NEDL TRANSFER
HN 5LM2 4

Cyc. 85
KF18

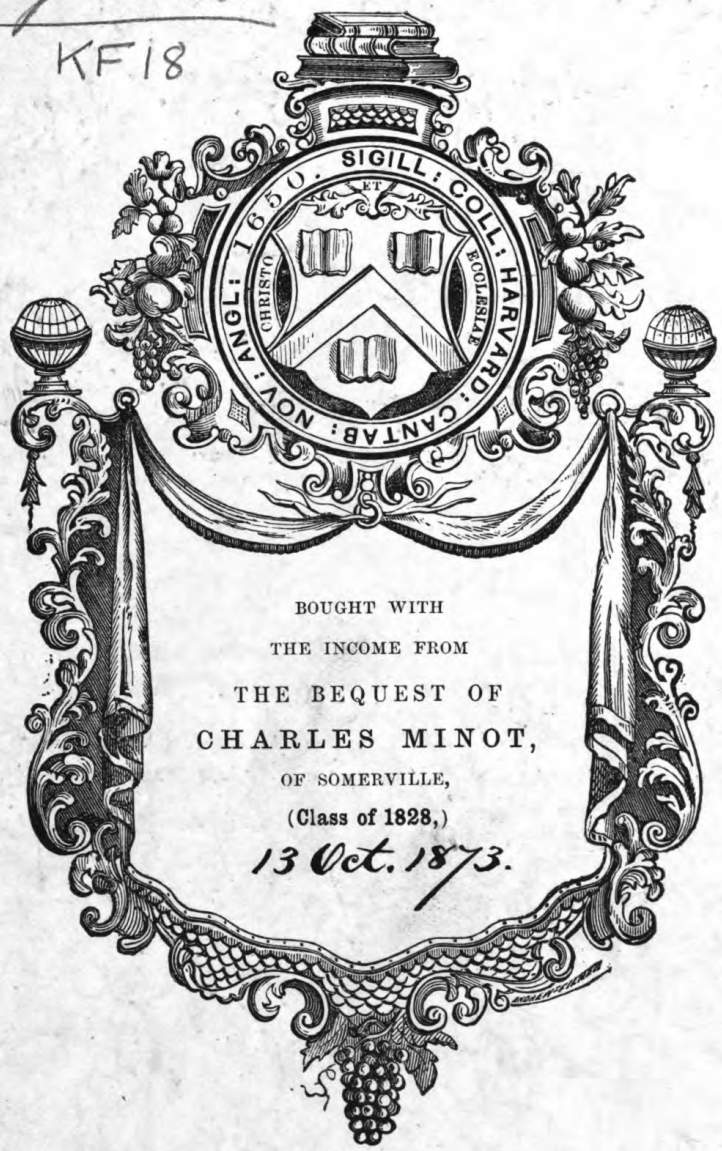

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
13 Oct. 1873.

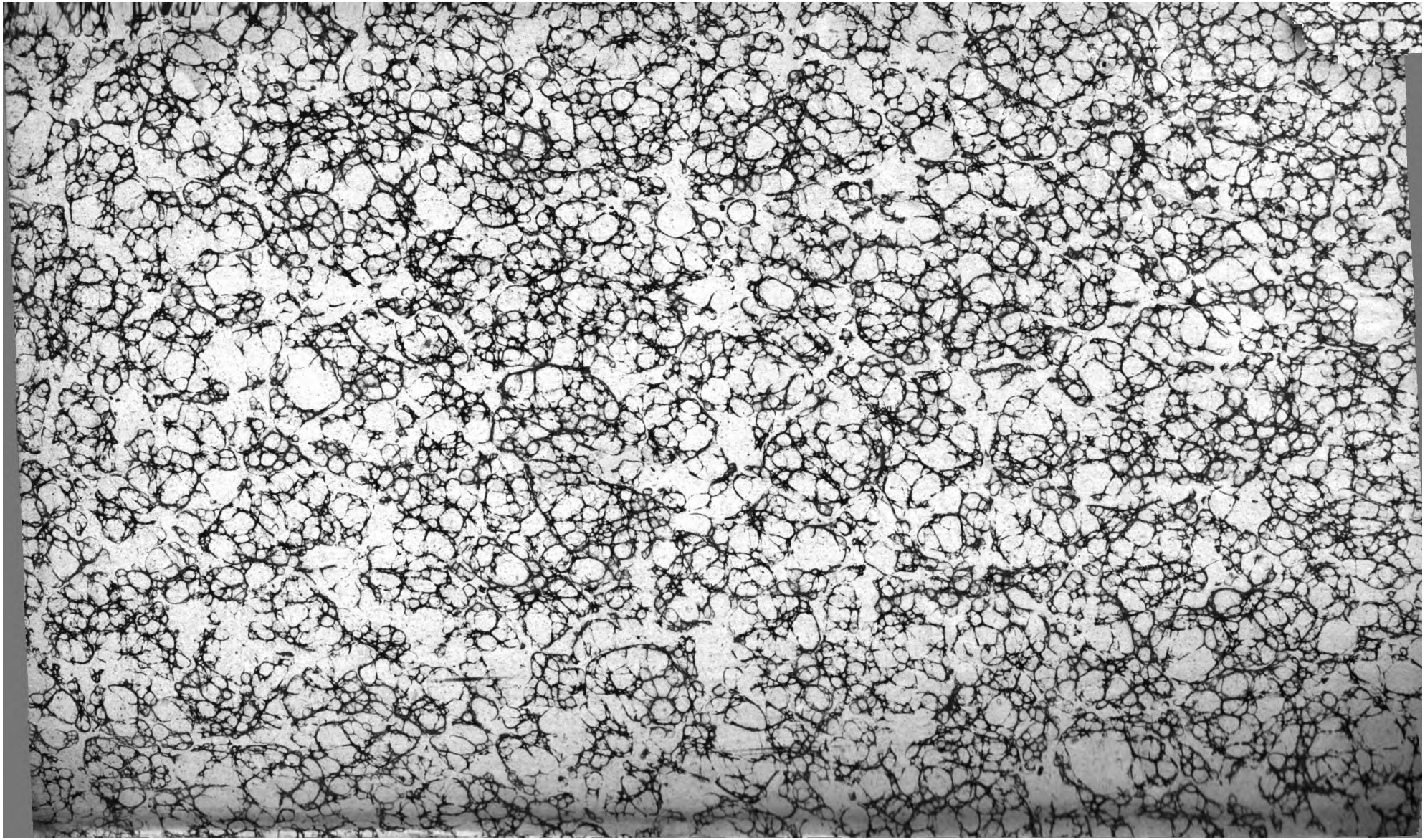

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

TOME NEUVIÈME

MAROQUIN. — MYCALE.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

COMPLÉMENT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE MODERNE

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS

DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PUBLIÉ PAR

MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES

SOUS LA DIRECTION

DE MM. NOEL DES VERGERS ET LÉON RENIER

ET

DE M. ÉDOUARD CARTERON

TOME NEUVIÈME

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE

Rue Jacob, 56

1860

Les éditeurs se réservent le droit de traduction dans les pays étrangers.

1873, Oct. 13.
Mehmet Emin.

SUPPLÉMENT
A
L'ENCYCLOPÉDIE
MODERNE,
OU
DICTIONNAIRE ABRÉGÉ
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

M

MAROQUIN (*Technologie*). Les maroquins sont des cuirs faits avec des peaux de chèvre ou de mouton, teints et couverts extérieurement de grains de différentes formes.

Quelle que soit la couleur à donner aux peaux, elles passent ordinairement par les opérations préliminaires qui suivent : on commence par les faire tremper dans l'eau pour les ramollir, pendant 2, 3 ou 4 jours, suivant qu'elles sont plus ou moins sèches. C'est ce qu'on appelle les faire *revenir*. Ensuite on les écharne; puis on les épile à la chaux; après quoi on les fait dégorger en les laissant séjourner pendant 24 heures au moins dans un bain de son aigri. Telle est la partie commune à la fabrication de tous les maroquins. Les opérations subséquentes varient suivant les couleurs qu'on veut donner à ces cuirs.

Les peaux qui doivent être teintes en rouge sont d'abord cousues deux à deux, la chair en dedans, de manière à en faire des espèces de sacs qu'on commence par passer dans un bain de chlorure d'étain, et ensuite, pour les teindre, dans un bain de cochenille. Il ne s'agit plus alors que de les tanner. A cet effet, on les rince; puis on découd un peu les sacs; on les gonfle le plus possible, et on y introduit la quantité de sumac nécessaire. Les sacs sont ensuite refermés au moyen d'une ficelle fortement liée; ce qui a pour objet de les tenir gonflés d'air pendant le reste de la durée des opérations. Après quoi on les agite en tous sens et sans interruption dans une dissolution de sumac, une première fois pendant quatre heures, et une seconde fois, vingt-quatre heures après, pendant le même laps de temps. Le tannage est alors achevé.

Celles qui sont destinées à être teintes autrement qu'en rouge sont généralement tannées avant d'être teintes. Après le dégorgeage, on les tanne à la flotte, au sumac, après quoi on les sèche et on les emmagasine. Lorsqu'on veut les teindre, on les fait revenir dans de l'eau chauffée à 30°, on les applique deux par deux l'une contre l'autre et chair contre chair, et on les foule très-fortement. On peut ensuite les teindre.

La couleur bleue s'obtient en trempant les peaux dans un bain froid d'indigo; le noir s'applique à l'aide d'une brosse que l'on trempe dans une dissolution de fer obtenue au moyen de la bière aigrie; pour le jaune et toutes ses nuances, on emploie une dissolution d'épine-vinette; enfin, pour les violets et les couleurs pensée, on trempe successivement, d'abord dans deux ou trois bains d'indigo, et ensuite dans un bain de cochenille plus ou moins concentré. Après la teinture, on réunit toutes les peaux de même couleur, on les empile sous une presse et on les comprime suffisamment pour en faire sortir la plus grande partie de l'eau qu'elles contiennent et la couleur qui ne s'est pas fixée.

Il ne reste plus alors qu'à donner au maroquin l'aspect particulier qui le distingue des autres cuirs de couleur. A cet effet, pendant que les peaux sont encore humides, elles

sont reprises une à une pour être d'abord dégrossies à l'aide d'un couteau droit, à fil relevé, puis lustrées au moyen d'un passage entre des cylindres lamineurs en cristal de roche, et enfin grenées. Cette dernière opération se fait avec l'outil appelé *paumelle*, excepté quand les grains du maroquin doivent présenter une certaine régularité. Dans ce dernier cas on l'exécute à l'aide des cylindres. Quand les grains doivent être en losange, on les produit en passant sur les peaux, et dans les deux sens, un cylindre en bois très-dur, tel que le buis ou le poirier, lequel est couvert à sa circonférence d'entailles héliçoïdales très-fines.

MAROTIQUE (STYLE). Quand Malherbe et Balzac, Corneille et Pascal, Racine et Bossuet, eurent discipliné la langue française, et, en ayant émondé les richesses un peu trop diffuses, l'eurent taillée sur le patron uniforme de la majesté du grand siècle, on commença à s'apercevoir que, dans ce triage opéré à l'envi dans les vers et dans la prose, bien des mots avaient été mis à la réforme qui n'avaient plus d'équivalents, bien des tours avaient été sacrifiés qui se prêtaient heureusement au mouvement de la pensée. La règle, comme il arrive trop souvent dans nos réactions et nos réformes, avait nui à la liberté; la noblesse avait proscrit la hardiesse et la familiarité. On se prit alors à regretter, mais vaguement encore, le vieux langage. La Bruyère fit une liste de mots qui avaient péri sans être remplacés, liste d'ailleurs trop incomplète pour être concluante (1). Fénelon, dans sa *Lettre à M. Dacier sur les occupations de l'Académie françoise* (1714), fut plus hardi et plus explicite : « Oserai-je, écrivait-il, hasarder ici, par un excès de zèle, une proposition que je soumets à une Compagnie si éclairée? Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases : il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie depuis environ cent ans en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle était encore un peu informe et trop *verbeuse*. Mais le vieux langage se fait regretter quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et dans les plus sérieux; il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit. D'ailleurs je voudrais n'en perdre aucun, et en acquérir de nouveaux. Je voudrais autoriser tout terme qui nous manque, et qui a un son doux, sans danger d'équivoque (2). »

(1) *De quelques usages*, § LXXIII, p. 547 et suiv. Walckenaer.

(2) § III, *Projet d'enrichir la langue*.

Le vœu de Fénelon fut-il exaucé? Il ne l'a été qu'à moitié, et passagèrement. Au dix-huitième siècle on essaya un retour à la langue du seizième, mais dans la poésie seulement. La prose, qui visait surtout à être claire et animée, se contentait des ressources qui suffisaient à Voltaire et à Rousseau. Mais la poésie, qui sentait peut-être qu'elle s'énervait, chercha un secours étranger. Ce n'est pas que la prose du seizième siècle n'eût de quoi tenter l'imitation, avec son inépuisable richesse, la liberté encore latine de ses tournures et de ses inversions, sa facilité à composer les mots qui lui manquaient ou à puiser dans les dialectes qui se parlaient en même temps qu'elle. Assurément jamais écrivain n'eut à sa disposition ni ne conquit autant de mots que Montaigne et que Rabelais. Mais les poëtes sans doute étaient plus connus ou plus goûtés; et encore, parmi eux, ni Villon, ni Mathurin Régnier, ni Ronsard ne furent pris pour patrons. Marot eut le privilége de représenter, presque seul, la poésie et la langue de son siècle. « Marot, dit la Harpe, eut une destinée assez singulière : il eut une espèce d'école deux cents ans après sa mort. C'est vers le milieu de ce siècle, et lorsque la langue, des longtemps fixée, était devenue si différente de la sienne, que vint la mode de ce qu'on appelle le *marotisme*. »

Le style de Marot, en effet, convient merveilleusement à la poésie légère, à l'épigramme surtout, dont elle redouble la malice en la voilant sous la bonhomie des termes surannés. Le vers léger, le vers de huit ou dix pieds, grand ennemi des mots inutiles, y trouve le moyen de supprimer l'article, cet embarras des versificateurs, la surcharge de la phrase poétique, *otiosissimum loquacissimæ gentis instrumentum*, comme l'appelait Scaliger dans sa colère. « Depuis, dit avec justesse Marmontel dans ses *Éléments de littérature*, depuis que Pascal et Corneille, Racine et Boileau ont épuré et appauvri la langue de Marot et de Montaigne, quelques-uns de nos poëtes, regrettant la grâce naïve des anciens tours qu'elle avait perdus, l'heureuse liberté de supprimer l'article, une foule de mots injustement bannis par le caprice de l'usage, et quelques inversions faciles qui, sans troubler le sens, rendaient l'expression plus vive et plus piquante, essayèrent, en écrivant dans le genre de Marot, d'imiter jusqu'à son langage. Mais, comme pour manier avec grâce un style naïf, il faut être naïf soi-même, et que rien n'est plus rare que la naïveté, la Fontaine est le seul poëte qui ait excellé dans cette imitation..... Rousseau, dans l'épigramme, a très-bien réussi à imiter le style de Marot; mais, dans l'épître familière,

il a fait de ce style un jargon bizarre et pénible, très-éloigné du naturel. »

C'est probablement à ces épîtres de J.-B. Rousseau que Voltaire faisait allusion dans les vers suivants :

Tôt ou tard on condamne un rimeur satirique
Dont la moderne muse emprunte un air gothique,
Et dont un vers forcé, que surcharge un vieux mot,
Couvre son peu d'esprit des phrases de Marot (1).

J.-B. Rousseau, en effet, ou plutôt Marot faisait école. « Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité; mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans n'a été qu'une mode passagère. » Voltaire, qui consacre ces lignes au *marotisme* dans son *Siècle de Louis XIV*, ch. 32, écrit aussi à Helvétius, le 4 décembre 1738 : « Vingt bons vers en quinze jours sont malaisés à faire... Et voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bigarré et grimaçant où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique, le langage de Rabelais, celui de Villon, et celui de nos jours. »

Tel est l'écueil de ces sortes de restaurations. On travestit le langage sans le vieillir. Si habile que soit d'ailleurs l'imitation, elle est difficilement autre chose qu'une œuvre d'érudition et un jeu d'esprit. Le tour du langage commande le ton de la pensée, le vieux français veut le trait gaulois. On se trouve ainsi porté à une reproduction du passé. Un tel exercice ne peut être qu'une exception dans une littérature, et produira rarement des chefs-d'œuvre; car il exige que d'avance on renonce à l'originalité. Aussi J.-B. Rousseau n'a-t-il réussi que dans quelques épigrammes, qui elles-mêmes se passeraient très-bien de cette forme empruntée. La Fontaine, à proprement parler, n'avait pas besoin de remonter à Marot; il en descendait plutôt; et, s'il parlait parfois la langue de cet ancêtre, ce n'est pas qu'il l'eût reprise, c'est qu'il ne l'avait pas oubliée. Il était un peu attardé, par son humeur même, dans le siècle de Rabelais et de Mathurin Régnier, et c'est l'originalité du style de ses *Contes* d'être fort naturellement archaïque et gaulois, sans parti pris.

STARK.

MARRONNIER, *Æsculus* (*Botanique*). Nous croyons pouvoir employer le nom français Marronnier pour désigner l'ensemble du genre *Æsculus*, auquel appartient l'arbre nommé vulgairement en français Marronnier d'Inde. Les *Æsculus* ou Marronniers, considérés dans leur ensemble et avec l'acception que plusieurs botanistes modernes, notamment Endlicher, donnent à ce nom générique, forment presque à eux seuls la petite famille des Hippocastanées. Ce sont des arbres, quelquefois des arbrisseaux, qui croissent naturellement dans le nord de l'Inde et dans les parties chaudes de l'Amérique septentrionale. Leurs feuilles opposées, dépourvues de stipules, sont composées-digitées, à cinq, sept ou neuf folioles dentées. Leurs fleurs forment de grandes et belles inflorescences en thyrse; chacune d'elles comprend : un calice plus ou moins irrégulier, campanulé ou tubulé, à cinq dents; cinq pétales plus ou moins inégaux, dont l'onglet est dressé et la lame étalée, et que l'avortement de l'antérieur réduit à quatre dans quelques espèces; un disque en anneau ou unilatéral; généralement sept étamines, à filet ascendant; un ovaire libre, creusé de trois loges dont chacune renferme deux ovules insérés l'un au-dessus de l'autre et dont l'inférieur est ascendant, tandis que le supérieur est suspendu; un style et un stigmate indivis. A ces fleurs succède une capsule à parois épaisses et assez consistantes, tantôt hérissée de piquants et tantôt lisse, qui s'ouvre par déhiscence loculicide en trois valves, dans laquelle un avortement a fait souvent disparaître une ou même deux loges sur les trois qu'avait l'ovaire; quel que soit le nombre des loges de ce fruit, chacune contient, en général, une seule graine volumineuse, dont le tégument coriace et lustré est marqué d'une très-grande tache hilaire. — La présence ou l'absence de piquants sur le fruit a fait diviser les *Æsculus* par différents auteurs en deux genres distincts, les *Æsculus* proprement dits et les *Pavia;* mais ce caractère présente des variations qui en diminuent beaucoup la valeur et qui ne permettent guère de s'en servir autrement que pour distinguer deux sous-genres; comme nous le ferons ici à l'exemple d'Endlicher.

1° Marronniers proprement dits, *Hippocastanum* Endl. — L'espèce la plus remarquable de ce sous-genre et même du genre tout entier est le MARRONNIER D'INDE, *Æsculus Hippocastanum* Lin., qui fait aujourd'hui l'un des principaux ornements de nos plantations d'agrément. Ce bel arbre est originaire de l'Asie, d'où il n'est arrivé en Europe que vers la fin du seizième siècle. A cette époque il en existait à Venise un pied dont on n'avait pas encore vu la fleur, et un autre pied fut importé en Angleterre, où l'espèce fut encore regardée pendant assez longtemps comme une rareté. Ce fut seulement en 1615 que Bachelier en rapporta un pied de Constantinople à Paris, où il fut planté dans une des cours de l'hôtel de Soubise (*Archives de France*), où on le voyait encore dans ces dernières

(1) *Discours en vers sur l'homme*, IIIe discours; *de l'Envie* (1734).

années. Un peu plus tard, en 1650, un autre individu fut planté au Jardin du Roi, où il a vécu plus d'un siècle. Ce sont là les deux souches des milliers de Marronniers qui ont été cultivés en France depuis cette époque. — Le Marronnier d'Inde est un arbre touffu, de 25 mètres environ de hauteur, dont les feuilles comprennent chacune, en moyenne, sept folioles sessiles, rétrécies en coin vers le bas, élargies dans le haut, acuminées au sommet, doublement dentées sur les bords. Ses fleurs blanches, avec du rouge ou du jaune dans le bas de leurs pétales, forment de nombreux thyrses coniques, dressés, qui se développent principalement dans les portions extérieures de l'arbre. Ses grosses graines sont remplies d'une fécule d'excellente qualité qu'on a essayé depuis assez longtemps d'utiliser pour l'alimentation; malheureusement cette matière y est mélangée d'un principe âcre et très-amer dont il faut nécessairement la débarrasser pour qu'elle devienne alimentaire. Des essais variés ont montré qu'on arrive à ce résultat, soit au moyen de lavages fréquemment répétés, qui ont l'inconvénient d'entraîner des frais de manipulation assez considérables, soit par l'emploi du carbonate de soude. Malgré tout ce qui a été fait et dit à ce sujet, et bien qu'on eût souvent fait sentir l'immense intérêt qu'il y aurait à tirer enfin parti d'un arbre commun de nos jours dans toutes les parties de la France, le marron d'Inde était resté entièrement inutile; mais tout récemment, aux portes de Paris, a été fondé par M. de Callias un établissement dans lequel ce problème paraît avoir été résolu. Là, des procédés aussi simples qu'ingénieux permettent d'extraire la fécule de cette graine et de la préparer tantôt sans épuration préalable pour les besoins de l'industrie, particulièrement pour l'apprêt des étoffes, usage auquel il est reconnu qu'elle convient mieux que l'amidon du froment; tantôt pour l'alimentation, après une épuration qui la débarrasse du principe amer dont elle est mêlée. Les détails de fabrication qui ont rendu économiquement possible cette nouvelle industrie consistent d'abord à opérer sur le marron d'Inde frais, de manière à en rendre inutile la décortication, qui toujours était venue compliquer les essais, au point de les rendre fort dispendieux. Des râpes puissantes réduisent en pulpe le fruit entier; après quoi, pour faire sortir la fécule de l'intérieur des cellules dans lesquelles elle est enfermée, on fait passer cette pulpe entre deux cylindres animés d'une vitesse de rotation inégale et telle qu'il en résulte une traction, et par suite une rupture des membranes cellulaires. L'amidon ainsi obtenu et non débarrassé du principe amer a la propriété d'absorber, à chaud, plus d'eau que ne le fait celui du froment, pour passer à l'état d'empois; il en résulte qu'une faible quantité de matière amylacée apprête une grande surface d'étoffe, et que celle-ci en devient moins cassante qu'avec l'apprêt ordinaire. Quant à celui qu'on veut faire servir à l'alimentation, il peut être épuré parfaitement, et on peut même s'en servir pour la préparation d'un tapioca qu'un Rapport fait dernièrement à la *Société impériale et centrale d'horticulture* a déclaré entièrement comparable à celui de Manioc. Ainsi le Marronnier d'Inde peut être classé aujourd'hui dans la catégorie des végétaux alimentaires. Peut-être cependant faudrait-il se garder à ce sujet d'un enthousiasme irréfléchi, et ne pas se laisser aller à penser que cet arbre ajoutera notablement à la masse d'aliments nécessaire à la consommation générale du pays. Il est, en effet, bien reconnu que sa fertilité est toujours fort restreinte, qu'il ne fleurit qu'à l'extérieur de sa masse de feuillage et que ses fleurs restent en majeure partie stériles. — On a cherché aussi à tirer parti de l'écorce du Marronnier d'Inde, soit pour le tannage et pour la teinture en jaune, soit pour la médecine. Sous ce dernier rapport, on l'a beaucoup préconisée en France pendant le blocus continental, comme un fébrifuge qui pouvait, disait-on, être substitué au quinquina; mais la faiblesse de son action n'a pas tardé à en faire abandonner l'emploi. Cette écorce a une amertume très-forte et elle contient un alcaloïde auquel Lœseke, qui l'a découvert, a donné le nom d'*Esculine*. Cette substance a pour formule $C^8 H^9 O^5$. — Quant au bois du Marronnier, il est à peu près sans utilité; il est blanc, et, quoique mou, il est susceptible de prendre un assez beau poli; mais il est très-peu durable à l'air, et dès lors on ne peut guère songer à le mettre en œuvre; d'ailleurs il forme un combustible très-médiocre. — Le Marronnier d'Inde est très-rustique et vient dans presque tous les sols; cependant il prospère surtout dans ceux qui sont frais et substantiels. On le multiplie sans la moindre difficulté par le semis de ses graines mises en terre aussitôt après leur maturité ou stratifiées pendant l'hiver. On en possède aujourd'hui deux charmantes variétés, l'une à feuilles panachées, l'autre à fleurs doubles.

2° Paviers ou Marronniers à fruit lisse, *Pavia* Endl. Ceux-ci forment de petits arbres ou de grands arbrisseaux rameux remarquables par la beauté de leur feuillage et de leurs inflorescences; aussi plusieurs sont-ils fréquemment cultivés comme espèces d'agrément. Voici les plus répandus d'entre eux : Le Marronnier rouge, *Æsculus Pavia* L. (*Pavia rubra* Lam.), est un petit arbre spon-

tané sur les montagnes de la Caroline et de la Virginie. Ses feuilles sont formées de cinq folioles brièvement pétiolées comme celles des autres espèces du même sous-genre, rétrécies vers les deux bouts et glabres; ses fleurs sont d'un rouge un peu sombre et elles forment des inflorescences oblongues. Le MARRONNIER JAUNE, *Æsculus flava* H. K. (*Pavia flava* DC.), devient environ deux fois plus haut que le précédent. Il est originaire des mêmes contrées. On l'en distingue aisément à ses folioles duvetées en dessous et à ses fleurs d'un jaune pâle. Ces deux espèces supportent très-bien la pleine terre dans nos pays; cependant la première a besoin de plus de chaleur, et demande dès lors une exposition chaude. Tous les deux se multiplient habituellement de graines et aussi par la greffe sur le Marronnier d'Inde.

P. D.

MARS (*Mythologie.*). Mars est le nom d'un dieu latin de la guerre et de la mort, appelé d'abord *Mavors*, et que les Romains identifièrent plus tard à l'Arès des Grecs. Arès (Ἄρης) nous est représenté par Homère et les anciens poëtes comme un dieu sanguinaire, vindicatif, rebelle aux ordres de Jupiter, détesté des autres divinités. Il était l'arbitre de la guerre; aussi plusieurs monarques des premiers âges tenaient-ils à honneur de l'avoir pour ancêtre. Tels furent le roi Dracon, vaincu par Cadmus, au dire de Paléphate, et Œnomaüs, roi d'Élis.

Quoique Arès ait fini par prendre place parmi les Grands Dieux, son culte n'était pas fort répandu en Grèce, et il demeura même inconnu en un grand nombre de localités. C'est en Laconie, pays dont les institutions et les mœurs avaient gardé quelque chose de la férocité des âges primitifs, que l'on continua le plus longtemps à l'adorer. Zeus Areios, qui recevait un culte en Élide, et qu'Œnomaüs invoquait chaque fois qu'il s'apprêtait à lutter à la course contre les prétendants à la main de sa fille, paraît n'être qu'une forme ancienne de ce dieu des combats. Là où le culte d'Arès n'existait pas, comme à Thèbes, à Orchomène, c'était Ényo qu'on honorait comme la divinité de la guerre; la forme masculine de cette divinité était Ényalios.

M. H. D. Müller a cru reconnaître dans Arès une divinité originairement chthonienne, qui, comme telle, présidait à la mort et finit par devenir celle de la destruction; mais, ainsi que l'a démontré le docteur Wehrmann, le caractère d'Arès était beaucoup plus général, et il personnifiait le principe de lutte et de destruction qui apparaît sans cesse dans la nature. De là, les parents que les poëtes lui assignent: Jupiter, le dieu créateur, et Héra ou Junon, l'air, la matière. C'est à titre de divinité de la force physique qu'Arès présidait aussi à la fécondité du sol, préparée par le labourage avec le fer, qu'il avait pour emblème. Aux plus anciens âges, en effet, Arès était, de même que le *Cur* ou *Quirinus* des Sabins, représenté par une arme meurtrière, le glaive ou la lance.

Arès vécut plus dans l'allégorie poétique que dans le mythe proprement dit. L'imitation d'Homère fit qu'il continua, chez les tragiques, de personnifier la guerre furieuse et de recevoir les traits repoussants sous lesquels il est dépeint dans l'*Iliade*. Son nom devint même parfois un simple synonyme des mots guerre, bataille ou fléau; oublié durant la paix, l'Arès grec ne voyait la dévotion se réveiller pour lui qu'au moment où l'on se disposait à entrer en campagne. Alors on lui sacrifiait des victimes, et on poussait en son honneur des acclamations et des cris destinés à enflammer le courage. Eschyle est celui des tragiques qui a le plus conservé les souvenirs de son culte, et ces souvenirs se rattachaient presque tous aux traditions thébaines, sans doute parce qu'Ényalios, le dieu thébain, ne se distinguait plus alors d'Arès. La capitale de la Béotie fut placée sous sa protection spéciale (1). En Élide, il était honoré comme un dieu de la patrie (θεὸς πατρῷος). Sans doute les Éléens avaient reçu son culte des Doriens. Ces derniers le portèrent vraisemblablement en Crète, où on voit figurer Arès au nombre des Grands Dieux (2). Cette circonstance, jointe au surnom de *Thrace*, qui est souvent donné à Arès, tendrait à faire croire que son culte, comme celui de la plupart des divinités pélasgiques, était descendu de la Thessalie et de la Macédoine, la Thrace des âges primitifs, dans le Péloponnèse. Un des plus modernes d'entre les hymnes homériques est consacré à ce dieu. On l'y dépeint sous la figure d'un guerrier cuirassé d'airain, la haste et le bouclier à la main, tel que nous le représentent les créations de l'art des derniers âges. Mais déjà il a pris un caractère moins farouche; ce n'est plus une divinité aveugle et terrible, qui se plaît à répandre le sang, à joncher la plaine de cadavres et à semer la terreur; c'est le père de la victoire, l'auxiliaire de la justice, le chef des hommes justes, secourable aux soldats, celui qui porte le sceptre du courage, et qui le donne à qui l'invoque. Aussi le poëte homérique le prie-t-il de détourner de sa tête les maux amers et de dompter la violence impétueuse qui s'empare du cœur des hommes.

Par une allégorie que l'on rencontre déjà dans Homère, Arès est donné pour amant à

(1) *Septem c. Thebas*, v. 100, sq.
(2) Boeckh, *Corpus inscript. græcar.*, t. II, nos 2554, 2555.

Aphrodite ou Vénus, et ces amours ont été le thème favori sur lequel brodèrent les auteurs de la légende du dieu ; elles ont fourni aux artistes le sujet d'une foule de compositions. Par exemple, sur le célèbre coffre de Cypsélus étaient représentés, l'un près de l'autre, le dieu de la guerre et la déesse de l'amour. A Athènes, dans le temple d'Arès, se voyaient des images d'Aphrodite (1).

La statue d'Arès à Athènes était due au ciseau d'Alcamène. A Geronthres, en Laconie, ce dieu avait un temple et un bois sacré où, tous les ans, l'on célébrait en son honneur une fête à laquelle les femmes ne pouvaient prendre part. A Sparte, dans le temple de Neptune Hipposthènes, l'image du dieu était enchaînée, pour qu'il ne pût s'enfuir et donner aux ennemis la victoire (2); idée enfantine et superstitieuse, qui rappelle ce que les Tyriens pratiquaient pour leur Melkarth.

Le Mars latin (*Gradivus pater*) paraît avoir offert une certaine analogie avec une divinité étrusque (*Mamers*) honorée à Faléries, et qui lançait la foudre. D'autres villes italiques, Préneste, Capoue, conservaient encore son culte à l'époque de la seconde guerre punique. Ce dieu appartient au plus ancien panthéon de Rome, et il donnait son nom à un des mois, qui l'a conservé jusqu'à nous (3). Numa passait pour avoir fondé en son honneur le collége des prêtres saliens, formé de douze jeunes patriciens qui, chaque année, au mois qui lui était dédié, chantaient des hymnes en mémoire de lui, et, vêtus d'une tunique de couleurs diverses, couverts d'un manteau de pourpre, un bonnet en pointe (*apex*) sur la tête, le bouclier thrace au bras gauche, la lance à la droite, le glaive pendu à un baudrier d'airain, dansaient et frappaient leurs armes pour honorer sa puissance. Ces Saliens avaient la garde des *ancilia*, ou boucliers sacrés, de forme échancrée, dont l'un passait pour être tombé du ciel, pendant une peste, au temps de Numa, mais qui ne se distinguait pas de ceux qu'on avait faits sur son modèle, afin que nul ne pût dérober ce précieux palladium. Ces prêtres saliens, c'est-à-dire *danseurs* (de *salire*, sauter) rappellent les Curètes de la Crète ; leur origine remonte vraisemblablement aux temps pélasgiques.

A Rome, le champ où s'exécutaient les exercices guerriers s'appelait le Champ de Mars; Mars était le dieu *victor* et *ultor* par excellence. Il recevait aussi le surnom de *custos*, donné d'abord à Mavors, ainsi que le montrent les inscriptions, et qui était associé à ceux de *patrius*, et de *conservator*. On le trouve parfois appelé *Marspiter*, nom qui convient au caractère de dieu générateur, solaire et calendaire, qu'il eut, dans le principe, ainsi que Creuzer l'a fait voir. L'épithète de *pacifer* lui fut aussi tout naturellement appliquée.

Les Grecs surnommaient leur Arès, *cavalier*, ἵππιος, *porteur de la lance*, ἐγχέσπαλος, *briseur des boucliers*, ou plutôt de la peau du bouclier, ῥινοτόρος.

Arès était représenté sous les traits d'un homme dans la force de l'âge, à l'air guerrier, type qu'avait créé Alcamène. Les musées de l'Europe conservent un certain nombre de statues de ce dieu ; les plus célèbres sont celles de la Villa-Ludovisi, de la Villa-Borghèse et du Capitole. Divers empereurs romains, notamment Hadrien, se sont fait représenter sous ses traits. Une foule de pierres gravées et de bronzes reproduisent aussi sa figure.

Les attributs de ce dieu étaient la lance, le bouclier, les trophées, le loup et le pic (*picus*). Il est souvent mis en rapport avec Minerve, qui présidait, comme lui, aux combats. On lui associa aussi Bellone à titre d'épouse ou de sœur. Les Grecs et les Romains lui assimilèrent différentes divinités de la guerre qu'ils rencontrèrent chez les peuples avec lesquels ils entrèrent en relation, l'*Aziz* des Syro-Arabes, le *Camulus* des Gaulois, l'*Halamard*, le *Caturix* ou *Caturige* des Germains. Cette confusion introduisit parfois des changements dans les attributs du dieu gréco-latin. A Rome, au mois d'octobre, on lui sacrifiait un cheval (*equus october*) dans le Champ-de-Mars. Mais Plutarque place cette cérémonie au 13 décembre. En d'autres circonstances on lui offrait des boucs et des taureaux (1). La fête des *Equiries* se célébrait en son honneur au Champ-de-Mars (2), où on lui éleva, dans les derniers temps, un temple magnifique (3). On fit aussi, à l'époque impériale, des *suovetaurilia*, ou sacrifices d'expiation, pour conjurer sa vengeance.

(1) Pausan., I, c. 8, § 4; Cf. V, c. 18, § 5.
(2) Pausan., III, c. 15, § 5.
(3) Ovid. *Fast.*, III, 75; Plutarch. *Vit. Num.*, c. 19.

Hartung, *Religion der Rœmer*, 1835, in-8°.
Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*; Paris, 1857, tom. Ier.
Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*; Leipzig, in-12.
Guigniaut, *Nouvelle Galerie mythologique de Millin.*, 1850; Paris, 2 vol. in-8°.

ALFRED MAURY.

MARS 1793 (JOURNÉE DU DIX). La campagne de 1793 avait commencé pour nous sous de brillants auspices. Notre armée du

(1) Plutarch., *Quæst. Rom.*, 94; Macrob. *Saturn.*, III, 10; Festus, v° *Equus*; Tit. Liv., II, 5.
(2) Ovid. *Fast.*, III, 519.
(3) Tacit. *Annal.*, I, 8; III, 4; *Hist.*, I. 86; II, 96.

Nord avait débuté par des succès inespérés: elle avait envahi la Hollande, assiégé et pris quelques-unes de ses places fortes; elle allait marcher sur Amsterdam. L'Europe monarchique, trompée dans ses prévisions, voyait déconcerter ses calculs. Tout à coup, dans les premiers jours de mars, la face des choses changea : l'ennemi passa la Roer, attaqua nos quartiers qui étaient dispersés entre Maëstricht, Aix-la-Chapelle, Liége et Tongres, nous ramena sur la Meuse, nous rejeta au delà de ce fleuve, et nous arracha, presque sans coup férir, une bonne partie de la Belgique. Ces revers multipliés, qui succédaient à d'heureux faits d'armes, étaient un véritable désastre; et, ce qui devait ajouter encore à l'impression douloureuse qu'ils allaient produire en France, ils n'offraient à aucun degré cette espèce de compensation qui adoucit l'amertume de la défaite, lorsque l'armée vaincue a vivement disputé la victoire et, tout en cédant à l'ennemi, est restée ferme de cœur, ou lorsqu'elle a opéré sa retraite en bon ordre, et brûle de reprendre l'offensive. Ils retentirent au cœur de tous les patriotes, et amenèrent le mouvement du dix mars, qui marque l'un des plus terribles réveils de l'énergie révolutionnaire.

Ce mouvement du 10 mars a été singulièrement calomnié par quelques Girondins. Ils se sont obstinés à n'y voir qu'une conspiration contre leur parti; et, l'œil fixement attaché sur des scènes de tumulte et de destruction qui furent le fait d'une petite bande d'énergumènes, ils ont absolument perdu de vue l'ensemble. Il est très-vrai qu'il ne fut pas exempt de toute violence, et que l'on peut y signaler quelques actes de cette brutalité sauvage qui est à peu près inséparable de toute intervention de la foule; mais il est très-vrai aussi qu'il ne se déploya avec ce caractère hideux que sur deux ou trois points de la ville. A tout prendre, et dans son principe, le 10 mars fut une des explosions populaires les plus légitimes, une des manifestations les plus patriotiques de la Révolution, et, par-dessus tout, un grand élan militaire, moins impétueux mais non moins héroïque que celui de 92.

Rappelons sommairement les événements qui, en rendant nécessaire une plus puissante concentration des forces révolutionnaires contre l'Étranger, eurent aussi pour effet d'accroître la rigueur des mesures de répression contre l'ennemi intérieur.

I. Dumouriez avait fait, dans le courant de l'hiver, un second voyage à Paris; il y avait passé trois semaines (1) dans une attitude équivoque et mystérieuse. Tous les chefs de parti qu'il avait recherchés, tous les hommes influents qu'il avait visités l'avaient accueilli avec froideur; quelques-uns même lui avaient témoigné de la défiance et de la répulsion, comme s'ils eussent déjà odoré le traître. Si, en effet, comme il s'en est vanté depuis pour se faire bien venir des émigrés et des Cours de l'Europe, il travailla avec une sollicitude affectueuse à sauver la vie du Roi; s'il se donna beaucoup de mouvement pour obtenir de la Convention qu'elle rapportât le mémorable décret rendu par elle le 15 décembre 1792, décret qui, selon l'expression d'un vieux diplomate autrichien, *mettait les gens au pied du mur* (1), il eut lieu de reconnaître qu'il n'était pas au pouvoir d'un homme, quel qu'il fût, d'exercer une action vraiment considérable sur les délibérations de l'Assemblée, et de produire une manifestation imposante en faveur du Roi. A supposer que la chose fût possible à quelqu'un, ce n'était certes pas à lui, car il n'avait déjà plus guère de crédit politique, et le jour n'était pas éloigné où il allait avoir grand'peine à se sauver lui-même et à justifier ses propres actes(2). Quoi qu'il en ait publié à sa louange, il est plus probable qu'il agit peu pour le Roi, et qu'il garda une ré-

(1) Arrivé à Paris le 1er janvier 1793, il en repartit le 26 du même mois. Le 2 février, il était à Anvers. Voyez ses *Mémoires*, t. II, p. 20, 49, 71, 73, 75, Didot. Il avait demandé un congé de six semaines, *pour se réparer*. (XXXIe lettre au citoyen Pache, ministre de la guerre; Liége, 18 décembre 92, dans la *Correspondance de Dumouriez et de Pache*, 1793, p. 263.)

(1) Décret du 15 décembre 1792, art. XI: « La Nation française déclare qu'elle traitera comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité, ou y renonçant, voudrait conserver, rappeler ou traiter avec le prince et les castes privilégiées; elle promet et s'engage de ne souscrire aucun traité, et de ne poser les armes qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la République seront entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité, et établi un gouvernement libre et populaire. » (*Procès-Verbal* de la Convention, t. IV, p. 256; *Révolutions de Paris*, par Prudhomme, n° 180; t. XIV, p. 612; Rapport de Cambon, à la séance du 15 décembre 1792, dans le *Moniteur* du 18, p. 1498, col. 3. *Voy.*, au t. II du SUPPLÉMENT, col. 178.)

C'est au sujet de ce fameux décret que le comte de Mercy-Argenteau écrivit au prince d'Arenberg (ci-devant comte de La Marck), le 28 décembre 1792 : « La notoriété publique ne laisse aucun doute sur les mesures qui se prennent à Vienne, et que le décret du 15 rend plus indispensables que jamais. *Cela s'appelle mettre les gens au pied du mur*. Il faut que les Souverains se défendent ou déposent leur couronne; il n'y a point de milieu. » (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, publiée en 1851; t. III, p. 388.)

(2) Avant même qu'il fût arrivé à Paris, Marat le dénonçait à la Convention (Séance du 31 décembre; *Moniteur* du 2 janvier 1793, p. 6, col. 1) comme n'ayant quitté l'armée que pour seconder ceux qui voulaient sauver le Roi. Il ajoutait — toute dénonciation faite par Marat était fausse et absurde par quelque endroit, même quand il rencontrait juste pour le fond — il ajoutait que le général était de connivence avec les Girondins, et qu'il avait été mandé par eux à Paris. Les *Révolutions de Paris* (n° 181, t. XV, p. 48), en annonçant dès le 29 décembre (c'est-à-dire lors-

serve prudente; trop fin pour ne pas voir que, compromis comme il l'était déjà, il ne pouvait ni intervenir utilement en faveur de son ancien maître, ni tenter avec quelques chances de succès de faire revenir la Convention sur un des décrets qui manifestaient le mieux la politique nouvelle. Il n'osa se montrer aux Jacobins, où, jadis, lors de son entrée au ministère, il s'était présenté, de l'aveu du Roi, où il avait coiffé le bonnet rouge, et serré dans ses bras Robespierre (1); où, après Valmy, il avait eu son triomphe et sa couronne, et pris l'augure de Jemmapes (2). Il s'abstint aussi de paraître devant l'Assemblée et se contenta de lui adresser une lettre pleine d'amères récriminations contre l'Administration de la guerre, qu'il rendait responsable de la désorganisation des services et du dénûment des armées. Cette lettre, qui fut lue à la séance du 7 janvier (3), était fort bien tournée; elle ne manquait ni de fierté ni de hardiesse, mais elle était souverainement injuste, en ce qu'elle imputait au mauvais vouloir des bureaux de la guerre, transformés en club, les souffrances de nos soldats; elle avait d'ailleurs le tort de trop rappeler les lettres hautaines et cavalières que La Fayette avait écrites, en juin 92, du milieu de l'armée qu'il commandait. La Convention aurait pu se montrer sévère pour lui; elle usa d'indulgence, et ne se souvint que des services qu'il avait rendus. Elle fit la part de l'irascibilité naturelle, de l'humeur ombrageuse de cet habile homme, et lui laissa le commandement, sans se montrer offensée qu'il lui eût signifié, du ton de la menace, qu'il se démettrait si elle ne faisait pas droit à ses réclamations. Il repartit pour l'armée, la trahison dans le cœur, *honteux d'être Français* (1) et décidé

qu'il était encore en route) sa présence à Paris, disent que *cette subite arrivée inquiète bien des gens.*

Dumouriez raconte lui-même (*Mémoires*, t. II, p. 24, Didot) qu'il entendit les fédérés faire tout haut, lorsqu'il passait près de leurs groupes, la motion de *porter sa tête au bout d'une pique.* Un jour qu'il suivait la rue Montmartre, il donna au beau milieu d'une vingtaine de ces fédérés, et il eut aussitôt le sentiment qu'il courait un grand danger; et, en effet, peut-être lui auraient-ils fait un mauvais parti s'il ne se fût dérobé par la fuite. Il se hâta d'enfiler le passage du Saumon, et s'esquiva comme il put. D'ailleurs il ne faisait pas mystère de son opinion sur le procès du Roi. Il avait écrit à quelqu'un : « Le Roi ne peut être jugé. La France se déshonore, qu'elle le juge ou qu'on le fasse périr. A cet égard, je pense comme M. Fox. » (*Révolutions de Paris*, n° 184, t. XV, p. 179.)

(1) Le 19 mars 1792. Voyez, au tome VII du SUPPLÉMENT, col. 93, note; au t. VIII, col. 31 *o*, 32 *o*, et dans les *Mémoires* de Dumouriez (t. II, p. 46, Didot), ce qui est dit de cette curieuse séance des Jacobins.

(2) Séance du 14 octobre 1792. (*Moniteur* du 17, p. 1234; Thiers, *Révol. franç.*, t. III, p. 349 et suiv., XIII^e^ édition.)

(3) *Procès-Verbal*, t. V, p. 88; *Moniteur* du 9, p. 39 et 40; Prudhomme, n° 183, t. XV, p. 122 et suiv. Comparez la lettre qu'il écrivit du quartier général de Liége, le 12 décembre 1792, à Anacharsis Cloots, avec la suscription : *Le général des Sans-Culottes à l'Orateur des Sans-Culottes* (dans le *Moniteur* du 20 décembre, p. 1507, col. 3; Prudhomme, n° 180, t. XIV, p. 593.)

Pendant son séjour à Paris il s'occupa de publier sa Correspondance avec Pache, ministre de la guerre, durant la campagne de Belgique, en 1792. (Un vol. in-8°, de VIII-274 pages; *voy.* le *Moniteur* du 6 mars 1793, p. 298, 1.) L'Avertissement A MES CONCITOYENS est étincelant de verve caustique.

(1) Ce sont ses propres paroles (t. II, p. 71 Didot); paroles coupables, et d'autant plus odieuses sous sa plume qu'il les écrivit pour rentrer en grâce avec les Cours étrangères. La lecture de ses *Mémoires*, quelque spirituels et curieux qu'ils soient, est un véritable supplice pour celui qui connaît les hommes et les choses du temps. Les expressions de *scélérat*, de *bête féroce* et autres semblables, y reviennent à tout instant, absolument comme dans les déclamations de l'absurde Bertrand de Moleville. Il confond sous une même appellation injurieuse les personnes les plus dissemblables. Ainsi, mesdames de Condorcet, de Staël, de Coigny, sont mises par lui sur la même ligne (ou peu s'en faut) que la demoiselle la Brousse prophétesse de l'inepte chartreux dom Gerle) et l'amazone de Liége, Théroigne de Méricourt (t. II, p. 63). Nulle mesure, nulle proportion dans les termes et qualifications : l'illustre Condorcet est *un métaphysicien plein d'esprit et sans âme* (p. 28); l'austère Cambon, l'incorruptible gardien du Trésor public, dont l'intégrité défie jusqu'au soupçon, est *un fou furieux, sans éducation, sans aucun principe d'humanité ni de* PROBITÉ, *brouillon, ignorant et très-étourdi* (p. 40); Dubois-Crancé est *le plus lâche et le plus barbare des Jacobins, un horrible dénonciateur* (p. 24, 57 et 107); Roland, *le plus* INTRIGANT *et le plus maladroit de tout le parti de la Gironde* (p. 9); Pache, *un très-malhonnête homme, dont la femme et la fille sont aussi laides que méchantes.* (P. 50). Ce sont là de bien gros mots pour un roué de tant d'esprit. Il épuise son carquois à transpercer les hommes les plus notoirement modérés, en sorte qu'il ne lui reste plus un seul trait acéré quand il en vient aux Jacobins. Il s'en tire en faisant d'eux un ramas de niais politiques, que mènent à leur guise quelques espions payés par les gouvernements étrangers. (P. 53 et 54.)

Quant aux Girondins, dont la cendre était encore chaude lorsqu'il écrivait son apologie, il insulte à leur mémoire, il leur inflige la plus cruelle injure et la plus imméritée : il les appelle *les Jésuites de la Révolution!* (P. 26.) Il leur reproche d'avoir été plus que faibles, d'avoir été *lâches* dans le procès du Roi. (P. 27 et 28.) Cette accusation de *lâcheté*, intentée à un parti qui eut tous les genres de courage et, plus qu'aucun autre parti, le courage de l'esprit, si rare en France, est l'absurdité même. Dumouriez le savait bien, ayant connu intimement Gensonné. Quiconque approfondira l'histoire de ce temps prononcera sans hésiter que Dumouriez est ici un calomniateur inexcusable. Harmand de la Meuse, qui, après avoir voté en 93, dans le procès du Roi, *contre l'appel au peuple* et *contre le sursis*, fut bonapartiste fervent sous l'Empire, royaliste zélé et persécuteur en 1814, a renouvelé contre la Gironde cette accusation de *lâcheté*. Écrivant sous la Restauration (*Anecdotes relatives à la Révolution française*; Paris, 1814 et 1820), il était sûr de plaire en haut lieu s'il flétrissait les fondateurs de la République. Les gouvernants d'alors lui surent gré d'avoir menti hardiment, et le firent préfet des Hautes-Alpes. (*Biographie universelle et portative des Contemporains*, 1834, t. II, p. 2031 A.)

Les éditeurs des *Mémoires de Dumouriez* ont eu le tort grave de donner quelque consistance à la calomnie d'un traître en l'étayant de la calomnie de ce M. Harmand, transfuge de tous les partis. Vaublanc, dans

à suivre ses vues personnelles sans plus s'inquiéter de l'opposition qu'il trouvait à Paris.

Son plan de campagne n'avait jamais été fort goûté ni du gros des Jacobins, qui voulaient que le gouvernement révolutionnaire fût établi partout, ni de l'élite des Girondins, qui voulaient la guerre de propagande et d'affranchissement : il consistait à conquérir sur le champ la Hollande, et à garder la défensive sur le Rhin. Dumouriez se flattait qu'il pourrait enlever la Hollande avant même que l'on eût le soupçon qu'il songeait à l'attaquer (1). Il comptait avancer avec le corps d'armée qu'il avait rassemblé, se porter sur le Moerdyk, en masquant les places de Bréda et de Geertruidenberg sur sa droite, de Berg-op-Zoom, Steenbergen, Klundert et Willemstadt sur sa gauche, et tenter le passage du Biesbosch, pour arriver à Dordrecht (2) ; une fois qu'il aurait débarqué là, il se trouverait au cœur de la Hollande, et, ne pouvant plus rencontrer d'obstacles, il marcherait par Rotterdam, Delft, La Haye, Leyde et Haarlem, jusqu'à Amsterdam. Arrivé dans cette dernière ville, il prendrait à revers toutes les défenses de la Hollande. Pendant qu'il opérerait ainsi, Miranda, avec une partie de la grande armée, masquerait et bombarderait Maëstricht et Venloo ; puis, dès que la nouvelle de notre entrée à Dordrecht lui parviendrait, il laisserait continuer par Valence le siége de Maëstricht, et marcherait avec vingt-cinq mille hommes sur Nimègue, où il rejoindrait Dumouriez, qui arriverait par Utrecht. Tel était le côté purement stratégique de son plan.

Il y avait aussi un côté politique, et Dumouriez a pris soin de nous le dévoiler lui-même. En cas de réussite, il devait, dès qu'il serait maître de la Hollande, renvoyer dans les Pays-Bas tous les volontaires nationaux, s'environner de troupes de ligne et des généraux sur lesquels il comptait le plus, ne laisser faire dans le gouvernement que les changements les plus indispensables, dissoudre le Comité révolutionnaire hollandais, qui serait ainsi sacrifié et mis de côté, en retour du dévouement qu'il nous avait témoigné ; préserver la République batave et du Jacobinisme et des Commissaires de la Convention ; *annoncer aux Anglais une neutralité parfaite* (1) ; restreindre l'armée française dans le pays de Liége ; enfin et surtout, annuler dans toute la Belgique le décret du 15 décembre 1792. Un des points capitaux de son plan était de *proposer aux Impériaux une suspension d'armes*. S'ils la refusaient, il fondrait sur eux avec cent cinquante mille hommes et les repousserait jusqu'au delà du Rhin (2) ; s'ils l'acceptaient, il s'occuperait tout à loisir d'organiser les Pays-Bas, d'établir une alliance offensive et défensive entre la République belge et la République batave, si mieux elles n'aimaient se fondre en une seule ; il constituerait une armée de quatre-vingt mille hommes, tant Belges que Bataves, armée dont il aurait la disposition. Cela fait, il se retournerait vers la France, et lui proposerait de s'allier avec les deux Républiques, mais *à condition qu'elle reprendrait la Constitution monarchique de* 1791, *pour faire cesser son anarchie, et, en cas de refus,* IL MARCHERAIT SUR PARIS AVEC LES TROUPES DE LIGNE FRANÇAISES ET QUARANTE MILLE BELGES ET BATAVES, POUR DISSOUDRE LA CONVENTION ET ANÉANTIR LE JACOBINISME (3). Ce beau projet échoua complétement, et les d'Orléans, qui croyaient

ses *Mémoires* (chap. XIII, p. 193-195, Didot) reproduit, lui aussi, cette accusation de *lâcheté*. Il y a tels écrivains robespierristes, essentiellement dépourvus de l'esprit de critique, qui se la sont appropriée, comme ils ont fait de tant d'autres, avidement et sans examen. Il est à déplorer qu'elle ait été accueillie par des écrivains considérables, tels que Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*, t. XI, p. 387) et Lamartine (*Histoire des Girondins*, passim). Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 581, note ; Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. V, p. 247-256.

(1) Il est certain que, dans le premier moment, l'ennemi était loin de s'y attendre. Le comte de Mercy-Argenteau écrivait de Wesel, le 9 février, au prince d'Arenberg : « Je ne puis croire à une tentative sur la Hollande ; mais, vu l'énergie et la prodigieuse activité du général français et notre indolence, tout devient possible. » (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 378, 379. Cf. p. 355, 373.) Mais il est certain aussi qu'au premier bruit semé qu'il se préparait à entrer en Hollande, les Prussiens et les Autrichiens s'occupèrent d'opérer contre lui, de manière à lui rendre périlleuse et fatale cette marche téméraire. Plus tard, lorsqu'il essaya de faire croire qu'il n'en voulait qu'à Bréda et à Nimègue, ils ne se laissèrent pas prendre au langage de ses émissaires, gardèrent leurs doutes et agirent en conséquence. (*Ibid.*, p. 381, 383.)

(2) C'était proprement *faire passer une armée par le trou d'une aiguille.* (Mémoires de Dumouriez, t. II, p. 86, Didot.)

(1) A ce moment, Mercy écrivait au prince d'Arenberg : « L'Angleterre tarde à se prononcer, mais il paraît infaillible qu'elle se décidera très-incessamment. *Ses préparatifs sont immenses. Ceci est pour vous seul.* » (Lettre du 29 janvier 1793 ; *Correspondance citée*, III, 371. — Cf. p. 376.)

(2) C'est à-dire que Dumouriez, pouvant les accabler, aimait mieux les ménager, négocier avec eux, leur offrir une suspension d'armes, afin d'être libre d'agir contre Paris. Il nous dit cela lui-même, comme chose toute simple et qui va de soi.

(3) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 86 et 87, Didot.

Le jour où il quitta Anvers, il eut à souper le baron de Staël, le mari de Corinne, ci-devant ambassadeur de Suède en France, qui allait à Paris. Sans vouloir pénétrer le secret du voyage de ce personnage équivoque, Dumouriez lui dit : « Je vous conseille d'attendre le succès de mon expédition avant de vous ouvrir avec le ministère de France : prenez garde de compromettre votre Cour et de vous faire désavouer ; ne dites à Paris que ce que vous voudrez bien qui soit imprimé et connu de tout le monde. » Il avait donné le même conseil à un personnage très-important de la Pologne qui se rendait à Paris ; *sa maxime étant* (il a l'impudence de s'en vanter) *de compromettre le moins qu'il pouvait les nations étrangères avec le ministère français, esclave d'une assemblée de sept cents factieux.* (*Ibid.*, p. 101.)

toucher au trône, furent ajournés à quarante ans.

Toutefois les opérations militaires de Dumouriez furent d'abord très-heureuses, et ses premiers succès, qu'il entendait tourner contre nous, entretinrent pendant quelques semaines encore l'illusion dont les patriotes aimaient à se bercer. Tandis qu'il faisait ses préparatifs, la Convention forçait le roi d'Angleterre à se prononcer plus tôt qu'il n'aurait voulu : elle lui déclarait la guerre, ainsi qu'au stathouder des Provinces-Unies (1). Hardie, mais nécessaire, cette déclaration de guerre compliquait la situation de Dumouriez, lui suscitait, avant qu'il fût entré en campagne, des obstacles nouveaux et inattendus, augmentait le nombre de nos ennemis déclarés. La Hollande, avertie, n'était plus aussi facile à surprendre; une diversion anglaise sur ses côtes était imminente. Malgré cela, Dumouriez persista dans le dessein de l'envahir. Avant de mettre le pied sur le territoire des Provinces-Unies, il adressa au *Peuple batave* un Manifeste, rassurant pour les habitants, menaçant pour la Cour de La Haye (2). Il annonçait qu'il venait châtier l'ambitieuse et perfide maison d'Orange, briser le joug qu'elle avait appesanti sur le peuple batave : « C'est à La Haye, disait-il, qu'ont été ourdies toutes les trames contre notre liberté; nous allons chercher à la Haye les auteurs de nos maux ; nous n'avons de colère et de vengeance que contre eux. Nous parcourrons vos riches provinces en amis et en frères ; vous verrez quelle est la différence des procédés entre des hommes libres qui vous tendent la main et les tyrans qui inondent et dévastent vos campagnes. Je promets aux cultivateurs paisibles, dont les moissons sont sacrifiées à la frayeur du tyran, de les indemniser par la vente des biens de ceux qui auront ordonné ces inutiles inondations. Je promets aussi de livrer dans leurs mains et à leur juste vengeance les personnes des lâches administrateurs, des magistrats ou commandants militaires qui auront ordonné ces inondations. Cependant, pour éviter tous les dégâts qu'elles occasionnent, j'exhorte les habitants des campagnes, pour peu qu'ils aient en eux le sentiment de liberté, à s'y opposer, et je suivrai d'assez près ma proclamation, pour soutenir les braves et punir les lâches (1). »

Les premières colonnes entrèrent le 17 février sur le territoire hollandais. Dans la nuit du 25 au 26, nous primes le petit fort de Klundert, où nous trouvâmes 53 pièces de canon, quelques mortiers, beaucoup de bombes et de boulets et à peu près quatre-vingts milliers de poudre (2). Deux autres conquêtes, bien plus importantes, eurent lieu dans le même temps. Bréda, place très-forte, couverte par une inondation, bien garnie d'artillerie, bien palissadée, et pourvue d'une garnison suffisante, mais, heureusement pour nous, défendue par un homme de cour qui n'avait pas fait la guerre, Bréda ouvrit ses portes après trois jours de siége. Nous y trouvâmes deux cent cinquante bouches à feu, près de trois cents milliers de poudre et cinq mille fusils de munition (3). Jamais siége ne se fit plus gaiement : les nôtres, narguant l'ennemi,

(1) Sur le Rapport que lui présenta Brissot, le 1er février 1793, au nom du Comité de défense générale. *Procès-Verbal*, t. VI, p. 6-10; *Moniteur* du 2, p. 158.

(2) « Je ne doute pas que vous n'ayez déjà connaissance de la *Proclamation aux Bataves*. Cette pièce est une des plus extraordinaires qui aient paru. Cet audacieux personnage (Dumouriez) connaît les gens à qui il a affaire ; il veut que l'on tremble à La Haye, et l'on y tremble en effet. » (Lettre du comte de Mercy au prince d'Arenberg ; 22 février 1793; t. III, p. 383.)

Cette proclamation est dans le *Moniteur* du 20 février, p. 239. Dumouriez, ayant passé à l'ennemi, se crut obligé dans la suite de s'en excuser, comme, en général, de tout ce qu'il avait fait de bien. (Mémoires, t. II, p. 95 et 96.)

(1) *Moniteur* du 20 février 1793, p. 239,3.

L'allure de cette pièce singulière n'est pas exempte de la jactance et de la fatuité qui étaient propres aux officiers de l'ancien régime. Dumouriez y parle de lui avec une complaisance par trop superbe : *C'est lui qui a chassé Brunswick ; il n'a jamais manqué à ce qu'il a promis*, etc. A cette occasion, les *Révolutions de Paris*, n° 189, t. XV, p. 360, lui remettent en mémoire la *trouée de Grand-Pré*, par laquelle *il avait promis* qu'aucun Prussien ne s'échapperait. Quelqu'un lui ayant dit à Anvers : *Sans doute vous allez abattre des oranges* ; il avait répondu, d'un ton de suffisance : *Je ferai plus; je couperai l'oranger dans sa racine.* (*Moniteur* du 4 mars 1793, p. 289,3.)

(2) Mémoires de Dumouriez, t. II, p. 104; Lettre écrite par Dumouriez, le 26 février, aux Commissaires de la Convention en Belgique, et lue à la séance du 3 mars (*Moniteur* du 5, p. 294, col. 2 et 3); Lettre de Camus à la Convention, écrite de Bréda le 1er mars, et lue à la séance du 7. (*Moniteur* du 8, p. 307,3.)

(3) Mémoires de Dumouriez, t. II, p. 103 ; Rapport de Beurnonville, ministre de la guerre, à la séance du 28 février. (*Moniteur* du 1er mars, p. 280,3; *Révolutions de Paris*, n° 190, t. XV, p. 407 et 408.)

La capitulation de Bréda fut signée le 25, et nous y entrâmes le 27. (Lettre de Camus à la Convention, dans le *Moniteur* du 8 mars, p. 307,3.)

Le siége de Bréda et celui de Geertruidenberg furent conduits par le général d'Arçon, le célèbre ingénieur qui s'était acquis déjà une renommée européenne par ses opérations devant Gibraltar, en 1782. (Voyez, au t. IV du SUPPLÉMENT, col. 558 et suiv.) Il avait été dénoncé (*Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 92) par le prince Charles de Hesse-Rheinfeld, ce démagogue violent et, dit-on, abject, qui avait été surnommé le prince FIAT LUX ! (*Moniteur* du 23 brumaire an VIII, p. 206, col. 2 et 3) et qui, inscrit sur la liste de déportation après le 18 brumaire, fut repris et déporté après l'attentat des Royalistes contre le Premier Consul. (*Machine infernale*. *Voy.*, au t. VIII du SUPPLÉMENT, l'article MANÉGE.).

Lorsque le comte de Mercy-Argenteau et le prince d'Arenberg, les deux inspirateurs de ce fameux tripot contre-révolutionnaire, que Brissot appela si justement le *Comité autrichien*, eurent fait agréer au cabinet de Vienne leur honnête proposition *d'acquérir des sujets distingués dans l'artillerie et le genie*, autrement dit, d'organiser un vaste *atelier* (l'expression est d'eux) en vue de corrompre et d'acheter nos meilleurs officiers, le premier sur lequel ils dirigèrent leurs batteries fut le général d'Ar-

dansaient la *Carmagnole* sur les glacis, du côté qui n'était pas inondé (1). Enfin, dans les premiers jours de mars, Geertruidenberg, qui aurait pu tenir pendant une quinzaine, si la défense eût été dirigée avec énergie et intelligence, capitula après un vain semblant de résistance. La prise de cette place nous valut cent cinquante bouches à feu, deux cents milliers de poudre, des bombes et des boulets en abondance, deux mille cinq cents fusils neufs, et, ce qui était de plus grande conséquence pour le succès de l'invasion, un bon port avec plus de trente bâtiments, inappréciable ressource pour le passage du Biesbosch (2).

Les patriotes étaient au comble de la joie, et, malgré un reste de défiance instinctive qu'ils gardaient à Dumouriez, défiance très-justifiée d'ailleurs par son absolue indifférence aux principes, qui était notoire, ils déposaient peu à peu leurs préventions contre lui ; ils se reprochaient, dans leur loyauté, de l'avoir peut-être découragé en lui témoignant une réserve pleine de froideur, de l'avoir peut-être affaibli devant l'Europe par leur incrédulité et leur défiance. Les Belges, de leur côté, saluaient avec transport le triomphe de nos armes; ils commençaient à croire que la France était assez forte pour résister à tous ses ennemis et pour protéger efficacement ses amis; ils se donnaient à elle, ils la priaient de ne les point repousser. La Convention acceptait leurs vœux, les recevait au sein de la France, prononçait leur réunion à la République (3). En même temps, elle pourvoyait à l'organisation des provinces que nous pourrions conquérir en Hollande (4). Fidèle aux principes de la souveraineté du Peuple, qui ne lui permettaient de reconnaître aucune des dispositions attentatoires à cette souveraineté, et considérant qu'à défaut de pouvoirs émanés du Peuple, toute révolution a besoin d'une puissance provisoire qui, remplaçant les autorités usurpées, ordonne, dirige et tempère le mouvement régénérateur, et prévienne l'anarchie et le désordre — écueil sur lequel risquent toujours de toucher les peuples qui passent brusquement de la servitude à la liberté — elle attribuait au Peuple français, du droit que lui conféraient incontestablement les sacrifices qu'il avait déjà faits pour affranchir les peuples, du droit de son dévouement et de son sang déjà répandu, elle lui attribuait l'*exercice momentané* de ce pouvoir révolutionnaire, et confiait à nos généraux la difficile mais honorable tâche de protéger le peuple batave contre les dangers de son propre entraînement, de le sauver de l'anarchie, jusqu'à ce que, réuni en assemblées primaires, il eût déclaré sa volonté et organisé lui-même les administrations et les tribunaux. Elle voulait que le premier fruit de nos victoires fût, pour les Bataves, la suppression immédiate du régime féodal, de tous les priviléges, de la servitude réelle ou personnelle, des banalités, des corvées, des prestations, des dîmes, priviléges de chasse et de pêche, en un mot, de tous les droits seigneuriaux, féodaux et autres, dont le titre ne dériverait pas d'une concession originaire des fonds dûment et légalement constatée par le rapport du titre primitif. Elle évitait d'appliquer à ce pays, si différent de la Belgique, toutes les dispositions de son décret du 15 décembre, qui avait manifesté ses principes. Elle se faisait un point d'honneur d'y respecter tous les établissements utiles à l'humanité qui y subsistaient encore, et qui attestaient que la Liberté y avait autrefois versé ses bienfaits; elle modifiait à certains égards ce décret, tout en maintenant avec fermeté et franchise les principes qu'elle y avait proclamés, et sans plus s'émouvoir de l'effronté sophisme de nos ennemis qui l'accusaient d'usurper la souveraineté des peuples délivrés par nos armes, au moment même où elle n'aspirait qu'à leur en assurer le plein et entier exercice (1).

çon. (*Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. III, p. 377, 380, 385.) Ils avaient déjà gagné Jarry (*Ibid.*, 366, 368, 372, 373, 378, 387.), ci-devant officier dans l'armée de Luckner, et qui avait, le 30 juin 1792, incendié les faubourgs de Courtrai. (Discours de Collot-d'Herbois à Dumouriez, dans la séance des Jacobins du 14 octobre 1792 ; Thiers, t. III, p. 351.)

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 103.

(2) *Ibid.*, p. 105.

(3) La réunion de la ville, des faubourgs et de la banlieue de Bruxelles fut décrétée à l'unanimité sur le rapport de Carnot, organe du Comité diplomatique, le 1er mars 1793. (*Moniteur* du 2, p. 283,3.) Les députés de Gand se présentèrent, le même jour, et sollicitèrent aussi pour leur ville la faveur d'être réunie à la France. (*Moniteur* du 3, p. 286,3.) Le lendemain, la réunion du Hainaut fut prononcée, et il fut décrété que cette province, dont les habitants avaient été appelés par Danton *les Marseillais de la Belgique* (*Ibid.*, p. 292,1), formerait un 86e département, sous le nom de *département de Jemmapes ;* puis, séance tenante, deux autres décrets prononcèrent la réunion de la principauté de Salm et son annexion provisoire au département des Vosges, la réunion de la principauté de Franchimont, pays de Liége, et de la ville de Gand. (*Moniteur* du 3, p. 283,3; du 4, p. 291 et 292 ; du 5, p. 294,1.) La réunion de Bruges et de sa banlieue fut prononcée le 3. (P. 292,3; p. 295,1.)

(4) Sur le Rapport que Cambon lui présenta, au nom du Comité de défense générale, dans la séance du 2 mars. (*Moniteur* du 4 et du 5, p. 292 et 293.) Cambon, naturellement, sourialt à la *riche conquête des sacristies*. (Voy. le *Vieux Cordelier*, fin du n° II).

C'était là, comme on sait, le faible du rigoureux financier, et il ne s'en cachait pas. Dans ce Rapport du 2 mars, il dit très-nettement : « Sans doute, le peuple batave, en conquérant sa liberté, *s'empressera de saisir les biens ecclésiastiques, cette terre promise des peuples libres.* » (*Moniteur*, p. 292, col. 2.)

(1) L'esprit et le langage de 1793 sont vivement empreints dans le Rapport de Cambon. La Convention applaudit à telle saillie dont s'accommodait le goût du moment, par exemple, à celle-ci : « On conserve encore en Hollande un impôt immoral sur le pain, sur la bière, la bière si nécessaire aux braves Sans-Culottes. Il ne faut, pour être libre, que du pain, de la bière et du

Elle disait aux Bataves : « N'écoutez pas les calomnies de nos ennemis ; ils savent bien que la France ne veut dominer ni asservir aucun peuple, mais remettre la souveraineté dans ses mains. Les révolutions ont besoin d'être organisées pour être bienfaisantes, et c'est notre expérience dont nous apportons les fruits. Il faut, dans toutes les révolutions, une puissance provisoire qui tempère les excès du zèle de l'intérêt personnel, qui modère les mouvements désorganisateurs du vieil ordre de choses ; il faut un pouvoir momentané qui fasse démolir avec méthode l'ancien régime, qui remplace momentanément les autorités éclipsées et arrête les dévastations de l'anarchie (1). »

Ces paroles étaient la sagesse et la modération mêmes. La Convention avait si peu le dessein d'abaisser et de maîtriser les Bataves, qu'elle faisait le plus énergique appel à toutes leurs forces vives et qu'elle tendait de tout son pouvoir à susciter en eux les sentiments héroïques et les vertus civiles que le temps demandait. Dans son respect et son profond souci de leur dignité, elle évoquait en termes nobles et expressifs les souvenirs des luttes gigantesques que leurs ancêtres avaient soutenues, au seizième et au dix-septième siècles, contre l'Espagne et ses bourreaux pour leur propre indépendance, contre le Catholicisme et ses bûchers pour l'affranchissement de la pensée humaine ; elle les conviait à s'inspirer d'un passé si glorieux et à n'en pas déchoir :

« Gouvernés depuis plusieurs siècles par des mains étrangères, vous deviez être fatigués de passer, comme de vils troupeaux, successivement de la maison de Hainaut à celles de Bavière et de Bourgogne, pour être transmis ensuite à celles d'Autriche et de Nassau. Un capitaine général, un ministre salarié des Provinces-Unies est devenu votre maître, votre tyran ; c'est ainsi que vous avez tout perdu en vous confiant à un homme. Vos ancêtres ne virent, dans leur stathouder, que le premier sujet de l'État, que le gardien de leur liberté ; mais, même dans ces beaux jours, votre prince était un despote, et la démocratie de quelques villes n'était qu'un faible palliatif à l'aristocratie des nobles et des régents. Bientôt les États abandonnèrent toute l'autorité aux stathouders de la maison d'Orange, et la liberté fut perdue. Un chef héréditaire d'une république fut toujours un redoutable ennemi. Aussi le premier acte que fera pour vous la République française sera de détruire l'ancien gouvernement. Il faut extirper à la fois toutes les racines du stathoudérat, si vous ne voulez qu'il repousse avec plus de vigueur. Il est dans vos annales un édit solennel d'abjuration et d'indépendance, qui posa le terme à la tyrannie de Philippe II. *Les peuples*, disiez-vous, *ne sont pas faits pour le prince, mais le prince est fait pour les peuples ; ils ont droit de le chasser, quand, au lieu de les défendre, il est devenu leur ennemi par ses vexations.* Tel doit être aujourd'hui le terme de la tyrannie de Guillaume V et de toutes les autorités qui lui étaient dévouées. *Que le peuple se ressaisisse donc de ses droits ; qu'il délègue lui-même ses pouvoirs : que sa volonté seule soit émise et exécutée.* La déclaration des droits de l'homme à proclamer ; le stathoudérat à abolir ; les sommes énormes que l'adulation servile de vos magistrats prodiguait sous mille formes à la maison de Nassau à faire rentrer dans votre trésor national ; les anciennes aristocraties à détruire ; la vente des hommes qui se fait au milieu de vous au nom de la Compagnie des Indes, vente plus infâme que la *presse* anglaise, à proscrire ; un gouvernement simple et économe à organiser ; les impôts sur les premiers besoins du peuple à adoucir ou à supprimer ; votre crédit immense, auquel toute l'Europe est associée, à maintenir ; la foi publique et les transactions commerciales à conserver ; voilà les articles du traité de paix et d'alliance que la République française vous offre ; ce sont là les bienfaits de la liberté et de l'égalité. C'est ainsi que nous stipulons pour le genre humain, en proclamant sa puissance et en assurant ses droits. Ce n'est pas assez pour vous de jouir de quelques avantages de la *liberté civile*, elle n'est pas assurée sans la *liberté politique*. Emparez-vous de cette époque où un grand peuple proclame les droits de l'homme et des nations ; et sachez vous unir à vos frères, pour vous ressaisir de vos droits. *La servitude a des siècles de durée, la liberté n'a que des instants qu'il faut saisir.* Rompez enfin cette alliance impie, formée avec des familles de tyrans. Unissez-vous aux Français pour combattre le despotisme. La République défendra votre liberté comme la sienne, et ne posera les armes que quand elle sera affermie. Il est une coalition sainte entre tous les peuples dignes de la liberté, jusqu'à ce que toutes les espèces de royauté soient abolies par le consentement unanime de l'espèce humaine (1). »

fer. Vous donnerez aux Sans-Culottes bataves les moyens de danser la Carmagnole autour de l'arbre de la liberté. En établissant des contributions, vous les ferez porter sur la classe qui a le plus de propriétés à défendre. » (*Moniteur* du 4 mars, p. 292,2.)

(1) *Adresse de la Convention nationale de France aux Bataves*, rédigée par Barère ; dans le *Moniteur* du 5 mars 1793, p. 294,1 ; *Procès-Verbal de la Convention*, t. VII, p. 86.

(1) *Ibid.*, p. 293,3 ; 294,1.

On imagine facilement quelle impression devait produire en Europe un si mâle et si loyal langage, tenu par l'Assemblée nationale de France, et appuyé de succès brillants; quel merveilleux contraste il formait avec le langage hypocrite des Souverains et des gouvernements dits *réguliers*. La République déclarait qu'elle ne voulait pas de conquêtes, et elle disait vrai; les Souverains déclaraient, eux aussi, qu'ils n'avaient aucune vue d'agrandissement; mais, dans leur bouche, cette déclaration n'était qu'un insigne mensonge. Les trois puissants chefs de la croisade contre la France, et le bigot François d'Autriche, l'empereur-jésuite, et la grande Catherine de Russie, l'impératrice-*philosophe*, et le gros épicurien Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, s'étaient d'avance mis d'accord pour faire le *second partage de la Pologne*, et ils l'accomplissaient, dans le temps même (1) où ils nous mettaient au ban de l'Europe. Les Hollandais, rassurés par le langage de la Convention, par celui du général en chef, par la vigueur avec laquelle il réprimait tout désordre, toute indiscipline, nous accueillaient comme des frères, et fournissaient *gratuitement* des vivres pour toute l'armée (1). La confiance des Belges se soutenait; et les vœux de réunion à la France, toujours bien accueillis, se multipliaient (2). Louvain même, c'est tout dire, exprimait le vœu de ne plus faire qu'un avec la France (3). Nos soldats campés sous des huttes couvertes en paille, près du Moerdyk, étaient impatients de s'embarquer et de passer à l'autre bord. Ils étaient pleins d'ardeur et de gaieté. Dumouriez leur ayant dit en plaisantant qu'ils ressemblaient à des castors, ils avaient donné à leur cantonnement aquatique le nom pittoresque de *camp des castors* (4). Toutes les mesures avaient été prises pour que l'embarquement et le passage fussent tentés dans la nuit du 9 au 10 mars (5).

Mais il ne devait y avoir ni embarquement ni passage. Tandis que tout se disposait en Hollande pour un succès éclatant et décisif, nous éprouvions sur la Roer et sur la Meuse des revers qui rendaient inutile et même dangereuse pour nous cette audacieuse diversion en Hollande, et qui rompaient brusquement les desseins de Dumouriez, tant ceux qu'il avouait que ceux qu'il n'avouait pas.

(1) Ce fut en mars 1793 que les troupes prussiennes entrèrent en Pologne. Le 25, la Prusse prit possession de toute la Grande-Pologne (à l'exception de la Mazovie), avec Danzig, Thorn et Czenstochau, sous le nom de *Prusse méridionale*; la Russie s'empara, le 9 avril de la même année, de presque toute la Lithuanie, avec la Volhynie et la Podolie. La Diète de Grodno, terrifiée par l'ambassadeur russe Igelstrom, qui, après avoir enlevé pour la Sibérie ses membres les plus courageux, l'enferma et l'affama pendant trois jours, elle et le Roi, fut forcée de reconnaître ce nouveau partage. Les Russes, sous cet affreux Igelstrom, tinrent quartier à Varsovie et *apprirent aux Polonais ce qu'avaient été les Huns du temps d'Attila*. Voy. Michelet, POLOGNE ET RUSSIE, *Légende de Kosciusko* (1852), pages 72 et 73.

L'Autriche, sans en avoir l'air, était de complicité dans ce grand crime. Ceux de ses diplomates à qui il restait quelque pudeur étaient indignés d'une si noire hypocrisie. Voici en quels termes le prince d'Arenberg en écrivait au comte de Mercy :

« Si l'auteur de cette note (Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau) se trompe dans ses conjectures sur les événements qui se passent en Pologne, c'est qu'en effet *il n'y a pas un homme de sens qui ait pu croire, avant d'en avoir acquis la certitude la plus positive, que la Cour d'Autriche a* d'avance *prêté les mains à un arrangement aussi funeste à ses propres intérêts que contraire à la saine moralité des gouvernements.*

« Quelle inconséquence révoltante à la fois et digne de pitié! Les mêmes Souverains, d'accord d'un côté pour dépouiller un Souverain et se partager ses États, et d'un autre côté se coalisant pour rétablir un autre Roi dans toute la plénitude de ses droits, en proclamant des vues de modération et *l'engagement de ne pas s'enrichir par des conquêtes!* Quelle pitoyable dérision! Les conquêtes faites à la suite d'une guerre qu'on n'a pu éviter ne seraient-elles pas plus justes que des *actes de rapine et de vol*, qui ne peuvent trouver ni prétextes ni excuse? » (Le prince d'Arenberg au comte de Mercy; Bruxelles, 16 mai 1793; t. III, p. 393.)

Pellenc, dans la coupable Note qu'il remit à Pitt, le 8 mars 1793 (*Ibid.*, p. 394 et suiv.), Note à laquelle fait ici allusion le prince d'Arenberg, supposait que l'Autriche était contraire à un second partage de la Pologne. Ce qui le fâche, d'ailleurs, dans l'invasion de la Pologne par la Prusse, ce n'est pas l'acte de spoliation et de brigandage; — il ne se fâche pas pour si peu, cet honnête Pellenc — c'est l'affaiblissement qui va en résulter pour la coalition contre la France. Il écrit à Pitt, lui Français : *La coalition de toute l'Europe était indispensable pour faire une guerre utile contre la France, et cette coalition est sur le point d'être détruite.* » (*Ibid.*, p. 394.) Il en pleure et il supplie le grand ministre d'aimer assez la gloire *pour prendre en main le salut de l'Europe.*

Qui le croirait? Pellenc fut, de 1809 à 1833, année de sa mort, attaché au ministère des affaires étrangères *de France*, en qualité de publiciste.

(1) Lettre de Camus, l'un des Commissaires envoyés dans la Belgique, écrite de Bréda, le 1er mars 1793, et lue à la séance du 7; *Moniteur* du 8, p. 307, 3; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 146.

(2) Réunion de Florennes et des 36 villages de son arrondissement, prononcée le 4 mars (*Moniteur* du 5, p. 296,3); de Tournay et de sa banlieue, prononcée le 6. (*Moniteur* du 8, p. 306,3 et 307,1.)

(3) *Moniteur* du 4 mars, p. 292,3; du 5, p. 294,3; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 146.

Les vœux de réunion étaient exprimés par les villes dans les assemblées primaires, convoquées à cette fin. Malgré cela, l'ennemi, qui se réservait de n'en tenir aucun compte, soutenait qu'il n'y avait qu'apparence vaine dans ces manifestations de la volonté publique; qu'elles étaient imposées aux populations par une imperceptible minorité, qui les tyrannisait. Ainsi, le comte de Mercy écrit au prince d'Arenberg (Wesel, 16 janvier 1793; t. III, p. 367) que, dans le Brabant et le pays de Liége, *hors une douzaine de factieux, tout le peuple demande des libérateurs.* Après une assertion si tranchante, on n'est pas médiocrement étonné de lire dans une lettre du même personnage, écrite trois semaines après (Wesel, 9 février 1793; t. III, p. 377), l'aveu que, là où il est, on ne reçoit aucune information précise, et qu'il ignore *la vraie disposition des esprits dans les provinces belgiques, les partis qui s'y forment pour ou contre, etc.*

(4) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 106, Didot.

(5) *Ibid.*, p. 109.

La Coalition avait employé l'hiver à préparer de puissants moyens d'attaque. Des renforts avaient été envoyés à Clairfayt; dès la fin de janvier, la communication était établie entre les postes prussiens et les postes autrichiens, depuis Wesel par le comté de Meurs jusqu'à la Roer; le prince de Brunswick, frère du duc, était entré dans le duché de Clèves avec vingt-cinq mille Prussiens et Hanovriens; il devait, après avoir aidé les Autrichiens à reprendre la Gueldre et Ruremonde, se porter au secours de la Hollande. Le prince de Saxe-Cobourg avait pris le commandement en chef de l'armée autrichienne, qui se composait du corps de Clairfayt, fort de trente mille hommes, entre le Rhin et l'Erft, et qui s'était avancé jusque sur Ruremonde et Venloo; du corps de Beaulieu, établi dans le Luxembourg; du corps de Hohenlohe, qui occupait Trèves et la principauté de Saarbruck; enfin, d'un corps de vingt-cinq mille Autrichiens, tirés des États héréditaires, et qui étaient sur le Rhin entre Cologne et Wesel. Tous ces mouvements de troupes s'étaient effectués avec la lenteur et le décousu qui sont le propre des armées autrichiennes (1), et ce fut ce qui entretint chez les nôtres une sécurité funeste. Nous étions très-mal informés. Miranda, à qui Dumouriez avait laissé le commandement de l'armée de Belgique, n'évaluait les troupes qu'il avait devant lui qu'à dix-huit ou vingt mille hommes, lorsque déjà elles étaient de plus du double. Il avait mis le siége devant Maëstricht; mais la place, défendue par une bonne garnison hollandaise, qu'avaient renforcée un corps de Brunswickois et l'élite des émigrés, commandée par d'Autichamp, l'un des plus brillants officiers de l'armée de Condé, résistait vigoureusement. L'ennemi, qui attachait la plus grande importance à la possession de cette place, ne négligeait rien pour la secourir efficacement; le prince de Cobourg, tout incapable qu'il était (2), sentait qu'il fallait absolument en faire lever le siége et dégager les troupes qui étaient enfermées dans la ville. Il y tendait de tous ses efforts.

Le 1er mars, de bon matin, les Autrichiens commencèrent leur mouvement, se dirigeant sur Aix-la-Chapelle, par Düren et Aldenhoven; ils surprirent notre avant-garde, la forcèrent dans ses retranchements, tant à Aldenhoven qu'à Eschweiler, la repoussèrent jusqu'à Aix-la-Chapelle, où elle ne put se maintenir et qu'elle dut évacuer précipitamment. Tous les quartiers se replièrent sur Liége dans la plus grande confusion et, pour ainsi dire, sans combat. Dampierre, qui commandait à Aix-la-Chapelle, entraîna dans sa retraite le général Lanoue, qui était à Herve. L'ennemi se divisa alors en trois colonnes; l'une d'elles se porta sur Ruremonde, à l'embouchure de la Roer dans la Meuse; une autre marcha sur Maëstricht, où elle entra sans difficulté. A tort ou à raison, — c'est un point controversé entre les gens de guerre — Miranda crut qu'il devait cesser le bombardement de cette place. La Meuse fut abandonnée. Les alliés, poursuivant leur victoire, repoussèrent successivement les différents corps de l'armée française de toutes les positions qu'ils occupaient, de Ruremonde, de Maëstricht, de Vise, de Liége, de Tongres. Le général Leveneur, qui commandait l'attaque de Maëstricht du côté de Wyk, rive droite de la Meuse, eut pourtant le bonheur de sauver son canon et de passer le fleuve, sans être pris. Liége ne fut point défendue, quoiqu'elle contînt une partie des magasins de l'armée. La démoralisation était si grande chez les chefs et chez les soldats, que, excepté la grosse artillerie qui fut amenée à Louvain et de là à Tournay, rien ne fut sauvé, pas même les bagages des troupes. Les Prussiens, maîtres de la basse Meuse, pouvaient dès lors tomber à leur aise sur les derrières de l'armée qui opérait en Hollande. Celle de Belgique, battant toujours en retraite, rétrograda jusqu'à Saint-Trond, où elle passa les journées du 6 et du 7 mars, et d'où elle recula encore jusqu'à Tirlemont. Le 9, elle était en arrière de Louvain. Là pourtant elle se raffermit un peu, et elle s'arrêta, couvrant la Belgique et attendant que Dumourier vînt la rejoindre.

Celui-ci, à la première nouvelle du désastre, avait prescrit à Miranda de continuer à bombarder Maëstricht par la rive gauche de la Meuse, de réunir son armée dans une position respectable, entre Maëstricht et Tongres, et d'arrêter là le prince de Cobourg. Cet ordre était plus facile à donner qu'à exécuter. Plus tard, quand il sut que l'armée avait rétrogradé jusqu'a Louvain, il insista pour que l'on tînt dans cette position, pour qu'on lui laissât le temps d'exécuter son expédition en Hollande, c'est-à-dire, selon lui, de tout réparer et de tout sauver. Mais l'armée de Belgique le redemandait à grands cris, et d'ailleurs la Convention ne jugeait pas que le danger d'une invasion fût purement

(1) Les lettres de Mercy au prince d'Arenberg abondent en renseignements sur les mouvements de troupes, et, en général, sur les préparatifs de guerre qui eurent lieu dans le cours du mois de janvier et de février. *Voy.* les huit lettres du 16 janvier au 22 février 1793, t. III, p. 366-386, de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck.*

(2) « Les incertitudes, les lenteurs, et je dirai même la *nullité* du prince de Cobourg, augmentent chaque jour mes inquiétudes et mes craintes. » (Le prince d'Arenberg au comte de Mercy; 10 septembre 1793; t. III, p. 434.)

imaginaire, comme il semblait le dire, et ses affidés avec lui. L'ordre absolu lui fut donc envoyé d'abandonner l'expédition de Hollande, et de se porter, sans aucun retard, sans plus tergiverser ni contester, au secours de la Belgique. Il reçut cet ordre le 8 mars au soir, et il se mit en route, bien à contre-cœur, dès le lendemain matin. Tous ses projets de gloire et d'ambition étaient ruinés sans retour; sa conquête lui échappait et, avec elle, les moyens d'un coup d'État. On peut le croire quand il dit qu'*il avait le désespoir dans l'âme* (1). Il arriva le 11 à Anvers, le 12 à Bruxelles; le 13, il rejoignit l'armée près de Louvain, d'où il expédia la fameuse lettre, datée du 12, qu'il avait écrite à la Convention. La seule consolation qu'il goûtât dans le naufrage de sa fortune politique était d'accuser les autres, de s'en prendre à eux de tout le mal; aigre consolation que se donnent toujours les généraux vaincus, les ambitieux déçus, les traîtres démasqués. Il se plaignait de la Convention, de ses décrets, de ses Comités et de ses Commissaires, du Conseil exécutif provisoire et de ses agents, des généraux les plus braves et les plus loyaux, tels que Miranda et Dampierre, des volontaires parisiens et des patriotes belges, des Jacobins et des Girondins, des bureaux de la guerre, des journaux, des clubs et de leurs émissaires, de tout le monde enfin et de toute chose, se mettant lui-même hors de cause, glorifiant sa propre sagesse, comme s'il n'eût encouru aucun reproche; comme s'il eût tout ordonné pour un succès infaillible; comme si nos désastres n'eussent eu d'autres causes que l'oubli ou l'infraction de ses ordres, et une opposition tracassière et jalouse au système d'occupation qu'il avait recommandé; comme si, — et c'est là ce qui était le plus choquant dans la bouche de ce sceptique blasé, — justement châtiés de nos *sacriléges* en Belgique, nous eussions dû tirer de nos malheurs cette grande leçon : Que le Ciel ne laisse pas longtemps impunies la profanation des Églises et la révolte contre la Royauté, qui est d'institution divine (2).

II. La première nouvelle de l'évacuation d'Aix-la-Chapelle et des revers qui suivirent

(1) Mémoires, t. II, p. 112, Didot.

(2) Tel est, pour qui veut comprendre, le sens vrai de cette lettre outrecuidante. La vive allure du style y trahit à chaque ligne la main de Dumouriez, et l'on ne peut douter qu'elle ne soit de lui; mais, quant au fond, elle ressemble à ces perfides et doucereuses diatribes dont la Coalition inondait l'Europe; et si ce n'étaient la spirituelle impertinence de la forme et le tour éminemment français qui relèvent les lieux communs dont elle est tissue, on jurerait qu'elle fut minutée dans la chancellerie du *Comité autrichien*. (Voyez, au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 540 et 541.)

parvint à la Convention dans la séance du 5 mars. Elle lui fut d'abord transmise par les Commissaires qu'elle avait envoyés en Belgique (1), et confirmée ensuite, dans la même séance, par une lettre de Beurnonville, ministre de la guerre. Celui-ci, ami de Dumouriez, atténuait le plus qu'il pouvait la gravité de l'échec que nous avions essuyé sur la Roer; il présentait comme un incident de peu de conséquence la suspension du bombardement de Maëstricht par Miranda (2). Tout autre était l'impression des trois Commissaires Delacroix (3), Merlin de Douai et Gossuin. Établis sur le théâtre des événements et assez éclairés pour bien juger, ils n'eurent pas un instant d'illusion : ils virent du premier coup que la retraite précipitée et confuse de nos troupes aurait pour conséquences immédiates l'évacuation de Liége, la perte des magasins qui y étaient formés, et, ce qui était bien plus amer, l'abandon d'une population dévouée à la France, de ces ardents patriotes liégeois qui s'étaient compromis pour nous, et qui, nous partis, seraient sans défense contre les vengeances de l'Autriche. Aussi n'hésitèrent-ils point à exprimer les plus vives appréhensions (4). Dans le premier moment, le Comité de défense générale n'aperçut pas la portée des événements; il prêta une oreille trop complaisante aux dires de Beurnonville, qui soutenait, contre l'évidence, qu'il n'y avait aucun motif de s'alarmer, et il infligea, comme ce téméraire, le reproche de légèreté, d'imprudence et d'exagération aux trop clairvoyants Com-

(1) *Moniteur* du 6, p. 299,1; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 110. Voyez Prudhomme, n° 191, t. XV, p. 437 et 438.

(2) *Moniteur*, p. 300,3; *Procès-Verbal*, VII, 111. Cette lettre de Beurnonville, qui est du 5, porte dans l'*Histoire parlementaire*, XXIV, 483, la date du 3. L'erreur est manifeste.

A la séance du lendemain, 6 mars, Beurnonville fit encore de même : il contesta l'exactitude des informations transmises par les Commissaires, insinua qu'ils exagéraient le mal. (*Moniteur* du 7, p. 304,3; *Procès-Verbal*, p. 120; Prudhomme, t. XV, p. 467.) Enfin, à la séance du 7, il annonça la prise de Geertruidenberg, bonne nouvelle, assurément, mais qui était loin de pouvoir, comme il le disait expressément, faire cesser les alarmes qu'avait causées la marche de l'ennemi sur Maëstricht. (*Moniteur* du 8, p. 308,1; *Procès-Verbal*, VII, 161.) — Il y avait beaucoup d'étourderie et presque de la puérilité à venir dire, le 7, étant ministre de la guerre, que l'on avait tort de s'effrayer, et que Dumouriez nous flattant et se flattant lui-même qu'*au printemps nous serions maîtres des bords du Rhin*, on devait, au contraire, se rassurer.

(3) Il s'agit ici de Jean-François Delacroix, député d'Eure-et-Loir, plus souvent appelé Lacroix, et non de Charles Delacroix, député de la Marne. Le premier, ami de Danton, périt avec lui sur l'échafaud. Le second fut, sous le Directoire, ministre des Relations extérieures, et, après le 18 brumaire, préfet des Bouches-du-Rhône et de la Gironde. (*Biographie universelle et portative des Contemporains*, t. III, p. 35 B.)

(4) Leur lettre au Comité de défense générale, distincte de celle qu'ils adressèrent à la Convention, est dans le *Moniteur*, p. 304,3.

missaires (1). Il se permit même de garder pour lui la lettre qu'ils lui avaient écrite, au lieu de la communiquer à la Convention, et il fallut toute l'insistance des plus redoutés patriotes, de Billaud-Varenne et de Jean-Bon Saint-André, pour que cette lettre fût lue en séance publique (2). De même, ceux de la Droite qui étaient plus particulièrement possédés de l'esprit de parti, et qui, à tout propos, réveillaient et envenimaient la querelle de la Montagne et de la Gironde, se donnèrent, en cette circonstance critique, le tort grave de nier le danger, et de se montrer *plus inquiets du dedans que du dehors*. Lorsqu'il s'agissait de pourvoir, toute affaire cessante, à la défense de la frontière menacée, ils s'avisèrent de déclamer contre les anarchistes de Paris, de dénoncer je ne sais quel infime *Comité d'insurrection ;* lorsque la Montagne, donnant le pas à la question militaire sur toutes les autres, parce qu'en effet cette question ne souffrait aucun délai, demandait que l'on fît droit immédiatement aux réclamations des généraux qui se plaignaient de l'absence d'un grand nombre de chefs de corps et d'officiers supérieurs, et que l'on prescrivît à ceux-ci de se rendre de suite à leur poste, sous peine de destitution ; lorsqu'elle demandait que tous les volontaires des départements qui traînaient sur le pavé de Paris fussent mis aussitôt à la disposition du ministre de la guerre et envoyés aux frontières, Lanjuinais, Barbaroux, Buzot, Louvet, ne manifestaient d'inquiétudes que pour la sûreté des propriétés dans Paris (1); ils rappelaient contre la Montagne le souvenir des scènes de désordre et de pillage qui avaient affligé Paris dans les derniers jours de Février, et que la Montagne, les Jacobins, la Commune avaient déplorées, n'ayant pu les prévenir, tout aussi sincèrement que les Girondins eux-mêmes ; ils accusaient tout un grand parti, le parti patriote, d'avoir encouragé et préparé ces insurrections de la misère et de la faim ; ils le rendaient responsable des extravagances de Marat, qui, malgré le beau titre d'*Ami du Peuple* dont il se décorait pompeusement, n'était hautement avoué que des fous et des pervers ; injustice d'autant plus criante que ce grand parti avait été unanime, — sauf une poignée de gens perdus qu'il répudiait, — à condamner ces excès, non du vrai peuple, disait-il, mais d'un *faux peuple*, ameuté par les agents de l'Émigration et de l'Étranger (2), pour effrayer tous les propriétaires et leur donner lieu de dire que République et spoliation étaient une seule et même chose (3). Il est certain que le pillage et le meurtre avaient été prêchés par le stupide Marat (4) ; que des officiers municipaux avaient eu, dans la déplorable journée du 25 février (5), l'indignité d'autoriser de leur présence et d'encourager la taxation arbitraire des denrées et même le pillage des boutiques d'épiciers; mais la Com-

(1) Discours de Boyer-Fonfrède, à la séance de 6 ; *Moniteur*, p. 304, col. 2 et 3. Comparer ce que dit Carra, à la séance du 5, p. 299, 1. Tous deux s'autorisent de l'opinion du ministre de la guerre.

(2) On trouve dans les historiens militaires le récit détaillé des opérations qui eurent lieu en Belgique et en Hollande depuis la première attaque que les alliés dirigèrent contre nos quartiers (1er mars) jusqu'à la défaite de Dumouriez à Neerwinden (18 mars). Mais ces historiens, exclusivement préoccupés de stratégie, ne sont intéressants que pour les gens du métier, c'est-à-dire, pour le très-petit nombre. Habitués à tenir compte surtout des forces brutes, à compter les canons, les mortiers, les obusiers et le reste, et ne disant mot de la qualité et du moral des armées, ils omettent, et cela au grand détriment de la vérité et de la clarté, une foule de circonstances morales ou politiques, dont l'importance, méconnue par eux, fut justement appréciée par les contemporains, et qui, seules, apprenent quelque chose sur les hommes et sur les mœurs militaires de l'époque. Pour combler cette lacune et suppléer à l'insuffisance flagrante des récits des stratégistes, il faut lire le *Rapport des citoyens Lacroix, Gossuin, Danton, Merlin de Douai, Treilhard, Robert*, imprimé par ordre de la Convention en 1793. On consultera aussi avec fruit le *Procès de Miranda*. Ce général fut traduit au tribunal révolutionnaire, comme complice de la trahison de Dumouriez ; déclaré, *à l'unanimité*, non-coupable après quatre jours de débats (12, 13, 14 et 15 mai 1793), il fut acquitté. Les dépositions des témoins abondent en renseignements instructifs sur le bombardement de Maëstricht, l'évacuation de Liége et sur la bataille de Neerwinden. Mis en jugement au moment où ses amis, les Girondins, étaient le plus en danger, Miranda sortit de cette redoutable épreuve pleinement justifié du reproche de trahison. (*Hist. Parlem.*, XXVII, 26-70.)

(1) Voy. la séance du 5 mars, dans le *Moniteur* du 6, p. 299 et 300, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 450 et suiv.

(2) Voy. l'Adresse des Jacobins aux Sociétés affiliées, rédigée par Robespierre. (*Hist. parlem.*, XXIV, 442 et suiv.) Cette thèse, évidemment outrée et trop exclusive, y est nettement posée.

(3) Il paraît que le *Club électoral*, séant à l'Évêché, avait posé et mis à l'ordre du jour la question de savoir quelles qualités doit réunir le citoyen pour être propriétaire. (*Patriote français* du 4 mars 1793, dans l'*Hist. Parlement.*, XXIV, 449. *Voy.*, au t. III du SUPPLÉMENT, col. 432 et suiv., l'article ÉVÊCHÉ.) Ce club, où dominèrent toujours les doctrines les plus immodérées et où se produisirent les motions les plus anarchiques, fut, pendant tout le cours de la Révolution, le foyer le plus ardent de ce qui porte aujourd'hui le nom de *Socialisme*.

(4) Il avait écrit dans son n° du 25 février cette phrase atrocement cynique : « Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations* » (*Moniteur* du 28 février, p. 273, col. 2 et 3 ; *Journal de la République française*, par Marat; n° du 25 février 1793 ; *Mémoires de Meillan*, p. 26, note ; Thiers, t. III, p. 303 et 304, XIIIe édition) ; et le pillage avait eu lieu dans la journée même du 25.

(5) Cela fut constaté officiellement pour le chef des *Enragés* (*V.*, au t. III du SUPPLÉMENT, col. 107 et 108), l'abbé Jacques Roux, de la Section des Gravilliers, et il ne s'en défendit pas plus que Marat (*Moniteur* du 28 février, p. 271, 3; du 3 mars, p. 285, 2; Prudhomme, t. XV, p. 394, 395, 401.) Deux autres membres du Conseil général, Chenaux et Étienne Leroux, tous deux élus par la Section des Gardes-Françaises, le

mune les désavoua hautement; mais il était de toute notoriété que Marat parlait et écrivait pour son propre compte, qu'il ne représentait que sa triste personne, et que, sauf quelques conventionnels de peu, — deux surtout, qui s'accommodaient parfaitement de son cynisme et de sa bêtise, étant eux-mêmes grossiers et nuls, et qui s'étaient faits son diacre et son sous-diacre (1) — tout Montagnard qui se respectait le tenait à distance, et, à l'imitation de Robespierre et de Danton qui rougissaient de l'avoir pour collègue, évitaient soigneusement de se commettre avec lui (2). De leur côté, les emportés de la Montagne rendaient à la Gironde outrage pour outrage, calomnie absurde pour calomnie absurde : ils l'incriminaient de connivence avec les ennemis de la République.

Une chose aurait dû pourtant ouvrir les yeux à ces dévoués citoyens, c'est que, d'une part, la Montagne votait avec ensemble et résolûment toutes les mesures d'ordre tendant à contenir l'anarchie, ainsi que les mesures d'humanité qui étaient compatibles avec la nécessité d'une répression prompte et efficace ; et que, d'autre part, la Gironde ne montrait ni moins d'ardeur ni moins de bonne volonté qu'elle à voter les mesures de vigueur contre l'Étranger, l'Émigration et les agitateurs du dedans. Lorsque le Comité de défense générale avait proposé de déclarer la guerre au roi d'Espagne (1), la Gironde n'avait fait aucune opposition, et la déclaration de guerre avait été décrétée d'un vote *unanime* (2). Quelquefois même il arrivait que tels membres éminents de la Gironde se montraient plus sévères que leurs antagonistes, se prononçaient plus énergiquement qu'eux pour l'exécution rigoureuse des lois les plus terribles, et que les conseils d'humanité venaient de la Montagne. C'est ce que l'on vit (3) à l'occasion de la réclamation d'un pauvre homme qui avait été condamné à mort pour avoir passé un faux assignat de cinq livres qu'il savait faux. La loi ne distinguait aucunement le fabricateur et le distributeur de faux assignats, de celui qui, ayant reçu un faux assignat, le remettait sciemment en circulation. Vergniaud insista pour que la loi fût exécutée et fit passer à l'ordre du jour sur la pétition de ce malheureux, tandis que Robespierre fit prévaloir les conseils de l'humanité, et obtint, le lendemain, qu'il fût sursis à l'exécution de ce terrible jugement, laquelle devait avoir lieu dans le jour, et que la loi fût renvoyée au Comité de législation pour qu'il l'examinât de nouveau et proportionnât les peines aux délits (4). Un autre jour, on entendit avec étonnement le catholique Lanjuinais proposer d'ajouter à la loi sur les fauteurs de troubles en Vendée et en Bretagne, un article terrible qui déjouerait, disait-il, les mauvais desseins des *émigrés et de leurs valets, les prêtres insermentés*, et demander que la loi contre les émigrés, pris les armes à la main, fût appliquée à ceux qui s'opposeraient au recrutement, ou qui porteraient la cocarde blanche ; et, en outre, que *les biens* de ceux qui seraient tués dans les insurrections vendéennes et bretonnes *fussent confisqués* (5). Et lorsque, pour rassurer les propriétaires qui s'étaient alarmés des déclamations de quelques clubistes intempérants, Barère proposa, au nom des Comités de défense et de sûreté générale, la peine de mort contre quiconque tenterait d'établir ou seulement proposerait des lois agraires, ou toutes autres lois et mesures sub-

premier, homme de loi, le second, négociant et officier municipal (*Almanach national* pour 1793, p. 392), furent convaincus aussi d'avoir tenu les propos les plus criminels, et manqué à tous leurs devoirs ; ils furent reniés énergiquement par leur Section, et déclarés déchus de sa confiance. (*Moniteur* du 6 mars, p. 297,3; du 7, p. 302, col. 1 et 2.)

On trouvera dans l'*Histoire parlementaire*, XXIV, 356 et suiv., l'article entier de Marat et son essai de justification. Au moins n'est-ce pas la franchise qui y manque. Cf. *Mémoires de Meillan*, p. 27.

(1) L'ex-marquis L. Maribon-Montaut (*V.* sur lui, le *Vieux Cordelier*, n° III, p. 40, 47) et Bentabolle. Marat, qui, comme on sait, était de petite taille (N° 313 du Journal de Mercier et Carra, cité par Prudhomme, t. XIV, p. 295, note ; *Hist. parlem.*, XXVIII, 303 et 319; Michelet, V, 488; Louis Blanc, IX, 77. Il avait cela de commun avec Chalier), était escorté, ou, pour mieux dire, encadré de Montaut et de Bentabolle, tous deux longs et maigres, *aussi maigres*, dit Gorsas, *que le cheval du Visionnaire de Patmos*, lorsqu'il alla, le 15 octobre 1792, relancer Dumouriez jusqu'au milieu de la fête que lui donnait Julie Talma, dans sa jolie maison de la rue Chantereine. (Voyez le récit de Gorsas et de Marat lui-même.) Bentabolle, quoique maratiste avéré, (*Hist. parlem.*, XXVIII, 341 ; Nougaret; *Prisons*, t. IV, p. 327), fit, après thermidor, un *beau mariage*. Il se trouva une grande dame qui voulut de lui et le transforma en défenseur de l'ordre, comme la Cabarrus fit de Tallien, comme la Contat fit du boucher Legendre. Un mot de ce Bentabolle suffit pour donner sa mesure : « Chalier a plus fait pour la liberté française que le citoyen de Genève. Il a versé son sang pour la Patrie, Rousseau n'a donné à la France que ses lumières. » (*Moniteur* du 22 nivôse an II, 11 janvier 1794, p. 450,3.)

(2) Panis, qui vécut et mourut un sot doublé d'un niais, peut aussi être cité parmi les plus plats admirateurs de Marat. Un jour, dans une assemblée du Conseil général de la Commune, Pétion ayant parlé de l'*Ami du Peuple* comme d'un insensé, ce qu'il était en effet, Panis l'en reprit aigrement, et prétendit que Marat était un *prophète*, un autre Siméon Stylite, attendu qu'*il avait demeuré six semaines sur une fesse, dans un cachot*. Ce furent ses propres expressions. (Prudhomme, n° 167, t. XIII, p. 522, note.) Le même Panis fit plus que louer Marat : il lui ménagea, le 2 septembre, l'entrée au *Comité de police et de surveillance*. (*Mémoires sur les journées de Septembre* ; édition Didot, 1858, p. 298 et 299.) Introduire alors Marat, c'était signer l'ordre du massacre.

(1) Rapport de Barère, fait à la séance du 7 mars. (*Moniteur* du 8, p. 308; du 10, p. 317 et 318.)

(2) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 166.

(3) Séance du 28 février ; dans le *Moniteur* du 2 mars, p. 283,1.

(4) Séance du 1er mars. (*Moniteur du* 3, p. 286,2; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 23.)

(5) Séance du 18 mars 1793 ; dans le *Moniteur* du 19, p. 352, 353. Cf. Michelet, t. V, p. 431, 432.

versives des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles ; lorsqu'il demanda que la Convention mît à l'ordre du jour l'organisation des secours publics qu'il appelait une *dette sociale*, de manière que l'homme qui meurt de faim reçût de ceux qui ont du superflu l'assistance à laquelle il a droit ; lorsqu'enfin il demanda de décréter le principe de *l'impôt progressif*, qu'il qualifiait d'*institution infiniment juste*, la Droite et la Gauche accueillirent avec une faveur égale ces propositions si diverses, et les consacrèrent d'un vote *unanime* (1).

III. La France eût péri mille fois si les deux partis n'eussent, en présence de l'extrême danger qui se déclarait, fait trêve à leur querelle acharnée et n'eussent rivalisé d'ardeur et de bonne volonté pour nous sauver. Dès qu'ils connurent l'état vrai des choses, ils n'eurent plus qu'une seule et même pensée : assurer, par un redoublement de célérité et de vigilance, l'inviolabilité du territoire, donner à la Nation l'exemple de la fermeté et de la constance, contenir et réprimer les traîtres, et, au besoin, les punir sans faiblesse comme sans emportement.

La question fut sérieusement posée et franchement abordée à la séance du vendredi 8 mars. Jusque-là on s'était laissé endormir par Beurnonville. La Convention ne savait les choses qu'à peu près et en gros ; elle avait le sentiment vague d'un grand péril, sans toutefois l'avoir bien mesuré et sans avoir aucune vue précise sur les moyens de le conjurer. La majorité du Comité de défense générale, qui avait écouté d'une oreille trop complaisante les explications du ministre de la guerre et qui, en les accueillant pour son propre compte, leur avait donné créance, se berçait elle-même et berçait l'Assemblée des plus dangereuses illusions ; la minorité de ce Comité, plus clairvoyante et moins crédule, était impatiente de manifester ses craintes ; mais comme, après tout, elle n'avait encore aucune certitude, elle n'osait rompre le silence et dire toute sa pensée, de peur de jeter prématurément ou à tort l'alarme dans les esprits. Quant au ministre de la guerre, de qui l'Assemblée attendait naturellement des lumières sur ce grand objet, il persévérait dans son optimisme des premiers jours, et il semblait ne s'émouvoir d'aucune des fâcheuses nouvelles qui circulaient. Il avait en main les dépêches officielles des chefs, dépêches captieuses, il est vrai, et entortillées à dessein, mais où il était facile à un œil exercé, à l'œil d'un militaire surtout, d'apercevoir ces misérables artifices de rédaction dont les généraux négligents, imprévoyants ou incapables s'évertuent d'ordinaire à voiler leurs fautes et les suites de leurs fautes, quand ils ne les rejettent pas sur les inférieurs et sur les soldats, comme faisait invariablement Dumouriez ; or ces dépêches, en dépit de toutes les atténuations et de toutes les réticences, n'étaient que trop claires, puisqu'elles établissaient que l'armée avait été surprise partout, qu'elle avait battu en retraite depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Saint-Trond, sans tenir ferme nulle part, que nos généraux n'avaient rien su, rien prévu, rien empêché ; eh bien ! malgré cela, Beurnonville avait le front de présenter presque comme un avantage le ralliement à Saint-Trond de l'armée de Valence et de l'armée de Miranda (1).

Cet aplomb imperturbable de l'*Ajax français* (2) aurait sans doute confirmé l'Assemblée dans ses illusions, et l'aurait maintenue dans l'inaction pendant quelques jours encore, si la triste vérité ne lui eût été entièrement dévoilée par Lacroix et Danton, qui avaient quitté la Belgique où ils étaient en mission et s'étaient hâtés de rentrer en France tout exprès pour l'avertir. Ils avaient vu par eux-mêmes et non plus par les yeux d'autrui ; ils avaient observé de près et s'étaient rendu compte des choses ; les informations qu'ils apportaient embrassaient, non pas seulement quelques faits de détail, mais l'ensemble des événements qui s'étaient accomplis avec tant de rapidité depuis le commencement du mois. Aux premiers mots que dit Lacroix, tout le roman de Beurnonville s'écroula et s'évanouit. Les faits qu'il produisit à la charge des généraux, des chefs de corps et des officiers étaient accablants, et projetaient un jour terrible sur l'origine et la cause de nos revers. L'avant-garde de l'armée d'observation avait été cantonnée à cinq à six lieues d'Aix-la-Chapelle, dans une position détestable, car les cantonnements étaient disséminés sur une douzaine de lieues de terrain,

(1) Séance du 18 mars 1793 ; dans le *Moniteur* du 20, p. 356, 3 ; *Procès-Verbal*, t. VIII, p. 50.

Nous avons déjà fait ressortir ailleurs l'intime accord que manifestèrent la Gironde et la Montagne sur nombre de questions d'un intérêt public actuel et immédiat. Voyez, au t. VIII du SUPPLÉMENT, l'article 31 MAI 1793, §§ I et II.

(1) Séance du 8 mars ; dans le *Moniteur* du 9, p. 311.

(2) On l'avait baptisé un peu vite de ce beau surnom. Dumouriez, dont il fut toujours l'ami et, si l'on ose dire, le compère, le lui donne dans une dépêche adressée de Sainte-Menehould à Servan, ministre de la guerre, le 1er octobre 1792, dépêche qui fut lue à la Convention dans la séance du 2. (*Moniteur* du 3, p. 1175, 3.) Il l'appelait familièrement *son Ajax et son fils*. (Mémoires, t. II, p. 91, Didot.) Les dépêches que Beurnonville écrivit en qualité de général sont d'un gascon plus que d'un héros d'Homère. (*Moniteur* du 19 et du 23 décembre 1792, p. 1505, col. 2, et p. 1522.) La *Biographie des Contemporains*, t. 1er, p. 382 A, cite de lui un Rapport infiniment ridicule qui sent le matamore. Cet Ajax-là végéta sénateur et comte de l'Empire, et s'éteignit pair de France.

dans un pays de plaines, où il ne se trouvait presque point de bois; et, ce qui rendait cet éparpillement plus périlleux, l'armée d'observation était à peu près dépourvue de cavalerie; en sorte qu'il n'y avait, pour ainsi dire, aucune communication entre les diverses parties. L'ennemi avait profité d'une si lourde faute. Il avait pénétré très-facilement, passant à travers nos cantonnements sans tirer un coup de fusil, après avoir enlevé un méchant petit poste de trois cents hommes qui n'était pas pour l'arrêter. Nos chefs étaient si peu vigilants et si mal renseignés qu'ils avaient ignoré pendant quelque temps la direction qu'avaient prise les colonnes ennemies. Les Commissaires, voyant que nos troupes, si follement ou si traîtreusement disséminées, se rabattaient toutes en désordre sur Liége, tandis que l'ennemi se portait, sans dévier, sur Maëstricht, essayèrent de les rallier un peu; les soldats débandés leur disaient naïvement: *Nous cherchons des chefs*; et, en effet, *les officiers-généraux et tous les chefs de corps étaient absents* (1). Entre Aix-la-Chapelle et Liége, Lacroix ayant rencontré quelques-uns des officiers généraux et leur ayant demandé à combien s'élevaient les forces de l'ennemi: *Nous n'en savons rien*, avaient répondu ces officiers sans pareils; *depuis l'évacuation d'Aix-la-Chapelle nous n'avons pu avoir aucun renseignement sur la direction qu'il a prise*. Ainsi les deux puissantes colonnes qui étaient tombées à l'improviste sur nos cantonnements avaient disparu tout à coup aux yeux de nos chefs. Ceux-ci, en général peu patriotes et peu soucieux du sort de nos amis, avaient trouvé tout naturel de reculer au delà de Liége, sans s'inquiéter autrement de cette ville généreuse, qui était devenue française par son libre vœu et par notre libre acceptation. Chassés de position en position, n'ayant rien su réparer après n'avoir rien su prévenir, ils avaient gagné tellement quellement la ville de Saint-Trond, où ils étaient actuellement réunis. Et c'était sur cette réunion, signe manifeste d'un désarroi général, que Beurnonville fondait les paroles de rassurance qu'il donnait à l'Assemblée, au Comité de défense et à tous ceux qui lui témoignaient de l'inquiétude!

A la voix de Lacroix et de Danton qui levaient tous les voiles et dissipaient toutes les fictions, la Convention sortit comme d'un rêve, et passa brusquement de la dangereuse quiétude où elle s'endormait depuis trois jours à cette vigueur d'action, à cette irrésistible promptitude d'exécution qui lui étaient propres et qu'elle déploya toutes les fois qu'elle aperçut clairement le but. De puissants décrets, rendus sur l'heure, marquèrent le réveil du lion:

Premier décret, dirigé contre les fournisseurs et autres vampires: « Considérant combien il importe que la responsabilité pèse sûrement sur tous les Agents de la République, quelles que soient leurs fonctions, et que c'est de l'exercice rigoureux et sévère de la surveillance nationale que dépendent à la fois l'épargne des deniers publics, la conservation des armées et le salut de l'empire, la Convention nationale, après avoir entendu son Comité de la guerre, décrète ce qui suit: I. Le Comité de la guerre est chargé de prendre tous les renseignements qu'il jugera convenables, afin de connaître et de désigner nominativement à la Convention nationale les auteurs des malversations, dilapidations, mauvaises fournitures et réceptions d'icelles qui ont eu lieu. En conséquence, il est autorisé à choisir des Commissaires pris dans son sein, qui auront le droit de consulter tous les registres et la correspondance des bureaux de la guerre, de l'Administration de l'habillement, équipement et effets de campement, ainsi que des entrepreneurs de charrois, des Commissaires des guerres ordonnateurs en chefs, et de tous les agents préposés aux magasins de l'État, pour, sur le rapport qui en sera fait, appuyé de pièces, être par la Convention décrété ce qu'il appartiendra. II. Le ministre de la guerre et ses adjoints sont tenus, *sous leur responsabilité*, de faire partir, sans aucun retard, pour les armées, au fur et à mesure de leur recensement et du nouvel examen, visite et réception, les effets de guerre généralement quelconques existants actuellement dans les magasins publics, et de tenir état des dépenses extraordinaires pour les charrois de ces effets, afin que cet excédant de dépenses soit supporté par ceux qui l'auront occasionné (1). » Par ce premier décret, elle venait au secours de l'armée, qui, malgré les

(1) Rapport de Lacroix, à la séance du 8 mars; *Moniteur* du 9, p. 312, col. 2 et 3; *Pr.-Verb.*, VII, 191.

(1) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 180 et 181. Ce décret important manque dans le *Moniteur*, et, partant, dans l'*Histoire parlementaire*.

Qui pourrait nombrer les légions d'ennemis que cette sévérité salutaire suscita jadis et entretient encore aujourd'hui contre la Convention dans le monde des états-majors concussionnaires, des administrations dilapidatrices? Tel sabreur aux moustaches menaçantes, à la tête vide, aux mains pleines de rapines, qui prit en grande patience les décrets exterminateurs qu'elle rendit contre Lyon et la Vendée, et qui aurait accepté volontiers d'en être l'exécuteur, trouva très-mauvais qu'elle prétendit empêcher les fournisseurs et autres de même engeance de faire leurs affaires en gâtant celles de la République. De même, tel robin prévaricateur et servile, qui ne trouva rien à objecter ni contre la *Loi des suspects*, ni contre la *Loi du 22 prairial*, et qui, s'il eût osé, se serait offert pour les appliquer, ne pardonna jamais à la Révolution d'avoir aboli les Parlements, d'avoir institué les Justices de paix, d'avoir, autant qu'elle le put, écrasé la vermine des griffonneurs de papier.

sommes énormes qui avaient été affectées à l'entretenir et à la pourvoir de tout, malgré les inépuisables ressources des pays conquis depuis quatre mois, était dans le plus affreux dénûment (1).

Second décret, dirigé contre les officiers coupables qui n'étaient pas à leur poste et dont l'incurie, la négligence avaient eu les mêmes effets qu'une trahison : « I. A compter de ce jour, tous les congés accordés aux militaires de tout grade sont révoqués. II. Les officiers seront tenus de rejoindre leur poste dans huitaine, sous peine de destitution de leur emploi. Les sous-officiers, volontaires nationaux et soldats, rejoindront leurs bataillons et régiments dans le plus court délai, à raison de sept lieues par jour. III. Le ministre de la guerre fera parvenir à la Convention nationale l'état des officiers de l'armée qui ont obtenu des congés, des motifs pour lesquels ces congés leur ont été accordés. Il donnera également l'état de tous les officiers qui se sont absentés sans congé et qui n'étaient pas à leur poste le jour où l'avant-garde de l'armée belgique fut attaquée (2). » Et, par une extension toute naturelle, la Convention s'appliqua à elle-même ce décret nécessaire ; elle révoqua tous les congés qu'elle avait donnés à ses membres et les rappela dans son sein.

Les Girondins concouraient de leur vote à ces mesures énergiques, et ce serait leur faire tort que d'en douter ; mais ce n'était point à eux qu'en appartenait l'initiative. La Montagne, qui était douée surtout du génie de l'action, avait pris l'avant-garde ; c'étaient ses chefs qui présentaient les propositions et les appuyaient de leur parole véhémente et chaleureuse. Vivant au milieu du peuple et de sa vie, ayant même dévouement que lui à la chose publique, mêmes passions, et souvent aussi mêmes préjugés, mêmes préventions, même rudesse, ils étaient bien plus près de lui que les Girondins, élite brillante et un peu hautaine ; ils savaient bien mieux lui tenir le langage qu'il comprend et qui le remue. Or il fallait, de toute nécessité, en appeler au peuple, et d'abord au peuple de Paris, en qui la Révolution avait son inébranlable appui, et qui, placé au brûlant foyer de la vie nouvelle, avait plus d'une fois dans les dernières années tranché par son héroïsme les questions insolubles aux politiques. La direction du mouvement revenait donc inévitablement à ceux que ce vaillant peuple reconnaissait pour ses guides. Robespierre et Danton, fermes et pleins de foi, virent très-bien que le salut était en lui. « Citoyens, dit celui-ci du haut de la tribune, nous avons plusieurs fois fait l'expérience que tel est le caractère français qu'il lui faut des dangers pour trouver toute son énergie. Eh bien ! ce moment est arrivé. Oui, il faut dire à la France entière : *Si vous ne volez pas au secours de vos frères de la Belgique, si Dumouriez est enveloppé en Hollande, si son armée était obligée de mettre bas les armes, qui peut calculer les malheurs incalculables d'un pareil événement ! La fortune publique anéantie, la mort de six cent mille Français pourraient en être les suites.* Citoyens, vous n'avez pas une minute à perdre. Nous ne devons pas attendre notre salut uniquement de la loi sur le recrutement ; son exécution sera nécessairement lente, et des résultats tardifs ne sont pas ceux qui conviennent à l'imminence du danger qui nous menace. Il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, qu'on aurait voulu renverser pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant civisme, contribue par son exemple à sauver la patrie. Je dis que cette ville est encore appelée à donner à la France l'impulsion qui, l'année dernière, a enfanté nos triomphes. Comment se fait-il que vous n'ayez pas senti que, s'il est bon de faire les lois avec maturité, on ne fait bien la guerre qu'avec enthousiasme ? Toutes les mesures dilatoires, tout moyen tardif de recruter, détruit cet enthousiasme et reste souvent sans succès. Vous voyez déjà quels en sont les misérables effets. Tous les Français veulent être libres ; ils se sont constitués en gardes nationales. Aux termes de leurs serments, ils doivent tous marcher quand la patrie réclame leurs secours. Je demande, par forme de mesure provisoire, que la Convention nomme des Commissaires qui, ce soir, se rendront dans toutes les Sections de Paris, convoqueront les citoyens, leur feront prendre les armes, et les engageront, au nom de la liberté et de leurs serments, à voler à la défense de la Belgique. La France entière sentira le contre-coup de cette impulsion salutaire. Nos armées recevront de prompts renforts. Si Dumouriez est secondé, si une armée lui prête la main, il saura faire repentir nos ennemis de leurs premiers succès (1). »

Cette proposition, fortement appuyée par Barère, fut décrétée à l'instant, et quatre-

(1) Les dilapidations durèrent plusieurs mois encore. Il ne fallut rien moins que la dictature du grand Comité de Salut public pour qu'elles cessassent. (*Voy.*, au t. IV du SUPPLÉMENT, col. 678 et suiv., le Rapport fait par Saint-Just, le 10 octobre 1793, sur l'état du Gouvernement.) Et il y eut encore, même sous ce maître vigilant et incorruptible, plus d'un fournisseur qui conserva intrépidement, au péril de ses jours, la vraie tradition du métier.

Mourir est bien cruel ; mais voler est si doux !

(2) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 192 ; *Moniteur* du 9, p. 312,3 ; du 10, p. 315,2.

(1) Séance du 8 mars, dans le *Moniteur* du 10, p. 315, col. 2 et 3 : *Hist. parlement.*, XXV, 6 et 7.

vingt-seize Commissaires furent nommés avec mission de se rendre, le soir même, dans les quarante-huit Sections de Paris, pour les instruire de l'état alarmant où se trouvait l'armée de Belgique, pour rappeler à tous les citoyens capables de porter les armes le serment qu'ils avaient prêté de maintenir jusqu'à la mort la Liberté, l'Égalité, et pour les requérir, au nom de la Patrie, de voler au secours de leurs frères dans la Belgique. Ces quatre-vingt-seize députés étaient choisis parmi les patriotes les plus éprouvés et les plus influents (1). C'étaient les deux Robespierre, Saint-Just, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Jean-Bon Saint-André, Carnot, Prieur de la Marne, Robert Lindet, Philippe Rühl, David, Gasparin, Danton, Fabre d'Églantine, Philippeaux, Thuriot, Cavaignac, Gilbert Romme, etc., tous Montagnards, de nuances très-diverses, mais tous plus ou moins populaires. Si, malheureusement, les noms de quelques maratistes figuraient sur la liste, celui de leur absurde patron, effronté prédicateur de meurtre et de pillage, ne la déshonorait point. Les plus considérables des Girondins, Vergniaud, Gensonné, Guadet, etc., ne furent point élus; non, certainement, que la majorité de la Convention les tînt pour suspects de tiédeur ou d'incivisme (2), mais elle avait compris qu'en un tel moment, ces bons citoyens ne seraient pas à leur place dans les tumultueuses assemblées des Sections et qu'ils y trouveraient peu de faveur et peu de crédit, eux qui avaient si amèrement et tant de fois décrié les Autorités révolutionnaires de la capitale. Deux d'entre eux pourtant, Lasource et Mazuyer, furent compris parmi les quatre-vingt-seize.

La Commune de Paris, dont le zèle était si ardent, n'eut pas besoin d'être excitée. Le nouveau Maire (3), tout flegmatique qu'il était, ne fut devancé par personne. Dès qu'il eut connaissance des décrets de la Convention, il fit fermer les spectacles et battre le rappel, afin que les citoyens, avertis et sommés, se rendissent en masse aux assemblées de Sections (4); sur sa demande, le Conseil général arrêta que le drapeau noir flotterait au haut de l'église métropolitaine, et que le drapeau de *la Patrie en danger* serait arboré à la Maison-Commune (Hôtel-de-Ville). En même temps, quarante-huit membres du Conseil général furent désignés pour se rendre dans les Sections, afin d'y donner lecture d'une vive proclamation que Chaumette avait proposée. Cette proclamation disait tout le danger et indiquait le remède : « *Aux armes citoyens, aux armes! Si vous tardez, tout est perdu!* Une grande partie de la Belgique est envahie; Aix-la-Chapelle, Liége, Bruxelles doivent être maintenant au pouvoir de l'ennemi. La grosse artillerie, les bagages, le trésor de l'armée, se replient avec précipitation sur Valenciennes, seule ville qui puisse arrêter un instant l'ennemi; ce qui ne pourra suivre sera jeté dans la Meuse. Dumouriez fait des conquêtes en Hollande; mais si des forces considérables ne le soutiennent pas, *Dumouriez, et avec lui l'élite des armées françaises, peuvent être engloutis*... Parisiens, sauvez encore une fois la chose publique; encore une fois donnez l'exemple. Levez-vous, armez-vous, marchez, et ces bandes d'esclaves reculeront encore devant vous. Il faut un dernier effort; il faut porter un coup terrible, un dernier coup; il faut que cette campagne décide du sort du monde; il faut épouvanter, exterminer les rois. Hommes du 14 juillet, du 5 octobre, hommes du 10 août, réveillez-vous! Vos frères, vos enfants, poursuivis par l'ennemi, enveloppés peut-être, vous appellent; vos frères, vos enfants massacrés au 10 août, dans les plaines de la Champagne, sous les décombres de Lille embrasée; vos frères tués à Jemmapes... Levez-vous, il faut les venger! Que toutes les armes soient portées dans les Sections; que tous les citoyens s'y rendent; que l'on y jure de sauver la patrie; qu'on la sauve! Malheur à celui qui hésiterait! Que dès demain des milliers d'hommes sortent de Paris; c'est aujourd'hui le combat à mort entre les hommes et les Rois, entre l'esclavage et la liberté » (1).

Tous les gens de cœur se portèrent aux assemblées de Sections. Les Commissaires de la Convention et ceux de la Commune y furent très-bien accueillis (2). A la Section des Tuileries comme à celle des Sans-Culottes (Quartier Saint-Victor), aux Sections du Mont-Blanc (Chaussée-d'Antin), du Louvre, de la Halle-au-Blé, comme à celle du Pan-

(1) Le *Procès-Verbal*, t. VII, p. 192-194, en donne la liste tout entière, avec la répartition des 96 élus entre les 48 Sections. Elle manque dans le *Moniteur*.

(2) La veille au soir, 7 mars, un appel nominal ayant eu lieu pour l'élection d'un président et de trois secrétaires, la majorité des suffrages s'était portée sur Gensonné pour la présidence; et deux secrétaires (Isnard et Grangeneuve) sur trois avaient été pris parmi les Girondins. (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 170; *Moniteur* du 9 mars, p. 311,1.)

(3) Pache, élu le 13 février, en remplacement de Chambon, démissionnaire.

(4) Prudhomme, t. XV, p. 471; *Moniteur* du 10, p. 314,2.

(1) *Moniteur* du 10 mars, p. 314, 2.

(2) Le Journal de Brissot et de Girey-Dupré atteste lui-même, dans un article d'ailleurs très-malveillant, que *la visite des députés dans les Sections produisit le meilleur effet* (*Patriote français*, n° MCCCV; *Hist. parlem.*, XXV, 15.). Voyez *ibid.*, p. 29 et 30, le procès-verbal de la séance de la Section Bonne-Nouvelle, où se rendirent Robespierre et Billaud-Varenne.

théon, dans les plus riches comme dans les plus pauvres (1), les Commissaires de la Convention et de la Commune trouvèrent les patriotes debout, prêts à se dévouer—louable habitude, qu'ils eurent toujours, qu'ils n'ont pas encore perdue, et qui rachète en partie leurs fautes et leurs erreurs — et ils eurent plutôt à tempérer leur ardeur qu'à la calmer. Il y eut bien, dans quelques-unes, des paroles violentes, et même, à Bonne-Nouvelle, il y eut des voies de fait; mais on devait s'y attendre, et la seule chose qui étonne, c'est que, dans une telle effervescence, il y en ait eu si peu. Les feuilles de Brissot et de Gorsas en firent, le lendemain, un pompeux étalage; à tort, car, en réalité, ce ne furent que des incidents imperceptibles qui se perdirent dans la grandeur et l'unanimité du mouvement populaire. A la Section du Mont-Blanc, un seul cœur, une seule âme, un seul cri : *Nous partirons tous pour combattre les tyrans!* A la Halle-au-Blé (2), l'élan avait été admirable : nul trouble, nul débat, mais, d'une voix unanime, ces généreuses paroles : *Nous irons tous! Point de recrutement! Qu'un mouvement spontané nous porte tous à la défense de la patrie et de la liberté!* Et les actes avaient répondu aux paroles : en un moment, la liste des volontaires que cette Section devait fournir pour son contingent fut remplie et au delà; pour 50 hommes qu'on lui demandait, elle en offrit 300, et, comme si ce n'était pas encore assez pour l'ardeur de ces braves gens, il fut arrêté que ceux qui avaient des armes et des habits, et ne partiraient pas, les porteraient à la Section, pour qu'on les délivrât à ceux qui iraient à la frontière (3). Leur zèle était d'autant plus méritoire et fut d'autant plus remarqué que leur Section était une des moins nécessiteuses et que, son commerce étant fixe, elle avait peut-être moins de bras inoccupés que toute autre. Ces hommes forts, pour qui les paroles sont des actes, réalisèrent à l'instant par le dévouement et le sacrifice ce que le cœur leur dictait pour le salut de la France, pour la vengeance de Liége, pour la cause des libertés du monde. Les *porteurs* spécialement, ou, comme ils s'appelèrent eux-mêmes dès ce jour, les *Forts pour la Patrie*, s'en allèrent, laissant leur famille, laissant leur métier, leurs salaires honnêtes, pour souffrir, combattre, avec une armée sans pain (1). La Section du Luxembourg, outre son contingent d'hommes, leva et organisa une compagnie de canonniers qui se tinrent prêts à partir au premier signal. Ces braves, laissant leurs fusils à ceux qui en manquaient, se présentèrent dès le lendemain matin à la Maison-Commune pour se mettre à la disposition de l'Autorité, et l'un d'eux, parlant pour tous ses camarades, répondit aux applaudissements qui accueillirent leur empressement : *Pour nous applaudir, attendez notre retour* (2).

Ainsi Paris était digne de l'attente de la Convention, l'appel fait aux Sections avait été entendu, et l'impulsion donnée par elles allait se propager dans toute la France. « Le 9 au matin, quand, de tous les points de la ville, on vit aux tours de Notre-Dame le sinistre drapeau noir ; quand, à la Maison-Commune, on vit se déployer au vent l'étendard, déjà historique, du *Danger de la Patrie*, l'étendard des volontaires de Valmy et de Jemmapes, Paris se retrouva encore. Il y eut un souffle encore dans les poitrines maigries, une larme dans les yeux creusés. Ceux qui n'avaient pas mangé se trouvèrent rassasiés, et ceux qui n'avaient pas bu se trouvèrent comme ivres. L'attitude du faubourg Saint-Antoine fut admirable, héroïque. Le faubourg ne descendit point dans Paris, ne fit point de cris inutiles. Loin de participer aux troubles, il offrit, le 11 mars, une garde à la Convention. Il s'occupa uniquement du danger public; il avait le cœur à la frontière, et son unique pensée fut d'armer en hâte. Recevoir les noms qui s'offraient en foule, équiper les volontaires le moins mal qu'on le pouvait, tous les petits arrangements de famille que cause un brusque départ, les adieux, les poignées de main, les larmes des mères, ce fut tout le mouvement (3). » Sûre de Paris, la Convention pouvait se tourner vers la France et lui parler avec plus de confiance. Elle se sentait portée par un flot toujours montant, et, eût-elle voulu s'arrêter, elle ne l'aurait pu. Les députations des Sections se pressaient à sa barre et venaient lui demander des armes et l'ordre de partir sur-le-champ. Tous les jeunes gens

(1) Voyez dans le *Moniteur* du 11, p. 321, col. 1 et 2, les relations des quelques Commissaires qui prirent la parole pour rendre compte de leur mission. Les autres, pour ménager les moments de l'Assemblée, se bornèrent à témoigner d'un mot des excellentes dispositions où ils avaient trouvé les Sections qu'ils avaient visitées. (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 195, 196 et 197.)

(2) Cette Section était circonscrite au sud par la rue Saint-Honoré depuis la rue des Bons-Enfants jusqu'à la rue du Four; à l'ouest, par la rue des Bons-Enfants jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs. Au nord, elle s'étendait jusqu'à la *Place des Victoires nationales*, qu'elle comprenait, et à la rue Coquillière; et à l'est, jusqu'à la rue du Four. (*Almanach national* pour 1793, p. 265 et 266.)

(3) Rapport de Lamarque, à la séance du 9; *Moniteur* du 11, p. 321,1.

(1) Michelet, t. V, p. 368.

(2) Discours prononcé, le 9, par Chaumette, au nom du Conseil général de la Commune de Paris, à l'ouverture de la séance de la Convention. (*Moniteur* du 11, p. 320,1; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 197-200.)

(3) Michelet, t. V, p. 366 et 367.

employés dans les bureaux de la Commune s'enrôlaient; tous les Commis des Postes s'étaient rendus dans leurs Sections respectives, et il fallut un décret exprès pour les renvoyer à leurs fonctions (1); une compagnie de volontaires était introduite, et l'orateur disait : « Nous n'avons pas le temps de parler beaucoup; donnez-nous seulement les moyens d'aller nous battre. J'ai huit cents hommes, je les nourris depuis deux jours; mes facultés n'y peuvent plus suffire. Si nous avons des armes, dans huit jours nous pouvons être là-bas (2). »

Que demandaient les plus exigeants? Que la République ne délaissât point leurs femmes, leurs enfants, leurs vieux pères, leurs mères désolées. Que sollicitait en leur nom cette Commune de Paris, tant calomniée? Que la subsistance fût assurée aux familles qui se voyaient enlever le bras fort et laborieux qui les faisait vivre; que l'acquittement de la dette de la Patrie ne fût pas assujettie à des formes lentes et rebutantes; que des souscriptions volontaires fussent organisées, qu'un mode simple et rapide de recette et de délivrance des deniers fût établi, qui épargnât aux parents nécessiteux ces démarches pénibles et souvent infructueuses qui diminuent le bienfait ou le rendent amer; que le produit des bourses fondées dans les Colléges de la capitale fût affecté au profit des enfants qui allaient devenir orphelins; elle demandait que les riches égoïstes fussent *contraints de laisser échapper pour la République et pour leur propre bonheur une portion des trésors derrière lesquels ils se cachent et s'isolent;* qu'une taxe de guerre fût imposée sur eux et en partie affectée au soulagement des femmes, pères, mères et enfants des défenseurs de la Patrie; elle demandait, enfin, l'établissement d'un tribunal *destiné à juger promptement et sans appel les conspirateurs et les contre-révolutionnaires* (3).

La Convention accueillit toutes ces propositions : elle assura aux enfants de ceux qui se dévouaient au service de la Patrie, en marchant aux frontières, la préférence à la nomination des bourses vacantes dans tous les Colléges et autres établissements d'éducation; elle décréta qu'il serait établi une *subvention de guerre, qui ne pèserait que sur les riches*, et chargea son Comité des finances de lui en présenter le mode; elle décréta l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, pour juger, *sans appel et sans recours au tribunal de Cassation*, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, et chargea son Comité de législation de lui présenter, dès le lendemain, un projet d'organisation (1). Elle eut aussi la

(1) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 201 et 261; *Moniteur*, p. 320,1; p. 333, col. 2 et 3.

(2) *Moniteur*, p. 320,2.

(3) Ces deux dernières demandes avaient été formulées, la veille, dans quelques assemblées de Sections, notamment à celle de l'Oratoire et à celle du Louvre. (Compte rendu de Bentabolle et Jean-Bon Saint-André; *Moniteur*, p. 321, col. 1 et 2; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 196.) La Commune se les appropria; mais l'initiative fut prise par les Sections.

(1) Séance du 9 mars. (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 196 et 201; *Moniteur* du 11 mars, p. 320,2 et p. 321,2).

Ce fut J. B. Carrier, député du Cantal, qui convertit en motion la pétition des Sections, et qui demanda que la Convention décrétât d'urgence le principe de cette pétition, c'est-à-dire l'établissement immédiat d'un tribunal extraordinaire. (*Moniteur* du 11 mars, p. 321,2; *Révolutions de Paris*, n° 192, t. XV, p. 511.) L'*Histoire parlementaire* (t. XIII, p. 144, 454. Cf. t. XXIV, p. 365 et suiv.) confond Carrier d'Aurillac, Carrier le conventionnel, l'ordonnateur des *Noyades*, avec un journaliste de Lyon, nommé Carrier, qui est un tout autre personnage. M. Louis Blanc (t. VIII, p. 123, 124) s'exprime comme s'il confondait aussi les deux Carrier. Il est certain que ce sont deux individus distincts. Tandis que Carrier le journaliste attaque, à Paris même, Challier, l'abbé Lausel et autres terroristes du Rhône (Prudhomme, n°s 191, 194, 196; t. XV, p. 433 et suiv.; t. XVI, p. 29-31; 75-77), inculpe Tallien d'avoir menti dans son Rapport sur les affaires de Lyon, et adresse à la Convention une dénonciation contre les trois Commissaires envoyés par elle dans cette ville, Basire, Rovère et Legendre (*Procès-Verbal* de la séance du 22 avril 1793; t. X, p. 92), Carrier le député siége à la Convention, y dénonce les menées contre-révolutionnaires de l'évêque de son département (*Moniteur* du 24 janvier 1793, p. 122,1), demande que le tribunal révolutionnaire soit institué (*ibid.*, n° du 11 mars, p. 321,2), et se signale par les motions les plus violentes (*Moniteur* du 12 mars 1793, p. 324,2; du 14, p. 333,1; du 20, p. 393,1; du 9 avril, p. 442,1; du 3 juillet, p. 794,3.).

Carrier du Cantal, ou, si l'on veut, Carrier *de la Loire*, ne peut être, sans une criante injustice, classé parmi les Girondins. L'autre était, à Lyon, l'organe des Girondins : « L'une des causes les plus actives de la mauvaise disposition des esprits dans cette ville, écrivent Basire, Rovère et Legendre, est la distribution d'un journal connu sous le nom de *Journal de la ville de Lyon*. Ce journal est rédigé par *Carrier, personnage dangereux, auquel le Conseil exécutif vient de faire passer une somme considerable*, comme nous l'a attesté la Municipalité. » (Lettre lue à la séance du 20 mars 1793; *Moniteur* du 22, p. 365,3.) Camille Desmoulins, *Histoire des Brissotins* (mai 1793), p. 62, dit que le ministre Lebrun s'est chargé « d'entretenir, aux frais de la Nation, les journalistes détaillans de l'opium brissotin, tels que *Carrier de Lyon*, le *Gorsas du Midi*. » On se ressouvint de tout cela après la défaite des Lyonnais : le journaliste girondin fut guillotiné en nivôse; du moins, y a-t-il sur la liste des guillotinés du 2 nivôse an II (*Révolutions de Paris*, t. XVII, p. 396 et 458) le nom de *Pierre Carrié* ou *Carrier*. Son collaborateur, J. L. Fain, qui avait rédigé le *Journal de Lyon* en son absence, fut condamné à mort et exécuté dans le même temps. (*Révolutions de Paris*, t. XVII, p. 303.)

L'erreur des historiens robespierristes devait être relevée, puisqu'elle donne à croire que Carrier *le Noyeur* aurait été d'abord dans les rangs de la Gironde. On ne peut leur laisser le plaisir d'imprimer cette tache sur elle. Je ne vois pas que Gracchus Babeuf, dans la *Vie de Carrier*, qu'il publia durant la Réaction, ni que l'Accusateur public, dans son Réquisitoire contre Carrier, aient parlé de cette pretendue palinodie, ni que Villain, son défenseur

bonne pensée de faire pour le reste de la France ce qu'elle avait fait, la veille, pour les Sections de Paris, d'envoyer dans les départements des missionnaires énergiques, qui, sortis de son sein, porteraient partout son esprit, susciteraient sur tous les points du territoire l'ardeur guerrière dont les patriotes de Paris étaient embrasés, rallieraient, encourageraient, armeraient les hommes de bonne volonté, contiendraient les amis de l'Étranger, et les empêcheraient de nuire, enfin mettraient à la disposition de la République en péril toutes les ressources, tous les moyens de défense que les Administrations locales ne savaient ou ne voulaient point employer.

Le mémorable décret du 9 mars, par lequel la Convention investit plusieurs de ses membres de la haute mission de représenter le Peuple-Souverain près des armées et des Départements, et d'être les régulateurs de l'énergie nationale, fut rendu sur le Rapport des Comités de défense générale et de la guerre, réunis, et fut adopté presque sans aucune discussion, tant il avait le caractère de l'opportunité et de l'urgence. *Considérant que, dans un pays libre, chaque citoyen se doit tout entier au salut de la République*, la Convention décida donc que des Commissaires, tirés de son sein, se rendraient sans délai, dans les divers départements de la République, à l'effet d'instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menaçaient la Patrie, et de rassembler des forces suffisantes pour dissiper les ennemis. Ces Commissaires, au nombre de quatre-vingt-deux (1), et divisés en 41 sections de deux membres chacune, devaient, ainsi groupés deux par deux, parcourir ensemble et par couples deux départements, suivant un ordre fixé dans le décret. Le département de Paris, ceux de la Corse et du Mont-Blanc, étaient exceptés; de même, celui de Jemmapes et les parties de la nouvelle frontière du Nord récemment réunies au territoire de la République, lesquelles demeuraient confiées aux Commissaires qui se trouvaient déjà, en vertu de décrets antérieurs, près des armées de la République. Les Représentants étaient investis de pouvoirs très-étendus, presque illimités : ils étaient autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour faire compléter à l'instant, dans chacun des départements qu'ils auraient à parcourir, le contingent fixé par la loi du 24 février 1793; et même à *requérir* au besoin tous les citoyens en état de porter les armes, ou partie quelconque d'entre eux, suivant le mode qu'ils jugeraient le plus convenable, à la charge de rendre compte sur-le-champ à la Convention nationale des mesures qu'ils auraient prises. Ils étaient également autorisés à *requérir* tout citoyen qui ne joindrait pas les armées de déposer dans les magasins qu'ils indiqueraient ses armes de guerre, ainsi que les habillements et équipements militaires ou tous autres objets relatifs à l'approvisionnement des armées; *sauf*, bien entendu, *les indemnités fixées par la loi, ou à dire d'experts, par les Conseils généraux des Communes*. Les chevaux et mulets non employés à l'agriculture ou aux arts de première nécessité, devaient être livrés aussi sur leur *réquisition*, sauf, de même, les justes indemnités. Enfin, comme ils étaient les Représentants du Peuple-Souverain, ils pouvaient exiger des comptes de toutes les Autorités constituées; ils avaient le droit de prendre toutes les mesures qui leur paraîtraient nécessaires pour rétablir l'ordre partout où il serait troublé, de suspendre provisoirement de leurs fonctions et même de faire mettre en état d'arrestation ceux qu'ils jugeraient suspects, de requérir au besoin la force armée, à la charge de prendre tous leurs arrêtés en commun, et d'en faire passer copie sur-le-champ à la Convention Nationale (1).

Les quatre-vingt-deux Commissaires furent choisis dans la séance du soir (2). Comme ceux qui avaient été choisis la veille pour se rendre dans les Sections, ils furent pris, à quelques exceptions près, parmi les Montagnards. Et c'était justice. La Montagne, en effet, n'équivoquait pas sur le danger : elle le croyait extrêmement pressant et le proclamait tel; tandis que les Girondins, ou du moins ceux qui se faisaient dans la presse l'organe du parti, niaient que le péril fût aussi grand que le prétendaient les patriotes, et semblaient dire qu'il n'y avait pas lieu de prendre sitôt des mesures extraordinaires (3). Un seul girondin de quelque conséquence, le journaliste Carra, fut nommé. On

devant le Tribunal révolutionnaire, ait invoqué en sa faveur le souvenir de sa modération première.

(1) C'est-à-dire, le nombre des départements, 83, moins un.

(1) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 203-207; *Moniteur* du 11, p. 320, col. 2 et 3.

Le Rapport sur ce grand objet fut présenté par l'illustre Carnot, ce patriote sincère, désintéressé, honnête homme, qui, malgré les fautes qu'on peut lui reprocher, a laissé un nom cher à la France. M. Guizot l'appelle dédaigneusement un *fanatique badaud*. (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 1858; t. Ier, p. 72, 73.) *Fanatique* et *badaud*, en effet, qui, en 1815, ne se souvint que de la Patrie, et, tout *comte de l'Empire* qu'il était, ne trahit point, mais défendit Anvers contre l'Étranger, tandis que d'autres, plus philosophes et plus avisés, se tenaient à Gand, auprès de S. M. Louis XVIII.

(2) Le choix fut fait par les Secrétaires. (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 211 et 212; *Moniteur*, p. 322, 2.)

(3) Voir, notamment, l'irritant article du *Patriote français*, sous la date du 8 mars. (*Hist. parlem.*, XXV, 14.)

prit dans les rangs de la Montagne ceux qui passaient pour les plus énergiques et les plus propres à l'action : Saint-Just, Billaud-Varenne, Collot d'Hèrbois, Carnot, Jean-Bon Saint-André, Moïse Bayle, Élie Lacoste, Amar, Voulland, Louis, Thuriot, qui tous entrèrent plus tard au Comité de Salut public ou au Comité de Sûreté générale; puis, Levasseur de la Sarthe, Bernard de Saintes, Duroy, Reverchon, Richard, Auguis, Lakanal, Sevestre, etc. (1). Marat, cela va sans dire, ne fut pas nommé. Robespierre, qui l'avait été la veille, ne le fut pas non plus, quoique sa probité sévère, son dévouement bien connu, son énergie éprouvée, son grand courage d'esprit et son immense popularité semblassent le désigner au choix de tous. Il n'avait pas, il est vrai, à un haut degré le génie de l'action (2); mais il l'avait bien au moins autant que tels autres qui furent nommés. La Montagne voulut évidemment le maintenir à Paris, où était sa vraie place, le maintenir à la tribune de la Convention et à celle des Jacobins, du haut desquelles il remplissait les fonctions, où il excellait, de surveillant et de dénonciateur.

La France n'était pas seule l'objet de la sollicitude de nos Représentants. Ils rassuraient en même temps les pays qui s'étaient donnés à nous dans le temps que nos armes étaient heureuses; ils leur renouvelaient l'assurance de notre protection, bien loin de se croire dégagés par nos revers de la promesse solennelle qu'ils leur avaient faite; ils accueillaient avec le même empressement qu'auparavant les vœux des villes qui se jetaient dans nos bras; ils déclaraient parties intégrantes de la République française la ville et la banlieue de Louvain, la ville et la banlieue de Namur, ainsi que la ville d'Ostende (3). Ces adoptions se faisaient à l'unanimité. De même, les Commissaires de la Convention près de l'armée de Belgique ne séparaient point de la France les provinces et les villes qui nous avaient remis entre les mains le soin de leur sort. En vertu d'un arrêté pris par eux en commun, le 5 mars, Gossuin et Merlin de Douai, qui étaient très-considérés dans les départements du Nord, se rendirent dans ces départements, afin de faire marcher toutes les gardes nationales au secours de la Belgique. Ces gardes nationales, qui étaient en état de *réquisition permanente*, devaient être établies dans les villes que nous occupions, et y remplacer les garnisons qui iraient à l'ennemi (1). L'étroite solidarité que les vœux des populations et l'acceptation de ces vœux par la Convention avaient fondée entre la France et la Belgique était reconnue et hautement proclamée par eux (2). En ces jours d'élan, toutes les propositions qui tendaient à assurer la défense commune avaient chance d'être bien accueillies de la Convention, surtout si, en même temps, elles consacraient quelque grand principe de politique ou de morale. « Vous voulez, dit Danton, que tous les Français s'arment pour la défense commune? Eh bien! il est une classe d'hommes qu'aucun crime n'a souillée, qui a des bras, mais qui n'a pas la liberté, c'est celle des malheureux détenus pour dettes. C'est une honte pour l'humanité, pour la philosophie, qu'un homme, en recevant de l'argent, puisse hypothéquer et sa personne et sa sûreté... Les principes sont éternels, et aucun Français ne doit être privé de sa liberté s'il n'a forfait à la société. Que la Convention déclare donc que tout citoyen emprisonné pour dettes sera mis en liberté, parce qu'un tel emprisonnement est contraire à la saine morale, aux droits de l'homme, aux vrais principes de la liberté. » Cette proposition de Danton fut décrétée par acclamation et à l'unanimité, et complétée aussitôt, sur la motion de Jean-Bon Saint-André, par l'abolition de la contrainte par corps pour dettes (3), avec la réserve, toute de justice, que les receveurs généraux actuellement en prison pour dettes y seraient maintenus, comme véritables banqueroutiers envers la République.

IV. Une dernière question restait à résoudre, de toutes la plus difficile. Dans cette journée du 9, où elle avait pris tant de résolutions vigoureuses, l'Assemblée, déférant au vœu de plusieurs Sections et de la Commune, avait décrété en principe *l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de Cassation, pour le jugement de tous*

(1) La liste est dans le *Procès-Verbal*, t. VII, p. 214 et 215. Je n'y vois guère qu'un seul maratiste notoire : *Royou*, dit *Guermeur*, qui était entré, le 2 septembre, avec Marat, au Comité de surveillance de la Commune.

(2) Il y a un mot, attribué à Danton, qui caractérise trivialement et avec beaucoup d'exagération, mais vigoureusement, l'incapacité de Robespierre en toute chose pratique et d'exécution immédiate : *Ce b...-là n'est pas capable seulement de cuire un œuf!* (Michelet, III, 470; VI, 213; VII, 221. Cf. Riouffe, dans Nougaret, *Prisons*, I, 242.)

(3) Séance du 9 mars (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 178, 179, 207 et 208; *Moniteur*, p. 320,3; p. 322,1).

(1) Discours-Rapport de Lacroix, à la séance du 8 (*Moniteur* du 9, p. 312,2); Proclamation du 5 mars, signée de Lacroix, Danton, Gossuin et Merlin de Douai (*Moniteur* du 11, p. 320 et 321); Lettre des mêmes à la Convention, 5 mars. (*Moniteur* du 10, p. 315,3.)

(2) *Considérant*, disaient-ils, *que c'est pour tous les citoyens français un devoir sacré de venir promptement protéger leurs nouveaux frères* contre les entreprises des conspirateurs, qui, aujourd'hui cachés, se montreraient bientôt à découvert si la force publique cessait de les contenir. (*Moniteur*, p. 320,3.)

(3) *Moniteur* du 11 mars, p. 321, col. 2 et 3; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 209.

les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires (1), et elle avait chargé son Comité de Législation de lui présenter, dès le lendemain, un mode d'organisation de ce tribunal. Deux députations, l'une de la Section des Halles, l'autre de la Section des Piques, qui furent introduites à la barre dans la séance du soir, rappelèrent à sa vigilance ce redoutable objet, et insistèrent pour que la *justice révolutionnaire* atteignît enfin les conspirateurs, et spécialement les officiers qui n'étaient pas à leur poste lors de l'attaque d'Aix-la-Chapelle, et que la conduite du Conseil exécutif provisoire fût soumise à un examen rigoureux (2).

Il y avait eu déjà un premier essai de *justice révolutionnaire* après le renversement du trône : un tribunal criminel extraordinaire avait été institué, le 17 août, pour juger les crimes commis dans la journée du 10 ; mais ce tribunal avait été bientôt supprimé (3). Il avait prononcé, dans l'intervalle de trois mois et demi, *sept* sentences capitales (4), et dans toutes les affaires qui lui avaient été déférées, il avait procédé avec un religieux respect des formes et une modération que l'on ne pouvait guère attendre d'un tribunal politique, dans un moment où les plus calmes avaient la fièvre. Il avait acquitté d'Affry, commandant des Suisses, et lui avait tenu compte de son refus opiniâtre de tirer sur le peuple, quoique la Reine l'en eût pressé vivement (1) ; il avait consacré trente-six heures à la seule affaire de La Porte (2), vingt-sept heures à celle de Cazotte (3), quoiqu'il eût les mains pleines de preuves décisives, irréfragables, contre ces deux conspirateurs ; il avait eu le courage d'acquitter, et cela, le 30 août, à la veille des massacres, un homme extrêmement compromis et que la voix publique accusait, Montmorin de Fontainebleau, frère de l'ex-ministre des affaires étrangères (4) ; le jury l'avait, il

(1) Rédaction proposée par Levasseur de la Sarthe. (*Moniteur*, p. 321,2 ; *Procès-Verbal*, VII. 196 ; *Révolutions de Paris*, nos 191 et 192, t. XV, p. 440 et 511.)

(2) *Moniteur* du 11, p. 322,2 ; *Pr.-Verb.*, VII, 212.

(3) Par un décret du 29 novembre 1792 (*Moniteur* du 1er décembre, p. 1426, col. 1 et 2 ; *Révolutions de Paris*, n° 177, t. XIV, p. 472), qui renvoya aux tribunaux ordinaires du département de Paris les procédures commencées devant ce tribunal.

Robespierre avait été élu président du tribunal du 17 août ; mais il crut devoir refuser ce dangereux honneur, comme, en 91, il avait abdiqué la place d'accusateur-public, et il resta modestement à la Commune. Il consigna les motifs de son refus dans une lettre qu'il adressa au *Moniteur*. (N° du 28 août 1792, p. 1022, col. 3 ; *Hist. parlem.*, XVII, 211.). Voy. son discours du 5 novembre 1792, en réponse à l'accusation de Louvet (*Moniteur* du 6, p. 1318,2 ; *Hist. parlem.*, XX, 204), et ce qui a été dit au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 555.

(4) Le nombre total des personnes guillotinées à Paris, sur la place du Carrousel et sur la place de Grève, fut, du 10 août 1792 au 21 janvier 1793, de VINGT-DEUX. On peut les partager en trois catégories : 1° *quatre* (ou peut-être *cinq*) qui n'avaient aucun caractère politique ; c'étaient les voleurs du Garde-Meuble ; 2° *Neuf* émigrés, *pris les armes à la main*, et qui furent jugés par un *conseil de guerre*, que présida le général Berruyer, commandant en chef du département de Paris. Ils furent exécutés en place de Grève, le mardi 23 octobre 1792 (voyez le n° 172 des *Révolutions de Paris*) ; 3° les *neuf* autres furent déférés, *pour cause politique*, au tribunal extraordinaire du 17 août et condamnés par lui. Encore y en avait-il *deux*, sur les *neuf*, qui étaient *convaincus d'assassinat*. On peut donc réduire à *sept* le nombre des condamnations capitales qui furent prononcées par le tribunal contre les complices de la Cour, des émigrés et de l'Étranger. Parmi les sept, il y en avait *six* dont la complicité était flagrante et de notoriété publique : Collenot d'Angremont et Roussel, embaucheurs ; La Porte, intendant de la liste civile, chargé de la distribution des largesses corruptrices, marchandeur de consciences ; Durosoi, rédacteur de la *Gazette de Paris* et du *Royalisme*, deux feuilles ultra-contre-révolutionnaires ; Jacques Cazotte, le même qui avait été sauvé au 2 septembre, par le dévouement de sa fille ; Bachmann, major général des Gardes-Suisses.

On trouvera dans les *Révolutions de Paris* (N° 193, t. XV, p. 541 et suiv.) des renseignements intéressants sur le tribunal du 17 août, et aussi dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 52 et suiv.

(1) Prudhomme, n° 163 ; t. XIII, p. 348.

(2) Id., *ibid.*

(3) *Moniteur* du 30 septembre 1792, p. 1161, col. 3.

(4) L'acquittement de Montmorin, maire et gouverneur de Fontainebleau, témoigne hautement de la ferme indépendance de ce premier tribunal révolutionnaire. Le public en fut étonné. La foule qui se pressait à l'audience en manifesta un vif mécontentement, et, en dépit de la sentence des juges, persistant à le croire coupable, elle demanda que le procès fût revisé par un autre jury. Osselin, l'un des membres du tribunal, reconduisit Montmorin aux prisons de la Conciergerie. (*Hist. parlem.*, XXI, 60 et 61, d'après le *Bulletin* du Tribunal.) Pour faire droit aux vives réclamations du public, Danton, ministre de la justice, ordonna la révision de ce procès. (*Moniteur* du 1er et du 3 septembre 1792, p. 1040, col. 3, et p. 1048, col. 3.) Cet acquittement et quelques autres, non moins surprenants, indisposèrent contre les juges et les jurés, leur furent imputés à faiblesse, presque à trahison, et devinrent un argument décisif pour les violents qui voulaient que le peuple se fît justice lui-même : « Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux, qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal ; mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, *après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous ; de Poix et plusieurs conspirateurs de cette importance avaient été frauduleusement mis en liberté.* Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuileries, *veulent la punition des conspirateurs qui leur avait été promise ; on court aux prisons.* Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple? *Car c'était un mouvement populaire, et non,* comme on l'a ridiculement supposé, *la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables.* » Ainsi s'exprime Robespierre, dans sa fameuse Réponse à l'accusation de Louvet, prononcée à la séance du 5 novembre 1792, et reproduite par lui dans ses *Lettres à mes Commettants*. (*Hist. parlem.*, t. XX, p. 209-211. Le *Moniteur* du 6 novembre, p. 1318 et 1319, a sensiblement altéré ce passage.) — « *Le 31 août, l'absolution de Montmorin souleva le peuple.* Le bruit se répandit qu'il avait été sauvé par la perfidie d'un commissaire du Roi, qui avait induit les jurés en erreur. » (Jérôme Pétion,

est vrai, déclaré convaincu d'avoir écrit de sa main un plan de conspiration et un projet de contre-révolution, dont l'effet avait éclaté le 10 août; mais, en même temps, il avait déclaré que l'accusé *n'était pas convaincu de l'avoir fait méchamment et à dessein de nuire* (1); et, sur cette déclaration, qui pouvait passer pour naïve, le tribunal l'avait acquitté. Plus d'une fois, des accusés, convaincus, comme Montmorin, d'avoir participé aux plus noires machinations de la Cour ou de l'Émigration, avaient été cependant acquittés, parce que le jury, passionnément scrupuleux, avait déclaré qu'*ils n'étaient pas convaincus de l'avoir fait méchamment et à dessein de nuire*. Souvent aussi, le Président adressait à l'accusé quelques paroles graves et recueillies, pour le féliciter, quand il était acquitté, — il félicitait en même temps le tribunal d'avoir trouvé un innocent — pour le plaindre et l'exhorter à la constance, quand il était condamné. Ces allocutions bien senties, empreintes de dignité compatissante et de bienveillance austère (2), recommanderont toujours le tribunal du 17 août et le vengeront des outrages qu'on lui a prodigués. Elles attestent quelle haute idée il se faisait de ses redoutables fonctions et à quel degré il avait à cœur de se préserver des entraînements de la passion populaire. Cet esprit de justice bienveillante où il sut se maintenir, et qui était l'esprit même de la Révolution, passa au tribunal de 93 et s'y conserva pendant quelque temps (3). Circonstance digne de remarque : presque tous ceux qui firent partie du premier tribunal (4) reparaîtront dans la sombre milice des juges et jurés du tribunal de 93, et dans le tout petit bataillon des *patriotes épurés*, parmi lesquels sera recruté le tribunal de prairial, d'horrible mémoire; eh bien! même dans les plus mauvais jours, même en floréal et en messidor, lorsque la mort sera déchaînée au hasard, quelques-uns d'entre eux, fidèles au souvenir de 92, garderont inviolablement le sentiment du devoir et croiront ne pas trahir la République en se montrant sensibles à la pitié; l'image de la justice qui, en 92, leur était gravée au cœur, ne s'y effacera jamais entièrement; ils sauront résister à l'emportement des passions révolutionnaires et se distingueront courageusement des aveugles et impitoyables pourvoyeurs de la guillotine (1).

L'opinion publique n'avait point été favorable au tribunal du 17 août. Les contre-révolutionnaires ne lui pardonnèrent point d'avoir condamné quelques grands coupables, comme ce La Porte, agent de corruption, exécuteur des plus basses œuvres de la Cour, et ce Durosoi, dont la plume était un stylet empoisonné; ils le nommèrent *tribunal de sang*. Les révolutionnaires lui firent un crime d'avoir absous tels coupables sur lesquels la voix publique appelait sinon la mort, au moins un châtiment rigoureux et exemplaire, et généralement ils lui surent mauvais gré de la lenteur scrupuleuse avec laquelle il procédait (2). On l'accusa d'arbitraire et même de prévarication (3). Supprimé par dé-

Discours sur l'accusation intentée à Robespierre; dans l'*Hist. parlem.*, XXI, 104.)

(1) Séance du 30 août 1792. (*Bulletin* du tribunal du 17 août, dans l'*Hist. parlem.*, t. XXI, p. 60.)

(2) On en trouvera quelques-unes dans le *Bulletin* complet du tribunal, qui se compose de 58 numéros en 38 feuilles in-4° et d'une Table. (Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, 1829, p. 107 et à l'*Errata*; Buchez et Roux, XXI, 52.)

(3) Voyez les *Déclarations motivées d'Antonelle* (chef du jury, en 1793) *dans diverses affaires;* et Michelet, VI, 340; VII, 347 et 348.

Les fonctions d'accusateur-public près du tribunal de 1792 étaient remplies par Réal et par ce même Lullier (si connu sous le nom altéré de *L'Huillier*) qui fut, plus tard, procureur-général-syndic du Département de Paris, et qui, en cette qualité, eut un rôle important dans la journée du 31 mai. Sur ce Lullier, cordonnier-homme de loi (*Patriote français*, n° MCXCVII, dans Buchez et Roux, XXI, 50), voyez ce qui a été dit au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 607, note 2. Il passait à tort pour un *séide* de Robespierre. Celui-ci, devant qui si peu de réputations civiques ont trouvé grâce, parle de Lullier (dans son discours du 8 thermidor, ou DISCOURS-TESTAMENT, p. 31) comme d'un *scélérat* et d'un *homme venal*. Voyez encore la lettre de François Chabot à Robespierre du 26 frimaire an II (Pièce VIII, p. 33, de l'*Affaire Chabot*); la déposition de Dufourny, et la lettre de Lullier lui-même à Robespierre. (*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 93, et p. 375-377.) Lullier se poignarda en prison.

(4) Le *Moniteur* du 20 août 1792, p. 977,2, donne la liste des élus; l'*Histoire parlementaire*, XXI, 82, celle des acceptants.

(1) Particulièrement Claude-Emmanuel *Dobsen*, Antoine-Marie *Maire* et Marc-Claude *Naulin*. (*Hist. parlem.*, XXXIV, 320, 354, 386, 398, 410, 411, 458, 485; XXXV, 5, 6, 8, 89, 100, 106.)

D'autres, il est vrai, qui d'abord avaient été des juges équitables et humains, se jetèrent à corps perdu dans la voie maudite. Tel fut Fouquier-Tinville, qui pourtant eut quelquefois horreur de son ministère, puisqu'il disait : *J'aimerais mieux labourer la terre que d'être accusateur du tribunal* (*ibid.*, XXXV, 20), par quoi il se distingue du vrai procureur de l'ancien régime, qui ne connaissait ni trouble ni remords, et qui instrumentait sans aucune hésitation. Tel fut encore Pierre-André *Coffinhal* (désigné quelquefois par le nom de *Dubail*), et Gabriel *Scellier* (*ibid.*, XXXIV, 398, 410, 420; XXXV, 100), qui ne sut pas rester calme et décent lorsqu'il entendit prononcer son arrêt de mort. (*Moniteur* du 21 floréal an III, p. 937,3.)

(2) Jusqu'à consacrer *quarante-cinq heures d'audience, sans désemparer*, à juger deux des voleurs du Garde-Meuble. Affaire Douligny et Chambon. (*Moniteur* du 26 septembre 1792, p. 1143, col. 1.) Pourtant cette lenteur ne préjudiciait ni aux intérêts du Trésor ni à ceux des accusés. En deux mois il jugea soixante procès, *avec des frais très-modiques*, tandis que la *Haute-Cour nationale* avait coûté *un million* (le ministre de la justice disait *trois millions*) pour ne juger que *trois affaires*. (*Moniteur* du 7 octobre 92, p. 1192, col. 3.)

(3) *Moniteur* du 29 octobre 1792, p. 1283, 1284; Discours de Lullier aux Jacobins, le 26 octobre (*Journal du Club*, n° CCXCI; *Hist. parlem.*, XX, 8.

cret du 29 novembre, pour le surlendemain 1er décembre, il tint sa dernière audience le 30 novembre, et s'inclina respectueusement devant le décret qui mettait fin à sa mission. « Citoyens, dit l'accusateur public, ce tribunal, nommé par le Peuple, en a eu la force et l'énergie. Toutes les autorités ont paru devant nous, sans aucune acception particulière, parce que nous n'avons connu que l'égalité. Un caractère de justice aussi prononcé a fait de tous ceux qui n'usent de la puissance du Peuple qu'afin de l'asservir des ennemis cruels pour le tribunal. Vous avez vu la calomnie verser sur nous ses poisons ; mais vous étiez là, vous avez applaudi à nos travaux ; et, fiers de vos suffrages, nous avons méprisé la calomnie. Toujours dignes de vous, nous dédaignons, aujourd'hui que le tribunal est supprimé, de regarder en arrière pour connaître la main qui nous a frappés. La loi a parlé, nous suspendons nos fonctions; c'est à vous de juger de quelle manière nous les avons remplies » (1).

A juger des choses avec impartialité, ce premier essai n'était point de nature à faire prendre en horreur la *justice politique*. L'idée d'instituer un second tribunal d'exception s'était présentée tout naturellement à l'esprit des patriotes, au commencement de 1793, lorsqu'ils avaient vu que les tribunaux ordinaires, loin de sévir contre les coupables, usaient envers eux d'une indulgence excessive. La Montagne et la Commune, qui avaient même pensée, crurent fermement qu'il était de devoir impérieux pour la Convention, si elle voulait sauver la France, de laisser là les scrupules de légalité, de s'affranchir d'un respect superstitieux pour de vaines apparences et de saisir hardiment tous les pouvoirs, surtout le pouvoir judiciaire, et de les exercer tous, soit directement, soit par des délégués qu'elle choisirait et tiendrait sous sa surveillance. Elles crurent qu'elle devait s'emparer particulièrement du pouvoir judiciaire, le confier à un tribunal nommé par elle, et qui, siégeant à Paris, sous l'œil jaloux et inquiet des Sociétés populaires, serait forcé de marcher dans la voie rigide. La Convention avait déjà fait un grand pas vers cette absolue concentration des pouvoirs en désignant, pour la représenter près des départements, quatre-vingt-deux de ses membres qui, investis d'une sorte d'omnipotence, allaient annuler toutes les autorités locales et se substituer à elles.

Robespierre la pressa de faire un second pas et de subordonner le Conseil exécutif provisoire, dont l'organisation vicieuse avait déjà causé tant de mal. « On croit, dit-il, avoir tout fait en ordonnant qu'un recrutement aura lieu dans toutes les parties de la République, et moi je pense qu'il faut encore un régulateur fidèle et uniforme de tous les mouvements de la Révolution... Tandis que le patriotisme de nos braves frères d'armes porte la terreur au dehors, il est abattu au dedans par les coups de l'aristocratie. Je vous conjure, au nom de la patrie, de changer le système actuel de notre gouvernement, et pour cela, il faut que l'exécution des lois soit confiée à une Commission fidèle, d'un patriotisme épuré, une Commission si sûre qu'on ne puisse plus nous cacher ni le nom des traîtres ni la trame des trahisons. Eh quoi! citoyens, si Lacroix et Danton n'étaient pas venus vous instruire, vous seriez encore dans l'ignorance profonde des circonstances qui ont accompagné l'affaire d'Aix-la-Chapelle. Rappelez-vous le contraste de ce que Lacroix vous a dit avec les lettres que les généraux ont écrites au ministère de la guerre. La veille de l'arrivée des Commissaires, nous étions enivrés de la conquête de la Hollande, nous ne rêvions que succès. Un mot de vos Commissaires dissipa ce prestige et fit connaître l'austère vérité. Il importe de nous défier de tout ce qui ne porte pas un caractère de patriotisme marqué. *Il nous faut un gouvernement dont toutes les parties soient rapprochées. Il existe entre la Convention et le Conseil exécutif une barrière qu'il faut rompre, parce qu'elle empêche cette unité d'action qui fait la force du gouvernement.* Le Conseil exécutif, presque isolé, ne communique avec vous non pas seulement par le moyen des Comités, mais par celui de tel individu, plus intimement lié à telle ou telle partie du ministère. Les Comités se saisissent d'une affaire; sur leur rapport, vous prenez des décisions précipitées. Ainsi, vous avez déclaré la guerre tantôt à un peuple, tantôt à un autre, sans avoir consulté quels étaient vos moyens de soutenir vos résolutions : *ainsi la Convention marche sans se rendre compte de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle a à faire*. Tout le mal vient de ce que nous n'avons pas un gouvernement assez actif. Beaucoup de réformes sont à faire dans cette partie ; c'est la plus grande mesure de salut public que vous puissiez prendre ; sans elle vous errerez toujours de révolutions en révolutions, et vous conduirez enfin la République à sa perte » (1).

Robespierre voyait clairement aussi que les tribunaux ordinaires, d'une partialité choquante et scandaleuse pour les hommes

(1) Discours prononcé par Lulier, accusateur-public, à l'audience de clôture, le 30 novembre 1792. (Dernier n° du BULLETIN, *Hist. parlem.*, XXI, 75 et 76.)

(1) Discours prononcé à la séance du 10 mars. (*Moniteur* du 12, p. 325,3 et 326,1 ; *Hist. parlement.*, t. XXV, p. 43-47.)

les plus compromis dans les complots de la Cour, n'avaient aucune action et qu'ils étaient la risée des contre-révolutionnaires. C'était, en effet, un jeu de comparaître devant celui du département de Paris. Dans les derniers jours de janvier, il avait acquitté la princesse de Rochefort, et, peu après, au commencement de février, il avait, *à l'unanimité* (1), renvoyé absous l'ex-ministre de la marine, Lacoste, contre-révolutionnaire avéré, instrument docile du Roi. L'assistance, composée de réactionnaires, avait murmuré contre l'acte d'accusation et applaudi bruyamment à la sentence, comme pour constater le triomphe du parti vaincu au 10 août. Dufresne Saint-Léon, ci-devant directeur des liquidations, et Radix de Sainte-Foi, tous deux corrupteurs à gages et initiés aux secrets du LIVRE ROUGE (2), avaient été acquittés (3), malgré les charges accablantes qui pesaient sur eux (4); le tribunal avait, par cet acquittement, déclaré implicitement qu'il n'y avait eu au Comité de liquidation ni corrupteurs ni corrompus, ce qui était contre toute vraisemblance (5). Quand on voyait un tribunal décharger de toute accusation, renvoyer absous et blanchis ces vils complaisants de la Cour, qui s'étaient prêtés à toutes les dilapidations de la fortune publique, on ne pouvait plus croire qu'il y eût une justice. Dès lors il valait mieux mettre à néant toutes les poursuites intentées contre les coupables et les amnistier en masse et sans distinction, que d'exposer plus longtemps le ministère public au ridicule odieux de paraître s'acharner sur des hommes inoffensifs et calomniés, à qui l'on n'avait rien à reprocher (disaient leurs complices) que d'être les vaincus politiques de la veille, et dont l'innocence éclatait à tous les yeux et était solennellement proclamée par le tribunal criminel, aussitôt qu'ils avaient comparu devant lui. Les Girondins eux-mêmes reconnaissaient et déploraient cet avilissement de la justice, qui faisait la joie de l'Ennemi. Ainsi, lorsqu'il fut question, à la séance du 26 février 1793, de porter un décret d'accusation contre Marat, qui avait prêché le meurtre et le pillage, Buzot s'y opposa en disant que le tribunal criminel qui venait d'absoudre un Saint-Léon, un Lacoste, et autres ennemis déclarés, pourrait très-bien absoudre aussi Marat, et lui ménager un triomphe éclatant sur la Convention (1). Le scandale étant aussi flagrant, Robespierre ne pouvait pas ne pas le signaler hautement à l'Assemblée : « En examinant l'ensemble, la marche de la Révolution, dit-il, on trouve que la même cause enfante tous nos maux, *je veux dire l'indulgence coupable que l'on a toujours eue pour les ennemis du bien public*. Il est difficile de concevoir comment des hommes, à qui l'honneur de réformer le monde semble être réservé, tremblent devant un ancien aristocrate; *je ne sais par quelle fatalité la loi ne peut atteindre encore un ci-devant noble, un riche même; mais je dis que tant que les traîtres seront impunis, la nation sera toujours trahie* (2). »

Les deux propositions de Robespierre : Organiser la ministère, de telle sorte qu'il marchât et agît dans le sens de la République; instituer la justice révolutionnaire, de manière qu'elle ne fît plus la dérision de l'Émigration et de l'Étranger, répondaient parfaitement à la pensée de la Convention. Il ne pouvait plus suffire, en effet, de décréter d'accusation tel ou tel général d'armée, tel ou tel chef de corps, tel ou tel dangereux agent d'intrigues; il fallait tout un système d'institutions qui donnât à la Révolution la plénitude du pouvoir, et lui en assurât à elle-même l'exercice effectif, aussi longtemps que durerait l'extrême danger. C'est ce que dit Cambacérès avec une énergie que l'on n'aurait pas attendue de lui. On fut grandement étonné lorsque l'on entendit cet homme si tempéré et si peu enclin de nature aux mesures extraordinaires s'exprimer ainsi : « Il s'agit de sauver la chose publique; il faut des moyens actifs et généraux. Je m'oppose à ce que la séance soit levée avant que nous ayons décrété l'organisation du *tribunal révolutionnaire* (il l'appelle ainsi avant même qu'il soit constitué), et que le ministère incohérent, qui se trouve organisé comme s'il existait deux pouvoirs, soit changé. » C'était exactement la double proposition de Robespierre. Cambacérès ne s'en tint pas là : allant franchement au-devant de l'objection qu'il pressentait de la part des Girondins, il ajouta ces graves paroles qui, dans la bouche d'un légiste si estimé (3), d'un révolutionnaire si

(1) *Moniteur* du 4 février 1793, p. 163,2.
(2) Voy. ce mot, au t. VIII du SUPPLÉMENT.
(3) Dufresne, le 22 février. (*Moniteur* du 27, p. 268,1.)
(4) *Moniteur* des 4, 5 et 6 décembre 1792; premier Rapport présenté à la Convention, au nom de la Commission des Douze, par Gardien, le 22 janvier 1793.
(5) Deuxième Rapport de Gardien, présenté au nom de la Commission des Douze, p. 8.

(1) *Moniteur* du 28, p. 274,1.
(2) *Moniteur* du 12 mars, p. 325,3.
(3) Cambacérès, avant d'être archichancelier de l'Empire, avait été le premier Rapporteur du Code civil. Son beau travail est au *Moniteur* du 23 août 1793, p. 1,000, et du 24, p. 1,002 et suiv. Ce fut le 9 août 1793 qu'il donna lecture du Code civil. (*Moniteur* du 12, p. 953,1.)

Citons, à ce sujet, un jugement équitable de M. de Lamartine : « Les hommes spéciaux de la Convention préparèrent les plans de ces législations (administration, finances, justice criminelle, code civil, code pénal) sur les bases de la philosophie,

peu fanatique, prenaient une autorité immense : « Tous les pouvoirs vous ont été confiés, *vous devez les exercer tous; il ne doit y avoir aucune séparation entre le corps qui délibère et celui qui fait exécuter.* IL NE FAUT POINT SUIVRE ICI LES PRINCIPES ORDINAIRES. *Lorsque vous construirez la Constitution, vous discuterez celui de la séparation des pouvoirs.* Je rappelle ma proposition, et je demande que, séance tenante, on organise le tribunal et le ministère (1). »

Les Girondins, quoiqu'ils eussent maintes fois reconnu la nécessité de fortifier le pouvoir qui flottait au hasard et de déférer les coupables à un tribunal qui ne se fît pas un jeu de les déclarer innocents, les Girondins ne purent sans frémir entendre Cambacérès, membre influent du Comité de législation, professer la même doctrine que Carrier, et demander que tous les pouvoirs, sans exception, fussent concentrés aux mains de la Convention. La veille déjà, Lanjuinais avait protesté spontanément et avait demandé que la *calamité d'un tribunal jugeant sans appel en matière criminelle* fût bornée au département de Paris (2). Cette suppression de l'appel en matière criminelle lui paraissait affreuse, comme violation des droits de l'homme, et plus particulièrement affreuse dans les circonstances où l'on se trouvait. Buzot prophétisa — et ici la prophétie était facile — le despotisme qu'allait engendrer cette confusion des pouvoirs, recommandée par Cambacérès comme expédient de salut public, et il protesta qu'il ne voulait point être complice de cette monstruosité politique, *de ce despotisme plus affreux que celui de l'anarchie* : « Les publicistes aussi ont dit que le gouvernement d'un seul, par cela même qu'il est despotique, est plus actif que le gouvernement libre de plusieurs. Jean-Jacques a dit aussi que sur un grand territoire, pour avoir un gouvernement actif, il faut le gouvernement d'un seul. Eh bien, que ce seul soit ici ou qu'il soit ailleurs, — et par *un seul*, je n'entends pas un seul individu, mais un pouvoir qui, les concentrant tous, et ne pouvant être arrêté par rien, est par cela même despotique — peu importe. Lorsque vous avez reçu des pouvoirs illimités, ce n'est pas pour usurper la liberté publique par tous les moyens qui sont en vous; et si vous les confondez tous, si tout est ici, dites-moi quel sera le terme de ce despotisme dont je suis enfin las moi-même (1)? » Il ne fut guère écouté, et l'on passa à la discussion des divers projets d'organisation du tribunal criminel extraordinaire.

Trois projets furent présentés : le premier, par le Rapporteur du Comité de législation; le second, par Lesage d'Eure-et Loir, l'un des Girondins les plus en vue; le troisième, par Robert Lindet, l'un des Montagnards les plus rigides (2). Voici quelles étaient les principales dispositions du projet de Lesage : « Le tribunal siégera à Paris, et jugera ceux qui seront décrétés d'accusation. — Les *quatre* juges qui le composeront prononceront définitivement et sans recours au tribunal de cassation. — Ils seront nommés par la Convention, parmi les juges des tribunaux criminels des départements. — *Les jurés qui feront le service auprès de ce tribunal, seront ceux que les départements ont nommés après la révolution du 10 août.* — Les membres du tribunal seront tenus d'être réunis à Paris, huitaine après la convocation. — Jusqu'au moment de la réunion du nouveau tribunal, ses fonctions seront exercées provisoirement par le tribunal criminel de Paris. »

Ce projet était, sauf quelques modifications de détail, le rétablissement pur et simple du tribunal du 17 août, qui jugeait aussi en dernier ressort, mais qui avait des jurés, cette *propriété de tout homme libre* (3). Il satisfaisait à la nécessité d'une prompte et énergique répression, mais il assurait aux accusés de réelles garanties. Celui que présenta Robert Lindet avait un tout autre caractère. Il instituait une de ces *Commissions*, si chères à la Royauté, qui

de la science et de l'égalité, bases jetées par l'Assemblée constituante. Ces pensées, dont s'empara depuis le génie organisateur de Napoléon, et auxquelles il donna seulement son nom, avaient toutes été conçues, élaborées ou promulguées par la Convention. Napoléon en déroba injustement la gloire. L'histoire ne peut pas sanctionner ces larcins. Elle doit les restituer à la République. Les fruits de la philosophie et de la liberté n'appartiendront jamais au despotisme. Les hommes que Napoléon appela dans ses Conseils pour y préparer ses codes, les Cambacérès, les Siéyes, les Carnot, les Thibaudeau, les Merlin, sortaient tous des Comités. *Comme des ouvriers infidèles, ils emportaient dans ces ateliers de servitude les outils et les chefs-d'œuvre de la Liberté!* » (*Histoire des Girondins*, livre LII, § XVIII; t. VII, p. 293 et 294.)

(1) Séance du 10 mars, dans le *Moniteur* du 13, p. 329,1.

(2) *Moniteur* du 11 mars, p. 321,2.

(1) *Moniteur* du 18, p. 329, col. 1 et 2.

(2) L'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 51, ne mentionne que ce dernier. La présentation des deux autres est expressément indiquée par le *Moniteur* du 13 mars, p. 329,2, et par le *Procès-Verbal*, t. VII, p. 283. Ce ne fut qu'après une discussion préalable sur la question du jury, que la priorité fut accordée au projet de Lindet. En passant sous silence les deux premiers projets, celui du Comité de législation et celui de Lesage d'Eure-et-Loir, l'*Histoire parlementaire* et les auteurs qui la suivent les yeux fermés ont sensiblement altéré le caractère du débat.

(3) Mot excellent de B. Barère, à la séance du 10 mars. (*Moniteur* du 13, p. 329,3.) A celle du 9, Bourdon-Lacrosnière (Léonard Bourdon, surnommé *Léopard* Bourdon, différent de Bourdon de l'Oise, ou Bourdon *le Rouge*), montagnard emporté, avait d'abord demandé le rétablissement du tribunal du 17 août, avec le même mode d'organisation. (*Moniteur* du 14, p. 321,2.)

leur livrait, avec la certitude d'être servie à souhait, ceux qu'elle voulait faire condamner, une de ces *Chambres ardentes*, qu'il a toujours été si facile de recruter dans l'ancienne magistrature et qui ont imprimé sur elle une tache indélébile. Robert Lindet était, tout le monde le sait, un homme de probité sévère et de dévouement absolu à la cause de la Révolution; il a mérité cet éloge, qui n'est nullement banal, qu'il sortit du ministère des finances les mains vides et le cœur pur; mais il avait été *homme de loi* sous l'ancien régime, et il avait gardé le vice qui alors était propre aux gens de ce métier : il n'avait pas le sentiment vrai de la justice. Ainsi que Michelet le fait très-justement observer (1), Lindet, modéré par caractère, mais avocat normand et de la vieille école monarchique, habituée aux jugements par *Commissions*, appliquait sans scrupule aux nécessités révolutionnaires les violentes Ordonnances de Louis XIV, surtout celles qui furent rendues pour l'extermination des protestants. Lindet et ses pareils trouvaient toutes préparées dans le vieil arsenal de la Terreur monarchique les armes de la Terreur nouvelle. Il y avait peu de frais à faire : un mot à changer, effacer le mot *Roi* et mettre *Convention* (2).

Le projet de Robert Lindet était on ne peut plus simple :

« Le Tribunal extraordinaire sera composé de neuf membres nommés par la Convention. *Ils ne seront soumis à aucune forme pour l'instruction. — Ils acquerront la conviction par tous les moyens possibles. — Il y aura toujours dans la salle destinée à ce tribunal un membre chargé de recevoir les dénonciations.* — Le tribunal jugera ceux qui lui auront été renvoyés par décret de la Convention; mais il pourra poursuivre directement ceux qui, *par incivisme, auraient abandonné ou négligé l'exercice de leurs fonctions, ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple; ceux enfin qui, par leur conduite, leurs écrits, ou par les places qu'ils occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les despotes* (1). »

Aucune mention de jury. Si ce projet eût passé, tout aurait été ténébreux et vague, l'instruction, les faits et le jugement. Quelle honte pour la Révolution de rétrograder ainsi d'un seul bond jusqu'à ces odieuses Commissions de la Monarchie, juste objet d'exécration, et de saisir, pour frapper l'ennemi, l'arme si commode et si infâme de l'assassinat juridique! Un grand nombre de députés de la Gauche accueillirent par des applaudissements la triste élucubration de Lindet; mais, sur les bancs de la Droite, ce furent des cris d'indignation. La Gironde, qui avait protesté contre la proposition de Carrier, contre la doctrine professée par Cambacérès, protesta non moins énergiquement contre le projet de Lindet (2). Ver-

(1) *Revol. franç.*, V, 389; Cf. VII, 386 et 397.

(2) Tel, particulièrement, nous semble avoir été Amand-Martial-Joseph *Herman*, de Saint-Pol, homme de grande capacité. Membre du premier Tribunal révolutionnaire, il en eut la présidence, de brumaire à germinal, après Jacques-Bernard-Marie *Montane*, qui présida dans l'affaire de Charlotte Corday, et avant René-François *Dumas*, qui fut président du second Tribunal, ou *Tribunal de prairial*. Herman, qui avait été *oratorien*, présida dans le procès de la Reine, dans celui des Girondins, et, chose plus difficile, dans celui de Danton. Impassible, quoique *philanthrope*, il servit la Révolution avec une fermeté que rien ne fit mollir; mais, *homme de loi*, il employa les armes atroces qui étaient familières aux tribunaux de l'ancien régime. Il périt avec Fouquier-Tinville. Rien ne reste de la longue défense qu'il prononça devant le tribunal révolutionnaire, ni de celle de Fouquier-Tinville. (Procès de Fouquier-Tinville, *Hist. parlem.*, XXXV, 57, 144.) Elles furent entièrement supprimées, et c'est une forte raison de croire qu'elles étaient de nature à faire impression sur le public. (Voyez Michelet, VI, 387, 388; VII, 386 et 397; Louis Blanc, X, 14-16.)

(1) *Moniteur* du 18 mars, p. 339,2; *Révolutions de Paris*, n° 193, t. XV, p. 544; *Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 51 et 52.

(2) Deux ans plus tard, en mars 95, lorsque la Réaction sévissait, aveugle et furieuse, comme il arrive toujours chez nous, ce souvenir fut cruellement évoqué contre Robert Lindet. Au milieu d'une discussion, Lehardy lui jeta cette parole à la face : « C'est Lindet qui a institué la boucherie de Robespierre; c'est lui qui a institué le tribunal révolutionnaire. » (Séance du 2 germinal an III, dans le *Moniteur* du 6, p. 759,2). Déjà Lesage d'Eure-et-Loir, qui pendant la Terreur avait été mis hors la loi, et qui avait échappé par miracle à l'échafaud, était rentré à la Convention. Il se retrouvait donc en face de Robert Lindet, comme jadis au 10 mars; mais, cette fois, porté et soutenu par la passion de l'auditoire, fort d'ailleurs de ses malheurs, il parlait haut, et se faisait écouter; tandis que Lindet, ayant contre lui le torrent de l'opinion du jour, ne pouvait, malgré sa probité bien reconnue, malgré les immenses services qu'il avait rendus, invoquer son passé de 93 sans soulever des tempêtes de cris et de menaces. Quoiqu'il n'eût pas été cruel, il s'entendait appeler du nom d'*hyène*, que lui avait donné le journal de Brissot avant le 31 mai. (*V.* Michelet, VI, 128 et suiv.)

Les grossièretés appelaient les grossièretés, et les deux partis puisaient à l'envi et avec une déplorable émulation au vocabulaire de l'injure. Les feuilles maratistes et hébertistes avaient surnommé Gensonné *le Canard de la Gironde*, à cause de son accent nasillard; l'un des numéros du journal de Marat a pour titre : *Le Canard de la Gironde mangé par les oies du Capitole* (février 1793; Buchez et Roux, XXIV, 407.). Le *Patriote français* et autres feuilles girondines usaient largement de représailles, et tombaient dans l'ordure, comme jadis les *Actes des Apôtres*, organe des Royalistes sous la Constituante.

Aucun parti ne sut se préserver de cette ignominie, aucun ne sut user de la presse avec décence et dignité, s'honorer lui-même en respectant ses adversaires. Après le 9 thermidor, on eut les Fréron, les Guffroy et les Martainville infâmes entre les infâmes. Merlin de Thionville, ce héros, publia un *Portrait de Robespierre*, dont la première phrase fit fortune : « Les gens qui se plaisent à trouver des rapports

gniaud s'écria : « Lorsqu'on vous propose de décréter l'établissement d'une Inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, nous mourrons tous plutôt que d'y consentir (1).» Le rigide Cambon et le souple Barère unirent leurs voix écoutées à la voix de Vergniaud, et signalèrent courageusement et sans ménagement le vice radical de ce projet, qui semblait exhumé des Archives de la Monarchie, et qui, élaboré de bonne foi contre les ennemis de la République, devait immanquablement, dans l'application, tourner contre elle. Ce tribunal sans jury leur faisait horreur; ils le dirent loyalement, et il faut les en louer. Enfin Billaud-Varenne, qui était implacable aux conspirateurs et aux traîtres, mais qui n'entendait pas que, pour les écraser, l'on risquât d'anéantir la liberté, se prononça dans le même sens, et déclara que le projet de Lindet, dangereux en soi, menaçant pour les patriotes eux-mêmes, devait être amendé. « Avec un pareil tribunal, dit Cambon, où les mêmes personnes mettraient en état d'accusation, instruiraient la procédure et appliqueraient la peine, les hommes de bien, effrayés, refuseraient d'accepter aucune fonction publique. L'Assemblée, elle aussi, pourrait être dévorée par ce tribunal. » Et Barère, qui rarement fut aussi bien inspiré : *Les jurés sont la propriété de tout homme libre!* — « Nous aussi, reprit Billaud-Varenne au nom de la Montagne, nous aussi nous voulons (2) qu'il y ait des jurés, et qu'ils soient nommés par toutes les Sections de la République. » L'opinion de l'Assemblée sur ce point capital fut dès lors fixée : Girondins et Montagnards, unis dans une même pensée de justice, votèrent, *à l'unanimité*, que le Tribunal extraordinaire aurait des jurés, et, à une très-forte majorité, que ces jurés seraient nommés par la Convention et choisis en nombre égal dans tous les Départements (1).

Danton et quelques-uns de ses amis, Philippeaux, par exemple (2), auraient, à ce qu'il semble, incliné plutôt pour un tribunal purement révolutionnaire, qui aurait conservé le moins possible des formes ordinaires, un tribunal qui aurait condamné beaucoup et jugé très-peu. Sans se poser précisément en patron du projet de Lindet, Danton, qui n'eut jamais à un bien haut degré le sentiment de la *justice*, et qui flotta toujours de la *terreur* à l'*indulgence*, ne risqua point non plus sa renommée d'audace à le combattre de front. Mais, quoiqu'il évitât de se prononcer explicitement pour ou contre le projet du légiste normand, on vit clairement, au ton dont il parla, qu'il n'était retenu par aucun scrupule de légalité, et que son unique pensée, dans le moment, était de porter l'épouvante dans les âmes. Peu soucieux, en général, des principes, homme de l'heure présente, républicain par tempérament et par instinct, aujourd'hui septembriseur, demain sensible à la pitié, Danton fut, au 10 mars, ce qu'il avait été, l'année précédente, au moment de l'invasion prussienne, ce qu'il devait être en août et septembre 93, lors de la crise suprême. Exclusivement préoccupé du danger actuel ou imminent, laissant à l'avenir le soin de l'avenir, il prenait de toute main les armes de terreur, parce qu'il les croyait efficaces et souveraines, et il ne se demandait pas si ces armes, une fois forgées, une fois remises aux mains aveugles et furieuses du fanatisme révolutionnaire, pourraient être brisées. Assurément on ne peut juger trop sévèrement son immorale insouciance sur le choix des moyens; mais on n'est pas en droit de lui adresser les reproches de duplicité et d'hypocrisie (3). Il dit : « Je sens à quel point il

entre les figures et les qualités morales, entre les figures humaines et celles des animaux, ont remarqué que, comme Danton avait la tête d'un dogue, Marat celle d'un aigle, Mirabeau celle d'un lion, Robespierre avait celle d'un *chat*. Mais cette figure changea de physionomie; ce fut d'abord la mine inquiète, mais assez douce du *chat domestique*, ensuite la mine farouche du *chat sauvage*, puis la mine féroce du *chat tigre*. » Et lui, ce vaillant homme, à quoi eût-il été comparé, si un pinceau ennemi l'eût saisi et fixé tel qu'il parut à son retour de Mayence? (*V.* J. Reynaud, p. 66.)

Saint-Just aussi traçait des portraits, mais de quelle autre plume! « *Il est des hommes que Lycurgue eût chassés de Lacédémone sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front*; et je regrette de n'avoir plus vu la franchise ni la vérité céleste sur le visage de ceux dont je parle. » (Discours du 9 thermidor, p. 15. Il entend désigner Billaud-Varenne.)

Cette détestable tradition de grossièreté n'a pas encore été abjurée définitivement par la presse de nos jours. Toutefois il faut dire, pour être juste, qu'il n'y a plus guère qu'un seul journal qui la suive religieusement. On cite ce journal, mais c'est comme on cloue une chauve-souris à sa porte.

(1) *Moniteur* du 13 mars, p. 329,2. Et l'honnête La Revellière-Lépeaux : *L'appel nominal pour un pareil décret!*

(2) A ce premier mot, *nous le voulons*! Barère, se méprenant sur la pensée de Billaud, s'écria, sans le laisser achever : NOUS LE VOULONS!! *C'est ainsi que parlaient les rois de l'ancien régime.*

Mais il est facile de voir que cette vive et heureuse saillie portait à faux. (*Moniteur*, p. 329,3.)

(1) *Moniteur* du 13 mars, p. 329,3 et 330,1; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 233.

(2) *Moniteur*, p. 329,3.

(3) A moins de renoncer, de parti pris, à tout examen; à moins d'accepter de confiance et en bloc les jugements que Robespierre et Saint-Just ont portés sur les hommes et sur les événements, il est impossible de ne pas voir une pure calomnie, une calomnie atroce dans ces paroles du meurtrier Rapport où Saint-Just dressa l'acte d'accusation des *Indulgents* (voyez ce mot, au t. VI du SUPPLÉMENT) :

« Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils; tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la République. Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finis-

est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires ; car c'est pour eux que ce tribunal est nécessaire, c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du Peuple. Ils ont la stupidité de se croire en majorité ; eh bien ! arrachez-les vous-même à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne. Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique ; dès lors, *n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social*, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables ? *Ici le salut du Peuple exige de grands moyens et des mesures terribles. Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative : soyons terribles pour dispenser le Peuple de l'être ; organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur tous ses ennemis* (1). » Ni ces paroles de Danton, terriblement vagues et énigmatiques, ni la motion du furibond Duhem, qui, à la séance du soir, demanda le rapport du décret qui attribuait des jurés au tribunal extraordinaire (2), ni les violences du dehors, ne firent revenir expressément la Convention sur la résolution qu'elle avait prise : les jurés furent maintenus en principe. Mais, tout en mettant ce point hors de la discussion, la Convention adopta un amendement qui altérait profondément l'institution du jury : elle décida que les jurés *opineraient à haute voix*, comme déposaient les témoins, comme les membres de la Convention avaient eux-mêmes voté dans le procès du Roi. Cet amendement, proposé par le dantoniste Thuriot, passa définitivement dans la loi, malgré la vive opposition de la Gironde (3); et la discussion à laquelle il donna lieu établit clairement que le jury n'avait été accepté par nombre de Montagnards qu'à la condition expresse que les votes seraient prononcés à haute voix (1). Après une discussion (2) laborieuse et pénible, mais dont, par malheur, les journaux du temps n'ont presque rien conservé, le projet de Lindet, repris et débattu article par article, fut adopté avec de nombreuses et importantes modifications, qui en faisaient disparaître tout ce qui rappelait trop cruellement les conceptions et les habitudes juridiques de la vieille Monarchie. Expurgé et transformé par la discussion, il fut converti en un décret qui, certes, était encore terrible, mais qui, enfin, n'était plus ni atroce ni déraisonnable.

Voici les dispositions essentielles de ce fameux décret (3) :

« TITRE PREMIER. I. Il sera établi à Paris un Tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indissolubilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la Royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du Peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens (4).

sais par faire transiger la vérité et le mensonge... A ton retour de la Belgique, tu proposas la levée en masse des patriotes de Paris, pour marcher aux frontières. Si cela fût alors arrivé, qui aurait résisté à l'Aristocratie qui avait tenté plusieurs soulèvements ? Brissot ne désirait point autre chose, et les patriotes mis en campagne n'auraient-ils pas été sacrifiés ? Ainsi se trouvait accompli le vœu de tous les tyrans du monde pour la destruction de Paris et de la liberté. » (Rapport du 11 germinal an II ; p. 173 et 174 de l'édition de R. Vatar ; *Moniteur* du 12 germinal, p. 778, 3, et 779,1.)

Si Saint-Just a cru cela, il était bien aveugle ; et, s'il ne l'a pas cru, bien coupable.

(1) *Ibid.*, p. 330,1.

(2) *Moniteur*, p. 330,2; *Procès-Verbal*, VII, 234, 238, 239.

(3) Voyez le discours de Guadet à la séance du 11; *Moniteur*, p. 333,1.

(1) Déclaration de Lamarque et de Prieur de la Marne, à la même séance, p. 332,3 ; 333,1.

(2) Le *Moniteur* (p. 330, col. 2 et 3) ne rend compte que très-imparfaitement, et c'est grand dommage, de la sérieuse discussion qui eut lieu au sujet de l'organisation du Tribunal extraordinaire. Cette discussion, qui ne fut pas, comme on l'a dit, un vain simulacre, remplit toute une longue séance de nuit, laquelle dura huit heures, du 10, huit heures et demie du soir, au 11, quatre heures et demie du matin. (*Procès-Verbal*, t. VII, p. 234 et 244.)

Les bancs de la Droite restèrent à peu près déserts pendant cette séance du soir (*Mémoires de Meillan*, p. 24; Durand de Maillane, ch. IV, p. 70; *Moniteur*, p. 333,1 ; Discours de Vergniaud à la séance du 13 mars, dans le *Moniteur* du 16, p. 340,3, et dans Prudhomme, t. XV, p. 492.). Le *Procès-Verbal* du 10, séance du soir, signé de Gensonné, Isnard et Grangeneuve, témoigne authentiquement qu'il y eut véritablement débat contradictoire ; que diverses propositions furent faites, et que plusieurs d'entre elles ne furent adoptées ou rejetées qu'après examen. Cela est si vrai que, le lendemain, Prieur de la Marne put dire, sans soulever aucune protestation : « C'est avec regret que la Convention nationale doit voir renaître *une discussion dans laquelle elle s'est épuisée la nuit dernière.* » (*Moniteur*, p. 333,1.)

(3) *Procès-Verbal* du 10, séance du soir, t. VII, p. 240 et suiv.; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 390-393; *Moniteur* du 12 mars 1793, p. 326, col. 2 et 3; *Histoire parlementaire*, XXV, 59 et suiv.

Le décret porte tantôt la date du 10 mars, tantôt celle du 11 ; cela tient à ce que la séance du 10 au soir, commencée à huit heures et demie, se prolongea très-avant dans la nuit, et ne fut levée que le 11, quatre heures et demie du matin.

(4) La rédaction de ce premier article fut faite par Isnard. (*Moniteur*, p. 332,3 ; *Procès-Verbal*, p. 238.) En adoptant cette rédaction, l'Assemblée entendit repousser celle de Robert Lindet, qui était d'un vague affreux ; elle entendit ne poursuivre que les actes,

II. Le tribunal sera composé d'un juré (Jury) et de cinq juges, qui dirigeront l'instruction, et appliqueront la loi, après la déclaration des jurés sur les faits. III. Les juges ne pourront rendre aucun jugement s'ils ne sont au moins au nombre de trois. V. Les juges seront nommés par la Convention nationale à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix. VI. Il y aura auprès du Tribunal un accusateur public et deux adjoints ou substituts, qui seront nommés par la Convention nationale, comme les juges et suivant le même mode. VII. Il sera nommé dans la séance de demain, par la Convention nationale, douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléants du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie. Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au 1er mai prochain, et il sera pourvu par la Convention nationale à leur remplacement et à la formation d'un Juré pris entre les citoyens de tous les départements. IX. Tous les procès-verbaux de dénonciation, d'information, d'arrestation seront adressés en expédition par les Corps administratifs à la Convention nationale, qui les renverra à une Commission de ses membres, chargée d'en faire l'examen et de lui en faire le rapport. X. *Il sera formé une Commission de six membres de la Convention nationale, qui sera chargée de l'examen de toutes les pièces, d'en faire le rapport, de rédiger et de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction qui se fera dans le Tribunal extraordinaire, d'entretenir une correspondance suivie avec l' Accusateur public et les juges sur toutes les affaires qui seront envoyées au Tribunal et d'en rendre compte à la Convention nationale.* XI. Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs jurés (1) seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte; et le Tribunal en jugera la validité dans les vingt-quatre heures. XII. Les jurés voteront et formeront leur déclaration *publiquement* (2), à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages. XIII. Les jugements seront exécutés sans recours au Tribunal de Cassation. XIV. Les accusés en fuite, qui ne se représenteront pas dans les trois mois du jugement, seront traités comme émigrés et sujets aux mêmes peines, soit par rapport à leur personne, soit par rapport à leurs biens.

TITRE DEUXIÈME. I. Les juges du Tribunal extraordinaire prononceront contre les accusés convaincus les peines portées par le Code pénal et les lois postérieures; et lorsque les délits qui demeureront constants seront dans la classe de ceux qui doivent être punis des peines de la police correctionnelle, le Tribunal prononcera ces peines sans renvoyer les accusés aux tribunaux de police. II. Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs. III. Ceux qui étant convaincus de crimes ou de délits qui n'auraient pas été prévus par le Code pénal et les lois postérieures, ou dont la punition ne serait pas déterminée par les lois, et dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la République auraient été un sujet de trouble public et d'agitation, seront condamnés à la peine de la déportation. »

En même temps il avait été décrété que les Commissaires nommés pour les Départements ne partiraient qu'après la réorganisation du ministère et la perfection de la loi relative au Tribunal criminel extraordinaire; qu'il serait remis entre les mains de ces Commissaires une expédition de la loi portant établissement de ce *Tribunal révolutionnaire* (1), et qu'ils seraient autorisés à faire traduire audit Tribunal les conspirateurs qui exciteraient des troubles et s'opposeraient aux opérations importantes dont ils étaient chargés.

Ainsi fut rempli le programme qu'avait tracé Danton : « Ce soir, organisation du Tribunal, organisation du Pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire. Que demain vos Commissaires soient partis; qu'ils se répandent dans les départements; qu'ils y échauffent les citoyens; qu'ils y raniment l'amour de la Liberté; que la France entière se lève, courre aux armes, marche à l'ennemi, et que le monde soit vengé (2)! » Il ajoutait : « Que nos armées, partout victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et le bonheur ! » C'était, c'est toujours le vœu de la Révolution. Ce vœu ne fut point

les complots, les attentats, au lieu d'établir une Inquisition nouvelle contre les pensées, les intentions, les simples *tendances*..

(1) Ici, et au commencement de l'article XII, le texte de la *Collection générale des Décrets* porte *juges*. C'est une double erreur. Le texte du *Procès Verbal*, t. VII, p. 242, et celui de la Collection in-4°, n° 544, p. 3 et 4, portent bien le mot *jurés*, le seul, évidemment, qui convienne.

(2) Ce mot manque dans le texte de la *Collection générale des Décrets*.

(1) C'est le texte même du décret. (*Procès-Verbal* de la séance du dimanche soir, 10 mars, t. VII, p. 238; *Collection générale des Décrets*, ou *Collection Baudouin*, t. XXIV, p. 389; *Décrets* in-4°, ou *Collection du Louvre*, n° 544, p. 6.)

(2) *Moniteur* du 13, p. 330,3.

stérile ; mais combien il s'en faut encore, après soixante-dix ans, qu'il soit accompli !

Il était dans la nature des choses que le Tribunal nouveau devînt de plus en plus envahissant, que ses attributions et sa compétence, quoique soigneusement définies et circonscrites, s'étendissent progressivement, jusqu'à n'avoir plus de bornes. La connaissance des crimes de fabrication, émission, distribution de faux assignats ne lui fut retirée d'abord que parce que l'on craignit que ses opérations n'en fussent entravées et sa marche ralentie (1). Les décrets rendus à son sujet dans le mois qui suivit son institution nous le montrent grandissant de jour en jour, empiétant sur les tribunaux criminels, attirant à lui toute affaire.

Par le décret du 11 mars (2), tous les prévenus des délits dont la connaissance lui avait été attribuée, toutes les procédures commencées à leur occasion dans les différents tribunaux criminels de la République et qui n'avaient pas été jugés définitivement lui furent renvoyés. Par décret du 27 mars (3), il fut enjoint aux tribunaux criminels qui auraient pu être saisis, par erreur ou autrement, d'instructions et procès relatifs aux crimes et délits énoncés en l'article Ier du décret d'institution (crimes et délits dont la connaissance était attribuée par l'article VIII du même décret aux Municipalités et Corps administratifs), de suspendre les jugements de ces procès, et d'envoyer les informations, listes de témoins, pièces de conviction et autres à la Convention, pour qu'elle décidât s'il y avait lieu à la translation des accusés au Tribunal révolutionnaire. En outre, cet envoi des informations, listes de témoins et autres pièces fut prescrit pour le cas où, au cours des instructions relatives à des crimes ou délits ordinaires, les juges des tribunaux criminels ou autres découvriraient des preuves ou vestiges des crimes ou délits énoncés en l'article Ier du décret constitutif du 10 mars.

Les jurés provisoires furent pris à nombre égal dans les départements de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et Paris, et il fut procédé par un seul scrutin et dans une seule liste à la nomination simultanée des membres du tribunal et des jurés (4). Dès que ces nominations eurent été faites par la Convention (1), le ministre de la justice reçut l'ordre d'envoyer, *dans le jour et par des courriers extraordinaires*, ce décret d'organisation du Tribunal et le décret de nomination des divers officiers qui devaient le composer à chacun des citoyens nommés à cet effet qui demeuraient hors de Paris, et de prendre toutes les autres mesures nécessaires pour opérer la plus prompte installation du Tribunal (2). Plusieurs des citoyens nommés par la Convention déclinèrent le périlleux honneur qu'elle leur conférait et la prièrent d'agréer leur démission (3) ; mais elle ne l'accepta pas toujours (4). Le 28 mars

(1) *Procès-Verbal*, t. VII, p. 288.

(2) *Ibid.*, p. 261 ; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 396.

(3) *Procès-Verbal*, t. VIII, p. 266, 267 ; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 504 ; *Collection du Louvre*, n° 636 ; *Moniteur* du 29, p. 393,3.

(4) Décrets du 12 mars, dans la *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 404, et dans le *Procès-Verbal*, t. VII, p. 274.

(1) A la séance du 13 mars. La liste des juges, des jurés et des suppléants est dans le *Procès-Verbal*, t. VII, p. 303-305 ; dans le *Moniteur* du 17, p. 344, 3 ; dans la *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 410 et 411 ; mais plusieurs noms y sont étrangement défigurés. Ainsi, dans le *Moniteur*, p. 344, 3 : *Foctainville*, pour *Fouquier-Tinville* ; *Montalais*, pour *Montané*. Dans le *Procès-Verbal*, VII, 304 : *Fouquet-Tinville*. Le décret d'arrestation lancé contre Fouquier, le 14 thermidor an II (*Bulletin des lois*, n° 32, loi 165), porte encore *Fouquet-Tainville*. Pourtant, à cette époque du 14 thermidor, Fouquier n'était plus, à beaucoup près, l'*homme de loi* obscur et nécessiteux qui, le 20 août 1792, sollicitait son cher parent Camille Desmoulins *d'intercéder pour lui auprès de monsieur le ministre de la justice* (Danton), *pour lui procurer une place soit dans ses buraux, soit partout ailleurs*. (PORTEFEUILLE de Camille Desmoulins, 1838 ; pages 144 et 145.)

Cabanis et deux ex-constituants, Langlier de Feuquières et Freteau, étaient sur cette première liste des jurés, à côté de Pierre Duplain et de Jourdeuil, qui tous deux avaient signé, en compagnie de Marat, le 3 septembre 1792, l'affreuse Circulaire que le *Comité de surveillance*, séant à la Mairie (aujourd'hui, Préfecture de Police), adressa aux départements. (Lacretelle, *Précis historique de la Révolution française*, t. II, p. 419, édit. de 1809 ; Thiers, t. II, p. 332, XIIIe édition ; Buchez et Roux, XVII, 433.) On y voit aussi Étienne Foucault, avant la Révolution cultivateur et fermier, le seul, ce me semble, avec Fouquier-Tinville, qui ait fait partie du Tribunal révolutionnaire, sans aucune interruption, depuis la création jusqu'au 15 thermidor an II, et qui fut condamné à mort le 17 floréal an III (6 mai 1795) avec Herman, Lanne, Scellier, Renaudin, Vilate, Fouquier-Tinville et neuf autres. (*Archives Nationales*, Section judiciaire, &c, carton 695.)

(2) *Procès-Verbal* du 19 et du 22 mars, t. VIII, p. 87, 88, 141 ; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 437.

(3) *Procès-Verbal* du 22 et du 28 mars, t. VIII, p. 142 et 282 ; Cf. *Moniteur*, p. 373,2 ; p. 411,3.

(4) Ainsi, le 26 mars, la Convention décréta expressément que la démission donnée par Liébaut (du Doubs), qu'elle avait désigné pour la présidence du Tribunal, serait considérée comme non avenue (*Procès-Verbal*, t. VIII, p. 235 ; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 498.) Liébaut persista, et ce fut Montané, de Grenade (près de Toulouse), qui remplit, le premier, les fonctions de président. Faure, qui avait été nommé accusateur public, parvint aussi, à ce qu'il paraît à faire accepter sa démission ; car Fouquier-Tinville, qui n'avait été nommé d'abord que *premier adjoint*, exerça les fonctions peu enviables de chef du parquet, aussitôt que le Tribunal entra en activité. Dès le 30 mars, il signe : l'*Accusateur public*. (*Archives Nationales*, &c, 205, 9e cote.)

Lors de la promulgation de la loi du 22 prairial,

elle reçut du ministre de la Justice la liste des juges et des jurés qui avaient accepté, et, séance tenante, elle décréta que le Tribunal entrerait *dans le jour* en activité; et, à cet effet, elle l'autorisa à juger au nombre de *dix* jurés (1). Le décret, envoyé sur-le-champ au ministre de la justice, fut exécuté dans la soirée; et, sans aucun retard, la Municipalité procéda à l'installation du Tribunal (2), qui, ainsi, entra en activité le 29 mars 1793.

Que le lecteur nous pardonne cette aride énumération de décrets, et qu'il nous permette d'insister encore sur les débuts du Tribunal révolutionnaire. Le sujet est tout neuf et n'a encore été effleuré nulle part. La digression, d'ailleurs, n'est qu'apparente, et, quoique nous semblions perdre de vue l'objet propre de cet article, nous nous y attachons, au contraire, de plus près.

Le 15 mars, l'Assemblée avait nommé, en vertu du décret du 10 (titre I^er^, art. x), une Commission de six membres (1), pris dans son sein, laquelle devait examiner toutes les pièces, en faire le rapport, rédiger et présenter les actes d'accusation, et surveiller l'instruction qui se ferait devant le Tribunal. Cette Commission entra en fonctions immédiatement (2); mais elle procéda avec un respect des formes qui rendait sa marche trop lente au gré de l'impatience du Tribunal. Le 2 avril, elle n'avait encore renvoyé à celui-ci aucune affaire. Or, depuis le 10 mars, la situation avait empiré beaucoup : la défaite de Dumouriez à Neerwinden (18 mars), sa rupture ouverte avec la Convention, avaient aggravé le danger; les patriotes, justement soupçonneux, voyaient avec inquiétude et colère l'inactivité du Tribunal qu'ils avaient

plusieurs juges et jurés, Fouquier lui-même, firent leur possible pour se dérober au supplice d'appliquer cette loi, et envoyèrent leur démission au Comité de Salut public; mais ils furent traités d'aristocrates, de contre-révolutionnaires, par Dumas et par quelques membres du Comité, et menacés par eux d'être dénoncés s'ils refusaient de rester à leur poste. Du moins c'est ce qu'ils prétendirent lorsqu'ils eurent été mis eux-mêmes en accusation. (Procès de Fouquier-Tinville, t. XXXIV, p. 301, 411 de l'*Histoire parlementaire*.) Robespierre, Saint-Just, Barère et Dumas, qu'ils incriminaient alors tout à leur aise, n'étaient pas là pour les contredire; néanmoins le fait est si vraisemblable que je n'hésite pas à les en croire.

Je profiterai de l'occasion pour relever une grave erreur de l'*Histoire parlementaire* : « Les dossiers les plus importants du Tribunal révolutionnaire, dit-elle, *celui de Fouquier-Tinville tout entier*, sont aujourd'hui, ou perdus, ou cachés dans les collections particulières. » (T. XXXIII, p. 365.) Rien n'est moins exact. La série &C, de la *Section judiciaire*, aux *Archives Nationales*, qui est composée de plus de *sept cents* cartons, contient tous les dossiers et toutes les pièces qui furent produites devant le Tribunal révolutionnaire. Le procès de Fouquier-Tinville, dont j'ai tenu et inventorié toutes les pièces une à une, forme deux énormes cartons, nos 694 et 695. S'il y a eu quelques distractions ou soustractions de pièces, elles sont de peu d'importance.

(1) Séance du 28 mars. (*Procès-Verbal*, VIII, 290; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 510; *Collection du Louvre*, n° 632; *Moniteur*, du 29 mars, p. 394,2.)

(2) La lettre de Gohier (élu le 20 mars, ministre de la Justice, en remplacement de Garat, qui venait de passer à l'Intérieur : *Moniteur*, p. 364,3; *Procès-Verbal*, VIII, 97), telle que la donne le *Moniteur* du 31 mars, p. 401,3, porte que l'installation eut lieu, aux termes du décret, le jour même, 28, où fut rendu le décret. Le *Procès-Verbal*, VIII, 351, dit qu'elle eut lieu seulement le 29 dans la matinée. Mais il résulte du procès-verbal de la Commune de Paris (séance du 28 mars; *Moniteur* du 31, p. 399,3) et de la déposition de Montané, premier président du Tribunal extraordinaire (*Procès de Fouquier-Tinville*; audience du 18 germinal an III; dans Buchez et Roux, XXXIV, 441), que l'installation eut lieu réellement dans la soirée du jeudi 28 mars, vers huit heures, au Palais de Justice, dans la salle où siégeait le Tribunal de Cassation.

(1) Garran de Coulon, La Revellière-Lépeaux, Rabaut Saint-Étienne, Delaunay le jeune, Gomaire et Bréard. Les six suppléants étaient Prieur de la Marne, R. Lindet, Thuriot, Lamarque, Charlier et Amar. (*Moniteur*, p. 349,1; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 330, 331; *Collection générale des Décrets*, t. XXIV, p. 422 et 423.)

(2) *Archives Nationales*, Section judiciaire, &C, 205, cote 3 :

« Quatre pièces contre Claude Philippe, marchand sabotier à Pont-de-l'Arche, et Antoine Leroux, serrurier audit lieu, *accusés et convaincus d'avoir tenu des propos tendant à altérer la confiance publique sur le sort de nos armées et à refroidir le zèle des citoyens destinés à voler à la défense de la République.* Envoyées le 24 mars 1793 aux citoyens membres du Comité de surveillance de la Convention nationale, par les Administrateurs composant le Directoire du département de l'Eure. Renvoyé, le 27 mars, à la *Commission des Six*. Gomaire, rapporteur. Apporté au Parquet, le 8 avril. »

On voit par cet intitulé quelle filière suivait une affaire, et quelles garanties étaient assurées encore à l'accusé par la loi d'institution, toute rigoureuse qu'elle fût. Il me serait facile de multiplier les exemples. Les pièces que recueillaient et expédiaient soit des Représentants du Peuple en mission (Châles et Guffroy; même carton, cote 8), soit des Administrateurs de Directoire de département (*ibid.*, cotes 4 et 5), soit l'Accusateur public d'un Tribunal criminel (cote 11), soit le Commissaire national près d'un tribunal de district, étaient adressées et arrivaient directement à la Commission des Six, ou lui étaient renvoyées. Les cinquante pièces expédiées d'Auch, le 1^er^ avril, contre Gabriel Polastron, père de la duchesse de Polignac, par l'Accusateur public du Tribunal criminel du Gers, lui étaient adressées directement (cote 11). Fouquier-Tinville reçoit-il, en sa qualité d'Accusateur public, des pièces qui inculpent de propos contre-révolutionnaires un citoyen de Chartres? il renvoie ces pièces à la Commission des Six, pour qu'elle les examine préalablement et en fasse un rapport (*ibid.*, cote 9). Lebas reçoit-il de Darthé (celui qui fut condamné à mort et périt avec Babeuf, fin de mai 1797) huit pièces contre des citoyens d'Hesdin, accusés de rébellion à la loi en matière de recrutement (*ibid.*, cote 5)? ces huit pièces sont aussitôt transmises à la Commission des Six, qui charge Gomaire de lui en faire un rapport.

Dès les premiers jours elle eut de redoutables rivaux dans les Comités révolutionnaires des Sections, lesquels se constituèrent d'eux-mêmes en véritable jury d'accusation, s'attribuant à la fois les fonctions de jury et de directeur du jury, prenant des informations, rassemblant des faits, et décidant s'il y avait matière suffisante pour accuser. (*Révolutions de Paris*, n° 193, t. XV, p. 545.)

institué pour l'effroi des traîtres. Ils s'en prenaient aux juges et à l'Accusateur public, ils les sommaient de tirer du fourreau le glaive de justice inexorable que la loi leur avait remis. Ceux-ci, gourmandés, harcelés, surmenés par la presse et les clubs, se retournèrent contre la Commission des Six et lui imputèrent leur inactivité forcée (1). Le 2 avril, juges et jurés se présentent à la barre de l'Assemblée et se plaignent de ce qu'ils n'ont encore reçu de la Commission aucune affaire. Ainsi dénoncés et attaqués en face, les Six se défendent du reproche de lenteur : ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas encore proposé de rendre un seul décret d'accusation ; mais ils n'ont pas reçu les pièces nécessaires ; ni le Comité de Sûreté générale, ni le ministre de la justice ne les ont secondés (2). Puis ils communiquent le tableau des affaires qui leur ont été renvoyées et la note des démarches qu'ils ont faites pour les mettre, chacune, en état d'être promptement remises au Tribunal ; ils démontrent qu'ils n'ont pu physiquement déployer plus de célérité dans leurs opérations (3). « Que l'on supprime la Commission des Six, dit Albitte, et qu'à l'avenir toutes les poursuites se fassent à la requête de l'Accusateur public. S'il s'agissait de juger des faux-monnayeurs, on pourrait observer toutes ces formes ; *mais, quand il s'agit de juger des conspirateurs, il n'y a plus de forme à suivre* (4) ». Et Marat : « A quoi tend la Commission des Six ? La voix publique répond : A paralyser le Tribunal révolutionnaire, à assurer l'impunité à quelques membres de la Convention qui pourraient être impliqués (5). » La Commission, trouvée trop lente et trop méticuleuse, fut supprimée, et avec elle disparut la surveillance que la Convention s'était réservée par la loi du 10 mars sur les opérations du Tribunal ; l'Accusateur public fut dès lors autorisé à poursuivre les délits de la compétence de ce tribunal ; toutefois, *sur les décrets d'accusation rendus et à rendre par la Convention* (1).

C'était un premier pas qui rapprochait de l'omnipotence le redouté tribunal. Un second pas fut fait trois jours après, lorsque l'on apprit que Dumouriez s'était déclaré, et qu'il avait couronné sa rébellion par la trahison. La Convention rapporta l'article de son décret du 10 mars selon lequel le Tribunal extraordinaire ne pouvait juger les crimes de conspiration et délits nationaux *que sur le décret d'accusation porté par elle ;* elle autorisa l'Accusateur public près dudit tribunal à faire arrêter, poursuivre et juger tous prévenus desdits crimes sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens. Quelques restrictions seulement étaient apportées à son pouvoir : il lui était défendu de décerner aucun mandat d'arrêt ni d'amener contre les membres de la Convention, *sans un décret d'accusation ;* ni contre les ministres et les généraux d'armée de la République, *sans en avoir obtenu l'autorisation de la Convention* (2). Enfin, le lendemain, elle autorisa l'Accusateur public à se faire remettre toutes les pièces qu'il avait transmises au ministre de la justice ou aux Comités de la Convention, lesquels seraient tenus de les lui faire passer toutes immédiatement, ainsi que celles qu'ils avaient pu recevoir d'ailleurs, sans déroger néanmoins aux exceptions portées par la loi précédente (3).

C'est ainsi que furent affaiblies, diminuées ou même supprimées entièrement, diverses garanties que la loi du 10 mars assurait à l'accusé. Altérée tout d'abord dans son prin-

(1) An mois de floréal an III, Gomaire, l'un des membres de cette éphémère Commission des Six, déposa en ces termes devant le Tribunal révolutionnaire, dans le procès de Fouquier-Tinville : « L'Accusateur public et les membres du Tribunal venaient continuellement nous persécuter pour avoir des victimes ; ils voulaient que nous allassions plus vite. L'un d'eux me tint un propos qui me fit frémir d'horreur ; il me dit : *Il nous faut du sang ! Le Peuple veut du sang !* Ce propos infâme et atroce n'est jamais sorti de mon esprit, et la figure de cet homme est tellement restée gravée dans mon esprit que, toutes les fois que je l'ai rencontré, il m'a inspiré la même horreur. » Cet homme c'était Étienne Foucault, l'un des juges. Il nia le propos ; mais Gomaire maintint sa déposition. (*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 131 et 132.) Tous les renseignements que j'ai recueillis sur Foucault s'accordent à le représenter comme un homme très-dur. Dans la brochure justificative que J. B. M. Montané, ex-président du Tribunal révolutionnaire, publia le 21 vendémiaire an III, il est dit, à propos du jugement de mort rendu, sous sa présidence, contre les Orléanais (12 juillet 93) : « Les juges fondaient en larmes, *Foucault excepté.* » (Page 6).

(2) Explications données par Garran de Coulon et par Rabaut Saint-Étienne à la séance du 2 avril. (*Moniteur* du 4, p. 420,1.)

(3) *Procès-Verbal*, t. IX, p. 28 et 29.

(4) *Moniteur* du 4 avril, p. 420,1.

(5) *Ibid.*

(1) Décret du 2 avril. (*Procès-Verbal*, t. IX, p. 29; *Collection Baudouin*, t. XXV, p. 10 ; *Collection du Louvre*, t. XIV, p. 13, n° 675. Cf. Prudhomme, n° 195, t. XVI, p. 85.).

(2) Décret du 5 avril 1793. (*Procès-Verbal*, t. IX, p. 88 et 89; *Collection Baudouin*, XXV, 33 ; *Collection du Louvre.*, XIV, 53, n° 703 ; *Révolutions de Paris*, n° 196, t. XVI, p, 129; *Moniteur* du 8 avril, p. 436,3; 437,1.)

La proposition, faite par Charlier, appuyée par Danton, fut combattue par Barbaroux et Boyer-Fonfrède. Celui-ci protesta jusqu'à la fin que tout criminel de lèse-nation ne pouvait être mis en accusation que par la Nation ou par ses Représentants.

(3) Décret du 6 avril. (*Procès-Verbal*, IX, 111; *Coll. Baud.*, XXV, 34.). Elle crut même devoir rendre un décret exprès et spécial pour conférer à l'Accusateur public *la franchise des lettres et des paquets* (Décret du 7 avril. *Procès-Verbal*, p. 133; *Coll. du Louvre*, n° 719, t. XIV, p. 68; *Collect. Baud.*, XXV, 48; Prudhomme, t. XVI, p. 131.)

cipe, qui était la *Justice inévitable, inflexible* (1), mais enfin la Justice, cette première loi ne fut jamais appliquée, et, d'amendements en amendements, elle devint aux mains du fanatisme et du machiavélisme révolutionnaires (2), une arme horriblement meurtrière, une épée à deux tranchants, dont furent atteints les meilleurs patriotes. La Convention se dessaisit par degrés du droit d'inspection et de surveillance qu'elle s'était réservé d'abord sur toutes les opérations du Tribunal; elle ne sut pas enrayer sur cette pente d'enfer, au bas de laquelle était l'abîme; aussi roula-t-elle, de chute en chute, jusqu'au *Tribunal de prairial*, qui consomma l'entier asservissement de la justice à la politique, et qui envoya les accusés à la mort pêle-mêle et sans jugement, absolument comme aurait pu faire une Commission royale de Jacques II ou de Louis XIV (3). Le dernier mot de Danton, son argument suprême dans la discussion du 10 mars avait été celui-ci : « Il n'y a point de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. L'histoire atteste cette vérité; et, puisqu'on a osé, dans cette Assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces événements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs; faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative : soyons terribles pour dispenser le Peuple de l'être (1).» Grande fut son erreur. Le remède qu'il proposait était aussi funeste, sinon pire, que le mal qu'il voulait prévenir : au lieu d'un accès de furie aveugle, au lieu d'un massacre de quelques jours, mais honteux de lui-même et se cachant derrière les murs d'une prison, il y eut une boucherie régulière, interminable, qui usurpait effrontément le nom sacré de la Justice et s'étalait au foyer même de la civilisation, à Paris, en plein soleil de prairial, de messidor et de thermidor; au lieu de Maillard, présidant aux égorgements à l'Abbaye, on eut, à Lyon, la Commission présidée par Parrein, l'*alter ego* de Ronsin; à Orange, la *Commission populaire* de cinq membres présidée par Fauvety, lesquelles jugèrent sans jurés et sans défenseurs; à Paris même, le Tribunal de Robespierre — on peut l'appeler ainsi, car il est

(1) Mot fameux de Saint-Just. (Rapport du 11 germinal an II, p. 159, édit. R. Vatar ; *Moniteur* du 12 germinal, p. 778,2)

(2) Il y eut les deux. François Trinchard, qui fut chef du jury dans le procès de Danton, disait plus tard, parlant de lui-même et de ses coaccusés : « Un juré révolutionnaire n'est pas un juré ordinaire. Les jurés d'alors n'étaient pas des hommes de loi; *c'étaient de bons sans-culottes; c'étaient des hommes purs, des hommes de la nature.* » (Procès de Fouquier-Tinville, dans l'*Hist. parlem.*, XXXV, 102.) Un autre juré, Renaudin, l'un des *solides*, et, comme tel, très-redouté des accusés, disait dans le même temps : « Comment peut-on me savoir mauvais gré d'avoir été juré? *Je n'étais que la hache et l'instrument dont on se servait.* Je crois qu'on ne peut faire le procès à une hache. » (*Ibid.*, 102.) Le sensible et mielleux Herman, que Robespierre inscrivait sur ses tablettes avec cette mention : *Homme éclairé et probe, capable des premiers emplois* (Courtois, *Papiers de Robespierre*, p. 141), était un magistrat de l'ancien régime, contenu, doucereux et posé, philanthrope et exterminateur tout ensemble, trop maître de lui pour n'être que fanatique. Ayant à s'expliquer devant ses juges sur le procès de Danton, qu'il avait conduit avec une si détestable habileté, il dit franchement : *D'ailleurs cette affaire était un procès extraordinaire et politique.* (*Hist. parlement.*, XXXV, 130.)

Le plus curieux, le plus instructif document qui nous reste pour l'histoire de la *casuistique* révolutionnaire, est la lettre écrite, le 20 messidor an II, à Roman-Fonrosa, membre de la *Commission d'Orange*, par Payan l'aîné, agent national, homme très-intelligent, d'une énergie à toute épreuve, et qui, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, fut la tête et le bras de la Commune insurgée. (Courtois, *Papiers de Robespierre*, p. 336 et suiv.)

(3) L'article XVI de la loi du 22 prairial, qui est ainsi conçu : *La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes : elle n'en accorde point aux conspirateurs*, n'était qu'un emprunt fait à l'ancien droit. La barbarie de nos lois criminelles, avant 89, privait de Conseil l'accusé de crime d'État, et dans tous les cas refusait un défenseur au prévenu. (*Histoire philosophique du règne de Louis XV*, par le comte de Tocqueville, t. II, p. 369; Louis Blanc, t. Ier, p. 441.) Couthon dit lui-même dans son Rapport sur le Tribunal de prairial : *Sous l'ancien despotisme, la philosophie lui demandait en vain des Conseils pour les accusés.* (*Bulletin des Lois*, n° Ier, p. 12.) Fort bien; mais alors, pourquoi donc reprendre la tradition maudite, et remettre en vigueur l'affreuse jurisprudence que la Révolution avait abolie? Après thermidor, Fouquier-Tinville s'attribua le mérite d'avoir fait son possible pour que la loi nouvelle ne privât pas l'accusé de défenseur. (*Les crimes de sept membres des anciens Comités*, etc., par Laurent Lecointre, 2e édition, p. 69; *Histoire parlementaire*, XXXIV, 247.) On a peine à croire qu'il ait eu cette sollicitude pour les accusés, lorsqu'on se rappelle qu'il dit à quelqu'un du Tribunal, sept à huit jours avant le 22 prairial : « Vous ne savez ce que vous faites; vous ne voyez donc pas où j'en veux venir : *Je veux qu'on se passe de témoins.* » (*Hist. parlem.*, XXXV, 98.) La *Commission populaire* établie à Orange par arrêté du Comité de Salut public du 21 floréal an II jugea sans *jurés*, et n'admit point de défenseurs. (L. Lecointre, *ibid.*, p. 72; Courtois, *Papiers de Robespierre*, nos CIX et suiv., édit. de Maret, an III; *Rapport de Saladin*, p. 49-55.)

(1) *Moniteur* du 13 mars, p. 330,1. Un an après, dans son cachot du Luxembourg (31 mars 1794), à la veille de comparaître lui-même devant le Tribunal, il disait à travers ses barreaux : « C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire; mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres des deux et trois septembre. » (Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, p. 120, Didot; dans Nougaret, *Histoire des prisons*, t. Ier, p. 240 et 241.)

bien de son invention (1) — qui, du 22 prairial au 12 thermidor, envoya à l'échafaud QUATORZE CENT CINQUANTE-UN accusés, non défendus, non interrogés; fournissant ainsi à la guillotine, quotidiennement, pendant cinquante jours de suite, un contingent régulier d'au moins trente têtes (2). Si l'on eût dit, en mars 93, à Danton, à Robespierre, à Saint-Just, à Couthon : « Le Tribunal extraordinaire que vous créez aujourd'hui dévorera les patriotes autant que les contre-révolutionnaires; il vous dévorera vous-même »; ils ne l'auraient pas cru. Si l'on eût ajouté : « Vous acceptez le fatal pouvoir des lois d'exception; ce pouvoir va se saisir de vous; il vous gardera, vous serrera, vous poussera, et vous ne réussirez pas à lui échapper; vous serez contraints de tirer vous-mêmes les conséquences du principe pervers dont vous prenez aujourd'hui le joug; vous en viendrez à instituer un Tribunal qui sera le remords de la République et l'horreur de la postérité; » ils auraient été indignés, car ils étaient sincères. Aujourd'hui, nous savons combien ils se sont trompés. Nous avons appris, nous apprenons tous les jours, qu'il n'y a plus de justice dès que le pouvoir judiciaire devient l'instrument des intérêts et des passions d'autres pouvoirs. Le temps et l'événement ont mis dans un jour terrible cette vérité capitale : Tout Tribunal se corrompt dès que la politique pénètre dans son enceinte. Ni les bonnes intentions ni les circonstances n'y font rien. Les circonstances s'aggravent, et les bonnes intentions se pervertissent. Le moindre rapprochement entre la justice et la politique devient, par un progrès fatal, un contact intime qui les déshonore et les avilit l'une et l'autre.

V. Afin de ne pas interrompre l'exposition des faits qui se rapportent à l'établissement du Tribunal révolutionnaire, nous avons passé sous silence quelques scènes de violence qui assombrirent et funestèrent les journées de mars.

Dans les récits des Girondins, ces déplorables scènes occupent la première place et couvrent tout le reste d'un voile lugubre. Louvet, Meillan, Girey-Dupré, Gorsas en eurent l'esprit si frappé qu'ils ne parlent guère d'autre chose. La vérité est qu'elles ne sont imputables qu'à une très-petite horde d'exaltés et de furieux, écume et lie du grand parti patriote, fléau de la Révolution, qui s'estimaient politiques transcendants parce qu'ils avaient adopté Septembre pour *credo*. Les Royalistes, les agents de l'Émigration et de l'Étranger, firent aussi de leur mieux pour tourner en fureur aveugle le généreux élan du peuple de Paris, pour l'abuser et le tromper, pour diriger ses coups sur la Gironde, qu'ils poursuivaient d'une implacable haine, parce qu'ils la savaient inviolablement dévouée à la Révolution. Cette tactique perfide leur réussit plus d'une fois. Combien de bévues, sanglantes et folles, dont l'odieux pèse sur les patriotes, et où pourtant l'or de l'Étranger, les machinations de l'ennemi intérieur eurent autant de part que les excitations maratistes et hébertistes! La Gironde et la Montagne sont d'accord sur ce point. Couverts, au besoin, du masque des *ultras*, ces agents provocateurs faisaient le guet et ne laissaient échapper aucune occasion d'exaspérer les souffrances, les craintes, les défiances d'une pauvre population crédule. Ce qu'ils firent en Vendée sous prétexte de religion, à Lyon sous couleur de girondinisme, ils le firent à Paris sous ombre d'exaltation patriotique, du 21 janvier au 31 mai. Le peuple de Paris, réveillé en sursaut par nos défaites en Belgique, apprenant coup sur coup l'explosion des conspirations royalistes et cléricales à Lyon et dans la Vendée, pouvait être facilement entraîné à quelques

(1) Ce point est l'un des mieux établis de toute l'histoire de la Révolution. De très-bonne heure Robespierre fut travaillé de la mauvaise pensée de faire du Tribunal révolutionnaire une pure machine aux mains de la politique. Dans un *Projet de décret*, qui est de sa main, et qui doit remonter au mois d'octobre 93, on lit, entre autres *considérants*, celui-ci : *Il est également absurde et contraire à l'institution du Tribunal révolutionnaire de soumettre à des procédures éternelles des crimes où une nation entière est accusatrice et où l'univers est témoin.* (*Hist. parlement.*, XXXV, 403.) C'est précisément ce qu'il écrivit plus tard pour motiver la loi du 22 prairial.

(2) Les deux plus nombreuses exécutions furent celles du 19 messidor et celle du 11 thermidor : la première fut de SOIXANTE-SEPT personnes, la seconde, de SOIXANTE-DIX. (*Liste générale et très-exacte des guillotinés*; VIII, nos 1964-2030; IX, SUPPLÉMENT, nos 2660-2729.) Le *Moniteur* du 24 messidor an II, p. 1204, col. 2 et 3, et celui du 6 fructidor, p. 1380, col. 3, donne même deux chiffres plus élevés : 69 au lieu de 67, et 71 au lieu de 70. Il s'en faut que les chiffres donnés par l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVI, p. 97-107, soient tous exacts.

L'article HERMAN de la *Biographie Universelle* (2e édition, 1857, t. XIX, p. 279 A), article très-vague et qui apprend peu de chose, contient cette phrase hyperbolique sur le Tribunal révolutionnaire : *L'on vit* PENDANT PRÈS DE DEUX ANS *envoyer à la mort dans la même journée jusqu'à soixante ou* QUATRE-VINGTS *victimes.*

Les chiffres authentiques sont déjà bien assez effrayants, sans qu'il soit besoin de les grossir encore, dans un intérêt qui n'est pas précisément celui de la vérité. Portée à ce point, la négligence n'est plus simplement négligence. Il était si facile de *compter!* Le chiffre total des condamnations prononcées, du 26 août 1792 au 27 juillet 1794 (9 thermidor, inclusivement), c'est-à-dire, pendant *vingt-trois mois*, par les trois Tribunaux extraordinaires du 17 août 92, du 10 mars 93, et du 22 prairial an II, est de 2,637, nombre énorme, mais qui ne donne pas, bien s'en faut, *soixante* ou *quatre-vingts* victimes par jour. L'orgie révolutionnaire, l'affreux système des *fournées*, ne commencèrent qu'à la fin de ventôse (milieu de mars 1794) et finirent le 11 thermidor (29 juillet 1794), après avoir duré *quatre mois et demi*. Certes, c'est infiniment trop; pourtant, ce n'est pas *deux ans*.

actes de folie, dont il serait la première victime. Tel était leur abominable espoir. Quand ils s'étaient bien évertués à le pousser aux abîmes, si le coup avait manqué, ils s'éclipsaient subtilement, et les Cordeliers ou les clubistes de l'Évêché restaient seuls en vue.

Le projet de Robert Lindet avait causé dans la Convention une répulsion à peu près unanime. Elle avait horreur de tout ce qu'il contenait d'inquisitorial et de conforme à l'esprit juridique d'autrefois. Pourtant il se trouva quelques Montagnards assez absurdes pour s'en accommoder, et pour dire qu'il y avait, après tout, beaucoup de bon dans un projet qui promettait de faire de la justice révolutionnaire un docile instrument de la politique (1).

Lorsque de telles opinions se produisaient à la tribune de la Convention, au grand jour de la discussion, que ne devait-on pas dire aux Cordeliers et dans les assemblées de Sections? Là c'étaient généralement quelques pervers qui donnaient le ton et faisaient la loi. Cette minorité infime, incorporée à la grande masse des patriotes ardents, emportés et crédules, était d'autant plus turbulente qu'elle était moins forte; elle s'agitait, elle vociférait au centuple, et elle réussissait, par ce moyen grossier, à en imposer sur sa faiblesse effective, et à faire croire qu'elle était la majorité. Que ne se disait-il pas à l'Évêché? Quelles motions folles ne s'y hasardait-il pas? Là surtout éclataient les détestables passions qui couvaient ailleurs. On n'y connaissait aucun frein; on n'y gardait aucune mesure; on s'expliquait sur toute chose crûment et sans réticence; on était prêt à tout entreprendre, à tout exécuter sans scrupule, après avoir tout débattu sans pudeur. Là on avouait hardiment, on préconisait l'idée d'un massacre qui, partout ailleurs, même au club des Cordeliers, restait honteusement à l'état de fermentation obscure : on y reconnaissait pour chefs Jean Varlet, un jeune homme de vingt-sept ans, qui n'avait aucune notoriété honorable; Fournier, dit l'*Américain*; le demi-Polonais Claude Lazowski, un sabre de carrefour et rien de plus; Champion et autres frénétiques, qui ne se gênaient nullement pour professer tout net que Danton n'était plus qu'un révolutionnaire méticuleux et timoré, Robespierre, un métaphysicien nébuleux, un rabâcheur usé, Marat, un divagateur incohérent, un cancre éreinté. Varlet, orateur du coin de la borne, s'était attribué dans l'œuvre collective une tâche précise, celle d'accoutumer et de convertir les Parisiens à l'idée d'un second massacre. Pour la leur bien inculquer, il se donnait beaucoup de mouvement. Armé d'une pique surmontée d'un bonnet rouge et ornée d'un écusson où il avait écrit : *Apôtre de la liberté* (1), il développait infatigablement son thème favori, il argumentait sans fin ni trêve du haut d'un petit tréteau, tribune portative et ambulante qu'il établissait tantôt ici, tantôt là, et, de préférence, au jardin des Tuileries (2). Hué dans un lieu, il descendait de son tréteau, se transportait un peu plus loin, comme un charlatan de places, s'installait de nouveau et reprenait tranquillement sa thèse devant d'autres auditeurs. En mars, sa prédication devint plus ardente. Les nouvelles de Belgique avaient fortifié chez les patriotes la disposition à la violence; depuis qu'ils avaient mesuré le danger, ils avaient certainement moins de répugnance pour un coup de main. Varlet et les siens en conçurent une grande joie, et crurent que leur heure était venue. Ils ne manquèrent pas l'occasion qui s'offrait à eux. Sans s'inquiéter aucunement de ce que pourraient en penser les Jacobins et la Commune, qui étaient, à Paris, les deux grandes puissances d'opinion, ils ramassèrent la poignée de gens tarés qu'ils avaient à commandement, spécialement quelques soudards qui, sous le beau nom de *dragons de la liberté*, qu'ils étaient indignes de porter, marchaient derrière Lazowski, soudard lui-même, et, s'il faut en croire les écrivains de la Gironde, toujours ivre ou entre deux vins (3). Pour les mettre en goût, ils les conduisirent, dans la soirée du 9 mars, à l'assaut de deux imprimeries, celle de Gorsas, rue Tiquetonne, et celle de Fiévée, rue Serpente, les leur firent saccager en règle, *pour l'exemple* (4); puis les menèrent de là rue Guéné-

(1) Séance du 10 mars (*Moniteur* du 13, p. 329,2) : « LA REVELLIÈRE-LÉPEAUX. L'appel nominal pour un pareil décret! — N.. Il n'y a que les contre-révolutionnaires qui peuvent le craindre. — AMAR. Il n'y a que cette mesure qui puisse sauver le peuple; autrement il faut qu'il s'insurge et que ses ennemis tombent. — DUHEM. On égorge dans Liége les patriotes sans leur donner de jurés, et nous en donnerions aux voleurs de la Patrie! Quelque mauvais que soit ce tribunal, il est encore trop bon pour des scélérats ! » Philippeaux, ami de Danton, se prononça aussi dans le même sens et appuya le projet de Lindet. Il ne voulait point de jurés. (*Ibid.*, p. 329,3.)

(1) Ce fut dans cet étrange équipage qu'il se présenta, le 7 novembre 1792, aux Jacobins, et qu'il monta à la tribune. (*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 303.)

(2) C'est ce qu'il notifia lui-même aux Jacobins dans la séance du 7 novembre 92. Voyez le discours prononcé par Garat, ministre de la Justice, à la Convention, le 19 mars 1793 (*Moniteur* du 21, p. 361,2; les *Révolutions de Paris*, n° 203, t. XVI, p. 418.).

(3) Voy. l'*Appel à l'impartiale postérité*, par la citoyenne Roland, Ire partie, p. 103; édition de Bosc et Louvet.

(4) Ces deux expéditions nocturnes ont été racontées par Gorsas lui-même dans le *Courrier des Départements*, et par Fiévée dans la *Chronique*. Voyez aussi, au *Moniteur*, la lettre de Boursiaux (p. 322,3); celle de Pache, maire de Paris (p. 325,2); et le récit

gaud, chez un journaliste moins marquant, auquel ils voulaient aussi donner un avertissement de leur façon. Cet appel à la force brutale réussit très-peu auprès du peuple, et la petite bande resta isolée. Variet, Fournier, Lazowski, Champion ne se rebutèrent point, et ils firent, dans la journée du 10, un second essai. Il avait été arrêté, le 8, par les Sectionnaires de la Halle-au-Blé, qu'ils se réuniraient tous le surlendemain en un banquet civique, à l'occasion du départ des volontaires et des enrôlés. Ils avaient invité les deux Commissaires qui les avaient visités de la part de la Convention, et ceux-ci avaient accepté l'invitation. Il avait été arrêté, en outre, que les enrôlés et les volontaires se présenteraient à la Convention et lui demanderaient de défiler devant elle, équipés et armés, avant de partir pour la frontière (1). Le banquet fraternel eut lieu le 10, jour de dimanche, sous les piliers des Halles (2); banquet d'adieu, sérieux et austère, où les convives, recueillis dans une attente pleine d'émotion, confirmaient en eux par une consécration solennelle et publique les sentiments d'où dépendait le salut de la patrie. Il finissait, lorsque quelqu'un dit : « Nos frères, nos amis du club des Jacobins sont présentement en séance; allons fraterniser avec eux ! » On accepte de grand cœur, on se lève et on se met en marche. La salle du club s'ouvre à plus de mille des nouveaux venus. Mais nos furieux de l'Évêché, qui étaient à l'affût, s'étaient glissés furtivement dans leurs rangs, et étaient entrés avec eux. Ils furent le mauvais levain qui corrompit la masse; ils changèrent complétement le caractère de la manifestation, qui, dans la pensée des patriotes du banquet, était toute civique, toute fraternelle. Deux ou trois quidams qui parurent à la tribune et se donnèrent pour les organes avoués des enrôlés et des volontaires, quoiqu'ils n'eussent point mission de parler au nom des autres, firent des motions odieuses, sanguinaires, qui indignèrent l'assistance et scandalisèrent fort les Sociétaires, gens formalistes, de tenue correcte, et habitués à plus de mesure. L'une de ces motions était de se diviser en deux bandes, dont la première se porterait sur la Convention nationale, *pour y couper les têtes de ceux qui avaient refusé de voter la mort du Roi*, tandis que la seconde *irait égorger les ministres et ferait maison nette*. Une autre motion, moins maratiste, fut faite par Desfieux (1). C'était de mettre en arrestation chez eux, mais de manière *qu'il ne leur arrivât rien*, les membres du côté droit et les ministres. La désapprobation du club fut éclatante; les intrus s'écoulèrent, et, après leur départ, la Société resta en séance pour prouver qu'aucun de ses membres ne songeait à prendre part aux scènes de désordre qui pouvaient s'ensuivre (2).

L'attitude de la Commune ne fut pas plus encourageante pour les chefs de la petite bande de brigands. Elle les désigna au mépris et à la sévérité de la population saine; elle écrivit aux quarante-huit Sections : « Ouvrez les yeux, citoyens, de grands dangers nous environnent. Des citoyens égarés demandent que les barrières soient fermées, que le tocsin sonne; ils veulent une nouvelle insurrection. Rapprochez quelques événements, et vous serez à portée de juger les scélérats qui égarent les citoyens et conseillent ces mouvements... Pour vaincre au dehors, il faut que la tranquillité règne au dedans. Des malveillants veulent la troubler : déjouez les complots, restez sous les armes; *que la force impose à ceux qui se refuseraient à la raison* (3). » Elle rappela aux agitateurs qu'il y avait *peine de mort* contre ceux qui fermeraient les barrières sans que la Convention l'eût permis par un décret spécial. Santerre, commandant-général, que les hommes de l'Évêché voulaient remplacer par Fournier l'Américain (4), Pache, maire de Paris, furent intraitables aux perturbateurs (5);

des *Révolutions de Paris*, n° 192, t. XV, p. 474, 475.

Paris a revu, de nos jours, des actes de brigandage tout semblables. Le 13 juin 1849, l'imprimerie Boulé (rue Coq-Héron) fut saccagée par un bataillon de la première légion de la garde nationale, que commandait le sieur V... Une autre imprimerie, celle de Proux, rue de Valois, fut aussi mise à sac. Le dommage fut, pour M. Boulé, de quatre-vingt mille francs; pour M. Proux, de quarante-cinq mille. A peu près ruiné par cette dévastation sauvage, M. Proux mourut trois jours après. Ainsi, nos soi-disant soldats de l'Ordre, nos fameux défenseurs de la Religion, de la Famille et de la Propriété égalèrent, s'ils ne la surpassèrent pas, la bande de Fournier et de Lazowski.

(1) Déclaration de Lamarque, à la séance du 9 mars; *Moniteur* du 11, p. 321,1.

(2) *Journal de Perlet*, n° CXVII, dans Buchez et Roux, XXV, 37.

(1) « Desfieux, dit Vergniaud dans son admirable discours du 13 mars, Desfieux, connu à Bordeaux par ses escroqueries et ses banqueroutes, dans Paris par son apologie du 2 septembre, aux Jacobins par ses invitations continuelles au meurtre. » (*Moniteur* du 16, p. 336,2; Prudhomme, n° 192; t. XV, p. 490.)

(2) Renseignements donnés à la Convention par Garat, ministre de la Justice, et par Dubois-Crancé à la séance du 13 mars (*Moniteur* du 17, p. 344,2; *Révolutions de Paris*, n° 192, t. XV, p. 478, 479. Cf. Michelet, V, 383 et suiv.; Louis Blanc, VIII, 148 et suiv., d'après le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, n° 370.)

(3) Séance du 10 mars (*Moniteur* du 13, p. 322,1.)

(4) Prudhomme, n° 192; t. XV, p. 478, 480.

(5) Voyez leurs déclarations à la Convention, dans la séance du 10 au soir (*Moniteur* du 15, p. 330,2; *Procès-Verbal*, t. VII, p. 237 et 238). La Convention en fut satisfaite, et le président (Lacroix) le leur témoigna. A la séance du 12, elle décréta que le Conseil général de la Commune, ainsi que le commandant général, avaient bien mérité de la patrie, dans la nuit du 9 au 10. (*Procès-Verbal*, VII, 286, 287; *Moniteur* du 15, p. 337,2; A. Carro, *Santerre, sa vie politique et privée* (1847), p. 196 et suiv.) Ce fut

Chaumette, procureur général de la Commune, ses deux substituts Réal et Hébert *le père Duchesne*, Jacques Roux lui-même, se déclarèrent énergiquement contre eux et leur résistèrent comme à d'insensés désorganisateurs (1).

Suivons un peu la marche de la petite horde des *trois cents* (2) et de ses chefs. Dans la nuit du 9 au 10, Varlet, Fournier, Champion et un quatrième qui n'est pas nommé (peut-être Lazowski) se présentèrent au Comité de la Section du Finistère, l'une des plus pauvres de Paris (3), et ils demandèrent, en se disant de la Société des Jacobins, que l'on sonnât le tocsin, que l'on tirât le canon d'alarme, etc.; ils ajoutaient, ce qui était faux, que les autres Sections adhéraient à l'arrêté dont ils étaient porteurs. Le Comité de la Section, ayant examiné ces prétendues adhésions, reconnut qu'elles ne portaient aucun timbre, et il éconduisit les quatre imposteurs (4). Vers quatre heures du matin, ils se présentèrent à la Section des Gravilliers, la plus inflammable de toutes; ils y firent les mêmes demandes, appuyées des mêmes mensonges. L'abbé Jacques Roux, à qui ils eurent affaire, était le personnage révolutionnaire de cette Section redoutable; il ne tenait qu'à lui de la donner à l'insurrection; mais il conçut des soupçons, aperçut le piége et les congédia. Ils se rabattirent sur l'Hôtel-de-Ville, pour tâter la Commune; mais ils y furent reçus assez cavalièrement, et ils en sortirent furieux, traitant de *scélérats* Hébert et plusieurs autres membres de la Municipalité (5). La Section de la Cité, où ils avaient leur quartier général (Évêché), et où ils étaient plus influents qu'ailleurs, leur céda un instant, et informa le Conseil général qu'elle s'était déclarée en état d'*insurrection permanente;* mais, lorsque ses Représentants furent pressés par le Conseil général de s'expliquer sur cette étrange annonce, ils firent le plongeon : à les entendre, ces mots malsonnants, *insurrection permanente*, signifiaient tout simplement *permanence armée* (1). Ce fut ainsi qu'ils employèrent la première nuit.

Dans la soirée du 10, vers neuf heures, ils se remirent en campagne. On a vu plus haut comme ils échouèrent aux Jacobins. De ce côté il n'y avait plus rien à faire, rien à espérer. Restait le club des Cordeliers, qui n'avait pas dit son dernier mot. Réussiraient-ils à se faire écouter de ce Club, à le surprendre, à l'entraîner ? La chose valait la peine d'être tentée, et elle devait leur paraître moins difficile, les Cordeliers ne se piquant pas, comme les Jacobins, de décence, de tenue, d'obéissance stricte à la loi, et n'ayant aucune prétention à être les *régulateurs* de l'opinion. A leur grande surprise, ils y trouvèrent Marat, qui, dérogeant à toutes ses habitudes, *prêcha la paix et confondit les orateurs soudoyés par l'aristocratie* (2). Ainsi repoussés de partout avec défiance et humeur, le faubourg Saint-Antoine ne voulant entendre à aucune insurrection (3), ils cherchèrent à compromettre les Sections, à les engager au moins

Boyer-Fonfrède, le plus loyal des Girondins, qui en fit la proposition. Tout ce que Louvet a écrit contre la Commune dans sa brochure : *A la Convention nationale et à mes commettants sur la conspiration du 10 mars et la faction d'Orléans*, brochure qui fut tirée à *six mille* exemplaires, est absolument fantastique ; et les historiens qui l'ont suivi de confiance ne se sont pas aperçus que ses assertions sont démenties par les pièces authentiques et les actes officiels. Voyez encore ses *Quelques Notes pour l'Histoire*, écrites en novembre 93 et publiées en l'an III, p. 25 et suiv.

(1) Commune de Paris, séance du 10 mars (*Hist. parlem.*, XXV, 62, 63.)

(2) Déclaration de Santerre à la Convention : « Il n'y a guère que *trois cents* factieux; et ils veulent faire croire à un soulèvement pour le faire naître. » (*Moniteur* du 13, p. 330,2.)

(3) Rues Mouffetard et de Lourcine. (*Almanach National pour* 1793, p. 295 et 382.) C'était la Section de Claude Lazowski, et il y était idolâtré. *V.* le discours de Garat à la séance du 19 (*Moniteur*, p. 361,1.)

(4) Prudhomme, n° 192, t. XV, p. 483; *Hist. parl.*, XXV, 62.

(5) *Hist. parlem.*, XXV, 63.

(1) *Ibid.*, 64; *Moniteur*, p. 328,1; p. 342,2.

(2) Il le déclara lui-même à la Convention (séance du 12 mars; *Moniteur* du 15, p. 335,2.). A cette même séance du 12, Marat et Billaud-Varenne dénoncèrent formellement Fournier l'Américain, *le chef de la bande;* ils le traitèrent de *scélérat*, rappelèrent que, le jour de la fusillade du Champ-de-Mars (17 juillet 91), il avait tiré un coup de pistolet sur La Fayette, et que, malgré cela, il n'avait pas été arrêté; qu'il se promenait tranquillement dans Paris, tandis que les patriotes gémissaient dans les prisons. Un autre membre rappela que Fournier avait présidé aux massacres de septembre (à Versailles, avec Lazowski); Bourdon de l'Oise, qu'il avait dit, dans la journée du 10, à trois ou quatre scélérats de son espèce: *Si vous aviez voulu me suivre, j'aurais donné un coup de pistolet à Pétion.* (*Moniteur* du 15, p. 335,2; p. 336,2; *Procès-Verbal*, VII, 301.) Décrété d'arrestation, à la séance du 12, Fournier donna, le 13, des explications fort détaillées, dont la Convention voulut bien se contenter, et il fut mis en liberté. (*Procès-Verbal*, VII, 286, 297, 300, 301, 302; *Moniteur*, p. 337,2; p. 344,3.)

(3) Le faubourg Saint-Antoine forma une garde autour du président. (Discours de Vergniaud; *Moniteur*, p. 341,1.) L'attitude ferme d'un bataillon de quatre cents fédérés brestois, qui était caserné dans le faubourg Saint-Marceau, les déconcerta plus que tout le reste. Averti par Kervelegan, député du Finistère, il se tint sous les armes pendant toute la nuit (du dimanche 10 au lundi 11), n'attendant qu'une réquisition pour marcher au secours de la Convention (*Moniteur*, p. 340, 341; Louvet, *Quelques Notes pour l'Histoire*, an III, p. 27).

Le mauvais temps fut aussi pour quelque chose dans la déconvenue des conspirateurs. Il plut à torrents une partie de la nuit. On sait l'augure qu'en tira Pétion : Pressé par Louvet de se mettre en lieu sûr et de quitter sa demeure, il ouvrit sa fenêtre, et lui dit d'un grand sang-froid : *Il pleut, il n'y aura rien*, et, quoi que Louvet lui pût dire, il persista à ne pas bouger. (Louvet, *ibid.*, p. 27.)

dans la voie du pétitionnement séditieux. Varlet qui avait échoué, la veille, à celles du Finistère et des Gravilliers, tenta de surprendre frauduleusement l'adhésion de celle des Quatre-Nations (1). La manière dont les choses se passaient dans plusieurs Sections de Paris lui était une incitation à oser. Leur longue permanence avait depuis longtemps fatigué la plus grande partie des citoyens que leur patriotisme y conduisait; ils s'y rendaient encore par zèle, mais moins nombreux, moins exactement; et, lorsque la séance se prolongeait trop, appelés par leurs affaires domestiques, ou par des devoirs civiques, ils se retiraient. Eux partis, le lieu des séances n'était plus occupé que par des oisifs, des gens sans notoriété, souvent étrangers à la Section, au Département, à la République même. C'était ce ramassis d'inconnus et d'intrus qui prenaient, au nom de la Section, des arrêtés incendiaires, dont elle n'avait aucune connaissance, mais dont elle gardait, devant le public, toute la responsabilité et qui la compromettaient (2). Varlet savait bien cela. Il entra tout seul (3) à Saint-Germain des Prés, où se tenait l'Assemblée de la Section des Quatre-Nations, à l'heure où il n'y avait plus en séance que les gens équivoques et d'origine douteuse. Il n'eut pas de peine à s'emparer de cette fausse Assemblée, qui ne demandait qu'à être trompée; il lui présenta impudemment une prétendue Adresse de la Société des Cordeliers, et elle se prêta si complaisamment à ses vues que, non contente d'adhérer unanimement à l'Adresse, elle nomma sur-le-champ des Commissaires pour la communiquer aux quarante-sept autres Sections, et décida de former un Comité d'insurrection, *devenu indispensable*. Cette Adresse, sur laquelle furent calquées toutes celles qui suivirent, jusqu'à la catastrophe du 2 juin, fut portée, la nuit du dimanche au lundi, *par quatre fusiliers*, dans diverses Sections, au nom de celle des Quatre-Nations, qui était demeurée absolument étrangère à tout ce qui se brassait au siége de ses assemblées. Voici, d'après Prudhomme (4), qui l'eut sous les yeux, la copie littérale de cette pièce d'imposture : « Républicains! vous voulez être libres? Vous voulez sauver la patrie? Écoutez-nous. Nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la Convention nationale et déchire le sein de la République. On reconnaît le complaisant des Rois, le héros du camp de la Lune, le traître Dumouriez aux succès de nos ennemis. Les défenseurs de la patrie se lèvent; mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de conspiration. Au moment où il faut agir, ils ne s'arrêteront point à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet, etc. Aux yeux de tous les Français libres, ces traîtres sont plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de leurs trahisons. Ils pensent que la proposition, faite ces jours-ci par des patriotes, d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, et celle de la destitution des ministres, sont des palliatifs insuffisants, de fausses mesures, puisqu'elles n'attaquent qu'indirectement les assassins de l'intérieur, qui trouvent un point de ralliement au sein même de la Convention. *Ils demandent, comme mesure suprême, et seule efficace, que le département de Paris, partie intégrante du Souverain, exerce en ce moment la souveraineté qui lui appartient; qu'à cet effet, toutes les sections et cantons soient convoquées pour autoriser l'Assemblée électorale du département de Paris à révoquer et rappeler les mandataires infidèles et indignes d'être législateurs d'une république, puisqu'ils ont voté la conservation du Tyran, le rétablissement de la tyrannie; que c'est avoir voté avec les Puissances coalisées, avec les émigrés, avec tous les royalistes, ennemis ligués de la République et qui poursuivent contre elle leur plan de contre-révolution.* »

Plusieurs Sections furent jouées, comme l'avait été celle des Quatre-Nations (1); mais, dès qu'elles eurent reconnu qu'elles avaient donné dans un piége, elles désavouèrent l'adhésion que l'intrigue leur avait surprise (2).

(1) Quartier Saint-Germain des Prés (*Almanach National pour* 1793, p. 288.)

(2) Discours de Vergniaud à la séance du 13 mars. (*Moniteur* du 16, p. 340,2; Prudhomme, t. XV, p. 489, 490.)

(3) Prudhomme, t. XV, p. 540.

(4) *Révolutions de Paris*, n° 192, t. XV, p. 481 et 482; Discours de Vergniaud, dans le *Moniteur* du 16, p. 340,3.

(1) Comparez l'arrêté pris par la Section de Bon-Conseil, le 10 mars, qui fut dénoncé à la Convention par Lesage d'Eure-et-Loir (Séance du 12 mars; *Moniteur* du 15, p. 336,1,), et la pétition de la Section Poissonnière, à la séance du 12.

(2) Celle des Quatre-Nations, dès le 11, rapporta, à l'unanimité, cette adhésion. Celle du Théâtre-Français fit de même, et en informa la Convention. (Séance du 17 mars; *Moniteur* du 18, page 350, col. 2 et 3; *Procès-Verbal*, t. VIII, p. 20, 23, 24; Prudhomme, t. XV, p. 483 et 561.)

Les *vingt-huit* pièces déposées, à l'occasion de ce désaveu formel, par les Commissaires de la Section du Théâtre-Français, et les *cinq* pièces déposées par ceux de la Section des Quatre-Nations, furent renvoyées au Tribunal révolutionnaire, le 17 mars, et Rabaut Saint-Étienne fut chargé d'en faire le Rapport, pour la Commission des *Six*. Ces trente-trois pièces, très-précieuses, forment aujourd'hui les cotes 6 et 7 du premier carton du Tribunal extraordinaire

Le dernier coup fut porté aux désorganisateurs par les Jacobins, dans la soirée du 12 mars. Varlet, déjà conspué maintes fois par le Club orthodoxe, eut l'audace de se présenter devant lui, et de prétendre lui infliger la lecture de l'Adresse qu'il avait colportée dans les Sections et aux Cordeliers. Il se plaignit amèrement du décret d'arrestation qui avait été rendu dans la journée contre son collaborateur et confrère Fournier; il accusa la Commune de modérantisme et s'écria : « A quoi nous sert d'avoir brisé le sceptre de Capet, s'il est passé aux mains de Roland et de Brissot? Nous n'avons fait que changer de tyrans! » A ces mots il s'éleva contre lui une tempête de vociférations; le président se couvrit, et dit : « Il est clair qu'on veut perdre les Jacobins. » Varlet, qui avait bravé l'Assemblée et avait escaladé la tribune, fut contraint d'en descendre. Billaud-Varenne, Bourdon de l'Oise, Dufourny tonnèrent contre les fauteurs d'anarchie; enfin l'Assemblée, poussée à bout, imposa silence à Varlet et refusa de l'entendre en ses protestations (1). Le mouvement, définitivement étouffé, expira ainsi aux Jacobins, dans cette séance du 12. Partout désavoués et honnis, les agitateurs reconnurent à la fin que, décidément, ils n'avaient aucune chance pour le moment. Ils se réservèrent pour une meilleure occasion. Aucune poursuite sérieuse ne fut dirigée contre eux. Lazowski, puissamment protégé par sa Section, dont il était le fétiche, ne fut point arrêté. Il mourut peu après (fin d'avril). Fournier sortit de prison, après une détention de vingt-quatre heures. Varlet attendit, et, retranché au club de l'Évêché, il se prépara au 31 mai (2).

Ils n'eurent pas à attendre longtemps pour prendre leur revanche. Dans les jours qui suivirent le 10 mars, il fondit sur la Convention une avalanche de nouvelles sinistres, qui semblaient justifier les plus amères prédictions des exaltés : le 10 mars, massacre de Machecoul, commencé par les paysans et régularisé par les meneurs du royalisme en Vendée; le 11 et le 12, explosion de l'insurrection catholico-monarchique à Saint-Florent; le 14, prise et incendie de Cholet; puis les massacres de Pontivy et de La Roche-Bernard, la *passion* de Sauveur (16 mars), qui, tombé aux mains de paysans fanatisés par leurs prêtres, souffrit mille morts sans épuiser la rage de ses bourreaux (3); les curés constitutionnels, les gardes nationaux, les magistrats municipaux, réservés par les chefs à d'exquises tortures et livrés par eux à la furie aveugle de leurs bandes; les troupes républicaines battues et dispersées par les rebelles (19 mars); à Orléans (16 mars), Léonard Bourdon, Commissaire de la Convention, assailli à coups de crosse et de baïonnette, sous les yeux de la Municipalité impassible, par des forcenés qui lui criaient en le frappant : *Va rejoindre Lepelletier* (1); à Montargis, Pierre Manuel à demi-assassiné (2) par les domestiques des nobles du pays et les servants des prêtres (14 mars), traîné par eux, après avoir essuyé une grêle de pierres, au pied de l'arbre de la liberté pour y être pendu; le 18, la défaite de Neerwinden, et, quelques jours après, la désertion et la trahison de Dumouriez, les Commissaires de la Convention arrêtés et livrés par lui aux Autrichiens (1er avril); pour comble, Lyon, la seconde ville de la République, sourdement travaillé dès longtemps par tout un monde fanatique de prêtres réfractaires, de religieuses exaltées, de nobles déguisés, qui prenaient le masque du girondinisme pour cacher leur criminelle entente avec les émigrés de Turin; Lyon éclatant enfin et se constituant ouvertement en réaction déclarée : le club central des Jacobins dévasté, l'effigie de la *Liberté*, qui ornait la place Bellecour, honteusement piloriée par les bataillons des *Fils de famille* qui s'étaient emparés de l'arsenal, de la poudre et des canons.

Il ne pouvait échapper à personne que les soulèvements éclataient partout en même temps, en Vendée, en Bretagne, en Bourgogne, en Auvergne, dans le Calvados, à Lyon, et qu'ils correspondaient tous à l'attaque de nos lignes par les armées austro-prussiennes, comme si un avertissement et un signal, partis des camps de la Coalition, eussent été reçus à la même heure par tous les amis qu'elle avait chez nous. Évidemment une telle coïncidence n'était point l'effet du hasard : il y avait un vaste complot qui embrassait une grande partie de la France. Le catholique Lanjuinais, qui connaissait bien la Bretagne, l'esprit de la Noblesse et les intrigues du Clergé, ne faisait pas difficulté d'en convenir : « Dans le moment où nous sommes, disait-il le 18 mars à la tribune de la Convention, il se manifeste sur tous les points de la République des symptômes affligeants de contre-révolution. *Ce sont les émigrés et leurs valets, les prêtres insermentés, qui s'agitent en tous sens*, et qui entraînent avec eux des milliers de pay-

du 10 mars. (ARCHIVES NATIONALES, *Section judiciaire*, &C, 205.)

(1) Séance des Jacobins du 12 mars. (Dans Louis Blanc, t. VIII, p. 156 et 157, d'après le n° 372 du *Journal des Jacobins*.)

(2) Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, l'article 31 MAI 1793.

(3) Voy., au t. VII du SUPPLÉMENT, col. 75 et suiv.

(1) *Procès-Verbal* de la Convention, t. VIII, p. 34 et suiv.; p. 49, 54, etc.; Prudhomme, t. XV, p. 526; *Moniteur* du 19 mars, p. 352.

(2) *Procès-Verbal*, VIII, 99; Prudhomme, XV, 527.

sans (1). » Et il demandait contre eux des mesures promptes, qui les atteignissent à l'instant, et sur les lieux mêmes; il demandait que la loi sur les émigrés pris les armes à la main leur fût appliquée et que les biens de ceux qui seraient tués dans ces insurrections fussent confisqués (2). Grand sujet de triomphe pour les ultra-révolutionnaires ! « Nous ne nous trompions donc pas, disaient-ils avec arrogance, nous voyions donc plus clair que toutes ces fameuses sentinelles du Peuple ! Tandis que la Gironde et la Montagne, la Convention et la Commune, les Jacobins et les Cordeliers, les Sections et la Presse, nous notaient injurieusement d'incivisme, nous taxaient d'extravagance, parce que nous présagions la trahison de Dumouriez; tandis que les chefs de parti célébraient ses hauts faits en Hollande et préconisaient à l'envi ses merveilleux talents (3), il se faisait battre à Neerwinden; tandis que Danton, Robespierre, Marat lui-même, déclaraient *qu'ils avaient confiance en lui* (4), et que c'était un crime de lui prêter de mauvais desseins, il se riait, lui, de ses crédules apologistes, il méditait, il préparait la trahison qu'il vient de consommer. Fallait-il donc se tant récrier lorsque nous prophétisions si juste? Ceux qui nous faisaient un crime de toucher à cette idole pourrie viennent de mettre sa tête à prix ! Non, nous n'étions pas des insensés, ni de mauvais citoyens. »

La triste succession de revers, de soulèvements et d'attentats qui se déroulait aux yeux depuis le 10 mars, rendait force aux ultra-révolutionnaires et semblait, en confirmant ce qu'ils avaient prédit de plus fâcheux, rendre plausibles leurs insolentes récriminations. La grande masse des patriotes incultes, elle dont l'opinion flottait au vent des faits imprévus, comprit de moins en moins ce qui s'était passé dans la journée du 10 mars, et elle ne sut jamais bien qu'en penser. Qu'un Varlet, un Fournier, eussent prévu ce qui avait échappé à la sagacité de chefs accrédités, ce que n'avaient soupçonné ni Danton, si clairvoyant, ni Robespierre, si défiant, ce que n'avait même point deviné l'astrologue Marat en ses rêves, cela était pour troubler et confondre son jugement. Aussi les événements divers et multiples de cette journée furent-ils appréciés contradictoirement par les partis, qui regardaient et voyaient toute chose à travers leurs passions. Cette journée, qui nous est encore obscure par quelques côtés, malgré tant de révélations, de confidences et de discussions, fut, pour les contemporains, mystérieuse et enveloppée de profondes ténèbres. Louvet et, avec lui, les moins raisonnables de la Droite, ceux qu'il appelle le *Comité Valazé*, et qu'il distingue formellement des *Girondistes* (1), crurent de bonne foi qu'il y avait eu ce jour-là un complot contre la Gironde, et que la Montagne, les Jacobins et la Commune avaient le dessein bien arrêté de la faire égorger en masse; Vergniaud, dans son admirable discours du 13 mars, soutint que les manœuvres de l'Émigration et de l'Étranger avaient fait tout le mal, et la grande majorité des patriotes se rallia d'abord à cette opinion (2). Ce fut comme un mot d'ordre, que suivirent, pendant quelques jours, les Sociétés populaires et la presse des deux partis. Plus tard, bien plus tard, Robespierre et Saint-Just imaginèrent que le mouvement insurrectionnel du 10 mars avait été provoqué par Danton, agissant pour le compte de Dumouriez et de concert avec lui. Dumouriez voulait une révolte dans Paris, pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la Liberté, sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste; Danton avait retrouvé sa chaleur pour le servir, et lui avait fourni un prétexte honorable de marcher sur Paris. Le signal de cette fausse insurrection avait été donné par Desfieux, reconnu, depuis, royaliste et du parti de l'Étranger. Le but de Dumouriez avait été ainsi atteint : il avait fait de ce mouvement la base de son manifeste séditieux et des lettres insolentes qu'il écrivit à la Convention (3).

De toutes les explications que l'on a données du 10 mars, celle-ci est la moins vraisemblable. Que Danton ait participé dans une certaine

(1) *Moniteur* du 19, p. 352,3.

(2) *Ibid.*, p. 353,1.

(3) Danton et Robespierre étaient fort épris tous les deux de l'expédition de Hollande : on le voit par les discours qu'ils prononcèrent à la séance du 10 mars. (*Moniteur* du 12 et du 13 mars, p. 325,3; 326,1; 328,2; *Hist. parlem.*, t. XXV, p. 44, 47, 48 et 49. Danton l'appela *un trait de génie*.)

(4) *Voy.* au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 542.

(1) *Quelques Notices pour l'histoire*, an III; p. 17, 18, 26, 28.

(2) Elle est au fond de tout ce qui fut dit, dans le moment, par Isnard, Barère, Billaud-Varenne et Marat sur les désordres du 10. Elle est développée dans un long article du *Moniteur* (n° du 19 mars, p. 351 et 352), où on lit ces propres paroles : *Quels étaient les auteurs de ces noirs complots? Quels étaient les principaux complices? Les royalistes, les aristocrates, l'Autriche, l'Angleterre, Pitt*: CELA EST CLAIR. (P. 351,3.) — Prudhomme commence ainsi son n° 192 : *Nous venons d'échapper au plan de contre-révolution le plus vaste et le plus pervers qu'on ait encore osé depuis le 14 juillet* 1789; et son article de fond sur la journée du 10 mars est intitulé : *Projet de faire égorger grand nombre de députés à la Convention nationale.* (T. XV, p. 469.)

(3) Rapport du 11 germinal an II, p. 174-176, édit. de R. Vatar; *Moniteur* du 12 germinal, p. 779,2. Ce chef d'accusation, si furieusement développé par Saint-Just, provient des Notes qui lui furent fournies par Robespierre. Voyez le PROJET, *rédigé par Robespierre*, DU RAPPORT FAIT A LA CONVENTION NATIONALE PAR SAINT-JUST, *contre Fabre-d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins.* (Paris, 1841, chez France, in-8° de 32 pages, p. 20.)

mesure aux déplorables violences qui en furent le côté hideux, la chose est possible, probable même; qu'il ait voulu enfoncer dans les âmes un aiguillon de terreur pour vaincre les résistances de la Droite, cela est entièrement conforme à tout ce que l'on sait de sa pratique révolutionnaire; mais il n'y a que la plus aveugle haine qui ait pu prétendre qu'il faisait en cela les affaires de Dumouriez. Rien absolument ne confirme cette odieuse imputation. Assurément Danton, malgré des instincts généreux, quelquefois même magnanimes, reste, aux yeux de l'histoire, un homme très-souillé; mais, dire qu'il fut un traître, c'est le comble de l'absurdité.

Répétons-le, en terminant ce trop long article: Ce qu'il y eut de brutal, de sauvage, de désordonné dans le mouvement du 10 mars, essais d'attentats contre la Représentation nationale, projets de meurtre, sac des imprimeries, motions sanguinaires, tout cela appartient en propre à ceux que l'on a justement nommés les *fous de la Révolution*, mais que l'on a calomniés en les appelant agents de l'Étranger; l'élan militaire, les mesures de prévoyance et d'énergie qui couvrirent la frontière et assurèrent l'inviolabilité du territoire, appartiennent à la Convention, aux Jacobins, à la Commune, aux Sections de Paris; d'un mot, au grand parti patriote, qui embrassait les plus fermes, les plus dévoués citoyens qu'il y eût alors en France.

Édouard CARTERON.

MARSES (*Géographie ancienne*). Les Marses, antique nation de l'Italie centrale, habitaient un canton montagneux, limitrophe à l'est du territoire des *Peligni* (vallée du Gizio, affluent de l'Aternus), à l'ouest du pays des Èques et des Herniques (1), au nord de celui des Sabins et des Vestins, dont le séparait le groupe élevé du *Monte Velino*, et au sud du territoire des Volsques et du bassin supérieur du *Sagrus* ou *Sangro*, c'est-à-dire de la partie septentrionale du Samnium. Comme tous les habitants des hautes vallées de l'Apennin central, ils appartenaient incontestablement à la race *sabine*, bien que la mythologie nous les représente comme descendants d'un fils de Circé (2) ou du Lydien Marsyas (3). A vrai dire, on n'en a pas la preuve manifeste, mais l'étroite affinité des Marses avec les Peligni, lesquels sont expressément rattachés aux Sabins par l'érudit Ovide (4), est une preuve indirecte qu'on ne saurait récuser, et qui s'applique aussi bien aux *Marrucins* qu'aux Marses, ces deux noms n'étant évidemment que deux formes du même thème, reliées ensemble par la forme intermédiaire *Marrubii* ou *Marruvii*, que nous a conservée Virgile (1). Du reste on ne possède aucun renseignement historique, voire même aucune tradition sur l'époque, même approximative, de la séparation de ces peuples frères. Quand les Marses figurèrent pour la première fois dans l'histoire (340 av. J.-C.), leur existence était déjà tellement indépendante de celle de leurs voisins, qu'ils laissèrent, sans s'émouvoir et sans renoncer à leur neutralité, écraser les Vestins, sous leurs yeux, par les armes romaines (2). Ce ne fut qu'en 308 (en 301 suivant Diodore) qu'ils se trouvèrent à leur tour aux prises avec les Romains; mais l'on ne sait rien des circonstances qui les avaient décidés à s'allier aux Samnites. On connaît mieux la cause de leur seconde prise d'armes (301); il s'agissait pour eux de s'opposer à la fondation de la colonie romaine de *Carseoli*, trop près de leur frontière. Mais ils furent défaits et perdirent, en cette occasion, trois de leurs villes, *Plestina, Milionia* et *Fresilia;* et, quand ils voulurent traiter, il leur fallut céder encore une bonne partie de leur territoire pour obtenir des conditions convenables (3). A partir de ce moment, les Marses, aussi bien que leurs voisins et confédérés Marrucins, Péligniens et Vestins, devinrent les fidèles et constants alliés du peuple romain et contribuèrent, à titre de *socii* ou d'auxiliaires, plus qu'aucun autre peuple, à ses victoires. Les historiens n'ont pas toujours associé ces quatre noms ensemble; mais il y a lieu de penser néanmoins qu'après les guerres du Samnium, l'action de ces peuples demeura commune. Silius Italicus les fait tous figurer à la bataille de Cannes (4). Il est un nom aussi qu'on trouve souvent joint aux leurs, c'est celui des *Frentans*, peuple samnite, cependant, mais qui paraît plus étroitement lié aux destinées de ses voisins du nord qu'à celles de ses propres frères. Il serait difficile de décider si, jusqu'à l'époque de la *guerre Sociale*, les Marses s'étaient déjà acquis plus de renom militaire que les Marrucins, les Vestins, les Péligniens ou les Vestins; mais il était si avéré que le principal honneur de cette lutte héroïque leur revenait de droit, que, dans l'usage, les Romains, au lieu du nom de *guerre Sociale*, que nous avons indûment préféré, employaient plus volontiers celui *de guerre des Marses* (*bellum Marsicum*, dans les Fastes capitolins, dans Velléius

(1) Si, comme il y a apparence, la ville d'Antinum (*Cività d'Antino*) leur appartenait, la haute vallée du Liris eût fait elle-même partie du territoire des Marses.
(2) Plin., VII, 2; Solin, II, § 27.
(3) Gellianus, ap. Plin., III, 12-17; Sil. Ital., VIII, 503.
(4) *Fast.*, III, 95.

(1) *Æneid.*, VII, 750.
(2) Tit. Liv., VIII, 29.
(3) Tit. Liv., X, 3.
(4) VIII, 495-590.

Paterculus, II, 21, et dans Cicéron, *de Div.* I, 44; ὁ Μαρσικὸς καλούμενος πόλεμος; dans Strabon, V, p. 241). Pompædius Silo, l'âme et l'instigateur de cette guerre, était lui-même un Marse, et ses victoires sur Q. Cæpio et sur le grand Marius avaient naturellement éclipsé les avantages remportés par Vettius Cato sur Rutilius et sur son lieutenant Perpenna et la mort glorieuse du préteur pélignien Hérius Asinius. Puis l'adroite politique des Romains, autant que les habiles opérations de Cn. Pompeius Strabo et de son lieutenant Sulpicius, ayant réussi à détacher de la ligue les Marrucins, les Vestins et les Péligniens, les Marses eurent la vertu de supporter seuls le poids de la guerre nationale. Du reste les Romains, une fois vainqueurs, ne leur firent pas expier leur héroïsme et leur accordèrent absolument les mêmes avantages qu'à leurs alliés, c'est-à-dire la pléuitude du droit de cité. Il semble qu'à partir de ce moment le nom des Marses, confondu avec ceux des autres peuples italiens, ait dû disparaître de l'histoire; mais à plusieurs reprises leur courage et leur supériorité guerrière leur ménagèrent encore un rôle particulier; ainsi ils prirent parti pour César contre Pompée, et pour Vespasien contre Vitellius (1). Les Marses, les vaillantes cohortes marses, formaient l'élite des troupes romaines; Horace et Virgile ne citent jamais d'autre nom pour peindre la vaillance; et Appien nous fait connaître un proverbe, qui avait cours en Italie, apparemment avant le début de la guerre Sociale, proverbe bien flatteur pour eux, à savoir qu'il « n'y avait jamais eu de triomphe remporté *sur* les Marses ou *sans* les Marses. » Outre la bravoure guerrière, les anciens poëtes vantent encore à l'envi leur sobriété, la simplicité de leurs mœurs, mais surtout, comme trait caractéristique, ils signalent tous leur habileté à charmer les serpents (2) et à conjurer les éléments (*marsa nænia*). Ils prétendaient tenir ce pouvoir occulte et toute leur science magique de leur divinité locale *Angitia*, qu'on disait sœur de Circé et de Médée. Il est curieux que les habitants de cette région centrale de l'Apennin, aujourd'hui encore, se flattent de posséder la même puissance. On rencontre dans les rues de Naples beaucoup de ces charmeurs de serpents, originaires des Abruzzes (3).

Le territoire des Marses, aussi bien que celui des Péligniens et des Sabins, faisait partie, du temps de Cicéron (4), de la tribu Sergia; plus tard il fut joint à la quatrième région d'Auguste, qui, suivant Pline (1), avait été composée à dessein des plus vaillantes populations de l'Italie, pour passer, lors de la dernière division de l'Empire, dans la province *Valeria* (2). Mais il paraît avoir de bonne heure formé un diocèse particulier, et, dans le moyen âge, l'évêque de Marruvium portait le titre d'*Episcopus Marsorum*, que retiennent aujourd'hui encore les évêques de Pescina, siége qui a supplanté Marruvium (3). On se sert même encore communément de la dénomination de *pays des Marses* pour désigner ce diocèse, et les Colonna, l'une des plus nobles familles romaines, portent toujours le titre de *comtes des Marses*.

Le lac Fucin (*vitrea Fucinus unda*; ἡ Φουκίνα λίμνη, dans Strabon; λίμνη Φόρκη Μαρσιωνίς, dans Lycophron; auj. *Lago Fucino* ou *di Celano*), le seul grand lac de la région moyenne de l'Apennin, qui mesure 29 milles anglais de tour et 2,176 pieds d'altitude, et qui, par sa position vraiment centrale, eût mérité beaucoup mieux que le méchant étang de *Cutilia* d'être appelé *Umbilicus Italiæ* (4), appartenait, pour les trois quarts au moins de sa circonférence, au pays des Marses (5). Le bassin de ce lac, entouré de tous côtés par des montagnes de hauteur inégale, et séparé des vallées du Liris, du Gizio et de l'Imele ou Salto, affluent du Tibre, n'a pas, comme on sait, d'issue visible, ce qui rend d'autant plus merveilleux ce que Vibius Sequester (p. 16) et Pline (II, 103-106; XXXI, 3-24) nous content d'un torrent nommé *Pitonius*, qui traversait le lac sans mélanger ses eaux aux siennes. La vérité est que le trop plein des eaux du lac s'écoulait par un canal souterrain, dont l'ouverture se reconnaît aisément, un peu au nord de Lugo, en un lieu nommé *La Pedogna*, forme qui rappelle l'ancien nom Pitonius; à moins que le *Giovenco*, limpide déversoir du *Lago di Scanno*, qui tombe dans le lac Fucin, près de Marrubium, ne soit plutôt le vrai Pitonius. Du fond de l'abîme de la Pedogna, les eaux du lac Fucin, au rapport des anciens, ressortaient vingt milles plus loin dans la vallée de l'Anio, aux sources dites *Aqua Marcia*, au delà même de la vallée du Liris. Lycophron déjà (v. 1275) avait indiqué le fait. Strabon l'affirme

(1) Cæs. de *Bell. civ.*, I, 15, 20; Tacit. *Hist.*, III, 59.
(2) *Voy.* Virg., *Enéide*, VII, 750-755.
(3) K. Craven : *Abruzzi*, vol. I, p. 144.
(4) *Orat. in Vatin.*, 15.

(1) III, 12-17.
(2) *Voy.* P. Diac. II, 20.
(3) Voy. Bingham : *Ecclesiastic. Antiquities*, liv. IX, ch. v, § 3.
(4) Voy. Dr Gustav Kramer, *Der Fuciner See. Beitrag zur Kunde Italiens*. Berlin, 1839, in-4°, et, au t. IV du SUPPLÉMENT, l'article FUCIN.
(5) La ville d'Alba, surnommée *Fucensis* à cause de sa proximité de l'extrémité nord-ouest du lac, paraît bien avoir appartenu au territoire des Èques (*Albam in Æquos*, dit Tite-Live, X, 1. Cf. Appian. *Annib.*, 39; et Strabon; V, p. 238, 240). — Mais Ptolémée (III, 1, § 57), et Silius Italicus (VIII, 507) l'attribuent aux Marses.

plus expressément, et Pline, combinant la tradition du Pitonius avec celle-ci, et des deux merveilles n'en faisant plus qu'une, s'exprime ainsi : « L'eau la plus célèbre dans tout l'univers, celle à laquelle Rome donne la palme de la fraîcheur et de la salubrité, est l'eau *Marcia*, accordée à Rome entre autres bienfaits par la faveur des dieux. Elle était nommée autrefois *Aufeia*, et la source même *Pitonia*. Elle naît à l'extrémité des montagnes des Péligniens (1), traverse le territoire des Marses et le lac Fucin, se dirigeant, on le voit, vers Rome; puis, se perdant dans des cavernes, elle reparaît dans le territoire de Tibur et les amène jusque dans la ville par un aqueduc de 9,000 pas; Ancus Marcius, un des rois, fut le premier qui entreprit de la conduire à Rome. Quintus Marcius Rex, dans sa préture, fit plus tard travailler à cette conduite d'eau, qui fut une seconde fois rétablie (l'an 34 av. J.-C.) par M. Agrippa (2). » Quels qu'ils fussent, les écoulements naturels du lac, souvent insuffisants, donnèrent lieu plus d'une fois à des crues désastreuses; et d'autres fois, au contraire, les eaux se retirèrent assez pour laisser à sec une étendue considérable de terrain, qu'on put utiliser en culture. Aussi songea-t-on de bonne heure à régulariser le régime de ses eaux et la construction d'un canal souterrain, destiné à faire communiquer le lac avec la vallée du Liris, figurait parmi les grands projets de César, que sa mort vint interrompre (3). Les Marses, sous Auguste, en pressèrent l'exécution; mais ce fut Claude qui eut l'honneur d'achever ce beau travail : pendant onze ans, trente mille ouvriers avaient été occupés, sans trêve ni relâche à percer dans l'épaisseur du Monte Salviano, sur une longueur de quinze mille six cents pieds anglais (suivant Rivera), une galerie suffisante. Mais l'incurie de Néron laissa déjà ce canal se détériorer et une première restauration devint nécessaire sous Adrien (4). Depuis cette époque nulle autre mention historique n'en est faite, si ce n'est qu'en 1240, des éboulements l'ayant presque complétement comblé, on reprit tout aussi inutilement les travaux de curage et de déblaiement. Le peu qu'on voit aujourd'hui des deux extrémités du canal suffit du reste à justifier l'admiration de Pline et à ranger ce monument parmi les plus beaux restes de la grandeur romaine. En 1825, l'ingénieur napolitain Rivera en entreprit l'exploration et la description complète. On trouvera les principaux résultats de son travail consignés dans l'intéressante monographie du Dr Gustave Kramer, que nous avons citée en note.

Marrubium, capitale des Marses, était située sur le bord oriental du lac : ses ruines sont encore reconnaissables à *San-Benedetto*. De tout ce canton, c'était vraisemblablement, avec *Alba-Fucensis*, la seule localité qui méritât le nom de cité : les autres, comme nous l'apprenons de Silius Italicus (VIII, 510), bien que nombreuses, étaient plutôt des bourgs fortifiés (*castella*) que des villes proprement dites. Telles étaient, suivant toute probabilité, les trois places que mentionne Tite-Live (X, 3), comme ayant été prises, en 301, par le dictateur M. Valerius Maximus, *Milionia*, *Plestina* et *Fresilia*, trois noms, trois emplacements d'ailleurs tout à fait inconnus. Pline assigne encore aux Marses : 1° *Anxantia* (*Anxantini* ou *Anxatini*), peut-être la même que l'*Aex*, Αἴξ, de Ptolémée, que le voyageur anglais Hoare (1) place près d'*Androssano* ou de *Scurgola*, dans le voisinage immédiat d'Alba (2); 2° Antinum (*Antinates*) auj. *Civita d'Antino*; 3° *Lucus* (*Lucenses*), ou mieux *Lucus Anguitiæ* (3), auj. encore appelée *Lugo* sur la rive occidentale du lac; 4° les *Fucenses* qui tiraient leur nom évidemment du lac lui-même et devaient habiter sur ses bords, mais on ignore en quel endroit. Pline mentionne aussi (III, 12-17) une ville du nom d'*Archippe*, fondée par Marsyas, qui, suivant une très-ancienne tradition, aurait été emportée par un débordement du lac (4). On peut inférer maintenant du grand nombre d'inscriptions trouvées à *Trasacco* (5) village situé près de l'extrémité méridionale du lac, ou plutôt entre Trasacco et *Ortucchio*, qu'il y avait là emplacement de cité antique; mais le nom en est absolument inconnu; et nous ne serons pas aussi affirmatif que Holstenius, qui (*Not. ad Cluv.*, p. 154) affirme que c'est bien là le site de la mythique Archippe, et que souvent les eaux basses du lac en laissent apercevoir les ruines.

Cerfennia (*Santa Felicità*, à deux milles au nord de Marrubium), connue seulement par les Itinéraires, était située sur la voie *Valeria*, au pied du défilé conduisant de l'autre côté du mont *Imeus*, et qui de tout temps a dû servir de communication entre le bassin du lac Fucin et celui de l'Aternus et de l'Adriatique, autrement dit, entre les Marses d'une part, les Peligni et les Marrucins de l'autre : ce défilé s'appelle aujourd'hui *Forca di Caruso*. Une autre ligne de communication qui, partant du bassin du Fucin, près de *Celano*, aboutissait à la vallée de l'Aternus, près

(1) Cf. Stat. *Silv.*, I, 3.
(2) Plin., l. XXXI, c. 24.
(3) Voy. Sueton. *Cæs.*; 44.
(4) « *Hadrianus Fucinum emisit*, » dit brièvement son biographe Spartien, c. 22.

(1) *Classical Tour in Italy*, t. I, p. 367.
(2) *Voy.* Th. Mommsen : *Inscr. Regn. Neap.*, n° 5628
(3) *Nemus Anguitiæ*, dit Virgile, *Æneid.*, VII, 759.
(4) Cf. Solin., II, § 6.
(5) *Voy.* Mommsen, *ouvr. cité*, p. 295.

d'Aquila, doit vraisemblablement coïncider avec celle qui, suivant l'indication obscure de la Table de Peutinger, conduisait d'*Aveia*, par *Frusteniæ* (?), à Alba et à Marruvium (1).

A. T.

MARTYR. Ce mot vient du grec (μάρτυς; *éoliq.* μάρτυρ) et signifie *témoin*. On désigne ainsi celui qui se dévoue aux persécutions et même à la mort, pour attester la vérité de la religion qu'il professe. On appelle plus particulièrement *martyrs* les chrétiens courageux qui, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, souffrirent les supplices les plus atroces pour la religion de Jésus-Christ.

Souffrir pour la vérité est un des principes du christianisme. Selon l'enseignement du Christ, la vérité doit être continuellement en lutte contre l'erreur et contre les inclinations perverses du cœur de l'homme. Les amis de la vérité doivent donc s'attendre à souffrir pour elle; et la persécution est un des signes les moins suspects que l'on est dans le vrai.

Jésus-Christ a dit : « Bienheureux ceux qui souffrent pour la justice. » Il avertissait les apôtres que leur zèle serait récompensé par les supplices : « On vous tourmentera, leur disait-il, on vous ôtera la vie; vous serez odieux à tout le monde *à cause de moi*. » Les premiers chrétiens, dans la lutte énergique qu'ils soutinrent contre le paganisme et ses fauteurs, se souvinrent de ces paroles; aussi marchèrent-ils au-devant des supplices; comme les apôtres, ils se trouvaient heureux de souffrir pour le nom du Maître; ils comprenaient cette profonde sentence de Tertullien, que « la foi fait contracter l'obligation de souffrir le martyre. »

Le nombre de ceux qui moururent pour la foi, pendant les trois premiers siècles, fut-il considérable? les érudits ont fait sur ce point de nombreuses dissertations. Il est certain que, dès le premier siècle, saint Clément (2) disait qu'*une grande multitude d'élus* avaient été martyrisés comme saint Pierre et saint Paul. Tacite s'accorde sur ce point avec saint Clément et se sert des mots *multitudo ingens* pour désigner le nombre des chrétiens qui souffrirent la mort sous Néron (3). Il ajoute qu'ils étaient *détestés du genre humain;* ce qui prouverait que Tacite les regardait comme étant persécutés, non-seulement à Rome, mais dans toutes les contrées où ils se rencontraient. Il dit encore que leur superstition avait été déjà réprimée avant le règne de Néron. Suétone rapporte, en effet, que des Juifs qui causaient du trouble à *l'instigation du Christ, impulsore Christo*, avaient été chassés de Rome sous Claude.

Au second siècle, Pline écrivait à Trajan (1) que, si l'on continuait à punir les chrétiens, comme par le passé, il fallait en condamner une immense multitude, de tout âge, de tout sexe et de toute condition; car on en avait déféré à son tribunal un très-grand nombre. Celse, l'ennemi du christianisme, s'accorde avec les apologistes Origène, Justin et Athénagore, pour nous apprendre que la persécution dura pendant tout le second siècle, même sous les empereurs les plus renommés pour leur clémence (2). Pendant le troisième siècle de l'ère chrétienne, et au commencement du quatrième, les martyrs furent encore plus nombreux qu'au deuxième. Les témoignages d'Eusèbe de Césarée et de Lactance ne peuvent laisser aucun doute sur ce point (3).

On sait en outre que, dans plusieurs contrées non soumises aux empereurs romains, et surtout en Perse, les chrétiens furent martyrisés par milliers.

Les supplices que l'on faisait souffrir aux chrétiens étaient très-cruels. Tacite, à l'endroit de ses *Annales* que nous avons cité, dit que ces supplices n'étaient pas du tout ordinaires, *exquisitissimis pœnis*. Sénèque (4) s'accorde avec lui et mentionne tous les genres de tourments dont il est question dans les *Actes des Martyrs* et dans les histoires ecclésiastiques. Origène a cité un passage de Celse qui fait les mêmes aveux (5). Libanius, dans son panégyrique de Julien, loue cet empereur de n'avoir pas employé contre les chrétiens les tourments horribles qui avaient été en usage sous ses prédécesseurs. Tertullien, Origène, saint Cyprien, Eusèbe, n'en disent pas plus que les païens eux-mêmes, sur les supplices horribles que l'on faisait souffrir aux chrétiens.

On a donc eu tort de regarder les détails affreux contenus dans les *Actes des Martyrs*, comme une preuve de la non-authencité de ces pièces. Sous ce rapport, la critique de certains érudits est allée trop loin.

Il est certain qu'un grand nombre d'*Actes de Martyrs* sont apocryphes; mais il ne faut pas en conclure que tous le sont. Il y a sur cette question, comme sur toutes les autres, un juste milieu où se trouve la vérité.

Une réaction très-peu intelligente se mani-

(1) Article extrait en grande partie et traduit du *Dictionnary of Greek and Roman Geography*, de Smith. A. T.

(2) *Epist.*, I, n° 6.

(3) *Annal.* XV, 44.

(1) Plin. *Epist.*, 97 et 98, lib. X.

(2) Origen. *contra Celsum.*, lib. VIII, c. 39, 43, 48; Athenagor. *Legat. pro Christ.*; Justin. *Apol.*

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, lib. VI, c. 39 et sqq.; Lactance, *De morte persecutorum.*

(4) *Epist.* 14.

(5) Origène *contre Celse*, loc. supra cit.

feste, de nos jours, contre l'exagération de certains critiques. Quelques hommes plus passionnés qu'érudits ont entrepris de réhabiliter ce que les savants les plus religieux et les plus profonds avaient rejeté comme apocryphe. Sans égard pour les règles tracées par Mabillon et ses confrères de la congrégation de Saint-Maur pour le discernement des pièces et actes des différents siècles, embrasés d'ailleurs d'un zèle outré pour la Cour de Rome, ils ont prétendu que tout ce qui était approuvé à Rome devait être admis comme incontestablement authentique. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à regarder comme vraies certaines légendes dont le plus mince érudit peut démontrer la fausseté, parce que ces légendes ont été admises par Pie V dans le Bréviaire romain, et que la Cour de Rome ne veut pas entreprendre la réforme, si nécessaire pourtant, de ce livre. Ces enthousiastes de Rome vont même plus loin, et reprochent à ceux qui se montrent sévères à l'égard des légendes d'être partisans du jansénisme, du protestantisme, et même d'être ennemis du surnaturel. Sous le titre de *surnaturalisme* dont ils font beaucoup de bruit, et qu'ils cherchent à rendre sonore, ils cachent leur étrange opinion qui consiste à voir du surnaturel partout où il y a quelque chose d'étrange qui se prête à leur système exagéré de *Romanisme*.

La science et un amour éclairé de l'Église exigent que l'on se préserve également de ces excès du parti *romaniste* ou ultramontain, et de l'excès contraire, dans lequel a donné Dodwell, qui rejette à peu près indistinctement toutes les légendes et tous les *Actes* des Martyrs. Dom Ruinart est le meilleur guide à suivre à propos de ces Actes. Le savant bénédictin a examiné avec érudition et bonne foi les observations de Dodwell; il a rendu justice à ce qu'elles avaient de fondé, en éliminant de son Recueil des Actes des Martyrs tous ceux qui n'offraient pas les caractères de l'authenticité; mais il a admis ceux qui présentent ces caractères, et les a défendus contre les attaques injustes dont ils avaient été l'objet. Dom Mabillon, Tillemont, Bollandus et ses continuateurs, la plupart des savants, ont suivi, plus ou moins heureusement, les mêmes règles que dom Ruinart dans le discernement des légendes des saints; s'ils se sont trompés sur quelques points de détail, on peut dire cependant qu'on ne peut suivre de meilleurs guides. C'est d'après les travaux de ces érudits que Fleury a composé son excellente *Histoire de l'Église*.

Quelques adversaires de l'Église ont reproché aux martyrs d'avoir eu des motifs plutôt politiques que religieux en s'exposant aux tourments dont ils ont été les victimes. S'ils s'étaient contentés de dire que, parmi les nombreux martyrs des trois premiers siècles, il a pu se rencontrer des hommes qui s'étaient jetés dans le christianisme pour faire de l'opposition à tel ou tel empereur contre lequel ils conjuraient; que plusieurs d'entre eux, qui ont passé pour de vrais martyrs de la religion, pouvaient bien l'être de leurs opinions politiques, nous n'aurions rien à dire contre une telle opinion, sinon que l'on ne saurait l'appuyer sur aucune preuve de quelque autorité. Mais, si cette opinion a une certaine probabilité en elle-même, on ne peut, sans tomber dans l'erreur, faire de tous les martyrs du christianisme les victimes de la politique. L'esprit de parti, l'enthousiasme, le fanatisme, peuvent bien inspirer quelques rares dévouements; mais on ne persuadera jamais à un homme sérieux et réfléchi qu'ils aient pu enfanter une foule innombrable de martyrs. La vérité et une secrète influence de Dieu sur le cœur de l'homme peuvent seules lui donner ce saint enthousiasme qui ne recule devant aucun supplice, et qui fait affronter la mort avec ce courage mêlé de calme et de modestie dont les martyrs ont donné l'exemple. En lisant les Actes authentiques de leurs souffrances, on reste persuadé qu'ils furent des héros. La jeune vierge s'y montre aussi intrépide que le guerrier, et l'on se sent convaincu que Dieu agissait en eux et leur donnait les mêmes vertus.

C'est donc avec raison que les apologistes chrétiens ont placé le grand nombre de martyrs qui souffrirent pour le christianisme parmi les preuves qui militent en faveur de la divinité de la religion chrétienne.

Ouvrages à consulter : *Acta sincera Martyrum*, par dom Ruinart.

Tillemont, *Mémoires Ecclésiastiques*.

Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, et *Discours sur l'histoire Ecclésiastique*.

L'abbé GUETTÉE.

MASCARA (*Mascar* des Arabes), ville de l'Algérie, dans la province d'Oran, située par 1° 15′ de long. est et par 35° 36′ de latitude nord, à cinq cent quatre-vingts mètres d'altitude, à 96 kil. sud-est d'Oran, sur le versant méridional d'une ramification de l'Atlas appelée *Chareb-er-Rihh* (lèvre du vent), parce que les brumes de l'hiver et les brises du Nord n'y arrivent qu'après avoir franchi ces crêtes qui cachent les horizons de la mer.

Durant la domination romaine, le pays au sein duquel s'élève Mascara, éloigné des grandes routes militaires qui suivaient au nord le littoral de la Méditerranée, et au sud la frontière du Tell, paraît avoir moins ressenti l'influence romaine que le reste de la Mauritanie césarienne. La synonymie fort douteuse de *Victoria* et de Mascara, de *Giltici* et de Kalàa, ne jette aucune lumière sur ce problème his-

torique. Les inscriptions romaines découvertes à Oued-el-Hammam, à 9 kil. nord-ouest de Mascara, à Hammam-bel-Hanefia, à 25 kil. sud-ouest, à Bénian, à 35 kil. sud-est, ne fournissent aucune indication sur le nom et l'importance des établissements fondés en ces lieux. Mascara ne commence à paraître dans la géographie arabe que vers le neuvième siècle de l'ère chrétienne : c'était alors un bourg dont le rôle s'effaçait devant celui de Tiaret à l'est, et de Tlemcen à l'ouest, les deux centres principaux de l'action politique dans le Maghreb central. Au seizième siècle, ce rôle a grandi : elle est la capitale du district des Beni-Rached, auquel Léon l'Africain donne cinquante milles de longueur de l'est à l'ouest, et vingt-cinq milles de largeur du sud au nord. On dérive son nom de *oum asker*, la mère des soldats, ou de *'maskar*, lieu de rassemblement des soldats, comme témoignage de la renommée guerrière de ses habitants. Au seizième siècle elle alimente des ressources de son territoire la garnison chrétienne d'Oran, commerce que lui interdit Barberousse, maître de Tlemcen. Un siècle après, Dapper établit une autre distribution des villes dans la province de Beni-Araxid ou Beni-Razid. La capitale se nomme Beni-Arax, et contient plus de 2,000 maisons, quoiqu'elle ne soit pas fermée de murailles. La seconde ville est Kalaa, autrefois *Atoa*, qui est entourée d'un bon mur en forme de citadelle entre deux hautes montagnes. La troisième est El-Mohascar, bâtie en forme de village avec un fort qui la défend ; on en attribue la fondation à El-Mansour, lieutenant de Mohamed Beni-Zian ; les Turcs l'ont achevée et y ont établi le siége du gouverneur ou vice-roi d'Alger. Il n'y a plus de Beni-Rached auprès de Mascara, mais on en trouve dans la vallée du Chélif et auprès de Matmata et de l'Ouarseris.

Malgré la similitude apparente de El-Mohascar et de Mascar, la position indiquée pour le première ne convient qu'à Mazouna, sur la rive droite du Chélif, non loin de la mer, dans la région de Mostaganem, qui fut en effet choisie pour le siége du beylik de l'Ouest par les pachas d'Alger, lorsque l'attaque des Espagnols, en 1509, eût rendu l'accès de Tlemcen difficile et sa soumission précaire. Ce fut seulement vers le commencement du dix-huitième siècle que Mascara devint la résidence des beys de l'Ouest, par le choix intelligent du bey *Mustapha-bou-Chelagram* (le Père de la moustache), qui s'y établit avec toutes ses forces pour mieux soutenir les tribus du sud de la province. De là date une ère nouvelle pour Mascara, si nouvelle qu'elle est ordinairement indiquée comme la date même de sa fondation : cette place qui donna son nom à la province de l'Ouest, concurremment avec Tlemcen, resta jusqu'à la fin du dix-huitième siècle le boulevard de la puissance turque dans l'ouest de la régence, sous des beys dont nous allons présenter la succession.

I. Mustapha-bou-Chelagram. Dès le début de son commandement, il attaqua Oran, dernière possession des Espagnols sur la côte africaine, et y entra, en 1708, au nom du pacha d'Alger : la ville fut évacuée par les Espagnols, après deux siècles d'occupation et devint, en place de Tlemcen, la capitale de la province. Bou-Chelagram commandait encore à Oran, lorsqu'en 1732 le comte de Montemar, au nom de la couronne d'Espagne, débarqua dans la baie du cap Falcon, à la tête de 25,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie. La population, saisie de crainte, s'enfuit en toute hâte, entraînant le bey lui-même, qui se réfugia à Mostaganem, et y vécut cinq ans encore, conservant le titre de bey de la province. Il mourut d'hydropisie en 1737 et fut enterré dans la petite ville construite auprès des *matmores* (silos) d'Hammid-el-Abid : une magnifique koubba qui fut bâtie sur son tombeau servait de mosquée avant l'occupation française ; elle a été depuis transformée en hôpital.

II. Son fils Ioussef lui succéda ; et, entrant dans les vues de son père, rétablit le siége du beylik à Mascara, plus au centre des tribus. Pour échapper aux dangers dont le menaçaient les intrigues de son khalifa, Meheddin-Mouserati, il se sauva à Tlemcen, révolté alors contre les Turcs ; il y mourut peu de temps après de la peste, en 1738, après un an de commandement.

III. Son successeur fut Mustapha-el-Hamar (le Rouge), fils du khalifa Meheddin, et gendre de Bou-Chelagram, qui fit entourer Mascara de remparts (1748). Il périt assassiné par les parents de sa femme Alouma, sœur d'Ioussef, après dix ans d'administration. Son corps fut transporté à Mostaganem, où une splendide koubba lui fut élevée, dans le quartier de Matamore. Comme celle qui fut érigée à la mémoire de son beau-père, ces deux églises funéraires furent dotées de biens considérables, et administrées pour le compte de la corporation de la Mecque et Médine.

IV. Gaid, son frère, surnommé *ed-Deheb* (d'or), à cause de sa générosité, lui succéda. Effrayé des intrigues que nouaient contre lui auprès du pacha d'Alger, les fils de Bou-Chelagram, toujours avides de ressaisir l'héritage paternel, il quitta Mascara, après trois ans d'une sage administration et alla demander asile aux Espagnols d'Oran (1751). Malgré l'accueil magnifique qui lui fut fait, las bientôt de séjourner dans la ville des infidèles, il tenta, en s'appuyant sur les Méhals, dont

l'autorité grandissait dans le pays de Mostaganem, de ressaisir le pouvoir tombé de ses mains.

V. Mohammed-el-Adjami, qui l'avait remplacé, avait péri au bout de neuf mois, assassiné par les mêmes ennemis, toujours implacables (1752).

VI. Osman lui succéda, et occupa paisiblement son poste pendant dix-neuf ans. Au début de son commandement, Gaïd avait tenté de le renverser; mais, trahi par ses alliés, les Méhals des environs de Mostagaganem, il avait failli périr sous le poignard des traîtres, et avait enfin trouvé asile auprès du sultan de Tunis, qui le prit sous sa protection, et mit un terme à ses aventures. Aussi Gaïd se fixa-t-il dans cette ville, où il mourut longtemps après dans une heureuse obscurité. Quant à Osman, qui avait épousé une petite-fille de Bou-Chelagram, guidé par les conseils de sa femme Kréroufat, à qui son influence valut le titre de Kréroufat-bey, il se préserva des embûches de ses parents, écrasa la remuante tribu des Méhals, fit rentrer sous le joug des Turcs Tlemcen révolté, et mourut de maladie, en 1771, après dix-neuf ans d'un commandement glorieux. Il fut enterré dans sa capitale Mascara.

VII. Il eut pour successeur Hassan, qui ne resta que trois ans dans le pays. Craignant la disgrâce du pacha d'Alger, il se sauva chez les chrétiens d'Oran, et de là se rendit à Constantinople. Apprenant que son extradition était demandée, il chercha asile auprès des Mamelucks du Caire, où la Porte ne l'inquiéta plus; il mourut dans cette ville, après plusieurs années de séjour.

VIII. Ibrahim, de Miliana, lui succéda en 1774. Lorsqu'en 1786 l'Irlandais O'Reilly, à la tête de vingt mille Espagnols, menaça Alger, Ibrahim envoya au secours du pacha, son maître, son khalifa Mohammed-Lekhal (le Noir) ancien caïd des Flittas, fils d'un bey de Tittery, nommé Osman le Kurde, avec dix mille combattants et beaucoup de chameaux; il resta lui-même dans son beylik, pour repousser les tentatives probables des chrétiens d'Oran. Les musulmans et les chrétiens en vinrent aux mains auprès de l'Harrach, et c'est à l'idée qu'eut Mohammed de pousser les chameaux réunis en masse sur les Espagnols effrayés, que les Arabes attribuèrent le succès obtenu par eux dans cette journée. Il mérita ensuite les bonnes grâces du pacha en retenant une partie de la milice turque, qui, mécontente de n'avoir pas été dignement récompensée, voulait s'engager au service du sultan de Tunis. Ibrahim mourut à Mascara, en 1783, après dix ans de commandement.

IX. Le Turc *Hadji* Khelil lui succéda. Pour apaiser une révolte suscitée dans l'Ouest par un marabout de la secte de Sidi-el-Arbi-Dercaoui, le nouveau bey se rendit auprès de Tlemcen; mais il périt avec plusieurs de ses gens, sous une pluie de pierres qui s'abattit sur sa tente. Le khalifa Mohammed, qui avait conservé ses fonctions, craignant de ne pouvoir triompher du marabout dont cet accident météorologique, considéré comme un miracle opéré par sa puissance, avait accru le prestige, traita avec lui de la paix, et ramena les troupes à Mascara.

X. Confirmé dans son titre de bey en 1784 (1), Mohammed dut aux éminentes qualités qu'il déploya, sur un théâtre inférieur à ses talents, le surnom d'*El-Kebir* (le Grand), que lui conserve encore pieusement la vénération publique. Il gouverna, en effet, comme un grand prince, se montrant charitable dans les deux calamités publiques, la famine et la peste, qui affligèrent ses peuples au début de son gouvernement; brave, généreux, protecteur des lettrés et des savants. Il exécuta dans sa capitale des travaux de construction qui occupèrent les pauvres, tout en embellissant et fortifiant la ville. Il renouvela et dota deux *medersa* (écoles supérieures) autrefois florissantes, et depuis ruinées et désertes, et y appela des professeurs renommés. Au dehors il comprima l'esprit de révolte et maintint l'ordre et la paix. Il fit une heureuse expédition contre Laghoûat et Aïn-Madhi. Sa renommée dépassait l'horizon de la régence d'Alger; le dey de Tunis et l'empereur du Maroc entretenaient avec lui des relations amicales. Son étoile lui réservait un honneur plus grand encore : c'était de reprendre possession d'Oran au nom des pachas d'Alger. Fatigués d'une longue et inutile possession, les Espagnols songeaient depuis longtemps à abandonner cette ville ; et Mohammed, informé de leurs sentiments, s'approchait de la ville pour l'assiéger, lorsque le fameux tremblement de terre du 8 au 9 octobre 1790 fit de cette capitale un monceau de décombres. Accablés par ce coup, les Espagnols négocièrent l'abandon, et le bey y fit son entrée solennelle en 1792. Le siége du beylick y fut désormais transféré; et Mascara, déchue de son rôle suprême, ne fut qu'une place forte, de temps en temps menacée par les tribus rebelles des environs jusqu'en 1830, année de l'arrivée des Français en Algérie.

Une ère nouvelle réservait à Mascara une

(1) Nous avons suivi M. Walsin Esterhazy, pour les dates comme pour les faits à cause de l'estime dont jouit son *Histoire de la domination des Turcs*. Dans un article sur le beylick d Oran, publié dans la *Revue africaine*, M. Gorguos, qui a consulté des manuscrits arabes, fait régner Hassan en 1759-60, et mourir Ibrahim en 1775-1776, Khelil en 1779. Ce serait à cette date que Mohammed-el-Kebir aurait été nommé bey de Mascara.

gloire plus brillante peut-être, quoique plus vite évanouie : cette ville devint le centre de la puissance d'Abd-el-Kader, né vers 1807 dans la tribu des Hachem, au village de Kaschrou, à quatre lieues de Mascara. Habilement préparé à son rôle par son père Méheddin, qui avait été persécuté sous les Turcs, excité d'ailleurs par une ambition personnelle qui pouvait sincèrement se confondre avec le patriotisme et la piété religieuse, le jeune Arabe fut proclamé sultan, dans une grande assemblée qui se tint dans la plaine d'Éghris, au pied de Mascara, au commencement de l'année 1833 : tel fut le point de départ d'une carrière qui devait acquérir tant d'éclat pendant une période de quinze ans. A partir de ce jour l'histoire spéciale de Mascara se mêle avec l'histoire générale de la province d'Oran, dont on ne saurait la détacher. Une première expédition eut lieu contre cette ville au mois de novembre 1835, sous le commandement du maréchal Clauzel, qu'accompagnait le duc d'Orléans : l'armée y entra le 5 décembre et l'évacua au bout de trois jours, non sans l'incendier. Pendant la paix qui suivit le traité de la Tafna (30 mai 1837), Abd-el-Kader reçut auprès de lui, à Mascara, un consul et un médecin français, le capitaine Daumas (devenu depuis général) et le docteur Warnier. Le maréchal Bugeaud l'occupa définitivement, quoique défendue par Abd-el-Kader, le 30 mai 1841, à la tête d'un corps expéditionnaire dont faisaient partie le duc de Nemours et le duc d'Aumale; et dès lors toute la force militaire de cette place tourna au profit des conquérants, qui en firent leur base d'opérations pendant les six années que dura encore la guerre dans la province. Au moment de l'entrée des troupes françaises tous les habitants avaient émigré, et la ville était couverte de ruines; les maisons furent relevées, restaurées, remplacées. Une ville presque entièrement européenne succéda à la ville arabe, et les industries civilisées ne tardèrent pas à s'installer à portée de la nombreuse garnison de Mascara. La colonisation prit rapidement possession de la banlieue, si bien que c'est aujourd'hui une des localités les plus prospères de l'Algérie, renommée surtout pour la beauté de ses vignes et la qualité de son vin. Quand des routes bien entretenues mettront cette ville en communication facile avec les centres environnants, le Sig, Oran, Arzew, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Saïda, Tiaret, Relizane, ce sera l'entrepôt de toute la vaste région qui occupe le sud-est de la province d'Oran; car son admirable situation sur un plateau découvert, au cœur d'un riche pays, à proximité de cours d'eau pérennes, non loin des vastes et riches plaines du Sig, de l'Habra, de l'Hillil, de la Mina, lui assure un rôle aussi important dans la colonisation que dans la guerre. En fait d'industrie, les burnous de Mascara sont renommés.

Aujourd'hui chef-lieu d'une sous-préfecture et d'une subdivision militaire, elle contient une population de 5,000 habitants, qui s'élève à près de 8,000 en y comprenant la banlieue.

Les dépendances immédiates de Mascara sont : *Saint-André*, à 2 kil. au sud-ouest, 283 habit. — *Saint-Hippolyte*, à 3 kil. au nord, 63 habit. Plus au loin se trouvent : *Oued-el-Hammam*, sur la rivière de ce nom, à 29 kil. au nord-est, 186 habit. — *Ouisert*, poste magasin, à 38 kil. au sud-ouest.— *Kaschrou*, charmante oasis dans la plaine d'Éghris, à 22 kil. est-sud-est de Mascara, berceau d'Abd-el-Kader ; les Arabes y vont vénérer le tombeau de son père Sidi-Méheddin. El-Kalaa, petite ville à 28 kil. au nord-est dans une vallée profonde, renommée de longue date pour ses tapis. — Enfin El-Bordj, autre bourg à 24 kil. nord-est.

Subdivision de Mascara. Elle comprend quatre cercles ; celui de Mascara, de Tiaret, de Saïda, de Géryville. C'est vers l'est et le sud surtout que s'étendent les trois derniers cercles, dont l'un, celui de Géryville, embrasse une immense étendue de terres sahariennes dans l'horizon que domine le mont Amour. Les nombreuses tribus disséminées dans cette circonscription sont groupées ainsi qu'il suit en commandements indigènes :

Cercle de Mascara. — Les aghaliks des Beni-Chougran, d'El-Bordj, des Hachem-Chéraga, des Hachem-Gharaba, des Sdama. — *Cercle de Tiaret* : l'aghalik de Tiaret. — *Cercle de Saïda*, l'aghalik de la Yacoubia. — *Cercle de Géryville*, un autre aghalik des Sdama, l'aghalik du Djebel Amour, le khalifalik des Ouled Sidi-Cheikh ; — à ce dernier commandement se rattachent les terres de parcours des Ouargla et la ville de ce nom, bien que par leur position géographique elles appartiennent à la province d'Alger.

Walsin Esterhazy : *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger.*
Léon Renier : *Inscriptions romaines de l'Algérie.*
Pellissier : *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie.*
Fey : *Histoire d'Oran.*
Jules Duval : *Tableau de l'Algérie.*— Observations personnelles.

Jules Duval.

MASCARET. On nomme *barre* ou *mascaret* une espèce de cascade qui se forme dans une rivière et qui fait que le flot de marée, au lieu de monter peu à peu, comme dans une mer libre, se précipite en roulant avec fureur une nappe d'eau qui a parfois plusieurs mètres de hauteur, et qui endommage toutes les constructions des rives, en même temps qu'elle culbute tous les navires

qui ne sont pas à flot. M. Babinet, membre de l'Académie des Sciences, à qui nous empruntons cette définition et une bonne partie de ce qui va suivre, a reconnu, après de longues et patientes observations, que cette accumulation se produit dans les parties d'un fleuve où le fond va en s'élevant graduellement (1). Les premières vagues, se propageant dans une eau moins profonde, sont devancées, et, à la fin, recouvertes par celles qui les suivent, en vertu de cette loi de Mécanique rationnelle, démontrée par Lagrange, que *l'onde marche d'autant plus vite que la profondeur de la masse liquide est plus grande.* Si la profondeur est constante, les ondes ont toutes même vitesse et les premières ne sont ni atteintes ni dépassées par les suivantes. En sorte que, pour détruire le mascaret, il suffirait de rendre uniforme la profondeur du lit d'un fleuve. C'est, en effet, ce que l'on a déjà observé pour la barre de la Seine. Elle ne se fait sentir que beaucoup plus haut en remontant, depuis que les travaux de nos ingénieurs ont donné au fleuve une profondeur égale dans la partie basse de son cours : l'inégalité de profondeur absolue ayant disparu près de l'embouchure, l'élévation relative de chaque point augmente à mesure qu'il est plus éloigné de la mer, et ainsi le flot remonte avec une vitesse de moins en moins grande, et, partant, avec une force progressivement décroissante. Le courant est si peu la cause du mascaret que, sur les plages maritimes où le fond va en se relevant par une pente douce (par exemple, près du mont Saint-Michel, dans le voisinage d'Avranches), les vagues postérieures chevauchent par-dessus les premières, et qu'il se produit une cascade destructrice, qui est proprement le mascaret. Si dans un fleuve la profondeur de l'eau va en diminuant, la mer monte en cascade; si elle va en augmentant, les ondes antérieures gardant toujours leur avance première sur les suivantes, le flot s'étale, et il n'y a point accumulation (2).

C'est surtout au moment des grandes marées que les effets du mascaret sont redoutables, et qu'il est curieux de l'observer. En France, celui de la basse Seine est particulièrement fameux par les désastres qu'il cause; et malheureusement il n'est point au-dessous de sa terrible renommée. On en jugera par les traits suivants, que nous détachons de la description pittoresque et précise tout ensemble qu'en a donnée M. Babinet, d'après ses plus récentes observations, faites à Caudebec et à Villequier :

Le 17 septembre (1859), par un beau calme et par un jour des plus paisibles, un bruit lointain et qui se renforçait de moment en moment annonça l'envahissement des eaux de l'Océan soulevées par la force occulte de la lune et du soleil agissant de concert. Il est impossible d'exprimer la confusion des ondes qui, à l'arrivée du mascaret, se heurtent en tout sens sur les bords et au milieu du lit rempli subitement par les eaux, qui ne savent à quelle impulsion obéir. De grandes vagues se brisent contre le quai et rappellent le Neptune d'Homère qui *ébranle la terre* (1). Des coups d'arrosoir, dits *éteules*, lancent la crête des vagues à plus de quinze mètres de hauteur et dépassent de moitié les petits phares de la côte. Ces masses d'eau se creusent et s'arrondissent sur elles-mêmes en se dressant à la moitié de cette hauteur et retombant en dôme sur la courbe des ondes voisines, tantôt courant le long de la rive, tantôt se précipitant vers la terre et y lançant les pierres du fond. C'est un quart d'heure de confusion inexprimable. Enfin le courant se détermine, et le fleuve, enflé des eaux qui abondent continuellement de la mer, remonte vers sa source avec plus de rapidité que les torrents ne descendent suivant leur pente naturelle (2). Entre Caudebec et Villequier on peut observer les dégâts causés par le mascaret; pendant une lieue à partir de Caudebec, en descendant la Seine, la route suit le fleuve entre la plus belle et la plus pittoresque des fa-

(1) Voyez les trois articles ingénieux et érudits qu'il a publiés dans le *Journal des Débats*, nos du 21 septembre, du 12 octobre et du 10 novembre 1859.

(2) Un ingénieur anglais, M. Scott-Russell, est arrivé, par de nombreuses observations faites dans la Clyde, en Écosse, à ce résultat empirique, que « la vitesse de la propagation de l'onde est la même que celle qu'aurait acquise un corps pesant qui serait tombé d'une hauteur égale à la moitié de la profondeur de l'eau. » Ce résultat est conforme à celui que la théorie avait fourni à Lagrange.

(1) Ἐννοσίγαιος, Ἐνοσίχθων.

(2) Quinte-Curce, dans la célèbre description qu'il a faite du *mascaret* de l'Indus et des affreux désastres qu'il causa à la flotte d'Alexandre, dit de même : « Tertia ferme hora erat, quum stata vice Oceanus exæstuans invehi cœpit et retro flumen urgere; quod primo coercitum, deinde vehementius pulsum, *majore impetu adversum agebatur quam torrentia præcipiti alveo incurrunt.* » (Lib. IX, cap. IX, § 9).

Le docte académicien remarque, à cette occasion, que, dans la description donnée par Quinte-Curce, une seule circonstance a été omise, c'est le rugissement des flots arrivants, cette *voix des grandes eaux*, comme dit la Bible, qui annonce le mascaret bien avant qu'on l'aperçoive au milieu des sinuosités du cours du fleuve. Sur cette description de Quinte-Curce, plus développée et plus colorée que celle d'Arrien (*Anabasis*, VI, 18 et 19), et, que l'on a souvent taxée d'exagération, on peut consulter le *Voyage de Néarque*, par William Vincent, traduit de l'anglais par Billecocq (an VIII; un vol. in-4°, p. 168 et 169); le major James Rennell, *Description de l'Hindoustan*, t. Ier; Sainte-Croix, *Examen critique des Historiens anciens d'Alexandre le Grand*, 2e édition, an XIII, p. 410 et suiv.

laises de Normandie et d'étroites prairies qui sont la fertilité même, mais que le mascaret mine tous les mois. De beaux rideaux de peupliers dont la terre est délayée sous les racines sont près de s'abattre dans l'eau et de disparaître avec la rive qui les porte. En plusieurs endroits de cette belle route on aperçoit, après le passage du mascaret, des pierres confusément éparses sur le gravier uni du chemin. On serait d'abord tenté de croire qu'elles proviennent d'une roche éclatée en pièces ; mais l'escarpement rocheux est trop éloigné. Ce sont des empierrements du rivage que les flots ont disloqués et lancés sur la route, et même quelquefois par-dessus des haies et des parapets peu élevés. De grandes barques, solidement enchaînées, ont été soulevées et reportées sur la prairie ; ce sont, pour parler comme Quinte-Curce (1), des naufrages en pleine terre, et l'Océan en pleine rivière. La prairie elle-même, délayée et minée par en-dessous, s'écroule en plusieurs endroits et se dissout en limon, laissant ses arbres abattus plonger de la tête dans le courant destructeur.

Ce phénomène nautique, majestueux et terrible, que les marins de la basse-Seine nomment *barre*, est appelé *pororoca* à l'embouchure de l'Amazone (par les Anglais, *the rollers*, les cylindres), *bore* à l'embouchure de la Severn, de la Clyde, de l'Humber, du Gange et de l'Indus ; et c'est à l'embouchure de la Dordogne (il a cessé sur la Garonne) qu'il reçoit particulièrement le nom de *mascaret*. En langage maritime ordinaire, la *barre* d'un fleuve est cette espèce de *barrière* de sable qui obstrue l'embouchure des fleuves et qui est formée par le dépôt de ses troubles à la limite où ses eaux sont arrêtées par celle de l'Océan. Le *mascaret* est tout autre chose que la *barre* proprement dite ; et c'est pourquoi il conviendrait peut-être que le nom de *mascaret*, jusqu'ici employé exclusivement pour la Dordogne, fût désormais appliqué aux phénomènes analogues que l'on observe à l'embouchure de nos fleuves et rivières (2).

Depuis longtemps ces ravages ont éveillé la sollicitude des populations ; et il a fallu que l'Administration des ponts et chaussées, qui généralement n'est pas pressée, s'en émût enfin. Elle se hâte lentement, selon le précepte du Sage, et quelquefois elle arrive à temps. Cela se voit de loin en loin, mais enfin n'est pas sans exemple. La voici maintenant qui s'évertue à se mettre en mesure pour protéger les riverains de la basse-Seine contre les effets destructeurs que le mascaret ne manquera pas d'exercer, si l'on n'avise au plus tôt, et d'exercer sur une plus vaste échelle que jamais, lors de la marée de 117 degrés, une des plus fortes du siècle, qui aura lieu le 9 mars 1860. L'ingénieur en chef, M. Emmery, a été autorisé à faire exécuter une digue insubmersible de 1125 mètres de longueur, formée de gros enrochements à talus très-inclinés, et couvrant par une courbe régulière concave toutes les anfractuosités, tous les rentrants et tous les saillants de la ligne actuelle des quais et des terrasses de Villequier. Espérons que ces travaux, qui sont déjà en pleine voie d'exécution, seront terminés en temps utile, et que, le 9 mars 1860, ils protégeront les points menacés.

Une observation attentive fait reconnaître que les vagues déferlent sur le rivage en véritable petit mascaret. La tête de la vague ralentit son mouvement en arrivant sur la plage, où l'eau est moins profonde ; à raison de la différence de profondeur, et en vertu de la loi établie par Lagrange et pleinement confirmée par l'expérience, la partie postérieure chevauche la partie antérieure ; la vague alors se renfle, s'arrondit en cascade, blanchit parfois à sa crête, tandis que du dessous de la vague surplombante il s'échappe, par l'effet de la pression de l'eau supérieure, une lame qui s'étale sur le sable et dépose les objets légers qu'elle a entraînés avec elle.

II. Nous avons, plus haut, mentionné le *mascaret* de l'Indus, et emprunté quelques traits aux descriptions qu'en ont laissées Arrien et Quinte-Curce. Le lecteur ne trouvera peut-être pas mauvais que nous revenions sur ce point, qui touche à l'histoire des sciences physiques et naturelles dans l'antiquité.

Alexandre avait formé le dessein de descendre le bras droit de l'Indus, depuis Pattala jusqu'à la mer, et il tenait à honneur de l'exécuter. Sa flotte, composée d'hémiolies, de triacontores et de cercures (1), était encore à une certaine distance de la mer, lorsqu'elle ressentit les premiers effets du flux. Le vent, soufflant de la mer en sens contraire du courant, recourbait

(1) Livre IX, ch. IX, §§ 20 et 21 : « Reciprocari cœpit mare, magno tractu aquis in suum fretum recurrentibus reddebatque terras paulo ante profundo salo mersas. Strati erant campi sarcinis, armis, avulsarum tabularum remorumque fragmentis... Vix, quæ perpetiebantur, videre ipsos credebant, *in sicco naufragia, in amni mare*. » Cf. Arrian., *Anabas.*, VI, 19, 1.

(2) On trouvera dans le n° 871 de l'ILLUSTRATION, 5 novembre 1859, t. XXXIV, p. 336, une vue prise à Villequier avant le mascaret, et une vue prise après le mascaret. Ces deux dessins montrent les dégâts causés par l'Océan au mois de septembre 1859 : un jardin en terre-plein, élevé avec des murs de soutènement, a été entièrement emporté et délayé par le mascaret. Voy. aussi le MAGASIN PITTORESQUE, t. III, p. 304.

(1) Ἡμιόλιαι, vaisseaux longs et légers, *lembi* (Krüger. ad Arrian. *Anabas*, III, 2, 4 ; Cf. *Etymol. Magn.* ; Q.-Curt., IV, 5, 21) ; τριακόντοροι, galères à *fonds fins*, ayant trente rameurs de chaque côté ; κέρκουροι, *cercuri*, cutters (Arrian. *Anabas.*, VI, 2, 4 ; VI, 18, 3 ; T.-Liv., XXXIII, 19 ; Plin. *N. Hist.*, VII, 56).

en voûte les eaux du fleuve, ballottait les navires assez violemment pour les endommager presque tous, et pour rompre entièrement un grand nombre de triacontores. Lorsque l'on se fut rapproché de l'embouchure, et que l'on eut atteint à la partie du fleuve où il se répand en largeur, le vent soufflant plus violemment encore, et les rames ne pouvant être manœuvrées, à cause du flot montant qui allait contre le courant, soulevait les eaux du fleuve et les renflait en haute voûte (1), il fallut que les Macédoniens cherchassent des abris dans les canaux latéraux, criques et *nullahs*, qui leur furent indiqués par les gens du pays. Quand les eaux se furent retirées, les navires demeurèrent à sec, au grand étonnement des Macédoniens, *qui n'avaient jamais rien vu de pareil* (2); et, quand la marée remonta, les seuls navires qui n'éprouvèrent aucun dommage furent ceux qui s'étaient tenus sur le fond de vase ou de limon; tandis que tous ceux qui étaient restés penchés sur un fond solide et résistant (3) furent extrêmement maltraités par le flot montant, et, pour la plupart, brisés contre la terre.

Quelques écrivains superficiels et peu versés dans la connaissance de l'antiquité, ont répété, après Voltaire, que les récits d'Arrien et de Quinte-Curce sont sujets à de grandes objections : que, particulièrement, il n'y a aucune vraisemblance dans ce qu'on y lit de l'étonnement d'Alexandre et de l'effroi des Macédoniens au spectacle du flux et du reflux. Alexandre, disent-ils avec Voltaire, ne pouvait ignorer la nature des marées, lui qui avait vu l'Euripe, lors de son expédition en Béotie, et qui savait certainement ce qu'Aristote, son maître, avait écrit sur ce sujet. Il est très-vrai que les anciens avaient observé, bien avant le temps d'Alexandre, les effets du flux et du reflux (ῥηχίη καὶ ἄμπωτις. Hérodote) dans diverses mers. Hérodote, parlant de la mer Érythrée, est formel : ῥηχίη δ'ἐν αὐτῷ καὶ ἄμπωτις ἀνὰ πᾶσαν ἡμέρην γίνεται (1). Trois siècles avant l'expédition d'Alexandre, Pythéas de Marseille avait observé les hautes marées sur les côtes de la Grande-Bretagne (2); ce qui n'empêcha point que César, lorsqu'il eut passé le détroit, ne se laissât surprendre, à l'époque de la pleine lune, par une de ces hautes marées, et que sa flotte n'éprouvât de grands dommages (2). De même, quoique Scylax de Caryanda eût entrepris, par les ordres de Darius, fils d'Hystaspes, c'est-à-dire plus de cent cinquante ans avant l'expédition d'Alexandre, un voyage de découvertes sur les côtes de la mer Érythrée et aux bouches de l'Indus (3); quoiqu'il eût certainement observé les hautes marées de ce fleuve, les notions et renseignements qu'il avait recueillis de ses lointaines explorations n'étaient pas entrés dans le domaine commun et n'avaient pas rectifié les vieilles erreurs traditionnelles. Les Macédoniens et les Grecs n'étaient donc nullement préparés au spectacle grandiose et terrible qui leur fut offert sur le bas-Indus. Rien de ce que les plus expérimentés avaient pu voir sur la Méditerranée ne ressemblait à

(1) Arrian., *Anabas.*, VI, 18, 4 et 5 : Ὁ ἄνεμος τῷ ῥόῳ πνέων ὑπεναντίος κοῖλόν τε ἐποίει τὸν ποταμὸν... τό τε πνεῦμα κατῆει μέγα ἀπὸ τῆς ἔξω θαλάσσης καὶ αἱ κῶπαι ἐν κλύδωνι χαλεπῶς ἀνεφέροντο. Dans le *Périple du Pont-Euxin* (§ 5, t. Ier, p. 371 des *Geographi græci minores* de M. Ch. Müller), Arrien a décrit un effet analogue : πνεῦμα ἀκριβῶς ἐναντίον... κοίλην δι'ὀλίγου τὴν θάλατταν ἐποίησεν, ὡς μὴ κατὰ τὰς κώπας μόνον, ἀλλὰ καὶ ὑπὲρ τὰς παρεξειρεσίας ἐπεισρεῖν ἡμῖν ἑκατέρωθεν ἀφθόνως τοῦ ὕδατος.

(2) Ὥστε ἐπὶ ξηροῦ ἀπελειφθῆναι αὐτοῖς αἱ νῆες. Καὶ τοῦτο οὔπω πρότερον ἐγνωκόσι τοῖς ἀμφ' Ἀλέξανδρον ἔκπληξιν μὲν καὶ αὐτὸ οὐ σμικρὰν παρέσχε. (Arrian. *Anabas.*, VI, 19, 1.) Quinte-Curce, IX, 9, 9 : « *Ignota vulgo freti natura erat*, monstraque et iræ deum indicia cernere videbantur. »

(3) Ὅσαι δὲ ἐν ξηροτέρᾳ τε τῇ γῇ καὶ οὐ βεβαίως τὴν στάσιν ἔχουσαι ὑπελείφθησαν, αὗται δὲ ἀθρόου ἐπελθόντος τοῦ κύματος αἱ μὲν αὐτῶν ἐμπεσοῦσαι ἐς ἀλλήλας, αἱ δὲ πρὸς τῇ γῇ ἀραχθεῖσαι ξυνετρίβησαν. (Arrian. *Anabas.*, VI, 19, 2). Sur la vraisemblance de ces détails, voyez William Vincent. *Voyage de Néarque*, p. 168, note *b*, de la traduction française.

(1) Livre II, chap. 11, ibique Bæhr, t. Ier, p. 452 A, édit. II; Cf. Herodot., VII, 198, ubi Bæhr, t. III, p. 748 et 749; VIII, 129; Aristot., *Meteorolog.*, II, 8, 7; Pindar. *Olymp.*, IX, 82, ubi interprett. — Les expressions propres sont πλήμη, πλήσμη, πλημμυρίς, πλήμμυρα; ῥηχίη, ῥαχία (ῥήγνυμι) désigne particulièrement le flux; ἄμπωτις (dans Pindare, *l. c.*: ἀνάπωτις; al. ἀνάπωσις) le reflux.

(2) Octogenis cubitis supra Britanniam intumescere æstus, Pytheas Massiliensis auctor est. (Plin. *Nat. Hist.*, II, 97, 217.)

(3) *Comment. de bello Gallico*, IV, 19. Malgré les récits de Pytheas, dont il ne pouvait pas ne pas avoir quelque connaissance, puisque Pline les mentionne expressément, César dit que ce phénomène était inconnu des Romains : « Eadem nocte accidit ut esset luna plena, qui dies *maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit*, NOSTRISQUE ID ERAT INCOGNITUM (§ 1). » Le flot couvrit les bâtiments qui avaient été tirés sur le rivage : « quasque (naves) in aridum subduxerat (Cæsar), æstus complebat. » § 2. Il s'agit ici de la pleine lune du 9-10 septembre de l'an 55 avant J.-C.

(4) Herodot., IV, 44; ibique Interprett. Voyez surtout la savante dissertation de M. Charles Müller *De Scylace Caryandense*, dans les *Prolegomena* qu'il a placés en tête du premier volume des *Geographi græci minores* (BIBLIOTHÈQUE GRECQUE d'Ambroise Firmin Didot), p. XXXIII-LI.

ces puissants effets de la haute marée à l'embouchure de l'Indus. Si quelques-uns d'entre eux, plus habitués à la mer et mieux instruits des plus récentes découvertes des navigateurs, voyaient sans trop d'étonnement le flux et le reflux de l'océan Indien, ils ne pouvaient qu'être extrêmement surpris des prodigieux effets qu'ils observaient *sur le fleuve*; car, à bien lire le récit d'Arrien, on reconnaît que ce ne furent pas précisément le flux et le reflux en soi qui leur causèrent un si grand étonnement, mais la profonde perturbation qui en résultait *sur le fleuve* (1).

Il y a longtemps que le major James Rennell a réprimé l'indiscrète saillie de Voltaire, et a démontré que la marée dans l'Indus est le *bore*, qui agit tout le long de la côte et qui produit dans la baie de Cutch et tout autour de la péninsule de Guzérate (*Barygaza*) les plus terribles effets dont on puisse se former l'idée. Ces effets furent observés et décrits par les voyageurs grecs que les intérêts du commerce ou l'ardeur de savoir conduisaient dans ces parages, au commencement de l'Empire. C'est, en effet, le *bore*, avec tous ses caractères, que l'on reconnaît dans le passage suivant du *Périple de la mer Érythrée* (2), où l'auteur décrit les particularités qu'il a observées aux embouchures du fleuve de Barygaza, qu'il appelle *Namandios* (*Nerbuddah*, dans le golfe de Cambaye) :

« Si le navigateur parvient, ce qui est difficile, à entrer dans le golfe de Barygaza, il a de la peine à trouver la bouche du fleuve, parce que la côte est très-basse en cet endroit; et quand il l'a trouvée, ce ne lui est pas chose aisée d'y entrer, attendu qu'il n'y rencontre guère que des bas-fonds. C'est pourquoi les pêcheurs indigènes, attachés au service du roi, viennent, sur de longs vaisseaux qu'ils appellent *trappaga* et *cotymba*, à la rencontre des navires et les dirigent depuis Syrastréné jusqu'à Barygaza. Ces guides remorquent les navires à travers les bas-fonds, et, de stations en stations, les amènent à Barygaza; au moment du flux, ils lèvent l'ancre; au moment du reflux, ils s'abritent en certains lieux où le fleuve est plus profond (1). » L'auteur ajoute : « Il y a dans toute la contrée de l'Inde nombre de fleuves où l'on observe de très-hautes marées (2), qui, à la nouvelle lune et à la pleine lune, croissent pendant trois jours et diminuent durant les phases intermédiaires. C'est surtout dans les parages de Barygaza que ces mouvements alternatifs des eaux se produisent en grand : tout à coup le fond de la mer, mis à découvert, apparaît aux yeux, une certaine étendue de terre ferme est submergée par les flots et devient navigable, puis, peu après, l'onde se retirant, demeure à sec; au moment de l'invasion de la marée, les fleuves, enflés et refoulés par le flot montant qui s'engouffre dans leur lit, sont violemment entraînés en sens contraire de leur cours naturel jusqu'à une distance de plusieurs stades. C'est pourquoi ceux qui n'ayant point l'expérience de ces choses, dirigent leur course pour la première fois vers Barygaza et autres entrepôts de situation analogue, courent les plus grands dangers, soit qu'ils veuillent aborder, soit qu'ils veuillent quitter ces parages; car l'impétuosité des flots étant, lors du flux, tout à fait irrésistible, les ancres cèdent, et les navires, battus des flots, et pris en travers par le courant, sont emportés par la violence du choc, donnent sur les bas-fonds, y échouent et se rompent; les plus petits sont même culbutés et renversés sens dessus dessous; d'autres, qui ont été poussés dans les tranchées latérales (*nullahs*), restent, lorsque la mer se retire, inclinés et couchés sur le flanc; en sorte qu'ils sont envahis et remplis par les eaux, au retour du flot montant, si d'abord on ne les a pas relevés et étayés (3). A l'époque de la nouvelle lune, particulièrement à la marée de nuit, telle est la violence des eaux que, aux approches du moment de leur invasion, ceux qui sont près de la côte, à l'embouchure du fleuve, entendent, malgré le calme apparent de la mer, un sourd grondement, comme seraient les cris d'une armée que l'on entendrait de loin; et aussitôt la mer se précipite avec fracas, et couvre les bas-fonds (4). »

(1) C. Sintenis ad Arrian., *Anabas.*, VI, 19, 1; t. II, p. 140 B. Selon Callender (*Descript. de l'Inde*, t. 1er, p. 10; dans Sainte-Croix, p. 412, note 2), la marée dans l'Indus est sensible à environ *soixante-cinq milles anglais* de son embouchure.

(2) Le Περίπλους τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης paraît être l'œuvre d'un marchand grec, établi à Bérénice, en Égypte (Ἕλλην αἰγυπτιάζων), et avoir été composé du temps de Vespasien, Titus et Domitien. M. Ch. Müller (*de Anonymo auctore* PERIPLI MARIS ERYTHRÆI, p. XCVII B) assigne, avec toute vraisemblance, les années 80-89 après J.-C. pour la date précise de la composition de ce Périple.

(1) Διορμίζοντες κατά τινας ὅρμους καὶ κυθρίνους. Οἱ δὲ κύθρινοι τόποι εἰσὶ τοῦ ποταμοῦ βαθύτεροι μέχρι Βαρυγάζων (§ 38, page 291, 30, Carol. Müller).

(2) Ἀμπώτεις τε καὶ πλήμας μεγίστας, § 44.

(3) Ὅταν μὴ διερείσῃς. Correction très-plausible de M. Ch. Müller, p. 292, 18. Comparer à cette description celles d'Arrien et de Quinte-Curce.

(4) Ὥστε ἀρχομένης ἤδη τῆς εἰσαγωγῆς, ὅταν ἠρεμῇ τὸ πέλαγος, ὑπ' αὐτοῦ φέρεσθαι τοῖς ἐπὶ τοῦ στόματος παραπλήσιον βοῇ στρατοπέδου μακρόθεν ἀκουομένῃ, καὶ μετ' ὀλίγον αὐτὴν ἐπιτρέχειν τοῖς τενάγεσι ῥοίζῳ τὴν θάλασσαν (§ 46).

C'est bien là ce rugissement des flots arrivants, cette *voix des grandes eaux*, dont M. Babinet regrette de ne pas trouver la mention dans le récit de Quinte-Curce.

E. C.

MASCATE, ville et port de la côte orientale d'Arabie, située sous le tropique du Cancer, et sur le littoral ouest de la mer d'Omân, entre l'océan Indien et le golfe Persique. Son origine première se perd dans l'obscurité des traditions. Au dixième siècle de l'ère chrétienne, ce n'était encore qu'un village où les navigateurs venant du golfe s'arrêtaient dans leur route vers l'Inde pour y faire de l'eau et s'approvisionner de vivres frais. Les avantages de son port lui procurèrent une rapide prospérité; si bien que, dès le onzième siècle, elle balançait l'importance de Sohhar, qui avait été jusqu'alors la capitale de l'Arabie orientale, constituée en État distinct sous le nom d'Omân. On trouve, même dans les siècles suivants, Mascate mentionnée par les géographes arabes sous ce nom d'Omân, témoignage du rôle supérieur qu'elle avait pris. Jusqu'au seizième siècle les événements dont elle avait été le théâtre ne furent guère cependant qu'une suite d'incidents locaux, et en quelque sorte municipaux, lorsque les grandes expéditions des Portugais dans la mer des Indes la firent entrer dans le mouvement de la politique européenne. Albuquerque, poursuivant la mission que lui avaient donnée ses rois d'intercepter le commerce que faisait l'extrême Orient avec les États méditerranéens par la double voie de la mer Rouge et du golfe Persique, s'empara d'abord de la côte orientale d'Afrique, et étendant ses conquêtes sur tout le littoral de l'Arabie, parvint à Mascate, qui demanda la paix et expédia des vivres à la flotte portugaise. Cette ville dépendait alors du sultan d'Ormuz, qui envoya à son secours deux mille hommes, lesquels s'introduisirent dans la ville et firent jouer contre les assaillants l'artillerie des remparts. Malgré cette résistance, Mascate fut prise et mise à sac; et cette occupation, bientôt suivie de celle de Sohhar et d'Ormuz, acheva la soumission de l'État d'Omân, dont toutes les villes maritimes, comprises dans la capitainerie-générale d'Ormuz, furent placées sous l'administration plus ou moins immédiate du vice-roi de l'Inde.

La domination des Portugais ne fut pas sans trouble. En 1552 et 1581 la ville fut momentanément prise, puis saccagée par les flottilles turques de Piré-Reis et de l'émir Ali-Bey : aussi, pour conjurer le retour de tels désastres, le vice-roi Manoel de Souza Coutinho fit-il élever la forteresse qu'on y voit encore de nos jours; et c'est là que les capitaines-généraux d'Ormuz, ultérieurement chassés de ce centre de leur puissance, concentrèrent leur défense et se maintinrent jusqu'au milieu du dix-septième siècle. A cette époque l'imam ou souverain de l'État d'Omân, était SOULTAN-BEN-SIF-BEN-MALEK, successeur de son cousin, NACEUR-BEN-MEURCHED, fondateur de la dynastie yarébite. Fidèle à la politique de son prédécesseur, il renouvela les attaques contre les chrétiens, et reprit sur eux Mascate, en 1648. Fort de ce succès qui accroissait sa force et son prestige, l'imam poursuivit les Portugais dans l'Inde et en Afrique. Il désola Bombay, et vers 1660 assiégea Monbaze, à la sollicitation des habitants, origine première de la souveraineté acquise sur la côte africaine par les sultans de Mascate : après cinq années d'efforts il expulsa les Portugais de la citadelle. Sous le règne de son fils et successeur BELAREUB, les Arabes de Mascate firent une descente dans l'île de Diou, sur la côte de Malabar, et pillèrent la ville portugaise (en 1670), sans pouvoir s'y maintenir. — Le frère et successeur de Belareub, EL-SIF-BEN-SOULTAN, fit une expédition semblable contre Daman et l'île Salsette, qui étaient aussi au pouvoir des Portugais (1694); et s'étant brouillé l'année suivante avec le rajah de Carnatic, il envoya une flotte de Mascate, devant Barsalore et Mangalore, qui furent pillées et incendiées. Les Portugais étant rentrés à Monbaze, il dirigea contre eux une nouvelle attaque et les en chassa (1698). Puis il descendit la côte et fit reconnaître sa souveraineté à Zanzibar et à Kiloa; il entreprit même le siége de Mozambique sans le mener à fin. Sur toute la côte orientale au nord du cap Delgado les populations reconnurent la souveraineté protectrice de l'imâm de Mascate, et les Portugais perdirent, jusqu'en 1728, cette partie importante de leurs conquêtes. La cité de Mogueudchou elle-même, qui était toujours restée indépendante, se serait à cette époque, au dire des Arabes, reconnue vassale du chef de l'Omân. Son fils et successeur SOULTAN-BEN-SIF, cinquième imam de la famille yarébite, s'attaqua à de nouveaux ennemis, les Persans, anciens maîtres de l'Omân, qui tentaient de temps à autre d'en ressaisir l'empire. Il les combattit sur plusieurs points et leur enleva momentanément leurs possessions dans les îles de Babharin, de Kechm, de Lark et d'Ormuz (de 1711 à 1715).

A cette époque l'imamat de Mascate était devenu une puissance maritime avec qui les États voisins devaient compter. Sa flotte comptait un vaisseau de 74 canons, deux de 60 et un de 50; huit navires de 32 à 12, et quelques autres munis de moindres pièces d'artillerie. Avec ces forces il répandait la

terreur sur toutes les côtes, depuis le cap Comorin à la mer Rouge.

Les luttes intestines pour la succession au trône de Mascate fournirent aux Portugais l'occasion de rentrer à Monbaze ; ce qu'ils firent en 1728; mais l'imam alors régnant, Sif-ben-Soultan, envoya contre eux trois navires avec des troupes qui, à leur arrivée, prirent de nouveau possession de la citadelle, et y installèrent un gouverneur au nom de l'imam. Une petite garnison fut aussi établie à Zanzibar, et la vassalité de la côte d'Afrique, au nord de l'équateur, envers les maîtres de Mascate se trouva confirmée plus solidement que par le passé ; car les Portugais en furent bannis définitivement.

De nouvelles agitations au sein de l'Omân amenèrent, en 1743, à Mascate, les Persans, commandés une première fois par Kielb-Ali-khân, à la tête de 6,000 soldats, et une seconde fois par Taki-khan: celui-ci se rendit maître des forts par perfidie. De là ils marchèrent sur Sohhar, qu'ils avaient en vain menacé d'abord, le défenseur de cette place, Ahmed-ben-Saïd, après avoir brillé pendant huit mois par sa bravoure et son habileté, obtint des Persans une capitulation qui lui assura le commandement de cette place, à la condition de reconnaître l'autorité du schah de Perse, Nadir, et de lui payer le tribut : il obtint même le commandement d'une autre place, Beurka. L'amiral persan, après avoir pris des mesures pour l'administration du pays, et particulièrement pour la conservation de Mascate, où il laissa un gouverneur et une garnison de sa nation, retourna en Perse, vers 1744.

Ahmed-ben-Said s'était rendu populaire dans l'esprit des Arabes par les talents qu'il avait déployés tant dans les combats que dans les négociations : il en profita pour élever l'indépendance de sa famille sur les ruines de celle des Yarébites, et pour affranchir son pays du joug des Persans. Devenu maître de Mascate par une perfidie qui en fit tomber les défenseurs en son pouvoir, il aspira au titre d'imam, et l'obtint du suffrage des tribus, vers la fin de 1744, en appuyant du prestige de sa propre puissance son mariage avec une fille de Sif-ben-Soultan, l'un des imams de la famille yarébite, dont il supplantait les descendants directs. Il affermit en Asie et en Afrique le pouvoir que lui avaient acquis son courage et ses talents et le transmit à sa postérité qui règne encore aujourd'hui sur Mascate. Pendant un règne de trente-cinq ans il ménagea habilement l'Angleterre et la France dont les navires avaient des rencontres sanglantes jusque dans le port de Mascate. Il secourut à propos Bassora contre Kérim-khan, régent de Perse, qui, pour arriver en Omân, avait attaqué cette ville. Obligé de concentrer son action autour du golfe Persique, Ahmed-ben-Saïd se contenta d'expédier sur les points du littoral africain qui reconnaissaient sa souveraineté, trois ou quatre navires par an qui ramenaient à Mascate l'or, l'ivoire, enfin tous les produits de la côte affluant alors sur les riches marchés de Kiloa et de Zanzibar.

Said-ben-Ahmed, l'aîné de ses fils, lui succéda vers la fin de 1783 ou au commencement de 1784; il rétablit en Afrique, au début de son règne, son autorité ébranlée par les menées de ses frères. Il fut moins heureux au centre même de son gouvernement, où le plus ambitieux et le plus entreprenant de ses frères, Soultan-ben-Ahmed, qui avait de bonne heure quitté la maison paternelle pour se faire un parti parmi les Bédouins, parvint à s'emparer de tout le littoral arabe, qui dépendait de l'Omân, et notamment du port de Mascate. Il dépossséda Saïd du pouvoir, mais non du titre d'imam et le confina dans la résidence de Reustak ; à ses deux autres frères Qis et Mohammed il conserva le gouvernement de Sohhar et de Souïgh, qu'ils tenaient de leur père commun. Ainsi Soultan eut tous les pouvoirs que donnait l'imamat, sans en revêtir la dignité, et même, après la mort du titulaire, vers 1802 ou 1803, il dédaigna de s'en emparer. Il occupa les îles de Kechm, d'Ormuz, de Babharin, sans pouvoir toutefois s'y maintenir mieux que ses prédécesseurs. Menacé même dans ses États par la secte des Ouahabites, dont le chef Souhoud, maître du Nadj, agitait l'Omân, il organisait une vigoureuse défense, lorsqu'il fut tué d'un coup de feu, le 18 novembre 1804, dans un combat de mer contre les Djouassim, hardis pirates de Djulfa et de Ras-el-Khima, qui avaient fait alliance avec les Ouahabites.

Soultan laissait deux enfants encore adolescents : l'aîné, Syed-Salem, d'un naturel doux et peu ambitieux ; le cadet, Syed-Saïd qui, âgé de quinze ans à peine, annonçait déjà le caractère entreprenant et énergique de son père. Beheur, leur cousin, profita de la jeunesse des deux princes et de sa propre expérience pour accroître son influence et le nombre de ses partisans. Il détermina Salem à accepter le gouvernement de Monsanah, près de Mascate, et Saïd celui de Beurka, et s'installa lui-même à Mascate, où il ne tarda pas à se voir aux prises avec les Ouahabites. Accablé, malgré sa bravoure, par la supériorité des forces, il accepta les conditions posées par Souhoud, et conclut avec lui, au prix de la souveraineté de l'Omân, une paix honteuse. Au lieu d'affermir son pouvoir par cette transaction, Beheur le compromit. Ses soldats et ses sujets, mécontents, se liguèrent avec Saïd qui conspirait déjà

contre l'usurpateur. Entraîné dans une démarche imprudente, il fut assassiné, le 31 juillet 1806, et le 14 septembre suivant SYED-SAID, quoique plus jeune que son frère Salem, fut, du consentement de celui-ci, proclamé sultan. C'est à ce prince qu'il était réservé de jeter sur le titre d'imam de Mascate, jusqu'alors à peine connu de l'Europe, un éclat exceptionnel, et qui nous invite à résumer, un peu moins brièvement que pour ses prédécesseurs, son règne qui a duré cinquante ans révolus, et qui lui a permis d'assister comme spectateur ou acteur à tous les grands événements accomplis autour de lui pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.

Trois pensées, trois ordres d'entreprises ont rempli ce long règne. Saïd s'est affranchi de la protection des Ouahabites et a maintenu contre eux l'indépendance du royaume d'Omân. Sur la côte orientale d'Afrique il a consolidé le pouvoir contesté de sa famille, et a fait de l'île de Zanzibar le centre du nouvel empire. Enfin, du premier au dernier jour, il a recherché ou accepté de bon gré un système d'alliances politiques et commerciales avec les représentants les plus éminents de la civilisation en Europe et en Amérique. Et dans cette triple carrière, ouverte par lui-même à ses talents et à son activité, il a réussi.

Sa lutte contre les Ouahabites commença le lendemain de son avénement et dura douze ans. Pour écarter de lui-même le joug importun et impopulaire qu'avait accepté son compétiteur Beheur, le jeune sultan eut recours, tantôt à la ruse diplomatique, tantôt à la force armée. Moins habile aux combats qu'aux négociations, il éprouva souvent de graves revers; mais la fermeté de son âme triompha de toutes les épreuves. Au génie militaire qui lui manquait et que ses lieutenants ne possédaient guère plus que lui, il suppléa par des alliances. Il fit appel au gouverneur de Bombay, et eut la satisfaction, à peine âgé de dix-neuf ans, de voir les navires de guerre de la Compagnie des Indes appuyer de leur redoutable artillerie sa faible flottille et ses soldats sans armes et sans vivres. Le gouvernement de Téhéran lui fut également bienveillant, quoique moins utile. Mais le concours le plus précieux lui vint de Méhémet-Ali, intéressé comme lui à l'extermination des Ouahabites, leur ennemi commun. La mort du chef de ces sectaires, survenue en 1814; la défaite de son successeur Abd-Allah par Ibrahim-Pacha en 1818, suivie de la prise de Deraïeh, boulevard de la réforme au cœur de l'Arabie, délivrèrent enfin le sultan de Mascate de son principal souci; et il put appliquer l'activité de son esprit à l'administration intérieure de ses États. Vaincus partout sur terre, ses ennemis organisèrent bien la piraterie sur les mers, comme firent au quinzième et seizième siècle les Maures chassés d'Espagne; mais sur ce nouveau théâtre les intérêts du sultan arabe s'effaçaient devant l'intérêt supérieur du commerce anglais. Saïd fut appelé à suivre les expéditions organisées contre les pirates par la Compagnie des Indes, ce qu'il fit de bonne grâce. Un magnifique sabre d'honneur récompensa ses services, ou plutôt encouragea ses déférences envers des voisins puissants dont les vues ne tardèrent pas à se révéler dans les traités.

Le sultan de Mascate, nous lui maintenons ce titre, le seul qu'il prit, ne fut pas moins habile ni moins heureux dans l'accomplissement de la seconde partie du programme qu'il s'était tracé : la consolidation, et on pourrait dire la fondation de son empire africain, sur la côte de Zanzibar, à sept cents lieues de Mascate. A son avénement son autorité était mal affermie; et cependant il dut, pendant toute la durée de sa lutte contre les Ouahabites, se borner à des manifestations destinées à constater son droit plutôt qu'à le faire triompher. En 1822, l'occasion lui parut plus favorable; et il dirigea contre le gouverneur indiscipliné de Monbaze une expédition confiée à un de ses meilleurs capitaines. La résistance fut aisément domptée; mais en Orient plus qu'ailleurs les roseaux rebelles plient et ne se rompent point. En 1828, Saïd organisa une seconde expédition qu'il dirigea lui-même, ainsi qu'une troisième en 1829. Il recommença encore en 1833; enfin en 1837, une véritable escadrille, commandée encore par lui-même, assura le triomphe définitif de son autorité que ne parvinrent plus à ébranler quelques rares et impuissantes protestations. En vue de l'affermir, et probablement aussi pour s'éloigner de ses trop puissants amis les Anglais, dont les navires, sillonnant sans cesse la mer d'Omân et le golfe Persique, lui étaient un spectacle importun, accompagné de nombreuses chances de conflits, Saïd transféra sa résidence personnelle dans l'île de Zanzibar, qui hérita de l'importance politique de Monbaze. Mascate fut confiée à l'administration d'un de ses fils, et honorée seulement de loin en loin des visites du maître. Dans sa nouvelle capitale, qui semblait plutôt un lieu de retraite que de gouvernement, le sultan arabe s'abandonna librement à ses goûts, qui le portaient vers les spéculations de l'ordre pacifique. En peu de temps il devint, par achat ou confiscation, le principal propriétaire dans l'île et sur la terre ferme; il monta diverses entreprises commerciales et industrielles; il inventa des combinaisons fiscales pour accroître ses richesses : il se fit de sa personne planteur de cannes à sucre, de girofliers, de cafiers, et

put se présenter devant l'Europe comme le promoteur d'une espèce de civilisation, où son génie thésauriseur de pacha oriental s'éclairait des lumières de la science occidentale.

Cette tendance vers la civilisation fut un dernier trait de son caractère et de sa destinée, remarquable chez un souverain musulman.

Son intérêt personnel seul l'avait d'abord rapproché des Anglais. Trois traités successifs en 1822, 1829 et 1845 convertirent le concours pendant la guerre en une solide alliance pendant la paix. Il ouvrit ses ports à la Compagnie des Indes, lui accorda l'exploitation du guano sur quelques îles, et, concession de haute importance sociale et politique, il s'engagea à prohiber dans ses États, même sous pavillon national, toute traite des nègres à destination de l'étranger. Or, le commerce des esclaves, centralisé à Zanzibar et Kiloa était la principale et la plus lucrative industrie de ses sujets. Deux ambassades à la reine Victoria, en 1838 et 1842, accompagnées de riches présents, attirèrent enfin sur lui au gré de ses vœux l'attention jusque-là un peu distraite de l'Europe.

En 1833, un hommage imprévu et spontané était venu flatter son orgueil. Il vit arriver dans le port de Mascate deux navires de guerre américains qui venaient, au nom du président des États-Unis, lui proposer un traité de paix et de commerce. L'Union fédérale avait étendu son trafic jusque sur la côte orientale d'Afrique, et désirait obtenir, avec la protection du souverain, l'autorisation d'établir un consul à Zanzibar. L'une et l'autre demande furent agréées par Saïd, heureux de trouver, dans ses prévisions de l'avenir, un contrepoids à l'amitié envahissante de la puissance britannique.

Quelques années après, le gouvernement du roi Louis-Philippe voulut de son côté renouer, avec le sultan de Mascate, des relations amicales qui remontaient au dix-huitième siècle, mais que les guerres maritimes, suivies des désastres de nos flottes dans la mer des Indes, avaient interrompues. Un traité conclu sous les auspices de M. Guizot, ministre des affaires étrangères et signé le 21 novembre 1844 par le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, ouvrit à la France les ports de l'empire du sultan, soit en Afrique, soit en Asie, sur le même pied qu'à l'Angleterre et aux États-Unis, et consacra l'établissement de nos consuls tant à Mascate qu'à Zanzibar. Grâce à ce traité et à la discussion qu'il provoqua auprès des chambres, le nom de l'imam de Mascate devint populaire en France, où il était jusqu'alors à peu près inconnu.

Depuis cette époque Saïd jouit paisiblement des succès préparés de longue main par sa patiente et prudente politique jusqu'au mois d'octobre 1856 où il mourut à bord de l'une de ses frégates, la *Victoria*, qui le transportait de Mascate à Zanzibar. Il avait environ soixante-sept ans.

Son vaste empire a été partagé entre ses fils, dont l'un règne à Zanzibar, l'autre à Mascate. Cette dernière ville, même dépouillée de toute souveraineté sur des pays lointains, n'en conserve pas moins une haute importance par sa position géographique, qui en fait un des entrepôts du commerce de l'extrême Orient et du golfe Persique avec l'Égypte et l'Europe. Les événements qui appellent l'intervention de l'Europe dans ces contrées lointaines, surtout le percement de l'isthme de Suez, ne peuvent que favoriser la prospérité de la capitale de l'État d'Omân.

GUILLAIN, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale.*

JULES DUVAL. — Notice biographique sur l'imam de Mascate, dans le *Journal des Débats* (4 avril 1857).

JULES DUVAL.

MASQUES. L'origine des masques de théâtre, pour commencer par là, fut la lie dont se barbouillaient les vendangeurs aux fêtes de Bacchus, si l'on s'en rapporte à la tradition empruntée par Boileau à Horace (1). La même tradition attribue l'invention du masque tragique à Eschyle (2); quelques auteurs en font honneur à Chœrilus d'Athènes (3). Quant au masque de la comédie, Aristote, dans sa *Poétique*, affirme qu'on en ignore l'inventeur (4).

(1) Horat., *ad Pisones*, 276 et 277; et les notes de Bentley et Peerlkamp, p. 116 et 117; Boileau, *Art poétique*, chant III^e^.

(2) Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
D'un *masque* plus honnête habilla les visages.
(BOILEAU.)

Post hunc *personæ*, pallæque *repertor* honestæ
Æschylus, et modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui nitique cothurno.
(Horat. *ad Pison.* 278 et suiv.)

(3) Suidas, Voc. Χοιρίλος : Οὗτος κατά τινας τοῖς προσωπείοις καὶ τῇ σκευῇ τῶν στόλων ἐπεχείρησεν. Il ne s'agit point ici de Chœrilus d'Iasos (Χοιρίλος ὁ ἐποποιός), dont parlent Athénée (XI, p. 464 [a]; XII, p. 529 [f]; VIII, p. 345 [d]) et Horace (II, *Epistol.*, I, 233; *ad Pisones*, 357), de ce contemporain d'Alexandre-le-Grand, dont celui-ci disait : « J'aimerais mieux être le Thersite d'Homère que l'Achille de Chœrilus. » (Schol. antiq. Horat.)

Horace a beau prétendre que ce Chœrilus, quoique détestable poëte épique, plaisait fort à Alexandre, et qu'il gagnait gros à le louer, on croira toujours difficilement que l'élève d'Aristote, l'admirateur d'Homère, ait pu trouver excellent un poëte qui était au-dessous du médiocre. Qu'il l'ait payé, c'est tout autre chose. Dira-t-on que Napoléon avait bien un faible pour l'*Hector* de Luce de Lancival? Mais il est connu que, en littérature et en art, Napoléon n'avait pas le goût délicat; tandis qu'il y a des preuves qu'Alexandre ne l'avait pas vulgaire.

(4) Τὶς δὲ πρόσωπα ἀπέδωκεν ἢ [προ] λόγους ἢ πλήθη ὑποκριτῶν, καὶ ὅσα τοιαῦτα, ἠγνόηται· τὸ δὲ μύθους ποιεῖν Ἐπίχαρμος καὶ

Clément d'Alexandrie prétend, à la vérité, qu'il était fait mention des masques dans les poésies d'Orphée et de Linus; mais on sait que, sur ces matières, comme sur beaucoup d'autres, son témoignage est de très-peu de valeur.

Ces masques de théâtre furent d'abord faits de feuilles d'arcion (ἄρκειον), la plante qui s'appelle aujourd'hui *grande bardane*, et que, suivant Pline le naturaliste, on nommait aussi *personata*, *persollata* (1).

Plus tard on les perfectionna; on les fit de cuir doublé de toile à l'intérieur (2). Enfin on les fit de bois. Ils couvraient toute la tête et représentaient la barbe et les cheveux; ainsi on les mettait comme une espèce de casque. C'est ce qui explique comment le renard de Phèdre peut reprocher à un masque de n'avoir pas de cervelle :

> Personam tragicam forte vulpes viderat.
> O quanta species, inquit; cerebrum non habet.
> VII, 7.
> Belle tête, dit-il, mais de cervelle, point.

On sait comment ces boîtes sonores ouvrant d'énormes mâchoires garnies d'airain servaient à renforcer la voix d'acteurs qui parlaient devant des multitudes et sous la voûte du ciel; procédé singulier pour nous, et qui sacrifiait tous les effets que nos tragiques aiment à tirer du jeu de la physionomie, mais qui convenait à un système de représentations demi-nationales et demi-religieuses où l'immobilité sculpturale des acteurs concordait assez bien avec des situations simples, prévues, consacrées, et une poésie qui rappela longtemps son origine lyrique. Ces visages stéréotypes avaient l'avantage de désigner dès le début la physionomie du rôle aux yeux d'un peuple ignorant ou inattentif, et caractérisaient d'avance les personnages par l'expression immuable de leur colère, de leur douleur, ou par leur éternel et formidable éclat de rire. On essaya même de suppléer par quelques signes de convention à la mobilité de la physionomie humaine. Pollux, qui a parlé longuement des masques de théâtre (1), nous apprend que, dans la comédie, le personnage appelé ἡγεμών avait un masque où le sourcil droit était relevé, tandis que le masque du personnage appelé πρεσβύτης ne présentait pas cette particularité. Dans la tragédie, chaque personnage avait un masque en quelque sorte consacré: Actéon portait des cornes; Phinée était aveugle; Argus avait une multitude d'yeux (πολυόφθαλμος); la malheureuse Tyro, qui avait été battue et meurtrie par sa cruelle marâtre (2), portait un masque aux joues livides (πελιδνὴ τὰς παρειάς); et, circonstance bizarre, que note expressément Pollux, le masque de Thamyris, ce poëte de Thrace qui osa défier les Muses et fut par elles rendu aveugle (3), avait un œil bleu ou glauque, et un œil noir (4). Peut-être l'acteur, se tenant de profil, avait-il soin de changer de position, de façon à mettre son visage en harmonie avec ses paroles. Chaque caractère avait donc son masque, chaque âge avait le sien. Car le sculpteur, pour tailler ces images, suivait l'avis du poëte, et l'art grec avait de bonne heure marqué son empreinte sur un artifice que la nécessité seule avait d'abord créé (5). Le successeur de Thespis, Phrynichus, fut, d'après Suidas, le premier qui exposa un masque de femme; Néophron inventa celui du pédagogue (6). Eschyle avait fait avorter de frayeur les femmes d'A-

Φόρμις (*Poetic.*, cap. V, § 4; t. I^er^, p. 460, Didot; p. 154,10, Imman. Bekker, Berol. 1859).

Il ne faut pas oublier que ce passage d'Aristote ne s'applique réellement qu'à la comédie. C'est ce qui ressort avec évidence du contexte.

(1) Plin. *Nat. Hist.*, XXV, 9, 66 (t. IV, p. 88, Lud. Ian. Cf. p. XXI) : « *Persollata*, quam nemo ignorat, Græci *arcion* vocant, folia habet majora etiam cucurbitis et hirsutiora nigrioraque et crassiora, radicem, albam et grandem. » Dioscorid., IV, 105 : οἱ δὲ προσωπίδα, οἱ δὲ προσώπιον καλοῦσι, Ῥωμαῖοι περσωναχέαμ. Les Latins disaient *persollata*, *persolata*, *personata* et *personacia*. Cf. Columell., VI, 17; Apul. *Herb.*, 36.

(2) Pollux, parlant des oreillers (προσκεφάλαιον, cervical, culcita capiti subjecta), dit qu'il y en a de cuir, de laine et de lin (X, VIII, 40); mais il ne dit rien de tel du masque. Quelques antiquaires s'y sont trompés, et ont appliqué au προσωπεῖον ce qu'il dit seulement du προσκεφάλαιον.

(1) Au livre IV, chap. 19 de son Ὀνομαστικόν, il traite des masques *tragiques*, des masques *satyriques* et des masques *comiques*. Il emploie à peu près indifféremment les mots πρόσωπον, προσωπεῖον, προσώπιον et προσωπίς (lib. II, cap. 4; lib. IV, cap. 18). Au livre X, ch. XXVIII, § 1, il compte la προσωπίς et le προσωπίδιον parmi les ustensiles et menus objets du gynécée, τὰ ἐν γυναικωνίτιδι σκεύη. Cf. H. Steph. *Thes. gr. l.*, t. VI, col. 2046 D. et 2050 C, éd. Didot.

(2) Σιδηρώ, de σίδηρος, fer. (Apollod. I, 9, 8, 3).

(3) *Iliad.*, B, 594 sqq.; Apollod., I, 3, 3, 3.

(4) Τὸν μὲν ἔχων γλαυκὸν ὀφθαλμὸν, τὸν δὲ μέλανα (IV, 19, 141). C'est ce Thamyris, fils de Philammon et de la nymphe Argiope, qui s'éprit du bel Hyacinthe, et qui, selon les mythographes, s'adonna le premier à l'amour *antiphysique* : οὗ Θάμυρις ἴσχεν ἔρωτα, πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾶν ἀρρένων. (Apollodor., I, 3, 3, 1.)

(5) Voy. Winckelmann, *Sur les masques qu'on figurait sur les tombeaux ou qu'on déposait dans l'intérieur du sépulcre.*

(6) Athénée (livre XIV, p. 659 ab; t. III, p. 190, Aug. Meineke) attribue, d'après Aristophane de Byzance, à un certain Mæson, comédien de Mégares, l'invention du masque appelé *mæson*, le masque du cuisinier et celui de l'esclave de comédie : Μαίσων γέγονε κωμῳδίας ὑποκριτὴς Μεγαρεὺς τὸ γένος, ὃς καὶ τὸ προσωπεῖον εὗρε τὸ ἀπ' αὐτοῦ καλούμενον μαίσων α, ὡς Ἀριστοφάνης φησὶν ὁ Βυζάντιος ἐν τῷ περὶ προσώπων, εὑρεῖν αὐτὸν φάσκων καὶ τὸ τοῦ θεράποντος πρόσωπον καὶ τὸ τοῦ μαγείρου.

thènes avec les masques et les cris de ses Euménides (1); quand Euripide représenta à son tour les mêmes déesses, il leur mit des serpents sur la tête.

Ces masques rendaient la ressemblance facile, dans l'*Amphitryon*, entre Sosie et Mercure, entre Jupiter et le mari d'Alcmène, et dans les *Ménechmes* entre les deux frères. Ils conservaient les types traditionnels des héros et des dieux dans un pays où l'on aimait les souvenirs de la gloire nationale. Enfin ils permettaient aux hommes de jouer les rôles de femme; car on sait que ce ne fut que dans la décadence de l'Empire que des femmes montèrent sur la scène; on se rappelle l'acteur Polus jouant le rôle d'Électre, dans la tragédie de Sophocle (2); et Juvénal nous apprend que, de son temps, à Rome, les Grecs avaient le talent particulier d'imiter la voix féminine :

> .... mulier nempe ipsa videtur
> Non persona loqui.
>
> (*Sat.* III, 95.)

« Néron, dit Suétone, faisait donner ses traits aux masques des dieux et des héros, et ceux de la femme qu'il aimait actuellement aux héroïnes (3).» Sauf ces abus introduits par le despotisme impérial, les Romains avaient conservé au théâtre les usages des Grecs.

On a donné diverses raisons, plus ou moins plausibles, de ce singulier usage du masque sur la scène grecque. On a dit d'abord que leurs théâtres étant très-vastes et à ciel découvert, la voix des acteurs se serait perdue dans l'espace et ne serait jamais parvenue aux spectateurs si on ne l'eût renforcée puissamment (4). On a dit encore que les rôles de femmes étant tenus par des hommes, et un acteur ayant souvent à remplir plusieurs rôles dans une seule et même pièce, il fallait de toute nécessité que le visage des acteurs fût couvert d'un masque, ce qui, d'ailleurs, offrait cet autre avantage que tout rôle pouvait être joué par toute personne qui en était capable; enfin, on a dit que, dans la comédie *ancienne* (παλαιά, *prisca comœdia*), qui se donnait toute licence à l'égard des personnes, le masque devait représenter au vrai (1) celui que le poëte mettait en scène, et reproduire exactement ses traits (2). Ces diverses raisons ont été présentées et développées par Schneider (3); mais, ainsi que le remarque Witzschel (4), cette argumentation détaille seulement les avantages présumés du masque, et n'en explique pas suffisamment l'origine. C'est plutôt dans les cérémonies et usages des fêtes de Bacchus, vrai berceau du drame chez les Grecs, que l'on doit chercher cette origine. Le premier masque fut la grossière couche de *lie de vin* dont on se barbouillait le visage (*perunctifæcibus ora*) à l'époque des vendanges; puis ce fut une couche de minium, à laquelle on substitua successivement des feuilles d'arbres ou des morceaux d'écorce, artistement agencés, lesquels disparurent à leur tour lorsque l'on eût inventé les masques de lin, qui purent recevoir des couleurs variées et être façonnés à la ressemblance des personnages. Les ouvertures laissées à l'endroit de la bouche et des yeux étaient, primitivement, fort petites et réduites à la grandeur strictement nécessaire pour que l'acteur pût voir, et pour que le son fût émis distinctement. Il paraît bien certain, en effet, que le masque de la comédie ancienne et de la tragédie ne portait pas à l'endroit des yeux, deux trous béants, puis-

(1) Le chœur des *Euménides* était de *cinquante* personnes, et les effets qu'il produisit sur les spectateurs furent si terribles que le chœur tragique fut réduit dès lors, par une loi expresse, à *quinze* personnes. Pollux (IV, 15, 110) dit simplement que cette multitude d'Euménides épouvanta le public : πρὸς δὲ τὸν ὄχλον αὐτῶν (Εὐμενίδων) τοῦ πλήθους ἐκπτοηθέντος. Le biographe d'Eschyle (t. Ier, p. 5, édit. Boissonade) surenchérit, et dit que les enfants moururent de peur et que les femmes avortèrent : Τινὲς δέ φασιν, ἐν τῇ ἐπιδείξει τῶν Εὐμενίδων σποράδην εἰσαγαγόντα τὸν χορὸν, τοσοῦτον ἐκπλῆξαι τὸν δῆμον, ὥστε τὰ μὲν νήπια ἐκψύξαι, τὰ δὲ ἔμβρυα ἐξαμβλωθῆναι.

(2) Aulu-Gelle, VI, 5; t. Ier, p. 194, Hertz.

(3) *Ner.*, XXI : « Tragœdias quoque cantavit personatus, heroum deorumque item heroidum ac dearum personis effectis ad similitudinem oris sui et feminæ, prout quamque diligeret. »

(4) Gavius Bassus, dans un traité *De origine vocabulorum*, dérivait le mot *persona* de *personando*. Voici son raisonnement : « *Caput* et os coperimento *personæ* tectum undique unaque tantum vocis emittendæ via pervium, quoniam non vaga neque diffusa est, in unum tantummodo exitum collectam coactamque vocem ciet et magis claros canorosque sonitus facit. Quoniam igitur indumentum illud oris clarescere et *resonare* vocem facit, ob eam causam *persona* dicta est, o litera propter vocabuli formam productiore. » (Aulu-Gelle, *N. Att.*, V, VII, 2; t. Ier, p. 166, Hertz.)

(1) Pollux, IV, 19, 143 : Τὰ δὲ κωμικὰ πρόσωπα, τὰ μὲν τῆς παλαιᾶς κωμῳδίας, ὡς ἐπιπολὺ τοῖς προσώποις ὧν ἐκωμῴδουν ἀπεικάζετο, ἢ ἐπὶ τὸ γελοιότερον ἐσχημάτιστο.

(2) Lorsqu'Aristophane voulut livrer Cléon à la risée des spectateurs, il ne se trouva aucun fabricant de masques qui osât faire celui de ce trop puissant personnage :

Ὑπὸ τοῦ δέους γὰρ αὐτὸν οὐδεὶς ἤθελε
Τῶν σκευοποιῶν εἰκάσαι (*Equit.*, 231, 232);

et il fallut qu'Aristophane lui-même se barbouillât le visage de vermillon ou de lie de vin et représentât le redouté *Paphlagonien* (Schol. *ad h. l.*, p. 40 B, 24, Didot.). Cf. Platonios, *ibid.*, p. XIV A, l. 78-91.

(3) *Attisches Theaterwesen*, p. 155 et suiv.

(4) Pauly, *Real-Encyclopædie*, t. V, p. 1374, art. PERSONA. Cf. Monger, *Ac. d. Inscr.*, nouvelle série, t. Ier, *Hist.*, p. 256 et suiv.; t. VII, *Hist.*, p. 85-87.

que l'iris était peinte à la surface extérieure et donnait au masque plus d'expression et de vérité.

Les masques étaient de différentes sortes, tragiques, comiques, satyriques, orchestiques, c'est-à-dire appropriés à la tragédie, à la comédie, au drame satyrique, ou destinés au chœur des musiciens et des danseurs.

Des masques tragiques, nous avons déjà dit un mot.

Les masques comiques étaient, aux jours de l'ancienne comédie, ressemblants aux Cléon, aux Socrate, aux Euripide et à tous les citoyens, méchants ou bons, qu'il plaisait aux Aristophane de persiffler. Quand ces terribles caricatures en action furent interdites, ils ne reproduisirent plus que des types généraux et les grimaces des passions humaines.

Les masques satyriques représentaient des Satyres, des Cyclopes, des Silènes, des divinités champêtres ou marines, tout le personnel enfin de ce genre dont il ne nous reste qu'un modèle (le *Cyclope* d'Euripide).

Quant aux masques orchestiques, on peut en prendre une idée dans le revers d'une médaille où Néron est figuré en habit de théâtre, une lyre à la main. Comme ils n'étaient pas destinés à laisser passer la voix, on les appelait ἄφωνα, et on n'y pratiquait pas ces grandes ouvertures qui effrayaient les petits enfants :

> Quum personæ pallentis hiatum
> In gremio matris formidat rusticus infans.
> (Juvénal, *Sat.*, III, 175.)

Le masque orchestique lui-même était dit : πρόσωπον, προσωπεῖον, προσώπιον, προσωπίς, quand il représentait une figure humaine; μορμολύκειον, quand il figurait un spectre (1); γοργόνειον, quand il portait les traits des Gorgones et des Furies (2).

En voilà assez peut-être sur les masques de théâtre, au sujet desquels les documents abondent; nous voudrions parler avec plus de détail des masques religieux ou populaires. Il ne paraît pas que les Hébreux se soient masqués, quoique, à la fête de *Phurim*, ils aimassent à se déguiser, en dépit des prescriptions du Deutéronome. Chez les Égyptiens, autre peuple théocratique, les masques étaient religieux, et représentaient des têtes d'animaux sacrés. « Les rois d'Égypte, nous apprend Diodore de Sicile (3), avaient coutume de porter sur leurs têtes des figures de lion, de taureau ou de dragon. » Les gardiens de ces animaux sacrés portaient aussi ces masques étranges, comme insignes de leur dignité; ils en couvraient leur tête dans les processions des mystères d'Isis. Ces masques furent connus à Rome quand les mystères d'Isis y eurent été introduits. On sait qu'ils servirent à déguiser la fuite de l'édile Volusius, qui était poursuivi par les triumvirs (1). On peut en voir des modèles dans le *Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines*, etc. du comte de Caylus (2).

Rome, dans toutes les cérémonies qu'elle emprunta aux cultes orientaux, introduisit sa licence barbare. On sait ce que furent les excès des bacchanales; le masque est l'ami de la débauche, c'est le bouclier de l'impudeur. Aussi fut-il employé dans ces immenses orgies, souvent sanguinaires, où femmes et hommes se mêlaient au milieu des ombres de la nuit. « C'est alors, dit Virgile, que les habitants de l'Ausonie, colonie envoyée des bords de Troie, s'égaient de leurs libres chansons et de leur rire épanoui; c'est alors

(1) On connaît la κεφαλὴ μορμολυκείου εὐφυῶς κατεσκευασμένη des *Fables d'Ésope*, n° 47ᵇ, p. 24 Halm.

(2) Outre les interprètes de Pollux, livre X, ch. 39, p. 1353 de l'édition d'Amsterdam, 1706, on consultera avec fruit l'excellente *Prolusio* du célèbre Boettiger, intitulée : *De Personis scenicis, vulgo larvis.* (Vimar. 1794.)

(3) I, 62,4 : Ἐν ἔθει γὰρ εἶναι τοῖς κατ' Αἴγυπτον δυνάσταις περιτίθεσθαι περὶ τὴν κεφαλὴν λεόντων καὶ ταύρων καὶ δρακόντων προτομάς, σημεῖα τῆς ἀρχῆς· καὶ ποτὲ μὲν δένδρα, ποτὲ δὲ πῦρ, ἔστι δ' ὅτε καὶ θυμιαμάτων εὐωδῶν ἔχειν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς οὐκ ὀλίγα, καὶ διὰ τούτων ἅμα μὲν ἑαυτοὺς εἰς εὐπρέπειαν κοσμεῖν, ἅμα δὲ τοὺς ἄλλους εἰς κατάπληξιν ἄγειν καὶ δεισιδαίμονα διάθεσιν.

(1) Appien, *de bello civ.*, IV, 47; Valer. Maxim., VII, 3,8; Cf. Fréret, *Observations sur les fêtes religieuses de l'année persane*, etc. dans les *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XVI, p. 276; t. XII, p. 165, 166, de ses *OEuvres complètes*, édit. de Septchênes. Le texte d'Appien indique un *masque à tête de chien* : καὶ τὴν τοῦ κυνὸς κεφαλὴν ἐπέθετο. — Valère Maxime, *l. c.*, parle avec moins de précision : « assumpto Isiaci habitu, per itinera viasque publicas stipem petens... alienigenæ religionis obscuratus insignibus. »

(2) T. III, pl. VI, n° 1; t. IV, pl. IV, n°ˢ 1, 3. Il y en a aussi quelques-uns dans le *Magasin pittoresque* de 1835 (3ᵉ année, p. 268 et suiv.).

L'extrême ouverture de la bouche, véritable χάσμα, que l'on voit dans beaucoup de ces masques, annonce une époque relativement récente, l'époque de la comédie *nouvelle* (Witzschel, *l. l.*, p. 1375. *Cf.* Platonios, *l. c.*, p. XIV, A). C'est seulement par les représentations figurées que l'on peut prendre une idée assez précise d'un appendice important du masque. Cet appendice, mentionné par Pollux, et nommé par lui ὄγκος, donnait au masque une grande puissance d'expression. On l'a comparé un peu platement à un *toupet*. Ὄγκος δέ ἐστι (dit Pollux, IV, XIX, 136) τὸ ὑπὲρ τὸ πρόσωπον ἀνέχον εἰς ὕψος, λαβδοειδεῖ τῷ σχήματι. Lucien (*de Saltatione*, § 27, p. 351 Didot) avait sûrement en vue cet ὄγκος quand il se moquait du πρόσωπον ὑπὲρ κεφαλῆς ἀνατεινόμενον des auteurs tragiques. C'est aussi à l'ὄγκος que Varron faisait allusion dans ce passage, cité par Nonius, V° *Superficies* : « Item Tragici prodeunt *capite gibbero*, cum antiqua lege ad frontem *superficies* accedebat. »

qu'ils se taillent dans l'écorce des masques épouvantables (1). »

Dans les fêtes de Minerve appelées *Quinquatrus minores*, qui se célébraient aux ides de juin, on courait dans les rues masqué (2).

Les masques servaient aussi aux réjouissances privées. Dans certaines fêtes particulières on louait des joueurs de flûte qui se montraient déguisés et masqués (3). Et dans les nuits de débauches, après les longs festins, c'était l'usage des jeunes libertins de se couvrir le visage et d'aller, la tête encore couronnée de fleurs, accompagnés de jeunes garçons et de courtisanes, frapper de porte en porte; c'était célébrer Comus, le dieu des festins (*comissari*, *comissatio*.)

Le masque cependant ne servait pas seulement la licence, s'il est vrai que, dans les triomphes, pour railler plus à l'aise les généraux vainqueurs (4), les soldats se couvrissent la tête de feuilles de bardane ou de figuier, et que le mot même de *triumphus*, formé sur le grec θρίαμβος, doive son origine au nom du figuier, θρία.

Quoi qu'il en soit, malgré les anathèmes des Pères de l'Église, les chrétiens héritèrent des mascarades païennes. Le pape Innocent III écrivait dans une de ses décrétales (5): « On fait quelquefois dans les églises des spectacles et des jeux de théâtre, et non-seulement on introduit dans ces spectacles et ces jeux des monstres de masques, mais même, en certaines fêtes, des diacres, des prêtres et des sous-diacres prennent la liberté de faire ces folies et ces bouffonneries... » Mais ces pompes profanes ne furent pas sitôt abolies; le moyen âge ne sut pas toujours séparer son goût pour le spectacle de son goût pour la dévotion (1), et, à la fin du dix-septième siècle, Furetière peut encore écrire dans son Dictionnaire (1690): « En Espagne les moines mettent des masques et dansent dans l'église en plusieurs fêtes solennelles. »

Mais, vers le quatorzième siècle, sauf certains usages persistants, la mascarade s'était sécularisée. Les saturnales avaient engendré le carnaval, qui commençait primitivement à peu près à la même époque que les anciennes fêtes de Saturne, au 15 décembre, et embrassait les fêtes de Noël, de la Circoncision et de l'Épiphanie. On s'amusait à se travestir, à l'exemple des esclaves romains qui se déguisaient avec les habits de leurs maîtres. Cependant rien ne prouve que le masque fût d'usage.

On dit qu'il nous revint par l'Italie, où les mascarades étaient fort à la mode, dans les grandes villes, à Venise surtout, et à Rome, où se faisaient des cavalcades auxquelles assistait le pape lui-même. En France, le mot masque rappelait plutôt une idée de sorcellerie qu'une idée de plaisir. *Masca*, dans le latin de la décadence, *mascaret*, dans la langue vulgaire, était le nom ou plutôt l'injure des empoisonneuses et des courtisanes. Il ne semblait pas qu'on dût se masquer pour autre chose qu'un acte honteux ou malfaisant. Quand Monstrelet parle des excès que commettaient les Anglais, il ajoute avec un sentiment d'horreur : « Se nommaient et faisaient appeler ces malfaicteurs *les faulx-visages*, parce qu'en faisant ces choses, ils se vestaient et déguisaient d'habits dissolus et espouventables, afin qu'on ne les cogneust (2). »

Cependant ces *faulx-visages* avaient certainement déjà servi au divertissement; car on trouve dans les comptes de Robert de Seres à l'année 1332: « Item baillé et délivré... douze cotes de samit longues pour dames et pour chevaliers... et douze *faulx-visages* avec les cheveleures de soye deffilée pour chascune cote avec les *faulx-visages* (3). » Ces déguisements étaient-ils destinés à une mascarade ou à une représentation théâtrale? C'est ce qu'on ne saurait dire. Vers la même époque, on trouve dans les *Olim* du Parlement de Paris, un arrêt du 20 avril 1330, rendu à propos d'un *faulx-visage* qui avait été grièvement blessé à la suite d'un charivari, *occasione cujusdam charevarii* (4).

Toujours est-il qu'au siècle suivant la cour de Charles VI commença à donner l'exem-

(1) Nec non Ausonii, Troja gens missa, coloni
Versibus incomtis ludunt, risuque soluto;
Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis.
(*Georg.*, II, 385.)

De même, Ovide, *Métamorph.*, VI, 598, 599 :
Germanamque rapit, raptæque insignia Bacchi
Induit, et *vultus hederarum frondibus abdit*.
Cf. Auson. cent. nupt. 69; Anthol. Lat., III, 81, 62.

(2) Ovide, *Fastes*, VI, 685 et suiv. :

Plautius, ut possent specie numeroque Senatum
Fallere, *personis imperat ora tegi*
Admiscetque alios : et, ut hunc tibicina cœtum
Augeat, in longis vestibus ire jubet.

Cf. Censorinus, *De die Natali*, XII.

(3) Valère Maxime, II, 5, 4 : « Tibicinum quoque collegium solet in foro vulgi oculos in se convertere, quum inter publicas privatasque ferias, actiones, *personis tecto capite* variaque veste velatis, concentus que edit. »

(4) Nous savons par Suétone jusqu'où pouvait aller la licence des soldats. Cet auteur nous a conservé quelques-uns des refrains obscènes que les soldats de César chantèrent derrière son char, lorsqu'il triompha des Gaules : « Gallico denique triumpho milites ejus inter cetera carmina, *qualia currum prosequentes joculariter canunt*, etiam illud vulgatissimum pronuntiaverunt :

Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem :
Ecce Cæsar nunc triumphat qui subegit Gallias,
Nicomedes non triumphat qui subegit Cæsarem. »

(Sueton. *Div. Juli.*, § 49. Cf. § 51).

(5) L. III, t. I, ch. *cum decor.*

(1) Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, l'art. MARIONNETTES.

(2) Vol. III, année 1449, fol. 10.

(3) Du Cange, Gloss., V° MASCA.

(4) Du Cange, *ibid.*

ple des bals masqués ; et ce fut à l'une de ces fêtes que le Roi, déguisé en satyre, ainsi que cinq de ses chevaliers, faillit être brûlé vif dans le dangereux costume dont ses familiers l'avaient affublé (1).

Depuis, la mode des bals masqués se perpétua sous tous les règnes de la monarchie ; l'usage resta de se couvrir la figure, même dans des bals où l'on ne se travestissait pas ; de la cour cet usage descendit dans la bourgeoisie et dans le peuple ; il donna lieu à ces bals de l'opéra, fameux au siècle dernier, où de grands seigneurs se donnaient le plaisir et les libertés de l'incognito, et il expire aujourd'hui honteusement dans quelques bals publics et de rares réunions de société.

Mais le masque ne paraissait pas seulement dans les bals ; témoin, ce passage du Dictionnaire, déjà cité, de Furetière : « *Masque*, se dit aussi, dans le sérieux, d'une couverture que les femmes de condition mettent sur leur visage pour se garantir du hâle, ou même par modestie pour être moins vues... On portait autrefois des masques carrés. Maintenant on porte des loups. Les masques de campagne sont fort grands ; ceux de ville sont fort petits. Le noir du velours des masques fait paraître davantage la blancheur de la gorge..... Les voyageurs en portent pour se garantir de la poudre ou de la neige. »

Cet usage ne se répandit pas d'abord ; et, comme il dénotait une précaution de coquetterie, sans doute les femmes d'une vertu austère dédaignèrent de l'adopter ; car Brantôme fait remarquer, en parlant d'Élisabeth de France, reine d'Espagne, qu'il distingue, *rara avis !* de toutes les *grandes dames* dont il raconte les exploits, prouesses et galanteries : « qu'elle estoit vestue d'une robe de satin blanc, toute couverte de passement d'argent, *le visage toujours découvert* (2). »

Sous Louis XIII et Louis XIV, le masque fut très-généralement porté. Je passe sous silence le fameux *masque de fer*, qui n'était qu'un *masque de velours noir* (3) ; ce n'est pas ici qu'il faut essayer de pénétrer ce sombre mystère de la politique royale.

Sous la Régence, le *loup* fit place au rouge et aux mouches, autre déguisement pour le visage. Cependant, à la campagne, on en portait encore quelquefois, puisque Marivaux a pu tirer toute l'intrigue d'une de ses pièces, *la Méprise*, d'une confusion faite par un jeune homme entre deux sœurs à qui il s'adresse alternativement, croyant toujours parler à la même, trompé qu'il est par leurs masques et la ressemblance de leurs vêtements. Peut-être même les masques devenaient-ils rares, même à la campagne ; car l'auteur prend la peine de justifier devant le public le ressort qu'il emploie.

« Eh ! dis-moi, dit le valet de l'amoureux à la servante Lisette, mon maître l'attend ici (ta maîtresse) ; va-t-elle venir ?

LISETTE. Je n'en doute pas.

FRONTIN. Sera-t-elle encore masquée ?

LISETTE. Oui, en ce pays-ci c'est l'usage en été, quand on est à la campagne, à cause du hâle et de la chaleur (1). »

Aujourd'hui c'est le voile qui fait cet office, aidé de l'éventail. Le loup de velours ne couvre plus la figure des femmes que dans les bals costumés ; du masque proprement dit, il n'existe plus que ces hideuses effigies de carton peint, sous lesquelles, aux bals du carnaval, les filles de joie, les grisettes fanées et les lionnes éreintées cachent leurs ruines. C'est sous ce triste abri que s'ébattent, au mardi-gras, les gamins débraillés qui hurlent dans les rues, les garçons de café et les apprentis-coiffeurs, enfin tout ce vilain bétail, digne mobilier des bastringues, qui conserve le culte de la vieille tradition des saturnales.

L'Italie, et surtout Venise, eut longtemps le monopole de la fabrication des masques ; mais en 1799 un Italien, nommé Marassi, vint en fonder une fabrique à Paris ; et aujourd'hui c'est Paris qui en fournit tous les pays.

Pollux, *Onomasticon*, IV, 18, 19.

Henri Estienne, *Thes. gr. ling.*, art. προσωπεῖον, πρόσωπον ; t. VI, col. 2046 et 2050, Didot.

Pacichelli, *De mascheris seu larvis.*

François Ficoroni, *De larvis scenicis et figuris comicis antiquorum Romanorum* ; 1750, in-4°.

Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens.*

Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, ch. 70.

Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.* (voc. MASCA.)

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, première série, t. IV : *Discours sur les masques et les habits de théâtre des anciens*, par M. Boindin ; seconde série, t. Ier, p. 256 et suiv. et t. VII, p 85-87 (Recherches et observations de Mongez ; 1808 et 1819).

Encyclopédie méthodique, Sect. *Antiquités*, t. III, art. MASQUES.

Le Bas, *Dictionnaire Encyclopédique de l'histoire de France*, art. MASCARADE.

E. C.

MASSACRE DU CHAMP-DE-MARS (17 juillet 1791). *Voy.* NANCY.

MASSE D'ARMES. La masse d'armes, en latin *clava*, était une des armes offensives en usage au moyen âge ; il est hors de doute qu'elle n'était alors qu'une massue perfectionnée et mise en rapport avec les besoins de l'attaque. On sait que les anciens se servaient de la massue, et que ce fut avec cette

(1) Monstrelet. Cf. Michelet, *Histoire de France*, t. IV, p. 66 et 67.

(2) *Vie des dames illustres.*

(3) Voy. le 2e registre écrit de la main de du Junca (*Bibliothèque de l'Arsenal*, f° 80, v°), dans l'*Athenæum français* du 24 mai 1856, p. 426 A. Voyez aussi le n° du 29 décembre 1855, page 1136 B et C.

(1) *La Méprise*, sc. 2.

arme qu'Hercule accomplit les travaux qui le rendirent si célèbre (1). Au moyen âge la masse d'armes devint l'arme des chevaliers, et ils s'en servaient dans les combats ainsi que dans les tournois. Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, proche parent de Philippe-Auguste, en fit usage lorsque les canons ecclésiastiques eurent défendu au clergé de verser le sang; il prétendait ainsi, casuiste subtil et avisé, ne pas désobéir aux décisions du concile. Quoi qu'il en soit, aucun historien contemporain n'a parlé de la masse d'armes sous les Gaulois (2); un javelot aigu, une hache qu'ils lançaient avec une adresse merveilleuse, une épée, telles étaient les armes des premiers Francs. Ni Apollinaire, qui les a si bien dépeints dans son *Panégyrique*, ni Procope, ni Agathias, historien contemporain des premiers rois francs, ni Grégoire de Tours lui-même, l'annaliste si exact de ces temps reculés, n'ont cité la masse parmi les armes dont faisaient usage les Francs. « Ni ton javelot, ni ton épée, ni ta hache ne peuvent te servir, dit Clovis après la bataille de Soissons au soldat qu'il veut punir. » La masse d'armes n'est pas encore désignée dans la description de l'armure de Charlemagne, telle que nous l'a laissée le moine de Saint-Gall; nous devons cependant faire observer que Montfaucon donne la masse d'armes à un chef de Francs; mais la manière de se servir de la *estue* (car elle portait alors ce nom) était différente; on la jetait au milieu des bataillons ennemis et elle écrasait par son poids.

Le père Daniel, qui nous a laissé une si intéressante histoire de la milice française, prétend avoir vu dans l'abbaye de Romelies les masses de Roland et d'Olivier, et de plusieurs chevaliers de la Table ronde. « Cette « espèce de massue, dit-il, est un bâton gros « comme le bras. Il a un gros anneau à un bout « pour y attacher un chaînon ou un cordon « fort, afin que cette arme ne s'échappe pas de « la main, et à l'autre bout du bâton sont « trois chaînons auxquels est attachée une « boule. La boule d'une des massues est de « fer et ronde, l'autre est d'un autre métal, « un peu oblongue et cannelée, c'est-à-dire « qu'elle a la figure d'un melon. Chacune est « du poids d'un boulet de huit livres, avec « quoi on pouvait certainement assommer un « homme armé, quelque bonnes que fussent « ses armes, quand le bras qui le portait était « puissant. » Le même auteur prétend que de son temps un homme aurait eu peine à lever ces masses avec lesquelles cependant combattaient pendant des jours entiers les chevaliers du neuvième siècle (1); c'est qu'il y avait loin aussi

(1) Selon Strabon (XV, p. 688 Cas. = p. 959, 11 Meineke), dans les plus anciennes représentations de l'art grec, Hercule ne portait ni la peau de lion, ni la massue : Καὶ τοῦ Ἡρακλέους δὲ στολὴ ἡ τοιαύτη πάλυ νεωτέρα τῆς Τρωικῆς μνήμης ἐστί, πλάσμα τῶν τὴν Ἡράκλειαν ποιησάντων, εἴτε Πείσανδρος ἦν εἴτ' ἄλλος τις· τὰ δ' ἀρχαῖα ξόανα οὐχ οὕτω διεσκεύαστται. Cf. Ludwig Preller, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 118.

Plusieurs des guerriers de l'âge héroïque sont représentés avec la massue de fer, κορύνη σιδηρεία. Ainsi, dans Homère, Aréithoos a le surnom de κορυνήτης (*Iliad.*, H, 9, 137 et suiv.), et sa massue, conquise par Lycurgue, passe aux mains d'Éreuthalion, que vainquit Nestor. Dans l'armée de Turnus, il y a des guerriers qui combattent avec la massue : *sternentes agmina clava* (Virg. *Æneid.*, X. 318). Quinte-Curce (IX, IV, *init.*) parle d'une peuplade de l'Inde, les *Sobii*, qui prétendaient descendre des compagnons d'Hercule, et qui portaient la massue : « Pelles ferarum pro veste, *clavæ* pro telo erant ». Voy. Forcellini, *v.* CLAVA, t. Ier, p. 475, 3, édit. de Leipzig.

(2) Le javelot des Gaulois qui habitaient les Alpes est désigné dans les auteurs latins (Cæsar. *de bell. Gallic.*, III, 4. 1. Ibique Schneider, p. 213, 219; Virgil. *Æneid.*, VIII, 661, ubi *Heyne*) par le mot *gæsum*, *gesum*, *gessum*, qui est diversement interprété. Festus : *Gesum. grave jaculum.* Hésychius : γαισός· ἐμβόλιον ὁλοσίδηρον, *jaculum totum ex ferro.* Cf. Suidas, voc. γέσοι; Pollux, *Onomastic.*, VII, 157; Athenæ., VI, p. 273 f, t. Ier, p. 435, 436, Meineke.

Le mot *gess* paraît d'origine celtique. Encore aujourd'hui, dans la langue basque, *gesi* désigne une arme de trait (Adelung, *Mithridat.*, t. Ier, p. 60). Mais quoique l'on ne sache pas au juste ce qu'était ce *gæsum*, on peut affirmer qu'il n'avait absolument rien de commun avec la *masse d'armes*, puisque les Gaulois des Alpes en portaient *deux* :

Duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu (Virgil. *Æn.*, *loc. cit.*)

Cf. Claudian., de *Laudib. Stilichon.*, II. 242; Tite-Live, IX, 36, 6. Dans ce passage de Tite-Live et ailleurs (VIII, 8, 5; Cf. I, 43, 6, ubi W. Weissenborn, p. 150), *gæsum* est pour *veru*, *verrutum*, ce qui exclut la possibilité de toute comparaison avec la masse d'armes.

Il faut en dire autant de la *matara*, *mataris* ou *materis* des Gaulois (Cæsar, *de b. Gall.*, I, 26, 2, ubi Schneider, p. 54; T. Liv., VII, 24, 2, ubi W. Weissenborn, t. III, p. 132; Auctor ad Herenn., IV, 32; Sisenna, *Hist.*, lib. III, ap. Non. Marcell., XVIII, 26, p. 556), que Nonius appelle *telum grave bellicum*. Strabon, IV, 4, 3, p. 196, énumérant les armes des Gaulois, parle de la μάδαρις, comme d'une arme de trait : ὁπλισμὸς δὲ σύμμετρος τοῖς τῶν σωμάτων μεγέθεσι, μάχαιρα μακρὰ παρηρτημένη παρὰ τὸ δεξιὸν πλευρόν, καὶ θυρεὸς μακρὸς καὶ λόγχαι κατὰ λόγον καὶ μάδαρις, πάλτου τι εἶδος. Χρῶνται δὲ καὶ τόξοις ἔνιοι καὶ σφενδόναις· ἔστι δέ τι καὶ γρόσφῳ ἐοικὸς ξύλον, ἐκ χειρὸς οὐκ ἐξ ἀγκύλης ἀφιέμενον, τηλεβολώτερον καὶ βέλους, ᾧ μάλιστα καὶ πρὸς τὰς τῶν ὀρνέων χρῶνται θήρας (t. Ier, p. 269, 1 Meineke). Il ne faut pas non plus, bien entendu, songer à trouver la moindre analogie entre la *masse d'armes* et la *traguła* (Cæs. *de b Gallic.*, I, 26, 3; V, 48, 5), Cf. Nep. *Datam.*, III, 2.

(1) On a beau remonter à l'antiquité la plus reculée, toujours les hommes ont déprécié le présent et vanté le passé. Ainsi, dans Homère, nul ne peut manier la lance d'Achille, le terrible frêne du Pélion. Patrocle, qui revêt les armes de son ami, n'a point la témérité de prendre cette lance, trop lourde pour sa main (ἔγχος) :

Βριθὺ, μέγα, στιβαρόν· τὸ μὲν οὐ δύνατ' ἄλ- [λος Ἀχαιῶν]
Πάλλειν, ἀλλά μιν οἶος ἐπίστατο πῆλαι Ἀχιλ- [λεύς·
Πηλιάδα μελίην, τὴν κ. τ. λ.

de la manière de vivre de ces Gallo-Germains et de leur éducation physique aux mœurs efféminées des nobles du dix-huitième siècle. Quelquefois le bout de ces masses était formé d'un treillage sphérique de verges de fer se terminant par un bouton; quelques-uns aussi avaient la forme d'un marteau droit.

Au quatorzième siècle des peines étaient portées contre ceux qui faisaient usage de cette arme pour venger une insulte. « Item se « aucuns a este ferus de clave-mortel se il ne « meurt du cop doit estre faite amende (1). » La masse paraît à cette époque être tombée en discrédit et être devenue l'arme des assassins. On lit, en effet, dans le Roman de la Violette :

Li plus couars est trop hardis,
Mais n'ont ne lances ne espées
Chacun ot *masse* ou *mail* de fer.

Et, dans Guillaume Giart, à l'année 1304 :

Un ribaut mal vestu et nu
En sa main une *maçuette*
La lance en cele riverette.

Et, plus loin, à l'année 1305 :

La oist-on aux coups donner
Diverses armes raisonner
Et tenir espées et *maces*.

On lit encore dans le Roman de Wace :

Grant joye font borjoes, et autre gent menue
Veis les legeres fames, les vielles, les chanues
O bastons, o avaux, o barres, o *maçues*
Lors veissiez haster vilains
Piex et *machues* en leurs mains.

Et cependant, à la même époque, on voit du Guesclin, ce brave chevalier breton qui raffermit le trône chancelant, se servir de la masse d'armes : « de la court du roy sui pour sa mace porter » dit le chroniqueur de ce héros. La masse figure aussi parmi les armes des chevaliers dans l'énumération que, d'après les auteurs qui ont écrit sur cette matière, en fait le savant de la Curne de Sainte-Palaye. On lit en effet, dans les notes dont il a fait suivre ses intéressants Mémoires sur l'ancienne chevalerie : « L'*épée* en forme de croix, la *lance avec son fer et son pannoncel*, le *chapeau de fer*, les *éperons*, la *gorgière* (hausse-col), la MASSE, la *miséricorde* ou *couteau à croix*, l'*écu*, les *gantelets*, la *selle*, le *cheval avec son frein*, la *testière et harnement* (bandes de cheval), le *pourpoint* (c'est ici la cotte d'armes), le *seignal* (le blason) et la *bannière* (l'étendard de la lance). » L'invention des armes à feu a supprimé l'usage de la masse d'armes en modifiant d'une manière complète l'art de l'attaque et de la défense.

E. C.

MATADOR. On appelle *matador* (de *mactare*, tuer), celui qui, dans les combats de taureaux, met le taureau à mort. Le mot, espagnol d'origine, est devenu français et s'est appliqué, sous Louis XIII, aux chefs d'une coterie de la Cour; il a même servi quelquefois à désigner en général de grands seigneurs, sans doute par réminiscence du rôle important que joue en Espagne celui qui a l'honneur de porter au taureau le dernier coup.

Sur ce personnage, si considérable au delà des Pyrénées, on trouvera des renseignements très-exacts dans une lettre adressée de Madrid, en octobre 1830, au directeur de la *Revue de Paris*, par un écrivain correct, aujourd'hui sénateur et académicien, qui sut toujours rendre instructifs ses sobres et froids récits, et en relever la sécheresse polie par une rigoureuse précision de détails (1), M. Prosper Mérimée : « Quand le taureau porte au cou trois ou quatre paires de banderilles, il est temps d'en finir avec lui. Un roulement de tambours se fait entendre; aussitôt un des *chulos* (2), désigné d'avance, c'est le *matador*, sort du groupe de ses camarades. Richement vêtu, couvert d'or et de soie, il tient une longue épée et un manteau écarlate attaché à un bâton, pour qu'on puisse le manier plus commodément. Cela s'appelle la *muleta*. Il s'avance sous la loge du président, et lui demande avec une révérence profonde la permission de tuer le taureau. C'est une formalité qui le plus souvent n'a lieu qu'une seule fois pour toute la course. Le président, bien entendu, répond affirmativement d'un signe de tête. Alors le matador pousse un *viva*, fait une pirouette, jette son chapeau à terre,

(*Iliad.*, II, 140 et suiv.: Cf. T. 387 et suiv.). De même encore, les héros d'Homère lancent des roches que *deux* hommes de l'âge postérieur n'auraient soulevées qu'à grand'peine :

. . . Ὁ δὲ χερμάδιον λάβε χειρὶ
• Τυδείδης, μέγα ἔργον, ὃ οὐ δύο γ'ἄνδρε φέ-
[ροιεν],
Οἷοι νῦν βροτοί εἰσ'· ὁ δέ μιν ῥέα πάλλε καὶ
[οἷος].

(*Iliad.*, E, 302 et suiv.; Υ, 285 et suiv.)

Virgile renchérit encore, en parlant de Turnus ; il dit *douze*, où Homère avait dit *deux* :

Nec plura effatus, saxum circumspicit ingens,
Limes agris positus, campo qui forte jacebat.
Vix illud lecti bis sex cervice subirent,
Qualia nunc hominum producit corpora tellus.

(*Æneid.*, XII, 898 et suiv., ibique Hofman Peerlkamp, t. II, p. 461.)

(1) Voyez le *Glossaire* de du Cange au mot CLAVA.

(1) On peut signaler comme un type d'exactitude minutieuse et comme l'application la plus osée qui ait été faite encore de la méthode *réaliste* à la biographie la brochure qui a pour titre *H. B.* (Henri Beyle, qui a écrit des romans et des lettres sous le pseudonyme de Frédéric Stendhal). Aussi curieuse que rare, cette brochure parut en 1851, sans nom d'auteur, en un petit in-8° de seize pages, excellemment imprimé, tiré sur vélin à vingt-cinq exemplaires. (Voyez le feuilleton du journal *l'Ordre* du 9 avril 1851, signé ARMAND DE BARENTON.) Elle est déjà fort recherchée aujourd'hui des bibliophiles et des amateurs de curiosités, quoiqu'elle n'ait encore que neuf ans de date.

(2) Il y a deux classes principales de *toreros* : les *picadors*, qui combattent à cheval, armés d'une lance ; et les *chulos*, à pied, qui harcèlent le taureau en agitant des draperies de couleurs brillantes.

et marche à la rencontre du taureau (1). »

Il faut savoir que le matador ne doit frapper le taureau qu'à l'endroit de la réunion de la nuque avec le dos, ce que les Espagnols appellent la *croix*. Avant même de lui porter ce coup, le matador a soin de le fatiguer : il l'attire en lui présentant la *muleta* et fait un saut de côté au moment où il va être atteint.

« L'impétuosité du taureau, continue M. Mérimée, lui fait dépasser de beaucoup son adversaire; il s'arrête alors brusquement en roidissant ses jambes, et ces réactions brusques et violentes le fatiguent tellement que, si ce manége était prolongé, il suffirait seul pour le tuer. Aussi Romero, le fameux professeur, dit-il qu'un bon matador doit tuer huit taureaux en sept coups d'épée. Un des huit meurt de fatigue et de rage.

« Après plusieurs passes, quand le matador croit bien connaître son antagoniste, il se prépare à lui donner le dernier coup. Affermi sur ses jambes, il se place bien en face de lui, et l'attend, immobile, à la distance convenable. Le bras droit, armé de l'épée, est replié à la hauteur de la tête; le gauche étendu en avant, tient la muleta qui, touchant presque à terre, excite le taureau à baisser la tête. C'est dans ce moment que le matador lui porte le coup mortel, de toute la force de son bras, augmentée du poids de son corps et de l'impétuosité même du taureau. L'épée, longue de trois pieds entre souvent jusqu'à la garde; et, si le coup est bien dirigé, l'homme n'a plus rien à craindre : le taureau s'arrête tout court; le sang coule à peine; il relève la tête, ses jambes tremblent, et tout d'un coup il tombe comme une lourde masse. Aussitôt de tous les gradins partent des *viva* assourdissants; les mouchoirs s'agitent; les chapeaux des majos volent dans l'arène, et le héros vainqueur envoie modestement des baise-mains de tous les côtés (2). »

MATAMORE. C'est l'Espagne qui a créé le matamore, le dompteur de Maures (*mata, moro*), et c'était à elle sans doute qu'il appartenait de donner un nom à la fanfaronnade. Cependant comme la fanfaronnade est de tous les pays et de tous les temps, elle a eu son nom dans chaque langue. Plaute, dans son *Miles gloriosus*, a donné au fanfaron le nom de *Pyrgopolinices* (πύργος, πόλις, νικάω, *vainqueur des tours et des villes*), et il lui a fait parler un langage qu'il imitait de la comédie grecque. Car un peuple où tout le monde était soldat ne devait guère remarquer chez lui les ridicules du métier des armes. J'imagine que chez les Spartiates on ne riait pas des fanfarons. Ce fut chez les Athéniens que naquit la famille des Thrason, des Thrasyléon et des Pyrgopolinice, du temps où les mercenaires s'enrôlaient au service du Grand-Roi et revenaient ensuite conter leurs exploits à leurs concitoyens.

Ce Pyrgopolinice de Plaute est tout ensemble un guerrier invincible et un homme à bonnes fortunes. C'est, à proprement parler, le *fat. Venus me amat*, dit-il avec complaisance (1), et il est alors aussi gracieux et souriant qu'il était terrible quand il s'écriait : « Soignez mon bouclier; que son éclat soit plus resplendissant que les rayons du soleil dans un ciel pur. Il faut qu'au jour de la bataille, quand il sera temps, les ennemis, dans le feu de la mêlée, aient la vue éblouie par ses feux. Et toi, mon épée, console-toi, ne te lamente pas tant, ne laisse point abattre ton courage, s'il y a trop longtemps que je te porte oisive à mon côté, tandis que tu frémis d'impatience de faire un hachis d'ennemis (2). »

Le doux Térence, *demi-Ménandre*, reprit ce type, légué par la Grèce, mais compris à Rome, et qui sans doute plaisait aux spectateurs de la *summa cavea*. Il y a dans son *Eunuque* un spadassin, *miles* (3), qui fait le siége de la maison d'une courtisane avec trois ou quatre marmitons, et se tient prudemment derrière son bataillon, bravache inoffensif qui se distingue du moins de ses pareils par sa prétention au bon goût et au bel esprit. Le Thrason de Térence a, par ce côté, un trait de fine comédie qui ne se retrouvera pas toujours dans les caricatures triviales qu'on fera, après lui, de la fatuité militaire.

Ce type éternel, et éternellement reproduit, c'est le *Spavento* milanais, c'est le capitaine *Fracasse* chez nous : c'est une galerie d'officiers vantards, fort goûtés au seizième siècle et au commencement du dix-septième, que nous rencontrons dans le *Brave* de Baïf, le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, l'*Agésilan de Colchos* (4) et plusieurs

(1) A la suite de *Colomba*; Paris, 1850, in-18, p. 412, 413.

(2) *Ibid.*, p. 413, 414.

(1) Vers 978, édit. Jos. Naudet.

(2) *Miles gloriosus*, traduction de M. Joseph Naudet; v. 1, sqq.

(3) Dans le prologue de l'*Eunuchus*, Térence ne fait pas difficulté d'avouer qu'il a transporté du Κόλαξ de Ménandre dans sa propre pièce le parasite et le soldat fanfaron :

« *Colax* Menandrist : in east parasitus colax,
Et *miles gloriosus* : eas se non negat
Personas transtulisse in Eunuchum suam
Ex Græca » (v. 30-33, Fleckeisen)

Seulement il a donné au parasite, que Ménandre avait appelé Στρουθίας, le nom de *Gnatho*, et au soldat fanfaron, que Ménandre avait appelé Βίας, le nom de *Thraso*. Voyez le premier fragment du Κόλαξ de Ménandre, p. 28 B, 29 A de la *Bibliothèque grecque* d'Ambroise Firmin Didot.

(4) A propos de ce singulier nom de *Colchos*, qui a pris racine dans la langue française, nous croyons devoir reproduire ici une note excellente de J. Fr. Boisso-

autres pièces de Rotrou, *Jodelet duelliste* de Scarron, et dont nous reconnaissons un des derniers descendants dans le don Annibal de l'*Aventurière* de M. Émile Augier. C'est surtout du *matamore* castillan que notre ancien théâtre s'est emparé. « Corneille avait trente ans, dit M. de Puibusque, et cherchait encore sa route; en errant dans l'antiquité, il avait heurté le sublime, et l'imitation d'une farce espagnole le ramena presque aussi bas qu'à son début; le seul personnage qui aurait pu faire rire dans l'*Illusion comique* est Matamore, fanfaron peureux; mais l'exagération de cette caricature dégénère en bouffonnerie de mauvais goût, et la vérité de quelques traits de caractère disparaît sous des hyperboles monstrueuses (1). »

On peut en juger : Matamore rêve et est en peine :

. . . . . Il ne saurait résoudre
Lequel il doit des deux le premier mettre en poudre
Du grand Sophi de Perse ou bien du grand Mogol.

Ce n'est pas qu'il ait besoin d'armée :

Le seul bruit de mon nom renverse les murailles,
Défait les escadrons et gagne les batailles.
Mon courage invaincu contre les empereurs
N'arme que la moitié de ses moindres fureurs;
D'un seul commandement que je fais aux trois [Parques,
Je dépeuple l'État des plus heureux monarques,
La foudre est mon canon, les Destins mes soldats :
Je couche d'un revers mille ennemis à bas,
D'un souffle je réduis leurs projets en fumée;
Et tu m'oses parler cependant d'une armée!
Tu n'auras plus l'honneur de voir un second Mars;
Je vais t'assassiner d'un seul de mes regards,
Veillaque : toutefois, je songe à ma maîtresse;
Ce penser m'adoucit. Va, ma colère cesse,
Et ce petit archer, qui dompte tous les dieux,
Vient de chasser la mort qui logeait dans mes yeux.
Regarde : j'ai quitté cette effroyable mine
Qui massacre, détruit, brise, brûle, extermine;
Et, pensant au bel œil qui tient ma liberté,
Je ne suis plus qu'amour, que grâce, que beauté (1).

On est étonné que ces extravagantes déclamations aient tenté un imitateur. Desmarest de Saint-Sorlin cependant les exagéra encore, s'il est possible, dans une pièce qui eut un grand retentissement, et que Pélisson, un *homme de goût*, déclare inimitable (2). Voici comment s'annonce l'Artabaze des *Visionnaires* (1639) :

Je suis l'amour du ciel, et l'effroi de la terre,
L'ennemi de la paix, la foudre de la guerre,
Des dames le désir, des maris la terreur,
Et je traîne avec moi le carnage et l'horreur.
. . . . . .
S'il faut que ma valeur manque un jour de ma- [tière,
Je vais faire du monde un vaste cimetière.
(I, 1.)

Il semble qu'un pareil capitan dût passer, sur ces seuls mots, de la caserne aux Petites-Maisons; mais il est au milieu de gens aussi sensés que lui, et un certain Alcidon a la bonté de lui demander :

Quel temps avez-vous mis à conquérir la terre?

A quoi il répond :

En un mois à peu près j'acheval cette guerre.
Je pris, s'il m'en souvient, l'Europe en quatre jours,
Et sans de ma victoire interrompre le cours,
Je fis voile en Asie, et, passant le Bosphore,
En six jours je domptai les peuples de l'aurore;
En deux jours je revins de ces lieux reculés,
Je passai la mer Rouge et les sablons brûlés,
Puis en moins de huit jours je pris toute l'Afrique.
De là, passant les flots de la mer Atlantique,
Je conquis les climats de nouveau découverts,
Et fus au bout d'un mois maître de l'univers.
(IV, 7.)

Il est inutile d'ajouter que ce conquérant est en même temps un poltron; il tremble à la vue d'un poëte qui déclame ses vers et qu'il prend pour un forcené. Et c'était là qu'en était la comédie quatre ans avant le *Menteur!*

Puis le Matamore passa le Rhin et fut recueilli en Allemagne. André Gryph ou Greif, le transforma en *Horribilicribrifax*, et le rajeunit un peu en lui donnant une physionomie germanique, et en personnifiant sous ses traits les officiers retraités qui, après la guerre de Trente ans, rentraient dans la vie civile avec une comique répugnance ou de ridicules prétentions.

L'histoire du Matamore et de ses transfor-

nade, sur un passage du *Télémaque*, livre XV, où Fénelon fait mention du *voyage de Colchos* :

« La ville de *Colchos* est une ville imaginaire que nos auteurs nomment souvent et qui n'a jamais existé. Corneille, Racine, J.-B. Rousseau, et bien d'autres, ont fort employé ce mot sonore, mais vide de sens. Celui-ci a même dit *les bords de Colchos*, comme s'il y avait aussi une rivière de ce nom. Un homme d'esprit, ayant à traduire ce latin,

Ille aspera jussa
Reperit et *Colchos* in me luctumque meorum,

a mis, en se conformant à la géographie de nos poëtes, bien que géographe lui-même, et géographe érudit :

C'est lui dont la fureur, inventant ce supplice,
M'imposa pour me perdre et les mers et *Colchos*.

Faut-il donc avertir que le latin *Colchos* est à l'accusatif, et signifie les peuples de la Colchide? Il y a dans le tome IX des *Jugements* de l'abbé Desfontaines, un excellent morceau sur cette ville de Colchos. » (J. Fr. Boissonade; note sur le *Télémaque* de Fénelon, t. II, p. 275, de l'édition donnée par lui en 1824.)

Nous ajouterons à cette indication Bellanger, dans Desfontaines, t. X, p. 259 et sqq; t. XI, p. 174; Huet sur Manilius, V, 37. — Il est étrange que J. L. Burnouf, homme instruit et exact, ait employé ce mot de *Colchos*, dans sa traduction des *Annales* de Tacite (VI, 34, t. II, p. 199). Chastellain, l'historien de la maison de Bourgogne, a déjà ce mot : « Le Roi l'envoyoit ainsi que Peleus Jason en *Colcos*, pour en estre quitte. » (Ch. 73, p. 201; ap. Michelet, *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 32.)

(1) IIe partie, ch. 3.

L'Illusion comique est de 1636, l'année même du *Cid*. L'épître dédicatoire commence ainsi : « Voici un étrange *monstre* que je vous dédie. » Sur quoi, Voltaire : « Cette pièce mérite véritablement le nom que lui donne Corneille, et pourrait être regardée comme un sommeil de l'auteur après la tragédie de *Médée*; mais quel réveil que la pièce du *Cid*, qui suivit immédiatement cette farce! »

(1) *L'Illusion comique*, acte II, sc. 2.

(2) Mme de Sévigné, qui faisait trop peu de cas des tragédies de Racine, convient qu'elle s'amusa beaucoup aux *Visionnaires* de Desmarets.

mation est-elle achevée? Non sans doute, car il s'en faut que la vanité humaine soit morte.

E. C.

MAUBEUGE (*Géographie* et *Histoire*), ville de France, en latin *Malbodium*, chef-lieu de canton du département du Nord. Population : 6,363 habitants.

Deux monastères fondés dans le septième siècle par sainte Aldégonde, l'un pour les prêtres réguliers et l'autre pour les bénédictines, furent le berceau de cette ville : cette dernière maison fut convertie le 10 avril 967, par Brunon, archevêque de Cologne, en un chapitre de filles nobles. On n'y était admis qu'après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels. Ce monastère qui possédait des domaines étendus et qui jouissait d'un grand nombre de priviléges obtint même des comtes de Hainaut le droit de battre monnaie. Quant à la ville, les franchises dont elle jouissait et qui sont antérieures au treizième siècle développèrent sa population. La fabrication du drap y était fort importante. Les priviléges de Maubeuge furent augmentés le 2 novembre 1339 par le comte Guillaume de Hainaut, et la bourgeoisie se trouva constituée d'une manière définitive.

Maubeuge souffrit beaucoup des vicissitudes de la guerre. Louis XI, s'en étant rendu maître en 1479, la livra aux flammes et ce désastre n'épargna que la maison commune et l'église Notre-Dame de la Croix. Les archives furent consumées, et, si l'on veut obtenir une idée exacte de l'organisation municipale de cette ville, c'est dans le riche dépôt de livres que l'on doit chercher les quelques pièces venues jusqu'à nous. Maubeuge retomba ensuite au pouvoir de la maison de Bourgogne ; mais en 1543, François Ier étant en guerre avec Charles-Quint, le dauphin s'en rendit maître et y mit tout à feu et à sang. Dix ans plus tard (21 juillet 1553), Henri II, roi de France, s'en étant emparé, renouvela ces désastres, qui portèrent un préjudice notable à la prospérité de la ville. D'un autre côté la mauvaise foi des habitants avait fait refuser sur les différents marchés de la province les draps fabriqués dans cette ville : ils étaient de trop mauvaise qualité.

Située sur la limite de la province de Hainaut, cette ville tomba en 1637 au pouvoir des Français ; mais en 1651 don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, y rentra en vainqueur, et le traité d'Aix-la-Chapelle en assura la possession à l'Espagne. La guerre ayant recommencé l'année suivante, le duc d'Harcourt, à la tête des troupes françaises, perça jusqu'à Maubeuge et occupa cette place. Le traité de Nimègue, conclu en 1678, la donna à la France. A cette époque, les fortifications étant en mauvais état, par suite de nombreux siéges soutenus par cette ville, Louis XIV fit abattre les anciennes murailles et construire une nouvelle enceinte; la direction des travaux fut donnée à Vauban. La place fut défendue par sept bastions et par un grand nombre d'autres travaux qui en firent une des plus fortes de la frontière. On n'épargna rien pour la rendre inexpugnable ; l'église de Saint-Pierre notamment fut renversée, et, peu de temps après, reconstruite plus au centre de la ville.

Les troupes autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg vinrent former le blocus de cette ville le 28 septembre 1793. Le siége fut poussé vivement. Les habitants, fatigués par des sorties continuelles, souffrant de la famine, avaient été sur le point de se rendre, lorsque l'armée française, commandée par Jourdan, vint à leur secours. Le prince de Cobourg qui se trouvait dans une position très-fortifiée, raillait agréablement les efforts des Français : « S'ils viennent ici, dit-il, je me fais *sans-culotte*. » Ce mot fut connu des nôtres ; ils en furent piqués au vif, et conçurent une incroyable ardeur de convertir l'Allemand, de lui faire porter le bonnet rouge. La victoire de Watignies (on l'appelle aussi *Victoire de Maubeuge*), gagnée par Carnot et Jourdan le 16 octobre (1), sauva Maubeuge. Cobourg repassa la Sambre ; mais il ne se fit point *sans-culotte*, quoiqu'il l'eût promis. La Convention décréta que les habitants de Maubeuge avaient bien mérité de la patrie.

Lorsque, à la suite des revers de Napoléon, les Alliés franchirent nos frontières, Maubeuge arrêta le duc de Weymar et ses Saxons, (mars 1814), et, bien que livrés à leurs seules forces, les assiégeants l'obligèrent de se retirer. En 1815, les Prussiens s'en emparèrent après Waterloo. Cette place souffrit beaucoup de leur violence et elle eut le déplaisir de les voir dans ses murs jusqu'au 1er janvier 1816. Elle fut ensuite occupée par un corps russe; mais les soldats d'Alexandre, soumis à une exacte discipline, ne commirent aucun excès et la ville reprit un peu de calme. Son histoire n'offre plus dès lors d'autre fait important que la suppression, qui eut lieu le 6 décembre 1835, de la manufacture d'armes jadis créée par lettres-patentes de Louis XIV le 15 avril 1704 ; elle occupait quatre cent dix-huit ouvriers à la fin du siècle dernier. La République, le Consulat et l'Empire lui avaient

(1) Voyez l'ouvrage, capital sur cette grande bataille, publié par M. Z Piérart, de Maubeuge, sous le titre de : *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton ;* 1851, in-4°. Voy. aussi Michelet, *Révolution française*, t. VI, p. 327 et suiv ; les *Mémoires de Vauban*, ch. XXI, p. 348 et 349, Didot.

donné un développement proportionné aux besoins de l'époque, et, dans une seule année, on y fabriqua jusqu'à 36,000 armes.

A la fin du siècle dernier Maubeuge était le chef-lieu d'une prévôté comprenant deux villes et soixante-onze bourgs ou villages.

Aucun monument digne d'être visité n'existe à Maubeuge : son abbaye a été détruite, et la vieille tour de son église paroissiale s'est écroulée sous le canon prussien en 1815.

Située sur la Sambre canalisée, cette ville fait un assez grand commerce de transit en charbon provenant de Charleroy, en ardoises de Fumay, etc. Elle n'a d'autre industrie spéciale que la fabrication de la quincaillerie et quelques scieries de marbre.

On a commencé dans ces dernières années à écrire l'histoire de Maubeuge (1); les riches archives de Lille, et surtout la bibliothèque de M. Estienne à Maubeuge, renferment de nombreux renseignements manuscrits dont la publication est fort à désirer.

E. C.

MAURES (*Ethnographie.*) Un des peuples les plus célèbres de l'ancien continent. Les découvertes toutes modernes de l'épigraphie confirment l'identité depuis longtemps soupçonnée entre les Berbères de l'Afrique et les Libyens; elles ont établi que les Maures, qui sont certainement des Berbères, furent, dès la plus haute antiquité, le dernier anneau de cette longue chaîne de peuples libyens qui, avant l'arrivée des navigateurs et des conquérants asiatiques, occupaient la région de l'Atlas, entre cette chaîne de montagnes et la mer, où, de nos jours encore, ils en sont les plus purs représentants. Strabon, le premier entre les Grecs, signale leur présence en Afrique, le long du détroit de Gibraltar, en face de l'Espagne; il les appelle *Maurusiens*, en ajoutant que les Romains et les Grecs les appellent Maures. Parmi les Latins, Salluste, s'aventurant dans l'obscurité des légendes primitives, voit en eux un rameau des Mèdes émigrés de l'orient, et greffés sur le tronc libyen. Pline, renonçant à toute conjecture, se borne à constater que parmi les nations tingitanes (du pays de Tanger) la principale était jadis celle des Maures, réduite de son temps à quelques familles par des guerres désastreuses. Procope, revenant aux traditions orientales, fait provenir les Maures d'une émigration chananéenne; tandis qu'Isidore de Séville, s'arrêtant à la trompeuse analogie de sons, prétend que la Mauritanie a pris son nom de la couleur de ses peuples, le noir, en grec μαυρός (pour ἀμαυρός). Telle ne peut être l'origine de cette appellation, car les Maures, quoique bruns et hâlés par le soleil, comme tous les peuples de l'Afrique septentrionale ne peuvent sans une manifeste exagération, être qualifiés de noirs. Selon toute vraisemblance, les Maures ont reçu ou pris ce nom de leur position à l'occident, qui dans les langues sémitiques s'exprime par un radical qui s'y rapporte (en hébreu *manreb*, en arabe *maghreb*). Quant à ce dernier, signalé d'ordinaire comme la vraie racine du vocable *maure*, avec lequel son affinité est évidente, il a dû s'introduire en Afrique avec les primitives migrations des tribus arabes, bien antérieures à celles du septième siècle; et les deux expressions ont pu se suivre de près sur la terre étrangère.

Quoi qu'il en soit de ces lueurs qui ne peuvent dissiper toutes les ténèbres de l'histoire, le nom de Maure est si bien consolidé du temps des Romains, qu'il est étendu à toute une moitié de l'Afrique soumise qui prend le nom de Mauritanie tingitane, à l'ouest de la Moulouïa jusqu'à l'Océan, et celui de Mauritanie césarienne, à l'est de la même rivière jusqu'à la Numidie. Ces noms subsistent aussi longtemps que la domination romaine : ils disparaissent avec elle sous les flots de l'invasion, vandale d'abord, puis arabe. Mais l'appellation primitive de Maure survit aux luttes violentes et confuses qui mirent aux prises les races, les langues et les cultes dans le Maghreb. Quand les disciples de Mahomet, entraînant des bandes, supérieures en nombre, de Berbères, traversent le détroit de Gibraltar et s'emparent de l'Espagne, la conquête et la souveraineté musulmane sept fois séculaire en ce pays, se personnifient sous le nom de *Maures d'Espagne*, plus encore que sous celui d'Arabes ou de Sarrasins (hommes du *Cherq*, Orient), et c'est justice, car les Berbères jouèrent le principal rôle dans cette croisade victorieuse de l'islam contre la croix. Lorsque la réaction chrétienne et le patriotisme national, triomphant à leur tour, refoulèrent les conquérants sur la terre d'où ils étaient partis, ces fugitifs se dispersant, avec les débris de leur civilisation et de leurs richesses, dans toutes les villes du littoral africain de la Méditerranée, y portèrent leur nom de Maure. Et ceux d'entre eux qui, subissant la loi et la foi des chrétiens, restèrent en Espagne, y reçurent le nom de Morisques, indélébile cachet de leur origine.

De nos jours l'ethnographie reconnaît sous le nom primitif trois grandes familles : 1° Les Maures du Maroc, principale souche de la population indigène, qui subsiste encore, pure de tout mélange, dans le Rif, en face de l'Espagne, précisément aux mêmes lieux où la signalaient Strabon et Pline, il y a dix-huit siècles; 2° les Maures des villes de la Berbérie tout entière,

(1) Voyez l'ouvrage de M. Z. Piérart, cité plus haut.

depuis Tanger jusqu'à Tripoli ; 3° les Maures du Sénégal.

Les vrais Maures du Maroc, ceux qui appartiennent à la race berbère, ne diffèrent que par une indépendance plus sauvage des autres populations kabiles de la région Atlantique. Ils se qualifient d'*Amazirgues* ou hommes libres ; c'est un peuple robuste, fier, sobre, laborieux, qui, sur la côte du Rif, se livre à la piraterie, tandis que, dans l'intérieur, il cultive les terres et les arbres, et s'adonne au soin des bestiaux.

Dans le reste de l'Afrique septentrionale, et même au Maroc, on appelle particulièrement Maures les habitants des villes, surtout sur le littoral ; détritus indéterminé de toutes les races qui s'y sont succédé, chez lesquelles brillent encore d'un certain éclat les souvenirs et les vestiges de la splendeur acquise en Espagne. Dans les générations qui se sont transmis ce nom il y a plus souvent tradition de résidence, d'habitudes et d'intérêts que tradition de sang. Les Maures de notre temps se livrent au commerce, exercent de petites industries, habitent leurs maisons de ville fermées comme des prisons, possèdent et font cultiver des biens de campagne. Beaucoup parmi eux sont remarquables par la beauté de la figure, l'ampleur élégante de la démarche, du costume et des manières. Ils ont généralement la peau plus blanche, le visage plus plein, le nez moins aigu, le profil moins anguleux, les cheveux plus fins, tous les traits de la physionomie moins accentués que les Arabes, parmi lesquels pourtant un grand nombre d'entre eux se sont recrutés anciennement : effets naturels du séjour des villes. Leurs femmes appelés *Mauresques* sont blanches et souvent fort belles : par leur alliance avec les Turcs, elles ont donné naissance à la famille des Koulouglis, dans les trois anciennes régences d'Alger, de Tunis, et de Tripoli. Au Maroc l'origine berbère domine parmi les Maures des villes, quoiqu'elle soit atténuée par une éducation et des mœurs qui ont adouci la rusticité sauvage de la population des campagnes. A Alger les origines berbères, espagnoles et arabes se partagent la classe des Maures qui décline de jour en jour au contact des Français dont la présence a fait renchérir la vie matérielle, tout en diminuant les revenus antérieurs qui se puisaient dans la propriété des maisons et des terres, dans l'industrie et le commerce. A Tunis un nouvel élément se combine aux précédents : ce sont les descendants des Arabes qui de Sicile repassèrent en Afrique, chassés par les princes chrétiens. Dans ces deux villes beaucoup de Maures ont du sang européen ou asiatique dans les veines, par suite de la conversion à l'islamisme de captifs ou d'aventuriers espagnols, grecs, italiens, circassiens. On trouve çà et là des groupes qui portent encore le nom d'*Andalous*, en souvenir du séjour de leurs pères en Andalousie, et qui montrent avec un orgueil navré les clefs de leurs maisons de Grenade et de Cordoue. A Tripoli l'élément arabe domine presque exclusivement : là se trouve, en effet, sa station la plus rapprochée de l'Égypte et l'Arabie, ses foyers primitifs. A mesure que de l'est on avance vers l'ouest, son influence diminue comme sa proportion matérielle, et le type berbère, maure ou kabile reprend le dessus, qu'il conserve surtout au Maroc.

Les Maures du Sénégal, plus récemment soumis à l'observation directe de la science européenne, occupent la rive droite du fleuve de ce nom depuis ses bords jusqu'au grand désert et depuis l'Océan jusqu'au Kaarta et au Khasso. Là, comme en Espagne, cette appellation représente un mélange, à divers degrés, suivant les tribus, de l'élément berbère, fond primitif de la population, avec l'élément arabe qui s'y est introduit par la force ou par des alliances volontaires de sang et d'intérêt. L'origine de ce mélange peut être indiquée avec une grande vraisemblance. Lors de la grande invasion arabe du onzième siècle de notre ère, au nombre des tribus émigrantes se trouvait celle de Makil, tribu hymiérite ou de l'Yémen, d'abord peu nombreuse et qui se multiplia, par la suite, au point de devenir une des principales de l'Afrique occidentale. Les Makil se divisèrent en trois fractions : les Beni-Obéid-Allah, les Beni-Mansour et les Beni-Hassan. Ces derniers, nomades par excellence, s'étendirent dans les régions sablonneuses du désert jusqu'aux lieux qu'habitaient les Zénaga, riverains du Sénégal qui a pris leur nom, tribu berbère affaiblie, après la chute des Almoravides qui étaient sortis de son sein, vers le onzième siècle de notre ère. Les Arabes Beni-Hassan subjuguèrent les Berbères Zénaga, les soumirent à l'impôt, et dominèrent à leur place sur les bords du Sénégal, au point que le mot *Hassan* y est devenu synonyme de prince et de guerrier, celui de *Zénaga*, synonyme de tributaire. Ils achevèrent contre les Noirs, possesseurs autochthones du pays, l'œuvre de conversion et de refoulement commencée par les Berbères. Mais, dans cette lutte de tous les jours, de nombreuses unions avec les filles noires, libres ou captives, altérèrent la pureté du sang au point que les mulâtres comptent aujourd'hui dans une proportion notable parmi les tribus blanches. La classification des Maures du Sénégal, tous commandés par des cheikhs, tantôt élus, tantôt héréditaires, doit s'établir ainsi qu'il suit :

A. Trois grandes tribus :

1° Les Trarza, nom particulier des groupes de familles arabes qui occupent le bas du fleuve, à partir de Saint-Louis, et dominent toute une multitude soumise d'Arabes de classe inférieure, de Berbères, de mulâtres et de noirs. Il n'est resté en dehors de leur autorité que quelques tribus berbères religieuses, protégées par leur caractère sacré de marabouts, tels que les Darmankours : le tout compose une population d'environ 50,000 âmes.

2° Les Brakna, distribués à droite du cours moyen du fleuve, depuis Podor, et par le travers de l'île à Morfil, jusqu'aux environs de Matam; tribu composée, comme les Trarza, d'un tiers de mulâtres à type arabe, d'un tiers de mulâtres à type berbère, et d'un tiers de noirs purs, captifs ou affranchis, nomades avec leurs maîtres ou patrons, sous le commandement d'un cheikh, de souche arabe; et tous de famille guerrières de même origine. Chez eux se trouvent les *Guedala*, qui sont très-probablement les vrais représentants des *Gétules* qui se partageaient avec les Libyens la région atlantique. On trouve chez les Brakna, comme chez les Trarza, des tribus de marabouts, à peu près indépendantes. Population totale : 60,000 âmes environ.

3° Les Douaïch répandus, à quelque distance du haut fleuve, dans le pays qui entoure Bakel. Mêmes races mélangées, mêmes mœurs et mêmes institutions que les Trarza et les Brakna, avec cette différence essentielle que la race zénaga, primitivement vaincue et subjuguée chez eux comme chez leurs voisins par les descendants des Arabes Hassan, a repris ensuite le dessus et règne aujourd'hui sur le pays. Quelques vieillards parmi les Douaïch parlent encore le berbère, qui a presque partout été remplacé par l'arabe. On trouve parmi eux les Lamtouna, représentants de la tribu de même nom, qui fut très-puissante au moyen âge, ainsi que de nombreux groupes de berbères marabouts.

B. Quatre tribus secondaires, à l'est des précédentes.

4° Les Ouled-Embarek, de la famille des Beni-Hassan, autrefois maîtres des Douaïch, aujourd'hui leurs rivaux, sur les frontières du Kaarta. — Une de leurs fractions, les Ely-Ould-*Ahmar* (*Ludamar* des géographes), commande dans le Bakhounou, habité par les Noirs.

5° Les Ouled-en-Naceur, fraction des précédents, aujourd'hui séparée et indépendante, se tenant à distance du fleuve.

6° Les Askeur, Hassan d'origine, comme les Ouled-Embarek, s'approchent du fleuve à la hauteur de Makhana. Ils commandent aux El-*Ghouizi* (ou *Rouizi*), ancienne fraction séparée des Ouled-Embarek. Les uns et les autres sont alliés du Khasso, dont ils épousent les filles.

7° Les Ouled-Yaya-ben-Othman, qui descendent des Beni-Hassan, et habitent au nord-est des Trarza, dans l'Adrar, où ils sont maîtres. L'Adrar renferme des oasis, dont les principales sont Ouadan et Chinguéti, habitées par des marabouts révérés de la tribu berbère zénaga, les Aïdou-el-Hadja. Ils trafiquent avec le Maroc par des caravanes qui traversent le désert de sable.

Dans leurs courses nomades les tribus maures les plus avancées vers l'est parcourent les régions situées au nord du bassin supérieur du Niger, et se rapprochent de leurs frères berbères, les Touaregs, qui campent aux environs de Tombouctou.

Telles sont, de nos jours, les grandes familles humaines auxquelles un usage légitime applique le nom de Maures : en toutes, en effet, se retrouve une part d'héritage des anciens Maures de l'Afrique occidentale, premier berceau connu de cette race. Mais les Espagnols et les Portugais, par une extension abusive, l'appliquent fréquemment à tous les musulmans, même aux peuplades non chrétiennes qui habitent leurs colonies. Ainsi, ils voient des Maures sur la côte occidentale d'Afrique dans les royaumes d'Angola et de Benguéla, sur la côte orientale dans le Mozambique, et jusque parmi les sauvages des îles Philippines. L'ethnographie ne saurait accueillir ces assimilations, pas plus que celle qui du noir Othello a fait le *More* de Venise, par une altération aussi manifeste de l'orthographe que de l'histoire, dué aux écrivains espagnols.

Histoire. Quelque bruit qui se soit fait de tout temps autour du nom des Maures, le développement de cette famille humaine à travers les siècles ne présente point cette unité qui donne seule droit à une histoire spéciale.

Ses établissements primitifs, ses mouvements nomades, ses mœurs, ses institutions, sa langue rentrent dans le tableau de la société Berbère et Kabile. Les Maures de l'antiquité ne sont connus que par leur contact avec les Romains, qui les soumettent, les gouvernent comme sujets de leurs deux provinces, les Mauritanies. Dans le monde moderne la part qu'ils prennent à la conquête de l'Espagne relève de l'histoire de la péninsule et de celle de l'Islamisme. Dans les trois siècles suivants, leur rôle en ce pays, quoique important, s'efface sous celui des Arabes, à qui appartient la souveraineté, personnifiée dans les Ommiades de l'Occident. Lorsque se relève avec une énergie longtemps contenue, mais non domptée, le ressort de la race maure, et qu'elle conquiert à son tour le

pouvoir dans le MAGHREB, elle est représentée par deux dynasties célèbres, celle des ALMORAVIDES d'abord, puis celle des ALMOHADES. Et, lorsque la réaction chrétienne et nationale, triomphante en Espagne, chasse les Maures soit d'Espagne, soit de Sicile, les proscrits, rentrant dans leur patrie originaire vont se mêler aux populations qui forment l'empire du MAROC et des CHÉRIFS à l'ouest, la régence d'ALGER au centre, celle de TUNIS à l'est. Quant aux Maures du SÉNÉGAL, leurs agitations et leur commerce occupent le premier plan des annales modernes de cette contrée. Les Maures du RIF, sur la côte nord-ouest de l'Afrique, ont conservé depuis vingt siècles, avec leur nom une physionomie distincte, sans se fondre dans l'histoire du pays environnant, et ils mériteraient un article spécial. Pour les autres, nous renvoyons aux mots ci-dessus rappelés.

STRABON, SALLUSTE, PLINE, PROCOPE.
CHÉNIER. *Recherches historiques sur les Maures.*
CASTIGLIONE. *Recherches sur les Berbères atlantiques.*
JULES DUVAL. *Tableau de l'Algérie.*
FAIDHERBE. *Notice sur la colonie du Sénégal*; dans l'*Annuaire du Sénégal.*

Jules DUVAL.

MAUVE, *Malva* (*Botanique*). Notre Mauve ordinaire, plante des plus communes dans nos pays et connue de tout le monde, est le type d'un genre nombreux qui, à son tour, a donné son nom à la famille des Malvacées. Le genre Mauve compte plus de cent espèces connues aujourd'hui. Les végétaux qui le composent sont des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbrisseaux qui croissent sur presque tous les points de la surface du globe, mais qui abondent cependant dans la région méditerranéenne et au cap de Bonne-Espérance plus que partout ailleurs. Leurs feuilles sont généralement anguleuses ou lobées. Leurs fleurs varient beaucoup de couleur, selon les espèces, et se montrent tantôt solitaires, tantôt groupées en inflorescences diverses; chacune d'elles est accompagnée d'un calicule de 3 folioles, et elle présente un calice à 5 lobes, 5 pétales à côtés inégaux, échancrés pour l'ordinaire, de nombreuses étamines monadelphes, enfin un pistil dont l'ovaire a un grand nombre de loges uniovulées et porte un nombre égal de styles soudés entre eux seulement à leur base. Le fruit des Mauves se divise en nombreuses coques contenant chacune une graine réniforme et se détachant de l'axe central. — La MAUVE SAUVAGE, *Malva silvestris* L., connue vulgairement sous les noms de *Mauve*, *grande Mauve*, est extrêmement commune autour des habitations, le long des haies, dans les terres incultes. Elle est haute, en moyenne, de 50 à 60 centimètres; sa tige est droite, rameuse, velue; ses feuilles sont pétiolées, divisées en 5-7 lobes pointus, crénelées sur les bords, un peu velues; ses fleurs sont grandes, d'une couleur purpurine sur laquelle tranchent des lignes d'un pourpre foncé. — Une autre espèce, presque aussi commune dans les mêmes lieux et le long des chemins, est la MAUVE A FEUILLES RONDES, *Malva rotundifolia* Lin., vulgairement nommée *petite Mauve*. Celle-ci a la tige couchée et ne s'élève qu'à 20 ou 30 centimètres de hauteur. Ses feuilles sont petites, longuement pétiolées, arrondies avec la base échancrée en cœur; elles forment 5 lobes larges et courts, très-obtus, crénelés au bord. Ses fleurs sont petites, rosées, généralement situées par cinq à l'aisselle d'une même feuille. Ces deux Mauves sont également officinales; elles sont journellement employées à titre d'émollient et adoucissant, en bains, en tisanes, en injections, etc. On les utilise même comme légume dans plusieurs parties de l'Europe méridionale et en Égypte; cependant elles ne constituent jamais qu'un aliment assez médiocre. — On cultive pour l'ornement des jardins quelques espèces de ce genre qui se recommandent la plupart par leurs fleurs, quelques-unes par leurs feuilles. — Dans cette dernière catégorie rentre la MAUVE FRISÉE, *Malva crispa* L., charmante espèce annuelle, originaire de Syrie, qui produit un agréable effet par ses grandes feuilles d'un vert gai, arrondies, divisées en sept lobes obtus, crispées et frisées sur les bords avec beaucoup d'élégance. C'est une belle plante qui atteint 1 mètre de hauteur. Ses fleurs sont sessiles à l'aisselle des feuilles. On la multiplie en en semant les graines dès qu'elles sont mûres. Elle vient bien dans toutes les natures de terre, mais elle aime une exposition chaude et le soleil. — Parmi les espèces cultivées pour leurs fleurs nous nous contenterons de mentionner la MAUVE DIVARIQUÉE, *Malva divaricata* Andr., du cap de Bonne-Espérance, espèce ligneuse, à fleurs blanches, rayées de carmin, se succédant en abondance pendant tout l'été et l'automne; la MAUVE EFFILÉE, *Malva virgata* Cav., également du Cap, et à fleurs blanches, solitaires et géminées au bout de longs pédoncules; la MAUVE DU CAP, *Malva capensis* Cav., dont le nom indique le pays d'où elle provient; espèce qui se reconnaît facilement à l'humeur visqueuse qui en enduit la surface, et qui donne pendant tout l'été beaucoup de fleurs d'un rose intense. Ces trois espèces ont besoin d'être enfermées en orangerie pendant l'hiver.

P. D.

MAXIMUM (*Histoire*). On entend par *maximum* une limite supérieure de prix imposée par la loi à la vente d'une marchandise. Les

règlements sur la boulangerie en France établissent, pour le prix du pain, un *maximum* qu'un tableau affiché à des époques déterminées fait connaître aux consommateurs.

Les lois répressives de l'usure, en fixant le taux du prêt de l'argent à 5 ou 6 pour cent, sont également des lois de *maximum*.

On pourrait citer encore d'autres cas où nos lois interviennent dans les transactions privées pour soumettre le vendeur au *maximum*. C'est ainsi qu'elles règlent les honoraires des officiers ministériels, des agents de change, des courtiers de commerce, les prix de transport sur les chemins de fer, et d'une manière indirecte le salaire des ouvriers en leur interdisant la faculté de se concerter pour en demander l'augmentation.

Une loi qui établirait un *minimum* de salaire serait encore par le fait une loi de *maximum*, puisqu'elle fixerait la plus grande somme de travail que l'ouvrier devrait donner pour obtenir en échange, pour acheter un certain salaire.

On sait que pendant le cours de la Révolution française divers décrets ont été portés limitant le prix auquel certaines marchandises devaient être vendues ; et le mot *maximum* est resté au nombre de ceux dont les ennemis du grand mouvement d'alors se servent comme d'une injure qu'ils jettent au gouvernement républicain.

Pour être juste, il faudrait cependant reconnaître que les révolutionnaires, quand ils soumirent certaines marchandises au maximum, ne firent en cela que suivre l'exemple donné par la monarchie. Si l'on veut bien consulter l'histoire de ce temps, on verra que nos grandes assemblées, pressées d'édicter des lois de maximum, résistèrent longtemps, et que si enfin elles portèrent de telles lois, ce fut lorsque la population presque tout entière les y contraignit.

Comment se fit-il qu'un peuple, qui avait renversé son ancien gouvernement au nom de la liberté, alla jusqu'à la menace à l'égard de ses représentants, pour les forcer à détruire une des conséquences du principe de liberté : le droit pour chaque citoyen de disposer comme il lui plaît du produit de son travail ? il y a là une anomalie qu'on ne peut expliquer que par la longue habitude où était ce peuple de vivre sous un gouvernement qui réglementait toute chose, et avait la prétention de se faire *providence*. Ce peuple, depuis des siècles, était accoutumé à vivre en tutelle, à attendre de Versailles son pain de chaque jour et à croire que la force est la seule puissance de qui l'on doive espérer le bien. Or, ce ne fut pas assez que la Bastille fût démolie pour changer sur ce point la croyance publique. Au 6 octobre, le pain était cher. On alla à Versailles en demander à Louis XVI. Quand la Convention siégea aux Tuileries, on alla en demander aux Tuileries. La Convention, ce n'était point, pour la multitude, le simple Conseil d'un peuple souverain, d'un peuple dont chaque citoyen est majeur. La Convention, c'était, pour le plus grand nombre, une autre royauté, une *providence* nouvelle mise à la place de l'ancienne, qui ne valait plus rien. Et que l'on n'en fasse pas un reproche à nos pères ; il n'est que juste, au contraire, de les glorifier de ce que l'éducation qui pesait sur eux ne les a pas empêchés de chercher le bien, de le vouloir avec une énergie indomptable et d'y tendre incessamment, sans se laisser décourager, ni par leurs propres fautes, dont ils eurent conscience, ni par les malheurs sans nombre où ils venaient à chaque pas se heurter.

Pour qu'une nation soit libre et souveraine, il ne suffit pas qu'elle ait rédigé une Constitution portant que les lois seront faites par ses représentants et exécutées par un pouvoir émané du suffrage universel ; il faut encore, il faut surtout que chaque citoyen ait le sentiment profond du juste et de l'injuste, qu'il ait encore conscience de sa valeur personnelle, qu'il sache faire lui-même ses propres affaires et que l'individu collectif qu'on appelle *l'État* intervienne seulement pour assurer la sécurité de chacun et l'exercice de sa liberté, en tant qu'il ne porte point atteinte à la liberté des autres. S'il n'en est pas ainsi, si le pouvoir public, qu'il ait une seule tête ou qu'il en ait mille, qu'il soit héréditaire ou procède de l'élection ; si le pouvoir public agit autrement que pour assurer l'exécution des principes de justice supérieurs à toute société, s'il élève la prétention de créer des devoirs et des droits, s'il se mêle de protéger, de *combattre, de diriger des intérêts*, de prévoir et de *penser pour quarante millions d'hommes*, la société alors, quelle que soit l'étiquette politique qu'on lui donne, est soumise au principe d'autorité. Il n'y a plus souveraineté du peuple, mais despotisme.

En 1792, malgré les inspirations généreuses qui lui firent faire de si grandes choses, la nation française n'était pas en possession de cette vérité, entrevue aujourd'hui dans la république des États-Unis d'Amérique. Et comment aurait-elle pu en être convaincue, soumise qu'elle était depuis tant de siècles à une éducation tout opposée ? A peine croyait-elle que si deux et deux ne font ni plus ni moins que quatre, c'est que l'autorité en avait décidé ainsi ; et ceci ne paraîtra point une exagération aussi grande qu'on pourrait le croire, si l'on veut bien se rappeler comment des rois, empêchés par la rareté du numéraire, ont successivement déclaré qu'une demi-livre

d'argent, qu'un quart, un vingtième de livre était réellement une livre et comment cet expédient a été accepté.

Sans remonter ainsi jusqu'à Philippe-le-Bel, on voit qu'au temps de Louis XIV, dans les années de disette de 1692 et 1693, précisément un siècle avant notre révolution, la royauté donnait l'exemple de ce qu'il y a eu de plus violent dans les mesures essayées depuis. Nous lisons dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV* : « Les rapports que la Reynie adresse à de Harlay offrent à ce sujet de curieux détails. On y voit la police criant contre le monopole, soupçonnant tout le monde, tracassant les marchands, réglant les prix, menaçant les fermiers de confiscation, excitant enfin la colère du peuple qu'elle trompe et entretient dans l'idée que son salut dépend de l'administration. Celle-ci a recours à tous les moyens : défense d'acheter du blé hors des marchés, défense d'en acheter à la campagne, défense d'en acheter d'avance avant la récolte, ordre aux fermiers et laboureurs, dans un rayon de huit lieues autour de Paris, d'amener incessamment leur blé aux halles et aux autres marchés les plus voisins, à peine d'amende et de confiscation; ordre aux marchands de blé de faire dans trois jours leurs déclarations au greffe de la police, de la quantité de grains qu'ils ont achetés et d'amener la quantité nécessaire pour la fourniture de la ville ; ordre que les grains qui tiennent port depuis longtemps soient vendus et mis au rabais conformément aux règlements ; fixation du plus haut prix auquel ce blé pourra être vendu ; défense de vendre du blé au-dessus d'un certain prix pendant tout un mois ; violence faite aux boulangers pour les forcer à vendre leur pain à un prix marqué (1). »

On trouve dans le même recueil, à la date du 27 août 1713, un exemple du système de *réquisition* mis depuis en usage pour le service des armées. « Le Roi ordonne de saisir, à Charenton, des bateaux chargés d'avoine, pour servir à l'approvisionnement de la Cour. » On doit remarquer qu'ici il ne s'agit pas même d'une nécessité publique, et que la *raison d'État* n'était autre que le besoin d'entretenir les équipages des courtisans.

Le Roi voulant protéger une certaine branche de commerce, rend en 1694, une ordonnance qui défend de remplacer les boutons de soie, qu'on portait alors aux habits, par des boutons d'étoffe. La Reynie paraît hésiter à appliquer cette prescription ridicule, mais le chancelier lui écrit le 9 juillet 1696 : « S. M. m'a dit et répété très-sérieusement, malgré toutes vos raisons, qu'elle veut estre obéye en ce poinct comme en toutes autres choses et que, sans distinction, vous devez confisquer tous les habits neufs et vieux où il s'est trouvé des boutons d'estoffe. Ne proposez donc plus, sur cette matière, des expédients et condamnez avec rigueur tous ceux qui ont esté ou qui pourront également aussi estre trouvez en contravention. »

Autre exemple de protection accordée à la manufacture (Lettre de Pontchartrain à d'Argenson, 9 novembre 1699) : « Le roy ayant esté informé que le nommé Bailly, marchand de Paris, a proposé, depuis peu, d'establir une manufacture de chapeaux à Turin qui pourrait porter préjudice à ceux de France, S. M. m'a ordonné de vous escrire de le faire arrester et de l'envoyer à la Bastille. »

Tout le monde a entendu parler des violences qui, sous le règne suivant, accompagnèrent l'essai d'établissement du système de Law. Cours forcé du papier-monnaie, émission de ce papier sans rapport avec le gage qu'il était censé représenter, défense de transporter du numéraire, défense de posséder des matières précieuses, visites domiciliaires, délation encouragée et prescrite comme un devoir, création de délits nouveaux soumis aux mêmes peines que les infractions à la loi morale, voilà ce que nous montre l'histoire du financier écossais qui n'était cependant ni un méchant homme ni un homme d'une intelligence ordinaire (1).

Dès avant le ministère de Law, pendant tout le règne de Louis XV et le commencement du règne de Louis XVI, une cause autre que ces exemples fâcheux et plus funeste, avait contribué à égarer et à aigrir l'opinion publique. Je veux parler de ces spéculations sur les subsistances qui reçurent le nom de *Pacte de famine*, et qui eurent pendant un temps S. M. Louis XV pour commanditaire et protecteur (2).

C'est à pareille école que le peuple avait appris l'administration et l'économie politique. Est-il donc étonnant qu'il ait voulu employer, dans son intérêt, les mêmes moyens dont on s'était servi pour l'affamer? que, devenu souverain, il ait cru pouvoir assurer, à coups de décrets, sa subsistance, que ses anciens souverains lui arrachaient à coups d'ordonnances?

Bientôt il eut la certitude que la race des accapareurs n'était pas éteinte et avait même pris de nouvelles forces, en enrôlant comme auxiliaires les ennemis politiques qui voulaient le précipiter dans l'abîme. Il vit enfin se

(1) Correspondance administrative sous Louis XIV. Voy. *la Libre Recherche* ; octobre 1858.

(1) Voy. *Histoire de Law*, par A. Thiers; Leipzig, 1858.

(2) Voy., au t. III du SUPPLÉMENT, notre article FAMINE.

dresser contre lui l'Europe coalisée. Il lui fallut bientôt nourrir plus d'un million de soldats, autoriser les fournisseurs à exercer des réquisitions; et les fournisseurs mirent à profit le privilége qu'on leur donnait pour se livrer eux-mêmes à la spéculation qui élevait le prix des denrées. C'est une conséquence de la guerre, conséquence logique, inexorable. Lors donc que l'on ne trouva plus de blé au marché ou qu'on ne l'y trouva qu'à un prix excessif, on crut, et ce fut quelquefois avec toute raison, que c'était l'effet des manœuvres des accapareurs unis aux ennemis de la Révolution. Ce fut alors qu'irrité, désespéré, le peuple vint exiger de la Convention qu'elle fixât, par un décret, le prix maximum du pain.

Ce mot *maximum* se trouve pour la première fois dans une pétition des électeurs du département de Seine-et-Oise portée à la barre de la Convention nationale le 19 novembre 1792. Cette pétition donna lieu à une lettre du ministre Roland, lettre où sont résumés les véritables principes de l'économie politique en matière de commerce. Quelques jours après vint une pétition des électeurs d'Indre-et-Loire, demandant, comme celle de Versailles, la fixation d'une limite supérieure pour le prix du blé. Le 12 février suivant, une nouvelle pétition, lue au nom des quarante-huit Sections de la ville de Paris, vint encore saisir la Convention de la question des subsistances. A côté de demandes très-justes, comme celle de l'uniformité de mesure pour les céréales dans toute l'étendue de la république, on y trouve avec douleur *la peine de mort* appelée sur la tête de tout marchand ou agriculteur qui vendrait un sac de blé du poids de 250 livres au-dessus du prix de 25 francs. Cette fois le langage des pétitionnaires était menaçant. Ils furent presque unanimement repoussés par la Convention. Marat, notamment, s'exprima ainsi : « Les mesures qu'on vient de vous proposer à la barre pour rétablir l'abondance sont si excessives, si étranges, si subversives de tout bon ordre, elles tendent si évidemment à détruire la libre circulation des grains et à exciter des troubles dans la république, que je m'étonne qu'elles soient sorties de la bouche d'hommes qui se prétendent des êtres raisonnables et des citoyens libres, amis de la justice et de la paix... Ne vous y trompez pas, citoyens: c'est ici une basse intrigue. Je pourrais nommer ici des individus notés d'aristocratie, etc. »

Le girondin Buzot appuya vivement l'opinion de Marat. « Souvenez-vous, dit-il en terminant, de ces paroles de Vergniaud : *Le pain est cher, dit-on, la cause en est au Temple; eh bien, un jour on dira de même: le pain est cher, la cause en est dans la Convention nationale.* Ce temps est venu, citoyens, ne l'oubliez pas, et voyez que c'est avec les subsistances qu'on voudrait égorger la liberté publique. »

A la fin de la discussion, l'orateur, qui s'était présenté au nom des quarante-huit Sections de Paris, fut décrété d'arrestation. Le 18 avril 1793, pétition du département de Paris demandant la suppression du commerce des grains; le 25, pétition des citoyens de Saint-Germain en Laye, pour réclamer la taxation d'un maximum sur le prix du sac de farine et le recensement exact de tous les grains existants sur le territoire de la république. A l'occasion de ces pétitions une discussion eut lieu dans laquelle on entendit Philippeaux, Ducos, Barbaroux, Creuzé-Latouche. Parmi les causes de la cherté croissante des subsistances, Philippeaux signala les manœuvres des munitionnaires des armées. Assimilant ensuite la situation de la France à celle d'une ville assiégée, où les règles ordinaires de la propriété ne sauraient être observées et où tout doit être mis en commun, il conclut à l'établissement du maximum.

Ducos démontra qu'une telle mesure, pour être efficace et juste, devrait s'étendre à la plupart des objets de consommation, puisqu'on ne saurait équitablement forcer le cultivateur à livrer son grain pour un prix invariable, si ses instruments de travail, tels que bœufs, chevaux, fers, bois, cuirs, harnais, pouvaient lui être successivement vendus à un taux plus élevé.

Le vendredi, 3 mai, la Convention rendit enfin un décret sur la matière des subsistances. Voici ceux des articles de ce décret qui traitent du maximum.

« Art. 25. Pour parvenir à fixer le maximum du prix des grains dans chaque département, les directoires de district seront tenus d'adresser à celui de leur département le tableau des mercuriales des marchés de leur arrondissement depuis le 1er janvier dernier jusqu'au 1er mai, présent mois.

Le prix moyen, résultant de ces tableaux, auquel chaque espèce de grains aura été vendue entre les deux époques ci-dessus déterminées, sera le maximum au-dessus duquel le prix de ces grains ne pourra s'élever.

Art. 26. Le maximum ainsi fixé décroîtra dans les proportions suivantes : Au 1er juin, il sera réduit d'un dixième ; plus, d'un vingtième sur le prix restant, au 1er juillet; d'un trentième au 1er août, et enfin d'un quarantième au 1er septembre.

Art. 27. Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir vendu ou acheté des grains ou farines au delà du maximum fixé, sera puni par la confiscation des dits grains et farines, s'il en est encore en sa possession, et par une amende qui ne pourra être moindre de 300 li-

vres, ni excéder 1,000 livres solidairement entre le vendeur et l'acheteur (1). »

On voit que ces mesures étaient bien loin de celles que réclamaient les pétitionnaires. Toutes modérées qu'elles fussent cependant, c'était un pas fait dans une voie malheureuse, où il est impossible de s'arrêter. Un mois après, au milieu des péripéties du 31 mai, une députation réclama l'extension de la loi du maximum à toutes les denrées de première nécessité. Le 26 juin, le comité de salut public du département de Paris vint porter à la Convention la même demande.

Cependant on ne tarda pas à sentir la vérité d'une des objections que Ducos avait présentées contre la taxe des grains, lorsqu'il avait dit qu'une loi de maximum deviendrait une arme dans les mains des accapareurs. Dès le 30 juillet, Bentabole demandait le rapport de cette loi et Robespierre disait : « Les inconvénients de la loi du maximum se font sentir en beaucoup d'endroits et les malveillants, qui abusent des meilleures lois, ont profité de celle-là pour tramer leurs complots. »

L'ajournement de la proposition de Bentabole fut prononcé, mais la Convention, en ce moment, était évidemment portée à retirer la loi promulguée le 4 mai.

Il n'était toutefois pas possible de reculer, et l'on marcha en avant. La loi du 4 mai, en basant le prix des grains sur la moyenne des mercuriales de chaque marché, avait ouvert une large porte à l'agiotage. Le 3 septembre, fut décrété l'établissement d'un même maximum pour toute l'étendue de la république. Ce maximum (décret du 17 septembre) était de 14 livres pour le quintal de blé de première qualité ; de 20 livres pour le quintal de farine. Les frais de transport, depuis le marché jusqu'à destination, étaient également taxés à raison de 5 sous par quintal et par lieue de poste sur les grandes routes, et de 6 sous pour les chemins de traverse. Le maximum était également établi sur toute espèce de grains et de fourrages.

Le 27 septembre il s'étendit à la vente des bois et charbons, et, le 29, parut un décret qui soumettait au maximum la viande fraîche et salée, le beurre, l'huile douce et à brûler, le bétail, le poisson salé, les vins, eaux-de-vie et vinaigres, le cidre, la bière, le bois à brûler, le charbon de bois et de terre, la chandelle, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières servant aux fabriques, les sabots, les souliers, les colzas et rabettes, le tabac.

(1) *Moniteur* du 6 mai 1793, p. 555, 2.

A l'exception du bois, du charbon, du tabac, du sel et du savon, pour lesquels on adopta un maximum déterminé d'après des bases particulières, le prix de chaque marchandise portée au tableau devait être, dans toute l'étendue de la république, celui de 1790 augmenté d'un tiers.

Une Commission fut nommée pour déterminer ce prix ainsi que celui des transports à raison de la distance du lieu de production ou de fabrication à celui de la vente, le bénéfice légal du marchand en gros calculé sur le pied de cinq pour cent et celui du marchand en détail calculé sur le prix de dix pour cent. — Le maximum fut ensuite appliqué successivement à la vente des tonneaux et des chevaux de trait.

« Ainsi, dit Louis Blanc, se trouvait avoir été décidée la fixation du prix de toutes les marchandises et de toutes les denrées dans toute l'étendue de la république : travail gigantesque qui avait pour objet de mettre un frein à la cupidité des spéculateurs, de tracer une limite aux gains immodérés des capitalistes, d'arrêter le débordement de l'agiotage, et de faciliter aux citoyens l'acquisition des objets de première nécessité. »

Ce fut le 21 février 1794, 3 ventôse an II, que le tableau du maximum fut présenté à la Convention. Nous citons minutieusement toutes les dates pour que le lecteur puisse plus facilement recourir aux sources et compléter le résumé, beaucoup trop restreint, qu'il trouve ici, en consultant les rapports et discours prononcés sur la matière qui nous occupe. Il n'est pas un seul de ces discours qui ne mérite d'être médité; qui, de quelque côté de la Convention qu'il vienne, ne soit inspiré par un ardent amour du bien public, et ne prouve chez son auteur une vive intelligence des difficultés de la situation.

Barère en présentant, au nom du comité de salut public, le tableau du maximum, commence par ces paroles bien remarquables :

« Citoyens, la loi de maximum fut un piége tendu à la Convention par les ennemis de la république. C'est un présent de Londres. Mais son origine contre-révolutionnaire est oubliée. La Convention, semblable à ces savants qui savent extraire des poisons même les plus subtils des remèdes bienfaisants, va obtenir enfin de la loi du maximum tous les avantages que le peuple ne cesse de réclamer. »

La grande mesure du maximum ne produisit pas les heureux effets que, tout en reconnaissant qu'elle reposait sur un faux principe, on espérait en tirer. Les discussions qui eurent lieu à la fin de frimaire an III prouvent qu'elle eut, entre autres défauts, celui de n'être point, ou d'être mal exécutée. Les

ennemis de la Révolution et les spéculateurs avides, les munitionnaires des armées s'en firent un moyen, les premiers, d'aigrir le peuple contre la république en augmentant sa misère, les autres, d'élever par la rapine des fortunes scandaleuses. Au commencement de l'hiver de l'an III, malgré des récoltes suffisantes, la détresse était extrême. Les objets de première nécessité ou ne se vendaient point, ou se vendaient en fraude de la loi à des prix que la dépréciation du papier-monnaie rendait nominalement fabuleux. Les transactions entre citoyens étaient presque nulles ; l'État était arrivé par degrés à faire tout, à s'occuper de tout, à mettre la main partout, même à la culture des terres.

A cet état de choses on crut qu'il n'y avait point d'autre remède que de rapporter la loi du maximum ; et, le 2 nivôse, après un long débat dans lequel on peut trouver encore beaucoup à étudier, elle fut rapportée en effet.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette mesure qui a servi de texte à tant de déclamations. Fut-elle une faute, fut-elle un attentat de la Convention ? La responsabilité de cette faute, si c'en fut une, doit-elle peser sur d'autres que sur les législateurs de 93 ? Ce sont des questions qu'il n'est pas inutile d'examiner attentivement encore aujourd'hui. Une chose néanmoins doit, avant tout, être notée : c'est que le retrait du maximum fut loin d'amener l'abondance, ainsi que le promettait la réaction thermidorienne ; et l'on vit encore plus d'une fois la population s'agiter au cri de « du pain et la Constitution de 1793 ! » Ce qui prouve que la disette n'était point dans les lois économiques, ni dans le maximum, ni dans l'émission des assignats, mais dans l'agiotage, et surtout dans la guerre.

L'ancien gouvernement de la France avait commis beaucoup d'iniquités et foulé aux pieds une multitude d'intérêts. Le sentiment de justice se révolta et entreprit la révolution. Mais une grande masse de citoyens ne comprit cette révolution que comme un moyen de représailles et ne songea guère qu'à mettre dessus ce qui était dessous ; à faire que les riches devinssent pauvres et opprimés, les pauvres, riches et oppresseurs. A leurs yeux, le pouvoir représentant la nation souveraine, c'était encore un prince qui, comme un prétendant nouvellement parvenu au trône, devait faire la fortune de ses courtisans. Les anciens privilégiés, qui d'ailleurs n'auraient pas même accepté l'égalité, se résignèrent bien moins encore à être traités en sujets conquis ; ils commencèrent la guerre civile et appelèrent à leur aide la guerre étrangère. Ils abandonnèrent leurs terres et leurs châteaux, firent passer au dehors une énorme quantité de numéraire, et, un hiver désastreux leur venant en aide, ils entreprirent de forcer le peuple par famine à retourner vers l'état de choses d'où il était sorti.

La diminution du numéraire, non plus que l'acroissement prodigieux qu'il reçut ensuite par la création successive du papier-monnaie, n'était pas de nature à agir directement et par elle-même sur la richesse publique. Peu importerait en effet dans une situation régulière qu'il y eût dans la circulation une quantité plus ou moins grande de monnaie. Si l'on pouvait d'un seul coup faire que chaque citoyen eût subitement le double ou bien la moitié seulement de l'argent qu'il possède, rien absolument ne serait changé, l'avoir de chacun continuant à être l'équivalent de la même somme de denrées à acquérir.

Mais il n'en est pas ainsi toutes les fois que le signe servant de commune mesure aux échanges subit dans sa quantité des variations considérables.

Avant que les rapports vrais se rétablissent uniformément entre le signe et la marchandise, il y a, dans l'économie sociale, une perturbation plus ou moins profonde, dans les prix de chaque chose, des oscillations que les spéculateurs toujours aux aguets mettent à profit et savent, par toutes sortes de moyens, rendre plus fortes et plus désastreuses.

C'est ce qui arriva dès les premiers moments de la Révolution. Par suite de l'émigration, le numéraire était rare. Il en fallut donc peu pour beaucoup de denrées, et ceux qui en possédaient furent maîtres de faire des accaparements, soit dans le but de réaliser plus tard d'odieux bénéfices, soit de faire regretter au peuple sa situation première.

Beaucoup de terres restant sans culture, et les récoltes étant mauvaises, le pain devint cher et avec le pain toute chose nécessaire à la vie. L'État avait dans les mains une valeur immense : trois milliards environ de biens d'émigrés ou de main-morte. Il résolut de les mobiliser et de subvenir à l'insuffisance de la monnaie métallique par la création d'un papier ayant pour gage ces trois milliards d'immeubles. Les accapareurs politiques et financiers s'appliquèrent aussitôt à paralyser l'effet de cette création et à en tirer avantage. Se couvrant d'un masque révolutionnaire, ils traitèrent de suspect quiconque voulait acheter des biens nationaux, empêchèrent les achats au moyen de l'émeute, annulèrent ainsi le gage du papier-monnaie et commencèrent à opérer la dépréciation des assignats.

Ils ne manquèrent pas en même temps

d'entraver la libre circulation des grains, de faire piller et détruire des convois, de répandre les bruits les plus propres à inspirer ces inquiétudes sous l'empire desquelles il n'y a pas de commerce possible. Puis les hommes de parti allèrent souffler aux peuples étrangers la haine de la France en leur disant qu'il n'y aurait pour eux ni sécurité ni repos tant que la Révolution ne serait pas étouffée dans son berceau. Et quand la guerre fut allumée, quand la France eut douze cent mille hommes occupés à se battre et trois cent mille à travailler dans les ateliers militaires au lieu de cultiver le sol, quand on fut obligé de dépenser ou de perdre chaque jour trois millions de journées de travail, la famine vint de nouveau s'asseoir à nos foyers et la contre-révolution, coiffée du bonnet rouge, parcourut nos rues en criant au peuple : « Allons à la Convention, allons lui ordonner de changer ces pierres en pain. »

Les préjugés de ce peuple le rendaient malheureusement accessible aux suggestions de ses ennemis. Il avait toujours vécu sous le principe d'autorité ; il croyait que l'autorité pouvait toute chose et qu'il lui suffisait de dire : « Je veux que le pain soit à bas prix, » pour qu'il le fût en effet. On a vu combien la Convention hésita à prononcer ce mot ; elle s'y résigna cependant, elle se dévoua jusqu'à se charger de ce qu'elle regardait elle-même comme une faute, mais une faute qu'elle croyait nécessaire pour traverser les circonstances inouïes où elle était jetée.

Certes, à un économiste qui raisonne paisiblement dans son cabinet, il est facile de jeter le blâme sur la Convention, de condamner ces hommes qui ont tout sacrifié, et jusqu'à leur mémoire, d'écrire que sous aucun prétexte on ne doit porter atteinte à la liberté du commerce, et que l'intérêt de chacun est un sûr garant qu'il portera ses produits là où ils font besoin ; il est facile de dire que tous les hommes sont frères, que toute barrière entre eux doit être détruite, que le monde est assez riche pour que l'excédant des blés de l'Ukraine et de l'Ohio viennent remplacer ceux de France lorsqu'ils font défaut ; il est facile de dire que si les peuples échangeaient librement les fruits de leur sol et de leur travail, et que si nul homme ne voulait vivre du travail d'autrui, il n'y aurait de misère nulle part. Cela est vrai ; et il est bon, il est nécessaire de le publier, afin que cette vérité germe et fructifie partout. Mais la liberté du commerce, comme toute autre liberté, a besoin, pour être pleine et entière et ne point s'étouffer elle-même, de reposer sur le sentiment profond de la justice et de la morale. Si la propriété n'a pas aussi cette base, on a raison de dire que la propriété est un vol.

Vous voulez qu'un peuple soit libre ? Si son éducation sous ce rapport n'est point faite, il y aura dans son sein des gens qui se serviront de vos meilleures institutions pour les détruire ; et le plus grand nombre, les plus honnêtes, n'ayant jamais connu que les moyens d'autorité et de despotisme feront œuvre de despotisme en croyant travailler pour la liberté. « Ceux qui nous proposent, disait Saint-Just (séance du jeudi, 29 novembre 1792) une liberté indéfinie de commerce, nous disent une très-grande vérité en thèse générale ; mais il s'agit des maux d'une révolution : il s'agit de faire une république d'un peuple épars, avec les débris, les vices de la monarchie ; il s'agit d'établir la confiance, il s'agit d'instruire à la vertu les hommes durs qui ne vivent que pour eux. Ce qu'il y a d'étonnant dans cette révolution, c'est qu'on a fait une république avec des vices ; consolidez-la sur les vertus, si vous voulez qu'elle subsiste longtemps ; la chose n'est pas impossible : un peuple est conduit facilement aux idées vraies. Je crois qu'on a plus tôt fait un sage peuple qu'un homme de bien. »

En prononçant ces paroles empreintes de tristesse, Saint-Just était dans le vrai. Pour qu'un État libre se constituât, il faudrait que l'éducation morale du peuple fût faite. Mais l'éducation démocratique, comment aurait-elle pu avoir lieu sous le despotisme ? Et si les hommes qui se trouvent placés à la tête d'un peuple en révolution sont forcés eux-mêmes d'employer les armes de l'arbitraire dans l'espoir de les faire servir à l'établissement de la liberté, ne travaillent-ils point contre leur but en maintenant les masses dans les habitudes d'éducation mauvaise qu'elles ont reçues ?

Il y a là un cercle vicieux qui n'a pas échappé à l'intelligence des législateurs de 1792 et dont ils ont essayé de sortir par la violence. Ils ont cru qu'on pouvait forcer les hommes à être honnêtes et purs. Ils sont morts à la peine. Mais ils nous ont laissé du moins des enseignements qui ne sont pas perdus, car, si la question paraît logiquement insoluble, le temps, qui dénoue toute chose, travaille chaque jour à la résoudre ; et il n'est pas douteux pour tout esprit qui observe, que l'éducation nécessaire à la transformation d'un peuple, l'éducation morale des masses rend, dès aujourd'hui, plus praticable l'établissement du régime de la liberté.

En commençant cet article nous avons mentionné comme exemples quelques cas où les lois actuelles consacrent encore le maximum, quoique le mot ne soit pas prononcé par elles. N'ayant voulu que tracer un aperçu historique, nous n'avons pas à entrer ici dans une discussion approfondie à ce

sujet. Disons cependant que la taxe du pain, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une mesure qui doit disparaître devant une saine économie politique. Pour être conséquents, il faudrait, si l'on taxe le pain, taxer aussi tout d'abord la farine et le blé et, avec la farine et le blé, les bœufs, les chevaux, les bois et les fers, puis les salaires des ouvriers et tout ce qui est nécessaire à l'existence de ceux-ci: car ce sont là toutes choses qui entrent comme élément dans la valeur réelle d'un morceau de pain.

On avait essayé de taxer également la viande de boucherie; on y a renoncé et l'on a bien fait. Mieux ferait-on encore si on laissait, à la frontière, tous les produits étrangers pénétrer librement, sous la condition que l'étranger admettrait librement les nôtres. Il n'y aurait alors nulle disette à craindre : car les produits, manquant sur un point, y arriveraient des extrémités de la terre, comme on voit l'air se précipiter là où il a été raréfié par une circonstance atmosphérique. On objecte que, si la guerre s'allume et relève les frontières, le peuple qui n'aurait pas protégé sa production intérieure par des droits de douane et des prohibitions se trouverait privé des produits nécessaires. Mais n'est-il donc pas évident que le libre échange des produits rendrait bientôt la guerre impossible entre les nations?

Nous avons parlé des lois sur l'usure. A quoi servent-elles? ne sont-elles pas éludées chaque jour? Et s'il m'est défendu de louer mon capital argent à un taux plus élevé que cinq ou six pour cent, comment m'est-il permis de louer ce même capital à raison de vingt ou trente, lorsque je l'ai converti en bâtiments?

Les lois ont fixé le salaire des agents dont je suis obligé de me servir soit devant la justice, soit dans certaines transactions, et cela est logique tant que la justice n'est pas gratuite, tant que certaines fonctions sont constituées à l'état de monopole.

Quant au salaire des ouvriers, on ne voit pas pourquoi il ne leur serait pas licite de se concerter pour l'établir, sous la seule condition de n'employer nulle violence à l'égard de qui que ce soit. La concurrence libre et loyale suffirait à coup sûr pour que le taux du salaire ne fût jamais exagéré. Et ne voit-on pas d'ailleurs que ceux qu'on appelle *maîtres* ou patrons jouissent de cette faculté de se concerter sans qu'il en résulte d'autre perturbation que celle qui est précisément causée par le défaut de liberté laissée à la classe ouvrière?

Réglementer, gouverner le moins possible, tel doit être le rôle du meilleur gouvernement. Il est vrai qu'en toutes choses on ne sort pas d'un régime d'autorité pour entrer dans celui de la liberté sans porter avec soi des idées, des préjugés, des vices qui sont causes de troubles. Il y a un temps de transition où l'on est bien forcé de faire la part à ce qui persiste des habitudes anciennes et des institutions qu'on veut détruire. Mais on doit se garder de rien faire pour perpétuer ces habitudes et raviver ces institutions. Il faut, au contraire, que tout homme, simple citoyen ou chargé d'une fonction publique, travaille à l'éducation morale du peuple et à la sienne propre. C'est le seul moyen d'établir sur une base solide le règne de la justice, souverain unique auquel on doit obéir.

Jules BASTIDE.

MAZAGRAN, bourg de la province d'Oran, en Algérie, à 72 kil. est-nord-est de cette ville, à 4 kil. sud-ouest de Mostaganem. Cette localité, rendue célèbre en France par un brillant fait d'armes, avait déjà marqué dans les anciennes annales de la province. Dans son voisinage, sur une hauteur, s'élevait un château fort. Lorsque, vers la fin du quinzième siècle, au déclin de la puissance des Zianites de Tlemcen, les Arabes Méhals se rendirent indépendants du côté de Mostaganem, ils firent de Mazagran une de leurs places d'armes. Plusieurs familles de Maures andalous, fuyant les décrets impitoyables des rois chrétiens d'Espagne, y trouvèrent un asile contre la dureté de cœur et les spoliations de leurs co-religionnaires des plaines de l'Habra, aussi cruels que leurs ennemis. Au mois d'août 1558 une armée espagnole partie d'Oran, sous le commandement du comte d'Alcaudète, pour s'emparer de Mostaganem, eut devant Mazagran un vif engagement avec les troupes sorties de cette ville pour la combattre. Le comte victorieux, manquant de projectiles pour ses canons, fit abattre le portail de marbre de Mazagran et en fit des boulets; mais, en approchant de Mostaganem, il fut repoussé par la garnison que venait de renforcer un corps d'Algériens, et s'enfuit vers Mazagran : en y entrant, son cheval se cabra et le renversa; de sorte qu'il fut foulé aux pieds de ses soldats et périt misérablement, rendant cette place fameuse par son désastre. Son cadavre, relevé par les Turcs, fut présenté au pacha d'Alger, Hassan, qui commandait les musulmans : il consentit au rachat que sollicita le fils du comte, don Martin, qui s'était distingué par sa bravoure dans le combat et qui inhuma son père à Oran.

Tous ces souvenirs étaient effacés des mémoires, lorsque le nom de Mazagran retentit en France avec un grand éclat : c'était dans les premiers mois de 1840. Un bulletin, signé du lieutenant général comte Guéheneuc, commandant la province d'Oran, racontant l'héroïque conduite d'une poignée de braves,

émut tous les cœurs. Le 2 février, était-il dit, Mustapha-ben-Thami, khalifa de Mascara pour l'émir, suivi de douze mille hommes et de deux pièces d'artillerie, se porta sur Mostaganem que le traité de la Tafna, rompu depuis six mois, avait attribué à la France. Mazagran étant sur la route, il lança le 3 février une colonne de huit mille hommes sur le réduit de cette place, espèce de fort en ruines que gardaient seulement cent vingt-trois soldats appartenant à la dixième compagnie du premier bataillon d'infanterie légère d'Afrique, vulgairement appelés *zéphyrs*, commandés par le capitaine Lelièvre. La place fut envahie en un instant. Une vive fusillade s'engagea de part et d'autre : les soldats se défendirent héroïquement. Le 4 et le 5 l'attaque se renouvela avec plus de fougue sans obtenir plus de succès. Le 6, l'ennemi fit une tentative désespérée pour se rendre maître du poste : des fantassins montèrent à l'assaut et parvinrent jusqu'à la crête du mur ; repoussés à coups de baïonnettes et de pierres, ils lâchèrent prise. Enfin Mustapha-ben-Thami, découragé, se retira, abandonnant l'attaque et toutes ses positions. Les défenseurs de Mazagran eurent trois hommes tués et seize blessés. La garnison de Mostaganem, commandée par le lieutenant-colonel Dubarrail, était sortie dès le premier coup de feu, et elle fit une utile diversion. D'après le bulletin, l'ennemi perdit cinq à six cents hommes dans les quatre jours de combat. Le bulletin parlait encore avec emphase des attaques de l'artillerie arabe : la vérité est que les deux canons qui furent traînés par les Arabes devant Mazagran ne parvinrent à grand'peine qu'à lancer deux projectiles, du calibre de deux ou de trois, dont l'un n'atteignit pas même la redoute et dont l'autre écorna seulement l'angle saillant du bastion ouest de l'enceinte : épuisés après cet effort, ils restèrent silencieux sur leurs affûts brisés. Aussi les curieux cherchèrent-ils vainement les traces de la brèche par laquelle l'ennemi était monté à l'assaut.

Un ordre du jour du général autorisa la dixième compagnie du premier bataillon d'Afrique à conserver, comme un glorieux trophée, le drapeau tout criblé par les balles ennemies, qui flottait sur la place de Mazagran pendant les journées des 3, 4, 5 et 6 février ; en outre il ordonna que le 9 février de chaque année lecture de l'ordre du jour serait faite dans le bataillon d'Afrique réuni, si cela est possible, sinon devant tous les hommes rassemblés sous les armes.

Le temps a réduit à sa juste valeur le retentissement exagéré que l'engouement du moment, et l'enthousiasme d'une sorte de succès, au milieu des mécomptes de tous les jours, firent donner à ce combat. Son importance a été ramenée à ce qu'elle doit être : une vigoureuse défense de poste ; mais cet exemple prouva une fois de plus que les Arabes sont complétement inhabiles à s'emparer du moindre poste fortifié, lorsqu'il est bien défendu. Le souvenir de ce fait d'armes est conservé, au lieu même qui en fut le théâtre, par une colonne monumentale, exécutée par souscription nationale. A Paris, une rue porte, en vue du même souvenir, le nom de Mazagran.

Rendu à ses destinées pacifiques, Mazagran est devenu un charmant village, remarquable, entre tous ceux de la province d'Oran, par la qualité supérieure de ses terres, l'abondance de ses eaux, qui coulent dans des galeries souterraines creusées de main d'homme, par la salubrité du climat, son site pittoresque sur les flancs d'une colline d'où la vue contemple au loin la Méditerranée, par l'esprit industrieux de ses habitants. Sur le territoire de la commune se trouve le haras, dit de Mostaganem. Sa population était en 1856, de 265 Européens et 547 indigènes : total 812, sans compter une cinquantaine de cultivateurs épars dans la banlieue.

Walsin Esterhazy, *De la domination des Turcs dans l'ancienne régence d'Alger. — Notice historique sur le Maghzen d'Oran.*
Fey, *Histoire d'Oran.*
Jules Duval, *Tableau de l'Algérie.* — Observations personnelles.

JULES DUVAL.

MAZARINADES. — Les Mazarinades sont, à proprement parler, les pamphlets, satires, libelles, en vers et en prose, publiés, durant la Fronde, *contre le Mazarin ;* ce nom leur était venu de la pièce la plus célèbre du genre, *la Mazarinade*, en vers, du 11 mars 1651. Plus tard, l'usage s'est introduit de comprendre également sous cette dénomination les écrits *pour* le cardinal, et même, dans un sens plus général, toutes les pièces publiées à l'occasion de la lutte de Mazarin contre le Parlement et les Princes.

Le nombre des Mazarinades est prodigieux. M. Moreau, à qui l'on en doit une excellente bibliographie, estime que l'on peut évaluer à quatre mille environ les pièces produites par la Fronde dans ses diverses phases, du mois de janvier 1649 au mois d'octobre 1652, et encore ne comprend-il pas dans ce nombre celles qui sont restées manuscrites, et qui peuvent entrer pour un quart dans le chiffre total.

Jamais pareille explosion n'avait éclaté en France ; jamais, même pendant les guerres de religion, les publications politiques n'avaient pris de pareilles proportions. C'est que la Fronde combattit avec la plume beaucoup plus qu'avec l'épée : on discutait dans le parlement, on bavardait dans les ruelles, et toutes ces

grandes colères se dissipaient en paroles et en libelles. Tout le monde se mêlait d'écrire : « Il n'est enfant de bonne mère, dit une pièce du temps, il n'est véritable Français, qui ne se croie obligé de donner une pièce au public... Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés, l'autre moitié en compose... Les colporteurs courbent sous le poids de leurs imprimés en sortant des imprimeries ; ils ne font pas cent pas qu'ils ne soient soulagés du plus pesant de leur fardeau, et ils retournent à la charge avec une chaleur plus que martiale. »

Mais l'énergie réelle, dans les publications de la Fronde, est en raison inverse de la quantité ; elles ne sont ni aussi vives ni aussi spirituelles que les pamphlets de la régence de Marie de Médicis, comme ces pamphlets eux-mêmes n'ont ni l'originalité, ni l'âcreté, ni la verve des libelles de la Ligue. Cela s'explique par l'abaissement des intérêts, d'où devait nécessairement résulter l'affaiblissement des passions : il y avait un abîme, en effet, entre les profondes et terribles passions de la Ligue et le bouillonnement superficiel de la Fronde. Celle-ci néanmoins a produit un assez grand nombre de pièces très-hardies, très-importantes, qu'il faut consulter pour la vérité de l'histoire, et un plus grand nombre encore de pièces très-amusantes, très-gaies, qu'on pourra toujours lire.

Tout alors s'écrivait en vers, les controverses comme les récits. Cet usage, nous dirions presque cet abus de la poésie, est un des caractères extérieurs de la Fronde, et à son tour la poésie de la Fronde a un caractère propre : elle est burlesque.

C'est par ce dernier côté surtout, c'est par leur peu de sérieux, disons mieux, par leurs allures burlesques, que se distinguent les pamphlets de la Fronde, et cela est surtout frappant dans les Mazarinades de 1649, qui offrent quatre pièces bouffonnes pour une sérieuse. Le genre burlesque était alors fort à la mode ; et puis, il faut bien le dire, la Fronde n'avait pas la foi, elle n'était pas très-convaincue de la justice de sa cause, et elle croyait peu à son succès : de là vint qu'elle ne sut ni négocier ni combattre ; de là vint aussi qu'elle fut, dans l'esprit des contemporains, justiciable du burlesque. Les pièces de ce genre sont d'ailleurs infiniment supérieures aux autres pour la forme ; quant au fond, l'on comprend avec quelle réserve il les faut accueillir.

La Fronde, on le sait, naquit d'une question d'impôt dans laquelle le parlement s'était posé en défenseur du peuple contre des exigences, des vexations, devenues intolérables. Ces vexations, comme tous les maux de l'État, étaient imputées à Mazarin. Aussi les premiers pamphlets, en 1649, roulent-ils principalement sur le cardinal et sur la maltôte ; viennent ensuite des *visions*, des *apparitions*, des *pronostications*, pièces généralement sans art et sans esprit. Enfin, un certain nombre de *cayers*, comme on disait alors, étaient consacrés aux louanges du Parlement. Le Parlement gouvernait alors, il était véritablement le roi de la France : il devait avoir ses courtisans et ses flatteurs. Au reste, les Mazarinades de 1649 ne touchent que bien rarement aux grosses questions de la politique.

L'année suivante, les pamphlets sont devenus raisonneurs, bavards ; ils traitent avec une certaine liberté des affaires du gouvernement ; ils ont surtout pour objet les négociations de Munster, les prétentions du prince de Condé et la prison des Princes. Il y en a qui laissent reparaître l'aigre levain du vieux parti de l'étranger et du fanatisme, et qui osent reprocher à Mazarin le traité de Westphalie comme contraire à l'Église, et la révolte de Naples *contre son souverain légitime ;* d'autres, dans un esprit tout opposé, l'accusent de n'avoir pas dignement continué son illustre prédécesseur.

En 1651, année qui vit l'alliance des deux Frondes, puis leur rupture et la guerre des Princes, les pamphlets pleuvent comme grêle et redoublent de violence. Ils prennent alors un caractère d'audace qu'ils n'avaient pas encore eu ; ils abordent sans hésitation les questions les plus hautes, les plus ardues, les plus irritantes. Le Mazarin est encore poursuivi avec rage ; mais c'est surtout contre la reine qu'ils s'acharnent, et ils s'attaquent non-seulement aux personnes royales, mais même à la monarchie : « On ne parlait dans Paris que de république et de liberté, en alléguant l'exemple de l'Angleterre, et l'on disait que la monarchie était trop vieille et qu'il était temps qu'elle finît. » C'est l'époque des pamphlétaires les plus illustres : jusque-là la polémique avait été à peu près abandonnée aux écrivains de la Samaritaine et aux secrétaires de Saint-Innocent, mais l'on vit alors intervenir dans la guerre des pamphlets des personnages et des littérateurs connus. Disons d'ailleurs que les pamphlets sont très-rarement signés, et que, quand ils le sont, c'est le plus souvent d'un nom à peu près ignoré aujourd'hui ou d'un pseudonyme.

Les tiraillements qui signalèrent l'année 1652 imprimèrent une nouvelle face aux pamphlets. Le peuple, ne pouvant percer les mystères de l'intrigue, une espèce de fièvre agitait cette multitude ardente et passionnée, que ses chefs officiels prétendaient retenir dans une neutralité impossible. La foule était arrivée, par excès d'impatience, à détourner presque son courroux du Mazarin, pour le

rejeter sur les corps constitués, qui ne savaient ni ramener amiablement le roi à Paris, ni chasser le cardinal par la force, et la réaction allait sans cesse grandissant contre l'aristocratie de robe. Désabusée de toutes les espérances fondées sur le Parlement, flottant de l'abattement à la fureur, mais désirant pardessus tout la paix, la population parisienne avait fini par se tourner vers les Princes, non par sympathie, mais par manière de pis-aller. Les pamphlets publiés vers cette époque dans l'intérêt des Princes présentent un caractère étrange : la violence démagogique y perce sous la violence nobiliaire. On lit, par exemple, dans un de ces pamphlets, sorti de la plume de Dubosc-Montandré, infatigable libelliste qui est comme le type de cette combinaison d'éléments hétérogènes, cette phrase pleine de menace, qui éclate comme un cri échappé du fond des entrailles du peuple : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » C'est l'épigraphe que Prudhomme, cent trente-sept ans plus tard, inscrivait en tête de son journal *les Révolutions de Paris* : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous! » On peut juger par là de la confusion dans laquelle étaient tombés les esprits en 1652 : la Fronde était aux abois.

Cependant le parti de la Cour n'avait pas laissé de répliquer. Dès les premiers jours, Mazarin avait manifesté l'intention d'accepter la lutte avec la Fronde sur le terrain de la publicité, et d'opposer aux pamphlétaires ses écrivains à lui. Quand la Cour se retira à Saint-Germain, il se fit suivre par une imprimerie, dont il donna la direction à Renaudot, le rédacteur de la *Gazette*. C'était bien le moins que la Cour eût ses presses à elle, lorsque le duc d'Orléans, le prince de Condé, le coadjuteur, et jusqu'au maréchal de L'Hôpital, avaient leurs imprimeurs en titre, qui faisaient, pour ainsi dire, partie de leur maison militaire. Néanmoins, les pamphlets mazarins ne sont pas très-nombreux; ils sont à peine un contre vingt; mais on doit convenir qu'ils ne sont pas aussi inférieurs en esprit et en raison qu'ils le sont en nombre. Rentré à Paris, Mazarin fit répondre une fois pour toutes aux pamphlets par un gros livre, œuvre d'un homme d'un grand savoir et d'un esprit vaste et original, mais que ses habitudes d'érudition un peu diffuse ne rendaient pas essentiellement propre à la polémique : c'était Gabriel Naudé. Dans un in-4° de plus de 700 pages, ayant pour titre : *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649*, mais plus connu sous le nom de *Macurat*, Naudé passe en revue les principaux pamphlets parus alors, et qu'il appelle de *gros escadrons de médisances*. Sous la forme d'un dialogue entre un imprimeur et un colporteur de Mazarinades, Mascurat et Saint-Ange, il défend chaudement et finement le cardinal son maître, et montre la sottise de tant de propos populaires qui se débitaient à son sujet; puis, chemin faisant, il y parle un peu de tout.

Le *Mascurat* de Naudé fut comme la *Ménippée* de la Fronde; mais il ne vaut pas l'ancienne Ménippée, et n'a pas, comme elle, survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître. Cependant c'est une mine à fouiller, et quelques érudits en font encore leurs délices. Il ne fit, du reste, que fournir un nouvel aliment à la polémique. Mais Mazarin, comme on le sait, finit par en prendre très-philosophiquement son parti, regardant avec la plus profonde indifférence ce furieux débordement d'injures. Et quand on pense qu'on se barricadait, au dire de Tallemant des Réaux, pour lire la *Milliade*, pamphlet écrit par d'Estelnau contre Richelieu et publié à Anvers, on ne peut s'empêcher d'admirer la patience débonnaire de son successeur.

Il faut dire aussi que le plus grand nombre de ces libelles parut à une époque où l'absence complète de pouvoir répressif permettait au moins courageux de tout dire et de calomnier impunément. Cependant le Parlement, voyant que certains libellistes ne respectaient ni le ciel, ni la terre, ni même *l'autorité de la Compagnie*, fit, à diverses reprises, des efforts pour refréner cette licence; mais tous ces efforts ne pouvaient pas avoir de résultat bien efficace dans une pareille crise; les pamphlets semblaient, au contraire, se multiplier sous les sévérités de la justice. On prit seulement plus de précautions pour se soustraire aux poursuites : de là ces nombreux pamphlets censés imprimés à *Bruxelles*, *à Anvers*, mais qui sortaient réellement des presses de Paris. Plusieurs imprimeurs pourtant furent obligés de se cacher, quelques-uns même furent emprisonnés; mais rien n'y faisait. Ce n'était pas assez d'ailleurs que d'arrêter les coupables et de les juger. Un imprimeur avait été condamné deux fois, par le Châtelet et par le Parlement, à être pendu, pour avoir publié une pièce de vers injurieuse à l'honneur d'Anne d'Autriche (*la Custode du lit de la Reine*) : comme on le conduisait au gibet, la multitude se jeta sur les archers, et le tira par force de leurs mains.

Nous n'essayerons pas de dresser une nomenclature des principales Mazarinades;

renvoyant les curieux à la Bibliographie de M. Moreau, nous nous bornerons à dire que les amateurs recherchent, entre toutes, huit pièces en vers, qui sont : *la Pure Vérité cachée*, *la Custode de la Reine*, *la Famine*, *le Gouvernement présent, ou Éloge de Son Eminence*, *la Milliade, ou Éloge burlesque de Mazarin*, *la Mazarinade*, *le Testament amphibologique*, et *la Bouteille cassée*. *La Custode*, qui donna lieu aux scènes tumultueuses dont nous venons de parler, est la plus rare ; mais c'est tout son mérite, à moins qu'on ne lui compte pour quelque chose l'odieux libertinage de trois ou quatre mauvais vers.

Les écrivains qui se firent le plus remarquer dans cette guerre de plume sont : le cardinal de Retz, Joly, Sarrazin, Patru, Caumartin, Portal, Dubosc Montandré ; les deux Laffémas, Du Châtelet, Verderonne, Davenne, Mathieu de Morgues, Sandricourt, Du Pelletier, Jamin, Mercier, Mathieu Dubos, Du Crest, etc., etc.

On comprend qu'il dut y avoir des pamphlétaires de plusieurs espèces dans cette longue succession d'intérêts et d'événements, qui constituent la Fronde. Les uns ont été acteurs directs dans cette tragi-comédie ; la plume de ceux-là obéissait à une conviction ou aux exigences d'un parti. Tel fut le cardinal de Retz, dont la nature remuante et aventureuse se plaisait au milieu de ces luttes, où son esprit brillait de toutes ses qualités. La presse, dont il avait bien vite compris la force et la portée, devait être un puissant moyen d'action dans des mains aussi hardies. Il s'était entouré d'amis et de serviteurs, tels que Sarrazin, Marigny, Portal, Caumartin, et avait constitué, au petit archevêché, un comité de rédaction dont il était l'âme, et d'où partaient avec un merveilleux à-propos et une incessante activité des journaux, des pamphlets, des libelles de toute espèce. C'étaient là les lutteurs les plus sérieux. Certains libellistes, écrivains mercenaires, s'étaient vendus à une coterie ou à un homme. Quelques-uns composaient des pamphlets pour s'amuser ; quelques autres spéculaient sur la vente de leurs écrits. Des barbouilleurs de papier se mettaient aux gages des libraires, et s'engageaient, moyennant une pistole, à « faire rouler la presse » toute la semaine. Enfin il y avait la tourbe des séditieux qui ne demandaient qu'à faire du bruit, et des affamés qui cherchaient dans le scandale leur pain de chaque jour.

En général les élucubrations de ces faiseurs, les vers comme la prose, se payaient à la rame, trois livres ou un écu, c'est-à-dire que l'auteur recevait trois livres par rame de papier imprimé. Quand la pièce promettait, par sa violence ou son obscénité, un succès de scandale, l'imprimeur allait jusqu'à quatre livres ; mais c'était fort rare, et il lui arrivait bien plus souvent de marchander ces pauvres *composeurs de rimes burlesques*, et de leur faire attendre leur maigre salaire. Les libraires en avaient d'ailleurs pour leur argent ; mais ils n'y mettaient pas, à ce qu'il paraît, beaucoup d'amour-propre, car la forme de ces libelles ne vaut généralement pas mieux que le fond : ils fourmillent presque tous des fautes les plus grossières ; la mesure, dans les vers, n'est pas mieux observée que la rime, et les mots souvent y sont estropiés à n'être plus reconnaissables. Quelques Mazarinades cependant sont *illustrées*, comme on dit aujourd'hui, de gravures qui ne sont pas toujours sans mérite, qui, dans les tous cas, offrent un certain intérêt de curiosité : c'était un moyen assuré d'en accroître le débit.

Les Mazarinades étaient vendues par une foule de colporteurs

> Qui d'un stentorique gosier,
> Chargés de boutiques d'ostier,

les criaient dans les rues dès le matin, sortant de la presse, « à la même heure, dit Naudé, qu'anciennement à Rome on vendait le déjeuner des petits enfants, » les assaisonnant de superbes boniments, comme les crieurs d'aujourd'hui leurs canards. Le prix courant était de deux liards le cahier, et les colporteurs avaient pour salaire une remise d'un quart sur le montant de la vente. Il paraît qu'à ce taux le métier ne laissait pas d'être bon ; car on ne comptait pas moins d'un millier de colporteurs. C'était, du reste, un métier facile, et la ressource de ceux qui n'en avaient pas d'autre.

On trouvait aussi des pamphlets et des journaux dans les boutiques, chez les apothicaires ; ils se vendaient dans les théâtres, et même aux portes des églises. Mais le principal commerce s'en faisait sur le Pont-Neuf, autour de la Samaritaine, qui était devenue « la bibliothèque commune de Paris. » Il y avait en outre une multitude de colporteurs clandestins, recrutés parmi les gens à qui leur état ouvrait les portes des maisons. « Les violons, dit une Mazarinade, sont devenus gazetiers ; comme ils sont dispos et légers du pied, ils vont d'un bout à l'autre de Paris en trois ou quatre cabrioles, et, comme ils sont connus dans les plus grandes maisons, ils donnent des pièces d'état au lieu de sarabandes. » En un mot, cette guerre à coups de plume fit vivre une multitude de gens, écrivains, imprimeurs, colporteurs, etc., que l'autre guerre avait réduits à la misère.

La publication des Mazarinades ayant eu

lieu dans un espace de temps assez court, on les imprima presque toutes sur une même sorte de papier, plié petit in-4°, de sorte qu'au moyen d'un titre général imprimé, on put, dès leur apparition, en faire des volumes et former des collections : il en existe un grand nombre avec la reliure du temps. Les collections de Mazarinades sont très-nombreuses dans les bibliothèques publiques : comme en toutes choses, la Bibliothèque impériale est la plus riche; celle de l'Arsenal vient après; les bibliothèques du Louvre, Mazarine, Sainte-Geneviève et du Corps législatif, en ont chacune un assez riche contingent. Plusieurs bibliographies de ces pièces fugitives ont été essayées; mais la plus complète est celle qui a été publiée pour la *Société de l'Histoire de France* par M. Moreau (1), véritable travail de bénédictin auquel on ne saurait donner trop d'éloges.

Pour ce qui est de la valeur de ces milliers d'écrits qu'on a baptisés du nom de Mazarinades, nous croyons que généralement on n'en a pas fait assez de cas; qu'ils n'ont pas été plus justement appréciés que la Fronde dont ils sont l'expression, et qui demanderait assurément à être étudiée avec plus de soin et traitée avec plus de gravité qu'on ne l'a fait. Sans doute ce n'est qu'avec une extrême réserve que doivent être accueillis les faits mis en avant dans ces écrits, la plupart anonymes, et qui portent l'empreinte des haines de partis; le plus souvent les jugements sur les personnes sont injustes, les relations des faits inexactes et passionnées. Cependant, nous le disons avec l'historien de la Fronde (2), c'est par l'examen attentif de ces pamphlets, plus que par l'étude même des bons ouvrages, qu'il est possible de se faire une idée exacte et de l'esprit général du temps, et de la politique des divers partis. Écrits en présence des événements, sous l'influence des sentiments et des idées qui prévalaient alors, et qu'ils ont traduits à leur manière, ils reflètent avec une vivacité pleine d'enseignements les divers mouvements de cette société si agitée, dont ils ont suivi les variations. Il n'est pas enfin jusqu'à leur langue, toute parsemée de termes populaires et de locutions proverbiales, qui ne soit un curieux sujet d'étude et de réflexion.

Eugène HATIN.

MÉDÉA, ville de l'Afrique septentrionale, dans la province d'Alger, chef-lieu de sous-préfecture et de subdivision militaire, par 36° 15′ 47″ de latitude nord, et 0° 28′ 38″ long. est du méridien de Paris.

Médéa fut dans l'antiquité romaine un poste de la Mauritanie Césarienne, *Mediæ*, *ad Medias*, *Castellum* ou *Munimentum medianum*, ainsi nommé suivant certains géographes, parce qu'il était situé à mi-distance entre *Tirinadi* (Berouaghia) et *Sufasar* (Amoura). Plus probablement ce nom n'est que l'appellation corrompue de la tribu berbère indigène, les *Lemdia*, dont l'histoire constate la présence sur ce territoire pendant le moyen âge, et dont le nom se retrouve à peu près intact dans le *Lamida* de Ptolémée, dont Shaw avait proclamé l'identité avec Médéa. Le territoire que ce poste commandait était traversé par deux routes : l'une allant de la frontière tingitane à *Rusucurrus* (Dellis), et passant par *Malliana* (Miliana), Sufasar, *Velisci* (Mouzaïa-les-Mines), *Tanaramusa* (Mouzaïaville) et se prolongeant au pied de l'Atlas vers le nord-est jusqu'à Rusucurrus; l'autre reliait *Auzia* (Aumale) à *Cæsarea* (Cherchel), par *Rapidi* (Ksour-Djouab), Tirinaldi, *Caput Cillani*, Sufasar, *Aquis* (Hammam R'ira), Cæsarea : par cette route la Numidie et sa capitale Cirta communiquaient avec la Mauritanie Césarienne et Tingitane. A ces indications que l'on ajoute *Saneg* (Usinuza), *Castellum minoratum* (Boghar?), et l'on aura tous les établissements romains dont la synonymie est certaine ou probable dans la région dont Médéa occupe le centre. Mais plus au sud, dans les hauts plateaux, les aigles romaines avaient pénétré à Djelfa et même dans le Sahara, jusqu'à Msad, à 100 kil. au nord-est de Laghouât, à 360 kilomètres du littoral méditerranéen. De ce point jusqu'à Resran, sur la frontière tunisienne, une série de ruines accuse les limites de la domination romaine vers le désert. Sous le méridien d'Alger et de Laghouât, on trouve seulement chez les Mozabites quelques rares substructions romaines qui révèlent moins une occupation permanente que le travail de quelques ouvriers employés par les chefs indigènes. A l'ouest de ces points, et par les mêmes latitudes on n'a pas trouvé de vestiges romains.

Pour la période vandale, l'Église chrétienne a conservé le nom de Valentinus, évêque de *Castellum medianum*, qui fut exilé, en 484, avec tous les autres évêques d'Afrique par le roi Hunéric, à l'issue du concile de Carthage.

Après l'invasion arabe, Médéa ne reparaît sur la scène historique qu'au dixième siècle : sa fondation ou plutôt sa reconstruction est attribuée par Ibn-Khaldoun à Bologuin-Ibn-Ziri, de la famille Senhadjienne comme les Lemdia, qui vivait de 972 à 984 (1) : la cité berbère se développa au-dessous de la cité

(1) Paris, 1850-1855, 3 vol. in-8.

(2) M. de Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, 1827, 3 vol. in-8; seconde édition, 1841, 2 vol. gr. in-8°.

(1) Par une confusion avec Méhédia, de l'État de Tunis, la fondation de Médéa a été quelquefois attribuée au Mehdi Obeïd-Allah. (Voyez MEHDI.)

romaine, sur le flanc de la même montagne. Dans les siècles suivants, elle passa par toutes les vicissitudes de ces temps agités, où les dynasties berbères, essayant en vain de se perpétuer, fondaient des empires éphémères. En 1155-1156 le sultan almoravide Youssef-ben-Tachefin y construisit sur des fondations romaines le bel aqueduc à deux rangs d'arceaux qui s'y voit encore aujourd'hui. Plus tard les Maghroua l'occupaient, puis des chefs de la famille Toudjinide, auxquels succédèrent les Zianites ou Abd-el-Ouadytes de Tlemcen et les Mérinites de Fez qui s'en disputèrent alternativement la possession ; enfin, elle tomba avec le reste du Maghreb central sous la puissance des Turcs, qui en firent la capitale du beylik de Titteri, nom qui veut dire, dans la langue locale, au témoignage de Shaw, froid et élevé.

Ce beylik comprenait le territoire qu'encadrent au nord et au sud la double chaîne du petit et du grand Atlas, à l'est les hauts massifs du Dira et de l'Ouennougha, à l'ouest le cours du Chélif. Quoique moins étendu que ceux de Constantine et d'Oran, il valait aux beys de Médéa, la préséance sur les beys de Constantine et d'Oran ; il paraît même qu'ils portèrent quelquefois le titre de pachas. Mais la ville de Médéa était administrée directement par un hakem au nom du maître d'Alger : les dignitaires du Divan avaient en outre des dotations territoriales dans le pays situé au sud de la région tellienne, dont les tribus échappaient ainsi en grande partie au gouvernement du bey, cause permanente d'anarchie. La ville comptait, avant l'arrivée des Français, quatre à cinq mille hadars ou citadins, Koulouglis (*Voy.* ce nom) et Turcs retirés du service. Les campagnes étaient peuplées : dans les montagnes du nord, par des Kabiles ; dans les plaines, par des Arabes laboureurs ; dans les steppes du Sud, par des Arabes pasteurs, unis les uns aux autres par de nombreuses alliances de sang et par le commerce. Les tribus étaient organisées en vingt et un outhans ou agrégations, dirigés par autant de kaïds, turcs pour la plupart et en relation immédiate avec le bey. Le kaïd, et sous lui les cheikhs, commandant aux *farka* ou fractions de tribus suffisaient, avec quelques spahis, à l'administration. La force publique ou le *maghzen* se composait des Douairs et des Abids, et en outre des makahlia du bey, des spahis des kaïds. Les revenus annuels du beylik, évalués à 500,000 francs environ, étaient fournis par les droits d'achour (*dîme*), gherama (contributions ordinaires et diverses) la *maouna* (contribution extraordinaire) des tribus du Sahara, les amendes, les produits des terres domaniales, enfin divers droits accidentels, tels entre autres que le prix des investitures, enfin la taxe payée par les tribus nomades pour acheter des grains sur les marchés du Tell et qui se nommait *eussa*.

Les pachas ou beys de Titteri dont il a été possible de retrouver les noms sont les suivants :

	An de l'hégire.	De J.-C.
Redjem-Bey ...vivant.....	955	1548
Yahya-Bey.....	976	1568
Ramdân-Pacha.....	983	1575
Mustafa-Bey.....	988	1580
Mourad-Bey	991	1583
Mahmoud-Bey.....	992	1584
Kaïd-el-Houssin, gouverneur de Médéa.....	993	1585
Le bey Djafar.....	1000	1591
Le chef des troupes (Kaïd-el-Djiche).....	1002	1593
Farhat-Bey	1024	1615
El-Kaïd-Youssef.....	1029	1619
Bey-Chaaban	1043	1633
Mohammed-Bey.....	1061	1650
Smaïl-Pacha.....	1081	1670
Abou-Mohammed-Hassan-Pacha	1099	1687
Bey-Mohammed	1104	1692
Hemou-Bey.....	1129	1716
Sliman-Bey.....	1141	1728
Ali-Bey.....	1157	1744
Bey-Mohammed.....	1167	1753
Othman-Bey, dit le Kurde.	1171	1757
Bey-Ibrahim.....	1173	1759
Ali-Bey.....	1180	1766
Hassan-Bey.....	1220	1805
Bey-Moustafa	1235	1819
Mustafa-ben-Mezrag.....	1249	1830

Ce dernier assista, à la tête d'un millier de cavaliers, aux premières opérations des Français, après leur débarquement sur la plage de Sidi-Ferruch, le 13 juin 1830. Convaincu de la supériorité de nos forces, il prêta serment de fidélité, le 15 juillet suivant, et reçut du général Bourmont l'investiture de bey de Titteri. Mais, bientôt après, témoin de nos hésitations, il se conduisit en chef hostile et indépendant.

Depuis 1830 jusqu'en 1840, date de l'occupation définitive de Médéa par les Français, quatre expéditions furent dirigées sur cette ville. La première fut conduite par le général Clauzel, qui entra dans Médéa le 22 novembre 1830, et y installa comme bey, le Maure Mustapha-ben-El-Hadj-Omar. La seconde eut lieu au mois de juin 1831, sous le commandement du général Berthezène, pour dégager le bey assailli par les tribus, et le ramener à Alger. La troisième fut confiée en avril 1836 au général Desmichels, sous les ordres du maréchal Clauzel, pour y protéger le nouveau bey, le vieux Turc Mohammed-ben-Hussein, contre l'anarchie locale, fomentée alternativement par des émissaires de

l'empereur du Maroc, par ceux du bey de Tunis, et enfin par un fanatique venu de l'Orient, le derkaoui (Voyez KHOUAN) Moussa, qui s'enfuit devant le pouvoir grandissant d'Abd-el-Kader, pour aller périr quelques années plus tard au siége de Zaatcha. La quatrième expédition fut heureusement conduite par le maréchal Valée, ayant avec lui le duc d'Orléans, qui avec sa division d'avant-garde arriva, le 17 mai 1840, sous les murs de Médéa, dont Abd-el-Kader s'était emparé. Dans ces diverses marches, le passage du *Ténia* ou col de Mouzaïa, à travers la première chaîne de l'Atlas, acquit une glorieuse célébrité par un grand nombre de faits d'armes où s'illustrèrent quelques officiers destinés aux plus hauts honneurs militaires : Mac-Mahon, Changarnier, Duvivier, Lamoricière. A partir de 1840 l'occupation fut définitive, et Médéa devint le chef-lieu de la province française de Titteri, organisée par ordonnance du 29 juillet 1842, d'après un plan calqué sur celui que le jeune émir y avait inauguré : cette province fut absorbée dans celle d'Alger par l'ordonnance du 15 avril 1845. Ce fut l'un des commandants supérieurs de la nouvelle subdivision de Médéa, le duc d'Aumale, qui, le 14 mai 1843, s'empara, par un coup de main audacieux, de la smala d'Abd-el-Kader, aux environs de Taguin, sur le plateau du Sersou. La province de Titteri fut encore le théâtre de nombreuses luttes; néanmoins la domination française y étendit rapidement ses racines en tous sens, jusqu'à Laghouât en 1852, et dans les années suivantes jusqu'au pays des Mozabites. En 1850, un territoire de colonisation fut constitué sous l'administration d'un commissaire civil; en 1856, le régime municipal y fut organisé; en 1858, une sous-préfecture y a été instituée.

Médéa justifie par sa position centrale l'étymologie latine qu'on lui a attribuée; elle est située au point d'intersection des deux lignes du nord au sud, sous le méridien d'Alger, et de l'est à l'ouest, à travers le Tell : elle est un anneau de la chaîne de places fortes qui assure notre domination dans la zone médiane de l'Algérie, et en même temps l'entrepôt commercial d'un vaste territoire de l'ancienne province de Titteri, ainsi qu'une étape importante du transit entre l'Europe et le Sahara, sur la route d'Alger à Laghouât. La population de la commune était, fin de 1856, de 7,413 habitants, dont 5,376 indigènes et 2,037 Européens. La population mauresque, qui y est en majorité, donne à la ville une physionomie orientale qui a disparu de la plupart des villes du littoral. Le territoire, abondamment arrosé, offre de larges ressources à la culture et à l'industrie : les vins de Médéa commencent à acquérir du renom. L'altitude du pays, qui varie de 800 à 1,100 mètres, n'y permet plus la culture des orangers et des oliviers : les arbres d'Europe sont ceux qui y prospèrent le mieux.

Dans l'arrondissement ou territoire civil de Médéa se trouvent les villages de *Lodi* (318 habitants) et de *Damiette* (349 hab.), deux colonies agricoles, fondées en vertu de la loi du 19 septembre 1848, votée par l'Assemblée Constituante, et, plus au nord, au cœur de l'Atlas, sur la route qui relie Blida à Médéa, l'établissement de *Mouzaia-les-Mines*, par le col ou *Ténia*, fondé en 1845 par une compagnie pour l'exploitation de mines de cuivre gris, encaissé dans des filons de fer carbonaté. La subdivision militaire embrasse trois cercles, celui de Médéa, de Boghar et de Laghouât. 1° Celui de Médéa comprend, outre neuf tribus administrées par des kaïds, qui relèvent directement de l'autorité française, le bach-aghalik du sud, qui commande à 24 tribus dont 12 sont réparties en 4 grands-kaïdats et 1 kaïdat; 2° le cercle de Boghar comprend 18 tribus réparties en 4 aghaliks; 3° le cercle de Laghouât (*Voy.* ce nom). *Boghar* (373 habitants), situé sur les limites du Tell et du Sahara, à 76 kil. sud de Médéa, fut occupé en 1840 par le général Baraguay-d'Hilliers, et en 1841 par le maréchal Bugeaud, qui détruisirent les travaux de défense qu'Abd-el-Kader y avait élevés. Un camp français y fut construit en 1843, pour rattacher Boghar à la ligne militaire des avant-postes du Tell. Sur la route de Boghar à Laghouât, qui en est éloigné d'environ 300 kilomètres, mesurant la largeur de la zone des hauts plateaux, sont échelonnés divers caravansérails, dont le plus important est celui de *Djelfa* (48 hab.) centre de commandement, protégé par un fort à 1,400 mètres d'altitude; de belles cultures de blé et d'orge y ont succédé à un marais pestilentiel; on y trouve de nombreux vestiges de l'occupation romaine, et même des tombeaux rappelant les dolmens celtiques.

Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduite par M. de Slane.

Ismaël Urbain, *Notice sur l'ancienne province de Titteri* (dans *le Tableau de situation des établissements français en Algérie*). — Jules Duval, *Tableau de l'Algérie*. — Observations personnelles.

Revue africaine, 1858.

Jules DUVAL.

MÉDIMNE. (*Métrologie ancienne*). Le *médimne*, ὁ μέδιμνος](1), était, chez les

(1) Hérodote l'a fait de deux genres : féminin, au livre I^er^, § 192 : μεδίμνου Ἀττικῆς (ubi Wesseling, et Bæhr, t. I, p. 384 B); masculin, au livre VII, § 187 : τριηκοσίους ἄλλους μεδίμνους. Cf. Schweighæus. *Lexic. Herodot.*, t. II, p. 94 B. Le mot est très-ancien dans la langue. Il ne se trouve pas dans les poëmes homériques, mais Hésiode l'avait déjà employé :

Μύριοί εἰσιν ἀριθμὸν, ἀτὰρ μέτρον γε μέδιμνος.

(Fragm. CXVII, p. 69 A, Didot; ap. Strab., XIV, p. 642, fin; p. 897,5, Meineke.)

Grecs, l'unité principale pour la mesure des matières sèches, comme le métrète, μετρητής, l'était pour la mesure des liquides. Ces deux unités de mesure pour les capacités étaient l'une à l'autre dans un rapport simple. Le médimne valait un métrète et un tiers, ou, si on veut, le métrète était les trois quarts du médimne. Les subdivisions du médimne étaient, dans l'ordre décroissant : 1° L'*hecte* ou setier grec, ὁ ἑκτεύς, égal à la sixième partie du médimne ; 2° l'*hémiecte* ou *hémi-hecte*, τὸ ἡμίεκτον, moitié du précédent, et, par conséquent, égal au douzième du médimne ; 3° la *chœnice*, ἡ χοῖνιξ, quart de l'ἡμίεκτον, c'est-à-dire $\frac{1}{48}$ du médimne (1). 4° le *xeste*, ὁ ξέστης, moitié du précédent et valant $\frac{1}{96}$ du médimne ; 5° la *cotyle*, ἡ κοτύλη, moitié du ξέστης et égale à $\frac{1}{192}$ du médimne ; 6° enfin, le *cyathe*, ὁ κύαθος, égal au sixième de la cotyle, c'est-à-dire à $\frac{1}{1152}$ du médimne. Telles sont, du moins, les subdivisions que les anciens métrologues ont données comme étant les plus usuelles (2). Il est question, dans les auteurs, d'un médimne employé en Égypte sous les Ptolémées ; ce second médimne, que l'on peut appeler *ptolémaïque*, différait du premier, qui est proprement le médimne *attique* : il valait une fois et demie celui-ci.

Le médimne attique, le médimne qui servait à Athènes pour la mesure des grains, le μέδιμνος σιτηρός (3), valait deux amphores romaines ou six *modii* (4). Le *modius* étant évalué généralement à 438 pouces cubiques de Paris, le médimne aurait été d'environ 2628 pouces cubiques, ou 1 pied cube, 520 millièmes = 0 mc. 03428 × 1,520 = 52 décimètres cubes et 105 centimètres cubes, c'est-à-dire, de 52 à 53 litres. La chœnice, ἡ χοῖνιξ, quarante-huitième du médimne, était donc un peu plus forte que notre litre.

Les nombres donnés par Letronne (1) sont 52 litres 80 centilitres pour le médimne, et 1 litre 10 centilitres pour la chœnice. Aug. Böckh (2), qui tout d'abord avait adopté les chiffres de Letronne, ne paraît pas avoir fait grand état des objections que Dureau de la Malle a élevées contre ces chiffres ; en tout cas, il passe outre à ces objections, et, après comme avant, il tient pour exactes les évaluations du premier. A son calcul particulier, le médimne attique peut être estimé à 2658 ou 2659 pouces cubiques de Paris, ou 1 pied cube et 539 millièmes, ou encore : 0mc,03428 × 1,539 = 52 décimètres cubes 757 centimètres cubes, c'est-à-dire, 52 litres et 75 ou 76 centilitres ; ce qui est, à très-peu près, l'évaluation de Letronne. Feu Dureau de la Malle (*magister minorum gentium*, s'il en fut au monde), qui s'est adonné, avec une persévérance digne d'un meilleur succès, à ces questions difficiles, qui passaient sa portée, ne les a pas beaucoup avancées, étant léger de science et presque nul de critique. Les chiffres qu'il

(1) Pollux, *Onomastic.*, IV, 168 ; Cf. Harpocration, Suidas, et l'auteur anonyme du Traité de métrologie *De mensuris* (*Analect. Benedict.*, p. 394).

(2) Aug. Böckh, *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Münzfüsse, und Masse des Alterthums in ihrem Zusammenhange* ; 1 vol. in-8° ; Berlin. 1838.

(3) Σιτηρός μέδιμνος ἀμυγδαλῶν, ἐλαῶν, ἰσχάδων. (Inscript. Attic., ap. Böckh. *Corp. Inscr. græc.*, t. Ier, p. 165.)

(4) Les métrologues se fondent, pour établir ce rapport du médimne au *modius*, sur deux passages formels des *Verrines* de Cicéron : « Agri Leontini decumæ anno tertio venierunt tritici *medimnûm* XXXVI, *hoc est, tritici modiûm* CCXVI. » (Act. II, lib. III, cap. 46, § 110 ; p. 295, 296 Nobbe). — « Professio est agri Leontini ad jugerûm XXX. Hæc sunt ad tritici *medimnûm* XC, *id est, tritici modiûm* DXL. » (*Ibid.*, cap. 49, § 116, *init.*) Cf. Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des Monnaies grecques et romaines* (octobre 1817), p. 116 ; Aug. Böckh, *Metrolog. Untersuch.*, p. 204.

La chose est prouvée pour le *médimne de Sicile* (ὁ μέδιμνος ὁ Σικελικός. Polyb., II, 15,1 ; IX, 44,3), dont parle ici l'orateur romain. Le rapport du *modius* au *médimne attique* était-il différent ? On pourrait le croire si l'on s'en tenait à un passage, souvent cité, de Cornélius Népos, dans la *Vie d'Atticus* (II, 6) : « Nam universos frumento donavit, ita ut singulis SEPTEM MODII tritici darentur ; *qui modus mensuræ* MEDIMNUS *Athenis appellatur* » Tous les manuscrits donnent *septem* ; mais les deux passages de Cicéron, produits plus haut, sont si formels, que plusieurs éditeurs anciens, notamment notre Lambin, si judicieux et si sagace, ont substitué *sex* à *septem*. (Voyez la note de Bosius et celle de Tzschucke sur ce passage de Népos.)

Un des premiers latinistes de ce temps-ci, K. Nipperdey, à qui l'on doit d'excellentes éditions de César et de Népos, et qui a constitué à peu près définitivement le texte de ces deux auteurs, a fini par adopter la correction de Lambin ; et, après avoir suivi, dans sa première édition (1849 ; p. 171.), la leçon des manuscrits, il a, dans la troisième édition (1856, page 139), mis le texte de Népos d'accord avec celui de Cicéron. Böckh, *Ouvr. cité*, p. 204, ne fait aucune différence entre les deux témoignages et cite celui de Népos à l'appui de celui de Cicéron. — J. Siebelis (3e édit., 1859, p. 156,1), et Koch (1855) ont conservé *septem*.

Le membre de l'Université auquel a été confiée l'édition de Cornélius Népos qui fait partie de la *Bibliotheca latina* de N. E. Lemaire, dit doctement à cet endroit de la *Vie d'Atticus* : « *Gallice*, UNE MINE !! » p. 260.

Voici encore un troisième passage de Cicéron (*e Commentariis causarum*, ap. Corn. Front. v° DIMIDIO ; ap. Orell., t. IV, part II, p. 461 ; fragm. 203, p. 1307 B, Nobbe) qui est tout à fait d'accord avec les deux premiers : « De decumis Herbitensium... venditas dicunt *medimnûm* VIII *millibus centum*, id est, *modiûm* XLVIII *millibus* DC. » Suidas : Μέδιμνος οὖν μοδίων ς'.

Böckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 2e édition (Berlin, 1851), t. Ier, p. 129, attribue la même capacité au médimne attique et au médimne de Sicile ; mais il distingue de l'un et de l'autre le médimne de Laconie, qui était beaucoup plus grand (p. 115, note *a*, et p. 129.)

(1) *Éclaircissements historiques faisant suite aux Œuvres de Rollin*, 1825, p. 16, 25 et 26 ; et encore, au t. Ier du MARTIAL de la *Bibliotheca classica Latina*, de N. E. Lémaire, p. 507, table VIII.

(2) *Staatshaushalt. d. Athen.*, t. Ier, p. 130.

donne pour le médimne sont un peu moindres que les précédents. Il évalue (1) le médimne attique à 52 litres et 2 centilitres 46 centièmes (52l 0246). A ce compte, le poids du médimne attique, plein de froment de France, eût été de 39 kilogrammes et 18 grammes, le poids moyen de l'hectolitre de froment français étant de 75 kilogrammes (2).

II. Une des questions les plus importantes que se soient posées les métrologues est celle de savoir quels furent, à Athènes et à Rome, les prix moyens des denrées de première nécessité, particulièrement du blé. Il en est peu, dans tout le domaine de l'archéologie, qui offrent plus de difficultés; et quoique, bien évidemment, il ne puisse s'agir ici que de déterminations approximatives, les documents qui nous restent sont si peu nombreux et si peu précis que le degré d'approximations auquel on parvient est extrêmement médiocre. Letronne, se fondant sur deux passages, l'un de Plutarque, l'autre d'Arrien, a donné des chiffres approchés, pour le prix du blé à Athènes en temps ordinaire. Une conversation de Socrate, rapportée par Plutarque, lui a fourni une première indication précieuse pour cet objet. Entendant un de ses amis se récrier sur la cherté de la vie à Athènes et se plaindre que le vin de Chio coûtât une mine, la pourpre trois mines, la cotyle de miel cinq drachmes, Socrate, qui trouvait qu'il faisait bon vivre à Athènes, le conduisit près des farines, et lui dit : « *L'hémiecte de ceci se vend une obole*, on vit à bon marché dans notre ville; » puis, lui montrant des olives : « On a pour deux chalques (4 centimes) une chœnice (1,1 litre) de ceci, on vit à bon marché dans notre ville; » enfin, le menant aux *exomides* (tuniques pour le bas peuple, et que portaient aussi les philosophes) : « On a une exomide pour dix drachmes (un peu plus de neuf francs), on vit ici à bon marché » (3). L'hémiecte, ou douzième de médimne, coûtait donc, vers l'an 420, une obole (c'est-à-dire environ 15 centimes); ce qui donne, *pour le médimne, deux drachmes* (ou 1 franc 85 centimes; soit 3 francs 50 centimes environ pour l'hectolitre). Un autre renseignement, qui se rapporte à la même époque, confirme pleinement le premier. Archélaüs avait invité Socrate à venir à sa cour, promettant de le faire riche : « Dites-lui, répondit Socrate aux envoyés, qu'à Athènes on a *quatre chœnices de farine pour une obole*, et que les sources d'eau vive n'y manquent pas (1). » *Quatre chœnices* (2) *pour une obole*, c'est un médimne pour douze oboles ou deux drachmes; ce qui s'accorde parfaitement avec l'évaluation qui se déduit du mot de Socrate à son ami. Ce prix, peu élevé, se rapporte probablement à une année d'abondance (3); car un passage des *Femmes assemblées* d'Aristophane, comédie qui fut représentée après la mort de Socrate, montre que le prix de l'*hecte* était d'un *triobole* (4), ce qui donne dix-huit oboles ou *trois drachmes* pour le médimne. Ainsi, à Athènes, en temps ordinaire, le prix du médimne de blé flottait de 2 à 3 drachmes.

A supposer que ces données aient assez de précision pour qu'on en puisse faire la base d'évaluations positives, on est conduit aux nombres suivants :

1° A *deux drachmes* par médimne de 52 litr. 8, et la drachme étant comptée sur le pied de 92 centimes, l'hectolitre aurait coûté, dans la même proportion : fr. $\frac{0{,}92 \times 2 \times 100}{52{,}8} = \frac{115}{33} = 3$ fr. 48.

2° A *trois drachmes* par médimne, le prix proportionnel de l'hectolitre aurait été de fr. $\frac{0{,}92 \times 3 \times 100}{52{,}8} = \frac{115}{22} = 5$ fr. 23 (5).

(1) Mémoire lu le 11 juin 1836. (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. XII, 2e partie, p. 323, tableau XIII.) Pour le pied romain, base de toutes ces recherches, il adopte, p. 287, le chiffre de Gossellin : 0m, 296 296. — Letronne : 0m, 295.

(2) *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1842, page 69; pour 1853, p. 63.

(3) Λαβὼν αὐτὸν προσήγαγε τοῖς ἀλφίτοις, Ὀβολοῦ τὸ ἡμίεκτον, εὐτελὴς πόλις· εἶτα ταῖς ἐλαίαις, Δυοῖν χαλκοῖν ἡ χοῒνιξ· εἶτα ταῖς ἐξωμίσι, Δεκὰ δραχμῶν, εὐτελὴς ἡ πόλις. (Plutarque, Περὶ εὐθυμίας, § 10, p. 470 F; t. Ier, p. 870, 43 Didot.)

(1) Ce mot de Socrate, rapporté par Arrien, dans ses προτρεπτικαὶ ὁμιλίαι, nous a été conservé par Stobée (*Florileg.*, XCVII, 28; t. III, p. 211 Meineke) : Ἀλλὰ δὴ Σωκράτης, Ἀρχελάου μεταπέμποντος αὐτὸν ὡς ποιήσοντος πλούσιον, ἐκέλευσεν ἀπαγγεῖλαι αὐτῷ διότι Ἀθήνησι τέσσαρές εἰσι χοίνικες τῶν ἀλφίτων ὀβολοῦ ὤνιοι καὶ κρῆναι ὕδατος ῥέουσιν.

(2) La chœnice était proprement la ration quotidienne, ἡμερησία τροφή, pour les esclaves particulièrement. Hérodote, VII, 187 : Εἰ χοίνικα πυρῶν ἕκαστος τῆς ἡμέρης ἐλάμβανε καὶ μηδὲν πλέον κ. τ. λ.; Athénée, III, pag. 98e = t. Ier, p. 178, 24 Meineke : Ἀλέξαρχος... τὴν χοίνικα ἡμεροτροφίδα καλῶν. Cf. Letronne, *Ac. des Inscr.*, VI, 215 et 216.

(3) Letronne, *Considérations générales*, etc., p. 114.

(4) *Ecclesiaz.*, 547, 548, Didot :

Οἶσθ' οὖν ἀπολωλέκυῖα πυρῶν ἑκτέα
Ὅν χρῆν ἔμ' ἐξ ἐκκλησίας εἰληφέναι;

Schol. ad. *h. l.* : Τριωβόλου ἴσως ἦν. Λέγει οὖν ὅτι οἴκοι μένων τὸ τριώβολον ἀπολώλεκεν. Cf. *Ibid.*, 380 et suiv.

(5) En janvier 1860, les 120 kilogrammes de blé français se vendaient de 30 fr. (bonnes sortes) à 32 fr. (premières qualités), ce qui met les 75 kilogrammes, poids moyen de l'hectolitre, à 18 fr. 75 cent. pour les

Naturellement dans les années de disette, ou en temps de guerre, le prix pouvait être beaucoup plus élevé. Par exemple, lorsqu'Alexandre, marchant sur Thèbes, se fut emparé de tous les débouchés et eut intercepté tous les convois, le prix des denrées de première nécessité augmenta ; ce fut à grand'peine que chacun put obtenir la ration qui lui était indispensable ; les distributions se firent tumultueusement dans la ville et au Pirée, et avec toutes sortes de précautions contre les *accapareurs* (1). Dans ces jours de crise, le blé se vendit jusqu'à *seize* drachmes ou 14 fr. 75c le médimne, soit 27 fr. 85c l'hectolitre, et fut *taxé* à cinq drachmes le médimne, ou 8 fr. 71c l'hectolitre (2).

Tels sont les nombres qui résultent de toutes les recherches et évaluations de Letronne. Pour résumer, on voit : 1° que le prix du blé, en Grèce, flottait entre deux drachmes $\frac{1}{2}$ et trois drachmes le médimne (ou, de 4 fr. 25c à 5 fr. 23c l'hectolitre), c'est-à-dire environ trois fois et demie *moins* (1) que de nos jours ; 3° que le rapport de l'argent au blé était, à Athènes, vers l'an 400, de plus de 3146 (2).

L'abbé Barthélemy, se fondant principalement sur un passage de Démosthène (3), avait fixé à *cinq* drachmes le prix ordinaire du blé à Athènes vers l'an 335 avant J.-C. (4). Si tel fut, en effet, le prix du blé au temps de Démosthène, il n'y a rien à en conclure contre l'exactitude des évaluations rapportées

bonnes sortes, et à 20 fr. pour les premières qualités. (*Bulletin agricole* du 18 janvier 1860.) Moyenne de l'hectolitre de froment, pour toute la France, au 31 décembre 1859 : 18 fr. 62c ; au 31 janvier 1860 : 18 fr. 72c.

Le blé de Gaule était, avec celui de la Chersonnèse, le plus léger de tous ceux qui étaient importés à Rome ; le plus pesant était celui d'Italie : « Italico (tritico) nullum equidem comparaverim candore ac *pondere*, quo maxume discernitur... Ex his generibus quæ Romam invehuntur *levissimum est Gallicum atque e Chersonneso advectum, quippe non excedunt modii vicenas libras, si qui granum ipsum ponderet.* » (Plin. *Nat. Hist.*, XVIII, 7,12 ; t. III, p. 104 et 105 Teubner). Cf. Theophr. *Hist. plant.*, VIII, 4 ; Letronne, *Ac. des Inscript.*, VI, 215.

Letronne a tiré un excellent parti de ce chiffre de Pline. Ayant pris pour base la mesure de l'amphore romaine à 80 livres romaines de vin, égales à 26 litr. 4, il obtient 8 lit. 8 pour la capacité du *modius*. L'hectolitre de blé français pesant, moyennement, 75 kilogrammes, le modius, ou 8 litr. 8, aurait pesé 6 kilogr. et 600 grammes ; or, la livre romaine valant, à son compte, 327 grammes, 1873, les *vingt* livres dont parle Pline font précisément 6 kilogrammes 544 grammes ; coïncidence remarquable, qui prouve que le blé qui se vend actuellement sur les marchés de France a sensiblement le même poids que le blé de Gaule qui se vendait à Rome du temps de Pline.

(1) C'est ce qui me semble résulter de ce passage de Démosthène, indignement défiguré par l'abbé Auger (t. IX, p. 114, édit. Jos. Planche) : Ἐν τοιούτῳ καιρῷ ἐν ᾧ ὑμῶν οἱ μὲν ἐν τῷ ἄστει οἰκοῦντες διεμετροῦντο τὰ ἅλφιτα ἐν τῷ ᾠδείῳ, οἱ δ' ἐν τῷ Πειραιεῖ ἐν τῷ νεωρίῳ ἐλάμβανον κατ' ὀβολὸν τοὺς ἄρτους καὶ ἐπὶ τῆς μακρᾶς στοᾶς, τὰ ἅλφιτα καθ' ἡμίεκτον μετρούμενοι καὶ καταπατούμενοι. (*Adv. Phormion.*, § 37, p. 919.)

(2) Ὅτε δ' ὁ σῖτος ἐπετιμήθη πρότερον καὶ ἐγένετο ἑκκαίδεκα δραχμῶν, εἰςαγαγόντες πλείους ἢ μυρίους μεδίμνους πυρῶν διεμετρήσαμεν ὑμῖν τῆς καθεστηκυίας τιμῆς, πέντε δραχμῶν τὸν μέδιμνον (Demosth. *adv. Phormionem*, § 39, p. 918, 22 Reiske ; t. IX, p. 116, Planche ; p. 478, Didot.). C'est probablement dans un temps de disette que Phœnippos vendait ses orges *dix-huit drachmes* le médimne, ou 31 fr. 35c l'hectolitre, et ses vins *douze drachmes* le métrète, ou 27 fr. 85c l'hectolitre (Demosth. *adv. Phænipp.*, § 29, p. 1045.4 Reiske). Tout avides spéculateurs qu'ils fussent, Phœnippe et les riches, ses pareils, n'auraient pas osé vendre leurs grains et leurs vins à un prix *trois fois plus élevé* que le prix courant (οἱ πλούσιοι καὶ μηδὲν ὑμῖν πώποτε χρήσιμοι γεγενημένοι, πολὺν καὶ σῖτον καὶ οἶνον ποιοῦντες καὶ τοῦτον τριπλασίας τιμῆς ἢ πρότερον διατιθέμενοι. Demosth. *ibid.*, § 31, p. 1048, 22), si des circonstances malheureuses, peut-être quelque échec temporaire du parti populaire, ne leur eussent fourni l'occasion de rançonner le public et de l'affamer un peu.

(1) *Éclaircissements historiques faisant suite aux OEuvres de Rollin*, p. 16. Le texte porte *plus* au lieu de *moins* ; ce qui est manifestement en contradiction avec les calculs de l'auteur. Cf. *Considérations générales* etc., p. 115 ; et les *Metrologische Untersuchungen* de Böckh, qui traite, § XIX, du prix des denrées chez les Romains.

(2) *Considérations générales*, etc., p. 115, 118 et 119.

Voici sur quelles bases on pourrait établir cette évaluation : La drachme attique (d'argent, bien entendu), qui valait 92 centimes, pesait 4 grammes 362 milligrammes ; 2 $\frac{1}{2}$ drachmes et 3 drachmes représentaient donc un poids d'argent de 10 grammes 90 centigrammes, et de 13 grammes 9 centigrammes ; or, le modius de blé (de Gaule) pesant 20 livres romaines (20 fois 1327 grammes, 1873) ou 6,543 grammes 746 milligrammes, le médimne ou six *modius*, aurait pesé 39 kilogrammes, 262 476. Le rapport de l'argent au blé était donc compris entre $\frac{39262,47}{10,9}$ et $\frac{39262,47}{13,09}$, c'est-à-dire, entre 3602 et 2999, ou, moyennement, 3300. Letronne, qui a opéré autrement, arrive au chiffre de 3148, qui est un peu plus faible. Mais notre calcul, loin d'infirmer les résultats du sien, ne fait que les confirmer ; car, en pareilles matières, il s'agit d'approximations, et non point de chiffres exacts.

Dureau de la Malle (*Mémoire cité*, chap. III, t. XII, p. 305 et 306) attaque ce chiffre 3146 ; il prétend qu'il est inexact, même en adoptant les données de Letronne, et que de ces données doit résulter le rapport, beaucoup plus grand, 4316. Nous ne voyons pas cela du tout. Notre calcul, différent de celui de Letronne, mais reposant sur les mêmes fondements, conduit à un chiffre plus élevé que 3146, mais qui n'en diffère pas trop sensiblement.

(3) *Advers. Phormion.*, § 39, p. 918, 25 Reiske ; t. II, p. 397,7 Bekker, 1855 ; passage cité plus haut, col. 183, note 2.

(4) *Voyage du jeune Anacharsis*, ch. XX ; t. II, p. 314 et 315, édit. in-8°, 1824 ; et, postérieurement, dans sa lumineuse *Dissertation sur une ancienne inscription grecque relative aux finances d'Athènes*, lue le 26 juillet 1791, et insérée au t. XLVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 337-407. Il touche à l'objet qui nous occupe dans la *Note sur le prix des denrées*, p. 393 et 394.

plus haut. Il n'y faut voir qu'une confirmation de plus d'un fait dont on a d'ailleurs beaucoup d'autres preuves, à savoir, que le prix du blé subit une hausse très-considérable, de l'an 410 à l'an 335, c'est-à-dire dans un intervalle de soixante-quinze ans. Cela s'était déjà vu, puisque, du temps de Solon, le médimne ne valait pas plus *d'une* drachme ou six oboles (1). En général les variations des prix devaient être très-fréquentes et très-sensibles dans une ville comme Athènes, dont l'approvisionnement dépendait d'une foule de circonstances extérieures. Telles marchandises qui avaient afflué pendant quelques années sur le marché et s'y étaient vendues à bas prix, faisaient défaut tout à coup, pour une cause ou pour une autre ; devenues plus rares, mais non moins recherchées, elles se payaient le double, le triple. C'est ainsi que le prix du bœuf de première qualité augmenta, dans le court espace de 37 ans, dans la proportion de 46 à 72, c'est-à-dire de près des deux cinquièmes (2). Tantôt ces augmentations se produisaient lentement et par degrés, et comme une conséquence de l'accroissement des richesses ; tantôt elles étaient brusques, et alors elles tenaient à quelques causes extraordinaires. De l'an 393, date de la représentation des *Femmes assemblées*, à l'an 335, date approximative du discours de Démosthène contre Phormion, le numéraire ayant augmenté en Grèce, surtout par suite de la spoliation du temple de Delphes et de l'exploitation des mines de la Thrace, qui fut ordonnée par Philippe, le prix des denrées dut augmenter à proportion. Il ne serait donc nullement étonnant que le prix du blé, qui était de 3 drachmes en 393, eût atteint 5 drachmes en 335, c'est-à-dire qu'il eût subi une hausse des deux tiers dans cet intervalle de soixante ans. Aussi Letronne remarque-t-il expressément que le prix, si peu élevé, de *deux* drachmes le médimne, que l'on déduit des paroles de Socrate rapportées par Plutarque et Arrien (3), doit être celui d'une année d'abondance ; et c'est pourquoi, voulant déterminer le prix *moyen* vers l'an 400, il tient compte du passage d'Aristophane, qui donne *trois* drachmes. En rapportant à l'année 420 les paroles de Socrate, ce qui est plausible, et à l'an 393 le mot du personnage d'Aristophane, et en considérant que, dans l'intervalle qui sépara ces deux années, la guerre de Péloponnèse déchira et ruina la Grèce, on conçoit sans peine que les approvisionnements aient été beaucoup plus difficiles, et, partant, que le prix des céréales ait augmenté dans une forte proportion. Après vingt années de dévastations, après la malheureuse expédition de Sicile et le désastre d'Ægos-Potamos, la marine était nécessairement dans le plus triste état, les communications avec l'Euxin, d'où l'Attique tirait la moitié des céréales nécessaires à la nourriture de ses habitants (1), durent être beaucoup moins nombreuses, beaucoup moins faciles qu'auparavant. Interprété dans son sens naturel, le texte de Démosthène n'infirme donc pas du tout les évaluations données plus haut, pour le temps de Socrate. Il n'infirme même pas celle qui se déduirait d'un mot attribué à Diogène le Cynique, et qui se rapporte à une époque plus rapprochée de celle de Démosthène. Diogène, qui roulait son tonneau à Corinthe lors de l'expédition d'Alexandre contre Thèbes, estimait à deux *chalques*, ou un quart d'obole, la *chœnice* de farine d'orge mondé ou ἄλφιτον, ce qui porterait à 12 oboles ou *deux* drachmes le prix du médimne (2), tandis que le passage de Démosthène conduit à le fixer, pour le même temps, à plus du double. L'abbé Barthélemy n'avait donc nullement prétendu établir (comme le suppose Dureau de la Malle (3), qui l'a mal lu, ou même ne l'a pas lu du tout) que le prix *ordinaire* du blé était de *cinq* drachmes ; il a seulement dit, ce qui est vrai, que le blé atteignit ce prix élevé vers l'an 335, après avoir valu successivement *une* drachme

(1) Plutarch. *Sol.*, c. XXIII, § 5 : Εἰς μέν γε τὰ τιμήματα τῶν θυσιῶν λογίζεται (Σόλων) πρόβατον καὶ δραχμὴν ἀντὶ μεδίμνου. La législation de Solon date de l'an 594 av. J.-C. (Olymp. XLVI, 4). Barthélemy (*Note sur le prix des denrées*, t. XLVIII, p. 394) et Böckh (*Metrologische Untersuchungen*, p. 417 ; *Staatshaushalt. der Athener*, t. Ier. p. 131) défendent la leçon des mss. contre les objections et les restitutions de Samuel Petit. (*Leg. Attic.* I, 1, 3, p. 5.) Le texte de Plutarque ne dit pas quel médimne est ici désigné. Est-ce le médimne de *blé*, ou celui d'*orge*? On ne sait ; mais il est probable qu'il s'agit ici de farine d'orge mondé, ἄλφιτον. L'Attique abondait en orge (κριθοφόρος ἀρίστη, dit Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 8. p. 274) ; aussi l'orge était le principal objet de consommation.

(2) Barthélemy, *Dissertation*, etc., pag. 356.

(3) Plus haut, col. 181, note 3, et col. 182, note 1. Ce chiffre de *deux* drachmes se trouve encore dans un mot de Diogène le Cynique, conservé par Diogène de Laërte, et que nous citons plus bas, note 2.

(1) Démosthène (*adv. Leptin.*, §§ 31 et 32, p. 466, 467, Reiske ; Cf. Strab. VII, p. 311,) nous apprend que les Athéniens recevaient, chaque année, par la voie du Bosphore, jusqu'à 400 mille médimnes de blé (σίτου), qui fournissaient la nourriture annuelle à près de *soixante-dix mille* individus. Cf. Ant. Westermann. ad *h. l.*, p. 171 et 172 ; Letronne, *Mémoire sur la population de l'Attique* (1816 ; dans la Collection de l'*Acad. des Inscript.*, t. VI, p. 219) ; G. F. Schömann, *Griech. Alterth.*, I, 527.

(2) Diogen. Laert., VI, 35, p. 141, 30, Didot : Τὰ πολλοῦ ἄξια τοῦ μηδενὸς ἔλεγε πιπράσκεσθαι καὶ ἔμπαλιν· ἀνδριάντα γοῦν τρισχιλίων πιπράσκεσθαι, χοίνικα δ' ἀλφίτων δύο χαλκῶν.

(3) Mémoire cité, ch. III ; t. XII, p. 303.

en 595, *deux* drachmes en 420, *trois* drachmes en 398; et, une fois dressée cette échelle des variations connues du prix du blé, il en conclut que l'on arriva au dernier terme de cette série ascendante *par un mouvement progressif et plus ou moins lent, suivant les circonstances* (1). Il n'avait donc point besoin d'être *défendu* contre Letronne, qui ne l'avait point attaqué, et Dureau de la Malle s'est donné beaucoup de peine en pure perte, faute d'avoir bien lu les deux auteurs qu'il oppose si vainement l'un à l'autre.

« Mais, dit l'officieux défenseur de Barthélemy, une inadvertance de Letronne affecte ses calculs d'une erreur de la moitié, ou au moins du tiers, car ἄλφιτον signifie la *farine d'orge*, qui a *toujours* été (2), et qui est encore, pour le prix, de moitié au-dessous de la farine de blé, ἄλευρον, en sorte que les nombres qu'il donne se rapportent à l'orge et non au froment. » Il est bien certain que les auteurs qui recherchent l'exactitude des termes ont distingué ἄλευρον et ἄλφιτον, le premier désignant proprement la farine de pur froment, le second, la farine d'orge (3). Mais il serait facile de montrer par d'innombrables exemples que, dans l'usage courant, cette distinction n'était pas toujours observée (4). Ἄλευρον se disait très-bien de la *farine d'orge* (5), et même de plusieurs autres farines, telles que celle de fève, d'ivraie, de vesce, de fenugrec (6). Aussi Barthélemy et Letronne ont-ils établi leurs calculs sans tenir compte d'autre chose que de l'usage courant, et ils ont bien fait. Dureau de la Malle, qui ne les a compris ni l'un ni l'autre, qui défend le premier et querelle le second tout à fait hors de propos, aurait dû voir que le passage d'Aristophane (1), où il est bien question de froment (πυρῶν), ruine par la base son argumentation, et qu'il est absolument inconciliable avec sa conclusion que *le prix moyen du médimne de blé, à Athènes, depuis Périclès jusqu'à Alexandre, doit être fixé à cinq drachmes* (2). Ce prix ne fut atteint qu'après les désastres de la guerre du Péloponnèse, et bien loin qu'il ait été un prix *moyen*, il était le prix le plus élevé, peut-être même ne fut-il, comme le dit Letronne, qu'un prix *taxé*, dans un temps de disette (3). Il ne paraît donc pas que les objections de Dureau de la Malle aient de fondement, ni qu'il y ait lieu d'en tenir compte dans ces questions épineuses qui ont occupé les maîtres de la science.

ÉDOUARD CARTERON.

(1) *Dissertation citée*, t. XLVIII, p. 336 et 394.

(2) Cicéron, *in Verrem, de frumento*, LXXXI, 188, p. 805 B, édit. Nobbe : « Quum id frumentum senatus ita æstimasset, *quaternis H-S tritici modium, binis, hordei* etc. Cf. *ibid.*, LXXV, 174, p 803 B fin.

Il fallait dire *quelquefois*, et non *toujours*.

(3) Hésychius : ἄλευρα, κυρίως τὰ τοῦ σίτου· ἄλφιτα δὲ τὰ τῶν κριθῶν. Ce qui est confirmé par plusieurs passages des meilleurs écrivains. Ainsi Platon : Θρέψονται δὲ ἐκ μὲν τῶν κριθῶν ἄλφιτα σκευαζόμενοι, ἐκ δὲ τῶν πυρῶν ἄλευρα, τὰ μὲν πέψαντες, τὰ δὲ μάξαντες. (*Republ.*, II, 12, p. 372^{b} = p. 304 B, Stallbaum. Cf. Auctor. *Epinomid.*, § II, p. 975^{b} = p. 499 A, 4). Henri Estienne abonde en passages où cette différence est marquée (*Thes. græc. ling.*, v° Ἄλευρον, t. I^{er}, col. 1,442 D; v° Ἄλφιτον, t. I^{er}, col. 1,603 C et D, édit. Didot.)

(4) Ainsi, Hésychius, qui note la différence des deux expressions, montre lui-même qu'elles étaient souvent employées l'une pour l'autre : Ἄλφιτον· τὸ ἀπὸ νεᾶς κριθῆς ἢ σίτου πεφυρμένον (ubi πεφρυγμένον H. Steph. legend. contendit) ἄλευρον. Et de même Platon, qui les distingue, dans le passage de la *République* cité plus haut, les confond ailleurs : ἢ κριθῶν ἢ πυρῶν εἰς ἄλφιτα νεμηθέντων (*Legg.*, VIII, XIII, p. 849^{c} = p. 488 A, 9 Stallb.).

(5) Plutarch. *Cur Pyth.*, p. 397 A ; Pollux, VI, 77 ; Aphrod. Probl., II ; Dioscorid., I, 94, 95 ; Polyæn., IV, 3, 32.

(6) Henri Estienne (*Thes. græc. l.*, v° Ἄλευρον, t. I^{er}, col. 1,443 A, Didot) donne des exemples de ἄλευρον κυάμου, ἄ. αἰρῶν, ἄ. ὀρόβων, ἄ. τήλεως.

(1) Plus haut, col. 182, note 4.

(2) Mémoire cité, t. XII, p. 309.

(3) Henri Estienne traduit l'expression de Démosthène καθεστηκυῖα τιμή par *Legitimum et moderatum pretium justumque* (*Thes. gr. l.*, voc. Καθίσταμαι, t. IV, col. 792 D, Didot), mais il reconnaît que καθεστηκώς a la force de *simul legibus ac moribus constitutus* (*ibid.*, col. 793 A). Böckh (*Staatsh. d. Ath.* I, 132, *c*) croit que si Démosthène avait voulu parler d'une *taxe*, il aurait dit ὡρισμένη τιμή, et il entend καθεστηκυῖα τιμή dans le sens de *prix courant*, comme dans le discours du même orateur contre Dionysodore, § 8. Et, en effet, le passage offre ainsi un sens plus satisfaisant : « Lorsque le blé renchérit (ἐπετιμήθη) et monta jusqu'à *seize* drachmes, nous vous le vendîmes *au prix ordinaire, au prix courant*, à savoir *cinq* drachmes le médimne. » Il n'y aurait eu aucun mérite à fournir le blé au prix *taxé*, tandis qu'il y en avait à le fournir au prix où il se vendait avant la hausse extraordinaire.

MÉDRARITES, dynastie souveraine de l'Afrique septentrionale. — La chaîne de l'Atlas qui, dans le Maghreb el-Aksa, aujourd'hui le Maroc, élève à 4,000 mètres ses hautes et massives chaînes, coupe en deux parties bien distinctes cette vaste contrée : au nord, c'est le Tell ; le pays des champs cultivés ; au sud, le Sahara, le pays des landes stériles, parsemées de fertiles oasis. La région saharienne, ainsi séparée de la région tellienne par une chaîne de montagnes, ne s'est pas soumise, sans beaucoup de protestations violentes, au pouvoir politique installé, soit dans le Maroc, soit dans le reste du Maghreb. Aujourd'hui l'état à peu près indépendant de Sid-Hescham, au moyen âge celui de Sous, au début de la période islamique l'empire dont Sedjelmessa

fut la capitale, dont les Médrarites furent les souverains, témoignèrent de cette résistance des populations appuyées sur la nature.

Aussi loin que remonte l'histoire, le pays, au sein duquel s'élevait cette dernière ville, était occupé par une branche de la famille des Meknèça; fondateurs de Méquinez, descendant de Madrès, un des pères (Braniz était le second, d'après la tradition) de la grande souche berbère. Elle professait la doctrine des Kharedjites (*Voy.* ce nom), et la secte spéciale des Sofrites, qu'elle avait recueillie de la bouche de certains Arabes, réfugiés dans le Maghreb et devenus leurs directeurs spirituels et temporels. Une quarantaine de chefs berbères répudièrent l'autorité des khalifes d'Orient et se mirent aux ordres d'Iça-Ibn-Yézid-el-Azoued, personnage considérable des Kharedjites, malgré son origine nègre, et l'installèrent comme souverain dans la ville de Sedjelmessa en 140 (757-758 de J.-C.). Ils en auraient même été les fondateurs, d'après quelques historiens; mais le siége connu de cette ville par une armée de Mouça-ben-Nosséir, cinquante ans auparavant, en 87 (706) ne permet pas d'accueillir cette version, repoussée d'ailleurs, par les traditions (quelque hasardées ou invraisemblables qu'elles soient) qui en font remonter l'origine soit à un général romain, vainqueur des Numides, soit même à Alexandre le Grand. Tous les habitants de la contrée se rallièrent au mouvement politique et religieux de leurs chefs. Cependant, au bout d'une quinzaine d'années, mécontents de sa conduite, ils l'enchaînèrent sur une montagne, bras et jambes liés, et l'y laissèrent périr misérablement; ils élurent à sa place un des leurs, Aboul-Kassem-Semgou-ibn-Ouaçoul, dont le père, fort savant dans la loi, avait fait le voyage de Médine. De lui vient le nom de *Ouaçoulides*, donné aux premiers princes de la famille souveraine de Sedjelmessa, qui se confondit, dans les générations suivantes, avec celle des *Médrarites* qui en était la simple continuation : double témoignage, à des dates différentes, de la puissance des Meknèça. L'élévation de Semgou paraissait étrangère à son ambition; car il avait été le premier, quoique chef naturel de ses coreligionnaires, à prêter serment de fidélité à son prédécesseur Iça-ibn-Yézid.

I. Semgou exerça le commandement pendant douze ans et mourut subitement en l'an 167 (783-784), sans avoir quitté le pouvoir; il professait la doctrine des Eibadites-Sofrites. Sous son administration, la prière se fit au nom des khalifes abbassides, El-Mansour et El-Mehdi, hommage qui sans engager à une soumission effective, désarmait l'hostilité des khalifes.

II. Son fils El-Yas, surnommé le *Vizir*, fut élu gouverneur par le peuple; mais en l'an 174 (790-791) il fut déposé et remplacé par son frère.

III. Abou-Mansour-Éliça, fils d'Aboul-Kassem. Cet émir professait aussi les croyances religieuses des Eibadites-Sofrites. Il régna fort longtemps, et, dans la trente-quatrième année de son administration, il entoura de murs la ville de Sedjelmessa. Il y fit élever aussi des palais et des édifices publics, et y fixa sa résidence vers la fin du second siècle de l'hégire. Il soumit les oasis au sud de Sedjelmessa, et préleva le quint sur les produits des mines du Déra. Il maria son fils à Éroua, fille d'Abd-er-Rahman-Ben-Rostamite, seigneur de Téhort, et mourut en l'an 208 (823-824).

IV. Son fils Médrar, surnommé El-Montancer, qui lui succéda, donna son nom à la dynastie et jouit d'un long règne. Il eut deux fils, qui de son vivant se disputèrent le pouvoir suprême. Médrar aida le fils d'Éroua à vaincre son frère, mais il se vit bientôt enlever le trône par celui qu'il avait favorisé, et qui ne sut pas s'y maintenir. Redevenu chef suprême, Médrar mourut en 253 (867), après un règne de quarante-cinq ans.

V. Meimoun, surnommé El-Émir, fils de Médrar et d'une mère nommée Elteki, l'un des frères rebelles à l'autorité paternelle, lui succéda, et mourut en 263 (876-877).

VI. Il fut remplacé par son fils Mohammed, partisan dévouée de la doctrine eibadite, qui mourut en 270 (883-884).

VII. Son oncle Éliça, fils d'El-Montacer (Médrar) lui succéda. Ce fut sous son règne qu'Obéïd-Allah, fondateur de la dynastie Fatimite, accompagné de son fils Aboul-Kassem, arriva à Sedjelmessa, nourrissant des projets ambitieux. Prévenu par le khalife abbasside El-Motaded, du but des deux voyageurs, et tout dévoué qu'il était à la cour de Bagdad, Éliça les fit incarcérer. Abou-Abd-Allah le Schiite, qui venait d'occuper Rekkada et renverser la dynastie Aghlabite, se mit en marche pour délivrer les prisonniers. Éliça sortit, à la tête des Meknèça, pour le repousser; mais il essuya une défaite, et perdit la vie, après qu'Abd-Allah eut emporté d'assaut la ville de Sedjelmessa, en 296 (908-909). Le vainqueur se fit aussitôt amener Obéïd-Allah et son fils, afin de leur prêter serment de fidélité. C'est alors qu'Obéïd-Allah prit le titre de El-Mehdi (*voy.* ci-après, l'art. Mehdi), et partit pour l'Ifrikia, après avoir confié le gouvernement de la ville conquise à Ibrahim-ibn-Ghaleb-el-Mezati, personnage éminent de la tribu du Ketama. Deux années plus tard, le peuple de Sedjelmessa se souleva contre le gouverneur, et, l'ayant tué ainsi que plusieurs autres fonctionnaires kétamiens, il proclama la souveraineté de :

VIII. Êl-Feth, surnommé Ouaçoul, fils de Meimoun (le 5e souverain) et petit-fils de Médrar, adepte de la secte eibadite. Il mourut vers la fin du troisième siècle de l'hégire, peu de temps après son avénement.

IX. Ahmed, son frère et successeur exerça l'autorité souveraine jusqu'à l'an 309 (921-922), quand Messala-ibn-Habbous, général d'Obéïd-Allah, soumit encore le Maghreb. S'étant emparé de Sedjelmessa, il fit prisonnier Ahmed et confia le commandement de la ville à un cousin de celui-ci, nommé Êl-Motezz.

X. Êl-Motezz, arrière-petit-fils de Médrar par son père Mohammed (6e prince) et son grand père Messader, se déclara bientôt indépendant, et mourut en 321 (933) peu de temps avant la mort du Mehdi.

XI. Aboul-Montacer-Mohammed, fils et successeur d'Êl-Motezz, mourut au bout de dix jours.

XII. Son fils Êl-Montacer-Semgou fut investi de l'autorité. A raison de son extrême jeunesse, sa grand'mère prit en main le gouvernement, qu'au bout de deux mois, elle se laissa arracher par

XIII. Mohammed, fils d'Êl-Feth (7e prince) et petit-fils de Meimoun. Profitant des préoccupations qui retenaient les Fatimites dans le Maghreb central et l'Ifrikia, il se proclama indépendant, et colora cette démarche en faisant célébrer la prière au nom du khalife abbasside; renonçant même à la secte kharedjite, il embrassa la croyance orthodoxe des Sonnites et prit le surnom d'Es-Chaker-Billah (*le Reconnaissant envers Dieu*), qu'il justifia par une bonne administration. Il fit même battre une monnaie portant son nom et son titre honorifique : ses pièces furent appelées *dirhems chakeriens*. Quand les Fatimites eurent comprimé les révoltes qui avaient jusqu'alors occupé toute leur attention, Mohammed se vit menacé par Djouher-êl-Kateb, général de Moëzz, le khalife régnant en Ifrikia, qui en l'an 347 (958-959) marcha contre le Maghreb, à la tête d'une armée composée de Kétamiens, de Sanhadjiens et de troupes auxiliaires. Sedjelmessa succomba, et Mohammed se réfugia dans Tasguedat, château situé à quelques milles de la capitale. Peu de temps après il rentra dans sa ville, à la faveur d'un déguisement; mais, reconnu et dénoncé, il fut arrêté et envoyé à Kairouan, avec Ahmed-ibn-Bekr, seigneur de Fez.

XIV. A la faveur de nouveaux troubles que suscitèrent les Ommiades d'Espagne contre la domination des Fatimites, un fils de Mohammed-el-Chaker s'empara de Sedjelmessa et prit le titre d'Êl-Mostancer-Billah.

XV. En l'an 352 (963) il fut détrôné par son frère Abou-Mohammed, qui prit le titre de Êl-Motezz-Billah. Ce fut sous son règne que la puissance des Meknèça, qui personnifiait la dynastie régnante, tomba en décadence l'an 366 (976-977). Khazroun-ibn-Felfoul, prince maghraoua, envoyé par les Ommiades, marcha contre Sedjelmessa, défit l'armée qu'Abou-Mohammed mena contre lui, s'empara de la ville et du trésor royal. Le monarque africain périt sur le champ de bataille, et sa tête fut envoyée à Cordoue avec la dépêche qui annonçait la victoire. Khazroun obtint le gouvernement de Sedjelmessa et y fit célébrer la prière publique au nom du khalife Hescham, de sorte que, pour la première fois, l'autorité des Ommiades d'Espagne, dépassant la chaîne atlantique, fut reconnue dans toutes les villes du Maghreb-êl-Aksa. Le commandement, sinon la souveraineté, passa aux familles éminentes des Maghraoua et des Ifrènides, qui ne tardèrent pas à être emportées, comme les Ommiades eux-mêmes, dans la révolution qui plaça les Almoravides à la tête de l'islamisme dans l'Occident. Avec Mohammed-êl-Motezz s'éteignit la dynastie des Médrarites, qui avait duré pendant cent cinquante-trois années musulmanes, en ne la comptant qu'à partir de Médrar, et cent quatre-vingt-treize, si l'on remonte jusqu'au premier prince indépendant de la même famille.

Quant à leur capitale, Sedjelmessa, engagée dans de nouvelles destinées, elle reçut encore un certain éclat du choix qu'en firent les Almoravides, originaires des déserts sahariens les plus proches, pour base et point de départ de leurs entreprises contre le Maghreb, et par les siéges nombreux qu'elle soutint sous les Mérinides, qui voulaient l'enlever aux Almohades. Puis elle tomba d'âge en âge dans un rang secondaire, et finit par disparaître de l'horizon politique. Au seizième siècle, Léon l'Africain en visitait les ruines, qui couvraient le sol non loin de la cité marocaine de Tafilet, qui seule dresse aujourd'hui ses minarets au sein de ces solitudes, et a même succédé en partie à son rôle politique. Tafilet n'est ralliée que par des liens souvent fort relâchés, quelquefois brisés, aux monarques qui règnent aujourd'hui à Maroc et à Fez, bien qu'ils soient originaires de cette contrée qui semble jouir du privilége de fournir des chérifs, ce qui lui a valu la qualification populaire de *Beled-el-Cheurfa*, terre des chérifs.

Ibn-Khaldoun, traduit par M. de Slane, *Histoire des Berbères.*

Henri Fournel, *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes.*

Jules Duval.

Médressèh, nom arabe des académies et universités musulmanes. Voir, au dernier volume, l'article Universités.

Mehdi ou **Mahdi** (ou *Êl Modhi, le Dirigé, le Directeur*), personnage mystérieux du monde musulman, analogue au Messie des

chrétiens. La tendance instinctive de l'humanité vers le merveilleux, tantôt sous forme de légendes miraculeuses qui poétisent le passé au gré de la foi et de l'imagination, tantôt sous forme de prophéties, qui déchirent, par éclairs, les ténèbres de l'avenir, cette tendance, qui fut toujours une force morale pour les âmes les plus pures de tout égoïsme, a maintes fois été exploitée comme un instrument de domination, par l'ambition politique. L'histoire de l'islamisme est en quelque sorte la démonstration permanente de cette alliance des mirages célestes avec les calculs les plus positifs de la terre, et le Mehdi est le nœud de cette alliance.

Une tradition, recueillie dans les livres de Mahomet, annonçait que le Messie des chrétiens, Jésus-Christ, apparaîtrait avant la fin du monde pour terrasser Chitan, le génie du mal, et réunir en un faisceau tous les peuples et toutes les sectes. Dans cette solennelle mission il serait assisté de deux témoins, le prophète Élie pour les Juifs, un autre, le Mehdi, pour les musulmans. Une seconde tradition, d'une origine non moins révérée, annonçait que, vers le troisième siècle de l'hégire, le soleil se lèverait du côté de l'Occident, ce qui signifiait, en langage non figuré, qu'un maître des destinées de l'islamisme surgirait un jour du Maghreb. Tel fut le double germe du mythe du Mehdi, qui reposa pendant trois cents ans au fond des âmes, comme une consolation, sans se traduire en manifestation politique. Pendant cette longue période, la descendance d'Ali, toujours attachée à ses prétentions au pouvoir suprême, avait vu se succéder neuf générations et onze imams (Voy. IMAMS; au t. V du SUPPLÉMENT), en dehors du commandement dont les khalifes ommiades et abbassides étaient restés seuls possesseurs. Le douzième imam Mohammed, fils d'Haçan Meskeri, était mort encore enfant. La race dissidente des Alides, et avec elle tout le parti des Schiites, paraissait frappée par l'arrêt même de Dieu. Alors l'esprit de parti et la foi dynastique ne pouvant pas se résoudre à une défaite irrémissible, demandèrent à l'imagination les espérances que refusait la réalité. A l'aide de cette faculté qui prédispose l'homme à adopter les illusions qui lui plaisent et à les personnifier dans des types imaginaires, les vaincus se prirent à croire et à dire que le dernier rejeton de la famille vénérée n'était pas véritablement mort : pour le soustraire aux coups de ses ennemis, sa mère l'avait caché dans une grotte où il attendait l'heure de son retour dans le monde. Il devint le Mehdi promis par les traditions, et la foi lui fit bien vite une légende remplie de faits contradictoires. Il avait été caché deux fois : une première fois, depuis sa naissance jusqu'à soixante-quatorze ans, pendant lequel temps il avait conversé secrètement avec ses disciples sans se faire connaître aux profanes, parce que la plupart des imams, ses prédécesseurs, avaient été persécutés par les khalifes; la seconde retraite avait commencé au moment où sa mort apparente avait été divulguée pour durer jusqu'au temps assigné par la volonté divine à ses manifestations. De ces deux états successifs, ses sectateurs lui donnaient le titre de *Motebatten*, c'est-à-dire le secret et le caché : il devait être le régénérateur et le sauveur de l'islamisme.

En de telles dispositions des âmes, les mythes ne tardent pas à passer du monde idéal dans le monde réel. Ce moment se présenta pour le Mehdi au temps même prédit par la seconde prophétie, au moment où s'ouvrait le troisième siècle de l'hégire. Préparé par les sociétés secrètes qui étaient organisées pour soutenir l'imam d'abord, puis le Mehdi attendu, un aventurier, du nom d'Obéïd-Allah, revendiqua pour lui-même ce rôle. Né à Salamia en Syrie, suivant quelques historiens, à Bagdad suivant d'autres, l'an 260 de l'hégire (873-874 de J.-C.), il passa en Égypte l'an 289 (902), cachant ses projets ambitieux sous l'habit d'un négociant, s'avançant secrètement vers l'Occident, d'où il devait lever son drapeau, pour répondre à la prophétie. En 296 (910) il arriva à Sedjelmessa, dans le Maghreb extrême, au S.E. de l'Atlas, accompagné de son fils Aboul-Kassem. Mais, trahis et découverts, l'un et l'autre furent pris et jetés dans les fers. Leur captivité redoubla le dévouement fidèle du parti qu'ils avaient recruté, en se faisant passer pour des descendants directs de Hosséin, fils d'Ali. Les tribus du Maghreb furent soulevées contre les Aghlabites; Ziader-Allah, le dernier d'entre eux, s'enfuit devant Abou-Abd-Allah, lieutenant d'Obéïd, qui s'empara successivement des villes de l'Ifrikia, en 294 (906-907). Le vainqueur revint en arrière sur Sedjelmessa, s'en rendit maître, après un siége vigoureux, et délivra son maître Obéïd ainsi que son fils. Au sortir de la prison, El-Mehdi fut revêtu d'habits somptueux, proclamé Mehdi et imam et promené en grande pompe, sous l'escorte de son libérateur en 297 (910-911). Acclamé par la vénération publique, Obéïd-Allah repartit pour l'Ifrikia, établit d'abord sa résidence à Rekkada, puis fonda ou plutôt rebâtit en la fortifiant Mehdia, autrefois connue sous les noms d'*Aphrodisium* et d'*Ifrikia*. L'année suivante, il fit mettre à mort, dans les jardins du palais, sous prétexte de conspiration le même Abou-Abd-Allah qui avait proclamé ses droits à l'empire ainsi que son frère Abbas-ben-Zenada, et tous les chefs

suspects de complicité. Ayant par ces rigueurs consolidé son pouvoir, il régna en maître sur toute l'Ifrikia, sur les provinces de l'ouest, sur Tripoli, Djerba et la Sicile, et prit le titre d'*émir-él-mouménim*, commandeur des croyants. A raison de sa descendance prétendue d'Ali et de Fatime, la dynastie qu'il fonda prit le nom de FATIMITE; mais les khalifes refusant de reconnaître cette origine, très-suspecte en effet, la qualifièrent toujours d'obéïdite. Il mourut en 322 (933-934), âgé de soixante-deux à soixante-trois ans. Ses successeurs prirent comme lui le titre de Mehdi, publiant que, par une espèce de métempsychose, l'esprit du dernier imam vivait et se perpétuait en eux.

Deux siècles plus tard, la dynastie des ALMOHADES dut son origine à un nouveau Mehdi. Ce fut un autre aventurier nommé Abou-abd-Allah-Mohammed, fils de Toumart, qui prit ce rôle en se déclarant descendant direct d'Ali par son fils cadet, Hosséin. Originaire d'une tribu berbère au sud de l'Atlas marocain, il alla étudier successivement dans les écoles de Cordoue, du Caire et de Bagdad, et revint en Afrique prêchant la réforme à Mehdia, à Bougie, à Mélilla, à Fez, à Maroc, blâmant hautement les mœurs et la conduite des Almoravides, alors maîtres du Maghreb. Chassé comme un dangereux énergumène, il se retira dans le pays de Sous, d'où il était sorti, et s'y fit reconnaître imam par un groupe de disciples à la tête desquels il distinguait déjà son futur successeur Abd-él-Moumen. Au bout d'une année, il se crut en mesure de proclamer ouvertement sa mission; et, le 28 novembre 1121, il déclara solennellement dans la mosquée qu'il était le Mehdi Mohammed; il envoya ses compagnons prêcher sa doctrine et inaugurer son pouvoir. Bientôt après il leva contre les Almoravides l'étendard de la révolte; et ses armes victorieuses triomphaient partout, lorsqu'une maladie termina sa carrière le 21 août 1130. Son audacieuse entreprise avait réussi; il avait, en s'appuyant sur la crédulité populaire, fondé une dynastie dont la domination embrassa toute l'Afrique septentrionale et déborda sur l'Espagne.

Depuis ces temps reculés la foi au Mehdi n'a plus enfanté des empires; mais elle a partout suscité des ambitions et des intrigues. En tout pays musulman il s'est trouvé des fanatiques pour exploiter les traditions et les prophéties, pour annoncer une ère nouvelle de justice, de bonheur, de puissance, en un mot le royaume de Dieu sur la terre, dont ils étaient les précurseurs et les apôtres. Dans l'Afrique du Nord, en Algérie particulièrement, la croyance populaire, restée à l'état de vague inquiétude mêlée d'espérance et de terreur, se résume dans un mystérieux envoyé du ciel qu'ils appellent le *Moule-Saa*, c'est-à-dire le maître de l'heure, du moment. Cet être, assez pareil à l'Antechrist des chrétiens, doit renverser tout ce qui existe, bouleverser l'humanité, et établir pendant quelque temps seulement, une félicité générale comme compensation aux désastres et aux flots de sang qui auront marqué son avénement. Cette effrayante idée de l'avenir s'appuie sur des prophéties auxquelles tout Arabe croit profondément; les unes écrites et connues généralement des savants seuls, les autres simplement transmises par la tradition et jouissant de bien plus de crédit que les premières. Les primitives traces écrites de la foi à ce personnage se lisent dans Sidi-el-Boukrari, qui a soin de rattacher à Mahomet lui-même ses prédictions. Cette croyance a joué un grand rôle dans nos guerres d'Afrique; elle a suscité contre nous de prétendus prophètes qui tous ont pris le nom de Mohammed-Ben-Abd-Allah, parce que tel doit être le nom du Moule-Saa. Le plus fameux de tous a été Bou-Maza, le *Père à la chèvre*, qui, après quelques années de séjour en France, a été poursuivre en Orient, dans l'obscurité des combats, une carrière avortée en Afrique. Entouré d'un prestige incomparable, il avait un moment balancé l'autorité d'Abd-él-Kader, qui, malgré sa sainteté de marabout, ses talents, sa vaillance, ses succès, n'était que le *Moule-Dra*, le maître du bras, l'homme de la force.

Au sein des peuples Maures du Sénégal s'est levé, en 1828, un nouvel apôtre de la réforme religieuse prétendant à la domination politique, comme tous ses pareils, auquel la voix populaire a décerné le titre de Mehdi: c'est Mohammed-ben-Amar-ben-Ahmed, né vers 1803, dans la province de Toro, au voisinage de Podor. Mais sa carrière fut sans éclat et sans durée. Il a été remplacé dans son rôle de prophète par un autre dévot personnage, originaire du Toro comme lui, El-Hadj-Omar, qui lutte encore sur quelques points reculés du Sénégal contre la fortune de la France. Par une décadence qui mesure celle de l'islamisme, les imams et les Mehdis des beaux temps de l'islamisme ne sont plus que d'impuissants et vulgaires agitateurs.

Le titre de Mehdi a été adopté comme simple surnom honorifique par divers princes musulmans, soit d'Orient, soit d'Afrique ou d'Espagne, tantôt d'une manière absolue, tantôt avec le complément *b-Illah*, par Allah. Les plus connus sont : Mohammed-él-Medhi, troisième khalife abbasside, qui commença à régner à Bagdad l'an 775 (158); él-Mehdi-ben-Youssef-él-Keznany, prince des Miknasah, qui fut vaincu par Youssef-ben-Tafschin, l'almoravide; enfin Mohammed-ben-

el-Kassem-el-Mehdi, roi de Malaga, de la dynastie des Hamoudites, issue des Édrissites de Fez.

Davezac de Macaya, *Notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique.*
Cherbonneau, *Documents inédits sur Obeïd-Allah, fondateur de la dynastie fatimite.*
Richard, *Etude sur l'insurrection du Dhara.*

Jules DUVAL.

MÉLISSE, *Melissa* (*Botanique*). Ce nom est celui d'un genre de plantes de la famille des Labiées, créé par Tournefort, avec une circonscription restreinte, et qui, agrandi par Linné, l'a été encore davantage dans ces derniers temps par M. Bentham. Malgré ces modifications, qu'il a subies successivement, il n'en a pas moins conservé encore un peu de vague dans ses limites, ainsi du reste que d'autres genres de la famille très-naturelle à laquelle il appartient. Tel qu'il est admis aujourd'hui, il comprend des herbes et quelques sous-arbrisseaux, qui croissent naturellement en Europe, dans le nord de l'Asie et dans le bassin de la Méditerranée. Ces végétaux ont des fleurs purpurines, blanchâtres ou jaunes, caractérisées de la manière suivante : leur calice tubuleux est parcouru dans sa longueur par treize nervures, et il a le limbe divisé en deux lèvres, dont la supérieure à 3 dents, et l'inférieure fendue en deux lobes; leur corolle a le tube nu en dedans, généralement renflé à la gorge et le limbe divisé en deux lèvres, dont la supérieure presque plane, dressée, entière ou échancrée, et l'inférieure étalée, trilobée; leurs quatre étamines didynames ont généralement les anthères rapprochées par paires; enfin leur pistil a son style divisé à l'extrémité en deux branches courtes, égales ou inégales entre elles. Le fruit de ces plantes consiste en quatre achaines secs et lisses. — Plusieurs espèces plus ou moins communes dans nos contrées appartiennent à ce genre; la plus remarquable est la MÉLISSE OFFICINALE, *Melissa officinalis* Lin., vulgairement connue sous le nom de *Citronnelle*, à cause de l'odeur agréable, analogue à celle du citron, qu'exhalent toutes ses parties, surtout lorsqu'on les froisse entre les doigts. Cette plante croît naturellement dans les bois et parmi les buissons en Corse et à l'état de naturalisation à peu près complète sur plusieurs autres points de nos départements, même septentrionaux. Sa tige droite et rameuse a de 50 à 80 centimètres de hauteur; ses feuilles pétiolées, d'un vert frais, sont ovales, obtuses, souvent échancrées en cœur à la base, bordées de larges crénelures, ridées. Ses fleurs sont jaunes avant de s'ouvrir, puis blanches et disposées à l'aisselle des feuilles florales en faux-verticilles espacés. Cette plante est fréquemment cultivée dans les jardins à cause de son odeur agréable et aussi en raison de ses propriétés médicinales. Son odeur est surtout agréable un peu avant la floraison; plus tard elle dégénère à mesure que le développement fait des progrès. Toutes ses parties ont une saveur amère et un peu aromatique. On l'emploie souvent comme antispasmodique, et aussi en qualité de cordial, stomachique, etc. On en administre ordinairement l'infusion, et assez souvent aussi la poudre qu'on en obtient en la pulvérisant. On en prépare également une eau distillée qui entre comme partie essentielle dans la plupart des potions calmantes. Dans l'ancienne médecine on recourait à cette espèce plus fréquemment encore qu'on ne le fait aujourd'hui. — Parmi les autres plantes rangées maintenant dans le genre Mélisse, tel que l'a circonscrit M. Bentham, nous citerons comme plus ou moins communes en France les suivantes : La MÉLISSE CALAMENT, *Melissa Calamintha* Lin. (*Calamintha officinalis* Mœnch.), plante commune dans les terres, surtout calcaires, d'une grande partie de la France, qui possède, mais à un moindre degré, des propriétés analogues à celles de la Mélisse officinale, et dont on administre aussi, dans des cas analogues, les sommités en infusion; la MÉLISSE NEPETA (*Melissa Nepeta* Lin., *Calamintha Nepeta* Lk. et Hoffm.), qui croît abondamment le long des chemins, sur les coteaux et généralement dans les endroits secs et calcaires de nos départements méridionaux, espèce qui est employée en médecine à cause des propriétés stimulantes assez prononcées qui la distinguent; la MÉLISSE DES CHAMPS (*Melissa acinos* Benth.; *Thymus acinos* Lin.), petite herbe annuelle, commune dans les champs et dans les terres incultes de toute la France; enfin la MÉLISSE CLINOPODE (*Melissa Clinopodium* Benth., *Clinopodium vulgare* Lin.), espèce très-fréquente dans les haies, les buissons et le long des chemins de toute la France, dont les anciens médecins faisaient usage, mais qui est entièrement inusitée aujourd'hui, remarquable parmi les Labiées, parce qu'elle est complétement inodore.

P. D.

MEMBRE, *membrum*, κῶλον (*Anatomie comparée*). On donne le nom de *membres* à des appendices disposés par paire et unis au tronc au moyen d'articulations. Ces appendices, essentiellement formés d'*os* disposés en leviers mobiles et de *muscles*, organes moteurs par excellence, sont destinés, chez les animaux qui en sont pourvus, à l'exercice des grands mouvements et de la locomotion.

Chez l'Homme et chez les animaux vertébrés, il n'y a jamais plus de quatre membres; chez les animaux inférieurs ou dépourvus de squelette intérieur, et chez lesquels néanmoins la locomotion s'exécute au moyen

d'appendices particuliers, comme chez les animaux *articulés*, par exemple, ces appendices sont en nombre plus considérable et d'ordinaire variable (de six à un nombre presque indéfini); et ils présentent en outre une disposition et une structure si différente de ce qui existe chez les animaux supérieurs, que la dénomination de *membres* nous paraît devoir être réservée aux appareils de locomotion et de préhension de ces derniers.

L'homme, avons-nous dit, est pourvu de quatre membres : les deux premiers, *supérieurs* ou *thoraciques*, sont, dans le langage usuel, désignés sous le nom général de *bras*; les deux autres *inférieurs* ou *abdominaux*, sous celui de *jambes*.

Les *membres thoraciques* ou supérieurs, attachés à la cage osseuse de la poitrine, se composent, chacun, de deux parties dont l'une, l'*épaule*, sinon fixe, du moins incapable de mouvements étendus, reçoit l'insertion de l'autre qui, essentiellement mobile, représente le levier, du *bras* en un mot.

L'*épaule* est formée par deux os : l'*omoplate* et la *clavicule*. Le premier, plat, triangulaire, occupe la partie supérieure et externe du dos; il regarde son congénère par sa base, qui est par conséquent interne, et forme ainsi avec lui une gouttière plus ou moins large, au milieu de laquelle descend la colonne vertébrale. Le petit côté de l'omoplate est supérieur, le côté moyen est inférieur et externe. Au point de réunion de ces deux côtés, c'est-à-dire en haut et en dehors, se trouve une cavité articulaire, large, peu profonde (cavité glénoïde), destinée à recevoir l'extrémité supérieure du bras. Au bord supérieur du même os se remarque une apophyse saillante (ἀπόφυσις, excroissance), nommée *coracoïde* (κορακοειδής), et sur la face externe une crête triangulaire ou *épine*, se terminant par une apophyse nommé *acromion*, ἀκρωμία, ἀκρώμιον, ἀκρωμίς; cette épine sépare les deux fosses *sus-épineuse* et *sous-épineuse*; la face interne ou costale de l'os constitue la fosse *sous-scapulaire*.

Le second des os nommés plus haut ou *clavicule*, est grêle, cylindrique, légèrement contourné en S : placé transversalement à la partie supérieure et antérieure de la poitrine, il s'articule en dedans avec le sternum, et en dehors avec l'apophyse acromion de l'omoplate. Servant ainsi d'arc-boutant à l'omoplate, la clavicule a pour but principal de maintenir les épaules et, partant, les membres thoraciques écartés; aussi est-elle très-développée, comme nous le verrons plus loin, chez les animaux qui, comme les Singes, certains Rongeurs et les Oiseaux, doivent éloigner et rapprocher alternativement les membres supérieurs de la poitrine, tandis qu'elle manque complétement, au contraire, chez ceux dont les membres thoraciques n'exécutent que des mouvements d'avant en arrière, tels que le Cheval, par exemple.

Des muscles nombreux et puissants fixent l'épaule au tronc, tout en lui imprimant les mouvements nécessaires. Parmi ces muscles, nous citerons le *grand dentelé* (costo-scapulaire), qui s'attache, en avant, à la face externe des huit ou neuf premières côtes, par autant de dentelures et en arrière au bord postérieur de l'omoplate : ce muscle, peu prononcé chez l'homme, l'est beaucoup plus chez les Quadrupèdes, où il constitue, avec celui du côté opposé, une sorte de sangle qui supporte le poids du tronc et empêche les omoplates de remonter vers la colonne vertébrale. Le muscle trapèze (dorso-sus-acromien) dont le nom indique les insertions, a des fonctions non moins importantes, car il sert à relever l'épaule et à supporter tout le poids du membre thoracique.

La portion mobile du membre thoracique se compose de trois pièces ou *brisures*, le *bras*, l'*avant-bras* et la *main*. Un seul os, l'*humérus*, forme le *bras* : cet os, long et cylindrique, s'articule, par sa tête, avec la cavité glénoïde de l'omoplate, de manière à pouvoir exercer en tous sens les mouvements les plus étendus; son extrémité inférieure, disposée en poulie, est reçue dans une profonde cavité de l'os du coude. Les muscles *grand pectoral* (sterno-huméral), *grand dorsal* (lombo-huméral) abaissent le bras et le portent, l'un en avant, l'autre en arrière; le muscle *deltoïde* (sus-acromio-huméral) le relève. Le creux de l'aisselle est borné, antérieurement, par une portion du grand pectoral, et, postérieurement, par le deltoïde et le grand dorsal.

L'*avant-bras* se compose de deux os : le *cubitus* et le *radius* : le premier est en dedans, le second en dehors. Parallèles, unis entre eux par une cloison ligamenteuse, ils se meuvent néanmoins l'un sur l'autre; le radius qui porte la main à son extrémité inférieure tourne sur le cubitus qui lui sert de pivot; le cubitus, qui entraîne le radius avec lui, n'accomplit sur l'humérus que des mouvements de flexion et d'extension limités : aussi son extrémité supérieure est-elle disposée en conséquence. Une éminence considérable, nommé olécrâne (ὠλέκρανον, de ὠλένη et κάρηνον; os du coude) située en arrière, et une autre, plane en avant, mais moins saillante, circonscrivent une cavité articulaire profonde, dite *grande cavité sigmoïde* (σιγμοειδής, qui a la forme du *sigma* lapidaire C; demi-circulaire), dans laquelle est reçue la *poulie* ou *trochlée* (τροχαλία, τροχιλία) de l'humérus; inférieurement, ce même cubitus, beaucoup moins gros, s'articule latéralement avec le ra-

dius. Ce dernier os, grêle supérieurement, s'articule avec la petite tête de l'humérus et latéralement avec la *petite cavité sigmoïde* du cubitus; inférieurement plus large, il présente une surface articulaire qui reçoit les deux premiers os du corps. Il résulte des dispositions anatomiques que nous venons de signaler que le radius et avec lui la main peuvent effectuer sur le bras des mouvements de rotation en dedans, *pronation*, et en dehors, *supination*; aussi cet os a-t-il reçu le nom de *manubrium manûs*.

Les différents mouvements du bras et de l'avant-bras, et des deux os du bras l'un sur l'autre, sont exécutés, à l'aide d'un grand nombre de muscles *extenseurs*, *fléchisseurs*, *pronateurs*, *supinateurs*.

La *main* termine le bras; elle se compose du *carpe* (καρπός) ou poignet, du *métacarpe* (μεταχάρπιον) et des *doigts*. Le *carpe* est formé de huit petits os, disposés sur deux rangées, de quatre chacune : une radiale comprend, en allant de dehors en dedans, le *scaphoïde* (σκαφοειδής), le *semi-lunaire*, le *pyramidal* et le *pisiforme* (en forme de pois, πίσος); les deux premiers s'articulent avec le radius, le troisième répond au fibro-cartilage qui unit le radius au cubitus. La rangée métacarpienne se compose du *trapèze*, du *trapézoïde*, du *grand os* et de l'*os crochu*. Tous ces os sont liés assez intimement entre eux pour qu'ils ne puissent se mouvoir séparément, bien que l'ensemble jouisse d'une certaine mobilité. Le *métacarpe* offre cinq os, cylindriques, allongés, renflés à leurs deux extrémités, s'articulant supérieurement avec la rangée métacarpienne des os du carpe et inférieurement avec les premières phalanges des doigts. Distingués numériquement, à commencer par le pouce, ces os sont parallèles et à peu près immobiles, à l'exception du premier, qui, situé sur un plan antérieur, et presque isolé, est susceptible de mouvements étendus. Les *doigts* enfin, au nombre de *cinq*, correspondant aux cinq os métacarpiens, sont formés chacun de trois petits os longs nommés *phalanges*, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Ces os, convexes en arrière, concaves en avant, vont en diminuant à mesure qu'ils s'éloignent du métacarpe, c'est-à-dire que la première phalange est plus grosse et plus longue que la seconde, et que celle-ci offre plus de volume et de longueur que la troisième qui porte l'ongle à sa face postérieure. Les doigts, désignés chacun par un nom particulier : *pouce*, *indicateur*, *médius*, *annulaire*, *auriculaire* ou *petit-doigt*, jouissent d'une grande mobilité et peuvent de plus se mouvoir indépendamment les uns des autres; le pouce, en outre, à raison de la disposition du premier os métacarpien et de son articulation avec ce même os, peut exercer les mouvements les plus variés et s'opposer aux autres doigts.

La main, prise dans son ensemble, présente une face dorsale ou convexe, une face palmaire ou concave. Celle-ci présente vers son bord externe ou radial et près du poignet l'éminence *thénar* (θέναρ), située à l'origine du pouce, et sur le bord opposé ou cubital, l'éminence *hypothénar* (ὑποθέναρ) : ces deux éminences laissent entre elles une gouttière ou plutôt un canal, complété par de forts ligaments, dans lequel sont logés les vaisseaux et les nerfs qui se rendent de l'avant-bras à la main, ainsi que les tendons des muscles fléchisseurs.

De nombreux *muscles* donnent le mouvement à la main et aux différentes parties dont elle se compose; de ces muscles, dix-neuf appartiennent essentiellement à la région métacarpienne; les autres viennent de l'avant-bras dont ils forment la masse charnue, et se terminent inférieurement par des tendons longs et grêles : tous se divisent en muscles qui meuvent la main dans son entier, et en muscles qui sont propres aux doigts; ces derniers se subdivisent en outre en muscles communs à tous les doigts et en muscles particuliers à chaque doigt; le pouce seul en a huit : deux *fléchisseurs*, deux *extenseurs*, deux *abducteurs* et deux *adducteurs*.

Il résulte de toutes ces dispositions que la main, placée à l'extrémité du bras, long levier mobile qui la porte dans tous les sens, formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses, terminées par cinq appendices essentiellement flexibles, et mue par de nombreux muscles, réunit les conditions les plus favorables pour se mouler à la surface des corps, en embrasser les contours, en apprécier les moindres inégalités, en un mot exercer les fonctions les plus délicates du *toucher*. (Voyez l'article SENS, dans l'*Encyclopédie Moderne*, t. XXV, col. 354 et suiv.) Cette remarquable complication est tellement en rapport avec la fonction dont il s'agit, qu'elle se produit quand l'extrémité d'un membre, soit antérieur, soit postérieur, devient organe de tact ou de préhension, et qu'elle disparaît dès que cette extrémité, cessant d'être organe de tact, redevient simple organe de mouvement. Ainsi, comme nous le verrons, chez les Oiseaux, la main est rudimentaire et représentée par quelques petites pièces osseuses soudées ou flottantes et à peine pourvues de muscles, parce que l'aile n'est plus qu'un organe de locomotion. Et, au contraire, chez les animaux dont les extrémités de derrière deviennent organes de préhension, ces extrémités se transforment en mains semblables à celles de devant; c'est ce qui a lieu chez

les Singes, les Makis, Tarsiers, les Galéopithèques, les Phalangers et le Caméléon. Les pieds de derrière se transforment également en un organe analogue à la main chez quelques animaux grimpeurs, comme les Sarigues, et chez quelques oiseaux comme les Pics, les Perroquets.

Le membre *inférieur* ou *abdominal* n'est pas sans présenter une certaine analogie avec le membre supérieur; cette analogie, toutefois, chez l'homme, porte plus sur le nombre que sur la disposition des parties : il fallait, en effet, que le membre abdominal, destiné à la station et à la progression, présentât une stabilité qu'il ne pouvait acquérir qu'aux dépens de cette mobilité dont le membre supérieur avait, par-dessus tout, besoin pour remplir les fonctions de préhension et de toucher.

Ainsi que le membre thoracique, le membre abdominal présente quatre parties, ce sont : la *hanche*, la *cuisse*, la *jambe*, le *pied*.

La hanche est formée par l'os *iliaque* (*ilia*, flancs) ou coxal. Cet os, composé de trois portions, parfaitement distinctes dans le jeune âge (os iliaque, ischion, pubis) n'est point mobile comme l'épaule. Se réunissant en avant avec celui du côté opposé pour former l'arcade du pubis, s'emboîtant postérieurement sur le *sacrum* qui le sépare de son congénère, il constitue l'un des côtés d'une ceinture osseuse complétement immobile, qui, à raison de sa forme évasée, a reçu le nom de *bassin*, et sur laquelle repose, en arrière, la colonne vertébrale dont le sacrum, et après lui le *coccyx* (κόκκυξ), ne sont que l'extrémité inférieure.

De chaque côté du bassin, en dehors et un peu en arrière, se remarque sur chaque os coxal, au point de réunion des trois pièces qui le constituent, une cavité à peu près hémisphérique de 0^m,06 de diamètre portant le nom de *cotyloïde*, (κοτυλοειδής, de κοτύλη, écuelle, et εἶδος, forme). Dirigée obliquement en dehors, en avant et en bas, elle reçoit la tête de l'os de la cuisse ou fémur. La plupart des muscles qui servent à mouvoir la cuisse et la jambe ont leur insertion supérieure sur le bassin.

La *cuisse*, comme le bras, se compose d'un seul os, le *fémur*. L'extrémité supérieure de cet os, coudée en dedans, est terminée par une tête arrondie, reçue dans la cavité cotyloïde et que supporte un col long de 0^m,03 environ et formant avec le corps de l'os un angle de 130°. Au point de réunion du col avec le corps de l'os, mais à la partie externe, se remarquent plusieurs tubérosités dont l'une, le *grand trochanter* (τροχαντήρ), parfaitement apercevable à travers les téguments, sert de point inférieur d'attache aux principaux muscles moteurs de la cuisse. Enfin l'extrémité inférieure de ce même fémur est renflée pour former deux condyles arrondis d'avant en arrière et s'articulant en charnière avec le *tibia*, os principal de la jambe. Il résulte de ces dispositions que la cuisse, susceptible d'exécuter des mouvements étendus de rotation sur le bassin, ne peut que se fléchir et s'étendre sur la jambe quand celle-ci est fixée; encore l'extension est-elle terminée quand la jambe se continue en ligne droite avec la cuisse. La rencontre du fémur et du tibia constituent l'articulation du *genou*, articulation fortifiée en avant par la *rotule*, os isolé et qui peut être considéré comme correspondant à l'apophyse olécrâne du cubitus. De même qu'à l'avant-bras, on trouve deux os à la *jambe;* mais là s'arrête la ressemblance; la jambe, destinée à supporter, avec le pied, tout le poids du corps, ne devant par conséquent exécuter que les mouvements de flexion et d'extension nécessaires à la progression, avait besoin de s'articuler avec la cuisse aussi solidement que possible : de là l'inutilité d'un os comme le radius; aussi le *tibia* seul s'articule-t-il avec la cuisse et avec le pied; et le *péroné* (περόνη, agrafe, clavette), os grêle, situé au côté externe de la jambe, ne sert-il qu'à former la malléole externe, qui maintient le pied dans sa position naturelle, et l'empêche de tourner en dedans.

Trois parties constituent le *pied*, ce sont : le *tarse*, le *métatarse* et les *orteils*. Le *tarse* (ταρσός, ταρβός) se compose de sept os, enclavés les uns dans les autres (ταρσόω, j'entrelace). Comme ceux du carpe, ils forment deux rangées, mais posées différemment; une *jambière* présente trois os : l'*astragale*, le seul qui s'articule avec la jambe, le *calcaneum*, os du talon, qui s'unit à l'astragale et au cuboïde, os de la seconde rangée, enfin le *scaphoïde* dont les rapports sont en arrière avec l'astragale et en avant avec les trois *os cunéiformes :* ceux-ci forment avec le *cuboïde* la rangée *métatarsienne* du tarse. Le *métatarse* compte, comme le métacarpe, cinq os longs, mais plus forts et moins mobiles que ceux de la main; celui qui supporte le gros orteil et s'articule avec le premier os cunéiforme affecte, à l'inverse du premier os métacarpien, la même disposition que ses congénères. Les *orteils* ont le même nombre de phalanges que les doigts; mais ils sont beaucoup moins mobiles : le *gros orteil* n'est point détaché des autres et ne peut leur être opposé.

Au côté interne du pied, les os du tarse et du métatarse forment une sorte de voûte destinée à loger et à protéger les vaisseaux et les nerfs qui descendent de la jambe vers les orteils.

Des muscles nombreux, dont quelques-uns sont d'un volume considérable et d'une grande

puissance, impriment aux membres inférieurs les mouvements nécessaires. Parmi ces muscles il en est qui présentent chez l'Homme un développement qui ne se rencontre pas chez les animaux; nous citerons pour exemples : les trois *muscles fessiers* qui forment la fesse et la partie postérieure de la cuisse et qui servent, le grand, à l'extension et à la rotation en dehors de la cuisse sur le bassin, les deux autres, à l'abduction du même membre; les *trois adducteurs*, situés à la partie interne du membre, et qui le rapprochent de celui du côté opposé; ces muscles portaient jadis le nom pittoresque de *custodes virginitatis*; enfin les *jumeaux* et le *solaire*, qui constituent le mollet et qui se fixent au calcanéum par le *tendon d'Achille*, déterminent l'extension du pied.

En résumé, chez l'homme, les membres supérieurs présentent une composition et une mobilité d'autant plus grande qu'on se rapproche davantage de leur partie libre; et en même temps leurs différentes pièces ou brisures deviennent de plus en plus petites; les membres inférieurs, bien que complexes aussi vers leur extrémité, ne présentent plus que des conditions de solidité qui excluent une grande partie de la mobilité. Enfin on remarquera que l'affectation spéciale des membres inférieurs à la station et à la marche, et celle des membres supérieurs à la préhension et au tact, constitue un des plus remarquables exemples de la loi de *division du travail*, qui régit l'organisation des animaux. En vertu de cette loi, à chaque fonction est attribué un appareil distinct et spécial; et, plus les appareils se multiplient pour répondre à la diversité des fonctions, plus l'organisme se perfectionne, s'élève et devient *supérieur*. Si, au contraire, le nombre des appareils diminue, et que des fonctions distinctes soient opérées par un seul et même appareil, il y a évidemment dégradation, abaissement de l'animal dans l'échelle des êtres. Or nous allons voir dans la série zoologique les membres supérieurs perdre d'abord leur fonction tactile, qui sera alors répartie dans diverses parties des téguments, puis devenir seulement des agents de locomotion; enfin les membres disparaîtront tout à fait; et la fonction de locomotion sera dévolue aux muscles du tronc. La *centralisation du travail* succédera à la *division* ou *décentralisation*; et la *dégradation* sera si évidente qu'il deviendra possible de concevoir l'animal réduit à l'état de simple *monade*.

Terminons par quelques considérations sur les *vaisseaux*, les *nerfs*, et les parties molles des membres. Les membres supérieurs, aussi bien que les inférieurs, n'ont chacun qu'une artère principale; pour les premiers, c'est l'artère *humérale* ou *brachiale*; pour les seconds, l'artère *fémorale* ou *crurale*; des artérioles accessoires se distribuent vers la racine du membre, mais ne vont pas jusqu'à son extrémité. Les artères humérale et fémorale, assez profondément cachées dans la longueur des membres, sont superficielles dans l'aisselle et au pli du coude, à l'aine et au jarret, point où elles sont fréquemment atteintes par des blessures. Au-dessous du coude et du jarret elles se divisent et se subdivisent pour former au pied et à la main un riche réseau vasculaire. Les veines sont beaucoup plus nombreuses; en général il y en a deux qui accompagnent les grosses artères et leur servent de *satellites*; mais il y a un autre ordre de veines, indépendantes des artères, et, pour la plupart, placées sous la peau; c'est sur ces veines superficielles que l'on pratique la *saignée*. Quant aux *nerfs*, ils sont nombreux au bras et tous réunis en une sorte de faisceau qui accompagne l'artère et les veines humérales. Les principaux sont le *médian*, le *radial* et le *cubital*; les accessoires sont l'*axillaire*, le *musculo-cutané*, et le *brachial-cutané interne*. A l'exception de ce dernier, tous ces nerfs sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils président à la fois au sentiment et au mouvement. En effet, ils fournissent des rameaux aux os, aux muscles et à la peau. Ce qu'il y a de remarquable dans la distribution de ces nerfs, c'est que les branches cutanées d'un même nerf se portent toujours beaucoup plus bas que le point où s'arrêtent les branches musculaires, disposition qui a évidemment pour but de mettre le mouvement sous la dépendance de la sensibilité. Ainsi, lorsque la main a touché un objet et qu'elle veut s'en éloigner, ce ne sont pas les muscles de la main, mais ceux de l'avant-bras qui doivent agir; de là la nécessité qu'un nerf qui donne la sensibilité à une partie pût produire le mouvement de cette partie en distribuant au-dessus d'elle ses branches de mouvement. Au membre inférieur, il n'y a que deux nerfs principaux : le *crural*, placé à la partie antérieure de la cuisse et ne se distribuant pas plus bas que le genou; et le nerf *sciatique*, situé à la partie postérieure et qui se distribue jusqu'au pied.

On se demande souvent comment les vaisseaux et les nerfs si délicats et si nombreux de la paume de la main et de la plante du pied ne sont pas contus et écrasés par les pressions diverses, pour la main, et par le poids du corps, pour le pied. La présence dans ces parties d'un coussinet graisseux, traversé par un réseau fibreux très-résistant, donne l'explication du fait. L'admirable enchevêtrement de ces parties préserve les nerfs et les vais-

seaux de toute offense. D'ailleurs à la main et surtout au pied il y a une voûte osseuse qui n'appuie sur le sol que par ses extrémités, et qui par conséquent concourt efficacement à les protéger.

Enfin un merveilleux mécanisme se remarque chez quelques animaux ongulés, comme le Cheval. Ici le pied, attaché par toute la circonférence extérieure du sabot, s'y trouve en quelque sorte *suspendu*, de sorte que la *sole* ou plante du pied n'a effectivement aucune espèce de contact avec la terre.

Les Mammifères présentent le même nombre de membres que l'Homme; les Cétacés seuls font exception; ils n'en ont que deux. Comme chez l'Homme, ces membres sont *thoraciques* et *abdominaux*, mais, en raison du mode habituel de station du quadrupède, ils sont devenus *antérieurs* et *postérieurs*. Comme chez l'Homme, ils se composent d'une portion dite basilaire, c'est-à-dire servant de base, l'*épaule*, le *bassin* (hanche), et d'un levier articulé, composé de trois parties toujours distinctes, le *bras* ou la *cuisse*, l'*avant-bras* ou la *jambe*, la *main* ou le *pied*; mais la conformation de ces diverses parties varie suivant les différents ordres. En général, l'on remarque qu'elles s'éloignent d'autant plus du type humain, que leur mode d'action est plus borné; nous citerons pour exemples la main et le bras des Singes, employés à la préhension comme chez l'Homme, et de plus à la progression dans certains cas; puis la jambe et le sabot des Solipèdes, qui ne peuvent servir qu'à la progression. C'est ici le lieu de rappeler cette belle loi de Cuvier : Que *la modification d'une partie entraîne nécessairement la modification de toutes les autres*.

Il est à remarquer que la dissemblance qui s'observe chez l'Homme entre les portions mobiles des membres thoraciques et abdominaux, est bien moins tranchée chez les Mammifères et existe à peine chez ceux qui sont essentiellement *quadrupèdes*. Cependant il ne faudrait pas conclure de cette observation que les membres antérieurs et postérieurs de quadrupèdes se ressemblent entièrement; les uns et les autres servent uniquement à la station et à la marche, mais ceux de devant ne sont guère que des colonnes *d'appui*, tandis que ceux de derrière sont essentiellement des colonnes de *projection*. (Voyez l'article Locomotion dans le précédent volume du Supplément.)

Bien que les membres des Mammifères présentent, dans les différents ordres, de nombreuses variétés, toutes ces dispositions, quelque variées qu'elles soient, peuvent se rattacher à deux types généraux qui servent de base à la division en deux grands groupes, de tous les Mammifères, à l'exception des Cétacés qui restent en dehors. Ces deux groupes sont : 1° celui des Mammifères *onguiculés*, c'est-à-dire pourvus d'ongles plus ou moins petits, ne formant pas de *sabot* et n'enveloppant point en entier la partie du doigt qui pose à terre ou qui sert au toucher; 2° celui des Mammifères *ongulés*, chez lesquels l'extrémité des doigts est entièrement enveloppée par l'ongle qui constitue un *sabot*. Dans les Onguiculés viennent se ranger : les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Carnassiers, les Rongeurs, les Édentés, les Marsupiaux; les Ongulés comprennent les Pachydermes et les Ruminants.

Chez les Quadrumanes, pourvus de quatre mains, ainsi que le nom l'indique, l'*épaule* se compose des deux os que nous avons signalés chez l'Homme, l'omoplate et la clavicule. Disons ici, pour ne plus y revenir, que le premier de ces os ne manque jamais, bien qu'il présente des modifications de forme, conséquences nécessaires de la nature et de l'étendue des mouvements que doit exécuter le bras. Nous avons vu que, chez l'Homme, le grand côté de l'omoplate est parallèle à la colonne vertébrale : cette disposition se représente chez ceux des Mammifères qui, pourvus de clavicule, exécutent des mouvements de préhension; chez les autres, au contraire, l'omoplate est dans sa plus grande longueur, perpendiculaire au rachis et parallèle aux côtes; les apophyses coracoïde et acromion ont disparu; et l'épine fait bien moins de saillie. Quant à la clavicule, elle n'existe que chez les Mammifères dont les membres antérieurs ne s'appuient que peu ou point sur le sol, ou qui s'en servent pour exécuter des mouvements autres que la progression, la préhension, par exemple.

Les Quadrumanes ont donc l'épaule composée d'une omoplate et d'une clavicule. L'humérus constitue le *bras*. L'*avant-bras* se compose d'un cubitus et d'un radius, susceptibles de rotation; une *main* à pouce opposant, composée du carpe, du métacarpe et de cinq doigts, termine le membre. Les trois divisions de la main que nous venons d'indiquer se retrouvent partout, mais plus ou moins modifiées, quant à la forme des os et à leur nombre, dans le carpe, par exemple, ce nombre varie depuis cinq comme chez le Dauphin, jusqu'à neuf comme chez la Taupe, le Lièvre, etc.

Le *bassin* des Quadrumanes se rapproche du bassin de l'Homme; et en général cette partie, dans la plupart des Mammifères, s'éloigne beaucoup moins que l'épaule du type humain, soit par ses connexions, soit par sa composition. En effet, si l'on en excepte les Cétacés, chez lesquels les os pelviens n'existent qu'à l'état de rudiments à peine visibles, et un petit

nombre d'espèces, comme la Taupe, par exemple, chez lesquelles l'arcade pubienne semble manquer, ou le Hérisson, qui a le bassin ouvert en avant, les *os coxaux* s'articulent toujours d'une manière immobile avec le sacrum et se réunissent entre eux par la portion pubienne, de manière à former une ceinture osseuse complète. La forme et les dimensions de cette ceinture présentent, du reste, des modifications dans les différents ordres; et il est à noter que, toutes choses égales d'ailleurs, le bassin est d'autant plus évasé que la station de l'animal se rapproche plus de la verticale, tandis que l'os iliaque s'allonge et se rapproche d'autant plus de la parallèle à la colonne vertébrale que la station sur quatre pieds est la station normale.

Au bassin, chez les Singes, succède un fémur, os de la *cuisse*, dont l'extrémité inférieure s'articule avec le tibia, os principal de la *jambe;* la rotule forme le genou; la persistance de ce dernier os, chez tous les Mammifères, à très-peu d'exceptions près, est à remarquer. Au côté externe du tibia se trouve le péroné, qui jouit, dans la famille qui nous occupe, d'une certaine mobilité, rendue nécessaire par la conversion du *pied*, organe de station et de progression, en *main*, organe de préhension; *pes*, *altera manus*. L'on retrouve à la main postérieure le tarse, le métatarse et les orteils, mais modifiés en raison des fonctions qu'elle est appelée à remplir; le pouce est opposant. Les trois parties constituantes du pied existent, du reste, plus ou moins modifiées chez tous les Mammifères pourvus de quatre membres. Le nombre des os du tarse varie de quatre, comme chez la Girafe, à neuf, comme chez le Porc-épic.

Les Chéiroptères ou Chauve-souris ont les membres antérieurs disposés pour le vol; aussi ces animaux sont fortement claviculés, et leur sternum fait pressentir, par sa crête longitudinale, la forme de celui des Oiseaux. L'humérus et le radius sont allongés; le cubitus, réduit à son tiers supérieur, sert d'arc-boutant à ce dernier os; l'olécrâne, détaché, se trouve converti en une véritable rotule. Sur le carpe s'implantent quatre os métacarpiens longs et grêles, surmontés de doigts non moins allongés, mais dépourvus de leur dernière phalange; le pouce seul conserve sa longueur et sa mobilité normales; armé d'un ongle crochu, il aide l'animal à se traîner. La membrane aliforme, tendue entre les os du métacarpe, enveloppe les doigts, et s'étend des côtés du cou aux parties postérieures, souvent même jusqu'à la queue. Les extrémités postérieures conservent leurs dimensions ordinaires; elles sont très-faibles; la tête du fémur est dans la même direction que le corps de l'os, les doigts, au nombre de cinq, petits, égaux, sont terminés par des ongles crochus.

Les Galéopithèques, que quelques naturalistes rangent parmi les Chéiroptères, ne présentent cependant point la même conformation des membres antérieurs; ils sont pourvus à chaque pied de cinq doigts, tous dirigés dans le même sens, et terminés par des ongles aigus qui leur permettent de grimper aux arbres avec facilité. La membrane aliforme, au lieu de s'étendre entre les os métacarpiens, commence au côté du cou, s'étend dans l'angle que laissent entre eux le bras et l'avant-bras, palme les doigts, s'étend ensuite entre les quatre membres et passe de là entre les pattes de derrière pour envelopper la queue dans toute son étendue.

Les Carnassiers *insectivores* (Musaraigne, Hérisson, Taupe, etc.) sont claviculés : leurs membres sont en général courts; le radius et le cubitus, sont distincts, mais immobiles l'un sur l'autre; la jambe se compose également du tibia et du péroné. Les quatre pieds, courts et s'appuyant sur le sol par toute leur surface plantaire, sont pourvus de cinq doigts, armés d'ongles propres à fouir la terre. Dans cet ordre, nous citerons la Taupe, animal essentiellement fouisseur, comme pourvue de membres antérieurs merveilleusement conformés pour ses travaux souterrains. La clavicule est grosse et courte, l'omoplate est fort longue; l'humérus très-court, ayant ainsi gagné en largeur ce qu'il a perdu en longueur, est disposé le mieux possible pour le déploiement d'une grande force musculaire. Les deux os de l'avant-bras sont également courts et solides; l'apophyse olécrâne, d'une longueur remarquable, fournit un puissant levier aux muscles de l'avant-bras; enfin le membre est terminé par une main vigoureuse, élargie vers le nord radical par un grand os falciforme, et munie de cinq doigts courts, enveloppés chacun dans un ongle de grande dimension, plat et tranchant : les membres postérieurs n'offrent rien de particulier; ils sont disposés pour la progression.

Les Carnassiers proprement dits ou Carnivores sont divisés en *Plantigrades*, *Digitigrades* et *Amphibies*.

Les premiers (Ours, Blaireau), ainsi nommés parce que, dans la progression, la plante tout entière des pieds postérieurs repose sur le sol, présentent des rudiments de clavicule; l'humérus se rapproche du type humain : les deux os de l'avant-bras sont séparés; mais la rotation n'a point lieu; le pied antérieur est terminé par cinq doigts parallèles et armés d'ongles. Le bassin et les membres postérieurs, composés du même nombre de parties que dans les ordres précédents, ne présentent d'autres particularités

que la progression plantigrade dont nous avons parlé.

Les Carnivores *digitigrades* (Loutre, Chien, Chat), ainsi que leur nom l'indique, ne marchent que sur l'extrémité des doigts : on trouve aussi chez eux une clavicule rudimentaire ; les deux os de l'avant-bras et de la jambe sont distincts, mais immobiles. Les quatre pieds se ressemblent, le pouce est sensiblement raccourci, parfois même il n'est que rudimentaire aux pieds de derrière, comme chez le Chien ; les doigts sont armés d'ongles puissants, rétractiles chez les chats. Quelques-uns ont les doigts palmés plus ou moins complétement, comme le Chien de Terre-neuve, la Loutre.

Chez les Carnivores amphibies (Phoque, Morse) on retrouve la clavicule rudimentaire ; le bassin est étroit ; les os, et surtout ceux du bras et de l'avant-bras, sont contournés et renflés à leur extrémité ; les membres, fort courts par conséquent et empétrés dans le tégument commun, sont devenus impropres à la progression sur le sol. Ceux de derrière se prolongent dans l'axe du corps et couvrent en partie une queue très-courte. Chaque pied présente cinq doigts réunis par une membrane et armés d'ongles crochus. Les doigts extrêmes sont ordinairement plus longs que ceux du milieu.

Les Rongeurs se divisent en *claviculés* et *non claviculés* ou *à clavicule incomplète*. La première section renferme les Écureuils, les Marmottes, les Rats, les Gerboises, les Castors, etc. ; la seconde, les Porcs-épics, les Lièvres. Les os de l'avant-bras, souvent arqués, existent séparés chez plusieurs Rongeurs ; chez d'autres, ils sont complétement réunis ; il en est de même des deux os de la jambe. Les doigts sont en nombre variable : ainsi l'Écureuil en présente quatre en avant, et cinq derrière ; le Rat présente la même disposition ; le Castor a chaque pied pourvu de cinq doigts dont les postérieurs sont palmés. Les Gerboises offrent une disposition remarquable : leurs pattes de derrière, d'une longueur démesurée en comparaison de celles de devant, sont garnies de trois grands doigts auxquels s'ajoutent, dans quelques espèces, deux petits doigts latéraux ; mais ces trois doigts, si développés, ne sont soutenus que par un seul os métatarsien. Les Porcs-épics ont quatre doigts devant et cinq derrière ; le contraire s'observe chez les Lièvres. Chez tous, les doigts sont armées d'ongles, et, de plus, cette disproportion de longueur, que nous avons signalée dans les Gerboises entre les membres antérieurs et les membres postérieurs, se retrouve, mais à un moindre degré, chez la plupart des animaux du même ordre.

Les Édentés sont divisés en *Tardigrades*, en *Édentés ordinaires* et en *Monotrèmes*. Chez les premiers, qui ressemblent à des Singes difformes, l'on voit reparaître une clavicule complète : les deux os de l'avant-bras et de la jambe sont distincts, mais plusieurs doigts ont disparu ; ceux qui restent, trois chez l'Aï, et deux chez l'Unau, masqués par la peau, ne se manifestent au dehors que par d'énormes ongles crochus et fléchis dans le repos. Les membres sont de longueur tellement inégale que l'animal se traîne sur les coudes, quand il veut marcher ; le bassin est extrêmement large ; la cuisse est dirigée en dehors, et les pieds, articulés obliquement sur la jambe, ne touchent la terre que par leur bord externe. Toutes ces dispositions, si contraires à la marche, sont autant de conditions favorables qui permettent à ces animaux de grimper aux arbres et de s'y tenir suspendus, en dépensant le moins de force musculaire possible.

Les Édentés ordinaires sont claviculés. Les Tatous, les Pangolins, les Fourmiliers, qui appartiennent à cette famille, ont cinq doigts garnis d'ongles puissants, propres à creuser la terre.

Chez les Monotrèmes (μόνος, seul, unique ; τρῆμα, trou, orifice) l'épaule affecte une disposition qui ressemble bien plus à ce qui existe dans d'autres classes qu'à ce que l'on observe chez les Mammifères. Chez l'Ornithorynque, un os en forme d'Y s'appuie sur l'extrémité antérieure du sternum et envoie ses deux branches à chaque omoplate, à la manière de la fourchette des oiseaux ; deux pièces situées au-dessous de cette clavicule furculaire représentent l'os coracoïdien des Oiseaux ; enfin l'omoplate elle-même, au lieu de se terminer par la cavité articulaire destinée à recevoir la tête de l'humérus, se prolonge au delà, et vient s'unir directement au sternum. Le bassin de ces mêmes animaux présente deux os surnuméraires que nous retrouverons dans l'ordre suivant, et dont nous dirons quelques mots, bien qu'ils ne déterminent aucune modification dans la structure des membres pelviens ; nous voulons parler des *os marsupiaux*, qui s'articulent postérieurement avec le pubis, et qui, libres dans leur extrémité antérieure dirigée vers le sternum, soutiennent la poche mammaire, *marsupium*. L'humérus et le fémur sont courts et larges chez les Monotrèmes ; les deux os de l'avant-bras et de la jambe sont séparés : le cubitus est remarquable par la longueur de son apophyse olécrâne ; la rotule, chez l'Ornithorynque, atteint de très-grandes proportions. Les pieds sont garnis de cinq doigts ; les mâles portent en outre, à ceux de derrière un ergot percé d'un canal communiquant avec une glande particulière, et des-

tiné à donner issue à la liqueur venimeuse qu'elle sécrète ; les pieds de l'Ornithorynque sont tous palmés. Chez l'Échidné, animal fouisseur, chaque doigt est armé d'un ongle robuste.

L'ordre des Marsupiaux comprend les animaux à poche mammaire autres que les Monotrèmes. On remarque, dans cet ordre, une grande variété de conformations ; ainsi les Sarigues ont un pouce opposable aux extrémités postérieures ; les Phalangers les ont aux quatre pieds ; chez ces derniers animaux les deux doigts qui suivent le pouce postérieur sont réunis par la peau jusqu'à la dernière phalange ; les Phalangers volants ont les téguments des flancs étendus entre les membres de manière à former une sorte de parachute en se développant. Les Phascolomes ont les jambes très-courtes. Les Kanguroos, au contraire, offrent, entre les membres antérieurs et les membres postérieurs, cette inégalité que nous avons déjà signalée chez les Gerboises ; une queue puissante remédie à cette défectuosité en formant, avec les jambes de derrière, une sorte de trépied sur lequel non-seulement l'animal se maintient facilement dans la station verticale, mais qui lui sert encore pour exécuter d'énormes sauts. Le pied postérieur, chez le Kanguroo, n'a que quatre doigts, dont l'un, qui correspond au médius, est volumineux, allongé, et non sans quelque analogie avec un sabot.

Les Pachydermes composent avec les Ruminants le groupe des Mammifères *ongulés*, ainsi nommés, comme nous l'avons dit, parce que chez eux les doigts sont enveloppés par l'ongle, qui forme ainsi un véritable sabot. Chez ces animaux les membres antérieurs n'étant plus que, comme les postérieurs, destinés à la progression, la clavicule a complétement disparu ; l'omoplate, dans sa longueur, est parallèle aux côtés ; le bassin se rapproche de l'axe du rachis avec lequel il forme un angle très-ouvert. L'humérus et le fémur sont fort courts : aussi le bras et la cuisse sont-ils presque entièrement recouverts par la peau du tronc. Les deux os de l'avant-bras sont encore distincts, chez l'Éléphant et les Pachydermes ordinaires (Rhinocéros, Cochon, etc.) ; mais le cubitus, devenu rudimentaire chez les Solipèdes et les Ruminants, est réduit à un olécrâne, volumineux, il est vrai : il en est de même pour le péroné qui, chez le Cheval et les Ruminants, ne présente plus qu'un léger vestige, situé, chez l'un au côté externe de la tête du tibia, chez les autres à la portion inférieure du même os, et formant la cheville externe.

La disposition des pieds varie chez les Mammifères ongulés. L'Éléphant a cinq doigts, mais réunis en une seule masse par la peau calleuse du pied, et ne se faisant jour au dehors que par les ongles qui les terminent. Chez les Pachydermes ordinaires, les doigts sont en nombre pair ou impair. L'Hippopotame offre un exemple de la première disposition ; il est pourvu, à chaque pied, de quatre doigts presque égaux et garnis, chacun, d'un petit sabot. Le Cochon a également quatre doigts, deux internes plus grands, deux externes plus petits et groupés de manière à donner au pied l'apparence fourchue. Les doigts en nombre impair garnissent les pieds du Rhinocéros : on en compte trois, garnis, chacun, de sabots très-grands.

La famille des Solipèdes est caractérisée par un seul doigt apparent enveloppé dans un sabot unique. Au carpe et au tarse, composés, l'un de sept os, l'autre de six, disposés sur deux rangées, succède un seul os métacarpien ou métatarsien qui a reçu le nom de *canon* et à chaque côté duquel se rencontrent deux stylets osseux, représentant autant de doigts rudimentaires. Après le canon vient la première phalange ou *paturon*, puis la phalangine ou *couronne*, enfin la phalangette, enveloppée dans son sabot. Quant aux Ruminants, ils ont les pieds terminés par deux doigts enveloppés chacun dans un sabot particulier ; mais, comme ces deux sabots se regardent par une surface extrêmement plate, ils semblent résulter de la division d'un sabot unique : de là le nom de *pied fourchu* qu'on donne parfois aux animaux porteurs de ce double sabot. Les deux os métacarpiens ou métatarsiens qui portent les deux doigts, sont soudés dans toute leur longueur et portent, comme chez le Cheval, le nom de *canon*. Il existe parfois à la partie postérieure du pied, chez le Cerf, par exemple, deux petits ergots, vestiges de doigts latéraux. Les Chameaux et les Lamas, bien qu'appartenant à l'ordre des Ruminants, n'ont point les pieds disposés de même : chez les premiers, les doigts, au nombre de deux, sont, il est vrai, bifurqués ; mais ils ne sont point enveloppés de corne, et portent seulement à la dernière phalange comme un ongle crochu, assez court cependant ; une sorte de semelle cornée les couvre et les protége inférieurement ; ils ne sont réellement libres qu'à leur extrémité. Les Lamas ont aussi deux doigts, mais complétement séparés et mobiles.

Les Cétacés sont pourvus de membres antérieurs, attachés au tronc par une omoplate plus ou moins large ; ils n'ont pas de clavicule. Les membres se composent, pour le bras, d'un humérus ; pour l'avant-bras, d'un radius et d'un cubitus distincts. Ces os, cylindriques chez le Dugong et le Lamantin, sont plats et comprimés chez les Cétacés souffleurs ; moins cependant que ceux de la main dont les doigts, à phalanges nombreuses

(il y en a parfois jusqu'à onze), sont enveloppées par une peau épaisse et constituent une véritable nageoire. Le membre postérieur n'existe pas; le bassin ne se montre qu'en rudiments très-imparfaits, perdus au milieu des chairs, chez les Dauphins, les Baleines, les Dugongs. Mais des parties accessoires viennent suppléer aux membres postérieurs absents; la queue, organe puissant de propulsion et de direction, a la même action que celle des poissons, avec cette différence qu'elle est horizontale. De plus, chez quelques espèces, une nageoire dorsale s'ajoute aux organes de locomotion, comme cela a lieu chez l'espèce de baleine nommée *Balénoptère*.

Autant nous avons rencontré de diversité dans les membres des Mammifères des différents ordres, en descendant de l'Homme au Cétacé, autant les Oiseaux nous offriront d'uniformité; uniformité qui s'étend évidemment à toutes les parties, à tous les appareils, à tous les organes. Nous ne trouverons plus ici que de simples modifications de détail, au lieu de ces profondes différences que nous avons signalées dans la classe précédente. Et, en effet, chez tous les Oiseaux, les membres postérieurs sont destinés à la station et à la progression; les membres antérieurs sont disposés pour le vol. Que la station, que la progression soient plus ou moins faciles, que le vol soit plus ou moins puissant, ces deux fonctions s'accomplissent toujours à l'aide de parties similaires.

Dans les membres antérieurs des Oiseaux, ainsi que dans leurs membres postérieurs, on retrouve les mêmes éléments que dans ceux des Mammifères, modifiés néanmoins en raison des mouvements qu'ils sont destinés à exécuter. Chacun des membres antérieurs ou *ailes* se compose donc de l'*épaule*, du *bras*, de l'*avant-bras* et de la *main*, de même que les membres postérieurs comprennent le *bassin*, la *cuisse*, la *jambe* et le *pied*.

L'*épaule* est formée par trois os : l'*omoplate*, très-étroite et allongée dans l'axe du rachis; la *clavicule*, qui s'articule postérieurement avec l'omoplate, et se réunit ou plutôt se soude en avant avec celle du côté opposé pour former une *fourchette* dont la pointe dirigée en bas s'appuie sur le *bréchet*, crête saillante s'étendant sur toute la longueur du sternum; enfin, l'*os coracoïdien*, analogue de l'apophyse coracoïde de l'omoplate humaine, et constituant un second arc-boutant qui, avec la clavicule, maintient les épaules écartées et donne un point d'appui plus solide à l'humérus. Le bras est constitué par ce dernier os qui, supérieurement, s'articule avec l'omoplate, et présente inférieurement une poulie reçue dans la cavité articulaire des deux os de l'avant-bras; à l'extrémité supérieure de l'humérus se trouve une ouverture pour l'introduction de l'air qui y pénètre, ainsi que dans les os de l'épaule. L'*avant-bras* est formé de deux os, le *radius* et le *cubitus*, parfaitement séparés l'un de l'autre, mais ne pouvant néanmoins exécuter aucun mouvement de rotation : ces os sont en général d'autant plus longs que le vol est plus puissant. La *main* est divisée en *carpe*, *métacarpe* et *doigts*; le carpe, composé de deux petits os placés sur le même rang, est suivi du métacarpe, que constituent deux branches osseuses, réunies par leurs extrémités. Au côté radial de la base du métacarpe s'insère un pouce rudimentaire; enfin, à l'extrémité de ce même métacarpe, se trouve un doigt à deux phalanges et, de plus, un petit stylet, rudiment d'un doigt externe. Le membre antérieur est recouvert de plumes; les unes sont simplement *tectrices*, les autres, nommées *rémiges*, sont d'autant plus longues, plus nombreuses, plus serrées que l'oiseau est appelé à accomplir un vol plus soutenu (*V.*, au t. I^er^ de l'*Encyclopédie Moderne*, l'article AILE.)

Les *membres pelviens* ou *postérieurs*, servant seuls à la station, doivent avoir une base solide; aussi, le *bassin* est-il large et fixé d'une manière immobile à la colonne vertébrale, l'*os coxal* ou *iliaque* étant soudé au sacrum et ne formant qu'une seule pièce avec cet os et l'os coxal du côté opposé; le *pubis*, qui affecte la forme d'un arc long et mince, ne se réunit point avec son congénère; mais l'*ischion*, soudé comme l'*iléon* avec le sacrum, convertit ainsi en trou l'échancrure ischiatique; la *cuisse* offre un *fémur*, court et droit, creux comme les os du bassin. Le *tibia*, le *péroné*, la *rotule*, forment la *jambe* ainsi que dans la classe précédente; mais le péroné n'est libre que supérieurement. Le *pied* présente une disposition toute particulière : un seul os, s'articulant supérieurement avec le tibia, constitue le *tarse* et le *métatarse*, et porte à son extrémité inférieure les *doigts* ordinairement au nombre de quatre, nombre qui n'est jamais dépassé, mais qui diminue parfois par l'avortement, soit du doigt externe, soit du doigt interne ou pouce, soit de tous les deux à la fois. De ces quatre doigts, trois sont dirigés en avant, tandis que le pouce se dirige en arrière; ce dernier doigt est placé ordinairement plus haut que les autres et ne porte pas sur le sol; quelquefois le doigt externe se porte aussi en arrière, ce qui constitue le caractère du pied des oiseaux grimpeurs; le nombre des phalanges va presque toujours en augmentant, régulièrement de deux à cinq, à commencer par le pouce jusqu'au doigt externe.

Tous les Oiseaux n'étant point doués au même degré de la faculté de voler, il en ré-

sulte que la structure du membre thoracique présente quelques modifications, qui portent particulièrement sur la fourchette (double clavicule); les branches en sont plus ou moins arquées, plus ou moins longues; le sommet en est uni au sternum plus ou moins immédiatement; en général, le développement de cet os est proportionnel à celui des ailes; car il contribue à favoriser le vol par l'élasticité de ses branches qui maintiennent ainsi les articulations des épaules à la distance nécessaire; la saillie de la crête médiane du sternum ou du bréchet est également en raison de la puissance du vol, comme aussi la longueur de tous les os qui entrent dans la composition de l'aile, os qui acquièrent leur plus grande longueur chez l'Aigle, chez l'Hirondelle, chez la Frégate, et qui sont réduits aux plus petites dimensions chez la Poule, l'Autruche, le Casoar, et surtout chez le Manchot. Ce dernier oiseau, plongeur par excellence, présente en outre un aplatissement penniforme de ces mêmes os qui, en rendant le membre aussi complétement impropre que possible au vol, lui permet, dans l'occasion, de remplir l'office de nageoire.

Le membre postérieur ou abdominal n'est point sans offrir aussi, chez les Oiseaux, les modifications résultant de la différence de leurs mœurs. Les Rapaces, vivant de chair et déchirant leur proie, ont les os de la cuisse gros et courts : leurs doigts, épais, sont au nombre de quatre, le pouce seul est dirigé en arrière; et tous sont armés d'ongles acérés et recourbés, qui ont reçu le nom de *serres*.

Dans l'ordre nombreux des Passereaux, les jambes également courtes ou de longueur moyenne sont moins fortes; les doigts, faibles, sont garnis d'ongles grêles et presque droits; le pouce est dirigé en arrière, mais la disposition des deux doigts extérieurs varie : tantôt ils sont inégaux et réunis par une ou deux phalanges seulement, comme chez les Pies-grièches, les Merles, les Fauvettes, les Alouettes, les Mésanges, les Moineaux, les Corbeaux, les Colibris, etc., etc.; tantôt les deux doigts extérieurs sont presque de même longueur et réunis entre eux jusqu'à l'avant-dernière articulation, comme cela a lieu chez les Guêpiers, les Martins-Pêcheurs et les Calaos. Cette disposition a valu à ces oiseaux le nom de *syndactyles*, et elle établit la transition avec l'ordre suivant.

Nous signalerons cependant une conformation exceptionnelle chez le Martinet, dont le pouce est dirigé en avant comme les autres doigts, qui sont, en outre, tous séparés et n'ont que trois phalanges; l'Hirondelle proprement dite rentre dans la règle commune. — Le mode de progression varie chez les Passereaux : les uns, comme les Corbeaux, marchent en levant une jambe après l'autre; les autres, comme les Moineaux, ne s'avancent que par une suite de sauts sur les deux pieds.

Les Grimpeurs, qui viennent après les Passereaux, ont deux doigts dirigés en avant et deux en arrière; cette disposition se remarque surtout chez le Perroquet, qui se sert de ses pattes comme d'organes de préhension.

Les Pigeons ont les membres postérieurs généralement courts; leurs doigts, au nombre de quatre, sont entièrement divisés; le pouce est postérieur chez les Gallinacées proprement dits; les doigts antérieurs sont réunis à leur base par une courte membrane; mais le pouce avorte quelquefois; et, quand il existe, il est articulé plus haut que les autres doigts, et souvent trop court pour arriver au sol ou s'y appuyer autrement que par son extrémité. Les mâles, dans la tribu des Faisans, ont le tarse armé d'un éperon, qui acquiert souvent une grande longueur chez le Coq domestique.

Les Échassiers, ainsi nommés à cause de la longueur de leurs jambes, mais qui se caractérisent surtout par la dénudation de la partie inférieure de la jambe, sont divisés en cinq familles, dans chacune desquelles on remarque quelque variété de conformation du membre abdominal. Les Brévipennes, essentiellement marcheurs et coureurs, ont les ailes très-courtes et inhabiles au vol; mais, par compensation, leurs jambes sont douées d'une grande vigueur; chez l'Autruche même, la ceinture osseuse pelvienne est complétée par la soudure des deux pubis : le pouce n'existe pas chez ces oiseaux; l'Autruche d'Afrique n'a que deux doigts, dont l'externe, plus court, est dépourvu d'ongle. L'Autruche d'Amérique et le Casoar en ont trois, tous garnis d'ongles. Les Pressirostres ont des jambes élevées; le pouce manque parfois, comme chez les Outardes; parfois il existe, mais si court qu'il ne peut tomber à terre, comme chez les Vanneaux. Les Cultrirostres (Grue, Héron, Cigogne) se font remarquer par la longueur de leurs jambes et par la conformation toute particulière de l'articulation du genou, conformation qui leur permet de se tenir indéfiniment debout sur un pied. Chez ces oiseaux, le pouce est ordinairement assez long pour arriver au sol; dans la tribu des Cigognes, les doigts antérieurs sont réunis par une membrane jusqu'à la première articulation; chez les Hérons, le doigt du milieu est dentelé en forme de scie sur son bord interne. Les Longirostres, qui comprennent l'Ibis, la Bécasse, les Courlis, etc., ont le pouce court; parfois il manque tout à fait; l'Avocette, qui fait partie de cette famille, a les pieds aussi complétement palmés que les oiseaux nageurs. Enfin les Macrodactyles sont remarquables par la longueur démesurée

de leurs doigts, toujours parfaitement libres, et parfois élargis par des membranes; cette organisation leur permet de marcher, sans enfoncer, sur la vase et sur les herbes des marais, et même de nager. Les Râles, les Foulques appartiennent à cette famille ainsi que les Flamants, que distingue l'excessive hauteur de leurs jambes non moins que la longueur de leur cou.

La classe des Oiseaux comprend encore l'ordre des Palmipèdes. Essentiellement organisés pour nager, obligés par conséquent de dépenser une grande force pour l'accomplissement du mouvement de natation, ces oiseaux ont la ceinture osseuse pelvienne presque complète; leur jambes, courtes, sont implantées à la partie la plus postérieure du corps; les tarses sont courts et comprimés; et les doigts antérieurs se trouvent complétement réunis par des palmures, ou du moins élargis par des membranes découpées; cette dernière disposition, exceptionnelle, ne se rencontre, du reste, que chez les Grèbes, de la famille des Brachyptères.

Le Pélican, le Cormoran, la Frégate, l'Oiseau du tropique, offrent une disposition également exceptionnelle; chez eux la membrane qui réunit les trois doigts antérieurs s'étend du doigt interne au pouce, et augmente ainsi la largeur de l'organe natateur. Cette disposition, qui a fait donner aux oiseaux qui la présentent le nom de Totipalmes, n'empêche pas certains d'entre eux, le Pélican, le Cormoran, par exemple, de percher sur les arbres, habitudes qu'on ne trouve chez presque aucun autre palmipède.

Chez les Longipennes les pieds manquent souvent de pouce; chez le Pétrel, il est remplacé par un ongle pointu, implanté dans le talon. Les oiseaux de cette famille sont remarquables par la grandeur de leurs ailes et la puissance de leur vol; et à ce sujet nous ferons remarquer que l'ordre des Palmipèdes, bien que naturel, offre cette particularité qu'il renferme, d'une part, le Pétrel, l'Albatros et autres Longipennes qui, avec la Frégate, sont peut-être les meilleurs voiliers de tous les Oiseaux; et, de l'autre, le Pingouin, le Manchot, auxquels des ailes en quelque sorte rudimentaires rendent le vol impossible. Ces derniers, qui font partie de la famille des Brachyptères, ont les pieds si courts et tellement reculés à l'extrémité du corps qu'ils sont obligés de se tenir verticalement; le Manchot ne peut même conserver cette position qu'en s'appuyant sur le tarse, élargi, du reste, comme le pied d'un quadrupède: il en résulte que pour les Oiseaux de cette famille la marche est presque aussi difficile que le vol; mais, par compensation, ils sont excellents nageurs et plongent avec une extrême facilité. La famille des Lamellirostres comprend les Canards (Canard, Oie, Cygne) et les Harles; ils nagent bien, volent bien, mais marchent mal, en raison de la disposition du bassin, de la brièveté de leurs jambes et de leur mode d'articulation qui projette les pieds en dedans.

Si les Oiseaux nous ont présenté, dans le nombre et dans la conformation générale de leurs membres, une uniformité que nous avions été loin de rencontrer chez les Mammifères, les Reptiles, au contraire, vont nous offrir des variations bien plus grandes encore que celles que nous avons signalées dans la première classe des animaux vertébrés.

Les membres, au nombre de quatre, existent, il est vrai, le plus souvent; mais parfois ils manquent complétement, comme chez tous les Serpents et chez quelques Sauriens et Batraciens; dans ces deux familles, on rencontre quelques espèces dépourvues de membres postérieurs; le contraire a lieu chez d'autres; enfin ces mêmes membres peuvent offrir un développement plus ou moins complet.

Nous rappellerons ici que la classe des Reptiles comprend les Chéloniens (Tortues) les Sauriens (Lézards) les Ophidiens (Serpents), et les Batraciens (Grenouilles).

Les Tortues ont toujours quatre membres composés des mêmes parties que ceux des animaux des classes précédentes. Au *membre thoracique* l'épaule se présente de trois pièces qui, s'articulant avec la colonne vertébrale d'une part et le sternum de l'autre, forment un anneau entre la carapace et le plastron. De ces trois pièces, la première, suspendue au rachis, représente l'omoplate; la seconde, dirigée en arrière, correspond à l'os coracoïdien des Oiseaux; le troisième enfin est la clavicule. Au point de jonction de ces trois os, se trouve la cavité glénoïde, qui reçoit la tête de l'os du *bras*, ou humérus: l'humérus, toujours unique, est court, et recourbé dans son axe, de manière que sa concavité s'accorde avec l'échancrure qui se trouve entre la carapace et le plastron. *L'avant-bras* se compose du radius et du cubitus séparés et distincts, mais privés de mouvement l'un sur l'autre. La *main* offre un carpe composé de neuf os, un métacarpe qui en offre cinq, et cinq doigts dont le nombre de phalanges varie de trois à deux.

Au membre postérieur, le *bassin* est formé par l'os coxal ou iléon, par le pubis et l'ischion; le premier de ces os s'articule avec le sacrum en conservant une certaine mobilité; les deux autres se réunissent entre eux pour former une large plaque qui remonte vers le sternum. Chez les Chélydes (genre de Tortue *paludine*) le bassin n'est pas mobile sur le sacrum, et de plus il unit solidement le plas-

tron à la partie postérieure de la carapace. A la *cuisse* le fémur est arqué comme l'humérus ; la jambe dont l'articulation avec la cuisse n'offre qu'un rudiment de rotule, consiste en un tibia et un péroné; enfin le pied présente un tarse dont le nombre des os varie, un métatarse composé de cinq os, et cinq orteils dont le plus externe avorte parfois.

La *main* et le *pied* ont en général la même forme. Ces parties, comprises sous ce nom collectif de *pattes*, offrent, sinon une ressemblance complète, au moins une très-grande analogie dans la même famille ; mais elles varient d'une famille à l'autre. Les Tortues *terrestres* ont ces organes gros, courts; les doigts, presque égaux et immobiles, réunis par une peau épaisse, ne se manifestent au dehors que par des ongles ou, pour mieux dire, de véritables *sabots* courts, gros et coniques, au nombre de cinq en avant et de quatre en arrière. Chez les Tortues *marines*, les pattes déprimées, transformées en palettes, ne sont propres qu'à la nage. Celles de devant offrent deux fois la longueur de celles de derrière ; les doigts, immobiles comme dans la famille précédente, sont enveloppés et serrés dans une même membrane; deux doigts seulement sont garnis d'ongles, caducs avec l'âge. Les Tortues *fluviatiles* ne marchent pas ; leurs pattes, spécialement disposées pour nager, et déprimées, ont les doigts bien distincts, mais plus ou moins mobiles et réunis jusqu'aux ongles par de larges membranes flexibles. Les Tortues *paludines* enfin ont les cinq doigts distincts, mobiles, plus ou moins palmés à leur base, et garnis d'ongles, dont le nombre varie de quatre à cinq ; elles marchent et nagent.

Les Sauriens sont en général pourvus de quatre membres. Cependant, dans quelques-uns des derniers genres appartenant à la famille des Chalcidiens et des Scincoïdiens, l'on remarque l'absence complète ou l'avortement tantôt des membres antérieurs, tantôt des membres postérieurs, tantôt de tous à la fois. Ces dispositions établissent évidemment une transition naturelle à l'ordre des Ophidiens.

Au membre supérieur, l'*épaule* se compose des trois os que nous avons signalés chez les Tortues; le Crocodile seul n'a pas de clavicule proprement dite. La clavicule et l'os coracoïdien se réunissent pour former une cavité commune dans laquelle est reçu l'humérus qui constitue le *bras*. Ce dernier os, court, se termine inférieurement par une poulie sur laquelle se meuvent les deux os de l'*avant-bras*. Le cubitus est plus long et plus solide que le radius, l'olécrane quand il existe, est détaché en forme de rotule. La *main* ou patte antérieure est souvent plus longue que l'avant-bras; les os du carpe en nombre variable, sont disposés en deux rangées; cette partie, chez le Caméléon, présente une disposition toute particulière. La figure, le nombre, et les proportions des os du métacarpe et des doigts est variable, quelques espèces n'ayant qu'un seul doigt, d'autres trois, et le plus grand nombre cinq. Le *bassin* est formé par les trois os pelviens ; l'iléon, simple, étroit, est attaché aux apophyses, transverses des vertèbres sacrées; le pubis se joint à celui du côté opposé, et l'ischion s'unit de même à son congénère. En général, les trois os restant séparés les uns des autres sont indiqués par une suture dans leur point de réunion qui correspond à la cavité fémorale. A la *cuisse*, le fémur, ressemble à l'humérus. A la *jambe*, le tibia et le péroné existent séparés ; un petit os sésamoïde, developpé dans l'épaisseur du tendon des muscles extenseurs, représente la rotule dont il n'y a pas trace dans la classe précédente. Au *pied*, le tarse, comme le carpe à la main, a les os presque disposés en deux rangées ; la première n'en compte que deux, qui s'articulent avec les deux os de la jambe; la seconde en présente un nombre proportionné à celui des os métacarpiens qu'elle doit recevoir. En général, la disposition du pied répète celle de la main : le nombre des *doigts* n'est pas constant; il en est de même de celui des phalanges, qui varie de deux pour le pouce, à cinq pour le doigt du milieu, le plus long de tous. Les dernières phalanges sont armées d'ongles aigus et souvent tranchants. Parmi les Sauriens dont les pattes présentent une disposition particulière, nous citerons le Crocodile, chez qui elles sont palmées; le Gecko, dont les cinq doigts, presque égaux, élargis sur une partie de leur longueur, sont armés d'ongles rétractiles et garnis de replis de peaux à l'aide desquels l'animal adhère à la surface des corps les plus lisses, même contre son propre poids; le Caméléon, qui, par la division de ses cinq doigts en deux faisceaux parfaitement opposables, se trouve être un animal essentiellement grimpeur, destiné à vivre sur les arbres. En général, les membres dans cet ordre affectent en général une disposition qui semble peu favorable à l'accomplissement de mouvements multipliés et rapides; au lieu de soutenir le tronc, ils sont articulés à angle droit dans le plan du corps, en sorte que la poitrine et le ventre reposent sur le sol ; de plus ils sont courts, grêles, peu musculeux. Néanmoins il faut admettre que tous ces défauts sont plus apparents que réels, car il est peu d'animaux doués de modes de locomotion plus nombreux que les Sauriens; et, en effet, ils peuvent ramper comme les Scinques, les Orvets ; marcher, courir comme les

Lézards proprement dits; grimper comme le Caméléon, adhérer aux corps les plus lisses comme le Gecko, nager et plonger comme les Crocodiles, enfin s'élancer et se soutenir en l'air comme le Dragon, qui doit, il est vrai, cette faculté, non à la conformation de ses membres, mais bien à celle des six premières fausses-côtes qui soutiennent un large repli de la peau susceptible de s'étendre en forme d'aile.

Les derniers genres de l'ordre des Sauriens chez lesquels les membres avortent ou manquent, nous conduisent à celui des Ophidiens, qui n'ont jamais de véritables membres; quelques espèces cependant, les Boas, les Pythons, offrent sur les commissures de la fente du cloaque une paire d'ergots cornés supportés par un appareil osseux que quelques auteurs regardent comme un rudiment du membre postérieur.

Les Batraciens, qui forment le dernier ordre de la classe des Reptiles, se partagent en trois sous-ordres : le premier, celui des Batraciens *péramèles*, se compose d'une seule famille, celle des Céciloïdes qui, manquant complétement de membres, établissent d'un côté le passage des Ophidiens aux Batraciens, comme ils forment de l'autre la transition des Batraciens aux Poissons par d'autres particularités d'organisation dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Le second sous-ordre comprend les Batraciens *anoures* (Rainettes, Grenouilles, Crapauds, etc.,) pourvus de quatre membres dont les postérieurs très-allongés donnent à ces animaux une grande aptitude au saut et à la nage. Au membre antérieur, l'*épaule* se compose d'une omoplate et d'une double clavicule, formant une ceinture complète en s'articulant avec un sternum très-développé en raison de l'absence des côtes; vient ensuite le *bras* avec l'humérus. Les deux os de l'*avant-bras* sont ordinairement soudés en pronation; à l'avant-bras succède la *main*, composée d'un carpe avec trois rangées d'os, de quatre os métacarpiens et d'un pareil nombre de doigts à nombre inégal de phalanges, deux pour le pouce et le second doigt, trois pour les deux autres. Le membre postérieur, très-allongé, s'attache à un *bassin* formé, de chaque côté, d'un os coxal très-long, mobile sur le sacrum, et d'une portion plus courte représentant l'ischion et le pubis, et se réunissant avec celle du côté opposé pour produire la symphyse pubienne. La *cuisse* consiste en un fémur auquel s'articule, sans nulle apparence de rotule, un seul os constituant la jambe. Au *pied* se trouve un tarse présentant deux rangées, la première, composée de deux os allongés et placés l'un à côté de l'autre comme le tibia et le péroné; la seconde, formée d'osselets plus petits, auxquels succèdent les cinq os métatarsiens; sur ces derniers os s'insèrent autant d'orteils dont les phalanges varient de nombre et de longueur en allant de dedans en dehors jusqu'au quatrième, le plus long de tous, qui en a quatre; le plus externe recommence à raccourcir. L'on aperçoit parfois le rudiment d'un sixième doigt. Parmi les Batraciens *anoures*, les uns ont les doigts complétement libres, les autres les ont palmés postérieurement. Chez quelques-uns, les Rainettes, les doigts libres, sont élargis par l'extrémité, et garnis de pelotes molles, visqueuses, qui leur permettent de se fixer aux corps sur lesquels elles grimpent; chez d'autres, les doigts sont garnis d'ongles.

Le troisième sous-ordre de la famille des Batraciens comprend les Batraciens *urodèles* : les uns, Salamandres, ont quatre membres disposés, quant aux parties constituantes, comme ceux de la famille précédente, mais dont la forme générale se rapproche de celle des membres des Sauriens; et les autres, Sirènes, n'ont que les membres antérieures.

Les Batraciens *anoures* et *urodèles*, animaux à métamorphose, complète chez les premiers, incomplète chez les seconds, sont dépourvus de membres pendant le temps qu'ils passent à l'état de *têtards*. (Voyez, au t. XX de l'*Encyclopédie Moderne*, l'article MÉTAMORPHOSE.)

Les Poissons, qui forment la dernière classe des Animaux *vertébrés*, présentent une conformation particulière qui s'éloigne de tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, et qu'explique du reste suffisamment le milieu dans lequel ils sont appelés à vivre. Chez eux, le corps n'offre plus ces grandes divisions de *tête*, de *tronc*, d'*extrémités*, il est tout d'une venue, et des nageoires, tantôt disposées par paires et tantôt impaires et placées sur la ligne médiane du corps, représentent, les premières, les *membres thoraciques*, et, parmi les secondes, la ventrale seule, les membres abdominaux des animaux des classes supérieures. Les *nageoires pectorales* qui correspondent au bras de l'Homme et à l'aile de l'Oiseau, sont fixées le plus ordinairement de chaque côté du tronc, immédiatement derrière les ouïes, et se composent d'une ceinture osseuse sur laquelle l'opercule vient reposer; la pièce principale de cette ceinture est celle qui porte l'avant-bras et que l'on peut par conséquent comparer à l'humérus; elle se réunit inférieurement avec celle du côté opposé, ainsi qu'avec un prolongement médian de l'appareil hyoïdien, et tient au crâne par l'intermédiaire de deux os considérés par Cuvier comme les analogues de l'omoplate; enfin il en part un stylet qui se pro-

longe en arrière sur les côtés du corps et qui peut être comparé à un os coracoïdien. L'humérus porte deux os plats, qui semblent être un radius et un cubitus élargis, et auxquels sont fixés, en série transversale, quatre à cinq petits os également plats, comparables aux os du carpe : sur ces os, reposent par leur base des rayons en nombre variable qui servent de soutien à la portion membraneuse de la nageoire. Le membre abdominal est moins compliqué; les rayons de la *nageoire ventrale* ne sont portés que par un seul os, en général triangulaire, qui souvent vient s'attacher, en avant, à la symphyse médiane de la ceinture osseuse du membre pectoral, ou qui, d'autres fois, reste suspendu dans les chairs.

On remarque en outre chez les Poissons des *nageoires dorsales*, simples ou multiples, des *nageoires anale* et *caudale* qui sont encore des appareils de progression, mais qui, à l'exception de la dernière, n'ont pas d'analogues chez les autres *animaux vertébrés*.

Les Poissons, comme on peut le voir à l'article général qui les concerne (t. XXIII de l'*Encyclopédie moderne*), sont divisés en deux grandes séries, selon que leur squelette est *osseux* ou *cartilagineux;* la première est elle-même divisée en deux grands ordres, les Acanthoptérygiens, qui présentent des rayons osseux aux nageoires, et les Malacoptérygiens, dont tous les rayons des nageoires sont mous, à l'exception du premier des nageoires dorsales ou pectorales.

L'ordre des Acanthoptérygiens qui contient à lui seul les trois quarts des poissons connus, et qui nous a fourni la description que nous avons donnée plus haut comme type de la disposition des *membres* dans la quatrième classe des animaux vertébrés, se subdivise lui-même en un assez grand nombre de familles dont une partie des caractères distinctifs est empruntée au nombre et à la disposition de leurs nageoires; nous citerons entre autres les Perches, qui ont sept ou huit nageoires; les Poissons volants, dont les nageoires pectorales acquièrent assez de développement pour leur permettre de s'élancer hors de l'eau et de se soutenir en l'air pendant un certain temps; les Gadoïdes (Maquereau, Thon), chez qui les rayons postérieurs de la seconde nageoire dorsale et de l'anale sont séparés, et forment autant de fausses nageoires ou de pennules; le Trachyptère, dont la nageoire ventrale et deux des nageoires dorsales atteignent un développement remarquable; les Baudroies à nageoires pectorales pédiculées, c'est-à-dire portées sur une sorte de bras résultant de l'allongement des os du carpe, etc., etc.

Quant aux Malacoptérygiens, ils sont divisés en plusieurs ordres; et quelques-uns de ces ordres offrent aussi dans les nageoires des différences caractéristiques; tels sont : les M. *abdominaux*, chez lesquels les nageoires ventrales, situées sous l'abdomen, en arrière des nageoires pectorales, ne sont point attachées aux os de l'épaule; cette disposition se remarque chez les Cyprins (Carpe, Barbeau, Brême), les Brochets, les Saumons, les Harengs. Les M. *subbrachiens*, qui ont, au contraire, les nageoires ventrales attachées sous les pectorales, et immédiatement suspendues aux os de l'épaule comme les Gadoïdes (Morue, Merlan), les Pleuronectes (Sole, Turbot), si remarquables par le défaut de symétrie de leur corps, défaut qui fait qu'une de leurs nageoires pectorales est sur le dos tandis que l'autre est sous le ventre. Les M. *apodes* enfin, dont les uns n'ont pas de nageoires ventrales, comme les Anguilles, et dont les autres sont de plus privés complétement de nageoires pectorales, comme les Murènes.

Les Chondroptérygiens ou Poissons à squelette cartilagineux offrent aussi deux grandes divisions : l'une comprenant les Esturgeons, les Squales, les Raies, qui, dans leur forme générale et dans la disposition de leurs membres ou nageoires, s'éloignent peu des poissons à système osseux; l'autre se composant des Cyclostomes (Lamproie, Myoniens), poissons au corps allongé, nu, visqueux, dépourvu de membres thoraciques et abdominaux, n'ayant pour nageoire qu'un repli de la peau relevé en crête longitudinale, et à peine soutenu par quelques vestiges de rayons. Ce sont les plus imparfaits de tous les animaux vertébrés.

Dans l'examen comparatif que nous venons de faire des membres dans les quatre classes des animaux *vertébrés*, nous n'avons envisagé les membres que comme *organes passifs du mouvement;* ils sont, en effet, mus par les muscles, qui eux-mêmes ne peuvent accomplir leurs fonctions, s'ils ne reçoivent l'influence nerveuse. Cet article MEMBRE a donc pour compléments nécessaires, outre les articles MEMBRES, MUSCLES, NERVEUX (SYSTÈME) de l'*Encyclopédie Moderne*, l'article LOCOMOTION, du *Supplément*. Nous renvoyons le lecteur à ces divers articles.

Quant aux organes de locomotion des animaux inférieurs, organes que nous n'avons pas cru devoir faire entrer dans notre cadre, il en est traité à chaque article spécial (*V.* ARTICULÉS, ARACHNIDES, CRUSTACÉS, INFUSOIRES, INSECTES, MOLLUSQUES, etc., etc.)

STARK.

MEMNON, STATUE VOCALE DE MEMNON (*Archéologie*). Ce qui nous reste de l'Antiquité peut être comparé aux ruines éparses d'un vaste édifice, et la tâche de l'archéologue est toute semblable à celle d'un archi-

tecte qui se proposerait de reconstituer un monument dont il n'aurait sous les yeux que des débris dispersés sur le sol. Avant de rien entreprendre, celui-ci rassemblerait soigneusement ces précieux débris, sans en négliger aucun ; puis il s'ingénierait à les classer, à les coordonner, à déterminer la place que chacun d'eux devait occuper dans l'ensemble. Il lui serait possible, si ces débris étaient nombreux et divers, de pousser assez loin l'œuvre de restitution ; toutefois, même en ce cas, il n'arriverait jamais qu'à un *à peu près* plus ou moins vraisemblable. Que serait-ce, s'il était réduit à quelques pierres usées et déformées? Quelle apparence qu'il pût alors parvenir à une restitution tant soit peu plausible? Ce ne seraient que conjectures et hypothèses. Tout au plus réussirait-il à entrevoir la disposition de quelques parties ; l'ensemble, le plan général, la liaison des parties lui échapperaient absolument.

L'érudit qui se voue à l'étude des anciens âges est aux prises avec des difficultés du même ordre, mais plus nombreuses et plus grandes. Quoi qu'il fasse, les meilleurs résultats auxquels il puisse raisonnablement prétendre laisseront beaucoup à désirer. Aussitôt qu'il voudra généraliser et énoncer des formules précises, il sera forcé de reconnaître, s'il a vraiment l'esprit scientifique, que la plupart de ses résultats sont entachés d'incertitude, que d'autres sont vagues et sans consistance, si même ils ne sont absolument chimériques, et que ceux qui satisfont pleinement aux conditions de la connaissance scientifique sont l'exception. Dans le cas le plus favorable, deux sources d'information lui sont ouvertes : la littérature et les monuments figurés. S'il peut y puiser abondamment, expliquer les monuments par l'histoire, et, réciproquement, projeter sur l'histoire la vive lumière qui émane des monuments, l'œuvre de reconstruction aura de solides fondements, et la partie conjecturale y sera, relativement, peu considérable. C'est grâce à cette double source d'information et à ce mutuel contrôle que nous possédons des connaissances précises et certaines sur l'antiquité grecque et romaine. Assurément, les textes que l'on pourra retrouver ultérieurement, les monuments que l'on pourra exhumer, étendront le champ de nos connaissances, et modifieront à bien des égards et sur plus d'un point les opinions établies ; mais, quelles que soient les découvertes à venir, l'idée générale que nous nous faisons d'Athènes et de Rome n'en sera point atteinte ; tout au contraire, on peut tenir pour certain qu'elle en sera confirmée dans ce qu'elle a d'essentiel. Il s'en faut, par exemple, et de beaucoup, que la littérature des Grecs nous soit parvenue dans son intégrité ; cependant ce qui nous en reste, riche encore et divers, suffit pour que nous soyons initiés à la vie publique et privée des Athéniens, et que nous ayons saisi les traits dominants et caractéristiques de la civilisation hellénique, de Solon à Démosthène. L'Athénien nous est connu comme citoyen et comme homme ; le savant et l'artiste, le philosophe et le guerrier, le moraliste et l'orateur passent tour à tour devant nos yeux. Avec Hérodote, Thucydide et Xénophon, nous devenons contemporains des Thémistocle, des Périclès et des Socrate ; ces maîtres de l'histoire nous font assister au spectacle varié des guerres médiques et de la guerre du Péloponnèse, suivre dans toutes leurs phases la mémorable lutte que la Grèce soutint contre le Barbare, et l'affreux duel d'Athènes et de Sparte. Aucun fait de l'histoire moderne ne nous est plus exactement connu que la bataille de Salamine, l'expédition de Sicile ou la Retraite des Dix Mille. Aristophane nous introduit au foyer même de l'Athénien, et nous fait pénétrer dans le secret du gynécée ; ou bien il nous mène au Pnyx, et nous fait asseoir sur le *banc de pierre*, d'où nous entendons le démagogue verser sur la foule des torrents de paroles sonores et fallacieuses. — Nulle figure de démagogue ne nous est plus familière que celle de Cléon ; nul type de juge prévaricateur ou de fourbe politique ne nous est plus fortement imprimé que celui de l'héliaste et du sycophante. Et de même pour les Romains. Quels documents que les *Lettres familières* et les *Commentaires!* Quels récits que ceux de Tite-Live, de Salluste, de Tacite! Nous ne connaissons pas mieux les correspondants de Voltaire que ceux de Cicéron, les campagnes de Turenne que celles de César, la capitulation de Baylen que les Fourches Caudines, Abd-el-Kader que Jugurtha, tel méchant et machiavélique personnage, souverain *par la grâce de Dieu*, qu'Auguste et Tibère. D'ailleurs d'innombrables monuments d'art subsistent, dont nous savons l'âge et qui nous sont interprétés par des textes précis et explicites, et qui, à leur tour, reflètent sur l'histoire une haute clarté. Enfin la tradition d'Athènes et de Rome s'est maintenue sans interruption parmi nous au travers des siècles, et nous devons à cette tradition de posséder un vif instinct de l'antiquité grecque et romaine.

Il en va tout autrement des vieilles civilisations de l'Orient. Pour quelques-unes, nous n'avons qu'un très-petit nombre d'ouvrages, dont l'époque est inconnue ou, tout au moins, incertaine ; ces ouvrages ne nous sont point parvenus dans leur état primitif ; on y reconnaît le travail de plusieurs mains,

la pensée de plusieurs âges différents ; pour d'autres, nous sommes réduits à quelques monuments d'art dont aucune littérature ne nous révèle le sens ; il en est même pour lesquelles la littérature et les monuments figurés nous font également défaut. Comment s'étonner, après cela, que ce que nous savons de l'antique Orient soit si peu précis et si peu satisfaisant pour les esprits difficiles ; comment tant de prétendues découvertes, annoncées avec fracas, demeurent stériles (quand elles ne sont pas des mystifications et des jongleries) ; comment des systèmes d'explications, laborieusement édifiés, ne trouvent aucun crédit auprès de celui qui a l'habitude des procédés rigoureux de la science ; comment de hardis essais de généralisation sont rejetés, comme manquant essentiellement de base, par quiconque pratique sévèrement la méthode démonstrative. Et qui ne sourirait aux prédictions de tels enthousiastes qui, parce qu'ils se flattent de lire couramment un grimoire indéchiffrable, prophétisent présomptueusement que les choses vont changer, que, sous peu, conjectures et hypothèses disparaîtront, et que l'archéologie orientale prendra rang parmi les sciences positives ?

Il y a longtemps que la prédiction a été faite pour l'Égypte (1) ; mais, malgré les sensibles progrès de l'archéologie de cette contrée, malgré tant d'heureuses exhumations de monuments et de textes, tous les bons esprits estiment qu'il y aurait et beaucoup de puérilité et une profonde méconnaissance des vraies conditions de la science à prétendre que nous sommes déjà en pleine lumière. La vérité, en effet, est que nous sommes encore enveloppés des ombres de la nuit, et que l'on aperçoit à peine les premières lueurs d'un douteux crépuscule.

Quelques mots suffiront pour montrer combien nous sommes loin encore de connaître le secret de l'Égypte pharaonique. L'Antiquité classique ne nous a laissé que fort peu de renseignements précis sur elle. Il y a eu incontestablement une littérature égyptienne ; car on ne comprendrait pas qu'un peuple qui excella dans les arts et dont la civilisation atteignit un tel développement dans des directions si diverses n'eût pas possédé une littérature proprement dite ; mais il est impossible d'en présumer le caractère, car elle est perdue à jamais pour nous : presque tous les textes que l'on croit avoir déchiffrés ont un sens particulièrement religieux et funéraire. Sous le règne de Ptolémée Philadelphe, Manéthon avait composé et écrit en grec, par l'ordre de ce roi, une histoire d'Égypte en trois tomes. En l'absence de tout monument littéraire, la perte de cet ouvrage est irréparable. C'est à peine si nous en soupçonnons le plan et l'économie. Un chrétien, homme de bonne foi, Julius Africanus, en avait fait des extraits étendus. Dans ces extraits, scrupuleusement exacts, il avait laissé de côté les détails historiques, se bornant à conserver les indications chronologiques. L'ouvrage même de Julius Africanus est perdu, et les seuls fragments qui nous en restent sont ceux que nous lisons dans Eusèbe et le Syncelle, deux auteurs récents, qui, selon toute apparence, n'eurent pas sous les yeux les tomes de Manéthon. Nonobstant cette double mutilation, il est encore aisé de reconnaître que l'ouvrage du prêtre de Sébennytus contenait en substance une histoire vraie de l'Égypte, ou, au moins, une histoire entièrement conforme aux idées que s'en formaient les Égyptiens eux-mêmes. L'autorité des fragments de Manéthon est incontestable (1). Eusèbe et le Syncelle ont absolument négligé Hérodote et Diodore de Sicile ; et s'ils ont donné la préférence à Manéthon, dont le système chronologique ne s'accorde pas avec celui de la Bible, ils n'ont pu le faire sans avoir de fortes raisons pour cela. Les premiers chronologistes modernes, et, après eux, notre Fréret, le créateur de la critique historique, ont été de l'avis d'Eusèbe et du Syncelle : ils ont cherché dans les fragments de Manéthon les éléments *d'une histoire égyptienne de l'Égypte* (2). Les partisans exclusifs d'Hérodote ne vinrent que plus tard. Sans donner aucune bonne raison ni de leur dédain pour l'égyptien Manéthon (3), ni

(1) « Ce que l'Égypte nous promet, c'est mieux qu'une langue, c'est toute l'encyclopédie d'une société naissante. Depuis les détails les plus minutieux des arts industriels et de la vie commune jusqu'aux limites des connaissances astronomiques et des croyances religieuses, l'Égypte des pharaons ne conservera, pour ainsi dire, aucun secret... Toutes ces causes réunies feront du tableau de l'Égypte la partie la plus claire à nos yeux de l'antiquité. » (Ch. Lenormant *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale* ; 1835-1836, Discours d'ouverture, p. 9 et 10.)

(1) Voyez sur ce point les judicieuses observations de Saint-Martin, dans ses *Considérations sur l'histoire d'Égypte en général et sur les systèmes d'Hérodote et de Diodore en particulier* (novembre 1822 ; *Journ. des Sav.*, sept. 1823, p. 538-564 ; *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XII, 2e partie ; p. 52 et suiv.) ; Letronne, *ib.*, p. 101 ; Aug. Böckh : *Manetho und die Hundssternperiode*, Berlin, 1845.

(2) Γέγραφε γὰρ, dit Josèphe (*c. Apion.*, I, 14. Cf. I, 16), Ἑλλάδι φωνῇ τὴν πάτριον ἱστορίαν, ἔκ τε τῶν ἱερῶν, ὡς φησιν αὐτὸς, μετάφρασας. Manéthon n'était pas le premier venu, comme le dit Larcher ; il avait qualité pour composer des *Mémoires sur l'Égypte* (Αἰγυπτιακὰ ὑπομνήματα. Böckh, *Manetho*, p. 11), étant ἀρχιερεὺς καὶ γραμματεὺς τῶν κατ' Αἴγυπτον ἱερῶν ἀδυτῶν.

(3) Larcher peut être cité entre tous les autres comme ayant poussé jusqu'à l'absurde le mépris pour

de leur préférence déclarée pour les historiens grecs, ils ont absolument sacrifié le premier à ceux-ci, et par là ils ont fait entrer la science dans une voie sans issue. Comment, en effet, asseoir un système tant soit peu cohérent sur quelques passages isolés d'Hérodote, de Diodore et de Strabon? Comment les accorder et les concilier? Tous ceux qui l'ont tenté y ont échoué complétement, et il n'en pouvait être autrement. Leurs travaux sur la chronologie égyptienne ont plutôt constitué que débrouillé le chaos, et n'ont abouti qu'à un résultat négatif, qui a été de mettre en évidence les contradictions qui existent entre ces auteurs, et à faire présumer l'absolue incompatibilité de leurs témoignages. Quelques érudits des trois derniers siècles, tels que Scaliger et Fréret (1), avaient indiqué la route à suivre; mais, n'ayant à leur disposition que des fragments mutilés et informes, ils ne purent y faire que quelques pas.

L'obscurité qui couvrait la chronologie s'étendait sur l'histoire. Deux ou trois faits antérieurs à la conquête des Perses (fin du sixième siècle) et mentionnés par les auteurs grecs; quelques autres, qui se lient aux aventures du peuple hébreu, et que la Bible a conservés, voilà à quoi se réduisaient les notions positives que l'on possédait sur l'histoire de l'antique Égypte. Sur tout le reste, l'ignorance était complète. Quant aux mœurs, aux croyances, à la religion, on n'en savait que très-peu de chose. Sur ces points importants, les auteurs anciens ne nous ont transmis que des renseignements vagues, et tout à fait insuffisants. Les uns, comme Hérodote, se sont abstenus de rapporter ce qu'ils en avaient pu apprendre (2), ou n'en parlent qu'avec beaucoup de réserve; les autres, comme Diodore et les écrivains alexandrins, ont souvent altéré, et volontairement, les traditions égyptiennes, ou les ont interprétées à leur guise, en vue de les rattacher au système mythologique des Grecs.

Aussi, combien sont hasardées les généralités que l'on appuyait sur ces fondements ruineux! combien peu elles répondent aux faits qui sont aujourd'hui le mieux constatés! On procédait sans aucun égard aux règles de la critique : on réunissait tous les passages des anciens sur l'Égypte, sans faire la moindre distinction entre ceux qui se rapportent à des époques différentes, et on en venait à tracer des tableaux de pure fantaisie, à présenter comme ayant coexisté des établissements, des usages souvent opposés ou même contradictoires, qui n'ont pu être en vigueur qu'à plusieurs siècles d'intervalle. Il n'y a jamais eu dans la vie du peuple égyptien une seule période qui ait offert cette régularité, cette harmonie qu'on croirait permanentes, à lire, par exemple, l'éloquent chapitre de Bossuet. L'erreur capitale des auteurs que nous avons en vue

Manéthon. Il n'a guère vu (*Chronologie d'Hérodote*, p. 172, édit. in-8°, 1786; et t. VII, p. 39 et suiv. édition de 1802, où il est encore plus outré), dans cet historien, qu'un imposteur, un flatteur des Ptolémées. Saint-Martin (*Mémoire cité*, p. 53-68) a montré combien ce jugement est exagéré et dénué de fondement.

(1) Rien de plus judicieux, de plus solide que les Considérations de Fréret *sur le caractère de Manéthon, sur la certitude de ses ouvrages historiques, sur la conformité de son témoignage avec la chronologie et l'histoire des Hébreux tirées de l'Écriture sainte* (*Nouvelles Observations sur la Chronologie de Newton*, seconde partie, section II, §§ 1 et 2; t. IX des Œuvres complètes de Fréret, ed. de Septchênes, p. 59 et suiv.). Newton avait affecté un profond mépris pour le témoignage de Manéthon; Fréret soutient, au contraire, que l'ouvrage de cet auteur *était d'une très-grande exactitude dans la chronologie*. (P. 61.)

(2) Voy. les chapitres, 45, 46, 47, 48, 61, 86, 132, 170, 171 du livre deuxième. Au chap. 3, il dit formellement: Τὰ δ' ἂν ἐπιμνησθῶ αὐτῶν, ὑπὸ τοῦ λόγου ἐξαναγκαζόμενος ἐπιμνησθήσομαι (ubi Bæhr, t. Ier, p. 433, édit. II. Cf. p. 535 B.) — Au chap. 65 : Τῶν δὲ εἵνεκεν ἀνεῖται τὰ ἱρὰ εἰ λέγοιμι, καταβαίην ἂν τῷ λόγῳ ἐς τὰ θεῖα πρήγματα, τὰ δ' ἐγὼ φεύγω μάλιστα ἀπηγέεσθαι. Il tait systématiquement ce qu'il a pu apprendre des choses sacrées : ἐμοὶ μέντοι ἐπισταμένῳ οὐκ εὐπρεπέστερός ἐστι λέγεσθαι (Ch. 47. Cf. 171.) En mainte occasion, retenu par un scrupule religieux, il s'abstient de prononcer le nom d'Osiris : τοῦ οὐκ ὅσιον ποιεῦμαι τὸ οὔνομα ἐπὶ τοιούτῳ πρήγματι οὐνομάζειν (ch. 86. Cf. 61, 132, 170. Voy. Bæhr sur Hérodote, t. Ier, p. 542 B, 566 A, 814 A). — Après avoir raconté les aventures bizarres de Rhampsinite, Hérodote ajoute : « Si ces propos des Égyptiens paraissent croyables à quelqu'un, il peut y ajouter foi; pour moi, je me suis imposé, dans toute cette narration, d'écrire ce que j'entends dire à chacun : ἐμοὶ δὲ παρὰ πάντα τὸν λόγον ὑπόκειται, ὅτι τὰ λεγόμενα ὑπ' ἑκάστων ἀκοῇ γράφω. (Chap. 122; ibique Bæhr, p. 701 A.) Ailleurs il convient, avec sa bonne foi ordinaire, que c'est seulement à partir du règne de Psammitichus (milieu du septième siècle) que les Grecs ont pu savoir avec certitude ce qui s'est passé en Égypte : Τούτων δὲ οἰκισθέντων ἐν Αἰγύπτῳ, οἱ Ἕλληνες οὕτω ἐπιμισγόμενοι τούτοισι τὰ περὶ Αἴγυπτον γινόμενα ἀπὸ Ψαμμητίχου βασίλεος ἀρξάμενοι πάντα καὶ τὰ ὕστερον ἐπιστάμεθα ἀτρεκέως (ch. 154). Cf. Letronne, *Mémoires sur la civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammitichus jusqu'à la conquête d'Alexandre*, première partie, § I, p. 10 et suiv. (*Ac. des Inscript.*, t. XVII; *Revue des deux Mondes*, 1er février et 15 avril 1845.) — C'est donc bien à tort que l'on chercherait dans Hérodote l'ensemble de l'histoire de l'Égypte; jamais il n'a songé à l'écrire et cela n'entrait point dans son plan, où tout est subordonné à la Grèce. (Ch. Lenormant, *ouvrage cité*, p. 38 et 39.) Le deuxième livre, quoique entièrement consacré à l'Egypte, n'est pourtant qu'une de ces longues et instructives digressions, à la manière homérique, où il se complaisait, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même : προσθήκας γὰρ δή μοι ὁ λόγος ἐξ ἀρχῆς ἐδίζητο. (IV, 30. Cf. Hœhr. ad I, 23, t. Ier, p. 45, 46; III, 60, t. II, p. 117 A; IV, 167, t. II, p. 598 B; Valcken. ad. *h. ll.*; Dionys. Halicarn. *Ep. ad Pomp.*, p. 208.)

consistait à rassembler en un faisceau une multitude de traits particuliers et isolés, à prétendre attribuer la consistance et la symétrie d'un ensemble à des éléments discordants, qu'ils rapprochaient violemment (1). On ne pouvait que tourner dans un cercle de redites, dans un cercle sans issue, tant qu'on s'obstinerait à vouloir trouver tout dans Hérodote, Diodore, Strabon et quelques autres. Le domaine des investigations devait se resserrer de plus en plus, les discussions se réduire à des proportions mesquines et ne porter plus que sur des points secondaires.

Heureusement quelques bons esprits le sentirent, et changèrent la direction des travaux. Ils laissèrent reposer les textes anciens, mine épuisée, dont il n'y avait plus rien à tirer de longtemps ; ils prirent à d'autres sources trop longtemps inexplorées ; ils interrogèrent les monuments qui avaient résisté à l'action du temps et à l'action, bien plus destructrice, des hommes. Du moment que l'on se fut attaché fermement à l'idée féconde d'éclairer l'histoire par les monuments, on eut chance de donner à l'archéologie égyptienne la réalité qui lui avait toujours manqué, et l'on put concevoir l'espérance légitime de faire un pas vers la solution de questions si longtemps débattues en vain. Déjà en 1681, Bossuet, dans cette rapide et puissante esquisse de l'Égypte, qu'on lira et qu'on admirera toujours, malgré les nombreuses erreurs qu'une science plus avancée peut y signaler, Bossuet décrivant au Dauphin, son triste élève, un palais de la Thébaïde, d'après le *Voyage de Thévenot*, augurait les découvertes futures : « Les couleurs même, écrivait-il, c'est-à-dire ce qui éprouve le plus tôt le pouvoir du temps, se soutiennent encore parmi les ruines de cet admirable édifice, et y conservent leur vivacité : tant l'Égypte savait imprimer le caractère d'immortalité à tous ses ouvrages. » Et il ajoutait : « Maintenant que le nom du Roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues, et que ce prince étend aussi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la nature et de l'art, ne serait-ce pas un digne objet de cette curiosité de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ses déserts, et d'enrichir notre architecture des inventions de l'Égypte? Quelle puissance et quel art a pu faire d'un tel pays la merveille de l'univers? Et quelles beautés ne trouverait-on pas si on pouvait aborder la ville royale, puisque, si loin d'elle, on découvre des choses si merveilleuses » (1)?

Vers 1740, Richard Pococke et Norden publièrent les résultats de leurs intéressants voyages en Égypte ; leurs livres fournirent à l'activité des savants un aliment nouveau. Pococke avait relevé un grand nombre d'inscriptions grecques et latines, gravées sur les édifices qui subsistaient encore à l'époque de son voyage ; il avait aussi décrit plusieurs monuments, sinon avec une parfaite exactitude, au moins avec assez de justesse dans l'ensemble, car ce fut d'après ses dessins que Quatremère de Quincy assigna, dès 1785, les caractères généraux de l'architecture égyptienne. Mais ce fut l'*Expédition française* de la fin du siècle qui valut à la science la conquête définitive de l'Égypte. Quoi que l'on ait fait depuis, quoi que l'on puisse faire dans l'avenir (et, certes, on a beaucoup fait depuis soixante ans, et tout annonce que l'on fera beaucoup encore), l'ouvrage de la *Commission d'Égypte* restera toujours un livre à part. Malgré les nombreux défauts qui le déparent, malgré une certaine faiblesse de critique dont sont plus ou moins entachés

(1) *Mortua quin etiam jungebant corpora vivis, Tormenti genus.*

Ce défaut de critique n'est point particulier aux érudits de profession ; il gâta les meilleurs ouvrages du dix-huitième siècle. L'illustre auteur de l'*Esprit des Lois*, Montesquieu lui-même, a commis souvent des confusions de ce genre, ainsi que l'a remarqué depuis longtemps M. Guizot. (*Cours de* 1830 ; IX^e^ leçon, p. 301, 302.)

(1) *Discours sur l'Histoire universelle*, III^e^ partie, ch. 3 ; t. II, p. 284, 285, Lefèvre.

Ce n'est ni exagérer, ni donner dans le paradoxe que de compter Bossuet parmi ceux qui ont inspiré les voyages de découvertes sur les bords du Nil. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la France a toujours eu l'initiative, soit dans la conception, soit dans l'exécution de ces grandes entreprises. Bien avant Pococke et Norden, un missionnaire français, le Père Claude Sicard, qui avait séjourné pendant *dix-huit ans* en Égypte, avait parcouru le pays plusieurs fois, étudiant les monuments et les faisant dessiner. Les riches matériaux qu'il avait rassemblés ont été dispersés, et il n'y a pas apparence qu'on puisse jamais les retrouver. (Voyez le P. Ingoult, Préface du t. VIII des *Mémoires des Jésuites missionnaires*.) Vers le milieu du dix-huitième siècle, l'abbé Ladvocat avait tracé le plan d'une grande expédition scientifique et archéologique en Palestine, qu'il devait entreprendre, avec plusieurs savants, aux frais et sous les auspices du duc d'Orléans, ce dévot fils du Régent, qui faisait les plus méritoires efforts pour racheter un peu par sa piété et ses bonnes œuvres le scandale et l'infamie de la vie de son père. (Voy. d'intéressants détails sur le plan de ce voyage en Terre-Sainte, dans la lettre de l'abbé Ladvocat au P. Houbigant, à la suite de son *Interprétation historique et critique du Psaume* LXVIII, p. 313 et 314.)

Le premier ouvrage où l'on trouve des idées saines sur l'architecture égyptienne est celui de Quatremère de Quincy, composé en 1785. Est-il besoin de rappeler l'*Expédition française* de 1798 et années suivantes, la grande *Description de l'Égypte*, qui en est le monument durable, les travaux et la découverte de Champollion (1822), que Niebuhr, un vrai connaisseur, nommait *la plus belle découverte historique des temps modernes*, le *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, l'un des chefs-d'œuvre de l'érudition française, où notre cher et regretté Letronne a prodigué des trésors de sagacité inventive et de critique lumineuse.

les Mémoires les plus distingués, malgré la trop sensible insuffisance de la plupart des auteurs, qui n'avaient ni assez d'érudition, ni assez d'expérience archéologique, malgré tout cela, on peut dire que c'est un monument sans précédent comme sans égal, et le moins contestable résultat de la prodigieuse aventure de Bonaparte. Les glorieux explorateurs qui, comme on l'a dit, dessinaient d'une main et combattaient de l'autre, avaient ouvert la carrière; des voyageurs de toutes les nations civilisées s'y précipitèrent à l'envi. Sans compter des nuées d'amateurs, dont quelques-uns n'ont pas voyagé sans profit pour la science, antiquaires, artistes, architectes, philologues, épigraphistes, rivalisèrent d'ardeur, s'adonnèrent à recueillir jusqu'aux moindres vestiges de l'art égyptien, et à en publier des représentations exactes, perfectionnant ainsi à loisir les travaux de l'*Institut d'Égypte*. De nouvelles *expéditions scientifiques*, conçues sur le modèle de la nôtre, moins vastes, mais ayant un objet plus spécial, eurent lieu sous les auspices de quelques gouvernements éclairés; les fouilles, non plus faites au hasard, mais dirigées habilement et en vue d'un résultat précis et déterminé, se succédèrent sans interruption et mirent à découvert les trésors que recélait la terre.

Grâce à cette communauté d'efforts, il devint possible d'élever l'archéologie égyptienne, si longtemps destituée de fondements, au rang d'une science positive, de rectifier les écarts des esprits systématiques, entre autres de l'illustre Winckelmann, qui, tout doué qu'il était de ce que l'on appelle l'*œil artiste*, n'a rien su de l'art égyptien, et a prouvé par ce qu'il en a écrit que le génie lui-même ne peut suppléer aux faits, et qu'il s'égare presque toujours en voulant les devancer. Pour constituer la science au moyen de cette riche collection de matériaux, il fallait, avant tout, l'inventorier soigneusement, classer les monuments, en déterminer l'âge, afin de juger sainement des circonstances particulières qu'ils offrent, et en tirer des inductions certaines. Méthode patiente et laborieuse, qui ne pouvait être du goût de tout le monde. Avant que la nature, la qualité et l'importance relative des documents fussent bien établies, les faux savants prirent feu, et, avec cette témérité, fille de l'ignorance, qui se rit des difficultés parce qu'elle n'en aperçoit aucune, produisirent à la hâte en formules ambitieuses mille conceptions fantastiques, dont le premier inconvénient est d'embarrasser la science en sa marche et d'en retarder les progrès, puisqu'il faut commencer par en faire justice et par les extirper, ce qui n'est pas une petite affaire, de toutes les têtes où elles se sont implantées et où elles ont poussé, mauvaises herbes, de profondes racines.

Mais comment classer les monuments égyptiens? Quel *criterium* possède-t-on qui permette d'introduire avec sûreté l'élément chronologique, sans lequel rien ne vaut en archéologie? Au premier abord, tous ces monuments paraissent appartenir à une seule et même époque, ils se ressemblent tous, et il ne faut rien moins que l'œil exercé des artistes pour saisir et noter les différences. A cet égard, les anciens avaient eu la même impression que nous. « Si vous y faites attention, dit l'Athénien des *Lois* de Platon (1), vous verrez que les peintures ou les sculptures exécutées en Égypte depuis dix mille ans (et, quand je dis *dix mille ans*, ce n'est point une manière de parler, c'est un nombre réel) ne sont ni plus belles ni plus laides que celles qui ont été faites de nos jours, et qu'elles ont été travaillées selon le même art. » On ne pouvait donc s'en rapporter au jugement des artistes, dont le goût a aussi ses caprices et ses bizarreries. Et, en effet, de très-graves erreurs furent commises: par exemple, à tel monument qui a été construit dans le second siècle de notre ère, on attribua une antiquité de *six mille ans* et plus. Heureusement, il s'offrit un moyen de contrôler, dans certains cas, les décisions, souvent arbitraires, du goût individuel: sur quelques monuments il y avait des inscriptions grecques et latines, qui mon-

(1) Bossuet avait en vue ce passage de Platon quand il écrivait : « *Une coutume nouvelle était un prodige en Égypte; tout s'y faisait toujours de même*, et l'exactitude qu'on y avait à garder les petites choses maintenait les grandes. Aussi n'y eut-il jamais de peuple qui ait conservé plus longtemps ses usages et ses lois. » *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie, ch. III, p. 270, Lefèvre.)

Voici le texte de Platon (*Legg.*, II, 3, p. 656e, 657a; p. 55 Ast; t. VI, p. 39, Stallbaum, et p. 395 A, édit. II; t. II, p. 285,5 Didot; t. VII, p. 82, trad. de Cousin): Σκοπῶν δὲ εὑρήσεις αὐτόθι τὰ μυριοστὸν ἔτος γεγραμμένα, ἢ τετυπωμένα (οὐχ ὡς ἔπος εἰπεῖν μυριοστόν, ἀλλ' ὄντως), τῶν νῦν δεδημιουργημένων οὔτε τι καλλίονα οὔτε αἰσχίω, τὴν αὐτὴν δὲ τέχνην ἀπειργασμένα. Il y a longtemps que Fréret a signalé l'importance de ce passage et qu'il s'en est appuyé dans ses recherches sur la chronologie égyptienne (*Nouvelles Observations sur la Chronologie de Newton*, IIe partie, sect. III, § 14; t. X, p. 5 des *OEuvres complètes*), mais il ne paraît pas avoir soupçonné quel parti on en peut tirer dans les questions relatives à l'âge des monuments égyptiens; du moins il s'en tait. Il est vrai que son sujet ne le conduisait pas à insister sur ce point. Fr. Ast, qui a donné une édition très-estimée et très-recommandable des *Lois* de Platon (1814), ne dit mot sur ce passage si curieux. C'est Letronne qui le premier en a vu toute la portée archéologique; il le considère comme résumant tous les monuments et tous les témoignages, comme donnant une expression abrégée, mais complète, en, comme on dirait dans l'école de Vico, *une formule générale pour l'histoire de la civilisation égyptienne*. (Mémoire cité, pages 71, 72, 75.)

trent que, sous tel des Lagides, ou sous tel des empereurs romains, on a, non pas seulement *réparé*, mais *construit entièrement* des édifices dans le pur goût égyptien. C'est ainsi que le petit temple d'Esneh (1), où Dupuis trouvait les caractères d'une antiquité très-reculée (2), portait une inscription grecque, où se lit le nom d'Antonin, et qui atteste que la décoration de l'édifice a été exécutée au milieu du second siècle de notre ère. C'est ainsi encore que, sur la façade du *pronaos* du temple de Dendérah (3), il y avait une inscription grecque, où se lit distinctement le nom de l'empereur Tibère, et de laquelle il ressort avec évidence que ce *pronaos*, auquel Dupuis et ses partisans attribuaient une très-haute antiquité, a été construit et consacré par les Tentyrites, vers l'an 35 de notre ère. Ces deux faits et d'autres, tout analogues (4), qui, à première vue, pouvaient sembler indifférents ou de peu de conséquence, étaient, au contraire, très-considérables. Quelque opinion que l'on se fît de la portée de ces inscriptions, on était obligé d'en conclure, au moins, que plusieurs édifices, qui offrent tous les caractères de l'architecture et du style propre des Égyptiens, avaient été *peut-être construits, mais certainement décorés, consacrés, réparés ou complétés* pendant la domination des Grecs et des Romains, du consentement et sous les auspices, sinon par les ordres exprès des rois successeurs d'Alexandre, avec la protection des empereurs et de leurs représentants en Égypte; d'où, cette autre conséquence, inévitable aussi, que deux édifices dont le style est tout semblable ne sont pas nécessairement contemporains et qu'ils peuvent très-bien être d'époques extrêmement différentes. Ce premier point fut solidement établi par Letronne, qui le mit à l'abri de toute contestation sérieuse (5). Ce fut ainsi qu'en interprétant dans leur sens le plus naturel quelques inscriptions grecques gravées sur des monuments qui ne présentent, pour ainsi dire, aucune trace d'un art étranger, cet éminent critique introduisit pour la première fois dans l'archéologie égyptienne l'élément historique et chronologique qui avait manqué jusque-là.

C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez. Car, à supposer même que les inscriptions grecques et latines eussent été très-nombreuses et très-explicites, et que chaque monument construit, achevé, réparé ou décoré sous les Lagides ou sous les empereurs, eût eu la sienne, on restait enfermé dans les temps de la domination grecque et romaine, et la difficulté de classer les monuments antérieurs à la conquête d'Alexandre restait tout entière. Ce fut alors que la découverte de Champollion (1) vint ouvrir tout à coup une ère nouvelle. En retrouvant l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques, ce grand philologue donna le moyen de déterminer avec certitude l'âge des monuments pharaoniques, et généralement de tous ceux qui portent des inscriptions hiéroglyphiques; il fournit un *criterium* moins arbitraire, moins faillible que le goût individuel de l'artiste. Dès lors il devint possible d'écrire l'histoire de l'art en Égypte et d'en suivre les phases diverses depuis son origine jusqu'à sa décadence. Sans doute, la découverte de notre illustre compatriote a une bien autre portée que celle que nous indiquons ici, et ce n'est pas sans raison que Niebuhr l'a proclamée *la plus belle découverte historique des temps modernes*; mais sans vouloir, bien entendu, en restreindre les applications, nous pouvons dire qu'elle eut pour résultat immédiat de poser les fondements de l'archéologie égyptienne.

Nous voici revenus à notre point de départ. En l'absence de toute littérature égyptienne, on ne pouvait, disions-nous, interpréter ni classer les monuments. Ces puissants témoins déposaient de la grandeur de la vieille Égypte, sans nous rien apprendre de certain sur nombre de questions qui excitent au plus haut degré la curiosité moderne; on s'était acharné sur quelques textes grecs et latins, on les avait torturés de toutes les manières, sans réussir à en déduire un *système de faits* bien liés, ni même aucune grande vue d'ensemble qui fût seulement plausible; mais on en tirait à volonté des *systèmes d'opinions*, tous à peu près aussi vains, aussi chimériques les uns que les autres, où la vraie science n'avait rien à voir. L'épigraphie grecque et latine, l'*arme de précision* qui, aux mains des Böckh, des Letronne, des Borghesi, des Mommsen, des Renier, des Henzen, a si souvent touché le but, rompit le cercle sans issue où l'on risquait de tourner à perpétuité. Puis surgit notre Champollion, qui souleva enfin le voile étendu depuis tant de

(1) Voy., au t. III du SUPPLÉMENT, col. 245 et suiv., l'article ESNEH.

(2) *Mémoire explicatif du Zodiaque*, etc., 1806, in-4°, page 59.

(3) Voy., au t. II du SUPPLÉMENT, l'article DENDÉRAH, col. 373, 374.

(4) Voy. l'inscription du *pronaos* d'Antæopolis, dans Letronne (*Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, ch. III, § 1er, p. 50 et 51.)

(5) *Journal des Savants*, année 1821; mars, p. 178-182; mai, p. 302-311; août, p. 451-466.

(1) Ce fut le 27 septembre 1822 qu'il communiqua à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres son *Mémoire sur l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques égyptiens*. Voyez le *Journal des Savants* d'octobre 1822, p. 620-626.

siècles sur la langue et les écritures de l'Égypte, et qui mit la science en possession d'un merveilleux instrument de découvertes positives. Par malheur, la mort prématurée de ce philologue de génie (1) a beaucoup retardé l'accomplissement des magnifiques espérances que l'on avait conçues (2); mais, si l'on peut dire de lui ce que Newton se plaisait à répéter à la gloire de Côtes, son disciple de prédilection, enlevé avant l'âge: *Nous saurions cela, s'il eût vécu*, il faut aussi tenir pour certain qu'il a montré le vrai chemin, que les résultats essentiels de son œuvre sont inattaquables, et que l'on sait aujourd'hui où l'on va.

II. Parmi les nombreux exemples que l'on pourrait dès maintenant citer de l'utilité de l'épigraphie grecque et latine et des services que cette branche nouvelle et déjà si vigoureuse de l'érudition, a rendus à l'histoire et à l'archéologie, il n'en est pas de plus frappant que celui de la *Statue de Memnon*. Cette fameuse statue, qui n'a longtemps été connue du gros des amateurs que par la belle phrase de Thomas Diafoirus (3), et qui a donné lieu, depuis la Renaissance, à des dissertations sans fin et sans résultat, est aujourd'hui, grâce à l'épigraphie, un des monuments les mieux compris, les mieux expliqués de toute l'antiquité. Tant que les inscriptions dont sont couvertes les deux jambes du colosse de Memnon n'eurent pas été recueillies fidèlement et soumises à un examen réfléchi, les recherches, manquant de base certaine, s'égarèrent, et l'on ne fit guère autre chose que divaguer; mais lorsque cette riche collection épigraphique, qui attendait un digne interprète, eut été remise aux mains habiles et sûres de Letronne, les profondes ténèbres furent éclairées, les absurdités et les contradictions disparurent, et cette fois les folles imaginations des symbolistes firent place, non plus à une hypothèse ingénieuse et plausible, mais à une théorie savante, qui satisfait à toutes les exigences de la critique la plus rigoureuse. Pour le doux et bon Creuzer, Memnon était *un être allégorique qui avait de grands rapports avec Osiris, avec Horus, avec le Soleil, avec Persée, voire même avec Mithra; sa statue était un symbole flottant entre le jour et la nuit, le cercle d'or de la nuit, un cycle annuel de cantiques quotidiens, l'harmonie retentissante des sphères, un emblème de la lumière éternelle, un gnomon, une horloge solaire rattachée aux incarnations du Soleil.* Aujourd'hui il ne subsiste plus rien de ces fantaisies brillantes et vaines; Memnon est rentré dans l'histoire héroïque, et, s'il a perdu de son prestige à quitter la région des rêves, il y a gagné, en revanche, une réalité qui le place désormais hors des atteintes des symbolistes; si le monde des mythes s'est appauvri d'un personnage qui y faisait si merveilleuse figure, la science positive s'est enrichie d'un *système de faits*, où l'esprit aperçoit cet enchaînement simple et naturel qui, en histoire, est le signe le moins équivoque de la vérité.

Une analyse succincte de l'*étude historique* (1) de Letronne sur la *Statue vocale de*

(1) Champollion le jeune mourut le 4 mars 1832, la même année qu'Abel Rémusat (2 juin), Saint-Martin (20 juillet) et Chézy (30 août), qui fut le maître de Bopp et d'Eugène Burnouf. La science orientale a été longue à se remettre de pertes si sensibles.

(2) Letronne écrivait en 1842, *dix* ans après la mort de Champollion : « La science qu'il avait créée n'a fait, depuis, que des pas incertains; et peut-être est-elle condamnée à rester presque stationnaire, jusqu'à ce que d'autres monuments, analogues à la pierre de Rosette, apportant de nouveaux points de comparaison, viennent fournir le moyen de pénétrer plus avant dans la voie ouverte par ce génie heureux et persévérant. » (*Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. Ier, 1842; *Épître au Roi*, p. III.) Et encore : « Champollion, selon moi, reste, jusqu'à présent, le seul dont l'avis puisse avoir ici (en matière d'hiéroglyphes) quelque poids et faire autorité. » (*Ibid.*, t. Ier, p. 242, note.)

Les choses ont changé dans le cours de ces vingt dernières années : après un temps d'arrêt, la science a dépassé le point où l'avait portée Champollion; et, si l'on ne peut disconvenir que des brouillons et des jongleurs ont retardé sa marche, il est certain qu'elle se dégage et s'affranchit chaque jour davantage des liens où l'avaient enlacée de ténébreux charlatans, et qu'elle est rentrée dans la voie droite :

Sunt mala, sunt quædam mediocria, sunt bona plura.

(3) « Mademoiselle, *ne plus ne moins que la statue de Memnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil*, tout de même me sens-je animé d'un doux transport à l'apparition du soleil de vos beautés. » (*Le Malade imaginaire*, acte II, sc. 6; 1673.)

Molière se ressouvenait de l'intendant des finances d'Aligre qui, huit ans auparavant, en 1665, ayant à demander de l'argent au Clergé de France, s'était abaissé à la plus ridicule flatterie. Le Clergé, on le sait, n'était pas prodigue, quand il s'agissait des intérêts de l'État; il ne se dessaisissait du *bien des pauvres* qu'à bon escient et en stipulant bien qu'on lui donnerait, en retour, la joie de quelque bon édit de persécution. D'Aligre ne marchanda pas l'encens, et il eut la platitude d'ouvrir en ces termes l'Assemblée des opulents Princes de l'Église : « Messieurs, à l'entrée de cette salle, j'ai ressenti par le lustre de vos personnes et de vos pourpres, *l'effet des rayons de l'Aurore naissante sur la statue égyptienne de son fils, qu'elle animait chaque matin et lui donnait assez de mouvement pour former un son harmonieux avec le cistre et l'archet qu'il tenait en ses mains.* » (*Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, ap. P. Lanfrey, *L'Église et les philosophes au dix-huitième siècle*, 2e édition, 1857, p. 15.).

Molière, qui était à la piste de tous les ridicules, de toutes les hypocrisies, ne put pas ignorer l'exorde de l'homme du Roi. Le trait était d'un haut comique, et il se l'appropria. — Je ne vois pas que les commentateurs de notre poëte aient fait ce rapprochement, qui saute aux yeux.

(1) LA STATUE VOCALE DE MEMNON, *considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce* (un vol.

Memnon mettra le lecteur à même de juger de l'importance de cette question d'archéologie et de l'intérêt singulier qu'elle présente.

a. Pendant les deux premiers siècles de la domination des Romains en Égypte, le colosse de Memnon fut, de tous les monuments pharaoniques, celui qui, avec les pyramides, attira le plus l'attention des voyageurs grecs et romains, et excita le plus vivement leur curiosité. Les choses merveilleuses qu'on en racontait faisaient affluer à Thèbes les visiteurs de toutes sortes : croyants et incrédules, simples touristes et observateurs réfléchis remontaient le Nil jusqu'à la *ville aux cent portes*, afin de savoir par eux-mêmes en quoi consistait au juste ce phénomène étrange dont on faisait tant de récits. Ils constataient le phénomène et entendaient de leurs oreilles la voix de Memnon ; les superstitieux s'en retournaient convertis, et criaient au prodige, tout comme font ceux de nos jours ; les esprits forts rejetaient bien loin toute idée de miracle, et disaient que c'était pure jonglerie des prêtres ; les gens sensés, ne pouvant nier le fait, suspendaient leur jugement et gardaient une prudente réserve.

A la Renaissance des Lettres, les érudits qui s'occupèrent de Memnon se partagèrent de même. La question, ténébreuse de sa nature, fut encore obscurcie et embrouillée par eux. Elle fut reprise au milieu du siècle dernier, lorsque Pococke (1) eut publié le dessin du colosse, ainsi qu'une partie des nombreuses inscriptions qui en couvrent les jambes. Cette publication fit faire un grand pas à la question, en montrant que le colosse jadis tant renommé était bien l'un de ceux qui subsistent encore dans la plaine de Thèbes, et en confirmant par des attestations authentiques et irrécusables de nombreux témoins la réalité du phénomène singulier dont les auteurs du premier et du second siècle de notre ère ont si souvent parlé. Les travaux d'érudition qui s'ensuivirent n'eurent, en général, presque aucun résultat positif, et n'ajoutèrent pas beaucoup à ce que l'on savait déjà. Cependant un point important fut solidement établi par Frédéric Jacobs, l'ingénieux et disert philologue de Gotha, c'est que la voix de Memnon était un phénomène tout récent, qui fut entièrement inconnu à l'antiquité pharaonique. En outre, la discussion donna quelque consistance à une opinion qui s'était déjà produite du temps de Strabon, mais qui avait été rejetée (1), à savoir, que le phénomène pouvait bien n'être qu'un effet naturel causé par les rayons du soleil. C'est à cela, et à cela seulement, que ces travaux avaient abouti, lorsque Letronne, ayant reçu une nouvelle copie de toutes les inscriptions memnoniennes, entreprit d'appliquer à cette question d'archéologie la méthode rigoureuse qui a tant contribué aux progrès des sciences naturelles.

b. Sur les soixante-douze inscriptions que Salt fit relever sur le colosse, *trente-cinq* sont datées ; la plus ancienne de celles-ci (2) est de l'an XI de Néron (15 mars 64) ; la plus récente (3) est de l'an III de Septime-Sévère, ou 194 de l'ère vulgaire ; vingt-sept, sur ces trente-cinq, appartiennent au seul règne d'Hadrien. Quant à celles qui ne portent pas de date, il y a de bonnes raisons de croire qu'elles sont comprises entre ces deux limites. C'est donc, selon toutes les apparences, sous Néron que l'on commença à inscrire des noms sur le colosse ; aucune inscription datée n'indique une époque plus ancienne, et nous savons, d'ailleurs, par le témoignage formel de Dion Chrysostome, que, vers le temps de l'avénement de Vespasien, c'est-à-dire vers 69 de notre

in-4°, de XII-274 pages. Paris, Imprimerie royale, MDCCCXXXIII).

La première partie, qui est purement *historique*, a été publiée aussi dans la collection des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. X, p. 249-359 ; la seconde partie, qui est proprement *épigraphique* et *philologique*, fut publiée d'abord dans le t. II des *Transactions of the royal Society of literature*, ainsi qu'un travail très-étendu du même auteur sur les inscriptions grecques et latines des *syringes* ou tombes royales de Thèbes, et plus tard dans le *Recueil des Inscr.*, t. II.

(1) Le voyage de Richard Pococke est de 1737 et années suivantes. Il est le premier qui se soit attaché à recueillir les inscriptions grecques et latines. Les voyageurs qui vinrent après lui ne l'imitèrent pas en cela, et négligèrent ces précieux documents, dont ils ne soupçonnaient pas l'importance. Aussi c'est à peine si, de Pococke à l'Expédition française, l'épigraphie s'enrichit de quelques textes nouveaux.

En 1821, on n'en possédait encore que *huit* ou *dix*, outre l'inscription de Rosette, qui présentassent un caractère public et pussent jeter quelque lumière sur des points historiques, obscurs, sur des détails d'administration peu connus ; encore étaient-elles courtes et plus ou moins altérées. (Letronne, *Journal des Savants*, mars 1821, p. 173.)

(1) « J'entendis, en effet, du bruit vers la première heure. Provenait-il de la base, ou du colosse, ou de quelqu'un de ceux qui entouraient la base ? Le firent-ils à dessein ? C'est ce que je ne puis affirmer ; car, dans l'ignorance de la cause, *il vaut mieux tout imaginer que d'admettre que des pierres ainsi disposées puissent rendre des sons.* » (Περὶ ὥραν ἠχουσα τοῦ ψόφου..... διὰ γὰρ τὸ ἄδηλον τῆς αἰτίας πᾶν μᾶλλον ἐπέρχεται πιστεύειν ἢ τὸ ἐκ τῶν λίθων οὕτω τεταγμένων ἐκπέμπεσθαι τὸν ἦχον. Strab. XVII, p. 816 Cas.= p. 1168, 17-23 Meineke.) Strabon visita Thèbes, en compagnie du gouverneur Ælius Gallus. On ne sait pas au juste en quelle année, mais ce fut certainement entre l'an 18 et l'an 7 avant notre ère (Letronne, *Trad. franç.* de Strabon, t. V, p. 435 ; *Journal des Savants*, août 1821, p. 460 ; *Statue vocale de Memnon*, p. 20, 27 et 40.)

(2) N° I, p. 119. Cf. *Journal des Savants*, septembre 1822, p. 542 ; *Recherches sur l'Égypte*, p. 355 et 473 ; *Rec. des Inscript.*, t. II, p. 326-331.

(3) N° XXXVII, p. 197.

ère, il n'y avait point encore d'inscriptions sur le colosse (1). Ce fut sous Hadrien qu'elles se multiplièrent : pour *huit* seulement qui sont antérieures au règne de ce prince, on en compte *vingt-sept* de son règne. Elles sont toutes ou grecques ou latines, et elles contiennent, pour la plupart, des noms de personnages qui marquaient dans l'administration ou dans l'armée, tels que gouverneurs d'Égypte, commandants de la Thébaïde, chefs de nome, procurateurs de César, préfets de légion, préfets de camp, sans compter les noms de l'empereur Hadrien lui-même, de Sabine sa femme, et des courtisans qui les accompagnaient dans leur visite à Memnon. Parmi toutes les inscriptions qui se rapportent au phénomène, il n'y en a pas une seule qui soit égyptienne, démotique ou hiéroglyphique, — car les hiéroglyphes, qui datent de l'érection de la statue, se rapportent à tout autre chose que le phénomène — et, de même, parmi les noms qui se lisent dans les inscriptions grecques et latines, il n'y en a aucun qui soit égyptien. Enfin l'état du colosse prouve qu'il ne porta jamais d'autres inscriptions plus anciennes que celles qui y sont encore, et que l'on aurait grattées pour avoir où graver celles-ci; car l'énorme bloc sur lequel il repose n'en porta jamais plus de *deux*; or il est évident que les derniers venus auraient profité de la place spacieuse et commode que leur offrait la surface du piédestal, plutôt que de gratter péniblement d'anciennes inscriptions afin de se faire, au bas de la statue, ce qu'il leur fallait à eux-mêmes de place pour les leurs.

Rapprochées les unes des autres, ces diverses circonstances mettent hors de doute les points suivants : 1° Le phénomène vocal, quelle qu'en ait pu être la cause, se produisit et fut observé par des personnages de considération, depuis Néron jusqu'à Septime-Sévère; 2° il ne se produisit point dans la haute antiquité; autrement il aurait été remarqué des Égyptiens, et particulièrement de leurs prêtres, qui n'auraient pas manqué d'en faire aux étrangers des récits merveilleux ; 3° il ne se produisit pas non plus sous les Lagides et tant que dura la domination grecque ; 4° il ne fut remarqué des gens du pays et signalé à la curiosité des voyageurs qu'après la conquête romaine; 5° à dater de Septime-Sévère, les voyageurs grecs et romains, dont il avait été si fort admiré depuis Néron, n'y prirent plus garde du tout, soit qu'il eût cessé tout à fait, soit que, durant toujours et toujours observé, il eût, pour une cause ou pour une autre, perdu à leurs yeux tout caractère merveilleux; 6° il n'est point le résultat d'une *fraude pieuse* des prêtres de Thèbes; ceux-ci, loin de partager l'admiration des Grecs et des Romains, ne firent jamais aucun cas du prétendu prodige, et n'essayèrent jamais de l'exploiter à leur profit ou au profit du culte qu'ils desservaient. Il n'est pas non plus le résultat d'une jonglerie de quelques charlatans étrangers, car on ne concevrait pas qu'ils eussent réussi pendant si longtemps à mystifier les personnages les plus considérables de l'armée et de l'administration, et qu'ils eussent osé prendre pour dupes un empereur et une impératrice. 7° Il était certainement l'effet d'une cause naturelle, que les étrangers et les nationaux ignoraient également.

c. Ces conclusions, qui découlent du contenu d'inscriptions authentiques (1), sont d'ailleurs pleinement confirmées par les témoignages des historiens et des polygraphes. Et d'abord les inscriptions si nombreuses et si variées dont sont couvertes les jambes du colosse du nord attestent et prouvent invinciblement qu'il est bien réellement celui qui fut si fameux sous le nom de *Statue de Memnon*; et c'est absolument sans raison que l'on s'est prévalu des textes de Strabon et de Pausanias pour contester cette identité. Lorsque ces deux auteurs, a-t-on dit, virent la *pierre parlante* (2), elle était brisée par le milieu; la partie supérieure, qui est de beaucoup la plus considérable, gisait sur le sol, près du piédestal; il est donc impossible que le colosse du nord, *qui est entier*, représente la statue mutilée qui leur fut montrée (3).

(1) Καὶ Μέμνονος ἐν Αἰγύπτῳ κόλοσσον εἶναι λέγουσιν (ἀνεπίγραφον). Orat., XXXI, 838.

(1) En 1821, Letronne lui-même ne s'était encore formé aucune idée précise sur toutes ces questions. Ayant l'occasion de s'en expliquer (*OEuvres de Rollin*, 1821 ; t. Ier, p. 11), il s'en réfère sommairement au travail de Jablonski, qui nous paraît aujourd'hui de si mince valeur ; il ne prend parti ni pour ceux qui croient à une supercherie sacerdotale, ni pour ceux qui, comme Alexandre de Humboldt, cherchent (*Voyages*, t. IV, p. 560) à rendre compte par les lois de la physique du bruit que les anciens *avaient cru entendre*. Et même en 1823, après tant de beaux travaux épigraphiques, publiés par lui dans le *Journal des Savants* (1821 et 1822) et dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* (1823), il était loin de soupçonner le vrai point de la question que, dans la suite, il a mis en si vive lumière. Ce qu'il en dit dans le *Journal des Savants* de septembre 1822, p. 539-545, et dans ses *Recherches*, p. 265 et 266, est vague, et ressemble à ce qu'on en pouvait lire partout. Ce fut seulement quand il eut été en possession de toute la collection des inscriptions memnoniennes et quand il l'eut soumise à un examen approfondi, que la question lui apparut dans toute sa complication, et qu'il put se proposer sérieusement de la résoudre.

(2) Λίθος φθεγγόμενος, *lapis loquens*, ἄγαλμα ἠχοῦν, ἄγαλμα περιηχοῦν. Les inscriptions donnent à Memnon les épithètes de φωνήεις, αὐδήεις, λάλος, *canorus*.

(3) Strabon, livre XVII, p. 816, Cas. = p. 1138,9 Meineke : Ἐνταῦθα δὲ δυεῖν κολοσσῶν ὄντων

Mais, tout au contraire, c'est des témoignages de Strabon et de Pausanias que se tire la preuve la plus décisive de l'identité. A l'origine, les deux colosses s'élevaient à l'entrée du palais, aujourd'hui détruit, d'Aménophis. Il est très-probable qu'ils étaient absolument semblables. Maintenant encore on n'aperçoit, à première vue, aucune différence : c'est la même hauteur, la même pose, le même caractère. Mais, si on les examine plus attentivement, on découvre une différence importante : celui du sud est *monolithe*, comme tous les colosses égyptiens, de quelque grandeur qu'ils soient, et, au contraire, celui du nord se compose de deux parties distinctes : la première, des pieds jusqu'au-dessus des genoux, est d'un seul morceau et de même matière que le colosse du sud; la seconde, qui comprend toute la partie supérieure du corps et la tête, est composée de treize blocs formant cinq assises superposées, et d'autre matière que la partie inférieure. Preuve évidente que ce colosse fut réparé jadis, et même reconstruit; preuve évidente aussi qu'il avait été brisé, et que c'est bien à lui que se rapportent, à l'exclusion de tous les autres, les témoignages si formels de Strabon et de Pausanias.

Comment avait-il été brisé? Lorsque Pausanias parcourait la Haute-Égypte (cent trente-cinq ans de notre ère), on racontait que le colosse avait été mutilé, comme tant d'autres monuments, par Cambyse, le farouche conquérant dont la route était partout marquée par des ruines, thème banal dans la bouche des prêtres de Thèbes. Mais, du temps de Strabon, une autre version avait cours : c'était, disait-on, par un tremblement de terre que la partie supérieure avait été renversée, σεισμοῦ γενηθέντος. L'événement était encore trop récent et trop présent à toutes les mémoires pour qu'on osât l'imputer à Cambyse, qui avait ravagé l'Égypte *cinq siècles auparavant*. La vraie cause fut celle que l'on dit à Strabon. Le colosse fut certainement brisé par le violent tremblement de terre de l'an 27 avant J.-C., dont Eusèbe a rapporté, en les exagérant, les terribles effets (1), et dont le souvenir était encore tout vivant parmi les habitants de Thèbes lorsque Strabon visita (dix ans après, tout au plus) la *ville aux cent portes*. Une preuve vient à l'appui de l'explication qui fut donnée au géographe voyageur, c'est que les observateurs modernes ont reconnu qu'il se produit fréquemment de larges fentes dans les blocs de *brèche* de l'espèce de celle dont sont formés le colosse du sud et la partie inférieure de celui du nord (2); que ces fentes se propagent dans la profondeur de la masse, par l'action alternative de la chaleur du jour et de la fraîcheur des nuits, si intenses l'une et l'autre sous le méridien de Thèbes. En outre, il a été constaté que le piédestal du colosse du nord est incliné de deux degrés et demi à l'horizon, et qu'ainsi la masse ne fut jamais bien d'aplomb. Si donc il existait une fissure, dès l'époque de l'érection, elle aura dû, par le laps du temps et par l'effet des brusques changements de température, s'étendre plus avant et s'agrandir; les secousses du tremblement de terre l'auront propagée dans toute la profondeur; alors elle aura embrassé la masse entière; et la partie supérieure, séparée de la partie inférieure, aura glissé le long de la surface de séparation et sera tombée à terre.

d. A quelle époque le colosse mutilé a-t-il été rétabli? Si l'on ne peut assigner à cette restauration ou plutôt à cette reconstruction, une date bien précise, au moins peut-on affirmer qu'elle n'eut lieu qu'après Hadrien, car des inscriptions, postérieures (3) au voyage que ce prince fit à Thèbes témoignent que, sous son règne et même quelques années après, le colosse était encore sans tête et réduit à la partie inférieure du corps, c'est-à-dire, qu'il était absolument dans l'état où l'avait mis le tremblement de terre, où l'avaient vu Strabon, quinze ans avant notre ère, et Pausanias, un siècle et demi après lui. On a cru trop facilement, sur la foi de deux passages, l'un de Lucien, l'autre de Philostrate, que le colosse était déjà rétabli à l'époque où écrivaient ces deux auteurs. Le fait est que ces deux passages, interprétés selon les règles de la critique, n'ont point du tout le sens qu'on

μονολίθων ἀλλήλων πλησίον, ὁ μὲν σώζεται, τοῦ δὲ ἑτέρου τὰ ἄνω μέρη τὰ ἀπὸ τῆς καθέδρας πέπτωκε σεισμοῦ γενηθέντος, ὡς φασι. Tel était l'état des choses vers l'an 15 avant J.-C., lorsque Strabon voyageait en Égypte. De Strabon à Pausanias, il ne changea pas; car, lorsque celui-ci visita l'Égypte, cent cinquante ans environ après Strabon, le colosse était encore brisé par le milieu : Ἐστὶ καθήμενον ἄγαλμα ἡχοῦν, Μέμνονα ὀνομάζουσιν οἱ πολλοί· ... καὶ νῦν ὁπόσον ἐκ κεφαλῆς ἐς μέσον σῶμά ἐστιν ἀπερριμένον, τὸ δὲ λοιπὸν κάθηται. (*Attic.*, XLII, § 3; p. 63,5, Didot.)

(1) *Thebæ Ægypti usque ad solum dirutæ sunt.*

(2) C'est ainsi que l'obélisque de Louqsor avait à sa partie inférieure, lorsqu'on le dressa sur sa base, une large fente qui s'étendait à une hauteur de 15 pieds. Les Égyptiens avaient fait en sorte d'arrêter les progrès de l'écartement en adaptant des clefs de bois en forme de queue d'aronde, enduites d'un mastic particulier. (Lettre de Verninac, dans Letronne, *Statue vocale de Memnon*, p. 256.)

(3) Inscription de Cæcilia Trébulla, la fille (n° XLII, p. 205-207; *Recueil des Inscriptions*, t. II, p. 388); inscription de Pétronianus (n° L, p. 224; *Recueil des Inscr.*, t. II, p. 402), et les remarques de Letronne, p. 204.

leur a donné. Cette reconstruction tardive, où tout est digne de l'ancienne Égypte, a dû être entreprise et exécutée par les ordres exprès d'un empereur qui, ayant visité Memnon, aura voulu signaler son zèle religieux par cet acte de munificence; car on ne voit pas pourquoi les Égyptiens, qui avaient pris en patience, pendant cent cinquante ans et plus, ce déplorable état de mutilation, se seraient tout à coup enflammés d'un beau zèle pour un de leurs monuments dont les étrangers seuls faisaient la renommée, le dépouillant, autant que possible, de son caractère primitif, de son caractère exclusivement égyptien, pour le rattacher à leurs propres traditions mythologiques, et pourquoi ils se seraient fait un point d'honneur de le reconstruire, lorsque cette reconstruction ne pouvait en rien tourner à l'avantage du vieux culte national. Or il se trouve que, depuis Hadrien, sous lequel le colosse n'était pas encore réparé, jusqu'à Septime-Sévère, celui-ci fut le seul empereur qui parcourut l'Égypte entière jusqu'aux frontières de l'Éthiopie, et que, dans ce voyage, il déploya la vigilance qui sied à un chef d'empire, visitant tous les lieux, examinant toutes choses, se faisant rendre compte des moindres détails, ne s'en rapportant qu'à lui-même, donnant ses soins au sacré et au profane, pourvoyant aux intérêts du culte et s'enquérant des besoins des populations, μηδὲν, μήτε ἀνθρώπινον μήτε θεῖον, ἀδιερεύνητον καταλείπων, réparant les anciens monuments et en faisant bâtir de nouveaux, souvent sans grande nécessité, πολλὰ δὲ καὶ μάτην ἔς τε ἐπισκευὰς καὶ κατασκευὰς ἑτέρων ἀναλίσκων. D'autre part, après Septime-Sévère, il n'est cité aucun empereur qui ait visité la Haute-Égypte pendant la courte durée de la célébrité de Memnon. Il est donc extrêmement probable que la restauration fut ordonnée par lui, et peut-être commencée sous ses yeux. Mais si, en effet, il en fut ainsi, comment expliquer que, parmi tant d'inscriptions memnoniennes qui célèbrent à l'envi la voix merveilleuse du colosse, il n'y en ait pas une seule où se lise le nom de Septime-Sévère, en signe de son admiration et en souvenir de sa visite à Memnon, qu'il avait examiné avec soin, *Memnonem diligenter inspexit* ? Comment expliquer qu'aucune dédicace n'ait rappelé un si grand travail entrepris par ses ordres. Cette omission, contraire à l'usage constant des Grecs et des Romains, est d'autant plus surprenante que nul empereur ne fut, au même degré que Septime-Sévère, jaloux de consacrer par des inscriptions commémoratives le souvenir des restaurations qu'il avait fait exécuter, que nul ne fut plus soigneux de graver son nom sur une partie bien apparente des édifices qu'il avait relevés de leurs ruines, καὶ σφίσι τὸ ἑαυτοῦ ὄνομα, ὡς καὶ ἐκ καινῆς αὐτὰ καὶ ἐξ ἰδίων χρημάτων κατεσκευακὼς, ἐπέγραψε. Aucun témoignage ne lui attribuant formellement la restauration du colosse, l'objection est assurément d'une grande force. Mais, si l'on considère que la *pierre parlante* ne satisfaisait pas toujours à la curiosité des visiteurs, fussent-ils du plus haut rang; que l'impératrice Sabine, pour ne citer qu'un exemple, fut d'abord frustrée dans son attente, et obligée de revenir une seconde fois, n'ayant rien entendu la première (1), on est en droit de supposer qu'elle resta muette le jour où Septime-Sévère s'était déplacé pour avoir le spectacle du prodige. Cette supposition explique de la manière la plus plausible et la plus satisfaisante la circonstance, certainement très-singulière, que nulle inscription ne mentionne cette visite impériale. Quant à l'absence de toute inscription dédicatoire et commémorative de la restauration, elle tient, certainement, à ce que l'effet que le superstitieux empereur s'était promis de cette œuvre réparatrice ne fut point obtenu, et que, tout au contraire, la voix qu'il se flattait de rendre et plus sonore et plus distincte (2) fut étouffée pour toujours, aussitôt que la première assise de blocs eut été posée sur la *pierre parlante*, qui rendait des sons depuis deux cent trente ans.

A partir de Septime-Sévère, et cela est digne de remarque, la renommée du colosse diminue et finit par disparaître entièrement. Le silence absolu que les auteurs gardent désormais sur la merveille naguère tant préconisée, la cessation des inscriptions et des hommages ne se comprendraient pas, surtout au moment où s'engage la lutte suprême entre le Christianisme adulte, qui déjà menace de tout envahir, et le Paganisme à l'agonie et battu en brèche de toutes parts, si le phéno-

(1) Inscript. XXIII, p. 167; *Recueil des Inscriptions*, t. II, p. 361. — Même mésaventure arriva à Céler, *épistratége* ou chef de la Thébaïde (Inscr. XIV, p. 142; *Rec. des Inscr.*, t. II, p. 346), et à Funisulana Vétulla, femme du préfet de l'Égypte (Inscr. n° VII, p. 131.)

(2) C'est une idée qui se fait jour dans quelques inscriptions. Les dévots devaient tout naturellement croire que le colosse rendait de bien plus beaux sons, et peut-être même qu'il articulait de véritables mots, lorsqu'il avait une tête et une bouche. (Inscr. XLII, p. 205-207 = t. II, p. 388; Inscr. XXIV, p. 171 = t. II, p. 356; XLVII, p. 213 = t. II, p. 395.) — Une des inscriptions (n° XLII) lui fait dire : « Jadis je possédais une voix plaintive qui déplorait les malheurs de Memnon. Depuis longtemps Cambyse me l'a enlevée. Maintenant mes plaintes ne sont plus que des sons inarticulés et dénués de sens (ἄναρθρα κἀσαφῆ φθέγματα), triste reste de ma fortune passée. »

Que fallait-il donc faire pour lui rendre le don, qu'il avait possédé autrefois, de proférer des paroles distinctes? Il fallait réparer l'outrage de l'impie Cambyse, contempteur des dieux.

mène se fût encore produit; les païens aux abois auraient tourné la chose en miracle et auraient parlé haut. S'ils se turent, c'est qu'ils n'avaient rien à dire.

Ce premier point admis, on est amené tout naturellement à conclure que le phénomène, dont personne ne parlait avant Strabon, c'est-à-dire avant que le tremblement de terre eût brisé la statue, et dont personne ne fit plus mention après Septime-Sévère, c'est-à-dire après qu'elle eut été restaurée complétement, tenait précisément à l'état de mutilation. Septime-Sévère, qui certainement avait caressé l'idée de le rendre plus saisissant pour la foule et de réduire les incrédules les plus endurcis à confesser le miracle permanent, qui peut-être même se leurrait de l'espérance de tirer des paroles articulées et jusqu'à des oracles de la statue rétablie dans son intégrité, fit juste ce qu'il fallait pour détruire les conditions dans lesquelles seules il pouvait se produire. Qu'on juge de sa surprise et de sa déconvenue quand il se vit obligé de reconnaître que la voix avait été éteinte par les moyens mêmes qu'il avait crus propres à la rendre plus claire et plus retentissante! Un si mauvais succès dut le mortifier d'autant plus cruellement qu'il avait présumé davantage de ses pieuses intentions. A quoi bon dès lors une inscription commémorative? Pourquoi se serait-il glorifié d'une entreprise qui avait tourné à sa confusion? Ce qu'il devait désirer par-dessus tout, c'est qu'il n'en fût plus jamais parlé; et il est probable qu'il se fit, sur cette désagréable mésaventure, un silence officiel, tel qu'un empereur est toujours maître de l'imposer, sinon au public, au moins aux courtisans, domestiques, chambellans et autres gens qui l'entourent.

e. Ici un rapprochement s'offre de lui-même à l'esprit : la statue, tant qu'elle demeure entière, n'émet aucun son; dès que la partie supérieure est séparée de la partie inférieure, celle-ci manifeste une propriété nouvelle, elle émet des sons perceptibles; et cette propriété se perd, ou au moins cesse d'être sensible aussitôt après la réédification de la partie haute; il y a donc une étroite liaison, d'une part, entre l'émission des sons et l'état de mutilation du colosse, et, d'autre part, entre son état d'intégrité et l'absence ou la cessation de toute production de sons.

En quoi donc consistait ce qu'on nommait la *voix* de Memnon? Il convient d'abord d'écarter toutes les exagérations, toutes les appréciations plus ou moins fantastiques de gens qui ne l'avaient point entendue. Il ne peut être question ni de *vers* ni *d'oracles;* et bien évidemment, si Lucien, le grand moqueur, a parlé de *vers* et d'*oracles*, il n'a voulu que railler les conteurs extravagants. Il fait dire à son *philopseudès*, ou *ami du mensonge :* « J'allai vers Memnon pour l'entendre émettre, au lever du soleil, ces sons merveilleux. Je l'entendis donc; mais ce ne fut pas seulement une voix confuse qu'il produisit, comme il fait d'habitude pour le vulgaire : Memnon lui-même, ouvrant la bouche, rendit bel et bien en ma faveur *un oracle en sept vers*; et, si ce n'était inutile, je vous redirais facilement ces vers (1). » Ceux qui en ont parlé sérieusement et *de auditu* ne disent rien de tel. Pour Strabon, c'est un *bruit*, ψόφος, comme serait celui d'un léger coup (2); Pausanias la compare au son que rendait une pierre située près de Mégares, sur laquelle Apollon avait posé sa lyre et qui, lorsqu'on la choquait d'un petit caillou, *résonnait comme une lyre pincée*, ὡς κιθάρα κρουσθεῖσα (3). Une des inscriptions la compare au son que l'on produirait en frappant l'airain, ὡς χαλκοῦ τυπέντος, ἧι Μέμνων πάλιν αὐδὰν ὀξύτονον (4); quelques auteurs la comparent à la

(1) Ἐκείνου μεν οὖν ἤκουσα, οὐ κατὰ τὸ κοινὸν τοῖς πολλοῖς ἄσημόν τινα φωνὴν, ἀλλά μοι καὶ ἔχρησεν ὁ Μέμνων αὐτὸς ἀνοίξας τὸ στόμα ἐν ἔπεσιν ἑπτά, καὶ εἴ γε μὴ περιττὸν ἦν αὐτὰ ἂν ὑμῖν εἶπον τὰ ἔπη. (*Philopseud.*, § 33; page 891, 8, Didot.)

(2) Πεπίστευται δ' ὅτι ἅπαξ καθ' ἡμέραν ἑκάστην ψόφος, ὡς ἂν πληγῆς οὐ μεγάλης, ἀποτελεῖται ἀπὸ τοῦ μένοντος ἐν τῷ θρόνῳ καὶ τῇ βάσει μέρους... κἀγὼ δὲ παρὼν ἐπὶ τῶν τόπων... περὶ ὥραν πρώτην ἤκουσα τοῦ ψόφου (Strab. XVII, p. 816 = p. 1138, 12, Meineke.)

(3) Ἦν δὲ τύχῃ βαλών τις ψηφῖδι, κατὰ ταὐτὰ οὗτός τε (λίθος) ἦχησε καὶ κιθάρα κρουσθεῖσα (*Attic.*, XLII, 2, p. 61, 62, Didot.)

(4) Inscription de Julia Balbilla (n° XIX, v. 7 et 8, p. 152; *Recueil des Inscr.*, t. II, p. 352).

Ces comparaisons impliquent une *sonorité* que ne marquent point l'expression de Strabon (ψόφος, bruit mat) et celle de Pline (*crepare*, craquer).

L'idée de *résonnance* se retrouve encore dans ces vers attribués à Juvénal (XV, 4-6) :

« Effigies sacri nitet aurea cercopitheci,
« *Dimidio magicæ resonant ubi Memnone chordæ*,
« Atque vetus Thebe centum jacet obruta portis. »

Je dis *attribués* à Juvénal; car, tout récemment, l'authenticité des *Satires* X, XII, XIII, XIV, XV et XVI a été contestée, et elles figurent dans l'édition d'Otto Ribbeck (1859) sous le titre de *Declamationes quæ Juvenalis nomine feruntur*. Pour la XV^e^ en particulier, d'où est extrait le passage relatif à Memnon, Heinrich avait déjà soupçonné qu'elle n'est point de Juvénal, et Kempf avait essayé de le prouver. Le nouvel editeur tient pour certain qu'elle est l'œuvre de quelque poétastre : « Agnosco equidem poetam in novem tantum satiris primis et in undecima, quæ et ipsæ scatent interpolationibus : decima et quæ a duodecima sequuntur a Juvenalis arte et ingenio non minus abhorrent quam, ut exemplo uter, a Taciti libris divinis declamationes Fiori. » (*Præfatio*, p. IX, A.)

Quelle que soit la valeur de cette assertion tran-

voix humaine (*vocalem sonum reddens*, dit Tacite, *Annal.*, II, 61); de là, les expressions grecques de φωνὴ, αὐδὴ, ὀμφὴ, φθέγγεσθαι, αὐδᾶν, φωνεῖν, λίθος φθεγγόμενος, et les expressions latines de *vox*, *sonus vocalis*, *lapis loquens*. Elle était très-diversement appréciée par ceux qui l'entendaient, soit qu'en effet elle ne fût pas toujours la même, et qu'elle se produisît tantôt sourde et confuse, tantôt éclatante et articulée, soit que tel auditeur la jugeât d'après une idée préconçue et n'entendît que ce qu'il avait déjà dans l'oreille. Quoi qu'il en ait été, il ressort de tant d'impressions et d'appréciations diverses quelque chose de constant, c'est que la voix de Memnon consistait essentiellement en un *craquement sonore*, plus ou moins intense, grave ou aigu, selon que la nuit avait été plus ou moins froide et que les premiers rayons du soleil étaient plus ou moins ardents. Il n'est pas sans exemple que des phénomènes de cet ordre se produisent, et il y a longtemps que les observateurs les plus compétents ont attesté que, dans certaines circonstances atmosphériques, des *granits* et des *brèches* rendent un son au lever du soleil. On a même lieu de s'étonner que ces faits naturels, observés par des savants spéciaux et autorisés, tels que Rozière, Alex. de Humboldt, Herschell, Cordier, etc., faits dont la théorie physique est connue, n'aient pas été plus tôt mis en regard du phénomène memnonien, qui, au premier abord, paraît avoir une si frappante analogie avec eux. Il était certes bien inutile de chercher au phénomène une cause occulte et mystérieuse, d'imaginer, par exemple, que le colosse avait été creusé intérieurement, pour que la voix pût arriver jusqu'à la bouche, que dans la masse du corps ou dans la base il existait une cavité propre à recevoir le mécanisme qui produisait le son, et de s'ingénier même à reconstruire en idée ce mécanisme tout fictif, quand on pouvait donner du phénomène une théorie naturelle, satisfaisante, qui a été appliquée avec succès à beaucoup d'autres du même ordre. Cette théorie rend compte on ne peut plus heureusement de tous les faits observés, de toutes les circonstances relatées dans les inscriptions. Quelque forte que soit, en Égypte, la chaleur pendant le jour (la plus haute température que l'on ait observée à la surface du globe est de 47°,4; et c'est à Esné, en Égypte, que l'observation en a été faite), les nuits sont toujours fraîches. Au lever du soleil, il y a un brusque changement de température, la surface des pierres est échauffée tout à coup, mais la température de la masse intérieure ne s'élève que peu à peu et par une propagation lente et graduelle du calorique; ce n'est qu'après une longue suite d'oscillations ou de vibrations que s'établit l'équilibre entre la température de l'atmosphère et celle des couches profondes. Or, précisément, le colosse était d'une matière dont la constitution moléculaire était très-propre à faire naître une sorte de tiraillement intestin; c'était un composé d'éléments hétérogènes liés par une pâte siliceuse très-dure. La surface externe éprouvant, sous l'action des rayons solaires, une dilatation très-énergique, il en résultait aussitôt de petites ruptures, tantôt entre la pâte et les fragments de quartz, de silex ou d'agate enveloppés, tantôt à travers ces fragments eux-mêmes. Ces ruptures, qui avaient lieu à une faible distance de la surface, étaient nécessairement suivies d'une série de vibrations assez rapides et assez fortes pour produire dans la masse (qui, *considérée en grand, était d'ailleurs parfaitement saine*) un son appréciable et prolongé (1). Ces vibrations étaient d'autant plus intenses que la nuit avait été plus froide et que le soleil se levait plus ardent; en ce cas, le contraste entre l'écartement moléculaire du dedans et celui de l'enveloppe superficielle atteignait son *maximum*. Le son devait donc varier, et le témoignage des visiteurs prouve qu'il variait en effet, selon les circonstances atmosphériques : il était plus fort quand la masse avait été refroidie à une plus grande profondeur, et quand, au lever du soleil, l'horizon n'était point chargé de nuages; il était moindre, ou même imperceptible à l'ouïe, si le rayonnement nocturne avait été faible, et si l'effet de l'insolation était atténué par d'épaisses vapeurs. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que des visiteurs n'entendirent qu'un bruit sourd, ou même n'entendirent rien du tout, tandis que d'autres avaient eu la perception claire et distincte d'un craquement sonore et timbré comme celui d'un corps métallique que l'on aurait frappé, ou d'une corde d'instrument que l'on aurait pincée, ou qui se serait rompue. Ces visiteurs désappointés attribuaient à un caprice du héros ce qui n'était qu'un pur accident atmosphérique; ils revenaient dévotement le lendemain, le surlendemain, et, si la constitution de l'atmosphère était plus favorable, ils étaient dédommagés; ils percevaient, eux aussi, des sons appréciables, et ils s'en retournaient satisfaits et bien

chante, il est certain, qu'à ne considérer que le vers relatif à Memnon, on est porté à croire que la satire XV est d'un déclamateur plutôt que de Juvénal, quoiqu'un peu d'exagération soit de l'essence de la satire.

(1) Voyez les nombreux exemples rapportés par Letronne, p. 102 et suiv., et les théories que les observateurs en ont données.

(1) Explication de Cordier. Voyez la note de ce savant minéralogiste, p. 105, 106 et 107.

convaincus que Memnon ne leur tenait pas rigueur. Une des conditions essentielles pour que le son soit perceptible, c'est qu'il n'y ait, dans la masse de granit ou de brèche, aucune solution de continuité ; autrement, les oscillations, étant arrêtées, ne se propageraient pas dans toute l'étendue de la masse, et aucun son ne serait produit. Tant que le colosse fut entier, la transmission des vibrations étant empêchée ou interrompue par la grande fissure qui le traversait entre le dossier et les cuisses, on n'entendit rien. Le tremblement de terre ayant renversé la partie supérieure, ce qui resta en place constitua dès lors une masse parfaitement saine, et il y eut résonnance. La restauration qui fut exécutée par les ordres de Septime-Sévère eut précisément pour effet de replacer les choses en l'état où elles étaient jadis, de remettre la masse totale dans les conditions où le son ne pouvait se produire. Aussi, depuis cette restauration, Memnon redevint muet, comme il l'avait été pendant toute la durée des âges pharaoniques et de la période grecque. Si aujourd'hui on renversait les blocs superposés qui surchargent la partie inférieure du colosse, on lui rendrait du même coup la voix matinale dont il fut doué pendant deux siècles et demi.

f. Il a été déjà dit mainte fois que Strabon est le premier auteur qui fasse mention du phénomène. Diodore, *qui avait visité Thèbes* (1), dans la CLXXX^e^ Olympiade, n'en dit pas un mot. C'est la preuve que le phénomène ne se manifesta avec assez d'éclat pour attirer l'attention et pour obtenir des explorateurs de l'Égypte une mention expresse que vers le temps de la bataille d'Actium, c'est-à-dire dans cet intervalle d'une quarantaine d'années qui sépare le voyage de Diodore de celui de Strabon ; ce qui, pour le dire en passant, est précisément le contraire de l'opinion de saint Jérôme, qui croyait que la voix avait cessé de se faire entendre à la venue de Jésus-Christ. La renommée de Memnon s'établit lentement, et il s'écoula bien une soixantaine d'années avant qu'elle franchît les bornes de l'Égypte et qu'elle retentît dans la littérature. Mais, à partir de Néron, elle éclipsa toute autre renommée, même celle des pyramides et du Labyrinthe ; on ne disputa plus, on ne contesta plus ; on crut et on crut avec ferveur. Tant que la statue fut prise pour ce qu'elle était réellement, pour une représentation de la royale personne du pharaon Aménophis III (2), les Grecs et les Romains établis dans le pays s'émurent peu de tout ce que l'on en racontait ; mais, lorsque l'un d'eux, homme d'esprit assurément, se fut avisé de dire qu'elle représentait Memnon, fils de l'Aurore, héros d'Homère et d'Hésiode, un zèle empressé succéda à leur indifférence, une foi ardente à leur scepticisme frondeur ; ils se firent, si l'on peut s'exprimer ainsi, un point d'honneur d'Occidentaux et de conquérants de s'intéresser à la prétendue merveille, de l'accréditer, de se l'approprier en la rattachant à leurs traditions mythologiques.

Voici comment se fit l'assimilation du roi indigène et du héros du siége de Troie. Il y avait à Thèbes un vaste quartier, situé sur la rive gauche du Nil, du côté des tombeaux, et appelé le *Memnonium*, τὸ Μεμνόνειον ; tous les monuments qui s'élevaient dans cette partie, proprement égyptienne, de la ville et opposée à la *Diospolis* des Grecs et des Romains, laquelle s'étendait sur la rive droite, portaient collectivement le nom de *Memnoniens*, Μεμνόνεια βασίλεια (*Amenophium*, *Ramesseum*, temple de Qournah). A Thèbes, comme presque partout en Égypte, les sépultures étaient sur la rive gauche ou occidentale. Le quartier dit *Memnonium* avait un caractère essentiellement funéraire et sépulcral : là habitaient tous les gens qui s'occupaient des funérailles et des sépultures, les *saleurs* (ταριχευταί), les *ouvreurs* ou *fendeurs* (παρασχίσται), les *enveloppeurs*, les *cholchytes* (1) ; et il leur était défendu de

(1) On l'a contesté ; mais Diodore le dit lui-même : Καθ'οὓς χρόνους παρεβάλομεν ἡμεῖς εἰς ἐκείνους τόπους. Liv. I, ch. 46. *V.* Letronne, *Mémoire sur le monument d'Osymandyas de Thèbes*, 1831, p. 32 et 33. (*Ac. des Inscr.*, t. IX, p. 348.)

(2) L'un des rois de la XVIII^e^ dynastie. C'est le nom qui a été lu par Champollion sur le colosse lui-même et sur des stèles trouvées aux environs. Pausanias dit que, de son temps encore, les Thébains prétendaient qu'il représentait *Phaménoph*, personnage du pays, et non Memnon : ἀλλὰ γὰρ οὐ Μέμνονά οἱ Θηβαῖοι λέγουσιν, Φαμένωφ δὲ εἶναι τῶν ἐγχωρίων, οὗ τοῦτο τὸ ἄγαλμα ἦν. (*Attic.*, *l. c.*) Une des inscriptions de Julia Balbilla, qui est de l'an 15 d'Hadrien (n° XXI, p. 161 = *Rec. des Inscript.*, t. II, p. 364) porte : Ἔκλυον.. φωνᾶς.. Μέμνονος ἠ Φαμενώθ. Une autre inscription (n° XXV ; p. 177 = *Rec. des Inscr.*, t. II, p. 367) porte : Μέμνον, παῖ Τιθωνοῖο.. ἠ Ἀμενώθ. Dans un *proscynème* des *syringes* (n° 4, p. 244 ; *Rec. des Inscript.*, t. II, p. 269) on trouve aussi Ἀμενώθης, qui est l'égyptien Ἀμενώθ, avec une désinence grecque.

(1) Hérodote, II, 86 sqq., et Diodore, I, 91, ont décrit les procédés d'embaumement suivis par les Égyptiens. Il est fait mention des Χολχύται dans les papyrus grecs du Musée de Turin, publiés par Amédée Peyron : Τῶν τὰς λειτουργίας ἐν ταῖς νεκρίαις παρεχομένων, καλουμένων δὲ Χολχυτῶν. Voyez les interprètes d'Hérodote et de Diodore (*ll. ll.*), et Brugsch, *Lettre à M. le vicomte de Rouge*, p. 37.

On ne sait pas au juste quelles étaient les fonctions propres de ces Χολχύται dans les cérémonies funèbres ; les uns voient en eux des *prêtres officiants* ; d'autres, une classe d'embaumeurs, particulièrement ceux qui enveloppaient le corps de bandelettes, opération qui est indiquée par Hérodote, sans qu'il donne le nom des ouvriers qui en étaient char-

passer sur la rive droite ou orientale. Là aussi vivaient comme parqués les *pastophores* ou porte-châsses, une des plus infimes catégories du clergé égyptien, espèce de bedeaux et de sacristains qui, dans les processions, portaient les *édicules* — παστός ou παστάς, petit temple où les prêtres installaient la *statuette* d'un dieu (1) —, et au-dessous desquels pullulaient encore les *comastes*, les *sphragistes*, les *néocores* et les *zacores* (balayeurs des temples). Ce nom de Μεμνόνεια ou de Μεμνόνειον, qui était attribué à la partie de Thèbes située sur la rive gauche du fleuve, est d'origine égyptienne, et n'est point dérivé du grec Μέμνων; c'est l'égyptien *mennoun* ou *mannoun* avec une terminaison grecque. En le décomposant en ses éléments égyptiens, Amédée Peyron lui a trouvé le sens de *locus cryptorum, locus mortuorum*, qui se rapporte parfaitement au caractère et à la destination propres du quartier de Thèbes qui s'étendait sur la rive libyque du Nil. La ressemblance toute fortuite de ce nom égyptien avec celui d'un héros consacré par la tradition poétique fut saisie avidement par les Grecs, et ils s'en prévalurent sans façon et sans scrupule, comme d'ordinaire, pour identifier avec le *Memnon* de leurs légendes le roi égyptien qui était représenté par les deux colosses jumeaux, situés en avant de l'*Aménophium*, dans le *mennoun* ou *memnoun* de la Thèbes libyque.

On sait leur habitude de faire de l'histoire avec des homonymies, et d'inventer des personnages tout exprès pour rendre compte de dénominations géographiques. Il serait facile de multiplier les exemples; nous n'en citerons qu'un, qui dispense de tous les autres. Ayant eu un jour la fantaisie de rattacher la ville égyptienne de Canope à leur histoire héroïque, ils ne s'embarrassèrent pas pour si peu : vite, ils imaginèrent un certain Κάνωβος, pilote de Ménélas, et montrèrent près de la ville égyptienne un tombeau qu'ils dirent être celui de ce Canobos, entièrement inconnu à Homère (2). L'étymologie était ridicule; mais elle fit fortune, et on la rencontre dans Hécatée de Milet, antérieur à Hérodote. Pour la mieux accréditer, ils inventèrent ensuite une certaine Ménuthis, qu'ils faisaient femme de leur Κάνωβος, et ils prétendirent qu'elle avait donné son nom à la petite bourgade de Ménouth, voisine de Canope (1). Ils couronnèrent le tout en disant que le nome *Ménélaïte*, aux environs d'Alexandrie, avait été ainsi appelé de *Ménélas*, frère d'Agamemnon. Or il était avéré que le lieu où s'éleva plus tard la ville de Canope portait, de toute antiquité, ce nom, tout égyptien, qui signifiait *sol d'or* (2); il était avéré aussi que le nome *Ménélaïte* avait été ainsi appelé de *Ménélas*, frère de Ptolémée Sôter (3).

Lors donc qu'ils eurent remarqué la similitude des noms, ils trouvèrent tout simple et tout naturel d'identifier leur Memnon avec l'antique pharaon de la XVIII^e^ dynastie. L'idée en fut goûtée et fit rapide-

gès : λούσαντες τὸν νεκρὸν, κατειλίσσουσι πᾶν αὐτοῦ τὸ σῶμα σινδόνος βυσσίνης τελαμῶσι κατατετμημένοισι. (Herodot., I, 86; ibique Bæhr, t. I^er^, p. 617, édit. alt.) Cf. Letronn. *ad calc. Aristoph. Didot.*, p. 32 A.

Le βύσσος répondait au λίνον des Grecs. On a longtemps admis comme incontestable que le *byssus* n'est autre que le *coton*; mais des observations microscopiques très-délicates ont prouvé que les filaments textiles du lin et du coton se distinguent par un caractère particulier qu'il est impossible de confondre, et que les toiles et tuniques dont sont enveloppées les momies sont de *lin*, et non de *coton* (Letronne, sur l'*Inscription de Rosette*, note 38, p. 20 A; *Rec. des Inscript.*, t. I^er^, p. 282, 283.)

(1) Letronne, sur l'*Inscription de Rosette*, notes 17 et 81 (*Rec. des Inscript.*, t. I^er^, p. 267 et 306.)

(2) Strab., XVII, I, 17, p. 801 A; S. Epiphan. *in Anacorat.*, § 108, t. II, p. 109; Zoëga, *de orig. et usu obeliso.*, p. 437 (Rome, 1797); Jablonski, *Panth. Ægypt.*, V, 4, 4; S. de Sacy, dans l'Hérodote de Larcher, t. II, p. 563, 2^e^ édition. Tacite (*Annal.*, II, 60), parlant du voyage de Germanicus en Égypte, adopte sans examen cette tradition, qui avait cours dès avant Hérodote, et dont probablement le seul et unique fondement fut l'épisode de Protée, dans le IV^e^ livre de l'*Odyssée*.

(1) Steph. Byz. v° Μένουθις; S. Epiphan., *ibid.*

(2) C'est, en effet, le sens du copte *ka'h-nnoub* (Silvestre de Sacy, *Magasin encyclopédique*, an IX; t. VI, p. 470.)

On possède, sur ce point, le témoignage, très-précieux, d'Aristide (Αἰγύπτιος; t. III, p. 608 Canter; t. II, p. 359, 360 Jebb; t. II, p. 482, 483 Dindorf); nous le citerons en entier, parce qu'il est peu connu : « Canobos est le nom du pilote de Ménélas, ainsi que le rapportent Hécatée l'historien et la tradition commune. Cet homme étant mort dans ces parages, son nom leur resta. Ce que je dis là est conforme à ce que les Grecs racontent. Les Égyptiens en parlent autrement car, dans la ville même de Canobos (Canope), j'ai entendu dire par l'un des prêtres, qui n'était pas des derniers, que ces lieux étaient déjà nommés ainsi, plusieurs milliers d'années (μυρίοις ἔτεσι) avant que Ménélas y abordât. Il ne prononça pas le nom assez distinctement pour que je le puisse transcrire en caractères grecs; c'était un nom très-approchant de celui de Canobos, qu'ont adopté les Grecs, mais égyptien, et surtout difficile à écrire. Selon ce prêtre, il signifiait *sol d'or* (χρυσοῦν ἔδαφος), les Égyptiens ayant la coutume d'appliquer des noms de bon augure aux divers endroits de leur pays, comme, par exemple, *Éléphantine*; et encore, *Ville de Jupiter* (Διός πόλις), *Ville du Soleil* (Ἡλίου πόλις). Ainsi, disait ce prêtre, le nom de *Canobos* a le sens de *sol d'or*, et équivaut au grec χρυσοῦν ἔδαφος. »

Pour la phrase incidente ἀλλ' ἦν μὲν ὥσπερ ἐμφερόμενον καὶ περιτρέχον, qui est très-difficile, j'adopte le sens de Reiske, ap. G. Dindorf, t. II, p. 483.

(3) Strab., l. XVII, c. I, § 18, p. 801 : Μενελαΐτης ἐστὶ νομὸς ἀπὸ τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ πρώτου Πτολεμαίου καλούμενος, οὐ μὰ Δία ἀπὸ τοῦ ἥρωος, ὡς ἔνιοί φασιν ὧν καὶ Ἀρτεμίδωρος. Cf. Interprett. Nep. *Agesil.*, VIII, 6; Letronne, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I^er^, p. 435 et 436; *Trad. franç. de Strabon*, t. V, p. 357.

ment son chemin, dès qu'olle eut été suggérée par quelqu'un.

Memnon est nommé deux fois dans les poëmes homériques (*Odyss.*, IV, 187 et 188; XI, 522); il y est le fils de la brillante Aurore, Ἠοῦς φαεινῆς ἀγλαὸς υἱός, il combat victorieusement contre Antiloque, fils de Nestor, et le tue. Il est *le plus beau des mortels*. Neveu de Priam par son père Tithon, il vient d'une contrée voisine, *située à l'Orient*, pour secourir et délivrer la ville de Troie assiégée par les Grecs. Homère l'avait appelé simplement *fils de l'Aurore*, Hésiode (*Theogon.*, 984) l'appela *roi des Éthiopiens*, Μέμνονα χαλκοκορυστὴν, Αἰθιόπων βασιλῆα, ce qui revenait presque au même, les Grecs désignant par le nom d'*Éthiopie*, ou *pays brûlé*, la partie sud-est de la terre. La confusion, qui dura fort longtemps, des deux notions d'*Orient* et d'*Éthiopie*, empêcha de placer en une contrée bien déterminée les états de Memnon; le lieu de sa naissance, la région où il régna, changèrent et subirent de nombreux déplacements dans la géographie poétique. Pour les poëtes posthomériques, il fut toujours un roi d'Éthiopie. Simonide, Arctinus de Milet, auteur d'une *Éthiopide*, Pindare (*Pyth.* VI; *Nem.* III), Eschyle, Sophocle, le célébrèrent à l'envi. On en vint à lui attribuer mille actions prodigieuses : il était allé au secours de Troie avec cent mille Éthiopiens, autant de Susiens et dix mille chars; il avait élevé d'innombrables monuments, bâti la ville de Suses et les murailles de Babylone. La route de Suses à Troie gardait la trace du passage de ce héros *asiatique*; ici l'on montrait son épée, et là son tombeau.

Cependant, tout en prodiguant les embellissements à la légende de Memnon, les poëtes de l'âge moyen paraissent avoir respecté la vieille et primitive tradition épique, et conservé à ce personnage le caractère purement *asiatique* que lui avaient donné Homère et Hésiode. Dans les tragédies d'Eschyle, par exemple (1), le fils de l'Aurore, le cousin d'Hélénus (2), se produisait aux regards des spectateurs avec toute la pompe des opulents souverains de l'Orient : le cheval qu'il montait était paré de harnais retentissants, et au haut de son casque flottaient de menaçantes aigrettes (3); le bouclier qu'il portait était orné d'un *grypæète* ou griffon-aigle en relief; Eschyle l'avait fait tout semblable à tels fastueux satrapes qu'il avait pu voir dans la plaine de Marathon (1); il lui avait donné pour mère l'asiatique Cissia, de la Susiane (2), et pour sujets les Éthiopiens, mais les Éthiopiens de l'Asie orientale (3). De même Sophocle, dans son *Memnon* (qui portait aussi le titre d'*Éthiopiens* : Μέμνων, s. Αἰθίοπες) s'était plutôt rapproché qu'écarté (4) de la tradition homérique, selon laquelle les Éthiopiens étaient un peuple de l'Asie orientale. Cette tradition ne fut pas seulement acceptée et suivie docilement par les poëtes, elle s'imposa longtemps aux historiens. Pour Homère, l'Éthiopie est plus particulièrement la partie méridionale de la Phénicie, le pays dont Joppé était la capitale; il nomme les Éthiopiens entre les habitants de Cypre, les Phéniciens et les Égyptiens, d'une part, et les Sidoniens et les Érembes, de l'autre (5); ailleurs il distingue formellement les Éthiopiens de l'Orient de ceux de l'Occident (6); mais les uns et les autres sont toujours relé-

(1) Eschyle avait composé une tragédie sous le titre de Μέμνων. (Godefroi Hermann, édition d'Eschyle, t. Ier, p. 343, fragment 132.)

Memnon était certainement l'un des principaux personnages d'une autre tragédie d'Eschyle, la Ψυχοστασία, ou *pesée des âmes*. (G. Hermann, *ibid.*, p. 334 et 335; fragmm. 296-302.)

(2) Ἀνεψιὸς ζαμενὴς Ἑλένοιο Μέμνων. (Pind. *Nem.*, III, 63.)

(3) De là, dans Aristophane, ces vers où Euripide tourne en ridicule l'exubérante mise en scène du *père de la tragedie* : « Je mettais, dit le poëte philosophe, sur la scène des actions domestiques qui nous sont familières et habituelles; je donnais par là un moyen facile de me critiquer, car mes auditeurs, qui en avaient une connaissance intime, pouvaient juger de mon talent; mais je n'égarais point leur bon sens par un fatras de paroles ampoulées; je ne cherchais point à les frapper d'étonnement, en leur montrant des Cycnus, *des Memnon, montés sur des chevaux aux harnais retentissants et parés d'aigrettes flottantes* :

. . οὐδ' ἐξέπληττον αὐτοὺς,
Κύκνους ποιῶν καὶ Μέμνονας κωδωνοφα-
[λαροπώλους.]

(*Ran.*, 915 et 916 Bothe; ibique Kuster.)

C'est probablement aussi à Memnon que se rapporte un autre passage des *Grenouilles*, où il est question de *grypæètes* sculptés en relief sur des boucliers, ἐπ' ἀσπίδων ἐπόντας γρυπαιέτους χαλκηλάτους (v. 882, Bothe Cf. G. Hermann, *Opuscul.*, t. VII, p. 358; ad Æschyl. fragmm., 302, 441 et 457, t. Ier, p. 385, 407 et 409.)

(1) Voyez, au t. VIII du SUPPLÉMENT, l'article MARATHON, col. 824 et 825.

(2) Strabon, livre XV, p. 728 Cas. = p. 1014,20 Meineke.

(3) Pour Eschyle, les Éthiopiens étaient voisins des Indiens (*Supplic.*, 271, G. Hermann. Voy. la dissertation de ce grand critique *De erroribus Ionis Eschylæ*, t. II, p. 164 de son édition d'Eschyle), mais il connaissait les Éthiopiens au sud de l'Égypte. Cela ressort assez évidemment de quelques vers de l'une de ses tragédies perdues. (Ces vers appartenaient peut-être à son Μέμνων. *V.* le fr. 306; p. 386 et 387 Herm.)

(4) Ahrens, sur les fragments d'Eschyle, p. 210, 211 et 212, Didot; le même, sur les fragments de Sophocle, pag. 265, Didot.

(5) *Odyss.*, IV, 83, 84.

(6) *Ibid.*, I, 23 et suiv. :

Ἀλλ' ὃ μὲν Αἰθίοπας μετεκίαθε τηλόθ' ἐόντας,
Αἰθίοπας τοὶ διχθὰ δεδαίαται, ἔσχατοι ἀν-
[δρῶν,]
Οἱ μὲν δυσαμένου Ὑπερίονος, οἱ δ' ἀνίοντος.

gués aux extrémités de la terre, ἔσχατοι ἀνδρῶν, sur les bords du fleuve Océan (1). A l'exemple d'Homère, Hérodote distingue aussi les Éthiopiens orientaux ou asiatiques des Éthiopiens occidentaux ou de Libye (2); dans le dénombrement de l'armée de Xerxès, il range les premiers avec les Indiens, et il remarque qu'ils ne diffèrent des seconds que par la chevelure : ceux d'Asie sont à cheveux plats, ἰθύτριχές εἰσι, tandis que ceux de Libye ont les cheveux crépus plus qu'aucune autre race d'hommes, οὐλότατον τρίχωμα ἔχουσι πάντων ἀνθρώπων, ce qui est un des caractères physiques des Nègres.

Mais, après les conquêtes d'Alexandre, lorsque les Grecs eurent acquis des notions plus précises sur l'Asie orientale, le nom d'Éthiopie fut peu à peu restreint à la région du Haut-Nil, et les peuples des contrées de l'Asie voisines de l'océan Indien, telles que la Gédrosie et la Carmanie, cessèrent d'être compris sous cette dénomination. L'histoire de Memnon, qui, depuis Homère, avait eu pour théâtre l'*Éthiopie primitive*, fut dès lors rattachée à l'Éthiopie libyenne; Méroé, sur le Haut-Nil, dépossédа complétement Suses, qui avait été réputée jusque-là le berceau de Memnon et la capitale de ses États (3). Transporté à Méroé, il n'en fut que plus naturellement appelé *roi des noirs Éthiopiens* (4). Suses, sa primitive capitale, avait été embellie par lui de vastes palais, qui attestaient sa puissance : il fallut bien que l'on trouvât dans la vallée du Nil des monuments qui portassent aussi témoignage de sa magnificence. Or, à Thèbes, dans le quartier libyque, spécialement destiné aux sépultures, et appelé, pour cette raison, *Memnoun* ou *Mannoun*, *locus cryptorum*, *locus mortuorum*, il y avait de beaux édifices, vraiment dignes d'un si grand roi; on n'hésita pas à les lui attribuer; l'homonymie rendait cette attribution si vraisemblable, que l'on ne contesta guère. Il y avait de même à Abydos des édifices qui, à cause de leur destination à la fois funéraire et religieuse, avaient été appelés d'un nom fort approchant de *memnonia*, ou, si l'on veut, d'un nom dont la forme grecque était *memnonia*; ils devinrent l'œuvre de Memnon, roi de l'Éthiopie supérieure. Les Éthiopiens du Haut-Nil avaient exercé une longue domination sur l'Égypte, et le clergé thébain lui-même en convenait; c'était une raison de plus de considérer l'un de leurs plus fameux rois comme l'auteur de tous les édifices religieux et commémoratifs, dits *memnoniens* en langue égyptienne (1).

Tandis que ces transformations s'opéraient dans le mythe du héros de l'épopée grecque, l'un des deux colosses d'Aménophis III qui s'élevaient en avant de l'*Aménophéum* dans le *Memnoun* de Thèbes, fut brisé par le tremblement de terre de l'an 27 avant J.-C.; la partie du colosse qui était restée sur le piédestal, attira bientôt l'attention : frappée des rayons du soleil levant, elle rendait des sons (2). On n'y prit pas garde d'abord; les premiers à qui l'on parla de ce phénomène et qui en furent témoins, ne surent guère qu'en penser; Strabon entendit le *bruit* (ψόφος) qui venait du colosse brisé, mais il ne se prononça point, et il lui resta le soupçon qu'il y avait là-dessous quelque supercherie sacerdotale. Telle dut être, pendant des années, l'impression des voyageurs défiants et sceptiques. La réputation du colosse s'établit donc lentement. Lorsque Pline écrivait son *Histoire naturelle*, sous les règnes de Claude et de Néron, le phénomène n'était pas encore admis sans contestation; plusieurs

(1) *Iliad.*, I, 423; XXIII, 205; Cf. *Odyss.*, V, 282; Letronne, p. 67 et suiv.; Witzchel, dans l'*Encyclopédie* d'Aug. Pauly, art. MEMNON, t. IV, p. 1758.

(2) Οἱ ἀπὸ ἡλίου ἀνατολέων Αἰθίοπες, οἱ ἐκ τῆς Ἀσίης Αἰθίοπες, pour les premiers; οἱ ὑπὲρ Αἰγύπτου οἰκημένοι Αἰθίοπες, οἱ ἐκ τῆς Λιβύης Αἰθίοπες, Αἰθίοπες οἱ πρόσουροι Αἰγύπτῳ, pour les seconds (Herodot., III, 17, 94, 97; IV, 197; VII, 70; et les notes de Bæhr, t. II, p. 39, 40, 186, 659; t. III, p. 558, édit. alt.)

(3) Herodot., V, 53 et 54; VII, 151; Diod. Sic., II, 22; Pausan., IV, 31, 4; X, 34, 2.

(4) Quint. Smyrn., II, 101 (Cf. Arm. Köchly, *Prolegom.*) :

Μέμνων, κυανέοισι μετ' Αἰθιόπεσσιν
[ἀνάσσων.]

On connaît le vers de Virgile :

« Eoasque acies et NIGRI *Memnonis arma*, »
(*Æn.*, I, 489.)

et ce vers d'Ovide :

Memnonio cycnos esse *colore* putem.
(III, *Epistol. ex Ponto*, III, 96.)

Un poëte latin, Lævius, cité par Aulu-Gelle (*N. A.*, XIX, 7, 6, t. II, p. 226 Hertz), avait donné à Memnon l'épithète de *nocticolor*. Pour Properce (I, 6, 4, Haupt : « Ulteriusque *domo* vadere *Memnonia* »), le *pays de Memnon* désigne l'extrême midi, comme les monts Riphées l'extrême nord.

(1) Dans le *contrat de vente*, qui a été publié en 1821 par Aug. Böckh, Imm. Bekker, Ludw. Ideler et Ph. Buttmann, acte qui se rapporte à l'an 104 ou 105 avant notre ère, il est question d'un quartier *memnonien* dans la ville de Ptolémaïs de Thébaïde : ἐν τῷ ἀπὸ νότου μέρει Μεμνονέων. La même pièce mentionne des *pétolitostes*, faisant partie de la corporation des ouvriers corroyeurs *memnoniens*, τῶν πετωλιτοστῶν ἐκ τῶν Μεμνονέων σκυτέων. (Saint-Martin, *Journal des Savants*, septembre 1821, p. 541, 544, 545.) — Dans un papyrus *bilingue*, rapporté de Thèbes par Casati et acquis par la Bibliothèque du Roi, en 1822, il est aussi question des tombeaux *memnoniens* de Libye : ἐν τοῖς Μεμνονίοις τῆς Λιβύης... τάφοις (Saint-Martin, *Journal des Savants*, septembre 1822, p. 551 et 562). — Cf. Letronn. *ad calc. Aristoph. Didot.*, p. 29 et 32.

(2) « Non absimilis illi narratur in Thebis delubro Serapis, *ut putant*, Memnonis statuæ dicatus : quem, quotidiano solis ortu, contactum radiis *crepare dicunt*. (Pline, XXXVI, 11, 4; t. IX, p. 470 et 471, N. E. Lemaire.) » — « Memnonis saxea effigies, ubi radiis solis icta est, *vocalem sonum reddens*. » (Tacite, *Annales*, II, 61.)

en doutaient encore, quoiqu'il se produisît depuis quatre-vingts ans. Quelqu'un, ce fut probablement un Grec, prononça le mot qui mit fin à tous les doutes : « Pourquoi nier un fait évident, dit-il; pourquoi chercher si loin des explications, quand il y en a une qui s'offre d'elle-même? N'est-il pas avéré que le puissant roi Memnon, tant célébré de nos poëtes, a fait élever les édifices que voici? Ces colosses ne représentent-ils pas sa royale personne? Les sons qui sortent de cette pierre, qu'est-ce autre chose que les soupirs plaintifs qu'il pousse vers l'Aurore? Le héros salue à sa manière la venue de sa mère désolée. » Cette explication, toute mythologique, fut trouvée ingénieuse (1); elle plut, elle fit fortune. Pline est le premier auteur qui parle du colosse brisé comme d'une statue de Memnon; or il écrivait son ouvrage vers l'an 65 de notre ère, sous Néron; et la première inscription du colosse est précisément de l'an XI de ce monstre. Toutes les inscriptions, grecques et latines, ont un caractère religieux; elles sont plus que de simples attestations du phénomène, elles sont des actes de dévotion.

Quant aux Égyptiens, cette explication ne changea rien à leur manière de voir. Ils laissèrent, sans s'étonner, les Grecs et les Romains prendre à la chose un intérêt passionné, s'extasier et multiplier les témoignages de leur foi; eux, ils demeuraient froids et réservés. Pour tout bon Égyptien, le colosse n'en fut pas moins celui d'Aménophis, un des anciens pharaons. Ceux de Thèbes ne contestaient pas le phénomène, car ils en étaient eux-mêmes les témoins journaliers; mais ils aimaient mieux s'en taire que de paraître accepter l'explication que les étrangers en donnaient pour la plus grande glorification des traditions mythologiques de la Grèce. Ils laissaient dire pourtant; car, après tout, la renommée de Memnon rejaillissait sur leurs vieilles dynasties. Lorsque Septime-Sévère, dominé du préjugé commun, se fut mis en tête que Memnon avait perdu sa belle voix par la brutalité de Cambyse, et que, pour la lui restituer, il suffisait de réédifier le colosse, ils attendirent avec une curiosité malicieuse l'effet de cette restauration. L'empereur et tous les dévots au *fils de l'Aurore* ayant été frustrés dans leur espoir, et la voix qui devait renaître plus éclatante ayant été, au contraire, étouffée pour jamais, ils s'en réjouirent secrètement. Ce fut un grand triomphe pour le clergé de l'*Aménophium*. Tenu qu'il était envers ses ouailles de faire bon visage et de dogmatiser, quel que fût l'événement, il leur dit, sans sourciller, que le pharaon, moitié roi, moitié dieu, offensé d'avoir été si longtemps confondu avec un étranger, entendait que ce scandale et cette profanation cessassent, et que c'était pour cela qu'il garderait désormais un silence obstiné.

Édouard CARTERON.

(1) L'explication n'était pas encore donnée lorsqu'Ovide composa ses *Métamorphoses*. Peut-être même le phénomène lui était-il inconnu. On ne comprendrait pas, en effet, que, le connaissant, il n'y eût fait aucune allusion, au moment qu'il parle (livre XIII, v. 621, 622) de la douleur de l'Aurore :

Luctibus est Aurora suis intenta, piasque
Nunc quoque dat lacrymas, et toto rorat in orbe.

Il y avait là pour ce versificateur élégant et disert un thème fécond en beaux développements et en brillantes amplifications.

MEN-HIR (*Archéologie*). « Il existe en France, dit M. Batissier (1), dans les îles de la Grande-Bretagne, en Danemark, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Sardaigne, en Corse et dans plusieurs contrées de l'Asie Mineure, des monuments qui sont remarquables par leur simplicité extrême et que l'on est convenu d'attribuer aux nations celtiques. » Les plus simples, et naturellement les plus répandus de tous ces monuments primitifs, sont connus dans le langage archéologique sous les noms de *men-hirs* (pierres longues) ou de *peulvans* (piliers de pierre). Dans nos campagnes on les désigne encore sous ceux de *pierre-fichade*, *pierre-fiche*, *pierre-fixée*, *haute-borne*, *pierre-latte*, *pierre-lait*, *pierre-frite*, *pierre-fitte*, *pierre-droite*, etc. Ce sont en effet des pierres brutes, de forme allongée, plantées verticalement en terre, comme des bornes, avec cette différence que l'extrémité la moins grosse est souvent en bas et que la pierre semble porter sur un pivot. Leur hauteur varie depuis quatre pieds jusqu'à vingt et au delà. On trouve les men-hirs ou isolés ou réunis, mais sans ordre apparent; dans le second cas, ils composent ce qu'on appelle *pavé des géants* (M. de Fréminville a signalé le premier un pavé de ce genre aux environs de Maintenon); les men-hirs de forme ovale et polis à leur surface comme les cailloux roulés, sont appelés dans quelques localités palets de *Gargantua*. Il serait trop long d'énumérer tous les men-hirs qui ont été déjà observés par les archéologues; M. de Caumont a essayé de le faire pour nos départements du nord et de l'ouest (2); avant lui, Borlase et King l'avaient tenté pour l'Angleterre. Disons seulement que les plus remarquables en France sont ceux de Carnac, de Kergadiou, de la presqu'île de Quiberon et de l'île de Sein, en Basse-Bretagne, celui de Grabusson, près de Rennes, énorme bloc de marbre, qui peut avoir 10 pieds de haut sur 28 pouces de diamètre, et ceux de Pon-

(1) *Histoire de l'Art monumental*, Paris, 1845, gr. in-8° (p. 341).

(2) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. I, 1re partie, p. 95.

tigné, près de Saumur, de Saint-Sulpice, près de Libourne, de la Grenade dans la Charente-Inférieure et d'Aignay et de Boccavault dans la Côte-d'Or; enfin ce monolithe de 12 pieds de haut sur 3 pieds 6 pouces dans son plus grand diamètre, de forme conique tronquée, et d'une espèce de grès rougeâtre, dont les couches figurent assez bien des draperies, qu'on voit à l'un des angles du grand portail de l'église de Saint-Julien au Mans. On en est encore réduit aux conjectures sur la destination de ces divers monuments; d'après certains passages des chants d'Ossian, confirmés par des fouilles, que quelques savants ont eu l'idée de faire faire au pied d'un petit nombre de men-hirs, leur emploi le plus fréquent paraît avoir été de marquer la sépulture des braves. Et le nombre des men-hirs, dans ce cas-là, aurait été peut-être proportionné à l'importance du guerrier mort. D'autres érudits, par analogie avec une très-ancienne coutume des peuples du Nord (1), n'y voient que des monuments commémoratifs, des trophées de victoires nommément, d'autant qu'ils portent quelquefois des dessins et des inscriptions : Olaüs Magnus en a vu en Suède, qui portaient sur leurs faces des caractères runiques; on cite aussi la *pierre écrite* de Saulieu et le peulvan de Trédion en basse Bretagne, qui portent l'un et l'autre des figures grossièrement dessinées. Dulaure, lui, n'y voyait que des bornes ou *Pierres limitantes*, élevées en l'honneur du dieu *Mark*, le dieu Terme des peuples du Nord, et disait les avoir trouvées souvent mentionnées dans les chartes des onzième et douzième siècles, sous les noms de *petra erecta*, de *saxum erectum*, de *terminus antiquus*; et, à ce propos, M. Batissier rappelle que le men-hir connu sous le nom de la Haute-Borne dans le département de la Haute-Marne, porte une inscription latine indiquant les anciennes limites des Lenci, habitants du Barrois. D'autres savants, enfin, frappés surtout de cette circonstance que beaucoup de ces pierres, comme celle de Saint-Julien au Mans, dont nous parlions tout à l'heure, se trouvent près des églises et jusque dans le sanctuaire, les considèrent surtout comme des autels druidiques, respectés et peut-être utilisés par les premiers chrétiens (2). A. T.

(1) « Veterum Gothorum et Sennonum antiquissimus mos erat ut, ubi acriores in campis seu montibus instituissent et perfecissent pugnas, illic erectos lapides, quasi ægyptiacas pyramidas, collocare soliti essent. »

(2) Ach. de Jouffroy et Ernest Breton, *Introduction à l'histoire de France* (Paris, 1838, in-f°), p. 7.

MENTHE, *Mentha* (*Botanique*). Les Menthes, dont surtout une espèce est parfaitement connue à cause de l'usage qu'on en fait journellement, forment un genre assez nombreux de la famille des Labiées. Ce sont des herbes qui croissent naturellement dans les parties tempérées et septentrionales des deux continents, et dont certaines se sont même naturalisées sur divers autres points du globe, de même que plusieurs autres plantes qui ont en quelque sorte suivi les Européens dans leurs migrations. Les principaux caractères qui les distinguent consistent dans leurs fleurs disposées en faux-verticilles multiflores, quelquefois rapprochés en une sorte de faux épi composé, plus souvent espacés, dans lesquelles on trouve un calice à cinq dents à peu près égales entre elles, une corolle non labiée et presque régulière, à 4 lobes, dont le supérieur est un peu plus large que les trois autres et reste entier, ou offre tout au plus une faible échancrure au sommet, quatre étamines égales entre elles en longueur, divergentes, enfin un style terminé par deux courtes branches stigmatiques. Le fruit des Menthes est formé de quatre achaines secs et lisses. — L'espèce la plus intéressante de ce genre est la MENTHE POIVRÉE, *Mentha piperita* LIN., qui paraît croître spontanément dans le nord de l'Europe, mais que la culture a propagée et presque naturalisée sur un grand nombre de points différents de cette partie du monde, de l'Égypte, de l'Asie et de l'Amérique. Sa tige, dressée ou ascendante, rameuse dans le haut, est glabre ou pourvue seulement de quelques poils et s'élève généralement de 50 à 75 centimètres; ses feuilles pétiolées sont ovales-oblongues, pointues au sommet, arrondies à la base, dentées en scie sur les bords, d'un vert foncé, glabres dans une variété, plus ou moins velues dans une autre. Ses fleurs forment des faux-verticilles peu nombreux, dont les supérieurs sont rapprochés ou contigus, tandis que les inférieurs sont espacés; leur calice tubuleux, rougeâtre, est terminé par des dents subulées, hérissées. La Menthe poivrée existe dans presque tous les jardins, où on la recherche à cause de son odeur bien connue; elle a une saveur piquante, et elle laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur très-agréable en été. En médecine on l'emploie comme excitant et stimulant, mais surtout comme antispasmodique. On se sert dans ces cas de l'infusion de ses parties vertes. Sa principale importance résulte de l'emploi qu'on fait en grand, dans l'art du confiseur et du liquoriste, de l'huile essentielle qu'on en obtient par la distillation. La fabrication de cette huile essentielle ou de l'essence de menthe est une industrie d'une certaine importance en raison du prix élevé auquel se maintient toujours cette matière; malheureusement il est assez difficile de se procurer cette essence pure, par conséquent avec toute sa suavité. Le monopole de cette fabrication appartient

à l'Angleterre, et l'essence de menthe anglaise a toujours un prix très-élevé; mais la fraude l'altère souvent et il n'est pas rare d'en trouver qui semble mêlée d'essence de térébenthine. On trouve aussi en assez grande abondance dans le commerce de l'essence de menthe américaine; mais celle-ci est toujours de qualité fort inférieure, soit parce qu'elle a été mal préparée, soit parce que, dit-on, les distillateurs qui se livrent à cette industrie dans les États-Unis ne se bornent pas à employer de la Menthe poivrée et y ajoutent d'autres espèces de Menthes dont la saveur est beaucoup moins franche, ou même des plantes aromatiques entièrement différentes. Aujourd'hui des essais heureux ont été faits en France, près de Sens, dans des terrains marécageux qu'il serait assez difficile d'utiliser d'une autre manière, pour cultiver en grand la Menthe poivrée et pour en obtenir de l'essence de Menthe de qualité supérieure. Ces essais louables sont dus à M. Roze, chef de bataillon du génie, qui a présenté les produits de sa distillation à l'exposition de la Société impériale et centrale d'horticulture, en 1859, et qui a reçu une médaille pour cet objet. L'essence obtenue par lui a été reconnue excellente, égale sous presque tous les rapports à la bonne essence anglaise, cependant légèrement entachée de goûts d'empyreume et de vert, qu'il sera facile d'éviter avec certaines précautions; déjà cette essence de menthe française est employée avec avantage par divers confiseurs et pharmaciens, et il est probable que bientôt la France s'affranchira presque entièrement pour cet objet du tribut qu'elle paye à l'étranger. — Parmi les autres espèces du genre Menthe, un assez grand nombre se trouvent plus ou moins communément en France; la Flore de MM. Grenier et Godron n'en indique pas moins de quinze, auxquelles on peut joindre encore la *Mentha cervina* Lin., petite plante extrêmement odorante de nos départements méditerranéens, qui est devenue pour Opiz et, à son exemple, pour nos deux floristes, le type du genre *Preslia*, sous le nom de *P. cervina* Fresen. Les plus communes de ces plantes, que nous nous contenterons de mentionner, sont les suivantes : La Menthe a feuilles rondes, *Mentha rotundifolia* Lin., qui croît communément le long des ruisseaux et des fossés de toute la France, dont les feuilles sessiles, fortement ridées, sont à peu près arrondies, couvertes de poils cotonneux, ainsi que la tige, et qui exhale une odeur forte, assez désagréable: on a dit que cette odeur éloignait les rats. La Menthe sauvage, *Mentha silvestris* Lin., est aussi répandue que la précédente, dans les mêmes lieux ; elle est rampante ; ses feuilles sessiles, ridées, sont ovales ou ovales-oblongues, pointues, bordées de dents de scie rapprochées, et des poils cotonneux abondants les blanchissent à leur face inférieure, parfois même aux deux faces. La Menthe aquatique, *Mentha aquatica* Lin., est très-commune dans les fosses humides et le long des cours d'eau de presque tous les pays. On la reconnaît au premier coup d'œil, parce que ses faux-verticilles de fleurs se réunissent au sommet de la tige en une sorte de gros capitule arrondi ou ovoïde, tandis que les inférieurs restent écartés les uns des autres. Enfin la Menthe Pouliot, *Mentha Pulegium* Lin., est une petite espèce très-commune dans les lieux humides, dont la tige est couchée et s'enracine même sur divers points de sa longueur, dont les feuilles sont ovales, obtuses, à peine dentelées sur les bords, et dont les fleurs rosées forment plusieurs faux-verticilles espacés. Celle-ci a une odeur agréable; on l'a beaucoup préconisée comme produisant de très-bons effets contre la toux et l'asthme.

P. D.

Menuet, danse française originaire de Poitou, ainsi nommée à cause de ses pas *menus*. Cette danse, absolument tombée en désuétude aujourd'hui, fut en honneur, au dix-septième et au dix-huitième siècles, dans la haute société française. Son caractère de gravité et de noblesse élégante était assez en harmonie avec les mœurs du grand siècle. Le marquis de Flamarens introduisit, en 1676, le menuet à la cour de Charles II ; en échange, l'Angleterre nous donna la contredanse vers la même époque.

Le menuet se composait essentiellement de quatre pas exécutés en forme de Z, le mouvement en était modéré et se marquait en musique par la mesure à trois temps (3 un peu vif, $\frac{3}{4}$ ou $\frac{3}{8}$ assez lent), avec un repos de quatre en quatre mesures, et deux reprises du même motif.

E. B.

Menus-Plaisirs. On appelait *Menus-Plaisirs*, et souvent *Menus*, dans l'ancienne monarchie, l'administration des fêtes de la Cour. L'officier préposé à cette administration très-considérable est appelé tantôt intendant, tantôt trésorier. Le trésorier des Menus est déjà mentionné sous le règne de Henri III dans l'ouvrage de Fromenteau, intitulé : *Le Secret des finances de France* (Paris, 1581). On y voit que les Menus-Plaisirs du Roi absorbaient à cette époque la somme assez ronde de 70 millions de livres tournois.

Les théâtres relevaient de l'administration des Menus-Plaisirs, en ce qui concernait les subventions qu'ils pouvaient recevoir du Roi, ou les représentations que leurs acteurs al-

laient donner devant lui. C'est ainsi que Molière emmena sa troupe jouer à Versailles l'*Impromptu de Versailles*, le 14 octobre 1663; au Louvre, le *Mariage forcé*, le 29 janvier 1664; à Versailles, la *Princesse d'Élide*, le 8 mai 1664, et les trois premiers actes du *Tartuffe*, quatre jours après. En l'année 1666, la troupe fut retenue trois mois à Saint-Germain, où elle avait été appelée concurremment avec les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne; elle y représenta *Méticerte*, *la Pastorale comique* et *le Sicilien*. Elle reçut pour gratification deux années de la pension royale.

Voltaire aussi composa souvent pour la Cour. Outre les pièces qu'on lui commandait expressément, celles qu'il donnait aux *Comédiens du Roi* étaient souvent représentées dans les résidences où ils étaient appelés. On peut voir dans sa *Correspondance* les soucis que lui cause *Sémiramis*, qui doit être jouée à Fontainebleau. Il dépend pour la mise en scène de l'intendance des Menus-Plaisirs; il se flatte d'abord qu'elle sera digne de son œuvre. Il écrit au comédien De la Noue (7 juillet 1748) : « J'apprends que M. le duc d'Aumont nous fait donner une décoration digne des bontés dont il honore les arts et digne de vos talents. » Il va plus loin, il se préoccupe beaucoup de l'éclairage : « Je vous supplie, écrit-il au comte d'Argental (4 octobre 1748), d'engager monsieur le duc d'Aumont à ne pas faire mettre de lustres sur le théâtre : nous avons ici l'expérience que le théâtre peut être très-bien éclairé avec des bougies en grand nombre, et des reflets dans les coulisses. Il ne s'agirait, pour exécuter la nuit absolument nécessaire au troisième acte, que d'avoir quatre hommes chargés d'éteindre les bougies dans les coulisses, tandis qu'on abaisserait les lampions du devant du théâtre. » Mais, s'il obtient cette grande réforme, il n'est pas satisfait des décorations : « Je vais écrire aux Stolz (Lettre au comte d'Argental; 21 juillet 1749), et leur recommander un beau mausolée... Pourquoi faut-il que Ninus soit enterré comme un gredin? » Et, dans son ressentiment, il appelle l'intendant des Menus-Plaisirs, l'*intendant des menus-tombeaux*.

Louis XVI, qui sentit le besoin de réduire les dépenses énormes qu'entraînait le faste de la Maison royale, simplifia par divers édits l'administration des Menus-Plaisirs. Ces édits sont rapportés dans le *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité, à chaque office et à chaque état* (1).

(1) Par Guyot, Paris, 1786-1788, 4 vol. in-4°.

« Le Roi, est-il dit au chap. 3 du livre 1er, voulant rassembler plus facilement sous ses yeux toutes les dépenses de sa Maison, afin de les déterminer d'une manière convenable et d'y apporter toute la modération qui pourrait se concilier avec la majesté de sa couronne, a supprimé par son édit du mois de juillet 1779 divers offices, tels que celui de trésorier général de sa Maison, ceux des maîtres de la chambre aux deniers, celui de trésorier de l'argenterie, des Menus-Plaisirs, etc., et a, en même temps, créé un office de *trésorier payeur général des dépenses de sa Maison*, pour remplir les fonctions des trésoriers supprimés, et payer toutes les dépenses qui étaient acquittées auparavant par ces trésoriers. » Peu de temps après, les intendants des Menus furent supprimés comme les trésoriers. « S. M., est-il dit dans le même chapitre, a donné deux édits, l'un au mois de janvier 1780, et l'autre au mois d'août de la même année, par lesquels elle a supprimé les charges de contrôleurs généraux de sa Maison et chambre aux deniers; celle d'intendant contrôleur général des meubles de la Couronne; celles d'intendants contrôleurs généraux des écuries; celles d'intendants contrôleurs généraux de l'argenterie, Menus-Plaisirs et affaires de la chambre du Roi, et plus de quatre cents autres charges qui avaient été créées sous d'autres dénominations pour le service des tables de S. M.

« Pour suppléer aux fonctions divisées des contrôleurs généraux de la Maison du Roi, de l'intendant général des meubles de la Couronne et des autres officiers principaux dont on vient de parler, S. M., par la première des lois dont il s'agit, a formé un établissement nouveau sous le titre de *bureau général des dépenses de la Maison du Roi*. »

Il paraît cependant qu'il survécut à ces réformes un officier, dit maître des Menus-Plaisirs. Car il est mentionné dans l'*Encyclopédie méthodique*, imprimée en 1788 : « Maître des Menus-Plaisirs du Roi, grand officier qui a l'intendance sur tout ce qui regarde les spectacles, comédies, bals, mascarades, etc., à la Cour. Il avait aussi d'abord le pouvoir de donner des permissions à tous les comédiens forains et à ceux qui montrent les marionnettes, etc., et on ne pouvait même jouer aucune pièce aux deux salles de spectacle de Londres, qu'il ne l'eût lue et approuvée; mais cette autorité a été fort réduite, pour ne pas dire absolument abolie par le dernier réglement qui a été fait sur les spectacles. »

Le siége de l'administration était à l'hôtel des Menus-Plaisirs à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière; jusque dans ces derniers temps il y eut dans le même local une administration des Menus-Plaisirs, chargée de l'entretien et

de la conservation du mobilier des fêtes et cérémonies publiques.

ALEXANDRE BLANCHET.

MERCURE (*Mythologie grecque et romaine*). Mercure est la forme française du nom de *Mercurius*, donné par les Romains au dieu que les Grecs appelaient Hermès (Ἑρμῆς) et dont le culte avait pour siége principal l'Arcadie. Il y a dans l'Hermès hellénique deux personnages distincts, dont la confusion a donné naissance au dieu tel qu'il apparaît chez les poëtes : 1° l'Hermès, divinité de la fécondation, ayant le phallus pour symbole et invoqué par les pâtres arcadiens comme protégeant leurs troupeaux, leurs enclos et leurs cabanes; 2° l'Hermès *chthonios*, ou infernal, divinité tellurique qui rappelle à la fois les divinités *Sarama* et *Yama* des Védas, et qui n'est peut-être qu'une forme généralisée de la puissance productrice de l'Hermès arcadien. Le culte d'Hermès sur le mont Cyllène remontait à une haute antiquité. M. Gerhard regarde ce culte comme d'origine thrace. Ce qui est certain, c'est qu'à leur arrivée en Élide, les Pélopides l'y trouvèrent déjà en faveur. Pélops offrit des sacrifices à Mercure et lui éleva un temple (1).

Les Arcadiens donnaient à Mercure pour instituteur et nourricier Acacos, fils de Lycaon, personnification de l'ancienne Arcadie. Détrôné graduellement par Apollon, dont les Doriens avaient apporté le culte dans le Péloponnèse, ce dieu demeura cependant encore la divinité par excellence d'une foule de cantons. A Phénée notamment, il était révéré comme le patron de la ville, et l'on célébrait en son honneur des jeux spéciaux (2).

A Imbros, le Mercure chthonien était invoqué par la population, pélasgique d'origine, sous le nom d'*Imbramos*, ou même d'Imbros (3). Il présentait une extrême analogie avec Pluton, autrement dit le *Jupiter infernal*, qui présidait aux richesses du sol, à la germination et régnait sur les morts. Tel il nous apparaît, quand il est armé de la baguette, introduisant les âmes dans l'Hadès ou enfer, Son rôle subalterne de *psychopompe* conduisit à n'en plus faire qu'un ministre de Jupiter et même des autres dieux. Homère, qui lui donne une verge d'or, le transforme en un véritable messager divin. Mercure annonce le jour et paraît personnifier la nuit, souvent confondue avec l'Hadès; voilà pourquoi il figure dans le mythe d'Argus, un de ceux dont le caractère rappelle davantage le naturalisme aryen, et décèle par conséquent la plus haute antiquité. Argus, surnommé *Panoptès* (Πανόπτης), c'est-à-dire *qui voit tout*, Argus aux cent yeux, est une personnification du soleil, qui voit tout, du ciel constellé, une véritable forme d'Indra, dont le nom Ἄργος, qui signifie blanc, brillant, décèle suffisamment le véritable caractère. *La nuit tue le jour*, suivant l'expression figurée des *ædes* ou chantres religieux des anciens âges. De là cette fable où Argus est tué par Mercure pendant son sommeil. Car le soleil nocturne se confond, dans les idées aryennes, avec le ciel constellé, et Argus est, en effet, surnommé par Ovide *stellatus* (1), épithète qui correspond au grec Astérion (Ἀστηρίων). La transformation d'Argus en un bouvier céleste est tout à fait conforme aux données du Rig-Véda, qui fait des astres et des nuages des vaches que garde Indra.

Les légendes populaires de l'Arcadie racontaient sur Hermès une foule de contes puérils où l'on discerne encore l'influence des idées védiques. C'était pour les pâtres un dieu voleur et malin, un enfant adroit et espiègle. Aux plus beaux âges de la Grèce, Hermès avait totalement perdu le caractère général et chthonien qu'il présentait dans le principe; ce n'était plus qu'un médiateur bienveillant, un ange, un messager divin, qui procurait et favorisait les communications, les déplacements, les échanges, qui présidait aux principaux rapports des hommes entre eux, au commerce, aux affaires, à tout ce qui fait le bien-être et la commodité de la vie. « C'est lui, écrit Frédéric Creuzer, qui montrait la route aux voyageurs, qui les conduisait, les escortait (ἐνόδιος, ἡγεμόνιος); il se tenait aux portes pour les garder, il les faisait tourner sur leurs gonds, les fermait et les ouvrait selon les circonstances (προσπύλαιος, στροφαῖος). Il était le dieu de la place publique, de l'*agora*, et par suite celui du marché, du commerce, des discussions politiques qui s'y tiennent, de l'éloquence. Les profits inespérés, les trouvailles, étaient, en vertu de ces idées, placés sous sa garde et son empire, et regardés comme un bienfait spécial dont on lui était redevable. De là, le nom d'Ἑρμαια, Εὑρμία, Ἑρμοῦ ψῆφος, donnés aux gains inattendus, comme aussi l'expression de Ἑρμῆς κοινός qui signifie *part à deux*. Une pensée analogue fit adopter Hermès pour le dieu des dés et des jeux de hasard.

Il était aussi celui des exercices gymnastiques, dont il disputait l'invention à Hercule, et c'est pourquoi on avait placé sa statue à l'entrée du stade d'Olympie. C'était surtout ce caractère qu'on lui attribuait en Béotie, et notamment à Tanagre, où il portait les surnoms d'*agonios* (ἀγώνιος),

(1) Pausanias, V, c. 1, § 5.
(2) Pausan., VIII, c. 14, § 7.
(3) Hesychius, *Lexicon*, V° Ἴμβρος.

(1) *Metamorphos.*, I, 664.

d'*enagonios* (ἐναγώνιος) (1). En qualité de dieu du gymnase, Hermès était celui des adolescents, et on donnait pour cela à son image tous les attributs de la jeunesse. Ses membres, beaux de forme, annonçaient la souplesse et la vigueur. Les poëtes parlent sans cesse de la grâce qui était répandue dans ses mouvements et ses attitudes. Il était vraiment le type de l'éphèbe qui entre dans le stade. Aussi l'athlète, en se frottant du strigile (ξύστρα, strigilis), levait-il les yeux vers ce dieu qui recevait les surnoms de πρόμαχος, de παιδοκόμος, c'est-à-dire, *qui préside aux luttes*, *qui veille sur les jeunes garçons*. A Tanagre, il recevait le premier surnom; et à Métaponte le second.

On lui donnait pour mère Maïa (Μαῖα), qui en rappela toujours l'origine chthonienne ou tellurique. Car cette divinité, qui paraît à peine dans la mythologie des derniers âges, est une personnification de la Terre, mère et nourricière, *Ma*, comme l'appelaient encore les Phrygiens et les Lydiens, véritable Rhéa, dont les poëtes ne firent plus qu'une fille d'Atlas, autre divinité tellurique. Adorée sur les montagnes et dans les cavernes comme Rhéa, Maïa avait, disait-on, mis au monde Hermès, né de ses amours avec Jupiter, au fond d'une grotte du mont Cyllène. A peine né, le dieu enfant s'était échappé de son berceau pour aller en Piérie, dérober les bœufs d'Apollon (2). Il écorcha ces bœufs, suspendit leurs peaux à un rocher, fit cuire leur chair, en dévora une partie et brûla le reste. Puis, allant se réfugier dans sa grotte du Cyllène, il y trouva une tortue, de l'écaille de laquelle il fit la première lyre; les boyaux des bœufs lui fournirent les cordes. En qualité de divinité pastorale, Hermès disputait, en effet, à Apollon l'invention de la lyre (3). On lui attribuait aussi l'invention de la syrinx. Ces fables rappellent celle dont Hercule était l'objet et découlent de la même source naturaliste.

Le Mercure grec était encore, en qualité de dieu infernal, le conducteur des songes, ὀνειροπομπός, le dieu du sommeil, ὕπνου προστάτης (4).

Le dieu latin *Mercurius*, que les Romains identifièrent à Hermès, était un dieu du commerce (*merx*), des marchandises, qui n'appartenait vraisemblablement pas au vieux panthéon italique et n'était même qu'une forme latine du dieu grec. En effet, les monuments étrusques donnent à Mercure le nom de *Turms*, formé du nom d'Hermès par l'addition du *t*, ainsi que cela se pratiquait souvent pour les noms grecs ou latins qui passaient en étrusque. Il a sur ces monuments les mêmes attributs que lui prêtent les Hellènes, le pétase ou chapeau rond à petits rebords, la baguette, les ailerons aux pieds (πέδιλα); attributs que lui conservèrent aussi les Romains. A la dernière époque de l'art gréco-romain, le caducée porte deux serpents enlacés, emblème du pouvoir magique que l'on attribuait à sa baguette. Deux *stemmata* ou bandelettes pendent de cette verge caractéristique, dont Mercure frappait les ombres, ou touchait ceux qu'il voulait endormir. La baguette ainsi décorée constitue plus particulièrement ce qu'on appelait le *caducée*, mot formé par corruption du grec κηρύκειον, c'est-à-dire *verge de héraut*. La bourse, la palme, le coq, sont aussi donnés à Mercure pour attributs.

Il faut citer parmi les plus célèbres figures de ce dieu celle que l'on nomme improprement l'*Antinoüs* du Belvédère, et le bronze découvert à Herculanum. A Tanagre, le dieu était représenté sous les traits d'un berger portant une brebis sur les épaules, ayant près de lui le *pedum* ou houlette et la *cibise* (κίβισις) ou besace, sujet qu'on trouve reproduit sur des pierres gravées (1). A Cyllène, la statue du dieu, haute de huit pieds, était en bois de cèdre. A Athènes, les statues de l'Hermès arcadien, c'est-à-dire des blocs de pierre ou de marbre surmontés d'une tête barbue et portant un phallus, servaient de bornes. De là le nom d'*Hermès* donné aux statues terminées en gaine. Ce sont ces Hermès qu'Alcibiade fut accusé d'avoir mutilés (2). Des jeux faisaient le fond des Ἑρμαια, fêtes qui se célébraient en l'honneur d'Hermès (3). On lui sacrifiait, le 4 du mois, et on lui offrait de l'encens, du miel, des figues sèches, de l'huile, du vin, des grains d'orge et des gâteaux (4). Dans les sacrifices on réservait généralement pour lui la langue des victimes (5). A Rome, où Mercure avait plusieurs temples, sa fête tombait le 15 du mois de mai; et près de la Porte-Capène se trouvait une source qui lui était consacrée et avec l'eau de laquelle les marchands faisaient des libations pour porter bonheur à leur commerce (6).

E. Gerhard, *Griechische Mythologie;* Berlin, 1854, in-8; t. I et II.

Alfred Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, II et III (Paris, 1857-1859).

(1) Pindar., *Olymp.*, VI, 70; *Pyth.* II, 10; *Nem.*, X, 81; *Isthm.*, I, 60.
(2) Homer. *Hymn. in Apollin.*, v. 17.
(3) Homer. *Hymn.*, 51; Diodor. Sic., I, 16.
(4) Homer. *Hymn. cit.*, 7. 514.

(1) Pausan., IX, c. 22, § 2.
(2) Voyez, au t. V du SUPPLÉMENT, l'article HERMÈS.
(3) Pausan., VIII, c. 14, § 10; Schol. Pindar. *Olymp.*, VII, 156.
(4) Aristophan., *Plutus*, v. 1128-1144; *Eccles.*, 1069.
(5) Athenæ. *Deipnosophist.*, I, 16.
(6) Ovid. *Fast.*, V, 676.

Creuzer, *Religions de l'Antiquité*, traduction de Guigniaut, t. II, part. II (Paris, 1835).

Alfred MAURY.

MERCURES (*Histoire littéraire de France*). On a donné de bonne heure le titre de *Mercure* à des recueils périodiques de politique ou de littérature. En France, on le trouve appliqué, pour la première fois, à une série de vingt-cinq volumes d'annales historiques, commencée par un imprimeur du nom de Jean Richer, en 1605, et finie, en 1644, par Renaudot, le fondateur de la *Gazette*. Employé absolument, il désigne le *Mercure galant*, devenu plus tard le *Mercure de France*, qu'il faut bien se garder de confondre, comme on le fait souvent, avec le *Mercure français* de Richer. Il n'y a aucune analogie, aucun point de contact entre ces deux publications : le *Mercure français* est un *livre* purement historique; le *Mercure galant* est un *journal*, une feuille, et, comme le dit assez son titre, une feuille essentiellement légère, qui embrassait dans son cadre, mais en les effleurant seulement, tous les sujets qui sont l'ordinaire butin de nos chroniques actuelles, politiques et littéraires.

C'est uniquement du *Mercure de France* que nous nous occupons dans cet article. Les opinions ont, de tout temps, été très-partagées sur la valeur de ce recueil, qu'on traite généralement d'une façon assez cavalière, sans le connaître; mais il a pour lui sa longue existence de près de cent cinquante ans, et sa masse très-respectable de dix-huit cents volumes. Ce sont là, ce nous semble, d'assez bonnes preuves, et, quoi qu'on en puisse dire ou penser, il faut bien reconnaître qu'un journal qui a fourni une pareille carrière, qui a eu le singulier privilége d'intéresser pendant tant d'années une société qui n'était pas précisément sotte, ne saurait être sans une certaine valeur. Évidemment, dans une aussi volumineuse collection il doit se trouver beaucoup de mauvaise prose et beaucoup de vers détestables; mais, en revanche, on croirait difficilement, quand on n'a pas feuilleté ce recueil, dont le genre, après tout, n'était pas plus frivole que celui auquel on nous ramène insensiblement, combien d'excellentes choses il renferme, et quelles lumières il a répandues en badinant. Du reste, tout en se moquant de ce pauvre Mercure, on l'a pillé, on le pille encore à outrance. Pensez donc aussi, dix-huit cents volumes! quelle mine précieuse pour un chroniqueur aux abois, si mélangé qu'y soit l'or! Et véritablement, nous le répétons, il n'y est pas si rare qu'on veut bien le dire.

I. Le *Mercure galant* fut fondé en 1672 par un littérateur parisien, Donneau de Visé, auquel des essais de critique et d'assez nombreux succès au théâtre avaient déjà donné une certaine notoriété. La presse littéraire n'existait alors que depuis six ou sept ans; et elle n'avait encore produit que quelques recueils spéciaux, s'adressant à une classe privilégiée. La presse politique datait déjà de quarante années; mais on sait combien la *Gazette*, son unique expression en France à cette époque, était aride et insignifiante. De Visé voulut, en combinant ces deux éléments et les étendant, faire un journal qui parlât de tout, qui fût ouvert à tous et convînt à tous; il comprit que là était le succès, et ses calculs ne furent point trompés.

Son plan réunissait toutes les matières qui font aujourd'hui le sujet des chroniques ou courriers, des revues littéraires et des feuilletons de théâtre : nouvelles politiques et littéraires, nominations et promotions, mariages, baptêmes et morts, spectacles, histoire galante, réceptions aux académies, plaidoyers, sermons, arrêts, petites pièces de poésie, énigmes illustrées, chansons avec musique, dissertations, quelquefois savantes et quelquefois enjouées, tout y entrait, tout y trouvait place.

Cette alliance de la littérature et de la politique opérée par le Mercure constituait, pour l'époque et dans les circonstances où elle se produisit, un véritable progrès. C'est ce que l'on ne considère pas assez, quand on juge le Mercure. Nous ne voulons pas le surfaire, assurément; mais nous pensons qu'on n'en a pas fait tout le cas qu'il mérite; on ne veut y voir qu'un recueil de fadaises littéraires; et le fait est qu'il donnait une large place à la politique, ou du moins, si ce mot ne peut se séparer de l'idée de discussion, aux nouvelles politiques, aux faits historiques. Il est vrai qu'il accommodait l'histoire au tempérament de ses lecteurs; mais il n'en présente pas moins, suivant les prévisions exprimées par de Visé dans sa préface, une masse de détails, de petits faits, qui importent essentiellement à notre histoire, et qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. Sa littérature avait le même caractère de légèreté, de futilité, si l'on veut; elle n'était pas toujours très-choisie; mais cela entrait dans le plan de son fondateur; ce qu'il avait voulu faire, nous le répétons, c'était un journal pour tous, un journal de tout le monde. La vogue presque séculaire du Mercure prouve tout au moins que De Visé avait bien jugé de la société au milieu de laquelle il vivait.

Il est bon, d'ailleurs, de faire observer que ce fut à sa naissance que le Mercure eut à essuyer les attaques les plus violentes, que ce furent les contemporains qui lui donnèrent cette teinte de ridicule qui ne s'est jamais de-

puis complétement effacée. C'est toujours et partout le sort des entreprises qui réussissent d'avoir à lutter contre l'envie; mais il y eut à cette hostilité contre le Mercure une cause particulière, inhérente à la personne de son fondateur. De Visé, par ses critiques peu mesurées, par la violence qu'il apporta dans certaines querelles littéraires, souleva contre son œuvre la gent irritable des poëtes. Il s'était constitué juge suprême de toutes les matières de goût, et, par un travers qui n'est pas à sa louange, il semblait prendre à tâche de rabaisser le mérite des maîtres, comme Molière et Racine, réservant les éloges et les encouragements aux écrivains les plus obscurs. Ainsi, à propos des *Femmes savantes*, auxquelles, du reste, il rend justice, il prend contre Molière la défense de Cotin, déjà livré par Boileau à la risée publique; ainsi encore dans la querelle sur la prééminence des anciens et des modernes, il se déclare pour Perrault. De là une nuée de satires et d'épigrammes. Nous nous bornerons à rappeler le coup de boutoir de La Bruyère mettant le Mercure immédiatement au-dessous de rien (1). On sait que Boursault en fit le sujet d'une comédie qui eut un grand succès, et le Théâtre-Italien, toujours attentif à exploiter la vogue, eut aussi son *Arlequin Mercure galant*.

Ces comédies, on le comprend aisément, étaient pour le Mercure de fructueuses réclames; aussi les attaques auxquelles il fut en butte ne servirent-elles qu'à en augmenter le succès et à accroître la fortune de son rédacteur, à qui, dit un personnage de la comédie de Boursault,

> A qui, de compte fait, le débit de ses livres
> Rapportait tous les ans plus de dix mille livres,

et qui en continua la publication avec un succès toujours croissant jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juillet 1710.

Le Mercure de Donneau de Visé était rédigé sous la forme d'une lettre, dans laquelle venaient s'enchâsser, d'une manière presque toujours ingénieuse, les faits, les récits, les historiettes, les poésies, en un mot tout ce qui en composait le bagage ordinaire. Il parut d'abord assez irrégulièrement; ce n'est qu'à partir de 1778 qu'il parut régulièrement tous les mois, en un volume petit in-12, dont le prix, qui varia souvent, finit par être fixé à trois livres. Quelquefois, pour peu que l'abondance des matières l'exigeât, les volumes se suivaient à des intervalles plus rapprochés; ce que l'on comprendra aisément si l'on réfléchit que le Mercure se vendait au volume. Enfin de Visé publiait en outre, trois ou quatre fois par an, des suppléments plus spécialement consacrés aux matières politiques ou au récit d'événements importants, à l'instar des *Extraordinaires* de la *Gazette*.

L'œuvre de Donneau de Visé fut continuée, avec un succès inégal, par Rivière Dufresny, le Fèvre de Fontenay, l'abbé Buchet, Fusellier et les frères de La Roque. Jusqu'à ces derniers le titre du Recueil avait subi plusieurs modifications; ç'avait été successivement : *le Mercure galant*, 1672-1674 (les années 1675 et 1676 n'ont pas été publiées); *le Nouveau Mercure galant*, 1677; *Mercure galant*, 1678-avril 1714; *Nouveau Mercure galant*, mai 1714 — octobre 1716; *le Nouveau Mercure*, 1717— mai 1721; *le Mercure*, juin 1721-1723. A partir de 1724, les frères de La Roque lui donnèrent le titre de *Mercure de France*, qu'il conserva jusqu'en 1791, et le roi permit qu'il lui fût dédié.

II. De ce moment le Mercure entra dans une voie toute nouvelle; il prit un essor et une extension qu'il n'avait pas encore atteints. La direction de ce recueil devint alors un grand privilége littéraire et une excellente affaire commerciale. Ce que voyant le gouvernement, il crut devoir s'en emparer, non pas à son profit cependant, mais dans l'intérêt des écrivains. Le directeur du Mercure, dont il se réservait la nomination, ne fut plus qu'un fonctionnaire littéraire, ayant un traitement fixe, et rendant compte à l'État des bénéfices de la publication. Mais ces bénéfices n'entraient pas dans le trésor public; ils servaient à constituer des pensions à des gens de lettres.

Après les frères La Roque, le Mercure de France eut successivement pour directeurs ou rédacteurs principaux Louis Fuzelier et Charles de la Bruère, l'abbé Raynal, Louis de Boissy, Marmontel, Delaplace et Delagarde. En juillet 1768, le privilége passa aux mains de simples éditeurs; dès lors les noms des collaborateurs, réels ou putatifs, inscrits sur les couvertures, deviennent trop nombreux pour que nous puissions les mentionner tous; nous citerons seulement Imbert, La Harpe, Lacretelle, Garat, Naigeon, Saint-Ange, Chamfort, Ginguené, et Dubois-Fontanelle, chargé depuis 1778 de la partie politique, laquelle, à mesure que le gouvernement devenait plus tolérant, avait pris une plus grande extension.

En 1791, le *Mercure de France* devint le « *Mercure français*, politique, historique

(1) Voici le passage de La Bruyère (*Des ouvrages de l'esprit*, § XLVI, p. 164, Walckenaer) : « Le H^e (*Hermès*) G^e (*Mercure galant*) est *immédiatement au-dessous de rien*; il y a bien d'autres ouvrages qui lui ressemblent. Il y a autant d'invention à s'enrichir par un sot livre, qu'il y a de sottise à l'acheter; c'est ignorer le goût du peuple, que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises ». Voy. la note de Walckenaer, p. 656 et 657.

E. C.

et littéraire, composé par M. de La Harpe quant à la partie littéraire, par M. Marmontel pour les contes, et par M. Framery pour les spectacles. M. Mallet du Pan, citoyen de Genève, est seul chargé du Mercure politique et historique. » Ce n'était là qu'un simple changement de titre : il y avait plusieurs années déjà que les éditeurs avaient adopté la division du recueil en *Mercure de France*, partie purement littéraire, et *Mercure historique et politique;* et les rédacteurs étaient les mêmes. Mallet du Pan, notamment, était à la tête de cette dernière partie, qui, sous sa plume habile, avait acquis une importance de jour en jour plus marquée. Quand la Révolution éclata, quand les luttes de l'Assemblée constituante occupèrent l'attention de l'Europe, Mallet, dans le Mercure, fut le seul écrivain qui sut, sans insulte ni flatterie, donner une analyse raisonnée de ces grands débats. Ses comptes rendus jouirent dès lors de la plus grande autorité. « Pendant trois années, son analyse des débats fut lue dans toute l'Europe comme un modèle de discussion aussi lumineuse qu'impartiale, » dit Lally-Tolendal. Et Bonald, triomphant cette fois de toute prévention contre un écrivain calviniste et ami d'une sage liberté, faisait, en 1796, l'éloge des « excellents tableaux politiques, et l'on pourrait dire prophétiques, de la Révolution française, que M. Mallet du Pan insérait au *Mercure de France.* » Mallet s'étant retiré après le 10 août 1792, il fut remplacé par Geoffroy, le célèbre critique qui devait faire plus tard la fortune du *Journal des Débats.* Cette période fut l'époque de la plus grande prospérité du Mercure ; il eut alors jusqu'à 15,000 abonnés, chiffre considérable pour le temps. Il faut dire aussi qu'à la tête de la partie administrative et financière était un homme éminemment habile, le libraire Panckoucke, qui réunit au Mercure trois ou quatre autres petits journaux.

Pendant les années III, IV, V et VI de la République, le *Mercure français* eut pour directeur Lenoir-Laroche, dont les collaborateurs étaient Cabanis, Destutt-Tracy, Lottin jeune, Mongez, Alex. Barbier, etc. En l'an VII, il changea de mains, et reprit son ancien titre de *Mercure de France*, « journal politique, littéraire et dramatique, par une société de gens de lettres. » Interrompu après quelques mois, il fut repris par Fontanes, La Harpe et l'abbé Morellet, et il fournit, de messidor an VIII à 1820, une nouvelle carrière qui ne fut pas sans quelque éclat, ainsi qu'on en peut augurer d'après les seuls noms de ses rédacteurs principaux : Esmenard, Fontanes, Chateaubriaud, Fiévée, de Bailly, de Bonald, Gueneau de Saint-Victor, Auger, etc. ; puis Ginguené, Amaury Duval, et autres rédacteurs de la *Revue philosophique*, qui se réunit au Mercure en 1807 ; et encore Legouvé, Feletz, Benjamin Constant, Jay, Jouy, Lacretelle, etc., etc. Nous avons dit ailleurs (1) quel fut le rôle de la presse sous l'Empire et à quelles conditions il lui était permis de vivre. Si modéré que fût le Mercure, il ne put échapper aux susceptibilités d'un pouvoir ombrageux à l'excès : il fut suspendu en 1807 pour un article inspiré à Chateaubriand par la mort du duc d'Enghien, article que le célèbre écrivain a inséré dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, et qu'il relisait toujours avec orgueil, le regardant comme le seul bien qui lui fût resté, et qu'il ne dût qu'à lui (2).

(1) *Voy.* notre article JOURNALISME, au t. VII du SUPPLÉMENT.

(2) Nous croyons faire plaisir au lecteur en lui mettant sous les yeux cet article mémorable, qui est une page d'histoire plus encore qu'un morceau de littérature.

R. C.

Chateaubriand s'exprime ainsi dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 319, 320 et 321 :

« Heureuse, du moins, ma vie, qui ne fut ni troublée de la peur, ni atteinte par la contagion, ni entraînée par les exemples ! La satisfaction que j'éprouve aujourd'hui de ce que je fis alors me garantit que la conscience n'est point une chimère. Plus content que tous ces potentats, toutes ces nations tombées aux pieds du glorieux soldat, je relis avec un orgueil pardonnable cette page qui m'est restée comme mon seul bien et que je ne dois qu'à moi. En 1807, le cœur encore tout ému du meurtre que je viens de raconter (l'assassinat juridique du duc d'Enghien, 21 mars 1804, qui ferma le Consulat et inaugura l'Empire), j'écrivais ces lignes; elles firent supprimer le *Mercure*, et exposèrent de nouveau ma liberté :

Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'Empire; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du Maître du monde. Si le rôle de l'historien est beau, il est souvent dangereux; mais il est des autels, comme celui de l'honneur, qui, bien qu'abandonnés, réclament encore des sacrifices; le Dieu n'est point anéanti parce que le temple est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à la tenter; les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom, prononcé dans la postérité, va faire battre un cœur généreux deux mille ans après notre vie?

M. Guizot (*Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier; 1858), alors âgé de vingt ans, fut témoin de la vive et profonde impression que cette noble page fit sur les esprits éclairés et sur les gens de cœur. La première phrase : *Lorsque, dans le silence de l'abjection*, etc., l'avait fortement touché, et il la récita, d'un accent ému et saisissant, chez madame de Staël. « On admira, dit-il, beaucoup cet article en s'en inquiétant un peu. On avait raison d'admirer; car la phrase est vraiment éloquente, et aussi de s'inquiéter, car le *Mercure* fut supprimé précisément à cause de

Plusieurs tentatives ont été faites dans ces trente dernières années pour ressusciter le Mercure, ou plutôt plusieurs recueils ont tenté de se greffer sur sa vieille réputation. En 1823, une réunion d'écrivains libéraux fonda le *Mercure du dix-neuvième siècle*, dont les principaux rédacteurs furent Tissot, directeur; Artaud, Bert, Berville, Félix Bodin, Dulaure, Emm. Dupaty, Senancourt, etc. Après quatre années d'existence, ce recueil changea de titre et de rédacteurs, et vécut cinq autres années sous le nom de *Mercure de France au dix-neuvième siècle*. Tombé en 1832, il essaya de se relever, en réduisant son titre à la plus simple expression : *Mercure;* mais il n'eut pas la force de faire deux pas. Enfin 1851 vit naître encore un *Mercure de France*, revue universelle de la littérature et des beaux-arts, qui se soutint jusqu'au commencement de 1853, et fournit trois volumes.

La collection du Mercure, de l'époque de sa fondation, 1672, à 1820, se compose de 1772 volumes; si l'on y ajoute les suites dont nous venons de parler, et qui forment ensemble 40 volumes, on a le total formidable de 1812 volumes.

Le libraire Chaubert publia, en 1757 et années suivantes, un *Choix des anciens Mercures*, en neuf volumes. La spéculation lui ayant paru bonne, il entreprit un *Nouveau Choix de pièces tirées des anciens Mercures et des autres journaux* qu'il poussa jusqu'à 99 volumes. Le titre porte pour les tomes I à XV : Par M. de Bastide; à partir du tome XVI : Par M. Marmontel; et à partir du tome XL : Par M. de La Place. Ces 108 volumes, in-12, sont complétés par une table générale, publiée en 1765, un volume du même format.

En 1810, M. Merle donna un nouveau choix, en 3 vol. in-8°, qu'il intitula *Esprit du Mercure de France*, et pour lequel il dit avoir profité du travail de Marmontel et de La Place, qu'il continua jusqu'en 1792.

EUGÈNE HATIN.

MÉRINIDE. Grande famille berbère, de la branche zénatienne, qui monta au rang de dynastie, vers le milieu du treizième siècle de l'ère chrétienne, et s'y maintint pendant trois siècles, dans le Maghreb extrême, aujourd'hui empire du Maroc.

L'influence prépondérante de cette famille remontait à l'émir *Abd-el-Hack*, fils de Mahiou, qui prit le commandement de sa tribu en l'an 591 de l'hégire (1195 de J.-C.) Dévoué à ses compatriotes il respecta leurs biens, corrigea leurs mœurs, et leur assura une prospérité durable. Reconnaissant que l'empire almohade s'affaiblissait aux mains du cinquième khalife de cette dynastie, Youssef-el-Mostancer, livré aux plaisirs, le chef de la confédération mérinide quitta le désert qui sépare Figuig de la Moulouia, station habituelle de ses campements, pour se répandre dans les plaines fertiles du Tell, défit les Almohades venus à sa rencontre sur les bords de la rivière Nokour, marcha sur Téza, à l'est de Fez, et s'en rendit maître. Atteint d'un coup mortel dans un combat, en 614 (1217-1218), il légua la victoire à ses soldats, et neuf enfants, nombreuse postérité dont les descendants se disputèrent sans cesse le pouvoir.

L'un de ses fils, *Othman-Aderghal*, justifia le choix des chefs par de nouveaux succès. Sous l'esprit d'insubordination qui éclatait de toutes parts, l'empire des Almohades commençait à se décomposer. Les peuples inquiets se rangèrent sous l'autorité du nouvel émir mérinide, et lui payèrent le *kharadj*, impôt de capitation. Les villes de Fez, Téza, Miknaça (Méquinez), se rangèrent également. En 620 (1223) Othman soumit diverses tribus. En 637 (1239-1240), il périt assassiné par un esclave d'origine chrétienne. — *Mohammed*, autre fils d'Abd-el-Hack, prit le pouvoir. Continuant le système de son père et de son frère, il travailla à s'imposer aux populations du Maghreb occidental, préleva le tribut sur les villes et les campagnes, accéléra le déclin de l'empire almohade. Mais en 642 (1244-1245) une réaction éclata et l'émir, acculé sur les bords de la rivière Yabach, fut tué par un officier de la milice chrétienne : ses troupes s'enfuirent vers Téza et le Désert.

I. Il fut remplacé par son frère ABOU-YAYA-ABOU-BEKR, qui fut véritablement le fondateur de la dynastie mérinide par le nombre et l'éclat de ses succès. Pour écarter tout obstacle à son ambition du côté des Hafsides (*Voy.* ce nom, au t. V du SUPPLÉMENT), qui régnaient à Tunis, il reconnut leur suprématie, se posa comme leur représentant dans l'ouest, et envoya un ambassadeur au khalife de Tunis. Il ne s'en entoura pas moins de tous les insignes de la royauté, s'installa en maître dans Fez, prit Téza, Méquinez, Salé, Ribat-El-Feth, livra bataille à El-Mortéda, chef des Almohades, qu'il défit au pied de l'Atlas, le refoulant dans sa capitale Merrakech (Maroc). Il entama aussi la puissance des Ald-el-Ouadites ou Zianites qui régnaient à Tlemcen; il les combattit sur les bords de l'Isly et sous les murs de Sed-

cette phrase. Ainsi l'empereur Napoléon, vainqueur de l'Europe et maître absolu de la France, ne croyait pas pouvoir souffrir qu'on dit que son historien futur naîtrait peut-être sous son règne, et se tenait pour obligé de prendre l'honneur de Néron sous sa garde. C'était bien la peine d'être un si grand homme pour avoir de telles craintes à témoigner et de tels clients à protéger! » (Chap. Ier, t. Ier, p. 12 et 13.)

jelmessa, et mourut à Fez en 656 (1258), au moment où il se sentait assez fort pour accomplir ses vastes projets et donner au pouvoir qu'il avait conquis la consécration de l'indépendance absolue.

II. Abou-Youssef-Yacoub, son frère, lui succéda en 657 (1259) après de courts démêlés avec Omar, qui revendiquait aussi le commandement. Tout le Maghreb reconnut l'autorité du nouveau sultan. Il affermit son pouvoir sur les villes, et expulsa de Salé les chrétiens qui s'y étaient rendus en grand nombre à l'appel d'un gouverneur traître à ses serments. Il poursuivit les chrétiens jusqu'en Espagne, où il envoya successivement quatre expéditions dont il commanda quelques-unes, et qui se terminèrent par des traités en son honneur. — Les Almohades succombèrent sous ses coups par la prise de leur capitale, Maroc, et la mort de leurs derniers princes. Il échangea une ambassade avec le khalife de Tunis, dont la suprématie avait peu à peu disparu devant la grandeur croissante des Mérinides, et contracta avec lui un traité de paix, en 665 (1266). Il défit le roi de Tlemcen, Yaghmoracen, à Isly. Les dernières années de sa vie furent employées à fortifier ses places frontières, fonder des mosquées, encourager les lettres et les sciences. Il mourut à Algésiras, en 685 (1286), au comble de la gloire, après un règne de près de trente années.

III. Son fils et successeur Abou-Yacoub-Youssef continua sa politique avec le même bonheur. Il signala son avénement par de grandes largesses, mit en liberté une foule de prisonniers, abolit certains impôts vexatoires, réprima les exactions des fonctionnaires publics, procura la sécurité des routes. Il renouvela les expéditions contre les chrétiens d'Espagne, toujours impatients du joug musulman; et, repoussant en Afrique même des coreligionnaires, non moins dangereux que les infidèles, il fit quatre fois le siége de Tlemcen. De là ses bandes armées poussèrent leurs excursions jusqu'à Oran, Mostaganem, Cherchel, Miliana, Médéa, Alger, Bougie même, et s'emparèrent de ces villes. Effrayés de ces victoires qui retentissaient jusque sur leur frontière, les Hafsides de Tunis resserrèrent l'alliance conclue précédemment avec les princes mérinides; et le sultan même de l'Égypte rechercha l'amitié d'Abou-Yacoub. Il n'y eut pas jusqu'aux chérifs de la Mecque qui ne lui envoyèrent des félicitations. Cependant Abou-Yacoub périt assassiné par un esclave en 706 (1307) : le siége avait duré huit à neuf ans, sans entraîner la reddition de la ville; mais il en restait un témoignage, survivant encore en partie de nos jours, dans la fondation d'une petite ville nommée *Mansoura* (la Victorieuse) qu'entoure un mur et que domine une tour de mosquée d'une grandeur monumentale.

IV. Abou-Thabet-Amer, petit-fils d'Abou-Yacoub, lui succéda. Il fit lever le siége de Tlemcen, après un accord avec le maître de cette ville, non sans avoir à lutter contre des révoltes fomentées au sein de sa famille et de sa tribu; il rendit même à l'émir zianite de Tlemcen toutes les villes du Maghreb central dont son aïeul s'était emparé : il ramena vers l'Occident toutes les bandes mérinides. En 707 (1307) il fit son entrée à Fez, puis il se transporta à Maroc pour y châtier l'insurrection d'un gouverneur qui avait voulu s'y proclamer indépendant. D'autres révoltes l'appelèrent à Tanger, et de là vers Ceuta : il fit construire Tétouan pour servir de logement à ses troupes, et mieux bloquer la dernière de ces places. Il mourut en 708 (1308.)

V. Son frère Aboul-Rebia fut reconnu par les chefs mérinides. Après avoir rétabli l'ordre dans son royaume, il conclut un traité de paix avec Mouça, seigneur de Tlemcen, et put dès lors vivre en paix dans Fez, sa capitale. La ville de Ceuta, qui était au pouvoir des musulmans andalous, reconnut son autorité. Le règne de ce prince fut une époque de bonheur, de paix et de prospérité pour tout l'empire. Cependant les derniers temps de sa vie furent inquiétés par un parti puissant dont il triompha. Il mourut en 710 (1310).

VI. Il fut remplacé par Abou-Said-Othman, son cousin, alors chef de la famille régnante, qui débuta par des mesures populaires, et fit des tournées dans son empire pour affermir son pouvoir. Il entreprit ensuite contre Tlemcen une expédition, qui aboutit seulement à la dévastation des provinces soumises aux Zianites. Un moment forcé d'abdiquer devant la révolte de l'un de ses fils, il ressaisit bientôt l'autorité (1315-1316). Pendant cette lutte les chrétiens espagnols profitèrent de l'embarras du sultan mérinide pour envahir l'Andalousie et mettre le siége devant Grenade : les musulmans de cette ville firent en vain appel au secours d'Abou-Saïd qui le refusa, pour ne pas grandir la puissance d'un prince rival qui avait déjà un parti parmi ses sujets. Les Hafsides de Tunis, menacés par les rois de Tlemcen, recherchèrent son amitié; et les deux dynasties scellèrent leur alliance par un mariage. Le sultan mérinide, qui était allé au-devant du cortége de sa bru, mourut en route, en 731 (1331).

VII. Son fils Aboul-Hacen-Ali, reconnu par les principaux chefs, inaugura en même temps son avénement et son mariage, et prit parti résolument dans la guerre engagée entre son beau-père le khalife tunisien et les

rois de Tlemcen. Il eut à combattre son frère révolté contre lui, et le fit étrangler. Les musulmans d'Espagne, après avoir perdu Gibraltar et Algésiras, en 709, avaient sollicité le secours d'Abou-Saïd : il envoya son fils Abd-êl-Malek, à la tête de cinq mille combattants, qui reprirent Gibraltar, l'an 733, aidés du sultan de Grenade. Fier d'une conquête qui couronnait son règne de gloire, Aboul-Hacen reprit ses anciens projets contre Tlemcen. Dans sa marche il emporta d'assaut Nédroma, et investit Tlemcen, en 736, et, en attendant qu'il y pénétrât, lança ses troupes sur les contrées voisines qui tombèrent en ses mains la même année, depuis Oran jusqu'à Alger. Tlemcen se rendit le 1er mai 1337 ; et son souverain Abou-Tachefin eut la tête tranchée. Aboul-Hacen, de simple roi des Mérinides et du Maghreb extrême, devint le maître des deux bords du détroit jusqu'au delà du méridien d'Alger. Fortifié par ses victoires, il ouvrit de nouveau la guerre sainte contre les chrétiens d'Espagne; son fils Abou-Malek périt dans une expédition; mais la flotte mérinide, aidée de l'escadre tunisienne, mit en déroute celle des chrétiens, et conduisit à Ceuta les navires ennemis. Les musulmans furent moins heureux à terre, où ils furent taillés en pièces par les rois de Castille et de Portugal, malgré la présence du sultan de Fez, dans la bataille que les historiens espagnols appellent du nom de *Rio Salado*. Algésiras, qu'il avait longtemps dominé, succomba en 743 (1342-1343). Aboul-Hacen, rentré à Fez, se mit en rapports avec les princes les plus renommés de son temps : les souverains de l'Égypte, le roi de Melli (Mali) dans le Soudan. La fortune souriant à son ambition, il s'avança, sous de vains prétextes, vers l'Ifrikia, entra dans Bougie, Constantine, bientôt après à Tunis (1347), où il reçut les hommages des habitants, infidèles à la destinée de leur souverain. Par de nouveaux succès entremêlés de revers, il compléta la conquête de toute cette vaste contrée. Ce fut l'apogée de la dynastie mérinide, de courte durée, il est vrai, car Constantine et Bougie ne tardèrent pas à s'affranchir et retombèrent ainsi que Tunis aux mains des Hafsides; les Zianites furent restaurés à Tlemcen, et dans le Maghreb central les tribus reprirent leur indépendance. La révolte de l'un de ses fils assombrit les dernières années d'Aboul-Hacen, qui mourut en 752 (1351).

VIII. Abou-Heinan, ce fils rebelle, inaugura son règne par l'attaque et la prise de Tlemcen, et la mise à mort du prince zianite Abou-Saïd. Poursuivant ses succès à l'est, il soumit le Maghreb central, dont Médéa et Alger étaient les principales villes, et l'émir de Bougie. Abou-Abd-Allah, abdiqua en sa faveur, en 753 (1352). Il dompta heureusement une révolte qui avait éclaté à Gibraltar, à l'instigation de l'un des principaux chefs mérinides. De nouveaux succès lui ouvrirent les portes de Constantine et de Tunis sans qu'il pût s'y maintenir (1357). L'année suivante la main criminelle de son visir précipita sa mort.

IX. Les cheikhs, complices du visir, proclamèrent sultan Es-Saïd, fils d'Abou-Heinan, enfant de cinq ans, au nom duquel ils entendaient régner. Mais la discorde ne pouvait qu'éclater entre tous ces ambitieux turbulents. L'un d'eux, Abou-Salem, fils d'Omar, l'emporta, et reçut le serment de fidélité des Mérinides, en 760 (1359).

X. Abou-Salem prêta son appui à un des rois de Grenade, Ibn-êl-Ahmer, détrôné par ses sujets, reçut une ambassade du roi de Melli, en retour de celle qu'Aboul-Hacen avait envoyée à ce monarque africain; rendit aux princes Hafsides Bougie et Constantine; rétablit le zianite Abou-Hammou sur le trône de ses pères à Tlemcen, et affermit ainsi son influence, sinon sa domination directe, sur tout le Maghreb et l'Ifrikia. Trahi par les siens, il fut décapité; et sa tête, mise dans un panier, fut déposée aux pieds du vizir Omar et des cheikhs mérinides, les meneurs de la révolte (1361).

XI. Pour tromper le peuple, ceux-ci lui offrirent un fantôme de sultan dans la personne d'Abou-Omar-Tachefin, frère idiot de leur victime, tandis qu'une autre faction, portait au pouvoir :

XII. Abd-el-Halim, autre prince de la même famille.

XIII. Au bout de quelques mois une nouvelle intrigue déposa Tachefin en faveur d'Abou-Zian-Mohammed, petit-fils par Abou-Abd-er-Rahman du sultan Aboul-Hacen, qui, pour échapper aux périls qui le menaçaient, s'était d'abord réfugié à la cour du roi de Castille. Le nouveau monarque refoula son concurrent Abd-êl-Halim dans les solitudes qui entourent Sedjelmessa, où celui-ci prit les allures de la royauté, éphémère souveraineté que lui enleva bientôt son frère Abd-êl-Moumen, en 764 (1362) pour en être bientôt dépossédé à son tour par un lieutenant du sultan de Fez, qui reconstitua ainsi l'unité de l'empire. Ce prince, après avoir été, pendant toute la durée de son règne, le jouet du vizir Omar, fut étranglé par ses ordres, dès qu'il parut vouloir ressaisir la réalité du commandement, et remplacé par un de ses oncles, au nom duquel le ministre compta pouvoir maintenir sa tyrannie.

XIV. Mais il fut lui-même victime de ses coupables calculs. Abd-el-Aziz, redoutant le même sort que son prédécesseur, se débarrassa de son vizir Omar par surprise, en 768

(1367), et resta seul et vrai maître de tout l'empire, sans en excepter la ville de Maroc avec le pays qui en dépend, où une branche rivale et indépendante de la famille mérinide s'était implantée. Sous son règne et avec son concours la ville d'Algésiras, dont Alphonse XI, roi de Léon et de Castille, s'était emparé en 743 (1344) retomba en 770 (1368) aux mains des musulmans, qui la détruisirent dans les années suivantes. Lui-même occupa Tlemcen en 772 (1370), et y maintint son autorité contre ses adversaires les Zianites et leurs alliés du Maghreb central. Il y mourut après un séjour de deux ans; et ses troupes reprirent le chemin de Fez, laissant la ville ouverte à une facile restauration du pouvoir déchu.

XV. Mohammed-es-Said, fils du sultan décédé, fut proclamé en 774 (1372), malgré sa grande jeunesse, et fut remplacé, après un règne insignifiant de deux années, par :

XVI. Aboul-Abbas-Ahmed, fils d'Abou-Salem, qui fit son entrée à Fez en 1374, et, pour assurer son pouvoir, signa avec un chef, Abd-er-Rahman, qui commandait à Maroc, un traité de paix par lequel la ville d'Azemmor devait marquer le point de séparation entre le royaume de Fez et celui de Maroc. Cette scission de l'empire mérinide dura huit ans, non sans de violents conflits entre les deux souverains : elle finit par le triomphe d'Aboul Abbas, qui assiégea son rival dans sa capitale et se rendit maître de la place en 784 (1382). De nouveaux griefs l'appelèrent à Tlemcen, dont il fit abattre les murailles et détruire le palais. Il jouissait de son triomphe lorsqu'une intrigue, secrètement nouée en Espagne, porta l'un de ses cousins, Mouça, fils d'Abou-Einan, des rives de la Méditerranée dans la ville de Fez, en 786 (1384), où il reçut le serment des troupes et des habitants.

XVII. Mouça mourut dans la même année après vingt-quatre heures de maladie, ce qui fit croire à un empoisonnement.

XVIII. El-Montecer, fils du sultan Aboul-Abbas, fut proclamé, et ne régna lui-même que deux ans, après quoi il fut renvoyé en Espagne, auprès de son père qui s'était retiré dans le pays après sa déchéance.

XIX. El-Ouathec-Mohammed, l'un de ses cousins, fut inauguré sultan en 788 (1386) et crut avoir mis fin, pour quelque temps, aux troubles de l'empire. Vain espoir! dès l'année suivante, le sultan dépossédé, Aboul-Abbas, sortait de sa retraite en Espagne, franchissait le détroit, à l'aide des secours que lui prêtait le sultan de Grenade, et prenait possession de la ville, prélude d'une marche triomphante sur Fez, où il pénétra, après un siége de trois mois en 789 (1387); il en avait été expulsé trois ans et quatre mois auparavant. El-Ouathec fut arrêté et mis à mort.

XX. Le second règne d'Aboul-Abbas dura cinq années, qui furent signalées par de nouvelles révoltes dont l'une aboutit au démembrement de la province de Sedjelmessa. Il mourut en 796 (1393), et fut remplacé par son fils :

XXI. Aboul-Farès, qui avait encore une fois reconquis Tlemcen et tout le Maghreb central à la dynastie mérinide.

A partir de ce prince, les lumières d'une histoire certaine et continue font défaut; et ce n'est que par éclairs que brillent encore quelques traces des Mérinides dans des luttes confuses entre eux et avec leurs voisins. Moulay-Abou-Said, qui régnait dans les premières années du quinzième siècle, n'eut pas la force de s'arracher du sein des plaisirs, lorsque don Juan de Portugal vint assiéger Ceuta, qui retomba au pouvoir des chrétiens. Les Arabes se révoltèrent contre un prince incapable de régner, et le mirent à mort au milieu de son palais en 1409. Les frères d'Abou-Saïd, après huit années de guerre civile, décernèrent la couronne à Abd-Allah, fils de Mouley-Abou-Saïd. Ce jeune prince, fils d'une chrétienne espagnole, avait été dérobé par sa mère aux atteintes des rebelles. Sorti de sa retraite, il fut reçu avec les acclamations les plus vives. Mais à peine Abd-Allah se vit-il revêtu de l'autorité suprême, qu'il en abusa : ses cruautés excitèrent un soulèvement général. Un des principaux habitants se mit à la tête des insurgés, fit périr Abd-Allah, et s'empara du pouvoir (1423).

Vers 1430 un sultan hafside, Es-Saïd-Abou-Farès, après avoir pris Tlemcen, se fit reconnaître jusque dans le Maghreb extrême, où régnait un prince du nom d'Ahmed. Cependant Saïd Oattas, gouverneur d'Arzilla, d'une branche cadette des Mérinides, ne voulant point souffrir que l'usurpation se perpétuât en des mains étrangères, vint avec une cavalerie nombreuse investir la ville de Fez. Le gouverneur hafside, abandonné des habitants, se réfugia à Tunis, et Said-Oattas fut proclamé sultan en 1472; son fils Mahommed-Oattas lui succéda. Les souverains de cette branche eurent l'imprudence de laisser grandir par la guerre et la science les Chérifs, aventuriers dévots, sortis des déserts au sud de l'Atlas. Ceux-ci, profitant pour supplanter leurs maîtres de l'influence qu'ils acquièrent, prennent Fez sur Mohammed-el-Ouattas en 1550, et renversent définitivement la dynastie qui pendant trois siècles avait exercé le pouvoir suprême dans le Maghreb-el-Aksa, et par longs intervalles dans le Maghreb central et quelquefois jusque sur l'Ifrikia. Leurs droits sur les États de Fez, de Maroc et de Tafilet qui avait grandi non loin de Sedjelmessa, ainsi que leurs prétentions sur Tlemcen, pas-

sèrent aux Chérifs, dont les héritiers directs ou indirects occupent encore aujourd'hui le trône du Maroc.

Malgré sa longue durée, la dynastie mérinide a laissé peu de monuments remarquables. Elle excita pourtant la terreur et l'admiration qui naissent du prestige de la puissance. « Les Beni-Mérin, disent les chroniqueurs arabes, avaient le secret de faire de l'or; ils lisaient dans les étoiles, interprétaient la voix du tonnerre, et prédisaient la destinée des hommes. » Absorbés par leurs luttes incessantes contre leurs voisins, il leur manqua l'ambition ou le loisir qui s'adonne aux œuvres de la paix, les seules qui soient immortelles. Ils bâtirent pourtant, à Fez et à Tlemcen principalement, des mosquées et des palais qui témoignèrent de l'aptitude des races berbères aux arts et à l'industrie, quand la destinée leur accordait quelques périodes de calme.

Un grand nombre de princes des branches mérinides non régnantes passèrent en Espagne, où ils commandèrent le corps des volontaires de la foi qui se rendit célèbre et redoutable par ses exploits. Les chefs de ces corps étaient toujours des hommes d'épée et remplissaient des fonctions purement militaires. Profitant de la faiblesse des souverains musulmans, qui avaient besoin de guerriers auxiliaires soit pour combattre les rois chrétiens, soit pour résister aux tentatives des maîtres du Maghreb contre l'Andalousie, ils partageaient avec eux les revenus de l'empire.

IBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, traduite par M. de Slane.
RENOU, *Description du Maroc*.
Le Maroc dans l'*Univers pittoresque*.

Jules DUVAL.

MÉROÉ (*Géographie ancienne*). — En combinant les indications fournies par Hérodote (1), Agatharchide (2), Diodore (3), Strabon (4), Pline (5) et Ptolémée (6), avec celles qu'Étienne Quatremère (7) a extraites des géographes arabes, Heeren a pu délimiter le royaume ou empire de Méroé, *cette tête de l'Éthiopie*, comme Pline l'appelle (*caput gentis Æthiopum*), ainsi qu'il suit : « L'ancienne île de Méroé, νῆσος εὐμεγέθης ἡ Μερόη, nous dit-il (8), est la province actuelle d'Atbar ou Atbarah, comprise entre le fleuve de même nom ou Tacazzé, l'ancien *Astaboras* ou *Astabaras*, ὁ Ἀσταβόρας ou Ἀσταβάρας ποταμός, sur le côté droit, et le Nil ou *Astapus*, Ἀστάπους (1), sur le côté gauche. » L'île (ou mieux ce qu'on appelait ainsi) commençait donc au point de jonction du fleuve Tacazzé avec le Nil; et, au sud, était enfermée par le Walduhha, affluent occidental du Tacazzé, et par le bras du Nil, appelé Rahad, dont les sources, comme on sait, se trouvent rapprochées, mais dont les cours divergent (2). Elle était ainsi située entre le 13e et le 18e degrés de latitude nord, et correspondait, pour les temps modernes, à la plus grande partie du royaume de Sennaar et par son côté méridional à une partie de l'Abyssinie. Méroé, ajoute Heeren, n'était donc pas une île, dans toute la force du terme, mais un grand pays, entouré de fleuves, une région mésopotamienne, comme on dirait aujourd'hui, dont la surface surpassait de moitié celle de la Sicile.

Suivant Diodore (I, 23), ce pays de Méroé avait 375 milles en longueur et 125 en largeur; mais Strabon entend (ce qui est bien différent) ces mêmes nombres de la circonférence et du diamètre de ladite contrée, à laquelle il prête la forme d'un bouclier (3). Du côté de l'est, elle était bordée par les montagnes ou hautes terres abyssiniennes et à l'ouest par les sables de la Libye (désert de Bahiouda). Son extrémité méridionale, d'après un voyage d'exploration, fait sous Néron (4), était à 873 milles de Syène (5); il est vrai qu'Ératosthène et Artémidore réduisaient cette distance à 625 ou 600 milles.

Quoi qu'il en soit de ses limites, qui demeureront toujours pour nous obscures et incertaines, on peut dire, d'après le témoignage unanime des voyageurs anciens et modernes, que Méroé était une contrée d'une abondance singulière, riche aussi bien en métaux qu'en céréales, en fruits, en légumes, en bois de construction. Ses prairies nourrissaient de nombreux troupeaux et ses forêts et

(1) L. II, c. 29.
(2) *Agatharchid., de mari Erythræo*, fragm. 50, p. 141 du t. I des *Geographi græci minores*, édit. de Car. Müller, dans la *Bibliothèque grecque* d'A. F. Didot.
(3) L. I, c. 33.
(4) L. XVII, c. 1, § 2 éd. Müller (*Bibl. gr.* de Didot).
(5) VI, 35, 8. — II, 71, 3; 75, 2; 77, 1; — V, 10, 4; — X, 4; — XII, 8, 2; — XXIV, 102, 3.
(6) L. IV, c. 7.
(7) Voy. *Mémoire sur la Nubie*, p. 20, dans le t. II des *Mém. géogr. et hist. sur l'Égypte*, etc. (Paris, 1811, in 8°),
(8) *De la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité*, etc., t. V de la trad. franç., p. 117.

(1) Nom qui, selon Diodore, aurait le sens de *e tenebris aquam* : ὅπερ ἐστὶ μεθερμηνευόμενον εἰς τὴν Ἑλλήνων διάλεκτον ἐκ τοῦ σκότους ὕδωρ. L. I, c. XXXVII, § 9.
(2) Une note extraite de l'Hérodote de Rawlinson précisera davantage cette délimitation : « L'île de Méroé, y est-il dit, était la péninsule contenue entre la principale branche du Nil à l'ouest, l'Astapus ou moderne Abawée ou Bahr-el-Azrek, avec son tributaire le Rahad (probablement l'Astasobas), au sud, et l'Astaboras (auj. *Atbarah*) à l'est.
(3) Τὴν δὲ νῆσον θυρεοειδῆ φασι τὸ σχῆμα. (XVII, p. 821.)
(4) Ce voyage scientifique avait fait oublier naturellement les explorations plus anciennes de Dalion, de Simonide le Jeune et de Timosthène, mentionnées par Pline (VI, XXXV, 6).
(5) Voy. Pline, VI, 29-33.

ses marécages beaucoup de bêtes fauves et de gibier. Malgré l'extrême élévation des rives du Nil dans cette partie de son cours, circonstance qui dut toujours empêcher Méroé de tirer grand profit de l'inondation annuelle, le désert ne formait qu'une très-faible étendue par rapport aux terres fertiles dans un pays tellement coupé de cours d'eau. Grâce à cette fertilité, grâce aussi à son heureuse situation entre l'Éthiopie et la mer Rouge, c'est-à-dire entre les régions à épices et celles d'où l'on tirait la poussière d'or et les pierres précieuses, Méroé était depuis très-longtemps le centre d'un commerce aussi actif que varié. Sa capitale, qui portait le même nom (1), est placée par Ératosthène à 700 stades, et par Pline à 70 milles romains seulement, au sud du confluent du Nil et de l'Astaboras (2), dans le voisinage d'une petite île du Nil, nommée Tadou, ce qui détermina Bruce à en fixer l'emplacement un peu au-dessous de la moderne Shendy. Mais Rawlinson, avec plus d'autorité, la rapproche davantage de la moderne Dankalah, à 27 milles nord-est de Shendy. Méroé, du reste, n'était pas la seule ville de la contrée, à en juger par l'importance et l'étendue des ruines que, depuis Bruce, on n'a cessé d'y explorer et d'y relever. Toutes ces ruines gisent entre 16° et 17° de latitude nord, dans le voisinage même du Nil. Les plus méridionales se trouvent à *Naga-Djebel-Ardan;* elles consistent en débris de quatre temples, bâtis dans le style égyptien, mais de la dernière époque; l'un est dédié à la divinité à tête de bélier. « Le principal portique de ce temple est détaché du bâtiment principal, pratique inusitée dans la pure architecture égyptienne; et on y arrive par une avenue de sphinx, de 7 pieds de haut, portant aussi la tête de bélier. Les sculptures, comme celles d'Égypte, représentent des événements historiques, Ammon recevant l'hommage d'une reine, ou bien encore un roi tenant ses captifs par les cheveux et s'apprêtant à leur trancher la tête avec une hache. A *Woad Naja*, à peu près à un mille de l'Astapus, sont les restes d'un temple en grès, de quatre-vingt-neuf pieds de long, avec les figures et emblèmes de Phtha, d'Athor et de Typhon sur les chapiteaux des colonnes, le tout ceint de remparts de briques, qui dénotent l'antique présence d'une vaste cité (1); puis, à 16 ou 17 milles à l'ouest de l'Astapus, les huit temples d'*El-Mesaourat*, construits dans un style d'architecture qui rappelle l'époque des Ptolémées; enfin, sur la rive orientale, à 2 milles environ du fleuve, des groupes de 80 pyramides, dont une de 160 pieds de haut. » En somme, l'impression que donne la vue de ces ruines, même des plus anciennes, est absolument contraire à l'opinion consacrée que l'antique civilisation de l'Égypte dérivait de la civilisation encore plus ancienne de Méroé. Des deux pays, celui qui a agi sur l'autre est incontestablement l'Égypte; mais cette influence a été tardive, indirecte; l'imitation des arts de l'Égypte a été grossière et maladroite; et d'ailleurs l'histoire a constaté des différences essentielles dans la constitution des deux pays : ainsi, autant en Égypte il était rare que le pouvoir fût laissé aux mains d'une femme, autant le fait paraît avoir été commun à Méroé (2); de même aussi à Méroé, la forme du gouvernement demeura longtemps théocratique, après qu'elle eut cessé d'être telle en Égypte (3). Naturellement on a recherché à quel moment de l'histoire d'Égypte l'influence de ses arts et de ses lois avait pu s'exercer sur Méroé et modifier la civilisation, ou mieux la barbarie éthiopienne : or, ce qu'on a trouvé de plus vraisemblable, c'est de voir dans les *Automoles*, ou immigrants volontaires, dont parle Hérodote (II, 30), et dans les *Sembrites* d'Ératosthène, de Strabon et de Pline, autrement dit dans ces guerriers égyptiens qui, vers la seconde moitié du septième siècle av. J.-C., cherchèrent un asile en Éthiopie contre la tyrannie de Psammitichus, ennemi déclaré des privilèges de la caste militaire, les conquérants et les civilisateurs tardifs du Sennaar. Dans un autre système, plus récent, on oppose Méroé, capitale de l'Éthiopie méridionale, à Napata (aujourd'hui *Djebel-Berkel*), capitale de l'Éthiopie septentrionale, et on fait de Méroé le dernier et humble asile de l'indépendance et de la nationalité éthiopiennes, après que les rois égyptiens de la XII^e^ et de la XVIII^e^ dynasties eurent fait de Napata, sa brillante rivale, une de leurs résidences habituelles : de la sorte s'expliquerait ce fait, relevé par Wilkinson, qu'aucune des ruines de Méroé n'est comparable pour l'ancienneté à

(1) La tradition rapportée par Diodore et Strabon, qui attribuait la fondation de Méroé à Cambyse, et le choix de son nom à un pieux souvenir du conquérant persan, est trop extravagante, au dire de Wilkinson, pour être relevée. Méroé est fréquemment désignée dans les inscriptions assyriennes sous le nom de *Mirukh*, forme primitive, que la transcription grecque a défigurée, comme tant d'autres.

(2) Position qui s'accorde avec cette indication de Philon, que le soleil y était vertical 45 jours avant le solstice d'été. Cf. Pline, VI, 30.

(1) Strabon dit que dans la ville de Méroé les maisons avaient leurs murs faits de briques et étaient formées d'ailleurs d'un tissu de lames minces d'écorce de palmier.

(2) « Regnare feminam Candacem, quod nomen multis jam annis ad reginas transiit. » *Pline.*

(3) Voy. Diodore (III, c. 6, § 3), qui attribue au roi Ergamènes, contemporain du deuxième Ptolémée, ami et disciple des Grecs, la destruction tardive de cet ordre de choses.

celles de Djebel-Berkel, puisque Napata aurait si longtemps éclipsé Méroé.

Bibliographie : Caillaud : *Voyage à Méroé, au Fleuve-Blanc*, etc. Paris, 1826, 4 vol. in-8°, et 2 vol. in-fol.

Burckhardt, *Travels in Nubia*, etc. London, 1819, in-4°.

Hoskins : *Travels in Ethiopia* (London, 1835, in-4°). Les chapitres 19-22 de cette relation sont intitulés : *De l'histoire du commerce et des arts de Méroé.*

Ritter : *Géographie générale comparée*, trad. par E. Buret et Desor, t. II, p. 242, 251, 264, 276, et 290.

Forbiger : *Handbuch der alten Geographie*, t. II, p. 814 et suiv.

Smith : *Dictionary of greek and roman Geography*, art. Méroé.

A. T.

MERS-ÈL-KÉBIR, le futur Gibraltar de l'Algérie, port de guerre et de commerce, situé par 35° 44′ de lat. nord et 3° 1′ de long. ouest, au fond d'une rade du golfe d'Oran, à l'entrée du canal qui sépare l'Afrique de l'Espagne, terre éloignée de 160 kilomètres seulement. Les avantages nautiques du mouillage, très-bien abrité des vents du nord-ouest au sud-est, en passant par l'ouest, en firent de tout temps un centre maritime et commercial d'une certaine importance, dont la destinée fut toujours liée à celle d'Oran, qui n'en est éloigné que de 8 kilomètres.

Mers-èl-Kébir, est la traduction arabe du *Portus Magnus* des Romains. La forteresse fut construite par le roi mérinide (*voy.*, ci-dessus, l'art. MÉRINIDE) Aboul-Hacen, à l'époque où, devenu maître de Tlemcen, il soumit à sa domination tout le Maghreb extrême et central, au milieu du quatorzième siècle. La place devint bientôt un nid de pirates, le premier en date peut-être sur cette côte : elle fut prise par les Portugais en 1415, et ressaisie par les Zianites de Tlemcen en 1437. Enlevée une seconde fois en 1471, les Oranais en chassèrent les Portugais en 1477. Vingt ans plus tard, en 1497, le duc de Médina-Sidonia l'attaqua pour l'Espagne; mais il fut repoussé, et force lui fut d'abandonner l'entreprise. En 1505, le marquis de Comarez (Diégo de Cordova) s'en empara, après un siége de cinquante jours. En 1563, les Algériens l'attaquèrent rudement par terre et par mer, sans pouvoir s'en rendre maîtres. En 1708, le dey d'Alger Mohammed-Baktach, assisté de son khalifa, Hassan, et de Bou-Chelagran, bey de Mascara, renversa le fort à l'aide de quatre énormes mines, et passa au fil de l'épée toute la garnison, forte de plus de trois mille soldats. En 1732, le comte-duc de Montemar, au nom de l'Espagne, l'arracha à l'agha turc Ben-Dabiza, après une lutte sanglante. En 1748, les fortifications furent rétablies par l'ingénieur général don Antonio Gaver. La place fut remise en 1792 au bey d'Oran, Mohammed-èl-Kébir, en exécution du traité conclu avec les Espagnols, après le tremblement de terre qui détermina les chrétiens à évacuer la capitale de la province. Le bey Hassan, qui commandait à Oran en 1830, ayant appris le triomphe des Français, offrit de se soumettre, sur le rapport du capitaine de Bourmont, fils du vainqueur d'Alger, qui fut envoyé en mission auprès de lui. Le 21ᵉ de ligne partit pour Oran, sous les ordres du colonel Goutfrey; la petite expédition mit à la voile le 6 août; mais à peine était-elle mouillée en rade d'Oran qu'elle fut rappelée, à la nouvelle de la révolution de Juillet; quelques compagnies étaient déjà à terre : on les rembarqua sur-le-champ; mais, en abandonnant le port de Mers-èl-Kébir, on fit sauter le fort du côté de la mer. Au mois de décembre suivant le général Damrémont reparut en vue d'Oran, avec la mission de l'occuper au nom de la France. Il prit possession des forts de Mers-èl-Kébir, sur lesquels le drapeau français n'a cessé depuis lors de flotter. La conquête française a profité, en les améliorant, des formidables défenses construites par les Espagnols.

La rade de Mers-èl-Kébir, sur laquelle une flotte peut stationner en toute saison, commande militairement les ports compris entre le cap Tenez et la frontière du Maroc; elle est reliée par une belle route stratégique à Oran, et par cette ville à tous nos centres d'action à l'intérieur du pays; elle couvre et défend la frontière maritime des régions d'Oran et de Tlemcen. Si les parages de Gibraltar redevenaient le théâtre de batailles navales, Mers-èl-Kébir, placé sous le vent de détroit, offrirait un refuge facile à atteindre, même pour des vaisseaux désemparés. Le mouvement des navires dans le port, des voyageurs et des voitures sur les quais, le phare qui s'avance sur une pointe en mer, les fortifications dessinant sur un ciel toujours azuré leur silhouette anguleuse et crénelée, les maisons qui se dressent en amphithéâtre sur les pentes escarpées de la montagne pour avoir la vue de la mer, font de Mers-èl-Kébir un site aussi intéressant pour l'artiste que pour le marin. Ce port est doté d'un entrepôt réel, d'un service de santé et d'un bureau de douanes.

Divers projets ont été proposés pour le développement du port militaire et la création d'un port de commerce : aucun d'eux n'a été encore mis à exécution, mais les travaux ordinaires accroissent annuellement la force de cette place, considérée à juste titre comme la clef de la province d'Oran. Sa population, dans laquelle les Espagnols dominent, est de seize cents habitants.

FEY. — *Histoire d'Oran.*

LIRUSSOU. — *Les Ports de l'Algérie.*

JULES DUVAL. — *Tableau de l'Algérie.* — Observations personnelles.

Jules DUVAL.

MERVEILLES. On a donné le nom de *Merveilles du monde* à sept grands ou-

vrages de l'antiquité qui étaient consacrés sous ce nom dès le temps de Strabon. Ils ont été décrits dans le petit traité *De septem orbis Miraculis*, que l'on a faussement attribué à Philon de Byzance, fameux ingénieur du second siècle avant Jésus-Christ. Traduit du grec en latin par Léon Allatius en 1640, cet opuscule a été inséré dans le tome VIII du *Thesaurus antiquitatum Græcarum* de Gronovius.

Ces sept merveilles étaient:

Les pyramides d'Égypte;

Les jardins suspendus et les murs de Babylone;

Le tombeau du roi Mausole;

Le temple de Diane, à Éphèse;

Le Jupiter Olympien, œuvre de Phidias;

Le Colosse de Rhodes;

Le phare d'Alexandrie.

On y ajoute quelquefois l'Esculape d'Épidaure, la Minerve d'Athènes, l'Apollon de Délos, le Capitole, le temple d'Adrien à Cyzique. Nous nous bornerons aux premières, qui ne représentent, comme on le voit, que le monde grec et oriental.

I. *Pyramides d'Égypte.* — Sur 39 pyramides qui existent en Égypte, il y en a 33 aux environs de Memphis. La première que l'on rencontre du côté de l'Orient, sur le plateau qui domine le village de Gizeh, est la plus grande de toutes; c'est celle que l'on appelle *pyramide de Chéops*. La deuxième est un peu plus petite, c'est celle de Chéphren. La troisième est de dimensions beaucoup moindres, c'est celle de Mycérinus. Ce qui distingue celle-ci, et en fait un monument non moins curieux que les deux autres, c'est qu'elle est revêtue de granit. Sur le penchant du coteau et dans l'alignement de la face méridionale de la seconde pyramide, est le sphinx colossal, taillé dans le roc. C'est dans Hérodote que l'on trouve les premiers documents sur la construction de la grande pyramide, dite de Chéops (1). Dix ans, selon lui, furent employés à la chaussée destinée à conduire les pierres des carrières de la montagne d'Arabie (Mocattam) jusqu'à la montagne libyque; cent mille hommes furent employés, se renouvelant tous les trois mois. La pyramide elle-même coûta vingt années de travail. Les mesures données par Hérodote diffèrent de celles qu'ont données Diodore, Strabon, Pline et les voyageurs modernes. Les dimensions étaient, en nombres ronds, 230 mètres pour le côté de la base, et 150 mètres pour la hauteur (2).

« Cette pyramide, dit Hérodote, fut bâtie en forme de degrés. Quand on eut commencé à la construire de cette manière, on éleva de terre les autres pierres, et, à l'aide de machines faites de courtes pièces de bois, on les monta sur le premier rang d'assises. Quand une pierre y était parvenue, on la mettait dans une autre machine, qui était sur cette première assise; de là on la montait par le moyen d'une autre machine, car il y en avait autant que d'assises: peut-être aussi n'avaient-ils qu'une seule et même machine facile à transporter d'une assise à l'autre lorsqu'on en avait ôté la pierre. Je rapporte la chose des deux façons, comme je l'ai ouï dire. On commença donc par revêtir et perfectionner le haut de la pyramide; de là on descendit aux parties voisines, et enfin on passa aux inférieures et à celles qui touchent la terre. On a gravé sur la pyramide, en caractères égyptiens, combien on a dépensé pour les ouvriers en raiforts, en oignons et en ails; et celui qui m'interpréta cette inscription me dit, comme je m'en souviens très-bien, que cette dépense se montait à 1,600 talents d'argent. Si cela est vrai, combien doit-il en avoir coûté pour les outils de fer, pour le reste de la nourriture et pour les habits des ouvriers, puisqu'ils employèrent à cet édifice le temps que nous avons dit, sans compter celui qu'ils durent mettre à tailler les pierres, à les voiturer, et à faire les édifices souterrains, et qui sans doute fut considérable. (1) »

A quelle fin fut entreprise une telle cons-

(1) L. II, cap. 124, 125, 126.

(2) L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* (1853, page 236) adopte le chiffre 168 mètres pour la hauteur verticale. La tour de Strasbourg (le Munster) ne s'élève au-dessus du pavé que de 142 mètres. En comprenant l'encastrement dans lequel furent posées les pierres angulaires de l'assise inférieure du *revêtement*, la base avait une longueur totale de 232m, 66; la distance entre les extrémités apparentes des assises était de 227m, 28; ce qui donne 2m, 70 pour l'épaisseur du revêtement. Il en résulte que les arêtes du parement devaient se réunir à une hauteur perpendiculaire de 160m, c'est-à-dire à 10 mètres environ au-dessus de la plate-forme actuelle. Il est certain que la pyramide se terminait en pointe. Cela ressort du texte du Pseudo-Philon de Byzance: Συνάγεται τὸ πᾶν ἔργον εἰς πυραμίδα καὶ γνώμονος σχῆμα (Dans le Traité περὶ τῶν ἑπτὰ θεαμάτων, ap. Gronov. *Thes. Antiq. Græc.*, t. VIII, p. 2559), lequel s'accorde parfaitement avec celui d'Ammien Marcellin (Livre XXII, p. 232, édit. Valois), du moine Dicuil (ch. VI, § 8, n° 4; p. 24, Letronne).

Ce qui étonne et confond, c'est la quantité prodigieuse des matériaux. Voici un calcul approximatif qui peut en donner une idée: La pyramide de Chéops avait 2,620,000 mètres cubes de solidité; celle de Chéphren, 1,880,000; celle de Mycérinus, 193,000. Si l'on suppose un mur de trois mètres de hauteur et $\frac{1}{2}$ de mètre d'épaisseur, dans lequel entreraient toutes les pierres des trois pyramides, ce mur aurait une longueur de 469 myriamètres ou 1054 lieues, c'est-à-dire qu'il traverserait toute l'Afrique, depuis Alexandrie jusqu'à la côte de Guinée. Les seuls matériaux de la pyramide de Chéops dans son intégrité première donneraient un mur de 260 myriamètres de longueur. (Letronne, *Trad. franç. de Strabon*, t. V, p. 305, note 1.)

(1) II, 125; Ibique Interprett.

truction? Suivant l'opinion la plus répandue, les pyramides étaient destinées à la sépulture des rois (1). Dans une salle intérieure, en effet, on aperçoit un tombeau vide; et Diodore nous apprend que les rois d'Égypte n'osèrent s'y faire enterrer, de peur que leurs corps n'en fussent arrachés par la multitude; ce qui a donné lieu à la phrase fameuse de Bossuet : « encore les rois qui l'avaient bâtie n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés, et ils n'ont pas joui de leur sépulcre. (2) » Suivant Pline, la construction des pyramides n'aurait été qu'un moyen d'asservir le peuple en l'accablant de travaux, et une vaine ostentation de la puissance des rois (3). Parmi les modernes (4), quelques-uns se sont mis en tête qu'elles avaient été construites pour conserver le blé, d'autres, pour arrêter les sables du désert (5). A ce compte, ce n'eût pas été assez dire *l'une des sept merveilles du monde;* il aurait fallu trouver un autre nom pour désigner la grande pyramide.

On serait embarrassé de décider laquelle de ces deux rêveries est la plus bizarre et la plus folle. Le moyen âge s'est complu dans la première. Dès le quatrième siècle de notre ère, la plupart de ceux qui faisaient des pèlerinages en Terre-Sainte, prenaient par l'Égypte, afin de visiter les solitaires de la Thébaïde; ils débarquaient à Tennis, se rendaient, par le canal, sur les bords de la mer Rouge, afin de contempler le théâtre de la catastrophe de Pharaon. Ils ne se dirigeaient vers Jérusalem qu'après avoir parcouru pieusement les lieux consacrés par le séjour des Hébreux et les miracles de Moïse. Leur foi naïve ne s'étonnait pas de retrouver encore imprimée, non-seulement sur la plage, mais même dans la mer (1), les traces des chariots de l'impie Pharaon; et ce miracle permanent, qu'ils voyaient de leurs yeux, les préparait excellemment à tout ce qu'ils allaient trouver de prodigieux à Jérusalem et en Palestine. Ce qui, sur les bords du Nil, les réjouissait et les émerveillait le plus, c'était la vue des pyramides. Elles leur représentaient, non pas la grandeur des antiques Pharaons, mais la prévoyance, la sagesse et le génie de Joseph. Ils admiraient comment ce saint patriarche avait pu construire en si peu de temps ces incomparables *greniers* (2); ils se demandaient, avec une curiosité bien légitime, comment on avait pu s'y prendre pour remplir ces magasins, pour porter le blé dans l'énorme cavité de la pyramide. Les plus ingénieux supposaient que l'on avait monté les sacs jusqu'au sommet (ce qui avait dû être aisé, lorsqu'au lieu des degrés actuels, il y avait un revêtement qui présentait, du

(1) C'est l'opinion de Strabon : Ὀρεινή τις ὀφρύς ἐστιν, ἐφ' ᾗ πολλαὶ μέν εἰσι πυραμίδες, τάφοι τῶν βασιλέων, τρεῖς δ'ἀξιόλογοι· τὰς δὲ δύο τούτων καὶ ἐν τοῖς ἑπτὰ θεάμασι καταριθμοῦνται. (Livre XVII, p. 808 A = p. 1126, 29 Meineke = t. III, p. 261 Coraï. Cf. Lucien, *Charon.*, § 22, p. 137, Didot.) Letronne (*Sur le revêtement des pyramides de Gizeh*, p. 50; *Journ. des Savants*, 1841, p. 449 et 450) admet, comme à peu près démontré, que la destination des pyramides était exclusivement funéraire.

(2) *Discours sur l'histoire universelle*, III, 8.

(3) Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio. Quippe quum faciendi eas causa a plerisque tradatur ne pecuniam successoribus aut æmulis insidiantibus præberent, aut ne plebs esset otiosa. (*Nat. Hist.*, XXXVI, XVI, 1; t. IX, p. 484, N. E. Lemaire.)

Hérodote, II, 124, parlant de Chéops et de sa tyrannie, dit qu'il contraignit tous les Egyptiens à travailler pour lui, ἐργάζεσθαι ἑωυτῷ κελεύειν πάντας Αἰγυπτίους. (*V.* le premier chapitre de l'*Exode*.) Pour lui la grande pyramide est le tombeau de Chéops (ἐν τῇ αὐτὸν λέγουσι κεῖσθαι Χέοπα, § 126.). Cf. Bæhr. ad Herodot., II, 124, t. Ier, p. 710.

(4) Dicuil, ch., VI, § III, p. 24, édit. Letronne : « In Nilo longe navigante, *septem horrea*, secundum numerum annorum abundantiæ, *quæ sanctus Joseph fecerat*, de longinquo admirantes, tanquam montes viderunt, quatuor in uno loco ac tria in altero. » Cf. Grégoire de Tours, *Histor. Franc.*, I, 10, ap. Dom Bouquet, t. II, p. 142.

(5) Cette opinion a été émise par M. Fialin de Persigny, non par manière de plaisanterie, comme on serait tenté de le croire, mais sérieusement; si sérieusement qu'il l'a appuyée d'un Mémoire spécial, et qu'il a présenté ce Mémoire à l'Académie des Sciences, en août 1844. (*National* du 7 août 1844; *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XIX, année 1844, 2e semestre, p. 328, 329, 410.)

(1) Cette platitude remonte jusqu'à Orose. Suivant lui, on voyait distinctement ces traces, *non solum in littore, sed etiam in profundo quousque visus admittitur*. (I, 10.) Le pauvre Cosmas Indicopleuste dit à peu près la même chose; et le moine Dicuil, autre ignare, parle d'un frère Fidelis qui, après avoir mesuré le côté de la base de l'un des *greniers de Joseph*, voulut aller visiter le port où Moïse était entré avec son peuple, *non solum, ut intrasset portum sed, ut in eo* VESTIGIA CURRUUM ET ROTARUM ORBITAS PHARAONIS CERNERET. (*De Mensura orbis*, ch. VI, § III, n° 6, p. 25.) Cf. Letronne, sur Dicuil, p. 88, et *Sur le revêtement des pyramides de Gizeh*, p. 16. (*Journal des Savants*, juillet 1841, p. 394.)

(2) Gregor. Turon. ap. Letronn. *Dicuil*, p. 14 : « Super ripam ejus (Nili)... Babylonia altera civitas collocatur, in qua *Joseph Horrea* (pyramides) *miro opere de lapidibus quadris et cæmento ædificavit.* » Le *Grand Étymologique* : πυραμίδες δὲ πάλιν λέγονται ὡρεῖα (horrea) βασιλικὰ σιτοδόχα, ἃ κατεσκεύασε Ἰωσήφ. Étienne de Byzance dit que les pyramides étaient ainsi nommées des blés que le Roi y avait entassés (πυραμίδες... ἀπὸ τῶν πυρῶν); étymologie absurde, qui n'a évidemment d'autre fondement que l'homophonie, toute fortuite, des deux mots πυραμίς et πυρός, froment.

L'origine du mot *pyramide* est toute égyptienne. Silvestre de Sacy (*Observations sur l'origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux pyramides d'Égypte*, dans le MAGASIN ENCYCLOPÉDIQUE, t. VI, p. 446-503) dérive ce mot de l'article copte ou égyptien *pi* et de *hharam, sacré; pi-hharam* signifierait donc *le lieu sacré*. Adler et Rossi le dérivent de l'article *pi* et de *rama, élevé; pi-rama, le monument élevé*. Voyez Jomard, *Description de l'Égypte*, 2e édit. in-8°, 1819, t. IX, p. 822 et suiv.

haut en bas, c'est-à-dire sur un développement de cinq cents pieds environ, une surface parfaitement lisse et polie!), et que le blé avait été versé par l'ouverture que le prévoyant patriarche avait fait ménager à cet effet. Grégoire de Tours donne, de bonne foi, quelques détails sur cette laborieuse et fantastique opération. Au neuvième siècle, c'était une opinion commune en Égypte que les pyramides étaient les *greniers de Joseph* (1); il n'y en avait pas d'autre parmi les chrétiens et les juifs. Et elle persista longtemps, car on la retrouve encore, à la fin du quatorzième siècle, dans le journal du voyage fait en Terre-Sainte et en Égypte par le très-illustre messire Simon de Sarrebruche, baron d'Anglure, en l'année 1395 (2). Il est curieux même qu'un érudit du siècle dernier, P. E. Jablonski, ait incliné à croire que les pyramides étaient réellement l'œuvre de Joseph, fils de Jacob (3).

Diderot, dans l'*Encyclopédie*, à l'article PHILOSOPHIE DES ÉGYPTIENS, imagine que les Égyptiens voulurent laisser un éternel témoignage de leurs connaissances et de leur histoire en les gravant en caractères hiéroglyphiques sur ces murs impérissables. Cette interprétation, plus spécieuse que solide, qui ne repose d'ailleurs sur aucun document, a été réfutée avec sagacité par Larcher, dans ses notes sur Hérodote. L'*Encyclopédie méthodique*, à l'article PYRAMIDE, suppose que la pyramide de Memphis était le tombeau d'Osiris; elle remarque que la forme et la situation de ce monument, dont les quatre coins répondent aux quatre points cardinaux, font que, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à l'équinoxe d'automne, l'ombre ne dépasse pas la base; d'où ce vers d'Ausone :

Ipsa suas consumit pyramis umbras (4);

et elle en conclut, avec quelque hardiesse, que ce pouvait être le symbole d'Osiris disparaissant pendant l'hiver et chassé par Typhon.

Tel est à peu près aussi le système de Dupuis. Il croit que les pyramides furent élevées à l'astre qui nous dispense la lumière, et qui était adoré par les Égyptiens sous le nom d'Osiris. Il résulte, pour lui, des dimensions de la grande pyramide et de la latitude sous laquelle elle est élevée, que quatorze jours avant l'équinoxe de printemps, époque précise à laquelle les Perses célébraient le renouvellement de la Nature, la grande pyramide devait cesser de rendre des ombres à midi, et qu'elle n'en projetait plus que quatorze jours après l'équinoxe d'automne. Au jour où le soleil se trouvait dans le parallèle ou cercle de déclinaison australe, qui répond à cinq degrés quinze minutes (ce qui arrivait deux fois l'an : la première, avant l'équinoxe de printemps, la seconde, après celui d'automne), cet astre paraissait exactement, à midi, sur le sommet de la pyramide. Alors, pendant quelques instants, son disque majestueux semblait placé sur cet immense piédestal et s'y reposer, tandis que ses adorateurs, agenouillés au pied, prolongeant leur vue le long du plan incliné de la face boréale de la pyramide, contemplaient le grand Osiris, soit qu'il descendît dans l'ombre du tombeau, soit qu'il en sortît triomphant. Il en était de même de la pleine lune des équinoxes, lorsqu'elle avait lieu dans ce parallèle. Ainsi, les Égyptiens auraient exécuté le projet le plus hardi qui fut jamais imaginé, celui de donner un piédestal au Soleil et à la Lune, ou à Osiris et à Isis : à midi pour l'un, et à minuit pour l'autre, lorsqu'ils arrivaient dans la partie du ciel près de laquelle passe la ligne qui sépare l'hémisphère boréal de l'hémisphère austral, l'empire du bien de celui du mal, celui de la lumière de celui des ténèbres. Ainsi ils auraient voulu que l'ombre disparût de dessus toutes les faces de la pyramide à midi, durant tout le temps que le soleil séjournait dans l'hémisphère lumineux, et que la face boréale se couvrît d'ombre, lorsque la nuit commencait à reprendre son empire dans notre hémisphère, c'est-à-dire au moment où Osiris descendait au tombeau et aux enfers. Son tombeau était couvert d'ombres pendant à peu près six mois; après quoi, la lumière l'investissait tout entier à midi, dès que, revenu des enfers, le dieu passait dans l'hémisphère lumineux et reprenait son empire. Alors Osiris était rendu à Isis et à Horus, dieu du printemps,

(1) S. de Sacy, *Mém. cité*, p. 449.

(2) Volume rarissime, cité par Letronne (*Sur le revêtement des pyramides de Gizeh*, p. 46; *Journal des Savants*, juillet 1841, p. 393).

(3) *Opuscules*, t. II, p. 176, 177; dans sa dissertation sur la *Terre de Gessen* (Letronne, *Dicuil*, p. 87). Ces absurdités et bien d'autres du même genre étaient répandues et accréditées par les Juifs alexandrins, qui avaient la manie de rattacher l'histoire de leurs aïeux à celle de l'antique Égypte, et d'exalter outre mesure le rôle qu'ils avaient joué, l'influence qu'ils avaient eue sur le développement de la civilisation égyptienne, à l'époque même de leur captivité.

(4) Cette circonstance avait été remarquée des anciens. Lucien, dans le *Toxaris* (§ 27, p. 432, Didot), la mentionne comme une de celles qui piquaient le plus vivement la curiosité des voyageurs, presque à l'égal de la voix de Memnon. Il parle d'un voyageur qui se trouvait en Égypte, κατὰ θέαν τῶν πυραμίδων καὶ τοῦ Μέμνονος· ἤκουε γὰρ ταύτας ὑψηλὰς οὔσας μὴ παρέχεσθαι σκιὰν, τὸν δὲ Μέμνονα βοᾶν πρὸς ἀνατέλλοντα τὸν ἥλιον· τούτων ἐπιθυμήσας Δημήτριος, θέας μὲν τῶν πυραμίδων, ἀκροάσεως δὲ τοῦ Μέμνονος, ἀνεπεπλεύκει κατὰ τὸν Νεῖλον. (Voy., plus haut, l'article MEMNON.)

qui avait enfin vaincu le génie des ténèbres et des hivers (1).

Assurément ces vues de Dupuis sont extrêmement hasardées, et il est assez prouvé qu'elles n'ont pas de fondement (2); mais elles ont un certain grandiose saisissant que l'on ne peut méconnaître, et qui les distingue des explications presque niaises qui ont été rapportées plus haut. Quoi de plus ridicule, en effet, que d'assimiler à des greniers d'abondance les pyramides, monuments *fermés*, dont l'intérieur était comme inaccessible? Et, si les anciens Égyptiens avaient eu la pensée, lorsqu'ils élevèrent ces prodigieuses constructions, d'opposer une barrière à l'envahissement des sables du désert, quelle apparence qu'ils eussent si mal pris leurs mesures et qu'ils se fussent donné la peine inutile de dresser à grands frais un rempart qui n'était d'aucun secours et qui n'arrêtait rien? Sans doute l'idée de Dupuis est chimérique, mais elle frappe l'imagination; et, fantaisie pour fantaisie, on aimerait mieux croire que la pyramide de Chéops était un colossal piédestal du Soleil et un muet témoin du culte de cet astre, ou encore un monument destiné à transmettre le souvenir des révolutions du globe, en conservant les archives des peuples, que d'y voir un magasin à blé, dont l'accès aurait été à peu près impossible, ou une barrière vaine et dérisoirement inefficace contre les progrès du désert.

Ne pouvant qu'indiquer tous ces systèmes, nous renvoyons aux sources principales :

Hérodote, II, 124, 125, 126. — Diodore de Sicile, I, 48. — Strabon, XVII. — Pline, lib. XXXVI, c. 16 et 17; V, 11. — Pomponius Méla, *De situ orbis*, I, 9. — Solin, c. XLII. — Ammien Marcellin, XXII. — Cassiodore, *Lettres*, IX. — Greaves, *Pyramidographia;* London, 1646. — Savary, *Lettres sur l'Égypte*. — Shaw, *Voyages et observations relatives à plusieurs parties de la Barbarie et du Levant*, t. II. — Richard Pococke, *Description of the East*, t. Ier, 1789. — Norden, *Voyage d'Égypte et de Nubie*, avec les notes de Langlès. — Paucton, *Métrologie*. — *Travaux de la Commission d'Égypte*. — A. J. Letronne, *Recherches géographiques et critiques sur le livre* DE MENSURA ORBIS TERRÆ, *de Dicuil* (Paris, 1814; in-8°), p. 90-119. — Le même : *Sur le revêtement des Pyramides de Gizeh*, in-4°, 1841; et *Journ. des Sav.*, juillet et août 1841. — Howard Vyse : *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh in* 1837; London, 1840, 2 vol. et les articles de Raoul-Rochette, *Journal des Savants*, avril 1841, p. 223 et suiv.; ann. 1844, mars, mai, juin et juillet.

II. *Les jardins suspendus et les murs de Babylone*. — Hérodote a laissé de la ville de Babylone une description curieuse dont l'exactitude est chaque jour mieux appréciée.

(1) *Abrégé de l'origine de tous les cultes*, par Dupuis, citoyen français; Paris, an VI; chap. VI, p. 137 de l'édition de H. Agasse.

(2) Voyez l'*Analyse des Recherches de M. Letronne sur les Représentations zodiacales*, par Édouard Carteron; Paris, 1843, in-8°.

« Cette ville, dit-il, située dans une grande plaine, est de forme carrée. Chacun de ses côtés a 120 stades de long; ce qui fait pour l'enceinte de la place 480 stades (1). Elle est si magnifique que nous n'en connaissons pas une qu'on puisse lui comparer. Un fossé, large, profond et plein d'eau, règne tout autour : on trouve ensuite un mur de cinquante coudées de roi d'épaisseur, sur 200 en hauteur (2).

«.... Au haut et sur les deux bords de cette muraille on éleva deux rangs de tourelles à un seul étage, les unes vis-à-vis des autres (3), entre lesquelles on laissa autant d'espace qu'il en faut pour le passage d'un char à quatre chevaux (4). Il y avait à cette muraille 100 portes d'airain massif, comme les jambages et les linteaux. » (Livre I, ch. 178, 179.)

La tradition de l'antiquité était que ces murs pouvaient recevoir quatre chars de front; de là, ces vers de Properce :

Persarum statuit Babylona Semiramis urbem,
Ut solidum cocto tolleret aggere opus,
Et duo in adversum missi per mœnia currus
Ne possent tacto stringere ab axe latus (5).

Quant aux dimensions de ces murailles, les témoignages des écrivains anciens ne se rapportent pas tous exactement les uns aux autres. L'auteur du petit Traité *sur les sept merveilles*, attribué faussement à Philon de Byzance (6), leur donne une étendue de 360

(1) D'après les calculs de Volney (*Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*), ces 480 stades équivaudraient à 48 kilomètres, chiffre énorme, mais que ne trouvent pas invraisemblable les voyageurs modernes qui ont visité l'Orient. Voyez les notes de Miot de Mélito sur la description d'Hérodote, t. Ier, p. 205-210; le commentaire abondant et instructif de Bæhr, t. Ier, p. 366 et suiv., 2e édit., 1857. — Il suffit de rappeler *la muraille de la Chine*.

(2) D'après le même Volney, 288 pieds 10 pouces. Si, avec quelques métrologues, on évalue la coudée babylonienne à 233 lignes de Paris, on trouvera le chiffre, vraiment fabuleux, de 324 pieds, soit 120 pieds de plus que la hauteur des tours Notre-Dame.

(3) Οἰκήματα μουνόκωλα ἔδειμαν, τετραμμένα ἐς ἄλληλα, *ædificia unius membri, unius conclavis, quorum, facies* (i. e. anteriores partes) *adversæ sunt*, i. e. *ad se invicem conversæ*. Ce difficile passage a été interprété très-diversement; nous suivons Wyttenbach et Bæhr.

(4) Tavernier affirme (livre II, ch. 8; t. Ier, p. 297, édit. in-8°) qu'il a vu, dans la contrée où s'éleva jadis Babylone, des restes de mur d'une épaisseur telle que *six voitures auraient pu y passer de front*.

(5) Propert., IV, XI, 21-24, p. 311, Haupt. Cf. Diod. Sic., II, VII, 3; Q. Curt., V, I, 26.

(6) Tant que l'on a cru que l'opuscule Περὶ τῶν ἑπτὰ θεαμάτων est bien réellement de Philon de Byzance, contemporain de Ptolémée Philométor, on y a puisé en toute confiance, à cause de la renommée de l'auteur présumé. Ainsi, Lucas Holstenius, qui s'était persuadé que cet opuscule remonte à une époque fort ancienne (*Id certo affirmare possum vetustissimum esse auctorem*. LUCÆ HOLSTENII EPISTOLÆ AD DIVERSOS; lettre à Peiresc, n° CIII, p. 468 de l'édition de Boissonade, 1817), ne faisait pas difficulté d'admettre ce qui y est dit touchant le revêtement de la pyramide de Chéops, et, par exemple, que les Égyptiens avaient employé à ce revête-

stades, ce qui est à peu près l'évaluation de Strabon (XVI, p. 738), de Diodore (II, 7,8) et de Quinte-Curce (V, 1, 26). Pline (VI, 26) suit celle d'Hérodote, qui est 480 stades.

Quoi qu'il en soit de ces dimensions, on ne peut mettre en doute l'immensité de ces murailles et encore moins leur existence. Pausanias dit dans ses *Messéniaques* (ch. XXXI, § 5) qu'il ne les a point vues, et qu'il n'a pu apprendre quelles elles étaient de quelqu'un qui les eût vues de ses yeux; mais ce n'est pas à dire pour cela, comme on l'a cru, qu'il doute qu'elles aient jamais existé. D'ailleurs il reste toujours le témoignage d'Hérodote qui les avait vues (1); et l'on sait que toutes les découvertes modernes confirment la véracité du *père de l'histoire*.

Les jardins suspendus, ὁ κρεμαστὸς κῆπος, complétaient ces gigantesques constructions. Ils étaient attribués, soit à Sémiramis, soit à un roi d'Assyrie, ou de Syrie, nommé Syrus (Pline, XIX, 4; Diodore de Sicile, II, X, 1; Quinte-Curce, V, I, 35), que l'on a confondu à tort avec le grand Cyrus. Probablement ils furent commencés par Sémiramis et achevés plus tard. « Le jardin qu'on appelle *suspendu*, dit le faux Philon de Byzance, ayant une végétation en pleine terre, est cultivé en l'air... Car il est supporté par des colonnes de pierre... Des conduits d'eau provenant de sources placées plus haut arrosent tout le jardin. »

Ces jardins suspendus, ou *paradis* (2), n'étaient probablement que des terrasses, et ils furent bien dépassés par les parcs que les Romains de l'Empire plantaient sur des môles jetés dans la mer.

III. *Mausolée*. Tel était le nom du tombeau qui fut élevé à Mausole par Artémise II, sa femme et sa sœur, reine d'Halicarnasse. Pline est celui des écrivains de l'antiquité qui l'a décrit le plus complétement : « Scopas, dit-il, eut pour rivaux, parmi ses contemporains, Bryaxis, Timothée, et Léocharès, dont on doit parler en même temps, puisque tous quatre travaillèrent au tombeau de Mausole, roi de Carie, mort l'an 2 de la 106e Olympiade. C'est par eux surtout que ce monument devint une *des sept merveilles du monde*. Au midi et au nord, ses côtés ont 63 pieds; les deux autres sont moins larges. Le pourtour entier est de 411 pieds, et la hauteur de 25 coudées; 36 colonnes forment tout autour un péristyle nommé *ptéron*. Le côté du nord fut travaillé par Bryaxis, celui de l'est par Scopas, celui du sud par Timothée, celui de l'ouest par Léocharès. La reine Artémise, qui avait commandé le monument pour honorer la mémoire de son époux, mourut avant qu'il fût achevé; mais les artistes crurent qu'il y allait de leur gloire, et même de l'intérêt de l'art, de terminer, et ils ne quittèrent que quand tout fut fini. La victoire entre eux est encore incertaine. Un cinquième artiste se joignit à eux, et éleva au-dessus du ptéron une pyramide de la même hauteur que le reste de l'édifice, et composée de 24 degrés, toujours décroissant jusqu'à la plate-forme qui la termine. Sur le sommet est un quadrige de marbre, ouvrage de Pythis; cet accessoire donne à la totalité de la construction 140 pieds de haut. » (XXXVI, 5, §§ 18 et 19; t. IX, p. 450-452, N. E. Lemaire.)

Les ruines de ce bel édifice ont été récemment recherchées par une expédition anglaise, et les heureux résultats de ces recherches ont réjoui tous les amis de la belle antiquité.

Boudroum, le nom actuel du lieu, révèle à lui seul une ancienne cité, car la syllabe *roum* ou *room*, placée au commencement ou à la fin du nom d'une place turque, est le signe que cette place appartenait autrefois à l'empire romain.

Halicarnasse, à la chute de l'empire byzantin, était tombé entre les mains des Turcs, puis avait été pris par les chevaliers de Rhodes, qui y bâtirent une forteresse et se servirent pour cette construction des matériaux du mausolée. Déjà, en 1846, le sultan actuel avait offert à la reine d'Angleterre des bas-reliefs tirés des murailles de cette forteresse. Le gouvernement anglais, pensant que de nouvelles recherches pourraient fournir au *British Museum* de nouveaux débris, envoya une expédition.

La *Gorgone* quitta Spithead le 17 octobre 1856 et arriva à Boudroum le 13 du mois suivant. Immédiatement après le débarquement commencèrent des explorations, scientifiquement organisées par M. Newton. Quelques-uns des hommes du navire furent chaque

ment les matériaux les plus précieux, tels que le porphyre, le marbre blanc, le basalte, le granit, le *verde antico*, et avaient disposé ces matériaux de manière à former des zones de plusieurs couleurs, plus ou moins larges, qui, de loin, devaient donner à cet immense édifice l'aspect varié du *Campanile* de Florence. Letronne partagea d'abord cette fausse opinion, et il crut, sur la foi du prétendu Philon de Byzance, que cette prodigieuse *incrustation* avait été réellement exécutée (*Recherches sur Dioscl*, p. 106 et 107). Mais il en est bien revenu depuis (*Recherches sur le revêtement des pyramides de Gizeh*, p. 61; *Journal des Savants*, août 1841, p. 461.)

Il y a déjà longtemps que Fabricius a démontré que l'opuscule en question ne peut être de Philon de Byzance. Si l'on en juge par l'enflure du style et l'incohérence des détails, il doit être de quelque rhéteur d'une époque relativement très-récente.

(1) Bæhr, sur Hérodote, t. Ier, p. 346 A.

(2) *Pensiles horti* (Q. Curce); ὁ κρεμαστὸς καλούμενος κῆπος, (Diodore, *l. l.*, et Strabon, XVI, p. 738); ὁ καλούμενος κρεμαστὸς Παράδεισος. (Beros. ap. Joseph. *Antiqq. Jud.*, X, 13.)

jour envoyés pour creuser à différentes places. On se mit plus spécialement à la recherche du tombeau de Mausole, roi de Carie, qui mourut l'an 353 av. J.-C. Grâce à la persévérance et à l'énergie des officiers et des hommes de la *Gorgone*, assistés par des ouvriers turcs, on finit par découvrir le mausolée, et on rechercha avec une particulière attention le lieu de ses véritables fondations. On peut se figurer combien il y eut de maisons, de murs et d'arbres à abattre et à enlever. La peine des travailleurs fut amplement récompensée par la découverte de nombreuses statues, lions et bas-reliefs, par celle d'un des chevaux qui occupaient le sommet du monument, de deux statues colossales, dont l'une est celle d'une femme assise sur un siége et l'autre d'un homme à cheval, en outre d'innombrables fragments, tels que mains et pieds, jambes, crinières de chevaux ou de lions.

Les dessins que l'on a donnés de quelques-unes de ces sculptures permettent d'en apprécier la beauté. Autant que l'on en peut juger par quelques gravures sur bois, ces restes ont une valeur considérable (1). Les bas-reliefs provenant de la frise, particulièrement, ont une analogie sensible avec les métopes du Parthénon et offrent des figures complètes. Ces morceaux sont :

Un chef d'Amazones à cheval;

Une tête colossale en relief, probablement du fronton;

Une partie de la frise représentant un combat entre les Amazones et les Grecs;

Un autre fragment, probablement de la même frise;

Un bas-relief du même monument;

Une tête d'Artémise;

Une mosaïque trouvée près de la tombe de Mausole (2).

IV. *Le temple de Diane à Éphèse.* — Diane recevait à Éphèse un culte particulier (Tacite, *Ann.*, III, 61); elle y avait un temple fameux et une statue colossale. La tradition attribuait la fondation de ce temple aux Amazones. Vitruve qui en nomme les architectes, nous apprend qu'il était d'ordre ionique. Pline offre encore ici le principal document (3).

« La magnificence du temple d'Éphèse, dit-il, mérite l'admiration : l'Asie entière a employé deux cent vingt ans à le bâtir. On l'établit à dessein sur un terrain marécageux afin d'éviter les tremblements de terre. Pour que des fondements d'un si grand poids eussent une ferme assiette, on les posa sur des charbons pilés et sur des peaux chargées de leur laine. La longueur du temple est de 425 pieds, la largeur de 220 : il est orné de cent vingt-sept colonnes élevées aux frais d'autant de rois : leur hauteur est de 60 pieds : il y en a trente-six de travaillées; l'une l'a été par Scopas (1). Ce fut Chersiphron, architecte, qui présida à l'œuvre entière. »

Ce temple avait été incendié, disait-on, par les Amazones, avant de l'être, l'an 356 av. J.-C., par Érostrate, celui de tous les ambitieux qui a le mieux réussi. Sept fois rétabli, ou, pour mieux dire, réparé, il fut entièrement détruit sous Gallien, en 263 ap. J.-C.

On consultera avec fruit :

Claude Menestrier, *Symbolum Dianæ Ephesiensis;*

Le marquis Poleni, *De Dianæ Ephesiensis templo Dissertatio* (Rome, 1742);

Le comte de Caylus, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXX.

V. *Le Jupiter Olympien.* — C'était la statue de Jupiter élevée dans le temple d'Olympie en Élide. Nous pouvons nous en tenir à la description que Pausanias a donnée de ce chef-d'œuvre, dont il ne reste rien d'authentique; car le masque, fort beau d'ailleurs, qui porte le nom de *tête de Jupiter Olympien*, n'est pas authentiquement de Phidias.

« La statue du dieu, dit Pausanias (Livre V, ch. x et xi), ouvrage de Phidias, fameux sculpteur d'Athènes, était d'or et d'ivoire. Jupiter était assis sur un trône, ayant sur la tête une couronne de feuilles d'olivier, tenant de la main droite une Victoire, aussi d'or et d'ivoire, ornée de bandelettes et couronnée, et, de la gauche, un sceptre sur le haut duquel reposait un aigle et où reluisaient toutes sortes de métaux. Enfin le trône du dieu était tout brillant d'or et de pierres précieuses; l'ivoire et l'ébène y faisaient par leur mélange une agréable variété. Aux quatre coins il y avait quatre Victoires qui semblaient se donner la main pour danser, et deux autres aux pieds de Jupiter. A l'endroit le plus élevé du trône, au-dessus de la tête du dieu, on avait placé, d'un côté, les Grâces, et de l'autre, les Heures, celles-ci et celles-là comme filles de Jupiter.

« L'habileté de l'ouvrier, ajoute Pausanias,

(1) Lucien (*Dialogues des Morts*, X) loue l'excellente exécution des hommes et des chevaux.

(2) Ces beaux restes, rapportés en Angleterre à la fin de 1857, ont été déposés au *British Museum*. Il y a notamment une frise de 80 pieds de long. Voyez *The illustrated London news*, n° du 24 octobre 1857; le *Journal des Débats* du 30 décembre 1858 (article de M. Ernest Vinet); *la Gazette des Beaux-Arts* du 15 juillet 1859 (article de M. Prosper Mérimée); l'*Opinion Nationale* du 19 décembre 1859 (article de M. A. Deville-Cordier).

(3) Livre XXXVI, ch. 21, § 1; t. IX, p. 496, 497, N. E. Lemaire. Cf. VII, 47; Strab., XIV, p. 640.

(1) *Una à Scopa.* Winckelmann (*Mon. inediti*, t. II, p. 271) propose de lire : *uno e scapo.*

eut Jupiter même pour approbateur; car Phidias, après avoir mis la dernière main à son œuvre, pria le dieu de marquer par quelque signe si elle lui était agréable, et l'on dit qu'aussitôt le pavé du temple fut frappé de la foudre sans être endommagé. »

Telle était cette statue colossale, haute de 64 pieds, qui faisait dire à Strabon (1) que Phidias était le seul qui eût vu les dieux, et qui répondait d'une manière si sublime, selon l'intention de l'artiste, aux vers d'Homère : « Il dit, et abaissa ses sourcils en signe d'approbation ; la chevelure sacrée du dieu-roi s'agita sur sa tête immortelle, et le vaste Olympe en trembla. »

VI. *Colosse de Rhodes.* — C'est un ouvrage sur lequel les sentiments et les témoignages sont très-divers. Muratori va jusqu'à le traiter de chimère. (*Annales d'Italie*, t. IV, part. III.) Voici du moins quelques points sur lesquels on s'accorde généralement.

Les Rhodiens, pour perpétuer la mémoire de la levée du siége de leur ville par Démétrius Poliorcète, fils d'Antigone, résolurent d'élever en l'honneur d'Apollon ou du soleil (2) une statue colossale (environ vers 300 av. J.-C.). Charès de Lindos, disciple de Lysippe, fut consulté sur la somme d'argent nécessaire pour une pareille entreprise. Quand il eut donné sa réponse, on lui demanda un colosse d'une hauteur double, et on doubla la somme qu'il demandait. Mais à peine se fut-il mis à l'œuvre, que la somme était dépensée. Dans son désespoir, il se pendit (3). On s'adressa alors à Lachès, son compatriote. Pline, qui nous apprend que Lachès acheva l'ouvrage en trois olympiades, ou douze ans, ne fait aucune mention de Charès. Cette statue, haute de 70 coudées, dit-on, c'est-à-dire de 33 mètres, était en bronze. Probablement elle avait été fondue par parties et en tonnes. Ses pieds étaient posés sur les deux môles qui fermaient l'entrée du port et étaient assez éloignés pour que les plus gros vaisseaux pussent passer à pleines voiles entre ses jambes.

Elle ne tarda pas à être brisée. Un tremblement de terre la renversa au bout de cinquante-six ans (4). Les débris demeurèrent longtemps couchés sur le sol. En 655, les Sarrasins les brisèrent en morceaux et les vendirent à un juif d'Émèse. On a beaucoup agité la question de savoir combien il fallut de chameaux pour transporter ces fragments : 900, disent Paul Diacre, Zonare, Cedrenus; 318, à ce que prétend le P. Riccioli, dans sa *Chronologie réformée*. Selon d'autres auteurs, 100 auraient suffi. On eût bien pu avouer qu'on n'en sait rien. Un mot de Pline fera juger des dimensions du colosse : « Ses doigts, dit-il (1), sont plus grands que la plupart des statues ». (Voyez le récent travail de M. Guérin, *Étude sur l'île de Rhodes*, in 8°, 1856, et *les Iles de la Grèce*, par M. J. Lacroix, dans l'UNIVERS PITTORESQUE de MM. Firmin Didot).

VII. *Phare d'Alexandrie.* — Près du port d'Alexandrie se trouve un îlot, qui s'appelait *Pharos* dans l'antiquité. Il fut joint au continent, en 285 av. J.-C., par un môle de sept stades. Dix ans après on y construisit une haute tour, formée de huit étages qui allaient en s'amoindrissant comme dans la tour de Babylone décrite par Hérodote, et au sommet de laquelle on entretint, la nuit, des feux pour guider les vaisseaux Depuis, tous les édifices analogues prirent le nom de *phares*. Le phare d Alexandrie ne fut pas le seul qui fut élevé dans l'antiquité, comme on peut le voir dans le Mémoire de Montfaucon écrit sur ce sujet et inséré dans le tome VI du *Recueil de littérature;* mais il fut un des premiers, et le plus important. Il fut construit sous Ptolémée Philadelphe, et Sostrate de Cnide en fut l'architecte (2).

Les merveilles du monde moderne seraient longues à énumérer et à décrire. Un mot seulement des *sept merveilles* du Dauphiné. Ce sont :

1° Une fontaine ardente près de Grenoble. C'est une source qui, passant probablement sur une mine de fer en décomposition, dégage un gaz inflammable.

2° La tour sans venin, sur le Drac; elle doit sa réputation d'éloigner les animaux venimeux à son nom, et son nom au nom corrompu de saint Verain, qui avait une chapelle sur l'emplacement où elle a été bâtie.

3° La montagne inaccessible, près de Die, roc où Antoine de Ville, seigneur de Domjulien, monta le premier en 1492, et qui depuis a souffert plus d'une fois l'ascension.

4° Les caves de Sassenage, près de Grenoble; vides toute l'année, elles se remplissaient d'eau le jour des Rois; mais le miracle ne se fait plus, depuis qu'on en a découvert l'auteur.

5° La manne de Briançon, espèce de résine concrète qui se récolte sur les mélèzes.

(1) Livre VIII, p. 353, 354.

(2) *Solis colossus*, dit Pline, XXXIV, 18, 3; t. IX, p. 162, 163, Lemaire.

(3) Sext. Empiric. *adv. Mathemat.*, VII; Simonid. *Antholog.*, IV, 6; Eustath. ad Dionys. Perieget., 505.

(4) Selon Eusèbe, l'an II de la 139e olympiade; ce qui reporte l'érection du colosse à l'an III de la 125e olympiade. Polybe donne une date un peu plus rapprochée.

(1) *Pauci pollicem ejus amplectuntur. Majores sunt digiti quam plerœque statuæ* (*l. cit.*).

(2) Strab., XVII, p. 791 et 792. Cf. Letronne, *Rec. des Inscript.*, t. II, p. 327 et suiv.

6° Le pré qui tremble, ou la motte tremblante, masse de tourbe ronde surnageant à la surface du lac de Pelleautier, d'environ 10 pieds de diamètre et d'épaisseur, tenant au fond par des racines, et recevant facilement un mouvement de rotation.

7° La grotte de Notre-Dame de la Balme, non loin des bords du Rhône, une des plus belles grottes de stalactites de France On peut en lire une description complète dans l'ouvrage d'Abel Hugo, la *France Pittoresque*, chap. *Isère*.

E. C.

MERVEILLEUX. Nous ne voulons parler du merveilleux qu'au point de vue littéraire. Il ne s'agit point ici du surnaturel, vaste champ où l'imagination des hommes aime à s'égarer, pays de l'inconnu et des ténèbres, cause occulte à laquelle la raison renvoie tous les problèmes qu'elle ne peut pénétrer. D'ailleurs est-il encore du surnaturel? La science moderne ne se passe-t-elle point de cette hypothèse? et la première condition de toute science n'est-elle point la stabilité interrompue des lois de la nature.

Mais l'esprit humain débute par l'ignorance, et dans la nuit de son enfance, entouré, enveloppé, écrasé par l'inconnu, il n'ose le mesurer et lutter contre lui. Trouvant tout nouveau et tout inexplicable, il se résigne au mystère, et, se sentant inférieur aux forces de la Nature dont il n'a point encore dérobé le secret, il est toujours prêt à s'humilier devant elles. Cependant telle est notre impatience de savoir, et notre présomption est tellement inhérente à notre faiblesse, que nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer des causes, même aux effets qui échappent à notre analyse. L'homme n'attend pas pour expliquer, qu'il comprenne; il faut à sa crédulité une satisfaction. Chose singulière, et qui nous étonnerait si elle n'était pas aussi ancienne que le monde! Moins on sait, plus on croit; ce n'est qu'à force d'apprendre qu'on commence à douter; ceux qui admettent tout sans preuve sont les plus solides dans leur foi; et les croyants en veulent aux sceptiques comme à des frivoles et à des superficiels, leur reprochant toujours de n'avoir pas assez approfondi les dogmes qu'ils osent rejeter; comme s'il ne semblait pas aussi nécessaire d'examiner les croyances qu'on embrasse que celles qu'on répudie, et comme si, après tout, vu l'infirmité de la raison humaine, la logique ne nous commandait pas de chercher plus de motifs pour affirmer que pour suspendre notre jugement!

Mais, si la logique le veut ainsi, la nature conseille autrement. L'intelligence humaine est impatiente du doute. Quand elle ne peut s'en délivrer par la science, elle le supprime par l'hypothèse; ce n'est pas encore l'hypothèse scientifique, affirmation provisoire dont toutes les conséquences sont provisoires comme elle, et qui n'est que la pierre d'attente de la démonstration : c'est une hypothèse qui se change en fait, aussitôt que créée. Car c'est merveille, dans les temps primitifs et même dans des époques qui se croient avancées dans la civilisation, comme l'esprit humain ajoute foi à ses propres inventions et adore les fétiches qu'il a dressés. Il n'est pas besoin d'imposteurs pour cela; il se trompe lui-même. Quand le temps, l'usage, l'habitude, ont passé sur ses créations, elles ont toute l'autorité d'une révélation. La tradition est l'œuvre de tous; elle représente le niveau de l'intelligence populaire, et la meilleure explication qu'elle puisse donner des phénomènes qui se passent autour d'elle. Or voici à peu près le caractère de ses premiers essais.

L'homme primitif, jeté sur la scène du monde, perdu au milieu de ce vaste spectacle, tantôt émerveillé par la grandeur des tableaux qui l'entourent, tantôt menacé par l'irrésistible force des éléments, n'est pas capable encore d'en deviner les lois et d'y découvrir l'unité; pour chaque effet nouveau il suppose une cause nouvelle; et autant il aperçoit de phénomènes naturels, bienfaisants ou nuisibles, terribles ou riants, autant imagine-t-il d'êtres pour les produire. La seule idée qu'il ait de la cause, il l'a par lui-même; de là son penchant à se figurer, comme auteurs de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il sent, de tous les accidents et de tous les produits de la nature, des êtres à peu près semblables à lui; semblables, mais plus forts et plus puissants, exempts du besoin et affranchis de la mort. Ainsi la terre, le ciel, se peuplent autour de lui de mille et mille génies qui guident les astres dans leur course, poussent le char du soleil, soulèvent les flots, font trembler la terre, gonflent l'outre des vents, se cachent au fond des sources et habitent l'écorce des chênes dans les forêts sacrées.

Cette naïve cosmogonie varie selon le génie des peuples, leur climat, leurs facultés. Les uns, d'une imagination plus heureuse et plus riche, créent à l'image de l'homme une multitude d'êtres supérieurs qu'ils revêtent d'une immortelle beauté : c'est l'*anthropomorphisme*. D'autres, plus resserrés par le besoin et moins éveillés au sentiment du beau, s'agenouillent devant les plantes qui les nourrissent, tremblent devant les animaux dont ils souffrent le fléau, ou adorent les misérables figures qu'ils ont eux-mêmes taillées : c'est le *fétichisme*. Mais, quel que soit le degré de perfection de ces fictions, elles se ressemblent en

ceci, qu'elles sont une explication que l'homme se donne à lui-même des effets dont il ne saisit pas la cause générale; il ne cherche pas dans la nature même la raison des phénomènes de la nature; c'est une œuvre encore trop difficile pour lui. Il a plus tôt fait d'accepter, pour chaque phénomène, une intervention supérieure, une volonté plus puissante que la matière et la transformant à son gré. L'homme des siècles de science ne voit autour de lui que les résultantes perpétuelles des actions physiques; l'homme primitif marche au milieu des œuvres arbitraires des innombrables puissances qui habitent l'espace; il est toujours prêt à en reconnaître de nouvelles, et cette immense carrière que son imagination remplit à son gré, c'est le domaine de ce que nous appelons le merveilleux, le surnaturel, la religion.

En effet, ces trois mots sont voisins; ces trois idées se tiennent. De quelque façon que l'homme appelle ces puissances inconnues qu'il donne pour moteurs aux objets connus, qu'il les nomme dieux, démons ou génies, il croit à leur existence, et, qu'il les bénisse ou qu'il les redoute, dans sa reconnaissance ou dans sa frayeur, il les adore. Ainsi naît le culte. La Nature se personnifie sous tous ses aspects; elle a un autel pour chacune des formes sous lesquelles l'homme a représenté ses éléments; feu, vents, ciel, flots et soleil, tout est individuel et animé. Le philosophe appelle ces personnifications des symboles; mais pour le peuple, qui leur élève des temples, elles sont, non des images, mais des êtres vivants, immortels, des divinités. Le temps des religions polythéistes, c'est le temps des symboles réalisés.

Vienne à naître maintenant la poésie; elle débute par la plus vaste de ses œuvres, l'épopée. Ne sachant pas encore distinguer les genres, elle les fait tous rentrer dans le même cadre. Son premier sujet est ordinairement l'événement resté le plus populaire, et le plus présent à la mémoire des hommes; et ce récit, entraînant avec lui toute la variété de ses épisodes, n'offre pas moins que le miroir de la société et l'encyclopédie des connaissances contemporaines. Dans un tel tableau comment la religion serait-elle absente? comment même ne serait-elle pas partout présente et active? Elle n'est pas encore reléguée dans ses temples comme une doctrine morale du choix de ses adeptes. Elle règne seule; elle est une institution sociale, et consacre toutes les autres. Les dieux habitent presque avec les hommes, ils conseillent les rois et dirigent le bras des guerriers. Derrière toute action humaine il y a une action divine. Le merveilleux n'est donc pas choisi par le poëte épique : il est inévitable; il forme l'essence et le fond de ses idées comme de celles de ses auditeurs; il est la raison des événements et l'âme du récit.

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage;
Chaque vertu devient une divinité;
Minerve est la Prudence, et Vénus la Beauté.
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre;
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une Nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Est-ce à dire que le merveilleux religieux soit exactement la mesure du merveilleux poétique? en d'autres termes, que le poëte ne puisse que reproduire respectueusement la tradition consacrée? Il ne paraît pas que les poëtes de l'antiquité grecque et latine en aient jugé ainsi, puisqu'on remarque parfois d'assez notables différences entre les fables suivies par Homère et celles qu'ont recueillies les autres poëtes cycliques, lyriques et tragiques : témoin Hélène, qui est transportée en Égypte par Euripide, tandis qu'à Troie on se bat pour son fantôme. Les religions anciennes, qui représentaient plutôt l'ensemble des légendes populaires qu'un corps de doctrine imposé à la foi, ne s'offensaient pas de ces additions ou de ces altérations de détail. Bien plus, les poëtes chrétiens eux-mêmes, les fils obéissants d'une Église qui doit être à leurs yeux l'organe de la révélation divine et la dépositaire de dogmes auxquels on ne peut rien changer sans sacrilége, ont ajouté considérablement au fond que leur livraient les Écritures. Dante ou Milton auraient-ils voulu répondre de la parfaite exactitude de leurs descriptions de l'Enfer ou du Paradis? Est-il bien sûr qu'il y ait des cercles dans l'Enfer, et que, pour le traverser, Satan ait jeté un pont sur l'abîme? Ce ne sont pas là choses qui intéressent la foi, et, dans ces détails sur lesquels la Révélation se tait, l'imagination reprend ses droits.

Mais le merveilleux poétique n'est pas pour cela arbitraire. Ce n'est pas une série de fictions ouverte au poëte épique comme à un conteur oriental. La matière du merveilleux épique, c'est toujours la théogonie populaire et consacrée. A peine doit-on appeler ses légendes fables ou fictions; elle peuvent être fables pour nous, elles étaient autrefois vérités ou du moins respectables traditions. Le poëte n'est créateur que dans la manière de mettre en scène des personnages qui lui sont donnés avec leurs attributs et leur caractère. Il peut bien imaginer à son tour un symbole; Homère a bien pu inventer la gracieuse allégorie des Prières : « Elles sont filles du maître des dieux; elles marchent tristement, le front couvert de confusion, les yeux trempés de larmes, et ne pouvant se soutenir sur leurs

pieds chancelants ; elles suivent de loin l'Injure, l'Injure altière qui court d'un pied léger, levant sa tête audacieuse. »

Mais de telles allégories, d'ailleurs épisodiques, ne ressemblent pas aux divinités qui vont, viennent, agissent dans le poëme. Ce sont bien des personnages réels que les dieux qui prennent parti pour Hector et pour Achille, aussi bien que ceux qui peuplent les hauteurs du Mérou indien ou le Wallhalla scandinave. Rien de moins allégorique que Mars combattant et criant de douleur, que Jupiter assis sur le sommet du mont Ida, que les Valkyries emportant les âmes des guerriers, que les incarnations de Brama.

La source du merveilleux poétique est donc la croyance du peuple au surnaturel. Aussi le merveilleux semble-t-il se modifier quand cette croyance se transforme, ou même disparaître quand elle s'éteint. Virgile peut bien célébrer dans son poëme des traditions qui ne trouveront pas beaucoup de croyants parmi les Romains des guerres civiles; du moins il intéresse leur crédulité par leur vanité nationale ; et, si ses fables n'ont pas pour elles l'autorité religieuse, elles ont encore cette autorité de l'antiquité et ce respect conventionnel que les peuples aiment à conserver pour les titres de leur histoire. Il peut les imposer par le droit que Rome a acquis, comme dit Tite-Live, de faire accepter en même temps que sa domination les merveilles de ses origines.

Mais, quand la religion de Virgile et d'Homère ne sera plus qu'un souvenir, quand leurs dieux de marbre ne seront plus que des modèles de beauté, comme leurs poëmes des sujets d'étude, l'épopée répétera-t-elle encore les fictions d'un autre âge? Recommencera-t-elle indéfiniment l'œuvre d'une époque dont la séparent des siècles d'expérience et de renouvellement? Présentera-t-elle éternellement l'anachronisme d'une religion antique associée à des sentiments modernes, et des dieux de l'Olympe errant sur le sol du christianisme? C'est pourtant ce qu'a pensé le dix-septième siècle, associant à sa foi religieuse un respect exagéré et une imitation excessive de l'antiquité païenne.

Oter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux !

s'écrie Boileau, comme à l'idée d'un sacrilége. Et partout, en effet, aussi bien que dans la poésie, dans la peinture, dans la sculpture, au théâtre, dans l'appareil des fêtes, les emblèmes mythologiques étaient la langue usitée, l'ornement nécessaire, l'accessoire inévitable. Mais ces symboles n'avaient plus qu'un emploi décoratif, pour ainsi dire. Dans le poëme épique ils ne pouvaient plus être le ressort, la vie, la providence. Au lieu d'y jouer le rôle d'acteurs tout-puissants, ils ne pouvaient plus y paraître que comme les comparses dans une mise en scène surannée. Le Camoëns, celui des poëtes épiques modernes qui les employa avec le plus de génie, ne justifie guère par son exemple l'usage auquel il a sacrifié (1). Car, après avoir fondé son récit sur la rivalité de Bacchus et de Vénus, l'un, jaloux des modernes Argonautes, l'autre, protectrice dévouée des descendants de ses chers Romains, il se dément tout à coup et lève lui-même le voile de la fiction. Téthys conduit Gama sur une haute montagne d'où elle lui découvre un globe merveilleux, et lui dit :

« C'est là que résident les véritables enfants de la gloire et de la vertu. Jupiter et Junon, Saturne, Janus et moi-même, nous ne sommes que des divinités fantastiques inventées par les poëtes. Fidèles à l'art charmant qui nous donne naissance, nous n'avons point quitté la terre. Le ciel ne nous connut jamais ; et cet Olympe où nous régnons n'est qu'un rêve brillant du génie... »

Le symbolisme mythologique peut-il se désavouer lui-même plus manifestement? Quel intérêt peut inspirer un personnage qui se déclare lui-même une fiction, un rêve, une image, et quelle illusion peut-il produire? Aussi dans les poëmes modernes voit-on le merveilleux, qui avait semblé un des ressorts indispensables de l'épopée, se dérober et se réduire. Voltaire n'est plus d'avis que l'intervention d'un pouvoir céleste et surnaturel y soit essentiel. « Virgile et Homère, dit-il, avaient fort bien fait d'amener les divinités sur la scène ; Lucain a fait tout aussi bien de s'en passer... Ceux qui prennent les commencements d'un art pour les principes de l'art même sont persuadés qu'un poëme ne saurait subsister sans divinités, parce que l'*Iliade* en est pleine ; mais ces divinités sont si peu essentielles au poëme que le plus bel endroit qui soit dans Lucain, et peut-être dans aucun poëme, est le discours de Caton, dans lequel ce stoïque ennemi des fables dédaigne d'aller voir le temple de Jupiter Hammon... Tel est le sort de toutes ces anciennes fables, où se perd l'origine de chaque peuple, qu'on respecte leur antiquité en riant de leur absurdité. Après tout, quelque excusable qu'on soit de mettre en œuvre de pareils contes, je pense qu'il vaudrait mieux les rejeter entièrement : un seul lecteur sensé que ces faits rebutent mérite plus d'être ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les croit (2). » Aussi Voltaire prit-il un biais dans la *Henriade ;* il n'osait se réduire aux actions purement humaines et au simple jeu des volontés ; il sentait que l'épopée n'est pas l'histoire; il imagina

(1) Voyez, au tome VIII du SUPPLÉMENT, l'article LUSIADES.

(2) *Essai sur le poëme épique.*

l'allégorie, et fit paraître la Politique, le Fanatisme, la Religion. Mais ce n'étaient là encore que des êtres de raison, des abstractions philosophiques qui ne pouvaient agir ; des fantômes sans vie qui, une fois nommés et décrits, n'existaient plus que d'une existence morale et métaphysique fort indifférente à la marche de l'action. Ils ne pouvaient, non-seulement inspirer aucune foi, mais même produire cette illusion qui suffit à l'imagination. Le secret du merveilleux poétique n'était pas retrouvé.

Avait-il disparu avec les religions auxquelles il avait été emprunté? La religion chrétienne ne pouvait-elle, à son tour, prêter à la poésie son merveilleux? Longtemps on avait dit non. Boileau, l'interprète de son siècle, s'était prononcé sévèrement contre cette alliance :

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont pas susceptibles;
> L'évangile à l'esprit n'offre de tous côtés
> Que pénitence à faire et tourments mérités,
> Et de vos fictions le mélange coupable
> Même à ses vérités donne l'air de la fable.

Et, à vrai dire, les épopées chrétiennes de son siècle semblaient lui donner raison. Chapelain rencontrait, dans un poëme écrasé sous le ridicule, une page élégante pour exprimer la conception catholique de Dieu. Mais, plus cette conception était rendue avec pureté et grandeur, plus il devenait difficile d'en faire, sans l'amoindrir, un moyen d'action, de pénétrer les conseils et de dévoiler les volontés de cet esprit pur, que toute image rabaisse, et qui, également affranchi du temps et de l'espace, doit être respecté par l'imagination humaine dans l'immutabilité mystérieuse de sa science infinie.

Pourtant le procès a été repris, et il n'est pas encore vidé. Chateaubriand, dans le *Génie du Christianisme*, a plaidé entre autres causes difficiles, celle de la supériorité du merveilleux chrétien. « Voltaire, dit-il, a brisé la corde la plus harmonieuse de sa lyre en refusant de chanter cette milice sacrée, cette armée des martyrs et des anges, dont ses talents auraient pu tirer un parti admirable. Il eût trouvé parmi nos saintes des puissances aussi grandes que celles des déesses antiques, et des noms aussi doux que ceux des Grâces. Quel dommage qu'il n'ait rien voulu dire de ces bergères transformées par leurs vertus en bienfaisantes divinités ; de ces Geneviève qui du haut du ciel protégent avec une houlette l'empire de Clovis et de Charlemagne! Il nous semble qu'il y a quelque enchantement pour les Muses à voir le peuple le plus spirituel et le plus brave consacré par la religion à la fille de la simplicité et de la paix (1). ». Ici, comme en tant d'autres endroits du même livre, quelques phrases harmonieuses et habiles masquent une difficulté et simulent un argument. Mais cette théorie, sauvée ainsi à la faveur d'un tour de rhétorique, résisterait-elle à l'examen, et surtout à l'épreuve de la pratique? Quels noms de saintes aussi doux que celui des Grâces Chateaubriand proposerait-il pour l'épopée? et quels sujets offrirait-il, s'il était pressé de montrer par des exemples la fécondité des inspirations poétiques de la doctrine chrétienne? Le Dieu des chrétiens, Dieu unique et impénétrable, peut-il intervenir dans une action humaine autrement que par les plans généraux et détournés de sa providence. Les esprits mêmes qui l'entourent, abîmés dans l'adoration de sa grandeur, et inaccessibles aux passions, offrent-ils cette variété d'attributs et de caractères qui faisait la richesse de la mythologie antique? Les saints, récompensés dans le Paradis d'une vie d'humilité et d'épreuve, peuvent-ils jouer un autre rôle qu'un rôle théologique d'intercesseurs? Ce n'est pas parce que la religion chrétienne est supérieure au polythéisme au point de vue moral et métaphysique, qu'elle doit lui être supérieure poétiquement. En évitant le panthéisme brillant, qui avait divisé à l'infini la nature pour la personnifier, elle a dépeuplé le monde, et, plus elle est spiritualiste, plus elle se refuse aux fictions qui donnent un corps à tout ce qu'elles veulent peindre. Quelle carrière d'ailleurs pour la création dans une religion où tout est prévu, circonscrit, immuablement fixé par le dogme? De grands exemples ne suffisent pas pour prouver qu'elle fournisse plus de ressources à l'épopée que celle qui a produit l'*Iliade*, l'*Odyssée* et l'*Enéide*. La *Divine Comédie* est une légende du moyen âge qui ne peut être recommencée ; le *Paradis perdu* intéresse plus par ses beautés morales que par le combat de l'Enfer contre le Ciel ; la *Jérusalem délivrée* a précisément évité le merveilleux chrétien et l'a remplacé par les enchantements ; la *Messiade* n'a pas pour elle l'autorité de la gloire. Loin de nous la pensée que l'épopée chrétienne soit impossible; nous voulons dire seulement qu'il s'en faut qu'elle trouve dans la religion plus de secours et plus d'aliment que n'en trouvèrent dans le paganisme les épopées primitives. Elle ne peut que devenir de plus en plus difficile ; plus nous nous éloignons des temps où la religion était mêlée à tous les actes de la société et régnait sans partage, moins elle a de chances d'être populaire. Les dissidences, l'indifférence, la tolérance même et la loi qui font vivre dans le même état, dans les mêmes villes, plusieurs religions contraires, le scepticisme envahissant qui nie la religion même et le surnaturel, réduisent de beaucoup le nom-

(1) IIe partie, livre Ier, ch. 5.

bre de ceux auxquels elle s'adressera. Les poëtes épiques anciens mêlaient dans leurs œuvres la tradition nationale et la tradition religieuse, parce que leurs auditeurs ne les séparaient pas. L'un n'avait pas plus d'incrédules que l'autre. C'en est fait, il ne peut plus en être ainsi.

Est-ce donc que l'épopée serait devenue impossible? On l'a pensé; et ce que l'on peut hardiment affirmer, c'est que l'épopée classique, taillée sur le patron des épopées grecques et latines et sur les règles des Poétiques renouvelées d'Aristote, est définitivement morte; si elle doit renaître, elle se renouvellera. Œuvre des époques naïves, elle ne peut conserver, dans les siècles de science, son caractère primitif. Sans doute en se transformant elle se dépouillerait du merveilleux, non pas qu'elle dût se réduire à un récit historique rimé; elle ne serait plus l'épopée. Mais déjà notre siècle offre une époque où l'histoire ressemble parfois à la fable, et où la légende populaire se forme sur la réalité même. Napoléon a déjà tenté un esprit élevé et des versificateurs habiles (1). Donnera-t-il lieu, comme Charlemagne, à un nouveau cycle? La chose paraît bien douteuse; car, pour que le génie maîtrise longtemps l'imagination des peuples, il faut qu'il soit associé à la vertu. L'humanité, considérée dans sa marche incessante et dans ses épreuves, a fourni un brillant et hardi essai d'épopée philosophique (2). Enfin qui peut dire que la science elle-même, qu'on a représentée comme l'ennemie naturelle de la poésie, n'aura pas son interprète et ne dictera point le poëme de ses conquêtes? Un grand poëte l'a tenté (3). Un autre l'accomplira peut-être. Qui sait les secrets du génie? L'intérêt de la science, le plaisir de la découverte, l'enthousiasme du vrai attacheront peut-être un jour les hommes autant que l'avaient fait, au temps de la naissance de la civilisation, les imaginations hasardeuses des Orphée et des Homère.

Alexandre BLANCHET.

MÉSALLIANCE (*Zootechnie*). C'est au point de vue de la zootechnie qu'il sera question ici de la *mésalliance*, de cette monstruosité d'une autre époque qui frappait d'indignité les pauvres humains assez oublieux de leur propre gloire pour ternir l'éclat de leur blason en s'alliant à moins nobles qu'eux. 89 a relevé l'homme de cette déchéance toute physique: mais, en soufflant sur les préjugés de caste, la Révolution n'a fait que replacer la pyramide sur sa véritable base; elle n'a renversé l'aristocratie nominale que pour mettre en relief l'aristocratie des qualités réelles, que pour faire mieux ressortir la puissance de la valeur morale et la souveraineté du mérite. Dès lors le mot a vieilli quant à son acception d'autrefois, mais la chose est restée quant au fonds.

Si deux êtres se valent, quelle que soit leur condition, quant aux sentiments et aux vertus qui les parent, ils sont égaux assurément; mais l'égalité cesse quand des deux côtés la part des qualités n'est pas la même. La mésalliance est possible alors entre la vertu et le vice, entre tout ce qui constitue la supériorité de l'individu et ce qui, au contraire, le rabaisse et le classe à un rang inférieur.

Nous venons de dire ce qu'est la *mésalliance* dans l'union des animaux qu'on rapproche pour la reproduction. C'est en tout l'opposé des convenances réciproques entre les sexes, c'est une union mal assortie, un mariage disparate dans lequel l'un des deux conjoints n'est pas l'égal de l'autre, et l'inégalité porte ou sur la noblesse d'extraction et les qualités intimes de la race, ou sur les qualités extérieures et sur l'ensemble des formes dont la régularité et la beauté sont aussi des éléments de la valeur individuelle.

La mésalliance présente donc deux degrés: l'un, qui tient à l'origine, *au sang*, reporte naturellement aux idées ou au fait de la noblesse; l'autre, bien que n'intéressant en apparence que les qualités physiques, que la conformation extérieure, apprend à ne les considérer que comme les indices des aptitudes particulières et des facultés internes.

Dans l'espèce humaine, il n'y a plus d'autre noblesse que celle des sentiments. Ce genre d'élévation, cette supériorité n'est le partage exclusif d'aucune classe; on la retrouve dans toutes à un égal degré; elle est indépendante de l'éducation et brille du même éclat dans toutes les conditions: elle manque et elle existe en haut, en bas, au milieu; elle est partout et elle n'est nulle part d'une manière absolue, exclusive, voulions-nous dire. Elle n'est pas une conséquence héréditaire, mais une qualité individuelle; elle ne passe pas plus sûrement aux enfants que les autres dons des père et mère. Elle éclate vive et pure dans celui-ci, tandis que l'on n'en retrouve souvent que de faibles traces dans sa descendance; puis elle apparaît capricieusement, à plusieurs générations de distance, chez de nouveaux venus qui n'en transmettront pas davantage le principe. Elle est donc toute en tout, mais éparse. Elle va se reproduisant au hasard, sans s'affaiblir jamais, mais sans que rien vienne la fixer, par privilége spécial, dans une famille, dans une race, dans toute une population étendue ou considérable.

Chez les animaux, la noblesse a sans doute

(1) Edgar Quinet; MM. Barthélemy et Méry.
(2) *Ahasvérus* d'Edgar Quinet.
(3) André Chénier, fragments de l'*Hermès*.

une autre base et un autre titre, mais ce qu'on appelle de ce nom est moins incertain et plus fixe, car elle n'échappe pas à la loi d'hérédité strictement surveillée, non qu'elle lui soit toujours fidèle et sans écart, mais parce que l'homme intervient pour repousser les indignes, ceux qui n'en présentent pas au plus haut degré les caractères irrécusables, le cachet vraiment distinctif.

Le cheval arabe de haute race, par une sélection très-intelligente, très-sévère, jamais interrompue, est devenu noble entre tous. Dans sa nature concentrée, puissante et riche, on a pu enfermer, précieuse essence, tous les mérites et toutes les facultés supérieures de l'espèce. Dans les sujets de premier choix, cette race représente la perfection morale et la perfection extérieure toute physique de l'espèce ; elle est le point de départ infaillible, la source inépuisable de toutes les aptitudes que la variété des services commande de développer à des degrés très-différents chez les races domestiques, aux différentes phases de la vie des nations civilisées.

Pas plus que la vertu, la mésalliance n'est un vain mot, car elle altère à toujours, si elle ne détruit pas complétement la supériorité acquise, dès que des germes d'ignobilité ont pénétré dans le sang d'une famille pure.

La race arabe dont nous venons de parler n'a conservé sa supériorité, sa noblesse, que parce qu'elle n'a jamais subi d'alliances hétérogènes. Plus élevée qu'aucune autre sur l'échelle de la perfectibilité de l'espèce, elle eût reçu, en se mariant à une autre quelconque, une tache indélébile, car la mésalliance ne pardonne pas. C'est le principe rigoureusement observé de l'égalité absolue des conditions chez le mâle et chez la femelle, qui, en répudiant les médiocres ou les moins bien doués de la race même, a établi sa force, constitué sa noblesse, ce qu'on a appelé depuis sa pureté, son homogénéité, qui a fait enfin sa valeur absolue. En effet, le mode de reproduction qui la maintient depuis des siècles à la même hauteur repose sur l'union des qualités largement éprouvées à l'exclusion de toutes les imperfections, voire de tous les défauts qui peuvent souiller les natures les plus riches.

> Entre tant d'animaux, qui sont ceux qu'on estime?
> On fait cas d'un coursier qui, fier et plein de cœur,
> Fait paraître en courant sa bouillante vigueur,
> Qui jamais ne se lasse, et qui dans la carrière
> S'est couvert mille fois d'une noble poussière :
> Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
> Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
> Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
> Et va porter la malle, ou tirer la charrue.

Partout où la pratique a sévèrement suivi ces lois, la pureté de la race et la noblesse du sang ont triomphé des causes d'affaiblissement qui étreignent en tous lieux le fait même de la reproduction animale ; les races nobles ont pu passer entières, quant à leur principe, sans perte et sans déchéance, rester elles-mêmes et devenir, ainsi qu'on l'a dit, des races universelles.

Mais là où la pratique a méconnu le précepte, partout où elle s'est relâchée, où elle a laissé prise à la mésalliance, on n'a vu que des races amoindries, des familles dégénérées; et vainement on s'est évertué à les relever au niveau de la race pure : aucune tentative n'a réussi.

Les preuves à l'appui de cette assertion, à l'appui de ce fait, sont particulièrement nombreuses dans l'espèce équestre. En effet, le cheval arabe pur s'est impatronisé et conservé dans toute sa force, dans son intégrité, partout où l'on a pris de sa reproduction les mêmes soins qui le maintiennent et le conservent entier dans la mère-patrie. Il en a été ainsi en Espagne d'abord, pour la forme du cheval andalou, qui a vécu lui-même pendant près de huit siècles, mais qui a rapidement succombé à l'incurie qui appelle la promiscuité, suite inévitable de la mésalliance. Nous le retrouvons ensuite plus puissant, plus fort, plus complet que jamais, toujours le même en un mot, en Angleterre, sous le nom très-caractéristique de cheval de *pur sang*. Sur le continent, on peut le suivre dans maintes contrées et dans quelques haras en renom où l'on a su le préserver de tout mélange, de toute souillure. Il a été particulièrement en vogue à Deux-Ponts, où on l'appelait *race ducale deux-pontoise;* il a existé en familles éparses dans la plupart des provinces d'Allemagne ; en France on l'a jugé sous les trois formes qu'on a le mieux appréciées, savoir : forme arabe, forme anglaise et forme anglo-arabe. Cette dernière a malheureusement été trop tôt abandonnée au hasard ; la première périra de consomption, faute d'aliments ; la dernière seule persistera, à moins qu'on ne l'use jusqu'à la corde, ce qu'on est en train de faire, au lieu de la rajeunir sans cesse.

Pourquoi ces formes diverses ? Elles ne sont pas nées du caprice, mais des besoins changeants de la civilisation. Chacune d'elle répond à une situation spéciale exigeant une aptitude particulière. Toutes sont indépendantes du principe supérieur d'où elles émanent et qui pourtant les contient toutes. Nous nous expliquons.

La noblesse, la pureté de la race ne sont point emprisonnées dans une enveloppe unique ; elles revêtent, au contraire, des traits extérieurs divers, susceptibles de varier eux-mêmes ; elles n'en existent ni moins complètes, ni moins homogènes dans les diverses familles, dissemblables quant aux caractères

physiques, mais qu'on a tenues à l'abri de toute atteinte, qu'on a soigneusement préservées de tout contact étranger équivalant à une souillure.

Du reste, la mésalliance ne s'attache pas exclusivement au type de la noblesse; elle attaque au même titre tout ce qui est élevé, la qualité essentielle et fondamentale d'une race quelconque. Ses effets sont les mêmes sur toutes les facultés supérieures, sur les diverses aptitudes dont une culture spéciale fait autant de types particuliers. Ainsi le mérinos était considéré du même point de vue que le cheval, et on le voyait se soutenant à l'état de pureté ou subissant les lois de la dégénération, suivant qu'on le mésalliait ou qu'on le préservait : c'était la perfection même de la bête à laine dans sa condition la plus développée et sous la forme la plus heureuse qu'on protégeait alors.

Mais de nouvelles races ont été créées par l'art, non moins utiles, non moins précieuses que les plus vieilles conquêtes de l'homme sur la nature; non moins nécessaires que celles auxquelles pouvait être rattachée l'idée qu'on se faisait autrefois de la supériorité et de la noblesse. Ces races ne datent encore que d'hier, et d'aujourd'hui seulement on a la preuve qu'elles peuvent se reproduire elles-mêmes, exactement, sans perte ni déchéance, et se conserver telles qu'on a pu les réussir et les fixer. C'est à une condition pourtant, à la condition qu'on les traitera comme on traite les anciennes races dont on veut empêcher à tout prix la dégénération, à la condition, *sine qua non*, qu'on écartera d'elles, avec une rigoureuse attention, toute cause d'hétérogénéité. La mésalliance, répéterons-nous, ne pardonne pas.

Le principe reste donc partout également fort, également vrai, également inattaquable, soit qu'on l'applique aux races les plus anciennement fondées, ou bien à ces familles de récente formation dont il assure la permanence au même titre; il exerce la même influence sur toutes les espèces qui vivent dans la domesticité. Le cheval arabe de nos jours, ce *kocklani* fameux chanté par les poëtes à tous les âges de la civilisation arabe, ne diffère en rien du coursier idéal dont Job a tracé jadis la description sublime. Cette similitude existerait-elle si, dans tous les temps, on n'avait entouré la reproduction de la race arabe des mêmes soins et des mêmes attentions, de toutes les précautions nécessaires pour combattre la tendance à dégénérer, et notamment tout ce qui aurait pu porter atteinte à ce qu'en elle on a pu qualifier de noblesse? Non certes; mais, sans aller ni aussi loin ni aussi haut, est-ce que le chien de chasse qui est né d'une mésalliance remonte jamais au type supérieur de la race pure? la chienne qui a été *métinée* une seule fois est perdue pour la reproduction de celle-ci; on l'écarte d'une manière absolue comme frappée d'indignité, *ipso facto*, à plus forte raison ses produits. Ces deux exemples nous dispenseront d'en citer d'autres, car ils les contiennent tous.

La science a depuis longtemps reconnu et proclamé le principe que nous avons cherché à mettre en relief; mais la pratique, en l'ignorant ou en négligeant de l'appliquer, si ce n'est par exception, a souvent fait fausse route et n'a point obtenu les bons résultats qu'elle poursuivait en multipliant les animaux. L'opinion est encore trop accréditée qu'on arrive à la noblesse par la mésalliance. La proposition n'est pas ainsi formulée, car elle ne tiendrait pas devant ce qu'elle présente alors de contraire à la raison, au simple bon sens; elle se glisse à la faveur de la supériorité qu'on entend dérober aux êtres supérieurs en les mariant à des inférieurs, afin de réaliser chez les produits les qualités transcendantes ou du père ou de la mère. Ce n'est là qu'une grossière erreur, et nous le démontrerons en son lieu et place (*Voy.*, ci-après, MÉTISATION). La seule chose qui nous reste à prouver ici, c'est que la souillure qui vient de la mésalliance est indélébile.

Si l'on suppose une tache dans la généalogie d'une famille, une tache par suite d'alliance disparate entre deux sujets dont l'un appartenait à une race très-supérieure et l'autre à une race très-inférieure dans l'ordre de ses mérites et de ses aptitudes, il ne faut pas croire qu'en revenant exclusivement à la race pure on lavera peu à peu la souillure. En théorie, l'idée répugne aux moins scrupuleux, elle n'en est pas moins juste. Mais on peut, aussi bien, l'étayer de faits authentiques et parfaitement étudiés.

Voyons d'abord la théorie.

Qu'on nous permette une comparaison triviale : c'est souvent le moyen le plus sûr d'être compris de tous. Eh bien donc, si l'on introduit quelques gouttes d'eau dans un vase rempli de vin, soit une bouteille, est-ce en transvasant ensuite le liquide qu'on parviendra à en faire sortir les quelques gouttes d'eau mélangées? Non certainement; elles seront là comme étrangères, elles auront altéré la pureté du vin à tout jamais. Le fait seul de la transfusion, si le mot est licite, n'ajoute rien à l'altération produite; mais elle ne chasse pas les éléments étrangers à la liqueur primitive.

De ce simple fait découlent des conséquences d'une haute portée et des règles de reproduction dont l'oubli ou l'application heureuse peuvent ou décider le succès d'efforts intel-

ligents, ou donner l'explication bien nette de grands mécomptes dans l'élevage des animaux.

Si nous en venons à la pratique, nous trouverons des observations très-certaines qui appuient la théorie de la manière la plus formelle.

Nous sommes obligé de prendre encore nos exemples dans l'espèce du cheval qui, avec celle du chien, a été la mieux étudiée de toutes celles qui ont vécu ou qui vivent sous la domination de l'homme. Inutile de revenir sur les enseignements que l'expérience livre à nos méditations au sujet de la mésalliance du chien; c'est chose acquise et parfaitement acquise, bien qu'on n'ait pas su en faire l'application logique aux autres animaux.

Pour éviter avec certitude des mésalliances destructives des qualités supérieures chez le cheval, les Anglais, par imitation des pratiques réfléchies des Arabes, ont ouvert à leur race de pur sang un livre généalogique dans lequel est authentiquement tracé l'état civil de chacun des membres de la famille. Toutefois, le livre d'or de la race n'ayant été fondé qu'après coup, ses inscriptions des premiers sujets importés de l'Orient, ainsi que de leurs descendants, n'ont pu être faites à distance que d'une manière rétrospective. Rien d'étonnant alors que la notoriété publique n'ait pas suffi à préserver de l'erreur, et que, dans les commencements, plusieurs animaux aient figuré au *Stud book* anglais sans droits suffisamment établis. Cependant on n'est parvenu à constater que trois intrusions parmi les animaux qu'un premier essai n'avait point écartés tout d'abord. Elles ont un nom; elles sont bien connues, plus connues assurément que beaucoup parmi les plus légitimes et les meilleurs. Chacun a pris à tâche de les éviter dans leurs suites; et les trois familles, promptement éteintes, n'ont pas compromis la pureté même de la race. Une fois convaincus que ces trois animaux ne transmettaient pas à leur descendance les qualités particulières aux ancêtres, que, loin de là, ces qualités allaient s'affaiblissant à chaque génération nouvelle, les éleveurs répudièrent impitoyablement tous leurs produits; et le fait a été si complet, le rejet si absolu, qu'aujourd'hui encore on y regarde de près, tant on redoute le sang impur et *unfashionable* de ces intrus. On rejette avec soin de la reproduction tous les individus chez lesquels on pourrait craindre la moindre parenté avec ces indignes, quelque éloignée qu'elle soit d'ailleurs.

Tels sont les effets et les inconvénients de la mésalliance.

Eugène GAYOT.

MESSE (*Théologie*). On donne ce nom, dans l'Église catholique occidentale, au sacrifice mystique, offert à Dieu par le ministère des prêtres, sous les apparences du pain et du vin, en mémoire de la dernière Cène et de la mort de Jésus-Christ.

C'est Jésus-Christ lui-même qui l'institua; car, après avoir béni le pain et le vin et l'avoir distribué à ses disciples, il ajouta : *Faites ceci en mémoire de moi.* Pour obéir à ce précepte, l'Église consacre le pain et le vin par le ministère sacerdotal, et le distribue aux fidèles, en affirmant, comme le divin Maître, que le pain et le vin consacrés sont le corps et le sang de Jésus-Christ.

L'essence de la messe consiste dans cette consécration et cette distribution. Les prières et cérémonies qui les précèdent ont été établies pour la préparation; et celles qui les suivent, pour l'action de grâces.

La messe, au point de vue dogmatique, appartient au sujet de l'Eucharistie. (*Voy.* ce mot, au t. III du SUPPLÉMENT). Nous ne l'envisagerons ici que sous le rapport des cérémonies et prières qui la composent.

Pendant les premiers siècles de l'Église, on ne se servait pas du mot messe pour désigner le sacrifice de l'autel, on l'appelait généralement *la liturgie;* l'Église orientale a conservé jusqu'à nos jours cette désignation. L'Église occidentale, dans les pays où la langue grecque était en usage, se servait indifféremment des mots de liturgie ou de synaxe (σύναξις), c'est-à-dire assemblée; dans les églises où la langue latine était usuelle, on se servait des mots oblation, supplication, mystères solennels, saints ou divins. Le mot *messe* était connu dès le quatrième siècle. Saint Ambroise s'en est servi dans une de ses lettres (*Epist.* 23 *ad Marcell. Sor.*). Il vient de *missa*, forme ancienne pour *missio*, qui signifiait renvoi. Avant l'oblation du pain et du vin, on était dans l'usage, pendant les premiers siècles, de faire sortir les catéchumènes et les pénitents publics qui n'avaient pas le droit, selon la discipline alors en vigueur, d'assister aux saints mystères. Ce renvoi était désigné par le mot *missa*, qui servit peu à peu à désigner le sacrifice lui-même. Plusieurs hébraïsants ont voulu tirer ce mot de *missach*, qui en hébreu signifie *offrande volontaire.* Mais, s'il en était ainsi, les chrétiens de Syrie et les Grecs s'en seraient servis les premiers; cependant ils l'ont toujours absolument ignoré, et les Latins seuls l'ont adopté. Il est donc plus probable que le mot *messe* a l'origine latine que nous lui avons donnée. Saint Augustin, parlant du renvoi des catéchumènes avant l'oblation, s'exprime ainsi : *fit missa catechumenis* (Serm. 49 et 237); Isidore de Séville, dans ses *Origines* (lib. VI, c. 19), dit positivement que la *messe* est le moment du sacrifice où les

catéchumènes sont renvoyés, et que c'est de là que le mot *messe* est appliqué au sacrifice lui-même. On divisait anciennement la messe en deux parties qu'on appelait : *messe des catéchumènes* (κατηχούμενοι), et *messe des fidèles*. Plusieurs liturgistes ont proposé d'autres divisions. Celle que l'on adopte le plus généralement partage la messe en six parties : la préparation, l'instruction, l'oblation, le canon, la communion, l'action de grâces.

Le canon et la communion forment la messe proprement dite; les formules en sont invariables. Les autres parties sont composées de prières ou d'instructions qui varient selon les solennités. Lorsqu'on chante quelques-unes de ces parties, la messe est dite messe haute ou solennelle; lorsque le prêtre récite le tout à voix basse, la messe est dite petite ou basse.

L'Église a établi que, pour dire ou célébrer la messe, le prêtre serait revêtu d'habits spéciaux, qui sont l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole, la chasuble. Ces vêtements ont une origine très-ancienne. Ils étaient tous d'obligation au neuvième siècle. L'amict (de *amictus*, *amicire*, couvrir), est un linge blanc qui couvre le cou et les épaules. L'aube (du mot latin *alba*, blanche) est une longue tunique de lin, qui, de nos jours, est presque toujours ornée de broderies. La ceinture ou cordon serre l'aube autour de la taille et retient l'étole en croix sur la poitrine. Le manipule, appelé d'abord *mappula* (petite serviette), était un linge destiné à essuyer le visage et les mains de l'officiant; ce linge fut bientôt rehaussé de franges, et devint ainsi un ornement sacerdotal; il a aujourd'hui la forme d'une petite étole, et le prêtre le porte sur le bras. L'étole n'était primitivement, comme le manipule, qu'un linge nécessaire à la propreté; on le mettait sur le cou, et il retombait sur l'estomac. On l'appelait d'abord *orarium*; le nom de *stola* (στολή, robe longue) lui est venu de ce qu'on le considérait comme la bordure ou l'orfroi d'une robe ouverte sur le devant. La chasuble (*casula*, petite maison) était un manteau rond qui n'avait qu'une ouverture au milieu pour le passage de la tête; pour la commodité, on l'ouvrit sur les côtés, afin de pouvoir faire usage des bras. Il se trouva ainsi composé de deux morceaux, que l'on arrondit et modifia peu à peu, de manière à en faire la chasuble actuelle.

La première partie de la messe, ou préparation, est composée de l'antienne *Introïbo*, du psaume *Judica me, Deus*, et du *Confiteor*, que le prêtre et les assistants récitent alternativement. Ces prières sont dites au bas de l'autel; en montant à l'autel et en le baisant, le prêtre récite à voix basse deux courtes prières qui terminent la préparation.

La seconde partie de la messe ou l'instruction, commence par l'*introït*. Après cette entrée, on implore la miséricorde de Dieu par le *Kyrie eleison*; on célèbre sa gloire par le *Gloria in excelsis*, puis le prêtre dit une prière qui est comme le résumé de ces pieux sentiments, et que l'on nomme pour cela *Collecte*.

On fait ensuite de pieuses lectures, tirées principalement des *Épîtres* des apôtres et des *Évangiles*. Le prêtre monte en chaire pour expliquer ces lectures. Primitivement ces lectures étaient longues et étaient expliquées par l'officiant afin de reposer l'attention des fidèles; après la lecture et l'explication des épîtres, on chantait un psaume; mais, comme on ne quittait pas pour cela les degrés où l'on était placé pour la lecture, ce psaume fut appelé *Graduel*. Dans la suite le psaume fut abrégé et réduit à quelques-uns de ses versets, précédés de l'antienne, et l'on y ajouta des chants de circonstance comme des *alleluia*, des *traits* ou des *proses*, selon les sentiments de joie ou de tristesse qu'inspiraient les solennités.

Après ces chants, on lit l'Évangile, qui doit être expliqué aux fidèles. Cette explication ou *prône* est suivie du *Credo*, par lequel on professe publiquement sa foi aux vérités chrétiennes : ainsi se termine la deuxième partie de la messe. Elle composait, avec la première, ce qu'on appelait, pendant les premiers siècles, *messe des Catéchumènes*.

Pendant la troisième partie, ou *oblation*, le prêtre met sur l'autel le pain azyme et le vin mêlé d'eau, qui sont la matière du sacrifice. Il les offre séparément à Dieu : le pain, sur un petit plat ou patène; le vin, dans une coupe ou calice.

Le calice est accompagné de plusieurs linges ou ornements : le *corporal*, que l'on étend sur l'autel pour y déposer le pain et le calice; le *purificatoire*, linge destiné à essuyer le calice et les doigts du prêtre pendant le sacrifice; la *palle*, que l'on pose sur le calice pour empêcher les immondices d'y tomber; le *voile*, qui le couvre tout entier; la *bourse*, destinée à contenir le corporal lorsqu'il est replié.

Les oblations du pain et du vin sont accompagnées de prières qui remontent à la plus haute antiquité. Pendant que le prêtre les récite, on chante une de ces prières appelée *Offertoire*. Puis le prêtre se tourne vers les fidèles, et les engage à prier : *Orate, fratres*; pour les avertir que le sacrifice va bientôt commencer.

La quatrième partie est le sacrifice pro-

prement dit; elle est précédée de la *Préface*, chant sublime que termine le *Sanctus*. Après ce chant, les fidèles doivent rester silencieux; le prêtre seul, et à voix basse, récite les paroles que prononça Jésus-Christ à la dernière Cène. Ces paroles sont précédées et suivies de prières dont le caractère antique et vraiment chrétien accuse la plus vénérable antiquité. Elles remontent, selon toute probabilité, aux temps apostoliques; elles ont toujours été les mêmes dans les diverses liturgies occidentales.

Dans les églises orientales, les prières du canon ont le même sens que dans les églises occidentales. La consécration est la même.

Après la consécration de l'hostie, le prêtre se prosterne et l'élève en haut pour l'offrir à l'adoration des fidèles; il fait de même pour le calice, après la consécration du vin. Cette cérémonie est connue sous le nom d'*Élévation*.

La cinquième partie de la messe, ou *Communion*, commence par le *Pater*, précédé d'une *Préface*; après une prière, le prêtre rompt l'hostie consacrée, et en met une petite partie dans le calice. Cette fraction, comme toutes les actions du prêtre pendant la messe, est accompagnée de prières. Après avoir déposé une partie de l'hostie dans le calice, il se prosterne, se frappe la poitrine en implorant à trois reprises la miséricorde de l'*Agneau qui ôte les péchés du monde*; après une prière à Jésus-Christ pour demander la paix, il frappe de nouveau sa poitrine, par trois fois, en répétant les paroles du publicain qui se proclamait indigne de recevoir Jésus-Christ en sa demeure; puis il communie sous l'espèce du pain, et sous l'espèce du vin.

Après avoir communié lui-même, il distribue la communion aux fidèles qui se sont préparés à la recevoir.

La sixième et dernière partie de la messe n'est composée que de deux courtes prières d'action de grâces appelées *Communion* et *Post-Communion*. On congédie ensuite les fidèles par l'*Ite missa est*.

La messe se terminait ainsi primitivement: Aujourd'hui le prêtre ajoute une courte prière, donne la bénédiction aux fidèles et récite le commencement de l'Évangile de saint Jean sur l'incarnation du Verbe. Ces additions remontent seulement à quelques siècles. On les regarde maintenant comme obligatoires.

Nous n'avons point à entrer dans les discussions auxquelles la messe a donné lieu entre les catholiques et les protestants. Ceux qui voudront les connaître les chercheront ailleurs que dans un article d'Encyclopédie. Nous avons dû faire connaître seulement la messe en elle-même; et nous ajouterons que, si les athlètes des diverses opinions avaient eu un peu plus de science et de sincérité, la polémique eût été moins irritante. Le fanatisme et l'ignorance se sont donné, au sujet de la messe, une trop libre carrière. Cependant tous les chrétiens conviennent: 1° que Jésus-Christ a distribué à ses apôtres le pain et le vin, en leur disant: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*; 2° qu'il a ordonné à ses disciples de renouveler cette action en mémoire de lui; 3° que, dès les premiers siècles chrétiens, les fidèles se réunissaient et faisaient ce que le Maître avait prescrit; 4° qu'aujourd'hui les chrétiens ont la même obligation.

En partant de ces vérités incontestées, et en accordant que les siècles ont apporté, autour de la grande action chrétienne comme de toutes les autres institutions évangéliques, leurs usages, leurs idées et même leurs préjugés, on arriverait à dégager ce qui est divin de ce qui est humain, et l'on aurait fait un pas immense vers la conciliation de toutes les Églises chrétiennes.

Mais, par une fatalité déplorable, une question théologique est à peine agitée que le fanatisme s'en mêle, et vient mêler ses ténèbres et ses colères à la discussion. C'est ainsi que la vérité est toujours sacrifiée à l'erreur.

L'abbé GUETTÉE.

Ouvrage à consulter: Cardinal Bona, *Rerum liturgicarum* lib. II; Gavanti, *Thesaurus sacrorum Rituum*; les ouvrages de Thommasi et de Jean-Baptiste Thiers; *Explication des Cérémonies de la messe*, par le P. Lebrun et par Claude de Vert.

MESSÉNIE (*Géographie ancienne*). La Messénie (Μεσσηνία, et plus anciennement Μεσσήνη, Μασσάνα, Μέσση, Μέση), vaste contrée, qui occupait la partie sud-ouest du Péloponnèse, confinait à l'est à la Laconie, au nord à l'Élide et à l'Arcadie, et était baignée au sud et à l'ouest par la mer Ionienne. Géographiquement parlant, la chaîne du mont Taygète en formait la limite orientale; mais, politiquement, il n'en était pas de même, et, dès avant les guerres de Messénie, les Lacédémoniens avaient franchi la crête de ces montagnes et envahi le versant occidental, moins escarpé que le leur (1). Du côté du nord, la

(1) Euripide, contredit, il est vrai, par Strabon (VIII, p. 366), fait même du Pamisus la limite des deux pays, pour une époque fort ancienne, qui semble coïncider dans les temps héroïques avec l'extinction de la famille éolienne d'Apharée, le fondateur d'Arène. Ce n'est que tout récemment que la question de savoir jusqu'où s'avançaient, à l'époque où éclata la première guerre de Messénie, les possessions de Sparte sur le versant occidental du Taygète, a été tranchée par une découverte du Dr Ross. On sait que la limite des deux pays était marquée par un temple de *Diane Limnatide*, situé en un lieu qui se nommait *Limnæ*, où les deux peuples, jusqu'au meurtre du roi spartiate Teleclus, avaient offert des sacrifices en commun. Cet emplacement, que Pausanias n'avait pas précisé, devait être cherché, suivant Leake, dans la plaine, sur la rive gauche du Pamisus, et au milieu des marais

frontière se confondait avec ce nœud de montagnes qui forme le partage des trois bassins de la Néda, du Pamisus et de l'Alphée, et que les géographes modernes appellent le massif de *Tetrázi*. Les traits généraux de la Messénie, à présent comme dans l'antiquité, sont les mêmes que ceux de la Laconie (1) : la Messénie est le domaine du Pamisus, comme la Laconie est celui de l'Eurotas, et le golfe de Messénie est le pendant exact du golfe de Laconie ; mais, à y regarder de plus près, les deux pays offraient et offrent encore de notables différences : la surface des plaines basses formées par le Pamisus est beaucoup plus considérable que celle des plaines du bas Eurotas ; leur richesse et leur fertilité incomparables, chantées par Euripide, et aussi la douceur de leur température, ont de tout temps contrasté avec l'âpreté du sol et du climat de la Laconie. Le bassin du Pamisus est divisé en deux parties distinctes par un contre-fort du Taygète, qui s'avance à la rencontre du mont Ithome. Sa partie supérieure, qui portait anciennement le nom de plaine de *Sténycléros* ou *Stényclaros* (τὸ Στενυκληρικὸν πεδίον), est peu étendue, médiocrement fertile et tout entourée de montagnes ; la partie inférieure, au contraire, est extrêmement spacieuse et va toujours en s'évasant jusqu'au golfe de Messénie, et sa fertilité, que nous rappelions tout à l'heure, lui avait valu de la part des poëtes l'épithète de Μακαρία ou Fortunée. Cette fertilité, elle la devait surtout au grand nombre de cours d'eau qui la sillonnent, et aujourd'hui même qu'elle est devenue sensiblement marécageuse par suite du mauvais entretien des levées du Pamisus, elle passe encore pour le canton le plus fertile du Péloponnèse, et produit en abondance de l'huile, de la soie, des figues, du froment, du maïs, du coton, du vin et du miel. Les montagnes de la côte occidentale de Messénie, beaucoup moins escarpées et abruptes que celles qui bordent la côte orientale de Laconie, contiennent elles-mêmes des terrains singulièrement fertiles et de belles cultures. Le trait le plus remarquable d'ailleurs de cette côte est la profonde baie de Pylos (aujourd'hui *Navarino*), le meilleur ou mieux le seul bon port du Péloponnèse.

Le nœud de montagnes dont nous parlons plus haut semble correspondre aux monts d'Ira des anciens ; quant au prolongement oriental du Tetrázi, appelé aujourd'hui Makryplái, il devait faire partie des monts *Nomia*, Νομία ὄρη, signalés par Pausanias ; le prolongement occidental qui suivait les rives de la Néda (aujourd'hui le *Kuvela*) se nommait anciennement l'*Elæum*. La hauteur du Tetrázi est évaluée à 4,554 pieds anglais. Le mont Ithome, placé entre les deux vallées du Pamisus, n'a déjà plus que 2,631 pieds ; c'est une montagne très-escarpée, à double sommet (celui du sud se nomme *Évá*), qui servit, comme chacun sait, pendant de longues années, ainsi que les monts d'Ira, de forteresse naturelle à l'indépendance messénienne. Il faut chercher maintenant dans la chaîne occidentale les différentes montagnes dont les anciens nous ont laissé les noms, l'*Ægaleum*, le *Buphras*, le *Tomeus* et le *Temathia* ou *Mathia*. Cette chaîne, qui se prolonge en forme de longue presqu'île, est terminée par le promontoire *Acritas* (aujourd'hui cap Gallo), qui marquait ainsi l'extrémité méridionale de la Messénie, tandis que les trois caps *Coryphasium* (à l'entrée de la baie de Pylos), *Platamodes* et *Kyparissium* s'échelonnaient du sud au nord sur la côte occidentale.

Le nom de *Pamisus* n'est appliqué par les écrivains anciens qu'à la partie inférieure du fleuve qui féconde la Messénie ; mais, pour plus de commodité, les géographes modernes l'ont étendu au bassin entier de la plaine de Stényclaros. Or le principal cours d'eau de cette plaine se nommait *Balyra*, Βαλύρα ; c'est celui qui prend sa source près du village de *Soulima*, et qui arrose le côté occidental de la plaine : déjà grossi de l'*Electra* et du *Cæus*, il recevait près d'Ithome les deux ruisseaux

qui avoisinent le confluent du Pamisus et de l'Aris, non loin de la ville actuelle de *Nisi*. Mais le Dr Ross, qui a particulièrement exploré toute la partie du Taygète comprise entre la Laconie et la Messénie, ayant trouvé au N.-O. de *Lada-Coudzava*, village moderne qui s'étend sur les flancs d'un mamelon situé peu au-dessous du point culminant de la *langada* ou ravin de Trypi et à l'embranchement de plusieurs ravins, ayant, dis-je, trouvé dans un lieu appelé Βώλιμνος (Volimnos), une chapelle moderne consacrée à la Vierge protectrice du Marais aux Bœufs, Παναγία Βωλιμνιάτισσα, et bâtie sur des ruines helléniques, conjectura aussitôt, d'après la ressemblance frappante des noms, que c'était là et non ailleurs qu'il fallait chercher l'emplacement du fameux temple de Diane Limnatis, d'autant qu'en y regardant de plus près, il découvrit, engagées dans le mur de la chapelle, des inscriptions de l'époque grecque, où se lisait distinctement le nom de Λιμνάτιδος, et qu'au point culminant de la langada de Trypi, qui paraît être en même temps la crête du Taygète, et près du mont de Malevo, on avait trouvé à peu près dans le même temps deux pierres énormes portant l'inscription décisive et parfaitement authentique :

Ὅρος Λακεδαίμονι πρὸς Μεσσήνην.

Comme conséquence de sa découverte, conséquence qui, à vrai dire, n'a pas été universellement ratifiée (Voy. dans le t. III des *Archives des Missions scientifiques*, p. 417 et suiv., les fragments d'un voyage dans le Péloponnèse exécuté en 1850 par MM. Bertrand, Mézières et Beulé, membres de l'École française d'Athènes), le Dr Ross reconnut dans les environs de Vólimnos, et dans le territoire compris entre Sitzova et Poliani, ce fameux *Ager Dentheliates* dont parle Tacite (*Hist.*, IV, 43) et qui, sous Tibère encore, était un sujet de contestation entre les Messéniens et les Spartiates.

(1) Voy., au t. VII du SUPPLÉMENT, l'article LACONIE.

réunis de la *Leucasia* et de l'*Amphitus*. Aujourd'hui on nomme *Vasiliko* le cours du Balyra au-dessus de ce dernier confluent, et *Mavrozoumeno*, le reste du cours au-dessous du même point, lequel est remarquable par l'existence d'un pont triangulaire, de construction en partie hellénique, dont les trois bras correspondent aux trois principales routes, qui coupent la plaine de Stényclaros, notamment à celle de Messénie et à celle de Thuria (1). Le Mavrozoumeno, une fois entré dans la plaine inférieure, reçoit à gauche un affluent considérable, qui est précisément le cours d'eau que les anciens considéraient comme le vrai Pamisus : il prend sa source près de la chapelle de Saint-Floro, au pied de la chaîne de Skala. Du même point à peu près s'échappe un autre cours d'eau, le *Pidhima* (l'ancien *Aris*), qui va au sud-ouest se jeter plus bas dans le Mavrozoumeno ; dès là ce nom disparaît et fait place jusqu'à l'embouchure à un troisième nom, le *Dhipotamo* (ou double rivière). — Les autres rivières de la Messénie, à l'exception de la Néda, qui appartient plutôt à l'Arcadie, ne sont guère que des torrents de montagnes : la plus importante est le *Nédon* (aujourd'hui rivière de Kalamata), qu'il ne faut pas confondre avec la Néda, et qui va se jeter dans le golfe de Messénie, à l'est du Pamisus, à Pheræ : elle baignait anciennement une ville de même nom et un temple de Minerve dite *Nedusia*.

Disons un mot maintenant des îles dépendantes de la Messénie : *Theganussa*, aujourd'hui Venetiko, voisine du promontoire Acritas, n'a pas toujours été déserte comme Pausanias la représente, car on y a trouvé des tombes et autres ruines ; plus à l'ouest se trouve le groupe appelé anciennement *Œnussæ insulæ* (Οἰνοῦσσαι), dont les deux plus grandes portent aujourd'hui les noms de *Cabrera* et de *Sapienza* : ces îles contiennent de gras pâturages, et la côte orientale de Sapienza a un port bien abrité. Enfin, sur la côte orientale, juste en face du port de Pylos, était l'îlot de Sphactéria, illustré à jamais par un épisode de la guerre du Péloponnèse et un succès inespéré de Cléon ; et, plus au nord, celui de *Prote*, qui a conservé son ancien nom.

Les villes à citer étaient, dans la plaine de Stényclaros : *Andania*, la capitale des plus anciens rois de Messénie, des rois Lélèges, *Œchalia*, distante de huit stades de la précédente, connue pour avoir été la résidence de l'Éolien Eurytus ; *Ampheia*, déjà dans la montagne sur la frontière de l'Arcadie, pays où l'on entrait par deux routes, l'une, plus septentrionale, qui suivait le cours du Charadrus ; l'autre, plus méridionale, route militaire, tracée par Épaminondas pour relier ensemble Messène et Mégalopolis ; *Stényclaros*, capitale des conquérants doriens, où longtemps ils furent confinés et serrés d'assez près, loin d'avoir, comme on le répète toujours, soumis la Messénie entière d'un seul coup : Stényclaros était situé aussi sur la frontière d'Arcadie, et c'est par ce pays très-vraisemblablement qu'ils y étaient entrés. *Ira* ou *Eira*, place forte dans laquelle les Messéniens se maintinrent héroïquement pendant leur seconde guerre contre Lacédémone, était située sur la montagne de même nom, au nord de la plaine, au-dessus du cours de la Néda. A l'ouest de la plaine, sur le chemin d'Andania à Kyparissia, étaient *Polichne* et *Dorium*, et, à son extrémité méridionale, *Messène*, avec sa citadelle, l'illustre *Ithome*, située de manière à commander aussi l'entrée de la plaine *Macaria*. Dans cette deuxième plaine, *Pheræ*, située à un mille environ de la mer, sur la rive gauche du Nédon, était dans l'antiquité, comme la moderne Kalamata, qui l'a remplacée, l'est actuellement, la ville de beaucoup la plus considérable. Trois chemins partaient de Pheræ, conduisant, celui du sud, le long de la côte jusqu'à *Abia*, la même, dit-on, que l'Ira d'Homère ; le second, jusqu'à Sparte, dont une des portes s'appelait la porte de Pheræ (1), en remontant la vallée du Nédon et en franchissant le Taygète ; le troisième, dans une direction nord-est jusqu'à Calamæ (aujourd'hui Kalámi), où il bifurquait et envoyait une branche à l'ouest au delà du Pamisus, et l'autre au nord par Thuria, jusqu'aux sources dudit fleuve. C'est à l'est de Pheræ que se trouvait ce district montagneux, nommé *Ager Dentheliates*, qui contenait *Limnæ* et le temple de Diane Limnatis, dont il a été question plus haut. — Enfin, dans la péninsule sud-ouest, il faut citer *Corone* et *Asine*, situées sur le golfe de Messénie, et chercher *Colonides*, dont la situation est encore incertaine. Quant à *Méthone* (aujourd'hui Modon), elle occupait l'extrémité méridionale de la côte occidentale ; généralement on l'identifie avec le Pédasus d'Homère ; plus au nord, sur la même côte, étaient *Pylos*, sur le promontoire Coryphasium, en face de l'île de Sphactéria, et *Cyparissia*, encore plus septentrionale.

A. T.

(1) Voy. Leake : *Morea*, vol. I, p. 480, 481.

MESSIDOR (*Calendrier républicain*). Messidor était le dixième mois de l'année et le premier de l'été dans l'*Annuaire républicain*. Il prenait son étymologie (2) *de l'aspect des pays ondoyants et des moissons*

(1) Tit.-Liv., XXXV, 30.

(2) *Rapport fait dans la séance du 3 brumaire* (proleptique ; 24 octobre 1793), *au nom de la Com-*

dorées qui couvrent les champs de juin en juillet. Lorsque, par décret du 18 floréal an II (7 mai 1794), la Convention nationale institua, sur le Rapport de Robespierre, des fêtes *pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être*, elle emprunta les noms de ces fêtes à des événements glorieux de la Révolution, aux vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, aux plus grands bienfaits de la Nature, et elle consacra les trois fêtes décadaires de messidor. *A la Jeunesse, A l'Age viril, A la Vieillesse* (1).

E. C.

MÉTAPHORE. La métaphore est un trope (τρέπω, τέτροπα), ou figure de mots, qui est très-usité dans le discours. Elle est fondée sur la ressemblance d'un objet avec un autre; elle tient de très-près à la comparaison, et peut même passer pour une comparaison abrégée. Si l'on dit d'un ministre : il soutient l'État comme une colonne soutient un édifice, il y a comparaison; mais, si l'on dit : il est la colonne de l'État, il y a métaphore; la comparaison se fait dans l'esprit, et le langage ne l'exprime pas formellement.

Rien de plus fréquent que la métaphore; elle se présente à l'esprit sans qu'on la cherche, elle pénètre jusque dans la conversation. L'imagination se complaît à comparer ainsi les objets, à en découvrir les ressemblances. Il ne faut donc pas s'étonner si toutes les langues sont parsemées de métaphores. Seulement chacune a les siennes qui lui sont propres : par exemple, les Latins disaient d'une armée, *dextrum, sinistrum cornu*, tandis que nous, nous disons l'*aile* droite, l'*aile* gauche.

La métaphore est due évidemment à la grossièreté de la conception. Les premiers hommes, simples et incultes, ne pouvaient exprimer leurs imparfaites conceptions des idées abstraites et les opérations réfléchies de l'entendement qu'à l'aide d'images sensibles, qui ainsi devenaient métaphores. Telle est l'origine véritable de l'expression figurée, et non, comme on le suppose ordinairement, l'ardeur d'une imagination poétique. Quiconque voudra seulement faire attention à ce qui se passe journellement sous ses yeux reconnaîtra que le peuple est presque toujours porté à parler par figures. « Je suis persuadé, disait Dumarsais (*Tropes*, part. I, art. j), qu'il se fait plus de figures un jour de marché à la halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques. »

Le principal effet de la métaphore est de donner à une description force et clarté, de rendre en quelque sorte apparentes à la vue les idées intellectuelles en les douant de couleur, de substance et de qualités sensibles.

Mais, pour atteindre ce but, il faut observer certaines règles :

La première est d'user discrètement de la métaphore, de la bien adapter à la nature du sujet; autrement on tombe dans cet ennuyeux cliquant qui est appelé *phébus*.

La seconde règle consiste à bien choisir les objets dont on tire les métaphores. Ici le champ est vaste : tous les trésors de la nature nous sont ouverts. Employons les objets gais, agréables ou magnifiques, ceux qui excitent la douleur, la surprise ou la terreur, le style gagnera en vivacité et en agrément; mais évitons tout ce qui présenterait à l'imagination une idée basse ou indécente. Des auteurs du premier ordre sont souvent tombés dans ce défaut. Shakespeare, dont l'imagination était moins délicate que riche et hardie, nous en offre souvent des exemples frappants. Ainsi, dans sa tragédie de *Henri V*, après avoir parlé (acte IV, scène 8) d'un fumier, il tire une métaphore des vapeurs de ce fumier; d'autant plus impardonnable en cela, que le sujet prêtait à des comparaisons grandes et nobles. Que l'on en juge :

« Et ceux qui laisseront leurs braves ossements en France, s'ils sont morts en hommes, quoique enterrés dans des *fumiers*, n'en auront pas moins de gloire; car là le soleil viendra les saluer, et fera monter jusqu'au ciel leur *glorieuse fumée*. »

Non-seulement les métaphores ne doivent pas être tirées de sujets bas et obscènes, mais il faut encore que la ressemblance qui leur sert de base soit vive et frappante; autrement la métaphore, violente et forcée, déplaît et choque. Le lecteur est embarrassé; car l'auteur, au lieu d'éclaircir sa pensée par une image naturelle et vive, l'a rendue lourde, embrouillée et obscure. Comme dans tous les ornements du style, il faut ici du naturel et de l'aisance : tout ce qui sent la recherche et l'affectation est mauvais et laisse une impression désagréable.

Une faute que l'on doit éviter surtout, c'est de confondre plusieurs métaphores et de tomber ainsi dans la métaphore mixte, manière de parler qui déroute complétement l'imagination. Ainsi, celui qui dirait : « Prendre les armes contre une mer de troubles, » commettrait cette faute; il serait prétentieux et manquerait de précision. Il faut se garder de trop multiplier les métaphores sur un même objet, parce que l'imagination trouve pénible de concevoir si rapidement le même objet sous tant de points de vue différents.

mission chargée de la confection du Calendrier, par Philippe-François Fabre (d'Églantine); dans le *Moniteur* du 2 frimaire an II (18 décembre 1793), p. 354, col. 3; *Histoire parlementaire*, t. XXXI, p. 419.

(1) *Moniteur* du 19 floréal an II, p. 932,1.

Quelques auteurs appellent *métaphore du deuxième degré*, celle où, non-seulement la forme de la comparaison est évitée, mais, qui plus est, où il est fait abstraction du mot lui-même. Ainsi, Victor Hugo, disant de Napoléon :

Il a placé si haut son aire impériale

fait une métaphore du deuxième degré; car il n'a pas nommé l'aigle, et le trône est devenu le nid de l'oiseau. C'est moins une métaphore qu'une allégorie.

Dumarsais, *les Tropes*. — Hugues Blair, *Cours de Rhétorique*, traduction de Cantwell.

STARK.

MÉTAURE (BATAILLE DU). Lorsque Annibal eut taillé en pièces cinquante mille Romains sur les bords de l'Aufide, à Cannes (216 av. J.-C.), la république romaine se trouva dans un extrême péril, et c'en était fait de ses destinées si elle se fût laissé abattre, si elle n'eût confié sa défense à Fabius le Temporisateur, qui fut son bouclier, à Marcellus, qui fut son épée (1).

Rome depuis près de deux ans se tenait sur la défensive et recueillait ses forces, lorsque Marcellus, sous les murs de Nola, remporta un avantage qui fit perdre à Annibal son prestige, et rendit aux Romains de la confiance. A son tour le général carthaginois fut obligé de se renfermer dans des places fortes, dans des camps retranchés, et, pour reprendre l'attaque, pour achever sa conquête, il attendait les renforts qu'il avait itérativement demandés à Carthage. Les passions politiques, les jalousies qui dominaient dans le sénat carthaginois, s'opposèrent longtemps à l'envoi de troupes nouvelles; enfin une armée de secours lui fut envoyée d'Espagne, et cette armée marchait sous les ordres d'Asdrubal; elle était formidable, car elle se composait de Numides, de Gaulois, d'Espagnols, au nombre de quarante-huit mille fantassins, huit mille cavaliers, avec quinze éléphants.

Pendant que cette armée franchissait les Alpes, avant même qu'elle se fût répandue dans la plaine de l'Étrurie, l'alarme était grande à Rome; il y eut des prières publiques, des sacrifices expiatoires, un enrôlement général. On se souvenait des désastres qu'avait apportés à l'Italie l'armée d'Annibal; et, au milieu de cette anxiété, on se demandait quels dieux protégeraient assez Rome et la république pour leur accorder en même temps la victoire sur deux ennemis qui allaient marcher du nord et du midi contre la capitale. Heureusement pour le salut de l'Italie, le sentiment du péril public avait bien inspiré les comices dans l'élection des consuls : c'étaient M. Livius Salinator, calme et prudent, et C. Claudius Néron, plein de fougue et d'audace. Ennemis, ils se réconcilièrent avant de tirer au sort leurs provinces et d'entrer en campagne : ce fut sous ces heureux auspices qu'ils partirent. Livius marcha au-devant d'Asdrubal, pour l'empêcher d'envahir et de soulever l'Étrurie; Claudius Néron se dirigea vers le sud de l'Italie pour y contenir Annibal dans la Lucanie et le Brutium. L'un et l'autre à tout prix devaient empêcher la jonction des deux frères et de leurs armées. Mais, pendant que les consuls se rendaient à leurs postes, Asdrubal s'arrêtait, dans la Gaule cisalpine, devant Plaisance, dont il entreprit le siége. Une résistance inattendue lui fit éprouver là un premier échec. Rome profita du temps d'arrêt de l'armée carthaginoise pour compléter ses moyens de défense, enrôler et équiper de nouvelles légions. Asdrubal, s'étant aperçu de sa faute, essaya de la réparer en se hâtant de traverser l'Italie pour rejoindre son frère. Mais, arrivé en Ombrie, il y rencontra l'armée du consul Livius et celle du préteur L. Porcius Licinus qui lui barraient le passage. Le consul Néron, de son côté, dont l'armée suivait en Lucanie tous les mouvements des Carthaginois, avait eu connaissance, par des lettres interceptées, du plan et de la marche d'Asdrubal. Une de ces idées telle qu'en ont les grands hommes lui révéla ce qu'il avait à faire : il remit le commandement des légions au plus brave de ses lieutenants, Q. Catius; et, masquant sa retraite, il partit en silence et de nuit avec six mille fantassins et mille cavaliers, l'élite de ses troupes. Dans sa route à travers l'Apulie et le Picénum, cette petite armée se grossit de volontaires, vieux soldats ou jeunes montagnards. En huit jours, à marches forcées, Néron et son armée arrivèrent près de Sena (1), où le consul Livius avait son camp à cinq cents pas de celui d'Asdrubal. Pour que le général carthaginois ignorât son arrivée, Néron entra de nuit dans le camp de son collègue; mais, au jour, Asdrubal vit bien qu'outre l'armée du préteur Porcius il avait en face de lui deux armées consulaires. Il résolut d'éviter le combat et de se replier sur le Métaure (2), de le franchir et de s'y retrancher sur la rive gauche. Pour exécuter ce mouvement de retraite, il attendit la nuit. Dès

(1) Plutarque, Vie de Fabius, XIX, 5 : Φάβιον μὲν ὁ Ποσειδώνιος φησὶ θυρεὸν, τὸν δὲ Μάρκελλον ξίφος ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων καλεῖσθαι, κτλ., t. I, p. 221 de l'édit. de Didot.

(1) Sena, ou Sena Gallica, aujourd'hui Sinigaglia, était à quelques lieues du Métaure, au sud-est. C'est de là que Cicéron (*Brutus*, 18) appelle la bataille du Métaure *prælium Senense*.

(2) Le Métaure, *Metaurus* (aujourd'hui *Metauro* ou *Marro*, dans les États de l'Église), est un petit fleuve de l'Ombrie qui se jette dans l'Adriatique près de Fano (*Fanum Fortunæ*). Sous le premier Empire, le Métaure a donné son nom au département dont le chef-lieu était Ancône.

qu'elle fut venue, il partit sans bruit avec ses troupes et ses bagages; mais, soit qu'il eût été trompé par ses guides, soit qu'il se fût égaré dans les marécages et les sinuosités du Métaure, il se trouva, quand il fit jour, à une très-petite distance de la position qu'il occupait la veille. Seulement ses troupes étaient épuisées par une longue marche de nuit. C'est dans cette mauvaise condition qu'il fut attaqué avec une généreuse ardeur, avec un patriotique élan; mais telle était la résistance des Espagnols et des Gaulois, que le succès eût été douteux si Claudius Néron n'eût détaché un corps de troupes pour attaquer par une marche habile et hardie l'arrière-garde carthaginoise. Elle se crut attaquée par une nouvelle armée, cernée et perdue; elle lâcha pied, et alors commença un horrible carnage. Plus de cinquante mille Numides, Espagnols ou Gaulois, tous les éléphants furent tués. Le reste, avec un immense butin de toute sorte, surtout en or et en argent, tomba au pouvoir des vainqueurs. Asdrubal ne voulut pas survivre à un tel désastre. Il se précipita dans les rangs les plus épais d'une cohorte romaine, et y trouva une mort digne de lui, digne du frère d'Annibal. Aussitôt après cette éclatante victoire, le consul Néron revint en toute hâte dans son camp avec ses légions victorieuses, emportant avec lui la tête d'Asdrubal; il la fit jeter par-dessus les retranchements dans le camp carthaginois. C'est ainsi qu'Annibal apprit la ruse héroïque de son adversaire, la destruction de l'armée de secours sur laquelle il comptait, et la mort d'un frère dévoué à sa cause. On dit qu'à la vue de cette tête, il s'écria avec l'accent du désespoir : « Je reconnais la fortune de Carthage. » En effet, la bataille du Métaure, qui était pour lui sa défaite de Cannes (1), assurait le salut de Rome et préparait la ruine de Carthage : elle est ainsi une des plus intéressantes péripéties de la deuxième guerre punique et l'un des grands faits de l'histoire romaine.

Voy. Polybe, XI, 1 (c'est un fragment); Tite-Live, XXVII, 39-50 (chef-d'œuvre de narration); Appien, *de bello annibalico*, VII, 55; Silius Italicus, *Punic.*, XV, 492-823.

DEHÈQUE.

MÉTAUX ALCALINS et MÉTAUX TERREUX (*Chimie*). Depuis sept années l'attention publique est excitée par les propriétés inattendues du métal de l'argile. Les belles recherches de M. H. Sainte-Claire Deville sur l'aluminium ont fait naître chez les industriels l'espoir de posséder un métal inoxydable à l'air, d'une légèreté prodigieuse, d'une ténacité considérable. On a cru que l'aluminium allait être appelé à remplacer tous les métaux communs et précieux employés jusqu'alors dans les arts et dans l'industrie. En un mot, le nouveau métal devait être propre à tous les usages. Aujourd'hui on est obligé de reconnaître que l'on s'était fort exagéré la portée pratique de la découverte de l'éminent chimiste.

Les nouvelles recherches de M. Deville, et c'est ce qui en constitue, jusqu'à ce jour du moins, le principal mérite, ont appris que les radicaux métalliques des terres étaient à peu près inconnus. Ce savant a rendu un service considérable en révélant aux chimistes que l'étude des alcalis et des terres est à refaire, et qu'elle offre un vaste champ d'investigations qui vaut bien la peine d'être exploré. Ce n'est pas qu'avant M. Deville on crût que l'étude de ces métaux et de leurs combinaisons était épuisée; tant s'en faut, mais on pensait en savoir assez sur leur compte, puisque personne n'était assez curieux pour diriger son attention de ce côté.

Depuis plus de vingt ans, il faut le reconnaître, les jeunes chimistes négligent la chimie *minérale*, et ils ont pour cela une excellente raison : c'est que, pour réussir à y faire quelque observation nouvelle, il faut avoir la modestie de rester longtemps élève avant de passer maître. La chimie *organique* présente une carrière tellement vaste que l'esprit d'investigation peut s'y élancer avant d'avoir acquis toute sa force.

La découverte de M. Deville a donc eu des effets très-importants : elle a montré aux chimistes que la classification des métaux, proposée par l'illustre Thenard en 1813, n'est pas aussi bonne qu'on avait pu l'espérer, et elle a ramené les esprits vers les recherches de chimie minérale dont l'étude n'est pas aussi ingrate qu'on le croit communément.

Aussi, en Allemagne et en France, d'habiles chimistes, suivant la nouvelle voie ouverte si brillamment par M. Deville, ont-ils entrepris de soumettre à une patiente révision les connaissances que l'on possédait sur les divers métaux, et en particulier sur ceux des deux premières classes.

Il résulte des nombreux travaux de ces savants que non-seulement la classification de Thénard, qui a rendu de si grands services pendant quarante ans, est vicieuse, mais que sans doute le principe sur lequel elle a été appuyée dès l'origine est faux. On sait que, dans sa classification des métaux, Thenard avait eu égard à leur avidité pour l'oxygène, et aussi à la stabilité de leurs combinaisons avec ce corps. Ces deux propriétés étaient regardées comme corrélatives, lorsque M. Deville est venu montrer que l'aluminium

(1) Annibal se renferma dans le Brutium, à l'extrémité de l'Italie; il s'y maintint encore cinq années. Pour le contraindre à repasser en Afrique, il fallut que Scipion transportât la guerre aux portes de Carthage. Annibal était resté seize ans en Italie.

est une exception à cette règle. Son oxyde n'est que très-difficilement réductible, et le métal n'est pas lui-même très-avide d'oxygène. Son inaltérabilité le place assez près de l'argent; la stabilité de son oxyde semble le rapprocher du sodium ou du calcium.

Le glucinium a présenté des résultats analogues à M. Debray dans les recherches qu'il a faites sur ce métal. Cet habile observateur a montré que le glucinium doit être placé entre l'aluminium et le zinc; car il est moins fusible que ce dernier et ne s'oxyde pas à l'air à la température ordinaire.

Le lithium n'est pas aussi voisin du potassium et du sodium qu'on l'avait admis, puisqu'il peut être fondu à 180° dans l'oxygène sec, sans qu'il s'altère, ainsi que l'ont fait voir M. Bunsen et M. Troost.

Le magnésium, le calcium, le barium et le strontium ont également présenté à MM. Bunsen et Matthiessen une série de propriétés jusqu'ici demeurées inconnues.

Dans cet article nous nous proposons de résumer tous ces remarquables travaux. On comprend le motif qui nous oblige à parler d'abord de l'aluminium.

Aluminium. On sait qu'en 1825 Œrstedt, au lieu d'attaquer directement l'alumine par le potassium, ou indirectement par l'acide fluorique, comme on l'avait essayé avant lui sans succès, avait imaginé de déterminer l'aluminium à se combiner avec le chlore en chauffant dans un tube de porcelaine un mélange d'alumine et de charbon sur lequel il faisait passer un courant de chlore; puis il eut l'idée de traiter par le potassium le chlorure d'aluminium ainsi produit. Il paraît que l'habileté du savant danois dans les manipulations n'était pas très-grande, car il ne réussit pas à isoler l'aluminium.

En 1827, M. Wöhler, de Gœttingen, dont tous les travaux sont des modèles de science, parvint à réduire l'alumine, en modifiant très-ingénieusement le procédé indiqué par Œrstedt. L'aluminium se présenta comme un corps pulvérulent et gris, susceptible de prendre l'éclat métallique lorsqu'on le frotte avec un brunissoir. En 1845, cet illustre chimiste, ayant examiné de plus près la poudre grise qu'il avait préparée, la trouva formée de petits globules fondus, dont quelques-uns avaient le diamètre d'une grosse tête d'épingle, d'où il conclut que l'aluminium est fusible à la température produite au moment de la réduction; il annonça qu'il n'avait pas réussi à le fondre à la température de la fusion de la fonte. Ces globules fondus avaient à peu près la couleur et l'éclat de l'étain, et étaient parfaitement malléables et ductiles. M. Wöhler annonçait que l'aluminium ne s'altère pas à l'air et dans l'eau à la température ordinaire, qu'il ne décompose ce liquide qu'à partir de 100°, et qu'il est peu altéré par les acides azotique et sulfurique à froid. Parmi les corps qui ont le plus d'affinité pour l'aluminium il citait les alcalis, et particulièrement la potasse. La densité du nouveau métal était comprise entre 2,50 et 2,67.

Aucun chimiste ne songea alors que l'aluminium pourrait recevoir un jour une application usuelle, parce qu'en effet il ne se présentait pas avec les propriétés qui distinguent essentiellement les métaux et qui en font les auxiliaires les plus utiles pour les arts et l'industrie.

En 1854, M. Deville annonça qu'il avait perfectionné le procédé de M. Wöhler à un tel degré qu'il lui était possible d'obtenir l'aluminium en culots métalliques dont les dimensions dépendaient seulement des quantités de matières soumises à l'expérience, et que les propriétés différaient essentiellement de celles des globules microscopiques de M. Wöhler. Il montra que le métal obtenu par ce dernier était impur, parce que la décomposition du chlorure d'aluminium par le potassium ou le sodium avait été effectuée dans un creuset de platine; le platine s'étant allié avec l'aluminium avait communiqué au métal nouveau quelque peu de son infusibilité. Il montra également que, s'il décomposait l'eau à une température voisine de 100°, c'est qu'il n'était pas complétement débarrassé du potassium qui avait servi à le préparer.

Dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences, le 14 août 1854, il proposa deux procédés pour préparer l'aluminium : le premier, consistant à traiter le chlorure d'aluminium par le sodium, et le second, à employer le courant de la pile voltaïque.

Le premier procédé est en principe le même que celui de M. Wöhler; seulement M. Deville emploie le sodium au lieu du potassium, le maniement de ce dernier offrant quelques dangers, surtout si on opère en grand; et il se sert de vases de porcelaine au lieu de vases de platine. On prend un gros tube de verre de 3 à 4 centimètres de diamètre, on y introduit 200 à 300 grammes de chlorure d'aluminium. Par une des extrémités du tube on fait arriver de l'hydrogène pur et sec. On chauffe dans ce courant de gaz le chlorure d'aluminium pour le débarrasser de l'acide chlorhydrique et des chlorures de silicium et de soufre qui l'imprègnent toujours. On introduit ensuite dans le tube des nacelles contenant chacune quelques grammes de sodium. Le tube étant plein d'hydrogène, on fond le sodium, puis on vaporise le chlorure d'aluminium. On voit l'aluminium se séparer et baigner dans un chlorure double d'aluminium et de sodium, composé très-fusible et volatil. On retire les

nacelles du tube de verre; on les introduit dans un gros tube de porcelaine, muni d'une allonge et traversé par un courant d'hydrogène. On chauffe au rouge vif pour distiller le chlorure double, et on trouve dans chaque nacelle tout l'aluminium rassemblé en globules. Pour faire un seul culot de tous ces globules, on les place dans une capsule de porcelaine où l'on met comme fondant un peu du chlorure double distillé. La capsule étant chauffée dans une moufle à une température voisine du point de fusion de l'argent, on voit tous les globules se réunir en un culot brillant.

Le second procédé consiste à décomposer par la pile le chlorure double d'aluminium et de sodium dont on vient de parler. On prend 2 parties de chlorure d'aluminium très-pur et une partie de sel marin sec et pulvérisé. On mêle le tout dans une capsule de porcelaine chauffée à 200° environ. On obtient un liquide très-fluide et fixe à cette température; on l'introduit dans un creuset de porcelaine vernie, maintenu à 200°. Le pôle négatif est une lame de platine sur laquelle se dépose l'aluminium mélangé de sel marin; le pôle positif est un vase poreux parfaitement sec contenant du chlorure double fondu, dans lequel plonge un cylindre de charbon qui amène le courant. On fond ensuite le dépôt métallifère dans un creuset de porcelaine enfermé dans un creuset de terre.

L'aluminium pur est d'un beau blanc dans sa cassure, à peine bleuâtre par rapport à l'argent, et la teinte bleuâtre paraît davantage lorsqu'il est écroui et poli. Il est plus dur que l'argent, et sa ténacité est presque comparable à celle du fer. Il est malléable et ductile au plus haut point, et on peut le réduire en lames très-minces ou en fils très-fins, sans le recuire. Il se travaille aisement à la lime et au burin; il conduit l'électricité trois fois mieux que le fer, d'après les recherches de M. Buff; il est faiblement magnétique; il a une grande capacité calorifique.

L'aluminium fond à une température plus élevée que le zinc, mais un peu plus basse que l'argent; c'est donc à cet égard un métal très-faible. Fondu, il peut être coulé à l'air sans qu'il s'oxyde sensiblement; il n'est pas volatil d'une manière appréciable.

Sa densité est 2,6; il est ainsi à peu près aussi léger que le verre et la porcelaine. Il pèse quatre fois moins que l'argent, de sorte que, si on pouvait le substituer à ce dernier métal, un kilogramme d'aluminium remplacerait quatre kilogrammes d'argent.

L'aluminium possède une sonorité remarquable et tout à fait comparable à celle du cristal.

Les propriétés chimiques de l'aluminium le rendent, en général, très-propre à être employé dans les arts. Il est inaltérable par l'air sec ou humide, à la température ordinaire; il ne se ternit pas comme le zinc et l'étain. Il ne décompose pas l'eau bouillante. Il est insensible à l'action de l'hydrogène sulfuré: à cet égard l'aluminium l'emporte donc sur l'argent. A la température ordinaire, l'acide azotique n'agit pas sur l'aluminium, non plus que l'acide sulfurique. L'acide azotique bouillant ne l'attaque même qu'avec lenteur. Son véritable dissolvant est l'acide chlorhydrique à froid ou à chaud. Les alcalis, c'est-à-dire la potasse, la soude, l'ammoniaque même, l'attaquent lorsqu'ils sont en dissolution. Un mélange d'acide acétique et de sel marin attaque l'aluminium: le mélange qui sert à assaisonner une salade attaquerait donc inévitablement ce métal. Il est vrai que l'acétate d'alumine qui se formerait dans ce cas est un sel inoffensif à petite dose. Enfin l'aluminium ne s'amalgame pas : on sait que le fer jouit à peu près seul de cette propriété.

Les métaux les plus usuels ne sont pas employés à l'état de pureté; les alliages qu'ils forment entre eux rendent les services les plus variés, et l'on a pensé que le jour où l'on trouvera les métaux, ainsi que les proportions qui conviennent le mieux pour les alliages d'aluminium, l'industrie en tirera sans doute un parti très-avantageux. MM. Ch. et Alex. Tissier, pour hâter les applications du nouveau métal, ont été des premiers à préparer ces alliages à l'usine d'Amfreville, près de Rouen. Ils ont allié directement et en diverses proportions l'aluminium au fer, au zinc, au nickel, à l'étain, à l'antimoine, au bismuth, au cuivre, à l'argent, à l'or et au platine. Les faits nombreux qu'ils ont observés les ont amenés à conclure d'une manière générale que l'aluminium, comme le zinc, supporte difficilement les métaux étrangers, qui, tout en lui communiquant de la dureté, lui retirent en grande partie sa ductilité et sa malléabilité. Quand, au contraire, l'aluminium intervient pour la moindre proportion, il est capable de modifier d'une manière heureuse les propriétés des autres métaux, à la condition toutefois que la quantité d'aluminium introduite ne sera pas trop considerable.

A l'usine de la Glacière, M. Debray a fait également des recherches très-intéressantes sur ces divers alliages, et a trouvé de son côté des résultats qui concordent avec ceux qu'on vient d'énoncer. Il a vu que l'alliage de 10 parties d'aluminium et 90 parties de cuivre possède une dureté supérieure à celle du bronze ordinaire, qu'on peut le travailler à chaud avec plus de facilité que le meilleur fer doux, et qu'il ne noircit pas au contact du sulfhydrate d'ammoniaque. Sa couleur jaune

est très-belle; il peut prendre le plus beau poli. On l'étire facilement en fils dont la ténacité égale celle des fils de fer. Lorsqu'on aura déterminé le pouvoir conducteur électrique de ce nouveau bronze, il est très-probable que l'on avisera à l'employer pour la fabrication des fils télégraphiques. Ces fils, à cause de leur légèreté et de leur conductibilité, seraient surtout précieux pour la confection des câbles sous-marins.

L'alliage d'aluminium et de cuivre est malléable tant qu'il ne contient pas plus de 5 à 6 pour cent d'aluminium; s'il en renferme plus de dix pour cent, il devient cassant. L'alliage de 80 de cuivre et 20 d'aluminium ressemble au métal des miroirs; 5 parties d'aluminium et 95 parties d'argent donnent un alliage presque aussi dur que l'alliage monétaire et permettent ainsi de communiquer à l'argent une dureté suffisante sans y introduire de métal vénéneux.

On voit que, si l'aluminium est appelé à tenir un jour une place importante dans l'industrie, c'est peut-être par son union avec les autres métaux.

Après avoir indiqué par quel ensemble vraiment extraordinaire de qualités physiques et chimiques, ce métal se prêterait aux mille emplois que reçoivent les métaux usuels dans l'industrie ou l'économie domestique, il reste à savoir pourquoi l'usage en est encore si restreint.

Quoique M. Deville soit parvenu à perfectionner le procédé d'extraction de l'aluminium jusqu'à en faire un procédé industriel dont la marche est tout à fait manufacturière, puisqu'on peut en abandonner l'exécution à de simples ouvriers, ce métal est encore d'une excessive cherté. Ce n'est pas assurément à la rareté du minerai, l'argile et les roches argileuses, qu'il faut l'attribuer.

On a vu plus haut que l'extraction de l'aluminium exige l'emploi du sodium. Or le sodium n'était qu'un produit de laboratoire lorsque M. Deville entreprit ses recherches sur l'aluminium. Il coûtait alors plus de 1,000 francs le kilogramme; et, comme il en faut trois kilogrammes pour extraire du chlorure d'aluminium un kilogramme de ce métal, il en résultait que le prix du kilogramme d'aluminium ne pouvait être inférieur à 3,000 francs. Aussi M. Deville comprit de suite qu'il fallait avant tout perfectionner le procédé d'extraction du sodium. Le gouvernement ouvrit un crédit à l'habile chimiste : 30,000 francs furent employés à des recherches dans l'usine de Javelle, et l'on parvint à produire le sodium dans des conditions inespérées de bon marché. Ce métal ne revient plus qu'à 8 ou 9 francs le kilogramme. Cette extraction, plus facile que celle du phosphore, comparable à celle du zinc, s'effectue avec une simplicité étonnante. On est peu à peu arrivé à négliger le secours de l'huile de naphte et à manier sans danger d'assez grandes masses de ce métal. En agissant sur un mélange de carbonate de soude, de charbon et de craie, on détermine une réaction si complète que le rendement réel en sodium est sensiblement d'accord avec celui que le calcul indique. C'est un très-grand progrès assurément; mais on est encore loin du but, puisque l'aluminium valait encore en 1858 plus de 300 francs le kilogramme.

Au mois d'octobre 1856, M. Dumas, en présentant à l'Académie des sciences quelques kilogrammes d'aluminium obtenu par MM. Deville, Rousseau et Morin, annonça que le procédé d'extraction était définitivement sorti du domaine exclusif de la science pour entrer dans celui de l'industrie, et que l'exécution en pouvait être confiée à de simples ouvriers. Il ajouta que les frais d'extraction du sodium ne dépassant plus guère 8 francs par kilogramme, le prix de revient de l'aluminium, s'il n'était grevé par des frais accidentels (notamment, par les droits sur le sel marin) serait au-dessous de 100 francs le kilogramme. Par le fait, les espérances de l'illustre chimiste ne se sont point réalisées.

Les moyens que M. Deville a proposés en 1856 diffèrent peu en apparence de ceux qu'il employait à l'origine de ses recherches. Mais, de même que, sous l'empire de la nécessité, il avait été conduit à modifier la méthode à l'aide de laquelle on obtient le sodium, il a cherché si, pour mettre l'aluminium à nu, la réaction du sodium sur le chlorure simple d'aluminium était la plus économique et surtout la plus susceptible de devenir pratique. Il a trouvé qu'il est préférable d'opérer cette réaction avec le chlorure double d'aluminium et de sodium, et de plus il a substitué les argiles blanches naturelles à l'alumine qu'il obtenait en calcinant l'alun ammoniacal dans un fourneau à réverbère.

On soumet à l'action du chlore un mélange d'argile, de sel marin et de charbon : il se forme une substance volatile et liquéfiable, qui distille et coule comme de l'eau, se fige et se solidifie comme du blanc de baleine; c'est le chlorure double d'aluminium et de sodium, corps bien plus facile à manier par les ouvriers que le chlorure d'aluminium. La préparation est continue; elle marche avec simplicité et régularité comme une distillation; elle n'exige d'autres soins que ceux que rend nécessaires la préparation du chlore, le renouvellement du mélange à décomposer et le remplacement à l'extrémité du réfrigérant des pots en terre où se forment

les pains de chlorure double qui y coule en filet continu.

Enfin M. Deville, après différents essais, s'est arrêté à l'emploi du four à réverbère pour faire agir l'un sur l'autre le sodium et le chlorure double. Le mélange de ces matières est jeté à la pelle sur la sole du four chauffé au rouge : la réaction s'accomplit sans tumulte, et l'aluminium, mis en liberté, s'échappe par un trou de coulée pratiqué sur le côté du fourneau. On a fait marcher à la fois sept ou huit fours, et il ne s'est pas produit jusqu'à présent un seul accident.

Dans le cours de l'année 1855, M. H. Rose annonça que la cryolithe (fluorure double d'aluminium et de sodium), minéral regardé jusqu'alors comme fort rare, était très-abondant dans le Groënland (1), et se prêterait peut-être à un traitement analogue à celui qu'on vient de décrire, et que dans ce cas l'aluminium serait tiré d'une substance naturelle et non d'un corps artificiel comme le chlorure double d'aluminium et de sodium, dont la préparation sera probablement toujours longue et coûteuse.

MM. Wohler et Deville ont fait de nombreux essais sur cette belle substance, et il résulte de leurs recherches que son emploi ne pourrait conduire à des résultats industriels que dans le cas où les gisements de la cryolithe du Groënland seraient assez étendus pour suffire à de nombreuses et grandes exploitations. Il faudrait également que la méthode d'extraction fût telle que les produits secondaires de la fabrication pussent trouver un emploi avantageux (2).

Ces considérations ont conduit M. Brunner à l'idée de préparer artificiellement un composé susceptible de remplacer la cryolithe. Le composé artificiel dont il a proposé l'usage est le fluorure simple d'aluminium. Il l'obtient en traitant directement l'alumine pure par l'acide fluorhydrique gazeux; puis il fait réagir à la chaleur blanche, dans un creuset de Hesse, un mélange de sodium de ce fluorure et de sel marin. Nous ne pensons pas que la préparation du fluorure d'aluminium puisse jamais devenir industrielle.

M. Deville a fait remarquer que le moyen le plus simple pour retirer de l'alumine l'aluminium qu'elle contient en passant par les fluorures consiste à fabriquer de toutes pièces la cryolithe, en un mot, à faire de la cryolithe artificielle par le procédé suivant. On pèse une partie d'alumine calcinée et trois parties de carbonate de soude; on sursature par l'acide fluorique, on sèche le mélange et on le fond au rouge. On obtient ainsi une matière insoluble qui a la même composition que la cryolithe ($Al\frac{2}{3}Fl, NaFl$.).

Malgré tous les efforts de chimistes éminents, le prix de l'aluminium se trouve aujourd'hui à peu près au même point qu'en 1856; et, quoique M. Dumas ait encore exprimé beaucoup de satisfaction au sujet de l'avenir de ce métal, dans la séance extraordinaire de la Société d'encouragement du mois de décembre 1857, l'industrie tiendra bon tant qu'on ne le lui procurera pas à meilleur marché.

En effet, on est forcé de se borner, pour ses applications, à la confection des objets de luxe pour lesquels le brillant, l'inaltérabilité des surfaces sont des avantages assez grands pour qu'on ne s'arrête pas au prix du métal.

Depuis quatre ans environ, la bijouterie parisienne s'est emparée de l'aluminium. Ce métal est précieux, en effet, à raison de sa légèreté, pour les bracelets et les ornements de tête; sa fusibilité le rend très-propre au moulage, sa ductilité à l'estampage. Seulement ces bijoux sont vendus à un prix exorbitant. Ce sont des fantaisies coûteuses; et comme ces bijoux rivalisent difficilement, par l'éclat, avec l'argent, nous ne comprenons pas qu'ils puissent trouver des acheteurs.

En dehors de la bijouterie, l'aluminium a reçu des applications plus sérieuses. Il se prête très-facilement à la fabrication de ces mille riens que consomme une population riche. Il remplace avantageusement l'argent massif ou les compositions argentées dans la confection des cachets, porte-plumes, porte-monnaie, tabatières, boutons de chemises, ustensiles de chasse, dés à coudre, candélabres, ornements de pendules, coupes, incrustations pour la marqueterie, ustensiles des nécessaires de voyages.

L'aluminium est également adopté sur une grande échelle par les fabricants de lunettes, de besicles et de lorgnons. Pour les lunettes, marines et terrestres, pour les instruments géodésiques, la légèreté et l'inaltérabilité de l'aluminium offre de précieuses ressources (1).

(1) La cryolithe se trouve en masses laminaires dans le gneiss d'Ivikaël, près de la baie d'Arksur.

(2) C'est dans ce but que la manufacture de glaces de Saint-Gobain avait acheté, vers la fin de l'année 1857, trois mille kilogrammes de cryolithe du Groënland, qui furent rendus à Saint-Gobain au prix de 300 francs le quintal. On a fait des essais soit pour en tirer de l'alumine destinée à fabriquer de l'alun, soit pour en tirer de la soude. Quand on fait bouillir la cryolithe avec un lait de chaux, l'alumine se précipite en masse, et son lavage présente très-peu de difficulté. On n'a point donné suite à ces recherches, principalement à cause du prix de la matière première. M. W. Martin, qui s'occupe de la production de l'aluminium dans sa fabrique de la Mivoie, près de Rouen, plutôt dans un intérêt scientifique que dans un but de spéculation, ne se sert plus, depuis quatre ans, que de la cryolithe pour obtenir ce métal.

(1) Les constructeurs de balances de précision l'emploient pour fabriquer le fléau, à la place du cuivre ou de l'acier dont la densité est beaucoup plus grande.

L'horlogerie pourra tirer un grand parti de l'aluminium ou de ce métal durci par les alliages, pour les chronomètres et les montres de précision.

On avait essayé de l'employer dans la fabrication des instruments de musique; sa légèreté et sa remarquable sonorité devaient y faire songer. Mais la salive, par les matières alcalines et les sels qu'elle contient, corrode assez rapidement les becs et les embouchures des instruments à vent. Pour la même raison, les dentistes n'ont pu l'employer.

A l'origine, on avait espéré que l'orfévrerie allait consommer de grandes quantités d'aluminium pour la fabrication des ustensiles de table et de cuisine; c'est qu'on ne savait pas encore que les substances alcalines et le sel marin mélangé de vinaigre attaquent et dissolvent l'aluminium. Si les sels d'alumine sont inoffensifs et n'exercent pas d'action fâcheuse sur l'économie animale, il en résulterait en tout cas une usure partielle de ces ustensiles, ce qui est important au prix où est encore l'aluminium.

Dans les conditions actuelles, il est donc impossible de songer à tirer parti de ce métal pour la série immense d'applications usuelles auxquelles il est éminemment propre. Nous dirons avec M. Figuier que la science a terminé sa tâche, et que c'est à l'industrie de commencer la sienne; sinon la découverte de l'aluminium n'aura été qu'une brillante inutilité.

M. Deville a rendu un service considérable à la chimie en lui révélant les propriétés de l'aluminium et en donnant l'impulsion à une foule de recherches remplies d'intérêt. Conduit à préparer en grand le sodium, il a refait l'étude de ce métal dont les propriétés étaient très-incomplétement connues.

Sodium. En étudiant les diverses particularités que présente la préparation du sodium, il a constaté qu'elle est bien moins dangereuse que celle du potassium, qu'il suffit souvent d'écraser entre deux feuilles de papier sec pour le voir s'enflammer avec une sorte d'explosion. Le sodium, au contraire, peut être martelé entre deux feuilles de papier, coupé, manié à l'air sans accident, pourvu que les doigts et les instruments ne soient pas mouillés. Il peut être impunément chauffé à l'air bien au delà de son point de fusion sans qu'il prenne feu.

La préparation du sodium est facile à exécuter dans un laboratoire : il importe, pour en assurer le succès, de constituer le mélange de soude et de charbon de telle sorte que leur contact soit aussi intime que possible. A cet effet il faut employer la composition suivante : mêler au carbonate de soude desséché 15 pour 100 de son poids de craie et la quantité de charbon de bois nécessaire pour chasser l'acide carbonique des carbonates et l'oxygène de la soude. De tout cela on fait une pâte sèche avec l'huile, puis on calcine. Chauffée dans une bouteille à mercure, cette matière se maintiendra presque solide à toutes les températures à cause de la présence de la chaux qui empêche le carbonate de soude de se séparer du charbon en épaississant le mélange. La chaleur qu'exige la décomposition est si peu considérable qu'on peut faire servir la bouteille de fer un très-grand nombre de fois, même sans la recouvrir de lut. Plus tard M. Deville a été amené à remplacer le charbon de bois par la houille dans le mélange qu'on vient d'indiquer. L'amélioration notable qu'on obtient ainsi dans le rendement des matières doit s'expliquer par l'influence que la quantité plus grande des gaz qui se dégagent exerce sur l'opération.

Entre les mains de M. Deville le sodium a rendu de nombreux services à la chimie. Il suffira de rappeler ici qu'à l'aide du sodium l'éminent chimiste a pu se procurer de grandes quantités de silicium et de bore. Il a fait une étude complète de ces métalloïdes, que les analogies de propriétés, plutôt soupçonnées que bien constatées, ont conduit à placer à côté du carbone. Il a pu aussi refaire l'histoire du magnésium.

Magnésium. — Au mois de février 1857, MM. Deville et Caron présentèrent à l'Académie des sciences les résultats de leurs recherches sur ce métal; tout en confirmant ce que M. Bussy et M. Bunsen avaient appris sur ce corps, ils indiquaient un nouveau mode de préparation du magnésium qui leur a permis d'obtenir des quantités plus considérables de ce métal et d'en étudier une série de propriétés jusqu'ici demeurées inconnues.

Le procédé d'extraction de l'aluminium, convenablement modifié, peut s'appliquer au magnésium; il suffit d'avoir égard à cette circonstance, que le métal est plus léger que la scorie dans laquelle il se produit. On mélange 600 grammes de chlorure de magnésium parfaitement pur avec 100 grammes de sel marin fondu et 100 grammes de fluorure de calcium pulvérisé. On ajoute 100 grammes de sodium en morceaux qu'on mélange avec la poudre de chlorure, et l'on jette le tout dans un creuset de terre bien rouge qu'on ferme avec un couvercle. Quand la réaction est achevée, on retire le creuset du feu; et, lorsque toute la masse saline est prête à se

On sait que la sensibilité d'une balance augmente avec la longueur du fléau, et diminue avec son poids; d'où il résulte qu'il y a avantage à faire un levier qui, tout en ayant la rigidité convenable, soit cependant le plus léger possible.

figer, on rassemble avec une tige de fer tous les globules de magnésium. On coule le tout sur une lame de fer; en cassant la scorie on trouve les globules métalliques.

Le magnésium brut est ensuite traité par un courant d'hydrogène qui traverse un tube de charbon chauffé au rouge blanc (1). Enfin on le fond dans un mélange de chlorure de magnésium, de sel marin et de fluorure de calcium. 600 grammes de chlorure de magnésium peuvent donner 45 grammes de magnésium.

Lithium. — On sait que ce métal a été isolé pour la première fois par Dawy, qui soumit à l'action de la pile la lithine, découverte en 1817 par Arfwedson. En réalité, il n'est connu que depuis les beaux travaux de MM. Bunsen et Matthiessen et de M. Troost.

Le lithium est solide à la température ordinaire; il a l'éclat de l'argent et se conserve dans l'air parfaitement sec; dans l'air humide il se ternit peu à peu. Il est beaucoup moins mou que le potassium et le sodium. Sa densité, déterminée par MM. Bunsen et Matthiessen, est 0,594; il est donc le plus léger de tous les corps solides et liquides connus; il flotte sur l'huile de naphthe. Il fond à 180°; à cette température, comme à la température ordinaire, il n'est pas attaqué par l'oxygène sec. A une température élevée, il s'enflamme, et alors il brûle avec une flamme blanche. M. Bunsen a fait des fils de lithium; M. Troost l'a laminé à l'air jusqu'à le réduire à l'épaisseur d'une feuille de papier.

Le lithium décompose l'eau à la température ordinaire, à la façon du sodium, mais sans se fondre. Il est vivement attaqué à toute température par l'acide azotique concentré et par l'acide sulfurique concentré.

Le lithium réduit, déjà au-dessous de 260°, la silice, et par suite le verre et la porcelaine, substances que le calcium et le strontium n'attaquent qu'au rouge.

Le lithium forme avec le potassium et le sodium des alliages dont quelques-uns sont plus légers que l'huile de naphte. Un de ces alliages peut être utilisé pour préparer le lithium.

Le soufre attaque le lithium au-dessous de sa température de fusion. Le chlore, le brome et l'iode l'attaquent à la température ordinaire.

Quant à la place que le lithium doit occuper dans la série des métaux, les nouvelles recherches montrent qu'il s'éloigne sensiblement du potassium et du sodium, ainsi que M. Regnault l'avait déjà fait entrevoir en déterminant la chaleur spécifique des métaux alcalins. Berzélius s'était borné à placer la lithine immédiatement après la potasse et la soude, mais plus tard on était allé trop loin lorsqu'on voulut établir l'isomorphisme de ces trois bases.

Les recherches approfondies de M. Troost sur les sels de lithine permettent d'éloigner la lithine de la potasse et de la soude.

On savait déjà que la lithine ne donne pas d'alun, qu'il n'existe pas non plus de bisulfate de lithine analogue au bisulfate de potasse ou de soude. M. Troost a montré que le carbonate de lithine se décompose à la température de sa fusion, c'est-à-dire au rouge; si on élève la température, on parvient à lui enlever plus des $\frac{4}{5}$ de l'acide carbonique qu'il contient. Cette décomposition du carbonate de lithine par la chaleur le sépare très-nettement des carbonates alcalins, qui résistent aux plus hautes températures, et le rapproche du carbonate de magnésie.

Les travaux entrepris, avant M. Troost, sur la lithine et ses composés n'avaient pu être faits qu'avec des poids assez faibles de substances, à raison de la peine que donne son extraction et de la rareté de la plupart des minéraux qui contiennent du lithium. Il n'y a que le lépidolithe qui soit très-abondant, puisqu'il forme des montagnes entières en Bohême. M. Troost a été assez heureux pour pouvoir se procurer, pendant l'Exposition universelle de 1855, une abondante provision de ce minerai.

Pour obtenir le lithium, MM. Bunsen et Matthiessen avaient employé, en 1855, la méthode générale qu'ils ont mise en usage pour extraire l'aluminium, le strontium, le magnésium, le calcium, etc., et qui consiste à décomposer à l'aide de la pile un chlorure maintenu en fusion dans un petit creuset de porcelaine.

M. Troost a cherché surtout à obtenir le lithium par des réactions chimiques; il a employé un procédé analogue à celui dont s'est servi avec tant de succès M. Deville pour la préparation du sodium. A cet effet, il a pris un mélange de carbonate de lithine, de craie et de charbon, il l'a introduit, tantôt dans un tube de fer, tantôt dans un cylindre de charbon des cornues à gaz et chauffé pendant plusieurs heures au blanc éblouissant. Il ne s'est pas dégagé de lithium. Ce métal ne peut donc pas être obtenu par ce procédé, et c'est encore un caractère qui l'éloigne du potassium et du sodium.

M. Troost a également essayé d'appliquer le procédé de Gay-Lussac et Thenard pour l'extraction du potassium par le fer. Deux fois l'expérience a été sans succès.

(1) Quand on opère cette distillation du magnésium, le courant de gaz hydrogène entraîne des parcelles métalliques; si on met le feu au gaz qui sort de l'appareil, on a une des plus belles flammes qui se puissent produire.

Cet insuccès a conduit ce chimiste à essayer l'action du sodium sur le chlorure de lithium : mais par ce moyen il n'a obtenu qu'un alliage de sodium et de lithium.

Dans ces circonstances il eut recours au procédé de M. Bunsen; et, pour obtenir par son moyen de grandes quantités de lithium, il a modifié les dispositions de l'appareil. Il a employé un creuset de fonte hermétiquement fermé par un disque de fer percé de deux ouvertures; l'une laisse passer le pôle négatif formé d'une tige de fer; l'autre est garnie d'un cylindre de tôle qui descend jusqu'à la moitié de la hauteur du creuset. Ce cylindre de tôle est lui-même revêtu intérieurement d'un tube de porcelaine. C'est dans ce tube que plonge la baguette de coke des cornues servant de pôle positif. L'expérience peut marcher seule pendant plusieurs heures; on remplace le chlorure qui se décompose en projetant de nouveaux morceaux par le tube de porcelaine.

Enfin M. Troost s'est appliqué à trouver une méthode de préparation de la lithine au moyen du lépidolithe, qui ne soit pas d'une exécution longue et pénible. En effet, dès que cet alcali pourra être obtenu à bas prix en quantités considérables, on tentera de l'employer dans l'industrie, ainsi que M. Liebig l'a fait remarquer. Le carbonate de lithine est, du reste, déjà utilisé en Allemagne pour la préparation des eaux minérales artificielles.

Après plusieurs essais, M. Troost s'est arrêté au procédé suivant : on mêle cent parties de lépidolithe pulvérisé, cent parties de carbonate de baryte, cinquante parties de sulfate de baryte et trente parties de sulfate de potasse. Ce mélange, chauffé dans un bon fourneau à vent, fond et subit une espèce de liquation qui laisse à la partie inférieure du creuset un verre parfaitement fondu, et au-dessus une masse saline cristallisée qui est une combinaison de sulfate de baryte avec du sulfate de potasse et du sulfate de lithine.

La lithine une fois à l'état de sulfate par ce procédé, il est facile de produire un quelconque de ses sels. La lithine caustique peut être extraite facilement du sulfate de lithine par la baryte. Le lépidolithe peut donner ainsi 2,75 à 2,80 pour 100 de lithine.

Calcium, *Barium* et *Strontium*. — M. Bunsen a été un des premiers chimistes à entrer dans la voie nouvelle ouverte par M. Deville. L'habile chimiste de Heidelberg a cherché à préparer à l'état de pureté les métaux que l'on connaissait à peine. Il a obtenu des résultats très-intéressants sur le calcium, le barium, le strontium, le magnésium, le manganèse et le chrome, en décomposant par la pile les dissolutions chaudes des chlorures de ces métaux dans l'eau. Le succès de l'expérience dépend surtout de la quantité d'électricité qui passe à chaque instant par le pôle négatif.

Pour réduire le calcium, le pôle négatif est un fil de platine amalgamé : le métal ainsi obtenu se présente comme une couche grise de calcium, qui se change en chaux à l'air humide, avec dégagement d'hydrogène.

L'extraction du barium par le même moyen présente plus de difficultés; l'amalgame obtenu est compacte, d'un blanc d'argent, à structure cristalline.

Glucinium. — Avant le travail remarquable de M. Debray on ne connaissait véritablement pas ce métal. Sous le nom de glucinium on ne connaissait, en effet, que la poudre grise plus ou moins problématique obtenue par M. Wöhler. L'habile élève de M. Deville a étudié les propriétés de ce métal sur un corps bien préparé et dont l'aspect rappelle parfaitement bien le zinc. Il est moins fusible que ce dernier; sous ce rapport il se place entre le zinc et l'aluminium. Fondu, sa densité, prise très-exactement, est égale à 2,1. Il est ainsi encore plus léger que l'aluminium. Il décompose l'eau avant 100°.

Le glucinium est inaltérable à la température ordinaire, il s'oxyde superficiellement à la température la plus élevée du chalumeau; mais alors il ne présente pas le phénomène d'ignition qui se produit quand on place le zinc ou le fer dans les mêmes circonstances.

L'acide azotique concentré ne l'attaque qu'à l'aide de la chaleur. Il se dissout facilement dans les acides sulfurique et chlorhydrique avec dégagement d'hydrogène. Il se dissout même à froid dans la dissolution concentrée de potasse, et résiste à l'ammoniaque liquide. M. Debray n'a pas seulement isolé le véritable métal de la glucine, il a en outre fait une étude très-approfondie des sels de cette base.

Équivalents. — Dans son important travail de révision des équivalents des corps simples, M. Dumas assigne aux métaux précédents les valeurs suivantes, en prenant celle de l'hydrogène pour unité.

Sodium.	23
Lithium.	7
Barium.	68,5
Strontium.	43,75
Calcium.	10
Magnésium.	12,5
Aluminium.	13,75

Classification. — Il résulte donc des recherches dont on vient de donner l'analyse, qu'il est bien difficile de conserver intacte la classification des métaux proposée par Thenard et remaniée par M. Regnault, il y a une quinzaine d'années. L'aluminium, principalement, est venu déranger toutes les idées admises

jusqu'à ce jour pour déterminer la place qu'on doit assigner à un métal dans la série des métaux. En effet, si l'on considère son inaltérabilité à l'oxydation, à des températures élevées, au contact de l'oxygène ou de la vapeur d'eau, on sera conduit à le placer non loin des métaux de la sixième section, de l'argent, par exemple; mais, si on observe que son oxyde, l'alumine, est irréductible par le charbon et l'hydrogène, et même par le potassium et le sodium, il semblerait devoir être rangé à côté de ces métaux alcalins. Gay-Lussac et Thenard, dans leur belle expérience sur la préparation du potassium à l'aide de la potasse et du fer, ont déjà fait voir, il y a plus de cinquante ans, qu'à la température blanche le fer se conduit comme un métal alcalin, supérieur même au potassium quant à son affinité pour l'oxygène. Divers faits observés par M. Deville ont autorisé ce chimiste à penser qu'à l'aide d'une chaleur très-élevée, l'aluminium pourrait décomposer la potasse. A cet égard l'aluminium viendrait se placer à côté du fer; c'est aussi la place qu'il devrait occuper dans l'ordre électrochimique, car il précipite tous les métaux de leurs chlorures, jusqu'au plomb et au cadmium inclusivement.

M. Deville a étudié soigneusement les propriétés chimiques de l'aluminium et les diverses températures auxquelles on les manifeste; il a vu que les affinités de ce métal étaient souvent interverties avec la température.

On a vu également que les recherches de M. Troost l'amenaient à éloigner le lithium du potassium et du sodium.

A quelle époque sera-t-il possible de donner une nouvelle classification des métaux? Cette époque semble rapprochée, si on considère l'ardeur avec laquelle les chimistes marchent dans la voie ouverte si brillamment par M. Deville, non-seulement au point de vue des résultats pratiques, mais surtout au point de vue de la philosophie chimique. Les progrès qu'on fera dans ce sens apprendront si on doit conserver les bases adoptées par l'illustre Thenard, ou si on doit les changer. On connaît aujourd'hui trop bien les services que de bonnes classifications rendent à l'enseignement des sciences physiques, pour ne pas obvier le plus tôt possible à la confusion qui ne manquerait pas de naître dans l'histoire des métaux.

Annales de chimie et de physique, 3e série, t. XLIII — LII.
Annalen der Chimie und Pharmacie, XCIV — CI.
Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, 1854-1858.

CH. CAILLET.

MÉTEMPSYCOSE. Métempsycose ou métempsychose (μετεμψύχωσις, de μετά et ψυχή), littéralement, *passage*, *transmigration de l'âme à travers une série de corps.* La doctrine de la métempsycose n'a pas été, comme on le croit communément, une rare excentricité de quelques philosophes en quête de rêveries; elle remplit l'Inde, l'Égypte, la Chine, le Thibet, la Gaule, la Grèce, on pourrait dire, toute l'antiquité orientale et occidentale. En effet, du moment qu'on admet la vie future, ou bien l'on pense que l'âme, une fois dégagée par la mort, n'a plus de relation avec la matière; ou bien l'on professe que le corps qu'elle anima est apte à ressusciter avec elle; ou bien encore on suppose que, ne le retrouvant plus, parce qu'il est entré en dissolution, elle s'unit à une série d'autres corps, et même à des corps d'espèces différentes. Or nous ne trouvons la première de ces hypothèses chez aucun peuple de l'antiquité; les écoles ou les sectes peu nombreuses qui croient que l'âme finit par se dégager de tout commerce matériel en concluent presque invariablement que par ce dégagement même elle perd son individualité et rentre, absorbée, dans l'abîme muet de la mystérieuse unité qui est le commencement et la fin de tout être. La seconde hypothèse n'est pas moins rare: la résurrection des *corps* semble encore plus froisser la raison des âges primitifs que la permanence de l'âme isolée de tout organisme après la mort. C'est donc la troisième doctrine qui prévaut à peu près partout, jusqu'à l'ère moderne, et cette doctrine est précisément celle de la métempsycose. Du reste, elle affecte elle-même les formes les plus diverses; en harmonie avec un certain état fondamental de la raison humaine, qui en est la suprême explication, elle suivit toutes les phases de cet état, profondément différente en Égypte, et dans l'Inde, dans les immenses empires de l'Orient, ou dans les cités de la Grèce et du Latium. Disons-le en passant, nous identifions trop les théories des anciens peuples, soit entre elles, soit avec les nôtres, parce que nous nous payons trop de formules abstraites, auxquelles nous prêtons un sens arbitraire qui est nécessairement le reflet de nos propres opinions. Aussitôt que nous voyons le mot de vie future, d'immortalité, nous nous imaginons que les peuples qui les prononcent ont été spiritualistes comme nous, et que leur pensée ne diffère de la nôtre que par des détails ou des méthodes. Illusion trompeuse, qui fausse l'histoire et viole les lois profondes des révolutions intellectuelles de l'humanité! Il y a souvent plus de différences radicales, vivantes, entre deux hommes qui affirment l'immortalité qu'entre tel individu qui l'affirme et tel autre qui la nie!

C'est ce que nous démontrera un court historique des opinions diverses des peuples

anciens et modernes sur la métempsycose.

Dans l'Inde, nous trouvons, comme aspiration générale des âmes, un immense mysticisme. La pensée humaine s'imagine qu'elle peut, d'un bond, s'élever à ce point de vue central où apparaît l'harmonie universelle, l'unité des choses, le secret de leur mutuelle pénétration. Partout, alors, c'est la communication mystérieuse des substances et même leur transmutation apparente qui frappe le regard, qui sollicite la méditation. Sans doute, en vertu d'une loi de la raison vaguement entrevue, on reconnaît au-dessous de cet immense courant de métamorphoses, une *unité* inflexible, invisible, insondable, qu'elles n'atteignent pas et au sein muet de laquelle vient se résoudre toute opposition. Mais, à part cette unité, que rien ne peut saisir dans notre intelligence et qui n'agit directement sur rien, *tout est vide et passager*, tout fuit, tout s'écoule, et chaque chose est susceptible de passer dans une autre, en dépit des vaines limites de l'individualité et des espèces. Voilà pourquoi, chez les Hindous, l'art aime à associer, dans de gigantesques et monstrueuses figures, les types les plus hétérogènes ; voilà pourquoi la science suprême, on dirait presque la science unique, se réduit à la magie ; voilà pourquoi la religion populaire se ramène à une longue série de légendes sur les incarnations de la Divinité. Or, chez tous les peuples, la loi suprême de l'existence se manifeste surtout dans la mort. Concevant la vie actuelle comme une perpétuelle transmutation d'essence, l'Inde se représente donc nécessairement la vie future comme une *transmigration*, comme une *métempsycose*, et sa théorie à cet égard jaillit de l'ensemble même de ses doctrines métaphysiques, morales et religieuses, parce qu'elle jaillit, comme ces doctrines, d'un certain état de la raison humaine.

L'*Unité* insondable dont nous parlions tout à l'heure, c'est Dieu, le Dieu suprême des Hindous, non pas un dieu vivant et concret, mais un dieu abstrait, absorbé en lui-même, qui ne pense ni n'agit, parce que toute pensée, toute action sont une métamorphose, c'est-à-dire une atteinte à l'inflexible Unité. Non-seulement il ne peut ni recevoir nos hommages, ni gouverner le monde, mais il ne peut irradier l'être et la pluralité qu'autant qu'il y a en dehors de lui et, pour ainsi dire, flottant à sa surface, un élément de multiplicité indéfinie, de variété, de nombre, de métamorphose, élément qui n'émane pas de l'*Unité* même, parce que l'*Unité*, close dans son indivisibilité absolue, est incapable de rien produire sans lui. Cet élément, c'est l'éternelle *Maïa*, la *matière indéterminée*, sorte de possibilité réalisée, demi-néant, analogue, sous un certain point de vue, à ce qu'Aristote doit appeler plus tard ὕλη, les scholastiques, *materia prima*, et dont les poëtes *feront le chaos*. Ajoutons que l'*Unité*, qui est l'*être*, est aussi le *bien*, et que la *multiplicité* ou la *matière*, ne dérivant en rien de l'unité, devient nécessairement le *mal absolu*.

Le mysticisme oriental pose donc logiquement comme sa forme doctrinale nécessaire le dualisme, dualisme assez différent de celui que posa plus tard la raison hellénique, mais qui n'en est pas moins réel. Or tout dualisme appelle nécessairement entre ses deux termes extrêmes une série d'intermédiaires. En effet, d'une part l'*Unité* suprême, étant privée de toute vie interne ou externe et de tout attribut déterminé, ne peut être l'objet de notre culte, lequel est contraint dès lors de poser entre notre cœur et ce Dieu insondable qu'il ne peut atteindre une série de médiateurs, de dieux, d'êtres providentiels. D'autre part, cette *Unité* elle-même, posée par les besoins logiques de l'esprit par delà les transformations incessantes du monde, se développe d'une manière purement logique. Comme un principe abstrait ne fait d'abord sortir de lui qu'une conséquence, laquelle en produit une autre, douée à son tour de la même fécondité vis-à-vis d'une troisième, de même l'*Unité* absolue des Hindous ne laisse d'abord émaner de son commerce avec l'éternelle *Maïa* qu'une première multiplicité, un premier nombre qui est presque aussi parfait, aussi simple qu'elle-même ; ce nombre, c'est la Trinité orientale, la *Trimourti*, suprême représentation des forces génératrices de l'univers ; la *Trimourti*, à son tour, par la dernière de ses personnes, donne l'être à une série de divinités supérieures, lesquelles le font passer à des dieux de second ordre, producteurs eux-mêmes d'une nouvelle série d'âmes, de génies, d'*entités* de toute nature. L'existence tombe ainsi, hiérarchiquement, étages par étages, ou, si l'on veut, par une longue suite de cascades qui vont s'élargissant toujours ; et le monde, vu dans sa totalité, forme une pyramide immense où chaque assise d'êtres n'agit d'une manière directe que sur celle qui lui est immédiatement inférieure, et ne reçoit la réalité, la vie et sa règle que de celle qui lui est immédiatement supérieure, mais où néanmoins chaque substance peut descendre ou remonter d'assise en assise, ce qui équivaut pour elle à changer de nature ou d'espèce. Tel est le système hindou de l'ordre universel. Mais ce n'est pas tout. Nous avons déjà vu que dans ce système la matière ne venant de Dieu ou du bien en aucune façon, constitue le mal en soi et par soi. Aucune chose ne peut donc naître engagée dans ses liens,

bien que toutes tiennent fatalement de son imperfection par le fait même de leur naissance, puisque cette naissance implique toujours un mystérieux hymen entre l'Être producteur et l'indéfinissable *Maïa*. En d'autres termes, la participation de la substance finie à un élément matériel est la loi souveraine, mais sa captivité dans des organes, son *incorporation* est le comble de la souillure, un désordre essentiel, une monstruosité. Et cependant que voyons-nous et autour de nous et en nous-mêmes? partout cette captivité abominable, cette *incorporation* contradictoire. Puisque nous ne sommes point seulement les plus infimes des esprits, mais enchaînés dans la matière, cet emprisonnement contre nature atteste, de notre part, une chute primitive: non pas une chute comme celle qu'admet le Christianisme, mystique et collective, mais réelle et individuelle. Donc chaque substance terrestre, homme, animal, plante, minéral, doit être considérée comme ayant vécu d'abord d'une vie purement spirituelle, puis s'étant permis, dans cette existence antérieure, un attentat également spirituel qui l'a précipitée, par une nécessité logique et un juste supplice, dans la prison de ses organes. Et plus elle a péché gravement, plus elle est submergée dans leur ombre, plus aussi elle a ici-bas un corps grossier et une situation sociale humiliée.

La conception religieuse et philosophique des peuples de l'Inde peut donc se résumer ainsi : Au sommet, un Dieu unique, mais abstrait, indéterminable, inaccessible à notre pensée comme à notre adoration; au milieu, des êtres spirituels ou des dieux qui s'échelonnent en une vaste hiérarchie et qui sont la providence multiple de ce monde et l'objet de notre culte; au bas, l'innombrable fourmilière des objets corporels, depuis l'homme jusqu'au grain de sable, dans lesquels il faut voir des démons tombés. Le mysticisme brahmanique, en posant la transmutation des choses comme la loi universelle de l'existence et l'*Unité* comme le nom propre de Dieu, engendre un dualisme, où la matière est déclarée tout ensemble impure et condition absolue de toute émanation, et de ce dualisme sort à son tour le polythéisme particulier que nous venons de décrire, système inverse du polythéisme grec, en ce que l'un élève l'essence humaine jusqu'à l'essence divine, tandis que l'autre fait descendre l'essence divine jusque dans l'essence humaine.

De ces théories générales dérivent logiquement un certain nombre de conclusions de la plus haute importance sur notre devoir dans cette vie, sur notre destinée dans la vie future. Nous les ramènerons aux quatre suivantes ;

1° Entre l'homme, l'animal et même l'objet inanimé, il y a des différences organiques, il n'y a pas de différences psychologiques essentielles.

2° Dès lors nous devons étendre notre sympathie fraternelle aux êtres les plus humbles en apparence de la nature; mais, d'autre part, des rapports tout à fait analogues à ceux qui relient l'homme et l'animal peuvent légitimement relier les membres de la famille humaine : ainsi, par un contraste qui choque notre sentiment moderne, et qui n'a pas suffisamment été compris par les historiens, mais qui n'en est pas moins conforme aux idées fondamentales et à la logique de l'Orient, la mansuétude est la grande loi morale, mais l'asservissement complet d'une race à une race, d'une classe à une classe, bien plus, le meurtre sous toutes les formes n'est point considéré comme incompatible avec ce sentiment. Doux et féroce à la fois, l'Hindou traite le ver de terre comme son frère; et puis il écrase son frère humain comme un ver de terre.

3° La différence des situations sociales est le résultat et le signe de la différence des fautes individuellement commises dans une existence antérieure. Chacun naît dans le corps et dans la classe dont il est digne. En présence de certaines irrégularités entre les membres de l'espèce humaine, le sentiment moderne s'inquiète, s'afflige, s'indigne; l'Orient y voit un vestige de la justice distributive des dieux, il s'incline et adore. Qu'avons-nous, suivant lui, à changer, à améliorer, à transformer autour de nous? rien! Le monde est mauvais, mais divinement mauvais, parce qu'il est une prison; il est le séjour sombre de l'inégalité, parce que chacun y subit une expiation individuelle et proportionnelle à son démérite dans le passé. Réfugions-nous en nous-mêmes, ou plutôt dans le sentiment divin de l'incompréhensible contre le va-et-vient douloureux des impressions terrestres, voilà notre intérêt, notre repos, notre devoir (toutes choses identiques dans la morale hindoue). L'idéal de la vie est la purification isolée de chaque âme dans la conservation absolue de l'ordre social tel qu'il est; puis, quand la purification est achevée l'abstention soigneuse de tout mouvement de toute multiplicité, de tout rapport avec la terre et avec la société.

4° Quand la mort est venue, l'âme, en vertu de ses actes et du poids naturel des inclinations qui en sont la suite, s'engage plus profondément dans la matière ou s'en dégage de quelques degrés; et, comme toutes les différences entre les êtres d'espèces diverses résultent de leur *matérialisation* plus ou moins considérable, elle peut passer, elle passe même nécessairement d'espèces en espèces, changeant

de nature ou d'essence, dans une métempsycose inévitable, afin qu'il y ait toujours une relation logique entre ses dispositions morales et les aptitudes organiques du corps auquel elle s'unit et qui l'individualise. « Les êtres que « tu as vus sous la forme d'un mur, dit une « légende hindoue (1), ont été les auditeurs « de Kacyapa (ancien Bouddha) ; ils ont sali « de leur morve, de leur salive le mur de la « salle de l'assemblée : le résultat de cette « action est qu'ils ont été changés en murs. « Ceux que tu as vus sous la forme de colon- « nes ont été changés pour la même raison ; « ceux que tu as vus sous la forme d'arbres, « de feuilles, de fleurs, de fruits, ont revêtu « cette forme, parce qu'ils ont joui jadis, dans « un intérêt tout personnel, des fleurs et des « fruits de l'assemblée. Un autre, qui s'est « servi avec le même égoïsme de la corde de « l'assemblée a été changé en corde ; un au- « tre pour n'avoir pas fait meilleur usage de « balai de l'assemblée a été métamorphosé « en balai. Un novice, qui venait de nettoyer « les coupes de l'Assemblée, eut la dureté de « refuser à boire à des religieux étrangers « fatigués d'une longue route ; il a été changé « en coupe ... »

Nous n'avons pas besoin de dire, sans doute, que cette dernière conséquence de la religion et de la métaphysique orientales constitue le dogme de la métempsycose Ce dogme, on le voit, n'est nullement isolé dans leurs croyances ; il fait corps avec toutes leurs tendances, avec toutes leurs institutions, avec toutes leurs idées ; il est identique à leur morale de purification et d'abstention, avec leur respect des faits établis et des castes, avec leur mélange bizarre en apparence de mansuétude universelle et de cruauté sanglante ; il est le résultat de leur manière générale de concevoir l'existence sous la forme d'une métamorphose continue et la conclusion de leur polythéisme panthéiste qui explique la diversité des espèces par l'absorption de plus en plus complète du principe spirituel dans les souillures de la matière. En un mot, il est l'élan de la raison vers l'immortalité, alors qu'un mysticisme charnel la captive encore dans ses liens. Aussi, à mesure que ces liens se modifièrent, il se modifia lui-même profondément. L'heure arriva dans l'Hindoustan où le mysticisme, enveloppé dans le brahmanisme, absorba en lui tous les éléments dont cette religion est la synthèse. Les choses ne parurent plus même avoir d'*essences* ou de *natures* passagères ; il n'y eut en dehors de l'unité que des ombres vaines, un rêve fantastique et sans règle. L'élément polythéiste, et avec lui l'idée antihumaine des castes inflexiblement fermées, semblèrent s'affaiblir, mais avec lui aussi disparut, dans l'absortion complète d'une morne unité, le peu d'action et d'énergie morale que le brahmanisme ordonnait ou permettait. Le bouddhisme, qui fut la formule de cette révolution ultramystique, modifia avec toutes les autres croyances celle de la métempsycose, ou plutôt il la couronna par une doctrine différente. L'âme humaine fut déclarée capable d'échapper par une délivrance miraculeuse à la loi de la transmigration et d'arriver, la série d'épreuves accomplie, au parfait *Nirvana*, c'est-à-dire à l'immobilité absolue, à cet état où nous cessons non-seulement d'agir, mais de penser et de sentir, et qui est à la fois, dans le bouddhisme, le dernier mot de l'existence et le néant absolu. Est-il nécessaire d'ajouter que la métempsycose ainsi entendue était une théorie non-seulement de conservation immobile et d'abstention égoïste, mais de léthargie et de mort? La société hindoue tenta un effort vigoureux et sanglant pour rejeter de son sein le poison... Il n'était plus temps. Le bouddhisme, qui à certains égards se donne comme la réforme du brahmanisme, en est, au point de vue métaphysique, la forme la plus haute et la plus pure. Quand les peuples ont mis les lèvres à la coupe de l'unité universelle, ils veulent à tout prix la vider ; et quand ils l'ont vidée, ils tombent en dissolution (1).

Les Égyptiens ne sont pas moins célèbres que les Hindous par leur croyance à la métempsycose ; mais ils ont donné à ce dogme le caractère de leur théologie éminemment positive, grande chercheuse de nombres et de définitions, toute imprégnée de spéculations astronomiques. Nous n'aurons plus ici d'extases suprêmes où l'âme s'abîme ; nous ne verrons plus l'âme unie par une incorporation étrange à des objets inanimés ; et, si elle peut, si elle doit perdre son essence humaine pendant un certain temps, du moins elle est sûre de la retrouver. Le témoignage d'Hérodote sur toutes ces questions est précis et irréfragable. « Les Égyptiens, dit-il,... ont avoué « que l'âme de l'homme est immortelle ; que, « lorsquelle vient à périr, elle entre toujours « dans celui de quelque animal ; et qu'après « avoir passé successivement dans toutes les « espèces d'animaux terrestres, aquatiques, « volatiles, *elle rentre dans un corps* « *d'homme* : ces différentes transmigrations « se font dans l'espace de trois mille ans (2). »

(1) Citée dans le beau livre d'Eugène Burnouf sur le Bouddhisme.

(1) Voyez le *Bouddha* de M. Barthélemy Saint-Hilaire (1859).

(2) Hérodote, II, 123. : Ἐπεὰν δὲ περιέλθῃ (ψυχὴ) πάντα τὰ χερσαῖα, καὶ τὰ θαλάσσια καὶ τα πετεινὰ, αὖτις ἐς ἀνθρώπου σῶμα γινόμενον ἐσδύνειν· τὴν περιήλυσιν δὲ αὐτῇ γίνεσθαι ἐν τρισχιλίοισι ἔτεσι.

Notons de plus que les croyances égyptiennes, tout en admettant que l'âme, sortie du corps, s'incarne immédiatement dans un autre corps, n'en admettent pas moins ce lieu particulier, cette région spiritualiste, où les Grecs placeront plus tard les *ombres*, les *mânes*, les postulants d'une nouvelle existence. « Se« lon les Égyptiens, dit Hérodote, Cérès et « Bacchus ont la puissance souveraine DANS « LES ENFERS (1). » Et ailleurs, « les prêtres « égyptiens m'ont raconté que Rhampsinite « descendit vivant sous terre *dans ces lieux « que les Grecs croient être les enfers* (2) .. Il « y joua aux dés avec Cerès; tantôt il gagna, « tantôt il perdit. Quand il revint sur terre, « la déesse lui fit don d'une serviette d'or « (χειρόμακτρον χρύσεον). Les mêmes prêtres « me dirent aussi que les Égyptiens avaient « institué une fête qui dure autant de temps « qu'il s'en passa depuis la descente de « Rhampsinite jusqu'à son retour... De mon « temps, ils la célébraient encore. »

Par une contradiction assez bizarre, ce demi-spiritualisme ne les empêchait pas de croire, par une hypothèse grossière et dont l'origine nous est inconnue, que l'âme reste unie au corps tant que celui-ci n'est pas tombé en pourriture. Aussi, pour épargner aux morts la fatigue des longs voyages purificateurs, on les embaumait; et, comme tout était réglementé dans ce pays d'administration *quand même*, il y eut des embaumements de trois catégories. On put ainsi devenir *momie* sans ruiner sa famille. Les animaux eux-mêmes ou du moins les animaux sacrés participaient à cet avantage en leur qualité de frères aînés, de frères divins des hommes.

Si la métempsycose eut son point de départ dans l'Inde et dans l'Égypte, elle ne borna pas son empire à ces deux contrées importantes. Le bouddhisme, qui compte encore aujourd'hui deux cents millions d'adhérents, la répandit dans la Chine, dans le Thibet, dans le Japon, dans toute l'Asie orientale. La Perse elle-même, qui par Zoroastre semble avoir réagi contre le brahmanisme, mais dans un sens diamétralement opposé à celui de Çâkyamouni, la Perse qui dégagea l'élément dualiste de la religion primitive, comme le bouddhisme avait dégagé et essayé de faire prévaloir l'élément mystique, accepta en le modifiant un peu le dogme de la transmigration des âmes. De telle sorte qu'on serait embarrassé de dire la région de l'Orient civilisé qui échappa à son influence.

(1) Ἀρχηγετεύειν δὲ τῶν κάτω Αἰγύπτιοι λέγουσι Δήμητρα καὶ Διόνυσον (II, 123).

(2) II, 122 : Ζωὸν καταβῆναι κάτω ἐς τὸν οἱ Ἕλληνες ἀΐδην νομίζουσι εἶναι.

Nous n'entreprendrons pas de décider s'il en fut de même pour ces peuples innombrables qui vivaient en Occident ou au nord de l'Europe à l'état de tribus barbares. Cependant le témoignage de César sur la croyance des Gaulois est péremptoire : la race celtique admettait incontestablement le dogme de la métempsycose; seulement elle le limitait plus encore que le sacerdoce égyptien. L'âme, suivant elle, change de corps; mais elle conserve, sinon son individualité personnelle, du moins son essence humaine (1). Faut-il voir dans cette restriction apportée par le druidisme à la doctrine orientale sur la vie future l'indice d'une révolution religieuse et morale qui fut propre à la race celtique et constitue sa supériorité sur toutes les autres races? Faut-il y voir simplement une opinion, assez peu déterminée en elle-même et qui se retrouve généralement chez tous les peuples qui vivent à l'état de tribus? Nous ne résoudrons pas cette très-grave question que soulèvent les beaux et récents ouvrages de Pierre Leroux, Jean Reynaud, Henri Martin. *Adhuc sub judice lis est.* Nous préférons interroger sur la mystérieuse question de notre avenir d'outre-tombe cette petite et merveilleuse nation hellénique, qui semble à tant d'égards l'antithèse de l'Orient et des barbares, et qui cependant ici n'est point avec eux en désaccord complet.

Il faut bien le dire, les Grecs se montrèrent toujours moins préoccupés de la vie future que les peuples de l'Inde ou de l'Égypte; et d'ailleurs leur religion essentiellement flottante et artistique se prêtait d'elle-même à toutes les imaginations individuelles sur ce merveilleux sujet où le lien civil, criterium souverain de leurs appréciations morales, n'était pas intéressé. L'existence qu'ils admettent après la mort n'est guère qu'un crépuscule de vie; et ceux qui errent dans ses limbes pâles et mornes n'y apparaissent que comme des *possibles* revêtus d'une demi-réalité. Ces *possibles* sont-ils là pour attendre une vie plus pleine, sorte de candidats à une seconde destinée? Peut-être; peut-être aussi, à l'origine, les Grecs avaient-ils un trop médiocre souci des choses d'outre-tombe pour s'être posé carrément un si grave problème. Néanmoins, si vagues que fussent leurs croyances à cet égard, nous y trouvons la trace de la *métempsycose*. Si elle n'est pas admise pour toutes les âmes, elle l'est du moins pour toutes celles qui ont une destinée éclatante et une légende. Qu'est-ce que le livre brillant d'Ovide, sinon une longue galerie de *métemp-*

(1) Cæs. *de Bello Gallico*, VI, 14,5 : « Imprimis hoc volunt persuadere, *non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios*, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. »

sycoses racontées par un bel esprit, moins sceptique peut-être qu'on ne pense?

Les philosophes étaient tenus, même en Grèce, à plus de précision que la foule. Ils semblent se ranger en deux classes, ceux qui complètent et élargissent la doctrine populaire de la transmigration, ceux qui inclinent à croire à l'anéantissement complet de l'*individualité* humaine, à une sorte de *Nirvâna* hellénique, après la mort.

Pythagore — Hérodote le laisse assez entendre (1) — ne fut pas le premier philosophe de la Grèce qui enseigna publiquement, doctrinalement la métempsycose : il ne fut point non plus le dernier. Tout le monde sait que Platon suivit ses traces; mais, en général, on se rend un compte très-inexact de ses théories. Exposons-les rapidement d'après le livre X de la *République* et d'après le *Phédon*, immortels dialogues où le sentiment de l'immortalité s'égare souvent, mais sur de si puissantes ailes que les erreurs qu'ils renferment sont plus sublimes et en quelque manière plus vraies que la vérité elle-même!

Dans le dixième livre de la *République*, la doctrine platonicienne de la vie future est exposée sous forme de légende. Her l'Arménien raconte ses aventures d'outre-tombe. Aussitôt, dit-il, que son âme fut sortie de son corps, il se mit en route avec une foule d'autres âmes et, ainsi accompagné, il parvint « dans « une vaste prairie, où se voyaient dans la « terre deux ouvertures voisines l'une de « l'autre et deux autres au ciel qui corres- « pondaient avec celle de la terre. » Des juges sont assis dans ce lieu merveilleux; ils attachent un écriteau à ceux qui passent devant leur tribunal, et ordonnent aux bons de prendre leur route, à droite, par une des ouvertures du ciel, aux méchants de prendre leur route, à gauche, par une des ouvertures de la terre. Mais le séjour des uns et des autres dans la région qui vient de leur être assignée ne sera pas éternel. Her raconte en effet que, par les deux autres ouvertures de la terre et du ciel, il a vu sortir des chœurs d'âmes qui venaient d'expier leurs fautes ou de recevoir leurs récompenses. « Elles semblaient venir d'un long voyage et « s'arrêter avec plaisir dans la prairie... Les « unes racontaient leurs aventures avec des « gémissements et des pleurs que leur arra- « chait le souvenir des maux qu'elles avaient « soufferts ou vu souffrir pendant le temps « de leur voyage sous terre : la durée en était « de mille ans. Les autres qui venaient du « ciel faisaient le récit des plaisirs délicieux « qu'elles avaient goûtés et des choses mer- « veilleuses qu'elle avaient vues. »

Platon ne s'explique que sur un point : la durée millénaire de la punition infligée aux coupables; mais il paraît vraisemblable, d'après le contexte même du récit, que la récompense des justes doit avoir la même durée.

Le philosophe ne s'explique pas non plus très-catégoriquement sur la nature des fautes châtiées et des vertus récompensées dans son univers d'outre-tombe. Cependant il semble qu'à ses yeux (et l'on reconnaît à ce trait le métaphysicien des cités antiques), l'*agora*, la vie publique soit le point de vue suprême de la moralité humaine. Ceux qui sont présentés tout d'abord comme criminels et punis au décuple (car telle est la loi des enfers platoniciens) ce sont *les citoyens qui ont « trahi les états et fait peser sur eux le « joug de l'esclavage* (1). Le tyran subit une peine, non-seulement terrible, mais encore exceptionnelle : il semble que le divin philosophe trouve trop clémente pour ce misérable la règle des mille ans de supplice et qu'il le condamne, *parce que son crime est sans remède*, à un châtiment sans fin. Une âme demande à une autre, en face de Her, « si le grand Ardiée doit venir bientôt dans la prairie. » Cet Ardiée, magistrat d'une ville de Pamphylie, avait abusé de sa position pour confisquer les libertés publiques, et proscrire les meilleurs citoyens au mépris de serments solennels; son supplice avait déjà duré le temps voulu. « Il ne vient point, il ne viendra jamais, « répond l'âme interrogée. Nous avons toutes « été témoins d'un affreux spectacle. Lorsque « nous étions sur le point de sortir de l'abîme « souterrain, après avoir accompli nos peines, « nous vîmes tout à coup Ardiée et un grand « nombre d'autres dont la plupart étaient des « tyrans comme lui... Au moment qu'ils s'at- « tendaient à sortir, l'ouverture leur refuse le « passage, et toutes les fois qu'un de ces grands « coupables, dont les crimes étaient sans re- « mède ou n'avaient pas suffisamment été ex- « piés, essayaient de sortir, elle se mettait « à rugir. Alors des personnages hideux, au « corps enflammé, qui se trouvaient là, ac- « coururent à ces rugissements... Ils emme- « nèrent d'abord de vive force un certain « nombre de ces criminels. Quant à Ardiée et « aux autres, ils leur lièrent les pieds, les « mains, la tête; et les ayant jetés à terre « et écorchés à force de coups, ils les trai- « nèrent, hors de la route, à travers des ronces « sanglantes (2)!..

(1) Cependant Hérodote semble croire que le dogme de la métempsycose, quoique très-ancien en Grèce, remonte à une origine égyptienne; mais il ne faut pas oublier que le bon historien a la manie de voir un peu partout la main, les traditions et les souvenirs de l'Égypte. *V.* les interprètes d'Hérodote, aux ch. 49 et 123 du liv. II.

(1) Ch. XIII, p. 615 B.
(2) Ch. XIV, p. 615, 616.

Ce tableau, on en conviendra, est tracé par une main magistrale, et il devait glacer de terreur les ambitieux de bas étage qui faisaient ou voulaient faire le métier d'Ardiée. Il prouve dans tous les cas que la vie morale est appréciée généralement, dans le système de Platon, comme plus tard dans celui d'Aristote et de Cicéron, par ses rapports avec la cité; la violation du droit public, la tyrannie devient par là le prototype du mal, et, pour ainsi dire, l'injustice incarnée, l'injustice absolue et sans remède possible.

Voici donc les âmes, moins quelques-unes peut-être, revenues des enfers ou du ciel après la période millénaire. Elles passent sept jours dans la prairie merveilleuse; et, parties le neuvième, elles arrivent, après une longue marche, « dans un lieu d'où l'on voit une « lumière traversant toute la surface de la « terre et du ciel, droite comme une colonne « et semblable à l'iris, mais plus pure et plus « éclatante. » Suivant la cosmologie platonicienne, les extrémités du ciel aboutissent à cette colonne de lumière « qui relie toutes « les parties et embrasse la circonférence, « comme les pièces de bois qui ceignent « les galères. » C'est là qu'est suspendu le fuseau de la Nécessité, qui donne le branle à toutes les révolutions célestes, et auprès duquel siégent Clotho, Atropos et Lachésis. Qu'importe aux âmes, dira-t-on peut-être, toute cette singulière mécanique du monde platonicien? Elle importe beaucoup; car, dans tous les systèmes antiques, le sort des hommes est toujours présenté comme plus ou moins subordonné aux révolutions sidérales qui distribuent le mouvement, la génération, la vie, les vertus secrètes, Dieu, le vrai Dieu, le moteur immobile, ne connaissant et ne vivifiant que lui-même. Platon, comme les autres philosophes grecs, établit par sa légende que la destinée des hommes dépend toujours à un certain degré du mouvement du ciel, ce *moteur mobile* de toutes choses, mais en même temps il veut faire la part de leur liberté, et il la fait en termes magnifiques. — Les âmes se présentent devant Lachésis; et un hiérophante prend sur les genoux de la déesse les sorts divers que vient de filer le fuseau fatidique des Parques, puis il les disperse sur le sable, et s'écrie : « Voici ce que « dit la vierge Lachésis, fille de la Nécessité : « Ames passagères, vous allez recommencer « une nouvelle carrière et renaître à la condi- « tion mortelle. Vous ne devez point échoir « en partage à un génie. Vous choisirez vous- « mêmes chacune votre sort; et ce choix sera « révocable. La vertu n'a point de maî- « tre. Elle s'attache à qui l'honore et aban- « donne qui la néglige. On est responsable « de son choix : Dieu est innocent (1). »

Mais quelles sont ces destinées dans le choix desquelles la responsabilité humaine va s'exercer? Platon ici est très-implicite et se rattache aussi nettement que possible à la théorie orientale de la métempsycose. « En- « suite, dit-il, l'hiérophante étala sur terre « devant les âmes des genres de vie de toute « espèce. La variété en était infinie... il s'y « trouvait à la fois *toutes les conditions* « DES ANIMAUX *ainsi que des hommes* (2). « L'âme qui avait appartenu à Orphée choisit « le corps d'un cygne... l'âme de Thamyris « prit la condition d'un rossignol, et récipro- « quement un cygne ainsi que d'autres ani- « maux musiciens comme lui adoptèrent la « nature de l'homme. »

Cette citation se commente elle-même. Et qu'on ne dise pas que le récit de Her n'est qu'une légende. Toute l'argumentation métaphysique du *Phédon* roule sur une théorie de la mort naissant de la vie, et de la vie naissant, de la mort, qui implique que les Enfers et les Champs-Élysées ne sont point un séjour permanent pour l'âme sortie du corps, mais un lieu de dépôt, une sorte de magasin où on les répare et où elles attendent de revenir sur la terre. Nous prions les historiens qui se laissent séduire par les analogies trompeuses de termes équivoques de vouloir bien relire surtout le passage suivant : « Quand « une chose devient mauvaise, dit Socrate, « n'est-ce pas de ce qu'elle était meilleure; et, « quand elle était plus juste, n'est-ce pas de « ce qu'elle était plus injuste? — Sans doute « — Ainsi donc, tu vois que toutes choses vien- « nent des contraires; voilà qui est suffisam- « ment prouvé .. — Cela est indubitable. — « Eh quoi! reprit Socrate, la vie n'a-t-elle pas « aussi son contraire, comme la veille et le « sommeil? — Oui. — Quel est ce contraire? « — La mort — Ces deux choses, la vie et la « mort, ne naissent-elles donc pas l'une de l'au- « tre? — Qui.— Qu'est-ce qui naît donc des « vivants? — La mort. — Et qui est-ce qui naît

(1) Ch. XV, p. 617 DE.

(2) P. 618 A. Il importe d'observer que dans cette partie de son exposition Platon reste encore fidèle à son grand système d'après lequel le crime contre la cité est le type souverain du crime. Il veut représenter l'irréflexion coupable avec laquelle les âmes choisissent les destinées qui leur sont offertes. Quel exemple va-t-il prendre? « Après que l'hiérophante eut ainsi « parlé, dit-il, celui à qui le premier le sort « était « échu s'avança avec empressement et *choisit la ty-* « *rannie la plus considérable, emporté par l'igno-* « *rance et une avidité aveugle.* Il ne vit point cette « fatalité attachée à l'objet de son choix d'avoir un « jour à manger la chair de ses propres enfants. Mais, « quand il eut considéré à loisir le sort qu'il avait « pris, il se lamenta, et oubliant les avertissements « de l'hiérophante, ce n'était pas sa propre faute « qu'il accusait, c'était la fortune et les Dieux! » (Ch. XVI, p. 619 BC.)

« des morts ? — Il faut nécessairement tomber « d'accord que c'est le vivant... — Et par « conséquent, reprit Socrate, nos âmes sont « dans les enfers après notre mort.. *Les vi-* « *vants ne naissent pas moins des morts* « *que les morts des vivants : preuve in-* « *contestable qu'il est impossible que les* « *âmes des morts ne soient quelque part* « *d'où elles reviennent à la vie* (1)... »

Ajoutons toutefois, pour être complets, que Platon, qui semblait déjà avoir admis, au dixième livre de la *République*, une exception à sa théorie, l'admet encore et même l'élargit dans le *Phédon*. Il y condamne de nouveau les *incurables du crime*, c'est-à-dire les tyrans et les sacriléges, *à être précipités dans le* « *Tartare*, D'OU ILS NE SORTENT JAMAIS. De plus, il admet que « *ceux que la philosophie a suffisamment purgés vivent pendant toute l'éternité sans leur corps, et sont reçus dans des demeures admirables et délicieuses* (2) » Faut-il prendre les mots d'*éternité* (αἰών) et de *jamais* dans leur sens rigoureux et absolu ? Comment alors cette nouvelle doctrine se concilierait-elle avec les principes que nous avons exposés tout à l'heure d'après Platon lui-même ? le divin philosophe, pour qui la vérité était plutôt un sublime mirage qu'un dogme précis et constant à lui-même, ne s'explique pas sur ce sujet difficile.

Aristote a laissé de bien autres nuages autour de son opinion sur la vie future, et la critique moderne n'a jusqu'ici réussi qu'à les épaissir encore. D'après lui, l'*intelligence active* qui est en nous survit après la dissolution organique, mais non l'*intelligence en puissance* ou *passive*. Qu'est-ce maintenant que cette intelligence active ? Est-ce notre âme même, considérée dans la plus haute de ses facultés ? est-ce l'irradiation en nous de la lumière divine, comme certains scholastiques avaient la bonté de le croire, ou de l'âme universelle, comme le supposent les averrhoïstes ? Chacune de ces trois hypothèses présente les plus graves difficultés et se concilie assez mal avec l'ensemble de la doctrine péripatéticienne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans cette doctrine l'âme est réalisée, individualisée par l'organisme : l'organisme une fois dissous, elle cesse d'être, en tant qu'essence individuelle. La transmigration est donc encore la forme de la vie future ; mais c'est une transmigration d'un caractère tout particulier dans laquelle notre *moi* disparaît, tandis que la *substance*, la *nature*, l'étoffe métaphysique dont il est fait subsiste éternellement et a toujours subsisté. Ce n'est plus, comme en Orient, l'âme individuelle qui est immortelle et change de corps, et par là d'essence ou d'espèce ; c'est l'*essence*, la *nature*, le principe spécifique qui est impérissable, et passe par une série de personnalités diverses. Nous définirons donc le système d'Aristote, malgré ses mystères, en deux mots : une métempsycose, mais une métempsycose renversée.

Dans tous les cas, le caractère mythologique et légendaire de la transmigration disparut dans la sévère école du Lycée. Le néo-platonisme le restitua avec un luxe de souvenirs et d'imagination dont rien ne peut donner l'idée. La kabbale, qui fut un néo-platonisme juif, se jeta dans la même voie, et rien ne lui fut plus cher que le dogme de la préexistence éternelle des âmes. Cependant une doctrine radicalement différente, née dans un coin de la Judée, s'était déjà répandue sur le monde et remuait sourdement les classes populaires, tandis que les lettrés continuaient leurs commentaires sur la métempsycose néo-platonicienne : nous voulons parler de la doctrine de la résurrection des corps. Le dogme de la résurrection des corps était en rapport intime avec la morale nouvelle, comme celui de la métempsycose était en rapport avec la morale antique. La morale évangélique admet partout un *hiatus*, un *abîme*, une antithèse entre le *fait* et le *droit*, entre l'*ordre réel* et l'*ordre idéal* ; elle demande donc que la vie humaine soit employée à une œuvre de *transformation* et de *rénovation collective* ; elle ne veut pas en conséquence que les faits actuels revêtus, dans leur iniquité, de je ne sais quel caractère providentiel, soient regardés comme le résultat nécessaire et nécessairement inégal de fautes individuelles commises dans une vie antérieure. Ce n'est pas la matière qui est mauvaise en elle-même : *et vidit quod valde essent bona*. C'est l'humanité qui s'est dépravée, c'est-à-dire divisée par une sorte d'acte collectif ou du moins solidaire. Ce n'est donc pas la matière, comme matière, et l'œuvre terrestre que nous devons fuir, c'est l'humanité dépravée, en tant que dépravée, c'est le *monde* ; ou plutôt nous devons, par une réparation collective, détruire le *vieil homme* en nous et en elle pour y faire fleurir le *nouveau* ; notre idéal n'est pas la purification solitaire et l'abstention, ἀπέχου καὶ ἀνέχου, c'est l'action, et non pas l'action simple et naturelle qui nous met en harmonie avec notre essence, mais l'action énergique, qui change, réforme, transforme, renouvelle, l'action qui *tue et ressuscite*. La loi de l'existence même dans cette vie, c'est donc la rénovation radicale, la *résurrection*, voilà pourquoi la résurrection, et la résurrection de tout notre être,

(1) *Phædon*, ch. XV et XVI, p. 71 et 72.
(2) *Ibid.*, ch. XXXI et XXXII, p. 81, 82.

corporel aussi bien que spirituel (la matière étant excellente en elle-même), est aussi la loi de la vie future.

L'idée du corps qui ressuscite, et ressuscite pour participer à l'immortalité de l'âme, sort, on le voit, des entrailles les plus profondes de la morale et de la dogmatique chrétiennes; et comme elle est l'antithèse absolue de la théorie de la métempsycose, cette théorie, une fois le christianisme victorieux, non-seulement cessa d'être admise, mais parut étrange, paradoxale, blessante pour les instincts rationnels de l'homme. Un des écrivains éminents du dix-neuvième siècle, Jean Reynaud, a essayé d'établir qu'elle n'est pas en opposition avec les définitions des *conciles;* je l'ignore, mais elle est en opposition, ce qui est bien autrement grave, avec l'esprit moderne et la morale transformatrice, qui est sa raison d'être et d'agir.

Toutes les fois que l'esprit de l'Antiquité essaya de reparaître soit sous une forme chrétienne, soit sous une forme purement rationnelle, il se résuma, après quelques essais, dans la doctrine de la métempsycose. Les gnostiques l'admettaient; Origène essaya de la faire prévaloir avec toutes les théories qui s'y rattachent, et notamment avec celle qui condamne toute chair comme essentiellement mauvaise; on la retrouve encore chez les manichéens (1), quoique modifiée par leur dualisme. Bien plus, le genre particulier de métempsycose à moitié matérialiste, que nous avons signalé dans Aristote, a laissé quelques traces dans la théologie de saint Thomas d'Aquin. La Renaissance ne pouvait manquer de fournir des adeptes nombreux à une opinion aussi orientale et aussi néo-platonicienne; elle la défendit avec son enthousiasme ordinaire; et peut être ce spiritualisme raffiné dans la galanterie qui envahit la France au dix-septième siècle, mais qui avait régné déjà en Italie depuis six ou sept générations, n'est-il pas sans rapports, au moins indirects, avec les tendances qui portaient les âmes au dogme de la transmigration. Chose curieuse! la lutte de *Molière* contre les *Précieuses ridicules* est une sorte d'appendice de la lutte de Démètre et de saint Basile contre l'*origénisme!*

Quelques écrivains de notre temps (nous avons déjà cité le plus éloquent, Jean Reynaud), ont cru devoir ressusciter la théorie de la métempsycose en la limitant à la manière des peuples celtiques, ou plutôt ils ont représenté la vie future comme une série progressive de voyages à travers des mondes de plus en plus parfaits. C'est là une conception qui devait apparaître à une époque où la race humaine semble se déraciner du sol, et prendre des ailes de vapeur pour parcourir le globe. J'admets les voyages, pourvu qu'ils ne constituent pas à eux seuls le bénéfice de l'immortalité. Ils ont été imaginés en haine de la doctrine attribuée faussement au christianisme, mais propagée par les expressions matérialistes de plusieurs de ses champions, qui suppriment toute activité humaine après la mort et nous condamnent, au delà de la tombe, à la maigre récompense d'un *oremus* éternel. La théorie de Jean Reynaud sur la vie future est donc fille de cette morale d'action et de transformation qui les veut partout, même dans le ciel. A ce titre elle est d'accord avec toutes les aspirations modernes; mais pourquoi a-t-elle la faiblesse de reprendre à son compte la métempsycose antique, qui a un tout autre caractère et qui est la consécration suprême de la morale de purification individuelle et d'abstention sociale. Pourquoi consent-t-elle à l'illusion périlleuse de chercher dans je ne sais quelle existence antérieure la *raison* des inégalités et des injustices de l'existence actuelle? Il importe moins de les expliquer que de les détester, et toute théorie sur la vie antérieure qui tend à les légitimer et à revêtir le fait social établi, en tant que fait social établi, d'un caractère providentiel, est une violation de la croyance contemporaine au devoir et au droit: car cette croyance n'implique pas seulement pour nous que le devoir et le droit sont sacrés en eux-mêmes, mais qu'ils planent dans une sphère accessible à la seule raison, de telle sorte que les institutions n'expriment l'idéal qu'autant que l'idéal y a été mis par la main de l'homme, c'est-à-dire des révolutions.

Frédéric MORIN.

MÉTÈQUES (Μέτοικοι). En dehors des citoyens, la constitution de Solon reconnaissait deux classes d'hommes, les étrangers à résidence fixe et les esclaves. Ces étrangers à résidence fixe étaient les *Métèques* (1). Dans aucune ville de Grèce il n'y eut autant d'étrangers résidants qu'à Athènes, parce que nulle part ailleurs les étrangers ne trouvaient autant de ressources pour leur instruction et leurs plaisirs, autant de sécurité pour l'exercice de leur métier et de leur commerce; aussi ces étrangers ne venaient pas seulement des autres parties de la Grèce, ils affluaient même des contrées barbares, de la Syrie, de la Phrygie, etc. Les esclaves qu'on affranchissait dans l'Attique passaient aussi dans la classe des Métèques. Par toutes ces causes la classe de ces étrangers domiciliés se maintint toujours nombreuse à Athènes, et dans le ré-

(1) Voyez, au tome VIII du SUPPLÉMENT, l'art. MANICHÉISME.

(1) L'abbé Barthélemy les appelle assez improprement *les domiciliés*, chap. VI du *Voyage du jeune Anacharsis*.

censement qu'y fit opérer Démétrius de Phalère (309 ans av. J.-C.), il fut constaté que leur nombre s'élevait à dix mille. C'était presque la moitié du nombre des citoyens de cette république (1). Ces citoyens, jaloux de leurs droits, maintenaient les Métèques dans une sujétion qui avait ses règles et ses usages. Pour leur rappeler leur condition d'étrangers, ξένοι, on exigeait d'eux, dans certaines occasions, des services qui auraient été tout à fait humiliants, s'ils n'eussent pas été simplement des actes symboliques de leur infériorité vis-à-vis des citoyens. Par exemple, à la procession des Panathénées, les Métèques portaient les vases des sacrifices, c'était la σκαφηφορία; les femmes des Métèques portaient des urnes pleines d'eau, c'était l'hydriaphorie, ὑδριαφορία; leurs filles abritaient les Athéniennes sous des parasols, c'était la sciaphorie, σκιαφορία. Ces sortes de corvées passent pour être postérieures aux institutions de Solon. Ce qui était plus caractéristique et plus grave, c'était pour les Métèques l'interdiction d'acquérir des propriétés foncières en Attique; ils se trouvaient ainsi obligés de vivre dans des maisons louées, et de là, pour les citoyens, d'excellents profits résultant de la location de leurs maisons et de leurs champs. Comme ces étrangers se trouvaient dans de continuels rapports avec l'État et les citoyens, ils étaient tenus de se faire inscrire sur des registres spéciaux et d'avoir un patron, προστάτης; celui-ci répondait de la conduite du client. Chaque famille d'étrangers, faisant le commerce ou non, avait à payer une taxe annuelle de 12 drachmes par tête; cette taxe s'appelait τὸ μετοίκιον; pour une veuve, la taxe était réduite de moitié. Si l'étranger ne payait pas cette taxe, s'il refusait de choisir un patron, s'il usurpait les droits de citoyen, il était vendu comme un esclave. Les Métèques étaient astreints comme les citoyens au service des armées et surtout de la flotte, mais seulement pour la défense de la république. S'ils se distinguaient à la guerre par de grands services, ils obtenaient l'isotélie ou l'égalité des charges publiques, et quelquefois même le droit de cité, la qualité de citoyens, c'est-à-dire la participation au pouvoir judiciaire et législatif, μέτοχος κρίσεως καὶ ἀρχῆς. (Aristote, *Rep.*, III, 1.).

DEHÈQUE.

MÉTISATION, action de *métiser*, de produire des *métis;* on dit aussi *métissage*. De ces divers mots, celui de *métis* seul a reçu de l'Académie ses grandes lettres de naturalisation. Il est tiré du nom espagnol *mestizo*, particulièrement usité pour désigner le fruit de l'union d'un Espagnol avec une Indienne, ou d'un Indien avec une Espagnole. Conformement à cette origine, les producteurs d'animaux ont appelé *métissage* ou *métisation* l'opération qui a pour but d'obtenir du mélange d'animaux de *races* différentes, et ordinairement éloignées, une race intermédiaire nouvelle ou *métisse*, qui participe et diffère à la fois des deux sources distinctes d'où elle provient.

Ce n'est pas l'*hybridation*. Celle-ci marie des animaux d'*espèces* différentes et donne naissance à des produits inféconds, à des *mulets*. Ce n'est pas non plus le *croisement* qui ente une race sur une autre pour absorber la moins utile au profit de la plus précieuse, pour remplacer, en un petit nombre de générations, une production plus ou moins arriérée, une race vieillie, désormais insuffisante ou onéreuse, par une autre qui devra réunir, à un haut degré, toutes les qualités spéciales du type élevé de celle qui a servi au croisement. Or tel n'est pas le but de la métisation. Cette dernière amoindrit seulement dans le produit chacun des deux types formateurs pour arriver à un moyen terme, qui soit la combinaison exacte d'aptitudes propres non existantes au même degré chez les auteurs; elle crée un produit nouveau d'abord, et plus tard, s'il y a lieu, une race nouvelle.

Le croisement est sûr dans son action : c'est un moyen large, puissant, infaillible; il s'installe franchement dans la vie, et absorbe réellement celle des deux races contre laquelle ses efforts sont incessamment renouvelés. C'est une force qui grandit et s'étend jusqu'à ce qu'elle ait effacé, anéanti celle qu'elle a été appelée à combattre; c'est l'application effective d'une pratique très-connue : *Ote-toi de là, que je m'y mette.*

La métisation ne peut offrir autant de certitude dans ses effets. Ce n'est qu'après beaucoup d'essais et de tâtonnements qu'on peut entrevoir un résultat. Celui-ci même peut se montrer fort éloigné de celui qu'on avait en vue et qu'on s'était promis de réaliser. L'autre mode ne saurait conduire ainsi à côté du point cherché; il mène irrésistiblement au but si bien connu d'avance puisqu'il est une des forces employées et qu'on l'accumulera sans cesse, qu'on y ajoutera toujours dans la proportion même de l'affaiblissement des caractères à remplacer ou des imperfections à rectifier. Celui-ci avance jusqu'à effacement complet, jusqu'à destruction totale de l'une des deux races, jusqu'au triomphe absolu, jusqu'à survivance exclusive de l'autre; le métissage s'arrête au point voulu, quelquefois dès la première ou la seconde génération. Dans ce cas, il veut

(1) On y comptait 21,000 citoyens, 10,000 étrangers, 40,000 esclaves.

être incessamment recommencé, suivant les mêmes errements et avec les mêmes éléments, parce qu'il ne fixe pas dans les produits, de manière que ceux-ci puissent les répéter, les améliorations ou les avantages dus au mélange de deux races plus ou moins voisines ou plus ou moins éloignées. Il ne donne alors que des animaux dont on tire parti individuellement, parce qu'on les fait naître pour l'utilité propre qu'il peuvent avoir; et on les voue à la stérilité, parce qu'ils n'auraient aucune aptitude à transmettre leurs qualités à leur descendance. Il n'en est plus ainsi quand une race nouvelle est sortie d'un métissage suivi d'une métisation longuement continuée. Résultat lentement acquis de la combinaison de deux races distinctes, celle-ci offre alors des mérites particuliers qu'on ne retrouve ni dans l'une ni dans l'autre de celles qui ont été habilement mêlées. Supposant que ces merites répondent à des besoins spéciaux qu'il est profitable de satisfaire, il est évident qu'il faudra tenter de reproduire entière, par elle-même, la création réalisée avec des éléments étrangers, sinon même hétérogènes. Ceci est le fait d'un autre moyen de reproduction qui a reçu le nom de *consanguinité*, et qui est l'union de deux reproducteurs de la même famille en ligne directe, en très-proche parenté quelquefois, mais toujours du même sang.

La métisation n'est donc pas toujours chose simple et facile : souvent elle offre des difficultés sérieuses; elle exige beaucoup de sagacité. Peut-être même est-elle, de toutes les opérations de l'économie rurale, celle où le cultivateur a le plus à en montrer. Pour s'y livrer, il faut au préalable étudier à fond les races dont on peut se servir, les bien connaître, en apprécier les avantages et les inconvénients; calculer, aussi approximativement que possible, dans quelle proportion les métis devront hériter des formes, des aptitudes, des inclinations, bonnes ou mauvaises, du père, des qualités et des défauts de la mère, transmettre respectivement leurs caractères spéciaux, ou se neutraliser réciproquement dans leurs facultés reproductrices; il faut savoir se rendre compte des besoins que nécessitera la nouvelle race, des soins particuliers, des précautions de toute espèce, du temps qu'elle demandera à se former et à se parfaire; il faut savoir observer et bien observer, tenir compte de la plus légère modification qui se présente, surveiller et raisonner tous les changements de formes ou de rapports dans les parties; il faut pouvoir juger du temps pendant lequel, une fois créée, la race pourra se soutenir par elle-même, des ressources de toute nature qu'elle exigera à cet effet, de l'influence favorable ou défavorable qu'exerceront sur elle et les aliments et la localité, et tout ce qui résulte de la domesticité.

Si nous appliquons ce qui précède à la pratique, nous en voyons surgir deux faits d'une très-réelle importance.

1° Étant donné un type supérieur dont l'influence essayée aura été reconnue profitable à l'avancement d'une race inférieure très-nombreuse, le *croisement* peut devenir l'œuvre de tous les éleveurs d'une région, se généraliser aux mains de tous avec la certitude du succès. La seule attention à observer alors, c'est que les reproducteurs mâles du type adopté ne manquent pas aux femelles de la population soumise au croisement, et qu'ils soient choisis parmi les individualités les plus puissantes de leur propre tribu, qu'ils se distinguent par la réunion de tous les avantages, des qualités de premier ordre qui ont fondé la valeur et constitué la supériorité de leur race.

2° Étant donnés deux races différentes ou seulement quelques individus isolés, plus ou moins étrangers les uns aux autres, dont les facultés réunies peuvent offrir des avantages spéciaux que ne présente isolément ni ceux-ci ni ceux-là, faire en sorte que, dans les produits à naître, ces facultés se fixent, tout en se développant successivement, jusqu'à l'exagération même, tel est le problème à résoudre par la *métisation* qui ne peut être l'œuvre que d'un seul ou d'un petit nombre d'éleveurs. Ce qui est essentiel, c'est de n'apparier qu'entre eux les produits obtenus. Toute alliance étrangère, en introduisant des éléments nouveaux, hétérogènes, détruirait les premiers résultats et porterait la confusion là où l'ordre n'est déjà que trop difficile à faire.

Dans les deux opérations, les principes ne sont pas les mêmes. C'est pour n'avoir pas su les distinguer que l'économie du bétail a été si mal dirigée et si peu profitable jusqu'ici dans la pratique usuelle. On s'est livré à des croisements mal définis; on a fait des métissages inintelligents, insuffisants, et l'on n'a guère abouti qu'à des insuccès onéreux. La chose est grave, parce que la production des animaux domestiques a charge de civilisation. Lorsqu'elle manque aux besoins, c'est la société entière qui souffre. L'agriculture qui ne remplit pas toutes les exigences du temps ne fait pas seulement des pertes qui lui soient propres, elle appauvrit aussi le pays de tout ce qu'il est obligé de demander aux industries rivales, et elle impose des privations qui portent de profondes atteintes à la santé publique, qu'il faut bien considérer comme l'une des forces de la nation.

Par ce côté, la question étudiée en ce moment a certainement une très-grande portée et mérite de fixer l'attention.

Résumons-en peu de mots les règles qui doivent présider aux croisements et à la métisation, sous peine de mécomptes et de non-réussite.

Le croisement, c'est-à-dire l'introduction d'un sang plus généreux et plus pur dans les veines d'une race aborigène, nécessairement inférieure, s'opère toujours par l'importation des mâles choisis dans la race étrangère qui doit servir au perfectionnement. Ce principe est fondé sur la prédominance du mâle dans les produits de la conception, et sur les résultats de cette prédominance, qui se multiplient en raison de sa capacité fécondante, de ses facultés prolifiques. La femelle n'a dans l'amélioration que l'influence d'unité numérique; celle du mâle se compte, au contraire, dans les proportions élevées de 20, 30, 40 et plus contre un, selon les espèces. D'un autre côté, le mâle est certainement le type de son espèce; la femelle ne vient qu'en seconde ligne : les formes du premier sont plus robustes, son énergie est plus puissante, les caractères de sa race ont une empreinte plus forte et sont plus accusés; il résiste davantage à l'action incessante des agents modificateurs, nouveaux pour lui, des localités où on l'implante, et qui exercent alors sur son économie des impressions différentes de celles du pays originaire. Affaiblie par la gestation et par l'allaitement, la femelle se montre beaucoup plus sensible à l'influence de tous ces modificateurs.

La première règle que l'expérience impose à l'éleveur qui veut se livrer aux croisements, a trait à leur opportunité même, aux convenances réciproques entre les deux races dont on se propose d'apparier les individus. En effet, il n'en est pas de ce mode de reproduction comme de celui qu'on désigne spécialement sous le nom d'*appareillement*. Ce dernier ne repousse aucuns éléments : mais on ferait fausse route, on s'égarerait promptement ici en donnant les femelles les plus défectueuses d'une race au reproducteur mâle d'élite de la race de perfectionnement, sous ce prétexte par trop spécieux que *Qui peut le plus peut le moins*. Que d'essais infructueux ont été la conséquence de cette fausse doctrine! Toutes les provinces où la culture du cheval est une industrie importante, en France aussi bien qu'à l'étranger, ont payé cher l'application prolongée d'une théorie erronée. Bien qu'elles n'appartiennent qu'à une race secondaire pour les qualités, les femelles destinées au croisement n'en doivent pas moins être choisies avec soin parmi les meilleures et offrir le moins possible les vices de forme, les imperfections physiques qui, en tout état de cause, nuisent au développement des qualités, à l'expansion des bons germes empruntés à la race supérieure.

Le choix judicieux de cette dernière ne suffit pas non plus. Il faut encore qu'elle ne donne que des sujets vraiment capables et de bonne extraction, d'une origine certaine. Les étalons de provenance douteuse n'exercent qu'une influence temporaire sur leurs produits; ils ne *racent* pas; ils trompent tous les calculs et conduisent à mal. Les meilleurs, ceux dont la généalogie est bien authentique, ceux qui appartiennent aux souches les plus pures, les plus anciennes et les mieux fondées de la tribu, n'exercent encore sur leur progéniture, quand on les dépayse, qu'une action affaiblie; à plus forte raison les autres. De là, ce principe qu'il faut exclure de la reproduction les mâles issus des premières générations du croisement. Ces extraits, qui n'ont reçu que moitié d'influence paternelle, et qui subissent encore l'influence fâcheuse du climat sur le père, ne peuvent avoir plus de puissance effective de reproduction que les femelles croisées, leurs égales, avec lesquelles on les accouplerait; les causes locales agiraient alors avec une efficacité bien plus grande encore sur les produits, pour les ramener au point de départ, à l'indigénat; car l'influence paternelle, allant toujours en s'affaiblissant, se trouverait bientôt réduite à peu de chose, ou même complétement annulée. C'est en prenant le contre-pied de ce principe qu'on n'a obtenu que les plus tristes résultats de croisements qui auraient dû réussir à tous égards.

Tandis qu'on exclut ainsi de la reproduction les mâles issus des premiers croisements, on fonde, au contraire, le succès de l'opération sur l'alliance des femelles qui en sont nées avec d'autres étalons de la race de perfectionnement. En continuant ces alliances dans la ligne paternelle pendant un certain nombre de générations, on voit s'opérer des changements progressifs dans la race des mères; les caractères extérieurs du type paternel se prononcent de plus en plus; et de même des facultés et des aptitudes qui s'élèvent chez les produits au point de les rendre extérieurement en tout semblables aux pères. Pourtant, si parfaite qu'elle paraisse être, cette ressemblance n'entraîne jamais une identité complète. La race sortie du croisement diffère toujours physiologiquement de l'autre. Rien ne saurait la purifier à fond du germe d'ignobilité maternelle qu'elle porte dans le sang et qui est indestructible. Aussi, dès qu'on cesse de le combattre par le croisement, dès qu'on tente de conserver la race nouvellement perfectionnée par elle-même et sans le secours de nouveaux mâles pris à la même source, les influences locales se développent peu à peu, et tendent à ramener insensiblement l'altération des formes,

l'affaiblissement des qualités intimes, toutes les défectuosités qui avaient disparu, tous les caractères d'infériorité de la souche maternelle.

Continuer les croisements jusqu'à ce que la race nouvelle ait en quelque sorte acquis l'indigénat, en se mettant en harmonie avec toutes les circonstances de localité; les abandonner ensuite momentanément; puis y revenir, les renouveler; enfin retremper de temps à autre la sous-race dans le sang pur de la race créatrice; tels sont les moyens de perfectionnement et de conservation que le croisement donne à ceux qui l'appliquent avec intelligence.

La difficulté de substituer une race à une autre, et l'impossibilité de développer à un degré éminent dans une seule race les divers attributs de l'espèce, ont conduit à la création de races spéciales, ou plutôt à la spécialisation des facultés dans des variétés exclusivement cultivées en vue de telle ou telle aptitude déterminée. Ainsi, ne pouvant réunir dans le même individu la vitesse du cheval de course et la force du puissant cheval de trait, on a en quelque sorte façonné deux types de l'espèce, et chacun présente, dans sa spécialité, une aptitude poussée jusqu'à son maximum de développement : ce qui entraîne, comme conséquence nécessaire, des dissemblances de formes, de structure et de besoins extrêmement profondes; ce qui établit dans la nature du cheval des équilibres nouveaux, des organisations différentes, des oppositions violentes et heurtées. Le même fait se reproduit d'une manière tout aussi tranchée dans les autres espèces. En effet, on ne parvient pas à doter une même race bovine de la double aptitude au labeur pénible, durable et à l'engraissement précoce, donnant une viande abondante, fine et succulente à l'âge où les forces indispensables au travail sont à peine développées. On ne récolte pas non plus des toisons extrafines et lourdes sur des moutons particulièrement propres à la consommation quelques mois après la naissance. La nature a été prodigue en créant le chien si richement pourvu; mais, pour utiliser toutes les facultés déposées dans son organisation primitive, combien n'a-t-on pas formé de variétés distinctes ayant toutes une aptitude propre, exclusive? On a divisé l'ensemble à l'infini, et on ne se serait pas imposé cette tâche si la division n'avait pas été nécessaire.

Les diverses facultés des espèces s'excluent en raison même de leur expansion, de leur exagération. Elles ne sont compatibles chez les mêmes animaux qu'autant qu'elles existent à un degré inférieur ou modéré, à l'état latent, pour ainsi dire. Dès que l'équilibre est rompu par la prédominance de l'une d'elles, il y a affaiblissement proportionnel des autres, et cette prédominance fait naître un nouvel équilibre qui établit une répartition toute différente des forces et de l'activité vitales. Cette répartition, très-inégale, ôte ici pour ajouter là; et, quand l'inégalité est excessive, il est à craindre que l'organisation ne résiste plus dans toutes ses parties. D'où il suit qu'il y a nécessité de ne pas pousser l'exagération jusque dans ses dernières conséquences.

La spécialisation des aptitudes, l'exagération des facultés se poursuivent et s'obtiennent par un choix raisonné des animaux qu'on livre à l'acte reproducteur et qu'on prend au début partout où on les trouve. Mais, dans les générations suivantes, on opère exclusivement sur les produits qu'on a créés. On apparie ceux qui présentent au point le plus satisfaisant le trait, le caractère, l'aptitude à développer successivement dans les suites, et l'on continue ainsi jusques à réussite complète. On emploie à l'œuvre et les mâles et les femelles en n'excluant que les *hors d'œuvre*, que les individualités absolument manquées. On fait de la consanguinité sciemment, forcément, et souvent dans la plus proche parenté; car il n'y a pas d'autre voie ouverte pour arriver au résultat, et pour fixer des caractères fugaces, des formes nouvelles, des qualités en quelque sorte accidentelles, lesquels naissent du nouvel arrangement qui se fait au sein de l'organisme, de cette autre répartition des forces vitales qui donnera naissance à un nouvel équilibre. Il n'y a donc pas d'autres causes de succès; il n'y a pas de véhicule plus certain pour atteindre le but qu'on a devant soi. Voilà la métisation.

Cependant cette dernière ne s'attache pas toujours à l'inconnu. Si elle a dû marcher à tâtons lorsque la science et la pratique ne s'étaient pas encore entendues pour s'éclairer réciproquement, elle sait mieux aujourd'hui ce qu'il faut tenter résolument pour obtenir des résultats moyens qui rapprochent les extrêmes. Les extrêmes sont le fait de la spécialisation des aptitudes; les résultats intermédiaires viennent de la fusion intelligente et raisonnée des formes et des qualités excessives. Le cheval de course et le cheval de gros trait, si utiles qu'ils soient en leur genre, ne remplissent pas tous les besoins de l'époque, toutes les exigences de la civilisation. En les alliant entre eux, suivant certaines règles et dans une certaine mesure, en dosant avec soin la part contributive de chacun, on réalise des métis, des variétés moyennes qui présentent en suffisance l'énergie, les qualités morales de l'un, et l'étoffe, l'ampleur, le gros de l'autre. On reste maître de l'opé-

ration, du mélange, du résultat, en se rapprochant ou en s'éloignant, à son gré, tantôt plus, tantôt moins, de l'un ou l'autre extrême, suivant les circonstances qui font agir, suivant les services à satisfaire, en raison même du degré d'aptitude bien déterminée qu'il faut concentrer dans les produits. Et ces degrés se mesurent avec une certaine exactitude, car on les chiffre, car on peut les désigner sous ces différentes appellations : demi-sang, quart de sang, trois quarts, sept huitièmes de sang, etc., etc.

Les facultés extrêmes ne conviennent pas également à toutes les situations : des aptitudes intermédiaires rendent des services impossibles aux premières, dont la plus grande utilité est parfois de céder seulement partie de leur force, de leurs réels avantages, lesquels ne sortiraient pas au même degré d'un équilibre différent, d'une plus égale répartition de l'activité vitale entre tous les appareils d'organes, entre tous les fonctions de l'économie.

Citons des faits maintenant, afin d'appuyer notre démonstration ; afin que l'on comprenne mieux ce que, le premier, nous avons essayé d'expliquer.

C'est par la sélection la plus sévère, c'est-à-dire par l'*appatronnement* judicieux des sexes, qu'on a créé et maintenu, dans l'espèce du cheval, ce qu'on a d'abord qualifié *noblesse de race ;* ce que plus tard on a appelé *pur sang*. Les familles chevalines nobles d'Orient, et entre toutes celle de l'Arabie ; la race andalouse, celle de pur sang anglais, la race ducale de Deux-Ponts, la famille anglo-arabe, dont le principal foyer a été le beau haras de Pompadour, quelques autres encore, éparses et plus ou moins dignes d'intérêt, plus ou moins hautes en valeur, ont été produites et se sont conservées à la faveur de ce système de reproduction qui repousse avec la plus scrupuleuse attention les alliances étrangères, et avec un soin non moins rigide les sujets qui ne représentent leur propre race que d'une manière incomplète ou imparfaite.

C'est le même système, aidé d'ailleurs par des influences toutes différentes, qui a conduit au développement et au maintien des grosses races de trait, beaucoup moins constantes ; car elles ne résistent à aucun déplacement. Leur force de cohésion (on nous passera le mot) cède facilement au delà du rayon qui favorise l'expansion des formes : elle est toute locale, et se perd, sans que rien puisse la retenir, sous des influences nouvelles. Elle ne saurait donc rien créer en dehors des milieux qui lui sont propres ; mais là elle est réelle et indéniable, utile aussi sans conteste.

Dans les autres espèces, nous ne trouvons plus à citer que deux exemples. Le premier intéresse l'espèce, asine dont le type supérieur, en Europe, est confiné dans notre province du Poitou et dont l'aptitude éclatante est la production du mulet : (*Voy.*, plus bas, l'article MULET.) Le second concerne les variétés pures de l'espèce ovine, désignées sous l'appellation générique de *mérinos*.

Par le *croisement*, on a de tout temps essayé de rapprocher les races inférieures du type le plus élevé de l'espèce. En certaines contrées, ce mode de reproduction a donné des résultats plus ou moins satisfaisants quant au passé, mais il a complétement échoué ailleurs ; et jamais on ne l'a poussé assez loin pour que les variétés dues à son intervention aient pu longtemps se soutenir par elles-mêmes. L'expérience a surtout démontré ce fait que le croisement interrompu dans ses effets ne donne rien de complet, rien de stable, et que la dégénération, toujours active chez les produits qui en résultent, impose des sacrifices incessants, toujours renouvelés. Le croisement par la race arabe avait formé toutes nos anciennes races de chevaux propres au service de la selle ; aucune n'a résisté ; toutes ont disparu. Le croisement par le mérinos a fort amélioré les races communes des troupeaux de moutons qu'on a plus spécialement entretenus en vue de la production des laines fines. C'est véritablement là qu'a été sa plus grande utilité, et il faut reconnaître qu'elle a été incontestable. Plusieurs croisements en cours d'exécution, tentés sur nos races bovines au moyen du sang Durham, promettent les meilleurs résultats. Ceux qui ont le mieux réussi jusqu'à présent élèvent sur l'échelle de l'amélioration, les sous-races Durham-Mancelle et Durham-Charollaise.

Mais c'est par la *métisation*, mettant en œuvre le système de la consanguinité si fort réprouvé jusque-là, qu'on a pu créer dans les espèces du bœuf, du mouton et du porc, les races de l'époque actuelle, celles qu'on appelle tout à la fois artificielles, parce qu'elles sont le produit de l'art, et perfectionnées, parce qu'elles présentent dans leur spécialité la perfection même de l'aptitude particulière, concentrée et développée en elles d'une manière fixe et constante. Ces races sont des chefs-d'œuvre dus au génie de quelques-uns. Leur adoption généralisée universalisera de proche en proche les avantages qu'elles offrent à la société. Créées à tâtons, faites, remaniées par divers, et, en fin de compte, construites pièce à pièce, elles ont montré à l'homme jusqu'où s'étend sa puissance sur la nature vivante. A leur tour elles constituent des races de pur sang, c'est-à-dire des types

supérieurs, à l'aide desquels les populations inférieures peuvent être améliorées dans le sens même de leur spécialité la plus profitable.

Les races que la spécialisation des aptitudes a mis le plus en relief sont déjà nombreuses. Si leur type est un, elles revêtent néanmoins déjà des formes variées. On a compris que l'enveloppe n'était pas une barrière infranchissable et que les différences qu'elle pouvait offrir n'avaient qu'une influence tout à fait secondaire sur le fond; elles tiennent à des circonstances particulières, à des influences locales, et rappellent toujours à cette vérité que nous sommes si prompts à oublier, à savoir, que toutes les races d'animaux subissent à un degré quelconque la puissance des agents extérieurs et réflètent plus ou moins les forces propres aux divers milieux dans lesquels elles vivent.

Quoi qu'il en soit, les races spécialisées pour leurs aptitudes et créées à la faveur d'une métisation heureuse et savante nous viennent d'Angleterre, où l'art de produire les animaux a été porté fort loin. Nommons la race de *Durham*, dite des courtes-cornes améliorée, type précieux de précocité et d'engraissement; la race d'*Angus*, qui n'a pas de cornes, qui jouit aussi à un très-haut degré de la faculté de produire de très-bonne heure une viande abondante et de bon goût et qui, dit-on, se montre également bonne laitière; la race du comté de *Hereford*, qui travaille et s'engraisse facilement; enfin la race d'*Ayr*, qui a particulièrement été façonnée pour la production du lait. En France, le métissage n'a encore créé qu'une sous-race dont les qualités aient marqué. Celle-ci est propre à la boucherie et porte le nom de race de *Durcet*. Elle a été faite par M. le marquis de Torcy, à Durcet (Orne), au moyen du mélange combiné de notre race normande, de la race Suisse du canton de Schwitz et de la race Durham.

Dans l'espèce ovine, les races les plus remarquables appartiennent encore à l'Angleterre, et nos éleveurs connaissent tous aujourd'hui les Dishley, les New-Kent, les New-Leicester, les Costwold et les South-Down, tous recommandables par leur précocité et leur grande aptitude à prendre la graisse. En France, nous possédons une création tout aussi habilement faite et tout aussi complétement réussie. Nous voulons parler de la charmante et précieuse race de la *Charmoise*, obtenue par M. Malingié-Nouel, à la Charmoise (Cher). Elle a lutté par ses mérites et ses avantages spéciaux contre l'incrédulité, contre l'indifférence, contre le mauvais vouloir systématique de toutes sortes de gens, et notamment des fanatiques admirateurs des races anglaises. Mais la force de la vérité l'a emporté; et, dès à présent, elle triomphe de ses détracteurs d'autrefois. Elle pénètre sur tous les points et notamment dans les contrées pauvres où les moutons anglais, exigeants comme toutes les races de ce pays, ne trouvent qu'une nourriture insuffisante. La race de la Charmoise se montre bonne partout; elle est plus rustique qu'aucune autre race perfectionnée; elle vit de peu et s'engraisse là où d'autres ont peine à s'entretenir; elle est essentiellement précoce et d'un rendement élevé; elle améliore en poids et en qualité les toisons de nos races les plus pauvres : sa chair est excellente, et les bouchers qui l'ont expérimentée la payent tous plus cher que les animaux d'autre provenance. Enfin elle s'acclimate à toutes les situations, supporte bien toutes les intempéries, résiste aux maux qui accablent cette espèce plus qu'aucune autre race : elle est féconde, et son pouvoir générateur est si bien fixé qu'elle croise avec avantage toutes nos variétés si chétives du centre et du midi de la France : à ce point de vue, elle se montre très-supérieure à toutes les races anglaises; elle les chassera de toutes les contrées où le sol ne jouit pas d'une grande richesse, où l'agriculture n'est pas encore assez avancée pour fournir des nourritures abondantes et succulentes au bétail.

Les races perfectionnées de l'espèce porcine sont nombreuses de l'autre côté de la Manche; nous n'en possédons pas d'autres en France. Nos deux ou trois meilleures ne brillent que par une infériorité bien regrettable Les données manquent absolument pour établir à l'aide de quel mode de reproduction ont surgi ces magnifiques races de l'Angleterre, grandes ou petites, et si remarquables les unes et les autres au point de vue de la précocité. Il y a tout lieu de croire que le métissage a été, ici encore, le moyen efficace. Dans aucun cas ce n'a été le croisement. Ce que nous appelons l'appareillement ou l'amélioration d'une race par elle-même, ce que les Anglais nomment *in and in*, a pu être aussi le point de départ du perfectionnement des races du Yorkshire, du Berkshire, du Hampshire, du Middlesex, d'Essex, de Leicester et de New-Leicester... Toutes ont une grande valeur au point de vue de la précocité; toutes vivent de peu et s'engraissent de rien. Ces mots, qu'on ne prendra pas à la lettre, feront bien sentir les avantages qu'on trouve à cultiver les races aux lieu et place de celles qui, chez nous, se montrent si prodigues et coûtent tant à engraisser.

Leur influence sur l'acte générateur est si prononcée qu'en les croisant avec les nôtres de grands changements surgissent, et d'importantes améliorations sont constatées dès la première génération. Ce n'est point assez.

Le croisement doit être appelé ici à continuer et à parfaire son œuvre. Il y a trop loin de l'état actuel de nos races au type de la perfection; les pertes subies par l'élevage au détriment de l'alimentation publique sont trop considérables pour que l'agriculture française ne réalise pas sous ce rapport le facile accroissement de produit et de richesse que l'expérience lui garantit, comme la juste rémunération d'efforts soutenus et d'un peu d'attention, sans que la dépense à faire soit même en proportion des résultats assurés.

L'espèce chevaline présente plusieurs exemples de métissages heureux. Le cheval de chasse anglais, ce fameux *hunter* dont la conformation est si pleine, si complète, qu'elle réalise l'idéal du cheval à la fois fort et léger, de l'animal puissant par les facultés morales autant que par les qualités plus extérieures de la forme. On le produit pour lui, pour l'importance des services qu'il rend, et non comme race susceptible de se répéter elle-même; on voue à la stérilité tous les mâles en les mutilant de très-bonne heure; et cette opération même est l'un des facteurs les plus efficaces des qualités physiques, le moyen par excellence de les obtenir dans toute leur plénitude.

En France, nous possédons deux sous-races créées par la même voie, et celles-ci se sont montrées pleines de sève, de vitalité et de valeur au temps où on les a formées avec soin. Nous voulons parler de la famille *anglo-normande*, établie dans les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, et de la race *bigourdane* améliorée, dont le foyer principal a été la plaine de Tarbes. La première est née du mélange du cheval de pur sang anglais et de la race devenue indigène à la partie de la Normandie que nous venons de désigner, mélange rationnellement fait, afin que la proportion trop forte ou trop faible du pur sang ne donnât pas des produits trop minces et trop sveltes, ou des animaux trop lourds et plus lymphatiques que bien doués sous le rapport de l'énergie. Il en est résulté, dans les accouplements, une alternance judicieuse, par suite de laquelle on a réussi à doser convenablement les forces en présence, à établir ce parfait équilibre qui constitue les races intermédiaires, ce qu'on peut appeler avec fondement des *races de demi-sang*. Comme toute création solide et fixe, le cheval anglo-normand a acquis le pouvoir héréditaire, et il est devenu apte à reproduire au-dessous de lui des améliorations précieuses; car elles ont relevé à un niveau déjà satisfaisant plusieurs variétés insignifiantes ou tout à fait inférieures de notre pays.

Le métissage pratiqué dans les Hautes-Pyrénées est un peu plus compliqué. Le mélange s'est fait entre la jument indigène, le cheval arabe pur, l'étalon de pur sang anglais, et les dérivés de ses diverses races. Par ailleurs, l'opération est restée la même. En effet, le sang arabe a opéré sur ce point à la façon de l'étalon anglo-normand sur la poulinière de même extraction. Il y a une telle affinité entre la jument des Pyrénées et l'étalon d'Orient, que celui-ci ne jette aucune perturbation dans l'œuvre en cours. Seul, le sang anglais forme élément étranger. Introduit à trop grandes doses dans les veines de l'ancienne race navarrine, il nuit incontestablement au produit, lequel grandit outre mesure et reste plat; à dose insuffisante, au contraire, il ne contre-balance pas assez les forces du sang arabe et les extraits demeurent petits, courts, grêles de membres, énergiques au fond, mais avec des allures plus raccourcies qu'allongées, avec des mouvements plus précipités que rapides. L'expérience a démontré l'utilité du sang anglais pour compléter la race bigourdane; mais elle recommande de ne l'introduire en elle qu'avec ménagement et, pour ainsi dire, goutte à goutte; elle recommande encore d'alterner judicieusement les reproducteurs mâles des races arabe et anglaise, de manière que ni l'une ni l'autre ne vienne à dominer; auquel cas il y a réellement égale insuffisance.

Mais la création chevaline la plus importante de notre temps est celle qui est née du mélange bien entendu des deux races pures arabe et anglaise. C'est plus particulièrement au haras de Pompadour qu'en a été réalisé le produit très-supérieur. Cette nouvelle famille de pur sang eût été une source de richesse pour le pays. Malheureusement une mauvaise influence a soufflé sur ce brillant résultat d'une science très-avancée, et des ordres successifs de vente ont du même coup dispersé les précieux fondements de la race, détruit son siége, anéanti son avenir. Ce sont des vandales qui ont consommé cette ruine.

EUG. GAYOT.

MÉTRIQUE. — Bien que d'une portée plus générale, le terme grec ἡ μετρική (τεχνη), théorie et connaissance des mesures, s'appliquait presque exclusivement, même dans l'antiquité, à la science des mètres employés par les poëtes (1). Enseignée dès le siècle de Pé-

(1) Le savant Aulu-Gelle, après avoir commencé un chapitre (XVI, 18) par ces mots : *Pars quædam Geometriæ* Ὀπτική *appellatur,...pars altera* Κανονική *vocatur*, poursuit plus loin : *Est et alia species* Κανονικῆς, *quæ appellatur* Μετρική, *per quam syllabarum longarum et brevium et mediocrium junctura et modus congruens cum principiis Geometriæ aurium mensura examinatur.*

riclès (1), elle faisait partie de cet ensemble d'éducation libérale que l'on désignait par le mot μουσική (2). Mais ce qui nous reste de la théorie des anciens présente, de même que leurs théories grammaticales, à côté de notions exactes et fécondes, quantité de subtilités stériles ou de règles grossièrement mécaniques. Après la Renaissance, les modernes suivaient tant bien que mal cet enseignement imparfait, qui était loin de faire comprendre l'art instinctif ou calculé de grands génies poétiques. Beaucoup d'imitations assez heureuses prouvaient que l'on *sentait* mieux qu'on ne savait expliquer la composition rhythmique des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; mais, comme le génie n'est bien compris que par le génie, il était réservé à Richard Bentley de pénétrer le premier dans ce mystère. S'il n'en a pas laissé d'exposé méthodique, se plaisant à énoncer les principes d'un ton d'oracle et à l'occasion, il faut l'attribuer à l'incalculable supériorité qui séparait son intelligence de celle des philologues de son temps ; ses écrits excitaient chez la plupart d'entre eux une sorte de morne stupéfaction ; les pétulants les combattaient sans les comprendre. Il a fallu un demi-siècle pour que ses idées prissent leur rang dans la marche et le développement de la science ; c'est d'elles que le grand Godefroi Hermann est parti pour arriver à sa *Doctrina metrica*, monument impérissable de la philologie moderne. Elle est fréquemment en désaccord avec le *Manuel* d'Héphestion (savant grammairien du second siècle de notre ère), ainsi qu'avec les analyses métriques des scholiastes grecs, et on se demandera peut-être comment il est possible d'avoir aujourd'hui des connaissances plus exactes et plus certaines que les anciens eux-mêmes n'en avaient. La chose serait, en effet, impossible s'il s'agissait de données ou de notions historiques ; mais la métrique était pour eux, comme pour nous, une œuvre d'analyse et en quelque sorte de déchiffrement : or il n'est personne qui ne trouve insuffisantes et peu méthodiques les explications que les anciens donnent sur l'étymologie, sur la grammaire, sur les phénomènes de la nature qui les entourait. Pour quelle raison auraient-ils mieux approfondi la métrique, science qui demande, pour pouvoir être établie sur ses vraies bases, les mêmes perfectionnements de méthode que les sciences qui viennent d'être nommées ? Ajoutez, au surplus, — et nous aurons lieu d'en faire plus loin la remarque, à propos des vers de Plaute — qu'il suffit de bien peu de temps pour qu'une forme poétique cesse d'être comprise.

L'exposé que nous essayerons ici de la métrique ancienne sera nécessairement très-sommaire et très-incomplet ; il ne pourra renfermer que les notions qui sont les plus indispensables.

Depuis longtemps le génie poétique avait créé les différents genres de vers ; c'est à peine si quelques-uns de ces genres, ou plutôt quelques combinaisons nouvelles, s'inventaient encore, lorsque la science de la métrique se forma peu à peu pour expliquer la composition et le mécanisme des vers. Elle n'avait pas à s'occuper de ce que nous appelons aujourd'hui *prosodie :* les longues et les brèves ne faisaient pas doute dans la langue vivante ; mais elle devait prendre son point de départ dans le *rhythme*, qu'un ancien a appelé *le père du mètre* (1). Le rhythme, dit Longin (2), s'observe partout, dans la marche des chevaux, dans le battement d'ailes des oiseaux, dans l'eau qui tombe goutte à goutte, dans la respiration, etc. Dès qu'une succession de temps forts et de temps faibles présente une certaine régularité, il y a rhythme. Le langage articulé est merveilleusement approprié pour recevoir et pour exprimer fidèlement tous les rhythmes qu'inspirent les divers mouvements de l'âme et que régularise la poésie. C'est par l'application au langage et par les limites qui naissent de cette application (3) que le rhythme devient *vers* et *strophe*, objet exclusif de la métrique. Les premiers éléments de cette science existaient au cinquième siècle avant notre ère, comme nous l'avons vu plus haut ; mais il se présente ici une question assez importante : les mètres qu'établit et enseigne la métrique sont-ils le résultat d'une *analyse* scientifique opérée sur les créations des poëtes, ou bien les anciens poëtes eux-mêmes avaient-ils déjà trouvé certains *éléments de mètres* qui dirigèrent leur inspiration ? En effet, il serait difficile d'attribuer à l'inspiration seule une pratique si régulière, une forme poétique si sévère. Quel que puisse avoir été le génie de ces poëtes créateurs, on ne conçoit leur œuvre qu'en admettant l'appui de certaines traditions antérieures. La réalité de ces traditions ne saurait être niée ; et nous en rappellerons quelques-unes, parce

(1) Voy. Aristophane, *Nuées*, 638, 641. L'ancien scholiaste y fait remarquer ὅτι ἀρχαία ἡ τῶν μέτρων καὶ ῥυθμῶν διδασκαλία.

(2) Porphyre, dans les scholies sur les *Harmoniques* de Ptolémée (I, *initio*, dans le tome II du Recueil de Wallis), et Aristide Quintilien (I, p. 8 Meib.) définissent la μουσική comme la réunion des arts que voici : ποιητική, μετρική, ῥυθμική, ἁρμονική, ὀργανική, ὑποκριτική, ὀρχηστική.

(1) Πατὴρ μέτρου ὁ ῥυθμός.

(2) Dans un extrait important de ses *Prolégomènes* sur le *Manuel* d'Héphestion, p. 68, éd. Egger.

(3) Saint Augustin, *de Musica*, III, ch. 8, § 19 : *Quum aliquid canitur sive pronuntiatur quod habeat certum finem, et plus habeat quam unum pedem, et naturali motu ante considerationem numerorum sensum quadam æquabilitate demulceat, jam* METRUM *est.*

qu'elles prouvent que la métrique a ses racines dans les commencements mêmes de la poésie régulière. La trace de l'iambe affecté aux vers satiriques se voit jusque dans les mythes éleusiniens sur Cérès déplorant la perte de sa fille et égayée par les railleries ou sarcasmes (χλεῦαι) de la servante de Céléos, *Iambé*. Les hymnes qui, dès la plus haute antiquité, se chantaient en honneur de Jupiter dans l'île de Crète, avaient le rhythme *crétique* (⏑–), avant que Thalétas, contemporain de Lycurgue, composât ses péans. Les Doriens marchaient contre l'ennemi en chantant des ἐμβατήρια (chants de marche), bien antérieurs à toute poésie littéraire et constamment soumis au rhythme *anapestique* (⏑ ⏑ –). Dans l'hexamètre dactylique d'Homère on aperçoit une variété et une souplesse de mouvement qui exclut l'idée d'une invention récente; aussi est-il attribué à la première Pythie ou prêtresse d'Apollon delphique, Phémonoé, et l'invention du dactyle aux antiques Dactyles de l'Ida (Ἰδαῖοι Δάκτυλοι).

Le vers se divise en *pieds*, dénomination qui vient de ce qu'on marquait le *temps fort* en frappant du pied. De là aussi les termes de *thésis* (θέσις, *depositio*), pour indiquer le *frappé*, et d'*arsis* (ἄρσις) pour désigner le *levé;* mais l'emploi de ces termes, invariable dans les traités sur l'ancienne musique, a été interverti par quelques métriciens qui les rapportaient à la *prononciation*, et voyaient dès lors dans l'*arsis* l'élévation, dans la *thésis* l'abaissement de la voix. Ce dernier usage a prévalu dans les traités modernes (1).

La plupart des vers qui se composent de quatre pieds et au delà ont une *césure* (τομή, de τέμνω, couper), une coupure qui les divise en deux parties ou hémistiches; les vers un peu longs ont en outre une ou plusieurs césures secondaires. C'est là un point essentiel pour l'harmonie, surtout dans les vers antiques qui se récitaient plus lentement que les vers modernes, empressés en quelque sorte d'arriver à la rime, marque caractéristique de notre poésie. Par une fâcheuse confusion de termes, on appelle aussi *césure* une tout autre coupure, celle *des mots* au commencement des pieds, coupure également essentielle pour le vers :

Arma vi/rumque ca/no.

car il est évident que dans un vers dépourvu de cette sorte de césure les pieds ne se lient plus, s'isolent et deviennent de la prose; ce vers d'Ennius, par exemple :

Sparsis hastis longis campus splendet et horret,

peut-il passer pour autre chose (1)? On ne saurait dire combien de confusion s'est glissé dans nos traités scholaires par cette homonymie malheureuse.

Ce sont là, pour les langues prosodiques, tous les éléments du vers : les pieds avec leur arsis et leur thésis, et les césures. L'assonnance et même la rime étaient connues des anciens, mais ils ne se servaient de la dernière que dans des cas fort rares et pour produire un effet *comique*. Une autre différence fondamentale entre le système moderne et le leur consiste dans l'importance de l'accent tonique, souveraine chez nous, secondaire chez eux. Dans leurs vers, l'accent tonique ne coïncide que *quelquefois* avec le temps fort des pieds ou avec l'*ictus* métrique, tandis que nos langues accentuées et peu ou point prosodiques exigent une coïncidence à peu près générale. En étudiant avec soin, dans les poëtes grecs et latins des beaux siècles, ce phénomène du désaccord entre l'accent tonique des mots et les accents métriques du vers, on y reconnaît un élément d'harmonie savante et délicate dont l'expression est difficile, sinon impossible pour notre organe, mais qui n'en existait pas moins. Nous ne pouvons entrer dans l'explication de cet intéressant sujet; le seul fait que les anciens *accentuaient* des brèves *sans les rendre longues* prouve que leur organe avait plus d'élasticité et de souplesse que le nôtre.

Les pieds se composent de *temps* (χρόνοι), dont l'unité est la syllabe brève; la longue compte pour deux brèves. Bien que dans la langue il y ait des syllabes plus brèves les unes que les autres et des syllabes plus longues les unes que les autres, la métrique ne tient pas compte de ces différences : elle ne connaît que des brèves, des longues et des douteuses (*ancipites*, κοινά); les modifications sont du domaine de la rhythmique et de la musique (2). D'après le rapport qu'ont entre eux

(1) L'espace ne nous permet pas d'exposer et de discuter les idées des anciens sur ce sujet assez controversé. On peut consulter l'estimable ouvrage de Bernard Jullien : *Sur quelques points des sciences dans l'antiquité*, p. 250-268.

(1) Lucilius, qui faisait souvent, dans ses satires, de la critique littéraire et grammaticale, a finement raillé Ennius au sujet de ce vers : à son avis, les termes seraient plus propres si le poëte avait mis :

Sparsis hastis longis campus splendet et ALGET.

(2) A ce sujet, les témoignages sont nombreux et formels. Longin dit, à l'endroit déjà cité de ses *Prolégomènes* : τὸ μέτρον πεπηγότας ἔχει τοὺς χρόνους... ὁ δὲ ῥυθμὸς, ὡς βούλεται, ἔλκει τοὺς χρόνους. Quintilien, *Inst.*, IX, c. 4, § 84 : *Sit in hoc quoque aliquid fortasse momenti, quod et longis longiores et brevibus sunt breviores syllabæ; ut, quamvis neque plus duobus temporibus neque uno minus habere videantur, ideoque in metris omnes breves longæque inter sese sint* PARES.

Nous passons donc sous silence les dissertations, d'ailleurs instructives, de ceux qui assimilent le pied métrique à notre mesure musicale et représentent les mètres anciens par la notation du solfége, exprimant la durée mathématiquement exacte de toutes les longues et brèves.

les *temps* qui entrent dans chaque pied, on a divisé les pieds *simples* ou primitifs en trois classes :

I. *Première classe, ou* γένος ἴσον, *genre à rapport égal* (comme 1 à 1) :

◡ ◡, pyrrhique, πυρρίχιος.
⏑ –, spondée, σπονδεῖος.
⏑ ◡ ◡, dactyle, δάκτυλος.
◡ ◡ ⏑, anapeste, ἀνάπαιστος.

II. *Deuxième classe, ou* γένος διπλάσιον, *genre à rapport double* (comme 2 à 1) :

◡ ◡ ◡, tribraque, τρίβραχυς.
⏑ ◡, trochée, τροχαῖος, ou choréе, χορεῖος.
◡ ⏑, iambe, ἴαμβος.

III. *Troisième classe, ou* γένος ἡμιόλιον, *genre à rapport sesquialtère* ou *sesquiple* (comme 3 à 2) :

⏑ ◡ –, crétique, κρητικός ou ἀμφίμακρος, *amphimacer*, long aux deux bouts,

et quelques autres dont nous ne parlerons que plus loin, parce qu'ils n'entrent pas dans les mètres les plus généralement usités, lesquels se composent exclusivement des pieds formant les deux premières classes. Le lecteur ne peut attendre ici qu'un aperçu *tout à fait général* de ces mètres; si nous voulions entrer dans le moindre détail il nous faudrait, pour être compris, des citations de textes qui nous mèneraient fort loin.

a. L'*hexamètre* (du genre dactylique) est à la fois le mètre le plus ancien et le plus parfait que la Grèce ait cultivé; aucun autre ne possède cette inépuisable variété dans une marche toujours également digne (1). Pendant quinze siècles ce mètre a servi aux poëtes les plus différents, et il n'est pas même tombé avec la chute du monde ancien; voilà déjà mille ans qu'il lui a survécu dans les écoles et dans les loisirs des hommes cultivés. Cependant l'hexamètre d'Homère est resté unique pour la souplesse et la perpétuelle convenance de ses mouvements; celui de Virgile seul peut lui être comparé sous ce rapport, mais les moyens par lesquels le poëte latin arrive à cette perfection sont aussi différents que le sont les siècles des deux poëtes, que la spontanéité du génie l'est d'un art accompli. Des règles techniques se sont formées et perfectionnées peu à peu, surtout pour les césures et pour la chute du vers; ces règles sont plus strictement observées par les Latins que par les Grecs; les vers d'Ovide, par exemple, sont des modèles sous ce rapport; mais il faut bien se garder de juger le vers d'Homère d'après ce code récent qui, à la vérité, rend irréprochables les vers pris un à un : dans le père de la poésie c'est le mouvement de l'ensemble qui révèle l'à-propos rhythmique de chaque vers en particulier.

Ennius introduisit l'hexamètre chez les Romains sous le nom de *versus longus;* son vers est fort rude; celui de Catulle l'est encore, mais dans la touche de Lucrèce on sent le génie. L'hexamètre d'Horace est négligé à dessein. Stace, Lucain et les autres sont disciples de Virgile, comme les Grecs du cinquième siècle de notre ère et des siècles suivants sont disciples de Nonnus de Panopolis, qui releva la poésie épique déchue depuis les Alexandrins et ouvrit une nouvelle voie, remarquable, à défaut de la force, par l'élégance soutenue d'une marche vive.

Mentionnons aussi l'hexamètre *écourté*, μείουρος, dans lequel la dernière longue, appui de tout le vers, fait subitement défaut et le laisse choir :

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine *pirî* (◡ –).

On conçoit l'à-propos avec lequel Lucien a introduit ce rhythme burlesque dans sa *Tragodopodagra*.

b. Le *pentamètre* (qui doit ce nom à une fausse division des pieds) s'ajoute à l'hexamètre comme ἐπῳδός (voyez plus loin), et cette réunion peut être regardée comme le commencement de la strophe lyrique. On l'appelle aussi *vers élégiaque*, et on le croit inventé par Callinus d'Éphèse, qui vécut dans la première moitié du huitième siècle, peu après l'institution des Olympiades. Le nom constant de cette petite strophe (ἔλεγος, *chant plaintif*) et le témoignage d'Horace (*A. P.* 77) :

Versibus impariter junctis querimonia primum,
Post etiam inclusa est voti sententia compos,

ne laissent pas de doute sur sa destination primitive (1); mais, au septième siècle, nous

(1) Quelques lignes de Godefroi Hermann ne seront pas déplacées ici. Voici ce qu'il dit, dans ses *Elementa doctrinæ metricæ*, p. 331 : « Quis est « enim qui, si accuratius hexametri naturam « consideraverit, non admiretur eximiam illam Græ« corum sollertiam, qui in ipsis artis primordiis statim « illud metrum repererint, in quo omnia quæ gratain « varietatem, venustatem, dignitatem carminibus ad« derent, conjuncta cernerentur? » — P. 332 : « Ita « fit ut incredibilis ordinum varietas in versum heroi« cum inferatur, eoque ille in infinitum repetitus « nunquam, si quis ista varietate recte uti sciat, tæ« dio auditorem afficiat. » — P. 343 : « Hinc illa est « tam incredibilis et pæne divina vis quam habet ver« sus heroicus, dum non modo pro mensurarum diver« sitatibus celerius vel tardius incedit, sed etiam pro « mira illa varietate cæsurarum modo volubilis, mo« do gravis, modo lenis, modo asper, modo sedatus, « modo agitatus est. »

(1) En 1856, un linguiste allemand, M. Böttticher, écrivit : « Il est grammaticalement impossible de dériver ἐλεγεία de ἐ ἐ λέγειν, et de plus l'élégie n'était pas plaintive à son origine. Le grec ne donnant aucune étymologie acceptable, il faut bien recourir à l'Orient et admettre que le mot élégie vient de l'ar-

n'en voyons pas moins l'élégie servir de chant guerrier, et on ne peut méconnaître dans les distiques de Tyrtée un esprit vraiment martial (1). Théognis de Mégares et Solon employèrent également le distique élégiaque dans leurs poésies politiques; ils déposaient dans les mêmes rhythmes leurs sages préceptes sur la vie pratique, ainsi que leurs sentiments tendres ou érotiques. Mais ce fut Mimnerme de Colophon, contemporain de Solon, qui devint le principal modèle des célèbres poëtes élégiaques de l'école d'Alexandrie : Philétas de Cos, Hermésianax de Colophon, Callimaque, etc., qui, à leur tour, inspirèrent Catulle, Tibulle et Properce. Comme pour l'hexamètre, les poëtes latins suivent pour l'élégie des règles de versification bien plus sévères que les poëtes alexandrins eux-mêmes. Le distique est aussi la forme que prenaient le plus volontiers les auteurs nombreux des petites poésies connues sous le nom d'ἐπιγράμματα, terme qui, dans l'usage français, est arbitrairement restreint au sens d'*épigramme*.

c. Abordant le vers *ïambique*, on ne saurait mieux faire que de donner la parole à Horace (*A. P.* 251 et suiv., 79 et suiv.) :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur *iambus*,
Pes citus; unde etiam *trimetris* accrescere jussit
Nomen iambeis, cum *senos* redderet ictus.
Primus ad extremum (2) similis sibi. Non ita pridem,
Tardior ut paulo graviorque veniret ad aures,
Spondeos stabiles in jura paterna recepit
Commodus et patiens : non ut de sede secunda
Cederet aut quarta socialiter...

Archilochum proprio rabies armavit iambo :
Hunc socci cepere pedem grandesque cothurni,
Alternis aptum sermonibus et populares
Vincentem strepitus, et natum rebus agendis.

Nous avons vu plus haut que l'origine de l'ïambe se perd dans les temps où la mythologie était encore en pleine formation. Archiloque de Paros, un des plus grands poëtes de l'antiquité, vécut dans la première moitié du septième siècle. Le mètre ïambique se rapprochant plus que tout autre de l'accent de la conversation (1), on le trouve sur la scène dès les premiers commencements de l'art dramatique. Les poëtes lui donnaient de la variété en remplaçant, d'un côté, l'ïambe par le spondée, et, de l'autre, les syllabes longues par deux brèves; les poëtes comiques admettaient même l'anapeste à la place de l'ïambe pur. Par le seul rhythme on reconnaît, à ne jamais s'y tromper, le vers tragique et le vers comique, même le vers d'un drame satyrique; et dans les ïambes tragiques on distingue aisément celui d'Eschyle d'avec celui d'Euripide; on fixe même, à l'aide du rhythme, l'époque à laquelle ce dernier poëte écrivit les tragédies pour lesquelles les didascalies ou d'autres données historiques nous manquent. De sorte que la connaissance de ce mètre dans ses transformations successives et ses modifications délicates forme à elle seule toute une petite science (2). Le vers ïambique, tel qu'il est dans Aristophane, a été quelquefois employé par les Alexandrins dans la poésie didactique; c'est ainsi qu'Apollodore écrivit sa *Chronologie*, Scymnus son *Périple*, Denys, fils de Calliphon (3), sa *Description de la Grèce*.

Ce que nous venons de dire s'applique au *trimètre* ou ïambe de six pieds, mesurés en dipodies; mais les Latins disaient *senarius*. Le *dimètre* ou ïambe de quatre pieds ne se trouve que chez les poëtes lyriques et dans les parties lyriques du drame. Mais le *tétramètre* ou ïambe de huit pieds, *octonarius*, est fréquemment employé par les poëtes comiques. Le plus souvent il est *catalectique* ou

ménien *elêgn* (radical *eleg*), qui signifie roseau, flûte. » Cet aventureux recours à l'*arménien* semblera peu nécessaire à qui aura lu ce que disait vingt ans auparavant (1836) Godefroi Hermann dans ses *Extemporalia* : « Lugendi formula est ἔ ἔ λέγε, ex eaque et origo carminis elegiaci et appellatio explicari potest. Vix enim dubitandum videtur quin antiquissimi illius lugubris carminis ea ratio fuerit, ut pentametrorum posterior pars hæc esset : ἔ ἔ λέγ' ἔ ἔ λέγε. Illi igitur versus recte dicti sunt ἔλεγοι. »

(1) Outre ces élégies, écrites en dialecte ionien, Tyrtée composa aussi des chants en dialecte laconien et dans le rhythme anapestique (ἐμβατήριος ῥυθμός, rhythme de marche). Mais les morceaux élégiaques que nous possédons encore suffisent pour que nous puissions croire aux effets que l'histoire attribue à la muse de Tyrtée. Il en est de même des quelques vers qui nous restent de l'élégie intitulée *Salamis*, par laquelle Solon inspira aux Athéniens le courage de reprendre une guerre qu'ils avaient abandonnée de désespoir.

(2) C'est-à-dire : du premier pied jusqu'au dernier. Nous avons encore quelques pièces de ce genre, composées en ïambes *entièrement purs*. Tel est le petit poëme de Catulle :

Phaselus ille quem videtis, hospites, etc.

Telle est encore la mordante parodie que Virgile fit de cette pièce et qu'il dirigea contre le parvenu Ventidius Bassus (*Catalecta*, VIII, p. 466 de l'édition elzévirienne).

(1) Quelque connu que soit le passage d'Aristote sur ce sujet, *Poétique*, ch. 4, nous ne devons pas l'omettre : Λέξεως γενομένης (après les danses et les chants qui furent le berceau du drame), αὐτὴ ἡ φύσις τὸ οἰκεῖον μέτρον εὗρε· μάλιστα γὰρ λεκτικὸν τῶν μέτρων τὸ ἰαμβεῖόν ἐστι. Σημεῖον δὲ τούτου· πλεῖστα γὰρ ἰαμβεῖα λέγομεν ἐν τῇ διαλέκτῳ τῇ πρὸς ἀλλήλους· ἑξάμετρα δὲ ὀλιγάκις καὶ ἐκβαίνοντες τῆς λεκτικῆς ἁρμονίας.

(2) Un mathématicien de renom, qui s'occupe quelquefois de métrique, a calculé que le vers ïambique pourrait revêtir 3,125 formes différentes. Nous n'en doutons pas; mais il ne faut pas oublier que ce chiffre renferme aussi les formes vicieuses ou impossibles, dont la critique s'efforce journellement de purger les textes antiques.

(3) Les manuscrits attribuent à *Dicéarque* le morceau que nous en possédons. On reconnut aisément l'erreur, et le fragment passa sous le titre de *Faux-Dicéarque*. Cependant l'auteur, afin de prévenir la perte de son nom, avait pris ses précautions : il l'avait indiqué dans les 22 premiers vers composés *en acrostiches*, qui n'ont été aperçus qu'en 1843 !

pourvu d'une κατάληξις (désinence), c'est-à-dire d'un pied incomplet qui marque la fin de la série, c'est-à-dire du vers. On appelle *hypercatalectiques* les vers qui ont une syllabe excédant le dernier pied plein ; s'il n'y a ni suppression ni excédant, le vers est *acatalectique*.

C'est ici le lieu de dire un mot de la forme métrique ou, plus exactement, du système prosodique tout particulier du drame latin. Les mètres, à l'exception d'un très-petit nombre de combinaisons nouvelles, en sont tous empruntés aux Grecs, mais la manière de les appliquer à la langue diffère essentiellement de ce que nous voyons dans les autres genres de poésie. Les syllabes ne se mesurent pas exclusivement d'après la valeur des voyelles ou les effets de la position : l'accent tonique des mots conserve une telle prépondérance que les syllabes longues sur lesquelles il ne tombe pas peuvent être traitées comme brèves. Il arrive ainsi que toutes les brèves de l'ïambe peuvent être occupées par des syllabes *prosodiquement* longues, pourvu qu'elles ne soient pas accentuées ; par exemple :

Si id est/peccá/tum, péc/catum (1) im/prudén/tiâ est.

Le dernier pied seulement doit avoir une brève pure. En somme, l'accent tonique joue dans l'ancien vers dramatique des Latins à peu près le même rôle que dans la poésie moderne. Horace était scandalisé de ces licences ; d'autres ne faisaient pas difficulté d'avouer que les vers de Plaute leur semblaient être de la prose ; mais Richard Bentley nous a révélé le secret de cette versification, et les travaux de Hermann et de Ritschl ont mis en complète lumière les principes et la mâle harmonie de ce genre de vers. La preuve que le jugement d'Horace et de quelques-uns de ses contemporains n'était que personnel, c'est que, même sous l'empereur Tibère, Phèdre cherchait à plaire en employant les rhythmes de Térence. Mais Sénèque le Tragique se réglait sur le système prosodique du siècle d'Auguste. Quintilien n'avait plus des idées bien claires sur l'ancien système, et Priscien n'y entendait plus rien du tout.

Dans la Grèce elle-même l'harmonie du vers ïambique allait en s'appauvrissant de plus en plus, pour arriver vers le sixième siècle au rhythme qu'on appelle ïambe *politique* ou vulgaire, par opposition à l'ïambe littéraire. Ce nouveau vers n'admet plus de solutions, et dans sa marche monotone et ennuyeuse il viole les lois de la prosodie, en prenant les α, ι et υ *indistinctement* pour longues ou pour brèves, selon sa convenance et sans égard pour l'étymologie : c'est le système dit *des dichrones* (διχρόνων). Mais chez les Byzantins, ce pauvre vers devint lui-même une forme littéraire dans laquelle on écrivit des milliers de poëmes, tels que les romans de Théodore Prodrome et de Nicétas. A côté de lui surgit un nouveau vers politique ou vulgaire, celui qu'on appelle aujourd'hui proprement le *vers politique*. C'est un ïambe tétramètre catalectique, ayant une césure obligatoire au milieu et faisant coïncider (selon certaines règles) l'accent tonique avec l'accent rhythmique, absolument comme chez nous, par exemple :

Οὐδὲν/πολλά/κις συγ/χωρεῖ‖βουλεύ/σασθαι/[συμφέ/ρον (1).

Le *choliambe* (χωλίαμβος) ou trimètre ïambique boiteux (χωλός), appelé aussi *scazon* (σκάζων, boitant), et créé, à ce qu'il paraît, par l'amer et formidable railleur Hipponax d'Éphèse (seconde moitié du sixième siècle), renchérit sur le piquant de l'ïambe d'Archiloque : deux longues portant l'accent rhythmique se heurtent à la fin du vers et lui donnent un mouvement violent avec l'expression d'une moquerie acerbe :

Salax taberna, vosque contubér/náles. (Catulle.)

D'Hipponax à Callimaque, plusieurs poëtes ont employé ce mètre, toujours avec une intention sarcastique plus ou moins prononcée. Mais l'effet qui semble naturel à un pareil rhythme s'est peu à peu affaibli, au point que Babrius le choisit pour ses charmantes fables, ne voulant sans doute donner aux fictions d'Ésope qu'une certaine teinte d'ironie (2).

d. Les vers *trochaïques* se scandent, comme les vers ïambiques, par *dipodies* : deux pieds joints ensemble font un *mètre* ou pied complet. Le second trochée de la dipodie peut être remplacé par un spondée, de même que le *premier*

(1) L'élision de la dernière syllabe fait reculer l'accent sur la nouvelle pénultième.

(1) On peut regarder ce vers comme la dernière dégradation de la langue poétique d'Homère.

Jean Tzetzès, qui avait mis tout son art à composer de belles épîtres, était fier de ce monument épistolographique, et il résolut d'expliquer les allusions qu'il y avait faites à l'ancienne histoire. Il écrivit les *Histoires* ou *Chiliades*, scholies en vers sur son texte en prose. Voilà qui permet d'apprécier cette poésie *politique* à sa juste valeur.

(2) Il est digne de remarque, je dirais même qu'il est surprenant, que Babrius regarde le choliambe comme un *adoucissement* de l'ïambe trop amer d'Archiloque, qu'il voulut *efféminer*. Il dit, au premier proœmium :

πικρῶν ἰάμβων σκληρὰ κῶλα θηλύνας·

au second :

τῶν ἰάμβων τοὺς ὀδόντας οὐ θήγω...
. . . . εὖ δὲ κέντρα πρηόνας.

Dans un troisième, d'une authenticité suspecte, on lit :

Κἂν παραπικραίνω πρῶτα τῶν ἀλῶν πλείω,
πλέον ἀλλὰ μέλιτος ὕστερον καθηδύνω.

ïambe de la dipodie ïambique : anomalie qui s'explique par l'identité métrique de ces deux genres de vers :

⏑ ∪ – ⏓ | – ∪ – ⏑ trochée ;
⏑ | – ∪ – ⏑ | – ∪ – ïambe.

L'ïambe, comme on le voit, n'est autre chose qu'un trochée avec renversement d'intonation, que les Grecs appelaient ἀνάκρουσις, et que les métriciens allemands nomment *Auftakt* ; les césures aussi sont les mêmes dans les deux mètres, ainsi que les solutions et les autres libertés. Mais, si la métrique constate de nombreux caractères d'identité entre le vers ïambique et le vers trochaïque, l'effet poétique des deux mètres est fort différent (1). Le rhythme trochaïque exprime une agitation qui veut précipiter l'action, une animation quelquefois violente. Eschyle et Sophocle l'emploient plus rarement qu'Euripide, qui, lui-même, en était plus sobre dans ses premières pièces que dans ses dernières. La comédie ancienne et la moyenne en faisaient souvent usage ; mais dans celle de Ménandre il paraît avoir été plus rare. Les poëtes latins, Plaute surtout, en usaient fréquemment et introduisirent une licence complétement inconnue à leurs modèles grecs, mais qui peut être regardée comme un progrès. Dans la même scène ils passent souvent du vers trochaïque au vers ïambique, et *vice versa*, à mesure que l'action ou les sentiments des personnages changent de vivacité ou d'énergie. Ce fait, qu'il était intéressant mais difficile de constater avec certitude, est aujourd'hui parfaitement acquis à la science.

Chez les Grecs, ce vers est presque régulièrement *catalectique*, c'est-à-dire se termine en – ∪ – au lieu de – ∪ – ∪ :

Cras amet qui numquam amavit, quique amavit cras [amet.

Mais chez les Latins on trouve aussi des trochaïques *acatalectiques*, comme celui-ci d'Ennius :

Ipse summis saxis fixus asperis, *evisce|ratus*,

ce qui nuance autrement l'effet, comme on le sentira en lisant la première scène du troisième acte de l'*Aulularia*. Enfin, les poëtes grecs faisaient aussi des *trochaïques scazontes* ou boiteux, de cette manière :

Cras amet qui numquam amavit, quique amavit cras [lúdat.

e. Le nom du *spondée* est tiré de σπονδή, libation : les courtes prières qu'on chantait en approchant des autels étaient composées dans ce rhythme grave. Nous parlerons plus loin de l'*anapeste* (ἀνάπαιστος ; littéralement, *repercussus*), qui ne s'employait isolément que dans les ἐμβατήρια, ou chants de marche, des Doriens (1).

(1) Aristide Quintilien constate cette vérité dans les excellents termes que voici : Τῶν ῥυθμῶν ἡσυχαίτεροι μὲν οἱ ἀπὸ θέσεων προκαταστέλλοντες τὴν διάνοιαν, οἱ δὲ ἀπὸ ἄρσεων τῇ φωνῇ κροῦσιν ἐπιφέροντες τεταραγμένοι.

Les pieds *simples* énumérés plus haut suffisent, comme on le voit, pour expliquer les mètres les plus généralement usités, ceux qu'emploie exclusivement la poésie héroïque, gnomique, bucolique, didactique, élégiaque, satyrique et dramatique (à l'exception, pour cette dernière, de ce qu'on appelle la partie lyrique). Il nous reste à donner une idée des *mètres lyriques*, chose difficile en elle-même et rendue plus difficile par la perte de tant de textes et par l'incertitude du peu de notions qui nous restent sur la rhythmique et la musique anciennes.

Tous les mètres que nous avons vus jusqu'ici présentent une suite non interrompue de rhythmes *du même caractère ;* il ne peut rester le moindre doute sur la composition de ces mètres, ni aucune incertitude dans l'analyse. Mais il en est tout autrement de la plupart des vers lyriques, qui se composent, presque sans exception, de rhythmes *différents*. De là les pieds *composés* ou lyriques, dont il est nécessaire de placer ici un petit tableau pour l'intelligence de ce que nous aurons à dire.

– ∪ –	*creticus* ou *amphimacer*, ἀμφίμακρος (long des deux bouts).	
∪ – ∪	*amphibrachys*, ἀμφίβραχυς (bref des deux bouts).	
∪ – –	*bacchius*.	
– – ∪	*palimbacchius* (bacchius à rebours).	
∪ ∪ ∪ ∪	*proceleusmaticus*.	
– ∪ ∪ –	*choriambus* (*chorée* ou trochée, et *ïambe*).	
∪ ⏑ ⏑ ∪	*antispastus* (ἀντίσπαστος, tiré en sens contraire).	
∪ ∪ – –	*ionicus a minori*.	
– – ∪ ∪	*ionicus a majori*.	
– ∪ ∪ ∪	*primus*	*pæon*.
∪ – ∪ ∪	*secundus*	
∪ ∪ – ∪	*tertius*	
∪ ∪ ∪ –	*quartus*	
∪ – – –	*primus*	*epitritus*, ἐπίτριτος (2).
– ∪ – –	*secundus*	
– – ∪ –	*tertius*	
– – – ∪	*quartus*	
– – –	*molossus*.	

(1) On en peut voir un exemple dans le curieux discours II de Dion Chrysostome.

(2) Macrobe explique ainsi ce nom :

« Est ἐπίτριτος, quum de duobus numeris major habet totum minorem et *insuper ejus tertiam partem*, ut sunt quatuor ad tria : nam in quatuor sunt tria et tertia pars trium, id est unum. »

Il nous est impossible d'indiquer, même sommairement, les discussions dans lesquelles on a mis en question la convenance et même la possibilité rhythmique

Celui qui ne connaîtrait que les langues et la poésie modernes se ferait difficilement une idée des variétés du vers lyrique des Grecs, variétés infinies et dont les Grecs eux-mêmes sont loin d'avoir épuisé les combinaisons possibles. Parmi ceux des *hymnes* de Pindare que nous possédons encore, il n'y en a pas deux qui aient le même mètre, et, de même, dans les trente-trois drames avec chœurs qui nous restent, il n'y a pas deux chœurs qui soient composés en rhythmes parfaitement identiques. Nouvelle preuve que le génie des Grecs était fait pour la poésie, et qu'il s'y meut comme dans son élément, avec une liberté entière. Malheureusement nous ne pouvons aujourd'hui qu'entrevoir la magnificence et la richesse des productions de la lyre grecque, non-seulement parce que les quatre-vingt-dix-huit centièmes en sont perdus, mais parce que la musique (ἁρμονία), et la danse (ὄρχησις, σχήματα) composées en même temps et par le même poëte, et formant *un seul tout* avec le poëme, nous sont totalement inconnues. De cet état de choses il surgit à chaque pas, pour la métrique, des problèmes dont la solution est difficile et quelquefois même impossible, le temps ayant détruit les éléments qui nous seraient le plus nécessaires. Essayons cependant de donner une idée générale des principes qui présidaient à la composition du vers lyrique. On verra qu'ici, comme d'ordinaire dans les œuvres du génie, des effets multiples se produisent par des moyens simples et peu nombreux.

Les mètres que nous avons énumérés et examinés plus haut sont tous *homogènes*, c'est-à-dire composés d'une seule sorte de pieds; il n'en sont pas moins susceptibles de variations extrêmement nombreuses, grâce aux césures, à la solution des longues et aux substitutions, par exemple, celle du spondée au dactyle, à l'iambe, au trochée. Le caractère du vers lyrique est de n'être pas homogène, mais d'admettre ou plutôt d'appeler des pieds de caractère différent : les Grecs eux-mêmes regardaient le *changement de rhythmes* (ἡ μεταβολή) comme la marque la plus distinctive de cette forme poétique. A ces éléments ou ingrédients hétérogènes s'ajoute régulièrement la solution des longues et fréquemment la substitution mutuelle de pieds d'un temps égal, par exemple, celle du *diïambe* (double ïambe, ∪–∪–) au choriambe (–∪∪–). Ces pieds de nature différente se succèdent, tantôt en passant d'une thésis à une arsis, ou inversement, tantôt deux arsis se rencontrent, s'entrechoquent, pour ainsi dire, comme nous l'avons vu dans le choliambe : ∪⏑ | ⏑∪. Il est facile d'imaginer quel nombre de combinaisons et quelle variété d'effets peuvent résulter de ces éléments. En outre, à la tête du vers lyrique peut s'ajouter une ἀνάκρουσις (syllabe précédant l'arsis initiale), et la fin du vers peut se modifier très-différemment au moyen des *catalexes* (que nous avons déjà mentionnées), ou en ajoutant des pieds d'un caractère soit vif, soit calme. Mais une particularité entièrement propre au vers lyrique est la *base*, βάσις. On nomme ainsi un pied de deux ou trois syllabes, ⏑⏑, mais à la tête ou au milieu de vers *en dehors* du mètre adopté; par exemple, ces deux vers glyconiens (–∪∪– | ⏑⏑) par lesquels commence le premier chœur de l'*Antigone*, ont trois bases (1) :

Ἀκτὶς | ἀελίοι | ὁ κάλ- | λιστον | ἑπταπύλῳ | φανὲν
Θήβᾳ | τῶν προτέρων | φάος.
[– –] | –∪∪– | ⏑– | [–∪] | –∪∪– | ⏑⏑
[– –] | –∪∪– | ⏑⏑

Le rhythme caractéristique et fondamental du vers se trouve ordinairement au milieu, précédé et suivi de pieds qui en augmentent ou adoucissent l'effet : voilà, dans son expression la plus simple, la formule qui caractérise le mieux la composition du vers lyrique des Grecs.

Ces vers peuvent se suivre du commencement jusqu'à la fin du poëme avec une égale liberté : ce sont alors des *vers libres*, ἀπολελυμένα, *soluta*, comme dans les dithyrambes et quelquefois dans le drame; ou bien, ils sont composés en strophes, κατὰ σύστημα. Dans ces strophes, le même vers ou la même réunion de plusieurs vers semblables ou différents se répètent indéfiniment : c'est là le caractère de la poésie *éolienne*, imitée par Horace; les métriciens grecs appellent cette composition ἐξ ὁμοίων (*e similibus*). Mais les Éoliens eux-mêmes, et surtout les Doriens, ne tardèrent pas à se trouver à l'étroit dans ces petites strophes; l'inspiration prit une ampleur qui ne s'accommoda plus de cette forme hérissée d'entraves, et, après quelques heureux essais faits par Alcman, Sappho et Alcée, la *grande strophe*, que nous admirons dans Pindare, fut créée par Stésichore, Ibycus et Simonide : elle est suivie d'une *antistrophe* (strophe correspondante), le plus souvent aussi d'un épode (ἐπῳδός, littéralement, *post-cantus*; ce qu'*épilogue* est en prose) : ainsi, strophe, antistrophe et épode forment un *seul tout rhythmique*, un grand ensemble, qui se répète de même que la mince strophe d'Horace (2).

de quelques-uns de ces pieds, inconciliables avec notre mesure musicale. Rappelons seulement que les *dipodies* par lesquelles se mesurent les vers iambiques et trochaïques, forment des pieds *composés* d'autant de temps que les pieds lyriques.

(1) Nous indiquerons les bases par des crochets.
(2) Denys d'Halicarnasse, *de Compositione verbor.*,

La majesté de cette forme pindarique (car c'est par Pindare seul que nous la connaissons) se modifia nécessairement dans le drame, si plein de mouvement et destiné à représenter tant de sentiments, tant de passions et d'émotions diverses. Eschyle se rapproche encore beaucoup du caractère de la composition pindarique; mais l'élément dramatique prévalut, comme cela devait être, chez ses successeurs, et la partie lyrique du drame trouva son caractère propre.

Le distique élégiaque peut être regardé comme le premier commencement de la strophe : c'est un vers principal suivi d'un vers secondaire et moindre, appelé ἐπῳδός; si le petit vers précède, on l'appellait προῳδός (littélement, *ante-cantus*). Archiloque traita ainsi les iambes, les mettant en distiques, et fit d'autres combinaisons semblables, presque toutes reproduites par Horace dans les *Épodes*. Nous n'énumérerons pas les diverses strophes que le même poëte a cru pouvoir transplanter dans le Latium; elles sont expliquées partout; mais on est presque étonné des bornes étroites dans lesquelles il a jugé bon de se renfermer, après les tentatives d'un Plaute qui (dans un système prosodique plus libre, il est vrai) avait reproduit, cent cinquante ans auparavant, des mètres lyriques dont Horace s'est entièrement abstenu.

Ne pouvant pas, sous peine d'écrire un demi-volume, entrer dans le détail d'une manière qui profite réellement au lecteur, nous allons du moins passer en revue les principaux termes, *les noms de mètres* qu'on entend le plus souvent prononcer, et dire en peu de mots ce que ces noms représentent.

a. Genre dactylique. L'hexamètre est un vers dactylique *catalectique*. Le dimètre catalectique

terruit urbem,

qui termine la strophe saphique, s'appelle vers *adonien*. Des séries *acatalectiques* de dactyles ne se rencontrent que dans la poésie lyrique et dans le drame; par exemple :

Hoccine | credibi | le aut memo | rabile? (TÉRENCE.)

Les vers appelés *éoliens* ont une base suivie de plusieurs dactyles, et se terminent par un dactyle incomplet ou par un crétique. Mais les vers les plus remarquables du genre dactylique sont ceux que les anciens ont nommés *dactyles logaœdiques* (λογαοιδικοί, de λόγος, discours, et ἀοιδή, chant), parce qu'en abandonnant une série rhythmique pour passer à des rhythmes tout différents, ils semblent se rapprocher de ce libre mélange de rhythmes qui caractérise la prose. En effet, dans le vers logaœdique les dactyles sont suivis de trochées : ainsi dans le vers *alcaïque* :

Sive ma | ri libet || Hadri | ano;

dans le vers *praxillien* :

Ἀντιτύ | πᾳ δ'ἐπὶ | γᾷ πέσε ‖ ταντα | λωθείς
(Sophocle, *Antigone*, 134),

dans le *grand vers archiloquien* :

Solvitur | acris hi | ems gra | ta vice || veris | et Fa- | voni,

où le petit vers trochaïque qui suit les quatre dactyles (lesquels forment un *vers alcmanien*) a aussi le nom particulier de vers *ithyphallique*.

Le vers le plus usité et en même temps le plus varié de ce genre logaœdique est le vers *glyconien*, dont la forme normale :

[**] | ⏑⏑ | ⏑⏑–

Nil mor | talibus | arduum est,

entre dans des combinaisons et subit des modifications presque innombrables. Dans la tragédie il devint de plus en plus fréquent, et perdit, entre les mains d'Euripide, de sa gravité, au point que les poëtes comiques signalaient le relâchement du chœur tragique en parodiant les glyconiens d'Euripide.

On peut aussi ranger le glyconien dans le genre choriambique :

Nil mor | talibus ar | duum est;

et quelques-unes des modifications qu'y apportèrent les poëtes montrent que c'est de cette façon qu'ils prenaient ce rhythme. Il en est de même du vers *phérécratien* :

[Grato] | Pyrrha sub | antro,

ou :

[Grato] | Pyrrha sub an | tro;

et du *phalécien* ou *hendécasyllabe* :

Quoi do | no lepi | dum no | vum li | bellum;

ou mieux;

Quoi do | no lepidum | novum | libel | lum.

b. Genre anapestique. Les deux brèves de la thésis (⏑⏑) peuvent être remplacées par une longue; il arrive ainsi que l'anapeste ressemble au spondée (– –), mais il en diffère par l'accent rhythmique (⏑ –). La longue peut également se remplacer par deux brèves (– ⏑⏑), de sorte que souvent un ordre anapestique ne se distingue du vers dactylique que par l'*ictus*, et qu'il faut une oreille bien exercée pour ne pas les confondre quelquefois. Cha-

ch. 19 : Οἱ μὲν οὖν ἀρχαῖοι μελοποιοὶ, λέγω δὲ Ἀλκαῖόν τε καὶ Σαπφὼ, μικρὰς ἐποιοῦντο στροφὰς, ὥστ' ἐν ὀλίγοις τοῖς κώλοις οὐ πολλὰς εἰσῆγον τὰς μεταβολὰς, ἐπῳδοῖς τε πάνυ ἐχρῶντο ὀλίγοις· οἱ δὲ περὶ Στησίχορόν τε καὶ Πίνδαρον μείζους ἐργασάμενοι τὰς περιόδους, εἰς πολλὰ καὶ κῶλα διένειμαν αὐτὰς, οὐκ ἄλλου τινὸς ἢ τῆς μεταβολῆς ἕρωτι· οἱ δέ γε διθυραμβοποιοὶ καὶ τοὺς τρόπους μετέβαλλον.... καὶ τοῖς ῥυθμοῖς κατὰ πολλὴν ἄδειαν ἐνεξουσιάζοντες διετέλουν.

que série de vers anapestiques complets est suivie d'un vers catalectique ou *paræmiaque* (παροιμιακός), qui manque d'une syllabe et marque un repos : ainsi la longue suite de vers de ce genre qu'on lit au commencement de l'*Agamemnon* d'Eschyle, au nombre de 64, offre dix vers parœmiaques. Nous avons déjà dit que les ἐμβατήρια (chants de marche et d'attaque, pour les guerriers) des Doriens étaient composés en anapestes. Dans la tragédie, l'arrivée des personnages est ordinairement annoncée en ce rhythme, et le chœur l'emploie également à son entrée et à sa sortie. Du reste, il se trouve aussi des vers anapestiques ailleurs dans le drame. Celui qu'on appelle *grand vers aristophanique* joint au dimètre (ou à quatre anapestes, mesurés en dipodie) un parœmiaque, par exemple :

Ἀλλ' ἤδη χρῆν | τι λέγειν ὑμᾶς || σοφὸν, ᾧ | νική | σετε την| δί.]

Il y avait aussi des anapestes *logaœdiques*, c'est-à-dire, une série anapestique se terminant par un ïambe ou par une dipodie ïambique catalectique.

c. Genre choriambique. Les vers dont le choriambe est le pied dominant sont très-nombreux chez les lyriques, et ils présentent une extrême variété : car le nombre des choriambes, le genre et la place des autres pieds qui se combinent avec eux, les *bases* et les *catalexes*, tout peut varier. Le vers *saphique* est de ce genre : le choriambe y est précédé d'une dipodie trochaïque et suivi d'une dipodie ïambique catalectique :

Ποικιλόθρον' | ἀθάνατ' Ἀ | φροδίτα.

Mais Horace, qui donnait aux mètres imités par lui une régularité, une allure fixe qu'ils n'avaient pas chez les Grecs, a adopté pour *son* vers saphique le système d'un métricien grec qui le divisait autrement : la césure que le poëte latin met constamment après la première longue du choriambe :

Terruit gen | tes, || grave ne | rediret
Sæculum Pyr | rhæ || nova mon | stra questæ,

montre qu'il n'y voyait pas un choriambe, mais un anapeste logaœdique. Cet exemple, le seul que nous puissions toucher ici entre cent autres, fera juger des incertitudes et des difficultés que le métricien rencontre à chaque pas sur ce terrain : les anciens eux-mêmes ne s'accordent pas toujours dans les principes, et changent de point de vue. Du reste, le *grand vers saphique*, dans lequel Horace coupe également le premier choriambe :

Te deos o | ro, || Sybarin | cur properes | amando.
Oderit Cam | pum, || patiens | pulveris at | que solis

ne laisse pas de doute sur la légitimité de la scansion choriambique de ce vers.

D'autres vers de ce genre sont les deux *asclépiades*, le petit et le grand :

Mæce | nas, atavis | edite re | gibus.
Nullam, | Vare, sacra | vite prius | severis ar- | borem;

et le vers *priapique* :

[**] | ⏑⏑– | ⏑– | [**] | –⏑⏑– | ⏑
O Co | lonia, quæ | cupis | ponte | ludere lon | go.

Il a été parlé plus haut du *phérécratien* et du *phalécien* ou hendécasyllabe. L'*eupolidien* et le *cratinien* sont d'un emploi trop rare pour qu'il soit besoin d'en donner le modèle ici ; mais le vers *anacréontique*, très-fréquemment usité, demande quelques mots. Si l'on veut voir dans ce mètre :

⏑⏑– | ⏑⏑–⏓

deux *ionici a minore*, on ne parvient pas à expliquer les notables et nombreuses variations de ce vers ; mais elles s'expliquent fort naturellement par la substitution régulière du diïambe (⏑–⏑–) au choriambe, et ce fait montre que le vers anacréontique est du genre choriambique ; le choriambe y est précédé d'un anapeste (⏑⏑– ou –⏑) comme base :

⌊⏑⏑⏑⌋ | ⏑⏑– | ⏓
⌈⏑⏑⏑⌉ | ⏑⏑– | ⏓
Τὸ ῥόδον | τὸ τῶν Ἐρώ | των
μίξω | μεν Διονύ | σῳ.
Στεφάνους | μὲν κροτάφοι | σι
βοδίνους | συναρμόσαν | τες.

Le drame a aussi adopté le vers anacréontique, qui y paraît diversement combiné avec d'autres mètres ou pieds. Le *galliambe* se compose de deux vers anacréontiques, avec une catalexe, c'est-à-dire le retranchement de la dernière syllabe :

⏑⏑⏑⏑⏑– | ⏑⏑⏑⏑⏑⏓
⏑⏑–⏑–⏑– | ⏑⏑–⏑⏑⏑⏑⏑

Catulle, dans son *Atys* (poëme LXIII), remplace régulièrement la longue du dernier choriambe par des syllabes brèves, ce qui donne, très-à-propos, un caractère efféminé à son vers :

Super al | ta vectus Atys | celeri | rate maria,
Phrygium ut | nemus citato | cupide | pede tetigit,
Adiit | que opaca silvis | redimi | ta loca deæ.

d. Genre crétique. Les solutions donnent à ce mètre souvent l'apparence de pæons : –⏑⏑⏑ ou ⏑⏑⏑–. Les dimètres et trimètres se trouvent assez souvent purs dans la tragédie et la comédie, mais plus fréquemment les crétiques se combinent avec d'autres pieds. Plaute s'en sert beaucoup dans le dialogue aussi bien que dans les monologues (*cantica*), purs ou accompagnés de trochées, de bacchiaques et d'autres rhythmes : ce qui contribue à donner à sa comédie un caractère si différent de celle de Ménandre, où de tels mètres ne se rencontraient jamais.

L'antispaste (⏑⏓ | ⏓⏑) admettant la solution

des longues et combiné avec des ïambes, des trochées, des dactyles, produit une multitude de rhythmes. Le plus remarquable de ce genre est le vers *dochmiaque*, antispaste hypercatalectique, ou réunion d'un ïambe avec un crétique (1) : ⏑⏑⏑–. On comprend aisément combien le rhythme antispastique devait convenir aux sentiments qui luttent et se heurtent dans l'âme des personnages de la tragédie : aussi le vers dochmiaque était-il aimé et cultivé par les poëtes tragiques d'une façon toute particulière. On compte trente-deux formes différentes de ce vers, dont quelques-unes offrent des substitutions de pieds qui nous paraissent étranges ; mais il ne faut pas oublier que si, en général, la connaissance de la musique, de la danse et de l'action est nécessaire pour expliquer complétement ces compositions lyriques, ces connaissances, perdues pour nous, du moins en ce qui concerne telle ou telle œuvre en particulier, seraient surtout indispensables pour les scènes éminemment pathétiques où se rencontre le dochmiaque.

Les *bacchiaques* paraissent avoir été rarement employés par les poëtes grecs, mais dans Plaute et dans les fragments des anciens tragiques et comiques latins on le trouve assez souvent : nouvelle différence à noter entre le sens ou le goût des Grecs et des Romains.

Des *ionici a majore* (–⏑⏑) il ne nous reste pas un seul exemple dans les comiques grecs; Plaute cependant s'en est servi. Dans Sappho ce vers se trouvait tantôt pur, tantôt rendu logaœdique par l'addition d'un ou de plusieurs trochées. Mais il n'y a pas de bonne raison de voir ce rhythme dans le vers *sotadique* (2), dont on a donné pour exemple ce vers d'Ennius (qui est en réalité un vers trochaïque) :

Nam qui lepi | de postulat | alterum fru | strari.

Le sotadique n'est autre chose qu'un vers composé de choriambes avec anacrousis et catalexis, et dans lequel, comme dans les anacréontiques, le choriambe se remplace par le dïambe (3).

L'*ionicus a minore* (⏑⏑–) paraît plus souvent que l'*ionicus a majore* dans les fragments des lyriques grecs. Horace s'en est servi une seule fois, dans l'ode 12 du livre III :

Miserarum est | neque amori | etc.,

qui se compose de quatre strophes, chacune de trois vers, dont le premier et le second ont quatre pieds, le troisième deux pieds (1).

Des quatre *pæons*, le premier (–⏑⏑⏑) est assez usité ; les trois autres se rencontrent très-rarement. Voici un exemple, qui fera juger de leur effet (Aristophane, Γεωργοί, fragm. 7) : Ὦ πόλι φί | λη Κέκροπος | αὐτοφυὲς | Ἀττικὴ, Χαῖρε, λιπα | ρὸν δάπεδον, | οὖθαρ ἀγα | θῆς χθονός.]

Plus haut, entraîné par le désir de donner une idée du vers lyrique dans sa perfection, nous avons négligé de parler des vers *asynartètes*, ἀσυνάρτητοι, *inconnexi*, *vers sans cohésion, non liés*, sorte de premier essai, de commencements ou de prélude. Ce sont deux mètres *juxtaposés* dans le même vers et non fondus ensemble ; la fin du premier mètre qui, comme telle, admet la syllabe douteuse et l'*hiatus*, conserve ces libertés au milieu du vers et ne se rattache pas métriquement au second membre. Les épodes XI et XIII d'Horace sont composées en asynartètes :

–⏑⏑ | –⏑⏑ | ⏓ ‖ ⏑–⏑– | ⏑–⏓

Inachia furere, || silvis honorem decutit.
Fervidiore mero || arcana promôrat loco.

Et, dans l'ordre inverse, les ïambes avant les dactyles :

Levare diris pectora || sollicitudinibus.
Findunt Scamandri flumina, || lubricus et Simois.

Les anciens métriciens comptaient soixante-quatre espèces d'asynartètes et s'accordent à dire qu'Archiloque en avait fait usage le premier. De ce genre est le fameux *vers saturnien*, qui marque aussi les commencements de la poésie latine. Les grammairiens donnent pour modèle ces deux vers :

Dabunt malum Metelli || Nævio poetæ.
Summas opes qui regum || regias refregit.

⏑⏑–⏑–⏓ ‖ ⏑⏑–⏑–⏑

mais ils avouent en même temps que ce modèle se rencontre très-rarement (2). C'est qu'ils ont eu tort de lui appliquer les principes de la métrique grecque ; le vers saturnien n'est du ressort d'*aucune* métrique; il appartient exclusivement à la rhythmique.

(1) Quintilien, IX, 4 : *Dochmius qui fit ex bacchio* (⏑––) *et iambo, vel iambo et cretico.*

(2) Ce vers était mal famé en tant qu'expression du plus grand relâchement moral. L'historien Socrate, voulant donner une idée du détestable livre d'Arius, condamné et brûlé au concile de Nicée, s'exprime en ces termes, I, ch. 9, p. 30 ed. Vales. : Ἄρειος βιβλίον συνέγραψε περὶ τῆς ἑαυτοῦ δόξης, ὃ ἐπέγραψε Θάλειαν· ἔστι δὲ ὁ χαρακτὴρ τοῦ βιβλίου χαῦνος καὶ διαλελυμένος, τοῖς σωταδείοις ᾄσμασιν ἤτοι μέτροις παραπλήσιος.

(3) Le mérite d'avoir définitivement éclairci ces deux genres de vers appartient à M. K. J. Hoffmann, *die Wissenschaft der Metrik*, p. 96 et suiv., 110 et suiv.

(1) Voir la première note de Bentley sur cette ode, comme exemple de la supériorité qu'il avait sur tous les autres critiques de son époque.

(2) Atilius Fortunatianus, p. 323, éd. Gaisford : *Nostri antiqui usi sunt eo* (*versu*) *non observata lege nec uno genere custodito inter se versus ; sed... alios breviores, alios longiores inseruerunt, ut vix invenerim apud Nævium* (le poëte classique du vers saturnien) *quos pro exemplo ponerem.*

Convaincu tout le premier de l'insuffisance de cette courte notice sur une aussi vaste matière, nous nous empressons d'indiquer les principales sources où l'on peut en puiser une connaissance approfondie.

Ouvrages généraux. HÉPHÆSTION, Ἐγχειρίδιον περὶ μέτρων, avec des scholies et un docte commentaire par Th. Gaisford ; Oxford, 1819 ; éd. 2, 1832. — Quelques chapitres d'ARISTIDE QUINTILIEN et d'autres auteurs sur la musique dans les recueils de Meibome et de Wallis. — TERENTIANUS MAURUS, poëme sur les mètres, avec le savant commentaire de Santenius ; Utrecht, 1825. — *Scriptores latini rei metricæ*, recueil très-complet par Th. Gaisford ; Oxford, 1837. — GOD. HERMANN, *De metris poetarum græcorum et romanorum* ; Leipsick, 1796 ; *Handbuch der Metrik*, 1799 ; *Elementa doctrinæ metricæ*, 1816 ; *Epitome doctrinæ metricæ*, 1818-1844 ; *De metris Pindari*, dans le Pindare de Heyne. Plusieurs dissertations sur des points spéciaux, dans ses *Opuscula* (7 volumes in-8°). — A. BOECKH, *De metris Pindari* (traité très-général sur la métrique, malgré ce titre particulier), dans la célèbre édition qu'il a donnée de Pindare. — A. Apel, *Metrik* ; Leips. 1815-1834, deux volumes (d'après les principes de la musique moderne). — K. Lachmann, *De choricis systematis tragicorum* ; Berlin, 1819. — C. Freese, *Griechisch-römische Metrik* ; Leips. 1842 — K. J. Hoffmann, *die Wissenschaft der Metrik* ; Leips. 1835. — A. Rossbach et R. Westphal, *Metrik der griechischen Dramatiker und Lyriker, nebst den begleitenden musischen Künsten* ; Leipsick, tome I, 1854 ; tome III, 1856 ; le tome II de cet ouvrage capital n'a pas encore paru.

Sur l'*ancienne* métrique latine, Bentley : σχεδίασμα, dans son Térence ; God. Hermann (ouvrages cités) et F. G. Ritschl. (Prolégomènes de son Plaute, et plusieurs dissertations insérées dans le *Rheinische Museum*.)

Traités spéciaux : F. H. Spitzner, *De versu Græcorum heroico* ; Leips. 1815. — J. F. A. Seidler, *De versibus dochmiacis tragicorum græcorum* ; Leips., 1811 (deux volumes). H. J. C. Weissenborn, *De versibus glyconicis* ; Leips., 1840. — J. P. Rossignol, *Traité du choliambe* ; Paris, 1849. — C. L. Struve, *De legibus prosodiacis et metricis quas seriores Græcorum iambographi secuti sunt* ; Kœnigsberg, 1820 — Le même, *Ueber den politischen Vers der Mittelgriechen* ; Hildesh., 1828.

Fréd. DÜBNER.

MICROCOSME (μικρὸς κόσμος, petit univers), « homme considéré comme abrégé de l'univers. » Telle est l'explication du *Dictionnaire mytho-hermétique* de D. Ant. Jos. Pernety, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. (Delalain aîné ; Paris, 1787.) Il est, en ce sens, opposé au *Macrocosme*, ou grand univers.

C'est, en effet, l'idée fondamentale de la philosophie hermétique que cette corrélation entre le grand monde et le petit monde, entre l'univers et l'homme. Une grande partie des philosophes de l'antiquité, Platon, Pythagore, l'École stoïcienne tout entière, avaient considéré la nature comme un être vivant, semblable à l'homme en ce qu'elle aurait eu comme lui un corps et une âme. Cette âme du monde, plus ou moins bien définie, c'était la force occulte qui donne à la matière le mouvement et la vie.

..... Deum namque ire per omnes [dum ;
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profun-
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.
(Virgile, *Géorg.*, IV, 221.)

Ce principe d'une âme universelle circulant dans la matière et engendrant tous les êtres, l'homme comme les animaux, inspira la doctrine de la cabale, et cette secte mystique, philosophique autant que médicale, qui eut tant d'adeptes au moyen âge, qui eut son dernier représentant au siècle dernier, et prétendait recevoir sa tradition des livres d'Hermès Trismégiste. Que l'on parcoure tous les écrivains de cette École hermétique, Jacob Bœhm (*Aurora*, *Les Principes de l'Essence divine*, *La triple Vie*, *Le Miroir de l'Éternité* ; Amsterdam, 10 vol., 1682) ; Van Helmont (*Ortus medicinæ* ; Amsterdam, 1648, in-4°) ; Paracelse (*Œuvres*, 3 vol. in-f° ; Genève, 1658), Robert Flud, Saint-Martin, on les verra tous dominés par l'idée d'un rapport rigoureusement symétrique, non-seulement entre la vie qui nous anime et la vie des autres êtres, mais entre nos divers organes et les diverses parties de l'univers ; et de cette concordance on les verra naturellement déduire la mutuelle action de la nature sur l'homme et de l'homme sur la nature, de notre volonté sur le monde extérieur, des astres sur nos destinées.

Robert Flud est peut-être celui qui a poussé le plus loin cette comparaison ; il y a consacré deux gros volumes in-4° sous ce titre : *Utriusque Cosmi majoris scilicet et minoris metaphysica, physica atque technica historia* (Oppenheim, 1617). C'est, comme on le voit, l'encyclopédie hermétique. Le premier tome est consacré au macrocosme : le premier traité de ce tome retrace l'histoire métaphysique et physique du macrocosme, c'est-à-dire la génération des êtres ; le second, l'histoire des productions de l'art, *singe de la nature*, c'est-à-dire de toutes les sciences et de tous les arts, l'arithmétique, la musique, la géométrie, la perspective, la peinture, l'art militaire, les sciences du mouvement et du temps, la cosmogonie, l'astrologie, la géomancie. Le second tome est consacré au microcosme, avec ce titre : *De supernaturali, naturali, præternaturali et contranaturali microcosmi historia in tractatus tres distributa.* C'est là qu'est développée l'idée fondamentale du système : « Nous concluons avec Trismégiste que le monde est l'image de Dieu, et l'homme l'image du monde. » Tel est le résumé du chapitre intitulé : « Que Dieu a fait en tout l'homme égal au monde en perfection ; d'où le microcosme. » (Tract. I, sect. 1, l. 3, c. 1.)

La correspondance ne s'arrêtera pas là. Le microcosme intérieur « ou invisible, a en lui

toutes les parties idéales du monde. » (C. 2.) De même, le microcosme extérieur reproduira toutes les parties du monde visible. (Tract. I, sect. 1, l. 5.) Et ici une figure du corps humain sert à faire comprendre, en la rendant sensible aux yeux, la théorie du philosophe. La tête, correspondant au *cœlum empyreum*, est divisée en trois régions, *mens, intellectus, ratio; mens*, c'est dans la tête de l'homme ce qu'est dans le ciel empyrée *radius Dei seu lux increata; intellectus*, c'est *sphæra luminis seu lucis creatæ; ratio : sphæra spiritus empyrei.* Au-dessous de la tête se place la région de la poitrine, *thorax*, correspondant au *cœlum æthereum*, et contenant le cœur, l'analogue du soleil, *sphæra vitæ.* La troisième région, c'est celle du ventre, *venter*, correspondant *au ciel des éléments*, et contenant quatre parties principales, comme le ciel contient quatre éléments : *cholera, cistæ fellis* (le feu); *sanguis hepatis et venarum* (l'air); *pituita ventriculi* (l'eau); *fæx seu stercus viscerum* (la terre).

En voilà assez peut-être pour donner l'idée d'un système qui ne révèle une grande connaissance ni de la physique ni de la physiologie, et qui témoigne seulement des théories artificielles que peut échafauder un esprit rêveur, dans le silence du cabinet, quand il se débarrasse des liens étroits de l'expérience.

Le dernier et le plus profond des disciples de la même école, Saint-Martin, reproduit la même idée en essayant de la dégager des subtilités et des erreurs que répudie la science moderne, dans son ouvrage anonyme intitulé : *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers.* (Édimbourg, 1782, 2 vol. in-12.) Il ne s'agit plus de macrocosme et de microcosme, ni d'un rapprochement factice entre la nature et l'homme, l'homme et le Créateur. Dieu même est nettement distingué de l'univers physique : « Comment s'est-il trouvé des hommes assez peu attentifs pour assimiler Dieu et cet univers physique, cet être sans pensée, sans volonté, à qui l'action même qu'il manifeste est étrangère, cet être enfin qui n'existe que par des divisions et par le désordre? » (C. 2.) Cette assimilation se réduira donc à des signes, à des symboles; l'homme qui trouve en lui le type amoindri de la divinité retrouve à son tour dans la nature l'image de ses sentiments et de ses pensées : « Avouons-le donc hautement, si chacun des êtres de la nature est l'expression d'une des vertus temporelles de la sagesse, l'homme est le signe ou l'expression visible de la divinité même : c'est pour cela qu'il doit avoir en lui tous les traits qui la caractérisent; autrement, la ressemblance n'étant pas parfaite, le modèle pourrait être méconnu. » (Ch. 3). Et l'univers, d'un autre côté, offre à l'homme les signes de ses idées. « Aussi l'homme ne peut-il porter ses regards autour de lui sans apercevoir les images les plus expressives de toutes les vérités qui lui sont nécessaires. » (Ch. 8). De là découle tout un système de symboles. L'analogie de l'homme et du monde extérieur n'est plus que dans les images que la nature matérielle offre de la chose immatérielle. La mythologie antique est expliquée dans ce sens, et les diverses religions ramenées facilement à un culte commun. Aussi la conclusion naturelle du livre est-elle une prophétie de paix universelle et d'unité religieuse.

Ainsi se transforme la doctrine première, conservant sans doute une grande part de son obscurité et de ses principes arbitraires, mais répudiant ce panthéisme grossier qui faisait l'homme esclave du monde extérieur, et soumettait sa destinée aux obscures combinaisons de la matière et au cours lointain des astres. Cette doctrine, en effet, était intimement liée aux sciences occultes, qui ont été presque toute la science du moyen âge. L'homme, étant le résumé du monde, offrait dans son front, dans ses yeux et jusque dans les lignes de sa main les signes mystérieusement écrits des révolutions extérieures dont il devait ressentir le contre-coup; et à son tour il pouvait lire sa destinée dans le cours des astres auxquels elle se trouvait attachée. C'est ainsi que la doctrine hermétique renfermait dans son sein l'astrologie, la chiromancie, la géomancie, et toutes les prétendues sciences de prédiction qui se sont évanouies avec elle à l'aurore de la science moderne. (Voy. Eusèbe Salverte, *Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles.* Baillière, un vol. in-8°, 1856.)

A. Blanchet.

MILIANA, ville de l'Algérie, dans la province d'Alger, à 118 kilomètres sud-ouest de cette ville, par 36° 40′ de latitude nord et 0° 6′ de longitude ouest, au pied d'un contre-fort de l'Atlas, qui dresse ses cimes à une hauteur de 1,534 mètres. Elle conserve le nom et de nombreux vestiges de l'antique cité romaine *Manliana*, de Ptolémée, *Malliana* de l'Itinéraire d'Antonin. Des débris d'édifices, des arceaux, un grand nombre de blocs de marbre couverts d'inscriptions et de figures symboliques, des fragments de statues, des chapiteaux, des colonnes, d'anciens tombeaux, des bassins, des traces de routes, témoignent une antique importance. Saint Augustin en fait mention dans une de ses lettres à Deutérius, évêque de Césarée (Cherchel). On connaît le nom de deux évêques de Malliana; l'un, Victor, qui assista à la conférence de Carthage

en 411; l'autre, Patera, qui fut exilé, en 484, par le roi Hunéric, avec les autres évêques catholiques de la Mauritanie-Césarienne. Dans tout le cours du moyen âge, Miliana, réduite à un rôle secondaire par la prééminence de Médéa, sa voisine, subit obscurément toutes les vicissitudes de la fortune qui livra le Maghreb central successivement aux souverains arabes et berbères et aux Turcs. A la chute des Zianides de Tlemcen, au commencement du seizième siècle, les habitants se déclarèrent libres; mais Barberousse, après avoir pris Tlemcen, les soumit au joug des Turcs qu'ils ne secouèrent plus. Les nouveaux maîtres y construisirent une casbah, avec d'épaisses et solides murailles en pisé, une enceinte, flanquée de plusieurs tours et bastions.

En 1830, l'empereur du Maroc, Abd-er-Rahman, renouvelant les anciennes prétentions de ses ancêtres sur le royaume de Tlemcen, envoya un officier à Miliana pour y gouverner en son nom. Après le traité de la Tafna, en 1837, Abd-el-Kader ayant déclaré au comte d'Erlon, gouverneur de l'Algérie, son projet d'occuper cette ville, reçut de celui-ci l'ordre de s'abstenir; ce qui ne l'empêcha pas d'y aller et d'être bien accueilli. Il y établit bey Sidi-Ali-Embarck, d'une famille puissante; plus tard il le remplaça par son propre frère. Le 8 juin 1840, les Français, commandés par le maréchal Valée, entrèrent dans la ville, qu'ils trouvèrent abandonnée. La garnison qu'on y laissa eut à soutenir divers assauts et blocus contre Abd-el-Kader; mais, ravitaillée à temps, elle s'y maintint. Miliana n'est plus sortie des mains françaises. Dominant la partie supérieure du cours du Chélif, elle défend en même temps une des entrées de la plaine de la Métidja. Protégée en partie par ses escarpements naturels, en partie par de hautes murailles, elle est imprenable.

Des eaux abondantes et fort belles descendent de la montagne par deux sources qui en font une des villes les mieux dotées de l'Algérie sous ce rapport. L'une alimente les fontaines publiques, l'autre fait tourner de nombreux moulins qui ont donné une véritable importance à l'industrie minotière. Abd-el-Kader avait même établi sur son cours une fonderie de canons. Le territoire environnant est couvert de jardins, de vergers et de vignes. Au sein de cette riante nature, à une altitude de plus de 900 mètres, le climat ne peut être insalubre : aussi est-elle devenue un foyer de colonisation pour toute cette région de l'Atlas dont elle constitue l'entrepôt commercial et le centre administratif et industriel. Des routes à des degrés divers d'exécution la mettent en relations avec Blida, Alger, Médéa, Orléansville, Cherchel; c'est par cette dernière ville que, dans l'antiquité romaine, Malliana communiquait avec la Méditerranée; elle était alors l'entrepôt intérieur de *Julia Cæsarea*. (*Voy.* ce mot, au t. VII du SUPPLÉMENT.) C'est une voie qui rouvrira l'exploitation des mines de fer et de cuivre contenues dans les flancs du mont Zakkar. Sa population était en 1857 de 5,264 habitants, dont 2,882 indigènes, Maures ou Arabes. Le personnage le plus célèbre qu'ait vu naître Miliana est un marabout nommé Sidi-Ahmed-ben-Ioussef, qui composa sur les principales villes de l'Algérie des dictons devenus populaires. On voit son tombeau dans la grande mosquée.

Miliana est le chef-lieu d'une sous-préfecture dont le ressort comprend, entre autres localités, les suivantes :

Affreville, à 6 kilomètres de la ville, à l'entrée de la plaine du Chélif. — *Oued-Rehan*, sur l'emplacement de l'ancienne *Azuccabar*, comptoir carthaginois qui devint une colonie romaine, *Colonia Augusta*; — *Lavarande*, dans la même vallée, ainsi que *Duperré*, non loin d'une autre colonie romaine *Oppidum Novum*, et du camp de Tigova, qui fut souvent le centre de grandes opérations militaires. Du côté de l'Atlas se trouvent *Aïn-Sultan*, village agricole de la création de 1849, affecté, en 1852, aux transportés politiques, et peuplé quelques années plus tard de familles alsaciennes et provençales. A 24 kil. nord-est de Miliana se trouve une source thermale, célèbre sous le nom d'Hammam-Righa, auprès de laquelle les Romains avaient placé leur colonie de *Aquæ Calidæ*. L'administration française y a établi un hôpital militaire.

Miliana est aussi chef-lieu d'une subdivision militaire qui circonscrit les trois cercles de Miliana, de Cherchel, de Teniet-el-Had. Dans cette dernière localité se trouvent aussi des eaux thermales fort appréciées.

Tableau des établissements français en Algérie.

MAC-CARTHY. — *Géographie de l'Algérie.*

JULES DUVAL. — *Tableau de l'Algérie.* — Observations personnelles.

Jules DUVAL.

MINE (*Art militaire*). Une mine est une espèce de galerie souterraine, poussée jusque sous les endroits que l'on veut faire sauter, et au bout de laquelle on dispose un espace propre à contenir la poudre nécessaire pour enlever, par son explosion, tout ce qui est au-dessus de cet espace. Ce dernier s'appelle le *fourneau* de la mine; la quantité de poudre qui y est placée s'appelle la *charge*.

Une mine se compose donc de trois parties principales : la *galerie*, le *fourneau* et la *charge*.

Les mines sont un moyen de guerre employé surtout dans les siéges, par l'assiégé

contre l'assiégeant, parce qu'après l'*ouverture de la tranchée*, la marche de ce dernier étant bien déterminée, et par suite les points du terrain où il établira ses batteries, ses cavaliers et ses rassemblements étant connus, l'assiégé peut se disposer immédiatement à marcher souterrainement au-devant de lui pour culbuter ses travaux, et produire dans ses rangs un désordre qui doit seconder efficacement la défense à la surface du sol. L'assiégeant a recours au même procédé; mais avec cette différence qu'il ne peut commencer ses mines qu'après l'établissement de ses trois *parallèles*, tandis que l'assiégé, favorisé déjà par les galeries en maçonnerie faites à l'avance, comme cela se voit dans quelques places, peut entreprendre toutes celles qu'il trouve convenable, aussitôt que le siége est commencé.

En général, les travaux des mines ne diffèrent que par les dimensions des galeries, qu'on distingue comme il suit et qui sont calculées sur la plus ou moins grande circulation qui doit s'y faire et suivant leur importance dans le système général de défense de la place. Ainsi on compte :

La *galerie majeure*, qui a 2^m,00 de largeur sur 2^m,00 de hauteur dans œuvre : elle est ordinairement placée dans la contrescarpe et construite en même temps que cette dernière.

La *grande galerie*, de 1^m,85 à 2^m,00 de hauteur, sur 1^m,00 de largeur dans œuvre.

La *galerie ordinaire*, de 1^m,30 à 1^m,50 de hauteur, sur 1^m,00 de largeur dans œuvre.

Au-dessous de ces dimensions, les galeries prennent le nom de *rameaux ;* et un *grand rameau* a 1^m,00 de hauteur, sur 0^m,80 de largeur dans œuvre.

Un *petit rameau*, 0^m,80 de hauteur sur 0^m,65 de largeur dans œuvre.

Tous ces travaux se font au moyen de châssis en bois et de planches. Les châssis sont tous composés de deux montants, un chapeau et une semelle, d'un assemblage fort simple, à mi-bois, et chaque pièce a des dimensions fixées par l'expérience, suivant celles de la galerie, la nature des terres et l'espèce des bois employés (figure 1, planche 22). Les châssis se posent à environ 1^m,00 de distance les uns des autres, épaisseur d'un châssis comprise, et cette distance s'appelle *intervalle*. Dans ces intervalles, les terres sont retenues par les planches qui ont toutes la même longueur de 1^m,10 à 1^m,20 sur une largeur de 0^m,20 à 0^m,30. Celles qui sont mises sur les côtés et qui sont dites planches de *coffrage* ont 2 à 3 centimètres d'épaisseur ; les autres qu'on nomme planches de *ciel* en ont 3 à 4.

Les galeries ou les rameaux, devant aboutir aux fourneaux, qui doivent eux-mêmes être établis à des profondeurs fixées à l'avance au-dessous de points déterminés du terrain environnant, partent, pour l'assiégé, des galeries déjà faites ou du fond des fossés ; mais souvent aussi d'un point du chemin couvert comme celles de l'assiégeant partent d'un point de ses tranchées ; et il est nécessaire alors de s'enfoncer à ce point d'une profondeur telle qu'on n'ait plus qu'à marcher à peu près horizontalement vers le fourneau. Cet ouvrage préliminaire s'appelle un *puits de mine*. On lui donne ordinairement 1^m,32 de largeur en carré, dans œuvre, ce qui est la largeur, hors œuvre, des galeries qui s'ouvrent à son fond.

Les puits se font aussi au moyen de cadres en bois et de planches ; les cadres se composent de deux semelles et de deux chapeaux, assemblés de telle sorte que leurs surfaces supérieures et inférieures s'affleurent. Le premier cadre, qui se pose à la surface du sol, s'appelle *cadre à oreilles* (figure 2), parce que les quatre pièces qui le forment se dépassent les unes les autres, de 0^m50 à 0^m60. Dans les autres, les semelles et les chapeaux sont alignés à leurs extrémités, et on les nomme *cadres unis* (figure 3).

Voici, en général, les dimensions admises pour les bois formant les divers cadres et châssis ordinairement employés :

DÉSIGNATION des ouvrages.	MONTANTS.		SEMELLES.		CHAPEAUX.	
	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.	mèt.
	0,15 sur 0,15		0,15 sur 0,12		0,15 sur 0,18	
Galerie majeure..	0,13	0,13	0,13	0,10	0,13	0,16
Grande galerie...	0,11	0,11	0,11	0,09	0,11	0,13
Galerie ordinaire.	0,09	0,09	0,09	0,08	0,09	0,11
Grand rameau...	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,10
Petit rameau.....	»	»	0,15	0,15	0,15'	0,15
Cadre à oreilles..	»	»	0,12	0,12	0,12	0,12
Cadre uni.....						

Tous ces bois bien équarris, entaillés et préparés à l'avance en approvisionnement, ont de plus, sur chaque face et dans toute sa largeur, une coche nettement tracée d'équerre sur les arêtes et qui a une grande importance dans les travaux. Dans les puits

le coffrage a lieu sur les quatre côtés des cadres; mais les intervalles, qu'on fait égaux autant que possible, ne peuvent être déterminés qu'en raison de la profondeur donnée du puits et de la hauteur de la galerie à ouvrir au fond. Il y a donc lieu, avant d'entreprendre un puits, de faire un calcul tel que le suivant. Supposons qu'il faille ouvrir une galerie ordinaire au fond d'un puits de $6^m,50$ de profondeur :

Hauteur de cette galerie dans œuvre.	1^m30
Épaisseur de son chapeau.....	0,13
id. des planches de ciel.....	0,03
Jeu à laisser entre les planches de ciel et le cadre du puits supérieur à la galerie.....	0,05
Épaisseur du cadre uni.	0,12
Total...	1^m63

Retranchant ce total de la profondeur $6^m,50$ du puits, il reste $4^m,87$, qui, partagés en 5 parties, pour n'avoir pas d'intervalles plus grands que $1^m,00$ ou $1^m,05$, donnent $0^m,974$. Les intervalles, au nombre de cinq, seront donc de $0^m,974$ et le dernier sera de $1^m,63$ (figure 11, planche 22).

Pour les galeries, il faut, non-seulement faire une répartition semblable des intervalles, mais encore en faire une autre pour les pentes que chaque partie de galerie peut avoir entre deux paliers. Ces derniers s'établissent à chaque changement de direction, ou de pente, ou d'espèce de galerie, et ils sont tous tenus horizontaux. Ces travaux qui doivent s'exécuter peu à peu, sans laisser voir le but vers lequel on tend et dans des espaces toujours fort resserrés, sont minutieux et pénibles, et ils exigent une assez longue pratique; c'est pourquoi ils sont faits par les ouvriers du génie qui doivent encore y apporter d'autant plus de soins qu'ils n'ont, pour se diriger, dans la direction prescrite, que les coches des semelles, le fil à plomb, un cordeau et les piquets qu'ils posent dans les paliers au fond des puits, points de départ des galeries; et pour conserver les pentes, que le niveau de maçon, et des *taquets* représentant la différence de niveau qu'il doit y avoir d'une semelle à la semelle suivante. Ces hommes sont dirigés par leurs officiers qui ont le plan d'ensemble de mines à exécuter, indiquant les différentes espèces de galerie, leurs directions et embranchements, les cotes des paliers et des fourneaux et qui ajoutent à ces données, par des dessins de détail, tous les renseignements propres à faciliter l'exécution des travaux. Ainsi, supposons encore qu'il faille faire au fond d'un puits A (figure 4), une grande galerie AC de $15^m,00$ de longueur, puis la prolonger par une galerie ordinaire CD, aussi de $15^m,00$ et par un grand rameau DB de $10^m,00$; que, de plus il faille ouvrir au point C un retour à angle droit, en galerie ordinaire, et au point D un autre retour en grand rameau dans une direction faisant avec celle du prolongement un angle de 60°; qu'enfin les cotes de hauteur des points A, B, C, D, soient : pour A, $10^m;50$; pour C, $9^m,10$; pour D, $10^m,40$, et pour B, $10^m,30$; c'est-à-dire que l'on ait à s'élever de A en C, de $1^m,40$; à s'abaisser de C en D, de $1^m,30$, et de D en B, de $0^m,40$.

En construisant le puits, on a dû placer en son centre A un piquet à la cote $10^m,50$, et, pour plus d'exactitude, mettre sur ce piquet un clou dont la tête doit servir de repère pour les hauteurs et même pour les directions à suivre, en la combinant avec la coche de la semelle sur laquelle s'ouvrira la galerie A C.

La première chose à faire sera de déterminer dans chaque palier, quand on y arrivera, la position du premier châssis du retour, et, par suite, du dernier châssis de la galerie exécutée. Or, le premier retour étant à angle droit, (figures 5 et 6), son premier châssis sera dans l'alignement du hors œuvre du coffrage de la galerie AC et la demi-largeur de son hors œuvre, tout compris, sera $0^m,64$ dont $0^m,50$ pour la demi-largeur dans œuvre, $0^m,11$ pour un montant et $0^m,03$ pour le coffrage. D'un autre côté, la demi-largeur dans œuvre du puits est $0^m,66$, l'épaisseur de son cadre inférieur est $0^m,12$, et enfin l'épaisseur du premier châssis de la galerie qui se posera contre ce cadre est $0^m,13$. Ces quatre longueurs forment $1^m,55$ qui, retranchés de $15^m,00$, donnent $13^m,45$, ou treize intervalles de $1^m,035$. La différence de niveau des points A et C étant $1^m,40$, chaque intervalle devra s'élever de $0^m,108$. Le taquet devra avoir rigoureusement cette dimension; et, pour éviter toute erreur, on le fera cubique. Quant aux intervalles, pour supprimer les millimètres, on pourra en faire six de $1^m,04$ et les autres de $1^m,03$; mais il sera bon de vérifier les longueurs de temps en temps; et, s'il le faut, de compenser l'erreur, quelle qu'elle soit, dans la pose des deux ou trois derniers châssis.

Pour la partie CD, il faudra construire l'épure d'un retour oblique au point D sous l'angle donné et représenté par CDE (figures 7 et 8) : pour cela, on tracera à droite et à gauche de l'axe CD et parallèlement à lui, aux distances $0^m,50$ et $0^m,64$ quatre lignes qui donneront le dedans et le dehors de la galerie CD, comme les lignes menées aux distances de $0^m,40$ et $0^m,52$, parallèlement à l'axe DE, donneront le dedans et le dehors du rameau DE. Il est facile de voir alors que les points de rencontre o et o' sont précisément des points des faces intérieures des châssis qui comprennent le palier D; on en

déduira alors, en la prenant sur l'épure, la distance *Dp*, ou. 0m,31

L'épaisseur du dernier châssis de la galerie CD, est. . . . . 0m,11 } 42

La demi-largeur du palier C. 0m,64

L'épaisseur du châssis de grande galerie placé au delà du point C, pour former le palier.. 0m,13 } 77

Tout cela fait. 1m,19,

qui, retranché de 15m,00, donne 13m,81 ou treize intervalles de 1m,0623 (c'est-à-dire 3 intervalles de 1m,07 et 10 de 1m,06) dont chacun descendra de 0m,10.

Pour la partie DB, l'épure (figures 7 et 9) donne la distance du point D au châssis *r*, soit. 0m,97

L'épaisseur de ce châssis est.... 0,11

et celle du dernier châssis du rameau. 0,09

Total... 1m17

qui, retranché des 10m,00, donne 8m,83, ou neuf intervalles de 0m,9811 (c'est-à-dire 8 de 0m,98 et 1 de 0m,99) chacun d'eux descendant des 0m,0444, ou 8 de 0m, 044 et 1 de 0m,048.

A ces données qui sont indispensables pour construire les intervalles de chaque partie de la mine, dans ses conditions particulières, il faut en ajouter d'autres; car, en arrivant à chaque palier, il est nécessaire de s'orienter pour marcher dans la direction prescrite. Ainsi, au palier C, où l'on doit faire un retour à angle droit, l'équerre étant placée en C, et un des côtés étant placé sur l'axe AC, l'autre côté donnera la direction suivant laquelle devra s'appliquer la coche du premier châssis. Alors, pour mieux assurer cette direction pendant le reste du travail, on posera un piquet avec clou contre le coffrage opposé de la galerie.

Pour le retour oblique, arrivé au point D, on devra continuer la fouille jusqu'à la distance D*r* et même poser la semelle *r* de niveau avec la semelle *p*, prendre sur l'épure la distance *s*F et poser le piquet F, qui avec le piquet D donnera la direction du grand rameau; enfin poser le piquet I qui se trouve sur l'axe CD et sur la perpendiculaire élevée au milieu de la semelle *q* et à la distance D*i* donnée par l'épure. On aura dû à l'avance préparer la semelle *q* dont la longueur et les coupes sont aussi indiquées par l'épure. On la posera de manière que sa surface intérieure affleure le dehors du coffrage de la galerie, que son milieu corresponde au piquet I, que les deux distances I*k* et I*l* soient bien égales et on la mettra au niveau des piquets. Enfin, pour établir le premier châssis droit du rameau, après avoir tracé sur l'épure ce premier châssis, à une distance *kx* à peu près égale à 1m,00, on notera la distance D*y* qui indiquera celle de la fouille à faire suivant l'axe DE pour arriver au point de la pose de ce châssis.

Lorsqu'il y a changement de dimensions des galeries sans changement de direction, comme il arrive aux points C et D, il n'y a d'autre attention à avoir que d'accoler le premier châssis de la galerie nouvelle au dernier châssis de la galerie que l'on quitte. (Figure 10, planche 23.)

Voyons maintenant comment on exécute la fouille, et commençons par celle d'un puits de 1m,32 de largeur dans œuvre et dont les données sont : un piquet central placé à la surface du sol, la profondeur du puits et la direction de la galerie à ouvrir.

Ce travail se compose de : 1° la répartition des intervalles, comme il a été dit; 2° la pose du cadre à oreilles; 3° l'exécution des intervalles; 4° la pose du piquet au fond du puits. On commence par assurer la direction par deux nouveaux piquets placés dans cette direction et à 2 ou 3 mètres du piquet central qui doit disparaître. On aplanit autant que possible le terrain sur lequel doit poser le cadre, par un léger déblai ou par un déblai et un remblai bien damé, afin que ce cadre pose solidement; on présente les semelles perpendiculairement à la direction et à 0m,66 du piquet central; puis on prépare leurs formes à la pelle avec précaution, en égalisant cette forme avec un peu de terre meuble et de manière que les semelles posent bien horizontalement entre elles et sur elles-mêmes, qu'elles soient de niveau avec le piquet central, et que leurs coches se trouvent parfaitement dans la direction donnée. Cela fait et vérifié, on opère d'une manière semblable pour la pose des chapeaux qui, une fois placés, doivent affleurer les semelles et être bien de niveau entre eux. Ensuite on remblaie extérieurement les quatre côtés du cadre jusqu'à leur niveau, et on assujettit tout le système au moyen de piquets enfoncés aux extrémités de chaque pièce; enfin on vérifie encore le niveau, la direction des coches et l'égalité des distances entre le piquet central et les angles du cadre.

Faire un intervalle, c'est en faire la fouille, poser un cadre uni et coffrer. La fouille doit se faire le plus possible dans les limites du déblai, mais cependant de manière à laisser le jeu suffisant pour la pose du plancher de coffrage. Cette pose suit la fouille d'aussi près qu'il se peut, jusqu'à environ 0m,80 du dernier cadre posé. A partir de ce point on rétrécit légèrement cette fouille, sauf à y retoucher après, et on la continue jusqu'à 1m,15 ou 1m,20 de profondeur. Dans l'exemple pris ci-dessus, les intervalles égaux sont au nombre de cinq et de 0m,974; on peut les

changer en deux de 0m,98 et trois de 0m,97, et pour faire un de ces premiers, on prend deux tringles de longueur égale à l'intervalle 0m,98, augmenté de 0m,12, hauteur de la semelle du cadre uni, ce qui fait 1m,10 de longueur ; on les cloue sur la face intérieure de la semelle à poser, à 0m,10 de ses entailles, bien d'équerre sur ses arêtes, les bouts de ces tringles affleurant la face inférieure de la semelle ; on la présente ainsi sous le dernier chapeau posé ; on fixe par un clou l'une des tringles à ce chapeau, à 0m,10 de l'angle rentrant du cadre et l'affleurant; on met cette semelle de niveau et l'on fixe la deuxième tringle comme la première.

La deuxième semelle étant posée de même, on vérifie et rectifie, s'il y a lieu, le niveau des deux semelles entre elles, puis on pose les chapeaux. Il reste à vérifier si le cadre correspond bien au cadre à oreilles, ce qui se fait au moyen du fil à plomb que l'on porte successivement à toutes les coches de ce cadre et qui doit couvrir, en même temps qu'elles, les coches du cadre uni. S'il le faut, on obtient ce résultat en faisant varier le cadre au moyen de coins; enfin on cloue définitivement les tringles. Chaque cadre est ainsi suspendu par quatre tringles au cadre immédiatement supérieur, et tous sont rattachés au cadre à oreilles par les mêmes tringles et par le coffrage contre lequel les terres exercent leur pression. Si dans quelques endroits l'excavation se trouvait trop large, comme il arrive quelquefois, il faudrait y remédier par des gazons glissés et serrés derrière le coffrage.

Le coffrage à dû suivre le déblai jusqu'à quelques centimètres du cadre à poser ; mais, lorsque ce dernier est fixé définitivement, on achève le coffrage, et l'on fait en sorte qu'à chaque angle une des planches recouvre l'épaisseur de la planche voisine de l'autre face, puis on les enfonce toutes jusqu'à ce qu'elles affleurent le cadre supérieur, et on les serre le plus possible entre elles; enfin, au lieu de les faire poser contre le cadre inférieur, on les en éloigne un peu au moyen de coins pour ménager le passage du plancher de coffrage de l'intervalle suivant. (Figure 11.)

Les coffrages des premier et dernier intervalles d'un puits diffèrent de ceux des autres en ce que, pour le premier, on cloue les planches sur le cadre à oreilles, et qu'il faut entailler les planches des angles pour qu'elles passent sous les oreilles; tandis que, pour le dernier intervalle, on se dispense de coffrer le côté par lequel on doit entrer en galerie.

Quand le puits est terminé, il s'agit de reporter sur son fond le point de départ et la direction des galeries; pour cela, on vérifie la position du cadre à oreilles par rapport à cette direction; puis on tend deux cordeaux en croix sur les coches de ce cadre, et de leur point de rencontre on descend le fil à plomb qui indique la position du piquet du fond. Ce piquet étant posé et muni de son clou, on vérifie de nouveau la position du dernier cadre posé relativement à lui, et on la rectifie jusqu'à ce que son centre corresponde exactement au clou du piquet; alors on peut entrer en galerie.

Le premier châssis de la galerie se pose contre le dernier cadre du puits, sa semelle touchant celle de ce cadre, alignée et de niveau avec elle. On pose ensuite les montants, que l'on maintient verticaux par des tringles les rattachant au cadre supérieur, puis le chapeau. Avant de faire la fouille, on fait dans les terres, à la hauteur du ciel, une rainure dans laquelle on engage les planches de ciel dont le nombre a dû être appareillé en largeur de manière à couvrir toute la largeur hors œuvre de la galerie, et, pour laisser libre le jeu de ces planches, on les tient, au moyen de coins, éloignées de 4 à 5 centimètres du ciel de l'intervalle précédent (figure 12 et 13). On continue la fouille et l'enfoncement des planches de ciel jusqu'à ce que la fouille soit parvenue à environ 0m,20 au delà de l'emplacement du nouveau châssis. Alors on pose la semelle au niveau qu'elle doit avoir par rapport à la semelle précédente, c'est-à-dire de niveau avec elle, si la galerie est horizontale, ou en se servant d'un taquet représentant précisément la différence de niveau déterminée par la répartition, et posant ce taquet sur la première semelle, si la galerie s'élève, ou sur la deuxième, si la galerie descend. (Figure 9, planche 20.) On aligne sa coche avec celle du piquet central et des châssis déjà posés, et on vérifie les distances des bords de ses entailles à un point de la coche de la semelle précédente (figure 13); enfin on la fixe avec de la terre meuble; puis on assemble le nouveau châssis que l'on maintient avec des tringles de longueur égale à un intervalle augmenté de l'épaisseur de deux montants. Ces tringles sont clouées horizontalement à 0m,10 au-dessous du chapeau le plus bas quand la galerie a une pente plus forte que 0m,06 par intervalle et alternativement à 0m,10 et 0m,20 au-dessous du même chapeau et parallèlement à la ligne des chapeaux, quand la pente de sa galerie est moindre que 0m,06. Cela fait, on plombe la coche du chapeau avec celle de la semelle, et on les fait concorder en fixant le châssis avec des coins.

On coffre ensuite en commençant par le ciel dont les planches sont enfoncées jusqu'à l'affleurement intérieur du premier châssis; mais, au lieu de les poser sur le deuxième châssis, on les pose sur des coins, comme il a été dit plus haut.

Si la galerie est en pente très-sensible, le

chapeau doit être surmonté, dans toute sa longueur, d'une espèce de tringle dont la coupe, en forme de coin, doit être prise sur l'épure afin d'éviter que les planches de ciel ne posent que sur une arête. Le coffrage des côtés se fait d'une manière semblable; mais les planches sont toujours posées horizontalement, sauf à enterrer les premières, et à tailler les dernières convenablement.

Tel est, dans les cas les plus simples et quand la terre est de bonne consistance, le moyen d'exécuter les galeries et les rameaux de mine; mais, dans la pratique, les conditions de chaque galerie, celles des retours obliques surtout, les réparations rendues souvent nécessaires, soit parce que les bois se détériorent assez vite, soit parce que des parties de galeries sont endommagées par les explosions des fourneaux, donnent lieu à des opérations et à des précautions que la plus ou moins mauvaise nature du terrain rend quelquefois très-difficiles. On emploie souvent alors un *faux châssis*, représenté par la figure 7, planche 20, et qui diffère d'un châssis ordinaire par une largeur et une hauteur un peu plus grandes, ainsi que par son chapeau, qui est arrondi à sa partie supérieure, au lieu, d'être carré. Ce châssis se pose sur une semelle, et, quand il est en place, sa hauteur dépasse de $0^m,05$ celle d'un autre châssis; les planches de ciel se posent dessus et sans coins. La figure 8, planche 20, représente ce châssis posé dans un mauvais terrain et servant à établir un masque pour soutenir les terres pendant le déblais qu'on fait pour l'intervalle suivant. La figure 6, planche 20, est relative à une entrée en galerie au fond d'un puits dans un mauvais terrain. C'est surtout dans ces circonstances que les mineurs ont le plus besoin de faire preuve d'habitude et de soins. La connaissance des procédés employés dans tous les cas peut faire l'objet d'une étude particulière; mais leur exposé détaillé nous éloignerait trop du but général de cet article. Ce qui précède suffit pour donner l'idée du travail du mineur.

Quand les galeries doivent être établies à une faible profondeur au-dessous du sol, on trouve avantage à les faire à ciel ouvert, parce qu'on peut y mettre plus de travailleurs à la fois; mais, quand le terrain est mauvais, ce moyen exige beaucoup plus de bois que le précédent et des précautions aussi grandes. Dans les places de guerre, on peut encore avoir intérêt à faire en maçonnerie quelques parties des galeries entrant dans le système général de défense de la place, et alors on commence par construire, suivant le procédé indiqué ci-dessus, une galerie en bois, de dimensions assez grandes pour envelopper la galerie en maçonnerie (figure 14), et avec cette précaution que les planches de ciel débordent de $0^m,20$, au lieu de les affleurer, les premiers châssis de chaque intervalle. Cela est indispensable pour que l'on puisse remplacer chaque châssis par un nouveau châssis provisoire dont les montants sont placés dans l'espace qui doit être laissé vide entre les pieds droits en maçonnerie. On peut ainsi exécuter ces pieds droits, et pendant leur construction on enlève successivement les parties de coffrage qui deviennent inutiles et l'on remonte le rang inférieur des étrésillons qu'on a dû mettre avant d'élever les premiers châssis; puis on se sert des pieds droits pour caler contre eux la partie inférieure du coffrage restant et pour établir de petits poteaux remplaçant les montants provisoires. Ces poteaux sont posés sur la partie extérieure des pieds droits qui déborde l'épaisseur de la voûte afin de permettre la construction de cette voûte (figure 15). Quand toute la galerie a été disposée ainsi, on enlève les étrésillons inférieurs qui avaient été remontés, et l'on commence la voûte. Cette opération se fait au moyen de quatre tambours bien assemblés, représentant exactement l'intrados de la voûte, d'une longueur de $0^m,50$ chacun, et se posant sur des chevalets ayant même largeur que la galerie (figure 16). Deux de ces tambours étant placés sur leurs chevalets, au milieu de la galerie, en représentent $1^m,00$ de longueur, que deux mineurs maçons entreprennent d'exécuter, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Quand ils sont arrivés aux bords de leurs tambours où ils établissent des amorces convenables, ils posent le 3e et le 4e tambour, chacun de son côté, et continuent ainsi leur travail en reculant vers les extrémités de la galerie (figure 17). Il reste ensuite à retirer les bois. C'est en général ce que l'on peut faire complétement, dans un bon terrain, en agissant avec précaution et adresse; mais, dans un mauvais terrain, il y aurait danger à l'entreprendre non-seulement pour les hommes, mais aussi pour la voûte, qui pourrait être gravement endommagée par les secousses produites par l'éboulement.

Quand il s'agit de rameaux et de puits de petites dimensions, on fait avec avantage ce qu'on appelle des *rameaux à la hollandaise* et des *puits à la boule*. Pour les premiers, les châssis sont composés de deux planches-semelles de $0^m,30$ sur $0^m,65$ et de deux autres planches-montants de $0^m,30$ sur $0^m,80$, s'assemblant, chaque pièce avec les deux contiguës, par deux entailles et deux tenons et formant ensemble une longueur de $0^m,30$ de rameau ayant $0^m,65$ de large sur $0^m,80$ de haut (figure 18). Ces châssis forment eux-mêmes le coffrage et n'exigent, pour être posés, que $0^m,40$ à $0^m,50$ de déblai. Lorsque ce dé-

blai est fait, on pose la semelle contre la précédente, sa coche coïncidant avec l'axe du rameau, et on s'assure qu'elle est dans le plan des semelles déjà posées en appliquant sur elle et sur les autres une règle bien dressée. Cela fait, on pose un montant, puis le chapeau et ensuite le 2e montant. Si le rameau doit être en pente, le procédé est le même et aussi expéditif, parce qu'on se sert alors d'un châssis dont les entailles et les tenons sont coupés de manière que lorsqu'ils sont assemblés les arêtes de ses montants *ca* soient toujours verticales. L'inclinaison de chaque semelle se vérifie au moyen d'une fausse équerre dont un côté doit suivre l'arête du montant quand l'autre s'applique sur la semelle. Dans l'un ou l'autre cas, on voit qu'il suffit de bien assurer les premiers châssis.

Pour le puits à la boule, les cadres sont composés de quatre planches ayant chacune $0^m,30$ sur $0^m,80$ dans œuvre et $0^m,04$ d'épaisseur. Elles s'assemblent par des entailles à mi-largeur (figure 19, planche 24). Ces cadres forment aussi coffrage et ne se posent pas jointifs, mais à des intervalles qui varient de $0^m,30$ jusqu'à $1^m,00$, suivant la consistance du sol (figure 20). Le cadre à oreilles se pose comme dans les autres puits et le 1er cadre uni lui est contigu. Pour les autres, ils s'alignent par leurs coches et par leurs tringles d'intervalle. On les cale avec des coins, autant qu'il est nécessaire, quand leur position est bien fixée. Dans un bon terrain, ce procédé est très-expéditif et particulièrement mis en pratique par les mineurs attaquant. Cela lui a fait donner aussi le nom de *puits d'attaque*. Dans un mauvais terrain, il présente des dangers qui le font rejeter. On préfère alors se servir des cadres et du coffrage ordinaires.

Pour compléter l'idée qu'on doit se faire de ces divers travaux, voici, d'après des expériences nombreuses faites avec des ouvriers exercés, le nombre de ces ouvriers et le temps nécessaires à leur exécution dans un terrain réputé bon :

DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	TEMPS moyen.	Nombre de mineurs.
Puits de $1^m,32$ dans œuvre.		
Pose d'un cadre à oreilles . . .	1^h	
Fouille de $1^m,00$ courant . . .	$2^h,45'$	$5^h,30'$ 5
Pose d'un cadre uni.	45′	
Coffrage d'un intervalle.	1^h	
Puits à la boule.		
Pose d'un cadre à oreilles. . . .	30′	
Travail complet d'un mètre courant.	$2^h,30'$	3^h 4
Galerie majeure de 2^m sur 2^m.		
Fouille d'un mètre courant avec emploi d'un faux châssis. . .	$4^h,15'$	
Pose d'un châssis.	1^h	6^h 6
Coffrage d'un intervalle. . . .	45′	
Grande galerie de 2^m sur 1^m.		
Fouille d'un mètre courant . .	$3^h,30'$	
Pose d'un châssis.	45′	8^h 5
Coffrage d'un intervalle. . . .	45′	

DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	TEMPS moyen.	Nombre de mineurs.
Galerie ordinaire de $1^m,40$ sur 1^m.		
Fouille d'un mètre courant . .	$2^h,50'$	
Pose d'un châssis	30′	$3^h,30'$ 8
Coffrage.	30′	
Grand rameau de 1^m sur $0^m,80$.		
Fouille d'un mètre courant. . .	2^h	
Pose d'un châssis	30′	3^h 4
Coffrage	30′	
Petit rameau de $0^m,65$ sur $0^m,80$.		
Fouille d'un mètre courant. . .	2^h	
Pose d'un châssis.	30′	3^h 4
Coffrage.	30′	
Rameau à la hollandaise de $0^m,65$ à $0^m,80$.		
Travail complet d'un mètre courant.	$1^h,30'$	4
Bourrage de $1^m,00$ courant.		
En terre et gazons, dans un grand rameau. .	30′	
dans un petit rameau . .	30′	
En sacs à terre, dans un grand rameau. .	20′	
dans un petit rameau . .	20′	

Il reste à indiquer les moyens ordinaires de déblayer les terres dans les puits et dans les galeries.

Quand les puits sont de petites dimensions, c'est-à-dire de $1^m,00$ sur $0^m,80$, la terre déblayée est mise dans un panier qui contient environ 1/40 de mètre cube et deux mineurs la tirent avec une corde du haut du puits.

Pour un puits ordinaire, on se sert d'un treuil, qui est fixé sur les chapeaux du cadre à oreilles. La terre déblayée se dépose alors dans une caisse ferrée de la contenance de 1/20 de mètre cube. Cette caisse a deux anses qui servent à l'accrocher à la corde du treuil et dont les mineurs se servent pour en verser le contenu dans une brouette, quand elle est remontée. Le déblai des galeries et des rameaux, devant être remonté par le puits, est apporté dans des brouettes à coffre dont les bras sont un peu plus courts que ceux des brouettes ordinaires et qui contiennent 1/25

de mètre cube. Mais dans les rameaux on se sert généralement d'un *chariot de mineurs*, qui consiste en une caisse de la contenance de 1/20 de mètre cube, montée sur 4 roulettes et munie de deux anses par lesquelles un mineur la pousse d'un côté et un autre la tire de l'autre.

Les outils qui servent aux déblais sont les outils en usage dans les terrassements, mais un peu mieux acérés et ayant des manches plus courts. Pour faire les amorces dans lesquelles s'engagent les planches de ciel, quand on commence un intervalle, on emploie particulièrement la *langue de bœuf*. Outre les outils désignés plus haut pour la pose des bois, les mineurs ont encore une *scie ordinaire*, une *scie à main*, *ciseau*, *tenaille*, *compas*, *hache* et une *pince à pied de biche*. Ce dernier outil est fort utile pour rectifier la position des cadres et faciliter l'arrangement des planches de coffrage. Leurs chandeliers consistent en une douille en fer surmontant deux pointes perpendiculaires l'une à l'autre, et au moyen desquelles on les fixe soit sur les côtés, soit sur le sol des galeries. Quand la poudre entre dans ces galeries, on substitue à ce moyen d'éclairage une lanterne qui n'a d'autre ouverture que par le fond qui se visse sur la partie supérieure composée d'une seule pièce. La fenêtre de cette lanterne est en corne transparente, et l'on n'y brûle que de la bougie.

Dans ces divers travaux, le mineur éprouve souvent de grandes gênes et au moins des retards sensibles, provenant du manque d'air ou de l'air vicié qu'il respire, et cela se remarque ordinairement à une profondeur de 7 à 8 mètres dans les puits et après 21 mètres de longueur dans les galeries. Le meilleur moyen de s'en garantir est d'établir de distance en distance, quand cela se peut, des puits d'aérage sur la direction des galeries, ou simplement des trous remontant jusqu'à la surface du sol, au moyen du *trépan*. On emploie aussi des ventilateurs plus ou moins ingénieux, mais dont les effets sont souvent insuffisants, comme il arrive également dans les mines de fer, de charbon, etc.

Les fourneaux sont placés ordinairement au bout des rameaux, soit dans leur prolongement, soit sur le côté. La forme est creusée en contre-bas du sol de manière que son centre se trouve au niveau de ce sol, et ses dimensions dépendent de la quantité de poudre à y mettre (figure 10, planche 20). La poudre se place dans une boîte cubique formée de quatre pièces assemblées comme les pièces d'un puits à la boule. De plus, l'un des côtés a, en son milieu, une ouverture de $0^m,08$ à $0^m,10$ de côté pour recevoir l'auget. Le couvercle a aussi une ouverture munie d'une coulisse et au-dessus de la précédente pour l'introduction de la poudre (figure 21). Lorsque cette boîte ne doit pas avoir plus de $0^m,60$ de côté, on la pose tout assemblée et vide; dans le cas contraire, on l'assemble sur place en posant d'abord le fond, puis les côtés, puis le couvercle et en les assurant successivement avec de la terre ou des gazons. Les deux ouvertures doivent être alors placées sur le bord du rameau.

Quand la boîte à poudre est posée, on place l'auget qui consiste en un conduit en bois de $0^m,04$ de côté intérieur et est formé de quatre planches assemblées simplement. Il doit entrer de $0^m,10$ dans la boîte par l'ouverture qui a été ménagée sur le côté et qu'il doit boucher exactement. Pour le fixer sur le sol, on enfonce, dans ce dernier, de distance en distance des piquets sur lesquels son fond est cloué. Il se développe en suivant les retours des rameaux jusqu'au point d'où l'on doit mettre le feu; enfin les différentes parties dont il se compose, devant se poser bout à bout et se bien joindre, sont coupées bien carrément.

Lorsque plusieurs fourneaux voisins doivent jouer en même temps, l'auget se divise en autant de branches qu'il y a de ces fourneaux, et il se développe de manière que les longueurs de ces branches soient égales afin que le feu arrive partout en même temps. C'est ce qu'on appelle *compasser les feux*. Il arrive souvent alors que dans quelques branches il y a plus de coudes que dans d'autres et comme chaque coude occasionne dans la communication des feux un ralentissement qu'on évalue, par expérience, équivalent au parcours d'une longueur de $0^m,08$, on donne aux branches $0^m,08$ de moins pour chaque coude qu'elles ont de plus que les autres (figure 11, planche 20).

L'auget étant placé, on y met le *saucisson*, qui n'est autre chose qu'un boudin de toile de $0^m,02$ de diamètre rempli de poudre. A l'extrémité qui doit déborder l'auget et plonger dans la poudre, on enfonce une cheville en bois qui, étant placée en travers de l'ouverture, le retient dans sa position. Ce saucisson se développe dans l'auget et y est fixé de distance en distance par des pointes. Quand deux bouts se réunissent pour se prolonger on les croise l'un sur l'autre, on les fixe avec une seule pointe et on les perce en même temps d'un coup de couteau; enfin on saupoudre le joint avec du pulvérin. Cela fait, on met à l'auget son couvercle et le bout du saucisson sortant est couvert avec des sacs à terre vides et de la terre jusqu'à ce qu'on y mette le feu. Alors on transporte la charge de poudre dans des sacs de cuir pour remplir la boîte, et on ferme la coulisse en garnissant encore avec des gazons.

La détermination de la charge est une par-

tie très-essentielle du travail des mines. Elle dépend de la position du fourneau relativement au terrain que l'on veut bouleverser et de la nature de ce terrain. Pour établir une règle à ce sujet on a d'abord pris un terme de comparaison propre à faire estimer la nature des terres. Ce terme est la terre dite *ordinaire*, c'est-à-dire celle qui exige la plus petite quantité de poudre, ou $0^k,793$, pour enlever un mètre cube. Ensuite on a observé dans les diverses explosions de fourneaux la forme des excavations qui ont donné lieu de distinguer différentes lignes auxquelles on a donné des noms particuliers. Ainsi, soit un fourneau A produisant une excavation qu'on appelle *entonnoir* dont la coupe est le trapèze CDEF (figure 22.). La ligne AB est dite *ligne de moindre résistance;* CB, *rayon supérieur de l'entonnoir;* AC, *rayon d'explosion* et AD *rayon inférieur de l'entonnoir*. Or le fourneau dont l'explosion, dans la terre ordinaire, est telle que la ligne de moindre résistance est égale au rayon supérieur de l'entonnoir, est appelé *fourneau ordinaire* et sert de terme de comparaison pour les autres. On admet encore que tout le volume de la terre enlevée est à très-peu près celui d'un cône tronqué ayant pour hauteur AB ou h, pour rayon supérieur $BF = h$ et pour rayon inférieur $AE = \frac{h}{2}$. Il s'ensuit que ce volume est exprimé par $(1,83)h^3$ et que le rayon d'explosion AC l'est par $h\sqrt{2}$.

Mais, outre cet effet, un fourneau en a encore un autre se produisant souterrainement et capable de détruire partie d'une galerie ou d'un puits qui se trouverait à une certaine distance de lui. D'après cela on a appelé *rayon de rupture* toute ligne menée, dans une direction quelconque, du centre du fourneau à un point de la limite de cet effet. Tous ces rayons qui sont en nombre infini aboutissent à une surface qu'il serait fort important de connaître; car on pourrait en conclure l'action d'un fourneau sur une galerie ou un puits situés dans son voisinage. Mais les expériences faites jusqu'à présent n'ont pas encore donné de résultats assez concluants pour qu'on puisse en déduire des règles certaines.

Revenons à la charge, pour la détermination de laquelle on a donc établi deux termes de comparaison, savoir : la *terre ordinaire*, qui exige $0^k,793$ de poudre pour un mètre cube, et le *fourneau ordinaire*, dont l'effet, relativement à cette terre, est tel qu'il a été dit plus haut. Les effets de ce fourneau ont servi à établir une table n° 1 des charges correspondantes à des lignes de moindre résistance, depuis $1^m,00$ jusqu'à $10^m,00$ de longueur, et une autre table, n° 2, indiquant pour sept espèces de terres, le poids de ces terres, la charge pour un mètre cube de chacune d'elles et le rapport de ces charges avec la charge de la terre ordinaire. Pour en faire l'application, il faut d'abord estimer la terre donnée sous le rapport de son poids et de la résistance qu'elle paraît offrir, et par suite l'assimiler à une de celles de la table n° 2, qui donne le rapport par lequel il faut multiplier le nombre qui correspond dans la table n° 1 à la ligne de moindre résistance dont il s'agit, pour avoir la charge cherchée.

Il ne s'agira plus ensuite que de déterminer le côté de la boîte qui doit contenir exactement la charge. Or on a reconnu qu'il faut un cube de $0^m,28$ de côté pour contenir $20^k,00$ de poudre, on aura donc pour une charge P, le côté x de la boîte par la proportion $20^k : 28^3 :: P : x^3$ qui donne $x = 10,31\sqrt[3]{P}$. Le résultat devant donner en centimètres la longueur cherchée, il n'est pas nécessaire d'extraire la racine cubique de P en parties plus petites que l'unité et l'opération se fera toujours promptement; néanmoins on a fait encore la table n° 3, qui en dispense.

Voici un exemple qui complètera l'intelligence de ces tables et de la manière d'en faire l'application. Nous donnons en même temps un extrait de chacune d'elles.

Supposons que la ligne de moindre résistance d'un fourneau soit de $5^m,00$ de longueur, et qu'elle se trouve dans un milieu qu'on appréciera en pesant un pied cube à la surface du sol et un autre pied cube près du fourneau. La moyenne de ces deux pesées donnera le poids de la terre de l'entonnoir. Supposons que le poids moyen soit 135^m et que la résistance présumée de cette terre la fasse assimiler à la 5e espèce du tableau n° 2, pour un mètre cube de laquelle il faut $1^k,114$. La table n° 1 indique que pour une ligne de moindre résistance de $5^m,00$ de longueur il faut, dans la terre ordinaire, une charge de $181^k,65$; tandis que pour une ligne de moindre

Table n° 1 indiquant la charge des fourneaux ordinaires dans un terrain exigeant $0^k,793$ pour un mètre cube à enlever.

LIGNES de M. R.	CHARGES de poudre.	LIGNES de M. R.	CHARGES de poudre.
1.00	1.45	6.00	512.89
1.50	4.90	6.50	399.08
2.00	11.63	7.00	498.45
2.50	22.71	7.50	615.07
3.00	39.24	8.00	744.05
3.50	62.31	8.50	892.46
4.00	93.00	9.00	1059.36
4.50	132.42	9.50	1245.91
5.00	181.65	10.00	145320
5.50	241.77		

résistance de $1^m,00$ il ne faut que $0^t,793$. On serait donc conduit à faire cette proportion $0^k,793 : 181^k65 :: 1^k,114 : x = \frac{1114}{793}.181,65$ c'est-à-dire à multiplier la charge 181,65 par le rapport 1,41; ce qui donne 256^k, 13 pour la charge du fourneau : cherchant ensuite ce nombre dans la table n° 3, on a 0^m, 654 pour 255^k ou $0^m,65$ pour le côté cherché.

Table n°2, indiquant les quantités de poudre à employer dans différents milieux pour la charge des fourneaux ordinaires.

DÉSIGNATION des milieux.	Poids d'un pied cube de terre.	Charge pour un mètre cube.	Rapports des charges avec celle en terre ordinaire.
	liv.	kil.	
1 Grosse terre, mêlée de sable et de gravier, appelée par les mineurs : *terre ordinaire.* . . .	130	0.793	1.00
2 Terre commune	98	0.892	1.12
3 Sable fort.	124	0.991	1.25
4 Sable humide.	132	1.040	1.31
5 Terre mêlée de petites pierres	133	1.114	1.41
6 Argile mêlée de tuf . .	139	1.226	1.55
7 Terre grasse mêlée de cailloux.	160	1.338	1.91
8 Roc.	160	1.785	2.25

Table n° 3, indiquant les dimensions des coffres cubiques propres à contenir différentes quantités de poudre de mine depuis 1^k jusqu'à 3000^k.

Quantité de poudre.	Côté du coffre cubique pouvant la contenir.	Quantité de poudre.	Côté du coffre cubique pouvant la contenir.	Quantité de poudre.	Côté du coffre cubique pouvant la contenir.
kil.	mèt.	kil.	mèt.	kil.	mèt.
1	0.105	60	0.404	126	0.516
20	0.280	80	0.444	150	0.548
40	0.365	100	0.479	175	0.577
200	0.605	650	0.893	1300	1.180
225	0.627	700	0.915	1550	1.192
250	0.650	750	0.937	1600	1.205
275	0.654	800	0.957	1650	1.218
300	0.658	850	0 977	1700	1.230
325	0.670	900	0.995	1750	1.242
500	0.690	950	1.015	1800	1.254
525	0.709	1000	1.031	1850	1.265
550	0.727	1050	1.047	1900	1.277
575	0.745	1100	1.065	2000	1.299
400	0.760	1150	1.079	2200	1.341
425	0,775	1200	1.095	2400	1.380
450	0.790	1250	1.111	2600	1.399
475	0.804	1300	1.125	2800	1.417
500	0.818	1350	1.139	2900	1.453
550	0.845	1400	1.153	2900	1.470
600	0.870	1450	1.167	3000	1.487

Le fourneau ordinaire qui a été pris pour base des calculs ci-dessus a fait donner le nom de *fourneau surchargé* à celui dont l'entonnoir a un rayon plus grand que sa ligne de moindre résistance; on l'appelle aussi *globe de compression*. Les plus grands résultats obtenus par ce genre de fourneau sont : des rayons d'entonnoirs égaux à trois fois la ligne de moindre résistance et des galeries crevées à une distance égale à quatre fois cette ligne. Quand le rayon d'entonnoir est plus petit que la ligne de moindre résistance, on dit que le fourneau est *sous-chargé*. L'un et l'autre de ces fourneaux peut avoir ses avantages; mais on n'a pas de règle bien fixe pour les charger de manière à obtenir des effets très-précis. Le fourneau sous-chargé s'emploie cependant très-avantageusement dans la guerre de siége, où il arrive quelquefois que deux mineurs ennemis marchent à la rencontre l'un de l'autre par des rameaux parallèles et très-voisins; car celui qui s'en aperçoit le premier, peut, en se retournant vers l'autre, crever sa galerie sans endommager la sienne et la lui faire abandonner pour quelque temps; le fourneau prend alors le nom de *camouflet*.

Après la charge d'un fourneau et la pose de l'auget, il y a encore à faire une opération essentielle, qu'on appelle le *bourrage*, et qui consiste à remplir solidement le vide du rameau par lequel, sans cela, se produirait la très-grande partie de l'effet de la poudre. Le bourrage a donc pour but de créer à l'action de la poudre, du côté du rameau, un obstacle tel que cette action s'exerce vers la surface du sol et que toutes les parties de galeries situées en deçà du bourrage n'éprouvent aucun dommage. Cet obstacle s'obtient avec de la terre, des gazons, du bois et des sacs à terre.

Avec des sacs à terre, le bourrage est plus promptement fait et plus facile à démonter. Il s'opère par un mineur placé dans le fond du rameau et qui reçoit les sacs à terre que lui remettent les servants disposés en chaîne dans l'intérieur des rameaux et galeries. Il les place par lits horizontaux en les aplatissant un peu, pour qu'ils se serrent mieux, et sur chaque lit il répand quelques paniers de terre pour remplir les vides. Il continue son travail en s'éloignant du fourneau jusqu'à la distance déterminée pour la longueur du bourrage. On compte environ soixante sacs à terre par mètre cube.

Quand on emploie la terre et les gazons, le mineur du fond a une pelle et une dame, et reçoit dans des paniers la terre et les gazons que lui passent les servants. Il remplit d'abord un mètre courant du rameau avec

les gazons en les plaçant par lits, les uns à côté des autres et saupoudrant chaque lit de terre meuble; puis il exécute d'une manière analogue le remplissage d'un mètre courant avec de la terre qu'il dame par couches, et continue ainsi successivement en gazon et en terre jusqu'au bout.

Quand on emploie la terre et le bois, il faut distinguer le cas où le fourneau est sur le côté de celui où il est dans le prolongement du rameau. Dans le premier cas, on dresse un plateau en bois contre le coffre et on le serre fortement par des arcs-boutans, appuyés au coffrage opposé; puis on remplit un mètre courant en terre comme il a été dit; puis encore un autre mètre avec des bois mis en travers et serrés contre les coffrages, et ainsi de suite jusqu'au bout. Dans le second cas, après avoir placé et serré le plateau contre le fond, on remplit le premier intervalle avec des bois bien étrésillonnés, et l'on fait successivement un remplissage d'un mètre courant en terre et en bois, comme précédemment.

Quant à la longueur à donner au bourrage, on se base sur ce qui a été reconnu nécessaire pour les fourneaux ordinaires. Or, pour ces derniers, on admet qu'il suffit de présenter une ligne de moindre résistance, égale à deux fois celle du fourneau. Pour passer de là au cas d'un fourneau quelconque, on prend dans la table n° 1 la longueur de la ligne de moindre résistance qui correspond à la charge du fourneau, et l'on donne au bourrage le double de cette ligne. Cette longueur doit d'ailleurs être mesurée en ligne droite à partir du centre du fourneau et non pas suivant les contours des rameaux; on la prend, au besoin, sur l'épure. Si l'on est pressé par le temps, ou si l'on ne tient pas à ménager les rameaux, on augmente la charge du fourneau et l'on diminue le bourrage dans la proportion d'un quart de charge ou d'une charge double pour la suppression d'un tiers ou de la totalité du bourrage; mais, dans tous les cas, il est prudent de ne pas s'en tenir rigoureusement à cette règle qui n'est pas établie d'une manière fort exacte.

Enfin il reste à mettre le feu; et c'est encore une opération qui exige quelques précautions pour garantir de tout accident le mineur qui en est chargé. Divers moyens sont ordinairement employés pour cela, savoir : le *moine*, la *boîte de boule*, la *souris* et la *fusée*. Voici en quoi ils consistent.

Quand on emploie le moine, on développe et étend sur un morceau de papier le bout du saucisson qui déborde l'auget, et on répand dessus du pulvérin bien sec. On recouvre d'un autre papier que l'on fixe par des pierres ou de la terre posées sur ses bords. On prend deux morceaux d'amadou longs, chacun, d'environ quatre centimètres et l'on plonge l'un, qui s'appelle *moine*, dans le pulvérin, à travers le papier qu'il dépasse de la moitié de sa longueur; on allume le second, et avec lui on met le feu à l'extrémité supérieure du premier, et l'on se retire en emportant ce second morceau, appelé *témoin*, parce que le temps qu'il met à se consumer donne à peu près la mesure de celui que le feu mettra à gagner la poudre du saucisson en consumant le moine; nous disons à peu près, parce que le témoin, dans un air rendu plus ou moins vif par la marche du mineur, se consume un peu plus promptement que le moine.

La boîte de boule a environ $0^m,50$ de hauteur sur $0^m,15$ à $0^m,20$ de côté (figure 23). Au-dessus de son fond elle est percée d'un trou par lequel on introduit le bout du saucisson dont on éparpille la poudre sur ce fond. A $0^m,15$ de son bord supérieur est une coulisse jouant librement dans une ouverture pratiquée dans trois côtés de la boîte et à laquelle est fixée une corde qui sert à enlever cette coulisse. Enfin son couvercle est retenu par un clou sur un des côtés de la boîte de manière à pouvoir tourner au tour de ce clou en glissant sur les quatre côtés. Quand cette boîte est en place, on bouche avec de la terre les vides qu'a pu laisser le saucisson entre lui et l'ouverture par laquelle il a été introduit; puis on pose sur la coulisse une étoile à mèche enflammée qui tombe sur la poudre et y met le feu quand on enlève la coulisse.

Ce moyen, comme le précédent, comprend l'emploi du saucisson, qui a l'inconvénient d'empoisonner la galerie par sa propre explosion.

La *souris* exige l'emploi de deux augets se développant dans toute l'étendue du bourrage et se réunissant vis-à-vis le trou de la boîte à poudre. Dans ces augets est placée une corde sans fin à laquelle on attache une mèche enflammée (*la souris*), qui finit par arriver à l'ouverture de la boîte, quand on tire toujours la corde dans le même sens. La difficulté de perfectionner assez les augets pour rendre parfaitement libre le jeu de la souris a fait à peu près renoncer à ce moyen.

La *fusée porte-feu* (figures 24 et 25, planche 23, et fig. 11, planche 20) est une fusée ordinaire d'artifice terminée par un petit chapeau en bois arrondi. Elle a $0^m,16$ de longueur sur $0^m,02$ de diamètre. Quand on y met le feu, elle s'élance avec rapidité dans l'auget au bord duquel elle est placée et pénètre jusque dans la boîte à poudre qu'elle enflamme. Il convient que l'auget soit composé de tuyaux en fer blanc, d'un mètre en-

viron de longueur et s'emboîtant l'un dans l'autre (figures 1, 2, 3, 4, 5; planche 20). Si l'auget doit avoir des coudes ou plusieurs embranchements, il faut placer une fusée au bord de chaque nouvel auget de manière que son étoupille plonge dans du pulvérin, auquel la première fusée met le feu. La deuxième fusée, s'enflammant aussi, va porter le feu à une troisième, et ainsi de suite jusqu'au fourneau. Pour qu'une fusée, en arrivant auprès de la fusée suivante, n'éparpille pas le pulvérin, ce dernier est couvert par un petit ressaut ménagé dans le fond de l'auget qui d'ailleurs se prolonge, en se rétrécissant, au delà de l'auget contigu sur une longueur égale à celle de la fusée, afin de maintenir son extrémité tout près du pulvérin. Ce porte-feu a deux grands avantages : le premier, c'est que sa rapidité est telle qu'avec lui le compassement des feux devient extrêmement facile; le deuxième, est qu'on peut éviter que sa fumée ne pénètre dans la galerie, en plaçant dans l'auget une ou plusieurs soupapes que la fusée soulève en passant, et qui, retombant par leur propre poids, ferment l'auget et y retiennent la fumée.

Tous ces travaux, qui constituent le travail des mines, se résument ainsi :

1° Construction d'un puits ou d'une galerie pour entrer en rameau.

2° Exécution d'un rameau et du fourneau.

3° Disposition des augets pour recevoir le saucisson ou pour servir de conducteur à la souris ou à la fusée.

4° Charge du fourneau.

5° Bourrage.

6° Mise à feu.

Le succès de l'opération dépend de deux choses : de la position du fourneau par rapport au sol à enlever, d'où résulte la ligne de moindre résistance et de la charge qui doit vaincre cette résistance. On a vu par quels procédés on peut arriver rigoureusement à placer un fourneau en un point déterminé du sol, c'est-à-dire à remplir une des conditions du problème; mais la détermination de la charge, quoique basée sur des hypothèses et des calculs reposant eux-mêmes sur des expériences nombreuses et faites avec soin, dépend encore d'une appréciation à faire, dans chaque cas particulier, de la nature du milieu dans lequel le fourneau doit agir; et cette appréciation peut être plus ou moins juste. Enfin la force de la poudre, au moment où on l'emploie, est sujette à des variations qu'on ne peut très-exactement estimer et dont il conviendrait cependant de tenir compte; et de tout cela il résulte que la charge qui doit satisfaire à la deuxième condition de la question laisse quelque indécision sur les effets de l'explosion, et qu'on ne doit négliger, à la guerre comme en temps de paix, aucune des précautions propres à garantir les hommes de ces effets.

Les mines offrent un moyen puissant et prompt de démolition des maçonneries, et l'on s'en sert quelquefois pour faire brèche aux escarpes d'une place assiégée. Dans ce cas le mineur est attaché au pied de cette escarpe, dans le fossé. Mais dans cette position critique on est obligé de le couvrir contre les feux de flanc auxquels il est exposé et contre les bombes, les grenades et les projectiles de toute espèce qu'on peut laisser tomber sur lui du haut du parapet. On y parvient au moyen d'un épaulement en sacs à terre, fait contre l'escarpe du côté du flanc dont il faut se couvrir, et par un blindage fait à la suite de l'épaulement en forts madriers de trois mètres environ de longueur, doublé en fer blanc et recouvert de peaux fraîches pour le préserver de l'incendie. Sous cet abri, le mineur entreprend un rameau dans la maçonnerie et le pousse jusqu'aux terres; puis il se retourne à droite et à gauche par deux autres rameaux égaux en longueur à l'épaisseur du mur, et il établit les fourneaux à leurs extrémités et dans la maçonnerie (figure 26).

S'il s'agit seulement de la démolition d'un mur de revêtement ayant des contre-forts, on entre en rameau sur des points de l'escarpe correspondant au milieu de l'intervalle entre deux contre-forts, et l'on pousse les rameaux de retour jusqu'aux centres de ces contre-forts, où l'on place les fourneaux.

Pour déterminer en même temps l'éboulement d'une grande masse de terre, on prolonge le rameau d'entrée dans l'intérieur des terres pour y établir un troisième fourneau.

S'il y a de l'eau dans les fossés, on descend derrière le mur par des puits faits en des points correspondants au milieu de la distance entre deux contre-forts, et, arrivé à la profondeur convenable, on établit les rameaux et les fourneaux.

Par des moyens analogues, on fait les démolitions de toutes les espèces de murs, de tours, de ponts, etc. Quand les maçonneries sont de très-faible épaisseur, ou s'il ne s'agit que d'enfoncer une porte ou de faire une trouée dans une palissade, il suffit d'appuyer contre ces objets une certaine quantité de poudre, de la couvrir avec des sacs à terre et d'y appliquer un saucisson d'une longueur convenable pour pouvoir y mettre le feu sans danger. Enfin les mines peuvent s'employer encore pour détruire un banc de roc sous l'eau quand la profondeur d'eau permet d'avoir recours au procédé suivant :

On descend dans l'eau une cuve sans fond dont les douves, plus longues que la profon-

deur d'eau et retenues par des cercles en fer, peuvent néanmoins glisser les unes contre les autres de manière à suivre aussi exactement que posible les sinuosités de la surface du roc. Quand elle est en place, on en descend une autre semblable, concentrique avec elle et l'enveloppant de manière à laisser entre les deux circonférences un espace qu'on remplit en terre glaise, bien damée, pour faire bâtardeau. On fait ensuite le vide dans la cuve intérieure et le mineur y descend pour creuser un puits. Quand ce dernier est parvenu à la profondeur convenable, il établit un ou deux fourneaux sur deux points opposés, (figure 27, planche 23).

Les mines faites par l'assiégé s'appellent en général *contre-mines*, parce que les mines furent d'abord employées par l'assiégeant pour faire brèches aux escarpes et pour renverser les contrescarpes à travers lesquelles se font les passages de fossé. Alors les assiégés cherchèrent à s'y opposer en établissant sous les contrescarpes des galeries en maçonnerie où l'on pouvait attendre et même prévenir le mineur ennemi; puis à ces galeries on en ajouta d'autres pour aller au-devant de lui; et cela donna l'idée de construire à l'avance un système de défense par les mines sur les fronts les plus exposés aux attaques ou les moins forts. Mais ces travaux, faits en maçonnerie, étant fort coûteux et en même temps éventuels, se bornent généralement à la galerie de contrescarpe, à quelques autres en capitales ou parallèles à ces capitales et à quelques rameaux *d'écoute* partant de ces galeries. En temps de guerre, le mineur y trouve des magasins pour ses approvisionnements, des abris et des points de départ d'où il peut aisément prendre l'offensive sur l'ennemi par des travaux semblables à ceux de ce dernier. Dans beaucoup de places, quelques fronts sont renforcés par des systèmes de mines plus ou moins complets; les figures de la planche 19 présentent un de ces systèmes appliqué dans une place de guerre étrangère.

On donne encore le nom de *contre-puits* à des fourneaux établis à l'avance au-dessus des galeries de l'assiégé et faits de manière que leur explosion n'endommage aucunement ces galeries et n'ait d'action que sur le terrain supérieur.

Pour établir ces fourneaux, la position des galeries étant connue, on creuse un puits, de $0^m,80$ de côté, au-dessus de l'une d'elles; et on le pousse jusqu'à son ciel, dont on écarte ou enlève quelques planches; puis on applique sur ce ciel, et bien horizontalement, un plateau percé d'un trou propre à recevoir une *gaîne*. Cette gaîne, qui est une pièce essentielle du fourneau, a en longueur environ les 6/10 de la distance du ciel de la galerie à la surface du sol. Elle est formée de quatre planches cloués ensemble, formant intérieurement des surfaces parfaitement unies et donnant partout une section carrée de $0^m,12$ de côté. De plus, sur un de ses côtés extérieurs est une planche de même longueur qu'elle et ayant une rainure par laquelle devra passer une fusée porte-feu. On descend cette gaîne, on l'engage dans le trou du plateau, qu'elle doit affleurer exactement, et on la maintient verticale. Cela fait, on comble le puits dont on enlève successivement les bois, et l'on s'arrête à $0^m,45$ au-dessous du sommet de la gaîne pour placer la boîte à poudre. Ici cette boîte n'est pas, comme dans les autres fourneaux, d'une capacité proportionnée à la quantité de poudre qu'elle doit renfermer; elle est beaucoup plus grande; car la charge ne doit pas dépasser l'extrémité de la gaîne et au-dessus de cette dernière il doit encore rester un vide assez grand pour permettre d'effectuer la charge, ainsi qu'il va être dit. D'après cela on donne à cette boîte, intérieurement, $0^m,58$ en carré sur $0^m,63$ de hauteur. Son fond a $0^m,10$ d'épaisseur, en sorte que, lorsqu'elle est en place, le haut de la gaîne dépasse ce fond de $0^m,35$. On continue alors le remplissage du puits, dont on fait disparaître toute trace à la surface du sol.

Le chargement du fourneau, quand il y a lieu de le faire, s'opère par l'intérieur de la galerie en introduisant dans la gaîne un petit vase en cuivre, appelé *chargeoir*, de la contenance de 2^{kil} de poudre, calibré comme sa gaîne, mais terminé à sa partie inférieure par une pyramide dont le sommet est fixé à une tige composée de plusieurs parties articulées et entrant successivement dans la gaîne en poussant le chargeoir jusqu'à ce qu'il la dépasse de toute sa hauteur. A ce moment il culbute autour de son sommet et verse la poudre dans la boîte. On retire et l'on remonte de nouveau le chargeoir rempli jusqu'à ce que le fourneau soit convenablement chargé.

Le bourrage se fait en introduisant dans la gaîne un mandrin en bois de $0^m,15$ de côté et composé de plusieurs morceaux liés l'un à l'autre par leurs extrémités : le morceau supérieur est terminé en pointe par le haut, et le morceau inférieur a la forme d'un T renversé. Quand la pointe touche le couvercle de la boîte à poudre, on arc-boute la partie inférieure contre le sol du rameau au moyen de deux étrésillons posés sur une semelle.

Pour mettre le feu, on prolonge la rainure, placée contre la gaîne, par un petit tube en fer blanc posant sur un auget de conduite d'une fusée ordinaire; et on introduit dans ce

tube une petite fusée dont l'étoupille entre dans l'auget. Quand cette fusée a été allumée par celle de l'auget, elle s'élève dans la botte et retombe sur la poudre, après avoir frappé le couvercle.

Les contre-puits établis convenablement peuvent détruire tous les travaux faits à la surface du sol par l'assiégeant; et, comme ils laissent intactes les galeries inférieures de l'assiégé, ils maintiennent ce dernier en possession du sol après chaque explosion et lui permettent de poursuivre ses travaux contre le mineur ennemi.

DENIÉPORT.

MINE (*Métrologie ancienne*). Le mot μνᾶ, μνάα, dont les Latins ont fait *mina*, n'est point d'origine grecque. Il se rapporte à un radical oriental, hébreu ou chaldaïque (1), qui se trouve, sous des formes diverses, dans les livres bibliques. Le mot et la chose vinrent de l'Orient en Occident par les marchands de la Palestine et de la Phénicie. On peut en faire la remarque, puisque les dénominations de l'unité monétaire, de ses multiples et subdivisions, sont, en général, d'origine grecque : ainsi, τάλαντον, qui déjà dans Homère désigne un certain petit poids d'or; ainsi encore, δραχμή, ὀβολός.

L'unité monétaire des Grecs était, comme on sait, la *drachme*, δραχμή, monnaie *réelle*, valant environ 92 centimes, et du poids légal de 82 $\frac{1}{7}$ grains, ou 4 grammes et 362 milligrammes (2). La drachme était en même temps l'unité de poids, et c'est pourquoi Pollux a pu dire que la *mine* était à la fois un *poids* et une *monnaie*, σταθμοῦ καὶ νομίσματος ὄνομα (IX, 56). La *mine*, μνᾶ, était une *monnaie de compte*, représentant *cent* drachmes, en numéraire ou en poids, c'est-à-dire, ayant, approximativement, une valeur de 92 francs (91 fr. 66c) et un poids de 436 grammes 25 centigrammes. Elle était la *soixantième* partie du *talent*, qui équivalait à 5,500 francs et à 26 kilogrammes 175 grammes.

(1) Comparez l'hébreu *manèh*, et le syriaque *manjo*. *Etymolog. Gudian.* : Μνᾶ· ἀντὶ τοῦ μανή· τῇ γὰρ Ἑβραΐδι ὁ ἀργυροῦς μανὴ καλεῖται. Le copte *amna* et *emna*, que l'on rencontre dans la Traduction du Nouveau Testament, reproduit ce même radical. Cf. Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 80, 217, 221, 229, 233; *Thes. græc. ling.*, H. Steph. édit. Didot, t. V, col. 1104 et 1105; Aug. Böckh, *Metrologische Untersuchungen über Gewichte, Munzfüsse und Masse des Alterthums in ihrem Zusammenhange* (Berlin, 1838; un volume in-8°), p. 34 et 39.

(2) Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines* (octobre 1817), chap. IV, p. 93 et 102; *Eclaircissements historiques faisant suite aux OEuvres de Rollin*, 1825, p. 9 et 20; et encore, t. Ier, p. 497, du MARTEAU de la *Bibliotheca classica latina* de N. E. Lemaire; tableau III.

La base de ces évaluations est un texte de Polybe (XXII, XXVI, 19) où est rapportée une clause expresse du traité d'Antiochus avec les Romains. Il y est dit que le tribut sera payé en *talents* attiques d'argent de bon poids, et que *le talent pèsera juste* QUATRE-VINGTS *livres romaines*, μὴ ἔλαττον δ'ἑλκέτω τὸ τάλαντον λιτρῶν ῥωμαϊκῶν ὀγδοήκοντα. Le poids de la livre romaine étant de 6,160 grains, ou 327 grammes 187 milligrammes, celui du talent attique était, conséquemment, de 327 gr. 187 × 80 = 26 kilogrammes et 175 grammes. A ce compte, la *mine*, soixantième du *talent*, était à la livre romaine dans le rapport de 80 à 60, ou de 4 à 3; ce qui est confirmé par un passage de Galien où il est dit que la *mine attique est de seize onces, et la livre romaine de douze*, d'où il suit que la *mine* était à la livre romaine comme 4 est à 3 (1).

Nous nous bornerons à ces évaluations, qui se rapportent exclusivement à l'époque classique ainsi qu'au numéraire et aux poids attiques, de tous les plus répandus. La valeur de la mine (*monnaie de compte* (2), de même que le talent), subit beaucoup de variations, mais son rapport au talent et à la drachme ne changea point. Ce que Plutarque dit de Solon qu'*il fit la mine de cent drachmes, tandis qu'elle n'était auparavant que de soixante-treize*, doit être entendu, non pas en ce sens que Solon aurait changé le *rapport* de la mine à la drachme, et aurait élevé ce rapport dans la proportion de 73 à 100; mais en ce sens qu'il changea la *valeur* de la drachme et la réduisit dans la proportion de 73 à 100; en sorte que la valeur de la *mine attique*, étant toujours à celle de la drachme comme 100 est à 1, fut, ainsi que celle de la drachme elle-même, diminuée dans la proportion de 100 à 73. Les noms et le rapport des deux grandeurs restèrent invariables, mais *cent* drachmes nouvelles furent prises pour l'équivalent de *soixante-treize* drachmes d'avant Solon; ou, si l'on veut, *cent* drachmes anciennes comptèrent pour *cent trente-sept* nouvelles (3).

La mine *ptolémaïque* ou *alexandrine* était les $\frac{4}{5}$ de la mine attique (4). Pour toutes ces questions difficiles, nous ne pouvons que

(1) *Fuit autem imaginarium numismatis genus, ut talentum*, dit très-bien Henri Estienne, *Thes. græc. ling.*, voc. Μνᾶ, t. V, col. 1104 C, Didot.

(2) Ἑκατὸν γὰρ ἐποίησε δραχμῶν τὴν μνᾶν πρότερον ἑβδομήκοντα καὶ τριῶν οὖσαν. (*Solon.*, XV, 6, pag. 86 d)

(3) Böckh, *Metrologische Untersuchungen*, § IX, p. 114 et 115.

(4) Letronne, à la suite de l'*Aristophane* de Didot, p. 19 et suiv.; ou *Récompense promise*, etc., p. 14; *Journal des Savants*, juin 1828, p. 340.

renvoyer le lecteur aux ouvrages cités dans le cours de cet article.

E. C.

MINERVE (*Mythologie*). *Minerva*, en latin *Minerva*, est le nom d'une divinité latine que les Romains assimilèrent à la déesse grecque Athéné (Ἀθήνη); en sorte que dans le langage habituel on confond la Minerve latine avec l'Athéné hellénique. Athéné apparaît déjà dans Homère; elle est la fille de Jupiter. Suivant un mythe fort ancien, inventé, dit-on, par Stésichore, et rapporté par Pindare (1), mythe auquel on trouve chez les anciens de nombreuses allusions, Athéné était sortie de la tête de Jupiter qu'Héphæstos ou Vulcain ouvrit du tranchant de sa hache. Dans le naturalisme primitif qui sert de fondement à la mythologie grecque, Athéné paraît avoir représenté l'air pur, l'atmosphère. En effet, chez les Aryas, ancêtres des Hindous, la masse de l'air était personnifiée en une divinité que l'on considérait naturellement comme la fille d'Indra, le dieu du firmament. Les Aryas, établis dans l'Asie centrale, ne connaissaient pas l'Océan. Pour eux, l'atmosphère était la source de l'humidité et des eaux. Mais, quand plusieurs des tribus de souche aryenne émigrèrent en Occident, elles appliquèrent bientôt à la mer les idées que leurs ancêtres se faisaient de l'atmosphère. La déesse de l'air pur devint ainsi une déesse des eaux, tout en conservant une partie de son caractère primitif. Athéné, la divinité de l'air pur, que les Grecs avaient tirée de l'Asie, reçut en conséquence le surnom de *Tritogénie* ou de *Tritonia* (Τριτογένεια, Τριτωνίς, Τριτωνία), c'est-à-dire, d'après l'étymologie sanscrite, née des eaux (2); mais le sens du radical *trit* échappant aux Grecs, ils voulurent, suivant leur habitude, en trouver l'explication dans quelque mythe. Plusieurs lacs des contrées helléniques portant, à raison du sens de ce radical, le nom de *Tritonis*, on raconta qu'Athéné avait pris naissance dans un de ces lacs; et le culte de la déesse ayant été porté par les Minyens en Libye (3), la fable s'accrédita qu'Athéné était née dans ce pays au bord d'un lac de ce nom. Le mot *trito* (Τριτώ) signifiant *tête* en dialecte béotien (4), on supposa aussi que le surnom de la déesse était dû à la manière dont Jupiter lui avait donné naissance. L'épithète de déesse aux yeux glauques (γλαυκῶπις), qu'elle reçoit dans Homère, symbolise la mer dont elle était indirectement la personnification.

(1) Pindar. *Olymp.*, VII, 35. Cf. Homer. *Hymn.*, XXVIII, 5.

(2) *Trita âptya*, c'est-à-dire, d'après les Védas, *celui qui est né des eaux*. La racine de ce nom se retrouve dans *Amphitrite*, *Triton*.

(3) C'est ce que répètent Hérodote et Pausanias.

(4) Ttzetzès, *ad Lycophr.*, v. 519.

La personnification de l'humidité qui se cachait sous la figure d'Athéné nous est révélée par les rapports fréquents que la Fable établit entre cette déesse et Poséidon ou le Neptune grec, le dieu des eaux qu'on lui donna parfois pour père (1). A Athènes et à Trézène, on représentait Poséidon et Athéné comme s'étant disputé le patronage de la ville. Le dieu avait fait naître le cheval, et la déesse avait produit l'olivier. Ce dernier bienfait avait, dit-on, valu à Athéné le titre de divinité protectrice de l'Attique, où son culte subsista pendant toute l'antiquité avec un grand éclat. La déesse n'est pas formellement mentionnée dans Homère comme la divinité poliade d'Athènes, mais dans deux passages qui, il est vrai, sont interpolés (2), elle apparaît déjà comme une divinité de la ville aux larges rues.

Athéné était aussi surnommée Pallas (Παλλάς), dont le nom paraît avoir signifié jeune fille (πάλλαξ). C'était plus particulièrement sous ce nom, considéré parfois comme appartenant à une déesse distincte, qu'elle était invoquée en qualité de déesse forte et protectrice, de divinité guerrière. Car la fille de Jupiter, une fois devenue une déesse poliade, chargée de la défense des cités, prit naturellement un caractère guerrier. C'est ainsi qu'à Ilion ou Troie, sa statue, le *palladium*, était tenue pour un talisman auquel le salut de la ville demeurait attaché.

Les Grecs aimaient à personnifier sous des figures tour à tour masculines ou féminines les différents agents de la nature; l'air, considéré comme la source de l'humidité, fut aussi personnifié en un héros ou demi-dieu, le géant Alalcomenès (Ἀλαλκομενής), ainsi appelé parce qu'Athéné recevait un culte particulier dans la ville d'Alalcomène. Cette circonstance qui valait à la déesse le surnom d'Alalcoménie fit aussi transporter au géant le nom de Pallas, sous lequel il était désigné en certains lieux (3).

Déesse de la guerre, Athéné devint naturellement celle du courage, de la vertu guerrière, d'où quelques-uns de ses surnoms (πρόμαχος, ἀλκιμάχη, λαοσσόος). On raconta en conséquence qu'Athéné était sortie toute armée de la tête de Jupiter. Les chars figurant surtout, chez les anciens Grecs, dans les combats, on en attribua l'invention à la déesse, de même que celle de l'art de dompter, de conduire les chevaux et de fabriquer des trompettes de guerre (4). Adorée à Athènes

(1) Herodot., IV, 180; Strabon., IX, p. 397.

(2) *Iliad.*, II, 549; *Odyss.*, VII, 80.

(3) Hesiod. *Theogon.*, 376, 383; Apollodor., I, 6, 2; Pausan., VIII, 2, § 1.

(4) De là ses surnoms de ἱππία, χαλινῖτις, σάλπιγξ.

comme la déesse par excellence, substituée en quelque sorte à Jupiter même, Athéné fut non-seulement invoquée comme la protectrice des guerriers, mais comme la patronne des femmes. A ce titre, elle présidait aux travaux de l'aiguille, de la navette et du fuseau; elle avait inventé, disait-on, l'art de tisser, et de là le surnom d'Ergané (Ἐργάνη), c'est-à-dire *ouvrière*, que les Grecs lui donnaient.

Il n'était pas jusqu'aux laboureurs qui ne l'invoquassent comme leur patronne spéciale (1).

Athéné paraît quelquefois avoir été confondue avec la lune, car on plaçait sur son égide, cuirasse de peau de chèvre qui défendait sa poitrine, la figure de Gorgone (2), dont l'origine est une assimilation de la lune à un visage humain.

Lorsque les idées naturalistes des Grecs allèrent s'épurant, Athéné perdit peu à peu son caractère physique pour revêtir un caractère moral dans la conception duquel se reconnaît encore le principe matériel qui avait donné naissance à la déesse. Personnification de l'air pur, Athéné était toujours représentée comme vierge, n'ayant jamais eu commerce avec aucun dieu; à ce titre elle veillait sur la chasteté des femmes. Peu à peu elle fut conçue comme le type des plus hautes vertus, lesquelles émanent de Jupiter; et c'est dans ce sens que fut entendu le mythe qui la faisait sortir du cerveau du souverain des dieux. Athéné devint la personnification de la pureté et de la sagesse suprême, une sorte de *sophia*, unie à Jupiter, mais distincte en personne de lui. Peu à peu le caractère physique d'Athéné passa au second plan, et la déesse resta par excellence celle de la sagesse. On l'invoquait pour que son divin esprit se répandît sur les délibérations et les conseils de l'État (3).

En sa qualité de divinité de l'air pur, Athéné était invoquée comme une déesse médicale, comme une divinité de la santé; aussi se confondait-elle alors avec Hygie et Pæonia. Le serpent lui était donné pour emblème, comme à Esculape, emblème qu'elle devait aussi dans Athènes à son caractère de divinité topique; car ce reptile était chez les Hellènes la forme sous laquelle on représentait le génie local.

La légende d'Athéné se rattachait aux différents attributs qui lui étaient prêtés. On retrouve dans les mythes où elle apparaît la mise en action des dons et des facultés dont elle était la plus haute expression. Protectrice naturelle du courage et de la vertu, c'est à ce titre qu'on la voit dans la légende d'Hercule favoriser constamment ce héros. Plusieurs des traits de son histoire mythique se rattachent à l'histoire héroïque d'Athènes, sa cité de prédilection. C'est là que s'élevait son temple le plus magnifique, celui qu'on appelait par excellence le sanctuaire de la divinité vierge, le *Parthénon*. A Tégée, elle avait un autre temple auquel était attaché un asile célèbre. En Thessalie, entre Phères et Larisse, un sanctuaire lui était consacré; et elle y recevait le surnom d'*Itonia*. Son culte était également en honneur dans la Béotie; elle constituait une des grandes déesses de Lindos, dans l'île de Rhodes, et antérieurement son culte avait été florissant dans la Mysie et la Lydie.

Ses fêtes étaient somptueuses et solennelles, empreintes d'un haut caractère de sévérité. A Athènes, on y rappelait surtout les bienfaits dont on était redevable à la déesse, la création de l'olivier et l'institution du labourage. Les sacrifices que lui adressaient en commun tous les peuples de l'Attique avaient été le point de départ de fêtes particulières, les plus solennelles entre toutes celles de la déesse, les Panathénées, qui se distinguaient en grandes et en petites : les secondes se célébraient annuellement; les premières, seulement tous les quatre ans. La procession des grandes Panathénées, où l'on offrait un *péplos* à la fille de Jupiter, était une des pompes les plus augustes dont on pût être témoin dans Athènes, et on la trouve figurée sur la frise du Parthénon.

La figure, l'aspect que l'art hellénique donnait à Athéné répondent à la conception élevée que s'en faisaient les Grecs.

Le type le plus achevé des images de cette divinité était la statue chryséléphantine que Phidias avait exécutée pour le Parthénon. A Tégée et à Mantinée, où Athéné était adorée sous le nom d'Aléa, on voyait aussi des simulacres célèbres de la fille de Jupiter. Celui de Tégée, exécuté en ivoire, était l'œuvre du sculpteur Endæos (1), Athéné est toujours représentée, par les Grecs, armée de la lance, coiffée du casque, l'égide sur la poitrine, la tunique longue. Il y a dans ses traits une majesté grave. L'olivier, le serpent, le coq, et surtout le hibou, lui sont donnés pour attributs. Sur les vases peints, on voit souvent la déesse, le bouclier au bras, et la pique au poing; elle darde contre ses ennemis son arme redoutable, et les anciens ai-

(1) D'où son surnom de Βούδεια, Βοαρμία, c'est-à-dire celle qui attèle les bœufs au joug.

(2) Le nom d'Égide paraît aussi avoir fait allusion à la mer, aux rivages (Æges, Ægialée) dont la chèvre (αἴξ) était le symbole. Voy., au SUPPLÉMENT, t. II, l'art. ÉGIDE.

(3) D'où ses surnoms de Βουλαῖα, Ἀγοραῖα, Πολιοῦχος.

(1) Cette statue fut transportée par Auguste à Rome après sa victoire sur Antoine. Pausanias, VIII, 43, § 3; 45, § 1; 47, § 1.

maient à chercher dans ce geste l'explication du nom de Pallas (πάλλω, agiter brandir).

Il est probable que le type donné par les artistes athéniens à la déesse, finit par prévaloir dans toute la Grèce, et que la légende athénienne se substitua en grande partie aux légendes locales. Patronne des Phratries, inspiratice de l'Aréopage et institutrice du tribunal des Éphètes, la fille de Jupiter avait à Athènes un caractère beaucoup plus élevé que dans les autres villes helléniques; et lorsque Athéné fut confondue en Italie avec la déesse étrusque *Mnerfa*, devenue la Minerva des Latins, ce furent surtout les traits de la divinité athénienne qu'on transporta à la figure de Minerve.

En effet, on trouve à Rome Minerve adorée comme la divinité inspiratrice des conseils et dispensatrice de la victoire. Son image se voyait à l'entrée du sénat, et l'on célébrait en son honneur des fêtes, les *Quinquatries*, qui correspondaient comme les Panathénées à une période quaternaire, quoique le retour n'en fût pas quinquennal. Dans le principe, le culte de Minerva n'était pas fort répandu à Rome. Originaire de l'Étrurie, ce culte était surtout florissant à Faléries, d'où il paraît avoir été porté dans la ville éternelle (1). La Minerve étrusque était l'une des trois divinités qui présidaient à la foudre et décélaient chacune leur présence par une nature spéciale d'éclairs. Ses plus anciens sanctuaires à Rome s'élevaient aux sommets des monts Capitolin, Aventin et Cælius, sans doute parce que ces hauteurs étaient plus exposées au feu du ciel. On lui sacrifiait en commun à elle et à Thalna, la Junon étrusque, la seconde des divinités de la foudre, une génisse. On rappelait dans la cérémonies du *tubilustrium* (2), ou bénédiction des trompettes, employées dans les sacrifices, qu'elle avait inventé cet instrument guerrier, circonstance qui donne à penser que l'Athéné *Salpinx* avait avec la déesse étrusque une certaine communauté d'origine, car les Étrusques passaient pour avoir imaginé les trompettes. Présidant à l'intelligence humaine dont l'étymologie de son nom (latin *Mens*; grec, μένος; sanscrit, *manas*) semble indiquer qu'elle était une personnification (3), Minerve se rapproche encore par ce côté de la fille du Jupiter hellénique. On lui retrouve également à Rome le caractère de déesse de la santé, et elle y était adorée sous le surnom de *Medica*. C'était la protectrice des écoles, des occupations domestiques de la matrone; aussi présidait-elle à une foule d'industries dont l'exercice se rattachait aux travaux de la navette, du fuseau et de l'aiguille. Les arts même étaient jusqu'à un certain point sous sa protection; de là le caractère de fêtes des arts et des sciences qui appartenait aux Quinquatries (1). Cette solennité était la fête des écoliers et des maîtres, et, comme nos vacances, elle terminait l'année scholaire. Les professeurs touchaient alors leurs honoraires ou recevaient des présents, qu'on appelait *minerval*, mot de forme étrusque, qui nous décèle l'antiquité de cet usage. Des jeux, des représentations scéniques, prenaient aussi place à l'époque de ces fêtes, qui étaient distinguées, comme les Panathénées, en grandes et en petites; les premières tombaient au mois de mars et les secondes au mois de juin. L'empereur Domitien, qui voulait se faire passer pour un favori de Minerve (2) et avait une grande dévotion pour cette déesse, remplit Rome d'édifices en son honneur, et fit frapper des monnaies à son effigie qui rappelaient celles d'Athènes. Ce fut par ses ordres que s'éleva le temple de Minerve Chalcidice dans une partie de Rome qui a encore conservé le nom de *Minerva*, et où l'on a découvert l'une des plus belles statues que nous possédions de la déesse, la Pallas Giustiniani. Aussi les simulacres de Pallas se multiplièrent-ils singulièrement à l'époque impériale, et nous possédons dans nos musées un grand nombre de statues de la déesse datant de cette époque. On doit citer notamment la Pallas de Velletri, statue colossale, en marbre de Paros, découverte en 1797, sur le territoire de la ville de ce nom, et aujourd'hui au Louvre. La fille de Jupiter est couverte de l'ample péplos, qui est toujours son vêtement caractéristique. Son casque, d'une grande simplicité, rappelle la forme que les anciens Grecs préféraient pour cette coiffure dans les images de la déesse. En général, les Romains, dans la représentation de Minerve, n'ont fait que copier l'Athéné hellénique. Ce sont les mêmes attributs. Ses traits sont sévères, mais doux; sa bouche est fermée.

Athéné et Minerve furent identifiées par les anciens à certaines divinités étrangères dont les caractères offraient avec les siens plusieurs traits de conformité. C'est ainsi que la déesse égyptienne Neith, qui recevait un culte particulier à Saïs, et avait la navette pour emblème, fut, dès l'époque de Platon, rapprochée d'Athéné. A Thèbes, en Béotie, on adorait dans un sanctuaire particulier une

(1) Ovid. *Fast.*, III, 847; Servius, *ad Virgil. Æn.* I, 46; VI, 831; XI, 259.

(2) Varron. *de Ling. lat.*, VI, 17.

(3) De là le surnom de *Memor* qui lui est donné dans certaines inscriptions.

(1) Ovid. *Fast.*, VI, 651.

(2) Sueton. *Domit.*, 15; Quintil. *Instit. orat.*, X, I, 91; Philostrat. *Vit. Apollon.*, VII, 24.

déesse du nom d'*Onca*, Ὄγκα (1), vraisemblablement d'origine phénicienne, et que l'on regardait comme n'étant autre qu'Athéné. Les Romains crurent aussi trouver chez les Gaulois et les Bretons leur Minerve dans certaines divinités topiques. A Rome, la même déesse fut confondue avec *Nério* ou *Nériné*, divinité des Sabins (2).

Il a été dit plus haut que Minerve est mise en rapport dans la mythologie avec Poséidon ou Neptune. Comme divinité des arts ou de l'industrie, elle a des points de contact avec Vulcain. En qualité de divinité de l'atmosphère, siége de l'humidité, que la lune personnifiait dans les idées des anciens, elle est en rapport avec Persée et Méduse ; car c'est dans le temple de Minerve que, suivant Ovide (3), le fils de Danaé osa satisfaire sa passion pour la Gorgone. Comme déesse des combats et de la victoire, elle se trouve parfois associée à Mars (*voy.*, ci-dessus, l'art. MARS), elle accompagne Télémaque, elle patronne Ulysse. Mais dans toutes les légendes, dans tous les contes populaires auxquels elle se trouve associée, elle conserve toujours son caractère sévère et pur, sa physionomie distinctive, et le caprice n'a pas, contrairement à ce qui s'observe pour une foule d'autres divinités, successivement altéré la conception qui lui a donné naissance.

Consultez sur la mythologie de cette déesse :

Creuzer, *Religions de l'antiquité*, traduit et refondu par Guigniaut, t. II, part. II (1835-1849).

A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*. Paris, 1857-1859, 3 vol. in-8°.

Ludwig Prellier, *Römische Mythologie*. Berlin, 1858, in-8°.

Alfred MAURY.

MINEUR se dit, en musique, d'un intervalle, quand il est aussi petit que possible sans devenir faux (*voy.* MAJEUR) ; et aussi du *mode*, quand la tierce élevée sur la tonique est mineure, c'est-à-dire quand elle n'est composée que d'un ton et d'un demi-ton.

MINGRÉLIE (*Géographie*). «On comprend sous le nom de *Mingrélie*, dit M. Dubois de Montpéreux dans la relation de son *Voyage autour du Caucase* (4), les États actuels du prince Dadian, mais ce nom collectif n'est en usage que depuis la prise de possession par les Russes de cette partie de la Transcaucasie. Les indigènes ne connaissaient auparavant pour leur pays que les deux noms particuliers de *Létchekoum* et d'*Odich*. Quant au nom de Mégréli (Mingréliens), il n'a désigné de tout temps que les habitants de ce dernier canton, et signifiait, suivant M. Brosset jeune, les riverains du fleuve Égrissi ou Engour. A ces deux cantons, depuis des siècles, les Dadians ont ajouté une des vallées des Souanes qu'ils se sont soumise. » La haute vallée de la *Tskhénitskali*, rivière qui a ses sources dans un contre-fort du Passmta, avec la vallée du bas Engour ou Ingouri et quelques vallées latérales, telles que la vallée du Nakar, composent précisément la partie des États du Dadian qu'habitent les Souanes, autrement dit le *haut Souaneth* ou *Svaneth*. Au-dessous de Mouri commence le Létchekoum, très-ancien démembrement de l'Iméréthie, qui comprend avec la vallée moyenne de la Tskhénitskali, la vallée du *Ladsanouri*, affluent du Phase, et se trouve ainsi, suivant l'expression de M. de Montpéreux, *faire coin* entre le Souaneth et le Ratcha (vallée du Phase) dont l'Aski, affluent de droite dudit fleuve, le sépare. Quant à l'Odichi, toujours suivant la même autorité, il ne comprendrait que le débouché des hautes vallées, et se composerait par moitiés presque égales d'une plaine basse le long du Phase, et d'un terrain accidenté couvert par les dernières ramifications du haut contre-fort de Ghélembor et de Sakéra. Peu de pays sont mieux arrosés : outre l'Engour, qui le sépare d'un côté du Samourzakhan, la Tskhénitskali, qui le borde de l'autre, et le Phase, qui le traverse dans toute sa longueur, l'Odichi est coupé par cinq autres rivières moins considérables, la *Tchanitskali*, la *Khopi*, la *Tsiva*, la *Tékhouri* et l'*Abacha*, dont les deux premières se jettent immédiatement dans la mer, réunies sous le nom de *Khopi*, tandis que les trois autres sont des affluents du Phase.

Le *Tableau statistique du Caucase* en langue russe, publié en 1835 par M. Oreste Evetski, fait monter la population des Souanes de l'Engour à 30,000 âmes, distribuées sur une étendue de 3,500 verstes, et divise le reste de la Mingrélie, y compris le *Samourzakhan*, en 3 *mouravats* ou districts, auxquels il attribue une population de 68,600 habitants, répartis ainsi qu'il suit :

Mouravat du Létchekoum,	13,600 hab.
Id. de Signaghi.	26,600
Id. de Zoubdidi.	28,400

C'est au dernier que se rattache apparemment le Samourzakhan, récente acquisition des Dadians. — Il ne croît guère que du blé dans le haut Souaneth, avec un peu d'orge et du millet, des oignons, des radis, du tabac. Le bas Souaneth a des vignes. Mais, en général, ce pays est pauvre et n'a guère d'autres ressources que le produit de mines assez abondantes de plomb et de cuivre, que les Souanes savent fondre, tandis qu'ils ignorent, dit-on, l'art de traiter le fer. Il pa-

(1) Pausan., IX, 12, § 1.

(2) J. Lyd. *De Mensib.*, IV, 42; Martian. Capell., I, 3, 1; Plaut. *Trucul.*, II, 6, 34.

(3) *Metamorph.*, IV, 774 et suiv.

(4) Paris 1839, 6 vol. in-8°, avec atlas (t III, p. 5 et suiv.)

rait constant aussi que, de tout temps, la Tskhénitskali a charrié des paillettes d'or, et, à la fin du siècle dernier, les rois d'Imereth en affermaient encore l'exploitation. Les Souanes, ou anciens Lazes, sont de robustes montagnards, vivant frugalement et en paix chez eux; quoique pauvres, ils ne se sont pas laissés aller au brigandage et n'inquiètent pas leurs voisins, mais à la condition de ne pas être inquiétés eux-mêmes. Reineggs, qui a visité leur pays, les peint comme le peuple le plus sale peut-être de tout le Caucase, disparate désagréable avec la beauté de leur type, et avec le luxe de bijoux d'or et d'argent qu'ils aiment à étaler, hommes et femmes. « Leurs maisons, dit-il, consistent en pierres posées à sec ou en treillis enduits de terre, sans fenêtre. Le toit est plat et fait de poutres recouvertes de terre, avec un trou unique au milieu pour le passage de la lumière et de la fumée. Toute la famille se contente d'une seule et même couche, qu'elle partage avec le bétail. Ils ne connaissent pas l'usage des chemises, et portent l'un sur l'autre deux ou trois vêtements étroits, qui ne recouvrent ni la poitrine, ni l'avant-bras, et qui n'atteignent pas le genou, puis un tablier en guise de pantalons et de longues bandes de draps roulés autour des jambes en guise de bas. Enfin un morceau de cuir non tanné, pointu par devant, leur sert de chaussures. Quelques-uns portent sur leurs cheveux hérissés et crépus le bonnet iméréthien, le plus grand nombre va nu-tête : les filles elles-mêmes. Les femmes mariées s'enveloppent la tête d'un linge rouge, qui ne laisse voir qu'un œil. Leur vêtement habituel consiste en un long habit de toile, rouge aussi, boutonné par-devant, sur lequel elles jettent en hiver un voile de drap grossier, un voile de toile rouge en été. Les Souanes possèdent de nombreux troupeaux de chèvres et beaucoup de poules. Ils n'ont point de sel et ne mangent que de la viande rôtie. En hiver, ils ont du pain d'orge mal cuit sous la cendre; ils préfèrent en été une pâte épaisse de millet (*gómi*). Les Souanes de la Tskhénitskali sont encore chrétiens et ont des prêtres et des églises : ils relèvent de l'évêque de Mingrélie. Mais, pour ceux de l'Engour, à peine ont-ils conservé quelques traces de christianisme et savent-ils faire le signe de la croix; ils n'ont ni prêtres, ni églises; aucun d'eux n'a été baptisé. » Quant au Letchékoum et à l'Odichi (ou Mingrélie proprement dite), on les représente comme formant un des plus beaux et des plus riches pays de la terre. « Au physique, dit M. Brosset (1), la Mingrélie est une vaste forêt, assainie seulement par quelques éclaircies; le climat en est doux, mais énervant; la végétation luxuriante aux dépens de l'homme. Ni villes, ni bourgs, ni villages, ni routes n'y témoignent de la présence d'une population agglomérée; partout l'on entend des voix, des cris, un bruit sourd de mouvement, sans apercevoir la cause de ces sons étranges. La vie se cache sous les feuillages épais, on ne la dépiste qu'en suivant des sentiers étroits et tortueux, au bout desquels une maison confortable abrite une famille; celle-ci se relie aux suivantes par d'autres sentiers de même apparence, entrecoupés de palissades en clayonnages; et, quand on a parcouru de la sorte les quelque cent habitations composant un bourg nominal, on le trouve égal en superficie à la capitale d'un grand empire. — Le Mingrélien est grave et peu parleur; la pâleur habituelle de son teint est augmentée par l'encadrement de ces verts ombrages où l'air pénètre à grand'peine et par la couleur jaunâtre du *bachlik* ou couvre-chef, produit de l'industrie et de la teinture domestiques; il semble malade, quoique sain et vigoureux; mou et sans énergie, quoique brave et délicat sur le point d'honneur; rude et peu sociable, quoique affable et hospitalier. On se fait généralement une fausse idée de la Mingrélie, ajoute M. Brosset, l'explorateur officiel de ce curieux pays. Encore sous le coup des récits de Chardin et de quelques autres voyageurs complétement étrangers à la langue et aux mœurs indigènes, les Européens ne croient pas généralement qu'il y ait rien là de grand, de beau ni de bon. Le fait est que la Mingrélie, aujourd'hui, comme il y a sept siècles et plus, est un pays de pur *féodalisme*, mais de féodalisme mitigé par des coutumes ayant force de lois, par une merveilleuse docilité et douceur de caractère du côté du peuple, par une aussi grande condescendance de la part des seigneurs et du prince lui-même. Il n'est pas moins vrai que pour le bon ordre et l'esprit de gouvernement elle tient le troisième rang parmi les souverainetés géorgiennes; car, après le Karthli et le Cakheth, c'est ici que les princes ont régné le plus longtemps (dix-huit ans chacun en moyenne); l'ordre de transmission du pouvoir s'y est maintenu solidement, et n'a été qu'une seule fois interrompu par suite de circonstances accidentelles ou d'attentats. »

On peut voir dans l'exposé historique que M. Dubois de Montpéreux a placé en tête de son II^e^ volume que les rois d'Abkhasie et de Karthli, à l'époque de leur grande puissance, avaient partagé leurs États en grandes satrapies; le Sa-atabago était échu au gouverneur des enfants du roi; l'Égrissi (aujourd'hui Mingrélie) fut le lot du grand échanson, en

(1) *Voyage archéologique en Transcaucasie*; 7^e^ Rapport, p. 3 (Saint-Pétersbourg, 1851, in-8°).

géorgien *dadian* (telle est du moins l'interprétation que Reineggs donne de ce nom, interprété par Chardin dans le sens de *grand justicier*). Le premier dadian connu fut Ghiorghi, qui mourut en 1323, et fut remplacé par son fils Mamia. On doit au célèbre voyageur et orientaliste Schultz la découverte d'une chronique arménienne, que Saint-Martin a traduite, et à laquelle M. Dubois de Montpéreux a emprunté la suite des dadians jusqu'à la fin du dix-septième siècle (1), époque à laquelle les troubles de plus en plus graves de l'Iméreth et de la Mingrélie attirèrent l'intervention ou plutôt les empiétements des Turcs dans le pays. En 1769, sous le prince Katsi-Dadian, on vit pour la première fois les armes des Russes en Mingrélie venir défendre les droits du prince contre la domination turque de plus en plus envahissante. Un traité intervint, en 1774, entre les deux puissances, par lequel la Mingrélie fut reconnue indépendante, et la Turquie dut renoncer au tribut d'esclaves qu'elle levait sur ce malheureux pays. Enfin, en 1804, George Dadian, fils de Katsi, se reconnut définitivement vassal de la Russie, et renonça en même temps au droit de vie et de mort sur ses sujets et à celui de faire la paix ou la guerre de son chef. Du reste, le dadian est toujours autocrate dans ses États, et le gouvernement russe a soigneusement évité jusqu'ici de s'immiscer dans l'administration intérieure d'un pays dont tous les habitants, grands et petits, se montrent si scrupuleux observateurs des mœurs et coutumes de leurs pères.

Les dadians, qui sont tous de grands chasseurs, et toujours par monts et par vaux (2), ont de nombreuses résidences dans les diverses parties de leurs États. Celles du Letchékoum sont : *Laïlache*, palais de bois, qui couronne une terrasse calcaire élevée de près de 1,000 pieds au-dessus du Lansanouri, et jouit d'une vue splendide sur toute la vallée de ce fleuve; *Mouri*, forteresse; également en bois sur l'escarpement d'un rocher qui *écluse* (3) la Tskénitskali; puis dans l'Odichi, *Gortli*, où l'on peut arriver directement de Mouri en franchissant la haute montagne de Koutkmta, maison distante de 2 ou 3 verstes de la Tskénitskali, et située sur une espèce de plateau élevé de 5 à 600 pieds au-dessus de la rivière; *Signaghi*, avec un bazar et une vieille église, dans la plaine du Phase au milieu de bouquets de bois de hêtres; et surtout *Zoubdidi* ou *Zougdid* (1), la vraie et ancienne capitale de la Mingrélie, située sur la Tchékhouchia, affluent de la Zoumi, qui elle-même se jette dans l'Engour, et composée d'une partie ancienne et d'un quartier neuf, création de David-Dadian, avec une église que M. Brosset a décrite comme « un véritable petit bijou byzantin, » et qu'il fait remonter au moins à l'origine de l'indépendance du dadianat (fin du quinzième siècle). A côté de la principale résidence des dadians, nommons le principal siége épiscopal de la Mingrélie, *Martwil* (altération du grec μάρτυρ), situé pourtant dans une vallée différente (celle de l'Abacha), au sommet d'une colline isolée de forme conique, d'où la vue découvre le plus admirable panorama (2) dont on puisse jouir au sud du Caucase.

« D'après la tradition, dit M. Brosset, Égros était frère de Karthlos, conséquemment les deux nations géorgienne et mingrélienne sont sœurs. » Aussitôt, en effet, que la nationalité géorgienne, dont le développement avait été singulièrement favorisé par le double voisinage de l'Arménie et de la Perse, se fut constituée sous le sceptre de Pharnawas, la Mingrélie devint l'un des 8 *éristhawats* géorgiens, l'Engour formant une limite naturelle entre son territoire et celui des Grecs de Colchide. On ne sait rien de bien positif sur la Mingrélie dans les premiers siècles de la monarchie géorgienne, si ce n'est que les Mègres ou Mégrèles furent toujours fidèles au parti national et prêts à repousser par la force les invasions des étrangers, qu'ils furent pourtant convertis au christianisme avant les Géorgiens, au grand déplaisir du roi Aderc, et qu'au cinquième siècle de notre ère ils se formèrent, avec leurs annexes, l'Iméreth et le Gouria en un royaume indépendant, connu dans l'histoire sous le nom de *Lazique*, après quoi, conquis par l'ascendant des armes et de la civilisation grecque, ils devinrent Aphkhazie, et au dixième siècle envahirent à leur tour la Géorgie orientale; mais que dans toutes ces phases, la Mingrélie ne joue qu'un rôle secondaire, celui d'instrument, de matière gouvernable; car ses maîtres lui venaient ou de la Géorgie ou de l'Iméreth, ou du nord-ouest, sans toutefois qu'elle perdît son individualité. » Comme conséquence naturelle de la prééminence perpétuelle de la Géorgie sur la Mingrélie, on peut admettre, avec M. Brosset, que le mingrélien ou géorgien occidental, qui n'a jamais été écrit et ne s'écrit pas, n'est

(1) Voy. t. III, p. 26.

(2) Suivant M. Brosset, *dadian* en georgien se trouve signifier « ils vont et viennent », et beaucoup d'indigènes veulent que cette bizarre étymologie soit la vraie.

(3) C'est le seul mot qui puisse exprimer avec exactitude la manière dont les rivières du Caucase passent à travers les bancs jurassiques, pour arriver des vallées supérieures aux inférieures. Dubois de Montpéreux, t. II, p. 442.

(1) Sur l'étymologie de ce nom, voy. Brosset, *Voyage archéologique en Transcaucasie*; 1e Rapport, p. 20.

(2) Voy. Dubois de Montpéreux, *ouvr. cité*, t. III, p. 46.

qu'une altération du karthli ou géorgien oriental, qui se parle à Tiflis et dans le Cakheth, et que tous les Géorgiens sans exception entendent, Le mingrélien, qui d'ailleurs, toujours suivant M. Brosset, est le seul dialecte connu du géorgien, se compose de trois éléments : le pur géorgien, avec ses racines et ses formes grammaticales ; le géorgien, régulièrement altéré dans ses lettres radicales, voyelles et consonnes, et dans ses terminaisons ; enfin un mélange de mots étrangers, qu'on ne pourrait reconnaître qu'en étudiant les idiomes souane, aphkhaz et tcherkesse. Quoi qu'il en soit de ces divers éléments, « le dialecte mingrélien se distingue par une grande douceur, provenant de voyelles accumulées, de la suppression des consonnes géorgiennes rudes ou de leur permutation fréquente en consonnes plus molles à articuler, enfin de l'emploi de diphthongues pleines et mélodieuses et dans l'abréviation d'un bon nombre de mots. Il règne depuis la Mingrélie jusqu'à Trébizonde, non toutefois sans de grandes variations dans les mots et dans les formes, comme le prouvent les recherches de M. Rosen (1) sur la langue laze, et par là se confirme le fait historique, d'ailleurs incontestable, que tous les riverains de la mer Noire, dans la limite indiquée, ont formé une seule nation, habituellement soumise au même gouvernement, sous les divers noms de Colchide, Lazique, Aphkhazie. Seulement, depuis le treizième siècle, il s'y est constitué plusieurs agrégations politiques, sans autre lien que le langage : l'Odich, le Gouria et le Lazistan musulman (2). »

A. T.

MINIUM (*Technologie*). Cette substance, qui possède une belle couleur rouge, est ordinairement employée pour colorer les papiers de tenture et la cire à cacheter. Comme elle a la propriété de préserver le fer de l'oxydation, on s'en sert pour donner la première couche aux pièces de serrurerie qui doivent être peintes. Elle entre dans la composition des émaux de faïence, et dans celle des vernis des différentes poteries. Elle sert à faire le mastic rouge qui est employé pour luter les joints de certaines pièces des machines. Enfin elle a remplacé presque entièrement, depuis quelques années, la litharge et le massicot dans la fabrication du cristal, du strass et du flint-glass, parce que, d'une part, elle donne à ces verres, outre une puissance réfractive plus considérable et une plus grande limpidité, la propriété de pouvoir être taillés plus aisément, et que, de l'autre, elle a la faculté de faire réussir leur fabrication et mieux et plus aisément.

Le minium est toujours en poudre très-fine. Il n'a ni saveur ni odeur. C'est un composé de deux atomes de protoxyde de plomb et d'un atome de bioxyde du même métal ; sa formule, lorsqu'il est pur, ce qui est rare du reste, car il contient presque toujours quelques traces d'oxyde de cuivre, est donc $2\,PbO + PbO^2$. Ses principales propriétés chimiques sont les suivantes : Il est décomposé par la chaleur en protoxyde de plomb et en oxygène. Lorsqu'on le traite à froid par des acides étendus, il est transformé en protoxyde qui se dissout et en *oxyde puce* ou bioxyde, qui reste insoluble ; mais, lorsque les acides sont bouillants et concentrés, il donne lieu à la formation de sels de protoxyde et à un dégagement d'oxygène. Quand on le met en contact avec le chlore, on obtient du chlorure de plomb, du chlore et de l'eau. Exposé à un courant d'hydrogène, sous l'influence de la chaleur de la lampe à alcool, il est d'abord ramené à l'état de protoxyde, et il peut ensuite être réduit, si on fait durer suffisamment l'opération. Enfin il a la propriété d'attaquer l'argent, en se changeant en protoxyde, lorsqu'on les met tous deux en contact sous l'influence d'une chaleur suffisante.

La fabrication du minium consiste, en principe, à chauffer au contact de l'air du protoxyde de plomb réduit en poudre très-fine. Dans la pratique, elle comprend différentes opérations que nous décrirons avec quelque détail.

Nous avons dit précédemment que la présence de certaines matières étrangères dans le minium, du cuivre, par exemple, pouvait être extrêmement nuisible pour certaines applications de cette substance. La première opération consiste donc à purifier la matière première, le plomb. Généralement les plombs neufs que produisent l'Angleterre, l'Amérique, l'Espagne, la France, etc., sont assez purs pour qu'il soit permis, lorsqu'on les emploie, de se dispenser de cette opération ; mais il n'en est pas de même des vieux plombs ; avec ceux-ci elle est presque toujours indispensable. La purification des plombs mélangés peut être faite par deux moyens différents : le premier, qui est indiqué dans le *Traité de Chimie* de Thenard, consiste à allier le plomb avec un peu d'étain, à le calciner, comme il sera expliqué plus loin, pour produire le protoxyde, et à mettre de côté le premier produit de la calcination qui renferme tout le cuivre et l'étain unis à l'état d'oxydes et mêlés avec plus ou moins d'oxyde de plomb. Le bain métallique qui reste alors ne contient plus rien d'étranger et donne

(1) Voy. les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Berlin* ; décembre 1845.

(2) Sur le Mingrélien, voyez Brosset : *Chronique géorgienne*, p. 135-144, et *Voyage archéologique en Transcaucasie*, 7e Rapport, p. 68-86.

nécessairement un excellent minium. L'autre procédé, qui est conseillé par le rédacteur de l'article MINIUM du *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, est préférable, en ce qu'il donne lieu à un déchet moindre. On fait fondre le plomb dans une chaudière plus profonde que large, et, après l'avoir entretenu en fusion pendant un certain temps, on laisse écouler le tiers supérieur du bain qui renferme les métaux étrangers. Cette partie du contenu de la chaudière est recueillie dans des lingotières et vendue comme du plomb d'une qualité inférieure, mais qui peut cependant être avantageusement employée dans les arts. Quant aux deux autres tiers, ils sont retirés à l'aide de cuillères et portés immédiatement dans l'appareil de calcination.

Cette dernière opération, qui suit immédiament celle de l'épurement du plomb, a pour objet de produire le protoxyde de plomb, ou *massicot*, qui doit être changé en minium par les opérations subséquentes. Elle se fait dans des fours à réverbère d'une forme particulière. Ces fours, qui sont rectangulaires, longs de $1^m,70$, et larges de $2^m,00$, ont deux chauffes placées en long, de chaque côté, à la naissance de la voûte. Chacune des deux chauffes est large de $0^m,35$; elle est séparée de son cendrier par une grille formée de barreaux en fer qui doivent être assez rapprochés les uns des autres pour empêcher le menu charbon d'y passer et assez éloignés cependant pour qu'il ne s'y forme pas d'engorgements capables d'intercepter le passage de l'air. Au-dessus de chaque chauffe se trouve pratiquée dans la paroi verticale du fourneau une ouverture pouvant se fermer au moyen d'une porte de fer et qui sert à y jeter le charbon nécessaire et à régler le feu dans l'appareil. Sur une des deux autres parois verticales est percée une troisième ouverture, munie aussi d'une porte, afin qu'on puisse la fermer lorsqu'il s'agit de ralentir la combustion, et dont l'objet est de permettre d'introduire le plomb dans le four, et à la fumée d'en sortir. Enfin ces trois ouvertures sont situées sous une cheminée commune qui sert à entraîner les produits de la combustion hors de l'atelier.

Lorsqu'on place du combustible dans les chauffes, la flamme s'élève des deux foyers, va frapper la voûte du four et sort par la troisième ouverture dont nous avons parlé ; mais elle n'en sort qu'après avoir communiqué la plus grande partie de sa chaleur à la voûte qui la renvoie au plomb, lequel fond d'abord pour s'oxyder ensuite sous l'influence de la grande quantité d'air non brûlé qui vient se promener à sa surface.

Pour que la calcination se fasse rapidement, il est nécessaire d'agiter continuellement le plomb fondu avec un long râteau en fer dont on fait supporter le manche par un crochet suspendu à une chaîne placée devant l'ouverture du four. On se sert du plein de ce même râteau pour repousser le résultat de l'oxydation à l'extrémité du fourneau. On brasse ensuite ce qui reste de plomb fondu jusqu'à ce qu'une nouvelle quantité d'oxyde se soit produite, et on continue ainsi successivement jusqu'à ce qu'il ne reste plus, sur l'aire du four, qu'une petite quantité de métal qui refuse presque toujours de s'oxyder. Cette petite quantité est réservée pour être jointe au plomb d'une autre opération, et à cet effet on la fait couler dans une cuvette ménagée exprès dans la sole du four, d'où on la retire facilement à l'aide d'une cuillère.

L'oxyde est alors rassemblé en tas à l'extrémité du four. On l'étend à l'aide d'un ringard sur toute la surface de la sole ; puis on le retourne continuellement avec le même outil jusqu'à la fin de la journée, afin d'oxyder les particules de plomb à l'état métallique qu'il pourrait contenir encore, parce qu'elles auraient échappé aux effets de la calcination.

Les opérations qui précèdent demandent à être faites avec beaucoup d'attention ; car il suffirait d'un défaut de soin, même quand elles sont sur le point d'être terminées, pour que l'oxyde produit soit ramené à l'état métallique. Il suffit, en effet, pour que cet accident se produise, qu'on ait poussé le feu de manière à chauffer trop fortement le contenu du fourneau. Lorsqu'elle est complète, on retire du four l'oxyde ou *massicot*, et on procède au broyage.

Cette opération sert à réduire le massicot, qui, lorsqu'il vient d'être formé, est toujours en morceaux plus ou moins gros, en poudre assez fine pour pouvoir s'unir facilement à la nouvelle quantité d'oxygène qu'il a besoin d'absorber pour se convertir en minium. Donc, douze heures environ après l'achèvement de la calcination, on introduit dans le four de grandes cuillers en fer à l'aide desquelles on en retire le massicot qu'on jette dans des seaux qui servent à le transporter au moulin. Mais, comme il est encore alors extrêmement chaud et qu'il est indispensable de le refroidir avant de le broyer, il faut jeter, avant de le transporter, une certaine quantité d'eau sur le contenu des seaux. On le porte ensuite au moulin. Ce dernier est un appareil analogue à celui qu'on emploie pour broyer la *céruse*. Il se compose de deux meules, l'une fixe et l'autre mobile, cette dernière étant surmontée d'une trémie qui sert à introduire entre les deux la matière imbibée d'eau et l'eau nécessaire au broyage. Ces meules sont ordinairement en grès ; on leur donne un diamètre de 1 mètre et une épaisseur de

0m,40 à 0m,30. Cet appareil peut broyer, en 12 heures, de 3 à 400 kil. de matière.

Après le broyage, il est indispensable de tamiser le massicot, afin d'en séparer les grains de plomb qui, malgré tous les soins apportés à la calcination, peuvent encore s'y trouver mélangés, ainsi que les particules d'oxyde qui pourraient avoir échappé à l'action des meules, et seraient ainsi restées trop grosses Le tamisage se fait à l'aide d'un tamis en tissu métallique très-fin qu'on appuie sur deux barres de fer placées sur un tonneau défoncé.

L'oxyde à tamiser se trouve en suspension dans l'eau dont est rempli un tonneau placé près du premier. C'est là que l'ouvrier le prend, au fur et à mesure de l'avancement de son travail, qui consiste à verser l'oxyde sur un tamis et à le faire passer à travers la toile métallique, en agitant modérément. Lorsque tout le contenu du tonneau est tamisé, on attend que l'eau qui se trouve sous le tamis ait laissé déposer tout ce qu'elle contenait en suspension; ensuite on la décante.

Si on examinait alors avec attention le produit du tamisage, on verrait qu'il contient encore quelques particules de plomb; ce qui nécessite une quatrième opération désignée sous le nom de lavage, et qu'il faut nécessairement exécuter pour obtenir un minium exempt de grains métalliques. Elle se fait dans un grand et large baquet où se trouve une roue à palettes, qui sert d'agitateur, et sur une des parois verticales de laquelle sont fixés deux robinets placés à des hauteurs inégales au-dessus du fond. On verse le produit du tamisage dans cet appareil, on achève de l'emplir avec de l'eau, on fait tourner l'agitateur, puis on ouvre le robinet supérieur pour faire écouler le liquide dans un second baquet où on le laisse déposer. Ensuite on ouvre l'autre robinet, et on fait écouler le reste de l'eau dans un troisième baquet où on la laisse également déposer. On recueille alors les dépôts qui se sont formés au fond du second et du troisième tonneau; on les place par parties dans des vases que l'on agite, en les tenant des deux mains, à la partie supérieure d'un quatrième baquet empli d'eau. Les parties les plus fines de l'oxyde se mêlent ainsi à l'eau de ce dernier et vont déposer dans le fond; quant aux plus grosses, qui sont celles qu'on veut séparer, elles restent dans le vase d'où on les extrait, à la fin de l'opération, pour les joindre aux résidus du tamisage, afin de les calciner une seconde fois. Ces résidus ont toujours une certaine valeur, parce qu'ils donnent, lorsqu'ils ont repassé à la calcination, le minium le plus pur et celui qui convient le mieux pour la fabrication des cristaux, par la raison que le lavage leur a enlevé tous les métaux étrangers qui ont, eux, toujours été réduits entièrement à l'état d'oxydes à cause de leur plus grande facilité à s'oxyder.

Lorsque tout ou à peu près tout l'oxyde qui était en suspension dans l'eau du quatrième tonneau a déposé, on décante, on recueille le dépôt dans des terrines en terre, et on le porte dans une étuve disposée pour utiliser la chaleur perdue du fourneau de calcination, où on l'abandonne à lui-même jusqu'à ce qu'il soit complétement desséché. Toutefois, comme la dessiccation l'amène à l'état de galettes ou de morceaux plus ou moins gros, qui est précisément le contraire de celui où il doit se trouver pour pouvoir être transformé facilement en minium, il faut au sortir de l'étuve le pulvériser une seconde fois. Cette deuxième pulvérisation est d'ailleurs beaucoup plus facile à exécuter que la première, parce que les galettes ou morceaux d'oxyde sont composés de particules qui n'ont entre elles aucune liaison, et peuvent être par conséquent très-facilement séparées. Elle se fait ordinairement, soit au moyen d'un lourd cylindre en fonte, qui roule sur une aire plane, soit avec deux cylindres horizontaux, qui tournent en sens contraires, soit enfin à l'aide d'un moulin à meules verticales, analogue à celui qu'on emploie dans la fabrication du chocolat. Quelle que soit d'ailleurs l'espèce d'appareil employé pour ce second broyage, il est une precaution qu'on a toujours soin de prendre; c'est d'envelopper la machine d'une boîte qui empêche la poussière de s'en échapper. Cette dernière tombe au fur et à mesure de la pulvérisation, par un conduit à cet usage, dans une boîte destinée à la recevoir. Quant aux morceaux d'oxyde à réduire en poussière, ils sont introduits dans la machine par une trémie supérieure, qu'on a soin de fermer immédiatement après l'avoir remplie.

Il ne reste plus ensuite à exécuter que l'opération définitive, qui consiste à transformer le massicot en minium. Elle se fait de deux manières: en France, on introduit la matière pulvérisée dans des caisses en fer battu, de la contenance de 7 à 8 kil., qu'on introduit au moyen d'une pelle en fer, dans le fourneau qui vient de servir à la calcination; on ferme les trois ouvertures de ce fourneau et on abandonne l'opération à elle-même pendant 18 à 20 heures. En Angleterre, on se contente d'étendre l'oxyde sur la sole du four, que l'on ferme ensuite pour ne le rouvrir que 24 heures après. Dans l'une ou l'autre méthode, le massicot, sous l'influence de la chaleur du four, absorbe l'oxygène de l'air et passe à l'état de minium; en sorte que la matière, de jaune qu'elle était, lorsqu'on l'a

introduite dans le fourneau, en sort d'un beau rouge. Quelquefois on remet le minium une seconde et une troisième fois au feu; ce qui permet de l'obtenir d'une couleur plus ou moins foncée. On a alors ce qu'on appelle du minium à *plusieurs feux*.

Lorsque le minium est destiné à entrer dans la composition des couleurs, quelque divisé qu'il soit naturellement au sortir du four, on est encore obligé, avant de l'expédier, de le tamiser. On emploie pour cette opération un tamis couvert.

L'expédition du minium doit être faite dans de bons tonneaux où on le tasse très-fort. Cette dernière condition est indispensable pour avoir le moins possible de déchet.

Avec 100 kil. de plomb, on obtient environ 110 kil. de minium. La fabrication peut se faire indistinctement au bois ou au charbon de terre; mais, lorsqu'on emploie le dernier de ces deux combustibles, il est indispensable de disposer les fourneaux de chauffe de manière qu'ils brûlent la fumée très-épaisse que le charbon de terre fournit et qui aurait immanquablement pour effet de réduire l'oxyde.

Dans certaines fabriques de minium, telles, par exemple, que celles qui sont jointes aux usines où on extrait l'argent du plomb, la fabrication se fait avec la litharge provenant de la coupellation; et, dans ce cas, cette dernière est plus économique parce qu'elle n'exige pas une aussi grande consommation de combustible.

Le plomb et la litharge ne sont d'ailleurs pas les seules matières premières qu'on puisse employer; ainsi, on peut avoir recours à la *céruse*, au carbonate de plomb. C'est même le meilleur moyen pour avoir du minium, sinon le plus économique, au moins le plus pur. La seule précaution à prendre est de laver l'oxyde, après la calcination, avec de l'acétate neutre de plomb, afin de dissoudre le protoxyde libre. La *mine orange* du commerce est du minium obtenu par ce procédé.

Le minium du commerce est assez fréquemment falsifié, principalement avec de la brique pilée ou du colcothar ou rouge de fer. Ces fraudes sont faciles à reconnaître. En effet, lorsqu'on chauffe le minium au rouge, il passe toujours à la couleur jaune, tandis que les matières ci-dessus restent toujours rouges, même après avoir été exposées aux températures les plus élevées. Enfin, lorsqu'on traite un minium mélangé de colcothar et d'argile par l'acide chlorhydrique, le minium et le colcothar sont dissous, mais la brique reste inattaquée.

MINOS. (*Mythologie.*) Minos est représenté par les Grecs comme un roi et un législateur de la Crète. Et, en effet, les habitants de cette île attribuaient à un personnage ainsi appelé l'établissement de leurs lois et de leur société. Suivant une légende qui apparaît déjà dans Homère, Minos devint, après sa mort, juge des enfers, et c'est à ce titre qu'on le donne pour frère à Rhadamanthe, lequel était investi des mêmes fonctions. Mais le caractère tout humain qu'offre ce personnage dans les traditions grecques n'implique en aucune façon sa réalité historique. Les Hellènes avaient transformé effectivement en héros ou en rois des temps primitifs, des divinités où se personnifiaient les forces de la nature, des êtres mythiques dont la notion leur avait été apportée d'Asie. Minos paraît précisément rentrer dans ce cas, et l'on reconnaît en lui une reproduction du Yama de la religion védique, du Manou des traditions hindoues. Comme Yama, Minos est le roi et le juge des enfers; comme Manou, il est le premier législateur de l'humanité. On discerne dans sa légende divers traits qui rappellent les fables des premiers Aryas. Il semble aussi que sur ce premier fonds aryen, se greffa l'idée d'une personnification solaire et calendaire; c'est ce que rappellent les neuf années (ἐννέωρος) durant lesquelles on le faisait régner à Gnosse (1). Ces neuf années étaient celles d'un cycle solaire. A la figure de Minos, toujours représenté soucieux et refrogné, ὀλοόφρων (2), comme celle de Yama, se sont rattachés, sans aucun doute, des traits empruntés à l'histoire de la Crète; et les lois de Minos elles-mêmes constituaient bien réellement un antique code dont s'était inspiré Lycurgue. Les Grecs, ayant fait de Minos un personnage réel, le rattachèrent naturellement, par des liens de parenté, à d'autres héros qui étaient comme les types des anciennes populations helléniques. On lui donna pour fils Deucalion et pour frère Sarpédon (3). Ainsi que tous les grands héros, il eut pour père Jupiter. Sa mère était, au dire des poëtes, Europe, personnification de la lune, qui ouvre tout un cortége de déesses lunaires, liées étroitement à sa légende. Ariadne est, en effet, une autre personnification de la lune, et Pasiphaé, qu'il avait prise, dit-on, pour épouse, offre encore le même caractère. Enfin le Minotaure, né des monstrueuses amours de Pasiphaé, doit son origine à la triple association des idées de lune, de taureau et de Minos. Sans doute le nom de ce dernier, qui se rapproche de celui de la lune chez les Grecs et les populations de l'Asie Mineure, Μήν, avait été l'un des motifs de cette curieuse association. La diversité des généalogies prêtées par les poëtes à Minos, conduisit, lorsque l'anthroponmor-

(1) *Odyss.*, XIX, 172.
(2) *Odyss*, XI 322.
(3) Apollodor., III, 1, 1.

phisme eut complétement envahi la mythologie, à reconnaître deux personnages de ce nom : l'un, fils de Jupiter, l'autre, petit-fils du même dieu et né de l'union de Lycaste et d'Ida. Il est facile de reconnaître, dans ce second Minos, une personnification purement géographique, destinée à mettre en relief l'origine crétoise de Minos. C'est à ce second Minos que les mythographes des derniers temps rattachèrent comme enfants Deucalion, Glaucus, Androgée, Ariadne et Phèdre, nouvelle personnification de la lune. Enfin, suivant une légende, qui n'était vraisemblablement pas d'une origine bien ancienne et avait peut-être pris naissance en Sicile, Minos s'étant mis à la poursuite de Dédale, par l'industrie duquel les amours de Pasiphaé avaient été favorisées, se rendit dans cette île, où il périt d'une mort violente (1). Telle ne devait pas être la tradition primitive, puisque l'on montrait dans la Crète son tombeau (2).

Preller, *Griechische Mythologie*, t. I.

ALFRED MAURY.

MINSK (*Histoire* et *Géographie*) chef-lieu du gouvernement de ce nom dans la Russie occidentale. Population, 22,000 habitants.

Cette ville, dont on ignore complétement l'origine, dépendait de la principauté des Polosks au commencement du onzième siècle (1006). Izias Law, Sviatoslaw et Vsevolod, fils du grand-duc de Moscovie Iaroslaw, enlevèrent à Vsevolod Briat Chislavitch, prince des Polosks, la ville de Minsk, en passèrent les habitants au fil de l'épée et distribuèrent comme esclaves les femmes et les enfants aux guerriers qui les avaient accompagnés. Soumis pendant près d'un siècle au pouvoir des princes moscovites, Minsk fut réuni, en 1104, au territoire des Polosks par suite de la nomination de Gleb Vseslavicht, son chef, au duché des Polosks. Deux ans plus tard Gleb soutint une guerre violente contre le grand-duc Vladimir. Ce prince, s'étant rendu maître d'Orcha et de Droutsk, enferma Gleb dans Matislaw et l'obligea de se soumettre à discrétion. Sous le gouvernement polonais, Minsk était le chef-lieu d'un palatinat et d'un district, le siége d'un palatin, d'un castellan, d'un staroste, d'un grod, d'une dictine, et, tous les deux ans, du grand tribunal de la Lithuanie. De plus, les Jésuites y avaient établi un de leurs colléges les plus importants.

Les armées moscovites, ayant envahi le duché de Polosks en 1654, en furent d'abord repoussées; mais, en 1656, le peu d'accord qui régnait entre les chefs chargés de défendre le grand-duché fut cause que Minsk tomba au pouvoir du czar. Une trêve conclue peu de temps après sous la médiation de l'Autriche lui assura la possession de cette ville importante; et depuis lors elle n'a jamais cessé de faire partie de l'empire moscovite. L'occupation de cette ville, située sur la route de Varsovie à Smolensk, et les fortifications que les Russes y avaient élevées contribuèrent puissamment à leur assurer la victoire lorsque l'armée française éprouva la sanglante défaite de la Bérésina.

Minsk, située au milieu de vastes forêts sur la Svistoche, affluent de la Bérésina, est la résidence d'un archevêque de la religion grecque, qui prend le titre d'archevêque de Minsk et de Lithuanie, archimandrite de Sloutsk et coadjuteur de Kiew. On y trouve aussi un archevêque de la religion catholique, un séminaire ecclésiastique, une assez belle cathédrale, un gymnase et un théâtre.

Le gouvernement de Minsk, organisé en 1793 après le partage de la Pologne, est borné au nord et au nord-est par le gouvernement de Vitebsk, au sud par celui de Volhynie, à l'est par ceux de Mohilev et de Tchernigov, à l'ouest par ceux de Grodno et de Vilna. Ce gouvernement, très-étendu du nord au sud, comprend une superficie évaluée à 30,200 milles carrés. Sa population s'élève à près de 1,200,000 habitants.

Les principales rivières sont la Bérésina, le Pripetz, la Chara, la Villie, le Niémen et l'Oulla, qui y prennent leur source. La population se compose d'un mélange de Moscovites, de Slaves, de telle sorte que les deux religions ont un nombre à peu près égal de sectateurs. On y trouve aussi un certain nombre de juifs. Le gouvernement est partagé en dix districts dont les principales villes sont Minsk, capitale du gouvernement; Bobrouisk, ville forte, qui défend la ligne d'intervalle entre la Duna et le Dniéper; Sloutsk, jadis chef-lieu de principauté, célèbre par la victoire remportée par les Tartares sur les Polonais sous le règne de Sigismond I^er^. Cette ville, dont la population est de 4,500 habitants, a été brûlée en 1774; Pinsk, située au centre de plusieurs routes, donne son nom à des marécages, les plus vastes de l'Europe, qui sont traversés par le Pripetz. Trois sentiers étroits sont les seuls moyens de communication au milieu de forêts inondées et impraticables. Pinsk, qui avait une plus grande importance sous les Polonais, n'a plus maintenant qu'une population de 4,000 habitants; Nesvige Disna, sur la rivière de ce nom, Drouïa, Mozyre, Borisof. L'occupation de cette place par les Russes obligea les Français de chercher le passage de Studzianka, où ils triomphèrent sur les deux rives, le 26 novembre 1812.

Le principal commerce du pays consiste en bois; mais, à cause de la difficulté du

(1) Hérodote, VII, 170; Strabon, VI, p. 273-279; Pausan., VII, c. IV, § 5.

(2) *Schol. ad Callimach., Hymn. in Jov.*, VIII.

transport, les forêts y sont moins exploitées que dans les gouvernements voisins ; et ces entraves, que la nature apporte à l'industrie et que le travail des hommes n'a pu encore aplanir, ont nui à l'accroissement de la population.

Schnitzler (J. H.), *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*. Strasbourg et Saint-Pétersbourg, 1829, gr. in-12.

Vsevolojsky (N. S.), *Dictionnaire géographique et historique de l'empire russe, augmenté d'un supplément qui contient le royaume de Pologne, etc...* 3e édit.; Saint-Pétersbourg, 1832, 2 vol. in-8°.

STARK.

MISSION. Ce mot, qui vient du latin *missio*, *envoi*, a plusieurs significations. On l'entend d'abord dans le sens de *commission*, de *pouvoir* de prêcher l'Évangile aux peuples qui ne sont pas encore éclairés des lumières du christianisme. Ce mot signifie aussi une suite de prédications faites, en pays chrétien, pour éclairer les fidèles et ranimer leur piété.

Nous ne le prenons ici que dans le premier sens, et nous ne nous occuperons que des missions en pays infidèles.

Dès l'origine du christianisme, les apôtres se répandirent dans les diverses contrées du monde, suivant l'ordre que Jésus-Christ leur en avait donné en leur disant : « Allez, instruisez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit... comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. » Les apôtres s'associèrent bientôt des hommes zélés qui partagèrent leurs travaux ; dès la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, l'Évangile était annoncé dans la plupart des contrées alors connues, et ses lois étaient suivies par des peuples entiers.

Dieu parlait au monde par la bouche des premiers missionnaires du christianisme; ils annonçaient l'Évangile dans toute sa vérité, et ils donnaient l'exemple, par leur vie tout apostolique, des vertus qu'ils faisaient connaître au monde.

La grâce et les prodiges qui accompagnaient leur prédication pénétrèrent les cœurs et soumirent les esprits : le monde devint chrétien.

Depuis la prédication apostolique, le prosélytisme ne disparut pas de l'Église.

Au deuxième siècle, des ouvriers évangéliques, ayant Pothin à leur tête, abordaient sur les bords du Rhône et fondaient les églises de Vienne et de Lyon.

Vers le milieu du troisième siècle, Denys venait fonder l'église de Paris. Ses disciples parcoururent les villes des environs et y établirent des chrétientés. Un grand nombre d'églises d'Occident remontent aux premiers siècles chrétiens.

Au cinquième siècle, Martin s'attacha surtout à l'évangélisation des campagnes, où le polythéisme s'était réfugié comme dans son dernier asile, à l'abri de l'ignorance et des superstitions. Son exemple fut suivi. Des prêtres zélés quittèrent les villes où les églises avaient d'abord été établies, et se répandirent dans les campagnes, qui furent bientôt éclairées des lumières du christianisme.

Lorsque les barbares se furent implantés dans l'Empire romain, de nouvelles missions furent organisées de toutes parts. Les plus remarquables sont celles de Remy, chez les Francs ; d'Augustin, chez les Saxons ; de Boniface, chez les peuples divers de l'Allemagne. La Suède et le Danemark étaient visités par les missionnaires chrétiens dès le neuvième siècle ; au dixième, la Pologne, les plages les plus reculées de la Norvége et de la Russie apprenaient la *bonne nouvelle*, dont le règne s'étendait en même temps sur les deux rives du Danube.

Du côté de l'Orient l'Évangile avait moins de succès. Cependant l'Inde, la Chine et la Tartarie furent visitées, dès les premiers siècles, par des missionnaires appartenant aux églises orientales, grecques ou arméniennes.

La découverte de l'Amérique et de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance imprimèrent, au seizième siècle, un nouvel élan aux missions chrétiennes. Pendant le moyen âge, quelques membres des Ordres fondés par Dominique et par François avaient bien entrepris quelques excursions dans les contrées occidentales ; mais leurs efforts, isolés, traversés par mille difficultés, n'avaient pas obtenu de grands résultats. Lorsque des armées espagnoles et portugaises eurent aplani les premières difficultés pour aborder dans les contrées nouvellement découvertes, une foule de missionnaires, dominicains, franciscains, augustins, partirent et cherchèrent à établir des chrétientés.

Malheureusement l'amour des richesses s'empara de la plupart de ces moines, qui songèrent plutôt à s'enrichir qu'à gagner des âmes à Jésus-Christ. L'exemple des conquérants qui leur avaient ouvert les voies fut contagieux ; tels qui étaient peut-être partis avec des intentions pures et évangéliques devinrent des hommes âpres au gain, dévorés d'ambition ; ils allèrent jusqu'à se montrer partisans des cruautés inouïes exercées contre les indigènes par les Espagnols et les Portugais. Quelques hommes vraiment chrétiens élevèrent la voix ; tout le monde connaît les touchantes réclamations de Lazes-Cases ; mais ces apôtres étaient rares, et leur voix était étouffée.

Ignace de Loyola ayant alors fondé la Compagnie des Jésuites, on espéra que ces prêtres, dans la ferveur de leur institution, seraient de vrais apôtres pour le nouveau

monde. François Xavier partit pour les Indes; il parcourut une immense étendue de pays : sa vie pure et vraiment apostolique est digne d'admiration. On regrette seulement que, dominé par les préjugés de son temps et de son pays, il ait été le premier instigateur de l'établissement de l'Inquisition de Goa. Si ce tribunal ne peut être considéré que comme une institution antichrétienne, en Europe, où il avait pour mission de rechercher et de punir ceux qui n'obéissaient pas aux lois ou aux dogmes de l'Église, à plus forte raison mérite-t-il la réprobation, dans un pays où il s'attribuait la mission de brûler de pauvres sauvages, baptisés à la hâte et sous la pression des armées étrangères, lorsqu'ils retournaient au culte de leurs pères, et qu'ils profitaient d'une lueur de liberté pour obéir à leurs convictions. La charité chrétienne ne voulait-elle pas que l'on combattît autrement que par les bûchers les croyances antiques qui s'étaient comme identifiées avec l'esprit des indigènes par suite d'une éducation traditionnelle qui remontait à la plus haute antiquité ? Les missionnaires, et surtout les Jésuites, traitaient les indigènes avec une dureté qui devait nécessairement les éloigner de la religion qu'ils prêchaient. De plus, parmi les missionnaires de la Compagnie des Jésuites, la plupart n'étaient que des marchands et des spéculateurs qui ne songeaient qu'à accumuler des richesses. La Compagnie avait aux îles Philippines un vaste entrepôt pour son commerce de l'Amérique et des Indes; des trésors énormes en étaient sans cesse dirigés sur l'Espagne et sur Rome. En outre, de brillants et fallacieux bulletins publiés sous le titre de *Lettres édifiantes et curieuses*, étaient répandus chez les catholiques d'Europe, dans le but de les engager à soutenir les missions de leurs libéralités. On se gardait bien d'y parler de commerce ou de spéculations industrielles; tous les Jésuites missionnaires y étaient peints comme des hommes de Dieu, brûlants du désir du martyre, affrontant tous les dangers pour gagner des âmes à l'Évangile; des succès étonnants y étaient proclamés. On eût cru, en lisant ces *Lettres*, que le christianisme était plus florissant dans le nouveau monde et en Orient qu'en Europe. Les missionnaires des autres Ordres religieux, les vicaires et visiteurs apostoliques, ont attesté que les *Lettres édifiantes et curieuses* des Jésuites ne contiennent que des récits mensongers, composés dans le but de soutirer l'argent des catholiques pieux, afin d'enrichir la Compagnie. Ils accusent en outre les Jésuites d'avoir fait aux autres missionnaires une guerre incessante, afin de se débarrasser des témoins de leurs mensonges et de leurs désordres.

Il est certain que les résultats dont firent tant de bruit les *Lettres édifiantes et curieuses* n'ont jamais été obtenus. Les missionnaires parvenaient à grand'peine à rassembler autour d'eux quelques personnes plus ou moins éclairées, à les réunir, à les prêcher; mais jamais il n'a été vrai que les chrétiens fussent nombreux dans les pays de mission. Encore aujourd'hui, malgré les efforts continuels de nombreux missionnaires, les contrées orientales de l'Amérique ne contiennent qu'un bien petit nombre d'indigènes qui aient embrassé le christianisme.

Les missions catholiques n'ont donc pas eu de résultat. On pourrait indiquer bien des raisons de l'inutilité des efforts qui ont été tentés. Les vices des missionnaires et leurs discussions intestines furent les principales, aux dix-septième et dix-huitième siècles. Les cruautés des conquérants éloignèrent leurs victimes d'une religion qui était professée par des bourreaux. Comme les missionnaires qui avaient suivi ces conquérants appartenaient à la même race qu'eux, ils étaient naturellement suspects à ceux qu'ils entreprenaient de convertir au christianisme. Enfin les préjugés nationaux sont plus forts chez les peuples non civilisés qui ont reçu toutes leurs idées par tradition, et qui poussent le respect de leurs ancêtres jusqu'à une sorte de culte. De nos jours, malgré le mélange des indigènes avec les Européens, et malgré les idées chrétiennes, nécessairement répandues par cette fusion, les indigènes conservent la plupart de leurs préjugés, et montrent plus d'opposition que de sympathie pour l'enseignement des missionnaires. En Orient surtout, où les nationalités se sont conservées, il règne, contre les Occidentaux, une antipathie tellement profonde que les missionnaires sont considérés comme des apôtres de barbarie et d'erreur.

Malgré le peu de résultat des missions, on ne néglige rien, dans l'Église, pour les soutenir, et l'on possède plusieurs établissements dans le but de les alimenter d'ouvriers évangéliques. Le premier de ces établissements est le *Collége de la Propagande*, à Rome, fondé en 1622 par Grégoire XV. Cet établissement est sous la direction d'une congrégation de treize cardinaux. Ses archives contiennent une foule de mémoires et de lettres concernant les missions. Nous en avons fait connaître plusieurs dans notre *Histoire des Jésuites*, afin d'établir la vérité vraie sur les missionnaires de cette Compagnie.

Le *Séminaire des Missions étrangères*, à Paris, est le second établissement catholique ayant les missions pour objet. Il fut fondé en 1663 par le père Bernard de Sainte-Thérèse, carme déchaussé, évêque de Babylone.

Plusieurs contrées catholiques ont des établissements analogues.

En 1717, Clément XI ordonna aux supérieurs des principaux Ordres religieux de destiner une partie de leurs membres aux missions étrangères. Les Carmes et les Capucins surtout obéirent aux ordres du pape. Aujourd'hui ce sont les Jésuites, les disciples de saint Vincent de Paul connus sous le nom de Lazaristes, et les élèves du *Séminaire des Missions étrangères* qui sont les plus répandus dans les pays infidèles.

On publie, sur leurs missions, les *Annales de la propagation de la foi*, recueil très-peu sûr et rédigé, en grande partie, à Lyon et à Paris, sous le nom des missionnaires. Ces *Annales* font suite aux *Lettres édifiantes* des Jésuites, et sont malheureusement rédigées dans le même esprit. On ne peut pas juger des missions par ces ouvrages, malgré les pièces estimables qu'ils peuvent parfois contenir. Le respect de la vérité exige qu'on les compare avec les principaux ouvrages qui ont été publiés en sens contraire. Tels sont les *Mémoires* du père Norbert, capucin; les ouvrages des dominicains Orfanel, Navarette et autres; les *Mémoires* présentés à la Cour de Rome par les prêtres du séminaire des Missions étrangères; et les récits des voyageurs les plus consciencieux. Nous avons réuni une foule de pièces intéressantes sur la question des Missions, au t. II de notre *Histoire des Jésuites*.

L'abbé GUETTÉE.

MISSOURI (*Géographie*). Le Missouri, cet immense affluent du Mississipi, se forme vers 45° 28′ de latitude nord, 112° de longitude ouest, à l'extrémité occidentale du territoire de même nom, à 90 myriamètres de l'océan Pacifique et à moins d'une lieue des sources de la rivière Columbia, tributaire de cet océan, par la réunion de trois rivières descendues du versant oriental des montagnes Rocheuses. Le capitaine Lewis chargé, ainsi que le capitaine Clarke (1), par le gouvernement des États-Unis, de 1804 à 1806, d'explorer la source du Missouri, donna à ces trois rivières, en l'honneur de trois grands hommes d'État américains, les noms de *Jefferson*, *Maddison* et *Gallatin* : on hésite encore à prononcer qui, du Jefferson (bras occidental) ou du Gallatin (bras oriental), est le vrai Missouri. — Le fleuve se dirige d'abord à peu près vers le nord, puis vers l'est, et, après un parcours de 130 myriamètres, reçoit, par le 48e degré de latitude, sur la rive droite, le *Yellow-Stone*, dont les sources sont de 2 degrés plus méridionales que celles du Missouri lui-même. Un peu plus bas, il décrit au sud-est un grand coude de 40 myriamètres de développement, qui l'amène au milieu des villages des Indiens Mandans; de là il coule au midi, puis à l'est-sud-est jusqu'au fort Calhoun, où il reprend la direction sud-est, reçoit la *Platte* et le *Kanzas*, et par un nouveau détour vers l'est sud-est vient se joindre par la droite au Mississipi, à 20 kilomètres au-dessus de Saint-Louis, par 38° 52′ de latitude nord et 92° 20′ de longitude ouest, après un cours de 370 myriamètres.

Aucun des affluents du côté gauche du Missouri n'est considérable; un seul, le *Jacques* ou *rivière des Yanktons*, occupe une vallée de 40 myriamètres de long. Les autres sont la *Maria*, le *Milk-river*, le *White-Earth-river* ou *rivière de l'Argile blanche*, le *Sioux* et la *Grande Rivière*. Parmi les affluents de droite, lesquels sont en nombre infini, il y a des cours d'eau très-considérables, notamment le *Boulet-de-Canon* (*Canon Ball riv.*) le *Wetawhoo*, le *Sarwarcana*, le *Yellow-Stone*, le *Petit Missouri*, la *Chayenne*, la *rivière des Tétons*, le *White-river*, *la Rapide* ou *Rivière qui court*, la *Grande Rivière*, le *Charitas*, la *Gasconnade*, et surtout la *Platte*, le *Kanzas* et l'*Osage*, dont les vallées, dirigées de l'ouest à l'est, sont longues de 100 à 120 myriamètres, déduction faite des sinuosités. « Comme tous les cours d'eau du bassin du Mississipi, dit M. Michel Chevalier (1), ces rivières sont généralement exemptes de cataractes et même de rapides, excepté dans le voisinage de leurs sources, il s'en faut cependant qu'elles soient toutes navigables. La Platte, par exemple, est sans profondeur; ses eaux, étendues dans un lit fort large, disparaissent presque complétement dans les sables durant l'été. Le Kanzas ne peut être remonté avec de forts bateaux que pendant les crues et seulement à 25 ou 30 myriamètres. L'Osage, enfin, est navigable sur un espace de 100 myriamètres, mais seulement pour de petites embarcations. Tous ces affluents, du reste, ont, comme le Missouri, une vitesse considérable, sauf pendant la sécheresse. En tenant compte de tous ces affluents, on voit que les sources du Missouri occupent un espace de 8 degrés de latitude dans les montagnes Rocheuses. C'est comme si un seul fleuve desservait une chaîne de montagnes deux fois longue comme les Pyrénées et presque aussi élevée que les Alpes. Ce fait seul suffit à donner une idée de la masse d'eau qui doit s'écouler par le Missouri et de l'ap-

(1) Voy. *Travels to the source of the Missouri river and across the American continent to the Pacific ocean*, etc; London, 1814, in-4°; et la Relation française du même Voyage; Paris, 1810, in-8°.

(1) *Histoire et description des voies de communication aux États-Unis* (Paris, 1840, in-4°), t. I, p. 71.

provisionnement qu'il apporte au Mississipi.» Cet immense bassin, circonscrit à l'ouest et au sud-ouest) par les monts Rocheux, au sud par les hauteurs peu remarquables, au sud-est par les monts Ozark, au nord-est par le coteau de la Prairie, et au nord par des hauteurs encore mal figurées sur les cartes, a 500 lieues du nord-ouest au sud-est, et environ 200 lieues dans sa plus grande largeur.

Le Missouri forme de nombreuses sinuosités, dont la plus remarquable, située vers 43° 35′ de latitude nord, a reçu le nom de *Grand Détour*. Il est très-rapide, très-large en maints endroits de son cours, sans pourtant atteindre jamais cette largeur extraordinaire qui donne au Saint-Laurent l'apparence d'un lac; son lit est plein de sables mouvants; et ses eaux charrient le plus souvent d'immenses troncs d'arbres; toutefois la navigation n'y trouve pas d'obstacle sérieux, et les bateaux à vapeur peuvent remonter d'un trait dans le Missouri à plus de 500 myriamètres depuis la mer, et jusqu'à 111° 20′ de longitude (confluent du Yellow-Stone), Mais là de grandes cataractes, au nombre de trois, réunies à sa sortie des montagnes, entre les confluents des rivières *Dearbonne* et *Marie*, dans un intervalle de 28 kilomètres seulement, interrompent absolument la navigation.

« Ces chutes s'étendent à une distance d'environ 12 milles, et la largeur moyenne de la rivière varie, dans cet intervalle, de 280 à 550 mètres. La principale chute a 80 pieds de hauteur perpendiculaire, et 800 de largeur. Des rochers d'une centaine de pieds de haut s'élèvent sur les deux côtés; à gauche, l'eau se précipite dans un abîme au bas du roc; le reste de la cataracte, hérissé de blocs saillants, ne tombe pas en masse, mais il n'en est pas moins beau; c'est une masse d'écume de 550 pieds de large sur 220 de haut, qui se forme et se disperse sans cesse, et qui, frappée des rayons du soleil, reflète toutes les couleurs brillantes de l'arc-en-ciel. Entre les trois chutes principales, il s'en élève beaucoup d'autres plus petites, ainsi que des pentes très-rapides qui dominent successivement les unes sur les autres, en sorte que la différence de niveau entre la première et la dernière cataracte est de 120 mètres. »

L'aspect de la vallée du Missouri, tant qu'il coule au milieu des montagnes et qu'il n'a pas encore franchi le défilé, que Clarke et Lewis ont nommé les *Pyles des monts Rocheux* (46° 46′ 50″), contraste avec celui de l'immense étendue de pays qu'il traverse pour atteindre la mer. Autant cette haute vallée est imposante et pittoresque, autant les vallées moyenne et inférieure sont tristes, nues, sablonneuses et arides. A partir du confluent de la Platte, en remontant, les bois cessent entièrement, même sur la bande d'alluvion d'une demi-lieue de largeur environ, qui borde le fleuve à droite et à gauche; et l'œil ne découvre plus de toutes parts qu'une surface inculte et dépouillée. « Il n'y a même pas de marécages et d'eaux stagnantes pour rompre la désespérante uniformité de ces déserts. Pendant l'été, la plupart de ses affluents mis presque à sec le laissent seul se dérouler dans ces contrées désolées. » La seule richesse de cette vallée du Missouri, qui, sur une surface de 135,457,000 hectares, n'offre guère qu'un quart de terres cultivables, paraît être, au rapport de M. Bradbury, le plus célèbre des explorateurs du cours du Missouri, après Clarke et Lewis, le grand nombre d'affleurements ou de lits de charbon qui se présentent sur les bords du fleuve. Les principaux établissements échelonnés sur le cours du Missouri, sont le *Fort Independence*, véritable point de départ pour la Californie, situé à 400 milles au-dessus de Saint-Louis, le poste militaire de *Council-Bluff*, le Fort *Mandan*, et plus bas les villes de *Franklin*, de *Jefferson* et de *Saint-Charles*, et les principales tribus riveraines sont les Manataris, les Awahawasles Mandans, les Chayennes, les Sioux, les Panis et les Missouris, dont Clarke, Lewis et Perrin du Lac (1), ont longuement décrit les mœurs, et sur lesquels le R. P. de Smet, missionnaire de la Compagnie de Jésus, a récemment publié des renseignements statistiques du plus haut intérêt (2).

Bibliographie : La description la plus complète et la plus méthodique qui existe du cours et du bassin du Missouri se trouve dans la *Description statistique, historique et politique des États-Unis de l'Amérique septentrionale*, par D. B. Warden (t. I, p. 129-164).

Voy. encore Timothy Flint : *The history and geography of the Mississipy Valley*, etc. (seconde édition. Cincinnati, 1832, 2 vol. in-8°), t. I, p. 300 et suiv.

Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle*, t. II, livre 179.

A. T.

MITRE (*Archéologie*). Le mot mitre désigne une espèce de bonnet pointu et fendu par le haut que portent les évêques catholiques dans les cérémonies religieuses. Le nom de cette coiffure était en latin *mitra*, mot emprunté au grec μίτρα et qui est dérivé de μίτος, *fil*, *trame*. Dans le principe, ce terme mitre s'appliquait, en Grèce, à une espèce de bandeau tissé ou de ceinture d'étoffe; ce n'était qu'une ταινία. Telle est la mitre dont il est question dans Homère et Euripide. Mais ce nom finit par être plus spécialement appli-

(1) *Voyage dans les deux Louisianes et chez les nations sauvages du Missouri en* 1801-1803; Paris, 1805, in-8°.

(2) Voy. les *Nouv. Ann. des Voyages*, Ve série, t. XXXIII, p 287.

qué aux bonnets pointus de lin ou d'étoffe que portaient les prêtres de Cybèle, ainsi que nous l'apprennent Juvénal et Apulée (1), à la coiffure pyramidale dont l'usage existait chez diverses populations de l'Asie, notamment les Lydiens et les Cissiens (2). Les bas-reliefs assyriens représentent les monarques avec une sorte de tiare ou mitre surmontée d'un bouton carré et ornée de fleurs et d'étoiles (3). La mitre était par excellence la coiffure syrienne et phrygienne ; *mæonia mitra*, comme dit Virgile (4). Les courtisanes syriennes en ayant apporté l'usage à Rome, cette coiffure devint ainsi caractéristique de la classe des femmes perdues. *Mitras proprie meretricum*, dit Servius. Mais l'usage de la mitre varia de pays à pays. Au quatrième siècle en Afrique, et au huitième en Espagne, les vierges consacrées à Dieu avaient adopté cette coiffure. Et encore aujourd'hui, en Syrie, les femmes arabes portent une sorte de mitre appelée *arkié*. La coiffure qu'Isaïe et Ézéchiel désignent sous le nom de *peer* ou *pheer* paraît avoir été une sorte de mitre ou de tiare (5); elle était faite d'une trame de lin. En certaines contrées de l'Asie et de l'Afrique, les femmes juives portent sur la tête une coiffure qui rappelle la mitre.

Ce fut seulement à dater du onzième siècle que l'usage de la mitre commença à devenir général dans l'église pour les hauts dignitaires. Il en est fait à peine mention antérieurement; et il n'en est pas parlé dans les anciens sacramentaires et les premiers livres de liturgie. Cependant Siméon de Thessalonique, dans son traité *sur le Temple et la Messe*, dit que les évêques d'Alexandrie, portaient, à la différence de ceux d'Orient, qui avaient la tête nue, une sorte de tiare (κίδαρις), qu'on appelait mitre (μίτρα), et les fanons de la mitre épiscopale se retrouvent à la tiare royale des Assyriens ; ce qui prouve que cette coiffure était, dans sa forme, un emprunt fait à l'Asie et remonte par un usage traditionnel aux plus anciens temps. Et, en effet, Théodulfe, évêque d'Orléans (6), donne comme très-ancien l'emploi des mitres pour les évêques.

Quoi qu'il en soit, la mitre devint, à dater de l'an 1000 environ, le bonnet épiscopal ; ce dont témoignent Pierre Damien, Hugues de Flaviguy, Honorius d'Autun. Mais une lettre du pape Calixte II, de l'an 1120, nous montre que c'était seulement avec la permission du souverain pontife que les évêques pouvaient prendre la mitre. Pendant les deux siècles qui précédèrent le concile de Lyon, tenu en 1245, les cardinaux portèrent aussi la mitre. A dater de ce concile, ils prirent le chapeau (*galerus*). Certains abbés obtinrent plus tard du Saint-Siége le privilége d'avoir cette coiffure. Clément IV régla que, dans les conciles et les synodes, les abbés mitrés en porteraient une, mais garnie d'orfroi seulement, sans pierrés ni pierreries, ni lames d'or ni d'argent. Car, ainsi que l'établit le *Ceremonialis episcoporum* (I, 17), on distinguait trois espèces de mitres : 1° la première, *pretiosa*, telle que Clément IV l'interdisait aux abbés; la seconde, avec orfrois seulement (*auriphrygiata*), dont le nom latin indique l'origine phrygienne ; la troisième, de simple soie de Damas, qui fut plus tard attribuée aux ecclésiasques ayant privilége de porter la mitre.

Sur les armoiries, les évêques se reconnaissent à la mitre de face en guise de heaume; les abbés la placent de profil avec la crosse en dedans. Le pape, comme évêque de Rome, porte la mitre dans les consistoires (*mitra consistorialis*).

Le nom d'*infula sacra*, donné quelquefois à la mitre dans les sacramentaires, rappelle qu'elle était, à l'origine, un simple ruban roulé autour de la tête en façon de diadème.

(1) *Picta mitra*. Juvénal, *Satires*, VI, 516; Apul. *Métamorph.*, VIII; Cf. Diodore de Sicile, *fragm.* 35, 36.
(2) Pindar. *Nem.*, VIII, 25; Hérodote, VII, 62.
(3) Voy. Layard : *Niniveh and its remains*, t. II, p. 320.
(4) *Æneid.*, IV, 216.
(5) Isaïe, III, 18, 20; LXI, 3, 10; Ézéchiel, XXIV, 17; XLIV, 18.
(6) *Lib. V, carm.* 3.

E. Martenne, *de Antiquis ritibus Ecclesiæ*, Mediolan., 1736, 3 vol. in-fol.
J. Grancolas, *Traité de liturgie*, Paris, 1712, 3 vol. in-8°.
Bocquillot, *Traité de liturgie*, Paris, 1701, in-8°.
Bona, *Traité de liturgie*, Paris, 1678, 3 vol. in-8°.

ALFRED MAURY.

MODE (*Musique*). On appelle ainsi un certain caractère qui se manifeste dans la mélodie et l'harmonie d'un morceau, et qui résulte de certains sons et de certains accords fondamentaux.

Il ne faut pas confondre le *ton* et le *mode*. Le *ton* est déterminé par un certain son, pris dans l'échelle musicale, qui servira de point de départ à la gamme fondamentale du morceau ; ce son, cette note s'appelle la tonique : c'est la base du chant et le point où il viendra forcément se reposer. Le *mode* se détermine par la tierce au-dessus de la *tonique* : cette tierce peut être majeure ou mineure ; de là deux modes : le *mode majeur* et le *mode mineur*.

Le mode n'existe pas par lui-même ; il n'est qu'une manière d'être du ton. Chaque ton est majeur ou mineur ; mais alors toute l'échelle est modifiée de la manière suivante : la quinte et la quarte sont toujours majeures dans les deux modes, il est vrai ; mais la tierce, la sixte, et la septième, qui sont majeures dans le mode majeur, deviennent mineures dans l'autre. Cependant, comme il faut que la septième,

ou note sensible, reste à intervalle de demi-ton vis-à-vis de la tonique pour que le ton soit bien caractérisé, cette septième est quelquefois majeure, même dans le mode mineur; et alors quand la mélodie monte, elle entraîne souvent la sixte à être majeure aussi. Ainsi, dans le ton de *la mineure*, la sixte et la septième sont naturellement mineures; mais, quelquefois la mélodie exigera *mi*, *fa dièse*, *sol dièse*, *la*.

Le mode majeur est donné par les sons naturels : les résonnances harmoniques d'une corde grave, mise en vibration, ou d'un gros tuyau d'orgue donnent l'accord majeur. Le mode mineur, quoiqu'il ne soit pas donné par les résonnances harmoniques, n'en est pas moins naturel : on le trouve employé de toute antiquité, comme l'autre; et même la musique primitive et populaire semble l'affectionner.

Dans la musique grecque le mode était aussi un système de sons, mais entendu d'une autre manière. Nous reviendrons là-dessus dans l'article MUSIQUE DANS L'ANTIQUITÉ (*Voyez* ci-après).

De même, pour le plain-chant, où le mot mode a un sens particulier, mais assez analogue à celui de l'antiquité.

Il faut savoir aussi, pour éviter de grandes erreurs en lisant les traités de musique de la fin du moyen âge, que le mot *mode* y avait un tout autre sens. Sans vouloir exposer ce qu'était cette musique nouvelle qui naquit vers le douzième siècle, et se développa jusqu'à la fin du seizième sous le nom de *musique mesurée* ou *figurée*, nous dirons seulement qu'on y entendait par mode une manière de marquer la *mesure*, c'est-à-dire la valeur proportionnelle des notes entre elles dans un morceau donné, par le moyen d'un signe général. Ces signes consistaient alors en des barres tirées en travers de la portée musicale ou en des cercles et demi-cercles barrés; on les plaçait au commencement du morceau, après la clef, comme aujourd'hui le signe indicateur de la mesure. E. B.

MODÉRATEUR (*Mécanique*). On donne ce nom aux appareils qui servent à maintenir la vitesse des machines entre certaines limites convenables. On peut les diviser en deux classes. Les modérateurs qui augmentent les résistances quand la vitesse de la machine devient trop grande, et ceux qui agissent sur la puissance pour l'augmenter ou la diminuer, selon qu'il est nécessaire que la vitesse soit accélérée ou retardée. Les premiers ne peuvent servir qu'à diminuer la vitesse des machines, sans jamais pouvoir l'accroître : tels sont les freins des voitures, des moulins à vent, des grues, des treuils, etc., et les volants à ailettes des sonneries des horloges et des pendules. Les seconds, au contraire, peuvent l'augmenter ou la diminuer, et, par conséquent, servir à la maintenir entre deux limites assez rapprochées pour qu'elle soit à peu près régulière; et c'est là leur principal emploi. Il est très-fréquent; car il n'y a, pour ainsi dire, pas de machine à vapeur qui n'ait son régulateur; et on en trouve même souvent sur les moteurs hydrauliques, notamment sur tous ceux qui servent à mettre en mouvement les machines des filatures et des ateliers de tissage mécanique. Le plus généralement employé est le modérateur de Watt, dit *pendule conique à force centrifuge*. Voici d'après quel principe on l'applique aux machines à vapeur.

Dans toute machine de cette espèce, il faut que la quantité de vapeur qui s'introduit dans le cylindre soit telle à chaque instant que le mouvement du piston reste uniforme; il est donc indispensable que cette quantité augmente si le mouvement se ralentit, et qu'elle diminue, si le mouvement s'accélère. Pour arriver à ce résultat, on adapte, au petit tuyau *a*, qui conduit la vapeur dans le tiroir (*fig.* 22, *planche* 54, ARTS MÉCANIQUES), une petite soupape ou clef, semblable à celle des tuyaux de poêle, on la nomme *soupape à gorge*; c'est un plan circulaire tournant autour d'un diamètre fixe, et pouvant diminuer plus ou moins, intercepter même complétement le passage de la vapeur. Il s'agit donc de donner à cette clef, autour de son diamètre fixe, un mouvement de rotation qui soit en raison de l'accélération du mouvement du piston ou du mouvement de l'arbre tournant. Cette manœuvre s'opère par la transformation du mouvement de l'arbre tournant, en sorte que c'est ce mouvement qui se modère et se régularise lui-même à l'aide du pendule conique.

Ce dernier est un losange articulé à ses quatre sommets (*fig.* 22, *pl.* 54, à gauche de la figure), c'est-à-dire dont les côtés sont fixés entre eux par des boulons, autour desquels ils peuvent tourner dans un même plan. Le sommet supérieur est fixé à un arbre vertical A; mais le sommet inférieur porte un anneau traversé par cet axe et pouvant glisser sur lui. Aux extrémités des deux côtés supérieurs, prolongés, sont deux petites boules pesantes. L'arbre vertical A est animé d'un mouvement de rotation autour de lui-même, mouvement dérivé de celui de l'arbre tournant de la machine, et qui est obtenu soit par un engrenage conique, soit par une vis sans fin, puisque les deux axes sont rectangulaires, soit par une corde sans fin au moyen de deux poulies auxiliaires, comme dans la fig. 22. Le mouvement de rotation de l'axe A imprime aux boules une force centrifuge qui fait ouvrir le losange et élever le sommet inférieur,

puisque l'anneau dont il est formé peut glisser librement le long de l'arbre A. Plus le mouvement de rotation de l'axe A est rapide, plus la force centrifuge est grande et plus l'anneau s'élève. Le mouvement rectiligne de cet anneau dépend donc du mouvement de rotation de l'axe A, lequel est proportionnel au mouvement de rotation de l'axe de la machine. Or, le mouvement de l'anneau est communiqué au plan mobile qui forme la soupape à gorge de manière que cette soupape laisse plus ou moins d'ouverture pour le passage de la vapeur dans le tiroir et par suite dans le cylindre. Cette communication de mouvement se fait au moyen de la gorge *g* pratiquée dans l'anneau, de la fourchette en retour d'équerre T, et des tringles *n* et *o*. On voit dans la figure 18 (planche 52) comment le régulateur est disposé dans les machines à balancier et par quels artifices le mouvement de l'arbre tournant lui est communiqué. L'espèce d'arc de cercle métallique qu'on remarque dans les deux figures, un peu au-dessus des boules, sert à maintenir ces dernières dans le même plan et à empêcher les diverses articulations du losange de fatiguer trop, et par suite de prendre trop de jeu.

Les boules pèsent ordinairement de 12 à 36 kilogrammes chacune; mais c'est surtout des angles formés par les deux tiges et de la vitesse qui leur est imprimée que dépend leur effet. L'angle que les tiges font avec l'axe ne doit pas être moindre que 30° quand elles sont au repos. La vitesse de rotation du pendule doit être telle que lors que les boules sont au repos, mais sur le point de s'écarter, elles fassent un tour pendant le temps que le pendule ordinaire de même longueur accomplirait deux oscillations. Généralement pour les machines de force moyenne, on admet le nombre de trente tours par seconde. La distance verticale entre le point de suspension et le plan dans lequel tourne le centre des boules doit être alors de la longueur du pendule à secondes, c'est-à-dire de 994 millimètres. Pour trouver la hauteur correspondante à un autre nombre de révolutions, on divise 994 millimètres + 900 par le carré de ce nombre. Ordinairement la longueur du pendule ainsi que le poids des boules qui sont fixés, dans de certaines limites, par les dimensions de la machine, étant admis, on règle pratiquement la vitesse de rotation en munissant l'arbre, qui communique le mouvement au pendule, d'une poulie à différents diamètres; celui pour lequel les boules ne s'écartent pas, mais sont sur le point de s'écarter pendant le mouvement de la machine, est le bon. La soupape à gorge doit être mise en communication avec le modérateur de manière que le passage de la vapeur soit complétement ouvert à la vitesse usuelle de la machine, et resserré seulement quand la vitesse est en excès; autrement la vapeur serait toujours gênée dans son passage, excepté dans les cas très-rares où la machine aurait à vaincre une résistance extraordinaire. L'amplitude de la douille, ou celle du mouvement des boules se détermine en considération du plus grand changement de vitesse que la machine peut comporter sans nuire au travail. C'est au point le plus haut de cette course que le modérateur doit être capable d'intercepter complétement l'affluence de la vapeur dans le cylindre. Or la plus grande variation n'excède pas généralement le dixième de la vitesse, c'est-à-dire le vingtième en deçà et au delà de la valeur moyenne, et l'amplitude sera en ce cas environ le cinquième de la hauteur du point de suspension au-dessus du plan de révolution à la vitesse moyenne. Ainsi, en supposant la hauteur moyenne de 994 millimètres, l'amplitude doit être 198 millimètres.

Depuis l'invention des appareils qui permettent de faire varier la détente des machines à vapeur pendant leur marche et sans qu'il soit besoin de les arrêter, c'est toujours sur cet appareil qu'on fait agir le modérateur. On obtient ainsi une régularité parfaite, et en même temps une très-grande économie de combustible.

Le pendule conique est un appareil assez malaisé à établir, par suite des difficultés qu'on éprouve à bien combiner le poids de ses boules, la longueur de leurs tiges, l'amplitude de leur jeu et la vitesse de leur mouvement de rotation. Aussi fonctionne-t-il tantôt bien et tantôt mal, sans qu'il soit facile de savoir pourquoi. Cette incertitude à laquelle on est toujours exposé a fait chercher le moyen de le remplacer par quelque chose de plus certain. Le premier appareil auquel on ait pensé et qui a été proposé par l'Anglais Preus se compose d'une petite pompe qui élève de l'eau dans un réservoir d'où elle s'échappe par une ouverture qu'on peut régler à volonté. Si la machine vient à se mouvoir plus vite qu'il ne convient, l'eau monte dans le réservoir et élève un flotteur qui ferme la soupape à gorge : ce dernier appareil est connu depuis très-longtemps déjà. Le suivant, qui est connu depuis une dizaine d'années seulement, est dû à un de nos compatriotes, M. Molinié. C'est un soufflet, qui est mû par la machine et se gonfle plus ou moins selon que la machine marche plus ou moins vite, et qui, en se gonflant, agit sur un levier en communication avec la soupape. Ce soufflet fonctionne parfaitement; mais il est plus cher que le pendule conique, et il a moins de durée. Aussi ce dernier est-il toujours le seul à peu près qui soit employé.

Dans les machines à simple effet, qui servent à élever de l'eau, on emploie comme modérateur un petit appareil qui est connu sous le nom de *piston régulateur:* c'est un cylindre qui est muni d'un piston et qui communique avec le réservoir d'air du grand tuyau de conduite ; quand la machine va trop vite, l'eau est refoulée dans la partie inférieure du petit cylindre, et elle en élève le piston. Celui-ci est chargé d'un poids correspondant à la vitesse que doit prendre la machine. Quand cette dernière fonctionne avec trop de vitesse le frottement augmente dans les tuyaux de conduite, et la pression qui s'accroît dans le réservoir d'air est communiquée par le petit tuyau au cylindre régulateur dont le piston s'élève. Or ce dernier, en s'élevant, fait fermer la soupape à gorge. Dans le cas contraire, qui est celui où la machine va trop lentement, la pression dans le réservoir d'air diminue au lieu d'augmenter, et le piston en s'abaissant fait ouvrir la soupape. Afin d'empêcher la trop grande étendue du mouvement du piston, la charge que ce dernier porte est divisée en anneaux comme une chaîne ; et, à mesure que le piston monte, il soulève un plus grand nombre d'anneaux ; d'où il résulte que sa charge augmente au fur et à mesure qu'il s'élève, ce qui fait que plus il monte et moins il est disposé à monter encore. De même, quand le piston descend, les anneaux en reposant sur un point fixe situé au-dessous diminuent sa charge et lui communiquent une disposition inverse. On pourrait employer un ressort pour produire ce dernier effet, si l'acier n'avait pas l'inconvénient de perdre de sa roideur par suite d'un travail continu ; ce qui obligerait de régler l'appareil assez fréquemment.

Lorsque le pendule conique est employé pour régulariser, le mouvement d'une roue hydraulique, c'est sur la vanne qui intercepte à certains moments l'écoulement de l'eau qu'on le fait agir. Pour cela on fait mouvoir par le levier, que soulève ou abaisse la douille, un manchon à deux griffes qui glisse à frottement doux sur un arbre que la machine fait tourner. Ces griffes, se portant à droite ou à gauche, rencontrent, dans l'un ou l'autre cas, lorsqu'elles vont suffisamment loin, une roue folle qu'elles rendent fixe sur l'arbre, et qui, étant engrenée avec une manivelle, peut faire monter ou descendre la vanne. L'appareil toutefois fonctionne d'une manière beaucoup moins satisfaisante lorsqu'il est appliqué aux roues hydrauliques que quand on l'emploie pour les machines à vapeur. Cela tient à l'action de l'humidité sur les bois, qui les fait gonfler et rend les résistances des vannes trop variables.

MODULATION. C'est l'art de conduire la mélodie et l'harmonie successivement dans divers modes et dans divers tons. On compte douze tons, qui sont tous susceptibles du mode majeur et du mode mineur : il y a donc vingt-quatre systèmes à travers lesquels l'art de moduler peut s'exercer à conduire la musique d'un morceau.

La première règle de cet art est qu'il faut revenir, pour finir, au ton où l'on était en commençant ; ce ton s'appelle *principal* et ceux qu'on y a entrelacés dans le cours du morceau sont nommés *relatifs*.

Il y a bien d'autres règles, mais elles nous entraîneraient dans des détails si techniques qu'il vaut mieux renvoyer aux méthodes spéciales de composition, de contre-point, de fugue et d'harmonie.

E. B.

MOGADOR, ville maritime de l'empire du Maroc, sur l'océan Atlantique, située par 31° 30′ 30″ latitude nord, et 12° 4′ 24″ long. ouest, à 120 lieues environ de Tanger. Après avoir été d'abord un simple château impérial, Mogador fut agrandi en 1766 par Sidi-Mohammed, empereur du Maroc, qui résolut d'en faire le principal centre du commerce de ses États et le seul entrepôt des marchandises d'exportation pour l'Europe. A cet effet, il en disputa l'emplacement à l'Océan et au désert de sable qui l'entoure ; il en fonda les remparts et les chargea d'artillerie sur des rochers avancés qui servent de digue à la mer. Au-dessus des sables et des eaux s'élevèrent les hauts minarets de la ville que les musulmans appellent *Soueyra* (tableau). L'empereur avait justement apprécié les excellentes conditions naturelles de ce site : sa position à portée des plus riches provinces, sa proximité de la capitale, Maroc, où la plupart des produits européens étaient consommés, son port qui, sans être grand ni bien sûr en hiver, était praticable par tous les vents, à l'entrée comme à la sortie, enfin le voisinage d'une côte sablonneuse et de difficile accès. Le fondateur y attira successivement les négociants maures de son empire, tantôt par des ordres formels, tantôt par des priviléges de douanes ; aux négociants européens, que sa politique, plus tolérante et plus intelligente que celle de ses prédécesseurs, avait attirés dans ses États, il donna un vaste et beau jardin, après les avoir éloignés d'Agadir. Grâce à ces concessions, l'importation européenne augmenta beaucoup à Mogador ; les marchands indigènes, qui jusqu'alors ne vendaient guère leurs denrées que contre de l'argent, les échangèrent contre des valeurs en nature : les marchandises européennes, particulièrement les toiles et les draps, soit de France, soit d'Angleterre, furent recherchées ; la consommation en devint plus considérable et fut en proportion de l'accrois-

sement des richesses indigènes. De son côté l'Europe tira de Mogador des huiles, des amandes, des plumes d'autruche, des cires, des blés, et, en outre, des gommes dont une partie y était apportée par dès nomades des environs du Sénégal.

Après une longue période de développements silencieux, Mogador a de nouveau apparu sur la scène de l'histoire en 1844, à l'occasion de la guerre engagée entre la France et Abd-el-Kader qui, poursuivi par nos troupes, s'était retiré sur le territoire marocain, et avait réussi à susciter contre nous diverses attaques auxquelles le fils de l'empereur Abder-Rahman avait pris une part plus ou moins directe. Pendant que le maréchal Bugeaud opérait par terre, le prince de Joinville, à la tête d'une petite escadre, se rendit de Cadix en croisière sur les côtes du Maroc. L'empereur répondit aux demandes du gouvernement français par une déclaration datée du 11 juillet, dans laquelle il reconnaissait les agressions commises sur le territoire algérien et promettait la punition des kaïds qui s'en étaient rendus coupables ; mais, en compensation, il demandait le rappel du maréchal Bugeaud, et ne s'expliquait pas au sujet d'Abd-el-Kader. Les négociations pour obtenir une satisfaction plus complète n'ayant pas réussi, l'escadre française commença le 6 août, sous les ordres du prince de Joinville, ses opérations contre le Maroc par le bombardement de Tanger, dont les batteries furent démantelées en quelques heures. La flotte continua sa marche victorieuse le long de la côte occidentale du Maroc, et, le 11 août, elle vint s'embosser devant Mogador. Le 15, l'attaque commença. Dès les premières bordées, le feu de l'ennemi se ralentit. Les bricks et les bateaux à vapeur portant le prince de Joinville s'engagèrent alors dans le canal qui sépare la terre ferme d'une petite île située au sud-ouest de la place. Toutes les batteries de l'île furent successivement enlevées, malgré l'énergique défense des Marocains : 160 d'entre eux, retranchés dans une mosquée mirent bas les armes ; 240 avaient péri. Le feu de la place cessa à 5 heures du soir. Le lendemain, le prince reçut l'ordre ministériel d'occuper l'île, ce qu'il fit au moyen d'une garnison suffisante ; puis cinq cents hommes furent débarqués dans la place pour mettre hors de service les canons qui l'avaient défendue. Le consul anglais fut recueilli sur un navire français. Le prince de Joinville reprit ensuite avec son escadre la route de Cadix, pour attendre de nouvelles instructions et les conséquences des faits de guerre. Le même jour la victoire d'Isly (*voy.*, au t. VI du SUPPLÉMENT) avait associé la gloire de l'armée de terre à celle de l'armée de mer. L'occupation de Mogador cessa un mois après, en vertu du traité signé à Tanger le 10 septembre entre MM. de Nion et de Glüksberg, au nom du roi des Français, et Sidi-bou-Selam-ben-Ali, au nom de l'empereur du Maroc. Sous la favorable impression du canon d'Isly et de Mogador, l'Espagne, la Suède et le Danemark arrangèrent leurs différends avec le Maroc et obtinrent l'abolition des redevances qu'ils payaient encore au prince barbare.

Depuis cette époque Mogador a repris le cours paisible de ses affaires commerciales, qui ont acquis d'année en année de plus grandes proportions. En 1855, le commerce avec la France s'est élevé à 2,973,225 francs, dont 1,390,350 à l'importation, et 1,582,875 à l'exportation. La totalité de ses échanges atteignent annuellement une valeur de douze à quinze millions, et s'établissent en entier avec la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, le Portugal et l'Espagne. C'est à Mogador que débarquent la plupart des marchandises destinées aux provinces méridionales de l'Empire : aussi cette place est-elle la plus importante du Maroc pour le commerce étranger. Les principaux articles d'exportation sont aujourd'hui la gomme, les amandes, les laines, les cuirs, les peaux de chèvre, les cires, les huiles. De tous ces objets une petite partie seulement est fournie par le territoire de la ville ; le reste vient de l'intérieur de l'Empire. Le district de Mogador se livre à diverses industries, dont les principales sont les tanneries, les corroieries, les fabriques de tissus de laine et de tissus de soie, la corderie et la quincaillerie.

THOMASSY. — *Le Maroc et les caravanes.*
PELLISIER. *Annales algériennes.*
Annales du commerce extérieur de la France.

Jules DUVAL.

MOLYBDÈNE (*Chimie*). Ce métal a été indiqué par Scheele en 1778, comme formant le radical d'un minéral d'un gris de plomb bleuâtre que l'on avait jusqu'alors confondu avec la plombagine : Scheele lui donna le nom grec de cette dernière substance, μολύϐδαινα (μόλυϐδος, plomb). Bergman, à peu près à la même époque, était arrivé à cette même conséquence de l'existence d'un métal particulier dans le minéral étudié par Scheele. Mais ni Bergman, ni Scheele n'avaient pu parvenir à isoler le molybdène ; cette découverte appartient à Hjelm, chimiste suédois, qui fit, vers 1782, beaucoup d'expériences à ce sujet. Les travaux postérieurs de Buchholz et de Berzélius ont successivement enrichi la science de tous les faits aujourd'hui connus sur le molybdène.

§ I. — *Propriétés du molybdène.*

Le molybdène est un métal blanc, ayant l'apparence de l'argent mat, mais pouvant ce-

pendant recevoir un peu de poli. Il entre difficilement en fusion; aussi ne l'obtient-on que rarement en culot; on le prépare plus souvent à l'état d'éponge assez semblable à l'éponge de platine, mais un peu moins foncée. Par le frottement l'éponge de molybdène prend beaucoup d'éclat.

Exposé à l'air, le molybdène éprouve une oxydation superficielle; sous l'action de la chaleur rouge, il passe d'abord à l'état d'oxyde brun et devient ensuite bleu; à une température plus élevée, il se transforme en cristaux blancs d'acide molybdique.

L'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique étendu n'attaquent pas le molybdène; l'acide azotique, au contraire, l'attaque très-vivement et le change en acide molybdique. L'acide sulfurique concentré le dissout avec dégagement d'acide sulfureux et formation d'une masse brune.

Le molybdène fondu a, d'après Buchholz, une pesanteur spécifique comprise entre 8,615 et 8,636.

L'équivalent du molybdène (Mo) est de 598,5, d'après Berzélius.

§ II. — *Combinaisons du molybdène avec l'oxygène.*

Le molybdène forme de nombrenses combinaisons avec l'oxygène, savoir :

Le protoxyde . Mo O
Le deutoxyde. Mo O^2 } bases salifiables.
Le peroxyde. . Mo O^3 ou acide molybdique.

Plus, deux oxydes salins qui sont :

l'oxyde bleu... $Mo^5 O^{14}$
l'oxyde vert... $Mo^3 O^8$.

Protoxyde de molybdène. — Cet oxyde s'obtient à l'état anhydre et à l'état d'hydrate; dans les deux cas il est brun, et il passe assez facilement à l'état de deutoxyde.

Pour l'obtenir à l'état anhydre, on décompose l'acide molybdique par une petite quantité de charbon.

On le prépare à l'état d'hydrate en dissolvant un molybdate dans un excès d'acide chlorhydrique, et en mettant du zinc en digestion dans la liqueur. Cette liqueur devient d'abord bleue, ensuite rougeâtre, et enfin noire. Elle renferme alors du chlorure de zinc et du protochlorure de molybdène Mo Cl. Alors on verse avec précaution de l'ammoniaque, en s'arrêtant aussitôt que la liqueur est décolorée; il s'est formé un précipité brun Mo O, qu'on doit laver rapidement et, autant que possible, à l'abri du contact de l'air.

L'hydrate de protoxyde de molybdène, chauffé dans le vide jusqu'au rouge naissant, perd d'abord son eau de combinaison, devient tout à coup incandescent, et alors est insoluble dans les acides.

Ce même hydrate est insoluble dans les alcalis; mais il se dissout dans le carbonate d'ammoniaque.

Deutoxyde de molybdène. — Cet oxyde est une poudre cristalline, d'un brun rougeâtre : il forme un hydrate rouge-brun qui ressemble à l'hydrate de sesquioxyde de fer ou rouille commune.

On obtient le deutoxyde anhydre MoO^2, soit en décomposant par la chaleur, à l'abri du contact de l'air, le molybdate d'ammoniaque, soit en calcinant un mélange de molybdate de soude et de chlorhydrate d'ammoniaque.

Pour préparer le deutoxyde de molybdène hydraté on traite par le cuivre une dissolution d'acide molybdique dans l'acide chlorhydrique; il se forme du chlorure de cuivre et du bichlorure de molybdène Mo Cl^2; on précipite alors le deutoxyde hydraté par un excès d'ammoniaque. L'hydrate obtenu est un peu soluble dans l'eau et rougit faiblement la teinture de tournesol, quoiqu'il ne se comporte en aucune circonstance comme un acide.

Acide molybdique. — Cet acide Mo O^3 est la combinaison la plus importante du molybdène; il sert à la préparation de tous les autres composés de ce métal. Pour le préparer, on attaque par l'eau régale le sulfure de molybdène, que l'on trouve dans la nature; on évapore la liqueur obtenue à siccité, et on traite enfin par l'ammoniaque; il se forme des cristaux de molybdate d'ammoniaque. Ces cristaux donnent de l'acide molybdique, soit par l'action de la chaleur, soit par l'action de l'acide chlorhydrique.

L'acide molybdique forme une poudre blanche qui se sublime à une forte chaleur rouge, à l'aide d'un courant gazeux; on obtient ainsi des paillettes blanches. L'acide molybdique est peu soluble dans l'eau; il est assez soluble dans les acides. Les corps avides d'oxygène peuvent le réduire à l'état d'un oxyde bleu intermédiaire.

Oxydes salins ou *Molybdates du deutoxyde de molybdène.* — En se combinant avec le deutoxyde de molybdène, l'acide molybdique produit des oxydes intermédiaires qui présentent de belles teintes bleues ou vertes, que l'on doit considérer comme des molybdates et non comme des oxydes particuliers. L'oxyde bleu a pour formule Mo O^2, $(MoO^3)^4$, l'oxyde vert Mo O^2, $(Mo\ O^3)^2$. Ces composés s'obtiennent par un mélange de deutoxyde de molybdène et d'acide molybdique, ou bien par une réduction incomplète de l'acide molybdique.

§ III. — *Caractères des sels de protoxyde de molybdène.*

Ces sels sont noirs ou pourpres; ils donnent par :

La *potasse* et l'*ammoniaque*, un précipité brun insoluble dans un excès de réactif;

Le *carbonate de potasse*, un précipité brun à peine soluble dans un excès de réactif;

Le *carbonate* et le *sulfhydrate d'ammoniaque*, un précipité brun très-soluble dans un excès de réactif;

L'*acide sulfhydrique*, un précipité brun, qui ne se forme que lentement;

Le *cyanoferrure* et le *cyanoferride de potassium*, un précipité brun.

§ IV. — *Caractères des sels de deutoxyde de molybdène.*

Ces sels sont noirs ou rouges; ils donnent par :

La *potasse* et l'*ammoniaque*, un précipité brun, insoluble dans un excès de réactif;

Les *carbonates de potasse et de soude*, les *bicarbonates*, le *carbonate d'ammoniaque*, un précipité brun, soluble dans un excès de réactif;

Le *cyanoferrure et le cyanoferride de potassium*, un précipité brun;

L'*acide sulfurique*, un précipité brun, qui se forme lentement;

Le *sulfhydrate d'ammoniaque*, un précipité brun, soluble dans un excès de réactif; par l'acide chlorhydrique, la liqueur obtenue donne un précipite jaune.

§ V. — *Molybdates.*

L'acide molybdique forme deux séries de sels : des molybdates neutres RO, $Mo O^3$; des bimolybdates RO, 2 MoO^3. On obtient les uns ou les autres de ces sels en mettant en excès la base RO combinée avec l'acide molybdique.

Avec les alcalis, l'acide molybdique donne des sels cristallisables et incolores; avec les oxydes métalliques, on obtient des sels insolubles.

Les dissolutions des molybdates dans les acides, étendues d'eau et soumises au contact du zinc, deviennent successivement bleues, vertes, noires, et, en dernier lieu, laissent déposer un précipité d'une couleur de rouille.

§ VI. — *Chlorures de molybdène.*

Le molybdène se combine directement avec le chlore; et à une haute température il fournit une vapeur rouge, qui se condense sous la forme de cristaux assez semblables à ceux de l'iode. Ce composé est le bichlorure $Mo Cl^2$; il se dissout en grande quantité dans l'eau.

On obtient du protochlorure de molybdène, Mo Cl, en dissolvant l'hydrate de protoxyde dans l'acide chlorhydrique.

Enfin, quand on fait passer du chlore sur du bioxyde de molybdène, il se sublime de petites paillettes très-solubles dans l'eau d'acide chloromolybdique, $Mo O^2Cl$.

§ VII. — *Minéraux de molybdène.*

On trouve dans la nature le molybdène sous trois états différents :

1° A l'état de sulfure, $Mo S^2$, ressemblant au graphite naturel, parsemé dans des roches granitiques, et accompagnant souvent les minerais d'étain, principalement en Bohême et en Suède;

2° A l'état d'acide molybdique, mais exceptionnellement et comme recouvrant le molybdène sulfuré qui s'est oxydé à sa surface;

3° A l'état de molybdate de plomb, d'une couleur jaune; ce minéral est disséminé avec quelque abondance dans la mine de Bleiberg en Carinthie, et on l'a rencontré dans plusieurs autres localités, notamment à Retzbanya dans le Bannat, dans les monts Ourals en Sibérie, à Zimapan au Mexique.

§ VIII. — *Préparation du molybdène.*

On obtient le molybdène en chauffant, dans un tube de porcelaine, un oxyde quelconque de ce métal au milieu d'un courant de gaz hydrogène; ce métal est alors à l'état pulvérulent. Il est plus agrégé et même sous forme de culot, quand on réduit l'oxyde au creuset de charbon brasqué à un bon feu de forge.

Le molybdène n'a, jusqu'ici, reçu aucune application dans les arts.

BARRAL.

MONACHISME. Le corps principal de ce Recueil contient (t. XXI), sous le titre d'ORDRES MONASTIQUES, un tableau sommaire, mais net et instructif, des principaux Ordres; il n'y aurait rien à peu près à ajouter ici sur ce sujet, si des faits importants, recueillis depuis et transcrits avec conscience, ne devaient compléter le tableau, et, en l'éclairant d'une lumière plus vive et mieux dirigée, servir peut-être à redresser quelques écarts de doctrine.

Le monachisme est, pour ainsi dire, contemporain de l'homme sur la terre. L'histoire de toutes les religions en fournit des exemples; on trouve des anachorètes dans l'Inde, plusieurs siècles avant Jésus-Christ, les Esséniens en Judée, les Thérapeutes en Égypte; enfin, dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, les solitaires de la Thébaïde, qu'on peut regarder comme les pères du monachisme oriental, firent leur première apparition.

La vie surtout du talapoin de l'Inde ressemble particulièrement à celle de nos religieux par ses abstinences, ses mortifications, son carême; ils ont la tête rasée, ne portent point de chemise, marchent nu-pieds, et prient sur un chapelet. Ils vivent d'aumônes, le travail leur étant défendu, et ils s'y enrichissent le plus

souvent. Leur doctrine consiste à enseigner que la vie présente est, pour l'âme, une occasion d'épreuve, de souffrance et de purification; le bonheur éternel sera de ne plus animer de corps quelconque, ce qui aura lieu par la réunion de l'âme à son principe, Dieu. La morale générale se borne aux défenses de tuer, de dérober, de commettre l'impureté, de mentir et de s'enivrer, à quoi il faut ajouter l'horreur du sang et de toute destruction. Le mariage est à leurs yeux une impureté, mais qu'ils tolèrent forcément chez les simples laïques, ainsi que l'usage modéré des liqueurs, toujours cependant mauvais en soi. Le talapoin ne peut toucher ni or ni argent, ce qui ne l'empêche pas d'accumuler des richesses. Le commerce et le trafic lui sont spécialement défendus. Il ne peut ni faire des provisions de bouche, ni avoir à la fois plusieurs vêtements; il doit se donner les apparences de la vertu et du recueillement en public, et vivre dans la solitude, sans prendre part aux affaires du monde.

On le voit, l'analogie ou plutôt l'identité est complète entre nos folies et celles des Hindous, entre les austérités que les moines chrétiens et celles que les talapoins de l'Inde se sont imposées, et auxquelles ils ont su se soustraire, cumulant ainsi tout à la fois les plaisirs de la jouissance et les honneurs des privations.

Partout d'ailleurs l'isolement individuel a précédé la communauté; celle-ci n'a jamais été que l'abandon plus ou moins déguisé de la vie solitaire, qui répugne à la nature humaine, et le retour, sous des formes variées, à la vie sociale modifiée. La vie solitaire est proprement le contraire de la vie conventuelle.

Que l'individu souffre dans la société, c'est un fait aussi ancien que la race elle-même; il souffre par lui-même et par les autres. Deux moyens de soulagement s'offrent à son choix : ou se perfectionner et améliorer son prochain, le tolérer, l'aimer enfin et s'en faire aimer, c'est le christianisme; ou quitter ses semblables, et vivre au désert, en reniant sa nature, c'est le monachisme primitif. La peur et la paresse furent souvent aussi des mobiles importants. Une autre période succède à la première et la suit toujours de près, c'est la réunion de ces éléments épars et leur constitution en une sorte de famille artificielle, en opposition avec la famille naturelle, c'est le cénobitisme.

Cette transaction entre la vie solitaire et la vie sociale, cet état intermédiaire n'a pu se fonder que dans les conditions que comportait l'antagonisme primitif; la pauvreté, le célibat, l'obéissance absolue, furent les trois obligations dont l'accomplissement devait rendre la famille monastique semblable, sous un point de vue, à la famille naturelle, contraire au fond.

La famille naturelle, considérée dans sa filiation successive, se décompose en deux moitiés : d'un côté, le père de famille qui possède, qui procrée, qui commande; de l'autre, les enfants, en état de minorité temporaire, astreints à la pauvreté, au célibat, à l'obéissance, jusqu'au moment indiqué par les lois de la nature, passées dans la législation. La famille naturelle élève des enfants à la condition d'hommes.

La famille monacale élève des hommes et leur apprend à redevenir et à rester enfants. La famille monacale est mineure à perpétuité; le père lui-même, le chef est enfant, mineur; sa paternité est relative, son commandement n'est qu'une obéissance; il reçoit, par délégation, les pouvoirs nécessaires pour maintenir l'observance de la règle, et rien au delà; c'est, il est vrai, beaucoup, si nous considérons le but à atteindre; il s'agit de combattre de près, et corps à corps, l'expansion de la nature humaine dans une société restreinte et recomposée au moyen d'éléments déclassés et dénaturés de la société générale. Il doit être armé d'une force en rapport avec sa mission; cette force n'existe pas ici-bas.

En effet, la législation de tous les peuples, dans tous les siècles, est l'ensemble de tous les efforts faits par la société pour se réprimer elle-même. Y parvient-elle? Non. Sauf des nuances insaisissables, la statistique des délits et des crimes reste la même, sous le régime du paganisme effronté, comme sous l'empire incontesté et si vaste du dogme chrétien. Une législation spécialement monacale est une pure chimère. On ne saurait imaginer un ensemble de moyens répressifs qui différerait de l'appareil légal édifié et stratifié, pour ainsi dire, dans la série des civilisations diverses, par la ruse judiciaire à la piste de la ruse scélérate. Le bras régulier et le bras séculier sont des distinctions factices qui s'effacent au point de vue général, comme la justice disciplinaire et la juridiction militaire se confondent en fait et se perdent dans le droit commun. Ainsi donc, à ce point de vue, et quoi qu'elle prétende, la famille monacale se perd dans la grande société; c'est une dérivation artificielle qui rejoint fatalement le réservoir commun. Venue avec un signe antichrétien d'isolement, elle est emportée dans le mouvement général. Que reste-t-il de cet effort fait primitivement pour échapper aux douloureux froissements de la vie sociale? Il reste un groupe de parias infortunés, frappés du fléau judiciaire chaque jour et dans l'ombre, lentement détruits par le poison corrosif de l'ennui, emprisonnés dans leurs vœux, comprimés entre la règle odieuse qui décrète

la répression sans pouvoir supprimer le penchant et l'honneur humain, ou même la législation civile qui oppose au fugitif une insurmontable barrière; s'il la franchit, s'il rentre dans la société où il souffrait puisqu'il en sortit, il y trouvera de plus le mépris public, qui est rarement la justice; aussi, généralement il demeure, mais au prix de quelles tortures! Partagé entre ses vœux et ses désirs, il arrivera à satisfaire la nature en la trompant, à plonger dans la noire habitude des plus hideuses voluptés, à reculer les bornes du crime, et, sous le manteau souillé du christianisme, dépassera la lubricité antique.

La vie de l'anachorète n'intéresse par aucun côté la société. Qu'importe, en effet, quels seront le malaise, les souffrances, les occupations, les délices d'individus qui se sont retranchés eux-mêmes de l'association générale, et ont renoncé sciemment à une solidarité quelconque pour embrasser, dans le vide, on ne sait quel fantôme de perfection solitaire?

Il n'en est pas de même de la vie cénobitique, qui est un demi-retour vers la vie sociale. Le couvent se rapproche de l'État, le moine touche à la société par quelques points, et, suivant la nature de ses statuts, il va jusqu'à la pénétrer, l'envahir, la dominer. Le dernier en date et le plus fameux des Ordres monastiques, la Société de Jésus, est celui de tous qui, s'éloignant le plus du point de départ commun à toutes les sociétés religieuses, a marqué sa place dans le monde par les excès d'une ambition gigantesque et les efforts d'une persévérance dont l'histoire n'offre aucun autre exemple. Ajoutons, en passant, que telle est la fausseté fondamentale de l'institution monastique, que la Compagnie de Jésus, contradiction vivante des Ordres qui l'ont précédée, abstraction faite des actes particuliers qui peuvent être relevés à sa charge, s'est trouvée et se trouve fatalement dans les conditions de la vérité politique et chrétienne.

Le jésuitisme, c'est, en principe, l'application directe à la société de la pratique évangélique. Nous disons en principe, car, en réalité, les efforts surhumains faits pour asseoir sur toute l'étendue du globe la toute-puissance de la Compagnie, la lutte, *per fas et nefas*, entreprise pour insinuer ses membres dans les plis et replis du milieu social, le corps de doctrines adopté, pendant trois siècles de tentatives, pour plier par degrés la morale évangélique aux innombrables variétés de la corruption privée et des vices publics, ont tellement détourné cette fondation de son but qu'elle est restée, survivant à sa ruine, comme un type accompli de perversité marqué par un génie immortel du fer rouge de la réprobation, et épouvantant encore l'univers par une sorte d'immortalité dans le mal.

Voilà cependant, sans contestation possible, le seul établissement religieux qui ait conservé l'attache sociale, voilà le seul qui possède le caractère chrétien, voilà en un mot le meilleur de tous. Le dix-septième siècle put croire un instant à une renaissante protestation contre les abus du monachisme; mais du louable dévouement des Filles de Charité à l'idéal que s'était d'abord proposé la Société de Jésus, il y a aussi loin que d'un hôpital à l'ensemble de l'humanité.

L'histoire des Ordres religieux se fait en deux mots : c'est une série de réformes vainement attachée à une permanente dissolution. Réforme de Basile, réforme de Cassien (ce législateur étrange, élève de l'ascétisme oriental et qui imposait aux moines soumis à sa règle, comme témoignage d'abnégation, d'arroser assiduement chaque jour le bâton desséché planté sur l'ordre de leur supérieur), réforme de Benoît. A ce moment déjà, début du sixième siècle, le corps des moines était devenu une armée d'insurgés, l'autorité des évêques était méconnue, toute discipline supprimée, le désordre des mœurs à son comble.

Benoît, esprit absolu et étroit, crut comprimer, avec les 73 chapitres de sa Règle, l'expansion naturelle des vices qu'il rassemblait. Il imagina la prononciation des vœux solennels et indissolubles, mesure païenne, tombée depuis longtemps dans l'oubli et le mépris, barrière impuissante et ridicule ne servant qu'à aigrir le mal en l'enfermant.

Ces vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance se résument aisément dans le dernier, qui implique les deux autres. L'obéissance passive, aveugle, est la première vertu du moine bénédictin; mais non-seulement le sacrifice de la volonté est le plus grand que l'homme, en vue d'une idée, puisse faire à son semblable, c'est de plus un abandon impie et immoral de sa personnalité, c'est la négation virtuelle de l'essence même de l'humanité. La liberté morale est ce trésor qui vivifie toutes les facultés, qui constitue surtout le mérite chrétien, la valeur de tous les actes religieux : liberté et spiritualité, voilà l'Évangile, antithèse du fatalisme et du matérialisme antiques, principe à jamais vivant de tout perfectionnement moral.

Ainsi le monachisme, par son isolement, tournait le dos au christianisme et le trahissait plus intimement par le renoncement à toute volonté libre.

La réforme de Benoît passa comme un songe sur la surface de l'Europe; le vœu d'obéissance aboutissait bientôt à une guerre ouverte

entre le pape Innocent II et l'abbaye du Mont-Cassin, fille vite émancipée de saint Benoît. L'empereur Lothaire dut interposer son autorité et arrêter cette étrange mise en pratique du vœu d'obéissance. Tous les détails de ces hostilités se trouvent dans la chronique de Pierre Diacre.

Quant à la réforme de saint Benoît, Dante fait tenir à ce saint le langage suivant, dans un chant de son *Paradis* « Ma règle ne vit « encore là-bas que pour gaspiller du papier « en la transcrivant. L'abbaye est devenue une « caverne, et les frocs sont des sacs pleins de « farine corrompue. » Il ajoute, à la fin de ce passage énergique : « Regarde bien, et tu verras que le blanc est devenu noir. »

Suivant Benvenuto da Imola, célèbre commentateur du poëte, ce passage, sur le gaspillage du papier, bref et équivoque dans le texte (*per danno delle carte*), serait une allusion vengeresse à la négligence et au vandalisme des moines du Mont-Cassin, qui auraient lacéré ou livré au feu les plus précieux manuscrits de leur bibliothèque.

Comme preuve à l'appui, il ajoute le récit d'une visite que son maître Boccace fit au Mont-Cassin, où il trouva toute la collection des livres empilée dans des greniers. A la vue de ces manuscrits souillés de poussière et accumulés en désordre, l'illustre écrivain ne put retenir ses larmes, en songeant au sort réservé par ces barbares de la vie religieuse à tant de chefs-d'œuvre des plus glorieux génies.

Les moines du Mont-Cassin sont accusés encore, et sur de nombreux témoignages, d'avoir déchiré les manuscrits, pour en vendre les images peintes à des femmes et à des enfants.

Hâtons-nous de dire que voilà d'étranges bénédictins, et que cet Ordre célèbre fournira abondamment des exemples contraires.

Le monachisme, sous l'influence de la Règle uniforme de saint Benoît, achevait de se constituer, et bientôt il allait subir une nouvelle transformation ; car n'oublions pas de dire que, jusqu'à présent, il se composait de laïques, réunis dans le but de mener une vie plus régulière. La manière même dont s'établissaient les communautés primitives montre l'état complet d'indépendance sociale où se trouvaient ceux qui les composaient. Quelque personnage, malade d'esprit, voulait quitter le monde ; les imitateurs composent un éternel troupeau toujours prêt. Des cellules étaient bâties dans quelque lieu sauvage ; on défrichait le sol. Le monastère, changé bientôt en une petite cité, garantissait à ses membres la liberté de la solitude, enveloppée dans la servitude hiérarchique.

Bientôt, devenus une puissance par le nombre, les moines sentirent la nécessité de se constituer en se distinguant tout d'abord des laïques. Ils obtinrent la faculté de devenir prêtres eux-mêmes sous le nom d'*hieromonachi*, moines consacrés ; mais, en même temps, l'épiscopat redoubla d'efforts pour maintenir sous sa juridiction spéciale une milice qui pouvait si puissamment servir ou troubler l'Église et qui manifestait un esprit toujours croissant d'indépendance.

Mais l'influence des corps religieux s'étendit tellement que bientôt ce fut le clergé séculier en masse qui se précipita dans les couvents, et enfin, vers la fin du huitième siècle, après l'institution des chapitres de chanoines, on peut dire que le monachisme avait envahi l'Église et était devenu le principe et la fin de la société religieuse à cette époque, société d'ailleurs immense et démesurée, qui embrassait l'humanité presque entière. L'Église alors, c'était, pour ainsi dire, tout le monde.

Les monastères, par l'effet naturel de leur clôture, renfermaient, dans leur enceinte, le peu qui survivait encore de littérature quelconque, à l'état de collection, sacrée ou profane. Au milieu de cette décadence des hommes et des choses, qui s'étend du cinquième au huitième siècle, il semble que l'esprit humain, fatigué d'errer à travers le sang, les ruines et les ténèbres, n'ait trouvé d'autre lieu de repos que l'Église ou le cloître ; cette apparence s'explique ainsi : l'Église, c'est la société à peu près entière quand la guerre ou l'invasion s'arrête.

Mais l'habitude déjà prise de confier la direction des plus riches abbayes à des hommes de grande famille ou même de race royale, l'ambition de ces personnages, leur ingérence dans les grandes affaires de l'État, avaient compromis la paix et les vertus du cloître et dénaturé l'institution.

Nouvelle réforme, entreprise par saint Benoît d'Aniane, qui promulgua, en 817, un nouveau code monastique, lequel reçut son application dans toute l'étendue de l'Europe, et, rétablissant une discipline sévère, releva les écoles conventuelles de leur décadence, et rendit encore un peu de vie à la littérature contemporaine.

Notons en passant un fait mémorable : dans les écoles monastiques de la Saxe, l'amour de l'antiquité latine parvint à sauver de la destruction les cinq premiers livres des *Annales* de Tacite.

Malheureusement une invasion de barbares vint renverser ces nouveaux efforts. Les Normands, les Hongrois et les Sarrasins incendièrent les églises, détruisirent les écoles, dévastèrent les bibliothèques et massacrèrent les religieux.

Calamités certainement déplorables, mais qui prouvent que ces asiles tant vantés n'ont jamais servi que lorsqu'ils étaient inutiles. La barbarie ne s'est jamais arrêtée aux portes d'un couvent et la paix n'a régné dans leur intérieur qu'autant que la guerre était calmée au dehors. Il faut donc renoncer absolument à cet argument tant de fois invoqué en faveur de la vie monastique, et se contenter d'y voir un refuge, aux époques d'ignorance épaisse, contre les excès de l'insouciance littéraire. Les couvents centralisaient les manuscrits, les remaniaient et les recopiaient, enfin vivifiaient, relativement, quoique dans une faible mesure, la flamme presque éteinte du génie antique.

A la suite de l'invasion, l'anarchie régna dans la plupart des communautés. L'oisiveté et le désordre s'installèrent dans les cloîtres, et, à leur suite, l'ignorance et son triste cortége.

Nouvelle réforme, sous la bannière de Cluny. Le dixième siècle allait finir. Les bonnes mœurs, la piété, les études régulières commencèrent à refleurir dans cette maison célèbre. L'abbé Odon conçut la pensée de réunir sous son autorité toutes les communautés que l'abbaye fonderait ou rattacherait à son observance, de manière à donner l'unité de constitution, de gouvernement et de discipline à cette agrégation de monastères dont un seul, celui de Cluny, deviendrait le centre, le chef et le modèle. Ce système a dû certainement contribuer à prolonger l'existence de l'Ordre bénédictin.

Cluny, en se fondant au nom de la réforme, avait fait naître un grand nombre de monastères; à peine sont-ils fondés que nous allons voir Cîteaux, fille de Cluny, devenir, vers la fin du onzième siècle, le centre d'une réforme nouvelle. On se lasse à voir pulluler cette engeance monastique, sans cesse balancée entre le relâchement et la réforme. Alternative perpétuelle d'austérités projetées et de vices réels. C'est la forme des infirmités sociales du moyen âge, la condition de ses transformations. Fécondité inépuisable dans le mal.

L'Ordre de Grandmont, sous les auspices d'Étienne d'Auvergne, et celui des Chartreux, fondé par saint Bruno, avaient précédé la naissance de Cîteaux, qui vint clore les dernières années du onzième siècle. Mais rien ne pouvait arrêter ce travail incessant d'affranchissement qui datait déjà depuis plusieurs siècles, et la lutte anarchique entre les monastères et les évêques, loin de se ralentir, se ravivait chaque jour. Tout esprit politique reconnaîtra aisément, à ce caractère, la nature profondément malfaisante des institutions monastiques; elles ont vécu dans cette continuelle alternative : ou anéantissement amené par les plus scandaleux excès de tous les genres de débauche, ou régénération passagère, invariablement suivie de révolte contre les autorités de l'Église ; ces corps étranges vivent d'insurrection et meurent d'ignominie.

Pendant le cours du douzième et du treizième siècle, la lutte se reproduit avec acharnement, quoique les Ordres célèbres, fondés pendant cette période, à savoir ceux de Cîteaux, de Saint-François et de Saint-Dominique, eussent adopté en principe l'abandon de tout privilége, et la complète soumission au pouvoir épiscopal.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, alors le flambeau de l'Église, se montra l'adversaire éloquent de saint Anselme, champion de l'indépendance monastique. Il s'éleva avec indignation contre des prétentions qui ont introduit le trouble et la révolte là où devaient régner l'humilité, la paix et l'obéissance. C'est la papauté qui, pensant augmenter sa puissance en saisissant la direction immédiate des couvents de toute la chrétienté, avait favorisé ce mouvement anarchique; c'est aussi au souverain pontife que s'adresse saint Bernard, dans une remontrance sage mais ferme : « La soumission aux pasteurs « particuliers, s'écrie-t-il, n'est nullement « incompatible avec celle qu'on doit au Pas- « teur universel. Placer les monastères sous « la dépendance immédiate du Saint-Siége, « c'est détruire l'harmonie du corps de l'É- « glise, c'est mettre à la tête ce qui doit en être « le plus éloigné. Vous fabriquez un monstre, « si, dans le corps du Christ, vous placez les « membres autrement qu'il les a lui-même « disposés. »

Mais toute protestation était inutile contre la force des choses. L'essence de toute corporation, c'est d'être envahissante, de tendre à se faire le centre de tout, de tout attirer, de tout concentrer, de tout incorporer; ses passions seront donc l'ambition, la cupidité, l'envie, la haine, la vengeance; ses moyens de les satisfaire, la force et l'intolérance, la ruse et la cruauté, la persécution et l'extermination. Les preuves surabondent dans l'histoire de l'association monacale.

Ne touchons-nous pas à l'époque funeste où l'Ordre des dominicains va bouleverser le monde et y répandre la terreur, en fondant et propageant le sanguinaire tribunal de l'Inquisition? Ce Dominique de Guzman, chanoine régulier de la ville d'Osma, est un type de violence curieux à étudier; nous ne pouvons que l'indiquer en passant, comme une précieuse monstruosité, la plus rare peut-être qu'ait jamais enfantée l'esprit antiévangélique du moyen âge.

Mathieu Pâris rapporte que les Frères Prê-

cheurs s'étaient fait redouter en Angleterre par les évêques eux-mêmes à cause du privilége d'entendre la confession des fidèles, que leur avait accordé le pape Grégoire IX, et par la défense qu'il avait faite au clergé anglais de s'opposer à aucune de leurs prétentions : on ne laissait pas néanmoins pour cela de leur résister, en vertu, disait-on, des canons et des décrétales qui s'opposaient à l'exécution des ordres de Grégoire. Malgré cela, le pape réussit à faire de ces moines et des Frères-Mineurs les exacteurs des droits qu'il imposait, des pêcheurs d'argent et d'âmes, et des bedeaux qui exécutaient aveuglément et partout ses commandements ; en considération de leur dévouement, ils purent dire des messes privées et entendre la confession, au grand préjudice des curés ordinaires.

Une liberté sans bornes fut, en récompense de leurs services, accordée aux moines ; cette liberté, jointe à des richesses toujours croissantes et à une puissance en proportion, enfanta bientôt la licence la plus effrénée, avec tous les désordres et les scandales qu'elle mène à sa suite.

Ce qu'un pape faisait pour restreindre les priviléges des moines était bientôt cassé par le pape suivant ; c'est ainsi qu'Alexandre IV annula, par la bulle *Non insolitum*, les dispositions d'Innocent IV, son prédecesseur.

Cependant le mal ne tarda pas à monter à son comble ; citons-en quelques exemples, arrivés tous la même année 1373, et que la chronique de Sienne attribue charitablement à la maligne influence des étoiles. Les Frères de Saint-Augustin se révoltèrent dans un des couvents de cette ville ; ils tuèrent un de leurs confrères dans un autre, et leur provincial, à coups de couteau, dans un troisième. A Assise les Frères-Mineurs se battirent entre eux, et quatorze demeurèrent sur le carreau.

Voici de quelles couleurs le célèbre docteur Jean Gerson, chanoine et chancelier de l'Église de Paris, a peint l'Église prétendue universelle du quinzième siècle :

« Les cloîtres habités par des chanoines réguliers étaient comme des places publiques et des marchés ; les couvents de religieuses, des espèces de lieux de prostitution ; les églises cathédrales, des cavernes de brigands et de voleurs ; sous le nom de servantes et de gouvernantes, les prêtres nourrissaient des concubines et des maîtresses, » etc... — (Joan. Gerson. *Declarat. defectuum virorum Eccles.*, t. II, p. 317.)

L'empereur d'Autriche Ferdinand voulut s'assurer, en 1163, de l'état dans lequel se trouvaient les couvents en Autriche et dans ses autres États héréditaires ; les visites qu'il fit pratiquer donnèrent pour résultat, sur 122 couvents, un contenu de 436 moines, 160 religieuses, 199 concubines, 55 femmes mariées adultères et 443 enfants.

Les couvents de France n'offraient pas plus de régularité. Lors de l'enquête faite par ordre du parlement de Paris, et la demande des syndics et consuls de la ville d'Aurillac (22 avril 1555), plus de quatre-vingts témoins déposèrent devant le lieutenant général de Corladez, que Charles le Sénectaire, abbé du Couvent d'Aurillac et seigneur de cette ville, ses neveux, Jean Bélyeser, dit Jonchières, protonotaire, et Antoine Sénectaire, abbé de Saint-Jean ; sa nièce, Marie de Senectaire, abbesse du Bois, couvent de la même ville, et les moines et religieuses des deux couvents d'Aurillac se livraient à tous les excès de la débauche. Chaque moine avait une ou plusieurs maîtresses, filles enlevées ou débauchées à leurs parents, femmes ravies à leurs maris. Soixante-dix bâtards étaient nourris avec leurs mères et les moines dans le couvent, des offrandes des fidèles. Les moines s'emparaient des filles et des femmes qu'ils trouvaient à leur convenance, en plein jour, au vu et au su de tout le monde, et les chassaient devant eux à grands coups de poings et de pieds jusqu'à leur repaire. Les plaintes continuelles des bourgeois, et surtout les violences que les moines commettaient à leur égard et les assassinats même dont ils s'étaient rendus coupables, firent séculariser le couvent. Dans le jardin de la maison abbatiale, on découvrit un cabinet chargé de peintures obscènes.

La bulle *Admonet nos*, du pape Grégoire XII, nous apprend dans quel état se trouvaient vingt-deux couvents de Frise, sous la juridiction des diocèses de Brême, de Munster et d'Utrecht, habités dans l'origine par des religieuses bénédictines seulement, puis par des religieux et des religieuses du même Ordre ; il n'y avait plus ni observance de la règle monastique, ni sentiments d'une religion quelconque. « Le libertinage entre moines et nonnains (*moniales*) et la corruption de la chair, ainsi que beaucoup d'autres excès et des vices que la honte empêche de nommer, se multiplient partout ; les moines et les convers ainsi que les religieuses cohabitent pêle-mêle ; beaucoup d'entre ces religieuses vivent charnellement en fornication avec leurs prélats, avec les moines et les convers, et elles accouchent, dans les couvents mêmes, des fils et des filles qu'elles ont conçus dans leur commerce impie ou incestueux avec les moines et les prélats. Elles font ensuite, dit la bulle papale, recevoir les enfants mâles, nés de ce commerce, dans les couvents de moines, et les filles dans ceux de religieuses. Ce qui est encore plus à déplorer, quelques-unes se font

avorter et d'autres tuent leurs enfants déjà venus au monde. Les mêmes mœurs, du moins quant à l'incontinence, se remarquent chez les prêtres de Gascogne, d'Espagne, de Portugal. »

Saint Théodore, dans ses Études sur la discipline monastique de son temps, fait remarquer que les « moines ne pouvaient, sous « les peines les plus sévères, introduire dans « leurs couvents des animaux femelles (1), à « cause, dit-il, des dangers qui en étaient « résultés pour les âmes. »

Nous avons vu plus haut quels avantages avaient été conférés par les papes aux Ordres prêcheurs et quêteurs en Angleterre, et quelle licence en était subitement résultée. Le règne agité de Henri VIII nous permet de surprendre certaines vérités sur la situation des couvents d'Angleterre, à cette époque ; bien que les plus précieux témoignages aient été supprimés, autant qu'on a pu, sous le règne de Marie Tudor, l'impression produite sur les contemporains par les mesures qu'adopta le gouvernement du roi fut si profonde, et les suites scandaleuses qu'elles amenèrent furent si éclatantes, que le cri public a retenti jusqu'à nous. Tous les historiens de ce temps, Burnet, Strype, etc., racontent les résultats de la visite des couvents du royaume, opérée sur l'ordre du roi.

Depuis longtemps, les biens immenses des moines, biens en grande partie mal acquis, avaient excité dans l'Europe une jalouse indignation. Un écrivain anglais, très-favorable aux monastères, dit qu'ils possédaient un peu moins de la cinquième partie du royaume, patrimoine fort raisonnable ! Ces vastes possessions étaient fort inégalement réparties entre environ cinq cents monastères. Comme ils étaient en général exemptés des visites épiscopales, et qu'ils ne répondaient qu'à eux-mêmes de leur discipline, cette indépendance avait introduit et enraciné parmi eux tous les abus qu'on peut s'attendre à rencontrer dans des corporations condamnées en quelque sorte à une vie indolente et oisive, et qui connaissaient aussi peu les obligations morales qu'elles pouvaient facilement les violer.

Le roi probablement n'ignorait rien, et, résolu dans l'exécution de son plan, il ne tarda pas à ordonner une revue générale de tous les Ordres religieux.

On voulut, en dévoilant la grossière corruption des monastères, intimider les Ordres religieux et soulever contre eux l'indignation du peuple. Les inspecteurs, dans leur rapport, dit le sévère historien Hallam, donnent des détails si précis que ce serait une incrédulité ridicule de rejeter leur témoignage lorsqu'ils accusent les Ordres réguliers. Aucun fait n'est plus attesté par l'opinion publique que l'état de relâchement et de corruption de ces établissements, pendant plusieurs siècles avant leur chute, et sur aucun point de l'histoire on ne saurait rassembler plus de ces témoignages imposants qui décident la conviction. Une bulle d'Innocent VIII, pour la réforme des monastères en Angleterre, accuse les moines de mener généralement une vie déréglée, et leur reproche les vices les plus scandaleux. Ce témoignage, par son origine, par sa gravité et sa compétence, confirme tout ce que les visites ont pu dévoiler.

Elles commencèrent au mois d'octobre 1535. Les lettres, que les commissaires-visiteurs écrivirent à Cromwell, lord vice-gérant de la suprématie ecclésiastique du roi, portent qu'on trouva des déréglements effroyables dans la plupart des couvents, que plusieurs moines se venaient jeter aux pieds des visiteurs, se plaignant de la violence qu'on leur avait faite pour les obliger à prendre l'habit, et demandant qu'on les mît en liberté; que l'idolâtrie et la superstition régnaient parmi eux ; qu'enfin, dans plusieurs couvents, on avait trouvé les instruments propres à faire de la fausse monnaie.

Le déréglement était encore plus grand dans les maisons de religieuses, et il y eut des monastères où toutes les sœurs furent trouvées grosses; enfin les commissaires déclaraient que dans 144 couvents ils avaient constaté des abominations qui ne le cèdent point à celles des anciennes villes que Dieu consuma du temps d'Abraham.

Dans l'abbaye de Laugder, le docteur Leighton, l'un des commissaires, investit d'abord l'appartement de l'abbé, et ayant fait enfoncer la porte, le surprit avec sa maîtresse. Il trouva ensuite dans un coffre un habit de religieux, sous lequel cette malheureuse se cachait, passant pour un jeune frère.

La honte fut si profonde et si générale que beaucoup d'abbés signèrent spontanément, sans aucune résistance, un acte de résignation de leur abbaye.

Ainsi celui de Laugder, de l'Ordre des Prémontrés, celui de Folkenson, de l'Ordre de Saint-Benoît, celui de Douvres, celui de Merton, couvent d'Augustins, celui de Bilsinton, celui de Tilty, de l'Ordre de Cîteaux.

Cette défaite si aisément acceptée, ou plutôt cette déroute morale, de la part de corps si puissants, n'est-elle pas le plus fort de tous les arguments à l'appui de la véracité des commissaires? Leur rapport, ayant été lu en plein parlement, excita une si vive et si profonde indignation qu'une loi de suppression fut votée sur le champ. Ainsi tombèrent d'un premier coup 376 abbayes, ou plutôt 376 re-

(1) Οὔτε κτῆνος, τῶν ἐκ τοῦ θήλεος γένους.

paires des vices les plus crapuleux, des crimes les plus sauvages.

Mais, comme l'hydre antique, ce monstre indestructible devait incessamment reparaître sur l'Europe.

Une dernière réforme sert de prétexte à de nouvelles fondations en France, et dans ce mouvement l'Ordre bénédictin figure encore, et nous voyons s'élever le couvent de Saint-Vannes, qui enfanta la congrégation de Saint-Maur ; mais, nous le reconnaissons, les temps étaient changés. Le dix-septième siècle venait de commencer, et l'Église de France, lasse des guerres civiles et religieuses dans lesquelles l'avaient entraînée l'esprit de polémique et d'absolutisme, allait chercher dans le repos un remède aux maux terribles que ces guerres lui avaient causés. La récente pacification du royaume semblait lui permettre de guérir, de ses propres mains, les blessures dont elle avait reconnu toute la gravité.

Sous l'œil vigilant de Richelieu, les réformes entreprises allaient avoir, du moins temporairement, un sens plus sérieux. C'est l'époque des importants travaux de Mabillon, de Montfaucon, de Martène, de leurs savantes pérégrinations en dehors de l'abbaye de Saint-Maur dans diverses parties de l'Europe. Dom Calmet, qui appartenait à la maison-mère de Saint-Vannes, a fourni d'abondants commentaires d'érudition et de précieux ouvrages historiques. Enfin, dans ses études pleines de savoir, dom Cellier a déroulé le cycle immense de la science ecclésiastique.

Un des membres les plus importants de la célèbre abbaye de Cluny, à l'époque qui nous occupe, fut encore le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Les registres de cette abbaye, déposés aux Archives de France, ont permis de se procurer encore certains détails sur l'intérieur de ce prieuré, détails qui prouvent que la réforme récente de Didier de la Cour avait eu bientôt le sort de toutes les autres. Nous citerons quelques-uns de ces extraits qui, rapprochés les uns des autres, laisseront apercevoir l'état intérieur de cette maison religieuse : « Huit jours après, le prieur ayant fait « lire tout hautement le chapitre de la reigle « de Saint Benoist, où il est parlé des meu- « bles que les religieux doivent avoir dedans « leurs chambres, il leur fit faire inventaire « de tout, renvoyant à leurs parents tout ce « qu'il y trouva de superflu ou de trop cu- « rieux. » Ce fut là le point de départ des nombreuses tribulations que certains religieux de ce couvent firent éprouver au prieur dom Marrier dont il est ici question.

« Du vintiesme jour de juillet 1619, dom « Gengoulx Bellecombe mandé à la Voulte et « comparaissant pour estre interrogé sur les « excès par luy commis la journée d'hier en « la personne de dom prieur claustral, le te- « nant saisi au collet et criant au secours, « ensemble sur les blasphesmes par ledict « Gengoulx proférés, et insolences et scan- « dales par luy faicts en présence de plusieurs « religieux qui s'i sont trouvés, etc. »

Après le jugement nous trouvons : « Avons « ordonné que ledict dom Gengoulx serait « constitué prisonnier ès-prisons régulières « dudict prieuré ; sommes allés conduisant « le dict dom Gengoulx vers le lieu desdictes « prisons, où seroint survenus dom Pierre « Olivier, assisté de quelques autres religieux, « lequel aiant pris une pierre en la main au- « rait, avec blasphesmes, empesché que ledict « Gengoulx n'entrast en prison, et l'auroit par « ce moien faict fuir et évader hors le monas- « tère par la porte de l'église, comme nous « a été rapporté par Louis Ravet, servi- « teur. »

Suit l'histoire d'un vol de deux aubes, d'un tapis et d'une soutane, consommé par un autre religieux, et d'un sacrilége : « Interrogé « s'il est participant de plusieurs sacriléges « commis en l'église depuis quelques années, « a dict que non ; sinon que il fut sollicité par « ledict Olivier de prendre un relicquaire « d'argent doré faict en clocher, et qu'il le « romprait en pièces et en aurait de l'ar- « gent. »

Nouvel exemple de violence et de sévices contre le prieur :

« Nous dom Jacques de Vegny, esleu abbé « de l'abbaye et ordre de Cluny, aiant reçu la « plainte du vénérable pere prieur claustral « du prioré et monastère de Saint-Martin des « Champs en ceste ville de Paris, et nous « étant transportés au dict prioré dépendant « dudict ordre, ce jourd'hui vingt et uniesme « mars, mil six cent vingt-deux, après avoir « interrogé et examiné sur ladicte plainte « dom Jehan Marie, religieux et infirmier « dudict prioré, à cause d'avoir oultragé de « parolles et main-mise viollamment ledit « père prieur claustral, avons ordonné et or- « donnons ce qui suit, » etc.

On le condamne à demeurer en lanterne deux ou trois jours, ce qui est une réclusion au pain et à l'eau. Un autre jour, un religieux traite de concussionnaire et de simoniaque le prieur, qui se justifie par l'exhibition de son épargne de seize mille livres en cinq ans.

« Du sixiesme aoust 1630 :

« Sur la requeste présentée par Dom Nico- « las Foucaut, prisonnier pour la quatriesme « fois dans les prisons de Saint-Martin des « Champs, pour ses malversations, abandon « de son habit régulier, et pour avoir sorti, « appostazié hors dudict monastère, tendant « ladite requeste à ce que le révérend père « supérieur voulût derechef recepvoir à la

« pénitence qu'il offre de faire, a advisé de « faire sortir ledict Foucaut pour compa- « raître au chappitre, et y recepvoir l'abso- « lution et subir la pénitence selon l'exigeance « du cas. »

Plus loin nous trouvons :

« A été représenté à la compagnie la continua- « tion des scandales et mauvaises actions de « dompt Nicolas Foucault, lequel retournant « à son vomissement plus que auparavant « serait sorti par des lieux incogneus pour va- « guer la nuict parmi la ville travesti et en « habis scandaleux, portant une faulce per- « ruque, et avec des personnes de mauvaise « vie..... Le Père aurait remonstré que « dom Jehan Bonjan, jeune prebstre reli- « gieux de la maison, estant subjet à enter « plusieurs personnes séculières qui l'entre- « tiennent à boire et manger continuelment, « avec tels excès qu'il a esté trouvé souvent « comme mort de vin, et rendu par la bouche « les viandes qu'il avait prises par excès. Et « mesme ce premier dimanche de caresme « dernier, à l'eure des vespres, au cueur de « l'église, il aurait randu gorge et gasté les « habis de plusieurs séculiers qui estoient pro- « ches de luy, ce qui causa ung grand scan- « dale. Et continuant de pis en pis, il aurait « mesme sorti de la maison, et ce nuitamment, « par plusieurs fois, couchant dehors et allant « aux cabarés avec son habit régulier, collé « et chappe, et entr'otres à l'ensègne que l'on « nomme l'*Espée de Bois*, dans la rue Saint- « Martin, où au soer, prins de vin, il aurait « battu, excédé et marrie oultrageusement « la mestresse de ladite *Espée de Bois*, dont « elle a rendu pleinte le lendemain au dict « père prieur. Lequel, pour cest effaict aurait « assemblé ladicte Voulte pour prandre advis « quelle correction il pourrait faire audict « Bonjan, pour le réduire à son debvoir, « ajouxtant que ledict dom Bonjan, pour avoir « de l'argent, affin de fournir aux fraicts de sa « desbauche, a mis en gage le calice et les « burettes d'argeant que son pere a offert à la « première messe, etc. (1). »

Il est bon d'observer que le personnel de ce couvent était d'environ 14 religieux; c'est sur ce nombre qu'il faut trouver celui des ivrognes, des malfaiteurs, voleurs, sacrilèges et apostats que nous venons d'apercevoir; ce qui reste en dehors doit être peu nombreux. Sommes-nous en présence de l'état sauvage, ou de l'état de civilisation raffinée qui va s'appeler le *siècle de Louis XIV*?

Nous sommes toujours en face du paganisme. Le vœu d'obéissance absolue avilit l'homme de même et autant que l'esclavage antique. Le vœu de chasteté, proscrivant les instincts naturels, même dans leur satisfaction légitime, élevant la virginité au-dessus de tous les mérites, matérialise la vertu et reste sans aucun rapport avec la morale, puisque ce précepte conteste les voies de la nature, et supprimant, pour ainsi dire, dans son idéal insensé, les générations futures, vit en dehors de l'application. Élever à cette prétendue hauteur le fait anormal de virginité, c'est ravaler d'autant, c'est-à-dire au niveau de la plus vile matière, toute vertu, tout enthousiasme, tout dévouement, tout sacrifice, toute charité; c'est le plus hideux triomphe du plus sordide matérialisme, c'est la divinisation païenne d'un caractère physique, c'est l'opposé du christianisme.

Le vœu de pauvreté aurait eu une valeur antisociale, car il supprime le mouvement naturel d'ambition individuelle par laquelle se développe la famille humaine; mais, observé négativement par les compagnies collectives, il ne mérite pas qu'on s'y arrête, et rentre d'ailleurs dans le vœu d'obéissance.

Ne nous étonnons donc plus des horreurs que nous avons constatées; elles découlent du principe; nous avons mis les doigts sur une plaie, ou plutôt dans une plaie de dix-huit siècles. Notre sévérité est honnêteté. La vérité a des droits qui la rendent sacrée, pourvu qu'elle conserve sa nudité; nous serons donc absous si nous avons soulevé les voiles qui la couvrent, et nous nous serions cru vain et léger si nous avions cherché à atténuer tant de crimes, dans notre siècle frivole, en présence de ces imitateurs ridicules, devant ces enfants qui s'affublent d'un masque antique, sans s'apercevoir qu'ils sont costumés en satyres.

Notre allusion s'adresse à ces héritiers modernes de Torquémada, scélérats en théorie, que le souvenir des bûchers met en extase, à ces fils posthumes de Dominique, de Benoît, de Bérulle, etc., qui ont vu dans le froc, qu'on nous passe le mot qu'ils emploient eux-mêmes chaque jour, une crinoline, et, profanant la chaire par leur éloquence grivoise, ont tenu, sous le costume à jamais sinistre de Dominique, les beaux propos que voici, recueillis de nos propres oreilles : « Qu'ils se lèvent ces champions de l'athéisme « facile, ces rieurs armés de la science infail- « lible, qu'ils me disent comment le même « degré de feu fait fondre le beurre et durcir « les œufs... Ils se taisent, ils se cachent... « (Tout le monde, en général, se tait au ser- « mon.) Vous vous taisez, donc vous igno- « rez, et cependant vous croyez à l'ome- « lette. »

Voilà l'athée foudroyé.

Mais les excentricités burlesques, les sono-

(1) Registre coté LL, 1398, fol. 58.; *ib.*, fol. 61.

res extravagances de cet orateur l'ont condamné au silence ; laissons-le dans cet enfer des bavards costumés, où il expie tant d'autres folies dont nous pourrions allonger ces pages (1).

Nous n'aurions pas parcouru le cercle entier de l'immoralité inhérente aux institutions monastiques, si nous ne rappelions en finissant les doctrines propagées par les Jésuites, les subtilités de leurs casuistes, leur théorie sur le probabilisme. C'est chez eux que le vol a été excusé. « Obligez les juges, leur dit Pas. « cal, d'absoudre les criminels qui ont une « opinion probable, à peine d'être exclus des « sacrements, afin qu'il n'arrive pas, au grand « mépris et scandale de la probabilité, que « ceux que vous rendez innocents dans la « théorie soient fouettés ou pendus dans la « pratique. » (6e *Provinciale.*)

C'est chez les Jésuites que l'assassinat politique a trouvé des apologistes. Lorsque Henri III tomba sous le poignard du moine dominicain Jacques Clément, qui venait de célébrer dévotement la messe, plusieurs jésuites furent convaincus d'avoir loué l'assassinat du roi, en pleine chaire ; ils furent écartelés et brûlés pour ce forfait.

Lorsque Jean Châtel, jeune élève des Jésuites, porta sur Henri IV un coup incertain, il déclara, au nom de ses maîtres, qu'on peut tuer un souverain parjure et excommunié, et qu'il l'avait tenté pour mériter le pardon des péchés qu'il avait commis, tels qu'incestes, sodomies et autres (ce sont ses propres aveux). Le jésuite Guignard, convaincu d'avoir loué publiquement le meurtre de Henri III et conseillé celui de Henri IV, en vertu des principes de la Société de Jésus, fut pendu ; ses frères en firent un martyr, à côté de leur héros, Jean Châtel.

N'oublions pas surtout le système des Jésuites relativement au serment ; quand leurs docteurs enseignent quels accommodements peut accepter la conscience pour se délivrer de ce lien sacré, contredisant la morale éternelle dans ce qu'elle a de plus élevé, ils sapent le dernier fondement des sociétés, mutilent et renversent l'antique statue de la Bonne-Foi, pour ériger le Mensonge en souverain de l'humanité et livrer les races futures à l'exécrable domination du crime audacieux. Il est permis de trembler, car c'est au nom de la religion que la morale est supprimée.

Voilà donc ce qu'il est devenu, cet idéal évangélique dont la prédication brûlante, traversant de ses traits la vieille société, dévora comme une paille les vains débris des lois et des cultes. Ses doctrines étaient vivantes, il enseignait, il pratiquait la charité, plus encore la fraternité, c'est-à-dire l'application à la famille universelle du plus étroit des liens domestiques ; s'il a tant vécu, c'est qu'il était la vie même ; s'il résiste encore, mais invisible et dans l'ombre, c'est qu'il portait en lui un palladium immortel, et soumettait tous les actes de l'existence au parangon céleste, au criterium de l'amour.

Voici, au contraire, un bétail vautré dans la fange, il n'a plus rien d'humain que le désespoir. Enfant par ses vœux, c'est un faune, un cyclope par ses instincts ; c'est ou la brute vorace gonflée d'aliments, ou le phallus enchaîné ; ou bien encore, c'est ce fréquent météore du moyen âge, qui sort du fourneau de sa cellule, gonflé de feu, *pur*, comme dit le grec, incendie l'Europe sous le nom d'hérétique, et meurt indompté dans sa flamme, les yeux fixés sur un fragment de la vérité.

Presque tous les grands hérésiarques ont été des moines.

Nous avons peut-être trop longuement examiné cette forme étrange de la vie humaine, l'association conventuelle, pendant une expérience de plus de dix-huit siècles ; mais la recherche du bonheur en ce monde est trop évidemment la préoccupation principale, pour qu'il soit permis de traiter légèrement les diverses solutions qui ont pu être données de ce problème. Il nous apparaît avec évidence que l'existence monastique, c'est la richesse immobile au profit de toutes les paresses croupissantes, la révolte sous les formes extérieures de la soumission, la volonté emprisonnée comme la poudre dans la bombe, c'est enfin la fécondité matérielle de l'homme et de la femme transmuée en poison mortel.

Une impénétrable enceinte s'élève autour de toute agglomération monastique. En apparence, que de sainteté ! Nous sommes passés derrière ce mur, et nous avons découvert toutes les violences du sauvage, le désespoir du captif, la rage aveugle et sourde du sodomite.

Pour conclure, avec une divergence marquée de l'article que nous visions à notre début, nous n'irons donc pas chercher, dans le monastère, je ne sais quel type d'une société plus parfaite et comme un microcosme de l'avenir lointain, non ! mais plutôt, mais au contraire, nous repoussons ce type à jamais

(1) Depuis que ces lignes étaient écrites, les portes de l'Académie française se sont ouvertes devant ce religieux auquel on avait fermé la chaire ; mis en demeure d'expliquer une contradiction embarrassante entre des opinions récemment exprimées et une candidature produite par les circonstances, il a fait concilier par un ami le pour et le contre, le *sic* et le *non*, avec une dextérité qui caractérise sa secte, laisse pressentir l'esprit de son futur discours de réception, et ôte même le mérite de l'à-propos à la démonstration dont il avait été l'occasion.

exécrable de la laideur humaine, fuyant vers le passé la lumière au sein de laquelle l'homme se sent emporté.

V. G. LOUBENS.

MONCONTOUR (*Géographie* et *Histoire*). Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun (Vienne), peuplé d'environ 800 habitants, et situé sur la rive droite de la Dive. On lui attribue une origine romaine, en dérivant son nom de *Mons contorius* ou *Mons consularis*, mais on ne possède aucun document certain sur son histoire avant le douzième siècle; elle devint alors une châtellenie dont les seigneurs eurent plus d'une querelle avec les comtes d'Anjou et de Poitou. Dans les guerres avec les Anglais, Moncontour, dont la garnison gênait l'ennemi par ses sorties fréquentes, fut assiégée, prise après six jours de résistance et ses défenseurs furent passés au fil de l'épée, à l'exception des deux commandants Pierre de Guerfille, Jourdain de Cologne et de quelques hommes d'armes. Duguesclin reprit Moncontour en 1372. Mais l'événement qui a donné la célébrité à Moncontour, c'est la bataille qui porte le nom de cette ville, encore qu'elle ait été livrée assez loin de ses murs, dans la plaine qui s'étend entre les villages d'Assais, de Jumeaux, de Plumain et la butte de Puytaillé.

Après la défaite essuyée par les protestants à Jarnac (*V.*, au t. VII du SUPPLÉMENT, l'article JARNAC.), Coligny, ayant remis quelque ordre dans son armée, se vit contraint par ses troupes elles-mêmes d'aller assiéger Poitiers. Il y perdit un temps précieux, beaucoup de monde, et fut obligé par la vigoureuse résistance des habitants à lever le siége (24 juillet — 7 septembre. 1569). L'amiral voulait alors se retirer dans le Midi pour y réunir des renforts qui lui permissent de reprendre l'offensive. Mais les catholiques, encouragés par la victoire de Jarnac, avaient, de leur côté, mis le temps à profit pour faire venir des secours de Suisse et d'Allemagne et convoquer le ban et l'arrière-ban de la noblesse. Le duc d'Anjou (depuis, Henri III), qui commandait l'armée royale, conseillé par Tavannes, passa la Vienne, le 26 septembre (1569) dans le dessein de se porter sur le bas Poitou pour empêcher l'armée protestante de pénétrer dans cette région fertile où elle trouvait ses principales ressources. Coligny, de son côté, se dirigea sur le Poitou central. Le 30, les deux armées eurent, dans la plaine de Saint-Clair, une escarmouche à la suite de laquelle, pendant la nuit, les protestants se retirèrent à Moncontour, mettant ainsi la Dive entre eux et l'ennemi.

Malgré leur supériorité numérique, les catholiques n'essayèrent point un passage de vive force. Ils remontèrent jusqu'à la source de la Dive, et, tournant la position des réformés, débouchèrent entre Airvaut et Moncontour (3 octobre).

Il était temps encore pour l'armée protestante d'opérer sa retraite et d'aller dans le Midi attendre des secours que lui préparait Montgommery et des renforts que devait lui amener d'Allemagne le prince d'Orange. C'était le vœu, le projet de Coligny. Cette fois encore le prudent capitaine fut dominé par l'impatience de la noblesse protestante, qui voulait la victoire ou la mort, par l'avidité des alliés étrangers, qui exigeaient une bataille ou de l'argent. Coligny dut se soumettre; il prit ses dispositions pour le combat, mais là même il rencontra de nouveaux obstacles. Une sédition des reîtres et des lansquenets empêcha d'occuper une position avantageuse, et il fallut que Coligny acceptât la bataille dans des conditions tout à fait défavorables : il ne lui resta que la ressource d'en tirer le meilleur parti possible.

L'armée catholique comptait environ 25,000 combattants; les réformés n'en avaient guère que 17,000. Vers trois heures de l'après-midi, une violente canonnade fut le prélude de l'action, puis les deux armées en vinrent aux mains. La noblesse protestante, mal montée et mal armée, ne put soutenir le choc impétueux de la cavalerie catholique; rompue, elle parvint à se rallier, protégée par le feu de l'infanterie. Coligny cependant ne prévoyait que trop bien l'issue de la bataille; il envoya dire à Henri de Navarre et au prince de Condé de se retirer à Parthenay. De sa personne, l'amiral ramena à la charge son avant-garde, tua d'un coup de pistolet le chef d'un corps allemand qui, de son côté, eut le temps de lâcher un coup de feu dont la balle fracassa la mâchoire de Coligny. Le général protestant fut obligé de quitter le champ de bataille. Au même moment l'avant-garde réformée fut chargée avec violence par un corps de cavalerie catholique; mais, reçue vigoureusement, cette cavalerie perdit le margrave de Bade, général des Allemands; le duc d'Aumale faillit éprouver le même sort.

Sur un autre point, le duc d'Anjou, chargeant le principal corps des réformés, eut son cheval tué sous lui et fut un instant en péril. C'est alors que l'infanterie catholique, inactive jusque-là, entra en ligne. Les Suisses rompirent les reîtres protestants et les rejetèrent sur les lansquenets, puis attaquèrent ces derniers et, par jalousie de métier, les exterminèrent au nombre d'environ 4,000. Deux mille Français furent de même égorgés, et il fallut que le duc d'Anjou donnât l'ordre de cesser cet odieux carnage. La cavalerie protestante put du moins opérer sa retraite en bon ordre sur Parthenay. Deux des princi-

paux chefs protestants, La Noue et Crusso d'Acier, demeurèrent au pouvoir de l'ennemi. Les réformés perdirent environ 6,000 soldats et près de 4,000 valets d'armée; les catholiques n'eurent que 500 cavaliers et très-peu de fantassins tués.

Coligny, qui avait voulu éviter la bataille, porta la responsabilité de la défaite et eut à subir des reproches dont sa grande âme, un moment affaissée, sut pourtant dominer l'injustice pour ne songer qu'au salut de l'armée et aux intérêts de la cause protestante.

Les catholiques, par négligence, par l'effet de rivalités entre les princes et les chefs militaires ou politiques, ne tirèrent point parti d'une victoire qui pouvait être décisive. On fit de grandes démonstrations de joie, on chanta des *Te Deum*, mais on ne poursuivit pas les protestants, et on leur laissa le loisir de se fortifier, d'appeler et de recevoir des secours.

On rapporte qu'après la bataille de Moncontour, Catherine de Médicis, devant qui certaines personnes parlaient des conséquences qu'eût entraînées une victoire des huguenots, aurait dit : « Eh bien! nous aurions entendu « la messe en français. »

Henri Martin, *Hist. de France*, t. IX.
Michelet, *Guerres de religion*.
A. Guilbert, *Hist. des villes de France*.
D'Aubigné, et autres chroniques du temps.

Frédéric Lock.

MONOCOTYLÉDONS (*Botanique*). Cette dénomination a été donnée à l'un des deux grands embranchements qui comprennent tous les végétaux pourvus de fleurs et de graines bien conformées, c'est-à-dire Phanérogames, comme on les nomme tous d'un terme commun. Cet immense groupe des Phanérogames, qui renferme toutes les plantes élevées en organisation, se subdivise en Dicotylédons et Monocotylédons, d'après un caractère de haute valeur auquel se relie l'organisation tout entière, et dont nous essayerons avant tout de donner une idée aussi clairement qu'il nous sera possible. — Si l'on prend une amande retirée de son noyau, c'est-à-dire une graine d'Amandier, et qu'on la fasse tremper dans l'eau pendant quelque temps, on pourra facilement enlever à sa surface une peau brunâtre qui lui sert d'enveloppe, et mettre ainsi à nu le corps blanc intérieur qui en constitue presque toute la masse, et qui en est la partie bonne à manger. Or ce corps tout entier est l'embryon, c'est-à-dire le rudiment d'une nouvelle plante qui se serait développée et aurait donné un Amandier si on l'avait mis en terre. Il ne faudra pas une observation bien attentive pour reconnaître que cet embryon est composé de deux moitiés appliquées l'une sur l'autre par leur face intérieure plane et réunies, à l'une de leurs extrémités, par un petit corps intermédiaire auquel elles tiennent l'une et l'autre, et qui fait saillie au bout de l'amande entière en une sorte de pointe ou de petit bec. Ces deux corps symétriques, qui forment la presque totalité du volume de cet embryon, sont ce qu'on nomme les *cotylédons* (du grec κοτυληδών). Ce sont les deux premières feuilles de la plante rudimentaire contenue dans la graine sous forme d'embryon, et, à la germination, on les voit très-souvent s'élever hors du sol et s'épanouir en deux feuilles, généralement conformées autrement que ne le seront plus tard les feuilles normales de la plante, et auxquelles on donne le nom de *feuilles séminales*. Quant au petit corps qui leur sert de lien commun, c'est la première ébauche de la tige ou la tigelle, dont le bout saillant au-dehors doit s'allonger en racine à la germination, et, pour ce motif, a été nommé radicule. Nous avons pris comme très-simple, très-connu et très-facile à comprendre l'exemple de la graine de l'Amandier, dont l'embryon possède *deux* cotylédons; la plus grande partie des végétaux phanérogames ont ainsi deux cotylédons à leur embryon ou, en d'autres termes, sont des *Dicotylédons*; mais si nous prenons une graine de Palmier, de Lis, d'Iris, de Gouet, etc., nous trouverons un embryon conformé tout autrement, en ce qu'il n'a qu'un seul cotylédon et qu'il est dès lors monocotylédoné ou monocotylé, comme on dit souvent pour abréger. Dans la généralité de ces cas, voici comment se présente l'embryon des Monocotylédons, retiré par dissection de la graine qui le contenait d'abord. Considéré tout entier, il forme un petit corps ovoïde ou oblong, arrondi à ses deux bouts, et, sur un point plus ou moins médian, il montre un trou ou une petite fente, tantôt un peu béante, tantôt à bords contigus et alors difficile à distinguer, dirigée presque toujours dans le sens de la longueur, qui permet d'y reconnaître comme deux régions. La région inférieure à la petite fente donnera, par son extrémité, naissance à la première racine, à l'époque de la germination; elle constitue la tigelle; celle qui comprend la fente entière et tout ce qui se trouve au delà est le cotylédon unique de cet embryon; seulement ce cotylédon unique n'est pas aplati comme l'était celui de l'Amandier, mais il est comme enroulé sur lui même, ou, pour mieux dire, il forme une sorte de capuchon plus ou moins concave dans le bas, solide vers son extrémité. Le Palmier, le Lis, l'Iris, le Gouet etc., n'ayant qu'un seul cotylédon à leur embryon, sont des végétaux monocotylédonés ou monocotylés, c'est-à-dire des *Monocotylédons*. — Un fait extrêmement remarquable, c'est que les plantes, selon qu'elles ont un ou deux cotylédons à leur embryon, diffèrent complétement

les unes des autres pour le port, pour le mode de végétation, pour la structure anatomique de leur tige et de toutes leurs parties, pour la disposition des nervures de leurs feuilles, pour la symétrie de leurs fleurs, enfin sous presque tous les rapports. Il résulte de là que le caractère fourni par le nombre des cotylédons est le plus important de tous ceux auxquels on a recours pour classer les plantes. — C'est ce que les botanistes ont reconnu depuis longtemps. Déjà, dès la fin du seizième siècle, à l'aurore des classifications systématiques, le célèbre Italien Césalpin cherchait à tirer quelque parti de ce caractère dont il commençait à sentir la valeur; un peu plus tard, le botaniste anglais Rai allait beaucoup plus loin, puisqu'il l'employait comme base de ses grandes divisions du règne végétal. « Après de longues réflexions, dit-il dans son *Historia plantarum* (I, p. 52), nous n'avons pu trouver des différences supérieures à celles qui sont tirées de la plantule séminale (l'embryon). Nous diviserons donc, en premier lieu, les plantes en celles qui ont une plantule séminale à deux feuilles ou à deux valves, ou mieux encore à deux cotylédons, et celles dont l'embryon manque de l'un des cotylédons ou des deux. » Ces principes étaient excellents; malheureusement le botaniste anglais, entraîné par les idées de son époque, en fit une application défectueuse, puisqu'il fit passer avant ce caractère d'importance majeure celui qu'on tirait alors, sans la moindre raison, de l'état ligneux ou herbacé de la tige, et qu'il commença par diviser les végétaux en herbes et arbres, pour subdiviser ensuite chacune de ces deux vastes sections, si mal à propos établies, d'après le caractère tiré du nombre des cotylédons. — Mais ce fut A. L. de Jussieu qui, dans son immortel ouvrage intitulé *Genera plantarum*, où il divisa tout le règne végétal en familles d'après la méthode dite naturelle, établit définitivement et avec toute la rigueur désirable la division du règne végétal en *Acotylédons*, dépourvus de graines embryonnées, et par conséquent de cotylédons, en *Monocotylédons* et en *Dicotylédons*. Depuis cette époque, l'embranchement des Monocotylédons a été conservé par tous les botanistes, soit exactement comme l'avait formé Jussieu et sous la même dénomination, soit sous des noms différents et avec une circonscription légèrement modifiée. Il est indispensable de signaler ici, en les expliquant, les principales de ces dénominations nouvelles que certains auteurs modernes ont proposé de substituer à celle de Monocotylédons. — Richard père (L.-C.) avait signalé quelques inconvénients à l'emploi des caractères fournis par les cotylédons pour l'établissement des grandes divisions du règne végétal. Aussi ayant cru voir que, dans tous les Monocotylédons, la radicule de l'embryon germant, au lieu de se former par une élongation directe de l'extrémité inférieure de la tigelle, semblait sortir de l'intérieur même de cette extrémité, après en avoir percé la couche externe, avait proposé de remplacer le nom de Monocotylédons par celui d'*Endorhizes* (ἔνδον et ῥίζα); en outre, il caractérisait cet embranchement du règne végétal de la manière suivante : « Extrémité radiculaire de l'embryon renfermant un tubercule radicellaire (quelquefois plusieurs), qui en sort par la germination pour former par son prolongement la racine de la plante naissante. » Malheureusement les objections n'ont pas manqué contre la généralité et la valeur de ce nouveau caractère, et la dénomination d'Endorhizes n'a guère été employée que par son auteur. — A. P. de Candolle avait cru devoir substituer au principe de division des Phanérogames d'après le nombre de leurs cotylédons celui de leur démembrement d'après la structure anatomique et le mode d'accroissement de leurs tiges. D'après les idées qui régnaient à son époque et qui remontaient à Daubenton et Desfontaines, tandis que, dans les Dicotylédons, le nouveau bois se forme toujours à l'extérieur de celui qui existait déjà, de telle sorte que la tige s'accroît, quant à sa portion ligneuse, par l'extérieur; dans les Monocotylédons, l'accroissement aurait été tout à fait inverse. En effet, d'après la théorie de Daubenton et Desfontaines, la tige de ces derniers végétaux reste toujours beaucoup plus molle, formée d'un tissu beaucoup plus lâche au centre qu'à la circonférence, uniquement parce que c'est à ce centre que se continue incessamment la formation des nouvelles parties qui refoulent sans cesse vers l'extérieur celles dont la production avait eu lieu auparavant. Il résulte de là, pensaient ces deux observateurs, que les parties extérieures de la tige « finissent par être tellement serrées les unes contre les autres qu'elles paraissent ne plus céder à l'effort de la végétation qui tend sans cesse à les rapprocher, en les portant du centre à la circonférence. » Il manquait deux mots pour désigner ces deux marches si dissemblables dans la végétation; De Candolle les créa, et il proposa de nommer les Dicotylédons *Exogènes* ou s'accroissant par l'extérieur, et les Monocotylédons *Endogènes* ou végétant sans cesse et s'accroissant par le centre. Malheureusement, les observations nombreuses et très-exactes qui ont été faites depuis quelques années relativement à la structure et à la végétation des Monocotylédons ont prouvé de la manière la

plus péremptoire que la théorie de Daubenton et Desfontaines manque tout à fait de fondement, que ces végétaux ont leur accroissement par l'extérieur, que dès lors les deux dénominations d'*endogènes* et *exogènes* ne font que consacrer une erreur et doivent être abandonnées. Toutefois nous les voyons fréquemment employées encore aujourd'hui dans un grand nombre d'ouvrages de botanique descriptive, sans doute parce que leur illustre auteur s'en est servi dans des ouvrages qui font loi et qui sont suivis aveuglément par la majorité des botanistes.

Nous devons maintenant donner une idée de la structure anatomique des végétaux monocotylédons, sur laquelle les beaux travaux de M. Hugo Mohl et de plusieurs autres observateurs allemands, français et italiens ont répandu une vive lumière dans ces derniers temps ; nous jetterons ensuite un coup d'œil sur leurs divers organes pour signaler les caractères qu'ils présentent.

Parmi les végétaux qui composent ce grand embranchement, les Palmiers sont ceux qui ont été l'objet des études les plus approfondies et qui, en effet, devaient le plus attirer l'attention à cause de leur beauté, de leurs proportions généralement considérables, de leur utilité. C'est sur un Palmier, le Dattier de l'Algérie, que Desfontaines a fait les recherches qui lui ont surtout fourni la matière de son important mémoire sur les Monocotylédons; c'est aussi sur différentes espèces de Palmiers que M. Hugo Mohl a fait ses belles études anatomiques. Or voici ce qu'un examen attentif a montré à ce dernier savant et à ceux qui l'ont suivi.

Lorsqu'on fait une section transversale d'une tige ou stipe de Palmier, on voit que le bois qui la constitue en presque totalité n'est pas formé comme celui des arbres de nos pays ou dicotylédons de couches ligneuses concentriques s'emboîtant l'une l'autre, ni traversées par ces lignes rayonnantes qu'on a nommées rayons médullaires ; on reconnaît qu'il résulte simplement de la réunion d'un grand nombre de faisceaux ligneux qui sont très-serrés, durs et petits vers la circonférence, et qui deviennent plus gros, plus mous, plus espacés à mesure qu'ils sont plus rapprochés du centre. Ces faisceaux ne présentent aucun ordre appréciable dans leur arrangement, sur la coupe transversale. On peut prendre une excellente idée de cette organisation en examinant certains des nombreux petits ouvrages qu'on fait avec du bois de Palmier. Le centre de cette masse ligneuse ne se montre pas occupé par une moelle bien circonscrite, entourée par une sorte d'étui de structure spéciale, comme dans nos arbres dicotylédons; enfin l'extérieur de la tige est occupé par une écorce beaucoup plus simple en organisation que celle de ces derniers végétaux. Ainsi, même au premier coup d'œil, une tige de Palmier se distingue très-nettement d'une tige de Dicotylédon, et il en est de même pour la généralité des végétaux monocotylés. Mais les notions qu'on acquiert par ce seul examen sont très-imparfaites; pour se reconnaître dans la disposition réelle des faisceaux ligneux, il faut couper la tige longitudinalement par un trait de scie qui passe à son centre; il faut même, au moyen de dissections longues et minutieuses, suivre un faisceau déterminé dans tout son trajet, et répéter ce long travail sur plusieurs faisceaux. Voici ce qu'on reconnaît alors : Au premier coup d'œil et sur une simple section longitudinale, on voit que les faisceaux ligneux, qui se montrent à l'œil le plus souvent comme de grosses lignes foncées se détachant sur un fond plus clair, s'élèvent à peu près selon la longueur de la tige, mais çà et là on en remarque certains dont la direction est plus ou moins oblique et croise plus ou moins celle de la grande majorité des autres. Par une étude plus approfondie et en suivant un quelconque de ces faisceaux dans toute son étendue, on voit que son extrémité supérieure répond à la base d'une feuille; que de ce point il se porte selon une direction obliquement descendante, et en arc convexe en dessus, vers le centre de la tige; que, parvenu près de ce centre, il descend verticalement sur une certaine étendue, après quoi il retourne vers la circonférence par une marche oblique, en s'amincissant graduellement, et qu'il va se perdre enfin dans une couche fibreuse périphérique, soit en se réduisant à l'état de filament de plus en plus grêle, soit en se subdivisant en plusieurs filets très-déliés. C'est dans leur portion qui marche du centre vers la circonférence que ces faisceaux semblent, à cause de leur faible obliquité, être à peu près parallèles entre eux; c'est dans leur première portion dirigée de la base d'une feuille vers le centre qu'on les voit croiser les autres faisceaux.

Il est encore important de montrer comment les différents faisceaux s'agencent les uns par rapport aux autres. Supposons-en un quelconque décrivant la marche que nous venons d'indiquer et se rendant ainsi à une feuille. Un autre faisceau destiné à une feuille située plus haut que la première, et par conséquent développée plus tard, se place en dehors du premier dans sa portion inférieure grêle; plus haut, il vient croiser la direction du premier pour se diriger vers le centre, enfin il se porte du centre vers la base de la feuille à laquelle il est destiné. Ainsi chaque faisceau, dans sa portion inférieure, est exté-

rieur à ceux qui s'étaient produits avant lui; d'où l'on voit que la production de ces faisceaux les uns par rapport aux autres a lieu par l'extérieur et non par l'intérieur, comme le pensait Desfontaines, et dès lors que le nom d'Endogènes, ou se développant par l'intérieur, que de Candolle a proposé de substituer à celui de Monocotylédons, repose sur une erreur anatomique.

La structure que nous venons de décrire dans les Palmiers subit quelques modifications dans certains autres Monocotylédons; mais ses caractères essentiels se retrouvent plus ou moins nettement accusés dans tous. L'espace nous manque pour entrer dans le détail de ces modifications.

La racine des Monocotylédons diffère essentiellement de celle des Dicotylédons par sa manière d'être générale, par son développement et par sa structure anatomique. A la germination de ces végétaux, la radicule de l'embryon ou ne se développe pas, ou se développe faiblement et ne dure que peu de temps pour se détruire ensuite; mais des racines secondaires ou adventives ne tardent pas à se produire; elles prennent naissance sur le bas de la tige et elles finissent même par s'y élever quelquefois très-haut. C'est ainsi que certains Palmiers finissent par être supportés tout entiers, à un ou deux mètres au-dessus du sol, sur une sorte de piédestal de racines, qui sont nées de plus en plus haut sur la tige pendant que celle-ci se détruisait graduellement à sa base. Le plus souvent les racines des Monocotylédons sont peu ou pas ramifiées, et ressemblent, dans les espèces arborescentes, à des cordes tendues pour fixer le végétal à la terre; mais souvent aussi elles se ramifient, comme on le voit, par exemple, très-bien dans les Graminées, etc. Dans tous les cas, l'absence complète de pivot établit pour elles un caractère facile à reconnaître.

Les feuilles des Monocotylédons sont presque toujours alternes, rarement opposées ou verticillées ; souvent elles sont dépourvues de pétiole, et leur base plus ou moins élargie embrasse la tige; elles ont aussi comme caractères généraux, soumis à peu d'exceptions, d'être simples, entières, et parcourues dans leur longueur par des nervures égales et parallèles, non ramifiées en réseau comme celles des Dicotylédons; cependant il existe une exception remarquable à cette loi pour les feuilles des Aroïdées, des Dioscoréacées, des Smilacées et de quelques petites familles voisines de ces dernières dans lesquelles la nervation est nettement réticulée; aussi ce caractère, joint à quelques autres, a-t-il paru à M. Lindley assez important pour autoriser l'établissement pour ces familles, les Aroïdées exceptées, d'une section particulière de l'embranchement des Monocotylédons, à laquelle il a donné le nom de Dictyogènes.

Les fleurs des Monocotylédons sont tantôt d'une plus ou moins grande simplicité, comme dans les Aroïdées, les Cypéracées, les Graminées, etc., tantôt complétement organisées, mais alors construites généralement d'après un type spécial. Dans ce dernier cas, elles ont une enveloppe florale formée de 6 pièces ou divisions disposées en deux rangées alternes entre elles, le plus souvent toutes également pétaloïdes et colorées, plus rarement (Commélynées, Alismacées) ressemblant évidemment à un calice et une corolle nettement caractérisés. Les opinions des botanistes ont beaucoup différé relativement à la manière dont on devait considérer cette enveloppe florale ou ce périanthe (nommé fréquemment périgone), en apparence unique; les uns ont voulu y voir simplement un calice sans corolle; d'autres l'ont regardée comme une corolle sans calice; enfin aujourd'hui on s'accorde assez à considérer son rang externe comme un calice et son rang interne comme une corolle. Cette dernière opinion s'appuie sur des arguments de la plus grande valeur. — Dans le type général de ces fleurs il existe 6 étamines disposées en deux verticilles de 3 chacun, qui alternent entre eux, et dont les 3 extérieures alternent aussi avec les 3 parties de la corolle, d'où il résulte, au total, qu'elles sont situées devant les 6 parties du périanthe entier. Dans un assez grand nombre de cas, comme dans les Iridées, un de ces verticilles ternaires d'étamines existe seul; même dans les Orchidées, une seule des étamines de ce verticille unique persiste, les deux autres avortant presque entièrement; mais, dans cette famille même on arrive graduellement à cette extrême simplification par le genre *Uropedium*, qui a 3 étamines, et par les *Cypripedium*, qui en ont 2. Au contraire, dans quelques cas, les étamines des Monocotylédons dépassent le nombre 6; c'est ce qu'on voit dans les Alismacées. Enfin le type général des fleurs des Monocotylédons comprend un pistil formé de 3 carpelles qui constituent autant de loges contenant le plus souvent chacune un grand nombre d'ovules rangés en 2 files longitudinales; mais dans certaines de ces plantes le pistil se simplifie, comme dans les Graminées où l'on trouve un ovaire à une seule loge et un seul ovule, tandis que, d'un autre côté, il existe un pistil de 6 carpelles dans le *Butomus* et un grand nombre de petits pistils dans les *Alisma*. Au total, la symétrie de la fleur des Monocotylédons est généralement ternaire, et elle fournit pour la distinction de la majorité de ces plantes un caractère facilement saisissable.

Enfin l'organisation de l'embryon renfermé dans la graine des Monocotylédons donne le caractère essentiellement distinctif de cet embranchement. Ce que nous en avons dit plus haut, lorsque nous avons comparé la graine d'un Monocotylédon à celle d'un Dicotylédon suffit pour donner une idée générale de cette organisation, car nous ne pouvons songer à exposer ici les modifications, légères du reste, sous lesquelles elles se présentent quelquefois. Nous devrons renvoyer à cet égard à un beau mémoire spécial d'A. de Jussieu (*Annales des sciences naturelles*, 2e série, t. XI, p. 341-361, planche 17).

Nous terminerons cet article par l'indication des familles les plus importantes qui rentrent dans le grand embranchement des Monocotylédons; ce sont : les Graminées, les Cypéracées, les Aroïdées ou Aracées, les Palmiers, les Liliacées, les Iridées, les Amaryllidées, les Broméliacées, les Musacées, les Cannacées, les Orchidées, les Butomées, les Alismacées, etc.

P. D.

MONOMANIE. La monomanie (de μόνος, seul, et μανία, délire, manie) est définie par les auteurs une affection mentale ou cérébrale chronique, caractérisée par une lésion partielle de l'intelligence, des affections et de la volonté.

Le mot de monomanie est de date récente et remonte à peine aux premières années du dix-neuvième siècle. Esquirol, le premier, appliquant aux maladies mentales la méthode de son illustre maître Pinel, et les principes de sa classification des maladies en général, l'introduisit dans la science pour exprimer le délire partiel de l'intelligence, avec expansion et gaîté; et cette dénomination, sanctionnée par l'Académie et ramenée par l'usage à son étymologie proprement dite, est restée dans la science, où elle sert à exprimer les délires partiels, quels qu'ils soient.

On admet donc généralement, depuis Esquirol, que la folie peut être primitivement divisée en manie, monomanie, idiotie et démence, et que la monomanie, de même que les genres en histoire naturelle, comprend en sous-ordre un certain nombre d'espèces morbides mentales, caractérisées par la spécialité du délire. — C'est ainsi que le délire qui a pour objet des idées de tristesse, d'appréhension ou de crainte a reçu le nom de *lypémanie*, qui se subdivise à son tour en *hypocondrie* et *mélancolie*, suivant qu'il est causé par un désordre organique ou par une affection morale; que le délire de vanité et d'orgueil a formé l'espèce à part de la *monomanie ambitieuse;* le délire d'amour chaste et platonique pour un objet imaginaire, celle d'*érotomanie;* et qu'on admet généralement en raison du penchant ou de la tendance spéciale des idées, des sentiments ou des affections de l'aliéné, la *monomanie homicide*, la *m. suicide*, la *monomanie incendiaire*, la *m. d'ivresse*, la *démonomanie*, etc.

Jugée du point de vue de l'École de Pinel, cette classification de la monomanie, fondée sur le symptôme caractéristique et prédominant de la maladie, c'est-à-dire sur la forme du délire, est parfaitement rationnelle sans doute; et, si on la compare à celles de Sauvage, de Franck ou de Cullen, qui avaient multiplié leurs divisions à l'excès, elle eut sa raison d'être et constitua un progrès véritable; mais on ne saurait dire qu'elle est légitime en soi et complétement irréprochable au point de vue des idées et des faits de la science moderne.

Pour qu'elle fût légitime, en effet, il faudrait que le fait primordial sur lequel elle se fonde, le fait primitif et nécessaire sans lequel elle ne saurait être, celui du délire partiel et exactement limité, qu'implique nécessairement le terme de monomanie, fût incontestable, réel et régulièrement constant : et c'est ce qu'on ne saurait admettre sous peine de faire violence à la raison et à des faits positifs et corroborés par le témoignage des auteurs. « La folie dans son état le plus simple, dit à ce sujet M. Foville, est excessivement rare, et le nombre des malades qui ne délirent que sur un seul objet est infiniment petit à côté du nombre de ceux qu'on appelle monomaniaques. On confond souvent sous cette dénomination tous les insensés qui ont une idée dominante habituelle. Je n'ai vu pour mon compte qu'un ou deux monomaniaques qui méritassent véritablement ce nom, et encore ces deux malades éprouvaient par intervalles un délire plus ou moins étendu. » Georget, Calmeil et beaucoup d'autres aliénistes ne parlent pas autrement; et ni Leuret, ni Lélut, dans leur vaste pratique, n'ont jamais rencontré de monomaniaques véritables.

Et comment en serait-il autrement alors que dans le cœur de l'homme, comme dans son intelligence, les sentiments, les affections et les idées se lient et s'enchaînent les uns aux autres et sont coordonnés au point de vue de l'unité de notre être indivisible et de notre personnalité?

« L'isolement de nos facultés dans l'état maladif, comme dans l'état normal, dit à ce sujet M. Falret, nous paraît arbitraire; et nous jugeons impossible de ramener le désordre de toutes au désordre d'une seule... Il n'est pas une seule faculté de l'entendement qu'on ne puisse trouver tour à tour, présente, absente ou pervertie dans le délire; ce qui nous porte à conclure que toutes les facultés participent à des degrés différents au désordre de l'entendement. »

Sans doute, et s'il était démontré que les facultés de notre être, de même que nos instincts fondamentaux sont localisés dans le cerveau, et correspondent à des centres organiques parfaitement distincts et agissant indépendamment les uns des autres, on pourrait concevoir que la lésion de l'un d'entre eux dût entraîner après elle un désordre partiel et circonscrit ; mais rien n'autorise à admettre cette prétendue localisation ; tout prouve, au contraire, qu'elle n'existe pas, et l'anatomie pathologique et normale ne s'élèvent pas moins que la psychologie et la physiologie contre les prétentions d'une science étroite et chimérique.

Et, si l'on ajoute que le fait seul d'un délire exactement circonscrit implique très-logiquement : 1° que la monomanie est le premier degré ou le terme le moins avancé de la folie, ce qui n'est pas en fait ; 2° qu'elle tend d'un côté à rapprocher du délire de la folie toute idée exclusive, prédominante ou fixe, et de l'autre à attribuer la responsabilité de leurs actes à de véritables aliénés, on ne saurait trop vivement déplorer une erreur qui porte à confondre, dans certains cas, le génie et la folie, et tend à faire peser, dans quelques autres, des peines graves sur des infortunés, que leur égarement maladif et leur folie ont rendus dignes de commisération et de pitié.

Nous pensons, quant à nous, avec notre honorable ami, M. le docteur Morel, médecin de l'asile Saint-Yon, dont les remarquables travaux et les vues toutes nouvelles sur l'aliénation mentale ont reçu l'assentiment de l'Institut, que l'idée d'un délire partiel et exclusif, constituant une espèce morbide à part, est fausse en principe, sans réalité dans les faits, et dangereuse dans ses conséquences. Nous pensons, en outre, que cette dénomination, à supposer qu'elle doive être conservée, ne peut l'être que pour désigner une simple forme symptomatique, une simple tendance de l'aliénation. Ces conclusions ressortiront, nous l'espérons, de la présente étude de la monomanie et de ses divisions naturelles d'après les auteurs classiques en aliénation mentale.

La monomanie comprend un très-grand nombre d'espèces ou de variétés, avons-nous dit ; et le délire ou les délires qui la constituent peuvent rouler sur une infinité d'objets. — En bonne logique, chacun de ces délires partiels devrait constituer une espèce à part ; et nous concevons à ce point de vue toute la légitimité de la classification d'un auteur allemand, qui distingue les aliénés et les classe d'après la nature de leurs mouvements et de leurs actes, quand ils sont livrés à eux-mêmes, en malades sociables, solitaires, marcheurs perpétuels, immobiles, collectionneurs, constructeurs, déchireurs, mangeurs d'ordures, écrivailleurs, etc. ; mais les auteurs ont réduit la plupart d'entre elles à huit ou dix espèces typiques ou fondamentales, dont nous examinerons les principales en commençant par la lypémanie, dont Esquirol avait fait avec raison un type à part et que d'autres ont classé parmi les monomanies.

La lypémanie (λυπέω, je suis triste, et μανία) exprime, d'après les auteurs, un délire partiel, causé et entretenu par des idées tristes, sombres et oppressives, et correspond à la mélancolie des anciens, dont elle diffère cependant, car cette dernière expression sert à traduire une grande susceptibilité morale, exempte de délire.

Elle diffère aussi classiquement de l'hypocondrie, que caractérisent une extrême préoccupation des choses de la santé et une exagération des moindres souffrances physiques, mais, suivant nous, elle n'en diffère pas essentiellement ; car ces trois états peuvent être considérés comme l'expression d'une même affection, dont l'hypocondrie (ὑπὸ, χόνδρος) est le premier terme, et la lypémanie le dernier.

Le lypémaniaque, accablé sous le poids de sa tristesse extrême et ayant perdu le sentiment des nécessités physiques de son existence, a le corps maigre, les formes grêles, la peau aride et d'un brun jaunâtre. Sa physionomie porte l'empreinte de la tristesse, de la défiance ou de la terreur ; et son regard, oblique ou baissé vers la terre, exprime le soupçon et l'inquiétude. Immobile et muet, rien ne saurait lui arracher une parole ou un mouvement ; et, s'il cède à la menace ou à la force, il cède comme le ferait un automate. La plupart repoussent toute nourriture, passent un grand nombre de jours sans manger, et plusieurs se laisseraient mourir de faim, si l'on ne venait à leur aide. L'un croit obéir en cela à la voix de Dieu ; l'autre, trouvant un nouveau goût aux aliments qu'on lui présente, se persuade qu'ils sont empoisonnés. —Toutes leurs émotions et leurs pensées sont exagérées ou perverties : ils dénaturent l'événement le plus simple, et en tirent les conséquences les plus funestes ; ils sont effrayés du bruit, inquiets du silence, ombrageux et défiants ; ils interprètent défavorablement les témoignages de l'affection la plus vive et la plus sincère ; ils ne voient partout que dangers et persécutions, et portent au milieu de cette disposition générale à l'effroi et au soupçon, leurs préoccupations antérieures. L'un se croit poursuivi par des agents physiques ou chimiques, par le magnétisme et l'électricité ; l'autre se croit persécuté par des ennemis invisibles, ou traqué par la police. Plusieurs, moins affectés, et dans la période commençante, cherchent à prouver la

justesse de leurs inquiétudes et de leurs craintes. D'autres sont plongés dans une sorte de stupeur qui se rapproche à la fois de la catalepsie et de la stupidité. Concentrés dans une seule pensée, ils restent immobiles, silencieux, et complétement insensibles aux impressions du dehors.

Virginie F., âgée de vingt-trois ans, et traitée à la Salpétrière, a les regards fixés vers la terre, et sa physionomie exprime la terreur et la crainte; habituellement couchée, elle reste immobile et sans mouvement, quand on la force à se lever, et ne profère pas une seule parole; à peine a-t-elle laissé échapper depuis quatre ans quelques mots qui ont laissé comprendre que la terreur absorbait toutes ses facultés. Effrayée par des soldats, qui l'avaient gravement outragée, il faut la contraindre chaque jour à quitter son lit; habillée, elle va s'asseoir sur un banc toujours à la même place, restant dans la même habitude, la tête penchée sur le côté gauche de sa poitrine, les bras croisés sur les genoux et les yeux fixement tendus vers le sol; il faut lui apporter chaque jour ses aliments et la presser pour qu'elle mange; elle le fait sans changer de place et ne se sert que du bras droit.

Si on l'appelle, si on lui parle, si on l'interroge, son teint se colore légèrement et quelquefois elle détourne les regards, mais jamais ne répond; il faut l'avertir de se déshabiller; elle se déshabille, se pelotonne dans son lit, s'enveloppe de ses couvertures, et jamais on n'a pu vaincre son silence et son aversion pour le mouvement. Les traitements les plus divers ayant échoué contre cette forme de l'aliénation, Virginie F. mourut de consomption et de phthisie, au bout de plusieurs années.

Il y a loin, sans doute, de ce délire, triste et sombre, ou plutôt de cette stupeur avec dépense des forces vitales au délire bruyant et précipité et à l'exaltation du maniaque; mais rien n'autorise à le qualifier de monomanie; et tout prouve qu'il s'agit ici, comme dans l'observation suivante, d'un état mental d'autant plus grave que tous les ressorts de l'être sont en quelque sorte brisés et anéantis.

Mademoiselle de L., de constitution forte et de taille élevée, ayant passé son enfance au château de Chantilly, où elle avait souvent joué avec le duc d'Enghien, enfant lui-même, fut confiée, pendant l'émigration, à une dame de charge qui prit soin d'elle, mais ne put lui épargner ni la misère, ni la détresse.

Impressionnable, vive, et la tête remplie de son bonheur passé et de folles espérances pour l'avenir, elle avait dix-sept ou dix-huit ans, quand elle apprit l'assassinat juridique du duc d'Enghien; cette nouvelle la fit tomber dans une lypémanie profonde. En quelques jours ses cheveux, de noirs qu'ils étaient, devinrent gris, et on l'envoya à la Salpétrière.

Je la trouvai, dit Esquirol quelques années plus tard, pâle et amaigrie, le regard fixe, vêtue de sa chemise et se tenant constamment assise sur le travers de son lit, les cuisses et les jambes fléchies, les bras appuyés sur les genoux et la tête sur sa main droite.

Elle ne parle jamais, et ne répond à aucune question, mais murmure quelques monosyllabes qui ont permis de croire qu'elle voit et qu'elle attend quelqu'un. Ses regards ne se détournent jamais, du reste, d'une croisée à portée de son lit, au travers de laquelle elle semble voir une image ou entendre une voix.

Rien d'extérieur ne saurait l'émouvoir, du reste, et, si on l'approche, elle repousse par un léger mouvement du tronc. Pendant la nuit, sa position est à peu près la même que pendant le jour; et la fixité de ses membres est telle que les articulations ont perdu leur mobilité.

Cette triste et déplorable maladie se termina plus tard par la mort.

La mort, telle est d'ailleurs la fin naturelle de toutes les lypémanies, et l'on voit assez clairement par ce double exemple qu'il ne saurait être ici question d'un trouble ou d'un désordre partiel, mais que l'être tout entier est gravement et profondément affecté; et cette observation est parfaitement applicable aux faits de monomanie ambitieuse et d'érotomanie que nous allons citer.

La monomanie ambitieuse s'observe fréquemment et sous des aspects variés; fait aisément explicable, si l'on songe au besoin de distinction si prononcé et si général des âmes faibles et dans le jeune âge, et qu'on s'efforce encore de développer sous prétexte d'émulation. — Aussi les maisons d'aliénés renferment-elles tous les types de toutes les passions de vanité et d'orgueil qui agitent et tyrannisent à tous les degrés de l'échelle sociale. « Chaque maison de fous, dit Esquirol, a ses dieux, ses prêtres, ses fidèles, ses fanatiques, ses empereurs, ses rois, ses ministres, ses courtisans, ses millionnaires et ses généraux. — L'un, audacieux et téméraire, commande à l'univers et fait la guerre aux quatre coins du monde; l'autre, fier de son rang et de ses titres, dédaigne ses compagnons d'infortune. Celui-ci, dans son ridicule orgueil, croit posséder la science de Newton, l'éloquence de Bossuet et exige qu'on applaudisse aux productions de son génie. » La forme du délire ambitieux varie, du reste, suivant les mœurs et les préoccupations du temps; et, si le régime parlementaire a brisé quelques cervelles et les a tournées du côté de l'éloquence politique et du forum, les spécu-

lations financières ont fait de nos jours bien d'autres ravages, et les grands spéculateurs modernes, comme autrefois les empereurs, les papes et les rois, tiennent à l'heure qu'il est une large place dans les préaux de Charenton et de Bicêtre. Tout s'enchaîne, en effet, dans le monde de la folie ; et il y a plus de rapports qu'on ne pense entre sa cause intime et ses manifestations les plus étranges. On comprend à ce point de vue que la forme des gouvernements ou les passions politiques, de même que les préoccupations personnelles et les mœurs d'une époque, impriment leur cachet aux désordres de l'esprit.

La monomanie, dit Esquirol à ce sujet, emprunte ses caractères et retrouve les causes qui la produisent dans les différents âges de la société. Superstitieuse et érotique dans l'enfance sociale, elle l'est encore dans les campagnes et dans les contrées où la civilisation a fait peu de progrès, tandis que dans les sociétés avancées elle a pour causes et pour caractères l'orgueil, l'ambition, le jeu, les spéculations de bourse, les passions politiques et le désespoir. Il n'est pas d'époque sociale, en effet, qui n'ait été remarquable par quelque monomanie empreinte de son caractère intellectuel et moral.

Mais la plupart de ces monomanies, quelles qu'en soient les formes, impliquent toujours un désordre grave et profond et ne permettent pas, quoi qu'on fasse, de s'arrêter à l'idée d'un délire partiel et circonscrit, les autres facultés de la raison restant intactes.

Aucun malade, dit à ce sujet M. Morel, à qui nous empruntons l'observation qui suit de monomanie ambitieuse, ne s'était présenté à nous avec un délire en apparence plus restreint que celui d'un malheureux confiseur d'une petite ville des Vosges qui, après 1848, s'était cru nommé représentant. Les trois voix qu'il avait obtenues se résumaient dans les quarante-cinq mille données à son concurrent. Il ne sortait pas de ce cercle délirant et ne demandait qu'une chose : c'était d'aller siéger à l'Assemblée, où il avait déjà chargé un de ses correspondants de lui garder sa place. Ce malade était un véritable monomane dans le sens qu'Esquirol attache à ce mot. Gai, pétulant, expansif, heureux comme il n'est pas possible de l'être, il ne cessait de se complaire dans ses idées vaniteuses. Deux mois se passent ainsi ; mais, fatigué de ne pas recevoir de réponse du Président de l'Assemblée ; contrarié de ce que l'inviolabilité d'un représentant est violée par son isolement ; outré de ce que nous l'avions soumis à quelques effusions d'eau froide sur la tête, notre malade devient sombre, se promène plusieurs jours sans rien dire ; et cet état transitoire de lypémanie se termine par un délire général des plus formidables. L'intensité des phénomènes perturbateurs était si grande, qu'on dut l'isoler complétement et lui appliquer la camisole pour l'empêcher d'être nuisible. La crise dura six semaines, et nous fûmes alors témoin d'une transformation complète. Notre monomaniaque confesse ses erreurs : il n'a eu que trois voix pour la députation en comptant son vote personnel. Bien loin d'être un représentant, il n'est que le plus modeste des confiseurs, et demande instamment à retourner dans sa famille. Il a retrouvé sa gaieté, son expansion ; et les lettres qu'il écrit à sa femme sont empreintes de sentiment et de raison ; mais, après quelques jours, sa gaieté devient plus grande ; des rires convulsifs interrompent ses discours ; il récrimine contre certains membres de sa famille qui ont réclamé son isolement. D'un autre côté, il se sent animé du feu de la poésie, et ne cesse de versifier : il chante l'asile et ses habitants, et ses productions revêtent peu à peu la forme érotique ; il se voit entouré d'anciennes maîtresses, qui se présentent à lui dans les personnes des malades, des femmes, des employés et des fonctionnaires. On est obligé de lui enlever papier, plume et encre ; mais le délire n'en continue pas moins. Enfin, après trois mois de séjour, sa femme, confiante dans ses promesses, rassurée par son apparente tranquillité, demande à le ramener au sein de sa famille. — Rentré chez lui, il paraît plus tranquille ; mais il néglige ses affaires et peu à peu ne sort plus des églises ; il prie le jour, se relève la nuit pour prier, a des visions et des hallucinations et veut convertir tous ceux qui l'entourent : il est devenu *monomane religieux*. Une nouvelle crise maniaque succède à cet état nouveau et se termine cette fois par une paralysie générale et la mort.

Or le fait relatif à ce malade n'est pas un phénomène isolé ; et faire l'histoire complète d'un de ces prétendus monomanes, c'est faire l'histoire de tous.

Telle est notamment l'observation suivante empruntée au délire érotique.

L'érotomanie, disent les auteurs, consiste dans un amour excessif et platonique pour un objet imaginaire. L'érotomane a le regard tendre et passionné, la figure animée.

Toujours occupé de l'objet adoré, il lui suppose les charmes les plus séduisants, le dote de perfections imaginaires, entretient la terre et le ciel de son amour, et se livre à mille extravagances ; il est aussi parfois taciturne, dissimulé, mélancolique, absorbé dans son idée ; il refuse alors toute nourriture et tombe peu à peu dans une sorte de fièvre lente et de marasme qui l'entraînent rapidement au tombeau.

Madame X., âgée de trente-deux ans, avait été élevée dans une maison d'éducation où le plus brillant avenir et les plus hautes espérances s'offraient en perspective aux jeunes personnes sortant de cet établissement.

Convenablement mariée, elle aperçoit, peu de temps après son mariage, un jeune homme d'un rang plus élevé que celui de son mari, et s'éprend de lui. Elle commence par se plaindre de sa position, parle avec mépris de son mari et finit par le prendre en aversion; c'est en vain que ses parents s'efforcent de la ramener à la raison. Le mal augmente; elle parle sans cesse de l'objet adoré et quitte le toit conjugal pour courir après lui. Elle le voit partout, l'appelle, par ses chants passionnés, le plus grand, le plus beau, le plus spirituel et le plus parfait des hommes; elle n'a jamais eu d'autre mari que lui; c'est lui qui est dans son cœur, qui en dirige les mouvements, qui règle sa pensée, qui gouverne ses actions, anime son existence et l'embellit. On surprend parfois la malade dans une sorte d'extase et de ravissement. Alors elle est immobile, le sourire sur les lèvres. — Elle écrit fréquemment des lettres et des vers qu'elle copie et recopie; et, si ces vers expriment la passion la plus véhémente, ils sont la preuve des sentiments les plus vertueux.

Pendant le jour, ou pendant la nuit, elle parle souvent seule, tantôt à haute voix et tantôt à voix basse. — Elle est gaie et rit aux éclats, ou pleure et gémit, parce que des jaloux s'efforcent de troubler ses entretiens avec lui et la maltraitent. Parfois elle entre en fureur parce qu'on la frappe, et sa face est alors colorée, ses yeux injectés, son regard étincelant; elle s'emporte contre tout le monde, pousse des cris, ne connaît plus personne, profère des injures, des menaces, et cet état se prolonge parfois pendant trois ou quatre jours: elle se plaint de douleurs à la région précordiale, qu'elle ne pourrait supporter, dit-elle, sans la force que lui communique son amant.

Elle raisonne fort juste d'ailleurs sous tout autre rapport, travaille, surveille des objets qui sont à sa convenance et à son usage: elle rend justice au mérite de son mari, mais ne peut consentir à vivre avec lui. Du reste, elle mange par boutades, et ses actions sont toutes subordonnées aux caprices de sa passion délirante; elle dort peu, d'un sommeil agité par le cauchemar; et, lorsqu'elle ne dort pas, elle se promène, parle ou chante, en proie à de fréquentes hallucinations.

Toutes choses paraissent, il est vrai, se rattacher ici et se rattachent en réalité à un sentiment exclusif. Mais ce sentiment, parfaitement irréfléchi dans le principe, prend corps dans le cerveau où il s'organise en dehors de la volonté, domine et tyrannise la malade et s'accompagne de tous les phénomènes d'excitation cérébrale, qu'on retrouve dans la folie aiguë.

La maladie elle-même est d'autant plus grave ici que la préoccupation délirante est plus systématisée; et, quand Esquirol affirme que rien n'a pu rendre la santé à cette intéressante malade, il ne nous surprend pas; car cette fin était déjà prévue.

Démonomanie. De même que certains monomanes pensent être en communication avec Dieu, et avoir reçu la mission de transmettre aux hommes sa divine parole comme les sibylles anciennes, les pythonisses et les inspirés de notre temps, il en est d'autres qui se croient possédés du Diable ou poursuivis par des apparitions sataniques, et sont convaincus qu'ils ont assisté au sabbat. Telle fut la forme spéciale qu'affecta jadis la folie au moyen âge, et les idées de *possession* eurent alors une influence telle que l'on vit parfois la démonomanie régner épidémiquement. Mais aujourd'hui que les passions politiques ont succédé aux passions religieuses, et que Satan a beaucoup perdu de cet empire qu'exercent désormais la police et les gendarmes, ce genre de folie, de même que la *zoanthropie* et la *lycanthropie*, ne s'observent que bien rarement. J'ai vu, pour mon compte, passer sous mes yeux et se renouveler un personnel d'un ou deux mille aliénés, sans en avoir constaté un seul cas. Mais la démonomanie s'observe encore dans les asiles de province, et surtout chez les femmes.

Qu'on nous permette d'en citer un exemple, emprunté au docteur Falret.

Une jeune religieuse de vingt-deux ans, qui perdit la raison par suite de l'exaltation extrême où l'avait mise la perplexité de savoir si elle prononcerait ou non ses vœux, fut amenée dans son service à la Salpétrière, où elle offrait le triste spectacle de la manie la plus sauvage. Dominée par l'idée qu'elle était damnée et qu'elle vivait en enfer, elle lançait les blasphèmes les plus affreux, et se livrait aux actes de la plus dégoûtante obscénité.

Malgré son état d'extrême agitation, M. Falret fit conduire un jour la jeune malade à une réunion chantante. Un cantique d'un rhythme harmonieux et doux frappe les oreilles de cette insensée, a le pouvoir de fixer son attention et de réveiller son sens émotif; elle écoute, suit instinctivement la mélodie du geste et de la voix; des larmes trahissent son émotion; puis la malade s'échappe soudainement et va recommencer au milieu des cours les scènes de désordre auxquelles elle avait l'habitude de se livrer. Mais le lendemain il n'était plus nécessaire de la ramener de force

à la réunion chantante; et, lorsque cette aliénée, qui guérit parfaitement, et qui avait une intelligence remarquable, put raconter ce qui s'était passé dans son esprit et dans ses sentiments à l'époque de son délire, elle fit les précieuses révélations suivantes : Persuadée qu'elle était en enfer avec des êtres condamnés, comme elle, au même supplice, elle ne trouvait rien de plus naturel que de blasphémer et de se livrer à tous les désordres de son imagination égarée et de ses instincts pervertis. Le cantique qu'elle entendit réveilla tous les souvenirs de sa vie passée; elle se crut transportée à son convent. L'idée que les damnés n'entendent plus la parole divine frappa son intelligence; elle fit un retour sur elle-même, devint plus éveillée sur ce qui l'entourait et s'efforça de rattacher son existence actuelle à son existence d'autrefois. Depuis ce moment aussi ses actes se régularisèrent, ses tendances se modifièrent, et ces changements heureux devinrent l'indice d'un retour complet à la raison.

Il est vrai que parfois, comme dans l'exemple qui suit, le délire paraît exactement circonscrit; il est, en effet, des malades qui apprécient le ridicule ou le blâme et la culpabilité de leurs actes et paraissent céder à une impulsion secrète qui les domine et qu'ils ne sauraient maîtriser; or, dans ce cas, le diagnostic offre de très-graves difficultés et des traits infiniment variés, mais ces faits, loin de contredire notre thèse, la confirment.

Tel est notamment le cas de cette jeune fille dont parle Esquirol, qui, parfaitement sensée en apparence, ne pouvait toucher un meuble ou un objet quelconque sans se persuader qu'elle en retenait une partie, et qui ne pouvait s'empêcher de frotter vivement ses mains, ou de secouer ses vêtements pour en détacher les parcelles qu'elle supposait obstinément, et contre toute raison, y rester attachées.

« Pour mieux faire apprécier cette singulière aberration, dit à ce sujet le savant aliéniste, je tracerai la manière de vivre de M^lle^ F. pendant un jour. Elle se lève à six heures; sa toilette dure ordinairement une heure et demie, et plus de trois heures pendant les périodes d'excitation. Avant de quitter son lit, elle frotte ses pieds pendant dix minutes au moins pour enlever ce qui a pu se glisser entre les orteils ou sous les ongles; ensuite elle tourne et retourne ses pantoufles, les secoue et les présente à sa femme de chambre pour que celle-ci, après les avoir bien examinées, assure qu'elles ne cachent pas quelque chose de valeur. Le peigne est passé un grand nombre de fois dans ses cheveux pour le même motif. — Chaque pièce des vêtements est successivement examinée un grand nombre de fois, inspectée dans tous les sens; chaque fois aussi qu'elle touche une pièce de ses vêtements, elle secoue ses doigts à plusieurs reprises, et les préoccupations de la malade sont telles, pendant cette minutieuse exploration, qu'elle sue et qu'elle en est excédée de fatigue; et si, par quelque circonstance, ces précautions minutieuses n'ont pas été prises, elle est mal à l'aise pendant toute la journée. — Avant de commencer son premier repas, poursuivie par son idée fixe, elle explore et secoue les serviettes, les verres, les carafes, les couteaux, et secoue et frotte ses doigts, après y avoir touché; la présence des étrangers ne la retient pas. — Pendant la journée elle lit ou se livre à des travaux d'aiguille et répète à chaque instant les mêmes manœuvres. Écrit-elle à sa famille pour lui rendre compte de son état, de ce qu'elle fait, de ses projets et de ses espérances de guérison, elle secoue, avant d'écrire, le papier, la plume, l'écritoire, et ne cachète jamais ses lettres avant que sa femme de chambre l'ait assurée qu'il n'y a rien dans les plis du papier. — Pendant les paroxysmes, elle ne lit, ne travaille et n'écrit qu'en présence de sa femme de chambre; et, si elle est accidentellement seule, même dans son appartement, elle ne s'asseoit pas avant que celle-ci n'arrive et n'assure qu'il n'y a rien sur le siége qui empêche de s'asseoir. — Fait-elle une visite, elle se garantit, en entrant, de tout contact, se balance adroitement autour d'un siége, l'examine et le secoue sans qu'on s'en aperçoive; reçoit-elle, elle avance un fauteuil, mais secoue et frotte bien vivement ses doigts. Elle fait des voyages dans sa ville natale, mais elle s'arrange de manière à arriver de très-grand matin, afin d'avoir le temps de changer de linge, de vêtement et de se laver avant d'embrasser ses parents. — Elle a le sentiment de son état; elle reconnaît le ridicule de ses appréhensions, l'absurdité de ses précautions; elle en rit, elle en plaisante, elle en gémit et en pleure parfois; et non-seulement elle fait des efforts pour se vaincre, mais elle indique encore les moyens qu'elle croit propres à l'aider pour triompher de ses appréhensions et de ses précautions. — Elle conserve d'ailleurs une très-bonne santé et souffre parfois de maux de tête. — Sa face se colore promptement pour la plus légère émotion; et il serait impossible, dans aucun temps, de surprendre le moindre désordre dans les sensations, dans le raisonnement et dans les affections de cette intéressante malade.

Cette observation qu'on peut offrir comme un exemple remarquable d'un délire circonscrit en apparence, est incomplète en ce sens que les phénomènes intellectuels et moraux

qui ne se rattachent pas directement à l'idée fondamentale sont passés sous silence, et que la physionomie de la maladie n'est pas suffisamment rendue; mais elle est intéressante en ce qu'elle fait assister à l'invasion d'une conception délirante que la volonté n'a pas la force de repousser et qui bientôt envahit graduellement et domine, par suite de ce laisser-aller, les idées et les faits qui lui sont extérieurs.

L'âme a parfois conscience de son erreur fondamentale ; mais l'habitude organique est prise, la volonté est impuissante, et le désordre des idées ira bientôt grandissant et se généralisant comme le désordre organique. Il en est ainsi du reste de la perversion morale connue sous le nom de *monomanie d'ivresse*, en vertu de laquelle des personnes habituellement tempérantes sont entraînées irrésistiblement à faire abus du vin et des liqueurs pendant un temps variable, au delà duquel elles reprennent leurs habitudes de sobriété. On en voit même éprouver, après leur guérison, une grande répugnance pour les boissons fermentées, s'affliger vivement de se sentir menacées de rechute, et même se tuer dans leur désespoir de ne pouvoir maîtriser une semblable impulsion ou dans la crainte de la voir se renouveler Cet entraînement apparaît, en effet, habituellement sous forme d'accès qui ont lieu parfois à époques fixes et qui par leur répétition conduisent à la manie, à la démence avec paralysie générale, et plus fréquemment encore aux monomanies homicide, suicide et incendiaire.

Un berger, saisi d'impulsion incendiaire, éprouva une grande anxiété pendant les trois jours d'irrésolution qui précédèrent cet acte, et ressentit une joie excessive à la vue de l'incendie. — Un jeune homme de dix-huit ans portait toujours sur lui une éponge avec un fil soufré, et mit seize fois le feu en quatre mois. — Dès que le tocsin annonçait l'incendie, il était violemment agité, et ressentait un vif plaisir au son des cloches, des clameurs et des lamentations, et à la vue du désespoir et de l'agitation des malheureux incendiés. — Une servante à laquelle un enfant était confié éprouvait, chaque soir en le déshabillant, un désir irrésistible de l'éventrer. Une femme coupe sans motifs la tête à un enfant à peine connu d'elle : son procès a beaucoup de retentissement, remue les imaginations et provoque plusieurs faits de monomanie homicide.

Un aliéné entend une voix qui lui dit : Tue, tue, c'est ton ennemi ; tue, et tu seras libre. Un lypémaniaque, persuadé que la police s'acharne à sa perte et à celle de sa famille, cherche à tuer sa femme et ses enfants avant de se donner la mort. — Un infirmier ayant raillé un lypémaniaque fort jaloux de sa femme, ce dernier dissimule son ressentiment, et la nuit suivante, s'emparant d'un bâton, fracasse le crâne de son imprudent gardien.... etc. Épouvantable maladie qui, se jouant des sentiments les plus doux, pousse l'homme à la violation des lois les plus sacrées de la nature et des plus tendres affections.

Or, s'il est vrai que ces formes particulières de la folie se distinguent par l'absence de systématisation dans les idées, par une conservation apparente des formes extérieures de la raison, qui semble survivre au milieu du débordement des plus mauvaises tendances qui peuvent surgir dans le cœur humain, il est vrai aussi que ces malades se plaignent d'être tourmentés par des hallucinations, qu'ils accusent de vagues douleurs, des malaises, des tintements d'oreille, des éblouissements et d'indescriptibles sensations. Tantôt leur sensibilité générale est déprimée et tantôt exaltée, au point que tout dans le monde extérieur devient un sujet de peine, de douleur et d'irritabilité. — Et, lorsque ces individus sont traduits devant les tribunaux ils sont unanimes à invoquer les mêmes motifs de leurs actions. Ils accusent d'irrésistibles impulsions ; ils ne savent pas pourquoi ils agissaient et ne peuvent assurer qu'ils ne recommenceront pas, si l'occasion se présente.

Cependant, et si l'on scrute les conditions de leur vie antérieure, on reste convaincu que les lésions de leur intelligence, les dépravations de leurs instincts et de leurs tendances se rapportent à de profondes perturbations organiques. Il n'existe donc pas deux espèces de folie, dont l'une serait responsable et l'autre irresponsable, mais une seule qui peut se manifester sous des formes aussi diverses et variées que les individus eux-mêmes, et qu'un acte déraisonnable ou excentrique ne saurait ni caractériser ni spécifier. — Tout acte d'aliénation est un fait complexe, en effet; et ce fait, pour être saisi dans ce qui le constitue essentiellement, doit être rapproché des phénomènes qui l'ont précédé, accompagné ou suivi, et longuement et sérieusement étudié dans ses causes qui l'ont préparé et déterminé.

Du reste, et s'il est vrai que le diagnostic de la folie offre parfois de grandes difficultés, et qu'il soit assez embarrassant de se prononcer nettement sur l'état mental d'un individu à idées fixes ou excentriques, aux instincts dépravés ; il y a lieu aussi d'affirmer que ce dédoublement de notre être, qu'implique la monomanie, est fondamentalement impossible et que l'idée seule de l'unité que nous sommes et de la solidarité de nos facultés exclut celle de monomanie. Comment concevoir, en effet, nos facultés étant supposées solidaires et

nos idées coordonnées au point de vue de l'unité, qu'une faculté puisse être lésée et que ce point de vue disparaisse sans que l'être tout entier s'en ressente.

Mais ceci mérite une explication ; et nous demandons au lecteur la permission d'insister, en passant, sur une question qui touche de très-près à la constitution de notre être spirituel et au mode d'acquisition de nos idées.

Et d'abord, si nous prenons une intelligence qui fonctionne suivant les lois normales, il nous sera toujours facile de constater qu'il n'y a pas et ne peut y avoir en elle d'erreur durable et persistante qui ne tienne à tout un système erroné. Nous disons durable et persistante, car on peut concevoir que dans les nombreux calculs auxquels elle soumet l'univers physique et l'univers moral, la pensée se trouve un instant défaillante. C'est ce qui arrive au mathématicien lorsqu'il se trompe plus ou moins gravement dans ses opérations ; mais à la première rectification, au premier avis, il reconnaîtra son erreur, laquelle, en vertu de son origine, ne persiste pas et ne saurait persister.

Mais il est d'autres idées fausses qui résistent non-seulement à un avis, mais encore à une discussion ; et, si l'on recherche d'où vient cette ténacité qui les distingue, on arrive à reconnaître qu'elles sont si difficiles à arracher de l'esprit, parce qu'elles tiennent pour ainsi dire à tous les principes, à toutes ses appréciations, à toutes ses méthodes, à toutes ses fibres intellectuelles.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les idées s'ajoutent, pour ainsi dire, bout à bout, comme les molécules d'un minéral. Condillac et son école ont pu, sur la foi d'une expérimentation incomplète, admettre ce singulier système. Mais depuis Condillac la psychologie a fait des progrès dont il faut tenir compte. Il est prouvé, en effet, que le sensualisme est incapable de résister à un examen un peu approfondi. Il est prouvé aussi que les idées mêmes qui nous viennent du monde extérieur et ont une origine accidentelle ne sont comprises par notre entendement qu'autant qu'il les subordonne à quelques principes qu'il trouve en lui-même et qui établissent entre elles une véritable hiérarchie. L'unité et l'harmonie de l'univers se réfléchent donc dans l'unité et l'harmonie de notre intelligence ; et, de même que tout se tient dans la série des phénomènes visibles, tout se tient dans la série des idées invisibles de l'esprit. Les notions ne vivent donc pas et ne peuvent vivre isolées au fond de l'âme ; mais elles forment un tout organisé et vivant qui se développe par intussusception, et par une sorte d'assimilation dont le principe est en nous.

Cependant, si toutes nos idées sont coordonnées en nous au point de vue d'un principe supérieur sans lequel elles n'existeraient pas, et si l'unité est la condition nécessaire de notre constitution intellectuelle, on peut se demander si le fait de l'aliénation mentale peut briser cette loi essentielle de l'unité de la vie intellectuelle ; et il est clair que si la logique et l'expérience nous contraignent de répondre négativement, nous serons en droit de repousser la théorie de la monomanie.

Or nous ne pensons pas qu'il soit possible d'admettre que l'action de l'organisme, quelque puissante qu'elle soit, soit capable de changer dans leur germe les principes mêmes de notre constitution intellectuelle.

En effet, une faculté de notre intelligence peut sans doute être comprimée, enrayée dans son développement par les conditions physiques où nous nous trouvons placés, et cet arrêt de développement aura pour conséquence nécessaire un trouble plus ou moins général dans nos conceptions. Mais la faculté même dont l'exercice reste ainsi incomplet n'en agit pas moins suivant sa nature spéciale, et les autres facultés, dont les produits ne sont qu'indirectement modifiés, conservent leurs caractères spécifiques ; et, s'il en était autrement, comment existerait-il entre les hommes, dont les conditions matérielles sont si différentes, une société intellectuelle véritable ? Nous ne pouvons nous communiquer nos idées, nous ne pouvons vivre d'une même vie pensante à laquelle tous sont conviés, que parce que toutes les intelligences, quelles qu'elles soient, sont assujetties, malgré des diversités réelles, à quelques lois essentiellement identiques et radicalement immuables. Le fou lui-même, de cela seul qu'il reste membre de la famille humaine, ne leur est pas complétement soustrait ; et la preuve, c'est qu'il pense. Il viole sans doute bien des règles de logique, il se repaît de l'erreur, mais il ne faut pas s'y méprendre, la pensée même qui l'égare ne peut penser que sous certaines conditions déterminées.

La folie ne saurait donc modifier radicalement les principes de notre constitution intellectuelle ; et comme l'unité, l'association, l'organisation des idées tiennent à cette nature essentielle de la pensée humaine, nous sommes en droit de conclure que l'aliénation ne saurait briser cet enchaînement et cette unité primordiale. Si l'union des idées était en effet la condition pour bien penser, on pourrait croire qu'elle est incompatible avec la folie ; mais elle est la condition de penser ; donc elle existe toutes les fois qu'il y a pensée, même pensée complétement aliénée ; et l'idée d'un délire circonscrit est une idée fausse.

On conçoit d'ailleurs qu'il en est des sentiments comme des idées. C'est, en effet, dans la sphère des sentiments et des instincts que la

folie commence ordinairement à se manifester, et ce n'est qu'ultérieurement qu'elle envahit l'intelligence; et, pour qu'un sentiment s'impose avec un empire souverain, comme pour qu'une idée fausse contraigne notre esprit à la recevoir, il faut qu'un vice particulier soit inhérent à notre faculté même de sentir, ou du moins à cette autre faculté spéciale de la sensibilité; et dès lors le délire purement local est encore contraire à la nature des choses.

Et c'est ainsi que la théorie et les faits portent irrésistiblement à conclure qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir de folie localement circonscrite et ne portant que sur un point isolé.

Il est, du reste, facile au point où nous en sommes, d'expliquer le mécanisme de ce délire en apparence partiel, et nous le ferons en peu de mots.

Il résulte de la définition même de la folie une conséquence importante. S'il n'y a, à proprement parler, aliénation mentale que lorsque l'idée, le sentiment ou l'acte dépravé s'emparent de la volonté et ne laissent plus sa place au libre arbitre, et si cette perturbation de notre être spirituel a lieu dans le cas où l'une des facultés de notre âme, ou plutôt l'une de ses déterminations essentielles, ou des tendances primordiales de la force qui la constitue dans sa substance, est sinon altérée, du moins anormalement appliquée à son objet, il s'ensuit que l'aliénation mentale n'est pas et ne saurait être circonscrite à un point particulier. Nous avons dit, en effet, que toute faculté produit une série d'idées indéfinies, et que, par suite, cette prétendue localisation de la folie qu'on appelle monomanie implique contradiction.

Nature et mécanisme de la folie réputée partielle ou de la monomanie. Ame et corps, esprit et matière, l'homme, avons-nous dit à l'article MANIE (1), est formé d'un double élément, l'élément spirituel et l'élément matériel substantiellement unis; et l'organisme est, dans son mode actuel d'existence, comme la condition nécessaire de l'exercice de ses facultés intellectuelles.

Or le cerveau, que la science moderne permet de considérer comme le point de départ et le centre de nos impressions et de nos idées, est véritablement le siége de l'âme et de la pensée, et rien de ce qui se passe dans l'âme ne saurait lui rester étranger.

« La gradation dans les hémisphères cérébraux, jusqu'à l'homme, dit le physiologiste Müller, et la coïncidence de son atrophie et de l'absence de circonvolutions avec l'idiotisme, démontrent que c'est dans une portion de l'encéphale qu'il faut chercher le siége des facultés supérieures de l'âme; mais on peut aussi prouver par des expériences directes que le siége réside effectivement là... Il ressort, en effet, d'une foule d'expériences que ces parties sont le siége des fonctions de l'âme, le lieu où les sensations, non-seulement arrivent à la conscience, mais encore sont transformées en idées, celui d'où l'activité de l'âme s'applique tantôt spécialement comme attention, tantôt à telle ou telle autre partie des impressions sensoriales. La capacité du pouvoir de l'âme s'accroît manifestement dans le règne animal avec l'étendue des circonvolutions cérébrales, mais nous ne connaissons pas même d'une manière éloignée l'influence de l'écorce grise dans laquelle viennent s'épanouir les fibres de la couronne radiante. Nous ne savons pas non plus, physiologiquement parlant, quel changement a lieu dans les fibres médullaires ou dans la masse grise. Mais nous savons que l'idée, quelle qu'elle soit, est une impression qui persiste dans le cerveau, et qui peut surgir de nouveau à chaque instant, lorsque l'activité de l'âme se tourne vers elle, et que l'attention est dirigée de ce côté. »

Jusqu'ici sans doute il a été impossible de constater physiquement la nature de l'impression de l'âme sur la fibre nerveuse; car le mécanisme du système nerveux et la nature de ses fonctions nous sont encore très-peu connus. Mais on peut démontrer *a posteriori* par un très-grand nombre de faits la réalité de leur intime union et de leur développement simultané.

Toute idée abstraite, pour être nettement perçue réclame, en effet, une organisation cérébrale appropriée, et nul ne saurait assimiler que ce qu'il est apte à comprendre; or le degré de conception varie à l'infini dans une même société et suivant la diversité des organismes, et l'ethnologie démontre que certaines races sont incapables, quelque effort qu'on fasse dans ce but, de comprendre certaines idées que nous considérons comme rudimentaires. Peu à peu cependant, et par un effet soutenu de l'attention et de la volonté, elles peuvent façonner leur organisme, et se relever, après deux ou trois générations successives, de leur infériorité intellectuelle et morale.

Preuve frappante que l'âme est intimement associée à l'organisme; et que l'âme, élément actif, peut réagir contre un organisme donné pour le modifier et le transformer.

Toute pensée implique donc ou sollicite une action cérébrale, d'où résulte un acte physiologique, c'est-à-dire un mouvement déterminé dans l'intimité de nos tissus; et cette pensée et cet acte répétés sous l'influence de la volonté, constituent la substance nerveuse

(1) T. VIII du SUPPLÉMENT, col. 748 et suiv.

dans un certain état, *se font chair*, pour ainsi dire, et façonnent le cerveau.

De même que les sentiments et les idées sont coordonnées en nous au point de vue d'un principe supérieur, de même le cerveau, primitivement *table rase* et simple possibilité d'agir, s'organise peu à peu dans la direction du plan voulu par l'âme et se façonne à son image.

C'est ainsi qu'à l'harmonie des puissances intellectuelles correspond l'harmonie nécessaire des puissances physiologiques qui ne sont que l'instrument des premières.

Or le type le plus complet de l'organisation intellectuelle puissante, pleinement équilibrée, est celui où toutes les pensées, toutes les facultés, toutes les puissances de notre être sont coordonnées au point de vue d'une idée supérieure, que l'âme a raisonnée, qu'elle aime, à laquelle elle s'est volontairement associée et qu'elle incarne dans son organisme.

Cette idée n'est autre que celle de la loi de son être et de sa fonction. Par elle, en effet, l'homme sort en quelque sorte de lui-même pour se faire l'agent de l'œuvre universelle : tous ses efforts tendent alors à l'amélioration de ses semblables en vue de l'unité promise ; et cette œuvre, d'autant plus admirable qu'elle est plus désintéressée, devient à son tour l'instrument le plus efficace de son perfectionnement physique, intellectuel et moral. Et c'est en sortant de lui-même, pour ainsi dire, que l'homme trouve la loi suprême de ses actes organiques et le secret de sa force.

Ainsi parlent l'ethnologie, la science et la raison, et telle est, à des degrés divers, l'universelle règle du genre humain.

Mais l'homme, maître de lui-même et libre, peut volontairement ou par faiblesse s'abandonner à la voix des instincts et se faire, dans une certaine mesure, esclave de son organisme. Il peut aussi, ainsi que nous l'avons montré à l'article Manie, quitter la voie large et organiser sa pensée et ses actes au point d'un intérêt personnel et exclusif. Et ces deux directions ne sont pas moins périlleuses l'une que l'autre.

De l'absence de direction et de but d'activité résulte, en effet, de prime abord, une grande passivité de l'âme vis-à-vis des impressions qui la sollicitent ; et cette passivité, supprimant de fait tout effort, toute réaction salutaire se traduit bien vite au dehors par une mobilité d'impressions et d'idées, par une faiblesse radicale de l'attention et de la volonté, par une surexcitation extrême et une impressionnabilité maladive de l'organisme qui fait le désespoir du médecin, et qui constitue, en tant que névropathie, la plus fâcheuse et la plus périlleuse des dispositions.

Elle est, en effet, une porte ouverte aux erreurs et aux illusions des sens, un état préliminaire de la folie ; et l'observation suivante que nous empruntons au regrettable docteur Leuret va nous permettre d'en saisir la portée et les conséquences.

« Le malade qui en fait le sujet, dit-il, est parfaitement en état d'analyser ses sensations et d'en rendre un compte exact. Comme la plupart des hypocondriaques de sa classe, il est riche, et sa principale occupation a toujours été de se rendre la vie douce et tranquille. Pour se soustraire aux embarras d'une famille, aux obligations qu'impose l'éducation des enfants, il ne s'est pas marié ; pour que l'administration de sa fortune ne lui donnât que le moins de soucis possible, il n'a conservé de son héritage aucune propriété foncière, et il a placé son argent en rentes sur l'État, dans les différents pays qui lui offraient le plus de garanties ; pour n'avoir à exercer aucune surveillance de ménage, il a presque toujours habité des hôtels garnis et mangé chez le restaurateur. — Entièrement libre de ses actions, il aurait pu voyager, et son désir d'observer l'eût porté à visiter au moins les villes capitales de l'Europe ; mais le voyage, quelque commodément qu'on le fasse, n'est pas toujours sans fatigues, et puis l'on n'est pas sûr de trouver à chaque gîte un dîner bien servi, une chambre commode et un bon lit. Son esprit est très-cultivé, son jugement parfait, son cœur excellent ; mais, comme le repos lui est plus cher que tout le reste, il a grand soin d'éviter tout ce qui pourrait l'inquiéter ou seulement l'émouvoir. Sa règle politique est d'approuver tous les gouvernements et de laisser faire ceux qui dirigent, fût-on serf en Russie ou esclave chez les Turcs... Voici où l'amour du repos l'a conduit. — Il n'a aucune relation au delà de la maison qu'il habite ; dans cette maison même, c'est à peine s'il en conserve quelques-unes. Il est quelquefois six mois sans sortir. Lorsqu'il sort, c'est en voiture ou toujours accompagné d'une personne qui puisse lui porter secours. Pendant la promenade, il est rare qu'il descende de voiture ; et, quand il s'y résout, il exige que la personne qui l'accompagne se tienne près de lui : il ne traverserait pas une place ou un pont, à peine s'il traverserait une rue. Sur une place il est comme au milieu d'un désert où tout manque à celui qui a besoin de tout. — A défaut de douleur réelle il a trouvé dans ses sensations des causes de souffrances auxquelles il a voulu échapper. Au lieu de réagir et de combattre, il a fui. La première impression que produit le froid est pénible : pour ne pas lutter, il s'est couvert de vêtements ; bientôt un air seulement rafraîchi lui a paru aussi insupportable que le froid, et il lui a opposé le même préservatif. —

Puis, dans la crainte de se refroidir, il est resté habillé aussi chaudement l'été que l'hiver. La société impose des devoirs, ne fût-ce que de simple politesse; il a quitté la société, et s'est enfermé dans sa chambre de laquelle il ne sort presque pas. Dans sa chambre, un homme qui a l'esprit cultivé peut s'instruire encore, ou au moins se distraire par quelque occupation sédentaire; travailler, lire exigent de l'attention, et l'attention de l'activité; il est resté oisif. Que faire alors? s'ennuyer et dormir... S'il est éveillé, afin que la lumière ne puisse blesser sa vue, il ne laisse pénétrer chez lui qu'un demi-jour. Se déshabiller est une peine; d'abord il se déshabille aussi tard que possible, puis il se couche tout habillé, puis il ne se couche plus. Le jour et la nuit, assis sur un fauteuil, le coude appuyé sur la table, les pieds sur un tabouret, il reste immobile. Il mange pourtant — car il est obligé de manger lui-même — mais à des heures irrégulières, parce qu'il ne faut pas le déranger quand il dort; s'il demande son repas, on doit l'apporter à l'instant, fût-on au milieu de la nuit. — La langue n'a pas de termes pour dire ses tourments... Il y a un mur d'airain entre le monde et lui; il n'est plus qu'un squelette; sa tête n'a que la charpente osseuse. Il ne sait plus distinguer les odeurs, ce qu'il mange n'a aucune saveur, il respire comme un soufflet; s'il marche, il lui paraît qu'il a des jambes de coton; s'il repose, tout le gêne, son fauteuil, sa table, son tabouret, ses habits; s'il veut dormir, il n'a qu'un demi-sommeil, pendant lequel sa maladie continue, s'aggrave et le poursuit; chaque jour apporte pour lui de nouveaux tourments; il est comme un vase qui se remplit goutte à goutte, et dont toutes les gouttes sont des torrents de maux. On ne veut pas le croire, mais il ne faut plus le contredire. Il doit mourir d'une mort horrible... Qu'on ne le tourmente pas, qu'on le laisse en paix... »

Cet état, quelque bizarre et étrange qu'il soit, n'est pas de la folie sans doute, mais il la prépare lentement, et l'on sent qu'un pareil homme, s'il ne compte pas déjà de faibles cervelles dans ses ascendants naturels, chose probable, lèguera certainement à ses enfants, s'il a la fantaisie de se marier, la plus déplorable organisation. Et c'est ainsi que l'absence de direction et d'activité, entraîne bien vite la passivité de l'âme, d'où résulte plus tard une coordination psycho-cérébrale vicieuse qui fatalement, à moins de réaction violente, conduit à la folie.

C'est en effet dans cette disposition psycho-cérébrale qu'apparaissent mille sensations actives ou passives, chimériques et imaginaires que l'âme est incapable de rectifier et qu'elle subit bientôt fatalement pour tomber sous le joug des illusions les plus trompeuses et des hallucinations; alors se réveillent des instincts et des tendances qui se rattachent aux troubles généraux ou locaux de l'organisme, et le malheureux, incapable de rectifier en les rattachant à leur cause les émotions qu'elles font naître, incapable de discerner d'ailleurs le réel de ce qui n'est qu'une illusion, vit dans un monde nouveau, et se sent entraîné sous l'influence de ses impulsions maladives, aux actes les plus insensés et les plus graves. Et ce n'est pas autrement que s'expliquent tous ces faits de prétendues monomanies homicides, suicides, incendiaires dont il a été question plus haut.

Chez tous ces malheureux l'appareil émotif, que la volonté ou le jugement devrait rectifier, commande à l'organisme; l'homme ne s'appartient plus, et le moindre trouble organique provoque les désordres les plus graves.

Il peut se faire aussi que par une abdication graduelle ou par une absence primitive, de toute activité spirituelle et de toute volonté, l'âme perdant peu à peu et sans en avoir conscience, le véritable point de vue des choses, se détache insensiblement d'elle-même, pour s'absorber dans des chimères et poursuivre des conceptions ou des idées délirantes, exclusives. Tel serait le cas, par exemple, de la jeune fille dont nous avons cité l'observation d'après Esquirol, et cette systématisation absolue d'un délire quelconque offre toujours beaucoup de gravité.

On comprend aussi qu'un sentiment vicié et devenu souverain dans notre âme l'entraîne à une appréciation inexacte des choses et des faits, et aboutisse progressivement au délire des idées, c'est-à-dire à la folie.

Mais le plus souvent aussi ce sentiment démesuré, aboutit d'abord à un état d'exaltation générale de nos facultés, qui agissent et réagissent dans un douloureux chaos d'opinions mal liées et extravagantes. Peu à peu cependant, un certain ordre se fait au milieu de ce chaos. L'aliéné pétrit ces divers éléments et se fait un monde qui n'est plus celui de l'humanité sans doute et où il vivra solitaire et sans rapports, pour ainsi dire, avec la société des esprits, mais enfin qui aura une certaine organisation et un certain ordre. Il n'y aura même plus d'éclats et de luttes que lorsque ce monde nouveau se choquera avec le vrai monde social, et c'est pour éviter ces chocs funestes, qu'il est nécessaire d'isoler l'aliéné de son entourage habituel et de le placer dans un milieu où pourra se calmer l'exaltation de sa sensibilité. Que sera maintenant cet univers où l'aliéné se complaît? et peut-il ne différer que par un point de l'univers réel? Nous ne le croyons pas. On comprend

en effet que cette passion qui crée à celui qui en est la victime un nouvel univers ne peut pas seulement se traduire par un fait local et isolé dans cette création fantastique.

Ce malheureux qui est fou d'orgueil s'imagine qu'il est le fils de Louis XVI. Au premier abord, comme tout est coordonné dans son esprit, on croit qu'à part cette imagination chimérique tout est sain et raisonnable dans sa pensée. Mais on reconnaît bientôt que cet orgueil dominant qui l'a conduit à ce rêve de grandeur est le fait capital, essentiel de toute son existence, qu'il déteint sur une foule de ses sentiments, de ses actes, de ses habitudes, dont il est la seule explication possible; et, pour peu qu'on y regarde, ces excentricités peu apparentes de son existence à part ne tardent pas à devenir visibles.

Ainsi la monomanie n'est le plus souvent qu'une manie systématique, et, quand elle se forme progressivement par l'exagération d'un sentiment ou d'une idée qui s'emparent peu à peu de la volonté et ôtent à l'homme son libre arbitre, elle ne consiste jamais dans un délire partiel, mais ce délire s'étend à une multitude d'idées et d'objets.

Cette forme, ou plutôt cet aspect particulier de la folie, s'explique du reste comme toute autre par une modification radicale, brusque ou progressive, des rapports essentiels de l'âme et du corps, de la pensée et de son organe, modification que nous avons essayé de décrire et d'expliquer à l'article MANIE et sur laquelle nous ne reviendrons pas.

Qu'il nous suffise de dire à cet égard que la condition nécessaire de l'équilibre de notre être et de l'intégrité de nos facultés, c'est que l'âme, qui se sent dans une étroite et intime union avec le corps, prenne conscience d'elle-même et de ses actes dans la fibre organique qu'elle a constituée dans un état déterminé.

Que si, pour une cause ou pour une autre, ce lien intime et cette harmonie nécessaires des deux éléments fondamentaux de notre être viennent à cesser ou à se rompre, alors l'âme, frappée dans son centre d'action et de volonté et ne se retrouvant plus dans ce dédale organique dont la coordination est violemment rompue, perd la conscience qu'elle avait d'elle-même, et la raison, incapable de se retrouver dans le désordre des affections, des sentiments, des impressions et des idées, tombe dans l'abîme de la folie.

On conçoit d'ailleurs que les formes de la folie se rapportent toujours plus ou moins à la manière d'être générale antérieure des malheureux qui en sont atteints, et qu'il soit toujours possible de constater les analogies qui existent entre l'état de santé et l'état de maladie. L'aliéné est, en effet, sauf un détail, dans une position identique à celle qui était avant, et il n'y a de changé en lui que le point de vue, qui ne lui permet plus de saisir la réalité des objets.

L'homme dans la folie ne fait donc que de se répéter lui-même et ressasser ses idées, dans un autre mode et sous un autre aspect. C'est ainsi que, vivant dans un milieu social, il emprunte le plus souvent à ce milieu les éléments principaux de son désordre intellectuel, et que la folie revêt à peu près constamment les différents caractères des époques où elle se manifeste.

Qui ne sait qu'elle fut au moyen âge, sous l'influence des préoccupations religieuses, la fréquence des démonomanies et la large place que *le malin* occupa à cette époque dans l'histoire de l'aliénation mentale? La zoanthropie, conservée jusqu'à nos jours dans la légende des loups-garous, succéda, dans une certaine mesure, à la démonomanie et au sabbat, et l'on pourrait faire l'histoire des principaux événements politiques contemporains avec le dépouillement des registres d'observation de Charenton et de Bicêtre.

Mais bien souvent aussi ce lien n'est pas aussi facile à saisir, et la difficulté de cette étude s'accroît surtout lorsqu'aux troubles de l'esprit viennent s'ajouter des désordres organiques, qui réagissent sur le cerveau, ou provoquent les impulsions et les actes les plus bizarres.

Un malade que cite le docteur Morel, refusait absolument toute nourriture. Dominé par l'idée fixe d'être empoisonné, il ne se nourrissait qu'en dévorant les restes dégoûtants qu'il ramassait et cachait soigneusement jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en putrilage. A l'autopsie on trouva chez lui un cancer du pylore avec dégénérescence de la membrane muqueuse des intestins.

Un autre, que cite Falret, caressait continuellement en se frottant le ventre les deux chiens de Terre-Neuve qui lui déchiraient, disait-il, les entrailles, et lorsqu'il succomba on trouva dans son ventre un vaste abcès.

La plupart des auteurs signalent du reste des faits analogues, et nous citerons à cette occasion l'observation remarquable de Théroigne de Méricourt, que nous empruntons à Esquirol.

Théroigne de Méricourt, que son exaltation fiévreuse et maladive et son enthousiasme rendirent célèbre pendant la Révolution, et que les documents du temps nous représentent vêtue en amazone, un panache ondoyant sur la tête, un sabre à la main et conduisant, assise sur l'affût d'un canon, les bandes des 5 et 6 octobre 89 et du 20 juin 92, devint folle, dit-on, à la suite d'un outrage sanglant que lui infligèrent en public des femmes de la pire

espèce (1). Conduite dans une maison du faubourg Saint-Marceau, qui lui servit d'asile, et plus tard aux Petites-Maisons, où son séjour ne laisse aucune trace, elle fut installée, quatorze ans après l'invasion de sa maladie, c'est-à-dire vers 1807, à la Salpêtrière, et confiée au docteur Esquirol, à qui nous laissons la parole :

« Théroigne était brune et de taille moyenne, ses yeux bleus étaient largement ouverts et expressifs, sa physionomie très-mobile, et sa démarche, fait surprenant, après douze ans de maladie, vive, dégagée et élégante.

« A son arrivée dans son nouvel asile elle parut fort agitée, injuriant et menaçant les personnes qui l'entouraient, ne parlant que de liberté et de contre-révolution, accusant ceux qui l'approchaient de modérantisme.

« En 1808, un personnage qui avait figuré comme chef de parti et qui s'était rallié, préférant l'Empire aux perspectives de Cayenne et de Sinnamari, vint la visiter dans sa cellule. Théroigne le reconnut, et, se soulevant sur son grabat, l'accusa d'avoir abandonné le parti populaire, et d'être un modéré dont un décret ferait tôt ou tard justice.

« En 1810, elle devint plus calme et plus sombre, et tomba dans un état voisin de la démence. — Elle ne veut plus supporter aucun vêtement, et la moindre robe paraît l'étouffer. Tous les jours, matin et soir, elle inonde son lit avec plusieurs seaux d'eau, se couche sur une paille humide, se recouvrant de son drap en été, et de sa couverture, en hiver : elle se plaît aussi à se promener nu-pieds dans sa cellule dallée de pierre et inondée d'eau. Le froid le plus rigoureux ne change rien à ses habitudes. Jamais on n'a pu la faire coucher avec une chemise, ni prendre une deuxième couverture. Lorsqu'il gèle et qu'elle ne peut avoir de l'eau en abondance, elle brise la glace et prend l'eau du bassin pour se mouiller le corps et particulièrement les pieds.

« Quoique dans une cellule petite et sombre, elle se trouve très-bien : elle prétend être occupée de choses très-importantes, sourit aux personnes qui l'abordent et quelquefois répond très-brusquement : « Je ne vous connais pas ; » il est rare d'ailleurs qu'elle réponde juste aux questions qu'on lui adresse, elle répète souvent : « J'ai oublié, je ne sais pas. » Elle parle seule et à voix basse, et dans les mots qu'elle prononce se trouvent souvent ceux de fortune et de liberté.

« Elle s'emporte et se fâche, du reste, quand on veut l'empêcher de se mouiller le corps et les pieds. »

Jusqu'ici rien que de très-naturel dans les symptômes de ce délire ; et nous retrouvons ici dans sa triste cellule d'aliénée la Théroigne de la Révolution ; mais à quoi rapporter les symptômes suivants ?

Théroigne ne quitte pas ordinairement sa cellule, où elle fait rarement quelques pas ; mais le plus souvent elle marche à quatre pattes, s'allonge par terre, et, l'œil fixe, elle ramasse toutes les bribes qu'elle rencontre sur le pavé et les mange ; débris de paille, de plume, de feuilles desséchées, détritus de toutes sortes, tout lui est bon ; elle s'en repaît avec plaisir, et cette dépravation du goût ne l'empêche pas de manger avec appétit. Théroigne succomba le 1er mai 1817 ; et l'on trouva, à l'autopsie qui fut faite de son corps, un déplacement complet du *colon transverse* (partie de l'intestin qui se trouve horizontalement placé dans la partie supérieure du ventre), qu'on trouva aggloméré derrière le pubis. L'intérieur en était enflammé et rugueux. Voici les symptômes expliqués, et l'on ne saurait douter que cette lésion organique n'ait provoqué chez Théroigne une aussi étrange dépravation du goût.

Il est donc certain que les idées délirantes, de même que les habitudes maladives, les sentiments et les instincts dépravés des aliénés se rattachent bien souvent à des lésions organiques qui les provoquent et les expliquent ; et ces relations que doit savoir saisir un médecin habile et expérimenté peuvent être mises à profit pour le traitement.

Ainsi, et de quelque façon qu'on les envisage, les délires partiels et circonscrits, dont les auteurs ont fait à tort des espèces à part sous la dénomination de *monomanies*, n'existent pas et ne sauraient exister ; car l'expérience et la raison en détruisent la possibilité. Il n'y a donc pas deux folies, mais une seule, qui se reconnaît à la dépravation des sentiments et des instincts, au trouble des idées et que caractérise essentiellement la privation du libre arbitre et de la volonté.

Enfin, et pour résumer, en terminant, les principes que nous avons établis dans le cours de cette étude, et ce qu'il importe de connaître au sujet de l'aliénation, nous ajouterons que la folie, que les uns ont considérée comme la conséquence directe de lésions organiques, et d'autres comme une maladie de l'âme (comme si l'âme, principe simple et spirituel, pouvait être malade), est une véritable maladie, à la fois physique et morale, qui a ses causes spéciales, son caractère, sa marche et sa terminaison naturelles.

Elle s'offre à peu près constamment, au début, sous les formes spéciales de l'exaltation ou de la dépression auxquelles se rapportent les termes de manie et de lypémanie, et suppose une modification persistante des

(1) Voy., au t. VIII du SUPPLÉMENT, col. 501, note 4.

rapports essentiels et nécessaires de l'âme et du corps.

Or cette modification, insaisissable dans son essence, peut s'expliquer par ce fait que le sentiment et la pensée impliquent nécessairement une action cérébrale (toute lésion profonde du cerveau provoque, en effet, l'abolition du sentiment et de la pensée), et que le cerveau s'organise et se façonne à l'image de la pensée; et la pensée est d'autant plus fortement organisée que ses facultés et ses puissances sont logiquement coordonnées au point de vue de l'unité d'un principe supérieur, qui n'est autre que celui de sa fonction humaine.

Ainsi, tout homme est organisé intellectuellement au point de vue de l'unité, et à cette unité idéale qui constitue notre individualité correspond nécessairement un centre de coordination organique dans lequel l'âme se saisit, pour ainsi dire, de la multiplicité de ses sentiments, de ses idées et de ses tendances, et en dehors duquel elle n'existerait pas en tant qu'âme pensante; car toute pensée serait impossible.

Le centre de notre être intellectuel correspond donc nécessairement à un centre organique, et telle est la condition nécessaire de la manifestation et de l'activité de nos facultés.

Or il peut arriver que par le fait d'une certaine inconsistance congéniale de la fibre nerveuse, et par le fait aussi d'une organisation primitivement ou accidentellement vicieuse, ce centre physiologique nécessaire à la coordination de nos idées soit profondément lésé, ou modifié dans sa constitution intime; alors se trouvent modifiés les rapports intimes nécessaires des deux éléments fondamentaux de notre être, et l'âme incapable de se saisir dans une multiplicité de sentiments et d'idées sans coordination et sans lien, n'a plus conscience d'elle-même; alors sont anéantis le libre arbitre et la volonté; et cet anéantissement du principe de toute responsabilité morale constitue la folie.

Le vin, les boissons fermentées et beaucoup d'autres substances, telles que la belladone, la jusquiame, le haschisch (1) peuvent modifier accidentellement ces rapports nécessaires; mais la folie implique une modification essentielle et persistante de ces rapports.

La folie, d'ailleurs, qu'elle se manifeste brusquement ou après une série d'accès bientôt suivis de rémission, est toujours primitivement générale; et l'on comprendra qu'il ne saurait en être autrement, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit de la constitution intellectuelle de notre être. Toutes nos facultés sont harmoniques et solidaires, en effet, et la lésion de l'une d'elles a bientôt de fâcheux retentissements dans l'être tout entier.

L'observation a permis de constater en outre qu'après une période d'acuité le délire général pouvait se systématiser dans le sens de l'exaltation ou de la dépression pour produire ce qu'on a improprement appelé des *monomanies;* mais la monomanie, en tant que délire partiel et circonscrit, n'existe pas, avons-nous dit, et ne saurait exister, et cette systématisation d'un délire, quel qu'il soit, est toujours d'un mauvais augure au point de vue de la guérison. Le retour à la santé est d'autant plus rare, en effet, que la folie est plus systématisée.

Les idées délirantes varient, du reste, suivant l'âge, le sexe, le tempérament, les habitudes, les mœurs de l'individu et le milieu où il vit; et le traitement doit consister avant tout, dans la période d'incubation et de préparation, comme dans la période d'état ou de folie confirmée, à soustraire l'aliéné aux causes qui ont provoqué et pourraient entretenir son délire.

Une discipline morale, intelligente et sévère, des soins médicaux bien entendus, peuvent modifier à temps de fâcheuses prédispositions, et l'isolement est une des conditions essentielles du traitement rationnel et de la guérison de la folie confirmée.

Dr Louis Cruveilhier.

MONTAGNE, Montagnards. La salle du Manége (1), où la Convention tint ses orageuses séances, depuis le 21 septembre 1792 jusqu'au 10 mai 1793, offrait une disposition incommode et vicieuse. Elle formait un rectangle très-allongé, dont les grands côtés étaient bordés de *six* rangs de banquettes, disposés en gradins, et les petits de *neuf* rangs de banquettes, aussi en gradins. La longueur du rectangle était divisée en deux parties égales, par la tribune, la *barre*, la place du président et celle des secrétaires, qui occupaient le milieu. Les *patriotes* de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative siégeaient ordinairement à l'extrémité qui était à la *gauche* du président, et formaient ce que l'on appelait la *Gauche*. A l'extrémité opposée siégeait le parti aristocratique et clérical; c'était la *Droite*, le côté *droit*. Les *neuf* rangs de banquettes qui étaient disposés en gradins au fond de la salle, à chacune des deux extrémités, et où se pressaient, à droite du président, les députés qui tenaient pour la Cour, et à sa gauche, ceux qui étaient entièrement dévoués à la cause de la Révolution, offraient à l'œil deux masses profon-

(1) Voy. ce mot, au t. V du Supplément, col. 179-197.

(1) Voy., au t. VIII du Supplément, col. 717 et suiv., l'article Manége.

des et serrées, dont les lignes les plus élevées dominaient la salle. C'étaient deux *montagnes* d'êtres vivants, passionnés et souvent emportés au souffle des tempêtes. Lorsque la place du président eut été changée, la droite devint la gauche, et réciproquement. A l'ouverture de la Convention, ce changement avait déjà été effectué. C'est pourquoi aucun membre de cette Assemblée ne voulut d'abord se placer à la gauche du président, c'est-à-dire sur les banquettes où siégeaient naguère ceux qui, dans la langue des partis, avaient été nommés successivement, selon les phases diverses de la Révolution, *Aristocrates*, *Augustin*, *Impartiaux*, *Noirs*, *Feuillants*, *Fayettistes*, *Monarchiens*, *Ministériels*, *Amis de la liste civile*, *Chevaliers du poignard*, etc. Les représentants, malgré la diversité de leurs opinions, se portaient vers le côté droit, où avaient siégé les *hommes du 14 juillet*, les *Jacobins*, les *Cordeliers*. Mais tout le monde ne pouvant tenir d'un même côté, il fallut bien que quelques députés prissent place à la gauche du président. Peu à peu la répugnance cessa, et chacun s'assit où il put, sans trop s'inquiéter des souvenirs qui restaient attachés à tel ou tel banc. Tant que les deux grands partis qui devaient se partager la Convention ne se furent pas nettement dessinés, les députés venus des départements ne prirent pas garde à la place où ils s'asseyaient, et ils se mirent indistinctement à la droite ou à la gauche. Cette sorte de pêle-mêle ne dura pas longtemps. Bientôt la rupture éclata entre les modérés et les violents, quoiqu'ils n'eussent, les uns et les autres, que la République et la Révolution dans le cœur. Robespierre fut étourdiment dénoncé comme aspirant à la dictature, lorsqu'il n'y pensait pas et ne pouvait guère y penser; Marat fut dénoncé, avec raison, comme excitant la foule contre la Convention, comme faisant appel en toute circonstance à ses instincts brutaux ou pervers; les mots de *dictatoriat*, de *triumvirat* furent prononcés; des accusations intempestives ou injustes, suivies de récriminations furieuses et non moins injustes, envahirent la tribune et la presse; les personnalités prirent le pas dans les discussions et les envenimèrent; on se renvoya d'un côté à l'autre, et à titre d'injures, les noms de *Rolandins*, *Girondistes*, *Brissotins*, *Robespierrots*, *Maratistes*, et les appellations meurtrières de *Royalistes* et de *Septembriseurs*. Dès lors la séparation s'opéra. Chacun, selon son opinion, sa haine ou simplement son humeur, se plaça du côté où elles étaient le moins contrariées. Insensiblement, tous les membres qui ne désavouaient ni la *Commune du 10 août*, ni Robespierre, ni Danton, se placèrent à la *droite* du président, se serrèrent sur les neuf banquettes situées à l'extrémité de ce côté, et présentèrent une masse profonde et dense qui reçut le nom de *Montagne*. Ceux qui croyaient que la Convention renfermait une faction systématiquement désorganisatrice et anarchiste quand même, se portèrent à l'extrémité opposée, c'est-à-dire à *gauche* du président (l'ancien côté *droit*; c'est à cause de cela que le nom de *Droite* leur demeura, quoiqu'ils fussent réellement la *Gauche*); ils y formèrent aussi de leurs épais bataillons une *montagne*: mais ce nom ne fut appliqué qu'à l'extrémité droite, qui était la plus agitée, la plus tumultueuse. Ceux qui essayaient de tenir la balance entre les deux grands partis rivaux et se flattaient de pouvoir rester indépendants, gardèrent leurs places accoutumées. A droite et à gauche du président, entre lui et les deux *montagnes*, demeurèrent assis ceux en qui dominait l'esprit de conciliation. C'était le *mezzo termine*, une espèce de *juste milieu*, mais de juste milieu honorable, qui, dans des temps moins orageux, aurait commandé le respect. La lutte devenant plus âpre, il leur fut de plus en plus difficile de préserver leur indépendance. Vivement pressés de se prononcer, ils résistaient, ajournaient, gagnaient du temps, votant aujourd'hui avec la Gironde, demain avec la Montagne, et s'exposant par là aux coups de l'une et de l'autre, mais ne capitulant pas. Quelques-uns d'entre eux, et des meilleurs, afin de rompre le lien de l'habitude, et pour témoigner ostensiblement qu'ils ne connaissaient que la République et qu'ils déploraient le fatal acharnement des deux partis, changeaient souvent de place(1); c'était de leur part fermeté et courage civique, non faiblesse ou versatilité. Cette grande masse flottante, c'était plus que la majorité, c'était, à vrai dire, la Convention elle-même. Après la chute des Girondins, qu'elle n'avait pas voulue, mais qu'elle ne put empêcher, elle se trouva, par la force des choses, enchaînée, rivée à la Montagne. Le 31 mai ayant détendu les plus fiers courages, elle tomba elle-même très-bas. Tant que dura le régime de la Terreur, elle ne souffla mot et porta le joug avec la plus triste docilité. Elle ne sut rien refuser aux vainqueurs. Elle leur livra tous ceux qu'ils lui demandèrent; elle souffrit même qu'ils arrachassent de ses propres rangs les *soixante-treize*. Mais elle leur fit payer cher ses complaisances, et elle se vengea de la violence qu'elle avait subie. Elle savoura sournoisement l'affreux spectacle, doux à sa haine,

(1) Voyez la *Physionomie de la Convention nationale*, par J. A. Dulaure, dans le *Thermomètre du Jour* (1er janvier 1793).

de leurs divisions, et elle les vit, d'un œil satisfait, se dévorer les uns les autres. Elle laissa immoler en silence les tardifs apôtres de la *clémence*, Danton et Camille Desmoulins, et détruire la Commune de 1793; elle sourit à l'Être-Suprême et lui fit fête; mais, en même temps, elle vota la loi exterminatrice du 22 prairial, prit en patience les *fournées* de Fouquier-Tinville et la sanglante orgie du Tribunal révolutionnaire; puis, au moment où on la pouvait croire définitivement aplatie et couchée à terre, elle se redressa, et saisissant à point l'heure décisive où Robespierre, exténué et n'ayant plus nul recours qu'en elle, lui adressait une adjuration suprême, elle poussa un grand cri et le précipita dans l'abîme. Elle poursuivit sa vengeance après le 9 thermidor, et, à son tour, elle apprit aux Montagnards ce que c'est, en révolution, que d'être vaincu. De tout cela, il lui resta le hideux nom de *Ventre*. « Qu'avez-vous fait pendant la Terreur, » demandait-on à Sieyès? » — « Ce que j'ai fait? *j'ai vécu*, » répondit-il. Ce mot honteux dit toute l'histoire du *Ventre*.

La Montagne, elle, n'eut pas cette détestable sagesse. Riche en cœurs généreux, en mâles courages, en convictions ardentes, en esprits énergiques, éprise d'un fanatique amour de la patrie, elle se prodigua sur les champs de bataille, dans les missions périlleuses, et, au contraire du *Ventre*, elle compta pour rien sa vie. En bien, en mal, la Montagne est toute en cette parole héroïque et terrible de Basire, l'un de ses membres : « Avez-vous fait un pacte avec la victoire? » demandait ironiquement le député Mercier, spirituel et sceptique. — « *Nous en avons fait un avec la mort!* » (1).

Le duel acharné de la Montagne et de la Gironde a été la fatalité de la République. Ce qui crève le cœur, dit un éloquent historien (2), quand on repasse ces destinées tragiques, ce qui est aujourd'hui si clair et si certain, c'est qu'ils se frappèrent sans se connaître; ils s'ignorèrent profondément. Ils le savent maintenant, combien leurs accusations mutuelles furent injustes, et, sans doute, ils se sont réconciliés. Il serait trop dur de croire que ces grands citoyens, morts si jeunes, et quoi qu'ils aient fait, morts enfin pour nous faire cette patrie, n'aient pas eu, par delà la mort, de temps pour se reconnaître, pour entrer dans la lumière de justice et de vérité, et s'embrasser les uns les autres. Non, ces accusations ne furent point méritées... Quoi que la violence, la fureur, l'entraînement d'une situation unique, ait pu leur faire commettre, il reste à la Montagne et à la Gironde, pour dernier jugement de l'histoire, le mot que, dans les guerres des Suisses, disait sur Zwingle mort un de ceux qui l'avaient tué : *Ah! tu fus sincère, tu aimas la patrie.*

Dans les articles nombreux et étendus que nous avons consacrés à l'histoire de la Révolution française, nous avons assez de fois parlé de la Montagne pour que nous puissions nous dispenser d'y revenir encore ici. Nous renverrons donc le lecteur à ces articles, où il trouvera des appréciations développées et des jugements motivés.

Édouard CARTERON.

MONTEBELLO (*Géographie* et *Histoire*). Montebello est un nom commun à plusieurs villages d'Italie; celui qui est devenu célèbre dans l'histoire est situé en Piémont, entre Voghera et le bourg de Casteggio, où se croisent les routes d'Alexandrie, de Pavie et de Plaisance; placé sur une hauteur, Montebello est une importante position stratégique, triste avantage qui l'a plus d'une fois exposé aux dévastations de la guerre.

Au mois de juin 1800 (prairial, an VIII), le premier consul Bonaparte, après avoir franchi le Saint-Bernard et s'être rendu maître de Milan (moins la citadelle), apprit que Gênes, défendue longtemps et héroïquement par Masséna, venait d'être obligée de capituler (4 juin), et que l'armée autrichienne de siége marchait, ainsi que d'autres troupes revenant du comté de Nice, au secours de l'armée qui défendait la Lombardie. Il importait essentiellement à Bonaparte d'empêcher une concentration qui eût donné aux Autrichiens une supériorité numérique peut-être irrésistible. Le point de réunion des Autrichiens était la ville de Plaisance: il fallait donc leur en fermer la route.

Bonaparte fit choix du long défilé de la Stradella, formé d'un côté par le cours du Pô, de l'autre par les hauteurs qui terminent les contre-forts des Apennins et dont Montebello défend la crête, Casteggio le pied, près du torrent Coppo. L'armée française était échelonnée dans toute la longueur du défilé qui a plusieurs lieues d'étendue, sa gauche sur les hauteurs, son centre sur la route, sa droite appuyée au Pô. Le général Lannes, chargé

(1) Cette parole mémorable fut prononcée par Basire, à l'une des séances de la Convention, en réponse à Mercier, lors de la discussion d'un article de la Constitution de 1793, ainsi conçu : *Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire.* (Séance du 18 juin 1793; dans le *Moniteur* du 21, p. 742,3. Cf. Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n° 206, t. XVI, p. 543, note).

M. Jean Reynaud, dans l'utile étude qu'il vient de publier sur Merlin de Thionville (*Vie et Correspondance de Merlin de Thionville*; 1860), attribue le mot à son héros (p. 41), sans prendre garde que, à ce moment, Merlin ne pouvait siéger à la Convention, puisqu'il était enfermé dans Mayence. L'erreur est manifeste.

(2) M. Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 323-324.

de garder l'entrée du défilé, se porta un peu trop en avant de la Stradella, vers Casteggio et Montebello, au point où le défilé s'élargissant se réunit à la plaine, ce qui devait donner aux Autrichiens la facilité d'employer leur artillerie et leur cavalerie, dont ils étaient mieux pourvus que les Français. Ceux-ci, d'ailleurs, compensaient ce désavantage par la plus entière confiance dans le courage de leur général.

C'est dans cette position que, le 9 juin, Lannes fut attaqué par les troupes du général Ott, formant le principal corps autrichien revenant de Gênes. Lannes n'avait guère que 7 ou 8,000 hommes présents, et en attendait 5 à 6,000 que Bonaparte devait lui envoyer dans la journée; l'ennemi comptait environ 17 à 18,000 hommes.

Lannes lança d'abord la division Watrin, qui repoussa l'avant-garde autrichienne commandée par Oreilly, puis marcha sur Casteggio pour s'en emparer, soit de front, soit en le tournant. Ce village devint le théâtre d'une lutte acharnée; il allait rester aux Français, quand le général Gottesheim, accourant au secours d'Oreilly, rejeta des hauteurs les bataillons de Watrin. Lannes, intrépide sous un feu épouvantable, soutenait énergiquement ses soldats, mais n'eût peut-être pas réussi à empêcher qu'ils ne succombassent au nombre si, à ce moment, ne fût arrivée sur le champ de bataille la division Chambarlhac, détachée du corps du général Victor par les ordres de Bonaparte. Le général Rivaud attaqua de nouveau les hauteurs et parvint à s'y établir. Tandis que ces faits se passaient à la gauche des Français, Lannes prescrivait au centre et à la droite des manœuvres destinées à tourner la gauche de l'ennemi pour faire taire son artillerie et à seconder l'attaque de Watrin contre Casteggio. Cette position fut prise et reprise plusieurs fois; enfin elle fut emportée par les Français; les Autrichiens se retirèrent sur Montebello; ils y furent attaqués par les Français, qu'ils repoussèrent trois fois en leur faisant subir de grandes pertes; mais, sur le point d'être enveloppés, ils opérèrent leur retraite, laissant sur le champ de bataille 3,000 morts, et aux mains des vainqueurs 5,000 prisonniers, six pièces de canon et plusieurs drapeaux.

La bataille de Montebello fut le prélude et comme la préparation de la victoire de Marengo, remportée le 14 juin. Lorsque, plus tard, Bonaparte, transformé de consul en empereur, imagina de créer une noblesse nouvelle, il donna au maréchal Lannes le titre de *duc de Montebello*, que l'aîné des fils du maréchal porte encore aujourd'hui.

Fr. Lock.

MONTEBELLO et MAGENTA. A cinquante-neuf ans de distance, le village de Montebello fut signalé par une nouvelle victoire des Français qui ouvrit la campagne d'Italie en 1859.

Il convient de donner ici quelques détails sur les causes qui ont amené la guerre de 1859.

Avant son avénement à la couronne, le roi de Piémont Charles-Albert avait partagé, encouragé les vœux des libéraux qui voulaient l'affranchissement de l'Italie. Devenu roi, il oublia les espérances données par le prince, continua les traditions de ses prédécesseurs et persécuta même ceux dont il avait été le confident, sinon le complice. Subissait-il, comme ses anciens amis ont pu être fondés à le croire, les séductions de la puissance suprême? Cédait-il, comme l'ont prétendu, depuis, d'officieux défenseurs, à des nécessités de situation, et ne dissimulait-il ses inclinations et ses vues que pour en mieux assurer le succès? La première opinion est, au moins, la plus vraisemblable. Quoi qu'il en eût été dans le passé, lorsque, de 1845 à 1848, le mouvement libéral surgit et s'étendit d'un bout à l'autre de l'Italie, Charles-Albert y prit une part active, et par un statut royal établit dans ses États le régime parlementaire. Quand, en 1848, éclatèrent les insurrections de Milan, de Venise et des duchés, le roi de Sardaigne accepta d'être considéré comme le défenseur armé de l'indépendance italienne et fit entrer ses troupes en Lombardie, sous la condition toutefois que les provinces insurgées consentissent à être incorporées au Piémont. La République française, comprenant que l'armée sarde, seule force régulière et organisée de l'Italie, ne saurait lutter longtemps avec avantage contre les Autrichiens, offrit le concours d'une armée française. Charles-Albert refusa, appuyant son refus de cette fameuse parole: *L'Italia farà da se* (l'Italie fera par soi-même), que tous les Italiens répétèrent après lui avec enthousiasme; il ajouta que, si une armée française essayait de passer les Alpes, les canons des citadelles piémontaises tireraient sur elle. La France s'abstint; assurément elle ne reculait point devant la folle bravade du roi; assez souvent les soldats français avaient enlevé les forteresses des Alpes et leurs canons pour n'avoir pas à les redouter, mais c'était son devoir de respecter la volonté, si imprudente qu'elle fût, d'un peuple qui entendait n'être redevable de sa délivrance qu'à ses propres efforts. Charles-Albert voulait réaliser la séculaire ambition de la maison de Savoie: ajouter la couronne d'Italie à la couronne de Sardaigne. On sait comment les événements justifièrent trop vite les prévi-

sions du gouvernement républicain; Radetzki vint anéantir à Novare et les rêves du roi de Piémont et les espérances de la révolution italienne. Charles-Albert sut du moins honorer sa chute par son courage militaire et par la résolution qu'il prit d'abdiquer, n'ayant pu mourir sur le champ de bataille, afin de dégager l'avenir qu'il léguait à son fils. La Révolution eut aussi, dans Venise, un martyre plus héroïque et plus digne de regrets.

Après le rétablissement de la domination autrichienne sur la Haute Italie, le nouveau roi de Piémont, Victor-Emmanuel eut le bon esprit de conserver le gouvernement parlementaire. Ajournant ou abandonnant les projets de son père, il présenta aux Italiens son royaume comme le refuge naturel, la seconde patrie de tous les exilés et de tous ceux qui ne voulaient point subir le joug de l'étranger, il ne manifesta point d'autre désir que celui d'être, à un jour donné, le soldat armé de l'indépendance italienne. Il eut pour auxiliaires, dans cette œuvre nouvelle, toutes les âmes généreuses et dévouées qui mettaient la liberté de la patrie avant les intérêts de localité : l'illustre Manin fut celui dont la parole eut l'autorité la plus décisive.

Il serait injuste de ne pas constater avec quelle habileté et quelle hardiesse la cause de l'Italie fut soutenue par Cavour, président du conseil de Sardaigne. C'était lui qui avait établi une sorte de confraternité d'armes entre l'Angleterre et la France et le Piémont en décidant Victor-Emmanuel à envoyer un corps d'armée en Crimée; c'était lui qui, en vertu de cette participation à la guerre d'Orient, avait obtenu pour le Piémont voix délibérative au congrès de Paris en 1856; c'était lui qui, dans ce congrès, avait fait sortir la question italienne de la voie purement révolutionnaire pour la faire entrer dans les débats diplomatiques; c'était lui, enfin, qui, depuis 1856, était devenu le représentant officiel, le véritable ministre de la future indépendance de l'Italie. Manin et Cavour sont deux glorieux noms que l'Italie devra n'oublier jamais.

Le voisinage d'un État jouissant du régime parlementaire, les appels à la *patrie italienne* qui retentissaient journellement à la tribune piémontaise, jetaient dans l'Italie autrichienne de perpétuelles inquiétudes et lui étaient une menace incessante. Aussi l'Autriche prévoyait-elle une explosion inévitable et se préparait-elle à la lutte, soit en augmentant ses garnisons et ses fortifications, soit en resserrant ses alliances avec les petits princes italiens que des traités antérieurs et leurs propres intérêts mettaient presque à sa discrétion. L'Autriche n'eût certainement pas manqué de prendre, de bonne heure, l'initiative de la guerre si elle n'eût pensé que la France interviendrait en faveur du Piémont. Cependant la crise devenait de jour en jour plus imminente, et, dans les derniers mois de 1858, tout le monde, en Europe, sentait qu'une collision ne pouvait tarder. Ces pressentiments étaient justifiés par le langage acrimonieux, menaçant même, de cette partie de la presse française qui passait pour être initiée à la pensée du gouvernement et qui attaquait avec violence l'administration et la politique de l'Autriche en Italie. Toutefois, comme un État ne peut faire la guerre à un autre État pour cause de mauvaise administration intérieure, et comme l'Autriche agissait dans la limite des traités existants, l'opinion publique flottait entre les craintes et les espérances les plus opposées. Le gouvernement français prenait d'ailleurs à tâche de rassurer le public; il disait, dans le *Moniteur* du 4 décembre 1858 : « Une polémique soutenue « avec une persistance regrettable par différents journaux de Paris semble avoir causé « une inquiétude que nos relations avec les « puissances étrangères ne justifient à aucun « degré. Le gouvernement de l'empereur « croit de son devoir de prémunir l'opinion « publique contre les effets d'une discussion « qui serait de nature à altérer nos rapports « avec une puissance alliée de la France. »

Telle était la situation, lorsque, le 1er janvier 1859, on apprit que, le même jour, à la réception des Tuileries, l'empereur des Français, interpellant M. de Hübner, ambassadeur d'Autriche, lui avait dit : « *Je regrette « que nos relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par « le passé.* »

Ces paroles, en confirmant officiellement les soupçons de l'opinion au sujet des rapports entre la France et l'Autriche, n'étaient point de nature à calmer les anxiétés. Ce n'était pas encore la guerre déclarée, il est vrai, mais c'en était presque l'annonce formelle. Aussi les craintes devinrent-elles plus vives.

Le gouvernement essaya de les calmer en publiant, au *Moniteur* du 7 janvier, une Note ainsi conçue : « Depuis quelques jours « l'opinion publique est agitée par des bruits « alarmants auxquels il est du devoir du « gouvernement de mettre un terme, en dé« clarant que rien, dans nos relations diplo« matiques, n'autorise les craintes que ces « bruits tendent à faire naître. » Tout le monde pressentait que le rôle de la diplomatie touchait à sa fin. Deux jours plus tard, le 10 janvier, le roi Victor-Emmanuel, à l'ouverture des chambres piémontaises, faisait entendre des paroles presque belliqueuses.

Cependant le Corps législatif et le Sénat

français étaient convoqués. Le 7 février, en ouvrant la session de ces deux assemblées, l'empereur, après avoir gourmandé avec quelque amertume les inquiétudes qui altéraient la confiance publique, rappelé ses constants efforts pour le maintien de la paix et affirmé ses bons rapports avec l'Angleterre, la Russie et la Prusse, continua ainsi :

« Le cabinet de Vienne et le mien au con-
« traire, je le dis avec regret, se sont trouvés
« souvent en dissidence sur les questions
« principales, et il a fallu un grand esprit de
« conciliation pour parvenir à les résoudre.
« Ainsi, par exemple : la reconstitution des
« principautés Danubiennes n'a pu se termi-
« ner qu'après de nombreuses difficultés
« qui ont nui à la pleine satisfaction de leurs
« désirs les plus légitimes, et si l'on me de-
« mandait quel intérêt la France avait dans
« ces contrées lointaines qu'arrose le Danube,
« je répondrais que l'intérêt de la France est
« partout où il y a une cause juste et civili-
« satrice à faire prévaloir.

« Dans cet état de choses, il n'y avait rien
« d'extraordinaire que la France se rappro-
« chât davantage du Piémont, qui avait été
« si dévoué pendant la guerre, si fidèle à
« notre politique pendant la paix. L'heureuse
« union de mon bien-aimé cousin le prince
« Napoléon avec la fille du roi Victor-Em-
« manuel n'est donc pas un de ces faits in-
« solites auxquels il faille chercher une raison
« cachée, mais la conséquence naturelle de
« la communauté d'intérêts des deux pays et
« de l'amitié des deux souverains.

« Depuis quelque temps l'état de l'Italie et
« sa situation anormale, où l'ordre ne peut
« être maintenu que par des troupes étrangè-
« res, inquiètent justement la diplomatie. Ce
« n'est pas, néanmoins, un motif suffisant de
« croire à la guerre. Que les uns l'appellent
« de tous leurs vœux, sans raisons légitimes;
« que les autres, dans leurs craintes exagé-
« rées, se plaisent à montrer à la France les
« périls d'une nouvelle coalition, je resterai
« inébranlable dans la voie du droit, de la jus-
« tice, de l'honneur national ; et mon gouver-
« nement ne se laissera ni entraîner ni intimi-
« mider, parce que ma politique ne sera
« jamais ni provocatrice ni pusillanime.

« Loin de nous donc ces fausses alarmes,
« ces défiances injustes, ces défaillances in-
« téressées. La paix, je l'espère, ne sera point
« troublée. Reprenez-donc avec calme le
« cours de vos travaux.

« Je vous ai expliqué franchement le cours
« de nos relations extérieures; et cet exposé,
« conforme à tout ce que je me suis efforcé
« de faire connaître depuis deux mois à l'in-
« térieur comme à l'étranger, vous prouvera,
« j'aime à le croire, que ma politique n'a pas
« cessé un instant d'être la même : ferme,
« mais conciliante.

« Aussi je compte toujours avec confiance
« sur votre concours comme sur l'appui de la
« nation qui m'a confié ses destinées. Elle
« sait que jamais un intérêt personnel ou une
« ambition mesquine ne dirige mes actions.
« Lorsque, soutenu par le vœu et le senti-
« ment populaires, on monte les degrés d'un
« trône, on s'élève, par la plus grave des res-
« ponsabilités, au-dessus de la région infime
« où se débattent les intérêts vulgaires, et
« l'on a pour premiers mobiles comme pour
« derniers juges : Dieu, sa conscience et la
« postérité. »

Comme pour affaiblir l'effet produit par le discours du trône, le lendemain M. de Morny, président du corps législatif, adressa aux députés une allocution toute pleine d'espérances pacifiques inspirées par la sagesse antérieure du gouvernement impérial, par les influences de la religion, de la philosophie, de la civilisation, du crédit et du travail. « Le sang des « peuples, disait-il, ne se répand plus légè- « rement; la guerre est le dernier recours du « droit méconnu ou de l'honneur offensé. » Une seule phrase de cette harangue laissait place à des prévisions moins tranquillisantes, c'était la dernière, où, adjurant les députés de « se serrer davantage autour du trône, » le président ajoutait : « Notre concours résolu « donnera à l'empereur plus d'autorité pour « négocier, *comme il lui donnerait, au be-* « *soin, plus de forces pour vaincre.* »

L'éventualité prévue dans ces derniers mots accrut l'émotion du public et, cette fois, son émotion fut partagée par la diplomatie européenne. La question, d'ailleurs, se posait plus nettement chaque jour. Le *memorandum* piémontais du 1er mars, rédigé et signé par Cavour, manifestait énergiquement et les griefs particuliers de la Sardaigne et les douleurs générales de l'Italie. L'Autriche accumulait troupes et munitions sur la rive gauche du Tessin et faisait à peine mystère de ses projets d'invasion. Ces faits, universellement connus, provoquèrent, le 5 mars, une nouvelle déclaration du gouvernement français, insérée au *Moniteur;* la phrase suivante précisait quelle circonstance devait faire éclater la guerre : « ... L'em- « pereur a promis au roi de Sardaigne de le « défendre contre tout acte agressif de l'Autri- « che; il n'a promis rien de plus, et on sait qu'il « tiendra parole... » L'Angleterre, redoutant les incalculables conséquences d'une guerre éclatant en pleine Europe, essaya de conseiller à l'Autriche des mesures qui pussent prévenir une insurrection en Italie; la Russie prit ou accepta l'initiative de proposer un congrès européen pour régler les difficultés relatives à

l'Italie. La France, l'Angleterre, le Piémont, acquiescèrent à cette proposition, sous la condition que tous les États italiens seraient représentés au congrès. L'Autriche, après avoir écarté cette condition, l'accepta, mais demanda que préalablement l'armée piémontaise fût réduite au pied de paix. C'était là une exigence inadmissible quand les troupes autrichiennes bordaient la frontière piémontaise. Les autres puissances proposèrent alors le désarmement simultané des deux adversaires, le mode d'exécution de ce désarmement devant être réglé dès l'ouverture du congrès. L'Autriche répondit à cette proposition par la dépêche suivante du comte de Buol, ministre des affaires étrangères d'Autriche, au comte de Cavour :

« Vienne, le 19 avril 1859.

« Monsieur le comte,

« Le gouvernement impérial, Votre Excellence le sait, s'est empressé d'accéder à la proposition du cabinet de Saint-Pétersbourg de réunir un congrès des cinq grandes puissances pour chercher à aplanir les complications survenues en Italie.

« Convaincus, toutefois, de l'impossibilité d'entamer, avec des chances de succès, des délibérations pacifiques en présence du bruit des armes et des préparatifs de guerre poursuivis dans un pays limitrophe, nous avons demandé la mise sur pied de paix de l'armée sarde et le licenciement des corps francs ou volontaires italiens, préalablement à la réunion du congrès.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique trouve cette condition si juste et si conforme aux exigences de la situation, qu'il n'hésite pas à se l'approprier en se déclarant prêt à insister, conjointement avec la France, sur le désarmement immédiat de la Sardaigne et à lui offrir en retour, contre toute attaque de notre part, une garantie collective à laquelle, cela s'entend, l'Autriche aurait fait honneur.

« Le cabinet de Turin paraît n'avoir répondu que par un refus catégorique à l'invitation de mettre son armée sur pied de paix et d'accepter la garantie collective qui lui était offerte.

« Ce refus nous inspire des regrets d'autant plus profonds, que si le gouvernement sarde avait consenti au témoignage des sentiments pacifiques qui lui était demandé, nous l'aurions accueilli comme un premier symptôme de son intention de concourir de son côté à l'amélioration des rapports malheureusement si tendus entre les deux pays depuis quelques années. En ce cas, il nous aurait été permis de fournir, par la dislocation des troupes impériales italiennes dans le royaume Lombardo-Vénitien, une preuve de plus qu'elles n'y ont pas été rassemblées dans un but agressif contre la Sardaigne.

« Notre espoir ayant été déçu jusqu'ici, l'empereur, mon auguste maître, a daigné m'ordonner de tenter directement un effort suprême pour faire revenir le gouvernement de Sa Majesté Sarde sur la décision à laquelle il paraît s'être arrêté.

« Tel est, monsieur le comte, le but de cette lettre. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien prendre son contenu en la plus sérieuse considération, et de me faire savoir si le gouvernement royal consent, oui ou non, à mettre sans délai son armée sur pied de paix et à licencier les volontaires italiens.

« Le porteur de la présente, auquel vous voudrez bien, monsieur le comte, faire remettre votre réponse, a l'ordre de se tenir à cet effet à votre disposition pendant trois jours.

« Si, à l'expiration de ce terme, il ne recevait pas de réponse, ou que celle-ci ne fût pas complétement satisfaisante, la responsabilité des graves conséquences qu'entraînerait ce refus retomberait tout entière sur le gouvernement de Sa Majesté Sarde. Après avoir épuisé en vain tous les moyens conciliants pour procurer à ses peuples la garantie de paix sur laquelle l'empereur est en droit d'insister, Sa Majesté devra, à son grand regret, recourir à la force des armes pour l'obtenir.

« Dans l'espoir que la réponse que je sollicite de Votre Excellence sera conforme à nos vœux, tendant au maintien de la paix, je saisis cette occasion pour vous réitérer, monsieur le comte, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« De Buol. »

A l'expiration du délai fixé par le ministre autrichien, le comte de Cavour répondit en ces termes :

« Turin, le 26 avril 1859.

« Monsieur le comte,

« Le baron de Kellersperg m'a remis, le 23 courant, à cinq heures et demie du soir, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 19 de ce mois, pour me mander, au nom du gouvernement impérial, de répondre par un *oui* ou par un *non* à l'invitation qui nous est faite de réduire l'armée sur le pied de paix et de licencier les corps formés de volontaires italiens, en ajoutant que si au bout de trois jours Votre Excellence ne recevait pas de réponse, ou si la réponse qui lui était faite n'était pas complétement satisfaisante, S. M. l'empereur d'Autriche était décidé à avoir recours aux armes pour nous imposer par la force les mesures qui forment l'objet de sa communication.

« La question du désarmement de la Sardaigne, qui constitue le fond de la demande que Votre Excellence m'adresse, a été l'objet de nombreuses négociations entre les grandes puissances et le gouvernement de Sa Majesté. Ces négociations ont abouti à une proposition formulée par l'Angleterre, à laquelle ont adhéré la France, la Prusse et la Russie. La Sardaigne, dans un esprit de conciliation, l'a acceptée sans réserves ni arrière-pensée. Comme Votre Excellence ne peut ignorer ni la proposition de l'Angleterre ni la réponse de la Sardaigne, je ne saurais rien ajouter pour lui faire connaître les intentions du gouvernement du roi à l'égard des difficultés qui s'opposaient à la réunion du congrès.

« La conduite de la Sardaigne, dans cette circonstance, a été appréciée par l'Europe. Quelles que puissent être les conséquences qu'elle amène, le roi mon auguste maître est convaincu que la responsabilité en retombera sur ceux qui ont armé les premiers, qui ont refusé les propositions formulées par une grande puissance, et reconnues comme justes et raisonnables par les autres, et qui maintenant y substituent une sommation menaçante.

« Je saisis cette occasion pour vous réitérer, monsieur le comte, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« CAVOUR. »

Dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre l'échange de ces deux dépêches, le comte Walewski, ministre des affaires étrangères de France, donna lecture, le 25 avril, au Corps-Législatif, puis au Sénat, d'un exposé où était retracée fort en détail toute la marche des négociations. Il terminait par cette déclaration : « Si la Sardaigne est menacée, si, « comme tout le fait présumer, son terri- « toire est envahi, la France ne peut pas hé- « siter à répondre à l'appel d'une nation al- « liée à laquelle l'unissent des intérêts com- « muns et des sympathies traditionnelles, ra- « jeunies par une récente confraternité d'armes « et par l'union contractée entre les deux « maisons régnantes (1). »

Il n'y avait plus à se faire illusion : c'était la guerre. Le gouvernement, d'ailleurs, faisait ostensiblement des préparatifs; des troupes partaient en hâte de Paris et de tous les points de la France pour se concentrer vers les Alpes. Le bruit se répandait chaque jour que les Autrichiens avaient franchi le Tessin, limite qui séparait leur territoire de celui du Piémont; chaque jour aussi la nouvelle était démentie, mais on comprenait bien que ce n'était là qu'un ajournement et que les choses en étaient venues au point où les armes seules pouvaient trancher la question.

Le 29 avril, le comte Walewski envoya au chargé d'affaires de France à Vienne l'ordre de demander ses passe-ports aussitôt qu'il aurait appris avec certitude le passage du Tessin par les troupes autrichiennes.

Enfin, les derniers doutes furent levés, les dernières espérances de paix anéanties par la publication des dépêches suivantes :

Le ministre de France au ministre des affaires étrangères.

« Turin, le 30 avril 1859, 3 h. 40 m. soir.

« Les Autrichiens, concentrés à Pavie, sont entrés, hier 29, à trois heures, sur le territoire piémontais en passant le Gravellone. Dans la nuit, ils ont pénétré à Cussalo (près Vigevano) par le bac d'Abbiate-Grasso (1).

« Ce matin, 30, ils ont débarqué à Stresa et à Arona (lac Majeur). »

« Turin, le 30 avril 1859, 5 h. 25 m. soir.

« Le corps qui a pénétré par le Gravellone comptait 20 bataillons et 8 batteries.

« Les avant-postes étaient, à onze heures et demie ce matin, à Vespolate.

« Un corps d'armée plus considérable est en marche de Vigevano sur Mortara. »

Le 3 mai, le ministre d'État vint donner lecture au Corps Législatif et au Sénat d'une déclaration conçue en ces termes :

« Messieurs,

« J'ai eu l'honneur de présenter au Sénat l'exposé des négociations suivies par les puissances jusqu'au moment où l'Autriche, séparant son action de celle des autres cabinets, a pris la résolution d'adresser à la Sardaigne un ultimatum énonçant, s'il n'y était satisfait, l'intention de recourir à l'emploi des armes.

« Le Gouvernement de l'Empereur n'a pas voulu laisser ignorer à la cour d'Autriche comment elle envisageait cette éventualité, et le chargé d'affaires de Sa Majesté à Vienne a prévenu, dès le 26 du mois dernier, le gouvernement autrichien que si ses troupes franchissaient la frontière du Piémont, la France serait obligée de considérer cette invasion d'un pays allié comme une déclaration de guerre.

« La cour d'Autriche ayant persisté à em-

(1) On sait qu'un corps d'armée piémontais avait pris part à la guerre de Crimée, et que le prince Napoléon venait d'épouser une fille du roi Victor-Emmanuel.

(1) En 1859 on a publié une multitude de cartes du théâtre de la guerre. Nous citerons comme les meilleures, la carte dressée par l'état-major autrichien, reproduite par M. Andriveau-Goujon d'après l'original, réduite à une moindre échelle par M. Saganan, et une autre réduction de la même carte publiée à la librairie Hachette. On peut aussi suivre les opérations de la guerre sur les excellentes cartes de l'Atlas militaire de M. Gust. Hubault, publié chez Belin.

ployer la force, et ses troupes étant entrées le 29 sur le territoire sarde, l'Empereur m'a ordonné de porter à la connaissance du Sénat ce fait, qui constitue l'Autriche en état de guerre avec la France. »

Le même jour, 3 mai, la proclamation que voici fut publiée dans toute la France :

L'EMPEREUR

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

L'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du Roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice, et menace nos frontières. Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression. Le Piémont ayant accepté les conditions qui devaient assurer la paix, on se demande qu'elle peut être la raison de cette invasion soudaine : c'est que *l'Autriche a amené les choses à cette extrémité, qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes, ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique; car, dans ce pays, tout coin de terre demeuré indépendant est un danger pour son pouvoir.*

Jusqu'ici la modération a été la règle de ma conduite; maintenant l'énergie devient mon premier devoir.

Que la France s'arme et dise résolûment à l'Europe : Je ne veux pas de conquête, mais je veux maintenir sans faiblesse ma politique nationale et traditionnelle; j'observe les traités, à condition qu'on ne les violera pas contre moi; je respecte le territoire et les droits des puissances neutres, mais j'avoue hautement ma sympathie pour un peuple dont l'histoire se confond avec la nôtre, et qui gémit sous l'oppression étrangère.

La France a montré sa haine contre l'anarchie; elle a voulu me donner un pouvoir assez fort pour réduire à l'impuissance les fauteurs de désordre et *les hommes incorrigibles de ces anciens partis qu'on voit sans cesse pactiser avec nos ennemis*, mais elle n'a pas pour cela abdiqué son rôle civilisateur. Ses alliés naturels ont toujours été ceux qui veulent l'amélioration de l'humanité, et quand elle tire l'épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir.

Le but de cette guerre est donc de rendre l'Italie à elle-même et non de la faire changer de maître, et nous aurons à nos frontières un peuple ami, qui nous devra son indépendance.

Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits.

Nous allons enfin sur cette terre classique, illustrée par tant de victoires, retrouver les traces de nos pères; Dieu fasse que nous soyons dignes d'eux !

Je vais bientôt me mettre à la tête de l'armée. Je laisse en France l'Impératrice et mon fils. Secondée par l'expérience et les lumières du dernier frère de l'Empereur, elle saura se montrer à la hauteur de sa mission.

Je les confie à la valeur de l'armée qui reste en France pour veiller sur nos frontières, comme pour protéger le foyer domestique; je les confie au patriotisme de la garde nationale; je les confie enfin au peuple tout entier, qui les entourera de cet amour et de ce dévouement dont je reçois chaque jour tant de preuves.

Courage donc, et union ! Notre pays va encore montrer au monde qu'il n'a pas dégénéré. La Providence bénira nos efforts; car elle est sainte aux yeux de Dieu, la cause qui s'appuie sur la justice, l'humanité, l'amour de la patrie et de l'indépendance.

Palais des Tuileries, le 3 mai 1859.

NAPOLÉON.

Laissons de côté les conjectures aventurées qui n'appartiennent pas encore à l'histoire, oublions momentanément les faits qu'un prochain avenir verra s'accomplir, pour ne tenir compte que de la pensée officiellement manifestée dans l'allocution du chef de l'Empire français au Corps-Législatif. Les motifs de la guerre, le but à poursuivre sont nettement indiqués; c'est l'invasion du territoire piémontais par les troupes autrichiennes qui décide l'empereur à déclarer la guerre au nom de la France; c'est la liberté de toute l'Italie septentrionale, *des Alpes à l'Adriatique*, que la France assigne pour terme définitif de la lutte, et, afin que nul soupçon ne vienne atteindre le désintéressement de la France, le chef de l'État déclare solennellement qu'il *ne veut pas de conquête*.

Sans adresser à une grande nation le reproche immérité de défaillance, il faut reconnaître que la France ne montrait pas d'entraînement pour la guerre. N'en cherchons la cause que dans le progrès des sentiments d'humanité. Si, en dehors de la nécessité de défendre son honneur ou son indépendance nationale, la France pouvait éprouver quelque sympathie pour une guerre qui n'affectait pas directement ses intérêts, cette sympathie devait être éveillée par la perspective d'affranchir l'Italie, dont la cause avait toujours été si populaire parmi nous, et d'arracher à l'Autriche, notre séculaire et irréconciliable ennemie, la glorieuse et infor-

tunée cité de Venise qui, en 1848 et 1849, s'était montrée si héroïquement digne de la liberté. C'était un général français, Bonaparte, agissant contre les ordres formels de son gouvernement, mais agissant au nom de la France, qui avait livré Venise à l'Autriche. Le souverain qui revendiquait l'héritage de Napoléon pouvait donc croire sa propre renommée intéressée à effacer la faute de Campo-Formio, et la nation elle-même, sans trop se rendre compte de cette réparation tardive, sentait instinctivement qu'il y avait là une dette nationale à payer. Il y avait donc de l'habileté à formuler le programme de la guerre dans cette laconique proposition : *L'Italie libre des Alpes à l'Adriatique ;* et c'était exprimer une incontestable vérité que d'ajouter : *Tout coin de terre indépendant en Italie est un danger pour le pouvoir de l'Autriche.*

D'un autre côté, la protestation qu'on ne voulait pas de conquête devait dissiper les défiances qu'avaient suscitées en Europe et le rétablissement de l'Empire et le nom de Napoléon, qui ne rappelait aux nations voisines que le souvenir d'interminables guerres et de la domination étrangère. Ces défiances n'étaient point ignorées en France et, en inspirant à beaucoup d'esprits la crainte de voir se reformer contre notre patrie de nouvelles coalitions, augmentaient en eux l'éloignement pour la guerre. Il y avait injustice à interpréter ce sentiment comme le faisait le discours du trône en accusant *les anciens partis de pactiser avec nos ennemis.* Il n'y a plus, de nos jours, personne en France qui invoque l'invasion étrangère contre telle ou telle forme de gouvernement. Mais le pouvoir, en élevant un homme au-dessus des autres hommes, ne le soustrait point aux passions humaines.

Le gouvernement autrichien, lui aussi, en appelait à l'opinion, et François-Joseph s'adressait ainsi à ses peuples :

« J'ai donné l'ordre à ma vaillante et fidèle armée de mettre un terme aux attaques, récemment arrivées au plus haut point, que dirige depuis une série d'années l'État voisin de Sardaigne contre les droits incontestables de ma couronne et l'inviolabilité de l'empire que Dieu m'a confié.

« J'ai accompli ainsi mon devoir pénible, mais inévitable, de chef de l'État.

« La conscience en paix, je puis élever mes regards vers le Dieu tout-puissant et me soumettre à son arrêt.

« Je livre avec confiance ma résolution au jugement impartial des contemporains et de la postérité. Quant à mes peuples, je suis sûr de leur assentiment.

« Lorsque, il n'y a pas plus de dix ans, le même ennemi, violant les règles du droit des gens et tous les usages de la guerre, vint se jeter en armes sur le royaume lombard-vénitien, sans qu'on lui en eût donné aucun motif, et dans le seul but de s'en emparer ; lorsque, dans deux combats glorieux, il eut été battu par mon armée, je n'écoutai que la voix de la générosité, je lui tendis la main et lui offris la réconciliation.

« Je ne me suis pas approprié un seul pouce de son territoire, je n'ai porté atteinte à aucun des droits qui appartiennent à la couronne de Sardaigne dans la famille des peuples européens, je n'ai exigé aucune garantie contre le retour de semblables événements ; dans la main qui vint presser, en signe de réconciliation, celle que j'avais sincèrement offerte et qui fut acceptée, j'avais cru ne trouver que la réconciliation seule.

« J'ai sacrifié à la paix le sang qu'avait versé mon armée pour défendre l'honneur et les droits de l'Autriche.

« Comment répondit-on à cette générosité, peut-être unique dans l'histoire ? On recommença de suite à faire preuve d'une inimitié qui, croissant d'année en année, provoqua, par tous les moyens les plus déloyaux, une agitation dangereuse pour le repos et le bien-être de mon royaume lombard-vénitien.

« Sachant bien ce que je dois à la paix, ce bien précieux pour mes peuples et pour l'Europe, je supportai patiemment ces nouvelles attaques. Ma patience n'était pas encore épuisée lorsque les mesures de sûreté plus étendues que m'a forcé de prendre en ces derniers temps l'excès des provocations sourdes qui se produisaient aux frontières et à l'intérieur même de mes provinces italiennes, furent de nouveau exploitées par la Sardaigne pour tenir une conduite plus hostile encore.

« Tout disposé à tenir compte de la médiation bienveillante des grandes puissances amies pour le maintien de la paix, je consentis à prendre part à un congrès des cinq grandes puissances.

« Quant aux quatre points proposés par le gouvernement anglais et transmis au mien comme base des délibérations du congrès, je les ai acceptés à la condition qu'ils pourraient faciliter l'œuvre d'une paix vraie, sincère et durable.

« Mais étant convaincu que mon gouvernement n'a fait aucune démarche capable de conduire, même de très-loin, à la rupture de la paix, j'exigeai en même temps le désarmement préalable qui est cause de tout le désordre et du danger qui menace la paix.

« Enfin, sur les instances des puissances amies, je donnai mon adhésion à la proposition d'un désarmement général.

« La médiation vint échouer contre les

conditions inacceptables que mettait la Sardaigne à son consentement.

« Il ne restait plus alors qu'un seul moyen de maintenir la paix. Je fis immédiatement adresser au gouvernement du roi de Sardaigne une sommation d'avoir à mettre son armée sur le pied de paix et de licencier ses volontaires.

« La Sardaigne n'ayant pas obtempéré à cette demande, le moment est venu où le droit ne peut plus être maintenu que par la force des armes.

« J'ai donné à mon armée l'ordre d'entrer en Sardaigne.

« Je connais la portée de cette démarche, et, si jamais les soucis du pouvoir ont pesé lourdement sur moi, c'est en ce moment. La guerre est un des fléaux de l'humanité; mon cœur s'émeut en pensant à tant de milliers de mes fidèles sujets dont ce fléau menace et la vie et les biens; je sens profondément combien sont douloureuses pour mon empire les épreuves de la guerre au moment même où il poursuit avec ordre son développement intérieur, et où il aurait besoin pour l'accomplir que la paix fût maintenue.

« Mais le cœur du monarque doit se taire lorsque l'honneur et le devoir seuls commandent.

« L'ennemi se tient en armes sur nos frontières; il est allié au parti du bouleversement général, avec le dessein hautement avoué de s'emparer des possessions de l'Autriche en Italie. Il est soutenu par le souverain de la France, lequel, sous des prétextes qui n'existent pas, s'immisce dans les affaires de la Péninsule, qui sont réglées par des traités, et fait marcher son armée au secours du Piémont. Déjà des divisions de cette armée ont franchi la frontière sarde.

« La couronne que mes aïeux m'ont transmise sans tache a eu déjà de bien mauvais jours à traverser, mais la glorieuse histoire de notre patrie prouve que souvent, lorsque les ombres d'une révolution qui met en péril les biens les plus précieux de l'humanité menaçaient de s'étendre sur l'Europe, la Providence s'est servie de l'épée de l'Autriche, dont les éclairs ont dissipé ces ombres.

« Nous sommes de nouveau à la veille d'une de ces époques où des doctrines subversives de tout ordre existant ne sont plus prêchées seulement par des sectes, mais lancées sur le monde du haut même des trônes.

« Si je suis contraint de tirer l'épée, cette épée est consacrée à défendre l'honneur et le bon droit de l'Autriche, les droits de tous les peuples et de tous les États, et les biens les plus sacrés de l'humanité.

« Mais c'est à vous, mes peuples, qui par votre fidélité pour vos souverains légitimes, êtes le modèle des peuples de la terre, c'est à vous que j'adresse mon appel. Apportez-moi, dans la lutte qui s'engage, votre fidélité dès longtemps éprouvée, votre abnégation, votre dévouement.

« A vos fils, que j'ai appelés dans les rangs de mon armée, j'envoie, moi leur capitaine, mon salut de guerre; vous devez les contempler avec fierté; entre leurs mains l'aigle d'Autriche portera bien haut son vol glorieux.

« La lutte que nous soutenons est juste. Nous l'acceptons avec courage et confiance.

« Nous espérons n'être pas seuls dans cette lutte.

« Le terrain sur lequel nous combattons est aussi arrosé du sang des peuples de l'Allemagne, il a été conquis et conservé jusqu'à ce jour comme un de leurs remparts; c'est par là que presque toujours les ennemis les plus astucieux de l'Allemagne ont commencé lorsqu'ils voulaient briser sa puissance à l'intérieur. Le sentiment de ce danger est répandu aujourd'hui dans l'Allemagne entière, de la cabane au trône, d'une frontière à l'autre.

« C'est comme prince de la Confédération germanique que je vous signale le danger commun, que je vous rappelle ces jours glorieux où l'Europe dut sa délivrance à l'ardeur et à l'unanimité de notre enthousiasme.

« Avec Dieu pour la patrie!

« Donné à Vienne, ma résidence et capitale de mon empire.

« Ce 28 avril 1859.

« FRANÇOIS-JOSEPH. »

En même temps, le comte de Buol adressait aux agents diplomatiques de l'Autriche et publiait une longue instruction où il exposait, de son côté et à son point de vue, l'état de la question. Il disait, en finissant, afin d'intéresser l'Allemagne et peut-être toute l'Europe à la guerre : « On reprend les traditions du pre-
« mier Napoléon. Telle est la signification de
« la lutte à la veille de laquelle se trouve
« l'Europe. Puisse le monde désabusé se pé-
« nétrer de cette conviction qu'aujourd'hui,
« comme il y a un demi-siècle, il s'agit de
« défendre l'indépendance des États, et de
« protéger les biens les plus précieux des peu-
« ples contre l'ambition et l'esprit de domi-
« nation! »

Le même jour aussi, le général Giulay lançait de Pavie les pièces suivantes :

ORDRE DU JOUR A L'ARMÉE.

« Du quartier général de l'armée, à Pavie, le 29 avril 1859.

« Soldats!

« Sa Majesté, notre très-gracieux empereur et souverain, vous appelle aux armes, et vous saluez avec joie la parole impériale,

parce que vous êtes habitués et fiers d'entendre ainsi un appel à la victoire. Vous combattrez pour des droits sacrés, pour l'ordre et la légalité, pour la gloire et la prospérité de l'Autriche.

« Serrez-vous donc autour de nos glorieux drapeaux! Dans peu d'heures, vous les porterez au delà des confins de l'empire, contre un ennemi qui se souvient encore de Volta et de Mortara, et que vous terrasserez de nouveau comme à Custozza et à Novare! Le Piémont a oublié la générosité dont le monarque de l'Autriche a déjà usé deux fois vis-à-vis de lui. Il a toujours admiré votre discipline, il doit encore une fois connaître votre bravoure! Sur vous sont tournés les regards de votre empereur; avec vous est l'âme du vieux héros Radetzki! Aux armes donc, camarades! à la victoire, en proférant ce cri de joie : Vive l'empereur! »

AUX POPULATIONS DE LA LOMBARDIE ET DE LA VÉNÉTIE.

« Les provocations adressées au gouvernement impérial par une téméraire faction dans l'État sarde, ennemie de tout ordre et de tout droit, et l'obstination à repousser toute parole de paix et de modération, ont lassé la généreuse longanimité de notre auguste empereur et maître, et l'ont déterminé à protéger et à faire triompher par la force des armes la cause du bon droit et de la justice.

« Appelé par la volonté souveraine au commandement en chef de l'armée, dès l'instant où les aigles impériales et notre glorieux drapeau toucheront les frontières piémontaises, les pouvoirs du gouvernement civil et militaire du royaume lombardo-vénitien demeureront, par ordre souverain, pendant la guerre, concentrés en mes mains.

« L'empressement avec lequel, de vos florissantes campagnes, votre jeunesse est accourue sous les armes impériales, la bonne volonté avec laquelle vous avez pourvu aux besoins de notre brave armée, le sentiment universel du devoir personnel, tout m'est garant du maintien de la tranquillité et de l'ordre public, en dépit de toute perfide suggestion du parti subversif.

« Pour sauvegarder votre sûreté dans le cas où elle serait troublée par quelque insensé, une force suffisante restera au milieu de vous, protectrice de votre tranquillité : et malheur à qui tenterait, de quelque manière que ce soit, de la troubler et d'aggraver les maux de son pays!

« Justice, respect aux lois, obéissance aux autorités, fut toujours ma première devise. »

AUX PEUPLES DE LA SARDAIGNE!

« Peuples de Sardaigne! en passant vos frontières, ce n'est pas contre vous que nous dirigeons nos armes.

« Nos armes sont dirigées contre un parti révolutionnaire qui, faible par le nombre, mais puissant par l'audace, vous fait subir à vous-même une oppression violente, qui se soulève contre toute parole de paix, et porte atteinte aux droits des autres États italiens et à ceux de l'Autriche.

« Si les aigles impériales sont accueillies par vous sans haine et sans résistance, elles apporteront avec elles l'ordre, la tranquillité, la modération; les citoyens paisibles peuvent être bien assurés que la liberté, l'honneur, la loi et les propriétés seront considérés et protégés par nous comme inviolables et sacrés. Ma parole vous garantit la discipline éprouvée qui, chez les troupes impériales, accompagne la vaillance.

« Comme organe des sentiments magnanimes de mon illustre empereur et maître, je vous proclame et vous répète une seule chose au moment où je foule votre sol : c'est que nous ne faisons pas la guerre aux peuples et aux nations, mais à un parti arrogant, qui, sous le couvert hypocrite de la liberté, finirait par ravir la liberté à tous, si le Dieu de notre armée n'était pas aussi le Dieu de la justice.

« Une fois que nous aurons subjugué vos adversaires, qui sont aussi les nôtres, dès que nous aurons rétabli l'ordre et la paix, vous qui pourriez maintenant nous croire des ennemis, vous nous appellerez sous peu des libérateurs et des amis.

« Comte FRANÇOIS GIULAY,

« Feldzeugmeistre de Sa Majesté Apostolique, commandant de la 2e armée, gouverneur militaire général du royaume Lombard-Vénitien. »

Habilement composée, mêlant avec adresse le souvenir d'anciens triomphes à celui de récentes victoires, exploitant les longs ressentiments qu'a laissés en Allemagne la domination française, cherchant à lier la cause des possessions italiennes de l'Autriche à la cause de la Confédération germanique, parlant aux sentiments en même temps qu'aux intérêts, la proclamation du jeune empereur autrichien ne manquait ni de dignité, ni d'une certaine grandeur. Elle eut certainement une sérieuse influence sur le mouvement d'opinion qui se fit en Allemagne et qui, un peu plus tard, devait contribuer à précipiter le dénoûment de la guerre; elle aurait, sans nul doute, entraîné immédiatement l'Allemagne dans la lutte, si la domination autrichienne en Italie n'eût pris soin elle-même de s'aliéner toute espèce de sympathie. Le comte Giulay, par ses ordres du jour insensés, par ses menaces au Piémont, qui rappelaient le trop fameux ma-

nifeste de Brunswick, détruisait d'ailleurs, autant qu'il le pouvait faire, l'action possible de l'appel impérial.

Si en France l'esprit public, longtemps opposé à la guerre, s'excitait lentement au bruit des armes, il n'en était point de même en Piémont. Là, par antipathie de race, par sympathie pour les provinces dont on rêvait l'affranchissement, par désir de venger les revers de 1849 et le désastre de Novare, la guerre était une entreprise véritablement nationale, il y existait un grand enthousiasme joint à une confiance illimitée dans le Roi et dans son ministère. Le gouvernement profita de cette disposition de l'opinion pour demander aux assemblées législatives la suspension des institutions constitutionnelles pendant la durée de la guerre. C'était là, évidemment, une faute politique, car c'était déclarer implicitement le régime constitutionnel impossible dans les temps périlleux : Victor-Emmanuel avait été plus sage quand, au lendemain de Novare, loin de profiter de la terreur générale pour s'emparer de la dictature, il avait respecté la constitution et cherché dans les assemblées parlementaires son plus ferme appui pour faire face à une crise plus redoutable que celle de 1859.

Cependant le danger eût été grand si, plus prompts dans leurs mouvements ou conduits par des chefs plus entreprenants, les Autrichiens, le Tessin franchi, eussent marché rapidement sur Turin, avant l'arrivée des Français, en tournant ou en culbutant l'armée piémontaise qui, toute brave qu'elle est, n'eût pu résister au nombre. Mais les généraux autrichiens perdirent le temps à occuper des villages non défendus, à frapper des contributions de guerre, à construire des fortifications, abandonnant l'offensive pour attendre leurs adversaires.

Pendant cette inaction, encore inexpliquée, des Autrichiens, les divisions françaises arrivaient journellement soit par le mont Cenis pour couvrir Turin, soit par Gênes pour protéger cette ville et Alexandrie et menacer les passages du Tessin et du Pô. Elles étaient accueillies avec un enthousiasme inexprimable, car d'un bout à l'autre de l'Italie avaient retenti, comme étant le programme et devant être le dernier mot de la guerre présente, ces paroles de la proclamation napoléonienne : « Il faut que l'Italie soit libre, des Alpes à l'Adriatique. » La bonne tenue et l'exacte discipline des troupes contribuaient à les faire bien accueillir des habitants, par contraste avec ce que l'on racontait de la conduite des Autrichiens, qui, disait-on, pillaient les maisons, détruisaient les récoltes, fusillaient des hommes inoffensifs, violaient ou enlevaient les femmes. Heureusement pour l'honneur de la civilisation européenne, ces bruits ont, depuis, été reconnus pour être des exagérations de la haine ou de la frayeur.

L'Empereur des Français avait annoncé l'intention de prendre le commandement de l'armée. En effet, laissant la régence à l'Impératrice, il se rendit à Gênes d'où il adressa aux troupes l'ordre du jour suivant :

ARMÉE D'ITALIE.

ORDRE DU JOUR.

« Soldats!

« Je viens me mettre à votre tête pour vous conduire au combat. Nous allons seconder la lutte d'un peuple revendiquant son indépendance, et le soustraire à l'oppression étrangère. C'est une cause sainte qui a les sympathies du monde civilisé.

« Je n'ai pas besoin de stimuler votre ardeur : chaque étape vous rappellera une victoire. Dans la voie Sacrée de l'ancienne Rome les inscriptions se pressaient sur le marbre pour rappeler au peuple ses hauts faits : de même aujourd'hui, en passant par Mondovi, Marengo, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli, vous marcherez dans une autre voie Sacrée, au milieu de ces glorieux souvenirs.

« Conservez cette discipline sévère qui est l'honneur de l'armée. Ici, ne l'oubliez pas, il n'y a d'ennemis que ceux qui se battent contre vous. Dans la bataille demeurez compactes et n'abandonnez pas vos rangs pour courir en avant. Défiez-vous d'une trop grand élan, c'est la seule chose que je redoute.

« Les nouvelles armes de précision ne sont dangereuses que de loin; elles n'empêcheront pas la baïonnette d'être, comme autrefois, l'arme terrible de l'infanterie française.

« Soldats! faisons tous notre devoir, et mettons en Dieu notre confiance. La patrie attend beaucoup de vous. Déjà d'un bout de la France à l'autre retentissent ces paroles d'un heureux augure : La nouvelle armée d'Italie sera digne de sa sœur aînée.

« NAPOLÉON.

« Gênes, le 12 mai 1859. »

L'inexplicable inaction des Autrichiens qui dura plus de vingt jours, avait donné à l'armée française le temps, non-seulement d'arriver, mais encore de s'organiser en Piémont, de recevoir son artillerie et une partie de sa cavalerie. Ou les généraux autrichiens n'avaient pas lu les campagnes de Bonaparte en Italie, ou ils savaient bien peu profiter des leçons du passé.

D'après les dispositions visibles de l'armée française, on devait croire que son plan était de marcher sur Plaisance par Voghera, afin de chercher un point pour franchir le Pô et

envahir la Lombardie. L'armée autrichienne était distribuée de manière à contrecarrer cette manœuvre; mais elle pouvait craindre une autre manœuvre destinée à la tourner, et peut-être ses chefs en voyaient-ils un indice dans l'invasion que tentait audacieusement Garibaldi au nord de la Lombardie. Afin de s'assurer si l'armée française conservait ses positions autour de Voghera, Giulay ordonna une forte reconnaissance sur les villages de Casteggio et de Montebello. Cette opération donna lieu au combat de Montebello, livré le 21 mai, qui fut la première affaire sérieuse de la campagne.

En avant de Casteggio, les Autrichiens rencontrèrent une avant-garde de chevau-légers piémontais qu'ils replièrent sur Montebello; là, cette cavalerie, que ne soutenaient ni infanterie ni artillerie, retarda par des charges réitérées la marche des troupes autrichiennes, jusqu'à ce que la division du général français, avertie, eût eu le temps de prendre les armes et d'accourir sur le champ de bataille. Le général Forey fit, à son tour, avertir le maréchal Baraguey-d'Hilliers dont le corps était le plus rapproché du lieu de l'action. Nous empruntons au rapport officiel du général Forey les principaux détails du combat de Montebello (1).

« Averti à midi et demi qu'une forte colonne autrichienne, avec du canon, avait occupé Casteggio et avait repoussé de Montebello les grand'gardes de cavalerie piémontaise, je me suis porté immédiatement aux avant-postes, sur la route de Montebello, avec deux bataillons du 74e, destinés à relever deux bataillons du 84e cantonnés sur cette route, en avant de Voghera, à hauteur de la Madura.

« Pendant ce temps, le reste de ma division prenait les armes; une batterie d'artillerie (6e du 8e régiment) marchait en tête.

« Arrivé au pont jeté sur le ruisseau dit Fossagazzo, extrême limite de nos avant-postes, je fis mettre en batterie une section d'artillerie, appuyée à droite et à gauche par deux bataillons du 84e, bordant le ruisseau avec leurs tirailleurs.

« Pendant ce temps, l'ennemi avait poussé de Montebello sur Ginestrello, et, ayant été informé qu'il se dirigeait sur moi en deux colonnes, l'une par la grande route, l'autre par la chaussée du chemin de fer, j'ordonnai au bataillon de gauche du 74e de couvrir la chaussée à Cascina Nuova, et à l'autre bataillon de se porter à droite de la route, en arrière du 84e.

« Ce mouvement était à peine terminé qu'une vive fusillade s'engageait sur toute la ligne entre nos tirailleurs et ceux de l'ennemi qui marchait sur nous, soutenant ses tirailleurs par des têtes de colonne débouchant de Ginestrello. L'artillerie ouvrit son feu sur elles avec succès; l'ennemi y riposta.

« J'ordonnai alors à ma droite de se porter en avant. L'ennemi se retira devant l'élan de nos troupes; mais, s'apercevant que je n'avais qu'un bataillon à la gauche de la route, il dirigea contre lui une forte colonne. Grâce à la vigueur et à la fermeté de ce bataillon, commandé par le colonel Cambriels, et à des charges heureuses de la cavalerie piémontaise, admirablement conduite par le général de Sonnaz, les Autrichiens durent se retirer.

« A ce moment, le général Blanchard, suivi du 98e et d'un bataillon du 91e (les deux autres étaient restés à Oriolo, où ils ont eu un engagement), me rejoignait et recevait l'ordre d'aller relever le bataillon du 74e, chargé de défendre la chaussée du chemin de fer et de s'établir fortement à Cascina Nuova.

« Rassuré de ce côté, je poussai de nouveau ma droite en avant, et m'emparai, non sans une résistance sérieuse, de la position de Ginestrello. Jugeant alors qu'en suivant avec le gros de l'infanterie la ligne des crêtes, et la route avec mon artillerie protégée par la cavalerie piémontaise, je m'emparerais plus facilement de Montebello, j'organisai ainsi mes colonnes d'attaque sous les ordres du général Beuret :

« Le 17e bataillon de chasseurs, soutenu par le 84e et le 74e disposés en échelons, s'élancèrent sur la partie sud de Montebello, où l'ennemi s'était fortifié.

« Il s'engagea alors un combat corps à corps dans les rues du village, qu'il fallut enlever maison par maison. C'est pendant ce combat que le général Beuret a été blessé mortellement, à mes côtés.

« Après une résistance opiniâtre, les Autrichiens durent céder devant l'élan de nos troupes, et, bien que vigoureusement retranchés dans le cimetière, ils se virent encore arracher à la baïonnette cette dernière position, aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur !*

« Il était alors six heures et demie; je jugeai qu'il était prudent de ne pas pousser plus loin le succès de la journée, et j'arrêtai mes troupes derrière le mouvement de terrain sur lequel est situé le cimetière, garnissant la crête avec quatre pièces de canon et de nombreux tirailleurs qui refoulèrent les dernières colonnes autrichiennes dans Casteggio.

« Peu de temps après, je vis les colonnes

(1) Aucun ouvrage de critique stratégique n'a encore été publié (juin 1860) sur la guerre d'Italie en 1859; les relations autrichiennes, si on les a imprimées, n'ont point été traduites en français. En l'absence de témoignages contradictoires, il nous a paru, sinon plus court, du moins plus simple, de reproduire le texte officiel des rapports militaires insérés au *Moniteur*.

autrichiennes évacuer Casteggio, en y laissant une arrière-garde, et se retirer par la route de Casatisma..... »

L'armée française eut à regretter dans ce combat la mort du général Beuret, tué en conduisant ses soldats à l'attaque des positions autrichiennes, le colonel Méric de Bellefond, 12 officiers tués, 52 blessés et environ 600 soldats tués ou blessés. Les Piémontais avaient perdu le colonel de cavalerie Morelli.

Les Autrichiens cherchèrent à atténuer l'effet moral de leur défaite en exagérant les forces de la division française qui leur furent opposées. Suivant eux, ils auraient eu affaire à plus de 40,000 hommes, tandis que, en réalité, les Français n'eurent pas plus de 6,000 hommes engagés contre 16 à 18,000 combattants.

La bataille de Montebello eut pour résultat de faire croire au général Giulay que l'armée française persistait à vouloir forcer le passage du Pô vers Plaisance. Afin d'être en mesure de les en empêcher, il évacua Verceil pour se rapprocher de Pavie, laissant toutefois des détachements entre Verceil et Mortara, d'autres à Novare et à Buffalora.

Le lendemain du combat de Montebello, une division piémontaise remportait sur les Autrichiens un avantage notable qui est ainsi rapporté dans un ordre du jour du général en chef Della Rocca :

« Le 21 de ce mois, le général commandant la 4e division, M. Cialdini, a ordonné à deux colonnes de passer à gué la Sesia près du pont de Verceil, afin de déloger les Autrichiens de la rive gauche. La première colonne, composée du 1er bataillon du 10e régiment, sous les ordres du capitaine Jest, sans se préoccuper du péril de gués incertains et profonds, est entrée résolûment dans la rivière, et peu de temps après les troupes se formaient sur la rive opposée. Ne pouvant pas se servir des munitions qui, pendant le passage, avaient été mouillées, les soldats, avec un élan admirable, ont attaqué l'ennemi à la baïonnette. Surpris par cette hardiesse, l'ennemi a pris précipitamment la fuite, abandonnant sur le champ de bataille des morts, des blessés, des armes, des munitions et équipages. En ce moment la 2e colonne, sous les ordres du lieutenant-colonel Reccagni, commandant les chevau légers d'Alexandrie, et composée des 6e et 7e bataillons de tirailleurs et de deux escadrons de chevau-légers, passait à gué la Sesia; par une manœuvre hardie, cette colonne a chassé l'ennemi de poste en poste, contribuant au succès de la journée. Maintenant, toute la rive gauche de la Sesia, depuis le passage d'Albano jusqu'à Torrione, est débarrassée des ennemis. La possession de ce terrain, de notre côté, a été encore plus assurée le même jour, et dans la journée des 22 et 23, par de hardies reconnaissances offensives exécutées par quelques troupes de la 4e division et par plusieurs escadrons de cavalerie de ligne. Les 22 et 23, pendant que quelques reconnaissances dirigées par le roi en personne, sur la Sesia et sur le Pô, admirablement protégées par l'artillerie, tenaient en respect l'ennemi, l'îlot qui se trouve en face de Terra-Nuova était fortement occupé par les nôtres. »

Tandis que ces événements s'accomplissaient dans la partie méridionale du Piémont, une diversion importante était tentée, vers le nord, par l'héroïque Garibaldi.

Dès le commencement de la guerre, l'intrépide vétéran de l'indépendance italienne était venu offrir ses services au Piémont et avait été autorisé à former un corps de volontaires. C'est avec ces hommes, choisis par lui, à peine armés de fusils, à qui l'administration militaire de Sardaigne avait refusé de l'artillerie, que Garibaldi avait eu l'audacieuse pensée d'aller attaquer les Autrichiens, de leur enlever la Valteline et de pénétrer en Lombardie pour insurger les populations. Avant de conduire ses hommes à l'ennemi, il leur avait adressé, dit-on, cette brève harangue :

« Mes enfants, vous êtes un contre cinq!
« Devant vous, la mort; derrière, les fusils
« de vos camarades, qui tueront comme un
« chien le premier qui recule.

« Nous n'avons pas de canons, il faudra
« en prendre. Que nous soyons tués, peu
« importe : il faut que l'Italie soit libre. Voilà
« votre seule récompense! »

Ces 6,000 hommes, choisis entre 30,000 volontaires que l'Italie lui offrait, ont permis à Garibaldi de faire des prodiges.

Le 21 mai, il se mit en marche pour exécuter ses projets, passa la Sesia à Romignano et s'empara de Varèse, où il établit M. Visconti Venosta en qualité de commissaire extraordinaire du roi de Piémont. Le 25 mai, il apprit qu'une colonne d'environ 5,000 Autrichiens s'avançait sur Varèse; il marcha à leur rencontre, les mit en déroute, les poursuivit jusqu'à Malnate. Continuant sa route vers Côme, il culbuta en chemin une autre colonne autrichienne et prit devant Côme une position tellement menaçante que l'ennemi s'empressa d'évacuer la ville et de se replier sur Monza, non loin de Milan. Les habitants de Côme et ceux des bords du lac s'armèrent et s'emparèrent de quatre bateaux à vapeur autrichiens. L'occupation de Côme par Garibaldi eut lieu le 30 mai.

Un autre mouvement de diversion s'exécutait simultanément à l'autre extrémité de la Haute-Italie.

Le 27 avril, le grand duc de Toscane, refusant d'accorder les réformes libérales demandées par la population et l'armée soulevées, avait été obligé d'abandonner ses États. Un gouvernement provisoire s'était formé, qui avait proclamé la dictature du roi Victor-Emmanuel, avait décidé que l'armée toscane se joindrait aux troupes sardes et en avait donné le commandement au général Ulloa, le brillant et courageux défenseur de Venise en 1849. A la suite de la révolution toscane, des révolutions semblables avaient éclaté à Modène, à Parme, et les deux souverains de ces États avaient dû se retirer. Le contre-coup de ces mouvements se faisait sentir déjà dans les Romagnes.

Ces événements déterminèrent le gouvernement français à envoyer en Toscane un corps d'armée qui, avec le titre de cinquième corps, fut placé sous le commandement du prince Jérôme Napoléon. Ce corps débarqua le 23 mai à Livourne, où il fut reçu en libérateur. Le roi Victor-Emmanuel plaça aussitôt l'armée toscane sous les ordres du prince Napoléon et adressa aux soldats toscans la proclamation suivante :

« Soldats toscans! au premier bruit de guerre nationale, vous avez cherché un capitaine qui vous menât au combat contre les ennemis de l'Italie. J'ai accepté ce commandement, attendu que c'est mon devoir de donner l'ordre et la discipline à toutes les forces de la nation. Vous n'êtes plus les soldats d'une province italienne, vous faites partie de l'armée d'Italie. Vous estimant dignes de combattre aux côtés des braves soldats de France, je vous place sous les ordres de mon bien-aimé gendre le prince Napoléon, à qui sont confiées, par l'Empereur des Français, d'importantes opérations militaires. Obéissez-lui comme vous m'obéiriez à moi-même. Il partage les pensées et affections que nous nourrissons, moi et le généreux Empereur qui est venu en Italie pour venger la justice et défendre le droit national. Soldats, les jours des fortes épreuves sont arrivés. Je compte sur vous. Vous devez maintenir et augmenter l'honneur des armes italiennes.

« VICTOR-EMMANUEL. »

Le 5e corps français et l'armée toscane n'eurent pas occasion de combattre les Autrichiens, mais la réunion de ces troupes, placées sur le flanc de l'armée autrichienne et pouvant menacer ses derrières, put empêcher toute tentative de tourner l'armée qui agissait en Piémont et en Lombardie, et eut ainsi quelque part au résultat définitif de la campagne.

Les opérations militaires se poursuivaient d'ailleurs en Piémont, et les armées alliées obtenaient de nouveaux succès.

Le 1er juin, le *Moniteur* publiait la dépêche suivante :

« Verceil, le 31 mai, cinq heures trente minutes du soir.

« Les Autrichiens, en grand nombre, ont attaqué ce matin avec énergie le roi de Sardaigne, et ont tâché d'empêcher nos troupes de passer la rivière ; mais les Sardes ont repoussé vaillamment les Autrichiens ; ils ont été soutenus par la division Trochu, qui a été peu engagée.

« Le 3e zouaves, qui avait été attaché à une division sarde, a fait merveille. Seul en face d'une batterie de huit pièces et d'un feu nourri d'infanterie, il a franchi un canal, gravi une pente très-roide, chargé les Autrichiens à la baïonnette, jeté dans le canal plus de 400 ennemis et emporté six canons. Les troupes sardes ont aussi enlevé deux canons.

« Nos pertes sont peu considérables. »

Le 30 mai, le roi de Piémont était parti de Verceil, avait passé la Sesia en face de Palestro et avait occupé ce village, qui est une avantageuse position militaire. Le lendemain, un nombreux corps autrichien tenta de reprendre Palestro. C'est cette attaque qui donna lieu au combat annoncé le 1er juin par le *Moniteur* qui, le lendemain, publia une autre dépêche plus étendue :

« Verceil, le 1er juin 1859.

« La journée d'hier a été signalée par un nouveau fait d'armes à Palestro. L'armée de S. M. le roi de Sardaigne, après avoir repoussé l'ennemi sur tout son front, a eu un instant sa droite débordée par les Autrichiens, qui menaçaient le pont de bateaux jeté sur la Sesia, au moyen duquel le maréchal Canrobert devait opérer sa jonction avec le roi. L'empereur ayant envoyé au roi le 3e de zouaves, ce régiment fut chargé d'arrêter cette attaque. Déjà les Autrichiens avaient mis huit pièces en batterie en arrière d'un canal profond dont le passage sur un pont étroit est couvert par un moulin et défendu par des rizières. Le 3e zouaves, commandé par son brave colonel de Chabron, après avoir jeté un coup d'œil sur la position, et avant que le roi n'ait eu le temps de le faire appuyer par du canon, s'est élancé sans faire feu sur la batterie ennemie, a tué à la baïonnette ou jeté à l'eau les compagnies de soutien placées en deçà du canal, s'est emparé des pièces et a fait 500 prisonniers. Le 3e zouaves a payé ce succès par un officier, 20 soldats tués, et 200 blessés, dont 10 officiers.

« L'empereur met ce glorieux fait d'armes à l'ordre de l'armée. »

« Turin, le 1er juin, six heures du soir.

« Le général Niel est entré ce matin, à

sept heures, à Novare, après un léger combat d'avant-poste.

« Toute la Valteline est en insurrection. »

La *Gazette piémontaise* du 1er juin publia, de son côté, la proclamation suivante du roi Victor-Emmanuel :

« Du quartier général principal, à Torrione, le 31 mai 1859.

« Soldats, aujourd'hui un nouvel et éclatant fait d'armes a été signalé par une nouvelle victoire. L'ennemi nous a vigoureusement attaqués dans la position de Palestro; portant de puissantes forces contre notre droite, il voulait empêcher la jonction de nos soldats avec ceux du maréchal Canrobert.

« Le moment était suprême. Notre force était numériquement bien inférieure à celle de l'adversaire. Mais il avait en face de lui les braves troupes de la 4e division, sous les ordres du général Cialdini, et l'incomparable 3e régiment de zouaves (*l'impareggiabile 3o regimento dei zuavi*), qui, combattant en ce jour avec l'armée sarde, a puissamment contribué à la victoire.

« La lutte a été meurtrière, mais à la fin les troupes alliées ont repoussé l'ennemi après lui avoir fait subir des pertes très-sérieuses, parmi lesquelles figurent un général et plusieurs officiers. Les prisonniers autrichiens s'élèvent à 1,000 environ; huit canons ont été pris à la baïonnette, cinq par les zouaves, trois par les nôtres.

« Pendant que se livrait le combat de Palestro, le général Fanti, avec un égal succès, repoussait à la tête des troupes de sa division une attaque des Autrichiens contre Confienza. S. M. l'empereur, en visitant le champ de bataille, a exprimé ses félicitations les mieux senties, et il a apprécié l'immense avantage de cette journée.

« Soldats, persévérez dans votre conduite sublime, et je vous assure que le ciel couronnera votre œuvre si courageusement commencée.

« VICTOR-EMMANUEL. »

Voici enfin, sur le combat de Palestro, le rapport au ministre de la guerre que le gouvernement français fit insérer dans le *Moniteur*,

« Palestro, le 31 mai 1859.

« Vers les neuf heures du matin, le 3e régiment de zouaves venait d'établir son bivouac sur la droite de ce village et sur la rive droite du canal della Cascina, ayant devant lui cet obstacle, lorsque quelques coups de canon suivis d'une fusillade assez vive engagée avec des bersaglieri et autres troupes sardes déployées devant le 3e zouaves en tirailleurs, annoncèrent l'approche de l'ennemi, le colonel fit prendre les armes à son régiment et le porta à environ 500 mètres sur sa droite, du côté où la fusillade était le plus vivement engagée.

« Les Autrichiens, qui avaient pris l'offensive, s'avancèrent rapidement.

« On fit d'abord déployer quatre compagnies en tirailleurs dans les blés qui couvraient les hommes, et le régiment fut formé en colonne d'attaque.

« La fusillade s'engagea aussitôt très-vivement; en ce moment le colonel s'aperçut qu'une forte colonne, appuyée par de l'artillerie, cherchait à tourner la position, ainsi que le village même de Palestro.

« Il lança alors tout le régiment contre les masses ennemies.

« Après avoir franchi rapidement le canal qui était en avant d'eux, profond d'un mètre environ, les zouaves abordèrent résolûment l'ennemi à la baïonnette et enlevèrent de suite trois pièces de canon, qui leur avaient fait essuyer un feu meurtrier.

« En voyant les zouaves sur les hauteurs où étaient les pièces, l'ennemi s'enfuit en désordre. Deux autres pièces de canon, qu'il avait en arrière, furent enlevées comme les premières.

« De là la colonne d'attaque s'élança sur le gros de l'ennemi, dans la direction du pont de Confianza, sur la rivière de la Busca.

« Ce pont était fortement défendu par deux pièces d'artillerie.

« Les Autrichiens, qui avaient imprudemment engagé une partie de leurs masses en avant de cette rivière, furent violemment refoulés par le choc impétueux de nos hommes; ils furent presque tous anéantis, dans l'impossibilité où ils s'étaient mis d'effectuer leur retraite.

« Plus de 600 restèrent prisonniers entre nos mains; un grand nombre, que l'on peut évaluer à 800, se noyèrent en cherchant à passer la rivière de la Busca. Beaucoup d'autres furent tués sur place.

« Quoique le pont de la Busca fût obstrué par les deux pièces de canon et les chevaux attelés à ces pièces (trois étaient tués), le colonel fit passer des hommes sur l'autre rive, et, après en avoir formé une colonne assez forte, il continua son mouvement en avant.

« L'ennemi, soutenu par ses réserves, continua sa retraite en bon ordre, en nous abandonnant encore deux pièces de canon.

« Il fut poursuivi jusqu'à la rivière de Ritzza-Biraza, au village de Robbio.

« Là s'arrêta le mouvement en avant; l'ennemi, déjà éloigné, continuait à effectuer rapidement sa retraite.

« Le 3e de zouaves a pris 9 canons, fait environ 700 prisonniers, dont 9 officiers.

« De notre côté, les pertes ont été sensibles :

« 46 tués, dont un capitaine.

« 229 blessés, dont 15 officiers.

« 20 disparus (ces hommes ont roulé dans la rivière de la Ritzza-Biraza en y précipitant les Autrichiens.) »

Le 1er juin, le général Niel entra à Novare après un faible combat d'avant-postes. Le quartier général français fut établi dans cette ville.

Jusqu'alors le général Giulay avait persisté à croire que l'armée française se proposait de forcer le passage du Tessin par la route de Plaisance; il avait ignoré que, du 31 mai au 1er juin, les Français, abandonnant les positions qu'ils avaient tenues précédemment, s'étaient portés plus au nord, par une manœuvre dite tournante, pour y chercher un passage non gardé. Averti enfin par la présence des troupes françaises à Novare, il prit à la hâte des dispositions, sinon pour leur disputer le passage, au moins pour les combattre sur la rive gauche, et, s'il était possible, les rejeter de l'autre côté. Il prit soin, en se retirant, de faire sauter le pont de San-Martino.

Le 2 juin, le deuxième corps de l'armée française, chargé d'effectuer le passage du Tessin, se mit en devoir d'accomplir cette opération; il eut à livrer, pour y parvenir, un combat dont son chef, le général Mac-Mahon, rendit compte en ces termes :

« Au quartier général, à Turbigo, le 3 juin 1859.

« Sire,

« Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en instruire Votre Majesté par un premier rapport que je lui ai adressé ce matin, l'ennemi a fait sauter le pont de San-Martino hier, vers cinq heures du soir, en se retirant sur la rive gauche du Tessin.

« Ce matin, à la pointe du jour, le général Espinasse s'est porté, avec une brigade, sur la tête de pont que les Autrichiens avaient abandonnée à son approche. Il y a trouvé trois obusiers, deux canons de campagne et plusieurs chariots de munitions.

« D'après les ordres de Votre Majesté, le 2e corps a quitté Novare ce matin, à huit heures et demie, pour se porter sur Turbigo et y franchir le Tessin sur le pont qui y a été jeté la nuit dernière, sous la protection de la division des voltigeurs de la garde impériale.

« Au moment de mon arrivée à Turbigo, j'ai trouvé une brigade de cette division sur la rive droite du Tessin, occupant le village et ses abords de manière à nous assurer la libre possession du pont, et surveillant la vallée en aval du village.

« L'autre brigade de la division Camou était sur la rive droite.

« La tête de colonne de la 1re division du 2e corps franchissait le pont vers une heure et demie. Au moment où, m'étant porté en avant de Turbigo, je reconnaissais le terrain et je visitais les hauteurs de Robecchetto pour y établir les troupes, je m'aperçus tout à coup que j'avais à quelque 500 mètres de moi une colonne autrichienne qui paraissait venir de Buffalora, marchait sur Robecchetto avec l'intention évidente d'occuper ce village.

« Robecchetto se trouve sur la rive gauche du Tessin, à l'est et à 2 kilomètres de Turbigo. C'est un village considérable qui peut être aisément défendu et qu'il serait incontestablement très-utile d'occuper fortement pour un corps ennemi qui viendrait de Milan ou de Magenta avec l'intention de barrer le passage du Tessin à Turbigo. Ce village est assis sur un vaste plateau horizontal qui domine de 15 à 20 mètres la vallée du Tessin. On y arrive, lorsqu'on sort de Turbigo, par deux chemins praticables à l'artillerie : l'un qui aboutit à l'une de ses rues par la partie sud du village, l'autre par la partie ouest.

« Le chemin qui vient de Magenta et de Buffalora y pénètre par la partie est. C'est ce dernier que suivait la colonne autrichienne.

« J'ordonnai au général de La Motterouge, qui n'avait alors avec lui que le régiment des tirailleurs algériens, ses autres régiments étant encore sur la rive gauche de la rivière, de porter ses trois bataillons de tirailleurs sur Robecchetto et de les disposer en trois colonnes d'attaque de la manière suivante :

« Le 1er bataillon formant la droite, en colonne par division, précédé de deux compagnies de tirailleurs, destinées à se porter sur le village en l'attaquant par le sud;

« Le 2e bataillon formant la gauche, disposé de la même façon, destiné à pénétrer dans le village en l'attaquant par l'ouest;

« Le 3e bataillon, au centre et un peu en arrière des 1er et 2e, formant un échelon en réserve, prêt à appuyer les deux autres bataillons, était aussi disposé en colonne et précédé de tirailleurs.

« Les trois colonnes, marchant à intervalle de déploiement, devaient, au commandement général, converger sur Robecchetto, et, en y pénétrant par la rue principale qui le traverse de l'ouest à l'est, chercher à le tourner aussi par la partie est, de manière à menacer la retraite de l'ennemi.

« Pendant que le général de La Motterouge se mettait en mesure d'exécuter ces mouvements avec le régiment des tirailleurs algériens, je prenais moi-même les dispositions nécessaires pour faire arriver à lui les autres régiments de sa division. Le 45e de ligne, second régiment de la 1re brigade, recevait

l'ordre de marcher dans les traces du régiment des tirailleurs algériens.

« La 2e brigade, composée des 65e et 70e de ligne, recevait un peu plus tard l'ordre de se porter sur le village de Robecchetto par la route de Castano, afin de flanquer l'attaque convergente faite par les tirailleurs algériens.

« Vers deux heures, le général de La Motterouge marchait avec ses trois bataillons sur Robecchetto, suivi d'une batterie de la réserve générale de l'armée, dirigée par le général Auger en personne.

« Les colonnes de tirailleurs algériens, enlevées avec la plus grande vigueur, à la voix du général de La Motterouge et à celle de leur colonel, marchèrent résolument sur Robecchetto sans faire usage de leur feu.

« Accueillis à l'entrée du village par une très-vive fusillade, nos tirailleurs se précipitèrent tête baissée sur les Autrichiens qui en défendaient les abords. Dans l'intérieur du village seulement ils firent usage de leur feu, et puis aussitôt se précipitèrent à la baïonnette sur tous ceux qui essayaient de résister et de leur barrer le passage. En dix minutes l'ennemi était délogé du village et en retraite sur la route par laquelle ils étaient venus. A la sortie du village, il voulut user de son artillerie, et nous envoya une douzaine de coups à mitraille qui n'arrêtèrent en rien l'élan de nos soldats. Notre artillerie riposta par des coups heureux qui ébranlèrent tout à fait les colonnes ennemies et les mirent alors dans une déroute complète. Les tirailleurs les poursuivirent au pas de course jusqu'à 2 kilomètres en avant de Robecchetto, et en tuèrent un grand nombre. Le général Auger, en faisant prendre à la batterie quatre positions successives et très-heureusement choisies, leur fit aussi beaucoup de mal.

« C'est dans une de ces positions que le général Auger, croyant apercevoir dans les blés une pièce autrichienne ayant quelque peine à suivre le mouvement de retraite de l'ennemi, se précipita au galop sur elle et s'en empara. Près de la pièce, gisait à terre le commandant de la batterie, coupé en deux par un de nos boulets.

« Pendant que ceci se passait vers Robecchetto, une tête de colonne de cavalerie autrichienne se présentait sur notre gauche, venant de Castano. Je portai un bataillon du 65e et deux pièces de canon à sa rencontre. Deux boulets suffirent pour la décider à se retirer précipitamment.

« L'ennemi a éprouvé des pertes considérables. Le champ de bataille est couvert de ses morts et d'une quantité considérable d'effets de toute nature qu'il a laissés entre nos mains : effets de campement, sacs complets qu'il a jetés sur le lieu du combat pour fuir avec plus d'agilité. Nous avons ramassé des armes, carabines et fusils. Nous avons fait peu de prisonniers, ce qui s'explique par la nature du terrain sur lequel l'engagement a eu lieu.

« De notre côté, nous avons eu 1 capitaine tué (M. Vanéechout), 4 officiers blessés, dont un colonel d'état-major (M..de Laveaucoupet), 7 soldats tués et 38 blessés, parmi lesquels quatre, m'a-t-on dit, des voltigeurs de la garde, qui a eu ses tirailleurs engagés avec l'ennemi en arrière de Robecchetto.

« *Le général de division, commandant en chef le 2e corps.*

« DE MAC-MAHON. »

Le combat de Turbigo ne fut, en quelque sorte, que le prélude d'un plus important événement militaire. Les 5 et 6 juin, se succédèrent les dépêches suivantes :

« Novare, le 4 juin.

L'Empereur à l'Impératrice.

« Pont de Magenta, onze heures trente minutes du soir.

« Une grande victoire.

« Cinq mille prisonniers.

« Quinze mille ennemis tués et blessés.

« A plus tard les détails. »

L'Empereur à l'Impératrice.

« Novare, le 4 juin, onze heures trente minutes du soir.

« Pont de Magenta, Tessin.

« Hier 4 juin, l'armée devait se diriger sur Milan en passant sur les ponts jetés à Turbigo et non sur le pont de Magenta. L'opération s'est bien exécutée, mais l'ennemi, qui avait passé le Tessin en grand nombre, nous a opposé la plus vive résistance. Les débouchés étaient étroits; la garde impériale a soutenu le choc à elle seule pendant deux heures. Pendant ce temps le général de Mac-Mahon s'emparait de Magenta. Après des combats sanglants nous avons partout culbuté l'ennemi.

« Nous avons eu environ 2,000 hommes hors de combat. On estime la perte de l'ennemi à 15,000 hommes en tués ou blessés; 5,000 prisonniers sont restés entre nos mains. »

L'Empereur à l'Impératrice.

« 5 juin, quatre heures quinze minutes du soir.

Voici le résumé connu de la bataille de Magenta :

« 7,000 prisonniers au moins;

« 20,000 Autrichiens mis hors de combat;

« Trois canons;

« Deux drapeaux.

« Aujourd'hui l'armée se repose et s'organise. Nos pertes sont d'environ 3,000 hommes tués ou blessés et un canon pris par l'ennemi. »

Le passage du Tessin, les opérations de l'armée française et la bataille de Magenta ont été officiellement exposés par le *Moniteur* dans le récit qui suit :

PASSAGE DU TESSIN ET BATAILLE DE MAGENTA.

« Quartier général de San-Martino le 5 juin 1859.

« L'armée française, réunie autour d'Alexandrie, avait devant elle de grands obstacles à vaincre. Si elle marchait sur Plaisance, elle avait à faire le siége de cette place et à s'ouvrir de vive force le passage du Pô, qui en cet endroit n'a pas moins de 900 mètres de largeur, et cette opération si difficile devait être exécutée en présence d'une armée ennemie de plus de 200,000 hommes.

« Si l'empereur passait le fleuve à Valence, il trouvait l'ennemi concentré sur la rive gauche à Mortara, et il ne pouvait l'attaquer dans cette position que par des colonnes séparées, manœuvrant au milieu d'un pays coupé de canaux et de rizières. Il y avait donc des deux côtés un obstacle presque insurmontable : l'empereur résolut de le tourner, et il donna le change aux Autrichiens en massant son armée sur la droite et en lui faisant occuper Casteggio et même Robbio sur la Trebbia.

« Le 31 mai, l'armée reçut l'ordre de marcher par la gauche, et franchit le Pô à Casale, dont le pont était resté en notre possession; elle prit aussitôt la route de Vercelli où le passage de la Sesia fut opéré pour protéger et couvrir notre marche rapide sur Novare. Les efforts de l'armée furent dirigés vers la droite sur Robbio, et deux combats glorieux pour les troupes sardes, livrés de ce côté, eurent encore pour effet de faire croire à l'ennemi que nous marchions sur Mortara. Mais pendant ce temps l'armée française s'était portée vers Novare, et elle y avait pris position sur le même emplacement où dix ans auparavant le roi Charles-Albert avait combattu. Là elle pouvait faire tête à l'ennemi s'il se présentait.

« Ainsi cette marche hardie avait été protégée par 100,000 hommes campés sur notre flanc droit à Olengo, en avant de Novare. Dans ces circonstances, c'était donc à la réserve que l'empereur devait confier l'exécution du mouvement qui se faisait en arrière de la ligne de bataille.

« Le 2 juin, une division de la garde impériale fut dirigée vers Turbigo, sur le Tessin, et, n'y trouvant aucune résistance, elle y jeta trois ponts.

« L'empereur, ayant recueilli des renseignements qui s'accordaient à lui faire connaître que l'ennemi se retirait sur la rive gauche du fleuve, fit passer le Tessin en cet endroit par le corps d'armée du général de Mac-Mahon, suivi le lendemain par une division de l'armée sarde.

« Nos troupes avaient à peine pris position sur la rive lombarde qu'elles y furent attaquées par un corps autrichien venu de Milan par le chemin de fer. Elles le repoussèrent victorieusement sous les yeux de l'empereur.

« Dans la même journée du 2 juin, la division Espinasse s'étant avancée sur la route de Novare à Milan jusqu'à Trécate, d'où elle menaçait la tête de pont du Buffalora, l'ennemi évacua précipitamment les retranchements qu'il avait établis sur ce point et se replia sur la rive gauche en faisant sauter le pont de pierre qui traverse le fleuve en cet endroit. Toutefois l'effet de ses fourneaux de mine ne fut pas complet, et, les deux arches de pont qu'il s'était proposé de renverser s'étant seulement affaissées sur elles-mêmes sans s'écrouler, le passage ne fut pas interrompu.

« La journée du 4 avait été fixée par l'empereur pour la prise de possession définitive de la rive gauche du Tessin. Le corps d'armée du général de Mac-Mahon, renforcé de la division des voltigeurs de la garde impériale et suivi de toute l'armée du roi de Sardaigne, devait se porter de Turbigo sur Buffalora et Magenta, tandis que la division des grenadiers de la garde impériale s'emparerait de la tête de pont de Buffalora sur la rive gauche, et que le corps d'armée du maréchal Canrobert s'avancerait sur la rive droite pour passer le Tessin au même point.

« L'exécution de ce plan d'opérations fut troublée par quelques-uns de ces incidents avec lesquels il faut compter à la guerre. L'armée du roi fut retardée dans son passage de la rivière, et une seule de ses divisions put suivre d'assez loin le corps du général de Mac-Mahon.

« La marche de la division Espinasse souffrit aussi des retards, et, d'un autre côté, lorsque le corps du maréchal Canrobert sortit de Novare pour rejoindre l'empereur, qui s'était porté de sa personne à la tête de pont de Buffalora, ce corps trouva la route tellement encombrée qu'il ne put arriver que fort tard au Tessin.

« Telle était la situation des choses, et l'empereur attendait, non sans anxiété, le signal de l'arrivée du corps du général de Mac-Mahon à Buffalora, lorsque vers les deux heures

il entendit de ce côté une fusillade et une canonnade très-vives : le général arrivait.

« C'était le moment de le soutenir en marchant vers Magenta. L'empereur lança aussitôt la brigade Wimpffen contre les positions formidables occupées par les Autrichiens en avant du pont; la brigade Cler suivit le mouvement. Les hauteurs qui bordent le Naviglio (grand canal) et le village de Buffalora furent promptement emportées par l'élan de nos troupes; mais elles se trouvèrent alors en face de masses considérables qu'elles ne purent enfoncer et qui arrêtèrent leurs progrès.

« Cependant le corps d'armée du maréchal Canrobert ne se montrait point, et, d'un autre côté, la canonnade et la fusillade qui avaient signalé l'arrivée du général de Mac-Mahon avaient complétement cessé. La colonne du général avait-elle été repoussée, et la division des grenadiers de la garde allait-elle avoir à soutenir, à elle seule, tout l'effort de l'ennemi ?

« C'est ici le moment d'expliquer la manœuvre que les Autrichiens avaient faite. Lorsqu'ils eurent appris, dans la nuit du 2 juin, que l'armée française avait surpris le passage du Tessin à Turbigo, ils avaient fait repasser rapidement ce fleuve, à Vigevano, par trois de leurs corps d'armée, qui brûlèrent les ponts derrière eux. Le 4 au matin, ils étaient devant l'empereur au nombre de 125,000 hommes, et c'est contre ces forces si disproportionnées que la division de grenadiers de la garde, avec laquelle se trouvait l'empereur, avait seule à lutter.

« Dans cette circonstance critique, le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély fit preuve de la plus grande énergie, ainsi que les généraux qui commandaient sous ses ordres.

général de division Mellinet eut deux chevaux tués sous lui; le général Cler tomba mortellement frappé; le général Wimpffen fut blessé à la tête; les commandants Desmé et Maudhuy, des grenadiers de la garde, furent tués; les zouaves perdirent 200 hommes, et les grenadiers subirent des pertes non moins considérables.

« Enfin, après une longue attente de quatre heures, pendant laquelle la division Mellinet soutint sans reculer les attaques de l'ennemi, la brigade Picard, le maréchal Canrobert en tête, arriva sur le lieu du combat. Peu après parut la division Vinoy, du corps du général Niel, que l'empereur avait fait appeler, puis enfin les divisions Renault et Trochu, du corps du maréchal Canrobert.

« En même temps le canon du général de Mac-Mahon se faisait de nouveau entendre dans le lointain. Le corps du général, retardé dans sa marche, et moins nombreux qu'il n'aurait dû l'être, s'était avancé en deux colonnes sur Magenta et Buffalora.

« L'ennemi ayant voulu se porter entre ces deux colonnes pour les couper, le général de Mac-Mahon avait rallié celle de droite sur celle de gauche, vers Magenta, et c'est ce qui explique comment le feu avait cessé, dès le début de l'action, du côté de Buffalora.

« En effet, les Autrichiens, se voyant pressés sur leur front et sur leur gauche, avaient évacué le village de Buffalora et porté la plus grande partie de leurs forces contre le général de Mac-Mahon, en avant de Magenta. Le 45e de ligne s'élança avec intrépidité à l'attaque de la ferme de Cascina-Nuova, qui précède le village, et qui était défendue par deux régiments hongrois; 1,500 hommes de l'ennemi y déposèrent les armes, et le drapeau fut enlevé sur le cadavre du colonel. Cependant la division de La Motterouge se trouvait pressée par des forces considérables qui menaçaient de la séparer de la division Espinasse. Le général de Mac-Mahon avait disposé en seconde ligne les treize bataillons des voltigeurs de la garde, sous le commandement du brave général Camou, qui, se portant en première ligne, soutint au centre les efforts de l'ennemi et permit aux divisions de La Motterouge et Espinasse de reprendre vigoureusement l'offensive.

« Dans ce moment d'attaque générale, le général Auger, commandant l'artillerie du 2e corps, fit mettre en batterie, sur la chaussée du chemin de fer, quarante bouches à feu, qui, prenant en flanc et d'écharpe les Autrichiens défilant en grand désordre, en firent un carnage affreux.

« A Magenta le combat fut terrible. L'ennemi défendit ce village avec acharnement. On sentait de part et d'autre que c'était là la clef de la position. Nos troupes s'en emparèrent maison par maison, en faisant subir aux Autrichiens des pertes énormes. Plus de 10,000 des leurs furent mis hors de combat, et le général de Mac-Mahon leur fit environ 5,000 prisonniers, parmi lesquels un régiment tout entier, le 2e chasseurs à pied, commandé par le colonel Hauser. Mais le corps du général eut lui-même beaucoup à souffrir : 1,500 hommes furent tués ou blessés. A l'attaque du village, le général Espinasse et son officier d'ordonnance, le lieutenant Froidefond, étaient tombés frappés à mort. Comme lui, à la tête de leurs troupes, étaient tombés les colonels Drouhot, du 65e de ligne, et de Chabrière, du 2e régiment étranger.

« D'un autre côté, les divisions Vinoy et Renault faisaient des prodiges de valeur sous les ordres du maréchal Canrobert et du gé-

néral Niel. La division Vinoy, partie de Novare dès le matin, arrivait à peine à Trécate où elle devait bivouaquer, quand elle fut appelée par l'empereur. Elle marcha au pas de course jusqu'à Ponte di Magenta, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait et en lui faisant plus de 1,000 prisonniers; mais, engagée avec des forces supérieures, elle eut à subir beaucoup de pertes : 11 officiers furent tués et 50 blessés; 650 sous-officiers et soldats furent mis hors de combat. Le 85e de ligne eut surtout à souffrir : le commandant Delort, de ce régiment, se fit bravement tuer à la tête de son bataillon, et les autres officiers supérieurs furent blessés. Le général Martimprey fut atteint d'un coup de feu en conduisant sa brigade.

« Les troupes du maréchal Canrobert firent aussi des pertes regrettables. Le colonel de Senneville, son chef d'état-major, fut tué à ses côtés; le colonel Charlier, du 90e, fut mortellement atteint de cinq coups de feu, et plusieurs officiers de la division Renault furent mis hors de combat, pendant que le village de Ponte di Magenta était pris et repris sept fois de suite.

« Enfin, vers huit heures et demie du soir, l'armée française restait maîtresse du champ de bataille; et l'ennemi se retirait en laissant entre nos mains quatre canons, dont un pris par les grenadiers de la garde, deux drapeaux et 7,000 prisonniers. On peut évaluer à 20,000 environ le nombre des Autrichiens mis hors de combat. On a trouvé sur le champ de bataille 12,000 fusils et 30,000 sacs.

« Les corps autrichiens qui ont combattu contre nous sont ceux de Clam-Gallas, Zobel, Schwartzenberg et Liechtenstein. Le feld-maréchal Giulay commandait en chef.

« Ainsi cinq jours après le départ d'Alexandrie, l'armée alliée avait livré trois combats, gagné une bataille, débarrassé le Piémont des Autrichiens et ouvert les portes de Milan. Depuis le combat de Montebello, l'armée autrichienne a perdu 25,000 hommes tués ou blessés, 10,000 prisonniers et 17 canons. »

En regard de cette relation, il convient de placer celles qui en furent faites par des officiers autrichiens. La *Gazette de Vienne* publia, comme lui ayant été adressée par le comte de Grünne, aide de camp de l'empereur d'Autriche, la dépêche que voici :

« Vérone, le 6 juin, dix heures quarante minutes du soir.

« Le combat de Magenta, 4 juin, a été très-vif et très-sanglant, et a duré jusqu'à la nuit. Dans la matinée, l'ennemi attaqua près de Turbigo et de Buffalora deux brigades du 1er corps, commandé par le feld-maréchal-lieutenant (général de division) Clam Gallas; l'attaque des ennemis fut soutenue successivement par trois brigades du 2e corps et par la division Reischach, du 7e corps, qui venaient de passer sur la rive gauche du Tessin. Dans l'après-midi, le 3e corps d'armée prit aussi part à l'affaire, et le pont de Buffalora, ainsi que la localité de Magenta furent pris, perdus et repris.

« Dans la matinée du 5, le combat recommença à l'aile gauche auprès de Magenta; mais sur cette nouvelle affaire les détails nous font défaut. L'ennemi ne nous poussa pas plus loin en avant, et dans l'après-midi du 5, notre armée s'établit de flanc entre Abbiate-Grasso et Binasco. Vu l'issue incertaine du combat engagé, le feld-zeugmestre comte Giulay ordonna d'évacuer complétement Milan. Les 5e et 8e corps d'armée, étant trop éloignés du champ de bataille, n'ont pas été en état de prendre part à l'affaire. Nous avons entre nos mains de nombreux prisonniers français. Les pertes sont grandes de part et d'autre, mais les rapports officiels et exacts n'ont pas encore été transmis à cet égard.

« En attendant, nous pouvons dire qu'on compte parmi les blessés le feld-maréchal-lieutenant baron Reischach, les généraux-majors (généraux de brigade) de Burdina, de Dürfeld et de Lebzeltern, le colonel Hubatschek, le lieutenant-colonel Stromfeld et le major Merkl de Hartmann infanterie, le lieutenant-colonel Hoffer et le major Walter, du régiment d'infanterie du roi des Belges. Le major Morans, du régiment d'infanterie comte Wimpffen, le lieutenant-colonel Imbrissevie et le major Haas, du 2e régiment frontière du Banat, ont disparu. Le major Kronfeld, de hussards-Prusse, a péri sur le champ de bataille.

« Nous n'avons pas d'autres renseignements écrits. Les communications télégraphiques sont interrompues entre Milan, Pavie et Vérone, ce qui ne permettra guère d'ici à quelques jours d'obtenir des détails authentiques par la voie télégraphique; mais dès que les renseignements attendus seront arrivés, ils seront portés immédiatement et scrupuleusement à la connaissance du public. »

Les journaux ont, en outre, publié le document suivant :

Rapport du commandant de la 2e armée, feld-zeugmestre comte Giulay, à l'empereur.

« Sire,

« Je m'empresse de transmettre, avec le plus profond respect, à Votre Majesté, par le colonel Weiszirmmel, de l'état-major général, un rapport sommaire sur la bataille de

Magenta, et je le ferai suivre d'une description détaillée de cet événement glorieux pour les armes de Votre Majesté, bien que le succès n'ait pas couronné nos efforts.

« Le 4 juin, à sept heures du matin, le lieutenant-feld-maréchal comte de Clam me fit savoir qu'avec environ 7,000 hommes de son corps et le 2e corps il occupait la position de Magenta, et que de fortes masses ennemies s'avançaient vers cette tête de pont, que le même lieutenant-feld-maréchal avait abandonnée peu de jours auparavant comme ne pouvant pas être défendue.

« A l'heure où je reçus cet avis (huit heures un quart du matin), il y avait du 7e corps la division Reischach à Corbetto, le lieutenant feld-maréchal Lillia à Casteletto, le 3e corps à Abbiate-Grasso, le 5e également en marche pour se rendre à Abbiate-Grasso, le 8e corps en marche de Binasco à Bestazzo, le 9e corps aux bords du Pô, au-dessous de Pavie. Je transmis aux corps l'ordre de se porter de suite encore plus en avant, et je dirigeai le 3e et le 5e corps d'armée sur le flanc droit de l'ennemi, en cas que l'ennemi dût réellement tenter une attaque en partant de San-Martino. Il était déjà venu à ma connaissance le jour précédent que l'ennemi avait passé le Tessin à Turbigo.

« C'était de ce côté que j'attendais son attaque principale. Auparavant déjà la division Cordon, du 1er corps, avait été envoyée à Turbigo; cependant elle avait dû s'en retirer en partie, et plus tard, lorsque Buffalora fut perdu, elle dut également se retirer de là, parce que l'ennemi l'attaquait dans cette dernière position.

« J'ordonnai au lieutenant-feld-maréchal comte Clam de défendre Magenta, et je fis hâter à tous les corps leur marche en avant.

« A midi, l'ennemi commença l'attaque. Disposant de forces supérieures, il parvint à prendre la digue du Naviglio et Ponte di Magenta. Il fit à cette occasion des pertes énormes; cependant les digues et le terrain coupé lui permirent de s'établir dans cette position vers deux heures. A cette heure-là je m'étais rendu à Magenta avec mon état-major et je prenais mes dispositions.

« Au moment où la première ligne commençait à céder, la division du lieutenant-feld-maréchal baron Reischach reçut l'ordre de reprendre à l'ennemi Ponte di Magenta. Je me rendis à cheval à Robecco pour indiquer au 3e corps d'armée la direction du flanc droit de l'ennemi. Peu de temps après mon arrivée en cet endroit, on m'annonçait la reprise héroïque de Ponte di Magenta et la prise d'un canon rayé.

« Sûres de la victoire, les colonnes du 3e corps se portèrent alors en avant, le général-major Ramming sur la rive orientale du Naviglio, la brigade Hartung entre le canal et Carpengago, la brigade Dürfeld derrière les deux comme réserve.

« Lorsque ces brigades s'avancèrent pour l'attaque, la division du lieutenant-feld-maréchal Reischach était aussi rejetée en arrière, bien que cette division, notamment la brigade du général-major Lebzeitern, qui précédait héroïquement le régiment d'infanterie *Empereur* dans une attaque contre Buffalora, ait repoussé vaillamment plusieurs assauts.

« L'ennemi faisait constamment avancer en ligne des troupes fraîches; l'apparition du 13e corps sur le flanc de l'armée alliée fit au commencement un très-bon effet. La brigade du général-major Hartung, appuyée par le général-major Dürfeld, s'élança plusieurs fois contre Ponte-Vecchio di Magenta; ce point fut pris, perdu, puis repris, et enfin il resta au pouvoir de l'ennemi. Des monceaux de cadavres témoignent de l'opiniâtreté dont on a fait preuve de part et d'autre dans cette lutte.

« La brigade général-major Ramming, après plusieurs attaques du brave régiment Roi des Belges contre Robecco, dut aussi se retirer et s'arrêta devant cette localité. Vers le soir, le 5e corps arriva sur le champ de bataille; la brigade prince de Hesse essaya en vain, bien que combattant avec une rare bravoure, de repousser l'ennemi qui s'avançait vers Magenta. Magenta, qui était encore tenu par les troupes épuisées du lieutenant-feld-maréchal comte Clam et du lieutenant-feld-maréchal prince Liechtenstein, dut enfin être évacué devant les attaques d'un ennemi supérieur en nombre qui arrivait aussi du côté du nord. La division du lieutenant-feld-maréchal Lillia reçut alors l'ordre de se porter sur Corbetto et d'occuper comme réserve ce point par où devait s'effectuer la retraite.

« Le soir étant venu, je fis aussi occuper fortement Robecco et tout préparer pour attaquer de nouveau le matin du 5. Les énormes pertes de l'ennemi permettaient aussi d'espérer qu'on le trouverait ébranlé, et la bravoure que nos troupes avaient montrée dans toutes les attaques permettait d'espérer que leur choc aurait culbuté l'ennemi.

« Nous avions fait des prisonniers de presque tous les régiments de l'armée française; il semblait en conséquence qu'elle eût engagé ses dernières réserves, tandis que de notre côté nous avions encore le 5e et le 8e corps d'armée et une division du 3e qui n'avaient pas combattu; ces troupes pouvaient, arrivant toutes fraîches, peser d'un grand poids dans la balance. J'avais bien calculé tout cela, et je n'attendais plus, tout en achevant de prendre

mes dispositions pour l'attaque, que d'avoir reçu l'avis que les troupes occupaient leurs positions, et le chiffre des pertes qu'elles avaient faites.

« C'est à ce moment seulement, que j'appris que les troupes du 1er et du 2e corps d'armée, qui avaient le plus souffert du premier choc de l'ennemi, s'étaient déjà portées en arrière, et qu'elles ne pourraient arriver sur le champ de bataille qu'en faisant une marche de nuit très-fatigante. Ces troupes s'étaient déjà remises en route dès trois heures du matin, de sorte qu'à l'heure où il m'eût été possible de les envoyer de nouveau en avant, elles opéraient déjà leur marche en arrière. Dans de telles circonstances, je dus chercher à maintenir intacts, pour couvrir les autres, les corps qui se trouvaient encore prêts à combattre ; il me fallut ordonner la retraite.

« Le 5, de bonne heure, le brave régiment d'infanterie Grand-Duc de Hesse attaqua encore une fois Ponte di Magenta pour faciliter le mouvement de retraite. Ce fut, dit le lieutenant-feld-maréchal prince Schwarzenberg dans son rapport, le dernier effort d'un brave régiment qui, le jour précédent, avait eu 25 officiers blessés, avait perdu 1 officier d'état-major et 9 capitaines, sans jamais une seule fois hésiter à l'attaque ni plier dans la retraite.

« L'ennemi fut laissé à Magenta, puis la retraite fut ordonnée. Je crois pouvoir dire en toute assurance que l'ennemi, malgré ses forces supérieures, a payé cher la possession de Magenta, et qu'il rendra à l'armée de Votre Majesté cette justice que ce n'est pas sans avoir soutenu une lutte héroïque qu'elle a cédé à une armée vaillante et supérieure en nombre.

« Je ne suis pas en mesure de donner de plus grands détails sur le combat, attendu que dans les conditions actuelles je ne pourrais espérer de recevoir en temps utile les rapports des troupes. Je crois n'être pas loin de la vérité en fixant à 4 ou 5,000 le chiffre de nos morts et de nos blessés, et l'ennemi en a certainement perdu moitié plus. Parmi les blessés se trouvent le lieutenant-feld-maréchal Reischach, blessé d'un coup de feu à la hanche, et les généraux Lebzeltern et Dürfeld, blessés tous deux au bras. Je ne manquerai pas, dès que j'aurai reçu les rapports des chefs de corps, d'envoyer à Votre Majesté une relation plus détaillée, et de lui donner les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués.

« Quartier général de Belgiojoso, le 6 juin 1859.

« Feld-zeugmestre GIULAY. »

A la suite de la bataille de Magenta, les généraux Mac-Mahon et Regnaud de Saint-Jean d'Angély furent nommés maréchaux de France.

D'après un état officiel inséré au *Moniteur*, voici le chiffre des pertes éprouvées à Magenta par l'armée française :

	OFFICIERS			TROUPE		
	tués.	blessés.	disparus.	tués.	blessés.	disparus.
Garde imp.	9	36	»	135	707	165
2e corps d'armée . .	25	78	»	215	1,099	364
3e corps d'armée . .	11	46	»	110	872	154
4e corps d'armée . .	7	34	»	52	273	52
	52	194	»	512	2,951	735
	246			4,198		

Après les récits militaires, on ne lira pas sans intérêt le tableau du champ de bataille de Magenta tracé par un écrivain civil peu de jours après la lutte :

« Le terrain de Magenta est tout coupé de vergers, de haies vives, de ruisseaux qui enchevêtrent leurs barrières, et de longues rangées de vignes dont les ceps et les rameaux liés entre eux ne cèdent que lorsqu'on les brise. Un village couvre la plaine de ses feux en arrière ; une ferme pareille à un bastion la protége en avant.

« C'est là qu'il a fallu vaincre.

« Je n'avais jamais vu de champ de bataille ; je ne souhaite plus d'en voir aucun.

« Les tableaux disposent avec art ce spectacle des luttes où le sang coule à flots ; ils groupent les combattants, ils mettent le mouvement et la vie dans ces fêtes de la mort ; ils animent les visages ; on ne voit plus que les efforts suprêmes du courage, on ne s'intéresse plus qu'à l'héroïsme ! Mais un champ de bataille où le silence est maître et que la solitude remplit.. ah ! c'est affreux !

« La chaussée qui part du Tessin et que le magnifique pont de Buffalora relie au Piémont, tout encombrée par un convoi d'artillerie et d'approvisionnements, m'a contraint de prendre par un chemin de traverse qui coupe dans toute son étendue le champ de bataille de Magenta.

« On voyait sur le sol les sillons tracés par les boulets, les arbres cassés en deux, les blés couchés par terre, les clôtures en pièces ; aucun bruit ne sortait des fermes. Au milieu des champs, sur les routes, dans les prés, des sacs et des shakos, des képis et des gibernes par centaines, des capotes déchirées, des

vestes en lambeaux, mille débris informes, et puis çà et là des monticules dont la surface bombée appelle le regard ; le pied les rencontre à toute minute ; la terre est encore humide ; elle a par place une couleur que l'on n'oublie pas aussitôt qu'on l'a vue ; les jambes d'un cheval sortent d'un fossé mal comblé ; des lambeaux d'étoffes épaissies et roides pendent aux vignes. Puis, au milieu de cette solitude, des paysans errent à pas lents, cherchant quelques dépouilles qu'ils enfoncent dans des sacs.

« On n'avait pas eu le temps d'enterrer tous les morts. Il y en avait par douzaines encore sur un plateau derrière une haie. Tous avaient l'habit blanc et le pantalon bleu ; tous, excepté ceux qui n'avaient plus rien. Quelles attitudes et quels visages ! Congestionnés par la mort, tous ces cadavres avaient des faces de nègres. Quelques-uns, les lèvres retirées par une dernière crispation, semblaient rire et montraient leurs dents blanches.

« Le croirait-on ? Deux femmes cueillaient des feuilles de mûriers dans ce champ.

« Auprès de la douane de Buffalora, un entassement énorme de sacs, de gibernes et de vêtements, où l'on reconnaissait le turban et le tarbouche des zouaves, la veste à collet vert des Tyroliens, le bonnet à poil des grenadiers, les capotes bleues, les casaques blanches, les pantalons rouges, étaient mis au pillage, et par qui ?

« On vendait ces dépouilles aux enchères ! Une tunique de drap blanc à collet orange ou bleu, 16 sous : il est vrai qu'il y avait un trou dans l'étoffe, avec une large tache brune sur le côté. Le pantalon rouge à larges plis, 12 sous.... C'est peu ; mais que faire ! Un biscaïen l'a déchiré ! Les paysans emportaient tout. Ceux qui n'avaient pas de monnaie puisaient dans le tas.

« Tous les sacs étaient ouverts, et la modeste fortune du soldat jetée au vent ! Que de lettres éparpillées sur le sol !

« Entrons dans les bâtiments de la douane. Un mulet se débat et meurt dans le cabinet où l'on examinait les passe-ports. Il n'y a plus rien entre les cloisons qu'un peu de paille. Tous les meubles sont en poudre, les fenêtres en pièces ; on marche sur des débris de glaces et de vitres. Des blessés sont dans tous les coins, assis ou couchés. Des fiévreux grelottent sous un auvent. Dans une cour, des armes par centaines sont amoncelées contre la muraille ; combien de baïonnettes tordues ! combien qui sont comme rouillées ! Des prisonniers dévorent un morceau de pain. Les quatre façades de la douane et de l'auberge sont criblées de balles. Elles me rappellent les maisons du faubourg du Temple après les journées de juin. Une seule vitre par hasard est intacte. L'enseigne de l'auberge est comme une cible.

« Mais ce spectacle déjà si terrible, qu'était-il auprès de celui que présentaient la gare et le bourg de Magenta !

« Là chaque maison avait ses blessés. Les bâtiments de la station en étaient littéralement encombrés. Il fallait prendre garde en marchant de n'en pas fouler aux pieds quelqu'un. Plus de rampes aux escaliers, plus de portes, rien que des murs nus peints à fresque. Dans le coin d'un bureau, la caisse de l'administration forcée extérieurement, mais défendue à l'intérieur par une seconde armature en fer. Toutes les feuilles des registres éparses et s'envolant de tous côtés.

« Jamais on ne vit, même dans les arsenaux, un pareil entassement de fusils. Ils étaient par milliers étendus par terre ; une escouade de voltigeurs déchargeait ceux qu'on rapportait (1). »

Un corps autrichien s'était retiré et retranché à Marignan (Melegnano). Le maréchal Baraguey-d'Hilliers marcha sur ce village pour en déloger l'ennemi. Le combat de Marignan a été raconté au tome précédent, art. MARIGNAN. Toutefois il a paru intéressant de reproduire ici, comme document supplémentaire, le rapport du maréchal Baraguey-d'Hilliers.

« Melegnano, le 10 juin 1859.

« Sire,

« Votre Majesté m'a donné l'ordre hier de me porter avec le 1er corps sur la route de Lodi, de chasser l'ennemi de San-Juliano et de Melegnano, en me prévenant que pour cette opération elle m'adjoindrait le 2e corps, commandé par le maréchal de Mac-Mahon.

« Je me suis porté immédiatement à San-Donato pour m'entendre avec le maréchal, et nous sommes convenus qu'il attaquerait avec sa 1re division San-Juliano ; qu'après en avoir déposté l'ennemi, il se dirigerait sur Carpianello pour passer le Lombro, dont les abords sont très-difficiles, et que de là il se dirigerait sur Mediglia.

« La 2e division devait prendre à San-Martino la route qui, par Trivulzo et Casanova, la conduisait à Bettola et se dirigeait sur la gauche de Mediglia, de manière à tourner la position de Melegnano.

« Il fut convenu que le 1er corps se dirigerait tout entier sur la grande route de Melegnano, enverrait à droite, au point indiqué sur la carte « Betolma, » la 1re division qui, passant par Civesio, Viboldone, irait à Mezzano, établirait sur ce point une batterie de 12 pièces pour battre Pedriano d'abord, et

(1) Amédée Achard ; *Montebello, Magenta, Marignan*. L'auteur a réuni sous ce titre des lettres qu'il avait publiées dans le *Journal des Débats*.

plus tard le cimetière de Melegnano, où l'ennemi s'était retranché et où il avait établi de fortes batteries ;

« Que la 2e division du 1er corps, après avoir quitté San-Juliano, se porterait sur San-Brera et y établirait également une batterie de 12 pièces pour battre le cimetière et enfiler la route de Melegnano à Lodi ;

« Qu'enfin la 3e division du même corps se dirigerait directement sur Melegnano et enlèverait la ville, concurremment avec les 1re et 2e divisions, dès que le feu de notre artillerie y aurait jeté du désordre.

« La 1re division, laissant Melegnano sur sa gauche, eut ordre de se porter sur Cerro, la 2e et la 3e sur Sordio, où elles devaient se mettre en rapport avec le 2e corps qui, par Dresano et Casalmajocco, s'y dirigeait également.

« Pour que ces combinaisons pussent avoir un plein succès, il fallait que le temps ne manquât pas à leur développement, et, en me prescrivant d'opérer le même jour de mon départ de San-Pietro l'Olmo, Votre Majesté rendait ma tâche plus difficile, car la tête de la 3e division du 1er corps ne put entrer en ligne qu'à trois heures et demie, tant la route était embarrassée par les convois des 2e et 4e corps. Cependant, à deux heures et demie, je donnai l'ordre au maréchal de Mac-Mahon de marcher sur San-Juliano ; il n'y trouva pas l'ennemi, passa le Lombro à gué, quoiqu'un pont fût indiqué sur la carte à Carpianello, et continua son mouvement sur Mediglia.

« A cinq heures et demie, la 3e division du 1er corps arriva à environ 1,200 mètres de Melegnano, occupé par l'ennemi, qui avait élevé une barricade à environ 500 mètres en avant sur la route, et avait établi des batteries à l'entrée même de la ville, derrière une coupure, à hauteur des premières maisons. J'ordonnai au général Bazaine de disposer sa division pour l'attaque : un bataillon de zouaves fut jeté en avant et sur les flancs en tirailleurs. L'ennemi nous accueillit par une canonnade qui pouvait devenir dangereuse, parce que ses boulets enfilaient la route sur laquelle nous devions marcher en colonne. Notre artillerie répondit avec succès à celle des Autrichiens, et le général Forgeot, avec deux batteries et les tirailleurs de la 1re division à Mezzano, appuya sur notre droite l'attaque que nous allions faire. Je fis mettre les sacs à terre et lancer au pas de course sur la batterie ennemie le 2e bataillon de zouaves, suivi par toute la 1re brigade. Les Autrichiens avaient garni d'une nuée de tirailleurs les premières maisons de la ville, la coupure de la route et le cimetière, et cependant ils ne purent résister à l'élan de notre attaque, battirent en retraite à droite et à gauche, firent une vigoureuse résistance dans les rues, au château, derrière les haies et les murs des jardins, et furent complétement chassés de la ville à neuf heures du soir.

« La 2e division, à son arrivée près de Melegnano, prit à gauche de la 3e, suivit la rivière et prit ou tua les ennemis que nous avions déjà chassés du haut de la ville et dépassés. Le maréchal de Mac-Mahon put même envoyer aux Autrichiens des balles et des boulets sur la route de Lodi ; il s'était porté, au bruit de notre fusillade, à Colognio.

« La résistance de l'ennemi a été vigoureuse. On s'est plusieurs fois abordé à la baïonnette : dans l'un des retours offensifs des Autrichiens, l'aigle du 33e, un instant en péril, a été bravement défendue.

« Les pertes de l'ennemi sont considérables : les rues et les terrains avoisinant la ville étaient jonchés de leurs morts : 1,200 blessés autrichiens ont été portés à nos ambulances ; nous avons fait de 800 à 900 prisonniers et pris une pièce de canon. Nos pertes s'élèvent à 943 hommes tués ou blessés ; mais, comme dans tous les engagements précédents, les officiers ont été frappés dans une large proportion : le général Bazaine et le général Goze ont été contusionnés ; le colonel du 1er de zouaves a été tué ; le colonel et le lieutenant-colonel du 33e ont été blessés ; il y a en tout 13 officiers tués et 56 officiers blessés.

« *Le maréchal* BARAGUEY-D'HILLIERS. »

Voici, d'autre part, le rapport officiel que publia, sur le même combat, la *Gazette de Vienne* :

« Vérone, le 18 juin, quatre heures après midi.

« Le 8 de ce mois, la brigade Roden, appartenant à la division d'arrière-garde Berger, du 8e corps d'armée, se trouvait à Melegnano.

« A cinq heures et demie de l'après-midi, trois colonnes ennemies venant de Milan se dirigèrent vers ce point. La colonne d'attaque qui s'avançait sur la grande route était forte de trois bataillons, six pièces d'artillerie et une division de cavalerie. Des deux autres colonnes, celle de l'aile droite était de même force avec dix canons, parmi lesquels il y avait aussi des fusées à la Congrève ; celle de l'aile gauche était un peu plus faible et avait deux canons.

« A cinq heures trois quarts, l'ennemi commença l'attaque par une vive canonnade. La batterie de la brigade Roden répondit au feu de l'artillerie ennemie, qui était plus que double de la nôtre, et elle le fit d'une manière si persistante et si efficace qu'elle causa à l'ennemi de grandes pertes.

« Au bout d'une demi-heure, pendant laquelle la brigade Roden avait de nouveau pénétré dans la localité de Melegnano, l'ennemi fit une forte attaque d'infanterie contre le flanc droit de la brigade, menaçant ainsi sa communication par le pont du Lambro et sa ligne de retraite vers Lodi avec des forces tellement supérieures, que les détachements entrés à Melegnano durent être rappelés.

« La batterie tint bon au feu jusqu'au dernier moment; pendant ce temps, la brigade Boer, qui s'était tenue en arrière de Melegnano, était venue appuyer les troupes engagées; elle prit position près de Castello-Bernardi et occupa ce domaine, choisi comme point de jonction, jusqu'au moment où les derniers blessés furent transportés; elle y reçut les détachements qui se retiraient de Melegnano, tandis que l'ennemi, passé sur la rive gauche du Lambro, balayait la route dans le sens de sa longueur à partir de La Capuccini.

« Une violente pluie d'orage et sans doute aussi l'intention de marcher sur Pavie engagèrent l'ennemi à cesser le combat; la division Berger continua sans être inquiétée davantage sa marche vers Lodi en sa qualité d'arrière-garde du 8e corps.

« Dans ce combat, comme toujours, nos troupes se sont héroïquement battues; le rapport du commandant de l'armée fait ressortir surtout la bravoure éclatante des officiers, qui, donnant l'exemple à leurs troupes, étaient toujours les premiers au combat et trop souvent, hélas! trouvaient aussi les premiers la mort des héros.

« Nous n'avons pas encore le détail des pertes faites au combat de Melegnano; en conséquence, nous ne pouvons pas donner dès à présent les noms des officiers tués et blessés; nous les ferons ultérieurement connaître.

« Notre perte en tués et en blessés s'élève à 250 hommes; parmi les premiers se trouve le général-major Boer, qui, grièvement blessé, a succombé pendant qu'on le transportait à Lodi.

« L'évacuation de Plaisance, décidée et ordonnée concurremment avec les mouvements de l'armée, a été effectuée le 9 et le 10. On a fait sauter les forts et les blockhaus des ouvrages en terre, ainsi qu'un pilier et deux arches du pont de la Trebbia. La plus grande partie des canons a été chargée sur des chalands et remorquée par des vapeurs dont les pionniers formaient l'équipage; il en restait quelques-uns pour lesquels il manquait de moyens de transports: on a encloué les uns, et on a fait éclater les autres.

« La garnison a marché vers Pizzighettone, et de là elle s'est réunie à l'armée.

« Lorsque toute l'artillerie et les munitions furent transportées à Mantoue, et qu'on eut brûlé le pont de l'Adda, Pizzighettone fut aussi évacuée le 11. »

Le même jour où se livrait le combat de Marignan, Garibaldi, poursuivant avec succès sa marche hardie dans la haute Lombardie, entrait à Bergame et rejetait, après l'avoir battu, sur Brescia un corps de 1,500 Autrichiens.

Le même jour aussi les deux souverains alliés faisaient leur entrée triomphale dans Milan, évacuée par l'ennemi. L'empereur des Français y publia les deux proclamations suivantes :

« Italiens,

« La fortune de la guerre nous conduisant aujourd'hui dans la capitale de la Lombardie, je viens vous dire pourquoi j'y suis.

« Lorsque l'Autriche attaqua injustement le Piémont, je résolus de soutenir mon allié le roi de Sardaigne, l'honneur et les intérêts de la France m'en faisant un devoir. Vos ennemis, qui sont les miens, ont tenté de diminuer la sympathie universelle qu'il y avait en Europe pour votre cause en faisant croire que je ne faisais la guerre que par ambition personnelle, ou pour agrandir le territoire de la France. S'il y a des hommes qui ne comprennent pas leur époque, je ne suis pas du nombre. Dans l'état éclairé de l'opinion publique, on est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles, et cette influence morale, je la recherche avec orgueil en contribuant à rendre libre une des plus belles parties de l'Europe. Votre accueil m'a déjà prouvé que vous m'avez compris. *Je ne viens pas ici avec un système préconçu pour déposséder les souverains ni pour vous imposer ma volonté; mon armée ne s'occupera que de deux choses : combattre vos ennemis et maintenir l'ordre intérieur; elle ne mettra aucun obstacle à la libre manifestation de vos vœux légitimes. La Providence favorise quelquefois les peuples comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup; mais c'est à là condition qu'ils sachent en profiter. Profitez-donc de la fortune qui s'offre à vous. Votre désir d'indépendance, si longtemps exprimé, si souvent déçu, se réalisera si vous vous en montrez dignes. Unissez-vous dans un seul but : l'affranchissement de votre pays. Organisez-vous militairement. Volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a déjà si noblement montré la voie de l'honneur. Souvenez-vous que sans discipline il n'y a pas d'armée; et, animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujour-*

d'hui que soldats; demain vous serez citoyens libres d'un grand pays.

« Fait au quartier impérial de Milan, le 8 juin 1859.

« NAPOLÉON.

« Soldats,

« Il y a un mois, confiant dans les efforts de la diplomatie, j'espérais encore la paix, lorsque tout à coup l'invasion du Piémont par les troupes autrichiennes nous appela aux armes. Nous n'étions pas prêts. Les hommes, les chevaux, le matériel, les approvisionnements manquaient, et nous devions, pour secourir nos alliés, déboucher à la hâte, par petites fractions, au delà des Alpes, devant un ennemi redoutable et préparé de longue main.

« Le danger était grand, l'énergie de la nation et votre courage ont suppléé à tout.

« La France a retrouvé ses anciennes vertus, et, unie dans un même but comme en un seul sentiment, elle a montré la puissance de ses ressources et la force de son patriotisme. Voici dix jours que les opérations ont commencé, et déjà le territoire piémontais est débarrassé de ses envahisseurs.

« L'armée alliée a livré quatre combats heureux et remporté une victoire décisive qui lui ont ouvert les portes de la capitale de la Lombardie; vous avez mis hors de combat plus de 35,000 Autrichiens, pris 17 canons, deux drapeaux, 8,000 prisonniers. Mais tout n'est pas terminé; nous aurons encore des luttes à soutenir, des obstacles à vaincre.

« Je compte sur vous; courage donc, braves soldats de l'armée d'Italie! Du haut du ciel vos pères vous contemplent avec orgueil!

« NAPOLÉON.

« Fait au quartier général de Milan, le 8 juin 1859. »

La campagne était ouverte depuis deux mois à peine; l'armée française avait livré trois batailles, valeureusement disputées, plus valeureusement gagnées; l'armée autrichienne, rejetée au delà du Tessin, abandonnait, sans lutte, tout le pays jusqu'au Mincio, Milan ouvrait ses portes aux troupes libératrices. A l'heure de si grands triomphes, qui semblaient en présager de plus grands encore, le chef de l'Empire français voulait tout à la fois préciser de nouveau le but de la guerre et affirmer le désintéressement de la France pour rassurer les esprits inquiets. Tels étaient le sens et la portée de la proclamation du 8 juin. Plus explicite encore que celle du 3 mai, et elle devait l'être, s'adressant aux Italiens, elle les appelait à exprimer librement leurs vœux. Sans leur imposer aucun choix, sans provoquer aucune explosion, elle les avertissait que l'heure était venue pour eux de conquérir la liberté, que cette conquête ne se ferait point sans efforts, qu'il faudrait combattre et qu'ils devaient se ranger sous le drapeau piémontais, afin, *soldats aujourd'hui, d'être demain citoyens libres d'un grand pays.* C'était à tous les Italiens que faisait appel la proclamation impériale, inutile si elle n'avait dû être écoutée que des Lombards, déjà affranchis du joug autrichien. Ce n'était pas pour une petite province seulement que l'épée de la France était levée; c'était pour rendre à l'Italie la liberté qu'elle lui avait déjà donnée en 1796, c'était pour réparer envers la glorieuse Venise les déceptions du traité de Campo-Formio. Tel est le sens clair et parfaitement net de la proclamation : sans chercher sous les paroles écrites des intentions occultes, on doit, croyons-nous, s'en tenir au texte officiel dont les meilleurs amis de l'Italie n'ont rien à répudier. Quant aux inquiétudes qui se manifestaient à l'étranger, on les calmait par l'affirmation, solennellement réitérée, que la France ne prétendait à aucun agrandissement territorial.

De son côté, le roi Victor-Emmanuel adressa une proclamation aux Lombards, qui lui avaient demandé l'annexion de leur pays à ses États. Cette proclamation, datée du 11 juin, est ainsi conçue :

« Peuples de la Lombardie,

« La victoire des armées libératrices m'amène au milieu de vous.

« Le droit national restauré, vos vœux établissent l'union avec mon royaume, union qui repose sur les garanties de la vie civile.

« La forme provisoire que je donne aujourd'hui au gouvernement est exigée par les nécessités de la guerre.

« Une fois l'indépendance assurée, les esprits deviendront calmes et les cœurs vertueux, et un gouvernement libre et durable sera fondé.

« Peuples de la Lombardie,

« Les Piémontais ont fait et font de grands sacrifices pour la patrie commune : notre armée, qui accueille dans ses rangs un grand nombre de vaillants volontaires de nos provinces italiennes, a déjà donné d'éclatantes preuves de sa valeur en combattant victorieusement pour la cause nationale.

« L'empereur des Français, notre généreux allié, digne du nom et du génie de Napoléon, en commandant l'armée héroïque de cette grande nation, veut délivrer l'Italie depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique.

« Rivalisant de sacrifices, vous seconderez ces magnanimes efforts sur les champs de bataille; vous vous montrerez dignes des desti-

nées auxquelles l'Italie vous appelle aujourd'hui après des siècles de souffrances.

« Du quartier général principal, Milan, 9 juin 1859.

« VICTOR-EMMANUEL. »

La victoire de Magenta et l'occupation de Milan assuraient aux alliés la possession de la Lombardie. Là se termine la première période de la guerre de 1859. La seconde période s'ouvrira lorsque, après quelques jours de fêtes et d'un repos chèrement acheté, l'armée franco-sarde reprendra sa marche pour se porter sur le fameux *quadrilatère*, dont la conquête, si elle a lieu, pourra seule amener l'affranchissement de l'Italie *des Alpes à l'Adriatique*. Cette seconde période sera racontée à l'article VILLA-FRANCA.

Hubault, *Atlas historique militaire*,
Joanne (Ad.) et Du Pays, *Itinéraire de l'Italie septentrionale*.
Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 1er.
Chronique de la guerre d'Italie, par Bazancourt; t. 1er.
Achard (Am).. *Montebello, Magenta, Marignan*.
Moniteur de 1859.

Frédéric LOCK.

MONTÉNÉGRO (*Géographie* et *Histoire*). Sous ce nom, traduction vénitienne du serbe Tsernagora (montagne noire), on désigne une principauté indépendante habitée par une population serbe de race et grecque de religion. Limitrophe de l'empire ottoman et de l'empire d'Autriche, ce petit État européen est borné au nord, à l'est et au sud par les provinces turques d'Herzégovine et d'Albanie; à l'ouest, il est séparé de l'Adriatique par une lisière de territoire autrichien qui comprend le cercle de Cattaro et qui s'étend jusqu'aux environs du port turc de Spitza, voisin d'Antivari.

Le long des bouches de Cattaro (*Sinus Rhizonicus* des anciens) cette bande de terre est en quelques endroits singulièrement étroite; et les Monténégrins disent sans exagération que de leurs rochers ils pourraient jeter des pierres dans la baie. Les limites du Monténégro sont comprises entre 16° 20' et 17° 10' de longitude est, et entre 42° 10' et 43° de latitude nord. D'anciennes conventions ont fixé ces limites du côté de l'Autriche. Du côté de la Turquie, l'état de guerre permanent avait toujours empêché un règlement de frontières. En novembre 1858, les plénipotentiaires des grandes puissances, sur le rapport de commissaires envoyés sur les lieux, ont arrêté à Constantinople les bases d'un pareil arrangement. Le peu d'exactitude des cartes actuelles ne permet pas de donner d'une manière rigoureuse la superficie du Monténégro. En comptant des journées de dix ou douze heures, au pas des gens du pays, on traverse la principauté en six jours du sud au nord et en quatre ou cinq de l'est à l'ouest. Les évaluations les plus plausibles portent la population à cent vingt mille âmes. La guerre et la pauvreté d'une grande partie du sol expliquent la faiblesse de ce chiffre, que nous croyons encore exagéré.

Le territoire de la principauté se compose de deux plateaux, ou, pour mieux dire, de deux massifs de montagnes contigus et soudés l'un à l'autre : le *Monténégro* proprement dit et les *Berda* (pluriel de Berdo, *montagne*). La chaîne de montagnes qui côtoie l'Adriatique, *pomorska planina* des Serbes, se relève au-dessus de la baie de Cattaro et forme comme un immense mur à pic ne laissant entre elle et la mer que l'étroit littoral autrichien. Le massif du Monténégro proprement dit n'est qu'une dépendance, un nœud de cette chaîne, tandis que les Berda sont formés des contre-forts d'une chaîne parallèle beaucoup plus élevée, qui, sur les confins de la Bosnie et de la haute Albanie, présente la ride la plus importante de la Turquie occidentale. Le Monténégro et les *Berda* réunis ressemblent assez aux deux lobes d'un cœur dont l'échancrure, placée au sud, serait représentée par cette pointe de territoire turc où se trouvent les forts de *Jabliak*, de *Podgoritsa* et de *Spouj*. Une légende raconte que Dieu, lorsqu'il forma les montagnes du monde, portait dans une besace les pierres nécessaires à son œuvre. La besace se déchira au-dessus du Monténégro et produisit cet entassement de rochers qu'on y voit aujourd'hui. En effet, à première vue, ce pays présente l'image d'un chaos véritable; mais il suffit d'un peu d'attention pour s'y reconnaître. En se plaçant près de l'extrémité septentrionale du lac de *Scutari*, dont la rive nord-ouest appartient au Monténégro, on voit les montagnes rayonner en s'élevant progressivement vers les deux chaînes principales de l'Adriatique et de l'Albanie, et former comme un vaste déversoir circulaire. On peut se rendre compte de la rapidité de la pente du plateau monténégrin en remarquant qu'entre *Cétinié* et le lac, la différence de niveau est d'au moins douze cents mètres pour une distance de vingt-quatre kilomètres. Les points culminants se trouvent sur les limites de la principauté : le *Lovtchen*, à l'ouest, à côté de *Cattaro* (4,200 pieds); le *Dormitor*, à la pointe septentrionale de la frontière d'Herzégovine (7,500 à 8,000 pieds); le mont *Kom*, à l'est sur les confins de l'Albanie (8,800 à 9,000). La grande masse des eaux se perd dans le lac, soit par des conduits souterrains, soit par des

rivières dont les deux plus importantes sont la *Moratcha* et son affluent la *Zéta*.

La *Moratcha* court du nord-est au sud-ouest : elle prend sa source dans le *Dormitor*, au nord du pays des *Uscoques*, traverse les *Berda*, entre sur le territoire turc au-dessus de *Podgoritsa*, puis devient frontière entre les deux pays, un peu au nord de *Jabliak*, enfin se jette dans le lac de *Scutari*. La partie inférieure de la vallée de la *Moratcha* s'appelle *Zéta* ou *Zenta;* c'est une plaine basse et fertile. La *Moratcha* est navigable jusqu'à la hauteur de *Podgoritsa*. Des chutes empêchent de remonter plus haut. La *Zéta* commence à l'ouest de *Nikchitch* en Herzégovine, sert de limite jusqu'à l'instant où elle se perd sous terre, reparaît aux environs d'*Ostrog* et coule du nord au sud à travers la grande vallée monténégrine des *Bielopavlitchi* pour se jeter dans la *Moratcha* au-dessus de *Podgoritsa*. Ces deux rivières appartiennent aux Berda. Dans le Monténégro proprement dit, la *Rieka* sort d'une caverne à peu de distance du bourg du même nom et vient se jeter directement, après un cours de quatre heures du nord-ouest au sud-ouest, dans le lac de *Scutari*. Cette rivière est navigable jusqu'à *Rieka*. La *Tsermnitsa* prend sa source dans les monts *Triroga* au point où se joignent les territoires autrichien, turc et monténégrin, se dirige de l'ouest à l'est et se jette dans le lac au-dessous de *Vir*. Elle est navigable un peu plus haut que *Vir*.

Les embouchures de ces rivières forment, sur la rive supérieure du lac, un terrain d'alluvion d'une fertilité extrême, mais malsain. En été des exhalaisons provoquées par un soleil ardent donnent des fièvres intermittentes.

Les rochers du Monténégro proprement dit sont tous de nature calcaire. Une pierre grisâtre, poreuse, aisément divisible, donne passage aux eaux. Ces rochers affectent le plus souvent la forme d'entonnoirs, divisant le pays en une infinité de petits bassins intérieurs. Les faîtes ont été dénudés par les pluies torrentielles ou par la main de l'homme. L'humus ne présente un peu de profondeur que dans les bas-fonds. Là, des espaces circulaires, quelquefois d'une petitesse incroyable, entourés de caillous, forment des champs que le laboureur, le fusil sur l'épaule, cultive d'une main jalouse. Il est probable qu'une grande partie du sol a été couverte autrefois de forêts; et l'on trouve encore en quelques endroits écartés des hêtres séculaires; mais le bois n'a pas assez de valeur pour qu'on l'aménage; les Monténégrins aiment mieux le brûler et semer dans les cendres. Si quelque part un jeune taillis vient à repousser, il est bientôt brouté par les chèvres. Quelques plaines d'une certaine étendue, en forme de cuvette, semblent n'être que le lit d'anciens lacs desséchés. Aujourd'hui encore, dans les grandes pluies, toute la partie orientale de la plaine de *Cétinié* (prononcez *Tsétinié*) est inondée; mais le sol, plat et perméable, boit cette masse d'eau en quelques jours. En été, les puits sont quelquefois à sec.

La température est très-différente suivant les localités. Dans les parties basses, sur les bords du lac de Scutari, l'été est chaud, l'hiver très-doux. Au nord, le plateau étant très-élevé, des vents continuels tempèrent en été les ardeurs du soleil : les hivers sont très-rigoureux. Souvent, quand le haut pays est déjà enseveli sous plusieurs pieds de neige, quelques vallées exposées au midi apparaissent encore comme de verdoyantes oasis.

Cette diversité de climats donne une grande variété de productions sur un espace très-resserré. Au nord, on cultive le seigle, l'orge, le maïs, l'avoine, la pomme de terre; au midi, à l'abri des vents d'est, on trouve la vigne, le tabac, les oliviers, les grenadiers, les orangers, les citronniers. Rien de plus variable aussi que la fertilité du sol. L'absence de terre végétale sur une grande partie du territoire pourrait être compensée par la fertilité excessive de quelques vallées ; mais la culture semble être en raison inverse de cette fécondité. De belles vallées restent presque incultes tandis que dans la montagne la moindre flaque de terre est utilisée par les habitants.

C'est que ces petits champs perdus dans les interstices des rochers ont seuls échappé de tout temps aux regards de l'ennemi.

Il n'existe pas de villes au Monténégro; les agglomérations de quelques centaines d'habitants y sont rares. Ce qu'on appelle *village* dans ce pays n'est que la réunion des habitations isolées ou groupées par petits hameaux, qui appartiennent à la même commune. Cétinié, la capitale du pays, ne doit son importance qu'à son monastère, fondé par Ivan-Beg, qui a été toujours regardé comme un centre national. Ce couvent, l'habitation du prince, une trentaine de maisons où résident les principaux fonctionnaires et deux ou trois marchands, composent le chef-lieu de la *Katounska-nahia* et de tout le Monténégro.

Le Monténégro se divise en *nahias* (tribus, districts) subdivisées en *plémés* (le sens primitif de ce dernier mot est race, *gens*).

On compte quatre nahias dans le Monténégro proprement dit, et quatre dans les Berda. Dans le Monténégro : 1° Katounska, 2° Rietchka, 3° Liechanska, 4° Tsermnitsa; dans les Berda : 1° Bielopavlitchka, 2° Moratchka, 3° Piperska, 4° Koutchka. — De plus, deux territoires, celui de Grahovo et celui de la

Joupa, ont été annexés au Monténégro en dehors des *nahias* susnommées.

Histoire. Comment ce petit pays a-t-il pu se constituer en État libre? Comment a-t-il su maintenir son indépendance en face de ses puissants voisins? Toute l'histoire du Monténégro est dans la solution de ce problème.

Dans l'antiquité, la contrée qui nous occupe faisait partie de la grande Illyrie : sous le Bas-Empire, elle dépendait du diocèse de Dacie, et avec une portion de la haute Albanie et de l'Herzégovine actuelle, elle composait la province *prévalitane* dont Scodra (*Scutari*) était la capitale.

Quelle que soit l'origine de la race slave, qu'il faille ou non lui attribuer quelques-uns des anciens peuples de l'Illyrie, questions encore controversées, toujours est-il que c'est du septième siècle de notre ère que date son avénement historique en Europe. Sous l'empereur d'Orient Héraclius, les Serbes prirent possession des terres où nous les voyons encore établis. Comme les Croates, leurs voisins, ils venaient d'au delà des Carpathes; ils étaient originaires de la Boïkie.

Aucune province de l'empire romain n'avait été aussi dépeuplée que l'ancienne Illyrie, ravagée par les Goths, par les Huns et les Avares; les peuples slaves que nous venons de nommer, appelés comme hôtes et auxiliaires de l'empire, la colonisèrent et la repeuplèrent. Les Slaves sont une race essentiellement agricole et prompte à se domicilier. Leurs aptitudes colonisatrices peuvent s'observer aujourd'hui encore en Sibérie et ailleurs. Les Serbes, échappant à la suzeraineté de Byzance, fondèrent, au douzième siècle, un empire qui devint florissant sous la dynastie des Némania. Ces rois montrèrent une grande capacité politique. Le plus puissant d'entre eux, Douchan le Fort, entreprit de vastes conquêtes. Il avait réuni sous sa domination la Bulgarie et tout le nord de la péninsule. Il se fit solennellement sacrer empereur par le métropolite serbe qu'il avait élevé à la dignité de patriarche. Il décréta un code qui est un des monuments les plus remarquables de la législation slave. Au moment où il allait entreprendre le siége de Constantinople, il mourut près de cette capitale (1356). Après lui commencent les malheurs de sa patrie. L'étendue de son empire l'avait entraîné à suivre une coutume funeste, à partager son empire entre de grands feudataires. L'anarchie éclata dès sa mort. L'empire fut divisé. Son unique héritier, Ouroch, fut assassiné par l'usurpateur Voukachin. Déjà les Turcs étaient établis en Europe. Les Grecs eux-mêmes avaient invoqué leur secours contre Douchan. Les Serbes conservent dans leurs chants nationaux la mémoire des successeurs de Douchan, de leurs dissensions, de leurs luttes contre les Turcs. C'est une longue et triste épopée qui se termine par la défaite de Kossovo (15 juin 1389). Tous les Serbes racontent encore comme des événements récents les épisodes de cette journée funeste, le dévouement inutile de Miloch Obilitch, qui poignarda le sultan Amurath au milieu du camp ennemi, la trahison de Vouk-Brankovitch, la mort du roi Lazare. Avec ce prince périrent les dernières espérances de la Serbie; elle vécut pourtant, mais esclave des Turcs; des *despotes* feudataires de la Porte cédèrent bientôt la place à des pachas qui la gouvernèrent jusqu'à la glorieuse insurrection de George le Noir, au commencement de notre siècle. Une seule province de l'empire de Douchan maintint son indépendance. Le Monténégro, à l'époque de la bataille de Kossovo, formait déjà une principauté particulière. La famille Balsa ou Baoch la gouvernait; la chute de l'empire la délia de ses devoirs de vasselage. Les Baoch portaient le titre de prince de la Zéta : outre le Monténégro actuel, ils possédaient le pays qui a gardé le nom de Zéta et la plus grande partie des bouches de Cattaro. L'histoire de ces princes est assez obscure. Ils luttent contre les Turcs, s'allient avec les Vénitiens ou se querellent avec eux pour la possession des villes du littoral. Une famille nouvelle apparaît au milieu du quinzième siècle, celle des Tsernoïévitch. A Étienne, vaillant allié de Scanderbeg, succéda, vers 1449, Ivan Ier son fils. Bientôt, la conquête de l'Albanie et de l'Herzégovine par les Osmanlis le laissa seul en face de la puissance de Mahomet II. Obligé d'abandonner ses possessions de la plaine, il se retira dans la Montagne-Noire et y organisa la défense. Il peut être regardé comme le vrai créateur du Monténégro. Privé du secours des princes chrétiens qu'il avait en vain réclamé, il fit jurer à ses peuples de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la foi et pour la patrie. Il mourut en 1490. Ivanbeg, ainsi le nomment les Monténégrins, chez qui sa mémoire est encore vivante, est le fondateur du monastère de Cétinié. On conserve encore le manuscrit de l'acte de donation qu'il lui octroya. A Venise il avait fondé l'église Saint-George des Grecs. L'histoire d'Ivanbeg et de ses successeurs compose une série de chants populaires qui peut faire suite à celle des poëmes de Kossovo. Plusieurs de ces chants rapportent un événement singulier. Un des Tsernoïévitch, ayant embrassé l'islamisme à Stamboul, revint avec ses compagnons, turcisés comme lui, pour disputer la principauté à son frère. Le renégat fut vaincu; on raconte diversement son sort, mais ses compagnons rentrèrent dans leur patrie et

conservèrent leur nouvelle religion. On explique ainsi l'existence de ces Monténégrins musulmans qui plus tard furent exterminés. Les Tsernoïévitch eurent de nombreuses relations avec Venise et s'allièrent à des familles nobles de cette république. Le dernier de ces princes mourut en Italie, où il avait suivi sa femme, une Mocénigo (1518). En abandonnant ses États il en avait remis le gouvernement au métropolite.

Ainsi passa aux *vladikas* (c'est le nom que les Slaves du rit grec donnent en général à leurs évêques) le pouvoir des princes séculiers. L'établissement de cette théocratie fut sans doute un bien dans la situation où se trouvait alors le Monténégro. L'autorité paternelle d'un évêque était la plus propre à maintenir le peuple dans l'union; l'influence religieuse pouvait seule empêcher la dissolution d'un État dont chaque citoyen n'était qu'un soldat volontaire. Les princes-évêques du Monténégro ont conservé intact le dépôt qui leur était confié. En se renfermant dans leurs montagnes, et secourus, quoique faiblement, par Venise, les Monténégrins restèrent libres. Une seule attaque des Turcs, celle de Soliman, pacha de Scutari, en 1693, fut victorieuse. Soliman pénétra jusqu'à Cétinié, brûla l'église et le couvent, détruisit tout sur son passage; mais ses troupes se retirèrent bientôt, ne pouvant vivre sur ces rochers nuds. Toutefois la plus grande partie du pays paya quelque temps le *haratch*. C'est le seul acte de soumission que les Turcs puissent invoquer en leur faveur.

Une ère nouvelle s'ouvre à l'avénement de Daniel Petrovitch Niegouch, au commencement du dix-huitième siècle, à la dignité de vladika, qui s'est ensuite perpétuée dans sa famille. L'islamisme s'était introduit au Monténégro. Daniel, qui avait été victime d'une trahison des Turcs et torturé par eux, délivra son pays de cet ennemi intérieur par le massacre de la nuit de Noël 1702. Quelques individus échappèrent à cette atroce exécution en se laissant baptiser. Ils furent, dit-on, la souche de ces familles qui portent des noms patronymiques turcs, tels qu'Alitch, Husséinovitch, etc.

Pierre le Grand comprit l'intérêt pour la Russie de s'attacher une vaillante population, rapprochée d'elle par la haine des Turcs plus encore que par la communauté de race et de religion. Le colonel Miloradovitch, envoyé par le czar à Cétinié, inaugura cette protection russe, dont le résultat véritable fut la subordination du Monténégro dans toutes les guerres et son abandon par le cabinet de Saint-Pétersbourg dans tous les traités. Une première fois, la paix du Prouth (1711) laissa les Monténégrins seuls exposés à la vengeance de l'ennemi. Ils infligèrent pourtant au séraskier Achmet-Pacha la terrible défaite de Tsarevlats (l'abatis impérial); mais, deux ans après (1714) ils furent attaqués par une armée de cent vingt mille hommes. Le grand vizir Douman-Keuprili se défit traîtreusement des chefs monténégrins qu'il attira à une entrevue. Pénétrant alors dans l'intérieur du pays, il massacra une grande partie de la population, et emmena deux mille hommes en esclavage. Les Vénitiens, dégénérés, livrèrent les chrétiens réfugiés sur leur territoire. Cette invasion passa comme une avalanche. Le Monténégro fut ruiné, mais ne fut pas soumis. Les habitants sortirent des retraites où ils s'étaient cachés pour reprendre leur vie habituelle et recommencer la guerre. La civilisation du Monténégro, son organisation comme État européen datent de l'avant-dernier vladika. Pierre Ier, qui régna de 1782 à 1830, fut un prince vraiment digne de son siècle, et sur un autre théâtre on n'aurait pas plus hésité à lui donner le nom de *grand* que son peuple n'a hésité, après sa mort, à le mettre au nombre des saints. De longs voyages l'avaient initié aux mœurs et à la littérature des peuples policés. De retour dans sa patrie, il parvint, par de sages règlements, à garantir la paix intérieure et à faire cesser la discorde entre les tribus. Depuis plusieurs années, en effet, le pays était livré à l'anarchie la plus complète après le règne éphémère d'un aventurier qui se faisait passer pour l'empereur de Russie, Pierre III, l'époux infortuné de la grande Catherine. Cet homme, connu sous le nom d'Étienne le Petit, s'était complétement emparé de l'esprit des Monténégrins. Il remporta quelques succès contre les Turcs, mais périt misérablement. En 1785, un nouveau voyage du vladika Pierre Ier fit renaître la discorde civile: les Turcs en profitèrent. Le pacha de Scutari, Kara-Mahmoud, ravagea plusieurs nahias, prit et brûla Cétinié (1788). Le vladika répara ces désastres. La guerre des Russes et des Autrichiens contre les Turcs (1789 à 1791) permit aux Monténégrins de reprendre l'offensive; mais leurs premiers succès furent contrariés par le traité de Sistov (1791) et par celui de Jassy (1792) où le Monténégro fut honteusement sacrifié par les deux puissances qui l'avaient entraîné à la guerre. Pierre prouva bientôt qu'il n'avait pas besoin de leur secours pour vaincre. Il anéantit une armée turque de dix mille hommes à la bataille de Krousé, où Kara-Mahmoud laissa sa tête. Cette victoire décida l'annexion définitive au Monténégro des quatre tribus des Berda.

En guerre contre la France à l'époque du consulat, l'Autriche et la Russie se disputèrent

au Monténégro une influence prépondérante. En 1804, Pierre eut à déjouer une intrigue ourdie par des agents russes. Ils l'avaient accusé de trahison envers sa patrie, et comme prêtre ils l'avaient fait interdire par le synode de Pétersbourg et citer à comparaître. La fière protestation dans laquelle le peuple monténégrin revendiqua, à cette occasion, l'indépendance temporelle et spirituelle de son vladika prouve qu'il s'est toujours considéré comme un allié purement volontaire de la Russie.

On sait comment, après Austerlitz et le traité de Presbourg (1805), l'Autriche livra frauduleusement à la Russie les Bouches de Cattaro, qu'elle devait remettre à la France. Les Monténégrins aidèrent l'amiral russe Siniavin à prendre possession de cette province et à la défendre contre nos troupes. Au siége de Raguse et dans d'autres combats, l'armée française fit connaissance avec la barbarie mais aussi avec le courage de ces nouveaux ennemis. Au Monténégro nos soldats ont laissé une réputation proverbiale de bravoure et de gaieté. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux et aux *Mémoires du duc de Raguse* pour les détails de cette guerre, comme pour nos relations avec le Monténégro jusqu'à la chute de l'Empire. L'Empereur tenait beaucoup à se concilier les Monténégrins. « Il ne faut pas être roide, » écrit-il à ce propos à Marmont. En 1814, les Monténégrins occupèrent de nouveau les Bouches de Cattaro. Les Bocquais, habitants des bords du golfe, signèrent avec eux une déclaration collective d'indépendance, en proclamant l'union des deux peuples qui avaient fait partie jadis du royaume serbe et de la principauté de Zéta. Ils envoyèrent une députation à l'empereur de Russie : Alexandre ne tint aucun compte de leurs vœux. La province de Cattaro fut adjugée à l'Autriche. Il ne paraît pas que le vladika ait été plus heureux dans les autres réclamations qu'il adressa au czar. Il réussit mieux auprès de Nicolas, qui rétablit le subside que la Russie, malgré ses anciennes promesses, avait cessé depuis longtemps de payer au Monténégro. Pierre I^er^ termina en 1830 sa longue et glorieuse vie. Son peuple l'a canonisé ; on vénère ses reliques, et on l'invoque sous le nom de saint Pierre.

Pierre II continua l'œuvre de civilisation ébauchée par son prédécesseur. Il établit un impôt direct, institua un sénat, créa un petit corps de soldats réguliers, les *périaniks*. Il rendit son pouvoir à peu près absolu par la suppression de la charge de gouverneur civil. Le gouverneur civil avait été institué auprès des *vladikas* pour contrôler l'exercice de leur pouvoir temporel, et il partageait avec eux l'autorité suprême. On peut reprocher à Pierre II de s'être trop inspiré de la Russie dans ses réformes et de n'avoir pas eu le genre d'activité nécessaire pour les rendre efficaces. Poëte romantique, imitateur de Byron, absorbé par ses goûts littéraires et ses succès dans le monde européen, il ne donnait à son peuple qu'une attention très-distraite. De plus, sa santé délabrée l'obligeait à fuir les hivers de son pays. A l'extérieur, il fit plusieurs arrangements de limites avec l'Autriche ; il abandonna à prix d'argent à cette puissance les couvents de Maini et de Staniévitch avec une assez grande étendue de terrain le long de la frontière. En protégeant contre les Turcs les habitants de Grahovo et ceux de la Joupa, il prépara l'annexion au Monténégro de ces deux districts. Il mourut en 1851 en désignant pour son successeur son neveu Danilo.

Celui-ci ne prit pas possession du pouvoir sans éprouver quelques résistances ; mais son énergie dompta bientôt l'opposition des chefs mécontents et celle d'une partie de sa famille qui prétendait lui substituer son oncle Péro Tomo, le président du sénat. Voulant mettre un terme aux incertitudes qui s'élevaient à la mort de chaque vladika au sujet de la consécration de son successeur, il résolut de se sécullariser et de rétablir à son profit l'ancienne forme de gouvernement qui avait régi le Monténégro sous la dynastie des Tsernoïévitch. Avec l'assentiment de l'empereur Nicolas, qu'il alla solliciter à Saint-Pétersbourg, il se fit reconnaître par le peuple prince souverain et héréditaire du Monténégro et des Berda sous le nom de Daniel I^er^.

En 1852, une nouvelle invasion turque, dirigée par Omer-Pacha, menaçait sérieusement l'indépendance du Monténégro. L'Autriche intervint diplomatiquement et la convention, dite convention Linange, du nom de son négociateur, rétablit le *statu quo ante bellum*.

Pendant la guerre d'Orient, le prince Danilo se contint dans ses limites et observa une stricte neutralité. Au commencement de 1855, un arrangement conclu par l'intermédiaire du vice-consul de France à Scutari, M. Hecquard, assura la paix entre les Monténégrins et leurs voisins du côté de l'Albanie. Dans les conférences qui précédèrent le traité de Paris, il fut incidemment question du Monténégro. Le plénipotentiaire turc, Ali-Pacha, déclara que la Porte maintenait ses prétentions sur le Monténégro, tout en différant de les faire valoir. Ces paroles étant restées sans protestation, le prince adressa un Mémoire aux grandes puissances, et entreprit d'aller plaider lui-même sa cause auprès d'elles. En 1857, il vint à Paris et exposa ses demandes à l'empereur Napoléon III. Le gouvernement français, sans se prononcer

sur la question de reconnaissance, promit de réclamer de la Turquie une délimitation de territoire. Les soulèvements des chrétiens d'Herzégovine, prenant un développement menaçant, donnèrent à la Porte un prétexte pour faire valoir contre le Monténégro ses droits prétendus. L'Autriche, suivant une politique absolument contraire à celle qu'elle avait adoptée en 1852, ne faisait plus obstacle aux desseins des Turcs; aussi, sourds à tous les conseils, se décidèrent-ils à marcher contre Grahovo. Leur corps d'armée expéditionnaire, fort de plus de cinq mille réguliers, fut taillé en pièces à Grahovats (11 et 13 mai 1858). Les Monténégrins prirent huit canons et un immense butin. Deux de leurs *nahias* seulement avaient pris part à l'action. Déjà le gouvernement français avait annoncé sa médiation : il manifesta hautement sa volonté par l'envoi dans l'Adriatique d'une escadre commandée par l'amiral Jurien de la Gravière. Les Turcs durent renoncer à venger un échec qu'ils avaient si gratuitement cherché. Après une enquête dans le pays, les plénipotentiaires des grandes puissances, réunis à Constantinople, sont tombés d'accord sur la fixation des limites entre les deux États (8 novembre 1858). Selon cet arrangement, les Monténégrins conserveraient Grahovo et la Joupa; mais ils devraient abandonner une partie de la nahia des Koutchi et quelques terres sur les bords de la Moratcha. Si l'intervention de la diplomatie n'a pas encore amené une reconnaissance officielle du Monténégro, l'indépendance de cette brave petite nation semble pourtant assurée; car elle est placée maintenant sous la sauvegarde de l'Europe.

Mœurs, état social, etc. Les Monténégrins partagent en général les mœurs et les idées des autres Serbes; mais leurs habitudes guerrières leur donnent une énergie supérieure à celle du reste de leur race. Laboureurs et pâtres armés, ils ont à un très-haut degré le sentiment de la liberté et l'amour du sol natal. Comme la plupart des montagnards, ils émigrent quelquefois pressés par le besoin. Il existe à Constantinople une petite colonie monténégrine qui s'administre elle-même. A diverses époques il y a eu des émigrations monténégrines en Serbie, en Russie. Quelques hommes ont pris du service dans les armées russes. Ces émigrants se sont toujours rapatriés lorsqu'ils l'ont pu. Tous ont repris chez eux la vie commune de leurs compatriotes. Si, grâce à leur esprit ouvert, et à ce don d'imitation que possèdent tous les Slaves, les Monténégrins peuvent aisément apprendre tous les métiers, dans leur pays toutefois ils ne sont qu'agriculteurs, et le petit nombre d'ouvriers fixés au Monténégro se compose d'étrangers Dalmates ou Albanais. Il semble que l'indigène croie déroger en se faisant artisan.

La famille a gardé au Monténégro toute sa puissance primitive. L'autorité paternelle est très-respectée, sans que l'âge soit par lui seul un titre à la considération. Les mariages se contractent de très-bonne heure; et les familles qui veulent s'allier fiancent leurs enfants dès l'âge le plus tendre. La répudiation, très-facile autrefois, est maintenant absolument interdite. Les femmes, quoique regardées comme très-inférieures aux hommes et habituées à une humilité excessive, sont loin pourtant d'être esclaves; elles s'intéressent à toutes les affaires privées et même publiques. Elles ressemblent bien moins aux femmes orientales qu'aux plus vigoureuses de nos villageoises. Outre les occupations du ménage, elles sont chargées des travaux les plus rudes. Ce sont elles qui font la plupart des transports; et elles portent sur leurs épaules, pendant des journées entières, des fardeaux qui effrayeraient nos portefaix. La race monténégrine est forte et très-grande. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui partout ailleurs passeraient pour des géants. Le type est du reste le même que dans les pays slaves du voisinage. Le teint est plus blanc que celui qu'on rencontre habituellement sous la même latitude; la couleur blonde est fréquente. Une jambe forte et bien prise est une beauté appréciée et très-commune au Monténégro; les pieds, par contre, y sont plats et écrasés. Les femmes ont de la fraîcheur dans la première jeunesse, mais elles se fanent de très-bonne heure. Le costume des hommes se compose d'une chemise à manches larges; d'un pantalon à la turque, habituellement bleu, d'un gilet rouge croisé, rentré dans le pantalon (*djamadan*); d'une tunique de laine blanche (*gougn*, *gougnina*); de jambières (*dokolenitse*) et de chaussettes (*tcharape*) blanches, ornées de parements de couleur, agrafées intérieurement. Leurs pieds sont chaussés de sandales de cuir cru (*opanke*), serrées par des cordes de même matière. La coiffure nationale est une barrette rouge (*kapa*), dont le fond est orné de broderies d'or, et qui est couverte tout autour de la tête d'une bande de taffetas noir. Des plaques de métal placées sur la barrette indiquent le grade militaire. La veste sans manches (*koret*), placée habituellement par-dessus la tunique, est recouverte, chez les principaux guerriers, de rangées de boutons en forme d'olives, très-serrés, de manière à faire cuirasse; des plaques d'argent artistement travaillées couvrent les omoplates. Cette espèce d'armure s'appelle *toka*. Quelques riches portent des pelis-

ses courtes, doublées de fourrures ; mais en général le Monténégrin se drape dans la *Strouka* (on nomme ainsi une longue pièce de laine très-serrée et ornée de franges, que tissent les femmes du pays). La couleur de la strouka comme celle du plaid écossais indique la tribu ; la Katounska-nahia la porte noire. Tous les Monténégrins se rasent la barbe, à l'exception des moustaches, qu'ils portent très-longues. Les cheveux, rasés le plus souvent sur les tempes et autour du front, conservent derrière la tête une partie de leur longueur. Les femmes portent la même chaussure que les hommes. Une chemise longue et à manches brodées, un tablier, une tunique blanche de forme carrée complètent leur costume. Les femmes mariées portent une coiffe, composée d'une pièce d'étoffe, ordinairement bleue, ployée en carré. Les jeunes filles ont une barrette peu différente de celle des hommes, recouverte d'un voile blanc et souvent ornée d'une fleur. Une particularité du costume des dames à laquelle elles tiennent beaucoup, c'est leur ceinture de mariage. Cette ceinture en cuir, très-massive, est recouverte de plaques de métal dans lesquelles sont enchassées des pierres précieuses brutes. Les hommes, outre une ceinture en soie semblable à celle des Turcs, portent autour du corps de larges bandes de cuir rouge entre lesquelles ils placent leurs pistolets, revêtus d'argent, leurs yatagans courts, à poignée ciselée. Ces armes sont de fabrique albanaise, comme leurs longs fusils à crosse de métal ou de nacre, qu'ils portent en bandoulière. De petites cartouchières pendent à la ceinture, qui sert encore à renfermer une foule d'instruments usuels, briquet, pince à feu, etc.

La famille et la tribu ont été jusqu'à ces derniers temps les seuls éléments de la vie sociale au Monténégro. Les nécessités de la guerre contre les Turcs soumettaient seules à une loi commune un peuple composé de soldats volontaires. Le pouvoir sans cesse contesté des *vladikas* n'avait pour sanction que leur autorité morale et religieuse. Les guerres privées de *nahia* à *nahia*, de *plémé* à *plémé*, de famille à famille, étaient continuelles. Comme chez les Albanais, l'usage de la vengeance du sang (*krv*) tenait lieu de justice pénale. L'incertitude des limites entre tribus donnait aussi souvent lieu à des conflits sanglants. La propriété des champs est individuelle au Monténégro ; mais les pâturages restent indivis entre les membres d'une *plémé* ou d'une *nahia* entière. Au milieu de cette anarchie, une aristocratie s'était formée et tendait à devenir oppressive. Les familles qui comptaient le plus grand nombre d'individus en état de porter les armes, ou qui avaient contracté le plus d'alliances, dominaient dans chaque district. Les fonctions de *voïvode*, de *serdar*, de *knez* étaient devenues héréditaires. Les Pétrovitch, seuls en possession depuis le dix-huitième siècle de fournir des vladikas, tendirent à l'abaissement des autres familles trop prépondérantes. Ils firent en petit ce que la Royauté a fait en France. Ils se rendirent populaires et tout-puissants en favorisant l'égalité. C'est ainsi que les derniers *vladikas* substituèrent une sorte d'administration régulière et centralisée à l'autorité abusive des anciens chefs de clans. Grâce à cette réforme intérieure, ils ont pu introduire quelques germes de civilisation très-faibles encore, mais dont le développement rapide semble désormais assuré. Profitant des conquêtes de ses prédécesseurs, le prince Danilo, après s'être sécularisé et avoir exilé les derniers représentants du vieux parti anarchique, a entrepris de fonder une législation civile. Dans ce but, il a promulgué, en 1855, un code qui pose les principes d'un droit national. Cette œuvre, tout en restant, autant que possible, conforme aux traditions, consacre un immense progrès sur l'état antérieur. La répression des crimes est laissée à l'État ; et les vengeances privées sont sévèrement punies. Déjà ce changement est passé dans les mœurs ; l'usage des vendettes et du rachat du sang a presque complétement disparu. Le vol autrefois était souvent absous dans l'opinion en faveur de l'adresse et du courage du voleur. Des peines corporelles et infamantes, qu'un pouvoir très-fort pouvait seul imposer à ce peuple, ont déjà détruit ce préjugé des temps héroïques. Grâce à ces mesures et à une constante vigilance de l'autorité, le Monténégro est aujourd'hui aussi sûr qu'aucun pays civilisé. La population, appréciant le bienfait de l'ordre, ne se montre rebelle à aucune des volontés de son gouvernement. En fait, le pouvoir du prince est aujourd'hui absolu et incontesté. Le respect de l'autorité est d'ailleurs très-naturel aux Monténégrins ; et, malgré leur antique barbarie, on peut les considérer comme un peuple éminemment disciplinable. Cette disposition ne les empêche pas d'avoir un sentiment très-vif de la chose publique et de discuter sans cesse les intérêts politiques de leur pays. Chez eux, aussi bien que dans les contrées plus civilisées de l'Europe, l'opinion est une puissance avec laquelle il faut toujours compter.

La justice est rendue au Monténégro par des capitaines de district, aidés d'assesseurs, par le sénat, et enfin par le prince, devant qui on peut appeler dans toutes les causes. La force exécutive réside surtout dans le petit corps d'élite des *périaniks*, composé d'une centaine d'hommes choisis dans toutes les

nahias et qui sont à tour de rôle de service auprès du prince. Chaque *périanik* est un fonctionnaire élevé, à qui l'on confie parfois les plus importantes missions du gouvernement. L'armée se compose d'ailleurs de tous les citoyens. L'ancien usage s'est conservé de punir les lâches en leur coupant les moustaches et en leur mettant des habits de femme. Un homme ainsi déshonoré est condamné à se cacher tout le reste de ses jours. On peut évaluer à seize mille hommes le nombre de soldats que le Monténégro mettrait facilement sur pied. Une troupe d'élite de onze cents hommes compose la garde du prince, laquelle ne se distingue du reste de la milice que parce qu'elle a ses chefs particuliers.

Aucun peuple n'a plus que les Monténégrins le culte des traditions nationales. Chaque Monténégrin sait par cœur l'histoire de son pays. Elle est racontée dans ces *piesmas*, ces chansons de *gestes* serbes, que l'on chante en s'accompagnant de la *gouslé* monocorde. Quelques-uns de ces poëmes sont d'un très-grand caractère et mériteraient bien les honneurs d'une traduction française. Tous les événements de la vie sont célébrés au Monténégro par des cérémonies traditionnelles. Les femmes improvisent à la mémoire de leurs parents défunts, de ceux surtout qui ont péri dans les combats, des complaintes qu'elles vont chanter dans la campagne et quelquefois même au milieu des réunions populaires. C'est dans les fêtes surtout qu'on peut observer le caractère du peuple. Un jour de fête, chacun fait parade de noblesse et de magnificence dans ses vêtements. La joie est vive sans manquer de dignité. Les conversations s'animent ; entre le vin et le *raki* on fait assaut d'éloquence. On se querelle volontiers sur la valeur respective des diverses nahias et des principaux guerriers ; mais un bon mot met fin le plus ordinairement à ces luttes de parole.

Chaque famille a sa fête particulière, celle du saint qui lui est attribué par les traditions. Les fêtes nationales sont celles des principaux monastères. C'est autour de ces édifices que le peuple est habitué à se rassembler. Les divertissements, jeux et danses se font souvent dans le cloître même. Les chrétiens de Turquie viennent de bien loin à ces réunions où ils trouvent une liberté inconnue chez eux. Les principaux monastères sont ceux de Cétinié, de Rieka, de Djebani, d'Ostrog, de la Moratcha. Celui de Cétinié, fondation d'Ivanbeg et ancienne résidence des vladikas, peut être considéré comme chef-lieu de toute la principauté. Il a été rebâti au dix-huitième siècle. Dans l'église est exposé à la vénération des fidèles le corps du vladika saint Pierre. Le couvent de la Moratcha, fondé par les rois de Serbie, est un très-curieux monument de l'art byzantin. A Ostrog, le corps de saint Basile, placé dans une caverne sur un rocher élevé, attire en pèlerinage les chrétiens orthodoxes de toute la Bosnie. Ce saint Basile n'est pas le fameux Père de l'Église grecque, mais un moine de Trébinié, mort il y a deux siècles. Le personnel religieux de ces établissements est très-restreint. Il se compose le plus souvent d'un seul kaloudjer. En revanche, on compte au Monténégro un nombre prodigieux de prêtres séculiers; mais l'immense majorité des popes n'exerce aucune fonction sacerdotale et ne se distingue en rien du reste du peuple. L'usage adopté par les derniers vladikas de conférer les ordres à de jeunes enfants explique cette singularité.

L'Église serbe était indépendante depuis la création, par l'empereur Douchan le Fort (1351), d'un patriarchat national dont le siége était à Ipek. Les patriarches d'Ipek subsistèrent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle (1765); les derniers de ces prélats se réfugièrent en Autriche pour fuir la persécution des Turcs ; alors les Serbes de Turquie furent remis sous la juridiction religieuse des patriarches de Constantinople. Les vladikas monténégrins ne reconnurent plus de supérieurs ecclésiastiques, et leur église devint autocéphale. La consécration religieuse qu'ils doivent demander à des évêques de leur communion et qu'ils ont été chercher, tantôt à Carlovitz en Hongrie, tantôt à Saint Pétersbourg, n'implique aucune idée de sujétion.

On sait quelle étroite relation existe dans l'esprit des Orientaux entre la religion et la nationalité. Les Monténégrins, comme les autres Serbes, sont très-éloignés des idées modernes de tolérance, sans qu'on puisse pour cela les accuser de *fanatisme*, dans le sens occidental du mot. L'influence du clergé est assez bornée. L'ignorance des prêtres est égale à celle du peuple. Les superstitions antiques de la race slave se sont conservées là dans toute leur pureté. On croit à une foule d'êtres invisibles, aux pressentiments, aux présages de toute espèce. La vie populaire emprunte une grande poésie à ces croyances primitives. Dans ces derniers temps le gouvernement monténégrin a fait de louables efforts pour propager l'instruction. Pierre II avait établi une imprimerie qui, outre les œuvres du vladika, répandit quelques publications usuelles. Ce n'était pas précisément une nouveauté, car on conserve à Cétinié un livre *cyrillique* imprimé en 1494 par l'ordre de George Tsernoïévitch ; ce qui prouve qu'au moment de la grande invasion turque ce pays n'était pas en arrière du reste de l'Europe. A l'époque de la guerre contre Omer-Pacha, on fondit les ca-

ractères d'imprimerie pour en faire des balles. Le prince Danilo s'occupe aujourd'hui de rétablir l'imprimerie de Cétinié. Il a établi dans le monastère une espèce de collége où une trentaine d'élèves se préparent à l'état ecclésiastique ou à l'enseignement. Sur divers points de la principauté on a établi des écoles primaires. Quelques jeunes Monténégrins ont été envoyés à Paris pour y recevoir l'éducation de nos lycées. Ainsi se prépare une génération nouvelle qui dotera son pays des bienfaits de la civilisation.

Les relations commerciales de la principauté sont extrêmement bornées. Le Monténégro n'a pas d'accès à la mer ; et l'absence de routes rend les transports très-dispendieux. C'est dans le port autrichien de Cattaro que se font la plupart des transactions. Les Monténégrins viennent y vendre des *scoranses*, petits poissons qui se pêchent en abondance dans le lac de Scutari ; des viandes séchées et fumées pour une somme de soixante mille francs environ, du bétail, du beurre, des légumes, du miel, du bois de chauffage et des écorces pour les tanneries ; ils reçoivent en échange tous les produits manufacturés, tels que : toiles, draps, fers travaillés, les denrées coloniales, et enfin, en contrebande, le plomb et la poudre. Les marchés de Rieka et de Vir font un commerce analogue avec l'Albanie. C'est de ce dernier pays que les Monténégrins tirent leurs armes et leurs vêtements de luxe.

Illyricum vetus et novum, de C. Dufresne-Ducange; Posonii, 1746.

Histoire du Monténégro jusqu'à l'année 1788, par Simeon Milutinovitch ; Belgrade, 1835 (*en serbe*).

Histoire du Monténégro, par Milorad Médakovitch; Semlin, 1850 (*en serbe*).

Histoire du Monténégro, par Andritch; Vienne, 1853. (*en allemand*).

Histoire du Monténégro, par D. Milakovitch; Zara, 1856 (*en serbe*).

Montenegro und die Montenegriner (Le Monténégro et les Monténégrins, par Vuk Stefanovitch-Karadjitch); Stuttgart et Tübingen, 1837, in-8° (*en allemand*).

Cernagora, par Palc et Scherb, in-12; Agram, 1846.

Montenegro and the Slavonians of Turkey (Le Monténégro et les Slaves de Turquie), par le comte Valérien Krasinski; Londres, 1853, in-12.

Voyage historique et politique au Monténégro, contenant l'origine des Monténégrins, peuple autochthone ou aborigène et très-peu connu, etc., par le colonel L. C. Vialla de Sommières, commandant de Castel-Nuovo, gouverneur de la province de Cattaro, etc.; Paris, 1820, 2 vol. in-8°.

Dalmatia and Montenegro (la Dalmatie et le Monténégro), par G. Wilkinson, 2 vol. in-8°; London, 1848.

Reise nach Istrien, Dalmatien and Montenegro (Voyages en Istrie, etc.), par Kohl, 2 vol. in-12; Dresde, 1851.

Ein Besuch auf Montenegro (Une visite au Monténégro), par H. Stieglitz, 1 vol. in-8°; Stuttgart, 1841.

Reise S. Majestät des Konigs Fr.-Aug. v. Sachsen, durch Istr., Dalm. und Montenegro (Voyage du roi de Saxe), 1 vol. in-8°; Dresde, 1842.

Relazione del viaggio fatto nella primavera dell' anno 1838 *dalla Maesta del re Federico Augusto di Sassonia nell' Istria, Dalmazia e Montenegro* (Relation de voyage du roi de Saxe en 1838), dal dottore Bartolomeo Biasoletto; Trieste; 1841.

Ogledalo Serbsko (le Miroir serbe); *Recueil de poëmes historiques monténégrins*, par le vladika Pierre Petrovitch ; Belgrade, 1834.

Die Süd-Slaven und deren Länder (les Slaves du sud et leurs contrées), par Neigebaur, 1 vol; Leipzig, 1851.

Les Slaves de Turquie, par Cyprien Robert; Paris, 1844, 2 vol. in-8°.

Le Monde slave, etc., du même, 2 vol. in-8° Paris, 1852.

Lettres sur l'Adriatique et le Monténégro, par X. Marmier; Paris, 1854, 2 vol. in-12.

La souveraineté du Monténégro et le droit des gens moderne de l'Europe par Jean Vaclik (*français et allemand*); Leipzig et Paris, 1858.

La Turquie d'Europe, par Ami Boué, 4 vol. in-8°; 1840, Paris.

Pour les mœurs, les traditions et le caractère national nous renvoyons surtout aux œuvres capitales de Vuk Stefanovitch Karadjitch :

Serbske narodne piesme, 3 vol. in-8°; Vienne, 1841-1846. — C'est le recueil le plus complet des chants nationaux.

Lexicon serbico-germanico-latinum; Vienne, 2e édit. 1852. Ce dictionnaire renferme une foule de notices du plus haut intérêt. C'est une espèce d'*Encyclopédie* nationale.

Volkslieder der Serben (Chants populaires), traduction de Talvi, 2 vol. in-8°. Leipzig, 1838.

Henri Massieu de Clerval.

MONTS-DE-PIÉTÉ. Établissements où l'on prête de l'argent sur nantissement, quelquefois sans intérêt, ou à un intérêt assez modique pour les frais généraux d'administration.

Origine des monts-de-piété. L'usure exorbitante par laquelle les juifs du moyen âge se consolaient et se dédommageaient des misères et de l'abjection de leur état social est une chose connue. Le commerce ne se faisait que par leur entremise. Inventeurs de la banque et du change, ils prêtaient sur gages et n'avaient rien perdu de la cupidité que leur reprochent les livres saints. Les hommes de tous les rangs, mais les pauvres surtout, dans leurs besoins d'argent étaient pressurés sans pitié par ceux qui, indépendamment de leur avidité naturelle, ne pouvaient voir que des ennemis dans les chrétiens. Les soulèvements populaires auxquels donna lieu l'insatiable avarice des juifs ne purent y mettre un frein, et ils aimaient mieux risquer leur vie que de renoncer aux exactions qui entretenaient leur coupable et périlleuse opulence.

Les choses étaient en cet état en 1450 lorsqu'un moine italien, de l'ordre des Frères mineurs, Barnabé de Terni, touché des maux dont il était le témoin, invita les riches, du haut de la chaire évangélique, à venir en aide aux pauvres par des prêts gratuits. A la voix si puissante alors de la religion, les cœurs s'attendrissent ; on vit, suivant la belle expression de Massillon, *couler des fleuves de charité* ; d'abondantes offrandes déposées et recueillies dans les églises furent le premier

fonds du premier mont-de-piété (1). Un obscur et pauvre religieux eut l'honneur de cette fondation toute chrétienne, dont la ville de Pérouse donna le premier exemple. En moins d'un siècle, cet exemple fut suivi par les principales villes de l'Italie. Telles qu'Orviète, en 1445; Viterbe, en 1471; Bologne, en 1473; Savone, en 1479; Mantoue et Parme, en 1488; Césène, en 1489; Padoue, en 1491; Florence, en 1492; Milan, en 1496; Turin, en 1519; Rome, en 1539; Vicence, en 1534, et Naples vers la même époque.

Comme les prêts se faisaient alors gratuitement, ces établissements furent tour à tour protégés par les papes Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, Léon X. Le concile de Trente, en 1553, convaincu des avantages de cette institution charitable, ne se borna pas à l'approuver, mais encore il ordonna que tous les évêques en fonderaient une du même genre dans les principales villes de leur diocèse. Saint Charles Borroméé fut le protecteur du mont-de-piété de Rome.

L'Allemagne et les Pays-Bas ne voulurent pas rester en arrière de l'Italie. Nuremberg eut un mont-de-piété en 1498; Bruxelles en 1618, et Gand en 1682.

La première maison de prêts sur gages, en Hollande, fut établie à Amsterdam, en 1578, sous le nom de *lombard;* elle fut concédée à un particulier qui abusa à tel point de son privilége, qu'en 1614 il faisait payer aux emprunteurs 33 pour 100 d'intérêt. Cet abus décida le gouvernement à prendre le *lombard* pour son compte en 1614.

Plusieurs villes de la Flandre, du Cambrésis et de l'Artois en élevèrent également. Ces monts de-piété furent reconnus dans le traité de paix des Pyrénées. Ils devaient être administrés, dans les villes cédées au roi de France par ces traités, conformément aux lettres patentes du 18 février 1618, qui les avaient institués.

Le Comtat Venaissin, à l'instar des États pontificaux auxquels il était soumis, eut aussi des monts-de-piété; Avignon en 1577, Beaucaire en 1583, Carpentras en 1612, et l'Isle (Vaucluse) en 1675.

Louis XIII confirma les monts-de-piété établis à Nancy, Sedan et Arras en 1615, et rendit, en 1626, un édit pour en créer dans tout le royaume. Mais cet édit ne fut pas exécuté. Louis XIV ordonna, par l'édit de 1643, que cinquante-trois villes seraient dotées de ces institutions utiles. Mais six villes seulement profitèrent des bienfaits de cet édit. Ce furent les villes d'Apt, en 1674; de Tarascon, en 1676; de Brignolles, en 1677; d'Angers, en 1684; de Montpellier, dans la même année; enfin de Marseille, en 1696.

Pendant plus de trois quarts de siècle il ne fut plus institué de nouveaux monts-de-piété en France jusqu'à ce qu'enfin Louis XVI, le 9 décembre 1777, délivrât des lettres-patentes qui en établissaient un à Paris.

Les événements de 1789 apportèrent de grandes perturbations dans l'état des monts-de-piété; plus tard même, par suite de la création du papier-monnaie, toutes les ressources de ces établissements furent anéanties de fait et tous furent obligés de cesser leurs opérations.

Une pareille situation ne pouvait durer. Il importait à la société que les monts-de-piété fussent ouverts de nouveau. Une Commission fut chargée de présenter un projet pour la restauration de ces utiles établissements.

Cette Commission remplit son mandat, et successivement parurent les arrêtés des 16 pluviôse, 24 messidor an XII et 8 thermidor an XIII; puis s'ouvrirent les quarante-trois monts-de-piété qui existent actuellement et qui sont régis par une législation dont voici l'analyse.

Aucune maison de prêt sur nantissement ne peut être établie qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement.

Les budgets et les comptes des monts-de-piété sont réglés comme ceux des hospices.

On ne peut considérer comme revenu de ces établissements les fonds dont le mouvement sert à alimenter les prêts faits par eux.

Le produit seul des intérêts payés par les emprunteurs constitue, avec les autres ressources annuelles possédées par les monts-de-piété, le revenu qui doit servir de base pour soumettre leurs budgets à l'approbation des préfets.

Les formes déterminées à l'égard des hospices en ce qui concerne les constructions, reconstructions, acquisitions, ventes, échanges, prêts et emprunts, autres que les opérations ordinaires de cette nature autorisées par les règlements, sont également applicables aux monts-de-piété.

Ces établissements sont confiés à l'administration de Commissions gratuites, composées de cinq à huit membres pris en grande partie parmi les membres des Commissions administratives des hospices, et auxquels sont adjoints un ou deux conseillers municipaux, ou un notable commerçant.

Ces Commissions sont renouvelées par cinquième chaque année. Le maire de la commune en est le président-né.

Le nombre des monts-de-piété est en France

(1) Ces dépôts furent appelées *montes pietatis*, en italien *monti di pieta*, dont nous avons fait mont-de-piété. Ce nom n'est plus en rapport avec l'institution. Les monts-de-piété devraient prendre le nom de *Banques de prêts sur nantissement.*

de quarante-quatre, situés dans vingt-cinq départements, savoir :

Aisne.....	Saint-Quentin.
Bouches-du-Rhône...	Marseille.
	Arles.
	Aix.
	Tarascon.
Côte-d'Or.....	Dijon.
Doubs.....	Besançon.
Finistère.....	Brest.
Gard.....	Nîmes.
	Beaucaire.
Garonne (Haute-)....	Toulouse.
Gironde.....	Bordeaux.
Hérault.....	Montpellier.
Isère.....	Grenoble.
Loire-Inférieure.....	Nantes.
Maine-et-Loire.....	Angers.
Marne.....	Reims.
Meurthe.....	Nancy.
	Lunéville.
Moselle.....	Metz.
Nord.....	Lille.
	Cambrai.
	Douai.
	Dunkerque.
	Bergues.
Pas-de-Calais.....	Arras.
	Boulogne.
	Calais.
	Saint-Omer.
Rhin (Bas-).....	Strasbourg.
Rhône.....	Lyon.
Seine.....	Paris.
Seine-Inférieure.....	Dieppe.
	Le Havre.
	Rouen.
Seine-et-Oise.....	Versailles.
	Saint-Germain.
Var.....	Toulon.
	Brignolles.
Vaucluse.....	Avignon.
	Carpentras.
	Apt.
	L'Isle.
Vienne (Haute-).....	Limoges.

Les quarante-quatre monts-de-piété ci-dessus désignés peuvent disposer d'un capital évalué à 35,103,648 fr. 38 c.

4 d'entre eux prêtent gratuitement et ne font pas de bénéfices ; ce sont ceux d'Angers, de Toulouse, de Montpellier et de Grenoble.

24 capitalisent leurs bénéfices et augmentent leurs dotations afin de diminuer les intérêts.

13 versent leurs bénéfices dans la caisse des hospices.

3 partagent leurs bénéfices avec les administrations hospitalières.

44

Le nombre des engagements annuels déposés dans les quarante-quatre monts-de-piété est d'environ 3,400,787 pour une valeur de 48,922,251 francs.

4	monts-de-piété	prêtent	gratuitement.
2	—	—	à 4 p. 100.
1	—	—	à 4 ½ —
4	—	—	à 5 —
6	—	—	à 6 —
1	—	—	à 7 —
3	—	—	à 8 —
4	—	—	à 9 —
2	—	—	à 9 ½ —
3	—	—	à 10 —
1	—	—	à 11 —
13	—	—	à 12 —
44			

Le minimum des prêts est de 1 franc ; le maximum n'est pas fixé.

La durée moyenne des prêts est de 7 mois et 15 jours.

Le chiffre des dégagements est de 3,238,486 nantissements pour une valeur de 43,084,654 francs.

Les nantissements vendus, faute d'être dégagés ou renouvelés, ne s'élèvent pas en nombre à plus de 5 p. 100 du chiffre des nantissements engagés ; leur valeur est de 2,500,000 francs environ.

Les monts-de-piété sont des établissements utiles aux classes pauvres : ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité, en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments de maladie, de chômage ou de détresse accidentelle.

Ils conservent l'honneur de l'homme pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent.

Ils soutiennent souvent le crédit des négociants, et nous pourrions citer telle industrie qui n'a pu lutter, en France, contre l'étranger que par les secours du mont-de-piété.

Pour n'avoir aucun doute sur l'utilité des monts-de-piété, il suffit de consulter le préambule de l'édit du mois de septembre 1643, celui des lettres-patentes du 9 décembre 1777, enfin le rapport de Regnaud de Saint-Jean d'Angély fait au Tribunat dans sa séance du 3 pluviôse an XII. Tous les bons esprits sont d'accord sur ce point. Mais ces établissements peuvent-ils, dans l'intérêt des classes pauvres, recevoir de notables améliorations ? Nous le pensons, et voici nos idées sur cette matière.

L'administration des monts-de-piété est réglée par la loi du 24 juin 1851. Cette loi est une calamité pour ces établissements et pour les malheureux qui sont obligés d'y avoir recours. Tant que cette loi sera en vigueur, il

sera impossible, dans la majeure partie des monts-de-piété, notamment dans celui de Paris, dont les opérations surpassent celles de tous les monts-de-piété de France réunis, de réduire le taux de l'intérêt qui, en définitive, avec le droit de prisée, est de 10 pour 100 par an. La première amélioration doit donc consister dans la révision de cette loi.

La capitalisation des bénéfices des monts-de-piété, en formant à chacun de ces établissements une dotation suffisante pour subvenir à toutes ses opérations, est le seul moyen de réduire le taux des intérêts à 5 pour 100, mais pas au delà, car la gratuité des prêts n'est pas chose à désirer. Cette gratuité amènerait les abus les plus effroyables et la ruine des établissements de prêts sur nantissement.

La fixation du minimum des prêts n'est pas la même dans tous les monts-de-piété. A Paris, le minimum est de 3 francs ; à Bergues il est de 50 centimes. Dans le premier de ces monts-de-piété, cette limite est trop élevée : un pauvre n'a pas toujours à sa disposition une valeur de 3 francs à déposer pour acheter ensuite du pain à ses enfants ; et quant à celle de 50 centimes, elle donne trop de facilité pour satisfaire une fantaisie ou un mauvais penchant. La fixation du minimum des prêts devrait être unique en France ; un franc, par exemple, serait une base convenable.

Enfin la suppression des commissionnaires, sorte d'intermédiaires entre l'emprunteur et le mont-de-piété, est la question la plus importante pour les pauvres. Tout le monde sait que, dans les villes un peu considérables, les administrations des monts-de-piété sont obligées d'établir ces intermédiaires entre elles et la classe souffrante, par ce principe qu'il faut, avant tout, ménager le temps du pauvre. Rien n'est effectivement plus précieux pour lui, et mieux vaudrait encore lui faire payer quelques centimes d'intérêt de plus par an, que de lui faire perdre une demi-journée de travail pour emprunter un ou deux francs. Mais ces intermédiaires doivent-ils être à la charge de l'engagiste ? Non certainement ; c'est à l'administration à en établir elle-même et à ses frais. Cette mesure commence à s'effectuer et toujours avec plus de succès à Paris ; elle a été mise à exécution dans toute la Belgique depuis plusieurs années, également avec le plus grand succès. Il faut en faire jouir maintenant la France. Dans un intérêt tout personnel, quelques hommes sans expérience ont cherché à s'opposer à la suppression des commissionnaires ; mais qui oserait réclamer en faveur de ces agents, lorsqu'on voit par les comptes-rendus que les vingt-deux commissionnaires établis à Paris prélèvent sur la classe pauvre de cette ville la somme exorbitante de *cinq cent mille francs*, chiffre qui dispense de toute réflexion. On ne peut s'empêcher de penser et de dire qu'une institution intermédiaire qui pressure ainsi les classes souffrantes doit être détruite sans aucun délai.

Telles sont les idées qu'une longue pratique nous a suggérées. Ce ne sont pas là, nous osons le croire, les réflexions d'un utopiste qui n'a jamais vu un mont-de-piété et qui réclame vaguement des améliorations irréalisables. Ce que nous demandons dans l'intérêt des pauvres est facile et tend à simplifier les rouages de l'administration et à la rapprocher davantage du grand principe de l'unité, sans lequel il n'y a ni ordre ni justice.

Baron AD. DE WATTEVILLE.

Discours sur l'érection des Monts-de-Piété, Doual, 1585, par Scarini (Sylvestre).

Histoire des Monts-de-Piété, Padoue, 1752, par Ceretti, 1 vol. in-18.

Mémoires sur les Prêts d'argent, par Turgot.

De l'Administration des Finances en France, tome III, par Necker.

Législation des Monts-de-Piété, de 1777 à 1790, 1 vol. in 8°.

Considérations sur les Monts-de-Piété et autres maisons de prêts sur gages, Paris, germinal an XII, par Melin.

Aperçu sur les Banques d'épargnes et de prêts sur nantissement, Metz, 1824, par Viville.

Des Banques publiques de prêt sur gages et de leurs inconvénients, Paris, 1829, par Arthur Beugnot.

Avantages et inconvénients des Banques de prêt connues sous le nom de Monts-de-Piété, Namur, 1831, 1 vol. in 8°, par Arnould.

Situation des Monts-de-Piété, 1 vol. in-8°, par le même.

De la Bienfaisance publique, t. III, par M. de Gérando.

De la Charité légale, t. II, par Naville.

Économie politique chrétienne, tome II, par Villeneuve de Bargemont.

Des Commissionnaires au Mont-de-Piété par Blaize.

Manuel des Emprunteurs, par le même.

Études historiques sur les Monts de-Pieté, en Belgique, 1 vol in-8°, Bruxelles, 1844 par Dœker.

Législation charitable, 2 vol. grand in-8°, Paris, 1847, par le Baron Ad. de Watteville.

Rapport au ministre de l'intérieur sur l'Administration des Monts-de-Piété en France, 1 vol. in-4°, Paris, 1850, par le même.

Des Monts-de-Pieté et des Banques de prêts sur nantissements en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie etc., Paris, 1856, 2 vol. grand in-8°, par Blaize, ancien directeur du Mont-de-Piété de Paris.

MORALITÉS (*Histoire littéraire*). On appela d'abord de ce nom des poëmes faits, non pour le théâtre, mais pour la lecture publique, et écrits avec une intention philosophique et religieuse. Tel était le traité sur *Les Moralités des philosophes*, par Atars de Cambrai, en 3,000 vers de 8 pieds et celui de Pierre de Vernon, nommé *Les Enseignements d'Aristote*, écrits tous les deux au douzième siècle. Un grand nombre de ces compositions furent produites au douzième et au treizième siècles par les moines et les prêtres, pour les oppo-

ser aux fabliaux libertins. Ils servaient, comme les légendes, de récréations pieuses, et c'est dans cette vue sans doute que l'on composa, outre quantité de vies des saints en vers, le *Voyage de saint Randan au Paradis Terrestre* (1121), l'Histoire des *Sept Frères Dormants ou des Sept Martyrs*, le *Dialogue du Petit Piet* (entretien entre un vieillard et un jeune homme sur la vie), etc. Comme on le voit, de bonne heure l'idée vint de mêler le dialogue au récit. Peut-être même, comme pour l'évangile de la Passion, plusieurs lecteurs se partageaient-ils les rôles. Le *Débat du Corps et de l'Ame*, coupé en strophes de quatre vers alexandrins monorimes, et où un récit, également en vers, amène le dialogue et l'interrompt parfois, semble avoir été destiné à ce genre de lecture. L'auteur y raconte la vision de Dam Philibert l'Hermite, qui entendit l'altercation de l'Ame et du Corps se reprochant l'un à l'autre leur domination, et il rapporte ce double plaidoyer (1).

C'est dans le même cadre, mais sur un sujet contemporain et profane, que fut écrite une autre pièce curieuse, citée par MM. Monmerqué et Francisque Michel dans le *Théâtre français au moyen âge* (2). La chute de Pierre de la Brosse, ce favori de saint Louis et de Philippe le Hardi, qui s'était attiré la colère de ce dernier en calomniant la reine Marie de Brabant, et qui fut pendu en 1276, avait sans doute frappé l'esprit du peuple, comme ces grands revers imprévus que nous appelons, pour nous dispenser d'en chercher les causes, les caprices de la fortune. Alors, probablement pendant le procès de l'accusé, fut fait le *Dialogue de Pierre de la Broche, qui dispute à Fortune par devant Reson*. Le coupable accuse la Fortune de l'avoir trahi, et celle-ci se défend par les raisons que La Fontaine mettra plus tard dans sa bouche. (Voy. *La Fortune et l'Enfant.*)

(Tu étais) Povres hom, ce di-je, et despris (méprisé),
Sans richete et sanz poissance,
Quant je te mis en si haut pris
Que sires estoies de France.
Or as par ton orgueil mespris : (tu t'es égaré)
Se Droiz en a pris la venjance
Et ta fausseté t'a repris,
Por qoi m'en fez noise ne tance?

Et Pierre répond avec un mélancolique retour vers le temps de son ancienne obscurité :

Au premier si haut me méis
Que tox li mons (tout le monde) m'estoit amis
Et en la fin tant me féis
Que tox li mons m'est anemis.
Au moins, quant tu me desméis
Du lieu où tu m'avoies mis,
En l'estat où tu me pris
Por qoi ne m'i as-tu remis?

(1) Voy. Collection elzévirienne, *Ancien Théâtre français*, t. III, p. 325; Paris, Jannet, in-18.
(2) Paris, Delloye et Firmin Didot, 1839, un vol. in-4°.

La Raison clôt les débats en décidant en faveur de la Fortune.

On voit comment ces petits poëmes s'acheminaient vers le dialogue scénique. L'âme, le corps, les passions, les vices et les vertus, parlant chacun leur langage, il n'y avait plus qu'à les habiller pour en faire des personnages de théâtre. Le goût du moyen âge était tout préparé pour comprendre et accepter ces personnifications. Il y avait longtemps que *Danger*, *Male-Bouche*, *Bel-Accueil* et *Doux-Regard* devisaient dans le Roman de la Rose; l'allégorie était partout, sur les vitraux, sur les portails des cathédrales, comme dans la poésie et même dans les sermons. La morale, réduite en abstractions, fournit facilement un genre nouveau de divertissement.

Les mystères, les histoires de la Bible *par personnaiges*, commençaient à lasser la curiosité publique. D'ailleurs ils appartenaient par privilége exclusif aux Confrères de la Passion. Les clercs du palais, qui formaient depuis l'an 1303 la corporation de la *Basoche*, imaginèrent de leur faire Concurrence, en représentant des moralités; « et ce nouveau genre de spectacles qui ne paraissaient que trois ou quatre fois l'année, fut estimé par beaucoup de personnes supérieur à celui des mystères (1). » Cela se passait avant l'année 1442, un certain nombre d'années après l'établissement de la confrérie, qui est de 1402.

Ces moralités conservèrent ce trait de leur ancien caractère, qu'elles étaient simples par le sujet comme le nombre des personnages, et fort courtes. Gratian du Pont dit dans son *Art de Rhétorique* qu'une moralité ne doit avoir que 1,000 vers ou 1200 au plus. Cependant elles dépassèrent ce nombre, surtout à mesure qu'elles s'éloignèrent de leur origine pour se rapprocher de la comédie de mœurs ou du drame. Elles finirent aussi par nécessiter un grand nombre d'acteurs; et même, dans ce temps où les genres littéraires étaient encore mal définis, elles furent plus d'une fois confondues avec les mystères, dont en effet elles se rapprochaient quand elles mêlaient, parmi leurs personnages abstraits et symboliques, des personnages historiques, soit des histoires profanes soit de l'Ancien et du Nouveau Testament (2).

La véritable moralité est celle qui exprime par des allégories une idée religieuse. En voici quelques exemples :

Moralité de l'Homme pécheur (où figurent le *Limon de la terre*, *Crainte de dire ses péchés*, *Espérance de longue vie*).

Moralité de l'Homme produit par Nature

(1) Les frères Parfait, *Histoire du Théâtre français depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, 1734, in-12, t. II, p. 94.
(2) Les frères Parfait, t. III, p. 81.

au monde, qui demande le chemin du Paradis et y va par neuf journées;

Moralité de la Deablerie;

Des Blasphémateurs;

Mundus, Caro, Dæmonia;

L'homme Juste et l'Homme Mondain (le parallèle si souvent renouvelé de la sainteté et de la vie du monde, du vice et de la vertu)

Le Couvert d'humanité;

Le Monde qui tourne le dos à Chacun;

Moralité de Plusieurs qui n'a point de conscience;

Moralité nouvelle des enfants de Maintenant, qui sont des escoliers de Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxures, dont l'ung vient à Honte, et de Honte à Désespoir, et de Désespoir au gibet de Perdition, et l'aultre se convertist à bien faire. Et est à treize personnages, c'est assavoir : le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon Advis, Instruction, Finet, premier Enfant; Malduict, second Enfaut; Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Désespoir, Perdition;

Moralité nouvelle, très-bonne et très-excellente de Charité, où est démontré les maulx qui viennent aujourd'hui au monde par faulte de Charité, à douze personnages : le Monde, Charité, Jeunesse, Vieillesse, Tricherie, le Pauvre, le Religieux, la Mort, le Riche avaricieux et son varlet, le Bon Riche vertueux et le Fol.

Le fond commun de toutes ces moralités pieuses, c'est le tableau des épreuves de l'âme et de son acheminement vers le salut ou vers sa perte. Ce constraste du vice et de la vertu est particulièrement développé dans la moralité de *Bien-Advisé* et *Mal-Advisé*, mal à propos appelée mystère. Bien-Avisé est conduit par *Franche-Volonté* à la *Foy*, qui l'envoie à *Contricion*. « Et notez que Contricion doit avoir ung mortier et ung pillon à deux testes. » C'est pour apprêter les bonnes œuvres qui sont les viandes dont se nourrit *Bonne-Fin;* la sauce est faite des larmes des pénitents. Contricion envoie Bien-Avisé à Confession; celle-ci à Humilité, qui lui fait quitter ses habits précieux et ses souliers à *grans poulains*. D'Humilité il passe à Occupation, et d'Occupation à Pénitence, qui le mène à Chasteté, de là à Abstinence, ensuite à Obédience. La dernière de ces étapes, c'est la Fortune; là Bien-Avisé rencontre quatre personnages, *Regnabo, Regno, Regnavi, Sum-Sine-Regno*. Les deux derniers sont jetés du haut de la roue de la Fortune, les deux premiers y montent et en descendent de même, et tous vont rejoindre Mal-Avisé, en compagnie duquel ils sont précipités dans l'enfer.

De son côté Mal-Avisé a parcouru tous les degrés du mal, comme Bien-Avisé a passé par tous les échelons de la vertu. Il est allé de Témérité à Tendresse, de Tendresse à Oysance, qui lui a indiqué sa sœur Rébellion. Celle-ci l'a mené à la Folie qui, prenant pour compagne Hoquélerie (la débauche), l'a mené boire chez Houlerie (prostitution). Chez cette dernière il a perdu son argent au jeu; ne pouvant payer, il a été battu et détroussé. C'est alors que Désespérance l'a conduit à Malle-Fin, et qu'il trouve, en même temps que les victimes de la Fortune, ce châtiment qui était la catastrophe consacrée des drames religieux, les griffes des diables et les flammes de l'enfer.

Malgré le goût du moyen âge pour ces naïfs emblèmes qu'exprimait suffisamment un nom en papier d'or cousu sur une robe, ces monotones promenades de personnages allégoriques durent inspirer aux poëtes plus inventifs que le public l'idée de chercher des acteurs moins abstraits et des sujets moins théologiques. La parabole, qui offrait des personnages réels en conservant l'usage de la leçon morale, était une transition. On représenta l'Enfant Prodigue, la vie et l'histoire du Mauvais Riche, etc. On fit un pas de plus : on emprunta quelques noms et quelques sujets à l'histoire ancienne, comprise comme on la comprenait alors. De là un genre de moralité, moins exploité que les autres et qui se trouvait être un essai de drame historique; par exemple :

Moralité nouvelle d'ung Empereur qui tua son nepveu qui avait prins une fille à force; et comment, le dict Empereur estant au lict de la mort, la sainte Hostie luy fut apportée miraculeusement. Et est à dix personnaiges, c'est assavoir : l'Empereur, le Chappelain, le Duc, le Conte, le Nepveu de l'Empereur, l'Escuyer, Bertaut et Guillot, serviteurs du nepveu; la Fille violée, la Mère de la Fille, avec la sainte Hostie qui se présenta à l'Empereur.

Moralité ou histoire Rommaine d'une Femme qui avait voulu trahir la cité de Romme, et comment sa fille la nourrit six sepmaines de son lait en prison, à cinq personnaiges, c'est assavoir, Oracius, Valerius, le Sergent, la Mère et la Fille.

Le titre seul de cette dernière pièce fait soupçonner comment l'histoire y était entendue. Mais pourquoi du moins les sentiments humains n'y sont-ils pas mieux traités? Et l'auteur, ayant à faire parler une mère dans sa prison, ne pouvait-il trouver d'autre moyen d'intéresser son auditoire que ce singulier caprice d'assonances?

Que feras-tu, povre et infâme femme?
Tu souffriras huy grant laidure dure;
Plus ne seras nommée d'ame dame.
Mort tient sur moy trop sa morsure sure,

Ton corps ira à corrompure pure ;
A ce jour d'huy toute lyesse lesse.
Nul n'est vivant qui me procure cure ;
Car aujourd'huy trop ma noblesse blesse (1).

C'était traiter pauvrement la passion, mais du moins les genres du théâtre moderne se formaient. Au milieu des symboles des vertus et des vices se glissaient enfin des personnages réels. Il est à noter que la même marche fut suivie en Angleterre. Au milieu du quinzième siècle les confréries s'avisèrent de varier leur répertoire de *Miracle-Plays ;* alors parurent sur la scène *Perverse Doctrine, Gluttony, Vanity, Lechery, Mundus*, et ce personnage qui résumait toutes les variétés du mal, *The old Vice*, ou, comme on l'appelait aussi quelquefois, *The old Iniquity*, le joyeux partner de maître *Devil* (le diable). Ce fut là le berceau de la comédie de mœurs en Angleterre (2).

En France également on imagina de chercher dans la vie réelle l'action qu'on avait jusque-là demandée à la tradition religieuse. C'est ce qu'on essaya, et l'on fit :

La moralité de l'Enfant ingrat ;

Moralité de l'enfant de perdition qui tua son père et perdit sa mère, et enfin se désespéra ;

Moralité d'une pauvre Villageoise, laquelle ayma mieux avoir la teste coupée par son père que d'estre violée par son seigneur, faicte à la louange et honneur des chastes et honnestes filles, à quatre personnages.

On se trouva même bien de descendre des hauteurs de l'abstraction à des sujets plus simples et à de moins savantes conceptions. La vérité du sentiment perçait plus facilement, et, dans cette dernière pièce, Églantine, pressée par son séducteur, lui disait avec une douceur qui n'était pas dénuée d'une grâce touchante :

Cher seigneur, par votre prouesse,
Et vous me voulez diffamer
Pour un peu de folle jeunesse...

Le seigneur, ému et comme saisi d'un véritable amour, renonçait à son entreprise et s'écriait :

O vénérable créature,
Sur toutes bonnes la régente,
Je renonce à ma folle cure ;
Pardonnez-moy, pucelle gente, etc.

C'était le triomphe du vassal ; et le public de manants et de bourgeois qui se pressait devant les tréteaux des clercs de la bazoche n'était pas fâché sans doute du dénoûment qui affranchissait et le père et la fille.

Ainsi la moralité, se dégageant peu à peu de ses lois premières, devenait de plus en plus humaine et familière. Elle fut souvent même comique, et l'on en peut juger par ce résumé de la *Condamnation du Banquet*, que nous emprunterons à M. Demogeot :

« Une troupe de joyeux compères, qui ont pour noms *Mange-Tout, La Soif, Bois-à-Vous, Sans-Eau*, sont invités un beau jour, d'une façon fort civile, par le gros et splendide *Banquet*. Quelques dames sont de la partie : entre autres, *Friandise, Gourmandise* et *Luxure*. On se met à table, et tout est pour le mieux chez le meilleur des amphitryons ; mais voilà bien une autre fête : une troupe d'ennemis viennent envahir la salle : *La Colique, La Goutte, La Jaunisse, Esquinancie, Hydropisie*, vous saisissent les convives à la gorge, à la jambe ou ailleurs. Les uns restent sur le carreau ; les autres, tout effrayés, se jettent dans les bras de *Sobriété*, qui appelle *Remède* à son secours. *Gros-Banquet*, traduit en jugement devant *Expérience*, est condamné à mort ; *La Diète* est chargée des fonctions de bourreau (1). »

Le fameux Pierre Gringoire avait composé une dispute entre le peuple français et le peuple italique ; et ces pièces politiques, sortes de pamphlets en action, furent nombreuses au quinzième et au seizième siècle. Mais elles rentrèrent dans un autre genre, la *sottie*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. La sottie elle-même fut sœur de la *farce*. Ainsi la moralité finit par se dédoubler. Elle se transforma, par des essais successifs, presque en son contraire ; elle passa insensiblement du sacré au profane, de la prédication à la satire, et, comme elle était issue du mystère, donna elle-même naissance à la comédie.

ALEXANDRE BLANCHET.

Voy. Sainte-Beuve, *Poésie au seizième siècle*, p. 251. Villemain, *Littérature du moyen âge*, XX^e^ leçon. Suard, *Histoire du Théâtre français*.

MORPHOLOGIE. On désigne sous les noms de *morphologie* ou de *histologie* (2), la science qui a pour objet spécial la connaissance de la structure intime des organes et des tissus, et celle des lois de leur développement.

La morphologie, science toute moderne, est une branche de l'anatomie proprement dite, qu'elle féconde et vivifie par une analyse aussi délicate que puissante des organes et de leurs parties jusqu'ici inaccessibles à l'observation directe, et par l'étude des transformations et des phénomènes variés dont ils sont le théâtre ; elle est, en un mot, l'anatomie élevée à la plus haute puissance par l'emploi rationnel et judicieux du microscope, et de-

(1) *Ancien Théâtre français*, Coll. Jannet, t. III, p. 171.

(2) Voy. M. Payne Collier, *History of English dramatic Poetry*, t. II.

(1) *Histoire de la Littérature française*, 2^e^ édition, p. 239 ; Paris, Hachette, 1857, un vol. in-8°.

(2) De μορφή, forme, ἱστός, tissu, et λόγος, raison, connaissance. Ces deux expressions sont communément synonymes.

venue physiologique et vivante. Et comme elle résume à certains égards les découvertes les plus récentes de la science, et marque son but et ses tendances, elle mérite à ces divers points de vue une attention spéciale.

Cette science a un double objet, avons-nous dit. Elle se propose : 1° de connaître la structure la plus intime des organes et de leurs parties composantes; 2° de découvrir les lois de leur développement. Or, de cet objet même naît une division naturelle qui doit servir de cadre à toute étude ayant pour but de faire connaître, même sommairement, les différents ordres de faits qui la constituent. En conséquence, nous examinerons successivement : 1° les faits relatifs à la structure des organes; 2° ceux qui se rattachent aux lois de leur développement.

I.

Structure des organes et de leurs tissus.

Introduction historique. — Considérée d'une manière très-générale et en dehors de toute méthode d'investigation spéciale, l'étude de la structure des organes est aussi ancienne que l'anatomie elle-même. On ne saurait douter, en effet, que les prêtres et les sages de l'antiquité, dépositaires des merveilleux secrets de la science, n'aient connu, à une époque très-reculée, l'existence des principaux organes et des viscères du corps humain; mais leur connaissance, ainsi que le constatent d'irrécusables témoignages, fut superficielle et grossière, et toute relative à l'art des augures.

Cultivée plus tard par quelques philosophes et par les corporations de prêtres-médecins, dans les temples d'Esculape, l'anatomie descriptive fit quelques progrès, mais l'anatomie de structure resta ce qu'elle était auparavant, et fut comme n'étant pas.

Plus tard encore et dans une période qui se rapproche de l'ère moderne, Aristote et Galien — puissants génies qui coordonnèrent, avec tant de logique et de force, à six siècles d'intervalle, le premier quatre siècles avant J.-C., le second, deux siècles après, les idées et les faits de la science antique — enrichirent l'histoire naturelle de l'homme et des animaux de travaux considérables, et cultivèrent avec zèle cette partie de la science; mais tout leur savoir se borna, sous le rapport de la structure des organes, à quelques vagues notions de volume, de situation, de couleur et de poids.

Ces deux illustres anatomistes parlèrent, il est vrai, de parties semblables ou dissemblables dans les organes du corps humain, telles que celles des muscles et des os; mais cette idée confuse des tissus élémentaires qui les constituent ne trouvait pas sa place dans leurs théories scientifiques, et resta dès lors sans application.

Le moyen âge, à son tour, dont la science proprement dite fut une copie aussi exacte que possible de celle de l'antiquité, ne fit que reproduire, sans la modifier, l'anatomie d'Aristote et de Galien, son élève indirect, dont les écrits furent entourés d'un culte superstitieux. Les anatomistes de la Renaissance, à leur tour, enthousiastes de connaissances nouvelles, mais désireux avant tout de corriger et de compléter l'œuvre des anciens, suivirent de trop près les traces du Stagirite et du médecin de Pergame, et négligèrent cette branche importante de l'anatomie. C'est ainsi que le seizième siècle accomplit sa tâche de rénovation sans qu'il fût un seul instant question de la structure intime des organes.

Une découverte admirable, celle du microscope par le hollandais Jansen, permit d'aborder, au dix-septième siècle, le monde tout nouveau des infiniment petits : la science s'en empara bien vite, et l'on pourrait supposer que la connaissance des parties élémentaires du corps humain en reçut une soudaine impulsion. Il n'en fut rien pourtant; et le zèle excessif des premiers observateurs, au nombre desquels se rangent les Malpighi, les Lewenhœck, les Swammerdam, fut, sous ce rapport, improductif ou stérile.

C'est qu'en effet il ne suffit pas de regarder pour voir et connaître. Toute observation, quels qu'en soient le mode et l'objet, qu'il s'agisse du télescope et des mondes qui gravitent dans l'espace, ou du microscope et des merveilles de cet autre monde que son infinie petitesse dérobe aux regards de l'observateur, ou bien encore de l'infinie variété des tableaux et des objets que la nature étale sous nos yeux, toute observation suppose un point de vue, une direction préalable, et cette remarque explique assez pourquoi les premiers investigateurs s'inquiétèrent fort peu d'anatomie de structure et d'histologie, et beaucoup de physiologie. C'est qu'alors se trouvaient logiquement posées dans la science une série de questions et de thèses, telles que celles de la circulation du sang, du cours de la lymphe et de la génération qui préoccupaient vivement les savants à cette époque, et sur lesquelles le microscope pouvait jeter une vive lumière. Le microscope apporta donc sa moisson d'observations et de faits dans les questions qui se débattaient; ce fut lui seul qui mit fin aux débats qu'avait soulevés la découverte de la circulation par Harvey, mais nul ne se préoccupa des parties élémentaires constitutives des organes et des tissus; et il ne pouvait en être sérieusement question, avant que les organes intérieurs ou externes du corps humain eussent été analysés et connus dans leurs éléments appréciables.

Le dix-huitième siècle, enthousiaste d'ana-

tomie comparée, prépara peu à peu cette base d'observation, et ce fut en 1801 seulement que le génie d'un grand physiologiste donna à l'anatomie de structure une existence propre. Bichat, qui résume admirablement les tendances scientifiques de l'époque, et dont les remarquables travaux inaugurèrent une ère nouvelle en anatomie et en physiologie, n'enrichit point, il est vrai, l'histologie de grandes découvertes, mais il conçut une division et une classification naturelles des parties élémentaires des organes; il s'appliqua en outre à décrire et à spécifier leurs caractères anatomiques, à connaître leurs propriétés physiologiques, et fit si bien que l'anatomie de structure se trouva désormais constituée.

Tous les animaux, d'après Bichat, doivent être considérés comme un ensemble de divers organes qui, exerçant chacun une fonction spéciale, concourent, chacun à sa manière, à la conservation du tout. Ce sont autant de machines particulières dans la machine générale qui constitue l'individu. Or ces machines sont elles-mêmes formées par plusieurs tissus de nature très-différente, et qui forment véritablement les éléments de ces organes.

La chimie a, selon lui, ses corps simples, qui forment par les combinaisons dont ils sont susceptibles, les corps composés. Tels sont l'hydrogène, l'oxygène, le carbone, l'azote, etc. De même l'anatomie a ses tissus simples qui, par leurs combinaisons, deux à deux, quatre à quatre, forment les organes. Ces tissus sont au nombre de vingt-et-un, dont les principaux sont le cellulaire, le nerveux, l'artériel, le veineux, etc., qu'il étudia et décrivit avec tout le soin et toute l'exactitude que comportaient les moyens d'analyse dont il disposait.

Cette idée de considérer abstraitement les différents tissus simples de nos organes, qui caractérise l'œuvre de Bichat, n'était point une conception imaginaire. Elle repose sur le fond le plus réel; aussi exerça-t-elle sur la physiologie et sur la pratique médicale une puissante influence.

Toutefois l'œuvre du grand physiologiste, quelque soin qu'il eût mis à la perfectionner, laissait beaucoup à désirer. Son analyse, toute physique, s'étant nécessairement arrêtée à la surface des tissus, on ne tarda point à s'assurer, en effet, que plusieurs d'entre ceux qu'il avait déclarés simples étaient réellement composés, que plusieurs autres se rattachaient à un même groupe, et que d'autres, tels que celui des absorbants, n'existaient pas. D'un autre côté, Bichat et ses élèves ayant absolument négligé le microscope, on pensa avec raison que cet instrument pouvait éclairer bien des questions obscures et lever les incertitudes qui embarrassaient la science. Les anatomistes entrèrent peu à peu dans cette voie, et dès lors commença un travail de vérification et de recherches qui eut à la fois pour objet les organes, les tissus, leurs éléments constituants et les dernières molécules de l'économie.

De prime abord, et parce qu'ils manquaient d'un point de départ et d'une base d'observation commune, la plupart des observateurs ne firent qu'accumuler un nombre incalculable de faits sans lien ni rapports visibles, et le plus souvent contradictoires ou inconciliables; le désordre fut tel que l'on put croire un instant que la morphologie, encore à son berceau, allait mourir de pléthore; et les adversaires du microscope et de l'histologie — car cette science naissante eut aussi ses contradicteurs — parurent avoir raison contre les micrographes; mais, à dater de 1838, et sous l'influence d'une théorie ou d'une hypothèse qui permet de coordonner les faits recueillis, la question changea de face.

Instruit par quelques découvertes antérieures, par celles de Schleiden notamment, qui le mirent sur la voie d'une conception et d'une méthode toutes nouvelles, et fortifié par ses observations propres, le physiologiste Schwann crut pouvoir affirmer, à cette époque, que tous les êtres vivants, animaux ou plantes, procèdent originairement et absolument de cellules, et que les parties élémentaires plus élevées, qui constituent nos tissus et leur système, telles que la peau, les muscles, les nerfs et les glandes, etc. en dérivaient également.

L'hypothèse de Schwann fut d'abord vivement contestée. Cependant, comme elle repose en définitive sur des faits positifs et facilement vérifiables, on dut en tenir compte et en accepter les conséquences. Or cette hypothèse, par cela seul qu'elle était admise, impliquait logiquement un changement de direction et de méthode.

Le fait de la cellule, élément primordial de tout organisme et de ses transformations successives et variées, suffit à démontrer, en effet, que les tissus du corps humain, constitués primitivement par des cellules, diversement transformées, ne doivent plus être seulement étudiés, ainsi que le prétendait Cuvier et son école, à leur état de développement complet, mais aussi dans leurs évolutions successives. La plupart des savants le comprirent, et leurs recherches eurent désormais pour objet de rechercher les éléments ultimes qui constituent nos tissus, de découvrir les phénomènes qui constituent la vie propre des cellules et les métamorphoses qu'elles subissent dans leur marche ascendante et de fonder enfin la classification des tissus sur la base inébranlable et sûre de leur développement comparé.

Dès lors l'histologie, ou l'anatomie de struc-

ture eut une base scientifique, et, grâce au zèle que mirent aussitôt à l'étudier les plus illustres savants d'Allemagne, les Schwann, les Müller, les Valentin, les Vogel, et beaucoup d'autres qui ont laissé bien loin derrière eux, à cet égard, l'École française, qui compte néanmoins des observateurs distingués, la connaissance des parties élémentaires des animaux supérieurs offre un degré de certitude satisfaisant; et l'on est aussi à peu près complétement renseigné sur leur mode de développement. L'observation est beaucoup moins avancée, sans doute, quant au mode suivant lequel les parties élémentaires se réunissent pour former les organes. Cependant la science a beaucoup progressé sous ce rapport dans ces dernières années, et l'on doit beaucoup attendre des efforts entrepris dans ce but tant en Allemagne qu'en France.

Structure élémentaire des organes. Lorsqu'on examine à l'aide d'un fort grossissement les parties constituantes solides et liquides du corps humain, on s'aperçoit bien vite, l'attention étant dirigée vers ce point, que les éléments qui paraissent les plus fins à l'œil nu, tels que les grains qu'on rencontre dans les glandes, les fibres des muscles, les tubes vasculaires et les membranes, ne sont pas encore des éléments ultimes. On voit par là, au contraire, que les substances liquides, demi-liquides ou solides qui baignent ou entourent ces premiers éléments, contiennent encore au milieu d'elles des parties plus petites.

Toute partie de l'organisme s'offre, en effet, primordialement à l'observateur comme un amas de particules organisées au milieu d'une substance liquide ou solide sans forme déterminée, qui a reçu le nom de *liquide formateur*, de *substance conjonctive*, de *plasma*.

Les plus simples d'entre ces parties se présentent sous forme de grains cristallins ou de granulations organiques, arrondies et à peine mensurables; d'autres, sous la forme de vésicules ayant une enveloppe délicate et contenant de la graisse, de l'huile et divers produits homogènes; d'autres enfin, de beaucoup les plus nombreuses et les plus importantes, car elles seules ont un rôle actif dans l'organisation animale, sous la forme de cellules, pourvues d'une enveloppe membraneuse, contenant un liquide et une sorte de précipité granuleux.

Description et formation des cellules. Ces cellules élémentaires ou à noyau sont des vésicules closes, de un à deux centièmes de millimètre de diamètre, pourvues d'une enveloppe et d'un contenu plus ou moins granuleux; leur membrane transparente est généralement très-tendre, lisse, à peine isolable, et si minime qu'elle ne montre qu'un simple contour sous le microscope. Leur contenu consiste, à l'état simple et primitif, en un liquide contenant des particules de formes diverses, et en un corps arrondi particulier, ou noyau de cellules qui contient lui-même dans son intérieur un corpuscule plus petit encore, ou *nucléole*.

La forme la plus commune des cellules est celle d'une sphère ou d'une lentille; et cette forme est commune à toutes les cellules dès les premiers temps de leur formation, et permanente pour beaucoup d'entre elles; telle est celle des globules de la lymphe et du sang; mais le plus souvent elles varient comme les organes eux-mêmes, et sont aplaties et polygonales dans l'épiderme, coniques, cylindriques, pyramidales, étoilées, fusiformes dans l'épiderme, dans les muqueuses, les nerfs, les fibres, etc.

Ces cellules s'engendrent de deux manières. Elles se développent spontanément, dans le liquide nutritif ou le plasma, ou par multiplication des cellules primitives. La formation libre et spontanée des cellules chez l'homme et chez les animaux supérieurs est assez rare, et s'observe à peu près uniquement dans la formation des corpuscules du chyle et de la lymphe, où l'on a pu s'assurer que la formation du noyau central, dont il a été parlé, précédait toujours la naissance et la formation de la cellule elle-même, et leur mode de génération par la multiplication des cellules primitives est de beaucoup le plus fréquent.

Multiplication progressive des cellules. — Le mode de multiplication des cellules par scission est très-répandu, et l'on peut raisonnablement supposer que l'accroissement tout entier des tissus de cellule, aussi bien chez l'adulte que chez l'embryon, se fait exclusivement par scission de cellules.

Les phénomènes de la scission des cellules, facilement observables dans les cellules suspendues librement au sein des liquides, telles que celles qui constituent des globules colorés ou incolores du sang des mammifères, des oiseaux et des amphibies, sont des plus simples, et consistent tout d'abord dans la multiplication des noyaux. On voit alors, et avant toute apparence de scission, deux noyaux se former dans les cellules simples et originaires aux dépens desquelles vont naître les cellules nouvelles. Ces noyaux étant séparés et distants l'un de l'autre, les cellules s'allongent pour les contenir, et s'étranglent dans la partie moyenne. Le noyau s'éloigne enfin et s'isole de plus en plus, leur séparation s'effectue, et chaque moitié, devenue indépendante, contient son noyau.

Les cellules multiplient aussi suivant un autre mode, ou par formation endogène. Le premier phénomène observé dans ce cas est, comme dans celui qui précède, la multiplication progressive des noyaux originaires.

Ceux-ci se rassemblent ensuite plus particulièrement contre les parois de la cellule-mère qu'ils refoulent peu à peu de dedans en dehors. Ces soulèvements partiels de la membrane enveloppante croissent de plus en plus, de telle sorte que la cellule-mère, amoindrie par tous ces prolongements, se trouve couverte d'une couronne complète de jeunes cellules pédiculées et pourvues de noyau. Ces jeunes cellules restent longtemps encore en communication avec la cellule-mère, à l'aide de pédicules canaliculés, jusqu'à ce qu'enfin elles s'en séparent pour suivre les phases de leur développement propre.

Fonctions diverses des cellules.

Ces cellules une fois formées exécutent diverses fonctions. Les plus élémentaires consistent dans un simple accroissement de la membrane de la cellule ou de son noyau par assimilation ou simple opposition de matière organique. D'autres fonctions plus complexes s'accomplissent dans leur intérieur et consistent en emprunts, en métamorphoses ou restitution de matière. Toutes les cellules vraies paraissent, en effet, exercer une attraction spéciale sur le liquide qui les entoure. Elles s'en pénètrent et le transforment ensuite de diverses manières, pour le sécréter ensuite, ou s'emplissent intérieurement de substances spéciales qu'a préparées leur membrane. C'est ainsi que les cellules de la graisse préparent le produit et rendent de la graisse au sang dans l'amaigrissement, ainsi que les millions de cellules qui entrent dans la composition du foie donnent de la bile.

Dans quelques parties de l'organisme les substances préparées à l'intérieur transsudent à travers les parois des cellules, se solidifient, et forment, au sortir de la cellule, tantôt des enveloppes extérieures, comme dans les cellules de cartilage, tantôt des revêtements membraneux autour de groupes entiers de cellules, comme dans les glandes. La substance fondamentale des os et des dents résulte ainsi en partie de la réunion d'une substance répandue entre les membranes secondaires des cellules qui interviennent dans leur formation.

A ces divers phénomènes de la vie des cellules s'ajoutent encore ceux du mouvement. Les plus simples d'entre elles se contractent visiblement; leurs granules se meuvent aussi et s'agitent, et cette mobilité s'observe également chez tous les animaux inférieurs qui n'ont que la signification des cellules simples, tels que les amibes et les rhizopodes, dont la substance homogène est contractile et susceptible de prendre les formes les plus diverses.

Ces phénomènes de contraction s'observent aussi dans les animaux supérieurs, non-seulement dans les cellules isolées, extérieures, qui forment les cils vibratiles, mais encore dans le cœur de certains embryons, qui offrent des contractions avant que les cellules soient transformées en fibres musculaires et dans les cellules fusionnées qui constituent, sans l'intervention d'un autre élément, le parenchyme organique des hydres.

Métamorphoses des cellules. L'observation comparée des phénomènes ultérieurs de la vie des cellules démontre que beaucoup d'entre elles n'éprouvent jamais de métamorphoses, persistent à l'état de cellules natives, et finissent par disparaître suivant des modes déterminés; d'autres changent de nature et de forme, en conservant leur individualité, et la plupart d'entre elles ne demeurent à leur état originel que pendant un court espace de temps et se fondent ensemble pour former des parties élémentaires plus élevées. Celles dont la nature n'éprouve aucun changement essentiel se trouvent dans le sang, le chyle et la lymphe, au milieu du plasma ou de la substance nutritive liquide, dans la substance nerveuse grise, dans les glandes, etc.

Celles, au contraire, dont la structure originaire est plus ou moins changée, forment des lamelles cornées, polygonales ou fusiformes, se contractent en forme de fibres, et forment, étant reliées entre elles par un tissu conjonctif, des éléments d'un ordre supérieur. On les rencontre dans l'épiderme cutané et muqueux, dans les ongles, les poils et les muscles lisses.

Les dernières enfin se déforment successivement, se rangent à la file les unes des autres sous forme linéaire, se réunissent entre elles par des prolongements ou s'accolent en largeur, parviennent, d'évolutions en évolutions, à former tour à tour des fibres, des faisceaux de fibres, des réseaux ou des membranes. — Puis de nouvelles métamorphoses s'accomplissent dans leur contenu, et, suivant la nature de ces transformations, apparaissent des fibres pleines et solides ou des canaux.

Toujours vivants et animés, ces premiers éléments subissent de nouvelles évolutions, attirent à eux la matière environnante, augmentent de volume, et ces fibres, réseaux de fibres, membranes et canaux prennent bientôt des caractères spéciaux, et les éléments immédiats du tissu musculaire et nerveux, des canaux vasculaire, lymphatique et sanguin, dont la réunion et les combinaisons diverses constituent les organes et les viscères du corps humain.

Classification progressive des parties élémentaires du corps humain. Ainsi, dans la science telle que l'ont faite les découvertes modernes et les travaux récents des micro-

graphes, l'élément fondamental de tout organisme consiste en granulations de matière organique nageant dans un plasma liquide qui constitue l'élément primitif de l'organisation de la cellule.

Cette cellule, douée d'organisation et de vie, constitue à son tour la partie la plus essentielle des liquides vivants, tels que le sang, la lymphe (un millimètre cube de cette liqueur contient près de cinq millions de globules), et c'est elle aussi qui constitue les éléments primordiaux des tissus.

Conservant son individualité au milieu de transformations diverses, la cellule constitue à un premier degré d'organisation certains tissus qu'on rencontre dans les végétaux, dans la plupart des espèces inférieures, et dans les animaux supérieurs, au début de leur période embryonnaire; dans les os surtout, et dans les cartilages.

Reliées les unes aux autres dans un degré d'organisation supérieur, les cellules forment les fibres, réseaux de fibres et de membranes, le tissu élastique et conjonctif, qui relie entre eux les éléments organiques et constitue enfin dans une période plus avancée les fibres et réseaux de fibres des muscles du tissu nerveux, des canaux et réseaux de canaux des capillaires sanguins et lymphatiques.

Les tissus primitifs, diversement groupés, entrent à leur tour dans la composition des organes simples, épiderme, glandes, muscles, nerfs, proprement dits; les organes simples forment à leur tour les organes composés, tels que les membranes des vaisseaux, l'estomac, le foie, les vaisseaux et les nerfs; et ceux-ci se groupent entre eux et forment les systèmes organiques généraux de l'économie, qui sont : 1° le système cutané; 2° le système osseux; 3° le musculaire; 4° le nerveux; 5° le vasculaire; 6° l'intestinal, 7° la génito-urinaire.

Cette classification n'est sans doute pas à l'abri de tout reproche; et il reste beaucoup à faire pour élucider complétement la question des métamorphoses des tissus élémentaires, et leurs groupements supérieurs; mais, telle qu'elle est, elle indique assez clairement qu'un grand pas a été fait, et, par le fait seul de l'idée de développement et de série qui la domine, elle constitue un progrès immense, et l'on doit beaucoup attendre de la méthode qui a servi à la fonder.

II.

Théories de la formation des cellules et de l'évolution de tissus.

Hypothèses de Schwann, Reil, Donders; etc. Toute science constituée a un double but : 1° de constater l'ordre de succession des phénomènes; 2° de découvrir leur mode de génération. — Cette loi est générale; et telle est la raison scientifique pour laquelle les histologistes, après avoir constaté l'existence des cellules, leurs mouvements divers, leurs métamorphoses et leurs combinaisons, ont dû se poser logiquement la question difficile, ardue, de leur formation et de l'acte fondamental de l'organisation vivante.

Cet acte est-il universel, identique dans toutes les phases du développement organique, et se rattache-t-il à l'action des affinités physique et chimique, ou de l'électricité? ou bien a-t-il sa nature propre? — Tels sont les problèmes qui se posent naturellement, et qu'ont partiellement abordés, mais sans les résoudre, Schwann, Ludwig, Donders, Reil, et quelques autres. La morphologie est donc fort peu avancée sous ce rapport. Toutefois, parmi le petit nombre d'hypothèses proposées jusqu'à ce jour pour expliquer la formation des cellules, celle de Schwann, qui a comparé cette formation à celle des cristaux, est la plus séduisante.

Tout en tenant compte des différences qui existent entre un cristal et une cellule (différences qui consistent principalement en ce que le premier, solide et uniforme dans sa totalité, croît seulement par apposition, et est limité par des surfaces et des arêtes), Schwann a tenté d'envisager la formation des cellules comme une cristallisation de substances organiques et de déduire de la perméabilité de ces substances, les différences entre les deux ordres de phénomènes. Voici comment il explique le fait.

Dans un liquide riche en substances organiques dissoutes, il se précipite, d'après lui, un grain ou nucléole. Une fois formée, cette molécule s'accroît par apposition de particules homogènes, et devient un noyau solide. Ce noyau agit en attirant les molécules hétérogènes qui l'entourent, les condense de plus en plus à la surface, jusqu'à ce qu'enfin elles deviennent une membrane qui, laissant passer le plasma liquide, s'écarte ainsi du noyau; alors la cellule se trouve constituée.

Cette explication est ingénieuse, sans doute, mais elle a le tort de laisser en dehors d'elle le phénomène infiniment plus fréquent de la formation des cellules par multiplication endogène, et d'établir un rapprochement impossible entre des phénomènes essentiellement différents. Dans la cristallisation ordinaire, la précipitation de matière se fait couche par couche, d'une manière indéfinie, sans intervalle appréciable et par surfaces planes. Dans la formation des cellules le travail est toujours limité à la membrane de la cellule; les précipités sont différents; et le dépôt, s'il est vrai que le dépôt ait lieu, se fait par surfaces courbes.

Il est donc inadmissible que les phénomènes de la formation des cellules, qu'on pourrait désigner sous l'expression générale d'attraction moléculaire, soient identiques à ceux de la cristallisation et se rangent sous les mêmes lois.

D'autres ont attribué ces phénomènes à la diversité originelle de la composition chimique et de la forme des corps organiques. Mais admettre deux principes, la composition et la forme, ce n'est pas résoudre le problème; car il reste toujours à savoir comment la composition s'est associée à la forme, et la forme à la composition. Ajoutons que la forme de la matière organique ne saurait déterminer le mode de ses actions; car le germe affecte la même forme dans les animaux les plus divers; et la cellule est toujours, originairement et malgré ses évolutions ultérieures, identique à elle-même.

On a fait aussi intervenir les actions chimiques, mais sans plus de succès; et tout prouve néanmoins que l'attraction moléculaire, la composition du liquide nutritif, la forme du précipité, et les actions chimiques jouent un rôle considérable dans les phénomènes de formation des cellules; il y a donc là une inconnue à dégager, inconnue qui se rattache, et peut-être plus directement qu'on ne pense, aux problèmes les plus intéressants de la métaphysique, et qui est bien digne en tout cas de la plus vive émulation des physiologistes et des penseurs.

Quoi qu'il en soit, et pour résumer les explications qui ont actuellement cours dans la science, il est vrai de dire que, dans l'interprétation des phénomènes métaboliques ou de transformation des cellules, il faut avant tout tenir compte de leur noyau. De même, en effet, que le noyau préside à la formation des cellules, il constitue aussi visiblement un centre pour les courants de liquides, pour les précipités et pour les dissolutions qui s'accomplissent dans leur intérieur. — Le noyau ne doit cependant pas être considéré comme le seul agent incitateur. On ne voit pas, en effet, de prime abord pourquoi le contenu des cellules ne pourrait pas absolument, comme le *plasma*, se métamorphoser lui-même, et en second lieu, les changements de membranes des cellules, qui sont moins dépendantes du noyau, ont aussi quelque influence sur leur contenu, comme le prouvent les dépôts qui ont lieu à leur surface et la dissolution qui s'empare fréquemment du contenu solide dans leur voisinage. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs d'admettre ici une force particulière; car, d'une part, les causes des phénomènes sont certainement de nature très-diverse, et, d'autre part, on peut, à tous les points de vue, rattacher ces phénomènes aux forces moléculaires connues. — L'action du noyau peut être, et non sans raison, comparée aux actions dites de contact; car, pendant les transformations de la cellule, le noyau reste sans changement; et, en second lieu, il consiste en une substance azotée qui, analogue à la *pepsine* des glandes salivaires, modifie facilement la constitution chimique des parties environnantes. Quant aux rapports de la membrane des cellules avec les emprunts de matière qu'elles effectuent, il est permis maintenant, d'après Kolliker, de les envisager comme des phénomènes d'imbibition et de diffusion.

Cette explication des phénomènes de formation et de mouvement des cellules n'est point à l'abri de toute objection, nous le savons; elle laisse en dehors d'elle tous les faits relatifs à l'évolution supérieure des cellules, mais elle est la seule possible dans l'état actuel de la science, et nous devions ne la point passer sous silence.

Dr Louis Cruveilhier.

MORT APPARENTE. Aux yeux des personnes du monde, la mort se traduit par un ensemble de phénomènes faciles à apprécier: l'immobilité du corps, la pâleur de la face, la perte de l'intelligence et du sentiment, et la suspension de la respiration. Pour le médecin ces signes sont insuffisants, car la mort n'existe réellement que quand les fonctions organiques intérieures sont abolies, c'est-à-dire lorsque le cœur a suspendu ses battements, lorsque la circulation du sang est arrêtée et que les phénomènes intimes de la nutrition ont cessé de s'exécuter. Il n'y a que le médecin qui soit en état de prononcer sur la réalité de la mort, parce que seul il est apte à reconnaître la présence ou l'absence de ces derniers signes.

Nous avons dit, à l'article Inhumation (t. VI du Supplément de l'*Encyclopédie*) qu'un grand nombre de méprises avaient eu lieu, et que l'on avait réellement inhumé ou brûlé des personnes vivantes. Nous ne voulons ni reproduire ces faits ni ajouter de nouveaux exemples à ce martyrologe; mais qu'il nous soit permis de dire que *jamais* on n'a pu imputer à des médecins de semblables méprises; elles ont *toujours* été commises par des personnes étrangères à la science médicale.

Circonstances dans lesquelles on observe la mort apparente. — On a souvent observé les signes apparents de la mort dans les circonstances suivantes: l'asphyxie par les gaz non respirables, l'asphyxie par submersion, la syncope, l'hystérie, la catalepsie, l'extase, l'épilepsie, l'apoplexie, etc. Il faut ajouter aussi que dans la convalescence des maladies aiguës graves, comme la fièvre typhoïde, la

peste, la fièvre jaune, on voit quelquefois les malades tomber dans un état de léthargie qui simule la mort. Les malades sont alors sans connaissance et sans mouvements; la face est pâle, la respiration est nulle; le pouls est insensible; le corps serait un cadavre sans la présence d'un reste de chaleur. Dans les circonstances d'asphyxie, de syncope, etc., la mort apparente est un accident plus ou moins grave; dans la convalescence des maladies, c'est, au contraire, un phénomène de bon augure; c'est, en quelque sorte, une trêve pendant laquelle le corps reprend les forces nécessaires au retour des fonctions organiques. Nous avons vu une femme qui, à la suite d'attaques violentes d'hystérie, tomba dans une profonde léthargie; pendant *trois jours* on aurait pu croire qu'elle était morte; dans un cas de fièvre typhoïde nous avons vu la convalescence commencer par un sommeil comateux qui dura huit jours, et qui fut l'image de la mort; la guérison eut lieu dans ces deux cas.

État de l'intelligence dans la mort apparente. — Ici se présente une question de la plus haute gravité et du plus émouvant intérêt, mais qu'il est à peu près impossible de résoudre, en raison de l'absence de faits authentiques. Les personnes en état de mort apparente ont-elles conservé la connaissance; ont-elles conscience de leur affreuse position; assistent-elles, par l'ouïe ou par la vue aux apprêts de leur inhumation, sans pouvoir protester par la parole ni par le moindre mouvement contre ces terribles préparatifs? Il est permis d'affirmer que dans l'immense majorité des cas il n'en est pas ainsi. Tous les médecins ont recueilli des observations de malades qui, au sortir d'une profonde *léthargie simulant la mort*, affirmaient n'avoir conservé aucun souvenir de ce qui s'était passé pendant leur profond sommeil, et qui demandaient d'où ils *revenaient;* en un mot, ils avaient éprouvé une suspension de l'intelligence aussi complète que dans la syncope grave. Mais, a-t-on répondu, pourquoi l'intelligence ne serait-elle pas conservée, puisque les hystériques frappées d'apoplexie nerveuse entendent, voient et rendent compte, à leur réveil, de ce qui s'est passé pendant leur sommeil? Nous répondrons qu'il n'y a pas de comparaison à établir entre le sommeil hystérique proprement dit et la mort apparente; car, dans le premier cas, il n'y a suspension que de quelques fonctions et spécialement du mouvement et de la parole, tandis que la respiration et les mouvements du cœur sont conservés; dès lors il est facile de comprendre que l'intelligence et les sens puissent aussi rester en éveil. Dans la mort apparente, au contraire, puisqu'il y a suspension de toutes les fonctions qu'on peut explorer à l'extérieur, on ne voit pas pourquoi les actes intellectuels et sensoriaux continueraient à s'exécuter. D'ailleurs il faut faire une remarque capitale : depuis les célèbres expériences de Legallois, tous les médecins savent que le sang artériel est l'excitant naturel du cerveau, et que les fonctions de cet organe ne s'exécutent que sous l'influence de la secousse incessante des artères et de l'action stimulante du fluide réparateur qu'elles apportent. Et, en effet, si l'on vient à lier brusquement et simultanément les quatre artères qui se rendent au cerveau (les deux carotides et les deux vertébrales) l'animal tombe immédiatement sans connaissance, comme s'il était frappé de la foudre (sidération). Or, dans l'état de mort apparente, si la circulation n'est pas absolument abolie, elle est cependant affaiblie à un degré extrême et le cerveau doit être privé en très-grande partie de son excitant normal; dès lors on ne comprendrait pas comment ses fonctions pourraient persister, puisque la stimulation sanguine lui fait défaut.

Maintenant, s'il existe dans les livres quelques cas où des personnes ont assuré avoir conservé leur intelligence dans le cas de mort apparente; si ces personnes ont raconté leurs sensations, leurs angoisses et leurs terreurs, nous croyons devoir suspecter la sincérité de ces récits : les malades ont pu exagérer ou en imposer, et ceux qui ont écrit sous leur dictée ont eu certainement trop de crédulité. D'ailleurs où trouve-t-on d'aussi effrayantes histoires? à coup sûr, ce n'est pas dans les livres réellement scientifiques; mais elles abondent dans les ouvrages purement littéraires. Le sujet était trop beau, il était trop propre à éveiller l'épouvante et à exciter l'horreur, pour n'avoir pas attiré toute l'attention des *romanciers*.

Signes de la mort réelle. — On a pensé longtemps que la mort ne pouvait être déclarée certaine que par les signes suivants : perte de la chaleur du corps, rigidité cadavérique, pas d'excitation galvanique possible, putréfaction; nous ne relèverons pas ce qu'il y a d'un peu naïf à demander à la destruction déjà accomplie les signes positifs de la mort, mais nous insisterons sur un fait nouveau et qui a déjà toute la puissance d'une autorité incontestable. M. le Dr Bouchut (*Traité des signes de la mort*; Paris, 1849) a démontré que, de tous les organes, le cœur est le dernier à suspendre ses fonctions; les battements de ce viscère ne s'arrêtent même pas dans l'asphyxie, la syncope, la commotion cérébrale, l'apoplexie, etc.; seulement ils se ralentissent et s'affaiblissent. Mais au moyen de l'auscultation on peut retrouver les traces de leur existence. Dans le cas de mort

réelle ces battements sont arrêtés, et, selon M. le Dr Bouchut, une interruption absolue de *cinq minutes* suffit pour que l'on puisse déclarer légitimement que la mort est constante.

A côté de ces signes viennent se ranger quelques symptômes qui n'ont, à vrai dire, qu'une valeur de probabilité : c'est ainsi que l'aspect cadavérique du visage, la décoloration immédiate de la peau, la perte de transparence de la main, l'absence d'auréole et de vésicules dans les brûlures pratiquées sur la peau, n'ont de valeur bien puissante que par leur concordance. Tous ces signes constituent dans leur ensemble, pour le médecin, des indications positives, mais il faudrait bien se garder de les apprécier assez haut pour en faire le point de départ d'une certitude absolue.

Restent enfin d'autres signes trop évidents et trop tardifs pour qu'ils soient mis en ordre utile. Dès qu'ils surviennent, la conviction des médecins est établie depuis longtemps. Ces indices ne font qu'ajouter une preuve nouvelle à l'infaillibilité des jugements du médecin. Dans cette classe de faits viennent se ranger l'affaissement de l'œil et l'obscurcissement de la cornée par une toile glutineuse, l'affaissement des parties molles sous l'influence de la pesanteur et enfin la putréfaction. Si le médecin était réduit à rester dans l'indécision jusqu'à l'apparition de ces phénomènes, on le voit, son ministère serait inutile, et la famille aurait établi son jugement sans l'intervention de l'art.

En effet, ceux qui dans le monde, par habitude des deuils de famille ou par profession, ont pu assister aux derniers moments d'un malade, n'attendent guère pour porter leur jugement, ni de tels délais, ni de pareils symptômes. Dès que le malade *s'est vidé*, comme l'on dit, aussitôt que le sphincter anal a cédé, par son relâchement, sous les efforts persistants de la contraction péristaltique de l'intestin, leur opinion est fixée. — C'est qu'en effet, pour la science aussi bien que pour l'homme du monde, le relâchement des sphincters opéré simultanément est un signe certain de la mort et de plus l'indice de la cessation des fonctions du cerveau. Hors de la mort, jamais on n'observera du même coup l'occlusion des paupières, la dilatation des pupilles, la flaccidité des lèvres et le relâchement des muscles sphincters de l'anus, de la vessie, de la vulve.

Dangers qui menacent les personnes en état de mort apparente. — Par le seul fait de la déclaration de mort et de l'inscription du décès sur les registres de l'état civil, la succession du présumé défunt est ouverte, et, du même instant, les continuateurs de sa personne et de ses droits exercent toutes les actions du défunt. En vertu du vieil adage *Le mort saisit le vif*, la mort du défunt déclarée, même supposée, constitue pour lui ce que l'on nommait autrefois la *mort civile absolue*. Évidemment les effets de ce que nous continuerons à appeler la mort civile s'effaceraient en présence du retour à la vie. Mais il ne faudrait rien moins qu'un jugement pour lui restituer ses droits de citoyen; et le danger des déclarations prématurées n'en est pas moins flagrant. En effet, admettons, par hypothèse, la mort de deux membres d'une même famille, dans un même jour, à quelques heures d'intervalle; quelques moments de plus ajoutés à la vie d'un ascendant peuvent décider du sort d'une fortune en la transportant dans telle ou telle ligne descendante ou collatérale. Soit l'espèce suivante : Un père meurt de mort apparente à un jour faussement déclaré et de mort réelle dans la journée qui a suivi la fausse déclaration. Il laissait un fils sans enfants et un frère; le fils est mort après la déclaration basée sur la mort apparente, mais avant la mort réelle; la déclaration de l'homme de l'art, en rétablissant les faits par un rapport, devra faire passer la fortune de l'ascendant sur la tête de son frère, par exemple, et dépouillera, avec raison, la famille de son fils décédé lui-même sans enfants ou sans héritiers à réserve.

Quittons les intérêts de fortune compromis par les fausses déclarations fondées sur la mort apparente, et nous trouvons encore bien des dangers entraînés par elle.

C'est, pendant le séjour au lit, et durant les 24 heures imposées par les règlements de police : l'asphyxie due à la suspension des phénomènes mécaniques et chimiques de la respiration, ce sont les hypostases ou l'accumulation des liquides soumis aux lois physiques et non plus à celle de la vie, c'est l'insensibilité de la peau, et par suite le danger des brûlures, des combustions si la mort apparente a saisi sa victime près d'un foyer. C'est enfin l'inhumation anticipée dont la fréquence est bien douteuse, mais que des faits authentiques semblent rendre incontestable. Nous ne parlerons qu'à peine du tableau effrayant représenté par les rédacteurs complaisants de tous les deuils publics ou privés; qu'il nous suffise de signaler les exemples, plus que douteux, de mastication spontanée des moribonds cloués dans la bière prématurément, ou de parler des malheureuses victimes qui auraient été trouvées la tête brisée contre les planches du cercueil.

Passons vite sur ces pénibles spectacles, mais hâtons-nous d'affirmer que jamais un médecin, malgré les citations accréditées par la crédulité publique, ne s'est rendu coupa-

lle d'une erreur confirmée, réelle, en présence de la mort apparente.

Les cas les plus historiques en apparence, celui d'André Vesale ouvrant le cœur encore palpitant d'un gentilhomme de la cour de Philippe II; celui de Philippe Peu s'arrêtant juste au moment où il s'apprêtait à pratiquer l'opération césarienne sur une femme atteinte de mort apparente; celui du chirurgien de village qui, en 1763, aurait ouvert le prétendu cadavre de l'abbé Prévost, vers 1763; tous ces cas sont faux de tous points. Les chroniqueurs du temps prouvent qu'il ne s'agissait que d'intrigues ennemies, de calomnies, ou d'une sincérité médicale, allant au-devant d'une faute possible pour en défendre par anticipation la science et l'humanité.

Dr V. Racle.

MOSKOWA (Bataille de la). La Moskowa, rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, passe à Mojaïsk, à Moskou, et, après un cours d'environ 300 kilomètres, vient se perdre dans la rivière d'Oka, au sud-est de la vieille capitale de la Moscovie.

C'est sur les bords de cette rivière que se livra, le 7 septembre 1812, une des plus sanglantes batailles de ce siècle. Les Français l'ont appelée : bataille de la Moskowa; les Russes, bataille de Borodino, nom du village où le général Kutusoff, commandant l'armée russe, avait son quartier général.

En consentant à livrer cette bataille, les Russes s'étaient départis du système de guerre suivi par eux depuis le commencement de la campagne, système au reste qui, malgré la victoire des Français à la Moskowa, eut pour résultat définitif d'amener l'anéantissement à peu près complet de l'armée envahissante.

Ce système ne fut peut-être conçu d'une manière complète par aucune tête, mais paraît avoir été l'effet d'une de ces inspirations de génie auxquelles les masses populaires obéissent quelquefois et qui font la loi aux chefs mêmes des armées. Il consistait à faire le vide devant et autour des Français, à détruire partout, sur la ligne que nous avions à parcourir, les blés, les troupeaux, les fourrages, les moulins; tous les moyens de subsistance et jusqu'aux maisons et aux villes. C'était, sur une plus vaste échelle, ce qui s'était vu en 1536, lorsque Charles-Quint envahissant la Provence n'y trouva plus que des ruines, et fut bientôt forcé de repasser le Var avec quelques débris de troupes affamées.

Il est peu de personnes aujourd'hui en France chez qui les noms de la Moskowa, de Moscou ne présentent l'idée d'une armée détruite par les rigueurs d'un climat polaire, malgré sa bravoure, sa belle organisation et le génie de son chef. Il semble que nos soldats, invincibles d'ailleurs, n'ont succombé que sous le poids de la neige. La vérité est cependant que le froid ne fit qu'achever le désastre. La neige ne commença que lorsque nous étions déjà en pleine retraite, et, au moment de la bataille de la Moskowa, sans que l'on eût eu à souffrir d'aucune chose que de la chaleur et du manque de vivres, l'armée de 420,000 hommes qui avait traversé le Niemen le 24 juin se trouvait tellement réduite que Napoléon, pour frapper un coup décisif, put à peine mettre en ligne 127,000 combattants.

Le 28 juillet, un mois seulement après le passage du Niemen, 150,000 hommes avaient déjà disparu, dont 6 à 7,000 seulement par le feu ennemi. Une chaleur insupportable de 28 degrés avec la faim, la soif et la dyssenterie avaient fait le reste. Le soldat se nourrissait de farine délayée dans de l'eau, parce qu'il n'y avait point de fours, et de viande de porc *sans sel*, parce que les fournisseurs avaient oublié d'en apporter; aussi, hommes et chevaux moururent sur les chemins et en si grand nombre que l'air était infecté de l'odeur des cadavres.

Tous ceux des soldats français ou alliés qu'une longue habitude d'obéissance n'enchaînait pas au drapeau, quittaient les rangs pour vivre de maraude. Napoléon, dès son entrée à Wilna, avait bien établi une commission chargée de punir l'indiscipline et la désertion; cette commission, dès le lendemain de son installation, avait bien fait fusiller, tant est expéditive la justice en marche, des Français, des Espagnols, des Italiens coupables de s'être écartés pour chercher du pain, du sel, de l'eau-de-vie que les fournisseurs insoucieux ou cupides ne donnaient point: mais la répression, pour être terrible, n'en était guère plus efficace. Chaque jour pendant toute la durée de la campagne les rangs s'éclaircissaient par la disparition de quelques centaines, puis de milliers d'hommes se débandant et servant d'auxiliaires aux Russes dans leur œuvre de destruction défensive. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que des hommes qu'on emploie à rançonner des villes, à envahir et spolier un empire, ne se fassent point scrupule d'envahir une ferme et d'y voler un morceau de viande?

Un des effets de la guerre, et le plus déplorable, est d'obscurcir chez la plupart des hommes les plus évidentes notions du juste et de l'injuste. Dans cette même campagne de Russie, n'a-t-on pas vu Napoléon lui-même s'abaisser à faire fabriquer de faux roubles de papier, avec lesquels il soldait, chez les Lithuaniens, ses alliés, les approvisionnements de son armée (1)? Quel frein moral pouvait-

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV, p. 282.

on dès lors imposer aux généraux, aux simples soldats quand ils recevaient d'en haut de tels exemples ? On fusillait bien lorsqu'on le pouvait le soldat pillard. Mais celui-ci pouvait se dire : Qu'ai-je donc fait autre chose que frapper par nécessité une contribution de guerre, comme tous mes généraux pour accroître leurs richesses ? on m'enlève de chez moi, on m'envoie souffrir la faim à 800 lieues de ma famille, on m'ordonne de parcourir villes et villages et d'y enlever grains, bestiaux et argent; pourquoi ne le ferais-je pas pour mon propre compte, au risque d'être puni parce que je n'ai pas de grosses épaulettes ?

On trouve à ce sujet dans un recueil estimé (1) l'anecdote suivante, qui, bien que se rattachant à une époque antérieure des guerres de l'Empire (1806), peut trouver place ici, tant parce qu'elle offre un échantillon des mœurs d'état-major que parce qu'elle se rapporte au héros de la campagne de 1812, au *brave des braves*, au prince de la Moskowa :

« Le prince Murat, suivi du maréchal Ney, arriva le 15 au soir devant Erfurt, et somma la place. Le maréchal témoigna beaucoup d'humeur de se trouver encore avec le prince Murat, qui allait lui ravir l'honneur de la prise d'Erfurt. Il se tint à l'écart, et ce fut le prince qui vint le voir à son bivouac, où il le reçut assez fraîchement. Il y avait dans cette rivalité un autre motif que l'amour-propre, Erfurt capitula dans la nuit. Le général Dutaillis, chef d'état-major du 6e corps, fut nommé gouverneur et régla les conditions. Nous devions entrer dans la place le lendemain matin; mais, à la pointe du jour, le général Dutaillis revint précipitamment au bivouac, et après qu'il eut parlé un instant au maréchal, celui-ci monta à cheval et disparut sans dire où il allait et sans nous donner d'ordres. Ce n'est que longtemps après que j'ai su la cause de cette bizarrerie. L'empereur, en apprenant à Weimar la capitulation d'Erfurt, se douta que la ville allait être rançonnée. Il y envoya le général Clarke comme gouverneur, avec tous les pouvoirs. Il était temps ; la ville venait d'être imposée à 600,000 francs, qu'elle devait payer en peu d'heures. Le gouverneur défendit au général Dutaillis de rien toucher, et fit mettre en dépôt les sommes qu'on avait déjà réunies; voilà pourquoi le maréchal Ney avait disparu. Il éprouvait un juste embarras de se trouver à Erfurt en présence du gouverneur qui lui faisait une telle leçon. L'empereur témoigna aussi son mécontentement à Dutaillis, qui s'excusa misérablement. *Cette contribution*, disait-il, *avait été imposée pour sauver la ville de l'incendie et du pillage ;* comme si une ville rendue par capitulation n'était pas toujours préservée de pareils malheurs. *L'argent devait servir à la solde arriérée du 6e corps.* Mais il appartenait à l'empereur d'imposer les contributions et d'en régler l'emploi. Quant à nous, nous entrâmes dans la ville sans nous embarrasser de notre général, qui ne s'embarrassait pas de nous. Nous y passâmes une bonne journée, dans d'excellents logements. On prit dans Erfurt quinze mille Prussiens, dont six mille blessés, un matériel et un butin considérable. Le lendemain 16, en continuant la marche avant les troupes, nous trouvâmes le maréchal, qui avait couché dans un village sur une botte de paille, suivi d'un seul domestique. L'affaire d'Erfurt n'est pas la plus heureuse de ses annales. Le prince Murat lui en enleva l'honneur, l'empereur le profit. »

Les habitudes vicieuses prises de longue main par les généraux, et propagées dans tous les rangs, la cupidité des fournisseurs, l'indiscipline des soldats recrutés violemment chez toutes les nations de l'Europe, les chaleurs excessives, les maladies résultant de la fatigue et de la mauvaise nourriture avaient donc dès l'ouverture de la campagne considérablement affaibli la grande armée d'invasion. Les Russes, de leur côté, avaient à peine combattu. Leurs deux corps étaient commandés par Bagration et Barclay de Tolly, qui se retiraient lentement devant les Français, faisant autour d'eux une solitude de mort. Napoléon avait espéré d'abord saisir séparément et battre chacun de ces deux corps. Il ne put ou ne sut point y réussir, et trouva l'armée russe entière réunie à Smolensk.

Smolensk fut défendu sérieusement et réduit en cendres. Néanmoins il n'y périt guère qu'une vingtaine de mille hommes. Ce n'était pas assez pour constituer une de ces journées glorieuses après lesquelles un grand homme peut se reposer. Napoléon ne voulait s'arrêter qu'après une victoire prestigieuse. Mais les Russes se retiraient toujours devant lui, n'acceptant que des engagements meurtriers quelquefois, mais nullement décisifs. Ils nous entraînèrent ainsi en quête d'un grand triomphe, de Smolensk à Valontina, à Lubino, à Dorogobush, à Wiasma, à Ghiat, puis enfin à Borodino, presque sous les murs de Moskou.

Ce fut là que les Russes s'arrêtèrent enfin, obéissant à l'esprit militaire qui s'indignait de ce qu'on laissât l'ennemi pénétrer jusqu'à l'ancienne capitale de l'empire, la ville sainte de Moskou, sans avoir combattu en bataille rangée. La position avait été choisie d'avance,

(1) *Correspondance littéraire*, 3e année, n° 2, p. 30; n° du 5 décembre 1858. (Extrait du *Journal* de M. le duc de Fezenzac; Paris, 1858, in-8°.)

étudiée et fortifiée avec soin. Dans une contrée accidentée, couverte de bois en partie et coupée par plusieurs rivières au cours sinueux, on avait élevé des redoutes, des redans et d'autres ouvrages qui commandaient la vieille et la nouvelle route de Smolensk à Moskou.

Ce n'est point ici le lieu de décrire cette bataille célèbre. On peut à ce sujet consulter tous les écrivains militaires, et notamment l'ouvrage intitulé : *Histoire des guerres de la Révolution et de l'Empire* (1).

A la Moskowa il fut fait de part et d'autre une grande dépense de bravoure : 127,000 hommes du côté des Français, 140,000 du côté des Russes s'y entr'égorgèrent depuis le point du jour jusqu'au soir. 90,000 hommes y restèrent dans des lacs de sang. Pendant ce temps le vieux Kutusoff était à table. Napoléon, tourmenté d'un rhume de cerveau, se tenait à Schwardino derrière l'armée. Il arriva sur le champ de bataille lorsqu'il était gagné. Les Russes en bon ordre étaient massés derrière les positions conquises. L'empereur fit diriger contre eux quatre cents bouches à feu, en disant : « Puisqu'ils en veulent encore, donnez-leur-en. » On tira ainsi pendant plusieurs heures sur les masses russes qui persistaient à se tenir en ligne sous cette épouvantable canonnade, perdant ainsi des milliers d'hommes sans s'ébranler. On tuait donc, au lieu de faire des prisonniers (2).

Le résultat de cette bataille fut de nous ouvrir la route de Moskou, éloigné seulement de 27 lieues du village de Borodino. Napoléon eut la gloire d'y entrer le 13 septembre, mais ce fut là l'unique fruit que l'on recueillit de la victoire. Le corps qu'il commandait en personne était à peine alors de 100,000 hommes. Les autres corps offraient un chiffre total à peu près équivalent. C'était ce qui restait de 420,000 soldats présents au Niemen trois mois auparavant.

Napoléon espérait que la victoire lui permettrait de dicter la paix dans la capitale des czars. Il n'en fut rien. Moskou fut brûlé, et les Russes ne parlèrent point de paix. L'empereur victorieux fut obligé d'avoir recours à de petites ruses diplomatiques, dans l'espoir d'arriver à des négociations. On resta sourd à ses avances, et, après un mois passé sur des ruines fumantes, il fut forcé de commencer cette marche rétrograde qui cessa bientôt d'être une retraite pour devenir une déroute et enfin un *sauve-qui-peut* général.

Jules BASTIDE.

(1) *Histoire des guerres de la Révolution*, par P. G. (Paulin, éditeur.)

(2) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV.

MOSQUÉE, temple religieux dans l'islamisme. Ce mot est dérivé de l'arabe *mesdjid* (en égyptien *mesguid*), en passant par l'espagnol *mezquita*. La mesdjid est la mosquée simple, ou bien, selon l'origine et le sens du mot, le lieu où l'on se prosterne. On appelle *djâmi* ou la *réunissante* celle où les croyants s'assemblent pour la prière publique du vendredi : traduction exacte d'*ecclesia*, église, d'après l'étymologie grecque. On appelle enfin *zaouia* une chapelle ou petit oratoire renfermant presque toujours les restes inhumés d'un saint personnage : en Berbérie ce dernier mot a un sens plus étendu, et désigne aussi des endroits ou sortes de chapelles où l'on instruit les enfants, et, par extension, des espèces de communautés religieuses et colléges littéraires. Les colléges où s'enseignent la théologie et le droit, sciences inséparables chez les musulmans, se nomment *medressa* : c'est de là que sortent les ulema ou docteurs.

Les mosquées doivent avoir la forme carrée, afin que le *mihrab*, ou point de direction sur la Kaaba de la Mecque, soit établi au milieu d'une des faces du carré, et afin qu'il soit plus facile aux fidèles de se ranger en lignes régulières derrière l'iman, surtout dans les prières publiques d'obligation, telles que celle du vendredi au milieu du jour, et celle des deux principales fêtes. D'ailleurs la Kaaba est de forme carrée, et doit servir de type fondamental pour les constructions des mosquées. Elles sont surmontées de tours ou minarets que domine toujours le croissant et qu'entoure une galerie autour de laquelle le moueddin fait le tour de l'horizon en appelant les fidèles à la prière.

L'intérieur des mosquées reproduit certaines dispositions toujours identiques. Au fond est le point le plus révéré, le *mihrab*, qui tient la place de l'autel, niche destinée à indiquer la direction de la Mecque, point vers lequel tous les fidèles doivent se tourner dans leurs prières : cette direction sainte est appelée par les Arabes leur *kiblah*. A droite du mihrab est le siége du cheikh (*voy.*, ci après, l'article MUPHTI); à gauche, la tribune des moueddin, et un peu plus en dedans de la nef la *member*, chaire à escalier droit, terminé en haut par un espace carré, surmonté d'un ciel en bois, ornementé de ciselures et de dessins en relief ou à jour. C'est là que se tient debout le *khatib* ou prédicateur, ayant à la main droite un long sabre de bois, dont la pointe est appuyée sur l'aire de l'espace où il parle. Le sol de la mosquée est couvert de nattes et de tapis, sur lesquels on ne doit marcher qu'après avoir quitté sa chaussure, règle que les chrétiens font prudemment d'observer quand ils sont admis dans une mosquée. Des cierges sont à côté du mihrab, et distribués dans l'intérieur. Des lampes, ou des verres à

huiles, sont suspendues aux voûtes. Des inscriptions, tirées du Koran et encadrées dans toute espèce d'arabesques, se lisent ordinairement sur les murs. Au-dehors sont gravées des inscriptions commémoratives de fondation ou de restauration. L'aspect intérieur d'une mosquée rappelle par la disposition des colonnes et des nefs celui des églises romanes. Autour des mosquées se voient des fontaines et des piscines pour les ablutions et une salle de lecture appelée *maksoura;* c'est ici que siége le mufhti, quand il y en a un. Jadis les grandes mosquées avaient presque toutes un asile pour les malades : des médecins étaient attachés à ces hospices et y traitaient ceux qui y étaient reçus. Aujourd'hui ces établissements ont presque tous disparu, et sont remplacés par des hôpitaux et des hospices séparés, partout du moins où les études médicales européennes se sont introduites.

Le génie arabe a déployé dans la décoration des mosquées tout le luxe de la richesse et de l'imagination. Peinture, sculpture, métaux précieux, verres colorés, y sont employés en profusion et s'y retrouvent partout. Le sol est souvent couvert de brillantes mosaïques. La lumière, habilement ménagée, varie de couleur et d'intensité, se jouant au milieu des formes bizarres et des ornements élégants : on dirait la réalisation de l'un des contes fantastiques de l'Orient. Quelques-unes de ces mosquées, celle de Cordoue entre autres, rivalisaient avec les plus beaux monuments de l'art chrétien.

La piété des musulmans se porte principalement sur la fondation de mosquées, par où ils recommandent leur âme à Dieu et leur nom à la postérité. Pour leur entretien, ils fondent des dotations inviolables, dites *habous* en Berbérie et *ouakef* dans le Levant, qui constituent une source fort importante de revenus. Les trois mosquées par excellence, investies de certains priviléges, sont celles de la Mekke, de Médine et de Jérusalem.

Les principales cérémonies qui s'accomplissent dans les mosquées sont la prière et le prêche, et autour des mosquées, les ablutions.

La prière est un des fondements de l'islamisme. Elle est plutôt un acte d'adoration et de recueillement qu'une demande adressée à Dieu, et obligatoire cinq fois par jour, sous le nom de *salah* ou saluts : elle se compose d'une série de formules, d'attitudes de corps, et de prosternations qui se reproduisent toujours de la même manière. Les heures canoniques de la prière sont : 1° le matin, depuis l'aurore jusqu'au lever du soleil ; 2° le midi ; 3° l'après-midi, lorsque l'ombre du cadran est double de la hauteur du style ; 4° le coucher du soleil ; 5° la fin du crépuscule. Il y a aussi une prière de la nuit, mais non obligatoire. L'heure de prier est annoncée par les moueddin tournant en cercle au haut des minarets. Ils ont une manière de psalmodier leur appel (*aden*) qui lance leurs paroles à des distances prodigieuses. Quoique la prière puisse se faire en particulier, il est préférable, quand on le peut, de la faire en commun dans les temples. Il y a obligation de faire ainsi celle du midi, le jour de vendredi, qui est le jour saint des musulmans, à moins d'un trop grand éloignement.

Le prêche ou *khotbeh* fut institué par Mahomet lui-même, qui le faisait tous les vendredis et aux deux grandes fêtes de l'année. Les khalifes suivirent l'exemple du prophète. Ce ne fut qu'en 936 de l'hégire (1324 de J.-C.) que Mahomet VIII se dispensa de cette cérémonie, et depuis ce temps elle est restée confiée aux ministres du culte. Du reste les prônes musulmans sont habituellement de simples narrations, débitées sans effet de voix, sans intention d'agir sur l'auditoire par l'accentuation de la parole ou l'action du geste. Ils se composèrent toujours de deux parties bien distinctes : la première est une sorte de déclaration ou profession de foi sur les attributs de Dieu, un éloge du Prophète, de ses disciples et des premiers khalifes ; l'autre fait mention du souverain régnant, ou de son représentant dans les provinces. Ensuite le prédicateur demande à Dieu de faire prospérer les armes et la puissance de l'islamisme et de dépouiller les nations infidèles de leurs biens, de leur prospérité, pour en gratifier les musulmans.

Les croyants se préparent à la prière par des ablutions, *oudouaou*, en vue desquelles des bassins sont établis à l'entour des mosquées. On se lave les pieds jusqu'à la cheville, les bras jusqu'au coude ; le visage, la bouche et la tête, en prononçant certaines paroles consacrées. Le but matériel et primitif de ces ablutions est la propreté, mais il y entre aussi quelque vague idée symbolique de purification morale. A défaut d'eau, les ablutions légales peuvent se faire avec de la terre et du sable.

Les jeunes femmes ne doivent pas fréquenter les mosquées, parce qu'il pourrait en résulter des désordres de mœurs, ou au moins des distractions parmi les hommes, et qu'ensuite elles pourraient s'y trouver dans une période d'impureté ; mais, lorsque l'âge a écarté ces deux inconvénients, les mosquées leur sont ouvertes.

Les fêtes musulmanes sont l'occasion d'un redoublement de ferveur dans les mosquées. Il en est deux principales. L'une, dite petite

fête, se célèbre à la fin du ramadan (ou carême), qu'elle termine. La durée canonique n'en est que d'un jour, mais le peuple la célèbre pendant trois. La grande fête, connue sous le nom turc de *grand Beiram*, est appelée la fête du sacrifice, parce que ce jour-là tout chef de famille est tenu d'offrir un sacrifice, ordinairement un mouton. Les gens peu aisés peuvent se réunir jusqu'au nombre de sept pour l'offrir en commun ; la grande fête tombe le 10 du mois de dhou-el-hadja, et par conséquent soixante-dix jours après la petite : elle dure quatre jours. Les musulmans célèbrent encore le 12 du mois de rabi-el-oual, le *miloud*, la fête de la naissance de Mahomet instituée par l'empereur turc Mourad III; mais elle est plus civile que religieuse.

Les pays où le christianisme domine ne permettent qu'avec répugnance la construction de mosquées, dont les hauts minarets surmontés du croissant semblent une insulte à la croix. On en cite cependant deux que la tolérance des gouvernements a autorisées, l'un à Livourne, l'autre à Pétersbourg. A Paris un petit oratoire, pouvant servir de mosquée, a été joint au cimetière musulman, compris dans le vaste cimetière du Père La Chaise.

PERRON. *Précis de jurisprudence*, traduit de Sidi Khalil.

PELLISSIER. *De l'islamisme considéré principalement dans le nord de l'Afrique* (dans les *Annales algériennes*).

Observations personnelles.

Jules DUVAL.

MOSTAGANEM, ville de l'Algérie, située dans la province d'Oran par 35° 55′ lat. nord et 14° long. ouest. Les érudits croient y retrouver, les uns le *Murustaga*, les autres le *Caltarida* de l'antiquité : tout au moins est-il certain que des vestiges d'une ancienne ville s'observent sur l'emplacement qu'occupe de nos jours Mostaganem. Dans le mouvement des tribus berbères pour prendre place sur le sol africain, elle reçut des Magraoua, rameau de la branche Zénatienne. Plus tard, quelques bandes vandales paraissent y avoir pénétré. Détruite sans doute dans les agitations qui suivirent la conquête du Maghreb par les Arabes, elle existait du temps des Almoravides, puisque Youssef-ben-Tachefin, le célèbre prince de cette dynastie, y fit bâtir le fort qui s'appelle aujourd'hui *des Cigognes*. Cependant Léon l'Africain attribue la construction de la ville aux Almohades, qui sans doute la restaurèrent. Après eux elle passa successivement, comme toutes les localités de l'ancienne Mauritanie Césarienne, aux Mérinides du Maroc et aux Zianites de Tlemcen, sous lesquels elle prospéra. En 1516, le cadet Barberousse, Khaïreddin, s'empara de la ville, agrandit l'enceinte et la fortifia. Bientôt on y compta 20,000 habitants, livrés aux actives et lucratives occupations de l'industrie et du commerce. Les Maures, fugitifs d'Espagne, y transplantèrent avec les débris de leur richesse, leurs habitudes agricoles, et notamment la culture du coton. Inquiet du voisinage et de la force croissante des Turcs, le comte d'Alcaudète, gouverneur d'Oran pour l'Espagne, dirigea, dans l'été de 1548, une expédition contre Mostaganem. Le pacha d'Alger, Hassan, qui s'y trouvait, la défendit avec une grande vigueur; les Espagnols durent s'enfuir et leur désastre, commencé sous les murs de cette ville se termina à Mazagran (*Voy.*, ci-dessus, l'art. MAZAGRAN). Pour consolider leur pouvoir, les maîtres d'Alger établirent dans l'ouest des beys qui commandaient à l'entier territoire de Mostaganem et dont la résidence était à Mazouna, petite ville alors ruinée par les luttes des dynasties berbères, entre Mostaganem et Tenez, sur les premiers contreforts du Dahra, célèbre depuis par ses insurrections et leurs terribles expiations. C'est en 1563 que cette localité devint le siége du beylik de l'ouest. Bou-kredjidja en fut le premier bey. Il eut quinze successeurs, jusqu'à Mustapha-hou-Chelagram, qui transféra sa résidence à Mascara (*Voy.*, ci-dessus, l'art. MASCARA). Mostaganem languit au second rang pendant toute cette période, et un coup plus fatal encore lui fut porté par la transplantation de ses habitants à Oran, lorsqu'en 1792 Mohammed-el-Kebir, bey de Mascara, prit possession de cette capitale. Quarante ans d'une obscure destinée s'écoulèrent jusqu'à ce que le commandement de Mostaganem, ayant été donné en 1830 au kaïd Ibrahim le Bosniaque, les tribus environnantes refusèrent de reconnaître son autorité, pillèrent les récoltes et détruisirent les maisons de plaisance qui ornaient les abords de la ville. Les combats acharnés que les Turcs livrèrent aux Arabes finirent par amener l'émigration de tous les Maures.

La haine des Arabes jetait Ibrahim dans le parti des Français. C'est ce qu'il fit en 1832, en acceptant une solde, à la condition de nous conserver ce poste avec une garnison de Koulouglis. Il se trouva en disponibilité lorsque le général Desmichels vint, le 23 juillet 1833, avec la frégate la *Victoire* et quatorze cents hommes, occuper Matamore, un faubourg de Mostaganem, et ramener les Koulouglis à Oran. Mais à peine le général fut-il parti, qu'Abd-el-Kader, dont l'ambition naissante avait rapidement recruté un parti, assiégea la place et y maintint une espèce de blocus. Par suite du traité conclu le 26 février 1833 entre le général Desmichels et l'émir, un consul arabe fut agréé pour ré-

sider dans cette ville. L'année suivante, son ancien bey, Ibrahim, fut transféré à Mascara, où son commandement fut éphémère. Le traité de la Tafna, le 30 mai 1837, conserva à la France Mostaganem, qui devint, les années suivantes, le lieu de débarquement et le magasin d'approvisionnements pour les corps expéditionnaires qui opéraient dans la région de Mascara; et ce fut pour elle la source d'une prospérité qui lui assura dans la province le premier rang après Oran. Mostaganem est bâtie à vingt minutes de la mer, sur un plateau que coupe un ravin, baigné par un courant d'eau. Elle se divise en divers quartiers, affectés aux éléments divers de la population hétérogène qui habite la ville. Au dedans le commerce et l'industrie (tannerie, maroquinerie, orfévrerie, sparterie, minoterie...), occupent une population de cinq à six mille habitants. Au dehors la culture des jardins et des champs déploie dans tous les sens ses laborieux travaux. La prospérité locale s'alimente des apports qui lui viennent des riches plaines et vallées de l'Habra, de la Mina, du Chélif, et des massifs montagneux qui plus au loin entourent Mascara et Tiaret. Grains, laines, peaux brutes et préparées, fruits secs (figues surtout et raisins renommés), sont les principaux objets d'exportation vers les autres ports de la côte, en France et à l'étranger : sa navigation, se développant d'année en année, absorbe celle d'Arzew et rivalise avec celle d'Oran, bien que la plage, inabordable par les mauvais temps, n'offre dans les meilleurs moments qu'un humble débarcadère au trafic commercial. Dans la banlieue de Mostaganem on visite avec intérêt la pépinière publique et le haras.

Mostaganem est le chef-lieu d'un arrondissement civil et d'une subdivision militaire dont il nous reste à présenter un tableau sommaire.

L'arrondissement de Mostaganem comprend entre autres centres de population, Mazagran, célèbre par la défense d'une troupe française en février 1839; La Vallée-des-Jardins, qui n'est qu'une longue suite de maisons de campagnes; Stidia, colonie prussienne; Tounin, Rivoli et Aïn-Tedlès, Sourkelmitou, etc., colonies plus ou moins prospères, créées en 1848 et en 1849; Pellissier, qui rappelle le nom d'un maréchal de France qui a longtemps commandé la province d'Oran.

La subdivision de Mostaganem embrasse deux cercles : celui de Mostaganem et celui d'Ammi-Moussa. Dans celui de Mostaganem se trouve Mazouna, dont nous avons parlé (*Massazena regia ?*), aujourd'hui petite ville de 2,500 à 3,000 âmes, avec une kasba ou citadelle arabe, et qui a conservé sa physionomie entièrement indigène : elle est sur l'une des trois grandes voies romaines qui traversaient le Dahra de part en part. C'est encore dans les mêmes parages que l'archéologie croit avoir découvert l'emplacement d'*Arsenaria*, non loin du lieu dit Guelta, et celui de *Quiza municipium*, auprès du village dit le Pont-du-Chélif. Dans la plaine de la Mina, dont la colonisation commence à prendre possession, un décret impérial a créé la ville de Relizane, destinée à devenir l'une des stations principales de la ligne du chemin de fer d'Oran à Alger. Dans cette plaine, d'une remarquable fertilité, comme dans celles de l'Hillil et de l'Habra qui appartiennent aussi à l'arrondissement de Mostaganem, se cultivent avec grand succès les céréales et toutes les plantes industrielles, le henné, le tabac, et enfin le coton, qui fut répandu dans la Mauritanie Césarienne pendant la période du moyen âge, et peut-être même connu dans l'antiquité.

Fey. — *Histoire d'Oran.*
Mac-Carthy. — *Géographie de l'Algérie.*
Jules Duval. — *Tableau de l'Algérie. — Observations personnelles*

Jules DUVAL.

MOTET. Au moyen âge ce mot eut plusieurs sens. C'était surtout une pièce de musique demi-profane et demi-sacrée, de la même famille que les *conduicts*, les *noëls*, les *épistres farsies*. Ces petites pièces furent les premiers tâtonnements de l'esprit joyeux, libre et moqueur qui éclata un peu plus tard à son aise dans la Réforme et la Renaissance; mais ce qu'il y a de notable, c'est que cet esprit commença à s'exercer dans l'église même : de là, la fête des fous, les mystères, et dans l'architecture les bas-reliefs et statues grimaçantes, railleuses et caricaturales qu'on est étonné de trouver sur certaines églises du quatorzième et du quinzième siècle. Bien avant déjà on constate que le clergé laissa pénétrer dans le sanctuaire, à côté du vieux plain-chant traditionnel et autorisé, un essaim parasite de chants de fantaisie, dont l'intention sans doute était très-pieuse dans l'esprit du peuple, mais qui n'en étaient pas moins en dehors de la liturgie : ainsi les *tropes*, les *proses*, qui étaient un véritable abus au moyen âge et se comptaient par milliers; les *conduicts*, en langue latine et rhythmés (la célèbre *prose de l'âne* est un conduict); les *noëls;* les *épistres farsies*, dont les strophes étaient alternativement en langage vulgaire et en latin; enfin les *mottets* ou *motes* (*motuli, motelli, motteti*), qui n'avaient rien de très-régulier, tantôt prose et tantôt vers, français ou latin. On suppose que ces petites pièces furent ainsi nommées parce qu'elles étaient faites sur une période très-courte (*mottet*, petit mot). Les règlements ecclésiastiques ne

manquèrent pas de sévir contre ces frivolités profanes. Durand, évêque de Mende, le fameux liturgiste du treizième siècle, s'élève déjà très-amèrement contre ces abus, et du Cange cite plusieurs textes ecclésiastiques qui contiennent la même réprobation (1).

Le motet était d'ailleurs aussi une chanson purement profane, du genre des madrigaux, des lais, des tensons, des rondeaux. Jean de Muris en donne les règles dans son traité de musique. Le roman de Fauvel en est parsemé; et le roman de la Rose en parle plusieurs fois :

... Qu'il feist rimes jolietes.
Motes, fabliax et chansonnettes
Qu'il vueille a sa mie envoyer...

Il faut savoir aussi que l'on donnait dans la partition chorale le nom de *mottetus* à la voix qu'on a nommée depuis *haute-contre.*

Dans les temps modernes le sens de ce mot s'est un peu modifié. C'est une pièce de musique destinée à l'Église et composée sur des paroles latines. En Allemagne, ces paroles sont toujours tirées de l'Écriture sainte, et c'est ainsi qu'il faut entendre les motets des Bach, Telemann, Hiller, Holzbauer, Rolle, Greiner, Krebs... Mais la latitude est plus grande en France, en Angleterre et en Italie; c'est tantôt un psaume, tantôt une hymne, ou bien une antienne, une réponse, ou toute autre pièce dévote en latin, qu'on met en musique pour l'Église, mais qui est en dehors de l'office. Ces sortes de pièces sont plutôt accompagnées par un orchestre que par l'orgue, quand elles ne sont pas en chœur sans accompagnement.

Les motets furent fort à la mode dans les trois derniers siècles. Tous les grands maîtres de la Renaissance, Josquin des Prés, Arcadelt, Leone Leoni, Orlando Lassus, Morales, Palestrina et tant d'autres donnèrent un grand éclat à ce genre de composition. Particulièrement en vogue dans les petites cours d'Italie, les motets y prirent le cachet de l'esprit italien de cette époque, esprit précieux, prétentieux, affecté; ils furent fleuris et ornés de modulations brillantes, de roulades, de toutes choses enfin aussi antipathiques que possible au sentiment religieux.

Ce mauvais goût passa en France lors des guerres d'Italie, et mieux encore lorsque Catherine de Médicis vint introduire à la cour de France les modes et les plaisirs de son pays. L'engouement pour cette musique à la fois frivole et sacrée dura en France jusqu'à la fin du dernier siècle.

On compose aujourd'hui beaucoup moins de motets; et le sentiment religieux y est en général moins audacieusement heurté; on leur reprocherait plutôt la médiocrité banale. On peut cependant citer quelques artistes qui ont bien compris et rendu la musique (1) religieuse.

Les compositeurs dont les motets ont été le plus célèbres sont Carissimi, Marcello, Marastoni, Joranelli, Durante, pour l'Italie; en Angleterre, Handel, Homilius, Lowis, Humphry; en France, Lalande, Clérambault, Daquin, Davesne, Al. Bontemps, Auvergne, J. B. Grille, les Couperin, Mondonville, etc.

J. E. Bertrand.

MOTIF (*Musique*), de l'italien *motivo.* C'est l'idée principale et dominante qui caractérise une pièce de musique. C'est l'âme même de la mélodie, ce qui s'en retient; c'est, pour ainsi dire, le fil mélodieux qui relie entre eux les sons et les accords d'un morceau, en détermine le dessin et l'allure, les anime et en fait autre chose qu'une série insignifiante de sons et de consonnances. C'est surtout dans les motifs que se révèle le faire des maîtres, le cachet de leur génie individuel. Une musique sans motifs saillants est nulle; une musique farcie de motifs communs et vulgaires est peut-être encore pire.

On dit *amener, développer, varier un motif.*

Outre le motif général qui fait le sujet principal d'une pièce ou d'un passage, on peut distinguer de petits motifs accessoires qui accidentent les modulations et l'harmonie de l'accompagnement.

J. E. Bertrand.

MOUTARDE, *Sinapis* (*Botanique*). Le nom de Moutarde, donné d'abord à une plante bien connue pour son produit, a été étendu à tout un genre de la famille des Crucifères auquel appartient cette plante. Ce genre, après avoir subi divers remaniements successifs, a été circonscrit finalement entre des limites plus étroites que celles qu'on lui avait d'abord assignées; mais, quoique ainsi restreint, il n'en renferme pas moins encore une quarantaine d'espèces déjà décrites. Ces espèces sont herbacées et bisannuelles; on trouve les unes ou les autres dans presque tous les pays, mais surtout dans le bassin de la Méditerranée. Leurs feuilles sont le plus souvent lyrées ou incisées-dentées, mais, au reste, de configurations assez diverses; leurs fleurs jaunes ou jaunâtres forment des grappes

(1) « ... Neque *motetos* neque *upaturam* vel aliquem cantum magis ad lasciviam quam ad devotionem... (*Constit. Carmelit.*); et encore : « In festo sancti Johannis et Innocentium nimia jocositate et scurrilibus cantibus utebantur (moniales monast. Villaris), ut pote *farsis, conductis, motulis;* præcepimus... (Ducange, *Motulus.*)

(1) Il est inutile de prévenir que nous opposons toujours ce terme de *musique* (musique figurée, rhythmée, musique moderne) au chant ecclésiastique ou plain-chant.

terminales et présentent les caractères suivants : calice formé de quatre sépales étalés et non renflés en bosse à la base; quatre pétales entiers; six étamines tétradynames sans dents au filet, accompagnées de quatre glandes hypogynes, dont deux placées en dehors des paires d'étamines longues, et les deux autres en dedans des étamines courtes; stigmate en tête. La silique des moutardes est surmontée d'un bec conique, ne renfermant pas de graine, qui provient de l'accroissement qu'a pris le style; elle renferme des graines suspendues, globuleuses ou ovoïdes, disposées en une seule file par loge. — Trois espèces de ce genre méritent de nous occuper, et cela pour divers motifs. — La MOUTARDE NOIRE, *Sinapis nigra Lin.*, est une plante très-répandue dans les champs de la plus grande partie de l'Europe. Elle s'élève jusqu'à 1 mètre environ. Sa tige est rameuse, un peu velue; ses feuilles, assez variables de configuration, sont lyrées ou sinuées dans le bas de la plante et portent quelques poils épars; ses fleurs jaunes sont petites, et elles donnent naissance à des siliques redressées, qui ne portent ni poils ni aspérités à leur surface, et qui sont marquées de quatre angles longitudinaux assez peu prononcés. La graine de la Moutarde noire en est le produit utile; d'abord rougeâtre, elle devient noirâtre en mûrissant; elle est arrondie, lisse, et ne se montre ponctuée qu'à la loupe. C'est cette graine qui fournit la matière de la *moutarde*, journellement employée sur la table, au moins de celle de qualité inférieure; mais elle a un usage encore plus important, puisque, réduite en farine, elle sert en médecine pour les sinapismes, pour des cataplasmes résolutifs, etc. La graine de la Moutarde noire n'a pas d'odeur tant qu'elle est entière; mais la farine qu'on en obtient manifeste, sous l'influence de l'humidité, des propriétés très-énergiques. Cette farine de moutarde, comme on l'appelle vulgairement, est verdâtre, mélangée de particules noirâtres qui ne sont que les débris des téguments. Lorsqu'on en met sur du papier, elle le tache par l'huile qu'elle renferme; c'est même à la présence de cette huile qu'elle doit de rancir assez promptement, d'où il résulte qu'on doit, autant que possible, l'employer peu de temps après sa trituration. Cet inconvénient n'existe pas dans la graine entière, qui conserve pendant longtemps toutes ses propriétés. L'analyse de cette graine y a révélé l'existence : de l'huile dont il vient d'être question, qui est fixe et de couleur jaune-verdâtre; en second lieu, d'une huile volatile, colorée en jaune-clair et remarquable par sa densité, qui possède une telle énergie qu'elle rougit instantanément la peau et qu'une seule goutte mise sur la langue y produit la sensation d'une vive brûlure; en troisième lieu, d'albumine végétale, de mucilage, de soufre, de sels à base de chaux, etc. — La MOUTARDE BLANCHE, *Sinapis alba Lin.*, se trouve dans les moissons, dans les endroits pierreux du milieu et du midi de l'Europe. C'est une plante haute de 50 ou 60 centimètres, dont la tige peu rameuse est glabre ou porte seulement quelques poils épars; ses feuilles sont généralement glabres et divisées profondément le long de leurs côtés en lobes dentés, dont les inférieurs sont oblongs, et dont le terminal est plus grand que les autres. Ses fleurs jaunes donnent naissance à une silique hérissée de poils étalés, que surmonte un grand bec plus long et plus large qu'elle-même, comprimé, contenant quelquefois une graine dans sa portion inférieure, marqué de trois nervures à sa surface; chacune des deux loges de ce fruit renferme deux à quatre graines colorées en jaune-clair, lisses et luisantes, près de deux fois plus grosses que celles de la Moutarde noire. Ces graines sont inodores, amères, mais sans âcreté, et, sous ce dernier rapport, elles diffèrent de celles de l'espèce précédente. Elles présentent dans leur tégument une couche de mucilage soluble dans l'eau, qu'elle rend très-visqueuse au bout de vingt-quatre heures de macération. La graine de la Moutarde blanche ayant des propriétés analogues à celles de la Moutarde noire, mais affaiblies et n'ayant d'ailleurs pas la moindre âcreté, est plus estimée pour la préparation de la moutarde destinée à la table. Elle a de plus un usage spécial en qualité d'évacuant, et, pour ce motif, elle est consommée en grande quantité, particulièrement dans la Grande-Bretagne, où l'usage en est répandu depuis beaucoup plus longtemps que partout ailleurs. On la prend entière et sans préparation, ou simplement humectée; elle passe entière sans être digérée, tout en produisant son action évacuante, dont il devient ainsi très-difficile de se rendre compte. — On cultive assez souvent cette plante comme fourrage vert pour l'automne. — La MOUTARDE DES CHAMPS, *Sinapis arvensis Lin.*, ne mérite d'être signalée que comme une des mauvaises herbes qui se multiplient le plus dans les terres cultivées, surtout dans celles qui sont mal soignées; sa graine noirâtre est presque toujours mêlée à celle de la Moutarde noire, dont elle altère la qualité.

P. D.

MOZABITES ou **BENI-MZAB**, confédération de peuplades africaines qui forme, au sud de l'Algérie, un groupe très-nettement tranché du reste de la population. A en croire la légende locale, cette tribu tirerait son nom des Moabites, ses ancêtres. Des lueurs historiques plus précises autorisent à assigner aux

Mozabites une origine moins ancienne. Les Eibadites, que leurs doctrines signalaient à la haine fanatique des populations arabes orthodoxes, chassés du Tell, au onzième siècle, se réfugièrent dans les profondeurs du Sahara, aux environs d'Ouargla; mais ils n'y trouvèrent pas la paix qu'ils demandaient pour donner carrière à leurs instincts industriels et commerciaux. C'est alors qu'ils se retirèrent dans le pays fortement tourmenté de ravins et de montagnes, où coule l'*oued-Mzab*, dont ils prirent le nom.

Fidèles à l'esprit d'indépendance religieuse qui guida leurs aïeux dans ces austères solitudes, les Mozabites d'aujourd'hui, quoique musulmans, ne se rangent dans aucun des quatre rites orthodoxes (*voy.*, au t. V, l'art. IMAM); aussi les qualifie-t-on par dérision de *Khamsia* (cinquièmes) comme formant une cinquième secte, rejeton des Khouaredjites (*voy.*, au t. VII) des temps agités de l'islamisme. De là, une haine traditionnelle contre eux, qu'affaiblissent à peine les relations d'intérêt qui les unissent au reste des indigènes. Dans le Mzab comme ailleurs, l'hostilité a eu pour effet de maintenir plus vive la foi et plus pure la morale. Les Mozabites sont, sous ce double rapport, les puritains de l'Algérie. Ils jeûnent; ils font leurs ablutions; ils prient avec une exactitude et une régularité exemplaires : pour leurs prières ils se revêtent d'habits particuliers. Ils cachent leurs femmes aux regards profanes avec plus de sévérité que les autres Sahariens. La femme adultère est lapidée; et son complice, outre une amende très-forte, subit une rude bastonnade, suivie du bannissement. Fidèles à leur parole, ennemis du mensonge, scrupuleux gardiens des dépôts, exacts dans leurs engagements commerciaux, ils inspirent une confiance et une estime universelles : généralement très-sobres, ils ne mangent que des mets préparés chez eux et par eux; ils ne prisent, ne fument, ne s'enivrent jamais. Ces pratiques rigoureuses sont abandonnées par ceux des Mozabites qui émigrent vers les villes du littoral pour s'y livrer au commerce et à diverses industries; mais, au retour dans le pays natal, ils subissent des épreuves qui les purifient de leurs souillures religieuses : quant à leur conduite morale, sous le rapport de la probité, elle reste irréprochable. Les Mozabites forment dans toutes les villes de l'Algérie des groupes qui jouissent de certains priviléges, notamment de celui des bains maures. A Alger, où ils sont nombreux, ils forment, sous l'administration d'un *amin* ou syndic, une corporation dont les membres se livrent aux métiers suivants : boulangers, bouchers, revendeurs, baigneurs, pâtissiers, rôtisseurs, marchands de charbon, meuniers, âniers.

La capitale de la confédération des Beni-Mzab est Ghardaïa, sur la rive droite du courant qui donne son nom au pays par 33° 25 lat. nord et 0° 20 long. ouest; ville de 10 à 12,000 âmes, dont l'industrie et le commerce ont quelque importance. Les autres bourgades plutôt que villes sont : à un kilomètre au nord-est de Ghardaïa, Mellika, la ville sainte de la confédération; — Beni-Izguen, 600 mètres au sud, jadis la rivale de Ghardaïa, dont elle contrebalançait la supériorité par une population plus homogène; — El Atcuf, à 6 kil. au-dessous de Bou-noura, sur les hauteurs de la rive droite de l'Oued-Mzab; — au nord, à 36 kil. de Ghardaïa, Berrian, première étape sur la route de Laghouât (*voy.*, au t. VII), distant de 128 kil. au nord-ouest; — enfin, à 165 kil. à l'est de Ghardaïa, mais dépendant encore de la confédération, El-Guérara, ville de 5 à 6,000 âmes.

Les villes du Mzab, bâties à peu près dans le même système, s'élèvent en amphithéâtre sur des croupes plus ou moins roides, et figurent assez bien une pyramide dont le sommet est occupé par la mosquée que surmonte un minaret élancé. Dans leurs rues nombreuses, bien percées et assez larges, une police sévère entretient la propreté. Les maisons sont soutenues par des arcades qui s'ouvrent au dehors, et, étagées les unes au-dessus des autres, elles donnent aux villes l'aspect d'une série de ruches qu'habitent des populations denses et laborieuses. Dans les oasis qui les entourent, les palmiers élèvent leurs hauts et épais massifs; les jardins et les petits champs reçoivent l'eau de puits plus ou moins profonds, ou celle des canaux d'irrigation dérivés de puissants barrages qui ont transformé en un pays habitable, productif et riche une contrée que la nature semblait avoir condamnée à une éternelle stérilité. Chaque bourgade est gouvernée par une *djemma*, ou conseil municipal qui agit sans contrôle pour tout ce qui touche aux intérêts particuliers des villes et à leurs rapports entre elles. La confédération est sous l'influence plutôt que sous l'administration du chef de la religion appelée *cheikh baba*; il n'intervient que dans les grandes questions de principe et d'intérêt général.

Les Mozabites, indépendants sous les Turcs, furent l'objet des vues ambitieuses d'Abd-el-Kader. Lorsqu'il faisait, en 1839, le siége d'Aïn-Madhi, il leur écrivit pour leur ordonner de reconnaître son gouvernement et de se soumettre à lui. Il terminait en menaçant, s'ils ne se soumettaient pas, de faire couper la tête à tout Mozabite qui tomberait entre ses mains. Les habitants du Mzab repoussèrent ses ordres et ses menaces avec une noble fierté, et ils restèrent libres de

tout hommage envers un souverain quelconque jusqu'en 1856, époque où ils se décidèrent à reconnaître la domination française, qui avait déjà arboré son drapeau à Laghouât, à Tougourt et à Ouargla.

Leur annexion n'est pas sans importance : le Mzab est un centre commercial où affluent toutes les tribus du Sahara algérien, qui y trouvent en échange des produits de leurs pays, toutes les marchandises européennes dont ils ont besoin. Pendant longtemps ces marchandises venaient toutes de Tunis ; depuis quelque temps une partie vient d'Alger, et l'importance de ce courant s'accroîtra d'année en année avec la sécurité des routes garantie par nos armes. De là il se continuera, par Methli et Goléa, qui appartiennent aux Chamba, peuplade à peu près soumise, jusqu'à l'oasis du Touat, grand entrepôt et caravansérail du désert, situé à 100 lieues au sud du Mzab, sur la route de Tombouctou. Le pays des Beni-Mzab peut donc à juste titre être considéré comme l'une des stations de la route de l'Europe vers l'Afrique centrale, ce qui lui donne une véritable importance.

Daumas. *Le Sahara Algérien.*
Mac-Carthy. *Géographie de l'Algérie.*

Jules DUVAL.

MULET. On donne ce nom au produit de l'hybridation, c'est-à-dire au résultat de l'accouplement de deux espèces différentes. Nous bornerons cette étude rapide à la connaissance du produit qui naît du mariage de l'âne et de la jument. Ceci est une industrie considérable, mieux menée et plus prospère en France qu'en aucun autre lieu du monde. L'ensemble des opérations qui la constituent a son langage particulier.

Ainsi l'industrie *mulassière* prend le nom de *mulasse ;* l'âne-étalon s'appelle *baudet*, la jument propre à ce genre de production est nommée *mulassière ;* le mot *muleton* équivaut à celui de poulain, c'est l'expression générique appliquée à la jeunesse en général ; mais on réserve exclusivement le terme *fédon* pour désigner le jeune animal destiné à devenir un baudet, un reproducteur précieux ; on dit *mulassier* le cheval qui entretient la race des juments *mulassières* et l'*atelier* est l'établissement où les particuliers conduisent les *mulassières* au *baudet*. Voilà bien des mots qu'on ne trouve pas au Dictionnaire de l'Académie. Si on les rejetait, les choses qu'ils désignent resteraient innommées ; car ils n'ont point d'équivalents dans notre langue.

C'est dans le département des Deux-Sèvres, et plus particulièrement encore dans l'arrondissement de Melle, que s'est concentrée la production la plus haute de l'espèce asine, de la précieuse race qui produit les mules les plus estimées. Frauduleusement enlevée à l'Espagne, qui n'a pas su la conserver aussi bien douée, elle est néanmoins originaire de la Syrie et de la Palestine. On l'a scrupuleusement abritée contre toute *mésalliance* (*voy.*, ci-dessus, l'article MÉSALLIANCE) ; et elle se maintient, depuis des siècles, sans altération dans les caractères extérieurs, sans déchéance, quant aux qualités morales. C'est une sorte de pur sang authentique à la manière arabe. On ne fournit pas de parchemins ; mais la tradition ne ment pas. Il y a d'ailleurs une grande force de conservation de la race, inhérente à l'individu. Celui-ci n'a jamais eu qu'une seule destination, et tout converge vers elle : la production du mulet.

Tout autant que le cheval de pur sang, le baudet du Poitou a les tissus d'une grande finesse et d'une densité remarquable, l'organisation riche, un système nerveux très-développé, une activité vitale immense. Il a les articulations larges et fortes, des viscères puissants ; il offre la réunion des mérites qui forment l'apanage des races supérieures ; il a encore la sobriété et la longévité, ces deux qualités fondamentales du pur sang. Son naturel, méchant et féroce, contraste étrangement avec celui de toutes les autres races asines, si douces et si pacifiques. Il peut féconder jusqu'à deux cents femelles par saison. Son prix varie entre cinq et huit mille francs. Les plus recherchés portent une sorte de pelisse qui les recouvre du garrot à la queue, et qui descend souvent jusqu'à terre, formée par le feutrage des poils : ils sont dits *guenilloux*, parce qu'ils ressemblent à des pauvres couverts de guenilles. On les voit aussi avec des *cadenettes*, longs poils frisés qui garnissent les oreilles, et *bien talonnés* ou *bien moustachés*, c'est-à-dire pourvus de longs poils laineux tombant des boulets et recouvrant en entier les sabots. Affublé de la sorte, le baudet est affreux, mais il vaut son pesant d'or. Chose étrange ! La femelle du baudet, l'ânesse, qui donne des produits d'un si grand prix, ne dépasse jamais elle-même celui de 800 francs.

La *mulassière* n'est pas seulement la jument qu'on livre au baudet pour en obtenir des mulets ; c'est une race particulière au Poitou, spécialement propre à ce genre de production. La jument poitevine est celle que le baudet féconde le plus sûrement et qui produit la mule la plus belle et la plus estimée. Les races analogues à celle-ci ne réussissent pas au même degré. Pourquoi ? on ne le sait pas. La mulassière a des dispositions occultes et inconnues. L'étalon mulassier ne se définit pas davantage ; c'est une vieille spécialité. Seul, il donne la jument capable,

celle que l'expérience montre *intérieurement* mulassière. Le nombre en est restreint; il y a beaucoup de déchet. Les 5/6 des juments qu'on livre au cheval sont productives; il n'y a que les 4/9 de celles qu'on marie au baudet qui réussissent. En opérant sur une autre race, les mécomptes prennent une bien autre proportion. Il faut nourrir, user sans aucun travail, 13 juments, pour avoir, chaque année, 3 mules et 3 mulets; élever tous les ans une mulassière, et mettre 2 juments au cheval pour entretenir le cheptel : cela fait 16 bêtes. Que de soins, de peines et d'attention tout cela exige! Aussi, quand il naît une mule la joie est dans toute la famille, comme au désert lorsqu'il naît une pouliche sous la tente de l'Arabe. C'est la désolation, au contraire, lorsqu'il naît un mâle.

En dehors des dispositions occultes qui la font *mulassière* et qu'aucun signe extérieur ne révèle, la jument poitevine est lourde et pesante, quoique de taille moyenne. Ce qui est remarquable en elle, c'est la largeur des hanches, la grosseur du coffre, la capacité du bassin, le jarret large et bas, la *patte* et le poil du talon. C'est ainsi qu'est faite la jument qui donne la mule qui se vend le mieux et le plus cher. Elle n'est pas belle, mais elle est précieuse; elle est lymphatique, et pourtant elle produit des mules superbes et d'une constitution énergique. On fait sa charge, quelque chose plus vrai que nature, en imaginant une barrique, qui a le ventre gros, montée sur quatre soliveaux. En dernière analyse, voilà bien la mulassière. Elle ne doit être bonne qu'à faire des mules.

Ailleurs qu'en Poitou, on ne prend pas tant de précautions pour obtenir des mulets. Un baudet de race poitevine et une jument quelconque, si pauvre et si défectueuse qu'elle soit, et tout est dit. Les produits naissent, s'élèvent et se casent tant bien que mal; ce sont de petits profits, et l'on en vit. Mais la mule de Poitou, c'est la production de Sèvres et des Gobelins; elle a charge d'une grande réputation; et sur celle-ci reposent tous les avantages du commerce de l'espèce. Toutes les manufactures de tapis et de porcelaines vivent à l'ombre et sous la protection des types qui sortent des établissements nationaux chargés de maintenir l'art à une grande élévation et de perfectionner le goût; la production du mulet en Poitou, type supérieur du genre par la convenance du modèle et la réunion des qualités, fait rechercher les mulets de France par tous les pays qui utilisent les services de ces animaux. Le mérite de la mule poitevine est la source vive de la fortune de celles de nos contrées montagneuses du centre et de nos départements méridionaux, comme le vrai champagne fait la fortune des vins champagnisés de la Bourgogne, du Bordelais, de l'Anjou; comme le vrai cognac enrichit tous les producteurs d'eaux-de-vie qui se placent avec avantage, grâce au nom qu'elles empruntent ou à la fausse parenté dont elles se prévalent. Le mulet né hors du Poitou n'est quelque chose dans la consommation extérieure et le commerce que par la mule si justement renommée de cette province. Qu'est-ce donc que la mule? un animal qu'il faudrait créer, s'il était inconnu. Sa place est marquée depuis des siècles... Le bœuf, pour les marais; le cheval, pour les plaines; le mulet, pour la montagne : sobre comme le chameau, il supporte la faim, la soif, les privations avec une résignation courageuse. Il vit de peu, il aime les climats chauds et n'est jamais malade. On en use, on en abuse; il a un cœur de fer et travaille toujours. Robuste et vif, il a en lui une force incalculable. Il porte des fardeaux, laboure, traîne rapidement ou lentement une voiture, gravit ou descend une montagne, comme l'onagre du désert d'où il nous vient. Que ferait le midi de l'Europe sans la mule? Le bœuf est lent, consomme beaucoup, et la chaleur l'atterre. Dans le Midi, le cheval de l'Ouest ou du Nord se couvre de sueur, s'amollit et s'énerve; gravira-t-il ces montagnes, les descendra-t-il avec un lourd fardeau? Il sera usé dans une année.

Le mâle est plus fort, mieux charpenté que la femelle; plus fier, il est aussi plus indocile. Malgré cela, il vaut un quart de moins que la mule, parce que, transportée dans les climats chauds, cette dernière n'a pas besoin des mêmes soins, des mêmes ménagements que l'autre, plus sujet alors à deux ou trois maladies qui l'emportent violemment.

Le Poitou produit, et le midi de la France élève. La division du travail conduit à la division des bénéfices. Ici toutefois, c'est le producteur qui gagne le moins, parce qu'il subit les chances les plus défavorables. On ne sait pas assez ce qu'il en coûte aux éleveurs de cette contrée pour conserver à la France le premier rang dans la production et le commerce du mulet.

Notre ancienne province fournit environ 12,000 bêtes; elle en vend les deux tiers à un an. Les départements de l'Isère et de la Drôme, l'ancien Dauphiné, achètent en grand nombre les sujets de moindre valeur, de 90 à 180 fr., terme moyen. Dès qu'elles arrivent, on jette ces bêtes sur la montagne; elles y restent nuit et jour, jusqu'à la saison des frimas; elles grandissent rapidement. On les retire, à l'entrée de l'hiver, pour les tenir à l'étable pendant une couple de mois. On vend alors pour l'Italie tous ceux que ne retiennent pas dans la con-

trée les besoins du commerce intérieur et les travaux de l'agriculture. Il en est de même des départements de l'Hérault, du Tarn, du Gard, de l'Aveyron, où vont les meilleures bêtes. Les moyennes qualités sont achetées pour la Lozère, l'Ardèche, l'Aude, l'Ariége, les Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, le Lot, la Haute-Loire et dans toutes les montagnes du Midi.

Le mulet travaille de 18 mois à 2 ans et gagne sa vie; on ne l'épargne pas.

L'autre tiers est vendu à deux, quatre et cinq ans, jamais à trois; il n'en reste guère à six ans.

L'Espagne tire directement du Poitou sept à huit cents mules légères de selle ou de voiture. On sait à quel point elles sont estimées au delà des Pyrénées. L'Andalou attelle six mules à son char et les conduit sans guide; à sa voix, elles tournent, s'arrêtent ou se précipitent.

Mais l'Espagne ne borne pas là ses importations; elle s'approvisionne toute l'année, dans le Midi. Elle consomme, avec l'Italie, pour trois millions de nos mules. Nous en expédions encore dans les colonies.

L'exportation actuelle dépasse 17,000 têtes. Leur prix de vente fait entrer en France la somme nécessaire au paiement des chevaux que nous importons de l'Angleterre, de la Belgique et des divers États d'Allemagne. Nous importons des chevaux, des bœufs, des moutons, des animaux de l'espèce porcine, en grand nombre pour combler les déficit de la production indigène; nulle autre nation n'exporte des mulets. Mais toute l'importance de ce commerce est dans la production poitevine. Rien de bien, rien de mal ne se ferait en Poitou, sans que l'Est et le midi de la France y gagnassent ou y perdissent. C'est donc là que doivent se concentrer tous les efforts nécessaires au développement ou à la conservation de cette précieuse industrie... la *mulasse*.

EUGÈNE GAYOT.

MUNDA (BATAILLES DE). Munda était une ville importante de l'Espagne dans la Bétique (1). Il s'y livra deux batailles mémorables. La première est de l'an de Rome 537, 216 av. J.-C.; Cn. Scipion y défit les Carthaginois. La seconde est de l'an de Rome 708, 45 av. J.-C.; César y vainquit les fils de Pompée.

I. La première bataille est un des épisodes de la deuxième guerre punique, un des exploits de Cnéius Cornélius Scipion, frère du Scipion blessé et vaincu à la bataille du Tessin et oncle de Scipion l'Africain. — Les Carthaginois, bien que commandés par Asdrubal, frère d'Annibal, s'étaient retirés devant les murs d'Illiturgis (1) secourue à temps par Cn. Scipion, et ils avaient commencé le siége de Bigerra (2), autre ville alliée des Romains, lorsque ce même Scipion détruisit leurs ouvrages et les chassa de leurs retranchements. De là ils se portèrent sur Munda, où l'armée romaine les suivit, et où on se battit en ligne près de quatre heures; ce ne fut qu'après une lutte opiniâtre que l'armée carthaginoise plia. Son camp allait être enlevé; déjà les soldats, les éléphants avaient été poussés jusqu'auprès des tentes; trente-neuf éléphants avaient été percés de traits; douze mille Carthaginois gisaient dans la plaine ou près des palissades; trois mille prisonniers et cinquante-sept enseignes étaient au pouvoir des Romains, lorsqu'on entendit tout à coup sonner la retraite : Scipion venait d'être blessé à la cuisse d'un coup de javelot. A la vue de leur général ramené au camp sur une litière, les Romains furent saisis de crainte; et les Carthaginois, déjà en déroute, purent se rallier et gagner Auringis, place d'armes d'Asdrubal. C'est après cet échec de Munda qu'Asdrubal partit pour l'Italie afin d'y rejoindre son frère et de le secourir (*V.*, plus haut, *Bataille du* MÉTAURE), et c'est à cela que fait allusion Silius Italicus (3), quand il dit :

Et Munda, Æmathios Italis paritura labores.

Peut-être ce vers se rapporte-t-il prophétiquement aux suites sanglantes des guerres de la Macédoine, *Æmathia*, qui se produisirent dans la deuxième bataille de Munda.

II. Après les désastres de Pharsale et de Thapsus, les fils du grand Pompée, Cnéius et Sextus, avaient rallié en Espagne les débris du parti de leur père. Malgré leur jeunesse, une armée formidable leur obéissait, et ils montraient une habileté, une audace qui les rendaient dignes de la commander. Déjà ils avaient battu plusieurs lieutenants de César, lorsque le vainqueur de la Gaule et de la Macédoine résolut d'étouffer lui-même ce dernier brandon des guerres civiles. Nommé consul pour la quatrième fois, il partit immédiatement pour l'Espagne, et bientôt sous les murs de Munda il se trouva en présence des fils de Pompée. Ils avaient là sous les armes treize légions, six mille hommes de troupes légères, une excellente cavalerie et des troupes auxiliaires très-nombreuses. L'armée de César était moins forte par le nombre, mais mieux exercée, plus aguerrie, et César la commandait. C'étaient des Romains contre des Ro-

(1) L'ancienne Munda était à quelques milles de la ville actuelle de Ciudad-Monda ou Ronda, à l'ouest de Malaga, royaume de Grenade.

(1) Aujourd'hui *Andujar*.
(2) Aujourd'hui *Becerra* ou *Bogara*.
(3) *Punic.* III, 401.

mains : aussi la lutte fut-elle terrible. On dit que César, voyant ses troupes vivement pressées et près de céder sous le nombre, se jeta au fort de la mêlée en criant à ses soldats s'ils n'avaient pas honte de se livrer ainsi à des enfants. Il y eut un moment où il désespéra de la victoire et fut sur le point de se donner la mort. Mais sa fortune, son génie, ou, pour mieux dire, sa tactique et son courage, triomphèrent, et alors commença un effroyable carnage. Trente mille hommes de l'armée pompéienne, plus trois mille chevaliers furent massacrés. Treize aigles avec des enseignes et des faisceaux et dix-sept chefs tombèrent au pouvoir du vainqueur. Parmi les morts se trouva Labiénus, qui avait combattu dans les Gaules comme le lieutenant de César, qui avait passé avec lui le Rubicon, qui ensuite avait combattu contre lui à Pharsale et à Thapsus. Il lui fut rendu des honneurs funèbres dignes de son rang et de ses services. Les fils de Pompée étaient parvenus à s'échapper ; mais l'un des deux, l'aîné, Cnéius, fut, quelques jours après la bataille, surpris et tué par Didius, qui déposa sa tête aux pieds de César ; affreux trophée ! L'autre (1), toujours fidèle à sa cause, fut assassiné par un officier d'Antoine, dix ans plus tard.

La seconde bataille de Munda fut livrée le jour des *Liberalia* (2), le même jour que Pompée, quatre ans auparavant, était sorti de Rome pour cette guerre civile. Elle ne coûta à César que mille ou quinze cents hommes, mais les plus braves de son armée, et elle fut si rude, si acharnée que, en rentrant dans son camp, César dit à ses amis qu'il avait souvent combattu pour la victoire, mais qu'il venait de combattre pour la vie. Ce fut sa dernière campagne. Elle fut suivie d'une entrée triomphale dans Rome, comme s'il avait vaincu des généraux étrangers ou des rois barbares, et pour constater qu'il était désormais le seul maître, il se fit nommer *dictateur perpétuel*.

Voir, pour la première bataille de Munda, Tite-Live, XXIV, 42 ; et, pour la seconde, Plutarque, *Vie de César*, LVI, page 875 de l'édition de Didot, et Hirtius, *Guerre d'Espagne*, XXX.

DEHÈQUE.

MUNICIPES (*Histoire*). L'histoire des institutions municipales chez les Romains mérite au plus haut degré l'attention de ceux qui veulent approfondir les origines des sociétés modernes. La municipalité romaine ne périt pas avec l'Empire : elle subsista, plus ou moins altérée, dans un grand nombre de villes et devint un des éléments les plus puissants de la rénovation sociale qui s'accomplit en Europe au onzième siècle. Aussi est-il fort à regretter que les historiens, soit de la République, soit de l'Empire, ne nous aient laissé que des renseignements vagues, incomplets, sur l'administration qui, aux diverses époques, régit les cités de l'Italie ou des autres provinces. Leurs indications ne sont que très-imparfaitement complétées par quelques monuments découverts depuis la renaissance des lettres ; en sorte que, sur plusieurs points, dont quelques-uns sont très-importants, nous en sommes réduits à des conjectures. Parmi les savants des trois derniers siècles qui se sont le plus attachés à répandre quelque lumière sur cette partie intéressante de l'histoire du monde ancien, on doit citer, au premier rang, Sigonius, Spanheim et de Beaufort. Leurs recherches, quelque profondes qu'elles fussent, présentaient cependant encore beaucoup de lacunes, que l'érudition allemande a réussi de nos jours à combler, autant du moins que le permettait l'absence, dans certains cas, de documents détaillés et positifs. Les Madwig, les Peter, les Mommsen, les Puchta, etc., ont à peu près épuisé la question. Marchant sur leurs traces, complétant ou rectifiant quelquefois leurs résultats, nous nous efforcerons de présenter ici d'une manière substantielle l'histoire des institutions municipales chez les Romains, et au commencement du moyen âge. Notre travail sera divisé en quatre parties. Nous traiterons de la condition des municipes, d'abord sous la République, ensuite sous l'Empire depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, puis depuis Dioclétien jusqu'à l'invasion des Barbares, et enfin, dans la Gaule méridionale surtout, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au onzième siècle, époque où la vie urbaine commença à renaître en Europe.

I. *Des municipes sous la république.*

Les anciens, pas plus que les modernes, ne s'accordent sur l'étymologie du mot municipe (*municipium*) et sur ce qu'il faut entendre par le mode d'administration en vigueur dans les cités municipales. Cela vient de ce que souvent on confond les époques et que l'on veut donner une définition unique d'un état de choses qui, quoique désigné par le même nom, a beaucoup varié suivant les temps. Tous les anciens font venir le mot *municeps* de *munus capessere*, remplir une charge. *Municipes ergo sunt*, dit Aulu-Gelle, XVI, 13, *cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo Romano honorarii participes, a quo munere capessendo appellari*

(1) Ce Sextus Pompée lutta longtemps sur mer contre Octave et ne put être vaincu que par Agrippa. Après sa défaite il se réfugia en Asie. C'est lui qu'Horace appelle *Neptunius dux* (*Epode* IX, 7), parce qu'on le nommait *le fils de Neptune*.

(2) Cette fête de Bacchus est à la date du 17 mars dans le calendrier romain.

videntur. Ulpien, *Dig.*, L, 1, donne à peu près la même définition : *Et proprie quidem municipes appellantur*, dit-il, *muneris participes, recepti in civitatem, ut munera nobiscum facerent*. Aulu-Gelle et Ulpien désignent évidemment ici par ces mots *munus*, *munera* les charges publiques que les habitants des municipes ayant obtenu le droit de cité pouvaient remplir à Rome. Cette explication peut être admise, si l'on ne considère que les derniers temps de la République et l'époque de l'Empire; mais elle ne saurait l'être pour les temps antérieurs, alors que le plus grand nombre des municipes n'avaient que le droit de cité sans le droit de suffrage et sans celui de parvenir aux honneurs (*sine suffragio et jure honorum*). La véritable étymologie du mot *municeps* paraît être celle qu'a développée un savant interprète du droit romain, Rudorff (*Berliner Lectionscatalog, Winter* 1848-1849). Suivant lui, le mot *municeps* viendrait de *munus capere*, recevoir des présents, et aurait désigné dans l'origine le citoyen d'une de ces villes de l'Italie unies à Rome par certains liens qui constituaient ce que l'on appelait *jus hospitii publici*. Ces liens étaient analogues à ceux qui unissaient les hôtes; et comme ceux-ci se donnaient au moment de la séparation de petits présents (ξένιον), les citoyens des villes en question, lorsqu'ils venaient à Rome, étaient traités comme des *hôtes publics* (*hospites publici*) et recevaient, outre le logement et l'entretien aux frais du trésor public, quelques présents. Cette explication est confirmée par le passage suivant d'Isidore : *Municipes sunt in eodem municipio nati, ab officio munerum dicti eo quod munia publica acceperunt*. Il est vrai que le même auteur, interprétant ces mots, *munia publica*, suivant la tradition commune, ajoute : *Munia enim officia sunt, unde et immunes dicuntur, qui nullum gerunt officium*.

Quoi qu'il en soit, cette étymologie du mot *municeps*, si elle est véritable, ne peut s'appliquer qu'à des temps antérieurs à la guerre du Samnium. A cette époque, en effet, surtout durant la guerre contre les Latins (340-338), un grand nombre de villes qui jusqu'alors avaient été considérées comme des villes alliées furent dépouillées en tout ou en partie de leur existence politique, soumises au droit des Romains, et assujetties au service militaire ainsi qu'au tribut, sans obtenir aucune part à l'administration de l'État, auquel elles étaient maintenant agrégées. Cette condition politique était désignée par ces mots : *Civitas sine suffragio et jure honorum*, ou droit de cité sans suffrage et sans participation aux honneurs. Le droit de cité ainsi limité n'était pas un bienfait, comme se l'imaginent Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, pour les peuples auxquels il était concédé. Ces historiens, jugeant du passé par le présent, n'ont pas vu que les cités ainsi traitées avaient toute les charges sans aucun droit politique. A partir de cette époque le mot *municipes* changea d'acception. Il désigna ces villes dont les citoyens étaient astreints, vis-à-vis de Rome, à de nombreuses charges (*munus fungi*).

Parmi ces municipes, c'est-à-dire ces cités ayant obtenu le droit de cité, mais sans le droit de suffrage et la participation aux honneurs, il faut établir une distinction importante. Les unes avaient conservé leur gouvernement municipal, c'est-à-dire leur sénat et leurs anciens magistrats; les autres, au contraire, avaient cessé de s'administrer elles-mêmes. Cette distinction se trouve nettement établie dans le passage suivant de Paul Diacre au mot *Municipium*, p. 127, ed. Müller : *Municipium id genus hominum dicitur, qui, quum Romam venissent, neque cives Romani essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum una cum Romanis civibus, præterquam de suffragio ferendo aut magistratu capiendo; sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani, qui post aliquot annos cives Romani effecti sunt. Alio modo, quum id genus hominum definitur, quorum civitas universa in civitatem Romanam venit, ut Aricini, Cerites, Anagnini*. Les deux classes de municipes dont il est question dans ce passage avaient cela de commun, que leurs habitants étaient *cives Romani sine suffragio;* elles différaient en cela, que les citoyens qui appartenaient à la premère avaient gardé leur ancien mode d'administration (*ut semper rem publicam separatim a populo Romano haberent;* Festus, ed. Müller, p. 142), tandis que ceux qui appartenaient à la seconde n'avaient plus ni sénat, ni magistrats, ni assemblées du peuple. La ville de Capoue, qui passa successivement par ces deux états, nous offre un exemple de cette distinction. Jusqu'à l'époque où elle se déclara contre Rome après la bataille de Cannes, cette ville était rangée parmi les cités de la première classe : elle avait alors un magistrat particulier appelé *meddix tuticus*, un sénat, des assemblées du peuple; elle se servait de la langue osque; et ses soldats formaient dans l'armée romaine un corps particulier, connu sous le nom de légion campanienne. A partir de l'an 211, la ville de Capoue fut mise au nombre des cités de la 2e classe, et en conséquence fut dépouillée de ses magistrats, de son sénat, de ses assemblées, et ne fut plus considérée que comme

receptaculum aratorum et locus condendis fructibus.

Les noms des villes citées par Paulus attestent que la définition qu'il donne du municipe se rapporte à une époque postérieure à l'année 338. Tous ces noms sont, en effet, cités dans l'histoire de Tite-Live à propos de la guerre des Romains contre les Latins et les Herniques. C'est aussi à cette époque qu'a trait évidemment un passage de Festus, p. 233 de l'édition de Müller. On ne saurait donc douter que les deux classes de municipes dont parle Paulus n'aient pris naissance à l'époque de la guerre du Samnium. Seulement, soit par suite des progrès que la démocratie faisait chaque jour à Rome, soit à cause des réclamations légitimes que firent entendre ces villes qui, partageant les dangers et les fatigues de la conquête romaine, travaillaient à obtenir une condition meilleure, le droit de cité fut accordé peu à peu, d'une manière complète, à chacune d'elles, longtemps avant la coalition des peuples de l'Italie pour conquérir les mêmes droits. Il serait difficile de donner des dates précises : nous savons seulement que, de bonne heure, Tusculum, ensuite Atina, en 268 les villes de la Sabine; en 188 Frusino, Privernum, Fundi, Formiæ, Arpinum; après 180, Cumes, reçurent le droit de cité complet. Du reste, cent ans avant la guerre sociale, cette condition paraît aussi avoir été celle de la plupart des villes sabines et latines jusqu'au Liris et au Vulturne inférieur. Il est aisé de concevoir que ce changement opéré dans la situation des habitants des villes connues sous le nom de municipes ait fait attacher dès lors un autre sens à l'expression de *municeps*, ou habitant d'une ville municipale. Les citoyens de ces villes, bien que n'appartenant point par la naissance à Rome, n'en étaient pas moins *cives optimo jure*, et, comme tels, faisaient partie d'une tribu romaine. C'est cette sorte de municipes qu'a voulu désigner Paul Diacre dans le passage suivant: *Tertio, cum id genus hominum definitur, qui ad civitatem Romanam ita venerunt, ut municipes essent suæ cujusque civitatis et coloniæ, ut Tiburtes, Prænestini, Urbinates, Nolani, Bononienses, Placentini, Nepesini, Sutrini, Lucrenses.* Les villes citées par Paul paraissent n'être devenues des municipes que depuis la loi Julia, qui accorda le droit de cité d'une manière complète aux Latins et aux alliés (les Ombriens et les Étrusques) restés fidèles à la cause de Rome durant la guerre sociale.

Cette loi Julia, rendue en l'an 90, sous le consulat de L. Julius Cæsar, avait pour but de dissoudre la coalition des Italiens contre Rome. Lorsque la lutte fut terminée, une autre loi, la loi Plautia-Papiria, proposée par les tribuns M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbo, étendit à d'autres peuples le droit de cité. Nous ne connaissons qu'un article de cette loi, ainsi conçu : *Data est civitas, si qui fœderatis civibus adscripti fuissent, si tum, cum lex ferebatur, in Italia domicilium habuissent, et si LX diebus apud prætorem essent professi.* Quelques savants pensent que les autres articles accordaient le droit de cité à tous les Italiens. D'autres, parmi lesquels nous citerons Niebuhr et Duruy, croient que la loi Plautia-Papiria ne concernait que les habitants des villes fédérées qui viendraient à Rome, dans l'espace de soixante jours, donner leurs noms au préteur, ainsi que le portait l'article que nous venons de citer.

Tous les abréviateurs, et Appien lui-même, affirment, il est vrai, que l'Italie entière reçut le droit de cité; mais plusieurs témoignages importants, et un certain nombre de faits précis semblent établir le contraire. Cicéron, dans le *pro Balbo*, ne parle que de certains peuples associés à la cité romaine; il cite une concession de ce droit faite par Crassus à un habitant d'Alatrium, et la loi Papia, qui chassa encore une fois de la ville, en 66, les Peregrini, comme l'avait déjà fait la loi Licinia-Mucia. Les villes fédérées elles-mêmes, auxquelles s'adressait la loi Plautia-Papiria, étaient fort peu nombreuses; et plusieurs, comme Naples, Héraclée, hésitèrent à l'accepter ou la refusèrent, comme Pouzzole. Ces villes ne trouvaient pas, dans les avantages que procurait le droit de cité, une compensation suffisante à la perte de leur liberté. Brindes n'obtint pas ce droit, puisque Sylla, lorsqu'il revint d'Asie, lui accorda l'immunité, ἀτέλειαν ἔδωκεν. Un grand nombre de villes se trouvaient dans la même situation que Brindes; car, à l'approche de Sylla, Cinna demande des secours à toutes les villes d'Italie, *surtout* à celles qui venaient de recevoir le droit de cité, τῶν πόλεων ἠρέθιζον μάλιστα τὰς νεοπολίτιδας. Aussi son armée était-elle partagée, non en *légions*, mais en *cohortes*, parce qu'elle renfermait beaucoup plus d'alliés que de citoyens. On trouve dans la *Vie de Marius* par Plutarque, c. 35, un passage qui mérite d'être remarqué : « Les Italiens étant soumis, dit-il, on ne parla plus de la concession du droit de cité. » Ce passage s'accorde avec le suivant de Velléius, II, 17 : *Victis adflictisque quam integris universis civitatem dare maluerunt.* On voit dans l'*Epitome* de Tite-Live, 84, que Sulpicius vendait le droit de cité à qui voulait l'acheter, et que Carbon, en 84, en faisait encore des gratifications. Tite-Live dit positivement des Marses, des Vestins et des Péligniens, *in deditionem accepti;* des

Hirpins, *domiti*. Quant aux Lucaniens restés encore en armes sous Lamponius et Cleptius, aux Samnites encore soulevés sous la conduite de Pontius Télésinus, il est peu probable que les avantages de la loi aient été étendus jusqu'à eux.

« Enfin, dit M. Duruy, à qui nous avons emprunté les citations que nous venons de faire, le cens qui, avant la guerre, accusait 394,336 citoyens n'en indique, en 86, que 463,000. Il est vrai que cette guerre coûta, dit Velléius Paterculus (II, 15), 300,000 hommes aux Italiens et autant aux Romains, c'est-à-dire en deux ans plus du double de la seconde guerre punique ; mais j'ai déjà montré l'exagération de ces chiffres, en rappelant que, si à une époque où l'Italie était plus peuplée que durant la guerre sociale, les mêmes peuples n'avaient pu lever 200,000 hommes, ils n'ont pu en perdre 300,000 dans cette guerre ; et en relevant les nombres que donne Appien pour les pertes faites sur les champs de bataille. La raison tirée des pertes faites par l'Italie dans cette guerre ne peut donc rendre compte du faible chiffre du cens. Il n'y a qu'une explication possible, c'est que toute l'Italie n'eut pas le droit de cité, ce droit qu'il fallait venir chercher à Rome même dans un court délai, et que ne vinrent prendre certainement que les gens riches et les vagabonds. » Nous ajouterons qu'il est très-probable que, dans l'intervalle qui s'écoula entre la publication des lois Julia et Plautia-Papiria et l'avénement de César au pouvoir, les peuples de l'Italie qui n'avaient pas encore le droit de cité l'obtinrent successivement. Ce qui s'explique facilement par le besoin que chaque chef de parti avait d'augmenter le nombre de ses défenseurs. La loi Julia, en effet, rendue en 45, et connue sous le nom de *lex Julia municipalis*, suppose que toute l'Italie jouissait alors du droit de cité. Nous en parlerons tout à l'heure. Disons auparavant quelques mots de la situation politique de la Gaule cisalpine, qui obtint, vers la même époque, les avantages accordés au reste de l'Italie. L'année où fut donnée la loi Plautia, le consul Cn. Pompeius Strabo fit rendre la loi Pompeia, par laquelle les villes de la Gaule cispadane qui étaient restées fidèles à la cause de Rome pendant la *guerre sociale* obtinrent le droit de cité ; celles de la Gaule transpadane eurent le droit du Latium, *jus Latii* ; c'est-à-dire que les villes de la Gaule cispadane devinrent des *municipes* et celles de la Gaule transpadane des *colonies latines*, *coloniæ latinæ*. En 49, les Transpadans reçurent aussi de César le droit de cité. La Gaule cisalpine eut cependant des gouverneurs jusqu'en 43. Le dernier fut D. Brutus. Jusqu'à cette époque les cités de cette province se trouvèrent dans une situation exceptionnelle. On n'y trouvait point encore les *duumviri juri dicundo* qui administraient les colonies et les municipes ; la juridiction tout entière appartenait au proconsul. Deux lois célèbres, les lois Julia et Rubria, eurent pour objet de régulariser la situation politique des villes de la Gaule cisalpine et du reste de l'Italie. La première de ces lois fut donnée en 45. Elle se trouve citée dans une inscription de Padoue (Orelli, n. 3676) sous le titre de *Lex Julia municipalis*, et dans le *Digeste* (L, 9,3 ; *Cod.*, VII, 9, 1) sous le titre de *Lex municipalis*. La table de bronze qui contient cette loi fut découverte en 1732, et se trouve maintenant à Naples dans le Musée-Bourbon. Elle est connue sous le nom de Table d'Héraclée, *Tabula heracleensis* (1). La seconde loi fut publiée en 43. Elle concernait plus spécialement la Gaule cisalpine ; aussi la désigne-t-on quelquefois sous le titre de *Lex Galliæ cisalpinæ*. Elle fut découverte en 1760 dans les ruines de Véleia et se trouve actuellement dans le musée de Parme (2). Cette loi imposait à la juridiction des municipes de la Gaule cisalpine des limites qui furent étendues sous les empereurs à tous les municipes. Tandis que les municipes de l'Italie possédaient dans toute son étendue la juridiction criminelle et la juridiction civile, les magistrats des municipes de la Gaule cisalpine n'avaient que la juridiction civile ordinaire, et encore cette juridiction ne s'exerçait que dans les cas où il ne s'agissait pas de plus de 15,000 sesterces : dans les grands procès, et dans les affaires extraordinaires, c'était au préteur romain à connaître, en vertu de son *imperium*.

Quoi qu'il en soit, à part cette différence, depuis l'extension du droit de cité à toutes les villes de l'Italie et de la Gaule cisalpine

(1) La meilleure édition de la *Table d'Héraclée* se trouve dans l'ouvrage de C. W. Göttling, intitulé : *Funfzehn röm Urkunden auf Erz und Stein ;* Halle, 1845, p. 59 et suiv. Elle a été commentée par Mazochi, *Commentariorum in Regii herculanensis musei æneas tabulas heracleenses*. Neapol. 1754-1755, in-fol. ; — Marezoll. *Fragmentum legis Romanæ in aversa tabulæ heracleensis parte*. Göttingen, 1816, in-8°. — Dirksen, *Obss. ad tab. heracl. partem alteram*. Berol. 1817 ; et in *Civilist. Abhandl.* — Berlin. 1820, in-8., t. II. On la trouve imprimée dans Haubold, *Mon. leg.* n° XVI ; C. Zell, *Delectus inscriptionum Romanarum* ; Heidelberg, 1850, in-8°, n° 1682.

(2) L'inscription de Véleia a été imprimée pour la première fois par Carli, dans les *Antichit. Italiche*, t. I, 1788, p. 135 et suiv. Cf. Hugo, *Civilist. Magazin*, t. II, p. 431 et Haubold, *Mon. leg.* n° XXI ; Zell, n° 1683. On peut consulter sur cette inscription : Dirksen, *Observationes ad selecta legis Galliæ cisalpinæ capita ;* Berol. 1812, in-4° ; Huschke, *De actionum Formulis, quæ in lege Rubria exstant* ; Puchta, *Civilist. Abhandl.*, 1823, n° 2 ; — Hugo, *Civilist. Magazin*, VI, n° 6, et *Zeitschr. für geschichtl. Rechtswiss.*, X, 2, p. 210 ; 1840 ; — Savigny, p. 220, 381 ; — Dirksen, p. 17-23.

et la publication des lois Julia et Rubria, la condition de toutes les cités dans toute la Péninsule fut à peu près la même et resta telle jusqu'à la fin du troisième siècle, sauf quelques changements que nous allons indiquer en traitant des municipes depuis Auguste jusqu'à Dioclétien.

II. *Des municipes depuis Auguste jusqu'à Dioclétien.*

Bien que, jusqu'au commencement du troisième siècle, les noms de *municipe* et de *colonie* aient continué à être en usage, excepté chez les jurisconsultes qui commencèrent de bonne heure à appeler *municipes* toutes les villes par opposition avec Rome, il n'y avait entre ces deux sortes de villes qu'une différence de rang dont nous parlerons plus loin; mais, quant au mode d'administration, il était exactement le même dans les unes et dans les autres. Ce que nous disons ici à ce sujet se rapportera donc tout à la fois aux colonies et aux municipes, du moins pour les trois premiers siècles de l'Empire.

Le changement le plus important qu'ait amené au sein des municipes le triomphe du despotisme impérial concerne les assemblées du peuple. Sous la République, dans toutes les colonies et les municipes, le peuple était appelé à concourir au choix des magistrats, à la confection des lois et à toutes les affaires qui intéressaient la communauté. Mais lorsque, sous Tibère, les comices eurent été supprimés à Rome, et le sénat investi d'une partie des attributions que ces assemblées possédaient, on conçoit que la même révolution ne pouvait manquer de s'accomplir au sein des différentes cités de l'Italie. Là aussi, le choix des magistrats, nommés jusqu'alors par les assemblées du peuple, fut remis aux décurions qui remplissaient à peu près les mêmes fonctions que les sénateurs à Rome. A quelle époque eut lieu cette importante modification dans le gouvernement des municipes italiens? C'est là une question qu'il est impossible de résoudre d'une manière précise en l'absence de tout document positif.

A. W. Zumpt, dans son grand travail sur les colonies romaines, admet que cette modification eut lieu par une loi Petronia, qui fut rendue en l'an 19 apr. J.-C. Cette loi est souvent citée, mais on en ignore entièrement le contenu. On trouve dans Orelli, n° 3679, une inscription ainsi conçue: C. CVSPIVS C. F. PANSA D. V. I. D. IIII QVINQ. PRAEF. ID. EX D. D. LEGE PETRON. La conjecture de Zumpt paraît d'autant plus probable que le changement qui s'accomplit alors à Rome dut avoir lieu en même temps dans les municipes, par la raison qu'Auguste avait préparé cette révolution en restreignant aux seuls décurions dans ces cités le droit de prendre part à l'élection des magistrats dans les comices de Rome. Ces magistrats même, ainsi que nous l'apprend Suétone, ne quittaient pas alors leurs villes, mais envoyaient à Rome leurs suffrages cachetés : *Excogitato genere suffragiorum, quæ de magistratibus urbicis decuriones colonici in sua quisque colonia ferrent, et sub diem comitiorum obsignata Romam mitterent.* (Suet. *Aug.*, 46.)

L'administration des municipes subit aussi quelques changements importants sous les Antonins, relativement aux finances et à la juridiction. L'empereur Hadrien partagea l'administration de l'Italie entre quatre consulaires dont la juridiction embrassait les matières de police et les procès civils et criminels. Ces magistrats exerçaient aussi une sorte de surveillance sur l'administration des villes municipales placées dans leurs départements (1). Cette institution d'Hadrien ne fut pas de longue durée. Les consulaires furent remplacés, sous Marc-Aurèle, par d'autres magistrats nommés *juridici*. Les rapports entre les municipes italiens et les *juridici* paraissent avoir été les mêmes qu'entre les villes de la Gaule cisalpine et le préteur de Rome d'après la loi Rubria. Les magistrats municipaux n'exerçaient que la juridiction civile ordinaire, et pour une somme déterminée. La juridiction extraordinaire, c'est-à-dire celle dans laquelle le magistrat faisait lui-même l'enquête et décidait par un décret, appartenait aux *juridici*. Les magistrats municipaux n'exerçaient non plus la juridiction criminelle que sur les esclaves; les autres causes criminelles appartenaient au préfet du prétoire. Les juridici établis par Marc-Aurèle différaient des consulaires institués par Hadrien, en ce que leurs attributions ne comprenaient que les affaires civiles, et qu'ils n'exerçaient aucune surveillance sur l'administration des villes municipales. Ces magistrats paraissent avoir subsisté jusqu'à l'époque de Dioclétien qui soumit l'Italie au mode d'administration qui régissait les autres provinces. Les *juridici* furent alors remplacés par les correcteurs, *correctores*.

Les faits que nous venons d'exposer et quelques autres que nous aurons occasion de citer plus loin montrent que, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, le pouvoir impérial ne cessa de travailler à amoindrir les libertés municipales et à ramener l'Italie au même régime que les autres parties de l'Empire. Cependant l'on doit avouer que durant les trois premiers siècles de l'Empire, surtout sous les

(1) *De ratione in imperio Romano ordinando ab Hadriano imperatore adhibita*, auct. J. Caillet, 1857, p. 70-74.

Antonins, la condition des municipes fut, à un certain point de vue, plus avantageuse que celle dont ils avaient joui sous la république. « Une partie de l'importance qu'avait perdue Rome, dit M. Guizot, était retournée dans les municipes. Beaucoup de citoyens, plus ou moins considérables, ne les quittaient plus. Devenus étrangers au gouvernement de l'État, leur attention se reportait d'elle-même sur les affaires de leur cité. Rien ne poussait encore le pouvoir central à y descendre pour les envahir. Les trésors de Rome, les contributions ordinaires des provinces suffisaient à ses besoins et même à ses folies. La tyrannie éprouvait peu la nécessité de pénétrer partout, de s'organiser en détail, et elle n'en possédait pas la science. Le régime municipal conserva donc une assez grande indépendance; il se constitua même avec plus de régularité et des droits plus positifs, plus étendus peut-être que ceux qu'il possédait auparavant. »

C'est surtout depuis le règne de Nerva jusqu'à celui de Dioclétien que l'état des municipes se présente sous cet aspect nouveau. On rendit alors un grand nombre de lois ayant pour but d'augmenter et d'assurer les propriétés et les revenus des villes. Trajan leur permit de recevoir des héritages par voie de fidéi-commis. Bientôt elles furent autorisées à les recevoir directement. Hadrien leur accorda le droit de recevoir des legs; il ordonna que tout administrateur qui détournerait les biens d'une ville serait considéré comme coupable, non de vol simple, mais de péculat. « Les revenus ordinaires, dit M. Guizot, suffisaient communément à leurs dépenses; et il n'était pas nécessaire de charger de nouveaux impôts les citoyens. L'État ne rejetait point sur les cités des charges qui ne les concernaient pas directement. Il n'y avait qu'un très-petit nombre de citoyens qui fussent exempts de ce qu'il y avait d'onéreux dans les devoirs municipaux. Le menu peuple concourait par la main-d'œuvre aux travaux publics qui intéressaient chaque ville. La dignité des décurions était reconnue et traitée avec faveur. Hadrien les affranchit de la peine de mort, sauf dans le cas de parricide. Le décurionat était encore recherché comme un honneur. Enfin, ce qui atteste l'importance et l'extension que prit, durant cette époque, le régime municipal, c'est le nombre des lois dont il fut l'objet, et l'attention particulière que lui portèrent les jurisconsultes. Évidemment, à défaut de droits et de garanties politiques, c'était dans le régime municipal qu'existaient et qu'on cherchait à placer les droits et les garanties des citoyens (1). »

(1) Cf. la thèse *De ratione in imperio Romano ordinando ab Hadriano imperatore adhibita*, déjà citée, p. 108 et suiv.

Après avoir fait connaître d'une manière générale la condition des municipes durant la deuxième époque, nous allons donner quelques détails sur leur administration intérieure.

Dans tous les municipes et toutes les colonies, on trouvait à la tête de l'administration le collége des *quatuorviri*. De même qu'à Rome le collége des *vigintiviri* se divisait en quatre petits colléges, à savoir : les *triumviri capitales*, *triumviri monetales*, *quatuorviri viis in urbe purgandis* et *decemviri litibus judicandis*, le collége des *quatuorviri* se composait de *duumviri juri dicundo* qui représentaient le préteur, et habituellement de deux édiles. Il se trouvait aussi dans la plupart des municipes des questeurs. La questure ne paraît pas avoir appartenu dans l'origine à ce que l'on appelait *honores*, mais avoir été seulement une charge, *munus*. Nous ferons observer aussi que si les magistrats chargés de l'administration dans les municipes ne portaient pas partout le même nom, leurs fonctions paraissent avoir peu différé. C'est ainsi que pour les villes du Latium il est fait longtemps encore mention de magistrats appelés dictateurs. A Fidènes les *duumviri* portaient ce nom sous Gallien (Orelli, n. 112). A Carthage, les duumvirs se nommaient suffètes (Eckhel, *D. N.* IV, p. 138). Dans plusieurs villes, l'édilité était la première magistrature, par exemple à Arpinum (Cic. *ad Fam.*, XIII, II, 3).

Les duumvirs, à qui appartenaient la convocation du sénat, la présidence de cette assemblée et la juridiction, et qui, comme les consuls à Rome, donnaient leurs noms à l'année, étaient désignés sous le titre de *duumviri juri dicundo*, ou, par rapport à tout le collége, sous celui de *quatuorviri juri dicundo*; quelquefois même on les appelait *prætores*. A. W. Zumpt a parfaitement démontré que le titre de *quatuorviri juri dicundo* n'indiquait pas quatre personnes, mais seulement deux, en sorte que les deux autres étaient appelées simplement *quatuorviri* ou *quatuorviri ædiliciæ potestatis*. Les fonctions des édiles embrassaient tout ce qui concernait l'entretien des édifices publics et les rues, la police des bains, des routes, la surveillance des marchés, le soin des jeux (*cura ludorum*). Quant aux questeurs, ils étaient chargés d'administrer les revenus de la commune, qui consistaient principalement en fonds de terre qu'on affermait de temps en temps. Tous les magistrats avaient des insignes qui leur étaient propres. Jusqu'à Tibère, ils étaient nommés par l'assemblée du peu-

ple, et, à partir de cette époque, par la curie. La durée de leurs fonctions était en général d'une année.

Outre les magistrats que nous venons de nommer, parmi lesquels les jurisconsultes ne désignent que les *duumviri juri dicundo* sous le nom de *magistratus*, il est fait encore mention dans les municipes de trois sortes de magistrats, les *præfecti*, les *quinquennales* et les *curatores*, sur lesquels, avant les belles recherches de Zumpt, on ne connaissait rien de bien certain. Dans un fragment des fastes municipaux de Venouse, qui comprend les années 34-28 avant J.-C., on trouve sous l'année 32 à la place des *duumviri*, pour deux mois, les *præfecti*, tandis que les *duumviri* sont seuls cités dans les autres années. Dans l'inscription connue sous le nom de *Cenotaphia Pisana*, ces *præfecti* sont aussi plusieurs fois cités. Ils doivent être distingués des autres magistrats avec d'autant plus de soin qu'ils n'étaient pas nommés suivant les règles ordinaires, mais comme l'était le préfet de la ville (*præfectus urbi*), sous la République, c'est-à-dire par les consuls qu'il remplaçait lorsque ceux-ci quittaient la ville. On peut distinguer dans les municipes quatre sortes de *præfecti*. Il y avait en premier lieu les *præfecti juri dicundo*, que le *préteur de la ville*, *prætor urbanus*, envoyait autrefois dans les *préfectures* de l'Italie et qui ne se rencontrent plus que très-rarement sous les empereurs; en second lieu, ces *præfecti* qui jouaient dans les petites villes et les localités qui dépendaient des municipes le même rôle que les *duumviri* jouaient dans ces derniers et y rendaient à leur place la justice; en troisième lieu, les *præfecti* qui exerçaient dans un municipe une charge quelconque à la place de l'empereur ou d'un membre de sa famille; en quatrième lieu, ceux qui administraient un municipe à la place des *duumviri*, lorsque ceux-ci, par suite de la rivalité des partis, n'avaient pu être nommés; cas dont on trouve un exemple dans l'inscription de Pise (*Cenotaphia Pisana*). Cette substitution de *præfecti* aux *duumviri* avait encore lieu dans certaines circonstances importantes, comme, par exemple, lors de l'exercice de la censure qui se faisait tous les cinq ans. Il est probable que ces *præfecti* étaient nommés dans ce dernier cas par le préteur de la ville en Italie, et par le gouverneur dans les provinces.

A. W. Zumpt, dans ses recherches sur les municipes que nous avons déjà citées, a, le premier, fait connaître la véritable nature des fonctions exercées par les magistrats désignés dans les inscriptions par les noms de *duumviri* ou *duumviri quinquennales*, ou encore de *præfecti duumviri quinquennales*. Le titre de *quinquennalis* n'indique pas un magistrat particulier, comme on l'a cru pendant longtemps; dans chaque municipe, les *duumviri* ou *quatuorviri* élus l'année où se faisait le cens, qui avait lieu tous les cinq ans, se faisaient appeler *duumviri* ou *quatuorviri quinquennales*. La charge de ces duumvirs, comme celle des autres, ne durait qu'une année; leur principale fonction était de dresser l'*album decurionum*.

L'administration des revenus des villes était confiée, au moins depuis Trajan, à un fonctionnaire particulier, choisi d'ordinaire parmi les décurions du lieu, mais nommé par l'empereur, et désigné sous le titre de *curator reipublicæ*. L'institution de ces curateurs, qui d'abord ne fut qu'une mesure accidentelle et passagère, mais qui devint ensuite un fait général et ordinaire, surtout depuis Septime-Sévère, fut un des moyens les plus efficaces dont se servirent les empereurs pour intervenir dans l'administration des cités et ruiner peu à peu les libertés municipales.

Dans les villes organisées sur le modèle de Rome, le *sénat*, désigné sous les titres divers de *Senatus*, *ordo*, *ordo decurionum*, *curia*, *decuriones* (plus tard *curiales*), *patres conscripti*, se composait, d'après ce qui avait été écrit dans la loi de la colonie ou du municipe, d'un nombre invariable de membres, à vie, généralement cent. D'après la loi Julia (*Tabula heracleensis*), l'opération appelée *lectio senatus* se faisait tous les cinq ans par le principal magistrat de la cité, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons vu, par les *quinquennales*. Le résultat était consigné dans ce que l'on appelait l'*album decurionum*. Il y avait un âge déterminé, en général trente ans, du moins jusqu'à Auguste qui pour les sénateurs romains comme pour les décurions, n'exigea plus que vingt-cinq ans. Dans la *Table d'Héraclée*, il n'est pas question de cens. Pline, *Epist.*, I, 19, parle de 100,000 sesterces exigés pour les décurions de la ville de Côme. Du reste, la perte de la fortune n'entraînait pas à cette époque l'exclusion de la curie (*Dig.*, L, 4, 6; L, 2, 8; Cf. Zumpt, *Comment. epigr.* p. 121,). La troisième condition pour entrer dans la curie était de n'exercer aucun métier vil. Les affranchis ne pouvaient être décurions; leurs fils seuls pouvaient prétendre à cet honneur.

On distinguait dans les municipes, comme à Rome, deux sortes de sénateurs, ceux qui étaient inscrits sur l'*album decurionum* depuis le dernier cens, et ceux auxquels les charges qu'ils avaient remplies avaient donné entrée à la curie où ils continuaient à siéger jusqu'au cens suivant. Plus tard, peut-être à partir de Septime-Sévère, il se fit un changement im-

portant à cet égard. Les décurions ne furent plus seulement électeurs : ils furent aussi seuls éligibles ; c'est qu'alors les charges municipales étaient devenues assez onéreuses pour qu'on ne les recherchât plus, et qu'on ne pouvait plus compléter la curie que par force (1). C'est ce qu'atteste le passage suivant du jurisconsulte Paulus, qui vivait sous Septime-Sévère (*Digest.*, L, 2, 7, § 2) : *Is, qui non sit decurio, duumviratu vel aliis honoribus fungi non potest, quia decurionum honoribus plebeii fungi prohibentur.* Il arrivait quelquefois que certains affranchis, en récompense de services extraordinaires, sans être admis dans la curie, recevaient les insignes du décurionat, *ornamenta decurionalia.*

Outre les décurions, il y avait encore dans les municipes, avant Constantin, deux classes : les augustales, qui, comme l'ordre équestre à Rome, formaient une sorte de classe moyenne, et le peuple (*populus, plebs, municipes*).

Les *augustales*, dont il n'est fait mention qu'une seule fois dans les écrivains romains (Petron., c. 30, 2 : *Trimalcioni, VI viro Augustali*), apparaissent très-fréquemment dans les inscriptions. Cependant les érudits s'étaient peu occupés jusqu'à nos jours de ce point important de l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain. M. Egger est le premier qui ait traité ce sujet avec quelque étendue dans un appendice de son *Examen critique des Historiens anciens de la Vie et du règne d'Auguste*, intitulé : *Recherches nouvelles sur l'histoire des institutions municipales chez les Romains.* Ce travail parut en 1844. En 1846, A. W. Zumpt, qui s'est fait un nom par ses savantes recherches sur l'histoire des institutions municipales, publia sur le même sujet une dissertation intitulée : *De Augustalibus et seviris augustalibus commentatio epigraphica.* M. Marquardt dans la *Zeitschr. f. Alterthumswiss.*, 1847, n^os^ 63-65, et M. Egger dans la *Revue archéologique*, année III, livraisons 10 et 12, ont examiné le travail de Zumpt. Ce dernier, en ce qui concerne les *augustales*, ne s'accorde nullement avec M. Egger. Les matériaux nouveaux, rassemblés par le savant Henzen dans la *Zeitschr. f. Alterthumswiss.*, 1848, n^os^ 25-27 et n^os^ 37-40, permettent maintenant d'arriver à des résultats plus certains. C'est ce qu'a tenté de faire M. Marquardt dans la continuation du *Manuel d'antiquités romaines* de Becker. Nous allons donner ici le résumé de ses recherches.

Il y a au sujet des *augustales* trois questions à résoudre : 1° qu'étaient les augustales ? 2° Comment se sont-ils formés ? 3° Quel rapport y a-t-il entre eux et les *seviri augustales*?

Il est hors de doute que l'établissement des *augustales* se rattache au culte d'Auguste. Mais quelle institution de Rome représente-t-il ? c'est là un point sur lequel les savants ne s'accordent pas. Suivant M. Egger, les *augustales*, dans les municipes, avaient été établis sur le modèle des *magistri vicorum*, qui célébraient les jeux dits *ludi compitalicii* et qui étaient chargés du culte des *Lares*, placés dans les chapelles (*sacella*) des carrefours (*compita*) et auxquels on avait joint le *génie d'Auguste* (*genius Augusti*). MM. Marquardt, Borghesi, Zumpt et Henzen croient, au contraire, que les *augustales* ne doivent point être confondus avec les *magistri vicorum* de Rome, et qu'ils ont été établis dans les municipes à l'imitation des *sodales augustales*, collége de prêtres que Tibère institua après la mort d'Auguste. Ce collége, formé des membres de la famille impériale et des personnages les plus importants de l'État, était consacré au culte de la *gens Julia.* Sur le modèle de ce collége, des particuliers formèrent dans Rome des associations ayant aussi pour but le culte d'Auguste. (Tac. *Ann.*, I, 73 : *Inter cultores Augusti, qui per omnes domus in modum collegiorum habebantur.*) Il est à penser qu'on agit de même dans les municipes ; seulement, comme ces colléges se formaient librement et non en vertu d'une loi générale, il en résulta que leur constitution fut très-variée dans les différents municipes. Dans l'Italie méridionale (Lucanie, Apulie, Calabre, Brutium) et dans une partie du Samnium et de la Campanie, il n'est question que d'*augustales* présidés par un *curator*, par les *quinquennales*, par les *quæstores* ; au contraire, dans les inscriptions de la Gaule Narbonnaise, il n'est pas fait mention d'*augustales*, mais seulement de *sévirs* (*seviri*) ; enfin dans les inscriptions relatives aux villes de l'Italie centrale (Latium, partie de la Campanie et du Samnium, Picenum, Ombrie et Étrurie) on voit réunis les *seviri augustales* et les *augustales*. M. Marquardt avait admis autrefois avec M. Egger que le collége des *augustales* ne se composait à l'origine que de six personnes (*seviri*), dont la charge durait une année, et en outre que ces *sévirs*, quand leurs fonctions étaient terminées, en conservaient le titre honorifique et formaient ainsi un corps particulier, un *ordre* (*ordo*). Ce savant reconnaît aujourd'hui que d'après les recherches de Henzen, cette explication ne saurait convenir qu'aux villes pour lesquelles il n'est question que de *seviri* ou *sevirales* et non pas d'*augusta-*

(1) Le plus ancien exemple de citoyens introduits de force dans la curie nous est fourni par Pline le Jeune, Ép. X, 113 : *qui inviti fiunt decuriones.* On lit dans Ulpien, *Dig.*, L, 2, 1; L, 2, 2, § 8 : *Majores annis LV ad decurionatus honorem inviti vocari constitutionibus prohibentur.*

les. Là, au contraire, où il n'y avait que des *augustales*, le collége n'a pu se former de la même façon; là enfin où on rencontre en même temps des *seviri augustales* et des *augustales*, on peut admettre avec Zumpt que les derniers étaient à vie, et les premiers annuels. Quant au nombre de six, il est difficile d'y voir un motif d'établir un rapprochement entre les *augustales* des municipes et les chevaliers à Rome. Le nombre six se rencontre assez fréquemment pour d'autres colléges. C'est ainsi qu'à Capoue, d'après la loi Servilia, il y avait six *pontifices*. Les habitants de Narbonne avaient élevé à Auguste un autel, *aram, ad quam quotannis VIIII k. octobr. tres equites romani a plebe et tres libertini hostias singulas immolent.* (Orelli, n. 2489.)

La nomination des *augustales* avait lieu *decreto decurionum;* on les choisissait aussi bien parmi les *ingenui* que parmi les affranchis; comme rang, ils venaient aussitôt après les décurions. Ils avaient un trésor particulier. Lors de leur admission dans l'ordre, ils payaient une certaine somme; et, aussi bien au commencement de leur charge que pendant le temps qu'ils l'exerçaient, ils donnaient à leurs frais des repas et des jeux. Ils contribuaient aussi fréquemment aux travaux de différentes sortes qui se faisaient dans le municipe. L'ordre des *augustales* eut le même sort que celui des décurions. Ce qui d'abord était un honneur fut plus tard un fardeau. Alors les fonctions des *augustales* devinrent héréditaires comme celles des décurions; alors aussi dut commencer ce que l'on appelait l'*ordre des augustales* (*ordo augustalium*), dans lequel on ne trouvait plus guère que des affranchis, parce que les citoyens appartenant à cette classe ne pouvaient entrer dans la curie, ainsi que nous l'avons déjà dit. L'ordre des *augustales* disparut nécessairement avec le triomphe du christianisme. C'est ce qui explique qu'il n'en est plus fait mention dans les monuments à partir de Constantin. M. Egger a parfaitement fait ressortir, quoique en l'exagérant peut-être un peu, le rôle qu'a joué l'ordre des *augustales* dans les changements qu'éprouva la société romaine sous l'empire. « On a beaucoup parlé, dit-il, de la puissance des affranchis sous l'empire, et de l'espèce de nivellement que la corruption et le despotisme étendaient sur tous les rangs de la société romaine. Qui ne voit dans la nouvelle magistrature des *augustales*, ouverte aux affranchis, aux esclaves mêmes, une des causes les plus actives de cette révolution?... On s'est demandé comment les municipes passèrent d'une demi-liberté sous l'oppression la plus impitoyable et la plus avare. Mais cette oppression commence à peu près vers le quatrième siècle, sous les premiers empereurs, dont les constitutions nous sont parvenues dans le Digeste et dans les Codes. C'est précisément l'époque où les monuments cessent de nous parler des *augustales*. Or les *augustales* supportaient une notable part des charges de la cité, surtout pour ce qui concernait le culte et les jeux publics. A mesure que ces fonctions tombèrent en désuétude (je n'ose dire, faute de témoignage précis, *quand ces fonctions furent supprimées*), la curie demeura seule pour faire face à toutes ces dépenses: elle en fut écrasée. Le décurionat devint une prison, un bagne, où l'on poussa tous les malfaiteurs, jusqu'aux adultères et aux assassins. »

Après les décurions et les *augustales* venait le *peuple* (*populus, plebs, municipes*), qui se recrutait de quatre manières différentes. On y distinguait ceux qui appartenaient au municipe par la naissance (*origine*), ceux qui avaient été admis dans le municipe (*allectio inter cives*), le plus souvent pour une certaine somme (Dion Cassius, LIV, 7, dit qu'Auguste défendit aux Athéniens, μηδένα πολίτην ἀργυρίου ποιεῖσθαι), les esclaves affranchis, et enfin les étrangers adoptés par des membres du municipe. Il ne faut pas non plus confondre ces quatre sortes d'habitants désignés tous par le nom de *bourgeois* (municipes) avec les *incolæ*, qui n'appartenaient au municipe que par ce qu'on appelait *Larii collocatio*. L'*incola* était astreint aux charges qui pesaient sur les *bourgeois* et pouvait, avec le temps, être admis aux honneurs du municipe, sans cependant être affranchi des charges dans la ville à laquelle il appartenait par la naissance, *origine*. Il faut aussi distinguer ces *incolæ* des étrangers qu'une occupation temporaire retenait dans le municipe (*municipes, incolæ, hospites, et adventores*, Grut., p. 444, 8).

Nous terminerons cet exposé de la condition des municipes durant les trois premiers siècles de l'Empire par quelques mots sur une question restée longtemps obscure, à savoir, la différence qui existait entre les municipes des provinces et les municipes italiens.

Les colonies, les municipes et les villes latines des provinces ne différaient en rien des villes de l'Italie, portant les mêmes noms, sous le rapport de la constitution; mais, sous d'autres points de vue, leur position était inférieure. D'abord le sol de toutes ces villes était soumis à l'impôt (*Aggenus Urbicus ad Frontinum*, in Grom. vett., p. 4, Lachm.: *quod omnes etiam privati agri* (*in provinciis*) *tributa atque vectigalia persolvant*); et tandis que les habitants de l'Italie étaient exempts de tout impôt foncier, et, depuis 167

avant J.-C., de tout tribut, les colonies, les municipes et les villes latines dans les provinces payaient ces deux sortes d'impositions. Ensuite ces villes, qui, dans l'origine, paraissent avoir été affranchies de la surveillance du gouverneur, furent soumises, sous les empereurs, à cette surveillance, tant pour la justice que pour toutes les autres parties de l'administration. En outre, depuis Auguste, les colonies militaires dans les provinces différaient de ces mêmes colonies dans l'Italie, en ce que les secondes étaient formées de soldats appartenant aux cohortes prétoriennes et aux cohortes urbaines, et les premières de soldats tirés des légions.

Nous devons dire cependant que les priviléges possédés par les cités de l'Italie pouvaient, par une faveur particulière, être étendus aussi aux cités des provinces, mais aux colonies seulement d'une manière complète. Tandis que, sous la République, il n'y avait aucune différence de rang entre les colonies et les municipes : sous les empereurs, la condition des premières était considérée comme supérieure; dans les registres des villes d'Auguste, dont s'est servi Pline, les colonies sont toujours citées avant les municipes. On a plusieurs exemples de municipes ayant sollicité le *jus coloniæ*. (Gellius, XVI, 13 : *Hadrianus mirari se ostendit, quod et ipsi Italicenses et quædam item alia municipia antiqua, in quibus Uticenses nominat, cum suis moribus legibusque uti possent, in jus coloniæ mutari gestiverint.*) Ce qui s'explique par ce que nous avons dit tout à l'heure que certains priviléges étaient attachés exclusivement au titre de colonie : ces priviléges étaient : la *liberté*, l'*immunité* et le *droit italique* (*libertas*, *immunitas*, *jus italicum*). Un grand nombre d'autres villes dans l'Empire romain, surtout en Grèce et en Asie, possédaient la liberté et l'immunité; mais les colonies paraissent seules avoir pu jouir des priviléges attachés au *jus italicum*, lesquels consistaient en ce que les habitants d'une colonie ayant ce droit pouvaient posséder leurs terres comme les citoyens romains, c'est-à-dire que ces terres devenaient *propriétés quiritaires*, et qu'on pouvait leur appliquer toutes les règles du droit romain, l'*usucapio*, l'*injure cessio*, la *mancipatio* et la *vindicatio*.

C'est aussi à l'époque dont nous nous occupons ici que se rapporte une mesure gouvernementale de la plus haute importance, mais sur laquelle nous ne possédons malheureusement que des renseignements très-incomplets, nous voulons parler de la célèbre constitution par laquelle Caracalla accorda le droit de cité à tous les habitants de l'Empire. Les savants ne s'accordent pas sur la portée de cette mesure. L'opinion d'Haubold, suivant laquelle cette constitution n'aurait concerné que les habitants des provinces jouissant alors de l'ingénuité, *ingenui*, et pourrait être comparée à la loi Plautia-Papiria, dont il a été question plus haut et qui n'eut qu'un effet temporaire (*Data est civitas Silani lege et Carbonis si qui fœderatis civitatibus adscripti fuissent, si tum, cum lex ferebatur, in Italia domicilium habuissent*), est aujourd'hui généralement adoptée. Du reste, cette loi, comme on l'admet aussi communément, avait un caractère moins politique que fiscal. Elle avait pour but de faire payer par les provinciaux certains impôts que les citoyens romains avaient seuls payés jusqu'alors. Il est à croire que le *jus italicum* disparut avec la constitution de Caracalla; cependant il serait difficile de rien affirmer à ce sujet, dans l'incertitude où nous sommes de la véritable portée de cette constitution.

III. *Des municipes depuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'Empire romain.*

« Il faut bien dater les révolutions du jour où elles éclatent, dit M. Guizot : c'est la seule époque précise qu'on puisse leur assigner; mais ce n'est pas celle où elles s'opèrent. Les secousses qu'on appelle des révolutions sont bien moins le symptôme de ce qui commence que la déclaration de ce qui s'est passé. La crise du régime municipal, sous Constantin, en est une preuve parmi tant d'autres. Depuis Septime Sévère, le pouvoir central tombait en ruine dans l'Empire romain; ses forces diminuaient en même temps que croissaient ses charges et ses dangers. Il fallait bien qu'il rejetât sur d'autres les charges auxquelles il ne pouvait plus suffire; qu'il cherchât des forces nouvelles contre de nouveaux dangers. En même temps se formait, dans le sein de la société romaine, une nouvelle société, jeune, ardente, unie dans des croyances fermes et fécondes, douée au dedans de principes très-propres à cimenter sa constitution intérieure, et aussi d'une grande force d'expansion au dehors, je veux parler de la société des chrétiens. C'est par l'action de ces deux causes, d'abord divisées, ensuite unies, que le régime municipal de l'Empire romain a dégénéré, s'est dissous, et a fini par n'être plus qu'un principe de ruine, un instrument d'oppression (1). »

Au commencement du quatrième siècle, l'Empire romain succombait sous des charges immenses. Il fallait vaincre ou acheter les Barbares, nourrir, amuser et contenir la po-

(1) *Du régime municipal*, dans les *Essais sur l'histoire de France*, p. 12.

pulace ; quant aux soldats, seule force contre ce double danger, ils étaient quelquefois plus à craindre pour le Pouvoir qu'ils avaient à défendre que pour ceux qu'ils auraient dû repousser et contenir.

Ce n'était qu'à prix d'argent que les empereurs parvenaient à faire face à ces difficultés qui s'accroissaient chaque jour. Aussi le système de gouvernement qui commença sous Dioclétien et finit sous Honorius n'avait-il d'autre but que d'étendre sur la société un réseau de fonctionnaires sans cesse occupés à en extraire des richesses et des forces pour aller ensuite les déposer entre les mains de l'empereur. Plusieurs fois, surtout sous Constantin, l'empereur s'empara d'un grand nombre de propriétés municipales. D'un autre côté, il arrivait souvent que le pouvoir central rejetait sur les villes une part de son fardeau. Or, comme les décurions n'étaient pas seulement percepteurs des impôts publics, mais aussi responsables de cette perception et obligés de suppléer de leurs biens propres à l'insolvabilité des contribuables envers l'État et à l'insuffisance des revenus communaux, leur condition ne tarda pas à devenir la plus onéreuse de toutes les conditions sociales. Aussi chacun cherchait-il à se soustraire à des fonctions qui, autrefois réputées un honneur, étaient devenues une cause de ruine.

L'exemption des fonctions curiales devint un privilége que les empereurs conférèrent aux hommes et aux classes qu'ils voulaient s'attacher. Il fallait bien cependant que la curie comptât assez de membres pour suffire aux exigences du fisc. De là ce grand nombre de lois dont nous parlerons tout à l'heure, et qui avaient pour objet de faire de chaque curie une prison dans laquelle les décurions étaient héréditairement enfermés, affectant ainsi, comme dit M. Guizot, une classe immense de citoyens, leurs biens comme leurs personnes, au service public le plus onéreux et le plus ingrat, comme on affecte les animaux à tel ou tel travail domestique.

Après avoir exposé la triste situation à laquelle se trouvèrent réduits les propriétaires des municipes à partir de Dioclétien, nous allons faire connaître l'influence exercée sur la société municipale par le christianisme.

Lorsque la conversion de Constantin eut déclaré, en fait, le triomphe de la société chrétienne, on vit un grand changement s'opérer dans les conditions où avait vécu jusqu'alors la société romaine. « Dès lors, dit M. Guizot, on vit la puissance, la juridiction, la richesse, affluer vers les églises et les évêques, comme vers les seuls points autour desquels les hommes fussent d'eux-mêmes disposés à se grouper, et qui exerçassent sur toutes les forces sociales la vertu de l'attraction. Ce ne fut plus à la ville, mais à son église que le citoyen eut envie de donner, de léguer ses biens. Ce ne fut plus par la construction des cirques, des aqueducs, mais par celle des temples chrétiens, que l'homme riche éprouva le besoin de se recommander à l'affection publique. La paroisse prit la place des municipes. Le pouvoir central lui-même, entraîné par le cours des choses auquel il venait de s'associer, le seconda de tous ses moyens. Les empereurs dépouillèrent les communes d'une partie de leurs biens pour les donner aux églises, et les magistrats municipaux d'une portion de leur autorité pour en investir les évêques. » En même temps, par une singulière contradiction, les empereurs les mieux disposés pour la société chrétienne se voyaient contraints, pour empêcher la dissolution complète de la société municipale, de lutter contre la tendance qui entraînait les hommes à sortir de la curie pour entrer dans l'église, où, à la place de ces charges intolérables attachées au décurionat, ils trouvaient honneur et sûreté. Aussi, à partir de cette époque, le régime municipal devenu une véritable geôle pour une classe de citoyens, allait-il se détruisant chaque jour et détruisant la classe qui y était vouée. Cette décadence du régime municipal fut une des causes les plus efficaces de la chute de l'empire. Sur beaucoup de points les Barbares apparaissaient moins comme des ennemis que comme des libérateurs qui venaient porter le dernier coup à un régime odieux ; partout ils ne rencontraient qu'une société dans un état de ruine matérielle et d'anéantissement moral trop profond pour pouvoir opposer la moindre résistance.

En Orient, la vie municipale s'éteignit plus tard qu'en Occident. Quelques empereurs tentèrent de lui rendre quelque vigueur ; mais ce fut en vain. Aussi, vers la fin du neuvième siècle, l'empereur Léon, dit le Philosophe, abolit-il d'un seul coup le régime municipal tout entier par le décret suivant : « De même que, dans les choses qui servent à l'usage de la vie commune, nous estimons celles qui sont commodes et d'une utilité quelconque, et nous méprisons celles qui ne sont d'aucune utilité, ainsi nous devons faire à l'égard des lois : celles qui sont de quelque usage, qui procurent quelque bien à la république, doivent être maintenues et honorées ; quant à celles dont le maintien est fâcheux ou sans importance, non-seulement il n'en faut tenir aucun compte, mais on doit les rejeter du corps des lois. Or nous disons que dans les lois anciennes rendues sur les curies et les décurions, il en est qui imposent aux décurions des charges intolérables,

et confèrent aux curies le droit de nommer certains magistrats et de gouverner les cités par leur propre autorité. Maintenant que les affaires civiles ont pris une autre forme, et que toutes choses dépendent uniquement de la sollicitude et de l'administration de la majesté impériale, ces lois errent, en quelque sorte, vainement et sans objet autour du sol légal : nous les abolissons donc par le présent décret. » (*Novell. Leon.*, 46.)

Nous venons de faire connaître d'une manière générale la situation des municipes durant la troisième époque. Nous allons exposer maintenant en détail le mode d'administration qui les régissait et les charges que le despotisme impérial faisait peser sur eux.

Au commencement du cinquième siècle, les sujets de l'Empire se divisaient en trois classes, formant trois conditions sociales bien distinctes : 1° les privilégiés ; 2° les curiales ; 3° le menu peuple.

La classe des privilégiés comprenait : 1° les sénateurs et tous ceux qui avaient le droit de porter le titre de *clarissimes ;* 2° les officiers du palais ; 3° le clergé ; 4° la milice cohortale ou milice employée dans l'intérieur au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois; 5° les militaires en général, incorporés, soit dans les légions, soit dans les troupes du palais, soit dans les corps de Barbares auxiliaires.

Le menu peuple se composait de la masse des habitants des villes que le défaut presque absolu de propriété empêchait de classer parmi les curiales. C'était à cette classe qu'appartenaient les arts et métiers, *collegia opificum vel corpora artificum.*

Parmi les privilèges très-nombreux et très-divers, répartis entre les cinq ordres qui constituaient la classe des privilégiés, l'exemption des fonctions et des charges municipales tenait, sans contredit, le premier rang.

La classe des curiales comprenait tous les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), possédant une propriété foncière de plus de 25 arpents (*jugera*), et ne faisant pas partie de la classe des privilégiés. Le code Théodosien demandait, en outre, que ces propriétaires fussent âgés de dix-huit ans, et le code Justinien ne les admit qu'après leur vingt-cinquième année. On appartenait à la classe des curiales, soit par l'origine, soit par l'élection. Tout enfant d'un curiale était curiale et astreint à toutes les charges qu'imposait ce titre. Tout habitant, marchand ou artisan, qui devenait propriétaire de vingt-cinq arpents, devait être réclamé par la curie et ne pouvait refuser. Aucun curiale ne pouvait, sans une autorisation spéciale, quitter la curie. Il lui était défendu d'habiter la campagne ; d'entrer dans l'armée, d'occuper des emplois qui l'auraient affranchi des fonctions municipales, avant d'avoir rempli toutes ces fonctions, depuis celle de simple membre de la curie jusqu'aux premières magistratures de la cité. Ce n'était qu'à partir de ce moment qu'il lui était permis de devenir militaire, fonctionnaire public et sénateur. Les enfants qu'il avaient eus avant cette élévation restaient curiales.

La loi romaine avait limité à un très-petit nombre de cas la dispense de remplir les fonctions municipales. Étaient libérés de la curie : le père de famille qui avait treize enfants ; le palatin attaché à la cour impériale ; celui qui avait rempli pendant trente ans la dignité de palatin, et qui avait servi cinq ans dans l'armée ; le citoyen âgé de cinquante-cinq ans. Lorsqu'un curiale était élevé à la dignité de sénateur, il ne pouvait entrer au sénat qu'après avoir rempli les fonctions municipales : il devait présenter quelqu'un qui le remplaçât dans la curie, et il fallait qu'il le cautionnât. Les évêques, les prêtres et les diacres devaient également trouver un remplaçant ou abandonner leurs biens à la curie.

Nous venons d'indiquer les moyens qu'employait le Pouvoir pour retenir les curiales dans la curie ; voyons maintenant quelles étaient leurs fonctions et leurs charges.

Les charges municipales étaient *réelles* ou *personnelles*. Dans les charges *réelles* on faisait entrer les transports par terre et par eau. Les charges *personnelles* avaient pour objet la conservation de la cité (*defensio civitatis*), comme, par exemple, les approvisionnements, l'entretien des propriétés foncières, celui des aqueducs, des voies publiques, des cirques, des bains, etc. Les curiales étaient tenus de faire face eux-mêmes à toutes ces dépenses, en cas d'insuffisance des revenus.

Les revenus des villes se composaient des octrois et des contributions foncières. On en avait confié le recouvrement aux curiales ; le code Théodosien (liv. 12, tit. I, l. 54) les en rendait personnellement responsables.

Les terres soumises à l'impôt foncier et abandonnées par leurs possesseurs étaient dévolues à la curie, qui était tenue d'en payer l'impôt foncier jusqu'à ce qu'elle eût trouvé quelqu'un qui consentît à s'en charger. Si elle n'en trouvait aucun, l'impôt de la terre abandonnée était réparti entre les autres propriétaires.

Les curiales ne pouvaient quitter la cité, et il leur était défendu de vendre leurs biens. Ces biens étaient considérés comme une garantie : ils passaient à la curie quand le curiale refusait de remplir ses fonctions ; et quand, nommé duumvir, il cherchait, par

la fuite, à se soustraire à cette magistrature, ils devenaient la propriété du curiale qui le remplaçait. Les héritiers des curiales, quand ils étaient étrangers à la curie, et les veuves ou filles de curiales qui épousaient un homme non curiale, étaient tenus d'abandonner à la curie le quart de leurs biens. Les curiales qui n'avaient pas d'enfants ne pouvaient disposer par testament que du quart de leurs biens. Les trois autres quarts appartenaient à la curie. L'impôt connu sous le nom d'*aurum coronarium*, et qui consistait en une somme payée au prince, dans certaines circonstances solennelles, pesait sur les curiales seuls. Indépendamment de la responsabilité qu'elle imposait aux curiales à propos du recouvrement des tributs, la loi romaine leur faisait encore une nécessité de déployer dans leur magistrature une grande munificence. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de pensions à leur accorder, on examinait si leur indigence provenait des dépenses qu'ils avaient faites pendant leurs fonctions.

Après avoir assuré le recouvrement des revenus, les curiales devaient en surveiller l'emploi. Ces revenus servaient : 1° à entretenir les propriétés; 2° à payer les médecins publics, les grammairiens et les rhéteurs chargés de l'instruction de la jeunesse. La quittance qu'on donnait à ceux qui avaient intégralement payé leur quote-part était appelée *sûreté*, *securitas*. Quand les contributions dépassaient les ressources des habitants, les défenseurs des cités, dont nous parlerons plus loin, réclamaient auprès de l'empereur, qui quelquefois faisait remise d'une partie. Cette remise s'appelait *indulgence*, *indulgentia*. Il arrivait aussi quelquefois que, sur de pareilles réclamations, l'empereur consentait à ce qu'une seule quote-part fût répartie sur plusieurs têtes. Ces adoucissements n'avaient lieu, par malheur, que fort rarement; dans les circonstances les plus ordinaires, l'impuissance où se trouvaient les populations de s'acquitter devenait contre les curiales le prétexte de vexations sans cesse renaissantes. Salvien, dans le célèbre traité *de Gubernatione Dei*, lib. 5, cap. 7, parle ainsi des abus auxquels avait donné lieu la perception des impôts : « L'ennemi n'est pas aussi redoutable aux populations que l'exacteur des revenus du prince (*leniores his hostes quam exactores sunt*) », et, pour le prouver, il ajoute : « les populations se réfugient chez les ennemis, pour se soustraire aux persécutions des exacteurs (*et re ipsa hoc indicat, ad hostes fugiunt, ut vim exactorum evadant.*) ». Quant à l'assiette des impôts, voici ce qu'en dit le même auteur : « Quoique dur et inhumain, le tribut aurait quelque chose de moins lourd et de moins acerbe, si tous le payaient également... Mais les pauvres payent pour les riches et les plus faibles portent les charges les plus fortes, *pauperculos homines tributa divitum premunt, et infirmiores ferunt sarcinas fortiorum* ».

Comme compensation de pareilles charges et de pareilles vexations, les curiales jouissaient de quelques priviléges, bien faibles, il est vrai, ainsi qu'on va le voir. Ces priviléges étaient : 1° L'exemption de la torture, si ce n'est dans des cas très-graves; 2° l'exemption de certaines peines afflictives et infamantes, réservées pour la populace : comme d'être condamnés aux travaux des mines, mis au carcan, brûlés vifs, etc. 3° Après avoir parcouru toute la carrière des charges municipales, ceux qui n'avaient pas succombé sous le fardeau des dépenses, étaient exempts de rentrer dans les fonctions municipales, jouissaient de certains honneurs, et recevaient assez souvent le titre de *comtes*. 4° Les décurions qui avaient perdu leur fortune étaient nourris par le municipe. C'étaient là les seuls avantages qui distinguassent les curiales du menu peuple, qui, en retour, voyait s'ouvrir devant lui toutes les carrières et pouvait s'élever, soit par l'armée, soit par les emplois publics, à la classe des privilégiés.

Nous venons d'exposer la condition des curiales dans l'État et à l'égard des autres classes de citoyens. Voyons maintenant quelle était leur condition dans la curie même et entre eux.

Au corps entier des curiales on donnait le nom d'ordre et de curie, *ordo aut curia*. La liste sur laquelle les curiales étaient inscrits s'appelait *album ordinis*, *album curiæ*. Cette liste était dressée par la curie elle même. Pour l'ordre des inscriptions on considérait les dignités. Ainsi les duumvirs arrivaient en première ligne et, parmi les duumvirs, on donnait la première place au plus ancien. Dans la curie, lorsqu'il s'agissait de recueillir les opinions, on suivait l'ordre des inscriptions sur la liste. La révision de la liste des curiales était faite chaque année, aux calendes de mars. A cette époque, la curie était solennellement convoquée par les duumvirs. Pour qu'il fût procédé à l'élection des curiales, il suffisait qu'on eût réuni les deux tiers de la curie. Les fonctions municipales étaient des charges communes : le père mort, son fils lui succédait : pour être duumvir il fallait appartenir à la curie. Les duumvirs étaient élus pour un an. Leur élection devait avoir lieu trois mois avant leur entrée en fonctions. On avait voulu par ce moyen être en état de pourvoir au remplacement de ceux qui auraient de légitimes excuses à présenter. Les magistrats marchaient précédés de deux licteurs. Ils étaient

revêtus d'une robe blanche, bordée de pourpre.

On voit dans le *Digeste*, livre 50, titre 4, loi 2, que ces magistrats devaient assurer les approvisionnements, pourvoir à l'entretien des aqueducs et des bains, surveiller les luttes du cirque et les spectacles, régler les distributions de blé et ne pas laisser dégrader les voies publiques. Ils étaient chargés aussi de régulariser les affranchissements et de surveiller la nomination des tuteurs. Ils avaient le pouvoir de faire incarcérer les coupables et d'ordonner l'élargissement de ceux dont ils avaient reconnu l'innocence.

Il paraît à peu près certain que l'autorité propre et indépendante des magistrats municipaux était assez restreinte et que la plupart des affaires du municipe étaient décidées dans la curie. Dans certains cas même, tous les habitants étaient appelés à prononcer, par exemple, pour la vente d'une propriété communale; pour l'envoi à l'empereur de députés chargés de lui faire des représentations. Seulement, comme on devait s'y attendre, le pouvoir impérial intervenant chaque jour davantage dans les affaires des municipes, l'action des curies fut elle-même fort restreinte. Il fallut bientôt l'autorisation du gouverneur de la province pour faire des constructions nouvelles. Il en était de même pour la réparation des murs d'enceinte de la ville, pour l'affranchissement des esclaves, pour tout ce qui enfin pouvait diminuer en quelque façon le patrimoine de la cité. Bien plus, par suite de la concentration de plus en plus complète du pouvoir judiciaire et du pouvoir fiscal entre les mains des fonctionnaires impériaux, la curie et les curiales ne tardèrent pas à n'être plus que les derniers agents de l'autorité souveraine. Le gouverneur de la province obtint même le droit d'annuler les nominations de la curie, sur la réclamation des élus, en sorte que le droit d'élection n'eut bientôt guère plus de valeur que le droit d'administration.

Nous terminerons cet exposé de la situation des municipes durant la troisième époque par quelques mots sur les offices qui y existaient alors. On distinguait alors deux sortes d'offices municipaux : les premiers, appelés *magistratus*, qui conféraient certains honneurs et une certaine juridiction; les seconds, appelés *munera*, qui n'étaient que des emplois sans juridiction et sans dignité particulière. Les uns et les autres étaient à la nomination de la curie; seulement, les magistrats lui proposaient les hommes qu'ils regardaient comme propres à remplir les *munera*, mais ceux-ci mêmes n'étaient réellement nommés que quand ils avaient obtenu les suffrages de la curie.

Les magistrats étaient les *duumvirs*, les *édiles* et le *curator reipublicæ*. Nous avons déjà parlé de ces trois magistrats dans la seconde époque; nous n'y reviendrons pas ici. Les employés (*munera*) étaient : 1° le *susceptor*, percepteur des impôts, sous la responsabilité des curiales qui le nommaient; 2° les *irenarchæ*, commissaires de police, chargés de la recherche et de la première poursuite des délits; 3° les *curatores* : on désignait sous ce nom des employés auxquels était confié tel ou tel service municipal particulier; *curator frumenti*, *curator calendarii*, prêteur sur gages de l'argent de la cité, à ses risques et périls; 4° les *scribæ*, employés subalternes dans les différents offices. A cette classe appartenaient les *tabelliones*, qui faisaient à peu près les fonctions de notaires.

Vers la fin de l'Empire, on voit apparaître dans les cités un magistrat nouveau, le *défenseur*, *defensor civitatis*, qui acquit bientôt une grande importance. Il avait pour mission de défendre le peuple, et surtout les pauvres, contre les exactions des officiers impériaux. Justinien accorda aux défenseurs le droit de remplir, dans chaque cité, les fonctions du gouverneur de la province, en son absence. Il leur attribua la juridiction dans tous les procès dont la valeur ne dépassait pas 300 *aurei*. Ils jouirent même d'une certaine compétence en matière criminelle; et deux appariteurs furent attachés à leur personne. Ils jouirent enfin du droit de porter directement leurs plaintes au préfet du prétoire. Il était évident qu'en instituant cette magistrature le pouvoir impérial avait voulu retarder la ruine du régime municipal en lui procurant quelque sûreté et quelque indépendance. Mais ce fut en vain. La nouvelle magistrature profita non pas au régime municipal, non pas à l'Empire, mais à la société chrétienne, qui tendait partout à se substituer à la société civile, telle que Rome l'avait constituée. Le *défenseur*, en effet, était élu, non-seulement par la curie, mais par tous les habitants du municipe, auxquels étaient adjoints l'évêque et tous les clercs; « et, comme le clergé, ainsi que le fait observer M. Guizot, possédait seul alors quelque énergie et quelque crédit, ce fut dans ses mains que tomba presque partout cette institution nouvelle, et par conséquent tout ce qui subsistait encore du régime municipal. C'était trop peu pour relever les municipes sous la domination de l'Empire; c'était assez pour procurer au clergé une grande influence légale dans les villes après l'établissement des Barbares. Le résultat le plus important de l'institution des défenseurs fut donc de placer les évêques à la tête du régime municipal, qui d'ailleurs s'était dissous de lui-même par la ruine des citoyens et la nullité des institutions. »

IV. *Du régime municipal depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la révolution communale.*

Le régime municipal ne périt pas avec l'Empire : il subsista, plus ou moins altéré, dans un grand nombre de villes où, se combinant avec d'autres éléments, il devint, six siècles plus tard, le point de départ de cette renaissance de la vie civile qui marque le douzième siècle, et qui avait comme disparu au milieu des invasions des Barbares et sous la dure oppression que la féodalité faisait peser sur les cités comme sur les campagnes. C'est surtout en Gaule, et en particulier dans le midi de cette contrée, et dans le nord de l'Italie, que le régime municipal conserva quelque vigueur après que les Barbares eurent jeté à terre le colosse romain. C'est là aussi que nous allons en suivre l'histoire, en prenant pour guide le grand historien qui a retracé avec tant de savoir et d'éloquence les destinées de cette société urbaine si longtemps oubliée. Dans le chapitre V du tome I de ses *Récits des temps mérovingiens*, Augustin Thierry a supérieurement traité tout ce qui concerne la permanence et les variations du régime municipal sur notre territoire, depuis l'invasion jusqu'au douzième siècle. Tout ce qu'on va lire ici n'est guère que le résumé de ce savant exposé qui nous paraît contenir le dernier mot de la science sur ce point important des origines du monde moderne.

Il se produisit en Gaule, après la disparition du pouvoir impérial, un fait curieux, mais qui s'explique aisément. La situation des municipes, loin d'être aggravée par les invasions des Barbares, fut, au contraire, améliorée. C'est qu'alors les municipes recouvrèrent cette indépendance que leur avait ravie le despotisme impérial. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les magistrats municipaux, surtout dans les derniers temps, avaient perdu toute autorité, toute initiative : ils n'avaient plus que l'ombre du pouvoir dont la réalité était passée aux mains des gouverneurs des provinces. Quand l'Empire romain fut tombé, tout changea. Les autorités municipales, le défenseur, l'évêque, la curie tout entière, les plus notables citoyens, s'emparèrent des pouvoirs laissés vacants, et devinrent à la fois, pour les villes et leur territoire, administrateurs et juges.

L'établissement des comtes par les rois germains ne changea rien à cet état de choses. Le comte ou *graf*, dans les cantons de la Germanie, était juge au civil et au criminel ; il siégeait en justice avec les principaux chefs de famille dont les opinions, recueillies par lui, réglaient ses jugements. Les comtes de race germanique firent dans les villes ce que leurs pareils faisaient au delà du Rhin. Ils appelèrent auprès d'eux, pour juger les procès, les *meilleurs hommes*, les *hommes puissants*, les *bons hommes*, les *fortes cautions* des villes. La *curie* gallo-romaine fut un *mâl* pour les hommes de race germanique qui n'établissaient guère de différence entre leurs plaids cantonaux, tenus chaque semaine, et les séances des municipalités de la Gaule. On trouve des preuves irréfutables de ce fait dans le *Breviarium Alaricianum*, sorte d'abrégé du Droit romain, compilé en l'an 506, par ordre du roi Alaric II, pour servir de code à ses sujets gallo-romains, les provinciaux de l'Aquitaine et de la Narbonnaise. Les documents fournis par ce code ne concernent, il est vrai, qu'une partie de la Gaule; mais, comme le fait observer Aug. Thierry, bien qu'on n'ait point de tels renseignements pour les autres parties, «il est hors de doute que les choses s'y passèrent d'une façon, sinon identique, du moins analogue, avec plus de désordre, de caprice, de hasard, mais en excédant parfois, au profit des villes, la mesure des droits régulièrement reconnus et légalement garantis sur le territoire des Visigoths. »

Le premier et le plus grand bienfait du nouvel état de choses fut que la curie cessa d'être responsable de la levée des impôts dus au fisc ; l'impôt fut levé par les soins du comte seul et d'après le dernier rôle de contribution dressé dans la cité. Il en résulta que les charges municipales, qui ne devaient plus être une cause de ruine pour ceux qui les exerçaient, recommencèrent à être recherchées. Le clergé compta bientôt un grand nombre de membres parmi les magistrats des cités. D'un autre côté, et c'est là un fait qu'on n'a pas assez remarqué, la propriété foncière ne fut plus le seul titre pour être admis dans la curie, la simple *notabilité* suffit. Il ne pouvait en être autrement. Les conquérants germains, auxquels le séjour dans les villes était odieux, s'étaient emparés de la plus grande partie des terres ; quant aux riches propriétaires gallo-romains qui avaient pu conserver leurs biens, ils ne tardèrent pas à se mêler aux nouveaux venus et à embrasser le même genre de vie. Les cités restèrent l'asile du travail, qui ne disparut pas entièrement au milieu des ténèbres du dixième siècle, et qui fut, sans aucun doute, un des principaux points d'appui de la grande rénovation sociale du douzième siècle. Dès le cinquième siècle, les corps de marchandise et de métiers, jusqu'alors distincts de la corporation municipale, y pénétrèrent et tendirent de plus en plus à se confondre avec elle. A Paris, sous la première Race, l'organisation du corps des marchands, *naulæ*, *mercatores*, se distingue peu de la curie. On ne rencontre plus dans la municipalité de juges

proprement dits; les jugements sont rendus par les curiales en nombre plus ou moins considérable; la juridiction urbaine prend plus d'extension; et l'on voit apparaître de nouveaux offices avec des titres splendides, appliqués pour la première fois au gouvernement municipal. La totalité des habitants intervenait aussi plus fréquemment dans les affaires de la cité; il y eut même de grandes assemblées de clercs et de laïques sous la présidence de l'évêque. La part de ce dernier dans l'administration de la cité devint aussi chaque jour plus considérable. « On peut rencontrer, dit Augustin Thierry, de notables différences dans ce qui eut lieu sur telle ou telle portion du pays; mais il est certain que partout le régime municipal devint démocratique en principe, quoique ses formes demeurassent plus ou moins aristocratiques; ce principe nouveau y resta dès lors déposé comme un germe fécond; et il fut le ressort le plus puissant de la révolution du douzième siècle. » Ce fut surtout dans les villes du Midi que les institutions municipales conservèrent le plus de force et d'éclat. La curie même y acquit plus d'importance qu'au temps de l'Empire et s'assimila, autant qu'elle le put, au sénat de Rome. Les noms de sénat, de sénateurs, de familles sénatoriales, se multiplièrent dans les cités gauloises; et le titre de *clarissime*, le troisième dans la hiérarchie des dignités de l'Empire, fut donné à de simples décurions; les sénats municipaux prirent même le titre de *sacré*, cette formule de la majesté impériale.

Parmi les causes de la persistance et même du développement du régime municipal après la chute de l'Empire, on doit compter au premier rang cette influence toujours croissante des évêques sur les affaires intérieures des villes, que nous avons déjà signalées. Les villes profitèrent des immunités ecclésiastiques si largement accordées par les rois francs de la première et de la seconde race. A Tours, par exemple, tous les droits du fisc, c'est-à-dire de l'État, furent supprimés; l'évêque y fut souverain, ou, pour mieux dire, sous son nom, la ville elle-même fut souveraine. Ce fait mérite d'être remarqué en ce qu'il nous montre à son origine cette assimilation de la puissance épiscopale dans les villes avec le patronage seigneurial des grands propriétaires de race franke dans leur domaine.

On s'est demandé ce que devint, au milieu de cette transformation des pouvoirs municipaux, les impositions qui pesaient autrefois si lourdement sur les cités. On a dit souvent qu'après un certain temps les Romains, comme les Francs, n'avaient plus eu de taxes publiques à acquitter.

Augustin Thierry ne pense pas qu'il en ait été ainsi. Il pense que l'impôt fut plutôt transformé que supprimé, et que ce qui, sous les empereurs, avait été payé au fisc devint en beaucoup de lieux, sous les rois francs, une charge municipale. « Selon de grandes probabilités, dit-il, la *municipalisation* de l'impôt fut le ressort matériel qui, joint au ressort moral de l'autorité des évêques, maintint dans les villes l'ancien régime social, et lui donna la force de résister aux envahissements de la barbarie » Les villes conservèrent leurs cadastres et leurs rôles de contribution, qu'elles tinrent secrets pour leur usage seul : tout citoyen qui les livrait à quelque agent du fisc était regardé comme un traître. Les grands travaux d'utilité publique, édifices, canaux, aqueducs, exécutés par plusieurs évêques du sixième siècle, montrent que les revenus de l'Église épiscopale et les finances de la cité se confondaient souvent.

Un fait important, relatif aux magistratures municipales, doit être signalé dans la période mérovingienne : ces magistratures n'avaient aucune place parmi les pouvoirs publics, aucun titre dans la nomenclature des fonctionnaires de l'État gallo-frank. Il n'y avait de titres d'offices que pour les emplois qui procédaient de la constitution politique du peuple conquérant, ou qui appartenaient au service du palais et du fisc royal (*Duces*, *comites*, *grafiones*, *centenarii*, *majores domus*, *domestici*, *judices fiscales*, *cancellarii*, *referendarii*, *senescalli*, *cubicularii*, etc.). Les magistrats municipaux étaient compris sous la désignation vague de *boni homines*; sous les Carlovingiens cependant, on voit paraître à côté de cette appellation un titre spécial et nouveau. Nous voulons parler des juges que les Capitulaires nomment *scabini*, *scabinei*.

Les scabins étaient choisis par le comte, l'envoyé de l'empereur et le peuple; ils joignaient à leur titre le nom de la loi suivant laquelle ils devaient juger; il y en avait de saliques, de romains et de goths. Les anciens tribunaux germaniques et la justice municipale furent également soumis à cette innovation judiciaire; et ce fut alors la première fois, ainsi que le fait observer Augustin Thierry, qu'une même règle s'appliquait à deux ordres de juridiction jusqu'alors entièrement séparés. Les scabins francs, ceux du canton, n'étaient que des juges, tandis que les scabins romains, choisis certainement parmi les membres les plus notables de la curie, étaient en outre administrateurs. C'est là l'origine de l'échevinage.

Plus tard le scabinat cantonal disparut; mais le scabinat urbain continua de subsister et prit même une nouvelle importance. « Dès le dixième siècle, dit Thierry, ceux auxquels les actes publics et privés donnent le

titre de *scabini* sont de vrais échevins dans le sens moderne de ce mot; ils ne tiennent plus rien de la réforme judiciaire à laquelle leur nom se rattachait; ils administrent en même temps qu'ils jugent; et leur droit de justice, en concurrence avec la justice seigneuriale, reste comme une dernière garantie de la vieille liberté civile, comme une tradition qui, de siècle en siècle, remonte jusqu'au sixième. »

Une autre révolution non moins importante s'accomplit dans les villes, durant l'époque carlovingienne. Les évêques deviennent presque partout souverains dans la cité, sous le titre de comtes et prennent ainsi place parmi les grands feudataires, faisant entrer avec eux les villes dans le régime féodal. Cette révolution transforma l'organisation municipale, mais ne la détruisit pas. Seulement les offices municipaux, dont la source fut alors transportée du peuple à la personne de l'évêque, apparaissent sous de nouveaux noms, celui de *majeurs* ou *maires*, qui exprime la qualité d'intendant, et celui de pairs (*pares*), qui devaient prendre place à côté du titre d'*échevins* dans la grande réforme des constitutions urbaines qui devait bientôt s'accomplir, réforme qui devait mettre un terme à l'état de choses si funeste pour les libertés municipales, que vit naître le dixième siècle et qu'on pourrait caractériser en l'appelant l'*infeodation* des villes.

Nous voici arrivés au terme de notre travail, c'est-à-dire à l'époque où l'on assiste tout à la fois à l'extrême décadence de la liberté civile et aux commencements de cette lutte, tantôt cachée, tantôt ouverte, pour le rétablissement de ce qui n'était plus qu'un souvenir et qui devait aboutir à cette résurrection des institutions urbaines, point de départ de la civilisation moderne. Nous n'avons pas l'intention de retracer les phases de la révolution communale; nous indiquerons seulement ici d'une manière rapide les principaux faits qui contribuèrent à amener ce grand événement qui, avec la renaissance du droit romain, sert comme de lien entre l'ancienne civilisation et celle de nos jours.

Le signal de la réorganisation municipale paraît être parti de l'Italie septentrionale. Là, comme en Gaule, les évêques étaient parvenus à transformer en seigneurie l'influence dont ils avaient joui jusqu'alors dans les villes. Mais cette transformation n'avait pu s'accomplir sans résistance; et l'on pouvait s'attendre à ce que, à la première occasion, l'esprit de liberté qui n'était qu'assoupi au sein des vieilles cités, se ranimerait et chercherait à se dégager des liens qui l'étouffaient. Landulf l'Ancien, écrivain milanais, qui composa vers 1080 une chronique, y parle de Milan assiégé par l'empereur Conrad I^er^, en 1037; et il fait ensuite un chapitre *des querelles survenues entre les capitaines et les valvasseurs d'une part, et le peuple de Milan, de l'autre*. Il indique comme cause de ces querelles la conduite des *ducs* « qui précédemment, par leur courage et leur habileté, gouvernaient et défendaient la ville de Milan; qui lui procuraient avec soin ce qui lui pouvait être honorable; qui rétablissaient, avec attention et sagesse, ce que l'imprudence avait ruiné, qui, dans le cas d'un tort fait injustement à quelqu'un, veillaient à ce que son auteur le réparât à quelque prix que ce fût, qui, lorsque la guerre n'exerçait point leur courage, pour servir les rois, ou pour écarter les ennemis répandus de toutes parts autour de Milan, jouissaient, en chrétiens humbles et pieux, des plaisirs de la paix: mais qui, lorsque, sans respect pour la mémoire de leurs prédécesseurs et de leurs ancêtres, ils eurent, pour je ne sais quelles mauvaises raisons, cédé petit à petit à de nouveaux *capitaines* tout ce qui faisait l'éclat de leur dignité, perdirent leurs honneurs et leur puissance; en sorte que le peuple fut obligé de rendre à quelques *capitaines*, élevés par les *ducs*, le respect et l'obéissance qu'il devait aux ducs mêmes. » Dans la suite, ainsi que nous l'apprend le même historien, le peuple entreprit de secouer le joug de ces *capitaines*, qu'il trouvait plus pesant que celui de ses anciens ducs.

Les insurrections des villes du nord de l'Italie furent aussi favorisées par les troubles dont cette contrée fut le théâtre pendant la querelle des investitures et la lutte des papes contre les empereurs d'Allemagne. La suspension des évêques du parti impérial, et les condamnations portées contre ceux qui ne renonçaient pas aux habitudes et aux déréglements des laïques désorganisèrent le gouvernement de ces grandes cités et aidèrent puissamment au réveil de l'esprit révolutionnaire qui y fermentait. En 1093 on voit s'établir à Milan le consulat: la même magistrature fut instituée à Gênes, vers l'an 1100. Ce mouvement ne s'arrêta pas en Italie; il passa les Alpes et se propagea dans la Gaule; il se fit sentir même jusque dans les anciennes cités de la Germanie, situées sur les bords du Rhin et du Danube. Une ligne tirée de l'ouest à l'est, et passant au sud du Poitou, au nord du Limousin, de l'Auvergne et du Lyonnais, marque en France les limites entre lesquelles s'arrêta la réforme consulaire.

A la réforme consulaire s'accomplissant dans les villes du midi de la France, où la civilisation romaine avait laissé plus de traces, correspondit, au sein des cités situées dans les provinces du centre et du nord, la révolu-

tion communale. Ce second mouvement fut contemporain du premier, mais eut pour principe, ainsi que l'a parfaitement établi Thierry, des traditions tout à fait différentes. Trois éléments principaux servirent de base à la renaissance des institutions urbaines dans les villes dont nous venons de parler, à savoir, la *ghilde*, les *institutions de paix* et les *corporations d'arts et métiers*.

Le mot ghilde (geld, argent) désignait dans les langues germaniques une réunion ou *banquet à frais communs*. Il désignait aussi une association ou confrérie, parce que tous les cosacrifiants promettaient, par serment, de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères. Chacune de ces associations était placée sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont elle portait le nom; chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous les membres. Les Germains conservèrent cette institution, même après leur conversion au christianisme, en substituant l'invocation des saints à celle des dieux et des héros. La grande association des paysans de la Normandie contre les seigneurs et les chevaliers, qui eut lieu au commencement du onzième siècle, avait tous les caractères d'une ghilde constituée de manière à rester secrète jusqu'au moment de l'insurrection. Selon Thierry, la *commune jurée* ne serait que l'application de la ghilde à tous les habitants d'une ville.

L'Église s'occupa de bonne heure de mettre un terme aux désordres et aux violences de la société féodale. Vers l'an 1042, les évêques, indignés de la scandaleuse impunité du crime, touchés des périls et des maux auxquels étaient exposés les ecclésiastiques, les pèlerins, les voyageurs, les marchands, les laboureurs, conçurent la pensée de proposer des *trêves*, c'est-à-dire des suspensions d'hostilités et de voies de fait, pendant lesquelles le pauvre peuple pourrait au moins respirer en sécurité. De cette pensée sortirent la *paix de Dieu* (pax Dei) et la *trêve de Dieu*. La *paix de Dieu* devait en tout temps garantir de toute injure les personnes qui, à raison de leur caractère, de leur profession ou de leur faiblesse, avaient besoin d'une protection spéciale, comme les ecclésiastiques, les voyageurs, les marchands, les cultivateurs et les femmes de toute condition. La *trêve de Dieu* avait un objet différent. Elle interdisait toute bataille, toute voie de fait durant certains intervalles déterminés, tels que l'Avent et le Noël, le Carême et le temps de Pâques, les semaines qui suivent les Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte; et en toute saison la même prohibition devait être observée depuis le mercredi soir jusqu'au lever du soleil du lundi suivant. La *trêve de Dieu* et la *paix de Dieu* ne furent d'abord que très-imparfaitement observées. Aussi, en 1095, le pape Urbain II, dans le célèbre concile de Clermont, où fut prêchée la première croisade, prononça-t-il une éloquente allocution à la suite de laquelle des canons furent publiés pour mettre un terme au désordre et réformer les abus. Il fut décrété « qu'en tout temps et à toutes les époques de l'année, quiconque arrêtera et dépouillera des moines, des clercs, des religieuses et leurs gens, sera frappé d'anathème; et que la trêve de Dieu sera gardée depuis l'Avent du Seigneur jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, depuis le premier jour des Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte, et en tout temps depuis la quatrième férie (mercredi), soleil couchant, jusqu'à la seconde férie (lundi), au lever du soleil. »

A la suite de ce concile, on fit de nouvelles tentatives pour parvenir à l'observation de la *paix et trêve de Dieu*. Dans les provinces, de nouvelles assemblées furent réunies; les édits et règlements contre les infractions de la paix publique furent déclarés remis en vigueur; et dans les villes leur exécution est confiée à des délégués spéciaux qui reçoivent le titre de *Jurés de la paix*. Le serment de garder et de pratiquer cette sainte institution était exigé, non-seulement des officiers chargés de veiller à son maintien, mais aussi de tous les hommes en âge d'apprécier la valeur d'une promesse faite devant Dieu. Voici les termes de ce serment remarquable, qui fut le type du serment des bourgeois, lors de la création des communes : « Je jure que dorénavant je garderai fidèlement cet établissement de la trêve de Dieu comme elle est ici spécifiée, et que je porterai assistance à mon évêque contre tous ceux qui refuseraient de la jurer ou de s'y conformer; de manière que, si je suis averti par l'un ou l'autre de marcher sur ces hommes, je ne fuirai ni ne me cacherai; mais, au contraire, je l'accompagnerai avec mes armes, et l'aiderai autant que je le pourrai contre eux, de bonne foi, sans mauvais desseins et selon ma conscience. Qu'ainsi Dieu et les saints me soient en aide. »

C'est aux grandes institutions de paix dont nous venons de parler que se rattachent l'office des *apaiseurs* et ces trêves perpétuelles entre les bourgeois. La charte municipale de Valenciennes est le type le plus pur et le plus complet de l'application des institutions de paix à la réorganisation des institutions urbaines. Cette charte portait le nom de *paix* (1).

(1) Sur le rôle que jouèrent dans l'affranchissement des villes du nord de la France les institutions de

Les corporations d'arts et métiers jouèrent un grand rôle dans la révolution communale du douzième siècle. Suivant A. Thierry, ce dernier genre d'association serait né, de même que la confraternité municipale, d'une application de la ghilde à quelque chose de préexistant, aux corporations ou colléges d'ouvriers qui étaient d'origine romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que la corporation des *nautes* dont nous avons parlé plus haut et avec laquelle se confondait presque l'organisation municipale de Paris, paraît remonter jusqu'à l'époque mérovingienne. Nous avons encore une ordonnance royale sur les priviléges des *chandeliers huiliers* de Paris. Il est évident que, dans les villes où le commerce avait pris un certain développement, les éléments de force et de résistance fournis par de puissantes corporations durent beaucoup contribuer à contraindre les seigneurs à accorder aux cités placées dans leur dépendance ces garanties sans lesquelles l'activité industrielle ne pourrait s'exercer. Les cités riches et populeuses de la Flandre se trouvèrent dans ces cas (1).

Tels sont les principaux éléments de cette grande réorganisation des institutions urbaines, qui était appelée à entrer pour une si large part dans la formation de nos sociétés modernes.

« Toutes les traditions de notre régime administratif, dit Augustin Thierry, sont nées dans les villes : elles y ont existé longtemps avant de passer dans l'État; les grandes villes, soit du midi, soit du nord, ont connu ce que c'est que travaux publics, soins des subsistances, répartition des impôts, rentes constituées, dette inscrite, comptabilité régulière, bien des siècles avant que le pouvoir central eût la moindre expérience de cela. Les municipes romains ont conservé, comme un dépôt, la pratique de l'administration civile; ils l'ont transmise, en la propageant, aux communes du moyen âge, et c'est à l'imitation des communes que le gouvernement des rois de France s'est mis à procéder dans sa sphère, d'après les règles administratives, chose qu'il n'a faite que bien tard et d'une façon incomplète... Si la philosophie moderne a proclamé comme éternellement vrai le principe de la souveraineté nationale, la vie des municipalités a formé les vieilles générations politiques du tiers-état. L'égalité devant la loi, le gouvernement de la société par elle-même, l'intervention des citoyens dans toutes les affaires publiques, sont des règles que pratiquaient et maintenaient énergiquement les grandes communes; nos institutions présentes se trouvent dans leur histoire, et peut-être aussi nos institutions à venir. La Révolution de 1789 n'a pas créé de rien, la pensée de l'Assemblée constituante n'a pas élevé sans matériaux l'ordre social de nos jours; l'expérience des siècles, les souvenirs historiques, les traditions de liberté locale conservées isolément, sont venus, sous la sanction de l'idée philosophique des droits humains, se fondre dans le grand symbole de notre foi constitutionnelle, symbole dont la lettre peut varier, mais dont l'esprit est immuable. »

paix, on peut consulter un très-bon travail, publié en 1837, par M. Taillar, conseiller à la Cour royale de Douai, sous ce titre : *De l'affranchissement des Communes dans le nord de la France et des avantages qui en sont résultés*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambray*.

(1) Warnkœnig, *Flandr. Staats und Rechtsgesch.*

C. Sigonius, *de antiquo Jure populi Romani libri* XI.

Spanheim, *Orbis Romanus*, ed. Heineccius, 1728. in-4.

J. Wasteau, *de Jure et Jurisd. municip.*; Lugd. Bat., 1727.

Trekell, *Selectarum antiquitatum Romanarum pars prima*; Hagæ-Comit., 1744, in-8°.

De Beaufort, *la République romaine*, La Haye, 1766, t. II.

Niebuhr, *Röm. Geschichte*.

Walter, *Geschichte des Röm. Rechts*, I, p. 88 et suiv. p. 239 et suiv.

Savigny, *Gesch. des Röm. Rechts im Mittelalter*, t. I.

Le même, *Vermischtenschriften*, Berlin, 1850.

Puchta, *Institutionen*, I, p. 232.

Fr. Roth, *de Re municipali Romanorum*, libri II, Stutgartiæ, 1801, in-8°.

Chr. Nic. Grauer, *de Re municipali Romanorum particula*, Kieler-Universitäts Programm. sept. 1840.

Rüdiger, *de Curialibus imperii Romani post Constantinum*, Breslau, 1837, in-4°.

Pauly's, *Real-Encycl.*, art. *Municipium*, de W. Rein.

C. Hegel, *Geschichte der Städte Verfassung von Italien seit der Zeit der röm. Herrschaft bis zum Ausgang des zwölften Jahrh.*, Leipzig, 1847; 2 vol. in-8°.

Peter, *das Verhältniss Roms zu den besiegten italischen Städten und Völker bis zur lex Julia im J.* 90 v. Chr. dans *Zeitschr. f. Alterthumswiss.*, 1844, n. 25-28.

Kiene, *der Röm. Bundesgenossen Krieg*; Leipz., 1845.

Th. Mommsen, *Ueber das römische Münzwesen*, t. I, des *Abhandlungen d. Philol. — Histor. Classe des K. Sächsischengesellchaft der Wissensch.*; Leipzig, 1850, p. 223.

Le même, *Röm. Tribus*.

Le même, *die Unter-italischen Dialeckte*; Leipzig, 1850, p. 278.

Grotefend, *die römischen Tribus in historischer und geographischer Beziehung* (*Zeitschr. f. Alterthumswissenschaft*; 1838, n. 114-118.)

Madwig, *de Jure et Condicione coloniarum populi Romani*, dans ses *Opuscula*; Havniæ, 1834, p. 208 et suivantes.

Rubino, *Ueber die Bedeutung der Ausdrücke* municipium *und* municeps *in den Zeiten der röm. Republik.* (*Zeitschr. f. Alterthumswiss*, 1844, n. 109-111, 121-124.)

Naegele, *Studien über altitalisches und Römisches Staats und Rechtsleben*; Schaffhausen, 1849. in-8°.

C. G. Zumpt, *Ueber den Stand der Bevölkerung und die Volksvermehrung im Alterthum*; Berlin, 1835; in-4°.

Le même, *Ueber den Unterschied der Benennungen* Municipum, Colonia, Præfectura, *im röm. Staatsrecht.* (*Abh. der Berliner Acad. Hist. phil. Classe*, 1839.)

A. W. Zumpt, *Commentationes epigraph.*, 1850. in-4°. Ce recueil contient les recherches les plus savantes et les plus approfondies qui aient été faites jusqu'à nos jours sur les colonies chez les Romains.

Handbuch des Römischen Alterthümer von Becker, fortgesetz von Marquardt. La IIIe partie : (Leipzig, 1851) l'*Italie et les provinces* par Marquardt contient un excellent résumé de tous les travaux antérieurs relatifs à l'histoire des institutions municipales chez les Romains.

J. CAILLET.

MUPHTI, ou plus exactement *moufti*, un des hauts fonctionnaires de la hiérarchie musulmane. Il réunit un double caractère : celui de magistrat consultant, chargé de donner les *fatoua* ou décisions doctrinales, et celui de pontife religieux. Dans les capitales le muphti porte le titre de *Cheikh-el-Islam*, le chef de l'islamisme. Comme magistrat, il doit donner à ses décisions une formule précise, courte, réduite même, si cela se peut, à un *oui* ou à un *non*. Ses décisions, sans être des jugements, exercent souvent une grande influence en politique et en administration : réunies en recueil, elles forment jurisprudence. Le muphti est en outre un juge de paix, appelé à concilier les affaires de peu d'importance et celles que les parties peuvent terminer à l'amiable. Dans les questions de morale gouvernementale il est appelé à donner son avis, qui tire son autorité moins de la fonction que de l'homme. Comme pontife ou évêque, le muphti préside à la haute direction religieuse soit au dedans, soit au dehors des mosquées.

Il n'y a de muphtis que dans les villes d'une certaine importance et pour les grandes mosquées, dites royales, qui sont les cathédrales des musulmans. Dans les petites il n'y a que des imam et des mouddin. Les ministres du culte qui composent, avec eux et au-dessous d'eux, la hiérarchie religieuse de l'islamisme sont, en commençant par les moins élevés : 1° les *mekaïm*, sorte de bedeaux chargés des soins matériels du temple ; 2° les *mouddin* (muezzin) ou crieurs, chargés d'appeler les fidèles à la prière du haut des minarets, en place des cloches qui remplissent ce rôle dans les églises chrétiennes ; 3° Les *imam*, qui répondent à nos desservants, chargés de diriger la prière (*salah*) quand elle se fait en commun, qui assistent aux funérailles, aux circoncisions, aux mariages ; etc..; 4° les *khatib*, chargés dans certaines mosquées de faire le prône qui se termine par des prières pour le souverain ; 5° enfin, les *cheikhs* (les anciens) chargés du ministère de la parole et des saintes lectures. Les ministres du culte musulman n'ont point le caractère sacré de ceux de la plupart des autres cultes ; ils ne sont même revêtus d'aucun caractère particulier qui les distingue spirituellement de la foule. (*Voy.*, aut. V du SUPPLÉMENT, l'article IMAM.) Ils n'ont ni ordination ni institution canonique ; ce sont moins des prêtres que des fonctionnaires nommés et révocables par le pouvoir temporel. Même dans l'exercice de leurs fonctions, ils n'ont point de costume particulier : cependant, comme ils appartiennent au corps des ulema ou docteurs de la loi, ils portent ordinairement l'énorme turban blanc qui distingue ceux-ci. Les *marabouts*, quoique investis par le respect public d'un caractère religieux, ne font pas de droit partie de la hiérarchie.

La hiérarchie judiciaire, dont le muphti fait également partie, est constituée ainsi qu'il suit : 1° Les *mehkéma* ou tribunaux de *kadis*, chefs et dispensateurs de la justice pour toutes les affaires civiles ou religieuses réglées par la loi ; ils sont habituellement assistés d'un *bach-adel*, témoin ou assesseur principal, d'un *adel* (au pluriel *adoul*), remplissant le rôle de greffiers, d'un ou plusieurs *aouns*, sorte d'huissiers audienciers ; d'un *drogman* ou interprète, dans les cas qui en exigent l'emploi : en cas d'absence le kadi est remplacé par un *naïb* ou suppléant. En quelques pays, l'Égypte entre autres, il existe un grand kadi. 2° Les *medjelès* ou tribunaux supérieurs, constitués par la réunion des kadis et des muphtis, assistés d'*uléma* ou docteurs. Auprès des tribunaux sont institués des *oukils* ou mandataires des parties, ayant droit de plaider. Dans le monde islamique les medjelès ne constituent pas un tribunal d'appel, mais une magistrature doctrinale, qui confirme ou infirme par l'autorité de ses décisions, celles des maakma, sans entraver leur exécution. En Algérie les medjelès ont perdu en 1854 le caractère plutôt scientifique que pratique, et sont devenus des tribunaux supérieurs en dernier ressort, en place de la cour impériale qui statuait auparavant sur les appels des sentences des kadis. Cette réforme a été sévèrement et justement blâmée, parce qu'elle livrait la justice indigène à des magistrats dont la conscience et la science sont également suspectes, ainsi que l'ont prouvé de scandaleux procès de prévarication. En outre, le rapprochement des indigènes comme assesseurs avec les Français comme juges dans les tribunaux d'appel a le mérite de faciliter la fusion progressive de la loi musulmane dans la loi française, suprême progrès qu'éloigne à toujours la séparation absolue des deux magistratures.

PELLISSIER, *De l'Islamisme considéré principalement dans le nord de l'Afrique* (dans les *Annales algériennes*).

Bulletin officiel des Actes du gouvernement de l'Algérie.

PERRON. *Jurisprudence musulmane*, traduction du *Précis* de Sidi Khalil.

Jules DUVAL.

MUSCADIER, *Myristica* (*Botanique*). La graine aromatique parfaitement connue de

tout le monde sous le nom de Muscade a donné son nom à l'arbre qui la produit, et de celui-ci cette dénomination a été étendue au genre tout entier. Les Muscadiers forment la petite famille des Myristicées. Ce sont des arbres et arbrisseaux assez semblables d'aspect à des Lauriers, qui croissent naturellement dans les îles de l'Asie tropicale et dans les parties chaudes de l'Amérique. Leurs feuilles brièvement pétiolées sont alternes, simples et entières; leurs fleurs sont unisexuées, les femelles en général solitaires, les mâles réunies en corymbes ou panicules pauciflores. Les unes et les autres ont un périanthe simple ou un calice coloré, urcéolé ou cylindrique, divisé en 3 lobes au sommet; dans les mâles on trouve de 6 à 15 étamines soudées entre elles en colonne, et dans les femelles un ovaire à une loge contenant généralement un seul ovule dressé, avec un stigmate sessile et échancré profondément. Le fruit de ces végétaux renferme, sous un péricarpe épais et charnu, une seule graine dont le tégument dur et osseux est plus ou moins couvert d'une enveloppe accessoire incomplète, colorée, formée de sortes de ramifications charnues et à laquelle on donne vulgairement le nom de *Macis;* cette enveloppe est, d'après M. Planchon, un faux arille ou un arillode. Quant à la graine elle-même, la majeure partie de son volume est formée d'un albumen pénétré de fentes étroites nombreuses, dans la portion inférieure duquel est logé un petit embryon. — L'espèce la plus importante de ce genre est le Muscadier aromatique, *Myristica fragrans* Houtt., arbre de proportions moyennes, qui croît naturellement dans les Moluques, et dont la culture forme, en outre, la principale richesse de ces possessions hollandaises. Il ne s'élève que de 10 à 13 mètres, mais ses branches épaisses et très-ramifiées et enchevêtrées lui forment une belle tête touffue et arrondie ou ovoïde. L'écorce de son tronc est mince, noirâtre en dehors, rougeâtre en dedans, peu aromatique. Ses feuilles sont oblongues, acuminées au sommet, pointues à la base, d'un vert foncé et lustrées à leur face supérieure, plus pâles en dessous, glabres, de texture coriace; ses fleurs mâles viennent le plus souvent par petites inflorescences de trois seulement; de même que les femelles, elles sont blanchâtres, inodores, et leur périanthe épais, charnu, duveté, forme une petite boule de 1 centimètre environ de diamètre. Le fruit du Muscadier aromatique a la grosseur d'une petite pêche; il est arrondi et se rétrécit à sa base en un pédoncule court; il est pendant; d'abord vert pâle, puis jaunâtre, il s'ouvre à sa maturité, à partir du sommet, en deux valves dont l'écartement laisse voir en partie la graine avec son macis. Quant à la graine elle-même, vulgairement nommée noix-muscade, elle est ovoïde, creusée à sa surface de sillons réticulés, qui correspondent aux ramifications du macis, et recouverte d'un tégument ou test dur et fragile, coloré en brun-marron. — Indigène seulement de celles des Moluques qui forment la portion sud-est de l'Archipel, le Muscadier s'est répandu peu à peu dans toutes ces îles; il a même été introduit depuis longtemps dans d'autres pays où l'on espérait pouvoir le cultiver avec succès, notamment par les Français à l'Ile de France et à Cayenne, par les Anglais à Sumatra et au Bengale; mais les produits qu'il donne hors des lieux où la nature l'a placé sont de qualité assez médiocre pour que les Hollandais n'aient pas à redouter de concurrence sérieuse sous ce rapport. Depuis longtemps ce peuple a le monopole de la production de la muscade et du macis, et il a même restreint la culture du Muscadier aux trois îles nommées Lonthor, Bandan-Neyra et Way, qui dépendent de la préfecture de Bandan. C'est là seulement que les produits de cet arbre acquièrent toute leur perfection. Aussi le gouvernement hollandais non-seulement veille avec un soin extrême à la conservation de son monopole, mais encore il s'attache à conserver toujours à peu près le même prix à ces précieuses denrées, et lorsque la récolte a été abondante, il fait détruire sur place tout ce qu'il croit devoir excéder les besoins de la consommation annuelle; or, la quantité nécessaire à l'Europe pour une année ne s'élève guère plus haut qu'à 125,000 kilogrammes. — Voici maintenant, d'après M. Blume, quelle est la culture du Muscadier dans les îles de Bandan. Cet arbre est planté en quinconce et entremêlé de grands arbres à tronc très-haut destinés à l'abriter à la fois contre la trop grande ardeur du soleil et contre les vents de mer. Il commence à donner du fruit dès l'âge de cinq ou six ans; mais son produit reste faible pendant encore quatre ou cinq ans. Lorsqu'il est en plein rapport il produit, par pied, environ 5 kilogrammes de noix-muscades et un demi-kilogramme de macis. Il donne trois récoltes par an : à la fin de juillet ou au commencement d'août, en novembre et à la fin de mars ou au commencement d'avril; la première des trois est la plus abondante. Les fruits n'atteignent leur parfaite maturité qu'au bout de neuf mois. Lorsque ce moment est venu, des hommes montent sur les arbres et jettent à terre les fruits à d'autres ouvriers qui en retirent aussitôt la graine. Le macis détaché est ensuite séché au soleil, après quoi on le mouille avec un peu d'eau de mer pour lui enlever sa fragilité et on l'emballe dans des

sacs où on le presse fortement. De leur côté, les graines ou muscades sont exposées au soleil pendant trois jours, mais sans rester dehors pendant la nuit; puis on en achève la dessiccation en les soumettant à l'action de la fumée pendant trois ou quatre semaines; enfin on en rompt le test pour isoler l'amande qu'on plonge dans de l'eau de chaux et qu'on emballe enfin dans des tonneaux préalablement enduits de lait de chaux. — Les muscades de qualité supérieure sont vulgairement nommées *femelles*, tandis qu'on nomme *mâles* ou *sauvages* celles qui sont de qualité inférieure. Les premières se distinguent à leur grosseur, à leur poids, à la couleur gris clair et à la marbrure fine de leur surface. — On trouve dans cette graine et dans son macis une huile fixe jaune, agréablement odorante, solide, connue sous les noms d'huile de macis, baume ou beurre de muscade et une huile volatile nommée huile de muscade, qui ne s'y trouve qu'en faible proportion, et qu'on en retire par la distillation. Ces deux huiles existent en plus grande quantité dans le macis que dans la muscade même. — Tout le monde connaît la muscade et son usage journalier comme condiment. — Le Muscadier aromatique est l'espèce dont les produits ont le plus de valeur; un petit nombre d'autres espèces pourraient, au besoin, être cultivées comme lui et pour le même objet, mais la plupart sont si peu aromatiques qu'ils n'ont et ne peuvent avoir qu'un intérêt purement scientifique.

P. D.

MUSÉE. Le Musée du Louvre, dont la fondation comme établissement public n'est guère antérieure au commencement de ce siècle, n'en est pas moins l'un des plus anciens de l'Europe. Cette collection, commencée par François Ier, sous le nom de *Cabinet de tableaux*, et très-restreinte d'abord, s'agrandit subitement, sous le règne de Louis XIV, par l'acquisition de la galerie Mazarin. Sous aucun des souverains français elle ne perdit son caractère privé, et ce ne fut que dans la première année de la République qu'elle fut enfin constituée en *Musée central des arts*. Les autres musées de l'Europe, à l'exception de celui de Florence, sont d'une formation encore plus récente. Le musée de Berlin et celui de Madrid ont été ouverts en 1828; la *Pinacothèque* de Munich, plus tard encore; le musée impérial de Saint-Pétersbourg, date de 1852; enfin, la collection du Belvédère, à Vienne, n'est pas encore librement accessible.

Les musées sont cependant les bibliothèques de l'art et une part importante de son enseignement; mais si on en fait un amas écrasant pour l'esprit, ils risquent de dépraver le sens de l'admiration, en raison même du nombre des chefs-d'œuvre rapprochés et juxtaposés.

Les Grecs ne connaissaient pas ces établissements factices; chez eux, c'étaient les villes entières qui étaient des musées, ou plutôt les arts y prenaient la forme de la vie générale, et chacun de leurs produits, correspondant à un besoin matériel ou moral, germait en quelque sorte à la place qu'il ne devait plus quitter; ils étaient, pour ainsi dire, les fleurs d'une exquise civilisation, dans laquelle la vie publique, sous un ciel favorable, dominait, absorbait la vie privée.

Bientôt les abus de la guerre habituèrent les peuples à dépouiller les vaincus des objets précieux qui faisaient leurs richesses, et on vit commencer des collections de statues, de bijoux, et des objets les plus portatifs; les Romains enlevèrent par milliers les statues de la Grèce, les Vénitiens perpétuèrent ces traditions malfaisantes à travers le moyen âge, et enfin le commencement de ce siècle a offert l'exemple le plus affligeant de la déprédation exercée, sur l'Europe entière, par des bandes aussi étrangères au sentiment des arts qu'oublieuses des idées de justice. Ce que la violence avait dérobé fut bientôt repris par la force, et, si l'exemple funeste donné par les hommes de guerre avait été suivi en 1815, si on avait usé de représailles, nous n'aurions pas perdu seulement ce qu'ils avaient enlevé, mais encore ce qui nous appartenait légitimement. Il ne nous resterait aujourd'hui dans le Louvre que les produits de l'art de l'Empire, faible héritage et peu fait pour nous consoler; car il est à remarquer que tandis qu'on encombrait les galeries parisiennes de tous les chefs-d'œuvre de l'Europe, les peintres français constituaient l'école la plus stérile, la plus rebelle aux traditions des maîtres, et qu'enfin le seul artiste de cette période, qui puisse se comparer aux anciens, Prud'hon, vécut dans l'isolement et lutta sans succès contre la misère.

C'est en 1791 que l'Assemblée constituante décréta que le Louvre serait consacré à réunir les monuments des arts, et deux ans plus tard seulement cette pensée fut mise à exécution par l'ouverture du *Musée central*. Il ne fallut rien moins qu'une révolution pour produire ce résultat si naturel de mettre à la disposition de la Nation et sous les yeux des artistes ces trésors qu'une main avare avait jusque-là réservés à l'indifférence dédaigneuse, aux regards blasés de quelques rares privilégiés.

Ces œuvres d'élite, enfouies au fond du palais de Versailles, semblaient destinées à ne voir le jour que si la Royauté s'éclipsait. Il fallait que l'engeance des courtisans et des favorites fût ensevelie pour que l'on vît s'ouvrir

la sépulture où gisaient tant de chefs-d'œuvre ; et comme si la forme absolue de la monarchie n'était pas la seule à se ressentir de l'infirmité morale qui lui est propre, ce n'est qu'en 1848 que le Musée du Louvre, échappant encore une fois pour quelques jours aux mains indignes soit des grands seigneurs incompétents, soit des subalternes serviles, reçut en passant une organisation raisonnable.

Qui pourrait oublier les dangers annuels que courait naguère cette merveilleuse collection, lorsqu'on élevait, d'un bout des galeries à l'autre, d'énormes charpentes en échafaudage, pour recevoir l'exposition des tableaux modernes, en masquant les anciens? Il a fallu encore une révolution pour que ces précieuses reliques du génie fussent délivrées des affronts de l'administration monarchique, pour que des ouvertures fussent pratiquées dans la longueur du faîte et pour que des tableaux, cachés pendant plusieurs siècles, fussent visibles lorsqu'enfin on nous les montrait. C'est encore à cette époque de 1848 qu'on adopta un classement méthodique, d'abord par grandes divisions d'écoles, puis, dans chaque école à peu près, par rang d'ancienneté des maîtres.

Ce rêve passager d'amélioration laissera peut-être son empreinte, parce que ce n'est pas toujours en vain qu'on présente aux hommes l'image du bien ; telle est même la force du bon exemple qu'on pourrait voir cette tradition se continuer sous l'impulsion de chefs sérieux.

La direction supérieure des arts se rattache en même temps aux spéculations les plus élevées de l'esprit et à la science la plus étendue des applications industrielles ; un homme qui, au lieu d'être un commis, serait un personnage considérable et considéré, ayant conquis dans le domaine des idées une juste influence, enthousiaste et sévère, clairvoyant mais hardi, pourrait encore se promettre de réveiller de son sommeil ce grand pays dont la visible décadence n'est peut-être qu'un engourdissement ; au-dessous de lui se rangeraient utilement les représentants éclairés de chaque spécialité ; mais les hommes qui apportent des lumières sont quelquefois un embarras, et nous ne voudrions pas paraître séditieux à la manière de Figaro qui repousse les danseurs de certains emplois.

Ne poussons pas aussi loin nos exigences ; contentons-nous de ce qui est, et réjouissons-nous surtout de voir subsister encore le travail réparateur de 1848.

Pour ce qui regarde la manutention matérielle des tableaux, il n'y a que des regrets douloureux à exprimer. Le nettoyage, le vernissage, la restauration, le rentoilage, etc., tout est déplorable ; il n'y a pas en Europe un autre exemple de ce degré d'ignorante barbarie. Le portrait de Jeanne d'Aragon, un des chefs-d'œuvre de Raphaël, a été récemment verni : au bout de peu de semaines, la tête se trouvait entourée d'une auréole bourbeuse, les fonds plongés sous une couche opaque et rance.

Nous ne traiterons pas ici la question, si controversée, du dommage subi par la célèbre série des ouvrages de Rubens faits pour Marie de Médicis, et restaurés il y a environ un an. Deux opinions contraires ont été soutenues sur ce point ; mais, en admettant que la décision en principe demeure encore douteuse, il nous semble évident que l'inhabileté du personnel fait une loi à l'administration supérieure de s'abstenir religieusement de ces audacieuses expériences ; cette loi serait puisée dans des considérations supérieures : le respect sincère du passé, les égards qui sont dus au sentiment public.

Parmi les deux mille tableaux environ que renferme le Musée, on en compte à peu près le quart provenant des grandes écoles d'Italie. On pourrait, sans commettre une erreur importante, s'absorber exclusivement dans l'étude et l'examen de cette division ; car les autres écoles, si on met de côté la vanité nationale, proclamée ou déguisée, les autres écoles, disons-nous, en relèvent directement et ne s'en distinguent que par des infériorités ; flamands, espagnols, français, etc., sont des milices à la suite des convictions du lendemain et ne représentent dans l'histoire des arts que ce troupeau docile, si l'on veut, plutôt que servile, mais que la postérité remet tôt ou tard à sa place, en l'oubliant. Nous ne pousserons pas cependant à l'excès ce sentiment de justice distributive et n'imiterons pas ici les nombreuses petites sectes apparues et disparues pendant les quarante dernières années et dont l'existence n'a duré que le temps de poser leurs négations réciproques, couleur, dessin, idéalisme, réalisme, art religieux, art charnel, etc.

En reconnaissant que l'Italie a le pas sur l'Europe, qu'elle est mère de toute doctrine, et maîtresse de toute pratique, nous ne nions pas les mérites d'un portraitiste comme Velasquez, d'un décorateur tel que Rubens, et si nous trouvions souvent une organisation exquise comme celle de Rembrandt, savante dans sa finesse, personnelle dans son abondance, originale surtout, à ce point d'être sans maître comme sans élève, nous aurions à faire de telles réserves qu'elles aboutiraient à retirer nos affirmations ; mais ce phénomène est unique ; et quand nous au-

rons dit, sans dédain d'aucune sorte, sans légèreté affectée et pédante, que de grands artistes, comme Jean Goujon et Jean Cousin, sont des disciples de la plus pure renaissance italienne, que des maîtres éminents, comme Lesueur et Poussin, appartiennent au mouvement désigné sous le nom d'école de Bologne, quoique le second ait passé sa vie à Rome, et que le premier n'ait même pas quitté la France, nous aurons fait entendre, autant que le comportent les limites qui nous sont imposées, le rôle souverain de l'Italie dans l'histoire des arts modernes. Cette histoire est suffisamment représentée au Musée du Louvre, sans être pourtant absolument complète. Les maîtres qu'on appelle improprement *gothiques*, ceux qui marquent les premiers pas de l'art florentin, manquent presque radicalement, car on n'y voit rien d'Orcagna, rien de Simon Memmi, et le Saint François stigmatisé ne donne qu'une idée insuffisante et fausse du mérite de Giotto; enfin Masaccio, qui renouvela cette école et prépara la période romaine, brille par son absence; mais, en revanche, quel merveilleux échantillon de l'art du quinzième siècle que le chef-d'œuvre de *Beato Angelico*, intitulé *le Couronnement de la Vierge!* Ce morceau sans pareil, exécuté à la détrempe avec une adorable délicatesse, succombe aujourd'hui sous les dévastations répétées des restaurateurs. Sans être encore d'un âge fort avancé, nous avons contemplé ce tableau dans tout l'éclat d'une merveilleuse conservation; après avoir vécu glorieusement intact pendant quatre siècles, il devait tomber aux mains funestes qui en ont récemment altéré sans doute les éléments intimes; car la surface, gercée et écaillée, s'échappe aujourd'hui en poussière et semble avoir subi les outrages d'un balayeur de la rue. Nous insistons sur ce désastre, parce que la constatation de tels faits est rarement possible, soit à cause du danger de parler haut, soit par suite de l'inattention générale qui accompagne et suit les bouleversements politiques, soit enfin qu'il arrive rarement qu'une mémoire pieuse et fidèle oppose l'image primitive d'un précieux chef-d'œuvre aux ruines que les administrations accumulent. Nous nous arrêterons, car nous aurions vite composé une galerie des destructions, sans espérer que notre voix fût entendue, comme autrefois celle de la presse quotidienne. Nous n'aurons pas cependant traversé le salon carré sans faire remarquer qu'un tableau de Terburg, voisin de *la Belle Jardinière* de Raphaël, est une autre victime de l'art dangereux du vernisseur.

Ajoutons que ce salon carré convient peu à sa destination de renfermer les chefs-d'œuvre de toutes les dimensions; les petits tableaux, placés nécessairement à hauteur d'appui n'y reçoivent qu'un rayon de lumière affaibli par la distance de l'unique ouverture ou plutôt du soupirail de cette cave; ce rayon oblique arrive avec une inclinaison telle que l'épaisseur de la bordure suffit à plonger dans la pénombre la moitié au moins de chaque tableau; le plus remarquable de tous, *les Noces de Cana* de Paul Véronèse, se trouve précisément suspendu au mur qui ne reçoit que les rayons réfléchis, les rayons directs allant naturellement frapper le mur qui fait face au midi; mais comment, en effet, n'aurait-on pas donné la place d'honneur au tableau de Murillo, dont l'acquisition fit tant de bruit, il y a huit ans?

La Conception de la Vierge, acquise à la vente du maréchal Soult, est, comme sujet, la répétition d'un autre tableau du même maître, placé un peu plus bas et à gauche. Celui-ci avait été payé 6,000 fr. sous le gouvernement de la Restauration; le premier a été payé 615,300 fr. sous l'Empire actuel. La France, dans l'intervalle, est devenue assez riche pour payer infiniment cher des toiles médiocres; ce mot ne paraîtra pas trop fort, si l'on considère la banalité d'un sujet dont Murillo a tant abusé que, de son vivant, il fut appelé le peintre des *Conceptions*. La pose extatique de la tête, les yeux levés au Ciel, est une vulgarité de plus; c'est l'expression des figures qui n'en ont pas; enfin, sans vouloir méconnaître les mérites de l'exécution, il faut déclarer bien haut que le délabrement de cette peinture restaurée et repeinte du haut en bas, la met, comme valeur commerciale, au-dessous de celle de Murillo que nous signalions tout à l'heure, et qui ne coûta que 6,000. Il est donc hors de doute que, dans la seconde acquisition, l'État est resté dupe. Le mode de vente aux enchères n'est pas une garantie dans les cas exceptionnels où la concurrence est nécessairement fort restreinte et où l'engouement, la vanité et l'obstination se réunissent pour transformer la transaction en rencontre aléatoire avec toutes ses chances favorables ou contraires. N'abandonnons pas cet exemple sans rappeler que ce même tableau, réuni à deux autres, savoir, le *Saint Pierre aux liens* et surtout le *Jésus guérissant un paralytique*, œuvre incomparablement supérieure, composaient un lot vendu au roi Louis-Philippe au prix de 500,000 par le maréchal Soult à la suite d'une convention amiable. Ce marché fut résilié par des motifs étrangers à la question qui nous occupe, mais on peut affirmer, vu les relations mutuelles des deux personnages, que les trois tableaux étaient

surfaits dans cette vente, et que *la Conception*, inférieure au meilleur des trois, représentait à peine le tiers de la somme énoncée. Comment accepter dès lors le prix de 615,300 fr. payé, le 19 mars 1852, pour un seul de ces trois ouvrages? et que penserait-on d'un intendant qui agirait de la sorte dans les adjudications publiques pour le compte de l'État? mais il est des circonstances atténuantes, et nous reconnaissons volontiers que la responsabilité ne commence qu'à un certain degré de l'échelle intellectuelle.

Si nous pouvions suivre pas à pas l'histoire de la peinture, par ses monuments dans le Musée, après avoir signalé l'absence des maîtres gothiques les plus importants, rendu encore une fois l'hommage de nos regrets au *Couronnement de la Vierge de Beato Angelico*, qui marche vers son anéantissement, nous insisterions sur les œuvres, précieuses par-dessus toutes celles de ce temps, d'André Mantegna. Ce maître représente le retour salutaire du goût italien vers l'Antiquité. Nourri dès l'enfance des plus beaux modèles que son maître, Squarcione, avait rapportés de la Grèce, il se rapprocha de cet idéal sans oublier suffisamment encore la roideur et la dureté de ses prédécesseurs, et exerça une heureuse influence sur les écoles de Milan et de Ferrare.

Le Corrége, suivant quelques-uns, se rattacherait à cette tradition, ou plutôt à l'enseignement même de Mantegna, qu'il suivit de près dans la carrière.

L'un et l'autre nous montrent cette alliance, alors nouvelle, de l'allégorie mythologique avec la légende chrétienne, et en même temps l'emploi chaque jour plus avoué du modèle antique.

Léonard de Vinci marque aussi l'avénement définitif d'une perfection que ses contemporains proclamèrent plus divine qu'humaine. Son tableau de *Sainte-Anne, la Vierge et Jésus* nous le montre dans sa grâce inimitable et un peu maniérée; le portrait de *la Joconde*, dans sa triomphante supériorité, qui le laisse à peu près sans rival.

Fra Bartolomée nous conduirait à Raphaël, car ce dernier, prince souverain dans le domaine des arts, au moins pour la foule, et presque à juste titre pour tous, Raphaël, disons-nous, qu'on donne comme élève du Pérugin, fut aussi disciple, par ses tendances, de Fra Bartolomée et de Léonard; la fin de sa vie fut marquée par une évolution nouvelle qui le porta sur les traces de Michel-Ange; ainsi cet heureux génie, dont le trône n'a pu être ébranlé, eut de la royauté jusqu'à l'art de s'approprier habilement le bien et la substance d'autrui. Son tableau de *Saint-Michel* et celui de *la Sainte Famille*, dite de François Ier, qui occupe un angle du salon carré, donnent une idée à peu près exacte du degré le plus élevé de son talent, sinon de l'ampleur de ses facultés, qu'on n'apprécie complétement que dans les salles du Vatican. L'école vénitienne est ici plus largement représentée qu'aucune autre d'Italie, soit par le nombre considérable d'œuvres brillantes du Titien, soit par la présence des *Noces de Cana*, merveille unique dans le monde. Cette école si justement admirée constitue, en regard de l'école florentine, le terme opposé de l'oscillation parcourue par la race italienne dans le domaine des arts. Les Florentins dont le génie sérieux et même austère but, dans la coupe de la Renaissance, les baumes sacrés de l'Antiquité, conservèrent, dans la légende chrétienne, la précision, la sûreté du style étrusque; les Vénitiens, et surtout Paul Véronèse, répandirent à pleins bords les trésors de l'Orient sur ces toiles enchantées où le soleil et la vie semblent conduire encore, de l'Asie vers l'Europe, l'éclat d'une fête immortelle.

Le Musée du Louvre suffit à l'observateur réfléchi pour embrasser, dans un sommaire raccourci, cette immense étendue du génie italien, et apercevoir d'un peu loin l'arc majestueux qui, réunissant les deux pôles de ce monde glorieux, abrite tant de nobles variétés des deux types les plus éclatants.

L'école de Bologne et celle de Naples, systématiquement éclectiques, ouvrent et ferment le mouvement de décadence, dont on peut au Louvre étudier les phases diverses, en suivant depuis Louis Carrache, Dominiquin, le Guide, jusqu'à Caravage et Salvator Rosa. Dans cette période, on peut ranger, sans erreur sensible, toutes les imitations étrangères, école espagnole, flamande, et surtout française. C'est en vain qu'un prétendu patriotisme réclamerait, au nom de Lesueur et du Poussin, l'admission d'une catégorie spéciale, en dehors de la tentative centralisée à Bologne. Le même sentiment s'élèverait en faveur de Vélasquez, de Rubens, sans être plus légitime; nous pouvons impunément, dans ce résumé exigu, négliger des variétés qui mériteraient d'être comptées dans une analyse complète.

Nous renouvellerons seulement notre mention admirative de Rembrandt.

On prend au Louvre une idée exacte, dans sa généralité, de l'histoire de la peinture, lorsqu'on examine les Vénitiens principaux, après les grands Florentins, en traversant l'école de Rome, qui n'est, à vrai dire, que l'art toscan mis, par occasion, au service de la Papauté.

Dans ce coup d'œil si rapide, il faudrait

noter une lacune capitale : Michel-Ange, qui représente précisément l'art florentin émancipé, délivré du gothique et nourri de l'Antiquité, transporté à Rome sans s'y asservir, Michel-Ange manque dans la galerie de peinture du Louvre, comme d'ailleurs dans presque toutes, son pinceau n'ayant pas daigné descendre de l'art monumental à la peinture de galeries et de salon.

Nous ne saurions abandonner la galerie des anciens maîtres sans protester de nouveau contre la distinction accordée dans le salon carré à cette acquisition malencontreuse *la Conception de la Vierge*. Il appartenait à ce temps-ci de faire pénétrer, dans la région sereine des idées pures et du beau contemplé, le virus corrosif qui découle de la richesse accouplée à l'ignorance.

Quel moyen plus sûr de fausser le goût du public que d'éblouir ses regards, en présence d'un tableau vulgaire, par l'énormité de la somme dépensée à l'acquérir ? Cette vignette de Murillo, où une jeune hystérique, pâmée dans le vide, semble poursuivie, dans ses rêves, par un troupeau de nourrissons, correspond si exactement à cet idéal érotique et boutiquier qui constitue la poésie courante, que ce serait un devoir de conscience d'en demander la disparition. On peut dire qu'une Direction des arts a charge d'intelligences. Il serait d'ailleurs à propos, en purgeant le Musée de cet objet, d'en faire cadeau à quelque commune rurale, où l'éblouissement produit par le prix fabuleux profiterait peut-être à la moralité relative qui ressort de cette peinture.

Quand on redescend l'escalier dit de Henri II, on retrouve la porte d'entrée du Musée. Disons, à ce propos, combien il y a lieu de s'étonner qu'on ait entrepris le prétendu achèvement du Louvre et que, dans cette opération colossale, mais équivoque, incertaine et définitivement manquée, on ait non-seulement oublié de réserver une entrée d'honneur, mais, qu'on ait détruit celle qui existait déjà. Un escalier d'honneur et une porte suffisante conduisaient autrefois, d'abord à l'entrée même, digne et majestueuse, de la galerie de sculpture antique et en montant, par une rampe noble et largement éclairée, au sein de la galerie des tableaux dont les premiers s'apercevaient avant que l'ascension des gradins fût achevée. On eût pu demander, sans doute, qu'un monument tel que le Louvre s'annonçât plus pompeusement encore par son entrée ; mais que dire aujourd'hui d'un plan qui oblige le public à se glisser par un escalier dérobé, ou plutôt une échelle de service ; à monter et descendre simultanément dans les ténèbres par un couloir sinistre qui rappelle les défilés obscurs dont sont précédées les exhibitions des dioramas ? Voilà donc un des bienfaits de ce plan tant vanté. Édifice sans façade, escalier sans lumière, galeries de plusieurs lieues sans entrée. Nous sommes ramené, malgré nous, à considérer avec douleur l'ensemble de ce dernier plan, où l'incohérence est dépassée par l'incommodité.

Au milieu de tous les non-sens qui s'étalent à la vue du spectateur, nous pourrions dire du patient, tant cet examen se rapproche d'une torture, nous ne voyons qu'une innovation bien significative et qui appartienne en propre au projet Visconti, presque une découverte en architecture, c'est la suppression de l'escalier ; une heureuse distraction pouvait le sauver, on ne l'a pas commise.

Depuis l'achèvement de cette entreprise, les nations de l'Europe sont venues s'étonner, au milieu du Carrousel, de cette indéchiffrable énigme de pierre ; ces deux excroissances, qui s'avancent l'une vers l'autre sans oser se rejoindre, pavillons décontenancés comme un conscrit qui sort des rangs, crochus comme deux points d'interrogation, se regardent sans pouvoir mutuellement se répondre ; entre eux, s'ouvre cet enfoncement qui emporte la façade de manière à dépayser le public, obligé de recourir à une sorte de stratégie pour s'introduire ; on le fera marcher, de surprise en surprise, jusqu'à la sombre caverne qui sert d'escalier et d'où, ressuscité, il sortira pour se répandre dans un inextricable labyrinthe.

Si nous nous arrêtons, avant cette répugnante ascension dans l'obscurité, nous pénétrerons comme par un soupirail oblique, dans la magnifique salle dite des Caryatides, où commence la collection des sculptures antiques.

Nous y signalerons rapidement les morceaux principaux, tels que la *Vénus de Milo* et la *Diane chasseresse :* la première est, comme les marbres du Parthénon qui se trouvent à Londres, le produit de l'école incontestablement supérieure à toutes, celle de Phidias ; la seconde, qui rappelle, par le style et le travail, l'Apollon du Belvédère est, quoique inférieure à la Vénus de Milo, un des plus beaux restes de l'Antiquité ; on croit qu'elle fut rapportée d'Italie, sous le règne de François Ier par le Primatice.

L'*Achille* et *le Gladiateur combattant* sont deux autres types d'un ordre différent ; le second surtout qui appartient à une époque de la statuaire grecque où l'art, moins fidèle aux traditions primitives, admettait déjà une manière énergique et mouvementée qui devait bientôt l'éloigner de la perfection.

N'oublions pas *le Faune à l'enfant*, qu'il

faut placer fort près du premier rang, parmi les chefs-d'œuvre que possède le Musée.

Signalons encore la série des empereurs romains; série incomplète, mais précieuse cependant, et où il faut remarquer surtout un *Auguste* et un *Marc-Aurèle*; enfin beaucoup de bustes et peu de bronzes.

Nous ne pouvons que recommander les salles de la sculpture moderne; celle de Jean de Boulogne, où deux statues de Michel-Ange, connues sous le nom des *captifs*, brillent par de telles qualités qu'on s'étonne de voir cette salle porter un autre nom que celui de l'immortel auteur de ces statues; la salle de Jean Goujon, où l'on a rassemblé plusieurs œuvres de ce maître, l'égal des plus grands, l'élève et aussi l'émule des Italiens les plus illustres, presque le rival des sculpteurs antiques, dont il retrouva la grâce noble et facile.

Jean Cousin et Germain Pilon, ses contemporains, font escorte, mais de loin, à ce prince de la Renaissance française.

Nous ne pousserons pas plus loin un exament qui demanderait des volumes, et nous n'avons pas de place même pour nommer tous ceux qui, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours composent l'histoire d'un art, lequel se dégrade en avançant vers notre époque, comme l'architecture et la peinture.

Nous ne finirons pas cependant sans rappeler à la reconnaissance des artistes et du public éclairé le Musée des dessins, dont l'établissement est un bienfait de plus, dû à cette époque, tant calomniée, où les collections sont entrées dans le domaine national, après être restées, pendant de longues années, captives des administrations précédentes.

Dans le Musée des Souverains, au milieu de beaucoup de casques, d'épées, de sabres et autres instruments de mort, aux formes variées, de massues en fer, de casse-têtes ornés de pierreries, d'engins de destruction enrichis et coloriés, on aperçoit avec étonnement une garde-robe où le satin blanc, le velours vert, les plumes, les paillettes, les galons, les oripeaux semblent avoir été déposés par quelque troupe de comédiens et attendre l'heure d'une représentation du Cirque olympique.

Un meuble cependant attire et mérite quelque attention : c'est le berceau de celui qu'on appela un jour le *roi de Rome*, où, plus tard, soit revanche, soit prédestination, a dormi le duc de Bordeaux, où peut-être a reposé le comte de Paris, et qui nous rappelle ce vers célèbre d'un grand poëte :

Un Bourbon rêverait dans le lit d'un Stuart.

Les enfants qui naissent sur les marches d'un trône n'ont que des rêves dorés; mais ceux d'entre eux qui, devenus hommes, font partie de cette espèce de dynastie négative qui commence par Louis XVII, que doivent-ils penser, dans leur existence errante, du berceau dont nous parlons, des hommages qui l'ont entouré, de la règle inflexible qui a dû les faire tous régner, et dont ils sont, l'un après l'autre, la régulière exception?

V. G. Loubens.

MUSETTE. La musette, confondue généralement avec la cornemuse, qui en diffère très-peu, est, comme on sait, un instrument champêtre; aujourd'hui surtout les artistes l'abandonnent tout à fait aux virtuoses des campagnes. Il n'en a pas toujours été de même. Sous le nom d'ascaule, de pythaule elle figurait dans les jeux publics de la Grèce, et l'on en disputait le prix; la *tibia utricularis* faisait partie des grands concerts des amphithéâtres romains et était un des instruments favoris du musicien Néron. La musette jouit de la même faveur au moyen âge, et même dans les trois derniers siècles. On en jouait dans les bals de la Cour, sous Catherine de Médicis. Plus tard, quand Lully forma l'Académie royale de musique vers 1670, il y eut des musettes à l'orchestre, et il y en avait aussi dans la musique du roi. Borjon, dans son *Traité de la Musette*, Lyon, 1672, in-4°, dit : « Il n'y a rien de si commun depuis quelques années que de voir la noblesse compter parmi ses plaisirs celui de jouer de la musette... Les villes sont pleines de gens qui s'en divertissent. » Mais ce fut surtout au dix-huitième siècle, au temps des Watteau et des Boucher, que la vogue s'attacha aux instruments champêtres : n'était-ce pas la musique la mieux assortie qui se pût entendre dans les salons où tous les panneaux et trumeaux étaient décorés de scènes, de figures et de motifs empruntés à la vie pastorale? La musette était l'instrument de la marquise de Pompadour, et la vielle celui de la reine Marie Leckzinska. Jusqu'à la Révolution, la musette fit partie de l'éducation des femmes du monde, avec la mandoline, le clavecin et la viole d'amour; mais tout cela a disparu des salons pour faire place à la harpe et à la guitare, puis surtout au piano, qui maintenant y domine en souverain. Ces musettes dont nous parlons étaient plus douces, plus justes d'intonation, d'une construction plus délicate et plus soignée, que celles de nos cornemuseurs; on en voit encore dans les musées quelques-unes de ce temps, faites de bois précieux et incrustées d'argent, d'or et de pierres fines.

L'outre de la musette reçoit le vent d'un soufflet placé sous le bras gauche (au lieu que la cornemuse est soufflée avec la bouche). Deux ou trois tuyaux de bois à anches sont engagés dans cette outre; on les nomme chalumeaux ou bourdon de la musette.

Le chalumeau, ou dessus de la musette, a une dizaine de trous que l'on bouche avec les doigts ou par de petites clefs mobiles; c'est là que se joue la mélodie. La basse ou bourdon a tout au plus quatre ou cinq notes graves bouchées par de petites languettes de bois ou d'ivoire; on en ouvre une ou deux (la tonique et la dominante du ton où l'on veut jouer) qui sonnent pendant toute la durée de l'air en pédale ou basse continue.

Le son de la musette est plus doux et plus agréable que celui de la cornemuse.

On appelait par extension *musettes* certains morceaux d'un caractère naïf et agreste, d'une mesure assez lente, à deux temps ou à trois temps d'ordinaire. La musette de *Callirhoé*, de Destouches, et celle des *Talents lyrigues*, de Rameau furent célèbres dans leur temps. Quand l'instrument cessa d'être en usage dans l'orchestre, on ne renonça pas pour cela aux airs de musette. L'effet en est parfaitement imité par le hautbois tenant la mélodie et accompagné par la clarinette, la flûte, le cor anglais, et le basson qui sert de basse. On cite en ce genre la musette de *Nina*, de Dalayrac, et celle qui commence l'ouverture de *Joconde*. L'introduction de *Richard Cœur-de-Lion* n'est autre chose qu'une charmante musette.

J. E. Bertrand.

Muséum d'histoire naturelle. On appelle ainsi un vaste établissement fondé à Paris, dans lequel sont enseignées toutes les sciences naturelles, ainsi que les applications qu'on en peut faire, et qui offre, pour chacune de ces sciences les collections les plus nombreuses. Le nom et l'organisation actuelle de l'établissement datent de la Convention nationale, mais l'origine en remonte au règne du roi Louis XIII.

Dès le seizième siècle, il existait dans plusieurs villes d'Italie des jardins renfermant des collections de plantes pour l'étude de la botanique. En 1577, Nicolas Houel fonda, à ses frais, rue de l'Arbalète, à Paris, un jardin pour la culture des *simples* ou plantes médicinales, qui subsiste encore aujourd'hui comme jardin botanique de l'École supérieure de pharmacie. Plus tard, Henri IV institua le jardin botanique de la faculté de médecine de Montpellier. Vers 1618, Jean Riolan, médecin de Marie de Médicis, proposa l'établissement d'un jardin semblable dans l'Université à Paris. Les circonstances politiques empêchèrent l'exécution de ce projet. Jean Hérouard, premier médecin, et Guy La Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, le reprirent en 1626, et décidèrent Richelieu à proposer au roi cette fondation, qui fut autorisée par lettres patentes du mois de mai de cette même année 1626. On acheta, dans le faubourg Saint-Victor, près de la Seine, une maison, avec dix-huit arpents de terrain, ayant deux entrées sur la Grande-Rue du faubourg et consistant en plusieurs corps de logis, cours, celliers, pressoirs, jardins, bois et butte, plantés en vignes, cyprès, arbres fruitiers et autres; le tout, clos de murs. L'acquisition fut faite au nom du roi et coûta 67,000 livres. Les travaux préparatoires durèrent plusieurs années, et l'établissement ne fut définitivement constitué qu'en 1635, la même année où naissait l'Académie française.

L'édit royal de mai 1635 contenait les dispositions suivantes :

« Confirmons Bouvard (1) et ses succes-
« seurs nos premiers médecins en la surin-
« tendance du jardin, et, sous lui, ledit La
« Brosse en l'intendance d'icelui..... Avons
« créé trois de nos conseillers médecins de
« la Faculté de Paris qui auront la qualité de
« démonstrateurs et opérateurs pharmaceuti-
« ques en notre jardin..... Voulons que,
« dans un cabinet, il soit gardé un échan-
« tillon de toutes les drogues, tant simples
« que composées, ensemble toutes les cho-
« ses rares en la nature..... Avons créé un
« sous-démonstrateur pour aider ledit La
« Brosse à faire la démonstration extérieure
« dans le jardin..... Avons attribué les gages
« qui suivent, savoir : à notre premier mé-
« decin, surintendant de toute l'œuvre,
« 3,000 livres; à chacun des trois démonstra-
« teurs, 1,500 livres; à La Brosse et à ses
« successeurs intendants, 6,000 livres; au
« sous-démonstrateur 1,200 livres... »

Bouvard, déjà âgé, laissa Guy La Brosse diriger seul tous les travaux d'installation et d'organisation. C'est donc avec justice que Guy La Brosse est partout cité comme le véritable créateur du jardin. Il en fit l'inauguration solennelle en 1640; l'année suivante il publia le catalogue des plantes, qui y étaient réunies au nombre de 2,300.

La dénomination officielle de l'établissement était *Jardin du Roi;* mais, dès l'origine, le public l'appela et l'a toujours appelé depuis *Jardin des Plantes*. C'est encore aujourd'hui la désignation généralement employée.

Guy La Brosse mourut en 1641; il reçut la sépulture dans une petite chapelle dépendant de l'établissement. Cette chapelle fut détruite, plus tard, pour l'agrandissement du cabinet d'histoire naturelle. On exhuma alors le corps de Guy La Brosse, et aujourd'hui (1860) le cercueil qui renferme les restes de cet homme illustre gît sans honneur dans un des magasins du Muséum.

(1) Hérouard était mort en 1627. Bouvard lui avait succédé comme premier médecin du roi.

L'enseignement ne devait comprendre d'abord que la botanique et la chimie; on y ajouta, en 1643, l'anatomie. Tout cela ne se fit point sans soulever l'opposition de la Faculté de médecine, qui revendiquait le monopole d'enseigner ces diverses sciences. Mais la volonté du roi prévalut.

Le Jardin du Roi ne fit pas de grands progrès jusqu'en 1671. A cette époque, Colbert, qui avait déjà la surintendance des bâtiments du roi, y fit réunir celle du jardin; il réforma quelques abus qui s'étaient introduits dans l'établissement et le dota de la collection des vélins sur lesquels Robert, peintre distingué, avait représenté les plantes les plus intéressantes. Robert avait commencé cette collection pour le jardin botanique de Gaston d'Orléans au château de Blois; il la poursuivit jusqu'en 1684 pour le Jardin du Roi; on l'a continuée depuis et on la continue encore, seulement on l'a étendue aux autres branches de l'histoire naturelle.

En 1694, Fagon, premier médecin de Louis XIV, se fit restituer la surintendance du Jardin du Roi. Petit-neveu de Guy La Brosse, Guy Crescent Fagon était né dans l'établissement même, chez son grand-oncle, il avait voyagé pour le jardin, y était devenu professeur de botanique, puis de chimie; il employa au profit du jardin le crédit dont il jouissait auprès du roi. Avant même d'être chargé de la surintendance, en 1683, fatigué d'un double enseignement, il avait obtenu que la chaire de botanique fût donnée à un jeune homme de vingt-six ans dont il avait remarqué les brillantes dispositions : c'était Joseph Pitton de Tournefort, qui, plus tard, acquit une si grande renommée dans la science. En 1700, Tournefort fit, en Orient, un voyage qui dura deux années et d'où il rapporta beaucoup de plantes jusqu'alors inconnues en France.

Tournefort mourut en 1708. L'année suivante Fagon fit donner la chaire de botanique à Antoine de Jussieu qui n'avait que vingt-trois ans. Cette fois encore, le premier médecin avait bien jugé. En 1716, Fagon envoya Jussieu faire un voyage botanique en Espagne et en Portugal; Jussieu emmena avec lui son jeune frère Bernard.

Après la mort de Louis XIV, en 1715, Fagon, vieux et infirme, se démit de la charge de premier médecin et se retira au Jardin du Roi, où il mourut en 1718. Cette même année, l'établissement perdit Antoine de Jussieu. La même année aussi, fut prise une mesure désastreuse pour le jardin : l'administration en fut donnée à Chirac, médecin du duc d'Orléans. Sous la gestion de cet intendant, inhabile et tyrannique, tout tomba en décadence et fut presque désorganisé, sauf les chaires de chimie et d'anatomie, qui continuèrent à se soutenir, grâce au talent des professeurs. A la mort de Chirac, en 1732, l'administration du Jardin fut, pour toujours, séparée de la charge de premier médecin, et le roi la confia, avec le titre d'intendant, à François de Cisternay du Fay, membre de l'Académie des sciences.

Du Fay s'attacha à réparer tout le mal que son prédécesseur avait fait ou laissé faire; il rendit à Bernard de Jussieu la garde du cabinet d'histoire naturelle que lui avait retirée Chirac, fit des voyages en Angleterre et en Hollande, pour augmenter les collections, fit transporter au cabinet des objets rares et utiles et lui donna sa propre collection de pierres précieuses. Enfin, atteint de la petite vérole, en 1739, et se sentant perdu, il rendit un dernier service au Jardin en désignant au ministre, pour lui succéder dans l'intendance, le jeune Buffon, alors âgé de trente-deux ans, et membre, depuis six ans, de l'Académie des sciences.

Buffon se dévoua tout entier au service et au progrès de l'établissement qui lui était confié. C'est sous son administration que fut réellement organisé le cabinet de zoologie pour l'agrandissement duquel il abandonna d'abord une partie, puis la totalité de son logement. Il fit construire l'amphithéâtre actuel, plusieurs serres, des bâtiments destinés soit aux collections, soit à différents services; il fit acquérir des terrains pour étendre le jardin, planta les deux grandes allées de tilleuls et la belle avenue de marronniers qui existent encore, fit ouvrir la rue qui a conservé son nom et réalisa beaucoup d'autres améliorations. C'est Buffon enfin qui commença la réputation universelle dont le Jardin des Plantes de Paris n'a plus cessé de jouir. Il est vrai de dire que si Buffon rendit de grands services au Jardin, le Jardin lui en rendit de non moindres en mettant à sa disposition les riches collections où le savant écrivain puisa les éléments de son *Histoire naturelle*. Buffon sut d'ailleurs ou garder, ou appeler auprès de lui des auxiliaires qui étaient eux-mêmes des hommes supérieurs, tels que Bernard de Jussieu, Daubenton, les deux André Thouin, jardiniers, Rouelle, professeur de chimie, Winslow, professeur d'anatomie, Antoine Petit, qui occupa la même chaire, Lacépède, Van Spaendonck, Laurent de Jussieu, Desfontaines, Fourcroy, Brongniart, Portal. Lorsqu'enfin Buffon termina sa glorieuse carrière, en 1788, le Jardin des Plantes de Paris était l'établissement de ce genre le plus renommé dans le monde entier.

A Buffon succéda M. de la Billarderie, qui n'eut guère rien de mieux à faire que de con-

tinuer l'œuvre de son prédécesseur; il rendit toutefois à l'établissement le service d'y attacher le botaniste Lamarck. Peu après éclata la Révolution. M. de la Billarderie émigra et fut remplacé, en juillet 1792, par Bernardin de Saint-Pierre.

Bernardin de Saint-Pierre administra le Jardin avec prudence, sagesse et économie. C'est tout ce que permettaient les circonstances où l'on se trouvait alors. Il fit construire la serre qui porte son nom. Pendant sa gestion, il fut, pour la première fois, question de transporter au Jardin des Plantes la ménagerie de Versailles; Bernardin de Saint-Pierre refusa, n'ayant ni fonds ni local. Mais il adressa à l'Assemblée nationale, sur l'utilité de la création d'une ménagerie au Jardin, un mémoire qui produisit beaucoup de sensation.

Les fonctions d'intendant du Jardin des Plantes furent supprimées par l'effet du décret du 18 août 1792. L'année suivante, l'existence même du jardin était mise en péril, lorsque Lakanal proposa à la Convention nationale et obtint l'adoption du décret du 10 juin 1793, encore en vigueur aujourd'hui, qui créa un établissement tout nouveau sous le titre de *Muséum d'histoire naturelle*, pour l'enseignement de l'histoire naturelle dans toute son étendue.

D'après le décret de 1793, les officiers du Muséum prirent le titre de professeurs; ils forment une assemblée qui décide toutes les questions relatives au service du Muséum, nomment, chaque année, un directeur chargé de présider l'assemblée et d'en exécuter les décisions, et un trésorier; ils devaient, en cas de vacance d'une place de professeur, y nommer le savant qu'ils jugeraient le plus capable; cette disposition a, depuis, été modifiée comme on le verra plus loin.

Douze chaires furent fondées pour la minéralogie, la chimie générale, les arts chimiques, la botanique dans le Muséum, la botanique à la campagne, la culture, la zoologie (deux chaires), l'anatomie humaine, l'anatomie des animaux, la géologie, l'iconographie naturelle. Le nombre des chaires a, depuis, été porté à seize.

Le décret de 1793 créait au Muséum une bibliothèque particulièrement destinée à l'histoire naturelle enfin; il chargeait les professeurs de rédiger un règlement pour déterminer les objets à traiter dans chacune des douze chaires et le régime intérieur du Muséum.

L'assemblée des professeurs tint sa première séance le 9 juillet 1793; son premier travail fut la confection du règlement prescrit par le décret organique. Un an après, la bibliothèque fut installée et classée. C'est Laurent de Jussieu qui fit le premier choix de livres.

En 1794, l'autorité municipale de Paris fit transporter au Muséum des animaux que des marchands forains montraient au public; peu après on y ajouta ceux de la ménagerie de Versailles. Faute de fonds pour construire un local particulier, il fallut prendre des dispositions provisoires.

Le Muséum traversait alors, comme la France entière, une crise sans égale. Les professeurs furent à la hauteur du dévouement général; ils supportèrent la privation prolongée de leurs traitements, rivalisèrent de zèle et d'ardeur, et parvinrent à empêcher l'établissement de dépérir. A partir de 1800, le Muséum entra dans une nouvelle voie de progrès constant qui ne s'est plus ralentie. Il faut dire toutefois que, si de 1794 à 1800, la pénurie d'argent fut un obstacle aux améliorations intérieures, cette période vit pourtant arriver au Muséum de riches collections qui, faute d'emplacement, durent rester quelque temps renfermées dans les caisses où elles avaient été amenées.

Ainsi, en 1798, le capitaine Baudin apporta au Muséum un nombre très-considérable de végétaux et d'animaux des Antilles. La conquête aussi avait enrichi le Muséum : en 1795, il avait reçu le cabinet du Stathouder de Hollande, riche surtout en zoologie. Des dons particuliers étaient venus s'ajouter aux collections; Desfontaines avait fait présent d'une collection d'insectes de Barbarie. Enfin, en 1797, le Muséum avait pu acquérir la collection d'animaux que Levaillant avait rapportée d'Afrique.

En 1800, Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, voulut changer la constitution du Muséum et y créer un emploi de directeur général. Il y nomma, en effet, M. de Jussieu; mais le savant professeur sut amener le ministre à abandonner son projet, et le décret de 1793 subsista. Plusieurs ministres ont repris, dans la suite, la pensée de Lucien, mais aucun ne l'a encore réalisée, et le Muséum a gardé jusqu'ici la constitution que lui a donnée la Convention.

En 1801, le cabinet de zoologie fut agrandi; on construisit de nouvelles serres, un laboratoire de zoologie, des galeries de botanique.

En 1802, l'assemblée des professeurs commença la publication des *Annales du Muséum*, continuées ensuite sous le titre de *Mémoires du Muséum*.

En 1802, le Muséum acquit la collection minéralogique de l'Allemand Weiss, et reçut de Geoffroy Saint-Hilaire les objets qu'il avait recueillis en Égypte.

En 1806, les galeries d'anatomie furent

ouvertes au public; la galerie de botanique fut livrée à l'étude. En 1810, les galeries de géologie furent achevées; en 1811, on termina la grande rotonde.

Le Muséum eut, comme tous nos grands dépôts d'art, de sciences et de lettres, à souffrir de l'invasion étrangère qui suivit les Cent Jours; il ne fit pourtant, à cette triste époque, aucune perte essentielle.

La ménagerie destinée aux animaux féroces a été construite de 1818 à 1821.

En 1820, des fonds (20,000 fr.) furent portés au budget du Muséum pour subvenir aux dépenses de voyageurs que l'établissement devait envoyer dans les différentes parties du monde, afin d'en étudier les productions, d'en rapporter des échantillons. Plusieurs de ces hardis aventuriers de la science ont succombé dans leurs explorations. Il faut citer parmi eux Victor Jacquemont, mort à Bombay, en 1832, qui a du moins laissé les matériaux d'une belle publication exécutée après sa mort, et dont on a imprimé une intéressante correspondance.

De 1833 à 1836 s'est élevé le vaste bâtiment situé en bordure de la rue de Buffon et dans lequel ont été installées les galeries de botanique et de minéralogie, ainsi que la bibliothèque. Les grandes serres vitrées datent de la même époque.

En 1839 de nouveaux terrains furent achetés, en sorte que le territoire du Muséum se trouva encadré par les rues Geoffroy-Saint-Hilaire, Cuvier, Buffon et la place Walhubert. Depuis, il a acquis d'autres terrains situés sur le côté gauche de la rue Buffon et sur la droite de la rue Cuvier; on y a établi des plantations et des cultures. Enfin, le Muséum possède, dans le département du Gers, le domaine de Sansan, dont le terrain est riche en fossiles.

L'enceinte du Jardin des Plantes contient quatre-vingt-dix arpents. La culture en occupe naturellement la plus grande partie. De vastes espaces, divisés en une multitude de petits parcs, sont occupés par ceux des animaux vivants qui peuvent n'être pas renfermés dans des cages. Outre la grande rotonde mentionnée plus haut, des bâtiments ont été construits ou appropriés pour recevoir les animaux féroces, les oiseaux, les singes, les reptiles. Les collections sont installées dans des galeries qui, malheureusement, sont insuffisantes. D'anciens bâtiments, les uns enclavés dans le jardin, d'autres bordant la rue Cuvier, servent au logement des professeurs. La curiosité publique remarque deux de ces bâtiments qu'ont habités et où sont morts Buffon et Cuvier. Enfin, quelques autres constructions sont à usage de remises, magasins, etc.

La bibliothèque compte environ 45,000 volumes. On y trouve des collections uniques d'ouvrages sur l'histoire naturelle; des manuscrits précieux, entre autres ceux de Tournefort et des Jussieu; on y remarque surtout la magnifique collection des vélins, formant aujourd'hui près de cent volumes in-folio.

La constitution donnée au Muséum par la loi de 1793 a été souvent attaquée; il a été plus facile de démontrer les imperfections qui s'y trouvent, comme en toute institution humaine, que d'indiquer comment on pourrait y remédier sans s'exposer à d'autres inconvénients encore plus graves. Le mode de nomination des professeurs a été changé par le décret du 9 mars 1852, qui en a attribué la nomination au chef de l'État, sur une double liste de deux candidats émanant de l'assemblée des professeurs et de l'Académie des sciences. Le ministre de l'instruction publique a, en outre, la faculté de présenter directement un savant connu par ses ouvrages ou ses travaux.

Le budget du Muséum dépasse à peine le chiffre annuel de 500,000 francs. Cette somme est évidemment bien au-dessous des besoins. Le Muséum se trouve par là réduit à demeurer en état d'infériorité, sur certains points, aux collections publiques de quelques pays étrangers. Cependant, grâce à sa vieille réputation, dignement soutenue depuis plus d'un siècle, et au zèle des savants qui l'administrent, le Muséum demeure, comme ensemble et aussi pour la plupart de ses collections, un établissement sans rival. Peut-être un jour obtiendra-t-il de la parcimonie législative une dotation convenable.

Outre les seize professeurs d'histoire naturelle et les deux professeurs de dessin, le personnel du Muséum comprend un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire, des aides naturalistes, des aides préparateurs, des jardiniers, des ouvriers à l'année ou à la journée; un agent spécial, chef du bureau de l'administration, des employés, des gardiens, surveillants et gens de service.

Le traitement des professeurs, fixé, en 1793, à 5,000 francs, n'a reçu depuis aucune augmentation.

Le Muséum d'histoire naturelle fait de nombreux dons aux musées des départements et même à des particuliers qui s'occupent sérieusement d'horticulture; il distribue chaque année une grande quantité de graines. Les fruits récoltés dans le jardin sont vendus au profit du bureau de bienfaisance de l'arrondissement, qui en retire environ 3,000 francs par an.

Indépendamment des travaux personnels des professeurs, le Muséum a publié : *Annales du Muséum*, 20 vol, in-4° (1802-1813)· *Mémoires du Muséum*, 20 vol. (1815-1832);

Nouvelles Annales du Muséum, 4 vol. (1832-1835); *Archives du Muséum*, en cours de publication, 10 vol. (1839-1858).

Il n'a pas paru sans intérêt de présenter ici la série chronologique des officiers du Jardin du Roi avant 1793, et celle des professeurs administrateurs du Muséum avec le titre des chaires en 1793 et ultérieurement.

JARDIN DU ROI.

Surintendants.	*Intendants.*
1635 Bouvard.	1635 Guy La Brosse.
1646 Vautier.	1641 Bouvard de Fourqueux.
1652 Vallot.	1672 Ant. Daquin.
1671 Colbert.	1693 Fagon.
1683 Louvois	1718 Chirac.
1691 Ed. Colbert.	1732 Cisternay Dufay.
1699 Fagon.	1739 Buffon.
1718 Poirier.	1788 De la Billarderie.
1732 Suppression de la surintendance.	1792 Bernardin de Saint-Pierre.

CHAIRE DE L'INTÉRIEUR DES PLANTES.

Professeurs.	*Démonstrateurs.*	*Sous-démonstrateurs.*
1635 Cousinot (?).	1635 Vesp. Robin.	1708 Séb. Vaillant.
1665 Jonquet.	16.. Jonquet.	1722 B. de Jussieu.
1672 Fagon.		1777 L. de Jussieu.
1680 Mauvillain, *suppléant.*		
1683 Tournefort.		
1701-1702 Morin, *suppléant.*		
1708 Danty d'Isnard.		
1709 Ant. de Jussieu.		
1758 Lemonnier.		
1770 L. de Jussieu, *suppléant.*		
1786 Desfontaines.		

CHAIRE DE CHIMIE.

Professeurs.	*Démonstrateurs.*
1635 Baudineau (?).	1660 Lefèvre.
16.. Fagon.	1664 Glaser.
1683 Saint-Yon, *suppléant.*	1672 Charas.
1707 Lémery, *id.*	16.. Josson.
1708-1709 Berger, *id.*	1680 Lafaveur.
1710 Geoffroy, *id.*	1680 Bouiduc.
1712 Geoffroy.	1742 G. Rouelle.
1731 Lémery.	1770 H. Rouelle.
1743 Bourdelin.	1779 A. Brongniart.
1770 Macquer, *suppléant.*	
1777 Macquer.	
1784 Fourcroy.	

CHAIRE DE L'EXTÉRIEUR DES PLANTES.

Professeurs.	*Démonstrateurs.*
1635 J. Cureau de la Chambre.	
En 1643 cette chaire est transformée en **Chaire d'anatomie.**	
J. Cureau de la Chambre.	
16.. Fr. Cureau de la Chambre.	1673 Dionis.
1673 Cressé	16.. Cosme.
1679 G. J. Duverney.	16.. Tassin.
1726 Winslow, *suppléant.*	.... P. Duverney.
1730 Hunaud.	1713 Gigot.
1743 Winslow.	1715 Lapeyronie.
1751 Ferrein, *suppléant.*	1717 Martin.
1760 Ferrein.	1720 Arnaud.
1768 Portal, *suppléant.*	1723 Poncelet.
1769 Ant. Petit.	173. Duverney.
1776-1777 Vicq d'Azyr, *suppléant.*	1749 Mertrud.
1778 Portal.	1765 J. C. Mertrud.

Peintres.	*Gardes du cabinet.*
1660 Robert.	1729 B. de Jussieu.
1684 Joubert.	17.. Demours,
1702 Aubriet.	17.. Nogués.
1735 Mlle Madeleine Basseporte, *adjointe.*	1732 B. de Jussieu.
1743 Madeleine Basseporte.	1745 Daubenton.
1780 Van Spaendonck.	1767 Daubenton jeune.
	1784 Lacépède.

Directeurs des cultures.

1700 Séb. Vaillant. 17.. Bertamboise. 1745 J. A. Thouin. 1764 A. Thouin.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

I. **Chaire de minéralogie.**

1793 DAUBENTON.
1800 DOLOMIEU.
1801 HAÜY.
1822 BRONGNIART (Alexandre).
1847 DUFRÉNOY.
1857 DELAFOSSE.

II. **Chaire de chimie générale.**

1793 FOURCROY.
1810 LAUGIER.
1832 GAY LUSSAC.

En 1850 cette chaire reçoit le titre de **Chaire de chimie appliquée aux corps inorganiques.**

1850 FRÉMY.

III. **Chaire des arts chimiques.**

1793 BRONGNIART (Antoine).

En 1804 cette chaire reçoit le titre de **Chaire de chimie appliquée aux arts.**

1804 VAUQUELIN.
1829 CHEVREUL.

En 1850 cette chaire reçoit le titre de **Chaire de chimie appliquée aux corps organiques.**

1850 CHEVREUL.

IV. **Chaire de botanique au Muséum.**

1793 DESFONTAINES.
1833 BRONGNIART (Adolphe).

V. **Chaire de botanique à la campagne.**

1793 DE JUSSIEU (Laurent).
1826 DE JUSSIEU (Adrien).

Chaire supprimée en 1853, par suite du décret du 5 juillet, qui prescrit au professeur de la première chaire de botanique de faire avec les élèves des excursions à la campagne.

VI. **Chaire de culture.**

1793 THOUIN.
1825 BOSC.
1828 DE MIRBEL.
1850 DECAISNE.

VII. **Chaire de zoologie.** (*Animaux à vertèbres.*)

1793 GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

En 1794 cette chaire est divisée en deux chaires, l'une de **Zoologie**, (Mammifères, Oiseaux), l'autre de **Zoologie** (Reptiles et Poissons). (Voir Chaires nos XIII et XIV.)

VIII. **Chaire de zoologie** (*Animaux sans vertèbres.*)

1793 LAMARCK.

En 1830 cette chaire est divisée en deux chaires, l'une de **Zoologie** (Crustacés, Arachnides et Insectes), l'autre de **Zoologie** (Annélides, Mollusques et Zoophytes). (Voir Chaires nos XV et XVI.

IX. **Chaire d'Anatomie humaine.**

1793 PORTAL.
1832 FLOURENS.

En 1838 cette chaire reçoit le titre de **Chaire d'histoire naturelle de l'homme** ou **d'anthropologie.**

1839 SERRES.
1855 DE QUATREFAGES.

X. **Chaire d'anatomie des animaux.**

1793 MERTRUD.
1802 CUVIER (Georges).

En 1832 cette chaire reçoit le titre de **Chaire d'anatomie comparée.**

1832 DE BLAINVILLE.
1850 DUVERNOY.
1855 SERRES.

XI. **Chaire de géologie.**

1793 FAUJAS DE SAINT-FOND.
1819 CORDIER.

XII. **Chaire d'iconographie naturelle.**

1793 VAN SPAENDONCK.

En 1822 cette chaire est supprimée et remplacée par deux **cours** de dessin. (Voir à la suite des Chaires.)

XIII. **Chaire de zoologie.** (*Mammifères, Oiseaux.*)

1794 GEOFFROY SAINT-HILAIRE.
1841 GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore).

XIV. **Chaire de zoologie.** (*Reptiles, Poissons.*)

1794 LACÉPÈDE.
1825 DUMÉRIL.
1857 DUMÉRIL (Auguste).

XV. **Chaire de zoologie.** (*Crustacés, Arachnides, Insectes.*)

1830 LATREILLE.
1833 AUDOUIN.
1841 MILNE EDWARDS.

XVI. **Chaire de zoologie.** (*Mollusques, Vers, Zoophytes.*)

1830 DE BLAINVILLE.
1832 VALENCIENNES.

XVII. **Chaire de physiologie comparée.** (Créée en 1837.)

1837 CUVIER (Frédéric).
1838 FLOURENS.

XVIII. **Chaire de physique appliquée à l'histoire naturelle.** (Créée en 1838.)

1838 BECQUEREL.

XIX. **Chaire de paléontologie.** (Créée en 1853.)

1853 D'ORBIGNY (Alcide).

XX. **Chaire de physique végétale.** (Créée en 1857.)

1857 VILLE.

Cours de dessin des plantes.

1823 REDOUTÉ.
1841 LESOURD DE BEAUREGARD.

Cours de dessin des animaux.

1823 HUET.
1831 CHAZAL.
1854 BARYE.

Nous voudrions donner des renseignements statistiques sur l'état actuel des collections du Muséum. Malheureusement aucun docu-

ment récent ne nous les fournit. Nous croyons que, à défaut de la situation présente, on nous saura gré d'offrir ici des chiffres tirés de documents produits en 1848 et donnant la comparaison entre l'état d'alors (octobre 1848) et l'état en 1823. Par les progrès accomplis durant cette période de vingt-cinq ans, on pourra présumer ceux qui ont dû être réalisés depuis, grâce aux ressources dont dispose aujourd'hui la science et à l'accroissement des relations internationales.

1823.	1848.
Mammifères.	
1,500 individus	3,140 individus (non compris ceux qui sont conservés dans des liquides et ceux qui n'étaient point montés).
Oiseaux.	
6,000.	11,492 (plus une collection de nids et d'œufs).
Reptiles.	
La collection n'existait point.	1,800 espèces comprenant 10,449 individus.
Poissons.	
2,200 espèces, dans 21 armoires.	4,525 espèces dans 65 armoires.
Mollusques, Vers, Zoophytes.	
Point de collection.	2,000 espèces dans 4,500 bocaux.
Coquilles.	
8,000 à 10,000 individus.	118,718 individus.
Annélides.	
Point de collection.	216 espèces dans 1,115 bocaux.
Vers intestinaux.	
606 bocaux.	1,053 bocaux comprenant 56 genres, 244 espèces.
Échinides.	
11 genres, 107 espèces.	70 genres, 522 espèces, 2,663 individus.
Stellérides.	
55 espèces, 150 individus.	210 espèces, 1,700 individus.
Méduses.	
Point de collection.	10 genres, 117 espèces.
Insectes.	
138 cadres d'insectes; 12 d'arachnides; 54 crustacés occupant 7 mètres carrés.	950 tiroirs d'insectes comprenant 17,000 espèces, 50,000 individus; 44 cadres d'arachnides; une salle de 80 mètres pour les crustacés est insuffisante.
Anatomie comparée.	
14,714 préparations.	16,556 préparations.
Physiologie comparée (établie en 1838)	1,000 pièces.
Anthropologie (établie en 1841).	1,500 pièces.
Plantes cultivées.	
7,900 environ.	13,000.
Herbiers.	
25,000 espèces.	4,500 cases contenant 110,000 espèces, 600,000 échantillons.
Fruits et graines.	
Point de collection.	4,000 espèces.
Produits végétaux.	
Point de collection.	1,416 échantillons.
Bois.	
513 échantillons.	3,300 échantillons représentant 2,500 espèces.
Végétaux fossiles.	
300 échantillons.	5,000 échantillons représentant 2,600 espèces.
Culture.	
1,300 mètres, occupés par 900 espèces.	2,300 mètres occupés par 1,300 espèces.
Minéralogie.	
5,000 échantillons et 800 doubles.	13,000 échantillons et 1,300 doubles.
Géologie.	
1,500 échantillons.	200,000 échantillons.
Paléontologie (acquisition en 1858 de la collection d'Orbigny).	Plus de 100,000 fossiles, classés et déterminés (sans compter les coquilles vivantes et la collection des doubles).

Nous croyons que, malgré la date déjà ancienne, ces chiffres répondront assez éloquemment aux reproches d'insuffisance et d'immobilité trop souvent adressés au Muséum par des critiques superficiels qui ne s'étaient pas donné la peine d'étudier l'établissement qu'ils accusaient.

Frédéric Lock.

MUSIQUE DANS L'ANTIQUITÉ. Les modernes ne sauraient être accusés d'ignorance ni de froideur à l'égard de l'art antique. Ils en recherchent avec passion jusqu'aux moindres débris, qui sont religieusement conservés; on va les admirer; nos artistes les imitent, tout le monde en parle. Mais par ces mots d'*art antique*, on n'entend que l'architecture, la sculpture et un peu la peinture : on ne pense même pas à la musique, de tous les arts le plus fameux et le plus aimé chez les anciens. Cette partie du génie grec a presque absolument péri, sauf quelques fragments trop peu nombreux et trop courts. Cela tient à la nature même de la musique, tout aérienne et sans corps, qui ne peut se fixer que sur des matières assez périssables elles-mêmes, telles que le parchemin et le papyrus.

Les archives des temples, des théâtres, des Jeux pythiques et olympiques, les archives de Sicyone et des Panathénées dont parle Plutarque et où il avait beaucoup puisé pour écrire son *Traité de la Musique*, tout cela est à jamais dispersé, depuis que ces institutions et ces monuments ont été détruits. Le christianisme choisit pour ses hymnes quelques-unes des mélodies païennes, et le reste alla au hasard. Le vieux système musical ayant été

changé, ainsi que la notation (du moins en occident, depuis la fin du cinquième siècle), les manuscrits où était notée la musique antique n'eurent plus aucun sens; aussi les moines et les copistes de l'époque barbare et du moyen âge, au lieu de les conserver et de les transcrire, les laissèrent se perdre ou les effacèrent pour employer le même parchemin à d'autres copies. C'est sur les palimpsestes qu'on a le plus à compter pour découvrir de nouveaux fragments; car nous ne pensons pas qu'on se puisse résigner à cette lacune de l'art antique. Il est impossible aussi que les explorations restent infructueuses dans les vieux couvents de la Grèce, au mont Athos, par exemple : la musique des Byzantins, malgré les modifications chrétiennes, avait gardé beaucoup d'analogies avec le système ancien (et ces analogies subsistent encore aujourd'hui); les manuscrits païens, étant là mieux compris, ont sans doute été mieux conservés. On retrouverait peut-être ainsi des hymnes de Terpandre, quelques compositions entières de Pratinas, de Timothée, ou même un recueil complet de Pindare. Alors seulement on connaîtrait l'art grec sous toutes ses faces, la musique ayant, elle aussi, ses chefs-d'œuvre à mettre en regard des bas-reliefs du Parthénon, des statues de nos musées, des fresques de Pompéi, et des ruines monumentales de la Grèce et de l'Italie.

Mais suffit-il de retrouver des fragments de musique grecque pour qu'un musicien d'aujourd'hui les goûte aussitôt, comme on fait d'une belle statue, que le premier venu peut d'abord admirer? Non; la peinture et la sculpture ne font que reproduire les formes des divers êtres et des divers objets de la nature, formes éternelles, qui ne varient guère. Mais le monde acoustique est beaucoup plus vague, et l'art des sons n'a cessé jusqu'ici de varier. Le plus émouvant et le plus agréable de tous les arts, celui qui cause le plaisir le plus vif ou les émotions les plus violentes, est en même temps le plus instable. On a peine à bien goûter, sans études préalables et sans certaines concessions, les œuvres de Gluck, de Rameau, de Lully; à plus forte raison celles qui sont vieilles de deux mille ans. D'ailleurs la musique grecque diffère profondément de la nôtre, comme on le verra dans l'exposition systématique de la théorie que nous allons essayer plus loin. La théorie est complète; une dizaine de traités qui nous sont parvenus, avec d'importants passages de Platon, d'Aristote, de Plutarque, etc., suffisent à nous donner une idée vraie, par la théorie, de ce qu'a pu être la musique ancienne, de ses conditions essentielles, de ses effets propres et de la beauté dont elle était susceptible.

Il ne reste donc plus qu'à grossir le trop mince recueil des fragments que nous avons de cette musique (1). Mais, en l'absence de pièces, on ne doit pas s'empresser de juger, comme suffisamment informé, que la musique a été très-inférieure chez les anciens. Les plus profonds ont dit que cet art n'avait pu se développer que sous l'influence du spiritualisme moderne, et que l'antiquité matérialiste n'avait pu exceller que dans les arts plastiques, tels que la peinture et surtout la sculpture et l'architecture.

Cette opinion exclusive nous semble imaginée tout exprès pour cacher un fait : il est vrai qu'il n'est parvenu jusqu'à nous que des statues et des édifices; mais faut-il tourner un fait en principe d'histoire artistique? Le spiritualisme chrétien nous a donné le plain-chant, qui n'était qu'une simplification du système grec, et dont l'imposante monotonie ne convient qu'à l'église; et si depuis trois siècles la musique s'est tant développée pour la puissance expressive et la variété des moyens, ç'a été grâce à l'esprit classique de la Renaissance, aux efforts que firent alors les artistes érudits de l'Italie pour retrouver le drame lyrique des anciens, la tragédie chantée avec chœurs. Quant au *matérialisme* de l'antiquité, ce n'est pas en lisant Platon, Sophocle et Cicéron qu'on l'aperçoit, ni en contemplant la figure du Jupiter Olympien.

A-t-on besoin de preuves pour se persuader que ce peuple si délicat a dû imprimer à sa musique le même cachet de pureté et d'élégance qu'à tous ses autres arts? il suffit d'entr'ouvrir l'antiquité pour voir que les noms de Terpandre, de Pindare, d'Olympus, de Timothée, étaient au moins aussi illustres que ceux de Phidias et d'Apelles, et que la Grèce avait pour sa musique plus de vénération encore et plus d'enthousiasme que pour sa sculpture.

La musique était en quelque sorte partie intégrante de la religion, par les chœurs de lyres et de flûtes, par les hymnes de toute

(1) Ils ont été publiés au seizième siècle par Herc. Botrigari et Vinc. Galilei (1581), reproduits d'après d'autres manuscrits dans l'édition grecque d'Aratus d'Oxford (1672). Le P. Kircher donne dans sa *Musurgia* (t. I, p. 541) le fragment de Pindare qu'il a découvert dans un couvent de Sicile. On les trouve encore dans Burette (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. V), dans l'histoire de la musique du P. Martini, etc. etc. Marcello de Venise a emprunté à ces fragments le thème de quelques-uns de ses psaumes. Mais il vaut mieux les voir réunis dans l'opuscule de M. Friedrich Bellermann : *Die Hymnen des Dionysius und Mesomedes*; 1840, in-4°.

Nous n'en reproduirons aucun ici. Le hasard, qui n'a daigné nous conserver que quelques courts fragments, aurait dû mieux choisir. Nous pensons que la théorie, réduite à elle-même, peut donner une meilleure idée des ressources et de la beauté propre de la musique antique.

sorte consacrées à toutes les fêtes et à tous les dieux : les *dithyrambes* à Bacchus, les *eudromes* à Jupiter Argien, les *philélies* en l'honneur d'Apollon, les *chorions* pour la Mère des dieux, les *iules* au Printemps, c'est-à-dire à Cérès et à Proserpine, les *Adoniques*, les *spondaules* exécutés pendant le sacrifice, etc. Elle était de toutes les grandes cérémonies publiques, telles que les fêtes d'Éleusis, et les Panathénées fondées par Périclès pour célébrer en poésie et en musique les gloires historiques d'Athènes. Les Argiens allaient au combat au son des flûtes, les Gètes et les Crétois au son de la cithare, et les Lydiens au son des syrinx ; presque tous en entonnant l'*Io Pæan* ou tout autre chant de guerre ; chez les Lacédémoniens, c'étaient les Ἐμβατήρια de Tyrtée. Quand Épaminondas fit construire la grande muraille de Messène, pour exciter l'ardeur des travailleurs, des musiciens exécutaient des airs de Pronomus, le plus grand compositeur du temps. (Pausanias, IV, xxvii, 8).

On peut dire que la musique partageait le premier rang avec la poésie dans les jeux publics ; il y avait des luttes de chant, de flûte, de cithare, comme de poésie et de palestre ; et encore la plupart des poésies étaient chantées, et tous les vainqueurs ensuite étaient célébrés par des odes en musique comme celles de Pindare. Les tragédies et les comédies même étaient musicalement déclamées, puisque la voix de l'acteur était doublée et soutenue par la flûte, chantées par endroits, comme nos récitatifs, et entremêlées de chœurs. Les oracles étaient chantés, et, dans les premiers jours de la Grèce, les lois mêmes étaient chantées en public, ainsi que les poésies morales de Théognis, les vers dorés de Solon.

Enfin la musique avait si bien passé et pénétré dans les habitudes et les mœurs, qu'il y avait des *nomes*, c'est-à-dire de certains genres consacrés de chansons, pour toutes les occupations journalières, toutes les professions, toutes les émotions et toutes les circonstances : il y avait les *lityerses* des moissonneurs, les *iules* des metteurs en gerbes, les *bucoliasmes* des bergers, les *élines* des tisserands, les *himées* ou *épiolies* des meuniers, les *épilènes* des vendangeurs, etc., etc.; et même les *alètes* des mendiants et des vagabonds ; puis les *scolies* ou chansons de table, les *comes* et *hèdycomes* pour les réjouissances, des chansons de danse ou *chorées*, et des danses très-diverses, des chants de douleur (*thrène*, *olophyrme*) ou de joie (*datis*), ou de victoire (*épinicion*) ; des chants de femmes ou *calyces*, des chants de jeunes filles ou *harpalices*, bien des sortes de chansons d'amour ou *nomions ;* pour les noces, l'*hyménée* ou *épithalame*, des *upinges* à Diane pour les nouvelles accouchées, des *catabaucalèses* ou *nunnies* pour les nourrices, des *ialèmes* pour les funérailles.

C'est la musique qui, ainsi mêlée à la vie des Grecs, en a fait un peuple si poli et si doux (1) ; c'est elle qui a mis tant de charme dans la langue grecque, la plus mélodieuse que les lèvres humaines aient jamais parlée.

S'il est un délassement digne de l'homme libre, dit Aristote, c'est la musique. Les anciens y voyaient en effet un élément nécessaire de leur éducation encyclopédique ; et comme la musique y était liée à tout, aux mathématiques par les proportions de ses consonnances, à l'astronomie, à la philosophie, comme elle était liée aussi à la métrique, et par suite à la poésie et à la grammaire, à la danse et à la mimique par le rhythme, on la considérait volontiers comme le centre de l'éducation, à laquelle elle donnait son nom même, μουσική. Suivant Platon, la musique est la partie principale de l'éducation, parce que le nombre et l'harmonie, s'insinuant de bonne heure dans l'âme, s'en emparent et y font entrer avec eux la grâce et le beau (2). Dans son sens le plus général, le mot μουσική pouvait donc exprimer quelque chose comme ce que nous appelons la distinction ; cette distinction consistant non pas en de petites convenances arbitraires, mais en des talents aimables, en de réelles qualités. Platon définit ainsi le mot μουσική : τρόπων μίμημα βελτιόνων καὶ χειρόνων ἀνθρώπων ; et le musicien Aristide Quintilien, dans le même sens : γνῶσις τοῦ πρέποντος ἐν σώμασι καὶ κινήσεσι. Définirions-nous autrement la distinction ?

Ne pas savoir chanter, ne pas savoir danser était une honte. Thémistocle lui-même fut déconsidéré, regardé comme ἄμουσος, parce qu'il n'avait pu prendre à son tour la lyre, que les convives se passaient pour chanter à la fin des festins. Socrate se mit, dans un âge avancé, à étudier la musique pour parfaire l'éducation très-incomplète de son enfance. L'étude de la musique, outre le talent de chanter et de jouer de la lyre, procurait l'agrément de la voix, les intonations justes et expressives de la parole, l'art de la déclamation théâtrale, professorale, oratoire, déclamation beaucoup plus musicale que la nôtre, comme on sait. Outre le plaisir de la danse proprement dite (qui du reste était laissée comme

(1) Telle était l'opinion générale des anciens eux-mêmes. Voir, par exemple, un passage de Polybe (liv. IV), qui explique par la seule influence de la musique la douceur et la politesse des Arcadiens, dans un climat assez dur, et entourés de peuplades grossières et féroces, comme les Gymnæthiens.

(2) Aristide Quintilien dit aussi expressément (liv. II, p. 61 dans Meybaum) que la musique donne à l'âme les mœurs par *les harmonies*, et par le rhythme l'élégance au corps.

métier public aux comédiens de profession, esclaves ou Asiatiques), l'habitude de la danse et de la mimique était pour les hommes distingués la grâce et la dignité de la démarche et du maintien, le geste oratoire, la convenance de tous les mouvements. Aujourd'hui toutes ces qualités de la voix, du geste et de la démarche sont bien négligées, parce que la vie de l'individu est trop inquiète et affairée, comme aussi la société a d'autres préoccupations plus pressantes. Mais dans cet heureux monde grec, il y avait assez de loisir pour qu'on pût songer à tous ces ornements de la vie.

La musique n'était pas un art frivole; elle avait une importance qui éveillait la sollicitude des hommes d'Etat et des philosophes. Tous savaient la musique : Solon, Pythagore, Épaminondas, Platon, Aristote, Lucien, Plutarque. Les deux pères de la philosophie grecque sont même subtils sur ce sujet, et ne sont intelligibles bien souvent qu'à ceux qui savent à fond la musique ancienne. Platon va jusqu'à déclarer que la musique est nécessaire à tout homme qui veut gouverner l'État. Cette opinion, qui nous semble paradoxale, était fondée dans l'esprit des anciens sur une expérience historique. Si l'on comptait ainsi sur le pouvoir de la bonne musique pour l'édification et le maintien des mœurs publiques, c'est qu'on se souvenait qu'elle avait civilisé la Grèce à son époque barbare. Car c'est en ce sens qu'il faut entendre Amphion élevant les murs de Thèbes et Orphée adoucissant jusqu'aux bêtes féroces, et tant d'autres légendes qui entourent les origines de la civilisation hellénique.

Notre intention, dans ce travail, est d'insister sur la théorie de la musique grecque à peu près ignorée de tout le monde, bien plutôt que sur son histoire, qui sera toujours facile à faire en compilant le Traité de Plutarque, le quatorzième livre des *Deipnosophistes* d'Athénée et vingt autres passages d'auteurs anciens, et qui d'ailleurs a été soigneusement faite par Burette (1). Nous n'en donnerons ici que le cadre et l'esquisse.

La Fable attribue aux dieux l'invention de la musique, comme de toutes les choses belles et utiles. Minerve aurait inventé la flûte, le dieu Pan la syrinx, Mercure la cithare. Amphion, fils d'Antiope et de Jupiter, aurait appris de celui-ci le chant qu'il enseigna ensuite aux hommes; et Orphée aurait de même reçu les premières leçons de Calliope sa mère et de son père Apollon. Mais, pour nous en tenir aux données de l'histoire, il est probable que la musique ne consista d'abord qu'en un chant rude et naïf, qui n'était qu'une espèce de déclamation bizarre, avec quelques instruments de percussion, le sistre, le tympanum, les cymbales, comme on le voit dans la fable des Curètes ou Dactyles Idéens chargés d'élever Jupiter enfant. Mais tout cela s'adoucit vite sous un climat si heureux et chez un peuple si bien doué. Les Dactyles de l'île de Crète firent une incursion dans la Grèce et policèrent un peu les peuplades naissantes. Les Thraces, de bonne heure civilisés, descendirent à leur tour en Grèce avec leurs chefs, Orphée, fils du roi thrace Œagre, et Musée, dont le fils Eumolpus établit les fêtes d'Éleusis dans l'Attique. A la même époque, c'est-à-dire au quinzième siècle avant Jésus-Christ, Cadmus, fuyant de Tyr avec la musicienne Hermione ou Harmonia, apporta les arts phéniciens dans l'Aonie ou Béotie. (L'Aonie, séjour mythologique des Muses et d'Apollon, semble avoir été le berceau de l'art grec.) C'est sous Cadmus que brillèrent, au rapport de Plutarque, le célèbre Linus d'Eubée, Olympus l'ancien, élève de Marsyas, qui lui-même était le fils et le disciple du phrygien Hyagnis (cet Olympus, dit Plutarque, enseigna en Grèce la κροῦσις, ou jeu des instruments à cordes); et Amphion, qui ajouta, suivant Pausanias, trois cordes aux quatre de la lyre primitive de Mercure; il avait appris en Lydie l'harmonie lydienne. Il semble donc que la musique soit venue à la Grèce de l'Asie Mineure, de la Phénicie, de la Lydie, de la Phrygie; mais, à côté de ces harmonies lydienne, ionienne, phrygienne, que le génie grec s'appropria, il y avait la vieille harmonie dorienne, autochthone, la seule véritablement nationale (1), et qui resta toujours la base du système grec. — Au quatorzième siècle avant Jésus-Christ, les plus fameux musiciens furent Philammon, qui fit les hymnes du temple de Delphes, Thamyris de Thrace, le plus excellent chanteur de son temps, dit Plutarque; Chiron, le maître d'Achille. Le neuvième livre de l'*Iliade* nous montre Achille soulageant sa colère en chantant sur sa lyre les hymnes héroïques, pendant le siége de Troie, 1270 avant Jésus-Christ. Démodocus de Corcyre et Phémius d'Ithaque, contemporains de ce grand événement, furent des premiers qui le chantèrent; mais le plus grand des aëdes, Homère ne vint que plus tard, dans la seconde moitié du dixième siècle. — Un peu après Homère, un peu avant Lycurgue, vers la trente-troisième olympiade, parut Terpandre d'Antissa, excellent chanteur et joueur de lyre, poëte et compositeur; son nom était

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, première série, t. X, XIII, XV, XVII.

(1) ... δωριστὶ, ἀλλ' οὐκ ἰαστὶ, οἶομαι δ' οὐδὲ φρυγιστὶ, οὐδὲ λυδιστὶ. Ἁλλ' ἥπερ μόνη ἑλληνική ἐστιν ἁρμονία. (Platon, dans le *Lachès*.)

dans l'antiquité le symbole du vrai style dorien, de la pure musique grecque. Son autorité était telle à Sparte qu'il y apaisa une sédition par les sons de sa lyre; au rapport d'Aristote, il augmenta le système, et créa la deuxième forme de l'heptacorde qui donnait l'octave; il composa de nouvelle musique sur les poëmes d'Homère. — Après Terpandre, il y eut Clonas, Polymnestus, Archiloque; au septième siècle, Arion de Lesbos, Alcman de Sardes, Tyrtée, Alcée, Stésichore d'Himère, Sappho; au sixième siècle, Solon, Anacréon, Sacadas d'Argos, qui imitait le style d'Olympus, Théognis, Lasus d'Hermione, qui écrivit le premier sur la musique et donna des règles de composition, Crexus, Simonide, et, au début du cinquième siècle, Pindare.

Les premiers aëdes, à la fois poëtes, compositeurs, exécutants, étaient des personnages très-vénérés, comme les scaldes en Suède et en Irlande, comme les bardes en Gaule; leurs chants étaient consacrés à la religion, à la louange des héros et des vainqueurs, à la vertu et au courage. Assurément ce qui donnait à cette musique des premiers temps ce caractère sacré, idéalement beau, ce qui lui permettait de produire de si grands effets avec des éléments encore très-simples et des instruments peu compliqués, c'était justement son alliance avec une poésie belle et pure. Voilà ce qui faisait l'admiration des philosophes et des hommes d'État pour cette musique qui avait civilisé la Grèce et l'avait longtemps charmée sans la corrompre. Mais peu à peu la musique et la poésie divorcèrent. Sacadas, le premier, en 582, lors du rétablissement des jeux Pythiques, se présenta pour jouer de la flûte seule, et remporta le prix. La musique s'émancipait par les instruments, le chant lui-même dut devenir plus purement musical, en dépit des philosophes et des poëtes, qui protestèrent longtemps contre cette révolte.

La musique, grâce à cette existence à part, se développa tout à l'aise, multiplia ses moyens, et atteignit matériellement à une plus grande perfection. Les représentations théâtrales, qui commencèrent vers la fin du sixième siècle, y aidèrent encore. Mais ce progrès concordait avec la corruption des vieilles mœurs que l'antique musique avait contribué à édifier. Il ne faut donc pas trop s'étonner des efforts souvent arbitraires et puérils que faisaient les magistrats et les moralistes pour la conserver dans son vieux caractère sacré; ils voulaient la rendre immuable, ils nommaient *nomes* (1) ou lois tous ses airs; toute innovation leur était suspecte. Boëce (1) raconte que, le célèbre Timothée jouant aux jeux Carniens, un des éphores vint lui couper quatre cordes qu'il avait ajoutées à sa lyre. Terpandre lui-même fut puni à Sparte pour avoir ajouté une corde. Phrynis subit, plus tard une condamnation semblable. Pronomus fut blâmé d'avoir fait des flûtes où l'on pouvait jouer indifféremment sur divers modes. A Argos, un règlement des jeux publics défendait de se servir du mode mixolydien, et de plus de sept cordes à la lyre. On sait comme Platon épure sévèrement la musique pour l'admettre dans sa République idéale; il ne lui laisse que le genre diatonique, et les harmonies phrygienne et dorienne; Platon rapporte encore avec éloge cette maxime de Damon, qu'on ne peut faire de changement dans la musique, qui n'en soit un dans la constitution de l'État. Enfin Plutarque, au deuxième siècle de notre ère, attaque vivement la musique récente, établie depuis plusieurs siècles déjà, et en rappelle encore à l'antique théorie pythagoricienne et aux noms consacrés des vieux maîtres (2). Pour Plutarque, comme pour Aristoxène, contemporain d'Alexandre, les maîtres, les modèles sont Terpandre, Olympus, Pindare, Alcman, Lamprus, Pratinas, Dionysius de Thèbes. Cette période classique s'arrête à peu près au quatrième siècle avant Jésus-Christ. Mais les chants de ces vieux maîtres continuèrent à être très-connus, très-admirés, exécutés dans les cérémonies religieuses surtout; et il y eut encore des musiciens de bonne école qui en imitèrent la manière.

Les plus célèbres novateurs furent Lasus d'Hermione, au temps de Darius, fils d'Hystaspes, Crexus, au commencement de la guerre du Péloponnèse, Pronomus (370 av. J.-C.), qui commença à négliger les caractères traditionnels des harmonies et des nomes, Mélanippide, qui amollit la musique, Cinésias d'Athènes, Simmicius, qui donna trente-cinq cordes à la lyre, Épigonius qui en porta le nombre à quarante, Phrynis, Philoxène, et Timothée de Milet, le premier musicien d'Alexandre. Plutarque dit de ces musiciens « qu'ils affectent le genre de musique qu'on appelle de son temps *humain et positif thématique*, » par opposition au vieux chant religieux et héroïque aux formes

(1) Aristote donne une étymologie un peu différente à ce mot *nome;* il dit qu'on appelle ainsi les chansons, parce que les lois furent d'abord chantées.

(1) *Musique*, I, 2.

(2) Quand l'empereur Julien médita de reconstituer le monde païen et de lui rendre sa pureté et sa grandeur premières, il comptait s'appuyer sur une restauration de l'ancienne musique, comme on peut le voir dans sa lettre LVIII^e^ à Ecdicius, gouverneur d'Égypte. Encore un rapprochement curieux : Gémistus Pléthon, ce Byzantin émigré en Italie, qui rêvait au quatorzième siècle une renaissance du paganisme, faisait entrer dans son plan le vieux système et les vieilles harmonies de Pindare, de Pythagore et de Platon. (Voir l'édition que vient d'en donner M. Alexandre, de l'Institut, in-8°; Paris, Firmin Didot, 1858.)

consacrées, « agréable aux dieux, » grave et simple, mais très-riche quant à la variété des rhythmes. Suivant lui, ce qui caractérise cette musique nouvelle, c'est l'abus du chromatique, la multiplicité des cordes et les écarts de la mélodie, les mutations fréquentes, un chant déchiqueté, rompu, et mille agréments raffinés dans la mélopée. Il y a bien là-dedans un peu d'emportement, de sévérité philosophique, de vénération superstitieuse pour ce que les traditions ont consacré. Après tout, comme le remarque fort bien M. Th. Henri Martin, ni la lyre tétracorde de Mercure, ni même l'heptacorde de Terpandre n'était l'idéal des instruments; et les chants à trois notes de Terpandre ne valaient sans doute pas ceux de Pindare et de Stésichore, ni ceux de Timothée et de Philoxène, ces novateurs tant décriés.

En prenant un juste milieu entre cette aurore, si pure, mais un peu simple, de la musique grecque et le moment de sa décadence réelle, on peut dire que son apogée fut vers le siècle d'Alexandre, et, moins exclusivement, que sa plus belle période, ainsi que celle de la littérature et des autres arts en Grèce, va du cinquième siècle au premier siècle avant Jésus-Christ (1). Moins sacrée, plus humaine sans doute, la musique jouit alors librement de toutes ses ressources et de toutes ses qualités; elle est arrivée à maturité. C'est depuis le cinquième siècle à peu près que le système musical s'est trouvé constitué tel que nous le voyons dans les traités publiés par Meybaum et Wallis.

(1) Il n'y a pas de musique latine. Les Romains n'étaient pas un peuple artiste. Ils n'ont eu d'abord un peu de musique que par les Étrusques, colonie lydienne qui avait gardé quelque souvenir des arts de la mère-patrie. On ne se forme pas une grande idée du chant des prêtres saliens qui dansaient en frappant sur leurs boucliers, ni du chant des frères Arvales. On voit que l'étrusque Servius Tullius créa deux centuries de joueurs de cor et de trompette; il y avait aussi des flûtes pour les funérailles, puisque la loi des XII Tables en fixe le nombre à dix. L'invasion des artistes grecs et asiatiques commença de bonne heure; mais la musique était déjà en décadence dans leur pays. Rome les accueillit pour ses spectacles, et son esprit organisateur se plut à les classer en de grands troupeaux qu'on nommait les *collegia instrumentorum*. A la première naumachie, qui eut lieu au lac Fucin, César produisit 11,000 musiciens et musiciennes, chanteurs et instrumentistes. Le nombre n'en diminua pas sous Auguste, qui donnait tant de spectacles. Tibère chassa tous les musiciens de Rome à cause d'un meurtre au théâtre; mais ils furent rappelés par Caligula, qui était lui-même chanteur et qui avait pour favori un acteur-chanteur, nommé Nestor. Tout le monde connaît les talents et les prétentions de Néron; il logeait dans son palais son maître de lyre Terpnus; et il avait une bande de 5,000 musiciens attachée à sa maison. De temps en temps l'amphithéâtre s'emplissait d'une armée innombrable de musiciens de toute sorte qui concertaient ensemble. Le coup d'œil était grandiose, et le bruit bien plus encore; mais était-ce de l'art?

Avant d'entrer dans l'exposition de la théorie, nous engageons ceux qui connaissent les principes de la musique moderne, à les oublier, à faire table rase; la musique antique ne s'explique pas par la nôtre; elle a de tout autres bases, qui ne sont ni la gamme, ni l'octave, ni la modalité mineure et majeure, ni la tonalité. Il faut oublier aussi le sens ordinaire des mots *harmonie*, *mode*, *genre*, *tons*, *chromatique*, *enharmonique*, *consonnances*, etc.

Et d'abord il faut se garder de traduire toujours le mot μουσική par *musique*, au moins sans quelques commentaires. La Μουσική comprenait toutes les attributions des Muses, la poésie, l'éloquence, un peu l'astronomie... Son acception était aussi générale que celle de notre mot *art*, si l'on excepte la peinture, l'architecture, la sculpture, et tous les autres arts manuels, qui étaient appelés τέχναι. C'étaient plutôt le sens du mot *arts*, dans nos vieilles universités. Μουσικὴν, τὴν ἐγκύκλιον παιδείαν, dit le scholiaste d'Aristophane; la musique était l'âme et l'ensemble de l'éducation, comme nous l'avons dit plus haut (1).

On comptait six musiques : l'harmonique (pour le chant); la rhythmique (pour le mouvement dans le chant et dans la danse); la métrique (pour la cadence et l'harmonie de vers; le traité de métrique de saint Augustin est intitulé *de Musica*); la poétique, l'hypocritique (pour l'art des mimes), et l'organique (pour les instruments. Il n'y a que les deux premières et la dernière qui nous intéressent ici; et il faut dire que les anciens eux-mêmes n'entendaient pas autrement le mot μουσική pris dans un sens spécial. Ainsi Aristoxène ne donne que quatre parties : l'harmonique, la rhythmique, la métrique et l'organique.

La métrique tirait, sans contredit, son origine de la musique; c'était comme une empreinte que la musique avait mise sur le lan-

(1) Pour les pythagoriciens et surtout les platoniciens, la musique était l'ordre du monde, τάξις, τὸ πᾶν ἐν τῷ κόσμῳ, l'harmonie universelle, dont la musique humaine n'était qu'un fragment, qu'un reflet; elle était liée aussi à la philosophie morale, par diverses spéculations, où nous n'entrerons pas; car elles sont trop particulières au génie grec, si subtil et si profond, mais parfois si chimérique. (Voir, par exemple, le *Timée*, de Platon, le traité *de la Création de l'âme*, de Plutarque, etc.) Pour l'École pythagoricienne, qui dominait toutes les autres, et qui ramenait tout au nombre, la musique n'était qu'un tissu de calculs numériques; aussi voit-on Plutarque la mettre parmi les trois parties de la Mathématique : arithmétique, musique et géométrie; et Archytas de Tarente diviser les mathématiques en deux couples de sciences jumelles : géométrie et astronomie, arithmétique et musique; et cette division est généralement adoptée par Platon, qui était très-pythagoricien, et par beaucoup d'autres.

gage, dans cet âge d'or de la Grèce primitive, où il n'y avait que la poésie et où toute poésie était chantée; et cette empreinte était restée lors même que les poëtes ne *chantèrent* plus. Mais la prosodie, détachée du chant, devenait tout arbitraire : *De versu judicat grammaticus ex auctoritate, musicus vero ex ratione et sensu*, dit Saint-Augustin (*de Musican*) La prosodie resta donc un membre de la musique grecque. Le musicien Aristide Quintilien, aux livres I et II de son Traité, entre dans de grands développements et de minutieux détails, non-seulement sur la versification, mais sur la cadence et l'harmonie du langage même, sur la valeur des syllabes et des lettres. Selon nous, cette sollicitude de la musique et surtout son influence à l'époque primitive, n'ont pas peu contribué à donner à l'idiome hellénique ce nombre et cette sonorité mélodieuse qui le distinguent jusque dans la prose et la simple prononciation. La métrique ou prosodie est connue, nous n'y insisterons pas (*V.* ci-dessus, l'article MÉTRIQUE); d'ailleurs elle n'importe qu'à la poésie. Les vraies parties de la musique sont l'harmonique, la rhythmique et l'organique (1).

Pour ce qui est des instruments, nous renvoyons à l'article INSTRUMENTS, du SUPPLÉMENT de l'*Encyclopédie moderne*, t. VI. Ajoutons seulement quelques mots sur le rôle de la musique instrumentale dans l'antiquité. Elle était beaucoup moins en faveur que le chant. Aristote déclare le jeu des instruments, et surtout des flûtes, indigne de l'homme libre; comme profession, bien entendu, car tout homme un peu distingué devait savoir s'accompagner lui-même sur la lyre en chantant. La prévention des Grecs contre la flûte avait plus d'une raison : d'abord, cet instrument était étranger, *barbare* d'origine; il venait d'Asie, de Phrygie; puis il défigurait les traits; et l'on ne pouvait s'en servir pour s'accompagner en chantant, comme de la lyre. Il n'y avait au théâtre que les acteurs et ceux qui chantaient dans les chœurs qui fussent des hommes libres; presque tous les instrumentistes et surtout les joueurs de flûte étaient des esclaves ou des Asiatiques, de Phrygie, de Lydie.... Dans la première époque le jeu isolé des instruments est presque inusité. L'aëde, le chanteur, s'accompagne de sa lyre; elle lui sert aussi à fixer les sons propres au nome qu'il veut composer.

On nommait citharodie le chant soutenu par la lyre; aulodie, celui que soutenait un ou plusieurs flûtistes. Cet accompagnement ne faisait guère que doubler les voix; seulement il y avait des endroits où les voix se reposaient, tandis que les instruments continuaient seuls; cela formait une sorte de ritournelle pour les strophes. On employait aussi les accompagnements de cithares (πρόσκρουσις) ou de flûtes (προσαύλησις) pour soutenir des récitatifs non chantés, comme ceux des tragédies, ou comme les iambes d'Archiloque. Pour les combats, on avait des trompettes et d'autres instruments; mais les chants de guerre, les péans, les *embateria*, les orthies, étaient encore préférés. Les airs de danse même, qui semblent réservés aux instruments, étaient volontiers chantés en Grèce, c'étaient des chorodies; du reste il arrivait souvent qu'on se contentait, pour danser, du rhythme, marqué par le tympanum ou par les crotales castagnettes antiques.

Il ne faut pourtant pas exagérer cette défaveur de la musique instrumentale; on goûtait assez les concerts de lyres, les synaulies, et les concerts où se mêlaient les flûtes, les lyres et les syrinx; mais cela seulement depuis le rétablissement des jeux Pythiques, vers 582, quand on fonda un prix pour la flûte seule. La lyre resta plus fidèle aux voix et continua d'accompagner. Les poëtes et les philosophes s'accordèrent à protester contre cette innovation des flûtes; et Platon est le premier à blâmer vivement toute musique instrumentale qui a la prétention d'être autre chose qu'un accompagnement. Ce fut toujours l'opinion générale en Grèce; les Asiatiques aimaient assez les instruments; mais le goût hellénique était pour la musique vocale.

Il nous reste à parler de l'harmonique et de la rhythmique, sciences du son et du rhythme, qui, combinées ensemble, sont la musique même. Aujourd'hui l'étude de la mesure fait partie intégrante du traité des sons mais dans l'antiquité, le rhythme, plus riche, plus varié, et pris dans un sens plus large, formait une science à part, la théorie du mouvement, des cadences régulières, des durées longues et brèves, particulièrement à l'égard de la musique; et l'harmonique était (abstraction faite du rhythme) la théorie des sons vocaux, des intervalles mélodiques, du grave et de l'aigu (1). Notre mot *mélodie* traduit

(1) Ῥυθμοῦ καὶ μέλους καὶ πάσης ὀργανικῆς θεωρίας; ἐπιστήμη· μουσικὸς δὲ ὁ ἔμπειρος τούτων. (Traité anonyme, dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVI, p. 5.)

(1) Voici quelques définitions grecques; Platon, livre II des *Lois* : Τῇ τῆς κινήσεως τάξει ῥυθμὸς ὄνομα εἴη, τῇ δὲ αὖ τῆς φωνῆς, τοῦ τε ὀξέος καὶ βαρέος συγκερασθέντων, ἁρμονίας ὄνομα προσαγορεύοιτο. — Aristote, dans son traité *du Monde* : Μουσικὴ ὀξεῖς ἅμα καὶ βαρεῖς, μακρούς τε καὶ βραχεῖς φθόγγους μίξασα ἓν διαφόροις φωναῖς, μίαν ἀπετέλεσεν ἁρμονίαν — Aristoxène, *de*

rait à peu près ce que les anciens entendaient par ἁρμονία, ἁρμονική.

Rhythme. La rhythmique n'était pas simplement une partie de la musique, chez les Grecs; c'était, tout à fait à part, la science des mouvements, ou, pour mieux dire, des durées, en tant que susceptibles de certaines proportions entre elles (1), depuis les rhythmes de la nature et de l'instinct, tels que le battement des ailes de l'oiseau, les pulsations du cœur, la cadence des marteaux de forgerons, etc., jusqu'au rhythme artistique dont les diverses parties ont des rapports qui peuvent s'exprimer par des nombres. C'est le seul dont nous ayons à parler; et encore Aristide Quintilien y distingue-t-il du rhythme musical ce rhythme muet qui sert à la danse, abstraction faite de toute mélodie (ἐπὶ ψιλῆς ὀρχήσεως), et qui en règle les diverses figures, σχήματα. Les Grecs dansaient volontiers sans musique, marquant seulement la mesure avec le pied ou avec quelque instrument de percussion, comme le tympanum, le sistre ou les crotales. L'art des pantomimes relevait de cette espèce de rhythmique. — Il y avait encore le rhythme oratoire, assez difficile à définir, mais si réel pourtant et si sensible dans Cicéron et dans Isocrate. Le rhythme de la diction, de la récitation poétique, avait pour élément la longueur et la brièveté des syllabes. — Enfin et surtout il y avait le rhythme musical, qui, mêlé aux κῶλα, aux membres de la mélodie, leur donne l'allure, le mouvement, la vie. Dans la théorie toujours un peu poétique des Grecs, le rhythme, en effet, était considéré comme l'âme, et la mélodie comme le corps. Aussi Platon refuse-t-il le nom de musicien à quiconque ignore le rhythme (2).

Nous avons distingué le rhythme poétique du rhythme musical. Aujourd'hui, dans nos chansons, dans notre chant dramatique, la séparation est évidente. Mais, chez les Grecs, c'était presque une seule et même chose, surtout dans cette période primitive où la poésie et la musique étaient étroitement unies, et, pour l'ordinaire, composées d'un seul jet par un même artiste. Le rhythme du chant servait de coupe et de forme à la poésie; et c'est ainsi, pensons-nous, que sont nés les divers pieds prosodiques, les diverses espèces de strophes. Ces formes, consacrées par les anciens maîtres, se perpétuèrent; les nouveaux poëtes les imitèrent sans plus songer à la musique. Celle-ci, de son côté, se développant plus librement selon ses lois propres, les compositeurs ne s'astreignaient pas toujours à suivre les mètres des poëtes, et faisaient longues les syllabes brèves et brèves les syllabes longues (1).

Le rhythme suivait bien le mètre dans les vers héroïques, l'iambique pur, l'élégiaque, en général dans les grands vers épiques ou tragiques (qui d'ailleurs étaient rarement chantés). Mais, pour ce qu'on appelle proprement la poésie lyrique, les odes, les chœurs, les diverses chansons, le musicien avait plus de liberté (2). Il faut dire aussi que les pièces destinées à être mises en musique n'étaient pas toujours composées prosodiquement, mais souvent dans une sorte de prose poétique, plus vague, plus libre, plus favorable au musicien. Cicéron (3) en parle assez clairement; et il ajoute que, la musique étant une fois enlevée (avec le rhythme), il ne reste qu'une prose. C'est sans doute aussi ce qu'entend Horace dans ces deux vers :

> .... numerisque fertur
> Lege solutis.... (l. IV, ode 2.)

Du reste cette question de la métrique était compliquée pour les anciens eux-mêmes. La discussion fut perpétuelle entre les philosophes et les poëtes qui réclamaient contre l'émancipation de la musique (4), et les musiciens qui se prétendaient seuls en droit de juger de la métrique et des vers (5).

Le rhythme, comme le mètre, avait pour éléments les longues et les brèves. Mais Denys d'Halicarnasse (6) remarque bien que

Harmon., liv. I : Μουσική ἐστιν ἐπιστήμη μέλους, καὶ τῶν περὶ μέλους συμβαινόντων. — Cassiodore, *de Artibus, lib. V de Musica : Harmonica scientia est musicæ quæ discernit in sonis acutum et grave.* — Les anciens employaient aussi le mot ἁρμονία dans le sens d'*octave*, de *mode*, comme nous le verrons bientôt.

(1) Platon, *Lois*, II : Τῇ τῆς κινήσεως τάξει ῥυθμὸς εἴη. — Arist. Quintil., Σύστημα ἐκ χρόνων κατά τινα τάξιν συγκειμένων.

(2) Τὸ πᾶν παρὰ μουσικοῖς ῥυθμός... — Les expressions d'Aristide Quintilien sont encore plus vives : Τινὲς δὲ τῶν παλαιῶν τὸν μὲν ῥυθμὸν ἄρρεν ἀπεκάλουν, τὸ δὲ μέλος θῆλυ. — Ce qui prouve bien que le rhythme était la partie la plus essentielle de la musique, c'est que saint Augustin a intitulé *De Musica* son Traité de rhythmique et de prosodie.

(1) Schol. d'Héphestion : Ἰστέον δὲ ὅτι ἄλλως λαμβάνουσι τὸν χρόνον οἱ μετρικοὶ καὶ ἄλλως οἱ ῥυθμικοί. — Longin (Fragm., III) : Ἔτι τοίνυν διαφέρει ῥυθμοῦ τὸ μέτρον, ᾧ τὸ μὲν μέτρον πεπηγότας ἔχει τοὺς χρόνους μακρόν τε καὶ βραχύν· ὁ δὲ ῥυθμὸς, ὡς βούλεται, ἔλκει τοὺς χρόνους, πολλάκις γοῦν καὶ τὸν βραχὺν χρόνον ποιεῖ μακρόν... — Voy. aussi Quintilien, *Instit. orat.*, IX, 4.

(2) Marius Victorinus : *Non gradiuntur mele pedum mensionibus, sed rhythmis fiunt.* — Id. : *Rhythmus non metrica ratione, sed numeri sanctione ad judicium aurium, veluti sunt cantica poetarum vulgarium* Voy. aussi saint Augustin, *De musica*, passim.

(3) *Orat.*, cap. LV.

(4) Voyez, par exemple, le Traité de Plutarque sur la musique.

(5) Aristide Quintilien, entre autres.

(6) Περὶ συνθ., § XV.

la longueur et la brièveté n'étaient pas absolues, qu'il y avait des brèves plus ou moins brèves, etc. Et le premier anonyme, publié par M. Vincent (1), donne les signes de quatre espèces de longues, Μακρὰ δίχρονος, τρίχρονος, τετράχρονος, πεντάχρονος, qui valent deux, trois, quatre ou cinq brèves; il donne aussi les signes des temps vides, des silences : le silence équivalent à la brève se nommait λεῖμμα; celui qui correspondait à la longue, πρόσθεσις, et il y en avait de diverses longueurs.

On appelait *pied* une courte combinaison de brèves et de longues; et chaque pied se divisait toujours en deux parties égales ou inégales, nommées ἄρσις et θέσις, qui étaient comme le *levé* et le *frappé* de notre mesure (2). En tête de chaque pièce de musique, pour indiquer le commencement du rhythme, on mettait un point au-dessus de la note où devait se faire la première ἄρσις.

Il y avait trois genres de rhythmes : 1° le rhythme *égal* (nommé aussi dactylique, à cause du dactyle qui y était fréquemment employé; mais bien d'autres espèces de pieds se référaient aussi au rhythme égal); 2° le rhythme *double* (nommé aussi ïambique, et pour un motif semblable); 3° le rhythme *hémiole* ou *sesquialtère* (nommé aussi péonique.)

1° Le rhythme égal était celui où l'arsis était égal à la thésis; il correspondait parfaitement à notre mesure binaire. A ce rhythme, se rapportaient le pied pyrrhique (composé de deux brèves, ou, si l'on veut, deux croches); le procéleusmatique (quatre brèves); le spondée (deux longues, ou noires); le dactyle (une longue et deux brèves); l'anapeste (deux brèves et une longue); le double spondée, etc.

2° Le rhythme double, où l'arsis était à la thésis dans le rapport de deux à un, ou de un à deux, répondait à notre mesure ternaire. Il comprenait l'ïambe (une brève et une longue), le trochée (une longue et une brève). Le tribraque, fait de trois brèves, appartenait aussi au rhythme double, parce qu'on mettait deux brèves dans un temps, et une seule dans l'autre, comme nous faisons dans notre mesure $\frac{3}{4}$; le molosse, composé de trois longues, se battait de même, mais plus lentement.

3° Dans le rhythme hémiole, l'arsis était à la thésis comme deux à trois, ou comme trois à deux. Le péon, avec ses variétés, était particulier à ce rhythme; c'était tantôt cinq brèves, tantôt une brève et deux longues, ou une longue et trois brèves diversement disposées, etc. — Ce rhythme est perdu pour nous, malgré plusieurs essais qu'on a faits pour le rétablir, sous la forme d'une mesure à 5 temps. Rousseau en donne un exemple dans son *Dictionnaire de Musique* Pl. IV, fig. 1. Catel a composé deux études (1) sur ce rhythme pour le Conservatoire de musique de Paris. Boïeldieu a employé la mesure à 5 temps dans l'allegro de l'air de la *Dame Blanche : Viens, gentille dame.* Néanmoins on peut dire que ce rhythme n'existe pas dans notre musique. Il paraît qu'il s'est perpétué dans l'Orient (2).

Outre ces trois genres principaux de rhythme, les Grecs en avaient encore un qu'ils nommaient épitrite, où les deux temps étaient l'un à l'autre dans la proportion de 4 à 3; mais il était peu usité (3).

La rhythmopée était l'art de choisir, employer, varier, mélanger les rhythmes. — On appelait rhythme simple celui qui n'admettait qu'une seule espèce de pied, par exemple, rien que des pyrrhiques, rien que des trochées... Mais, d'ordinaire, on faisait alterner ou l'on mêlait de toute façon deux ou plusieurs sortes de pieds; et l'on réunissait plus volontiers ceux qui se rapportaient au même genre de rhythme, comme l'anapeste avec le dactyle ou le spondée, l'ïambe avec le choriambe et le crétique, etc. Par les *métaboles*, on passait d'un genre de rhythme à un autre; ces passages pouvaient être assez fréquents, et parfois assez brusques pour se faire dans un seul vers; et de même qu'en métrique il y avait certaines strophes, certains vers qui étaient faits de pieds très-inégaux, il y avait des rhythmes très-diversifiés, très-compliqués, tels que le prosodiaque, le dochmiaque... — On voit que le rhythme antique avait des ressources presque infinies pour la variété, depuis la simplicité jusqu'à la complication la plus tourmentée.

Les théoriciens grecs se sont plu à remarquer l'influence et le caractère moral de chaque espèce de rhythme Aristide Quintilien

(1) *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVI.

(2) Le chef de musique (μεσόχορος, κορυφαῖος, marquait la mesure en levant et posant le pied; pour cette raison, il était quelquefois nommé ποδόκτυπος, ποδόψοφος, *pedarius*, *pedicularius*. Son pied était armé d'une sandale de fer ou de bois, κρουπέζια, κρούπαλα, *pedicula*, ou bien il frappait du pied sur un petit escabeau sonore. On marquait aussi la mesure avec les mains (de là le nom de *manuductor*), en frappant du poing droit dans le creux de la main gauche, ou en faisant claquer un petit instrument d'os, de coquille, une espèce de castagnette (κρεμβαλιάζειν).

(1) M. de La Fage en cite une dans sa *Sémiologie musicale.*

(2) On en peut voir un exemple recueilli dans ces contrées par Guys (*Voyage littéraire de la Grèce*, lettre XXXIX).

(3) Nous ne connaissons que deux morceaux écrits dans cette sorte de rhythme, avec alternatives régulières de trois et de quatre temps : un passage de *l'Enfance du Christ*, de Berlioz, et toute la belle mélodie du *Voyageur* de Vaucorbeil.

surtout, dans son livre II, en parle longuement. Voici quelques-unes de ses observations : Quand on commence par un frappé (θέσις), il y a d'ordinaire plus de calme ; et plus d'élan et d'agitation si l'on commence par une ἄρσις. — Les rhythmes pleins, ceux où le chant est continu, ont plus de noblesse ; mais il y a plus de naturel et d'abandon dans ceux dont quelques temps portent à vide (dans le catalectique, par exemple). — Il va sans dire que les rhythmes où dominent les longues et les cadences égales (comme le spondaïque, le molosse...) ont plus de gravité, tandis que ceux qui roulent sur des brèves sont plus vifs, plus gais, plus impétueux : par exemple, le pyrrhique, qui servait aux danses armées. Le trochaïque, l'iambique, donnent à la mélodie du feu, de la vivacité, de l'élan ; toutefois le rhythme en proportion double pouvait garder beaucoup de dignité, s'il était battu assez lentement pour que la brève et la longue du pied poétique devinssent en musique une longue et une double longue, comme dans les ὄρθιοι σήμαντοι. — En général, le rhythme égal était plus calme et plus gracieux, et particulièrement le dactyle, qui est le plus beau de tous, au goût de Gémistus Pléthon ; l'hémiole était plus passionné, et les rhythmes diversifiés pouvaient être fort pathétiques.

Quant aux nuances qui consistent à ralentir ou à presser le mouvement (χρόνων ταχυτής, βραδυτής), et que nous nommons *allegro*, *affrettando*, *andante*, etc., elles dépendaient du goût de l'exécutant ou du chef de musique ; l'ἀγωγὴ ῥυθμική était un art, un talent tout personnel.

L'harmonique se subdivisait en sept parties : 1° son ; 2° intervalles ; 3° systèmes ; 4° genres ; 5° modes ; 6° métaboles ; 7° mélopée. Nous acceptons cette division antique, et nous allons la suivre à peu près.

Son. — Acoustique des Anciens.

Les anciens savaient parfaitement que le son est produit par les vibrations des corps et surtout de l'air, et que ces vibrations se transmettent à travers le fluide de l'atmosphère par ondulations concentriques. Ils avaient observé aussi que les vibrations plus rapides donnent un son plus aigu, et les vibrations plus lentes un son plus grave ; sans avoir toutefois pu compter exactement, comme nous le faisons, grâce à un instrument tout moderne, le nombre des vibrations sonores qui se succèdent en une seconde.

C'est d'après les différents nombres des vibrations données dans un même temps par les différents sons, que nous établissons aujourd'hui certaines proportions arithmétiques pour exprimer la valeur relative des divers sons et intervalles. C'est sur ce calcul des vibrations que nous nous fondons pour dire que la quarte est dans la proportion de $\frac{4}{3}$ vis-à-vis du son pris pour unité et pour base ; que la quinte est $\frac{3}{2}$, l'octave 2, la double quinte 3, etc. Les anciens, eux aussi, connaissaient ces proportions ; et ils avaient des calculs très-compliqués et très-minutieux pour évaluer les sons. C'est grâce à ces calculs marqués dans leurs écrits que nous pouvons aujourd'hui comparer leur système au nôtre, et apprécier, reproduire même leurs intonations les plus fines. Comment y étaient-ils arrivés ?

Nous laissons de côté les histoires tant de fois racontées de Lasus d'Hermione avec ses vases remplis d'eau, de Pythagore avec ses marteaux de forgerons, et ses cordes tendues par des poids... La méthode des théoriciens de l'antiquité pour les évaluations acoustiques, c'était les longueurs proportionnelles des cordes de même nature et de même diamètre ; ou plutôt, ce qui revient au même et est plus commode, les divisions du monocorde ou canon, consistant en une seule corde tendue dont on diminuait la longueur à volonté par un sillet mobile (ὑπαγωγεύς). Une plus grande longueur de corde donne un son plus grave ; donc, en cette méthode, les nombres les plus faibles représentent les sons les plus aigus ; c'est, comme on voit, tout l'inverse de nos calculs des vibrations.

Les anciens se doutaient bien de l'importance de ce principe des vibrations. Boëce (1), exposant les idées du pythagoricien Nicomaque de Gérase, après avoir dit que les vibrations plus rapides donnent les sons plus aigus, ajoute que les intervalles musicaux sont les différences des nombres de vibrations qui produisent les divers sons, et que les consonnances ont lieu quand les rapports sont très-simples.

Ainsi, privés de tout instrument de précision, quelques anciens calculaient déjà par induction que l'octave aiguë d'un son était produite par des vibrations deux fois plus rapides, etc. Cependant c'est toujours la méthode des longueurs des cordes qu'ils ont employée de préférence ; il n'y a que le 2e anonyme, traduit par M. Vincent (2), qui emploie la méthode inverse, la nôtre ; et Gaudentius, qui donne les deux à la fois.

Intervalles, διαστήματα.

Le son est l'unité en musique (3), comme

(1) Au § 3 du livre Ier de sa *Musique*.

(2) *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVI.

(3) Φθόγγος ἐστὶ φωνὴ ἄτομος, οἷον μονάς. (Nicomaque). — Ajoutons cette remarque très-juste de Gaudentius que le son a trois conditions essentielles, le degré d'intonation τόνος, la durée χρόνος, et la *couleur* χροιά, c'est-à-dire la qualité particulière du son, le timbre.

le point en géométrie; le son musical est un son placé à un certain degré d'intonation. — On nomme intervalle la distance plus ou moins grande de deux sons dont l'un est plus aigu que l'autre. On conçoit que dans la nature (et pour la science, si l'on veut) il y a un nombre *indéfini* d'intervalles. Mais quelques-uns seulement ont été choisis, fixés, combinés par l'art pour former un système musical. Le choix de ces intervalles a pu différer; de là les divers systèmes des Chinois, des Grecs, du moyen âge... qui diffèrent de celui d'aujourd'hui. Il y a pourtant certains éléments essentiels, éternels, sorte de lois générales du monde des sens, qu'on retrouve dans la musique de tous les temps et de tous les pays.

1° L'intervalle d'*octave* (διὰ πασῶν, ἡ ἁρμονία de Pythagore), antérieur à tout système, à l'art même, donné naturellement par l'unisson de la voix d'homme avec la voix de femme ou d'enfant; de bonne heure cet effet a dû être imité par la voix d'un seul chanteur ou sur les instruments.

2° La *quarte* (διὰ τεσσάρων, ἡ συλλαβή de Pythagore), rudiment non moins essentiel de toute musique.

3° La *quinte* (διὰ πέντε, ἡ διοξεῖα de Pythagore), qui est la différence, l'excès de l'octave sur la quarte; en d'autres termes la quarte et la quinte, qui est plus grande, sont complémentaires dans l'octave.

Ces trois intervalles étaient considérés par les Grecs comme sacrés; on leur donnait le nom de consonnances, συμφωνίαι; ce sont, en effet, les intervalles les plus naturels, ceux dont les rapports numériques peuvent s'exprimer par des fractions très-simples. Le διὰ πασῶν ou octave donne le rapport double, $\frac{2}{1}$ ou 2; la quarte, le rapport sesquitierce ou épitrite $\frac{4}{3}$; la quinte, le rapport sesquialtère ou hémiole $\frac{3}{2}$.

(On admit peu à peu parmi les consonnances les répliques des trois premières; Aristote ajoute la double octave, δὶς διὰ πασῶν (rapport quadruple, 4.). On admit encore facilement la double quinte, διὰ πασῶν καὶ διὰ πέντε (rapport triple, 3); mais l'école pythagoricienne, tout entière aux chiffres, ne voulut pas admettre la double quarte, parce que le rapport en est irrationnel. Ce scrupule était puéril. Ptolémée déclare avec raison que toute réplique de consonnance est une consonnance. Euclide (dans Meybaum) ajoute encore les doubles répliques de quarte et de quinte; mais cela était fort inutile dans le diagramme antique, qui ne dépassait pas la double octave.)

Les consonnances seules étaient fixes; les autres intervalles intermédiaires étaient essentiellement modifiables. Aujourd'hui encore la seconde, la tierce, la sixte peuvent varier du majeur au mineur; mais cela ne peut pas nous donner l'idée des variations que l'oreille des anciens admettait et que leur théorie évaluait dans des calculs minutieux, pour les intervalles plus petits que la quarte.

Non pas que les subdivisions de l'intervalle de quarte fussent laissées dans le vague. Bien qu'il y ait, dit Plutarque, une infinité d'intervalles (outre les consonnances), il n'y en a que cinq, plus petits que la quarte, qui puissent se chanter (qui soient admis dans le système) : le diésis, le demi-ton, le ton, le trihémiton et le diton. Seulement chacun de ces intervalles est susceptible d'altération; comme on le verra surtout quand nous parlerons des genres.

Le *ton* (τόνος, τὸ ἐπόγδοον des vieux pythagoriciens) est produit par l'excès de la quinte sur la quarte; il est représenté par $\frac{9}{8}$; c'est notre ton majeur, entre *ré* et *mi* dans la gamme d'*ut*; notre ton mineur, $\frac{10}{9}$ (entre *ut* et *ré* par exemple) était aussi connu des anciens; mais le ton de $\frac{9}{8}$ était le plus usité; c'était celui de la grande École pythagoricienne, celui de Platon, de Plutarque, de Ptolémée.

Le *diton* (δίτονον), c'est le double ton, deux fois $\frac{9}{8}$, c'est-à-dire un peu plus que notre tierce majeure.

Le *limma* (λεῖμμα, résidu, défaut), est l'excès de la quarte sur le diton $\frac{256}{243}$; il est moindre que notre demi-ton (*mi fa, si do*) $\frac{16}{15}$, qui lui-même est déjà moindre que la moitié juste du ton majeur $\frac{9}{8}$. Malgré la différence, on nommait souvent le limma demi-ton, ἡμιτόνιον. — La différence du *limma* et du ton se nommait ἀποτομή, sorte de demi-ton majeur $\frac{2187}{2048}$, à peu près, qui a pu être employé quelquefois dans la musique antique (dans le genre chromatique, par exemple).

(Pour donner une idée de la subtilité des pythagoriciens, ajoutons qu'ils calculèrent l'excès de l'apotome sur le limma, ce qui donne la fraction $\frac{531441}{524288}$. Cela s'appelait κόμμα; le ton $\frac{9}{8}$ est donc composé de l'apotome et du limma, ou de deux limmas et d'un comma. — Philolaüs s'amusa même à prendre approximativement la moitié du comma, et à donner le nom de σχίσμα à cette fraction puérile. — Inutile d'ajouter que cela ne servait à rien dans la pratique.)

Le plus petit intervalle usité dans la musique grecque, était le *diésis*, δίεσις, $\frac{33}{31}$ qui était à peu près la moitié du limma, c'est-à-dire à peu près un quart de ton. La musique moderne n'a rien d'équivalent; et personne aujourd'hui ne saurait entonner de suite deux quarts de ton distinctement. Les anciens étaient donc plus fins musiciens que nous pour les intonations, mais à leur belle époque seulement; car, vers le deuxième ou troisième siècle de notre ère, ils ne pouvaient déjà plus faire de diésis.

Résumons. Les intervalles usités étaient le *diésis*, ou quart de ton approximatif; le *limma*, espèce de demi-ton, excédant du diton sur la quarte: le *diton*, le double du ton; le *ton*, excès de la quinte sur la quarte; la *quinte*, excès de l'octave sur la quarte. Ainsi donc, l'octave n'étant après tout qu'une seconde espèce d'unisson, c'était de la quarte que tout découlait; la quarte était la consonnance mère et souveraine : κυριωτάτη πασῶν ἡ διὰ τεσσάρων συμφωνία. Ἐκ γὰρ ταύτης καὶ αἱ λοιπαὶ εὑρίσκονται.

Cette génération des intervalles, si rigoureusement déduite, est particulière à l'École pythagoricienne, école musicale qui a prédominé dans l'antiquité au moins parmi les théoriciens (1). La secte rivale, les aristoxéniens divisaient l'octave en six tons parfaitement égaux, et leur demi-ton était juste la moitié du ton et le cinquième de la quarte; le quart de ton était juste le quart d'un ton. Cette division de l'octave était quelque chose comme notre gamme tempérée chromatique. L'octave pour Aristoxène était donc divisée en 6 tons ou 12 demi-tons ou 24 diésis; outre ce diésis enharmonique, quart juste de ton et nommé aussi diésis quadrantal, il y avait le diésis triental, tiers juste du ton, qui était employé dans le chromatique. — On voit, à la fin du 1er livre de Ptolémée, que les anciens se plaisaient encore à considérer *à priori* les intervalles comme formés, soit par des nombres entiers, tels que 2 (qui donne l'octave), 4 (la double octave), 3 (la double quinte), soit par des fractions superpartielles (dont le numérateur surpasse d'une unité le dénominateur), telles que $\frac{3}{2}$ (la quinte), $\frac{4}{3}$ (la quarte), et les suivantes qui étaient des intervalles réellement employés dans divers genres dont Ptolémée nous donne le tableau : $\frac{5}{4}$ (notre tierce majeure), $\frac{6}{5}$ (notre tierce mineure), $\frac{7}{6}$, $\frac{8}{7}$ (inusités aujourd'hui), $\frac{9}{8}$ (notre ton majeur) $\frac{10}{9}$ (notre ton mineur,) $\frac{11}{10}$.., $\frac{16}{15}$ (notre demi-ton), etc. Enfin, l'on verra plus loin, au § *des Genres*, que les tons, demi-tons, et tierces qui partagent la quarte pouvaient se tendre et se détendre de la façon la plus élastique, tantôt un peu plus aiguës, tantôt un peu plus graves; il n'y avait de fixes que les consonnances de quinte, quarte et octave.

Tous ces intervalles plus petits que la quarte étaient appelés dissonances, διαφωνίαι. Suivant Gaudentius, on distinguait sous le nom de παράφωνοι, le *diton* et le *trihemiton*, τριημιτόνιον, espèce de tierce mineure assez variable, usitée dans le genre chromatique (1).

(1) Plutarque nous dit que tout le monde écrivait et dissertait sur la musique, pythagoriciens et platoniciens, mathématiciens, philosophes, grammairiens, musiciens, et non sans de grandes dissensions. Il y avait des sectes pour la musique comme pour la philosophie; les deux plus célèbres furent celle de Pythagore et celle d'Aristoxène. — Pythagore et ses premiers disciples avaient vérifié que les principaux intervalles pouvaient s'exprimer par des proportions numériques exactes et très-simples (comme $\frac{2}{1}, \frac{3}{2}, \frac{4}{3}$...). Frappés de cette concordance assez remarquable, en effet, ils ne virent plus dans la musique qu'un calcul où tout devait se déduire mathématiquement, imposant à la musique des intonations un peu forcées, parce que les propriétés des nombres les y amenaient, sans considérer que d'autres intonations voisines étaient tout aussi admissibles ou même plus agréables pour l'oreille, et refusant au contraire de reconnaître des intervalles essentiels, tels que l'octave de la quarte, sous prétexte que cela donnait un nombre irrationnel. Plutarque nous dit que Pythagore réprouvait le jugement de l'ouïe et ne voulait juger en musique que par les proportions (λόγοι). Il est singulier qu'on ait voulu soutenir de nos jours les théories de cette École. La musique est un monde à part, auquel il ne faut donner que ses propres lois. On a raison de rechercher ces lois, de les *évaluer* et de les exprimer pour la satisfaction de la science, et de peur que de mauvais musiciens ou facteurs d'instruments, par caprice ou par maladresse, n'en viennent à altérer la musique. Mais ne serait-ce pas une folie d'aller imposer à l'art musical les propriétés ou les impossibilités de l'arithmétique? Après tout, c'est en écoutant les sons produits par une bonne voix ou un bon instrument que les théoriciens fixent les valeurs musicales. L'*oreille* est seule arbitre de la beauté et de la justesse des sons. C'était le principe des aristoxéniens. — Aristoxène de Tarente, musicien et philosophe, disciple d'Aristote, dont l'école était, comme on sait, la moins chimérique et celle qui accordait le plus d'autorité aux sens, Aristoxène dit, au deuxième livre de ses *Harmoniques* que l'oreille tient lieu de principe au musicien, τῷ δὲ μουσικῷ σχεδόν ἐστιν ἀρχῆς ἔχουσα τάξιν ἡ τῆς αἰσθήσεως ἀκρίβεια, et, plus loin, que les deux fondements de la musique sont la sensation et la mémoire, autrement dit, le sentiment instinctif et la pratique habituelle. Malheureusement Aristoxène tombe d'abord dans une inconséquence; il déclare qu'il faut décomposer la quarte en deux tons et un demi-ton justes, l'octave en six tons ou douze demi-tons égaux .... C'est notre gamme chromatique tempérée, qui n'est chez nous qu'une tolérance, une altération de la véritable gamme naturelle que la voix et l'oreille préfèrent d'instinct. Aristoxène était donc, lui aussi, très-arbitraire dans l'application; mais son principe était excellent et dut être suivi en général par les artistes; ce qui le prouve, c'est le nom de μουσικοί qu'on donnait aux aristoxéniens. Les pythagoriciens, qualifiés de κανονικοί, ἁρμονικοί, étaient plutôt les hommes de théorie, mathématiciens, philosophes, comme Philolaüs et Archytas, tous deux disciples de Pythagore, Platon, Plutarque, Vitruve, Euclide (dans sa division du *Canon*, publiée par Meybaum). Tous les traités qui nous sont parvenus sont pythagoriciens, à l'exception du petit livre d'Harmonique, faussement attribué par Meybaum à Euclide, et du deuxième anonyme publié par M. Vincent dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*. — Le plus sensé de tous est l'astronome Ptolémée, qui, dans ses *Harmoniques*, liv. 1er, démêle et expose fort bien les défauts des deux grandes sectes rivales.

(1) Il est parlé quelquefois du *triton*; ce n'est pas autre chose que la quinte diminuée, ou quarte augmentée qui caractérise notre musique dramatique, et qui accuse si vivement la tonalité en harmonie. C'est un intervalle un peu dur en mélodie; aussi les Grecs ne l'aimaient-ils pas; c'était surtout pour l'éviter qu'ils avaient le tétracorde συνημμένων dans leur diagramme. Tout le moyen âge a abhorré le triton, on l'appelait *diabolus in musica*. Montverdee,

Tétracorde.

On a pu remarquer que nous n'avons pas parlé de sixte, de septième, intervalles aussi importants aujourd'hui que la tierce et la seconde ou ton. Cette différence de détail tient à une différence fondamentale qu'il nous faut exposer dès maintenant.

Tout notre système est fondé sur l'octave; tout en découle, les tonalités, les modes, les intervalles de notre mélodie, l'harmonie... Mais la base du système antique était la quarte, ou pour mieux dire le tétracorde, c'est-à-dire un petit système de quatre cordes ou sons dont les extrêmes étaient à distance de quarte. (Il n'y avait jamais que deux sons intermédiaires compris dans l'intervalle d'une quarte.)

Les anciens attachaient bien une certaine importance à l'octave : nous verrons même que leurs modes étaient des espèces d'octave; mais ils la considéraient plus volontiers comme une suite de deux tétracordes.
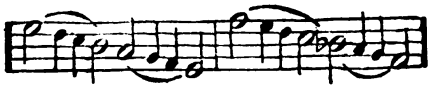
La théorie moderne, tout entière à l'octave, néglige tout à fait cette circonstance que la gamme octavale est décomposable en deux quartes, disjointes par un ton, identiques l'une à l'autre dans la disposition de leurs intervalles :

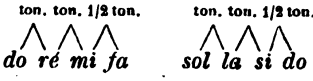

L'octave est donc réductible à un élément plus simple; on voit que le système grec, avec une tout autre base, n'est pas absurde, ni même inconciliable avec le nôtre. On objectera que l'échelle un peu plus vaste de l'octave est nécessaire pour les accords les plus élémentaires et les moindres évolutions de l'harmonie, et que notre mélodie même en a besoin pour établir sa tonique, sa sous-dominante, sa dominante, et sa sensible qui, pressant la tonique, détermine la tonalité. Cela est vrai; mais les Grecs ne pratiquaient guère l'harmonie, et n'avaient qu'un sentiment assez faible de la tonalité. Le plain-chant peut nous donner une idée de cette mélodie, plus libre et plus vague que la nôtre, qui n'éprouve pas le besoin de se poser sur une tonique. La mélodie grecque prenait moins d'écarts, et l'espace d'une quinte suffisait à ses évolutions, du moins à l'époque la plus antique; puis, quand le système se fut un peu agrandi, on mit deux tétracordes au bout l'un de l'autre, divisés de même; plus tard on en mit trois, quatre.

Leur échelle musicale était une suite de tétracordes ou quartes divisées comme les nôtres en deux tons et un demi-ton, au moins dans le diatonique, le plus usité des genres. Mais voici encore une différence : si nous voulons décomposer notre gamme en deux tétracordes, UT *ré mi* FA, SOL *la si* UT, le demi-ton est à l'aigu *mi fa, si ut;* et cela est nécessaire à notre sentiment de la tonalité, qui veut que la note sensible (*mi, si*) monte chercher sa tonique (*fa, ut*); notre gamme, pour cette raison, est plutôt ascendante. Le tétracorde grec était plutôt descendant, parce que le demi-ton ou, pour mieux dire, le limma était au grave : LA *sol fa*-MI, MI *ré ut*-SI. C'était là la quarte dorienne, la quarte normale, le tétracorde.

Système.

Le système ou diagramme avait l'étendue de la voix humaine, la double octave, et était composé de quinze cordes ou degrés; c'était une série descendante de quatre tétracordes continus (sauf un ton de distance entre le 2e et le 3e), avec un ton ajouté au grave pour compléter la double octave et formant une note isolée :

C'est la disposition même de notre échelle mineure descendante. Le système moderne, est plutôt ascendant, plutôt majeur en général, car la gamme mineure elle-même est majeure dans la seconde moitié en montant. Le système antique au contraire était naturellement descendant et mineur : de là une particularité de la notation; d'instinct on va de bas en haut. Aussi, dans notre système nous marquons le grave en bas et l'aigu en haut : les Grecs, dans les tables théoriques de leur διάγραμμα, mettent le grave (βαρύ) en haut et l'aigu (ὀξύ) en bas.

On voit qu'après tout il n'y a pas de différence inconciliable entre les deux systèmes; c'est la même échelle diatonique, mais prise à des points de vue différents :

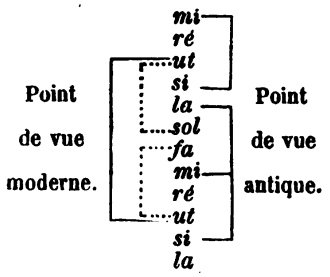

vers 1600, l'a enfin établi au cœur même de la musique moderne, qui ne pourrait plus s'en passer.,

Voici maintenant la nomenclature de ce diagramme. (Planche XVII, *fig.* 1). La note la plus grave, isolée au-dessous du plus grave tétracorde, s'appelle *proslambanomène*, (προσλαμβανομένη, ajouté). — Puis chacun des tétracordes a son nom; le plus grave est celui des *hypates*, τετράχορδον ὑπάτων (c'est-à-dire, des suprêmes, des fondamentales); le tétracorde immédiatement plus aigu est celui des *mèses*, μέσων (moyennes). Le tétracorde des hypates et celui des mèses sont *conjoints*, parce que la note la plus aiguë du premier sert de première note grave au second. — Mais le tétracorde suivant est nommé τετράχορδον διεζευγμένων, c'est-à-dire *des disjointes*, parce que sa corde la plus grave est un ton au-dessus de la plus aiguë des mèses : c'est ce qu'on nommait la disjonction du diagramme, διάζευξις. — Enfin, le tétracorde le plus aigu (conjoint au précédent) est celui des *hyperbolées*, ὑπερβολαίων, c'est-à-dire des excellentes, des supérieures.

Chaque corde avait aussi son nom. La 1re après la proslambanomène était l'*hypate* (des hypates) ὑπάτη ὑπάτων.

La 2e, παρυπάτη ὑπάτων, la parhypate, c'est-à-dire voisine de l'hypate.

La 3e, λίχανος ὑπάτων, la *lichane* ou indicatrice du genre (cette note était souvent appelée, suivant le genre, διατόνος, ou χρωματική, ou ἐναρμόνιος ὑπάτων).

4e ὑπάτη μέσων, l'*hypate des mèses*, la plus grave du deuxième tétracorde; servant aussi de finale aiguë au premier.

5e παρυπάτη, la parhypate des mèses.

6e λίχανος μέσων, la *lichane* (ou, suivant le cas, la diatone, la chromatique ou l'enharmonie des mèses).

7e μέση, la *mèse*, juste au milieu du diagramme, à distance d'octave de la proslambanomène et de l'autre limite aiguë.

8e παραμέση, la *paramèse* (voisine de la mèse).

9e τρίτη διεζευγμένων, la *trite* (c'est-à-dire la troisième en descendant) *des disjointes*.

10e παρανήτη διεζευγμένων, la *paranète des disjointes*.

11e νήτη διεζευγμένων, la *nète* (c'est-à-dire la dernière) *des disjointes*.

Enfin, 12e, 13e et 14e, τρίτη, παρανήτη, νήτη ὑπερβολαίων, la *trite*, la *paranète*, la *nète des hyperbolées*.

Le nom de *paranète* des disjointes ou des hyperbolées, pouvait être remplacé par diatone, chromatique ou enharmonie des hyperbolées ou des disjointes, suivant le genre.

Tel était le diagramme ordinaire, ce qu'on appelait le grand système parfait, ou immuable, τὸ τέλειον ou ἀμετάβολον σύστημα.

Quand on considérait seulement le *tétracorde* en théorie, on nommait les quatre cordes : *l'hypate*, la *parhypate*, la *lichane* (ou *paranète*) et la *nète*. Et, quand on parlait théoriquement des cordes de l'octave, on prenait les huit noms du milieu du diagramme, depuis l'hypate des mèses jusqu'à la nète des disjointes, et l'on disait simplement l'*hypate*, la *parhypate*, la *lichane*, la *mèse*, la *paramèse*, la *trite*, la *paranète*, la *nète*. (Ce fragment du diagramme et de sa nomenclature est précisément l'octave de l'harmonie dorienne qui était, comme nous verrons, le fond même de la musique grecque).

Système conjoint. — Quand on voulait effacer la disjonction qui était au milieu du diagramme, en sorte que tous les tétracordes en partant du grave fussent conjoints (c'est-à-dire que la première note grave du 3e tétracorde fut la plus aiguë du 2e, comme il en est du 1er avec le 2e), alors le diagramme était ainsi changé :

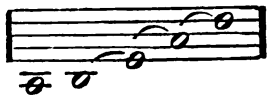

mais ce nouveau tétracorde :

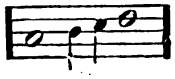

aurait eu le limma au milieu, au lieu que les autres l'ont au grave; pour remédier à cette anomalie, on abaissait d'un demi-ton la deuxième note (troisième en descendant) :

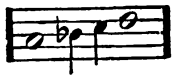

et ce tétracorde, nommé τετράχορδον συνημμένων, des *conjointes*, supprimait, bien entendu, le tétracorde des disjointes. En même temps la nomenclature était un peu changée, le nom de paramèse disparaissait. Voyez *la figure* 2 de la Planche XVII.

On donnait le nom de *système parfait conjoint* à ce diagramme où la διάζευξις était enlevée, tandis que l'autre s'appelait *grand système parfait disjoint*.

Les petits systèmes, les espèces. — Outre le diagramme qui est le grand système, il y en avait de petits; car on appelait en général σύστημα tout assemblage de plusieurs sons successifs compris dans un intervalle consonnant. La quarte, la quinte, l'octave, la double octave, étaient donc autant de *systèmes* ou *symphonies* (car, par extension, on leur donna le nom même de consonnances, συμφωνία).

Chacun de ces systèmes est susceptible d'autant de variétés qu'il peut y avoir pour lui, sur l'échelle, de positions où les divers intervalles diatoniques qui le composent (tons

et demi-tons) se présentent dans un ordre différent. C'est ce qu'on nomme les figures (σχήματα) ou *espèces* (εἴδη). Il y a trois espèces de quarte, quatre de quinte, sept d'octaves.

Pour la quarte, par exemple, le demi-ton peut être soit au grave (et c'est le tétracorde), soit au milieu, soit à l'aigu.

Les quatre espèces de quinte étaient très-importantes, comme nous le verrons au § des *modes;* les sept espèces d'octave, τὸ διαπασῶν ou ὁμόφωνον σύστημα, encore bien plus; car elles étaient presque synonymes de tons. — Enfin le système ou symphonie de la *double octave*, nommé *système parfait*, parce qu'il contient tous les autres; il ne peut y en avoir qu'une seule *espèce*, qui est le diagramme même.

Origines historiques du système. — Ce système parfait de la double octave en 15 cordes était déjà établi au quatrième siècle, au temps d'Aristoxène, disciple d'Aristote. Mais par quelles transitions y était-on arrivé? suivant Pausanias, c'est Amphion qui aurait composé l'heptacorde en ajoutant trois cordes nouvelles à la lyre tétracorde de Mercure, rudiment primitif de la musique grecque. Le système de l'heptacorde existait, en effet, depuis une époque très-ancienne. Il consistait en deux tétracordes conjoints :

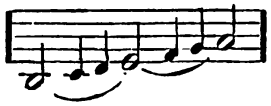

ou plutôt

ce qui est mieux dans le *medium* ordinaire de la voix. Nicomaque, dans le *Manuel harmonique* duquel on trouve des renseignements assez clairs et assez vraisemblables sur ces origines du système, Nicomaque nous donne les noms de ces sept cordes : *hypate*, *parhypate*, *hypermèse*, *mèse*, *paramèse* (ou *trite*), *paranète*, *nète*. La mèse était à distance de quarte de l'hypate et de la nète.

Puis un ton fut ajouté pour que les deux cordes extrêmes rendissent la consonnance d'octave. Ici, grandes discussions parmi les anciens. On peut voir dans les problèmes musicaux d'Aristote (*Probl.*, XIX, 7, 47) quelle incertitude il y avait sur les origines du système. Platon voulait que ce fût à l'une des extrémités de l'heptacorde que ce ton eût été ajouté, comme la proslambanomène. (*Voy.* Plutarque, *de la Création de l'âme.*) Mais il est plus probable que ce ton fut intercalé, et que d'abord on recula les limites de l'heptacorde jusqu'à l'octave, sans ajouter pour cela une huitième corde. Il y eut alors, suivant Nicomaque, un trihémiton (ou tierce mineure) entre la paranète et la paramèse; la nète ayant monté d'un ton avec sa paranète pour être l'octave de l'hypate, ce fut, non plus la mèse comme dans l'heptacorde, mais la paramèse ou trite qui fut à distance de quarte de la nète; et la paramèse dut être alors un ton au-dessus de la mèse :
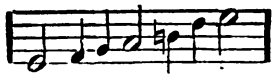
Cela s'accorde avec ce que dit Aristote (*Probl.*, XIX, 32), que Terpandre modifia l'heptacorde, qui avant lui était en deux tétracordes conjoints; il supprima la deuxième corde d'en haut, et la remplaça par une proslambanomène aiguë, de façon à avoir une octave avec sept cordes. Plutarque confirme l'honneur de cette invention à Terpandre, quand il dit (dans le *Traité de la Musique*) que Terpandre ajouta la nète dorienne; cette nète nouvelle est, en effet, celle de l'octave dorienne.

Puis vint une autre innovation qui donna l'octocorde. Boëce l'attribue à Lycon de Samos; Nicomaque, à Pythagore. Une corde fut ajoutée au-dessus de la mèse; le trihémiton ou tierce mineure, qui était entre la paramèse et la paranète, fut divisé en un ton et un demi-ton, et l'on eut :

Voilà l'octocorde composé de deux tétracordes disjoints; ainsi fut créée la διάζευξις. Les noms de paramèse et de trite désignaient la même corde dans l'heptacorde. La paramèse était, en effet, la troisième en descendant de la nète; quand la nouvelle corde fut intercalée, on nomma paramèse la corde qui était un ton au-dessus de la mèse, et trite celle qui était un demi-ton au-dessus encore.

On reconnaît dans cet octocorde primitif la nomenclature et la disposition même des deux tétracordes disjoints du diagramme dont il fut comme l'embryon. Pythagore, au rapport de Plutarque, disait que c'était assez d'arrêter la connaissance de la musique au διὰ πασῶν, à l'octave. Mais on passa outre bien vite. Théophraste de Thessalie ajouta une 9e corde, Histiée de Colophon une 10e. Un passage du poëte comique Phérécrate, cité par Plutarque, nous apprend que Timothée de Milet avait porté le nombre des cordes à

douze, descendant jusqu'à l'hypate des hypates (aussi, quand il se présenta aux jeux Carniens, l'éphore vint lui couper les quatre cordes qu'il avait ajoutées à sa lyre). Dans une comédie d'Aristophane, la Musique se plaint de Philoxène qui l'a gâtée avec ses chants hexarmoniens et hyperboléens. Il s'agit là du tétracorde des hyperbolées qui, au quatrième siècle, était sans doute encore une nouveauté blâmée.

Nicomaque fait remarquer que, pour arriver au système parfait, on n'eut qu'à ajouter à l'heptacorde, à l'octocorde primitif, un tétracorde en haut et un autre en bas; pour le nouveau tétracorde ajouté à l'aigu, on répéta les trois noms du tétracorde aigu de l'octocorde, *trite*, *paranète*, *nète;* comme pour le tétracorde ajouté au grave, on répéta les noms d'*hypate*, de *parhypate* et de *lichane*. Il fallut alors donner un nom particulier à chacun des quatre tétracordes pour les distinguer.

Observons encore que le tétracorde des *conjointes*, τετράχ. συνημμένων, était considéré comme un archaïsme dans la musique antique, un vestige du vieil heptacorde. Platon n'en parle pas dans son diagramme; et Ptolémée dit que de son temps on ne l'employait guère : παρέλκει τὸ συνήμμενον σύστημα (II, VII).

Genres.

Le diagramme, tel que nous l'avons donné, divisé en tons et demi-tons, comme notre échelle diatonique, était selon le genre diatonique de la musique grecque, γένος διάτονον, διατονικόν. Mais il y avait d'autres genres qui modifiaient sensiblement le système dans toute son étendue.

Il faut bien concevoir qu'il n'y avait de fixe, d'immuable que les cordes extrêmes des tétracordes, lesquelles rendaient entre elles les consonnances de quarte, quinte, octave :

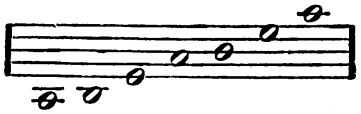

La proslambanomène était fixe aussi, toujours à un ton de l'hypate des hypates, et juste à l'octave de la mèse. Il faut ajouter à cette liste la nète des conjointes
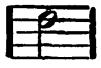
dans le cas où l'on se servait du système conjoint. Ces notes fixes (ἑστῶτες, ἀκίνητοι) étaient comme l'ossature du diagramme, comme un cadre invariable.

Mais toutes les autres, intermédiaires à celles-là, étaient susceptibles de varier, κινητοί, κινούμενοι. Dans notre échelle (sauf les variations du majeur au mineur, du dièse et du bémol, qui font régulièrement baisser ou hausser la note d'un demi-ton) toutes les notes sont fixes, et il le faut, pour les modulations de la tonalité et les transitions harmoniques. Mais, chez les anciens, si l'on excepte les sept notes ἀκίνητοι, jalons fixes du système, (comptons-en huit, à cause de la nète des conjoints) tout le reste pouvait et même devait varier. Cette mobilité des sons intermédiaires des tétracordes était un principe de la théorie, et nous dirons quel parti les Grecs en tiraient pour la variété et l'expression de leur mélodie. Ptolémée indique soixante-dix divisions différentes de l'octave; et pour certaines cordes, les *lichanoïdes*, il y avait même une indétermination presque absolue (1).

Tous les tétracordes ayant la même disposition intérieure, chacune des quatre cordes de l'un se retrouve dans les autres, occupant une place analogue et jouant le même rôle. On peut donc donner un seul nom générique à ces cordes équivalentes : on dit, en allant de l'aigu au grave, les *nétoïdes*, νητοειδές, les *lichanoïdes*, les *parhypatoïdes*, les *hypatoïdes :*
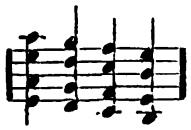
Avant de composer ou d'exécuter un morceau, il fallait déterminer le *genre* qu'on allait employer. Les *genres* étaient les diverses façons de déterminer au juste les intervalles qui composent le tétracorde, de fixer les intonations des deux cordes intermédiaires, seules variables.

La seule règle qui limitait un peu la diversité des genres, c'est que l'intervalle aigu (entre la nète et la lichane) ne pouvait pas être moins d'un ton ni plus d'un diton; que l'intervalle le plus grave (entre la parhypate et l'hypate) ne pouvait être plus d'un demiton ni moins d'un quart de ton, et qu'il y avait toujours au moins autant entre la parhypate et la lichane.

Les trois principaux *genres* étaient d'abord le *diatonique*, toujours à peu près semblable au nôtre, c'est-à-dire composé d'un ton, encore un ton, et un demi-ton ou limma :

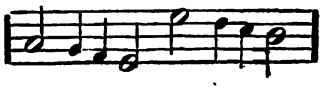

(1) Aristoxène, liv. II : Εἰ καὶ καθ'ἑκάστην αὔξησίν τε καὶ ἐλάττωσιν τῶν περὶ τὸ πυκνὸν γινομένων, ἴδια ζητήσωμεν ὀνόματα, δῆλον ὅτι ἀπείρων ὀνομάτων δεησόμεθα. Ἐπειδήπερ ὁ τοῦ λιχάνου τόπος εἰς ἀπείρους τέμνεται τομάς.

— puis le *chromatique* et *l'enharmonique*, qui n'étaient pas du tout ce que notre musique entend par là. Le *chromatique* se composait d'un trihémiton, d'un limma et d'un limma, en allant de l'aigu au grave :
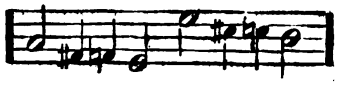
enfin l'*enharmonique* contenait un diton, un diésis ou quart de ton, et un autre diésis;

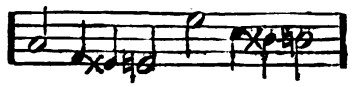

(1)

Comme on voit, le diatonique était caractérisé plutôt par le ton; le chromatique, par le demi-ton, et l'enharmonique, par le quart de ton. Mais il ne faut pas croire que ce genre chromatique consistât, comme le nôtre, à diviser tout le système en demi-tons, et encore bien moins le genre enharmonique à enfiler une série continue de quarts de ton. (Ce qui d'ailleurs serait impossible à faire distinctement. Τὴν τριτὴν δίεσιν, dit Aristoxène, πάντα ποιοῦσα (ἡ φωνὴ) οὐχ οἵα τε ἐστὶ προστιθέναι; « la voix, quelque effort qu'elle fasse, ne saurait entonner trois diésis de suite. » Et Aristide Quintilien déclare qu'on ne fait jamais plus de deux diésis, ni plus de deux demi-tons, ni plus de deux tons de suite.)

Il n'y avait jamais plus de quatre cordes, plus de trois intervalles dans le tétracorde ou quarte; tout ce que faisait le genre, c'était de détendre plus ou moins les deux cordes intermédiaires, de façon que l'intervalle aigu devînt tierce mineure, ou diton (toujours indécomposable, ἀσύνθετον), pendant que les deux intervalles graves se resserraient vers l'hypate, en deux demi-tons ou deux quarts de ton. Alors ce petit groupe d'intervalles serrés se nommait *pycnum*, πυκνόν. Le chromatique et l'enharmonique étaient dits *pycnés*, parce que l'intervalle aigu y surpassait la somme des deux autres ou *pycnum*. Le diatonique seul n'était pas pycné.

(Voir les fig. 3 et 4 de la planche XVII, où nous indiquons l'altération de tout le système par les trois genres.)

Pour indiquer finement les intonations des notes du tétracorde, les anciens avaient des formules arithmétiques donnant la proportion des trois intervalles qui décomposaient l'intervalle de quarte $\frac{4}{3}$.

Quelles étaient les formules pour les trois genres simples que nous avons donnés? chaque école, et presque chaque théoricien proposait les siennes. Voici celle de Platon, de Plutarque, d'Ératosthène, pour leur diatonique, un limma, un ton : un ton : $\frac{256}{243} \times \frac{9}{8} \times \frac{9}{8} = \frac{4}{3}$. — Pour le chromatique, un limma, une apotome, un trihémiton : $\frac{256}{243} \times \frac{2187}{2048} \times \frac{32}{27}$; et pour l'enharmonique $\frac{512}{499} \times \frac{512}{499} \times \frac{81}{64}$, diésis, diésis, diton. Mais il y avait bien d'autres formules. Didyme, par exemple, formait ainsi son diatonique $\frac{16}{15} \times \frac{10}{9} \times \frac{9}{8}$; pour son chromatique, $\frac{16}{15} \times \frac{25}{24} \times \frac{6}{5}$, et pour son enharmonique, $\frac{32}{31} \times \frac{31}{30} \times \frac{5}{4}$. Le vieil Archytas de Tarente et Ératosthène avaient autrement fixé leurs trois genres. On en vint tout naturellement à admettre à la fois plusieurs chromatiques, plusieurs diatoniques; ce fut ce qu'on appela χρόαι, c'est-à-dire *couleurs, nuances* de genres. Aristoxène, qui vivait au sixième siècle avant J.-C., avait déjà six genres : un diatonique dur ou synton, σύντονον, un diatonique mou, μαλακόν, un chromatique dur ou tonié, un chromatique hémiole ou moyen, un troisième chromatique mou, et un enharmonique. Enfin Ptolémée, qui nous a conservé les principaux diagrammes de ses devanciers, ajoute deux chromatiques nouveaux, et choisit cinq nuances de diatonique qu'il recommande : le diatonique *mou* ($\frac{20}{21} \times \frac{10}{9} \times \frac{8}{7}$); le *tonié*, qui est le diatonique d'Archytas ($\frac{28}{27} \times \frac{8}{7} \times \frac{8}{8}$); le *ditonique*, qui est celui de Platon ($\frac{256}{243} \times \frac{9}{8} \times \frac{9}{8}$); le *dur* ou *synton* ($\frac{16}{15} \times \frac{9}{8} \times \frac{10}{9}$); enfin le diatonique égal ($\frac{10}{9} \times \frac{11}{10} \times \frac{12}{11}$) qui divise le tétracorde en trois intervalles presque égaux (1).

Ces altérations d'un tétracorde servent à tous les autres, tout le diagramme se trouve accordé en diatonique ou en enharmonique. Les voix, exercées à ces intonations délicates, s'y prêtaient aisément. Il était très-facile de monter les lyres suivant tel ou tel genre, en modifiant la tension des cordes. Mais pour les flûtes, dont les trous sont fixes, il fallait que chaque musicien eût plusieurs flûtes accordées suivant les genres principaux (comme, aujourd'hui, pour une autre raison, il y a des flûtes, des cors en *ut*, en *mi b*, en *ré*, etc.). Certaines flûtes étaient fabriquées de façon à servir à plusieurs genres ou nuances, ayant plusieurs trous pour chaque note variable; on bouchait avec des chevilles ceux qui ne convenaient pas au genre du morceau que l'on allait jouer

(1) Comme il n'y a pas de quart de ton dans notre système, nous n'avons pas de signe pour traduire. M. Vincent propose d'exprimer l'élévation du quart de ton par le signe X.

(1) Voir dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVI, p. 400, le tableau où M. Vincent donne les longueurs proportionnelles des cordes pour l'octave dorienne, suivant toutes les nuances de genre indiquées par Ptolemée.

Mais Ptolémée nous apprend qu'on accordait rarement le système entier sur un même genre, et quelquefois même pour une même octave le tétracorde aigu était dans une nuance et le grave dans une autre; il donne les formules des plus agréables *mélanges* de genres (μίγματα) usités de son temps, dans les sept tons ordinaires. Il ajoute que les trois genres qu'on emploie le plus volontier seuls sans mélange, sont les diatoniques égal, tonié et ditonié.

Parmi tous ces genres énumérés par Ptolémée, nous remarquerons particulièrement le diatonique de Didyme ($\frac{9}{8} \times \frac{10}{9} \times \frac{16}{15}$) et le *dur* ou *syntonon* de Ptolémée ($\frac{10}{9} \times \frac{9}{8} \times \frac{16}{15}$), qui, présentant un ton majeur, un ton mineur et un demi-ton majeur réunis dans la même quarte, reproduisent notre échelle diatonique, notre gamme naturelle, composée précisément des mêmes intervalles. Cette échelle est la seule qui convienne parfaitement à notre musique, parce qu'elle offre la tierce majeure $\frac{5}{4}$ (composée de $\frac{9}{8}$ et $\frac{10}{9}$) et la tierce mineure $\frac{6}{5}$ (composée de $\frac{9}{8}$ et $\frac{16}{15}$), nécessaires toutes deux à l'harmonie. On peut nommer cette gamme *harmonique*. Mais Montucla fait observer qu'il y a, même chez nous, pour l'oreille moderne, une autre gamme plus naturelle à la mélodie. La voix, et le violon par exemple, abandonnés à eux-mêmes, font instinctivement la note sensible plus serrée vers la tonique que ne l'indique $\frac{16}{15}$, quelque chose comme le limma antique. On en revient à la formule du diatonique des pythagoriciens et des platoniciens, du ditonique de Ptolémée, que les anciens, qui étaient mélodistes, semblent avoir affectionné. Notre système, très-mélodique aussi, subit toutefois certaines nécessités harmoniques. La gamme harmonique est fondée sur le sentiment de l'octave, de la quinte et de la tierce (et, si l'on veut, de la quarte augmentée, qui contient la sensible); tous les degrés de cette gamme sont rigoureusement fixés par la succession et l'enchaînement des tierces mineures et majeures. Quant à la gamme mélodique, elle est fondée sur le sentiment de l'octave et surtout de la quarte, car l'octave n'est alors qu'une suite de deux tétracordes semblables; il n'y a donc que quatre cordes essentielles dans l'octave, ce sont les deux extrêmes qui sonnent l'unisson d'octave, et les deux notes intérieures qui leur donnent la consonnance de quarte; ces quatre cordes essentielles sont les seules fixes; tout au plus prendrait-on encore en considération cet intervalle de ton $\frac{8}{9}$ qui est fixe entre les deux quartes et forme la disjonction; et répétant cet intervalle, on aurait le diagramme $\frac{9}{8}\ \frac{9}{8}\ \frac{256}{243}$, qui semble le plus naturel à la mélodie. Mais cela n'est pas absolu. Hors les consonnances parfaites de quarte, de quinte et d'octave, tout le reste est accessoire et variable. Cette variabilité des cordes intermédiaires, les Grecs en firent, sous le nom de *genres*, une source inépuisable de nuances fines et délicates; chaque sentiment, ou, pour mieux dire, chaque nuance de sentiment, de passion, d'émotion, pouvait trouver là des intonations plus propres, plus expressives, pour se transmettre de l'âme de l'artiste à celle des auditeurs.

Les anciens avaient donc étudié avec soin le rapport naturel de certains genres avec certaines passions ou affections; c'était ce qu'ils appelaient le caractère moral du genre, l'ἦθος. Les genres où l'intervalle aigu était plus grand, et les deux intervalles graves plus resserrés étaient nommés genres *mous* (μαλακόν); les genres tendus ou durs (σύντονον) étaient ceux, au contraire, où l'intervalle aigu était plus serré, où les deux cordes intermédiaires étaient plus tendues. Les plus mous resserrent l'âme, l'attristent, l'énervent; les plus durs la dilatent et l'excitent, dit Ptolémée (I, XII). L'enharmonique, dont le pycnum est le plus serré, aurait dû être le plus blâmé des moralistes antiques; mais Aristide Quintilien, tout en le déclarant très-doux, lui trouve quelque chose d'excitant, peut-être à cause de cet excessif serrement du pycnum; et Plutarque lui accorde de la gravité, sans doute pour la largeur de son intervalle aigu. Le chromatique, où dominait le demi-ton, était le plus agréable, le plus doux avec un peu de tristesse et de mélancolie, et, aux yeux des anciens, le plus séduisant et le plus corrupteur. Plutarque dit qu'on ne l'employait pas dans la tragédie, et les législateurs et les moralistes sévères le repoussaient (1). Enfin le diatonique était le plus mâle, le plus austère, le plus noble; aussi était-ce le seul qu'admit Platon (2).

Histoire des genres. — Le diatonique, le plus facile à entonner, fut certainement le premier en usage; c'était à peu près le seul dont on se servit jusqu'à Pythagore. Plutarque dit que le chromatique fut inventé ensuite; on le nomma ainsi, parce qu'il servait à nuancer, à colorer le diatonique (χρῶμα). — Plutarque raconte (*De musica*, cap. XI) qu'un certain Olympus, trouvant très-agréable de passer de la nète à la parhypate dans le tétracorde dorien, eut l'idée de supprimer tout

(1) Cicéron, *Tusculanes*, I. 1er : *Chromaticum creditur repudiatum pridem fuisse genus, quod adolescentum emollescerent eo genere animi. Lacedæmones repudiasse feruntur.*

(2) On peut voir là-dessus le traité de Pachymère, qui, passant en revue les onze nuances des trois genres, s'efforce de déterminer le caractère moral de chacune. *Voy.* les *Notices et Extraits*, t. XVI.

à fait la corde intermédiaire, la lichane, et qu'il en résulta un nouveau genre, le genre *harmonique*, où la quarte était divisée seulement en trois cordes et non plus en quatre :

genre très-particulier, ajoute Plutarque, que ne caractérisait ni le ton, ni le diésis, ni le demi-ton, car le petit intervalle grave valait à peu près $\frac{3}{4}$ de ton, 3 diésis; cet intervalle, nommé *spondiasme*, fut fort employé dans la très-vieille musique grecque, soit pour ce genre d'Olympus, soit pour le genre spondiaque, deux archaïsmes, dont, au temps de Plutarque, il ne restait plus rien que quelques chants religieux, quelques nomes consacrés.

Ce fut l'origine de l'enharmonique; plus tard on réduisit ce petit intervalle grave à un demi-ton ordinaire, et on le divisa en deux, y intercalant une corde pour retrouver les quatre sons du tétracorde, mais dans de nouvelles conditions. Jusqu'aux premiers pythagoriciens (cinquième siècle), il n'y avait pas eu de nuances de genre. Ils s'éprirent de ce nouveau genre enharmonique et s'amusèrent à raffiner sur le diésis, sur le spondiasme. Toute la musique de cette époque était surtout enharmonique. (*Voy.* Plutarque, *De musica*, cap. XIV.) On pourrait croire, dit Aristoxène, que les anciens (pythagoriciens) n'ont voulu être qu'*harmonistes*, quand on voit tous les diagrammes de leurs traités écrits selon ce genre. Ce qui le prouve encore, c'est que les sept vieilles harmonies ou modes que cite Aristide Quintilien sont dans le même cas. Mais déjà au quatrième siècle cet engouement diminuait, et ce fut au chromatique à être en faveur; nous avons vu qu'Aristoxène en donne trois nuances.

Plutarque, qui est pythagoricien, se plaint de la musique nouvelle qui est pleine de chromatique, et des musiciens de son temps qui abandonnent le genre le plus beau, dit-il, l'enharmonique, et prétendent que le diésis est inexécutable et ne tombe pas sous le sens, et que ceux qui en ont écrit autrefois étaient des rêveurs; Plutarque leur répond que ce sont eux qui n'ont plus assez de délicatesse. Cela ne s'accorde que trop bien avec un passage de Damascius (cité par Photius, édit. de 1653, p. 1051), où il est dit que le philosophe Asclépiodote, quoique bon musicien, ne put jamais retrouver le diésis, quelque effort qu'il fît, resserrant ou divisant le plus possible les intervalles du diatonique et du chromatique : « C'est cet intervalle qui, perdu pour notre oreille, a entraîné la perte du genre enharmonique lui-même. » Au deuxième siècle déjà on revenait au diatonique, le genre le plus naturel (1), celui dont les intervalles sont le mieux répartis. Ptolémée blâme les anciens et même Aristoxène d'avoir morcelé les petits intervalles en fractions quelquefois inappréciables; aussi ne trouve-t-on dans son traité qu'un enharmonique, et deux chromatiques seulement, à côté de dix nuances de diatonique. Un musicographe du Bas-Empire, Pachymère, qui donne onze nuances, déclare que l'enharmonique n'est plus usité, et qu'on n'emploie que le chromatique le plus dur, c'est-à-dire celui qui rapproche le plus du diatonique. L'Église chrétienne ne conserva que le diatonique, dont les diverses nuances s'effacèrent même peu à peu.

Tons. Harmonies. Modes.

On connaît maintenant le *système* avec toutes les modifications que les *genres* peuvent y apporter. Mais les Grecs dans leurs mélodies n'employaient pas toute l'étendue de cette double octave. Pour chaque nome ou mélodie, on adoptait une certaine portion déterminée du diagramme, ordinairement l'espace d'une octave : c'était ce qu'on appelait un *ton*, τόνος (1), une *harmonie*, ἁρμονία. (Cette dernière appellation était un peu archaïque : c'était le nom que donnaient les vieux pythagoriciens à l'octave et au système d'octave qui formait un ton, un mode; pourtant on le rencontre encore dans Platon, Aristote, Plutarque, Athénée, Lucien...). *Mode* est le nom latin, et celui dont on se sert le plus souvent pour désigner les tons de la musique grecque, comme aussi ceux du plain-chant qui en dérivent.

Ce n'était donc pas des tons dans le sens moderne. Nos tonalités sont fondées aussi sur le système d'octave, sur la gamme; mais c'est toujours la même gamme qui se transpose à tous les degrés de l'échelle, ajoutant des ♯ ou des ♭ pour retrouver partout sa forme constitutive; tous nos tons sont indépendants les uns des autres, et semblables, sauf le degré d'acuité ou de gravité. Mais pour

(1) C'est même le seul pour nous, car ce que nous appelons chromatique et enharmonique n'est qu'un accident dans notre musique, et ne fait jamais, comme les genres et nuances de l'antiquité, le fond même de la mélodie. Du reste les anciens reconnaissent très-bien que le diatonique est le plus naturel, celui que tout le monde fait aisément; au lieu que le chromatique ne peut être bien exécuté que par les musiciens de profession, par les artistes (χρῶμα, τεχνικώτατον); et, quant à l'enharmonique, le plus difficile et le plus fin (ἀκριβέστερον), il n'y a que les plus habiles qui en soient capables. (Aristide Quintil., lib. I, p. 19, dans Meybaum.)

(2) Τόνος δέ ἐστι τόπος τις τῆς φωνῆς, δεκτικὸς συστήματος, ἁπλατής. (Euclide, *Harmoniques*, dans Meybaum.)

les anciens, le *système parfait* était, si l'on veut, la tonalité commune et unique, dont les modes étaient des fragments. Les modes s'échelonnaient donc de degré en degré sur le diagramme, comme une série d'octaves toutes différentes entre elles par la combinaison des intervalles :

etc.
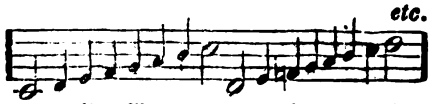
On sait qu'il ne peut y avoir que sept *espèces* d'octaves; au delà on retrouverait des combinaisons semblables aux premières. Tels furent les modes grecs, dès une époque ancienne. Aristide Quintilien, entre autres, et Euclide disent très-nettement que les anciens, ἀρχαῖοι, appelaient ton *mixolydien* (ou *hyperdorien*) l'espèce d'octave qui est comprise entre l'hypate des hypates et la paramèse; *lydien*, l'octave comprise entre la parhypate et la trite des disjointes; *phrygien*, celle qui va de la lichane des hypates à la paranète des disjointes, puis *dorien*, *hypolydien*, *hypophrygien*, enfin *hypodorien* (ou locrien, ou commun, κοινόν), les octaves qui venaient à la suite (1) :
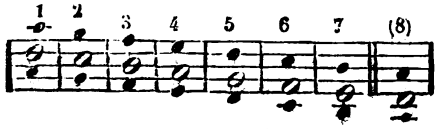
(Voir aussi planche XVIII, *fig.* 1 et 2. — Dans la *fig.* 3 nous avons donné les principaux modes selon les trois genres diatonique, chromatique, enharmonique). Outre les sept harmonies normales que donnaient les sept espèces d'octaves, on ajoutait quelquefois au-dessous du mixolydien, pour compléter la double octave, un huitième ton qui n'était que la réplique grave de l'octave hypodorienne; Ptolémée nomme ce ton *hypermixolydien*; Aristoxène, *hyperphrygien*. Nous avons indiqué, entre les notes extrêmes de chaque ton, la *mèse*, qui était la corde la plus importante et servait presque toujours de finale à la mélodie.

La nomenclature seule suffirait pour nous apprendre que les tons dorien, phrygien et lydien ont été les premiers de tous et sont toujours restés les principaux (2). D'ailleurs c'était un fait incontesté dans l'antiquité (*voy.*, par exemple, Ptolémée, II, VI) qu'il n'y avait eu d'abord que ces trois harmonies, à distance d'un ton l'une de l'autre, comme dans la figure que nous avons donnée plus haut. On faisait remonter le phrygien à Hyagnis et le lydien à Amphion, c'est-à-dire aux origines de la civilisation. Quant au dorien, c'était le fond même de la musique grecque, le milieu du diagramme, l'heptacorde et l'octocorde primitifs, le diapason de la voix humaine. Platon proclame l'harmonie dorienne la seule vraiment grecque (*voy.* le passage du *Lachès*, cité ci-dessus, col. 732, note); les autres, la phrygienne, la lydienne, l'iastienne ou ionienne, toutes venues d'Asie, n'étant que des étrangères naturalisées. Il est certain que le dorien, avec ses deux dérivés, l'hypodorien qui ajoute un tétracorde aigu, et l'hyperdorien (ou mixolydien) qui ajoute un tétracorde au grave, l'harmonie dorienne, dis-je, donnerait à elle seule le diagramme, dans sa subdivision la plus normale.

(On ne doit pas s'étonner que les Grecs emploient la particule *hypo* (ὑπο....) pour désigner ce qui est plus aigu, et *hyper* (ὑπερ...) pour ce qui est plus grave : dans leur notation, ou plutôt dans leurs figures de théorie, ils écrivaient le *grave en haut*, et l'*aigu en bas*, tout au contraire de nous.)

Comme il suffit de quatre ou cinq notes pour caractériser un mode, les trois tons primitifs purent être employés ensemble alors même que le système ne dépassait pas l'heptacorde ou l'octocorde. Quand il arriva à dix cordes, ils prirent tout à l'aise la forme de l'octave; c'est à cette époque que semblent se référer ces quatre vers du poëte Ion, adressés à une déesse :

..... Τὴν δεκαβάμονα τάξιν ἔχουσα,
Τὰς συμφωνούσας ἁρμονίας τριόδους.
Πρὶν μὲν σ'ἑπτάτονον ψάλλον διὰ τέσσαρα [πάντες
Ἕλληνες, σπανίαν μοῦσαν ἀειράμενοι.
(Cité dans les *Harmoniques* d'Euclide).

« Grâce au système à dix degrés, tu entends les concerts des trois harmonies. Auparavant, les Grecs, se plaisant aux mélodies rares et bornées, ne te célébraient que sur l'heptacorde, par des chants à quatre sons. » Au rapport de Plutarque, en effet, les chants d'Olympus et de Terpandre ne roulaient presque jamais que sur trois ou quatre notes.

Les autres harmonies naquirent d'elles-mêmes en même temps que le système s'étendait. Vers le septième siècle, le mixolydien fut ajouté; il fut ainsi nommé, dit Ptolémée, parce qu'il est, en effet, comme mêlé avec le lydien, ne s'en écartant que d'un demi-ton vers le grave. L'invention en est attribuée à Lamprocles d'Athènes, ou à Pythoclidès, ou plus généralement encore à Sappho. Puis vint l'hypolydien qui s'ajouta vers l'aigu, un demi-ton au-

(1) Voir encore sur les espèces d'octaves assimilées aux modes, Ptolémée, liv. II; dans Meybaum, Euclide, p. 15; Gaudence, p. 20; Bacchius, p. 18; et dans Wallis, Manuel Bryenne, p. 385.

(2) Aristide Quintilien, tout en donnant la liste complète des modes, dit : Εἰσὶ δὲ τῷ γένει τρεῖς, δώριος, φρύγιος, λύδιος.

dessus du dorien : Plutarque l'attribue à Polymnestus. Ensuite l'hypophrygien s'ajouta encore au delà de l'hypolydien, et l'on pourrait croire que Philoxène fut l'inventeur de ce sixième ton, puisque Aristophane lui reproche comme une nouveauté ses chants *hexarmoniens*. Enfin l'hypodorien et l'hyperphrygien durent s'ajouter bientôt après. Il y avait aussi dans cette première époque où la théorie n'était pas très-régulièrement constituée, d'autres harmonies, telles que l'iastien analogue au lydien, l'éolien analogue au dorien, le locrien, qui était une sorte de dorien grave, etc. Un passage curieux du livre 1er d'Aristide Quintilien nous présente six de ces vieilles harmonies avec l'indication précise de leur composition : d'abord le lydien (composé d'un diésis, un diton, un ton, un diésis, un diésis, un diton, un diésis); le dorien (ton, diésis, diésis, diton, ton, diésis, diésis, diton); puis le phrygien, l'iastien, le mixolydien, le syntonlydien, avec les mêmes détails : ce que M. Vincent a fort exactement traduit ainsi :

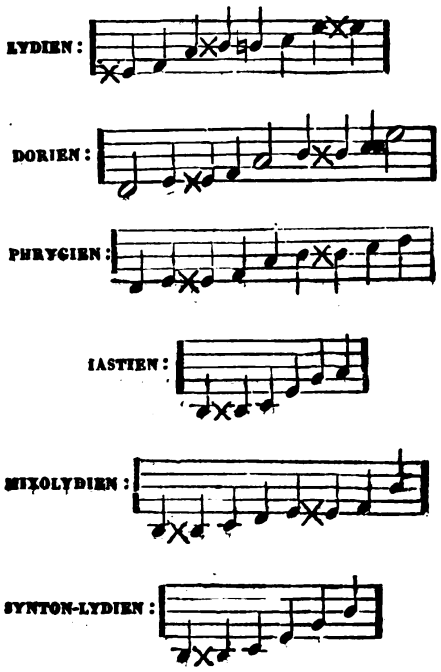

Ces harmonies, citées par Aristide Quintilien, se rapportent, comme on voit, à cette période dont nous avons parlé, où le genre enharmonique était en vogue et primait les autres. On y remarque aussi que l'iastien n'a pas l'étendue complète de l'octave, tandis que le dorien la dépasse d'un ton, et que le nombre des cordes est loin d'être le même dans tous les modes.

C'est que le *mode* n'était pas tout à fait synonyme de l'*espèce d'octave*. Celle-ci était absolument un petit système de huit sons coupé, pour ainsi dire, sur le diagramme. Le mode en avait ordinairement l'étendue et la forme; mais ce mot de *mode* éveillait l'idée d'une certaine succession de notes, d'une certaine combinaison d'intervalles, qui avait la propriété de produire sur l'oreille et sur l'âme certaine impression bien connue, et qu'on choisissait à cause de cela pour exprimer telle idée ou tel sentiment.

Platon (*Républ.*, III, p. 400) fait remarquer que tous les modes dérivent de quatre sons, ou plutôt de quatre intervalles combinés, de quatre formes; il indique par là les espèces de la quinte; et, en effet, la partie la plus caractéristique du mode c'est sa quinte aiguë. Cinq ou six notes pouvaient donc suffire pour faire reconnaître un mode, pour le constituer; comme il pouvait aussi s'étendre au delà de l'octave. Ainsi dans le vieux dorien, cité par Aristide Quintilien, on distingue la quinte dorienne, répétée en conjonction deux fois sous la même forme, au grave et à l'aigu, ce qui donne une octave et un ton. — A bien prendre, les modes dont le nom est composé avec *hypo* (hypodorien...) ou avec *hyper* (hyperlydien...) ne sont que des dérivés du mode simple et primitif (dorien, lydien...) prolongé, vers l'aigu ou vers le grave, d'une quarte semblable par l'espèce aux deux quartes qui constituent le mode simple. Aussi les Grecs ne leur attribuaient-ils pas un *caractère* différent; il n'y avait que la différence de l'acuité ou de la gravité.

Il est temps de parler de l'ἦθος ou caractère moral attribué aux divers modes, caractère qui résultait, très-naturellement, de *l'espèce*, c'est-à-dire des diverses combinaisons d'intervalles qui composent l'octave du mode ou sa principale quinte. Les anciens attachaient à cela beaucoup d'importance, et ce n'était pas, comme on l'a prétendu, une chimère de l'époque primitive, entretenue et perpétuée par un esprit de tradition superstitieux. Les trois successions que voici en donneront une idée, malgré leur figure très-élémentaire et peu artistique :
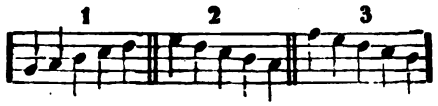
ou, ce qui revient au même :

Il n'est pas nécessaire d'avoir l'oreille bien délicate pour reconnaître que la première de ces trois formes, analogue à notre mode majeur, a quelque chose de plus hardi, de plus

vigoureux, qui surexcite, c'était l'harmonie phrygienne ; la seconde, qui reproduit notre mode mineur et n'est autre que le dorien, inspire plutôt la douceur et le calme ; quant à la troisième, qui nous donne la sensation de l'harmonie lydienne, n'a-t-elle pas quelque chose de brisé, d'efféminé, de plaintif? Et pourtant il n'y a là ni rhythme, ni parole, ni indication de nuances, ni même la moindre idée mélodique. Les Grecs attachaient donc avec raison une grande importance aux formes de leurs modes, et recommandaient avant tout « d'en conserver le caractère propre : Τῆς ἁρμονίας ἑκάστης διαφυλάττειν τὸ ἴδιον· τῆς φρυγίου τὸ ἔνθεον, τῆς λυδίου τὸ βακχικὸν, τῆς δωρίου τὸ σέμνον, τῆς ἰωνικῆς τὸ γλαφυρόν ; l'enthousiasme du phrygien, la mollesse enivrante du lydien, le caractère calme et vénérable du dorien, la grâce de l'iastien. » (Lucien, *Harmonides*, § 1.) Apulée distingue aussi avec soin la simplicité de l'éolien, l'agréable variété de l'iastien, le lydien plaintif, le phrygien belliqueux, et le dorien religieux (1).

« Tout le monde, dit Aristote (*Polit.*, VIII, 7), s'accorde sur le caractère grave et viril du dorien. » Héraclide de Pont (dans Athénée, liv. XIV) reconnaît au dorien un caractère mâle et grandiose, propre à réprimer le penchant au désordre et le goût des plaisirs, grave, pur, austère. Platon (*Rép.*, III) lui attribue la modestie et la dignité, tous les sentiments nobles et généreux, et le juge seul digne d'être reçu dans sa République idéale (2). Le locrien était une espèce de dorien grave.
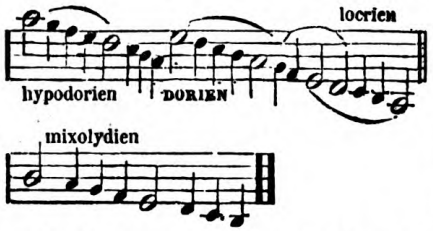
Gémistus Pléthon, qui attribuait le majestueux dorien à Jupiter et aux grands dieux, attribue « le mixolydien aux hommes et à la divinité qui préside aux destinées humaines, parce que cette harmonie est propre à peindre les combats de notre nature chancelante et toutes les vicissitudes et les embarras de la vie. » Le mixolydien était, en effet, essentiellement pathétique : Ἡ μιξολύδιος παθητικὴ τίς ἐστι τραγῳδίαις ἁρμόζουσα, dit Plutarque.

(1) Florides, I. *Seu tu velles æolium simplex, seu iastium varium, seu lydium querulum, seu phrygium religiosum* (lisez *bellicosum*), *seu doricum bellicosum* (l. *religiosum*). — M. Vincent propose cette transposition ; le caractère propre de ces deux derniers modes était trop généralement reconnu pour qu'on puisse hésiter un instant.

(2) Voir encore Plutarque, *Dial. de la Mus.*, ch. XVI-XVII, Gémistus Pléthon, etc.....

Aristoxène dit qu'on employait le dorien et le mixolydien de préférence aux autres modes dans la tragédie, le premier y apportant la noblesse, et le second les passions. Aristote nous apprend, en outre, que ce mode grave était plutôt réservé pour les chœurs qui représentent le peuple, être faible et passif, tandis que les premiers acteurs, les héros du drame, chantaient sur l'hypodorien, l'hypophrygien, modes plus aigus et en même temps plus nobles, plus énergiques. (*Probl.* 48 et 49 de la section XV.)
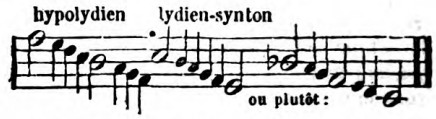
L'harmonie lydienne était énervante, dissolue, relâchée, propre aux festins (Aristide Quintilien, συμποτικὴ καὶ λίαν ἀνειμένη λυδιστί). Pour ces raisons, Platon la bannit de sa République, ainsi que l'iastien, qui avait les mêmes caractères. Le lydien était aussi très-propre à l'expression de la douleur, aux lamentations (θρηνῶδες, καὶ φιλοπενθές, Plutarque).

Quant au phrygien,

« il imite, dit Platon, la voix et les accents de ceux qui marchent au combat et qui affrontent sans crainte les périls des blessures, de la mort, de toute autre calamité. » (*Républ.*, III.) Athénée (liv. IV, à la fin) dit que c'était sur le mode phrygien que sonnaient les trompettes et autres instruments de guerre. Enfin, d'après Aristote (*Polit.*, VIII, 7), le phrygien était propre à exciter les passions, le courage, la fureur même. Car la vertu surexcitante du phrygien pouvait mener jusqu'à des transports excessifs (1). Les dithyrambes étaient d'ordinaire sur ce mode.

Ces influences morales des modes n'étaient pas contestées dans l'antiquité ; mais il ne

(1) On a recueilli dans les auteurs anciens (et les plus graves, Cicéron, Galien, Boëce, Plutarque....) des anecdotes sur les effets violents et curieux que causait la musique antique : Alexandre entrant en fureur sous l'influence d'un *orthios* phrygien que lui jouait Timothée, quelques jeunes gens ivres et extravagants ramenés au calme par un *spondeum* dorien ; Empédocle arrêtant un parricide par le son de sa lyre, etc. — D'abord il n'y a rien là de bien merveilleux ; des émotions de ce genre sont possibles encore aujourd'hui. Mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ces petites anecdotes, encore moins s'en moquer et nier par la même occasion les influences morales que pouvaient très-réellement exercer les modes et les genres. — Voir dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1re série, tome V, un Mémoire très-sensé de Burette sur ce qu'on doit penser de cette puissance et de ces effets curieux.

faut pas les prendre trop à la rigueur. Plutarque convient que les vieux maîtres eux-mêmes, Pindare, Simonide, Alcman, ont quelquefois employé le dorien pour des péans, des parthénies, des thrènes ou lamentations, et des chants d'amour. Le caprice des compositeurs dut souvent tout brouiller. Il suffisait d'un *rhythme* vif et léger ou d'un *genre* relâché, pour enlever à une mélodie dorienne la gravité qui lui eût été propre. Un air phrygien perdait beaucoup de sa hardiesse, en chromatique. Mais en général, à l'époque classique de la musique grecque, on prenait soin de choisir pour chaque poésie le mode, le genre, le rhythme qui convenaient le mieux; tout cela concordant à la fois pouvait produire une impression profonde. Une école plus récente négligea ces distinctions délicates; recherchant plutôt le plaisir de l'oreille que l'affection morale, sacrifiant l'expression à la variété, elle confondit toutes les harmonies par des modulations, des *métaboles* fréquentes.

Il se fit d'ailleurs, dans la théorie même, des modifications qui compliquèrent singulièrement cette question des modes.

Nous avons montré les sept ou huit modes essentiels échelonnés sur toute l'étendue du diagramme, l'hyperphrygien se trouvant juste à l'octave au-dessous de l'hypodorien. Mais en pratique on ne s'attachait pas à chanter les modes précisément à ces degrés d'élévation relative. L'hypodorien, l'hypophrygien étaient trop aigus pour le commun des chanteurs, et le mixolydien trop grave; aussi les ramenait-on volontiers dans le médium naturel de la voix.

Aristide Quintilien dit que l'on chante d'ordinaire le dorien dans le grave, le phrygien au milieu, le lydien plutôt à l'aigu; cela contrarie sans doute le tableau que nous avons donné plus haut; mais cela s'accorde à merveille avec le caractère moral des modes, le dorien étant grave, le phrygien ferme et viril, et le lydien (1) efféminé. Et peu importait, en effet, pour le mode d'une mélodie, que l'exécution se fît dans le grave, dans l'aigu ou dans le médium; ce qui importait, c'était la forme du mode, *l'espèce* de son octave ou de sa quinte. Il y a trois choses qui constituent le ton, dit Ptolémée : ses limites extrêmes, (c'est-à-dire son étendue, une octave, plus ou moins), le nombre des intervalles qui s'y trouvent compris (sept pour l'octave) et la *nature* de ces intervalles (d'où résulte *l'espèce*). L'acuité ou la gravité d'un ton ne change rien à son caractère (2). Aujourd'hui nous dirions à peu près de même qu'un motif musical ne change pas, qu'il soit joué sur la gamme grave ou sur la gamme suraiguë du clavier; c'est ce que nous appelons *transposer;* mais les transpositions changent le ton (à moins qu'on ne transpose par octaves). Ramener les tons modernes à la même octave, ce serait les réduire à un seul et même ton. C'est que nos tonalités sont autant de systèmes semblables qui ne diffèrent que par l'acuité et la gravité. Les tons antiques, au contraire, étaient, en quelque sorte, des fragments mélodiques, essentiellement dissemblables par la forme et, conséquemment, par l'expression : aussi pouvait-on les ramener à la même octave, au même *diapason* vocal, sans qu'ils pussent jamais se confondre.

C'est ce que nous trouvons à l'état de principe dans Ptolémée; rabaissant les modes aigus, et rehaussant les plus graves, il dit qu'il convient de les ramener tous entre l'hypate des mèses et la nète des disjointes, dans cette octave où les mélodies se tiennent volontiers, où la voix se plaît et se développe plus à l'aise (1). La musique vocale dominait, comme nous l'avons dit, d'une façon absolue; les instruments se modifièrent docilement pour obéir à cette réforme. A quelle époque s'opéra-t elle? Ce n'est assurément pas Ptolémée qui l'imagina. Elle se fit d'elle-même, pour la commodité des voix, peu à peu, irrégulièrement, dès une époque ancienne, et peut-être ne fut-elle jamais adoptée comme un principe général. C'est là ce qu'on appelle *les sept tons de Ptolémée.* On peut voir dans la fig. 1 de la planche XIX l'effet que produit cette nouvelle disposition des modes; et dans la fig. 2 de la même planche les sept formes différentes que donnent les 7 tons antiques à notre octave de *mi* qui représente le médium ordinaire de la voix humaine; le huitième ton hypermixolydien, ajouté pour compléter la double octave, devient ici tout à fait inutile, ce ne serait qu'une répétition de l'hypodorien. Nous dirons plus loin, au § des *Métaboles*, les changements que cette nouvelle disposition des modes entraîna dans la composition musicale.

Un autre changement encore plus grave peut-être fut celui des tons en tropes. —[Nous avons considéré d'abord les sept ou huit har-

(1) L'harmonie lydienne devait être plus souvent représentée par l'hypolydien, que par l'octave grave du lydien synton.

(2) Voir là-dessus les chap. 19 et 21 de Pachymère, dans les *Notices et Extraits des Manuscrits.*

(1) Ἐκλαμβανομένου τοῦ διὰ πασῶν κατὰ τοὺς μεταξύ πως τοῦ τελείου συστήματος τόπους, τουτέστι τοὺς ἀπὸ τῆς τῇ θέσει τῶν μέσων ὑπάτης ἐπὶ τὴν νήτην διεζευγμένων· ἕνεκα τοῦ τὴν φωνὴν ἐμφιλοχώρως ἀναστρέφεσθαι καὶ καταγίνεσθαι περὶ τὰς μέσας μάλιστα μελῳδίας ὀλιγάκις ἐπὶ τὰς ἄκρας ἐκβαίνουσα, διὰ τὸ τῆς παρὰ τὸ μέτριον χαλάσεως ἢ κατατάσεως ἐπίπονον καὶ βεβιάσμενον. (Ptolémée, II, XI.)

monies comme des fragments détachés du diagramme. Chacun de nos tons est parfaitement indépendant; mais ceux des anciens, n'étant que des espèces mélodiques, n'avaient qu'une existence relative, relative au diagramme qui les engendrait, et qui était comme un fond commun, comme l'unité absolue. Or la hauteur proportionnelle des modes entre eux n'étant plus observée, l'échelonnement étant rompu, chaque octave modale, prise à part, aurait manqué de raison d'être. Dès une époque assez ancienne, on s'habitua à regarder chaque ton comme enchâssé dans un diagramme à lui propre; il y était placé, bien entendu, à l'endroit que réclamait son espèce d'octave : l'hypodorien à l'octave supérieure du diagramme; l'hypophrygien occupant l'octave comprise entre la paranète des hyperbolées et la lichane des mèses, le dorien entre la nète des disjointes et l'hypate des mèses. (Voir la planche XIX, fig. 3.) De cette façon le mode était plus indépendant; on pouvait l'abaisser à volonté ou l'élever en intonation, lui et le diagramme qui le portait. Cet ensemble du diagramme et du ton, c'est le *trope* (1). — Nous avons dit qu'on avait ramené les diverses harmonies au même niveau, abaissant les plus aiguës, élevant les plus graves, les diagrammes qui les portaient suivirent nécessairement le même mouvement, et formèrent entre eux une sorte d'échelle qui est représentée dans la fig. 4 de la pl. XIX (2). Une circonstance qui frappe tout d'abord les yeux, c'est que les tons qui étaient autrefois les plus aigus (hypodorien, hypophrygien...) sont inscrits sur les diagrammes les plus graves; et le mixolydien, qui était le plus grave, a le diagramme le plus haut. Or, au lieu de dire le *trope où est établi le ton dorien*, on en vint malheureusement à dire : *le trope dorien*, et ainsi des autres. La nomenclature des tropes se trouva donc absolument l'inverse de celle que nous avons donnée d'abord : l'hypodorien le plus grave, le dorien au-dessous du phrygien, etc. Il en résulta beaucoup de confusion dans la théorie des modes déjà si compliquée. Ce renversement était déjà fait au quatrième siècle; car, dans le traité d'Aristoxène, la série des tons en partant du grave commence par l'hypodorien; et de même aussi dans Ptolémée, qui fait observer ce qu'il y a d'illogique à nommer *hypo*dorien, *hypo*lydien, les tons les plus graves; *hyper*dorien, un ton aigu (le haut étant assimilé au grave, dans les idées des Grecs, et le bas à l'aigu).

Une autre cause de complication et de confusion fut qu'on multiplia le nombre des tropes pour des raisons bizarres ou futiles. — L'échelle des tropes procédant diatoniquement par tons et demi-tons, on s'avisa d'intercaler de nouveaux tropes partout où il y avait des tons entiers, afin qu'elle procédât régulièrement par demi-tons. Sous les noms de deux anciennes harmonies, l'iastien et l'éolien, on intercala deux tropes entre le dorien, le phrygien et le lydien; de plus, un hypériastien à l'aigu, et au grave un hypoiastien et un hypophrygien. On eut alors :

Un hypermixolydien ou hyperphrygien.

2 mixolydiens.....	hyperiastien.
	hyperdorien.
2 lydiens.....	lydien.
	éolien.
2 phrygiens.....	phrygien.
	iastien.
.....	DORIEN.
2 hypolydiens.....	hypolydien.
	hypoéolien.
2 hypophrygiens....	hypophrygien.
	hypoiastien.

Hypodorien;

C'est-à-dire 13 tons échelonnés dans l'espace d'une octave complète. C'est là ce qu'on appelait dans l'antiquité même les 13 tons d'Aristoxène. Aristoxène fut très-naturellement amené à imaginer cette échelle, par sa théorie de division exacte de l'octave en 6 tons et 12 intervalles de demi-tons (ce qui donne 13 notes ou, comme nous dirions aujourd'hui, 13 toniques.)

D'autres, trouvant la nomenclature des tropes incomplète, puisqu'il y avait 5 tropes simples, 5 dérivés graves en *hypo*, et seulement 3 dérivés aigus en *hyper*; ajoutèrent à l'aigu, pour que la liste fût parfaite, un hypoéolien et un hypolydien. Tels sont les 15 tropes qu'on trouve dans Alypius, Aristide Quintilien, etc.; leur gradation embrasse une octave et un ton. (Voir fig. 5 de la pl. XIX (1).)

(1) Nous nommons spécialement *tropes* ces sortes de tons portés dans un diagramme propre, pour les distinguer des tons primitifs, des harmonies; c'est une manière de bien nous entendre, pour ne pas confondre perpétuellement, comme l'a fait M. Fétis, dans son dernier Mémoire sur la musique grecque, les diverses sortes de modes usités dans l'antiquité. Mais il faut avouer que les anciens confondaient tous ces noms : Gaudentius appelle tropes les 7 tons; Alypius nomme indifféremment ses 15 tropes τρόποι ou τόνοι; même confusion dans Aristide Quintilien.

(2) Dans cette figure nous avons marqué d'un double trait les mèses de tous les diagrammes ou tropes. C'est Ptolémée (II, XI.) qui fait remarquer que les 7 mèses se trouvent ainsi graduées sur les sept degrés de l'octave médiane. — Les tropes donnés par Ptolémée, qui ont aussi la double octave, sont un peu différemment composés, mais ils mènent au même résultat, qui est de donner toutes les octaves modales dans la même étendue d'octave. Gaudentius et Prichymère ont copié Ptolémée sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

(1) Nous avons dans la fig. 5 séparé par une double barre les 13 modes aristoxéniens des deux derniers qui y furent ajoutés.

Les quatre derniers sont inutiles (au moins pour la voix) puisqu'ils dépassent l'octave, puisque leurs octaves modales ne sont que la pure et simple répétition de celles des premiers.

Les musiciens sévères ont toujours blâmé les tropes ajoutés, remontrant qu'il ne peut y avoir que 7 espèces d'octave, 7 formes expressives différentes, et qu'une 8e devra nécessairement répéter l'une des premières. « Pour moi, disait Héraclide de Pont (dans Athénée, *Deipnosoph.*, l. XIV), je ne vois pas ce que le caractère particulier d'un mode peut gagner à être placé au-dessus du mixolydien ou au-dessous du dorien. » Ptolémée ne donne que 7 tons, 7 tropes. Aristoxène en augmente le nombre, mais encore les dispose-t-il tous dans les limites d'une seule octave; il n'y a pas deux de ses 13 octaves médianes qui se ressemblent rigoureusement (*V.* Pl. XIX, fig. 5); les octaves éolienne et iastienne, ainsi que leurs dérivés, sont l'exacte répétition, un demi-ton plus bas, de celles qui leur sont immédiatement supérieures. Au fond, elles étaient donc inutiles; et de plus elles avaient l'inconvénient d'être, pour ainsi dire, hors de gamme : les limites de ces octaves-là, c'est-à-dire leur nète et leur hypate, n'étant pas à l'unisson de celles des autres octaves modales. Ptolémée (II, XI) blâme vivement ces tropes intercalés : il dit que leurs mèses ne peuvent tomber sur aucun des degrés du système parfait, et que, par suite, on ne peut faire de *métaboles*, c'est-à-dire moduler de ces tons-là dans un des tons naturels. En effet, leur octave chantable n'avait presque aucune corde commune avec les autres. Ils étaient donc comme étrangers au système, à l'ensemble; et cela est confirmé par Aristide Quintilien, qui dit que ces 6 tropes (l'iastien, l'éolien et leurs dérivés) ont été ajoutés plutôt en vue des instruments.

Cette échelle de tropes, qui est une échelle de diagrammes, embrasse plus de trois octaves. La voix n'a pas cette étendue; elle n'a que la double octave (et encore n'est-elle vraiment facile et pleine que dans l'octave du médium). Quel était celui des tropes qui dans son entier convenait le mieux à la voix? c'était, suivant Aristide Quintilien, le dorien (1). Δώριος σύμπας μελῳδεῖται διὰ τὸ μέχρι τῶν ιδ' τόνων ἐκτὴν φωνὴν ἡμῖν ὑπερεκτεῖσθαι, le dorien peut se chanter tout entier, car la voix peut avoir deux octaves d'étendue. Pour les autres tropes, qui s'éloignaient plus ou moins du médium vers le grave ou vers l'aigu, tout ce qui dépassait en haut et en bas servait à la musique instrumentale.

Comme on voit, la théorie des modes grecs n'est pas des plus simples; elle était difficile pour les anciens eux-mêmes. Il n'y eut jamais rien de bien fixe (1). Dans la période classique, les 7 harmonies primitives furent préférées, à cause des caractères; le système des tropes domina plutôt dans l'école nouvelle, parce qu'il offrait des ressources plus étendues et plus variées. Mais du reste il est probable qu'on usa toujours concurremment de toutes les sortes de tons. Gaudentius dit que, si l'on compte 3 modes, c'est le dorien, le phrygien, le lydien; si l'on en compte 7, ce sont les 7 tons bien connus. Aristide Quintilien, après avoir établi qu'il y a en général, τῷ γένει, trois modes (les trois simples) donne tour à tour les 7 harmonies primitives, les 13 tons d'Aristoxène et enfin les 15 tropes.

Ce sont les 15 tropes que reproduisent les derniers musicographes latins, Martianus Capella, Boëce et Cassiodore; il n'en faut pas conclure que les sept vieilles harmonies échelonnées sur le diagramme avaient tout à fait disparu, car ce fut précisément celles-là que le christianisme adopta (en embrouillant les noms), pour en faire le fond de sa musique, les modes de son plain-chant.

En résumé donc, le *diagramme* ou *système parfait* est l'échelle fondamentale de la musique grecque, échelle qui se décompose en tétracordes.

Les *genres* modifient le diagramme, en altérant certains degrés qui, en principe, sont mobiles.

Les *tons* sont des portions du système général, que l'on choisit pour telle mélodie, à cause de leur caractère particulier qui résulte de la nature et de la disposition de leurs intervalles.

Les *tropes* sont comme autant de diagrammes qui s'échelonnent à divers degrés d'élévation relative, de façon à présenter dans

(1) Le 2e anonyme publié dans les *Notices et Extraits des Manuscrits*, regarde plutôt le diagramme lydien comme le type de la voix humaine. Alypius déclare aussi le lydien le premier des tropes. Mais Ptolémée prend, comme Aristide Quintilien, le dorien pour type et pour point de départ.

(1) Il a pu y avoir plus de 15 tropes. Aristoxène, qui en donne 13, se plaint de ceux qui les multiplient sans mesure. Pour qu'on ait quelque idée de la confusion qui régnait, nous citerons deux échelles de modes qui avaient cours au quatrième siècle avant Jésus-Christ; c'est Aristoxène qui nous les a conservées, les blâmant comme mauvaises et arbitraires : « Quelques-uns, dit-il, veulent que les modes soient ainsi disposés : 1° l'hypodorien, le plus grave; 2° le mixolydien, un demi-ton au dessus; 3° un demi-ton plus haut, le dorien; 4° le phrygien, un ton au-dessus, enfin le lydien, plus élevé d'un ton; et l'on ajoute au grave une flûte hypophrygienne. — D'autres mettent l'hypophrygien, l'hypodorien et le dorien à distance de diésis entre eux, le phrygien plus aigu d'un ton que le dorien, le lydien 3 diésis au-dessus, et le mixolydien plus haut que le lydien de 3 diésis. » Cette seconde échelle devait être proposée par quelques vieux pythagoriciens, très-amateurs d'enharmonique.

les limites d'une même octave médiane, toutes les espèces d'octaves qui constituent les différents tons ou modes.

Étendue réelle du système antique.

Notre système entier embrasse 7 octaves et demi, 60 notes diatoniques; l'orgue à lui seul possède cette étendue, depuis l'*ut* de 32 pieds jusqu'au *fa* suraigu du larigot.

La musique grecque, où tout semble fait en vue de la voix, du chant, ne considérait, en théorie, que l'étendue de la double octave, représentée par le système parfait. Il n'est pas rare de rencontrer cette déclaration dans les auteurs grecs, que le rapport quadruple est la plus grande distance possible des sons; et, en effet, ils ne donnent jamais d'autre système que le système parfait (1).

En fait la voix humaine dépassait cette étendue; la voix des femmes et des enfants est naturellement montée une octave plus haut que celle des hommes; mais la théorie grecque ne s'en préoccupait pas : les deux sortes de voix chantaient sur le diagramme chacune selon sa nature. — L'échelle des 13 tons d'Aristoxène et des 15 tropes porte l'étendue totale à trois octaves, et même un ton de plus, depuis la proslambanomène du trope le plus grave hypodorien, jusqu'à la nète suraiguë de l'hyperlydien. Mais, comme on ne se servait que d'un trope à la fois, le diagramme restait toujours le type.

La musique instrumentale allait plus haut et plus bas que la voix; mais je ne pense pas que les anciens aient eu des instruments aussi graves ni même d'aussi aigus que les nôtre.

Voilà pour l'étendue. Pour le nombre des notes, des sons admis dans la musique, les 15 tropes nous en offrent 39, si l'on veut admettre que ce système fut divisé en demi-tons égaux, à la façon aristoxénienne, et que tous les degrés correspondants des divers tropes sur l'échelle fussent parfaitement identiques. Quel que fût le genre ou la nuance, le tétracorde n'avait jamais que quatre cordes, et le diagramme que 15 (16, en comptant celle qui servait à faire la conjonction). La gamme chromatique moderne trouve 25 degrés dans la même étendue de double octave. Mais, si l'on considère que, par l'effet des genres, le nombre des parhypatoïdes et des lichanoïdes était presque indéfini, on concevra qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre deux systèmes musicaux aussi essentiellement différents.

(1) Platon, dans ses calculs pythagoriciens, pousse jusqu'à 8 octaves, ou du moins 4 octaves et une sixte; mais les commentateurs Théon de Smyrne et Proclus font remarquer que cette musique-là « n'est pas destinée aux oreilles humaines. » Cela n'avait aucun rapport avec la pratique.

Notation.

Aristoxène parle d'une ancienne notation en quarts de tons qui tomba en désuétude et fut généralement remplacée par la notation pythagoricienne, Πυθαγόρου στοιχεῖα. Cette dernière seule nous est parvenue.

La notation antique était double: il y avait pour la même note deux signes différents, l'un pour la musique vocale, l'autre pour les instruments. Il paraît que la notation instrumentale était empruntée aux signes planétaires; et les chimères des anciens sur l'harmonie céleste rendent la chose assez vraisemblable (1). La notation vocale consistait dans les lettres de l'alphabet, entières ou tronquées, droites ou renversées, allongées ou raccourcies, simples ou doubles, barrées, enfin modifiées de toute manière.

Burette, d'après Meybaum, qu'il a mal interprété, porte à 1620 le nombre des notes musicales des Grecs; c'est une incroyable méprise. L'abbé Barthélemy l'a réduit à 990; Perne (*Revue musicale*, t. III.) avait déjà montré que tout cela est fort exagéré. Enfin M. Vincent a prouvé qu'on pouvait réduire toute la double notation des Grecs à 70 paires de notes. Nous donnons dans la planche XX son résumé synoptique des tables d'Alypius, où l'on trouve les notes (vocales et instrumentales) des 15 tropes, selon les trois genres diatonique, chromatique et enharmonique. La notation est différente pour chaque trope. Alypius, qui nous donne dans son Traité les 15 tropes avec la notation complète, nous apprend que le trope lydien était le plus usité; sans doute parce que c'est un de ceux qui tiennent le milieu du système, et c'est en effet les notes de ce trope qui sont employées dans les quelques fragments de musique antique qui nous ont été conservés.

Dans la pratique, les notes s'écrivaient au-dessus des syllabes à chanter, formant une seule ligne horizontale (les divers degrés d'acuité et de gravité étaient suffisamment indiqués par la forme toute spéciale de la note). Si la musique devait être à la fois chantée et jouée sur les instruments, la ligne des notes instrumentales était superposée à la ligne vocale, chaque syllabe portant ainsi deux notes.

Solmisation.

Les anciens avaient comme nous des syllabes musicales pour nommer les notes; il en faut *sept* (*ut, ré, mi*, etc.) à notre gamme *d'octave;* trois auraient suffi au tétracorde antique, s'il n'y avait eu que des tétracordes conjoints; mais il y a un ton disjonctif

(1) Voir dans les *Notices et Extraits*, une note savante de M. Vincent sur la notation planétaire.

au milieu du système, la *mèse*, et un ton isolé au grave, la proslambanomène. On disait τε pour ces deux notes exceptionnelles ; du reste toutes les hypates ou nètes se disaient τα, toutes les parhypates ou trites se disaient τη, et toutes les lichanes ou paranètes τω. Pour le tétracorde des conjointes on solfiait ainsi du grave à l'aigu, τε τη τω τα, ce qui rentre parfaitement dans la règle.

Aristide Quintilien et le deuxième anonyme publié par M. Vincent sont les seuls qui nous parlent de la solmisation.

Quand on devait lier deux notes, on remplaçait le τ de la seconde par un ν euphonique, pour mieux couler le son ; ainsi dans ces petits ornements du chant, le *compisme* :

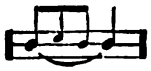

on disait των-να, et pour le *mélisme* :

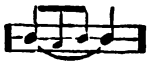

των-να.

Et quand on avait à nommer la même note deux ou plusieurs fois de suite, on solfiait ταρα, τηρητη ; de là était venu sans doute le mot *térétisme*, τερετισμός.

Ces détails, trop minutieux, ont l'avantage de faire bien sentir quel soin les Grecs prenaient de l'euphonie.

Exécution.

La musique a deux ressources, la voix et les instruments. Nous avons déjà parlé des instruments (1) ; nous insisterons plutôt ici sur l'exécution vocale, qui, dans l'antiquité surtout, était la partie souveraine de la musique.

Il y avait quatre classes de voix : 1° les *hypatoïdes* (nos voix de basse) ; 2° les *mésoïdes* (tailles ou ténors) ; 3° les *nétoïdes* (contraltes) ; 4° les *hyperboloïdes* (sopranes), avec les limites suivantes :
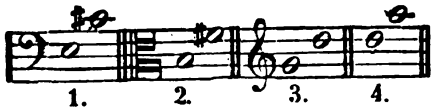
La voix de basse descend fort peu comme on voit. Les degrés inférieurs étaient sans doute réservés aux instruments. Cette circonstance, avec plusieurs autres, ferait penser que les Grecs n'aimaient pas autant que nous les voix caverneuses, les sons très-graves, et que leur prédilection les portait plutôt vers les régions aiguës et claires du système (1). Il n'y a que cinq ou six notes indiquées ici pour chaque partie, les notes les plus faciles et les plus pleines qu'elle avait coutume de donner ; les diverses voix avaient plusieurs notes communes, sans aucun doute ; on peut donc porter l'étendue réelle de chaque espèce de voix à une octave à peu près. Aujourd'hui on force les voix, on travaille à les écarter ; on donne deux octaves à chaque partie, et quatre octaves à toute la partition vocale.

On appelait ᾠδή un morceau vocal avec paroles, mais sans accompagnement d'instrument ; ᾆσμα, un chant simplement vocalisé, sans paroles, comme le chant religieux des Égyptiens. On entendait par le mot μέλος (2), une production artistique, une mélodie composée avec soin, sur une poésie, et ordinairement avec un accompagnement instrumental ; ainsi μελῳδία, μελῳδεῖν ᾄσματα, indiquait un chant soutenu par les instruments. Ψαλμός était une poésie chantée, pour laquelle on s'accompagnait du psaltérion, de la lyre. Les citharodies, les aulodies étaient des concerts de voix mêlées avec les cithares ou les flûtes. Aristote (*Probl.* 43, XIX^e^ section) dit que l'accompagnement des cordes, πρόσκρουσις, est moins agréable, à cause de ses sons brefs, au lieu que la προσαύλησις se marie mieux avec la voix. — La chorodie était une danse mêlée de chant. — Enfin, pour clore cette nomenclature, on appelait διαύλειον pour les flûtes, κρούσις, διάψαλμα, pour les lyres, des espèces de ritournelles jouées pendant les repos du chant, avec une variété de sons plus grande et un rhythme plus libre que dans la musique chantée.

Mélopée

La mélopée, μελοποιΐα, était en quelque sorte l'art de la composition musicale, l'art de composer le *mélos*.

Elle avait trois parties essentielles : le *choix*, *l'emploi*, le *mélange*, λῆψις, χρῆσις, μίξις.

Le *choix* consistait à bien distinguer la portion plus ou moins aiguë du système, l'espèce de voix, ou d'instruments, et surtout le rhythme, le genre ou nuance de genre et

(1) Voir au commencement de cet article, col. 737, 738, et le mot INSTRUMENTS DE MUSIQUE, au t. VI du SUPPLÉMENT de l'*Encyclopédie moderne*.

(1) Par exemple, la partie la plus usitée d'un mode était sa quinte aiguë ; c'est là que se tenait la mélodie ; puis ce fut toujours vers l'aigu qu'on fut tenté d'ajouter de nouveaux tropes ; et c'était le trope lydien, un des plus aigus qui, dans la dernière époque surtout, était pris comme centre du système et comme type de la voix humaine. Il faut attribuer en partie ce goût à l'influence du climat ; au Midi, en Italie, par exemple, on préfère la musique aiguë, claire et brillante ; au Nord, au contraire, la musique forte et sombre.

(2) Μέλος δέ ἐστι τελεῖον τὸ ἔκ τε ἁρμονίας καὶ ῥυθμοῦ καὶ λέξεως συνεστηκός (Arist. Quintilien, liv. I, p. 28.)

le mode, qui convenaient le mieux au caractère du nome qu'on voulait faire.

Cette concordance idéale de toutes les ressources de la musique pour produire un effet, s'appelait ἡρμοσμένον.

L'emploi, χρῆσις, réglait les formes de la mélodie, tous ses mouvements et, pour ainsi dire, tous ses caprices. La tenue d'un même son prolongé, se disait τονή; la répétition distincte du même son, πεττεῖα. La conduite, ἀγωγή, était une suite de sons conjoints; le nœud, πλοκή, était une progression de sons disjoints (*do mi*, *ré fa*, etc.); et l'on distinguait trois sortes d'ἀγωγή : εὐθεῖα, quand la série était ascendante; ἀναχάμπτουσα, quand elle était descendante; περιφερής, quand elle montait et descendait successivement. Il faudrait bien du temps et de l'espace pour dire ce que les anciens appelaient en mélodie l'analyse, la synthèse, l'anaclèse, la proscrousis, l'éclepsis, le plasma, le térétisme, la campé, le minurisme, etc., etc. Mais cette nomenclature détaillée suffit pour nous faire entrevoir quelle étude approfondie et raffinée ils avaient faite des formes, des allures, des moindres ornements de la mélodie, et de quel soin délicat ils étaient capables dans la pratique.

Ils avaient par-dessus tout remarqué trois marches que nous figurons ainsi, et où le demi-ton occupe diverses places·
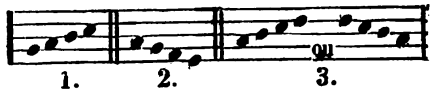
ils trouvaient que la première communiquait à la mélodie un caractère excitant; que la seconde comprimait plutôt, resserrait, calmait l'âme, et que la troisième, n'ayant ni l'une ni l'autre de ces influences, tenait l'esprit dans une situation moyenne et paisible. Et quand l'une de ces trois espèces mélodiques dominait dans un morceau, la musique était diastaltique, ou systaltique, ou hésychastique.

Un musicien moderne peut s'étonner que les anciens, ayant l'oreille si délicate et si sensible aux moindres mouvements de la mélodie, n'aient pas eu ce sentiment de la tonalité qui, aujourd'hui, domine toute mélodie, et qu'ils n'aient pas éprouvé ce besoin, presque irrésistible pour nous, du repos sur la tonique. Il faut considérer que la tonalité est chose récente en musique; elle ne remonte guère qu'à trois siècles, et l'invention et la pratique de l'harmonie n'ont pas peu contribué à la faire naître, et à l'établir impérieusement; car la tonalité est bien plus indispensable à l'harmonie qu'à la mélodie. D'ailleurs ce sentiment n'était pas absolument nul chez les anciens, ils le rencontraient par moments; et, à défaut de *toniques*, ils avaient toujours, comme le plain-chant, des *finales*. Ceux qui savent le plain-chant comprendront bien la valeur de cette distinction.

Les finales des modes antiques, c'était la *mèse*, la note du milieu de l'octave modale. La mèse, dit Aristote, est la corde souveraine : ἡ μέση, ἀρχή; et il indique bien que le repos mélodique se faisait d'ordinaire sur la mèse. Ptolémée donne aussi cette corde comme la plus importante du ton. Enfin Manuel Bryenne (p. 486, dans Wallis) dit : « La mélodie est parfaite, lorsque, partant de la mèse, elle parcourt les divers sons de l'échelle pour venir finir sur la mèse. »

La troisième partie de la mélopée, la μίξις, avait pour objet le mélange des divers genres, des divers modes, autrement dit, les modulations, qu'on appelait *métaboles* et qui méritent un petit chapitre particulier.

Métaboles.

Il y avait plusieurs sortes de *métaboles* (c'est-à-dire mutations, modulations) : métaboles de *système*, de *genre*, de *mode*, de *rhythme*.

La première sorte de métaboles, συστήματος μεταβολαί, consistait à passer du disjoint au conjoint, ce qui se faisait en bémolisant le *si* du milieu du diagramme, ou, pour parler grec, en supprimant la paramèse ou ton disjoint, et en abaissant d'un ton les trois cordes aiguës du tétracorde supérieur, la nète, la paranète et la trite qui se trouve alors un demi-ton seulement au-dessus de la mèse, de façon à avoir deux tétracordes conjoints. (Voy. plus haut le § *Systèmes*.) Pachymère dit que la métabole du disjoint au conjoint cause une agréable surprise, quand elle est bien faite, imprimant un nouveau caractère à la mélodie; on l'imagine sans peine. La mutation de système pouvait même amener quelquefois des intervalles insolites et d'un effet bizarre, quand on jouait, par exemple, en enharmonique; passant tout à coup de la trite des disjointes à la paranète des conjointes, on descendait de trois diésis, ἔκλυσις; et, si l'on passait de la trite des disjointes à la nète des conjointes, on montait de cinq diésis, ἐκβολή. En dépit du *tempérament* qui fausse tout, il y a quelquefois aussi dans nos mélodies des effets étranges qu'on aurait tort d'évaluer par les formules des intervalles ordinaires. Le retour du système conjoint au système disjoint s'opérait, comme on sait, par le rétablissement de la paramèse.

La *métabole de genre* était très-usitée. (Voy. Euclide dans Meybaum, p. 9, 10.) Pachymère remarque qu'on module facilement du genre diatonique ditonique à l'enharmonique; et cela s'explique : le ditonique a deux tons pour ses deux intervalles aigus ($\frac{2}{3}$, $\frac{2}{3}$);

il n'y avait qu'à les réunir pour former le diton de l'enharmonique, et les deux diésis se trouvaient en divisant en deux le limma : c'était commode pour l'exécution, et fort naturel aussi pour l'oreille. Nous allons voir tout à l'heure que les métaboles se faisaient volontiers entre les tons qui avaient le plus de cordes communes, ou le plus d'analogie dans leurs membres essentiels. On peut dire sans témérité que l'enharmonique et le diatonique de Didyme étaient susceptibles de se mêler agréablement. Les divisions égales d'Aristoxène étaient aussi très-favorables aux métaboles, surtout entre son enharmonique, son chromatique synton tonié et son diatonique synton. — Nous avons dit, au § des *Genres*, d'après Ptolémée, qu'on employait souvent ensemble deux genres, l'un occupant la partie aiguë du système, ou, si l'on veut, le tétracorde aigu du mode, et l'autre le tétracorde grave ; mais ce n'était pas là une *métabole*, c'est-à-dire une modulation passagère, c'était un mélange, μίγμα, qui se conservait pendant tout le cours d'un morceau.

Pour les *métaboles des modes*, elles se faisaient, dit Aristide Quintilien, par toute espèce d'intervalles, pairs ou impairs, dissonants ou consonnants (σύμφωνοι, ἐμμελεῖς, ou ἐκμελεῖς), depuis le diésis jusqu'à l'octave ; mais les plus agréables changements de modes se faisaient par les consonnances, quarte, quinte, l'hypate de l'un, par exemple, devenant tout à coup la mèse de l'autre. On conçoit que les métaboles étaient plus naturelles, quand il suffisait, pour les effectuer, de passer dans un tétracorde plus aigu ou plus grave, mais d'ailleurs composé de même ; ainsi, le dorien avait des affinités avec son hypodorien et son hyperdorien (ou mixolydien) ; de même le phrygien et le lydien avec leurs dérivés. Mais les autres métaboles, entre dorien et phrygien, par exemple, étaient également permises ; et c'était alors surtout qu'il pouvait y avoir des changements de caractère, des contrastes d'expression. Souvent, dans les tragédies, tel mode était approprié à tel personnage, comme exprimant mieux son caractère ; les divers personnages pouvaient donc chanter chacun dans un mode à lui particulier, et pourtant rester tous dans une sorte de tonalité commune.

Ce qui précède s'applique au cas où les tons étaient échelonnés sur l'instrument ou considérés par le chanteur comme échelonnés sur un diagramme, ayant leurs mèses à différents degrés plus aigus ou plus graves. Mais, dans le cas où tous les tons étaient supposés ramenés au même diapason, les métaboles se faisaient par un tout autre principe, en haussant ou baissant certaines notes intermédiaires de l'octave, de façon à créer l'espèce caractéristique du ton où l'on passe dans les limites mêmes du ton que l'on quitte (1). Le passage était plus facile et plus agréable entre deux modes qui avaient beaucoup de cordes communes (les extrêmes étaient les mêmes pour tous, ainsi que la mèse, sauf dans l'hypolydien dont la quinte aiguë est une quinte diminuée). On peut voir dans la *fig.* 2 de la pl. XIX, que les mêmes affinités existaient toujours entre un mode simple et son dérivé, et que la métabole se faisait pour eux par la modification d'une seule corde.

Ces métaboles se faisaient sans embarras dans la voix, qui est l'instrument le plus souple, et se prête à tout, pourvu qu'elle soit exercée. Mais les instruments ont des sons fixes. Il fallait donc à chaque métabole, ou bien changer d'instrument (2) (comme on fait dans nos orchestres pour les instruments transpositeurs, tels que la flûte, le cor, etc.) ou bien, pour les lyres, tendre ou détendre rapidement une ou plusieurs cordes ; ou bien avoir des instruments à beaucoup de cordes qui offraient la note de la conjonction (*si* ♭ au-dessus de la mèse *la*) pour la métabole du système, ainsi que tous les sons particuliers à divers modes ou divers genres. Si les tons étaient supposés gradués à des hauteurs relatives, il suffisait d'ajouter des cordes au grave et à l'aigu ; le décacorde pouvait donner les trois modes principaux. Si l'on suppose, au contraire, les tons ramenés au même diapason, il faut des lyres divisées en demi-tons ou en quarts de ton, ce qui suppose douze cordes, ou vingt-quatre, pour l'octave qui correspondait à celle des voix ; or on sait qu'il y avait certaines lyres, telles que le simmicion, l'épigonion, qui avaient jusqu'à trente-cinq et quarante cordes. — Quant aux instruments à vent, il fallait de nombreux tuyaux à la syrinx et à l'orgue, et sur le tube unique de la *tibia* (αὐλός) des trous nombreux dont on pouvait à volonté fermer un certain nombre par des chevilles ou de petits pistons (*paxilli*), quand on n'en avait pas besoin pour la mélodie ou le passage qu'on jouait. C'est ainsi qu'il faut comprendre les flûtes trimèles, et celles de Pronomus où l'on pouvait indifféremment jouer sur tous les modes.

Les anciens ont-ils connu et pratiqué L'HARMONIE?

Nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur cette question si controversée.

Des passages très-clairs d'Aristote (34e et

(1) Cette sorte de modulation des modes par la tension et le relâchement des cordes est indiquée dans Ptolémée et Aristide Quintilien.

(2) On sait qu'il y avait des lyres et des flûtes de toute sorte, de tout nom, *dorienne*, *phrygienne*, *ionienne*, etc.

39e *Problèmes musicaux*) établissent que les anciens se servaient de l'homophonie, ou antiphonie, c'est-à-dire du *duo* à distance d'octave. Cela s'appelait aussi magadiser, μαγαδίζειν; il y avait certaine lyre, la magadis de Sappho, où les cordes étaient disposées par paires, de façon que d'un seul coup de plectre on en faisait vibrer deux qui sonnaient à l'octave l'une de l'autre. Dans la double flûte, la flûte gauche donnait la réplique grave de l'autre. Le simple unisson de la voix d'homme et de la voix de femme, produit cet effet agréable, et par imitation on l'a fait exécuter à deux espèces de voix d'hommes, l'une aiguë, l'autre grave. Mais assurément ce n'est pas là de l'harmonie.

Aristote n'en dit pas autant pour les deux autres consonnances ou symphonies, la quarte et quinte; nous rappelons que le mot συμφωνία signifie une certaine sorte d'intervalles mélodiques. Il est hors de doute que les anciens, pour accorder leurs instruments, faisaient souvent sonner à la fois deux cordes à distance de quarte et de quinte. Ils purent juger que la consonnance de quinte (dont la quarte est le renversement) est un accord harmonique agréable, agréable au moins quand il est en repos, tenu en pédale ou bourdon. Les anciens ont employé les notes tenues, les pédales. L'énoncé du 12e problème musical d'Aristote nous apprend que l'accompagnement instrumental, au lieu de suivre la mélodie vocale, tenait quelquefois la note mèse; or, comme nous avons vu, la mèse d'un mode, d'une pièce de musique était sa finale, et en quelque sorte sa tonique, la mèse était donc une excellente pédale; l'hypate et la nète, qu'on pourrait considérer comme dominantes grave et aiguë, ont dû quelquefois jouer le même rôle. C'était l'une de ces notes que donnait le bourdon des ascaules ou cornemuses antiques, ainsi que le *tympanum*, espèce de tambour antique qui était tendu de façon à rendre un son musical très-appréciable. Une autre espèce de tympanum, nommé *symphonie*, était tendue des deux côtés du cylindre, et les deux peaux frappées simultanément rendaient deux sons différents; le nom même de l'instrument indique que ces deux sons étaient une consonnance, octave, quarte, quinte, qui sonnait comme une double pédale continue, tandis que la flûte jouait la mélodie. — Mais ce n'est pas encore là précisément de l'harmonie.

Le chant, qui avait à suivre fidèlement la poésie, ne prenait pas autant de liberté d'allure que les instruments. D'ordinaire l'accompagnement soutenait le chant à l'unisson (πρόσχορδα); mais de temps en temps il s'en écartait par quelques ornements passagers, quelques modulations, puis revenait finir à l'unisson parfait avec la voix, flattant l'oreille, après l'avoir *chagrinée* (c'est l'expression même d'Aristote, au *probl.* 39, λυποῦσι). Cette partie instrumentale était comme une variation de la mélodie vocale du nome, mais une variation exécutée en même temps que le thème simple; ce qui ne pouvait pas se faire sans produire, en effet, quelques dissonnances. Ptolémée appelle σύγκρουσις cette sorte d'accompagnement qui ajoutait quelques notes au chant. Cela ne remonterait pas au delà du commencement de la guerre du Péloponnèse; car on attribue à Crexus l'invention de cette κρούσις ὑπὸ τὴν ᾠδήν. Platon (*Lois*, VII, p. 812) l'appelle ἑτεροφωνία τῆς λύρας, et il blâme expressément ces mélodies de cordes qui contrarient la mélodie du poëte : ἄλλα μὲν μέλη τῶν χορδῶν ἐισῶν, ἄλλα δὲ τοῦ τὴν μελῳδίαν ξυνθέντος ποιητοῦ. Tout ce qui précède peut venir à l'appui de l'hypothèse si ingénieuse de M. Vincent sur le fragment de musique de la première *Pythique* de Pindare. Les deux premiers quatrains portent des signes musicaux, et au commencement du deuxième quatrain on lit : χορὸς εἰς κιθάραν, ce qui indique que le chœur chante avec accompagnement de cithare. On peut croire que les notes marquées sur ce deuxième quatrain sont destinées aux instruments seulement; car elles ne s'accordent pas avec les syllabes poétiques et sont plus nombreuses; en disposant la musique de ce quatrain sous celle du premier, M. Vincent a reconnu qu'elle est tantôt à l'unisson et tantôt s'en écarte un peu vers l'aigu ou le grave, formant alors un duo assez agréable, malgré quelques dissonances. Cette hypothèse d'harmonie antique est bien téméraire; mais elle se rencontre si heureusement, qu'on désirerait des preuves et d'autres exemples pour la confirmer. — Aurait-on retrouvé réellement un débris d'harmonie antique? Au temps de Pindare, on n'harmonisait sans doute pas encore; mais, quand même cette partie de cithare aurait été ajoutée à une époque plus récente, la découverte n'en serait guère moins précieuse. — Il faut citer encore une espèce de double gamme de cithare trouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque de Munich; le jeu de la main droite y diffère de celui de la main gauche, et ils forment entre eux un contre-point où la tierce domine; mais ce morceau n'a rien d'artistique.

Aristote (*Probl.* 39) dit que l'accompagnement passe souvent d'un ton à un autre, qu'après avoir joué sur un ton ou successivement sur plusieurs tons différents de celui des voix, ils finissent habituellement à l'unisson. S'il faut prendre ce passage à la rigueur, une mélodie jouée en même temps dans deux modes différents pouvait en quelque sorte s'accompagner elle-même; ainsi l'har-

monie lydienne accompagnait l'harmonie dorienne à la tierce ; c'est là une opinion généralement adoptée et fondée sur deux vers d'Horace ; d'autres, comme M. Th. Henri Martin, pensent que cela se faisait aussi à la quinte, à la quarte. Ces affreuses diaphonies de quartes et de quintes continues ont pu être supportées quelque temps par les oreilles grossières du moyen-âge ; mais il est impossible que le goût si délicat des artistes grecs ne les ait pas préservés d'une telle barbarie. On a produit bien des textes pour soutenir cette opinion que les modes s'accompagnaient les uns les autres ; mais pas un, selon nous, qui soit formel (1). Pour ce qui est des deux vers fameux d'Horace :

Sonante mixtum tibiis carmen lyra,
Hac dorium, illis barbarum.
(Épode IX, 5.)

Perrault, Burette, Bœckh, tous enfin s'accordent à traduire *barbarum* par lydien, et le lydien est à la tierce du dorien, et la tierce est le plus agréable accord de notre harmonie. M. Th. Henri Martin, qui ne veut pas que les anciens aient connu la tierce, traduit par mixolydien. La vérité est que βάρβαρος signifiait *étranger, non grec*, et s'appliquait indifféremment au lydien, à l'ionien, au mixolydien, mais presque toujours au phrygien. Puis ne peut-on pas, à la rigueur, tout aussi bien interpréter ainsi : un chant mêlé de dorien et de lydien (si l'on veut) *successivement*.

Quoi qu'il en soit de ces doubles mélodies établies sur des modes différents, résumons en deux mots ce que nous avons rencontré en fait d'harmonie dans la musique grecque : 1° des mélodies doublées à l'octave ; 2° des mélodies soutenues par une pédale continue ; 3° une mélodie dont on joue les variations en même temps qu'on chante le motif simple ; 4° une mélodie transposée en deux modes différents qui l'exécutent à la fois. Dans les deux premiers cas nous ne voyons après tout qu'une mélodie simple ; et dans les deux derniers nous ne voyons que ce que Platon appelle si bien *d'autres mélodies*, ἄλλα μέλη. Ces divers essais qui, en fin de compte, sont restés impuissants à constituer une véritable harmonie comparable à la nôtre, semblent s'entendre pour prouver que la musique grecque était essentiellement, foncièrement mélodique.

Ce que nous avons rencontré de plus fort en faveur de l'usage de l'harmonie dans l'antiquité, c'est un passage de Plutarque (*De la musique*, ch. IX), sur lequel M. Vincent a attiré l'attention, et qu'il traduit ainsi : « Ils (les anciens de l'époque primitive) s'abstenaient, en chantant, de la *trite* (soit *ut*) ; mais ils l'employaient dans l'accompagnement en consonnance avec la *parhypate* (*fa*)... De même ils s'abstenaient de la *nète* (*mi*) dans le chant, mais ils s'en servaient dans l'accompagnement, soit en dissonnance avec la *paranète* (*ré*), soit en consonnance avec la *mèse* (*la*). De même, enfin, pour la *nète* du tétracorde conjoint (*ré*) ; ils s'en abstenaient dans le chant et s'en servaient dans l'accompagnement, soit en dissonnance avec la *paranète* (*ut*) et la *paramèse* (*si*), soit en consonnance avec la *mèse* (*la*) et la *lichane* (*sol*).»

D'abord ce passage se réfère à un cas très-spécial et très-obscur, au vieux nome spondiaque déjà tombé en désuétude au temps de Plutarque. Puis est-il absolument impossible de prendre ces mots συμφωνία, διαφωνία, comme exprimant des intervalles mélodiques ?

Les expressions et les tournures de ce passage de Plutarque et des deux vers d'Horace sont telles qu'on se sentirait plutôt disposé, nous l'avouons, à les interpréter dans le sens de l'harmonie moderne. Mais une objection énorme, à nos yeux, c'est qu'il n'est jamais question de ce que nous appelons *harmonie* dans aucun des traités anciens qui nous restent ; et plusieurs de ces traités sont complets et embrassent toute la musique. Or comment imaginer que les Grecs, si minutieux dans leur théorie, si subtils dans leurs divisions, et qui s'amusaient à distinguer, à définir, à nommer jusqu'aux plus minimes effets de mélodie, n'eussent pas eu l'idée de consacrer un chapitre, de donner un nom spécial à la musique des sons simultanés, s'ils l'eussent connue et pratiquée !

Si l'on produit certains fragments de poëtes, de philosophes, il faudra pour vaincre une présomption si puissante, qu'ils soient plus qu'évidents et ne comportent pas l'ombre d'une ambiguïté.

Nous croyons même trouver dans la théorie de fortes raisons de nier que l'harmonie ait pu se développer chez les anciens.

L'harmonie a pour base nécessaire la quinte divisée en deux tierces, l'une mineure et l'autre majeure ; c'est ce qu'on appelle l'*accord parfait*. Or le système antique, comme nous l'avons dit tant de fois, était fondé sur la quarte ; la quarte n'a rien d'harmonieux par elle-même, et elle est trop étroite pour se subdiviser en deux accords agréables. L'harmonie n'y trouvait donc pas ses raisons d'être, ses conditions d'existence, ses principes généra-

(1) Ainsi ce nome *trimères*, τριμερής, dont parle Plutarque, et dont les trois parties étaient d'un mode différent. Ne peut-on pas dire tout aussi bien que ce sont trois parties successives ? — Et ces vers d'Ovide :

Ut satis impulsas tentavit pollice chordas,
Et sensit varios quamvis diversa sonarent
Concordare modos... (*Métamorph.*, l. X, v. 145).

Ne fallait-il pas, en effet, que les divers modes concordassent entre eux par la justesse de tous les sons de la lyre, pour qu'on pût faire de l'un à l'autre des *métaboles successives* ?

teurs. Il y eut bien quelques tâtonnements instinctifs, mais qui ne purent aboutir à se constituer en système régulier, parce que la musique était déjà formée, fixée, et fixée pour la mélodie; les anciens ne firent donc de progrès que dans la mélodie, et il faut avouer qu'ils ont été plus raffinés que nous dans cette partie. Une raison qui a encore contribué à empêcher l'harmonie de s'établir dans l'art antique, c'est qu'elle a besoin de degrés et d'intervalles fixes, et que le diagramme admettait, au contraire, en principe, une variabilité presque indéfinie, sous l'influence des nuances de genre.

Meibomius (Marc). *Antiqui musici Scriptores*, 1652, *Amstelodami*, 2 volumes in-4° (contenant des Traités d'Aristoxène, d'Euclide, d'Alypius, de Nicomaque, de Gaudentius, de Bacchius, de Martianus Capella, d'Aristide Quintilien).

Wallisius d'Oxford a donné une autre édition qui contient les *Harmoniques* de Ptolémée, avec le commentaire de Porphyre, et le Traité de Manuel Bryenne.

Plusieurs Mémoires de Burette, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, première série, tomes IV, V, VIII, X, XIII, XV, XVII.

Funke, *Real Lexicon*, gr. in-8°.

Bœckh, *De metris Pindari*.

M. Th. Henri Martin. *Études sur le Timée de Platon*, 2 vol. in-8°.

Notices et extraits des Manuscrits de la Bibl. Imp., etc., in-4°; t. XVI, contenant deux traités inédits, de nombreux fragments, et d'importants commentaires par M. H. Vincent, de l'Institut.

J. Ed. G. BERTRAND.

MUSIQUE VOCALE (ENSEIGNEMENT DE LA). La France est-elle réellement musicienne? question complexe que nous ne chercherons pas à résoudre dans ce résumé. Nous constaterons purement et simplement que depuis nombre d'années le goût de la musique s'est propagé rapidement dans notre pays. Nos théâtres lyriques ont vu éclore des œuvres remarquables qui n'ont pas toujours été signées de noms étrangers. Notre Société des concerts du Conservatoire est sans contredit le premier orchestre du monde; à côté et au-dessous d'elle, des artistes moins expérimentés, mais pleins de talent, de verve et de jeunesse, interprètent très-convenablement les compositions des grands maîtres; des Sociétés philharmoniques se sont fondées sur presque sur tous les points de la France; des Sociétés chorales, sous l'impulsion d'une Société-mère, l'*Orphéon* de Paris, pullulent, et marchent avec un ensemble parfois merveilleux. D'autres Sociétés chorales qui n'ont pas de caractère officiel, et à la tête desquelles nous citerons celle de Galin-Paris-Chevé, donnent leur note dans ce grand ensemble. Nous ne rappellerons que pour mémoire les cours pour la classe ouvrière faits au Conservatoire, les écoles publiques et gratuites de chant, et enfin l'enseignement particulier, qui envahit tous les étages de notre société.

Il s'est donc fait, il se fait encore sous ce rapport un grand mouvement ascensionnel, qui, ce nous semble, est loin de se ralentir. Si la France n'est pas naturellement musicienne comme l'Italie, l'Allemagne et même la Belgique, elle est digne de le devenir; et elle pourrait certainement offrir ce spectacle toujours intéressant d'une nature moins bien douée que des natures rivales, mais arrivant par une bonne éducation, une instruction sérieuse, une gymnastique intelligente, à marcher leur égale et quelquefois à s'élever au-dessus d'elles; cela s'est vu, cela se voit tous les jours et individuellement, dans l'ordre physique comme dans l'ordre immatériel. Espérons, ou du moins ne désespérons pas qu'il en sera de même un jour pour la France à l'égard de ses aînées dans l'art de la musique.

Au milieu de ce mouvement dont nous venons de donner un aperçu rapide, on a dû se préoccuper de procédés d'enseignement, de méthodes tendant à rendre musicienne une nation qui n'en était encore arrivée qu'au dilettantisme. Avant tout il a fallu lui apprendre à lire la musique. Des méthodes d'enseignement se sont produites, et, selon que les néophytes se destinaient au chant ou à l'instrumentation, on a établi dans l'enseignement deux divisions: *musique vocale*, *musique instrumentale*. C'est seulement de la première de ces divisions que nous entendons nous occuper ici. Mais nous dirons en passant, et au sujet de la musique instrumentale, qu'en général on a grandement tort de mettre un instrument quelconque entre les mains des élèves avant de leur avoir enseigné sérieusement la musique vocale. La plupart du temps on leur donne seulement quelques notions indispensables sur les clefs, les différentes valeurs des notes, les pauses, les soupirs; à peine leur fait-on chanter quelques leçons de solfége; puis on les oblige de *travailler* cinq à six heures par jour les gammes et les divers exercices de doigter; viennent ensuite les études, les valses, les contre-danses, les morceaux à grand effet. Les élèves exécutent quelquefois des tours de force, des merveilles de prestidigitation. Mais privez-les de leur instrument et donnez-leur à déchiffrer une simple mélodie, à condition qu'ils ne s'aideront que de leur voix: vous les verrez hésiter, s'embarrasser, trébucher dès les premières mesures. Peut-être iront-ils tant bien que mal jusqu'à la moitié, et même assez bien jusqu'à la fin, si le morceau est écrit en *ut*, c'est-à-dire sans dièses ni bémols; mais, à coup sûr, ils ne chanteront pas quelques lignes si l'armature présente un aspect terrifiant de dièses ou de bémols, rendu quelquefois plus redoutable encore par des triolets en doubles croches et quelques syn-

copes ou silences. Et cependant ce chant était peut-être de la plus grande simplicité..... Ce résultat n'est-il vraiment pas déplorable? Quoi ! vous avez consacré cinq ou six ans d'études à votre piano, et, privés de votre instrument, vous êtes incapables de nous faire entendre la plus humble mélodie ! Vous ne pouvez rien sans lui ; il ne peut rien sans vous ! A vous deux seulement vous faites une chose complète !

Il faut réagir de toutes nos forces contre cette tendance vicieuse ; il faut poser comme condition, même dans l'enseignement de la musique instrumentale, l'étude obligée, préalable, sérieuse, approfondie de la musique vocale.

Nous entrons en plein dans le sujet de cet article, où nous nous occuperons de celle-ci, ni plus ni moins, et où nous tâcherons de découvrir des voies nouvelles pour parvenir à la connaissance de cet art.

Savoir une langue, c'est non-seulement la comprendre et la parler ; c'est aussi pouvoir la lire et l'écrire. Ce programme n'outre-passe pas celui des écoles primaires.

Par une étroite analogie on nous concédera que, pour savoir la musique vocale, il faut pouvoir aussi non-seulement la comprendre, mais encore la lire et l'écrire. Laissons de côté cette dernière condition, sur laquelle nous reviendrons plus tard ; occupons-nous d'abord de la lecture musicale.

Rude tâche que celle d'apprendre à lire la musique d'après les procédés généralement répandus ! tâche bien plus rude encore que celle d'assembler les lettres de l'alphabet, comme on fait dans nos écoles primaires.

Voyons ce qui rend ce travail si pénible, et essayons de découvrir ce qui pourrait le simplifier.

Il n'y a que sept sons dans la gamme, et, au premier abord, il semble étrange qu'il soit si difficile à la voix humaine d'opérer les diverses permutations ou combinaisons de ces sons entre eux. Cette difficulté, en effet, serait peu sensible si le même son, représenté toujours par le même signe ou la même note, se trouvait toujours placé sur la même ligne ou entre le même intervalle de deux des lignes composant la portée musicale. Mais il n'en est pas ainsi : par exemple, avec une seule et même clef (clef de sol, 2e ligne), l'*ut* occupe trois positions différentes, et de formes tout à fait dissemblables : 1° au milieu de la 1re ligne supplémentaire qui se trouve au bas de la portée ; 2° entre la 3e et la 4e ligne ; 3° sur la 2e ligne supplémentaire au-dessus de cette portée. Ainsi, voilà déjà une première anomalie : les sons qui forment octaves, affectant, sauf le degré d'acuité, de la même manière notre organe auditif, les lignes de la portée où l'on représente ces sons devraient, sauf le degré d'élévation, affecter identiquement notre sens visuel (1).

Ce ne serait rien, et nous passerions volontiers condamnation, si un nouvel obstacle ne venait encore nous arrêter.

Il y a, comme on sait, trois sortes de clef, qui se placent sur certaines lignes de la portée, et qui rendent fréquente cette étrange métamorphose, à savoir, que la note occupant l'une quelconque des positions de la portée peut s'appeler *ut*, après s'être appelée *si* ; — *ré*, après s'être appelée *ut* ; — *mi*, après s'être appelée *ré*, etc., c'est-à-dire qu'on pourra lui affecter sept noms différents. Si nous combinons ces sept positions avec les trois positions dont il a été ci-dessus parlé, nous arrivons au chiffre de 21 pour chacune des notes de la gamme. Cela commence à ne plus être simple, et à offrir quelques difficultés pour la lecture musicale.

Aussi arrive-t-il de deux choses l'une :

1° Ou l'élève qui, pour son instrument, n'a besoin de savoir déchiffrer que sur une ou deux clefs, ne s'inquiète nullement des autres, et, dans ce cas, il ne peut lire couramment la musique écrite sur celles-ci, et, *a fortiori*, ne sait pas transposer, chose si nécessaire dans les orchestres ;

2° Ou l'élève apprend à lire sur toutes les clefs, et, nous le répétons, ce n'est pas un travail amusant ni facile : aussi, sauf, bien entendu, dans les orchestres et parmi les musiciens de profession, est-il difficile de trouver un bon transpositeur ; et, au piano, c'est l'*avis rarissima*.

Mais il est une seconde difficulté, bien autrement sérieuse, qui retarde forcément les progrès des élèves ; et celle-ci, ce n'est ni à la gymnastique des yeux, ni à la promptitude du doigter qu'il faut en demander la solution ; c'est à la gymnastique de l'oreille et de l'organe vocal, et aussi beaucoup à la mémoire. Nous voulons parler des différents *tons*.

Aux premières origines de la musique moderne, et tant que les voix se contentaient de chanter les sept modes du plain-chant, les difficultés d'intonation n'étaient pas considérables. Mais lorsque, le domaine de la musique s'agrandissant, on fit intervenir les modulations dans la mélodie ; lorsque, par exemple, en commençant un air ayant *ut* pour tonique, il arrivait, par une heureuse et nouvelle combinaison de sons, que la tonique fût déplacée ; qu'au lieu d'occuper le

(1) Nous ne faisons pas ici le procès à la portée, qui a sa raison d'être et qui doit être conservée, sauf peut-être quelques modifications ; nous constatons seulement une de ses infirmités à laquelle il serait très-facile de remédier.

premier degré de l'échelle musicale, elle se trouvât transportée au cinquième, et que l'oreille, ayant accepté cette nouvelle tonique, demandât, chose inouïe jusqu'alors, que la mélodie fût continuée à la hauteur de cette nouvelle tonique, en conservant toutefois dans les échelons de la nouvelle octave les mêmes rapports d'intervalles que dans ceux de la gamme qu'on venait de quitter, on put remarquer ceci : pour que cette nouvelle échelle, ayant *sol* pour tonique ou premier degré, représentât exactement les intervalles acoustiques de l'échelle d'*ut*, il fallut représenter par un autre individu mélodique, qu'on nomma *fa dièse* (1), le son de *fa*, qui d'ancienne quarte (ou sous-dominante) devenait une septième (ou sensible). Il en fut de même pour l'*ut*, le *sol*, le *ré*, le *la*, le *mi*, le *si*, lorsque, prenant cette nouvelle tonique *sol*, on modulait en *ré*, de *ré* en *la*, de *la* en *mi*, de *mi* en *si*, de *si* en *fa* dièse, et de *fa* dièse en *ut* dièse (2).

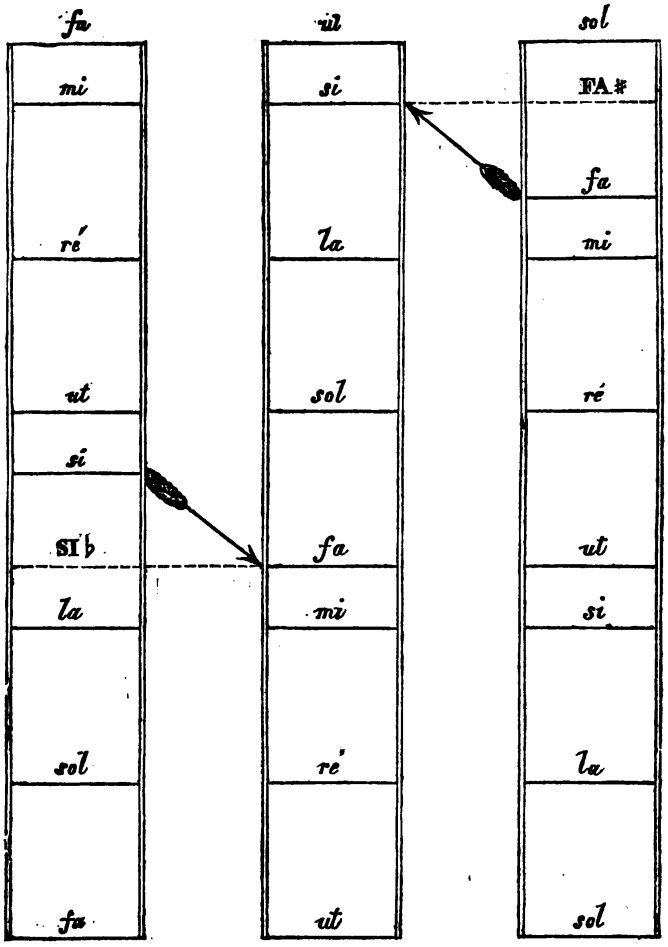

Par une opération contraire, lorsque la voix, au lieu de faire sentir une nouvelle tonique à la cinquième note supérieure, venait se reposer, en indiquant une conclusion mélodique sur la quinte inférieure, il fallut rendre la nouvelle échelle *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa* semblable à l'échelle primitive d'*ut*, en remplaçant l'ancien *si* par un son plus grave qu'on appela *si bémol* (3); et pour ces modulations de quintes en quintes

(1) Voir le tableau ci-dessus, col. 2 et 3.

(2) En théorie, ces modulations par quintes ascendantes ou descendantes sont sans limites, de sorte qu'on arrive aux doubles, triples, etc., dièses ; doubles, triples, etc., bémols. Dans la pratique, on s'arrête généralement aux notes diésées ou bémolisées une seule fois.

(3) Voir le tableau ci-dessus, col. 1 et 2.

descendantes, on constitua les sept tons nouveaux : *fa*, *si* bémol, *mi* bémol, *la* bémol, *ré* bémol, *sol* bémol et *ut* bémol.

Or, pour être musicien, il faut non-seulement savoir combiner les divers sons de la gamme ou de la langue majeure d'*ut* et ceux de son mode mineur relatif *la*; il faut aussi parler les quatorze autres langues majeures et leurs quatorze mineures correspondantes : total, 30 langues à parler et à écrire correctement.

Et qu'on veuille bien remarquer qu'elles répètent toujours la même idée mélodique, les mêmes rapports d'intervalles, la même gamme naturelle (1).

Si la science musicale était sortie d'un premier jet de la pensée d'un homme de génie, il est fort croyable qu'il aurait toujours appelé du même nom une tonique, une dominante, une médiante, quelle que fût son élévation dans le diapason des voix ou des instruments; mais la théorie musicale ne s'est constituée que par des efforts successifs et individuels, par une série de stratifications que les âges ont superposées dans le monde mélodique; et par là, malheureusement, on s'est embarrassé de très-grandes complications, sans se douter qu'elles seraient dues à l'introduction successive d'un simple dièse ou d'un obscur bémol.

Qu'on nous permette une hypothèse pour rendre notre pensée; elle fera comprendre cette grande difficulté.

Un des plus grands obstacles certainement que l'enfance ait à surmonter, c'est celui que présente la lecture (1) de notre belle langue française, où les individus phonétiques sont représentés par un si grand nombre d'individus graphiques d'aspect différent. Malgré ces obstacles, avec de bonnes méthodes d'enseignement, illuminées par ce principe commun : *suppression de l'épellation*, quelques instituteurs intelligents viennent à bout, sans trop de temps ni d'efforts, d'apprendre à lire à leurs élèves. Mais qu'on se figure, par exemple, que l'*a*, non content de sa propre configuration, revête, selon le caprice de l'auteur ou de l'imprimeur, tantôt la forme du *b*, tantôt celles du *c*, du *d*, etc., et que, de même, l'idée exprimée par ces lettres puisse être représentée par la forme des autres; et que ce changement se fasse à toute minute, à chaque ligne, sur un simple signe, une *clef*, si l'on veut: quelle confusion dans la pensée! quelle difficulté dans l'exécution! et combien d'ennuis encore à ajouter à ceux qu'il a fallu subir avant de savoir lire!....

Eh bien, cette confusion hypothétique devient réalité dans l'exécution de la musique vocale : chaque signe de la portée indique quinze manières différentes de chanter. La note *ut*, par exemple, donne

Dans la gamme de :	l'impression de :
ut	tonique.
fa	dominante.
si ♭	sus-tonique, ou seconde.
mi ♭	sus-dominante, ou sixte.
la ♭	médiante, ou tierce.
ré ♭	sensible, ou septième.
sol ♭	quarte augmentée.
ut ♭	octave augmentée.
sol	sous-dominante.
ré	septième diminuée.
la	tierce diminuée.
mi	sixte diminuée.
si	seconde diminuée.
fa ♯	quinte diminuée.
ut ♯	octave diminuée.

Il en est de même pour les autres sons de la gamme.

Pareil calcul est également vrai pour ce qui concerne la gamme mineure. Nous laissons à nos lecteurs le soin de le faire eux-mêmes.

Nous arrivons par conséquent au chiffre de *trente* sensations acoustiques et musicales différentes que peut éveiller en nous chaque note de la gamme majeure et de la gamme mineure.

En d'autres termes, il faut savoir *trente* langues différentes pour chanter à une élévation quelconque de l'échelle chromatique.

Nous venons de passer en revue les prin-

(1) « Par une erreur assez commune, nombre de gens affirment que les différents tons (c'est-à dire, l'élévation à laquelle on prend la tonique d'un air) ont chacun un caractère particulier; par exemple, que le ton de *si bémol* est plus triste que le ton de *ré*; que le ton de *ré*, à son tour, est moins brillant que le ton de *la*. Cette erreur, dans laquelle tombent un grand nombre de musiciens d'ailleurs fort habiles, tient à l'usage des instruments tempérés, des instruments faux, qui, ne contenant pas la gamme enharmonique, font le dièse et le bémol correspondant sur la même touche ou avec le même doigter, c'est-à-dire, font le même son pour le dièse et le bémol. — Presque toujours, sur ces instruments, certaines gammes sont avantagées, *sont rendues plus justes* aux dépens des autres. De là, l'inégalité réelle des gammes sur certains instruments et les effets différents qu'elles produisent sur nous. Mais conclure de ces instruments défectueux, à notre admirable larynx, c'est une grave erreur. A la voix, et sous le point de vue des intervalles que forment entre eux les divers degrés de la gamme, à quelque hauteur que l'on prenne la tonique, les rapports des sons restent identiquement les mêmes : c'est-à-dire que l'air ne change jamais. S'il paraît affecter plus ou moins agréablement notre oreille, selon qu'on prend la tonique plus haut ou plus bas, c'est qu'un air, comme un tableau, comme une statue, a son jour, son point de vue, SON POINT D'AUDITION, hors duquel il perd de ses qualités, sans que pour cela les rapports entre ses diverses parties soient le moins du monde changés ». (Émile Chevé, *Lettres sur la musique*, p. 10, note.)

(1) Sous ce rapport, la langue anglaise n'a rien à envier à la nôtre.

cipales difficultés résultant des différentes positions des notes sur la portée, celles qui dérivent des tons et des modes. Pour compléter cet exposé il nous reste à examiner les signes en eux-mêmes, comme représentant les différentes durées.

Lorsqu'on s'est rendu compte des airs populaires et légendaires et qu'on a voulu les fixer à l'aide d'une notation quelconque, on s'est bien vite aperçu que, dans ces mélodies, un son plus accentué que les autres se retrouve de deux en deux, de trois en trois, de quatre en quatre temps : de là, la division en mesures à deux, à trois et à quatre temps.

Mais ce nombre de mesures s'est trouvé bien singulièrement élevé par suite du mouvement plus ou moins rapide imprimé à la mélodie.

Dans l'enfance de la musique moderne, on était loin de penser encore à l'invention d'un instrument bien simple, et qui eût prévenu une grande confusion dans la représentation graphique des différentes durées musicales : nous voulons parler du *métronome*. Il eût suffi d'avertir que, dans tous les cas, l'unité de temps équivaudrait à la durée indiquée par tel ou tel degré du *métronome*; que le même signe de durée pour les sons correspondrait toujours à cette unité. On a eu recours à un autre moyen, qui consiste à indiquer cette unité tantôt par une ronde, une blanche, une noire ou une croche, pour les mesures où l'unité de temps se divise par deux; tantôt par une ronde pointée, une blanche pointée, une noire pointée, une croche pointée, pour les mesures où cette unité subit la division ternaire.

Il résulte de là que l'unité de temps en musique peut être représentée de *huit* manières différentes.

Nous allons voir ce que toutes ces complications combinées peuvent produire de vraiment prodigieux.

Supposons qu'il s'agisse d'écrire les quatre premiers temps non divisés d'un air dont on ne connaît d'avance ni le ton ni la mesure.

Il peut appartenir à l'un des quinze tons majeurs ou mineurs, et s'écrire d'autant de manières différentes; ci. 15

Il peut se noter sur sept positions de la portée. 7

105

Et comme le signe graphique de la durée d'un temps peut être exprimé de huit manières différentes; ci. 8

840

une simple mesure, par exemple, la première de l'air populaire : *Au clair de la lune*, ou *Ah! vous dirai-je maman?* peut s'écrire de HUIT CENT QUARANTE manières différentes, qu'il faut savoir toutes déchiffrer imperturbablement, si on a la prétention d'être vraiment musicien.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de la lecture musicale, et nous avons vu si c'est chose facile par les procédés usuels! Que sera-ce donc quand il s'agira d'écrire? Laissons sur ce sujet parler Pierre Galin (*Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*, 2e édition, Lyon, 1835, p. 12, 13 et 14) :

« Si l'on trouve peu de personnes en état de lire oralement la musique, on en voit bien moins qui soient en état de l'écrire, c'est-à-dire, d'écrire un chant sous la dictée d'un instrument, sans être obligées de faire au leur la même interrogation phrase par phrase. Aussi, peut-on dire que le talent de celles qui atteignent à ce degré n'est pas tant le produit des méthodes d'enseignement, que celui de l'heureuse organisation et du travail de l'individu. »

Et puisque Galin a la parole laissons-la-lui un instant encore pour exprimer quelques idées générales; le lecteur ne saurait y perdre :

« Quand on réfléchit qu'il n'est presque personne qui ne chante des poésies légères, personne qui ne retienne aisément en mémoire des airs même difficiles, on s'étonne que la musique ne soit pas plus généralement connue, dans la juste acception de ce mot; on se demande comment il se fait qu'on apprenne en trois ou quatre ans les mathématiques, en six ou huit ans le latin, les lettres, l'histoire, et que dans le même temps on ne sache pas suffisamment la musique. Mais, quand on compare le grand nombre de ceux qui l'ont apprise au petit nombre de ceux qui parviennent à la savoir, alors on est effrayé de la disproportion, et l'on en veut connaître la cause; vainement on la chercherait dans la différence des esprits, il me serait aisé de démontrer qu'elle n'y est point : il la faut donc chercher dans les moyens d'instruction.

« Or, en toute autre étude, on a deux moyens de s'instruire : les maîtres et les livres; mais en musique, c'est différent : on est dénué du second moyen, et, pour ainsi dire, réduit au premier. Un Traité élémentaire de musique, une simple exposition analytique des principes de cet art, qui soit puisée dans l'observation de la pure pratique, est un ouvrage encore à naître; car je ne pense pas qu'on prenne pour des expositions analytiques nos solfèges, nos méthodes vocales et instrumentales, qui ne présentent rien à l'esprit que de la musique à lire. On ne les regarde, sans doute, que comme des collections de phrases, de passages, d'exerci-

ces enfin pour délier les doigts ou le gosier; j'entends, par une exposition analytique, un livre tel qu'un homme de sens pût y apprendre la musique tout seul, s'il y était condamné, et que, tous nos musiciens venant à se perdre dans une nuit, leur art ne fût pas néanmoins perdu pour le genre humain.

« Cependant, pourrait-on dire, n'est-ce pas par ces méthodes qu'ont été formés nos grands musiciens? Non, répondrai-je, ce n'est point par elles, c'est malgré elles. Tout homme lancé dans une fausse route, et qui s'en aperçoit, se hâte d'abord d'en sortir; mais l'on aurait tort de dire ensuite que c'est par elle, puisqu'il y est entré, qu'il arrive à son terme. De même, l'homme de génie, entravé par les préjugés d'une fausse éducation, s'en débarrasse bientôt; il régénère ses idées sur un plan qu'il est seul capable de concevoir. C'est ainsi que se sont formés nos grands musiciens; c'est ainsi que se sont formés nos grands hommes de tout genre. Le mal est pour nous que ces génies élevés n'aient pas voulu prendre la peine de nous développer leur plan de réforme, soit qu'ils y attachassent trop ou trop peu de prix; nous saurions aujourd'hui probablement des choses qui feront à l'avenir la matière de bien des découvertes. »

Nous avons fait la critique des procédés dont on se sert pour enseigner la musique vocale, et nous sommes arrivé à démontrer qu'un même mot musical peut affecter 840 formes différentes. Cherchons, et nous trouverons peut-être le moyen de l'écrire invariablement d'UNE seule manière. Si nous y parvenons, nous aurons fait un grand pas vers un meilleur système d'enseignement.

II.

Nous venons de signaler les causes qui paralysent les progrès des néophytes; elles rendent inabordable aux classes ouvrières l'étude d'un art qui les initierait aux jouissances du beau musical, et les arracherait en partie à leurs funestes habitudes de fainéantise et d'ivrognerie. On voit que la question, telle que nous l'envisageons, ne manque pas d'une certaine portée morale.

Que faut-il faire, ou plutôt qu'a-t-il fallu faire pour résoudre ce problème?

Nos lecteurs ont pu donner eux-mêmes la réponse à notre question : « substituer le simple au compliqué; » c'est-à-dire :

Représenter toujours la même idée par le même signe, pour ce qui concerne l'intonation et pour ce qui concerne la durée affectée à chaque son musical; — Dans la musique moderne, tout morceau étant écrit en mode majeur ou en mode mineur, avoir une langue, un alphabet, afin d'exprimer les idées de ces modes : pour la langue majeure, si l'on veut, l'alphabet *ut, ré, mi, fa, sol, la, si*; — pour la langue mineure : *la, si, ut, ré, mi, fa, sol.*

Pour ce qui concerne les tons, qui, l'on peut s'en convaincre, ne sont, en musique, que des espèces de clous auxquels est attaché le tableau mélodique, on comprend qu'au lieu de constituer la plus grande difficulté de l'intonation, ils seront réduits presque à néant. Le morceau est-il écrit en mode majeur? on le chantera avec l'alphabet de la langue majeure, *ut, ré, mi, fa, sol, la, si;* est-il composé dans le mode mineur? ce sera la langue mineure ou l'alphabet mineur qu'on emploiera : *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la.* — Mais, afin que le chant soit exécuté à la hauteur acoustique à laquelle l'a conçu et l'a écrit le compositeur, on aura recours au diapason : avec son aide, il sera facile d'arriver, soit en montant, soit en descendant, jusqu'au son que le compositeur a indiqué comme tonique. Ce son, quel qu'il soit, vous l'appelez *ut*, si la mélodie est en mode majeur; et *la*, si elle est écrite en mineur. — Les mots *ut* et *la* ne représentent pas des sons fixes; il n'en existe pas dans la nature; il n'y a que des rapports mélodiques ou harmoniques. On a pu, et c'était même nécessaire pour que les instruments pussent s'accorder entre eux; convenir d'un *son-étalon* d'où découleraient tous les autres. Et encore n'a-t-on pu jusqu'à ce jour parvenir à s'entendre sur le nombre de vibrations dont le son générateur devait être composé : le *la* des Italiens est plus élevé que celui du Grand-Opéra, et le diapason de l'Opéra-Comique plus bas que celui du Grand-Opéra. Les divers Conservatoires ne sont pas mieux d'accord entre eux. C'est à la suite de tant de discords dans l'harmonie que le Ministre d'État a bien voulu faire fixer par une Commission composée de sommités musicales et autres, le degré d'acuité du la, ou, pour parler plus scientifiquement, le nombre de vibrations qui doivent lui être affectées par l'agitation d'une fourchette d'acier à deux branches, nommée DIAPASON. Il n'existe pas, nous le répétons, de sons fixes dans la nature. Entre *ut* et *ré*, par exemple, il n'y a pas seulement le *ré bémol* et l'*ut dièse*; il y a des myriades, des infinités de sons intermédiaires qui pourraient jouer ce rôle et servir de point de départ à de nouvelles toniques.

Le ton n'est donc *presque rien*, le mode est *presque tout* dans la musique moderne. Seulement, observons bien ceci : de même qu'un tableau a son *point de vision* pour l'artiste et l'amateur de peinture, point de vision hors duquel le tableau ne produira plus

la même impression, quoiqu'il soit toujours identique; de même, un morceau de musique a son *point d'audition* que lui assigne le compositeur, et hors duquel on pourrait produire d'énormes contre-sens, bien que ce fût toujours le même morceau, si, par exemple, on faisait chanter par un *soprano* ce qui a été écrit pour une première basse. Un effet analogue serait produit en peinture si l'on accrochait à plusieurs mètres du sol un petit tableau de chevalet, ou à raz de terre la *Prise de la Smala* d'Horace Vernet.

Les trente tons ne présentant plus aucune difficulté, restent seulement les deux modes : *majeur* et *mineur*.

Cette simplification, cette grande vue philosophico-musicale, c'est à Jean-Jacques Rousseau que nous en sommes redevables. Il faut donc le placer en première ligne parmi les rénovateurs de l'enseignement de la musique vocale. Il avait songé, de plus, à substituer à la portée musicale des chiffres qui représenteraient toujours le même son dans l'échelle diatonique. Cette dernière amélioration (au point de vue de la musique vocale) n'est pas précisément une innovation, car les Grecs, les Latins, d'autres peuples encore, représentaient les notes de la musique par des lettres de leur alphabet, qui leur servaient aussi de chiffres. Cette résurrection toutefois ne doit pas être considérée comme sans importance, car elle permet la suppression des clefs, et par conséquent l'étude assez difficile et assez longue de la transposition.

Il ne faut pas oublier de mentionner très-honorablement, et comme un des procédés accessoires les plus puissants, le moyen à l'aide duquel on revient à la langue d'*ut*, lorsqu'on se trouve transporté, par le caprice du compositeur, dans une autre région mélodique lointaine, sans qu'on ait passé sur les modulations intermédiaires : par exemple, quand on a sauté brusquement, comme fait si souvent Beethoven, du ton d'*ut*, ou d'un ton ayant plusieurs dièses à la clef, à un ton dont l'armature est surchargée de bémols. Ce moyen consiste, lorsque la nouvelle tonique s'est bien fait sentir à l'oreille, à ne plus se préoccuper des dièses ou des bémols qui surviennent, et cela se fait à l'aide de ce qu'on appelle une *mutation* ou *soudure :* on applique à l'intonation de cette nouvelle tonique, la syllabe *ut*; à celle de la dominante, la syllabe *sol*, etc. A l'aide de cet ingénieux procédé, on exécute les modulations les plus excentriques avec une facilité et une agilité merveilleuses. On peut même moduler *enharmoniquement*, mais d'une manière véritable, en faisant très-bien sentir à une oreille exercée l'intervalle qui sépare le *ré bémol* de l'*ut dièse*, par exemple, et non pas comme on fait sur le piano et sur tous les instruments dont le son est fixé d'avance, et qui font un véritable tour d'escamotage en passant de *sol dièse* (avec *huit* dièses) en *la* bémol (avec *quatre* bémols); ce que les instrumentistes exécutent en changeant, il est vrai, d'écriture, mais en conservant toujours le même doigter et en faisant entendre la même gamme diatonique (1).

Mais il restait un grand pas à faire; c'est Galin qui le fit franchir à l'enseignement musical.

Quelques mots sur ce chef d'école dont la vie et les travaux personnels sont peu connus.

Pierre Galin naquit à Samatan, département du Gers, de parents pauvres et obscurs; il ne dut son éducation et son instruction qu'à la bienveillance désintéressée d'un instituteur de Bordeaux.

La musique ne fut pas le premier ni le seul objet de ses études; il y demeura même étranger pendant longtemps. Son goût dominant le portait vers les mathématiques; et, d'après son propre aveu, peu d'hommes avaient calculé plus que lui.

Il végéta pendant quelque temps comme maître d'études; et ses habitudes réfléchies l'exposèrent plus d'une fois aux sarcasmes de ses collègues, qui ne le désignaient guère entre eux que sous le nom de *ver solitaire*.

Galin ne tarda pas à obtenir une chaire de mathématiques, et fut enfin nommé professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Bordeaux.

Dans les loisirs que lui laissaient ces fonctions, il s'occupa successivement de philosophie et d'économie politique, et ce n'est qu'après avoir consacré plusieurs années à approfondir ces deux sciences, qu'il conçut enfin la pensée d'étudier la musique; mais sa fortune ne lui permettait pas le luxe d'un professeur; et d'ailleurs il avait appris seul tant de choses dans les livres, qu'il crut pouvoir employer la même méthode pour la musique. Vain espoir! au lieu d'une science, il ne trouve, dans les traités soi-disant élémentaires, et même dans les plus transcendants, que des affirmations jetées çà et là, sans discernement et sans liaison, des articles de foi imposés à la croyance des néophytes, des assertions sans preuves comme sans explications.

Mettant de côté ses livres, Galin demande à un instrument la clef de la nouvelle science qu'il veut apprendre : il achète une flûte, et s'applique à reconnaître les sons produits par

(1) Nous ne parlerons pas des autres travaux de Jean-Jacques Rousseau sur la musique; ils fourmillent d'erreurs, ou reproduisent les aberrations des physiciens et des mathématiciens qui se sont occupés de calquer des chiffres sur des sons imaginaires. Nous devions dans cette note empêcher qu'on n'étendît au delà de notre pensée notre reconnaissance et notre admiration pour Jean-Jacques Rousseau comme théoricien en musique.

les combinaisons du doigter, puis à jouer quelques airs que sa mémoire avait retenus. Il s'aperçoit bientôt que, selon que le point de départ du même air est plus haut ou plus bas, le doigter change, bien que les rapports des sons entre eux restent les mêmes. Ce fait constaté, il n'a plus besoin de sa flûte : il peut se passer d'un intermédiaire qui lui donne des tons absolus ; ce sont des relations qu'il lui faut ; il veut une langue uniforme pour la même idée, et, sa voix seule combinant sous mille formes les syllabes de la gamme, il s'élève, à force d'essais et de comparaisons, à la découverte de la propriété des sons dans la mélodie. Il distingue dans le chant le rhythme et l'intonation ; il découvre la division de la durée en mesures, la subdivision de celles-ci en unités, des unités en moitiés, en tiers, en quarts, etc.

Il reprend alors ses livres, et cette fois il traduit à l'aide de sa propre observation ce qu'il y a d'obscur ou d'incomplet dans leur langage ; puis, frappé de l'idée que la route qui l'a conduit au but peut être ouverte à tous, il conçoit le plan d'un ouvrage qui sera l'histoire de son éducation musicale par lui-même.

Galin trace à la hâte le plan de la réforme qu'il projette ; il la publie sous le titre modeste d'*Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*; et ce qu'il donne pour de simples aperçus compose un livre qui a élevé la théorie de la musique à l'état de véritable science, ce qui n'existait pas avant lui ; un de ces rares ouvrages, en un mot, qui font époque dans l'histoire d'un art.

Galin vint à Paris pour propager son enseignement ; il fit des cours publics dans une maison de la rue Notre-Dame des Victoires ; et bientôt ses élèves entraînèrent à ses leçons de nouveaux prosélytes. Le succès du maître aurait sans doute été toujours croissant, mais sa frêle constitution, usée par des travaux sans nombre, minée par une maladie organique, ne lui permit pas de poursuivre le triomphe de ses idées. Galin mourut le 30 août 1822, âgé de trente-six ans, dans la plénitude de ses facultés ; car, à ses derniers moments, il entretenait ses élèves, non-seulement de l'objet de leurs études, mais des plus hautes questions de philosophie et des théories les plus avancées sur l'organisation de la société humaine.

Ainsi, de déduction en déduction, Pierre Galin, qui n'avait pas reçu une seule leçon de musique, arriva à reconstituer toute la théorie de la musique et à compléter l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, en déposant dans un livre précieux des germes qui ont été développés par ses continuateurs et ses vulgarisateurs (M. Aimé Paris et M. et M^me^ Émile Chevé), et a suscité une méthode pratique, qui, illuminée par la théorie du maître, produit des résultats remarquables dans l'enseignement de la musique vocale.

Et qu'on ne se méprenne pas sur la haute importance qu'il faut accorder à une bonne méthode pratique. Nous avons vu avorter, en fait d'enseignement, les plus belles idées théoriques, appelées, tôt ou tard, à exercer une très-grande influence sur le développement intellectuel de l'humanité ; et elles ont certainement échoué parce qu'elles manquaient d'une bonne méthode pratique. Nous ne citerons que deux noms, de respectable mémoire : Jacotot, pour l'enseignement des langues ; Lafore, pour celui de la lecture. Tous les deux ont déposé dans des livres presque oubliés de nos jours les principes les plus lumineux sur les objets dont nous venons de parler ; et, faute d'un continuateur, faute d'un vulgarisateur participant au génie du maître, mais se résignant au rôle plus modeste d'élève et d'apôtre, les germes n'ont produit aucun fruit, surtout dans l'enseignement officiel ; et nos colléges, ainsi que nos humbles écoles primaires, sont encore à faire ânonner, à leurs élèves, du latin pendant huit ou dix ans, et des *b, a, ba, b, é, bé*, etc., pendant deux ou trois ans sans qu'ils aient pu arriver, les colléges à leur faire comprendre la langue d'Horace ou de Virgile, et les écoles primaires à les faire lire correctement dans un livre français. Vienne un vulgarisateur qui développe ces deux grandes idées; qu'il passe une partie de sa vie à mettre en lumière cette méthode pratique que les maîtres étaient peut-être incapables de rédiger eux-mêmes (leur mission était tout autre), et l'enseignement des colléges sera changé de fond en comble en ce qui concerne l'enseignement des langues classiques ; et nos pauvres enfants, au lieu de s'ennuyer mortellement pendant trois ou quatre ans, quelquefois plus, à épeler les syllabaires de leurs écoles, apprendront en se jouant, et au bout de quelques mois à peine, ce qui est regardé à juste titre comme la partie la plus ardue de l'enseignement : ils sauront enfin lire.

Ces vulgarisateurs, Pierre Galin a eu le bonheur, après sa mort, de les trouver dans M. Aimé Paris et M. et M^me^ Émile Chevé.

M. Aimé Paris, le premier, est descendu dans l'arène. Disciple et admirateur de Galin, il s'est mis à propager avec ferveur et conviction la doctrine du maître. Entre autres travaux, toujours ingénieux, et quelquefois remarquables, il a complété le chronométriste de Galin par une idée des plus heu-

reuses ; il a inventé ce qu'on appelle *la langue des durées*, qui, simplement articulée, donne à l'oreille l'effet des plus grandes complications de mesure. Nous avons vu les gens les plus sérieux rire de grand cœur, et nous-même avons partagé leur hilarité, en entendant sept à huit cents élèves articuler comme un seul homme ces fragments de mots qui semblent empruntés au vocabulaire chinois : *ta, té ; ta, té, ti ; ta fa, té fé ; ta za fa na, té zé fé né ; ta ra la, té ré lé, ti ri li ; ta chu, té chu, ti chu*, etc., etc. Mais, il faut bien reconnaître que, si le procédé a quelque apparence comique, il aboutit à quelque chose de très-sérieux pour la musique. — De plus, M. Aimé Paris a affecté aux notes diésées ou bémolisées des monosyllabes qui, rappelant par la consonne radicale leur nom patronymique, indiquent par la désinence qu'il faut élever ou baisser la voix d'une seconde chromatique ; par ce moyen, qui vient puissamment en aide à la solmisation : le *la* dièse devient *lè* ; le *la* bémol, *lan* ; le *si* dièse est appelé *sè* ; le *si* bémol, *san* ; et de même pour les autres notes de la gamme.

Voilà, comme continuateur de Galin, les principaux titres de M. Aimé Paris.

Sa sœur et son émule (Mlle Nanine Paris, depuis Mme Émile Chevé), voulant réaliser l'idée que Galin n'avait fait que déposer en germe dans son *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*, a voué une partie de sa vie à la conception et à la rédaction de cette méthode pratique que n'avait pas donnée le Maître. M. Émile Chevé a rédigé la partie théorique, dans laquelle, avec le talent remarquable de démonstration qu'il apportait jadis à ses cours d'anatomie, de thérapeutique et de physiologie, il a exposé les idées de Galin avec autant de lucidité et plus de détails que Galin n'avait pu le faire dans son ouvrage.

Théorie et pratique ne laissant guère plus rien à désirer, il restait à créer les livres classiques, les solféges de la nouvelle école de musique vocale. M. Aimé Paris, d'un côté, dans une série de publications ; M. Émile Chevé, de l'autre, dans ses 600 duos, eurent bien vite comblé cette lacune ; depuis de nombreuses années leur outillage de cours est complet, et fonctionne au grand ébahissement de ceux qui voient pour la première fois les résultats obtenus, et au grand avantage des ouvriers qui suivent le cours de professeurs dont le courage et le mérite n'ont d'égal que leur désintéressement. M. Émile Chevé, chacun le sait, ouvre depuis douze ans, et tous les trois mois, des cours entièrement gratuits dans l'amphithéâtre de l'École de médecine ; et tellement gratuits qu'il subvient lui-même aux frais *d'éclairage* et de *balayage*.

La méthode pratique de Mme Émile Chevé nous paraissant le plus important des livres élémentaires qui sont venus compléter l'idée de Galin, nous en ferons une rapide analyse.

La musique ayant pour objet : 1° les *sons* ou l'*intonation* ; 2° la *durée* des sons ou la mesure, Mme Chevé, afin d'en rendre l'étude plus facile, fait étudier séparément l'intonation et la mesure ; les exercices d'intonation ne sont pas mesurés, et les exercices de mesures ne roulent que sur quatre ou cinq notes disposées par degrés conjoints et ne présentant aucune difficulté.

De plus, pour rendre l'une et l'autre étude plus facile, elle fait substituer *momentanément* les chiffres aux points noirs que l'on écrit ordinairement sur les cinq lignes de la portée musicale ; ce qui n'empêche pas qu'à chaque leçon l'élève ne soit exercé à la lecture sur toutes les clefs ; elles lui deviennent, à la fin du cours, assez familières pour qu'il puisse transposer à première vue les morceaux écrits avec des dièses et des bémols, et cette transposition lui permet d'appliquer même à la portée les simplifications de Galin en ce qui concerne les *tons*.

Les sept premiers chiffres correspondent aux sept notes du médium. Les mêmes chiffres surmontés d'un point sont affectés à l'octave supérieure ; lorsqu'ils sont accompagnés d'un point en-dessous, ils correspondent à l'octave inférieure ; ce qui forme trois octaves comprenant à bien peu près l'étendue des voix humaines, depuis la plus grave jusqu'à la plus aiguë.

Les études d'intonation se divisent en trois classes : Étude de la gamme *d'ut*, mode majeur ; étude de la gamme de *la*, mode mineur ; qui se font conjointement ; puis l'étude des modulations.

Ces exercices pratiques sont tellement combinés que le précédent prépare toujours celui qui suit : c'est une espèce d'escalier par lequel on est sûr d'arriver au dernier degré dès qu'on a pu franchir le premier.

Au bout de très-peu de temps l'élève est arrivé à une très-grande sûreté d'intonation dans le mode majeur et dans le mode mineur.

Les tons n'existant plus (pour la difficulté, bien entendu, car les morceaux sont toujours chantés à l'élévation que leur a assignée le compositeur), l'élève *sait lire* toute espèce de musique vocale. Il sait également *écrire ;* car ces mêmes exercices, on les lui vocalise à chaque leçon, en lui faisant appliquer instantanément aux sons divers leur nom et leur intonation propre.

Les exercices de modulations nous ont paru d'une très-grande valeur. Développant

l'idée de Galin, Mme Chevé fait toujours mesurer les dièses sur les notes supérieures, comme le *si* se mesure sur l'*ut*; et les bémols sur les notes inférieures, comme le *fa* vient se mesurer sur le *mi*. De la sorte, l'intonation acquiert une justesse étonnante, et les modulations en éclair deviennent d'une grande facilité. Quant aux modulations fondamentales, elles sont résolues par un procédé dont nous avons parlé, les *mutations* ou *soudures*, qui produit des effets bien autrement extraordinaires. Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de cette méthode pratique. Nous avons voulu seulement en donner un simple aperçu, et nous renvoyons, pour les détails, au livre de M. et Mme Émile Chevé.

Cet enseignement est-il complétement resté dans l'obscurité? Non certes; et, malgré le mauvais vouloir de la routine, il a fait son chemin, non-seulement parmi les classes laborieuses, mais encore parmi l'élite de la jeunesse intelligente, nous voulons parler de l'École polytechnique, de l'École normale supérieure et de l'école préparatoire de Sainte-Barbe, où M. Émile Chevé a été appelé pour propager l'enseignement de Galin. De plus, les idées nouvelles ont obtenu d'éclatants succès devant les juges les plus compétents et les plus autorisés. Qu'on nous permette de reproduire quelques lignes que nous avons publiées, il y a quelques années, dans l'*Illustration*; elles prouveront que les hommes les plus sérieux n'ont pas dédaigné de voir, d'écouter et d'apprécier à une très-haute valeur les procédés de la jeune École :

« On se rappelle sans doute qu'au commencement de 1853, dans le but de rechercher les moyens d'arriver sûrement, rapidement et économiquement à la vulgarisation de la musique chorale dans le peuple, M. Émile Chevé, l'un des plus fervents continuateurs et propagateurs des doctrines de Galin, soumit à un certain nombre de compositeurs distingués, de membres de l'Institut, de professeurs du Conservatoire et d'artistes de premier rang, un projet de programme pour un concours entre les différentes Sociétés chorales. Il offrait une médaille de la valeur de 500 francs pour être décernée au concurrent qui remplirait le mieux toutes les conditions imposées, et déclarait en même temps qu'il se présenterait lui-même avec ses élèves.

« Un grand nombre de sommités répondirent avec empressement à cet appel, et se constituèrent en jury indépendant de tout esprit systématique et de toute idée préconçue. Ce jury avait pour président et vice-président MM. Hector Berlioz et Henri Reber.

« Le 12 juin 1853, jour fixé pour ce concours, aucune autre Société chorale que celle que dirigeait M. Emile Chevé ne s'étant présentée (fut-ce dédain exagéré, ou crainte salutaire?), le jury, après mûre délibération, déclara que les épreuves imposées par le règlement constituaient par elles-mêmes les éléments d'une appréciation éclairée; pour lui, la lutte ne pouvait être finie parce qu'un seul combattant se présentait. A défaut de concurrent, ce combattant avait à s'attaquer à un programme tout aussi important qu'inusité jusqu'à ce jour.

« Les épreuves eurent donc lieu, et elles furent subies par M. Chevé et ses élèves de telle sorte que le jury, pris en grande partie dans le camp opposé jusqu'alors aux théories musicales de Galin, s'associait lui-même aux applaudissements de l'auditoire, et déclarait par un *oui* unanime que la Société chorale Galin-Paris-Chevé avait dignement répondu aux exigences du programme. La presse parisienne fut également unanime dans le compte-rendu de cette séance.

« Nous ne dirons qu'un mot sur les moyens employés par les élèves de M. Chevé : ils se servent de chiffres au lieu de points noirs, pour l'intonation, et, pour la durée et ses fractionnements, de signes qui diffèrent totalement de la notation usuelle. Mais, en conscience, on ne pouvait leur en tenir rigueur. Qu'un grand acteur apprenne son rôle sur un manuscrit tracé en ronde au lieu de l'être en anglaise ou en coulée : qu'importe à ceux qui l'écoutent? Qu'il se serve, si bon lui semble, de caractères arabes ou sanscrits, égyptiens ou japonnais : s'il nous émeut, s'il nous saisit, s'il nous élève avec lui jusqu'aux plus hautes régions de son art, n'est-ce pas là réellement tout ce que nous sommes en droit d'exiger de lui?

« Laissant donc de côté, pour le moment, la question des moyens employés, et ne considérant que les résultats obtenus, nous devrons, après les juges et les critiques éminents qui se sont prononcés avant nous, constater que les membres de cette Société chorale lisent tous ensemble, *à première vue*, avec un aplomb surprenant, les quatuors les plus difficiles, véritables casse-cou pour l'intonation, la mesure et les modulations; et que ces mêmes airs, ils les écrivent avec une grande facilité sous la dictée d'un instrument, ou d'un chanteur qui vocalise ».

L'*Illustration* fut-elle, à ce moment, seule à rendre justice aux efforts énergiques et à apprécier la valeur réelle de l'école de Galin? — Assurément non. Notre qualité d'ami et d'élève de M. Chevé nous interdisait toute espèce d'hyperbole; et nous avons purement et simplement rappelé les faits qui s'étaient produits lors de ce fameux concours; mais les autres journaux furent moins mesurés

dans leurs éloges. Citons d'abord quelques passages du Rapport du Jury :

Extrait du rapport du Jury.

.....

« TROISIÈME ÉPREUVE. *Lecture à première vue, en solfiant, d'un chant inédit, composé exprès pour la circonstance, et qui sera délivré aux concurrents séance tenante. Ce chœur sera fourni par le Jury. Chaque Société lira sur l'écriture qui lui conviendra le mieux.*—..... On procède au brisement des scellés et au déploiement des tableaux. Les exécutants tournent le dos. M. Chevé donne le ton, puis, sur un signal, les chanteurs se retournent et exécutent le chœur designé par le sort (*Entrée de fugue à quatre parties et à deux sujets*) avec un ensemble, une précision, une vigueur, qui provoquent dans toute la salle de vifs applaudissements, auxquels le Jury lui-même ne peut s'empêcher de prendre part.....

« QUATRIÈME ÉPREUVE. Écrire un air sous la dictée. — Cet air inédit, fourni par le Jury sera vocalisé à chaque Société par son directeur. Chacun des membres de chaque Société sera tenu de livrer au Jury sa copie écrite sur celle des huit clefs et dans celui des *quinze tons qui lui seront imposés par le Jury*..... M. Chevé procède à la dictée par la méthode qui lui est particulière, et qui demande trois opérations : 1° l'intonation ; 2° la division en mesure ; 3° la subdivision de chaque mesure. — Cette dictée terminée, les exécutants lisent ensemble, dans la tonalité d'*ut*, l'air qui vient d'être indiqué ; *il est reconnu conforme au solfége fourni.*

.....

« La Société chorale dirigée par M. Émile Chevé a-t-elle subi d'une manière satisfaisante les épreuves imposées par le *Règlement-programme* ?

« A l'unanimité, le Jury a répondu : *Oui.* »

Et si l'on pouvait suspecter la compétence et l'intégrité d'un tel Jury, que l'on consulte tous les journaux qui ont rendu compte de cette séance mémorable pour l'école de Galin : on les trouvera unanimes pour constater les résultats vraiment étonnants auxquels est arrivée la nouvelle école. Voici un court résumé de ces comptes-rendus, que nous avons recueillis par ordre chronologique :

« Il est impossible de déchiffrer un morceau avec plus de rapidité, plus d'assurance et plus de justesse..... Le résultat ne laisse rien a désirer, et certainement les chœurs de l'Opéra n'en feraient pas autant (1). » — « Les exercices de lecture à première vue et d'écriture sous la dictée ont excité le plus vif intérêt (1). » — « La lecture à première vue devait être faite sur une fugue à quatre parties. Ce morceau, transcrit sur un tableau et mis sous le scellé, n'a été découvert qu'au moment de l'épreuve. La lecture en a été faite avec une facilité prodigieuse, et qui a soulevé, même de la part du Jury, des applaudissements enthousiastes (2). » — « Les quarante mesures d'entrée de fugue, dans le chœur à quatre voix de M. Elwart, ont surtout été enlevées *à première vue*, avec une sûreté d'attaque et d'intonation, avec une verve et un ensemble admirables (3). » — — « Rien n'est comparable aux exercices de lecture à première vue, d'écriture sous la dictée (4). » — « Ils ont déchiffré avec succès un morceau désigné par le sort (5). » — « Le spécimen des résultats obtenus par la nouvelle méthode a frappé d'admiration le public : l'effet a été puissant, unique..... L'écriture sous la dictée, plus encore que l'exécution à première vue, a excité l'étonnement des professeurs et des artistes musiciens, qui seuls ont pu apprécier la difficulté de la tâche imposée (6). » — « C'était un début de fugue en *fa* majeur en trois huit, à quatre entrées successives. Sans offrir de grandes difficultés ; que des artistes de profession eussent seuls pu vaincre, le morceau, par sa nature même, présentait des écueils où plus d'un bon musicien aurait pu échouer. Le morceau achevé, je ne crois pas mal interpréter l'opinion de mes collègues (les membres du Jury) en disant que leur jugement était formé.... J'affirme que ni au Conservatoire, ni parmi les chœurs de nos grands théâtres, l'on n'aurait obtenu une correction plus parfaite, une justesse plus merveilleuse (7).... » — « Le Jury, fourni d'hommes compétents en toutes matières musicales..... a reconnu et déclaré que les élèves de M. Chevé avaient parfaitement rempli les conditions du programme, et qu'ils méritaient le prix (8). » — « Les élèves de l'école en chiffre ont déchiffré une fugue en quatre parties, désignée par le sort, et qui ne leur a été présentée qu'au moment de la lecture. Ce moment a été solennel ; et les deux cents chanteurs qui ont enlevé cette fugue avec un ensemble extraordinaire ont produit une si grande sensation sur tout l'auditoire, qu'un nouveau *bis*, encore plus énergique que

(1) P. A. FIORENTINO ; *Constitutionnel*, 14 juin 1853.

(1) ESCUDIER, *Le Pays*, 15 juin 1853.
(2) ALEX. BASSET, *La Patrie*, 16 juin 1853.
(3) LÉON GATAYES, *Paris*, dimanche, 19 juin 1853.
(4) *Messager des Théâtres*, 19 juin 1853.
(5) J. LOVY, *le Ménestrel*, 19 juin 1853.
(6) GIACOMELLI, l'*Europe artiste*, 19 juin 1853.
(7) LÉON KREUTZER, l'*Union*, 21 juin 1853.
(8) HENRY BLANCHARD, *Revue et Gazette musicale*, 26 juin 1853.

le premier en a réclamé une nouvelle exécution....

« Après l'exécution la plus brillante du charmant chœur et de la prière du *Comte Ory*, on a procédé à la dictée musicale d'un petit morceau de solfége dû à la plume de M. Schlosser. Les élèves de M. Chevé l'ont chanté, puis écrit en notation ordinaire dans des tons différents.... Que d'artistes voudraient être capables d'écrire sous leur propre dictée une mélodie de la force de celle du professeur Schlosser (1) ! »

Voilà certes des autorités bien autrement compétentes que la nôtre, toutes prises dans le camp opposé à celui de Galin, et qui ont noblement rempli leur devoir.

Quel est l'enseignement qu'il faut tirer de tout cela?.... Nous laisserons à un musicien et à un critique que nous avons déjà cité le soin d'arriver à une conclusion : c'est celle, évidemment, d'un adversaire éclairé et de bonne foi. Les lignes qui suivent ont été écrites par M. Kreutzer dans l'*Union* du 21 juin 1853:

« ... Toujours est-il que, de l'aveu des savants, P. Galin, l'inventeur du méloplaste, paraît être celui des novateurs qui s'est le plus approché de la solution du problème. Je me rappelle parfaitement avoir, dans mon enfance, déchiffré tant bien que mal, une partie de chant sur un grand tableau noir où tournaient, sans se confondre, toutes sortes de chiffres tracés à la craie. Depuis ce temps j'ai complétement oublié Galin et son méloplaste ; j'ai étudié, comme tout le monde, la musique avec les anciens chiffres ; après avoir blanchi vingt ans sous le harnais, j'en suis venu à lire une partition, si difficile qu'elle soit, si chargée de dièses et de bémols qu'on puisse la supposer ; de sorte que, pour mon usage particulier, étant très-satisfait des systèmes anciens, je m'en tiens à nos blanches, à nos rondes notées sur une portée de cinq lignes avec une clef de *sol*, d'*ut* ou de *fa* pour armure, et n'ai nulle intention, à mon âge, de me mettre à l'école. Je crois que mes confrères, depuis M. Auber, notre illustre doyen, jusqu'au dernier prix de Rome, sorti tout récemment de sa coquille, partageront cette opinion. — Mais la notation en chiffres peut amener d'heureux résultats et présente *d'immenses avantages*. Le système de P. Galin, continué par M. Paris et perfectionné par M. Chevé, fait d'excellents musiciens, chantant habilement juste, déchiffrant avec hardiesse et exactitude, écrivant sous la dictée un solfége difficile surchargé d'intonations et de rhythmes périlleux... Alors, tout en conservant pour mon usage mon vieux système qui m'a fait salir tant de papier, je constaterai le progrès avec intérêt, et de tous mes efforts j'essayerai de le propager, et cela par un sentiment de justice qui m'est naturel. J'eusse été maître de poste, il y a dix ans, et j'eusse souffert de l'établissement des chemins de fer, que la découverte de la vapeur ne m'en eût pas paru moins importante et moins précieuse. »

(1) A. Elwart, professeur d'harmonie au Conservatoire.

Dalembert, *Éléments de musique théorique et pratique suivant les principes de M. Rameau.*

J.-J. Rousseau, ses écrits sur la musique.

Galin, *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique.*

Aimé Paris, *Manuel pratique et progressif de musique vocale.*

E. Chevé, *Lettres sur la musique.*

M. et Mme Chevé, *Méthode élémentaire de musique vocale. — Méthode élémentaire d'harmonie.*

E. Chevé et Amand Chevé, 800 *Duos gradués* servant de complément à la *Méthode élémentaire de musique vocale.*

Solféges divers.

E. Vignon.

Mycale (Bataille de). I. Le promontoire de Mycalé, ἡ Μυκάλη, aujourd'hui appelé *Gatonesi*, *Capo Sampson* ou *Samsum* (1), est, du côté de l'occident, l'extrême contre-fort du mont *Mesogis*, Μεσωγίς (2); ces hauteurs, déjà mentionnées dans les poëmes homériques, Μυκάλης αἰπεινὰ κάρηνα (3), étaient giboyeuses et bien boisées, Μυκάλη τὸ ὄρος εὔθηρον καὶ εὔδενδρον (4), et elles faisaient face à l'île de Samos, qui, de ce côté, se rapproche beaucoup du continent (5). Dans le voisinage, et à trois stades de la mer dans la direction du nord, s'élevait le *Panionium*, consacré à Neptune Héliconien (6). La distance de Samos au promontoire, évaluée à sept stades par Strabon (7), a été trouvée par Tournefort (8) de plus de mille pas. Cet étroit passage porte aujourd'hui le nom de *petit Bogaz*, μπογάζι (9).

Il y avait probablement une ville de même nom aux environs du promontoire ; du moins, le nom de Μυκάλη est-il attribué à une ville de Carie par Étienne de Byzance, et à une ville de Lydie par l'auteur du *Périple de Scylax* (10).

(1) Tournefort, t. II, p. 102 ; Poppo, sur Thucydide, Ire partie, t. II, p. 465. Cf. Mélétius.

(2) Strab., livre XIII, p. 629 ; XIV, 636, Casaub. = p. 879,12 et 888,31 Meineke. Cf. p. 621, 632, 637, 639.

(3) *Iliad.*, B, 869. Cf. Damm., *Lexicon Homerico-Pindaricum*, p. 1315, col. 1, édit. Rost ; Eustath. ad *Iliad.*, p. 266,32. Hymn. Homer. *in Apoll.*, 41.

(4) Strab., l. XIV, p. 636 = p. 888,17.

(5) Herodot., I, 148; Thucyd., VIII, 79.

(6) Herodot. *l. c.*, ibique Interprett.; Strab., l. XIV, p. 639 = p. 892,17.

(7) L. XIV, p. 637 A = p. 889,7.

(8) T. II, p. 102.

(9) *Bogaz* signifie, en turc (car ce n'est pas un mot arabe), *la gorge* ; et, par suite, *l'embouchure* d'un fleuve (Étienne Quatremère, *Journal des Savants*, février 1842, p. 73.)

(10) Steph. Byz., p. 474 : Μυκάλη· πόλις Καρίας...

II. Mais ce qui a fait la célébrité de la Mycale, c'est la bataille qui y fut gagnée, l'an 479, par les Athéniens, les Lacédémoniens et leurs alliés sur les Perses, les Saces et les Mèdes de Xerxès. Après la grande victoire remportée par elle à Salamine (septembre 480), la flotte grecque n'avait pas poursuivi jusqu'à l'Hellespont la flotte persane, qui, fugitive et découragée, aurait été facilement anéantie, si l'avis de Thémistocle eût prévalu sur celui du Spartiate Eurybiade, commandant en chef de l'armée navale des Grecs (1); Xerxès, à qui il eût été possible de fermer le chemin de l'Asie, n'avait pas été inquiété dans sa retraite (2); il avait pu atteindre l'Hellespont, sous la protection d'un corps de soixante mille hommes, commandés par Artabaze (3), traverser le détroit sur des embarcations et se rendre à Abydos, et de là à Sardes, où il passa l'hiver. La flotte persane, après avoir transporté de la Chersonèse en Asie Xerxès et les restes de l'armée de terre, hiverna à Cyme. Au printemps, tout ce qui en restait se réunit à Samos. Elle présentait encore un effectif de trois cents vaisseaux, y compris ceux des Ioniens; mais elle avait perdu, depuis Salamine, toute confiance en elle-même; aussi, loin de vouloir rien entreprendre, elle redoutait de s'éloigner de Samos, croyant faire assez si de là elle surveillait l'Ionie et empêchait l'explosion de la révolte qui y couvait toujours. Son espoir était en Mardonius, que Xerxès avait laissé en Grèce avec l'élite de l'armée, et qui devait reprendre l'offensive au commencement du printemps. La flotte grecque aussi se tenait immobile. Réunie devant Égine, au nombre de cent dix vaisseaux, sous les ordres de Léotychidas, roi de Sparte, et de Xanthippos, général des forces athéniennes, elle observait les événements, lorsque des patriotes ioniens vinrent l'informer que les villes grecques de l'Asie n'attendaient que son arrivée pour se soulever contre leurs tyrans. Mais ce fut à grand'peine qu'elle quitta les eaux d'Égine. Tout ce que les Ioniens purent obtenir, fut qu'elle vint jusqu'à Délos, les chefs craignant de s'aventurer au delà de cette île, tant parce qu'ils avaient peu de connaissance des lieux que parce qu'ils étaient persuadés que l'ennemi était maître de toute la mer jusqu'à la côte d'Asie. Ainsi, d'un côté, les Barbares, consternés de leur première défaite, n'osaient pas s'avancer à l'occident au delà de Samos, et, de l'autre, les Grecs n'osaient pas non plus dépasser Délos à l'orient, malgré les assurances et les prières des Ioniens : en sorte que la peur défendait, pour ainsi dire, l'intervalle qui séparait les deux flottes (1).

Tandis que Léotychidas se tenait sous Délos, des députés partis de Samos, à l'insu du tyran que les Perses y avaient établi, se présentèrent devant lui et ses collègues; ils insistaient pour que la flotte sortît de son inaction et profitât de la terreur des Barbares. « Si les Ioniens, disaient-ils, voient seulement paraître les vaisseaux grecs, ils se déclareront sur-le-champ en rébellion ouverte contre les Perses; d'ailleurs, ceux-ci ne vous attendront pas, et ne risqueront pas une seconde bataille sur mer; mais, dès qu'ils sauront que vous êtes en marche, ils se retireront. Et, à supposer même qu'ils osent vous attendre, jamais vous n'aurez une occasion aussi favorable pour enlever une plus belle proie. Leurs vaisseaux marchent mal et ne sont pas pour se mesurer avec les vôtres. Si vous nous soupçonnez de quelque fraude, nous sommes prêts à nous livrer comme otages. » Léotychidas fut ébranlé. « Citoyen de Samos, dit-il à celui qui avait porté la parole, quel est ton nom? — Hégésistrate. — Eh bien, reprit-il vivement et avant qu'Hégésistrate eût rien ajouté, j'accepte le présage, et je te prends pour *guide de l'armée* (2). La flotte fit voile de Délos pour Samos, arriva bientôt sous la partie de l'île appelée *les Roseaux* (3), et se disposa à l'attaque. Mais les Perses ne l'attendirent pas, et, ne se jugeant pas assez forts pour accepter le combat, ils sau-

οἱ δὲ Μυχάλην αὐτήν φασιν, ἐπεὶ ἐν μυχῷ κεῖται τῆς Καρικῆς ἀλός. Ἔστιν οὖν ἡ Μυκάλη καὶ πόλις καὶ ὄρος. Cf. Scylac. Caryand. Peripl., § 98, p. 72,4, C. Müller (t. 1er des *Geographi græci minores* de la *Bibliothèque grecque* d'A. Firmin Didot.); ibique not Editor.

C'est à tort, semble-t-il, que le compilateur Étienne de Byzance et, après lui, le *Thesaurus græcæ linguæ* (t. V, col. 1254 D, édition Didot), citent Hérodote (I, 148) comme parlant de la *ville* de Mycale; car, selon toute apparence, les passages de cet auteur se rapportent exclusivement à la *montagne*. Simonide (fragm. nº 167, F. G. Schneidewin = nº 110, Th. Bergk, p. 345 de l'*Anthologia lyrica*) parle aussi de la *montagne*, non de la *ville* :

Τοὶ δ' ἐν ὄρει Μυκάλας, τοὶ δ' ἔμπροσθεν [Σαλαμῖνος]
Νηῶν Φοινισσᾶν ἐξολέσαντες Ἄρη.

Cf. Boeckh, *Corp. Inscr.*, t. Ier, p. 556, nº 1051,8. De même pour Pausanias (I, 25,1; V, 7, 6; VII, 4,1; VIII, 52,3), Μυκάλη est une *montagne*.

(1) Herodot., VIII, 108 et suiv.
(2) Id. ibid., 117.
(3) Id. ibid., 126.

(1) Οὕτω δέος τὸ μέσον ἐφύλασσέ σφεων. (Herodot., VIII, 132.)

(2) Herodot., IX, 91 : Ὁ δὲ ὑπαρπάσας τὸν ἐπίλοιπον λόγον, εἴ τινα ὅρμητο λέγειν ὁ Ηγησίστρατος, εἶπε· Δέκομαι τὸν οἰωνὸν τὸν Ἡγησίστρατον.

Hegésistrate signifie *conducteur d'armée*. *Voy.* les notes de P. Wesseling et de Valckenaer sur ce passage d'Hérodote.

(3) Πρὸς Καλάμοισι. (Hérodote, IX, 96.)

gèrent précipitamment la côte d'Ionie, et se rapprochèrent du promontoire de Mycale, afin d'y rallier une armée de terre qui avait été détachée, sous la conduite de Tigrane et pour la défense de l'Ionie, des troupes ramenées de Grèce. Arrivés à l'embouchure du Gasson, ils tirèrent leurs vaisseaux à terre, sous la protection de cette armée, qui était de soixante mille hommes (1), puis ils les entourèrent d'une enceinte fortifiée, partie en pierre, partie en bois, et palissadée de pieux pointus, laquelle devait être tout ensemble un rempart pour leur flotte et une ligne de défense pour eux, et ils se mirent ainsi en état de soutenir un siége et de vaincre l'ennemi en bataille rangée; car leurs dispositions avaient ce double objet. Des renforts, mandés en toute hâte de Sardes et des autres villes du voisinage, arrivèrent au camp retranché, et portèrent à cent mille les troupes qui s'y trouvèrent rassemblées (2). Les Grecs voguèrent vers Mycale. Quand ils furent en vue de l'ennemi, dont les vaisseaux étaient tirés sur le sable et enfermés dans des retranchements, Léotychidas, renouvelant l'heureux stratagème que Thémistocle avait employé, l'année précédente, au promontoire de l'Artémisium (3), et qui avait si bien réussi, fit faire par un héraut une proclamation où il disait aux Ioniens : « Lorsque nous serons aux prises avec l'ennemi, que chacun de vous pense avant tout à la liberté; qu'il se souvienne aussi de notre mot de ralliement *Hébé* (4).» Cette proclamation, qui fut entendue des Perses, eut pour premier effet de les inquiéter et de leur rendre suspects les Grecs d'Asie qu'ils faisaient marcher de force avec eux. Aussi désarmèrent-ils les Samiens qui servaient dans leur armée, et, afin de tenir éloigné du camp le contingent des Milésiens, ils lui confièrent la garde des chemins qui conduisaient sur les hauteurs de la Mycale. Après quoi, ils se firent de leurs *gerrhes* ou boucliers d'osier le retranchement accoutumé (5).

Cependant les Grecs, qui avaient préparé les échelles pour la descente (6), débarquèrent devant les troupes qui étaient rangées en bataille le long de la côte et s'avancèrent pour charger les Barbares. A l'instant où ils se mettaient en mouvement, le bruit se répandit que les troupes de Mardonius avaient été vaincues en Béotie par celles que commandait Pausanias (1). Dès que cette nouvelle fut connue, l'armée navale, pleinement rassurée sur le sort de la patrie, doubla le pas pour atteindre l'ennemi et, libre de toute inquiétude, se battit avec ce courage tranquille et réfléchi qui était propre aux Grecs. Les Barbares déployèrent aussi beaucoup de résolution. Des deux côtés on sentait que le prix de la victoire serait la possession des îles et de l'Hellespont. Les Athéniens, réunis aux Corinthiens, aux Sicyoniens et aux Trézéniens — c'était à peu près la moitié de l'armée — s'avancèrent le long du rivage par un terrain uni, et abordèrent de front l'ennemi, tandis que les Lacédémoniens, afin de le tourner, marchèrent par les montagnes et le lit des torrents. Il en fut comme à Platées (2): d'abord, les Perses, abrités derrière leur rempart de *gerrhes*, repoussèrent toutes

(1) Id. ibid.: τοῦ στρατοῦ πλῆθος μὲν ἦν ἐξ μυριάδες.

(2) Οὐδὲν δὲ ἧττον καὶ δυνάμεις πεζικὰς μετεπέμποντο ἐκ τῶν Σάρδεων καὶ τῶν σύνεγγυς πόλεων, καὶ συνήγαγον τοὺς ἅπαντας εἰς δέκα μυριάδας. (Diodor. Sic., XI, xxxiv, 3.)

(3) Herodot., VIII, 22.

(4) Id. IX, 98; Diod. Sic., *l. c.*, §§ 4 et 5.

(5) Αὐτοὶ δὲ συνεφόρησαν τὰ γέρρα ἕρκος εἶναι σφι. Herodot., IX, 99, ultim.; Cf. ch. 102 et ch. 61 et 62, ubi Interprett. A l'abri de ce rempart, les Perses lançaient leurs flèches; puis, quand ce rempart était renversé, ils combattaient du glaive et de la lance. C'est ainsi qu'ils firent à Platées.

(6) Παρασκευασάμενοι ἀποβάθρας. Herodot., 93.

(1) La nouvelle était vraie : ce, ce jour-là même, au lever de l'aurore, les Grecs avaient remporté la grande victoire de Platées; mais, dans la soirée, on ne pouvait pas le savoir encore en Asie : τὸ μὲν γὰρ ἐν Πλαταιῇσι πρωΐ ἔτι τῆς ἡμέρης ἐγίνετο, τὸ δὲ ἐν Μυκάλῃ περὶ δείλην (Herodot., IX, 101). Hérodote admet sans difficulté que cette heureuse nouvelle, qui devait exalter le courage des Grecs et leur inspirer plus d'audace au milieu du danger, leur parvint par quelque voie surnaturelle, les dieux employant souvent des signes visibles pour manifester leur influence sur les affaires humaines (δῆλα δὲ πολλοῖσι τεκμηρίοισί ἐστι τὰ θεῖα τῶν πρηγμάτων, ch. 100). Diodore de Sicile, XI, xxxv, 3, dit que Léotychidas et les chefs de l'armée grecque imaginèrent de répandre cette nouvelle, et que ce fut par stratagème de leur part. De même, on racontait que la victoire de Paul-Émile sur les Macédoniens avait été connue à Rome quatre jours après qu'elle avait été gagnée. (Plutarch. *Paul. Æmil.*, XXIV, 3, p. 268ᵇ. Cf. T.-Liv., XLV, 1.)

Assurément, il n'y eut point miracle; et peut-être n'y eut-il non plus ni stratagème, ni supercherie. Léotychidas pouvait très-bien avoir eu connaissance de la chaude affaire dans laquelle, *quinze jours au moins avant* la grande et décisive bataille de Platées, la cavalerie persane avait été mise en déroute, au pied du Cithéron, et Masistius tué (Herodot., IX, 20 et suiv.), et du deuil où cette défaite et cette mort avaient plongé les Perses. Les historiens auront probablement confondu avec la victoire définitive, remportée à Platées, ce premier engagement, qui eut beaucoup d'importance et dont le résultat dut être transmis en toute diligence à Léotychidas. Cette explication, proposée par Letronne (Note sur Rollin, t. III, p. 168), n'a, certainement, rien que de très-plausible.

Plutarque (*in Æmil.*, XXV, 1, p. 268ᶜ), par un singulier renversement du récit d'Hérodote, qu'il paraît avoir mal lu, dit que ce fut à Platées que fut connue, le jour même, αὐθημερόν, la victoire gagnée à Mycale.

(2) Οἱ μὲν Ἕλληνες καὶ οἱ βάρβαροι ἔσπευδον ἐς τὴν μάχην, ὡς σφι καὶ αἱ νῆσοι καὶ ὁ Ἑλλήσποντος ἆεθλα προέκειτο. (Herodot., IX, 101.)

les attaques et ne cédèrent point (1); puis, lorsque cette première ligne de défense eut été renversée et qu'aucun obstacle ne ralentit plus l'impétuosité des Grecs, le combat changea de face; ils furent attaqués avec fureur par des masses profondes et serrées qui ne leur laissaient pas de relâche; ils se défendirent longtemps et avec courage; mais, à la fin, il leur fallut plier. Ils se réfugièrent en bon ordre dans l'enceinte de leur retranchement. Poursuivis jusque-là, les Barbares tinrent encore quelque temps derrière la muraille qu'ils avaient construite afin d'avoir où s'appuyer s'ils venaient à être repoussés; mais, quand cette muraille eut été jetée à terre, ils prirent la fuite et se dispersèrent dans tous les sens, à l'exception toutefois des Perses proprement dits, qui ne cessèrent de combattre contre les Athéniens dans l'intérieur du retranchement. Là périrent, les armes à la main, deux des quatre généraux perses, Mardontès, le troisième commandant de la flotte, et Tigrane, généralissime des troupes de terre, qui l'emportait sur tous les Perses par la beauté de ses traits et l'élévation de sa taille (2). Survinrent enfin les Lacédémoniens, qui avaient pris par la montagne et les ravins, et qui, fondant sur eux par derrière, achevèrent de les accabler. Les Samiens désarmés, qui se trouvaient avec les troupes mèdes, se portèrent du côté des Grecs; ainsi firent aussi tous les autres Ioniens. Quant aux Milésiens, qui avaient été chargés de garder les passages des montagnes, afin d'assurer la retraite des Perses, en cas de défaite, ils firent tout le contraire de ce que l'on attendait d'eux; car, au lieu de guider, ce qui leur eût été facile, les Perses dans le chemin par où le vainqueur n'aurait pu les poursuivre, ils les lui amenèrent comme un gibier, par divers détours et, après les lui avoir livrés, ils les attaquèrent eux-mêmes en ennemis acharnés qui avaient de vieilles injures à venger (3), et en firent un grand carnage.

(1) Herodot., IX, 61 et 62.

(2) Τοῦ στρατοῦ πλῆθος μὲν ἦν ἓξ μυριάδες, ἐστρατήγεε δὲ αὐτοῦ Τιγράνης κάλλεί τε καὶ μεγάθεῖ ὑπερφέρων Περσέων. Herodot., IX, 96.

(3) Voy., au t. VII du SUPPLÉMENT, col. 634, l'article LADA.

L'armée persane ainsi détruite, les Grecs retirèrent des vaisseaux le riche butin qui y était entassé, puis ils mirent le feu aux vaisseaux et au retranchement. Quand la flotte et le retranchement eurent été consumés par les flammes, ils se rembarquèrent et cinglèrent vers Samos. Xerxès, qui n'avait pas encore quitté Sardes, depuis qu'il avait repassé en Asie, après Salamine, apprit coup sur coup le désastre et la mort de Mardonius à Platées, le désastre et la mort de Tigrane à Mycale. Il s'enfuit épouvanté et s'enfonça en Asie.

La bataille de Mycale fut livrée le même jour que celle de Platées, le quatre de boédromion, l'an II de la LXXVe olympiade (1). Les Athéniens, qui avaient combattu sous les ordres de Xanthippos, père de Périclès (2), méritèrent et obtinrent la palme entre tous les Grecs; et, après eux, ce furent les Corinthiens, les Trézéniens et les Sicyoniens qui furent estimés avoir le mieux mérité de la patrie commune. Les Barbares avaient perdu plus de quarante mille hommes (3).

Édouard CARTERON.

(1) Cette date répond au 19 septembre de l'an 479 (ou, selon Dodwell, *Annal. Thucydid.*, ad Olymp. LXXV, 2, au 22 septembre.). Cf. Plutarch. *Vit. Aristid.*, XIX, 9, p. 330f; *Vit. Camill.*, XIX, 4, p. 138ab; *de Glor. Atheniens.*, § VII, p. 349f; t, III, p. 428. 16 Didot. Cf. Letronne, sur Rollin, t. III, p. 159, édit. Didot, 1821; Interprett. ad Ælian. *Var. Hist.*, II, 25; P. Wesseling., ad Herodot., IX, 101,9.

Dans les divers passages cités ci-dessus, Plutarque est en désaccord avec lui-même, quant à la date précise; mais il ne varie que *d'un jour*. Élien, au contraire, s'écarte de tous les témoignages connus : il place la bataille *quatre mois plus tôt*, et lui assigne pour date le 6 de thargélion (milieu de mai) : Καὶ τὴν ἐν Μυκάλῃ δὲ τῶν Ἑλλήνων νίκην οὐκ ἄλλης ὠμολόγηται δῶρον ἡμέρας γενέσθαι ἢ ταύτης (ἡ ἕκτη θαργηλιῶνος ἱσταμένου), εἴγε κατὰ τὴν αὐτὴν ἐνίκων καὶ ἐν Πλαταιαῖς καὶ ἐν Μυκάλῃ (*Var. Hist.*, II, 25; t. Ier, p. 95, 96 Kühn).

(2) Plutarch. *Vit. Pericl.*, III, 1, p. 153c.

Ce Xanthippos, père de Périclès, fils d'Ariphron, et mari de la deuxième Agariste, est bien celui qui poursuivit Miltiade, après la malheureuse expédition de Paros, l'accusa d'avoir trompé le peuple et requit contre lui la peine de mort. (Herodot., VI, 131, 136.) Cf. Pausanias, I, 25,1; V, 7, 5; VIII, 52,3.

(3) Diod. Sic., XI, XXXVI, 6 : ἀνῃρέθησαν αὐτῶν πλείους τῶν τετρακισμυρίων.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE NEUVIÈME VOLUME DE SUPPLÉMENT.

	col.
MAROQUIN (*Technologie*)	1
MAROTIQUE (STYLE) par M. Stark.	3
MARRONNIER (*Botanique*), par M. P. Duchartre	5
MARS (*Mythologie*), par M. Alfred Maury, (membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)	9
MARS 1793 (JOURNÉE DU DIX), par M. Édouard Carteron	12
MARSES (*Géographie ancienne*), par M. Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut	91
MARTYR, par M. l'abbé Guettée	97
MASCARA, par M. Jules Duval	100
MASCARET, par M. Édouard Carteron.	106
MASCATE, par M. Jules Duval	115
MASQUES, par M. Édouard Carteron.	122
MASSACRE DU CHAMP DE MARS. Voy. NANCY	
MASSE D'ARMES, par le même	132
MATADOR	136
MATAMORE, par le même	137
MAUBEUGE, par le même	141
MAURES (*Ethnologie*), par M. Jules Duval	143
MAUVE (*Botanique*), par M. P. Duchartre	149
MAXIMUM (*Histoire* et *Économie politique*), par M. Jules Bastide	150
MAZAGRAN, par M. Jules Duval	164
MAZARINADES, par M. Eugène Hatin.	166
MÉDÉA, par M. Jules Duval	173
MÉDIMNE (*Métrologie ancienne*), par M. Édouard Carteron	178
MÉDRARITES, par M. Jules Duval	188
MÉDRESSÈH	192
MEHDI ou MAHDI, par M. Jules Duval.	*ib.*
MÉLISSE (*Botanique*), par M. P. Duchartre	197
MEMBRE (*Anatomie comparée*), par M. Stark	198
MEMNON, STATUE VOCALE DE MEMNON, par M. Édouard Carteron	226
MENHIR (*Archéologie*), par M. Am. Tardieu	262
MENTHE (*Botanique*), par M. P. Duchartre	263
MENUET, par M. Édouard Bertrand.	266
MENUS-PLAISIRS, par M. Alex. Blanchet.	266
MERCURE (*Mythologie grecque et romaine*), par M. Alfred Maury	269
MERCURES (*Hist. littéraire de France*), par M. Eugène Hatin	273
MÉRINIDES (*Histoire musulmane*), par M. Jules Duval	279
MÉROÉ (*Géographie ancienne*), par M. Amédée Tardieu	287
MERS-EL-KÉBIR, par M. Jules Duval.	291
MERVEILLES DU MONDE par M. Éd. Carteron	292
MERVEILLEUX, par M. Alexandre Blanchet	307
MÉSALLIANCE (*Zootechnie*), par M. Eugène Gayot	315
MESSE, par M. l'abbé Guettée	321
MESSÉNIE, par M. Amédée Tardieu.	326
MESSIDOR	330
MÉTAPHORE, par M. Stark	331
MÉTAURE (BATAILLE DU), par M. F. Dehèque, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)	333
MÉTAUX ALCALINS et MÉTAUX TERREUX (*Chimie*), par M. Ch. Caillet.	335
MÉTEMPSYCOSE, par M. Frédéric Morin.	351
MÉTÈQUES (*Histoire grecque*), par M. F. Dehèque	368
MÉTISATION, par M. Eugène Gayot	369
MÉTRIQUE, par M. Frédéric Dübner.	382
MICROCOSME, par M. Alex. Blanchet.	403
MILIANA, par M. Jules Duval	406
MINE (*Art militaire*), par M. le lieutenant-colonel Deniéport	408
MINE (*Métrologie ancienne*), par M. Éd. Carteron	433
MINERVE (*Mythologie*), par M. Alfred Maury	435
MINEUR (*Musique*) par M. Édouard Bertrand	441
MINGRÉLIE (*Géographie*), par M. Amédée Tardieu	*ib.*
MINIUM (*Technologie*)	447
MINOS (*Mythologie*), par M. Alfred Maury	453
MINSK (*Géographie*), par M. Stark.	455
MISSIONS, par M. l'abbé Guettée	457
MISSOURI, par M. Amédée Tardieu.	461

col.
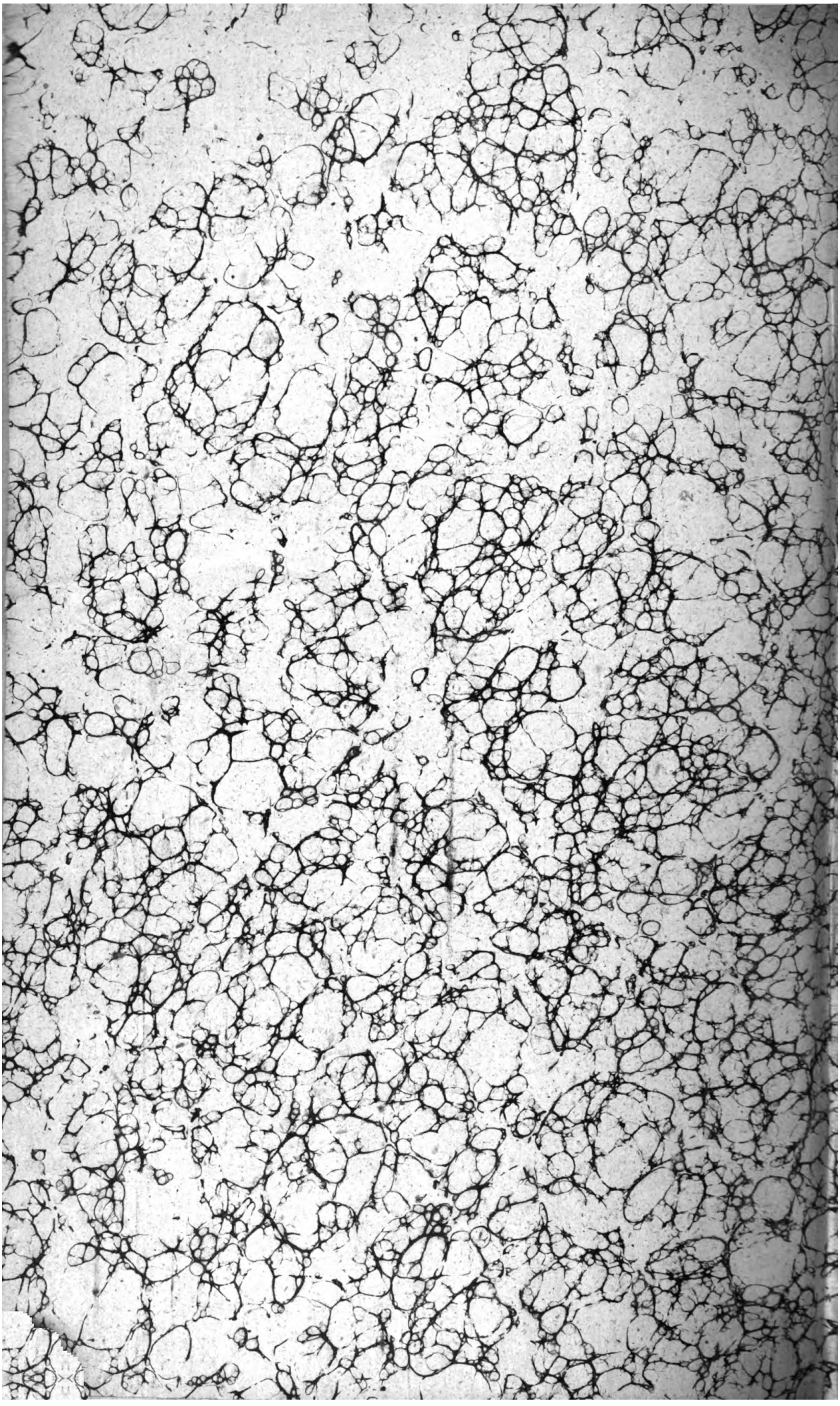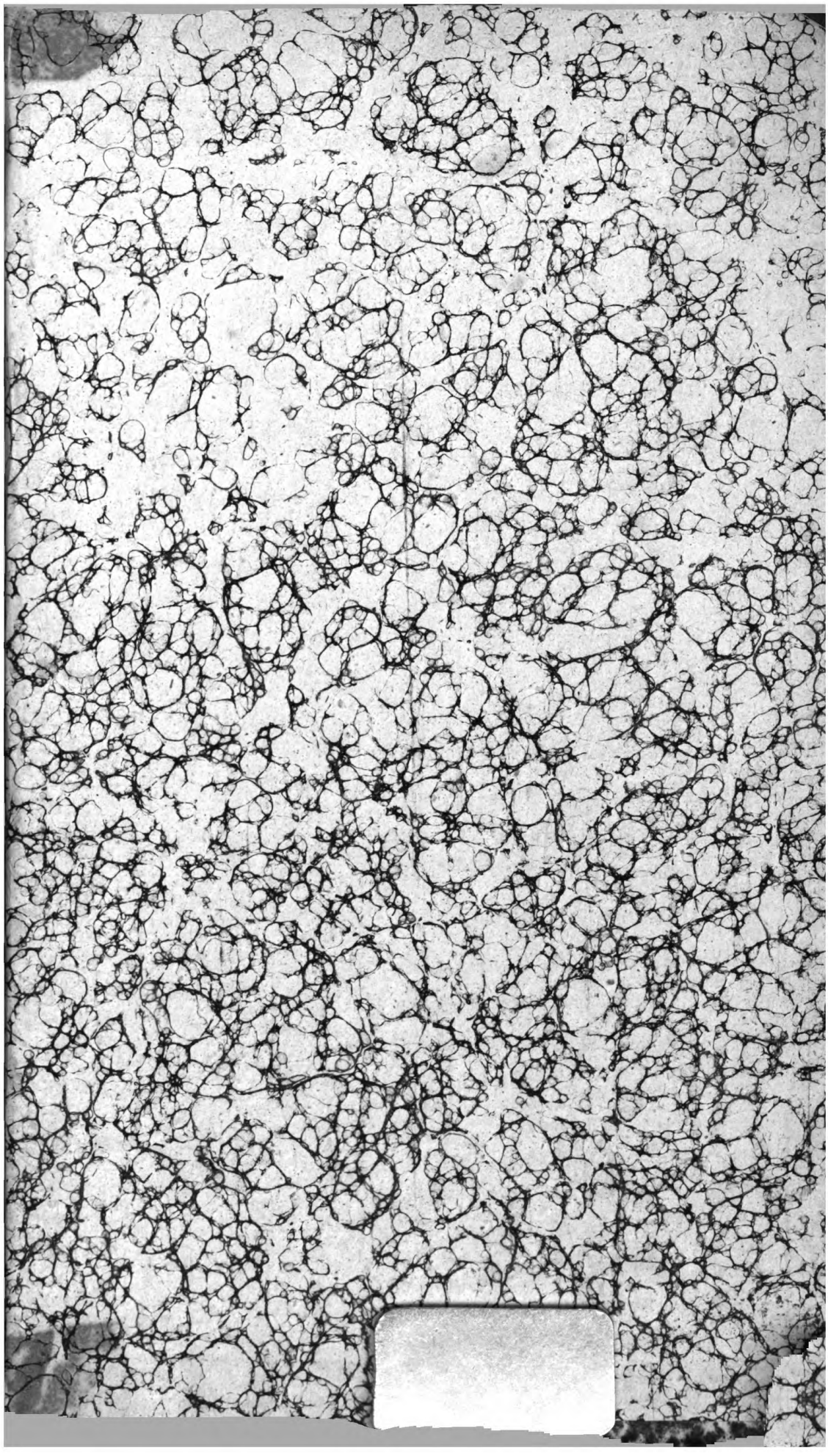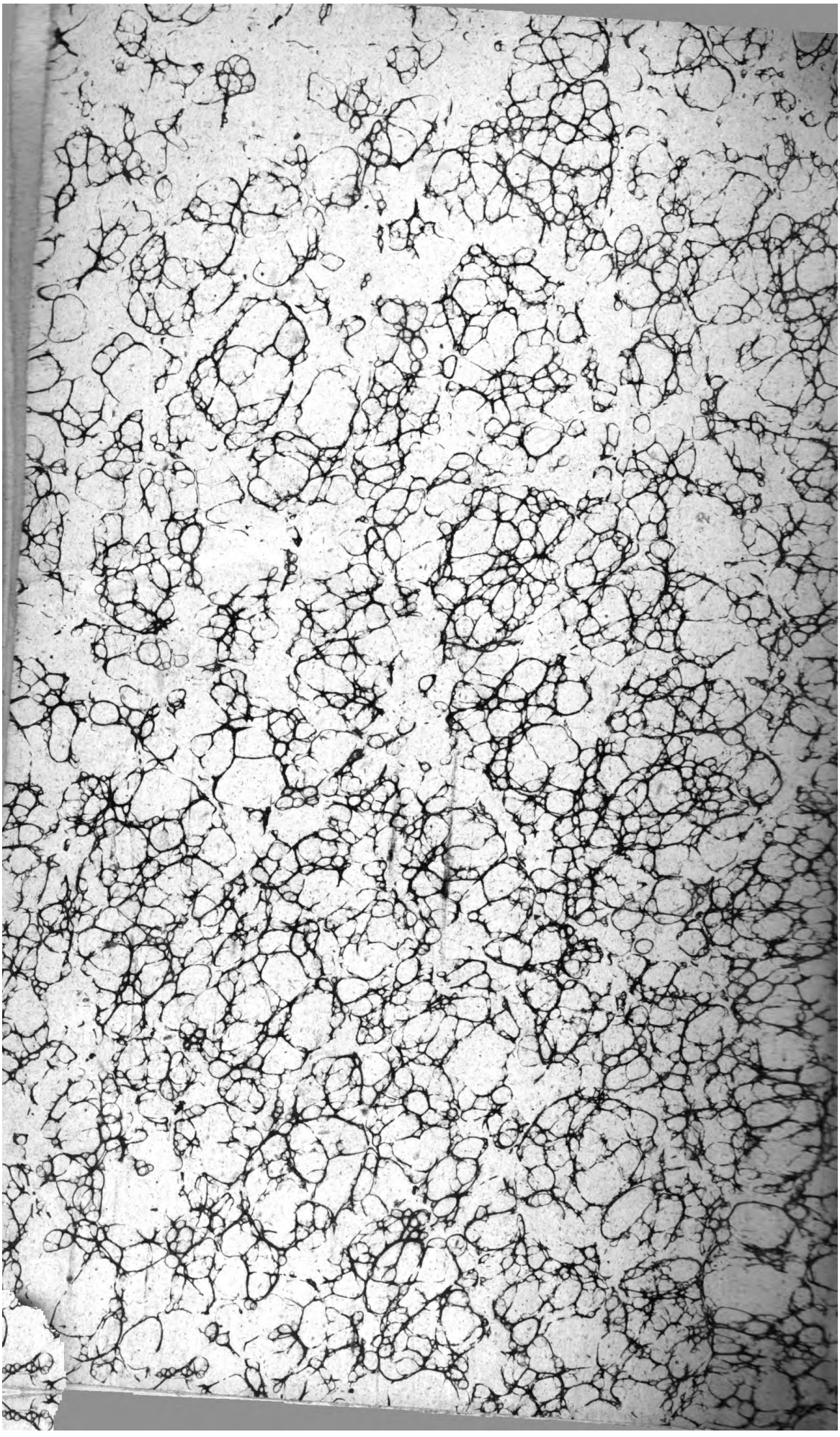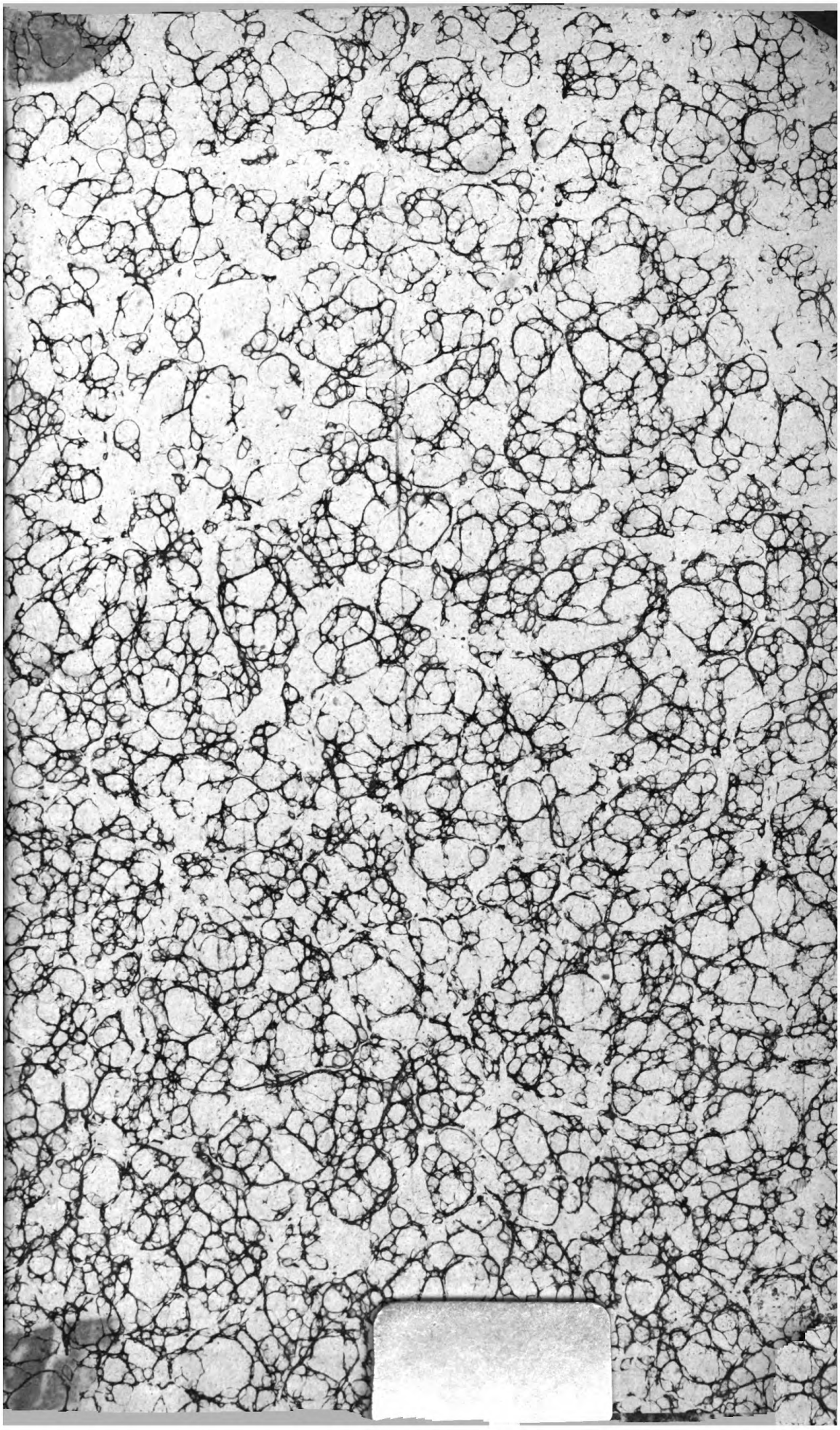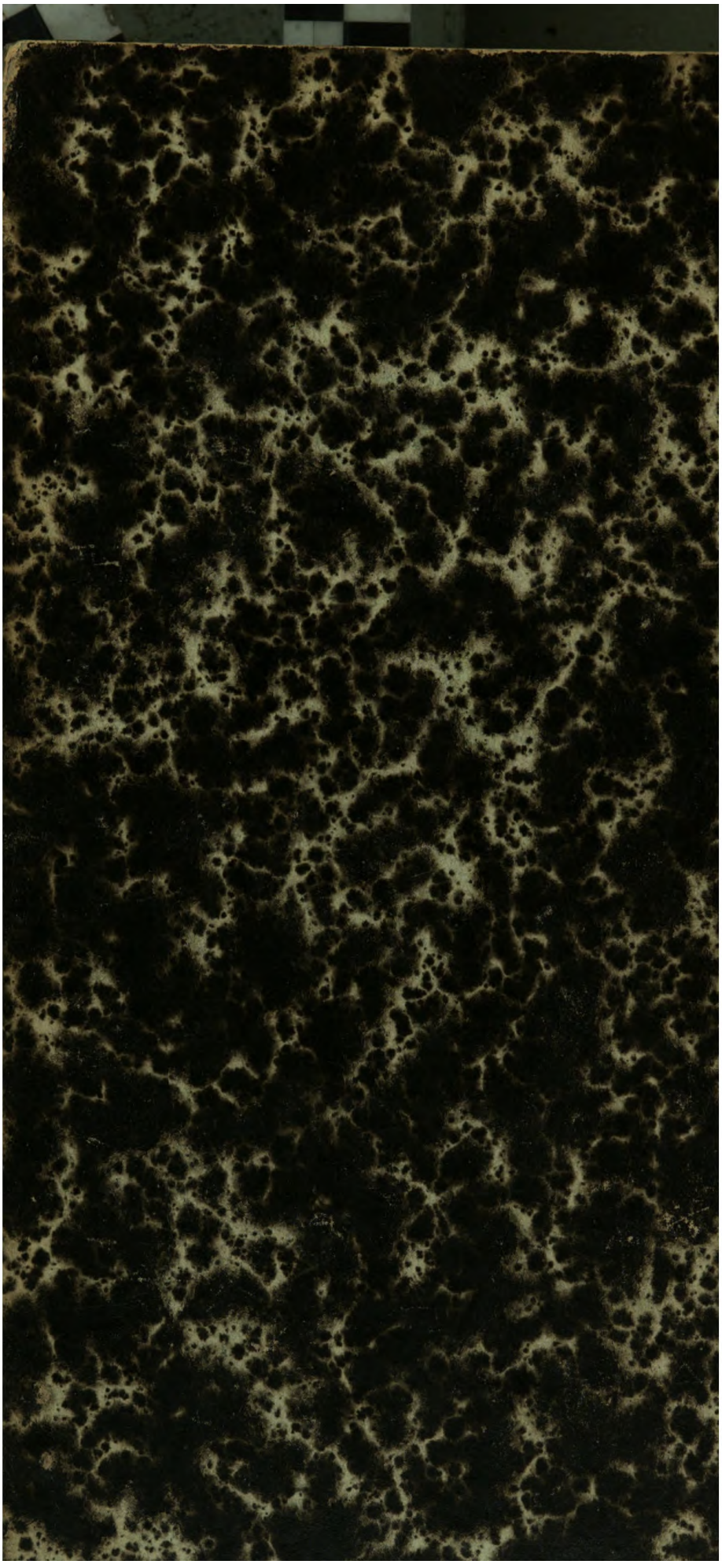
MITRE (*Archéologie*), par M. Alfred Maury. 464
MODE (*Musique*), par M. Édouard Bertrand. 466
MODÉRATEUR (*Technologie*). 467
MODULATION (*Musique*), par M. Éd. Bertrand. 471
MOGADOR, par M. Jules Duval. 472
MOLYBDÈNE (*Chimie*), par M. Barral. 474
MONACHISME, par M. V. de Gounon Loubens. 478
MONCONTOUR (BATAILLE DE), par M. Frédéric Lock. 497
MONOCOTYLÉDONS (*Botanique*), par M. P. Duchartre. 499
MONOMANIE, par M. le docteur Louis Cruveilhier. 507
MONTAGNE, MONTAGNARDS, par M. Éd. Carteron. 534
MONTEBELLO (COMBAT DE), par M. Frédéric Lock. 538
MONTEBELLO et MAGENTA, par le même. 540
MONTÉNÉGRO (*Géographie* et *Histoire*), par M. Henri Massieu de Clerval. . . . 589
MONTS-DE-PIÉTÉ, par M. le baron Ad. de Watteville. 606
MORALITÉS (*Histoire littéraire*), par M. Alexandre Blanchet 612
MORPHOLOGIE, par M. le docteur Louis Cruveilhier. 618
MORT APPARENTE, par M. le docteur Victor Racle. 630
MOSKOWA (BATAILLE DE LA), par M. Jules Bastide. 635
MOSQUÉE, par M. Jules Duval. 639
MOSTAGANEM, par le même. 643
MOTET, par M. Édouard Bertrand. . . . 646
MOTIF (*Musique*), par le même. 648
MOUTARDE (*Botanique*), par M. P. Duchartre. . . . . *ib.*
MOZABITES ou BENI-MZAB, par M. Jules Duval. 650
MULET, par M. Eugène Gayot. 653
MUNDA (*Histoire* et *Géographie*), par M. F. Dehèque. 657
MUNICIPES (*Histoire*), par M. J. Caillet, docteur ès-lettres. 659
MUPHTI, par M. Jules Duval 697
MUSCADIER, par M. P. Duchartre . . . 698
MUSÉE, par M. V. de Gounon Loubens. . 701
MUSETTE, par M. Édouard Bertrand. . 712
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE par M. Frédéric Lock. 713
MUSIQUE DANS L'ANTIQUITÉ, par M. Édouard Bertrand. 726
MUSIQUE VOCALE (ENSEIGNEMENT DE LA), par M. E. Vignon. 787
MYCALE (BATAILLE DE), par M. Édouard Carteron. 810